MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1965, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1965, Tome I, 1er janvier-30 juin / Ministère des affaires étrangères, Commission de publication des documents diplomatiques français ; [réd. par Colette Barbier, Nathalie Buffet, Antoine Daveau, et al.] ; [sous la dir. de Maurice Vaïsse]. 2003.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1965

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION
DES
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1965

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

P.I.E.-Peter Lang
Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt/M · New York · Oxford · Wien
2003

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères. Paris, 2003

Éditeur : P.I.E.-Peter Lang S.A.
Presses Interuniversitaires Européennes
Bruxelles, 2003
1 avenue Maurice, 1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.net

ISSN 1377-8773
ISBN 90-5201-207-5
D/2003/5678/39

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

Président :

M. ROBIN, ambassadeur de France.

Membres de droit :

M. ROÉ D'ALBERT, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

M. BARIÉTY, professeur émérite de l'université de Paris-IV, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères.

Mlle CONSTANT, conservateur général, adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Mme DE BOISDEFFRE, conseiller d'État, directrice des Archives de France.

M. JEANNENEY, président de la Bibliothèque nationale de France.

Général LE BOURDONNEC, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

Colonel SENANT, chef du Service historique de l'armée de Terre.

Contre-amiral BELLOT, chef du Service historique de la Marine.

Mme DREYFUS, directeur de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Membres à titre personnel :

M. AGERON, professeur émérite de l'université de Paris-XII.

M. D'AUMALE, ambassadeur de France.

M. DEJEAN DE LA BÂTIE, ministre plénipotentiaire.

M. FRANK, professeur de l'université de Paris-I.

Mme FRITSCH-BOURNAZEL, directeur de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. GUILLEN, professeur émérite de l'université de Grenoble-II.

M. HUSSON, ministre plénipotentiaire, ancien directeur des Archives et de la Documentation du ministère des Affaires étrangères.

M. JOYAUX, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.

M. KASPI, professeur à l'université de Paris-I.

M. Lafrance, ambassadeur de France.
M. Maillard, ambassadeur de France.
M. Mélandri, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Michel, professeur émérite de l'université d'Aix-en-Provence.
M. Milza, professeur émérite de l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Montant, professeur à l'université d'Arras.
M. de Montbrial, membre de l'Institut.
M. Noiville, ministre plénipotentiaire.
M. Nouailhat, professeur émérite de l'université de Nantes.
M. Pagniez, ministre plénipotentiaire.
M. Raimond, ambassadeur de France, ancien ministre des Affaires étrangères.
Mme du Réau, professeur à l'université de Paris-III.
M. Richer, ministre plénipotentiaire, conseiller d'État.
M. Soutou, professeur à l'université de Paris-IV.
M. Thobie, professeur émérite de l'université de Paris-VIII.
M. Tiné, ambassadeur de France.
M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.
M. Vergès, professeur à l'université de Paris-I.
M. Vernet, journaliste.
M. Zorgbibe, professeur à l'université de Paris-I.

Secrétaire :

Mme Veyssiere, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

Mlle Nathalie BUFFET.

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PÉQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Trois grandes questions préoccupent la diplomatie française au cours du premier semestre de l'année 1965 : la crise des institutions européennes, la dégradation de la situation en Afrique centrale et l'aggravation de la guerre du Vietnam.

En ce qui concerne l'Europe, si l'accord sur la fusion des institutions se fait relativement facilement, le financement de la politique agricole commune va perturber la vie de la Communauté économique européenne pendant toute l'année 1965. Pour mettre en oeuvre la politique agricole commune, décidée en 1962, la Commission du Marché commun propose en effet de verser l'ensemble des recettes douanières provenant du tarif extérieur commun au budget communautaire, dont elle aurait la gestion sous le contrôle de l'Assemblée parlementaire européenne. Dans le même temps, elle souhaite une accélération de la mise en oeuvre du Marché commun tout entier, tout ceci s'inscrivant dans la perspective d'une prochaine étape prévue par le traité de Rome, à partir de laquelle les décisions seraient prises à la majorité. Dès fin mars 1965, le Ministre français des Affaires étrangères exprime sa surprise face à l'annonce publique de ces propositions dans une lettre au président de la Commission, Walter Hallstein (document n° 137) : « Il m'est difficile de dire que le procédé est régulier ni même acceptable ». C'est le début d'un long conflit entre la Commission et la France, qui refuse d'accroître ses pouvoirs et ceux de l'Assemblée, en particulier en matière budgétaire. La tradition de césure chronologique au 30 juin nous prive d'enregistrer dans ce volume le point d'orgue de cette querelle, avec la décision française de pratiquer ce qu'on a appelé « la politique de la chaise vide ». En réalité, le contentieux est bien plus large : il s'étend à des domaines considérés par de Gaulle comme la prérogative des États, comme le fait pour la Commission d'organiser des visites de personnalités françaises sans en avertir au préalable Paris, ou celui d'entreprendre des conversations avec des représentants de l'AELE, bref de se considérer comme une puissance souveraine.

Cette discorde européenne se reflète dans l'échec de la relance de l'union politique européenne avec le refus français d'assister à la réunion à Venise des ministres des Affaires étrangères de la CEE. Par opposition à la reprise de conversations franco-britanniques à l'atmosphère « cordiale sinon amicale » (document n° 159), même si les vues britanniques ne concordent pas avec les positions françaises, en particulier dans le domaine monétaire, le dialogue franco-allemand reste difficile, malgré les réunions programmées par le traité de l'Élysée : à l'approche des élections fédérales, la détérioration de ces relations se confirme ; les divergences sur les relations avec les États-Unis, les questions de défense et l'OTAN annoncent la décision de retrait de l'organisation intégrée de l'OTAN. Le Département formule d'ailleurs ses intentions dès le 22 mai (document n° 237) : il analyse l'insatisfaction ancienne devant « une organisation lourde et coûteuse » et

il indique le besoin d'une refonte complète du traité atlantique avant 1969. Une autre décision considérable est en filigrane dans les documents du premier semestre 1965 : c'est le rapprochement franco-soviétique, marqué par des contacts bilatéraux fréquents, l'accord de principe pour l'éventuelle adoption par Moscou du procédé SECAM pour la télévision en couleurs, et la convergence des positions en différents domaines, comme par exemple la guerre du Vietnam.

A l'évidence, la situation dans l'ancienne Indochine française s'aggrave et la France adopte là aussi une attitude singulière, opposée à la politique américaine d'intervention. C'est pourquoi la France refuse de participer à la réunion du Conseil de l'OTASE de mai 1965 ; de même soutient-elle le prince Sihanouk, malgré ses revirements, dans son différend avec les Américains. La diplomatie française est très attentive à l'évolution de la situation : elle réagit favorablement au discours prononcé par le président Johnson à Baltimore le 7 avril, qui envisage un désengagement par la remise en application des accords de Genève. Mais elle s'inquiète de l'intensification des bombardements américains et des interventions chinoises et soviétiques. Elle recueille des informations contradictoires sur la position d'Hanoï : le Nord-Vietnam exige-t-il ou non le retrait des troupes américaines du Sud-Vietnam avant l'ouverture de négociations ? Les représentants français au Sud-Vietnam y notent l'aggravation de la situation politique et militaire, et le dissentiment provoque d'ailleurs la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam (juin 1965).

Enfin, c'est la dégradation de la situation en Afrique centrale qui retient l'attention du Quai d'Orsay. Les ingérences étrangères, en particulier chinoises et soviétiques, y sont dénoncées. L'instabilité politique y sévit : au Burundi, déchiré par l'opposition entre les Hutus et les Tutsis et déstabilisé par l'assassinat de son Premier ministre ; la guerre civile ravage le Congo-Léopoldville, où s'opposent Kasavubu et Tshombé (document n° 267) ; la situation politique, économique et financière du Dahomey se dégrade et laisse prévoir l'éventualité d'un nouveau coup d'État (document n° 222).

Bien d'autres questions africaines font l'objet d'un suivi par le Quai d'Orsay, comme la négociation franco-algérienne sur les hydrocarbures et la tension des relations au sein du pouvoir algérien qui aboutit au coup d'État militaire et à la prise du pouvoir par le colonel Boumedienne. L'ambassadeur à Alger, Georges Gorse, y voit surtout des raisons de politique intérieure et estime que le nouveau pouvoir ne voudra pas porter atteinte à la coopération avec la France. Au Proche-Orient, on note l'évolution positive des rapports franco-égyptiens, facilitée par l'orientation nouvelle de la politique étrangère du colonel Nasser.

À travers toutes ces affaires, le contentieux franco-américain s'alourdit et se nourrit de multiples causes, en particulier la faible inclination française pour le style du président Johnson, dont le discours inaugural est jugé sans imagination ni grande force de pensée, l'incompréhension américaine à la suite des mesures prises par la France pour échanger ses

dollars contre de l'or, dans le cadre d'une réforme du système monétaire international voulue par de Gaulle, la critique française de la politique américaine au Vietnam, la désapprobation française exprimée au Conseil de sécurité de l'intervention militaire américaine à Saint-Domingue, à la suite du coup d'État en République dominicaine, qui met en évidence l'ingérence permanente des États-Unis dans les affaires intérieures des États d'Amérique centrale et des Caraïbes. Aussi bien l'ambassadeur de France à Washington, Hervé Alphand, est préoccupé par la détérioration de l'attitude de l'opinion américaine à l'égard de la France (document n° 185). Passant en revue les différents motifs de cette francophobie de ce côté de l'Atlantique, il considère que le nouveau contentieux, l'affaire de l'échange de dollars en or, est un prétexte bien trouvé pour déclencher une nouvelle vague antifrançaise, et Hervé Alphand conclut : « Le climat [...] ne s'améliorera pas aussi longtemps que les États-Unis n'auront pas compris que le monde de 1965 n'est plus celui de 1945, que leur interventionnisme sans limites est aussi dangereux pour la sécurité générale que l'isolationnisme d'autrefois ».

Maurice Vaïsse

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :

– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;

– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
1965 4 janvier	Paris à New York, Washington, Londres, Bruxelles, Moscou et aux représentants diplomatiques de la France dans les pays africains d'expression française	Fin du débat sur la question congolaise devant le Conseil de sécurité ; adoption de la résolution présentée par la Côte-d'Ivoire et le Maroc ; abstention de la France et explication de sa position.	T.	1
5	Paris à Londres	Recommandation française aux Britanniques de se prononcer sans ambiguïté sur la représentation dans toutes les instances onusiennes de la Chine populaire, à la suite de sa reconnaissance. Mais décision française de ne pas intervenir auprès des États africains pour l'obtention d'une prise de position similaire.	T.	2
6	Paris à Djakarta	Du retrait de l'Indonésie de l'ONU. Vue française sur cette décision, due selon les Indonésiens à la façon dont a eu lieu le référendum en Bornéo du Nord (Brunei).	T.	4

[1] Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination» indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
5 mars	Paris	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement : choix du siège, coordination entre pays occidentaux.	N.	105
12 avril	Paris à New York	Concordance de vues entre la France et U Thant sur les prétentions non fondées de Saigon et du FNL à représenter seul le Sud-Vietnam. Mais réserves françaises sur l'idée du secrétaire général de faire appel à une représentation composite.	T.	170
5 mai	Paris	De l'affaire dominicaine devant le Conseil de sécurité sur la demande pressante de Cuba et de l'URSS. Très vive polémique entre les délégués américain, soviétique et cubain. Intervention française.	N.	204
6	New York à Paris	De la position française sur l'affaire rhodésienne devant le Conseil de sécurité.	T.	214
5 juin	Paris à New York	Instructions au représentant de la France au Conseil de sécurité avant le débat sur l'affaire de Saint-Domingue. Opposition française à « toute ingérence dans les affaires intérieures de quiconque ».	T.	259
15	*Idem*	Instructions au représentant concernant l'opposition de la France à des réunions du Conseil de sécurité à Saint-Domingue.	T.	279
		B. DÉSARMEMENT		
1965				
22 mars	Paris	Note du service du Désarmement concernant la non-dissémination des armes nucléaires et les différentes tentatives depuis 1961 pour résoudre le problème du désarmement.	N.	131
31 mai	Paris à New York	Instructions de la France concernant les votes à la Commission du désarmement.	T.	253
		C. QUESTIONS ATOMIQUES		
1965				
17 février	Paris	De la centrale nucléaire franco-espagnole de Vandellos : contrôle et avertissement américain.	N.	75

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
9 mars	Paris à Mexico	Instructions à l'ambassadeur de France à Mexico : la décision d'une zone dénucléarisée en Amérique latine appartient aux pays concernés. Mais attitude française réservée sur une telle mesure : faux sentiment de sécurité et crainte qu'elle soit reprise par l'Europe de l'Est.	T.	113
16 mai	Washington à Paris	Réaction américaine à l'explosion de la deuxième bombe atomique chinoise. Révélation du projet de création américain d'un système de défense antimissiles.	T.	225
D. AFFAIRES SPATIALES				
1965				
4 février	Paris à Rome, Bonn, Londres, Bruxelles, La Haye, Canberra	Position de la France à la conférence des plénipotentiaires des États membres du Cecles-Eldo en janvier 1965.	D.	50
30 avril	Paris	Choix du champ de tir français : Hammaguir ou la Guyane.	N.	196
E. RELATIONS EST-OUEST				
QUESTION DE BERLIN				
1965				
13 février	Berlin à Paris	D'une future réunion du *Bundestag* à Berlin. Les raisons sous-jacentes : échecs subis par la RFA en politique étrangère ; importance grandissante de Ulbricht. Des éventuelles mesures de représailles exercées par Pankow ou Moscou.	T.	65
16	Paris à Bonn	Réserves françaises devant le projet d'une réunion du *Bundestag* à Berlin.	T.	72
30 mars	Berlin à Paris	Des réactions à la suite de la décision de réunir le *Bundestag* à Berlin : protestation soviétique plutôt mesurée ; menace est-allemande de détérioration des rapports inter-allemands et remise en cause de la politique des laissez-passer ; indifférence de la population berlinoise, non consultée.	D.	147
7 avril	Moscou à Paris	Texte français de la note remise le 7 avril par l'ambassadeur de France à Moscou au ministère des Affaires étrangères de l'URSS, concernant les incidents sur les accès à Berlin suite à la réunion du *Bundestag* ce même jour.	T.	162

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
12 avril	Berlin à Paris	La nouvelle crise de Berlin est un avertissement pour la RFA, en raison du maintien du contrôle soviétique.	T.	169
15	*Idem*	Du bilan de la réunion du *Bundestag* à Berlin : la démonstration ouest-allemande ; la contre-démonstration est-allemande ; les réactions des Allemands et des Alliés.	D.	177
15	Bonn à Paris	Réflexions de l'ambassadeur de France à Bonn sur cette mini-crise. Bilan provisoire du point de vue des diverses parties en cause. De la fragilité de la prospérité de l'ancienne capitale.	T.	178
28 mai	Berlin à Paris	Changement d'attitude de Pankow à l'égard du statut de Berlin. Position des Alliés face à cette nouvelle situation et recherche de répliques plus adaptées.	D.	250
28 juin	Paris	De la situation à Berlin deux mois après la mini-crise : intensification des efforts de Pankow pour renforcer la situation internationale de la RDA.	N.	310
		F. OTAN		
1965				
23 avril	Paris	Instructions du général de Gaulle en vue de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN : plan de défense ; réorganisation de l'OTAN.	N.	186
22 mai	Paris à Washington, Londres, Bonn, Rome, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Oslo, Lisbonne, Athènes, Ankara, Ottawa, Repan, Luxembourg, Moscou	Des intentions de la France concernant l'OTAN : insatisfaction ancienne de cette organisation lourde et coûteuse : besoin d'une refonte complète du système atlantique.	T.	107
31	Repan à Paris	Session des ministres de la Défense de l'OTAN du 31 mai au 1er juin : résumé de l'intervention de M. Messmer.	T.	254

II. – L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. L'EUROPE DE L'OUEST				
1) Les Communautés européennes				
1965				
11 janvier	Paris	Abandon par les partenaires de la France du « préalable anglais » et donc possibilité d'une relance de l'union politique européenne.	N.	10
3 février	Bruxelles-Delfra à Paris	Refus français de signer le protocole du GATT relatif aux pays sous-développés.	T.	49
4	Paris	De ce que la France doit attendre des propositions de la Commission européenne concernant le financement de la politique agricole commune.	N.	52
19	Paris à La Haye	Position de la France concernant l'idée néerlandaise d'un contrôle par l'Assemblée parlementaire européenne du budget de la Communauté européenne.	T.	80
3 mars	Bruxelles-Delfra à Paris	Attitude favorable de la France à la mise en place d'un nouveau droit européen des brevets sur une base communautaire et non internationale.	T.	101
3	*Idem*	Accord sur la fusion des institutions concernant les compensations à accorder au Luxembourg et la composition de la Commission européenne.	T.	102
26	M. Couve de Murville à M. Hallstein	Surprise du Ministre français au sujet de la déclaration du président de la Commission européenne devant l'Assemblée parlementaire européenne sur le règlement financier.	L.	137
7 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	Rappel par le représentant français de l'interdiction faite à la Commission de la CEE d'organiser des visites à Bruxelles de personnalités françaises sans l'en avertir au préalable. Mécontentement de la France au sujet du comportement du service d'information des Communautés européennes.	T.	216
10	Paris	Du refus de la France d'accroître les pouvoirs de la Commission et de l'Assemblée européennes.	N.	218
25	*Idem*	Réactions des Six aux propositions de la Commission européenne relatives au financement de la politique agricole commune.	N.	241

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
26 mai	Bruxelles-Delfra à Paris	Opposition française à un renforcement des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg en matière budgétaire.	T.	245
28	Paris à Bruxelles-Delfra	Refus de la France à des contacts entre la Commission et des représentants de l'AELE sans l'autorisation préalable du Conseil des ministres.	T.	249
28	Paris	Les conversations exploratoires, débutées en décembre 1964, entre l'Espagne et la CEE, piétinent du fait des réticences politiques belges et néerlandaises et économiques des Italiens.	N.	251
8 juin	*Idem*	Des objectifs et concessions de la France concernant le règlement financier de la politique agricole commune.	N.	263
10	*Idem*	Espoirs britanniques de parvenir à une coopération institutionnelle entre l'AELE et la CEE. Position de la France : négociations bilatérales entre la CEE et chacun des membres de l'AELE.	N.	268
11	Bonn à Paris	Rejet par la France des nouvelles exigences néerlandaises relatives aux pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne.	N.	270
19	Paris	Problèmes politiques de l'association de l'Autriche à la CEE : neutralité, appartenance à l'AELE ; et économiques : harmonisation des politiques agricoles, simultanéité des désarmements douaniers.	N.	288
22	*Idem*	Refus de la France de voir la Commission de la CEE définir elle-même les modalités des relations de la CEE avec les organisations internationales, empiétant ainsi sur les prérogatives du Conseil des ministres de la CEE.	N.	295
23	Paris à Bonn, Bruxelles-Delfra	Rapprochement franco-allemand concernant l'affectation des droits de douane à la CEE, les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée parlementaire, le financement de la politique agricole commune. En échange, souhait allemand d'une accélération de la réalisation de l'union douanière.	T.	297
23	Paris	État des négociations entre le GATT et la CEE concernant les produits industriels et agricoles.	N.	300

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) La République fédérale d'Allemagne		
1965 13 janvier	Bonn à Paris	Visite d'adieu de M. de Margerie, ambassadeur de France à Bonn, à l'ancien chancelier Adenauer. Vues de M. Adenauer à la veille des entretiens de Rambouillet, entre autres, sur la politique américaine et la construction politique de l'Europe.	T.	16
15	*Idem*	Des revendications allemandes en matière de défense.	T.	21
19	Washington à Paris	Voyage à Paris du chancelier Erhard vu de Washington.	T.	31
21	Paris à Bonn, Rome, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Washington, Londres, Moscou, New York	Résumé succinct des entretiens franco-allemands à Rambouillet, les 19 et 20 janvier : Europe politique ; avenir et réunification de l'Allemagne ; problèmes de défense et force multilatérale ; questions économiques.	T.	35
25	Bonn à Paris	Conversations entre M. Westrick et l'ambassadeur de France à Bonn : satisfaction de M. Erhard de son séjour à Rambouillet ; opposition entre la Chancellerie et le ministre des Affaires étrangères.	T.	41
5 février	*Idem*	Réactions des milieux politiques allemands à la conférence de presse du général de Gaulle du 4 février sur le problème allemand et en particulier la réunification.	T.	53
12	Paris à Washington	Crise des relations entre Bonn, Le Caire et Tel Aviv, due à la livraison d'armes par la RFA à Israël.	T.	64
10 mars	*Idem*	Instructions à l'ambassadeur de France à Washington concernant son entretien avec son collègue allemand : réunification de l'Allemagne ; établissement de relations diplomatiques entre la RFA et Israël ; opportunité du maintien de la doctrine Hallstein.	T.	114
11	Bonn à Paris	Entretien Erhard – ambassadeur de France à Bonn : impressions du Chancelier sur la visite à Bonn de M. Wilson ; refus allemand de s'engager sur les propositions britanniques en matière de force nucléaire atlantique.	T.	116

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
30 mars	Paris	Entretien de Gaulle – ambassadeur de la RFA le 30 mars : déception de M. Erhard au sujet du refus français d'assister à la réunion à Venise des ministres des Affaires étrangères de la CEE. Explication française de ce refus.	C.R.	144
6 avril	Bonn à Paris	Commentaires allemands sur la visite officielle, les 2 et 3 avril, du Premier ministre britannique.	D.	161
29	*Idem*	Réactions des milieux politiques et de l'opinion publique allemands à l'allocution radiotélévisée du général de Gaulle du 27 avril.	T.	191
24 mai	*Idem*	Entretien secret Lübke – Couve de Murville, le 24 mai : résumé des entretiens franco-allemands du même jour ; souhait du président allemand de voir éclaircir la notion « d'européanisation de la solution de la question allemande ».	C.R.	238
26	Paris	De l'application du traité franco-allemand : divergences ; détérioration des relations à l'approche des élections fédérales ; position allemande à l'égard des États-Unis.	N.	246
7 juin	Bonn à Paris	Position politique de M. Erhard à la veille de la rencontre au sommet franco-allemande et à l'approche des élections législatives en RFA.	T.	262
11	Bonn	Premier entretien de Gaulle – Erhard, le 11 juin : conversations germano-américaines ; questions de défense ; stratégie nucléaire.	C.R.	269
11	*Idem*	Deuxième entretien de Gaulle – Erhard, le 11 juin : vues françaises sur l'évolution de l'OTAN et de la CEE ; réunification allemande et problème des frontières ; rapprochement avec l'Europe orientale.	C.R.	271
12	*Idem*	Troisième entretien de Gaulle – Erhard, le 12 juin : problème allemand ; politique soviétique ; ouverture à l'Est ; Marché commun et tenue éventuelle de la conférence au sommet avant la fin de l'année.	C.R.	274
12	*Idem*	Entretien de Gaulle – Adenauer, le 12 juin : critique par le chancelier de la politique intérieure et extérieure de son successeur ; relations avec les États-Unis, l'Europe de l'Est ; négociations de Bruxelles ; armement atomique français.	C.R.	275

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965 12 juin	*Idem*	Réunion à Ernich, le 12 juin : examen du document allemand en sept points.	C.R.	276
		3) L'Autriche		
1965 21 mai	Paris à Vienne, Bonn, Washington, Londres, Moscou, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Rome, Varsovie, Budapest, Bucarest, Berne, Prague	Résumé succinct de l'entretien Couve de Murville – M. Klaus, chancelier, le 15 mai : association de l'Autriche au Marché commun et position de l'URSS ; relations franco-soviétiques et visite de M. Gromyko à Paris.	T.	233
		4) Chypre		
1965 20 janvier	Athènes à Paris	De l'attentisme grec à l'égard de la question chypriote. Scepticisme de la Grèce quant à l'assistance de ses alliés.	T.	33
2 mars	Paris	Analyse de la situation dans l'île de Chypre au début de l'année : latence de la crise au niveau local, régional et international.	N.	99
30	Athènes à Paris	Conversations entre l'ambassadeur de France à Athènes et son homologue turc : vues d'Ankara sur l'affaire chypriote.	D.	148
29 avril	Paris	Réactions virulentes des parties intéressées à la suite de la publication du rapport du médiateur et de son projet de solution. Analyse du rapport.	N.	192
14 mai	Athènes à Paris	De l'attitude de la France dans l'affaire de Chypre vue d'Athènes.	D.	223
15	*Idem*	Des contacts gréco-turcs de Londres d'après le sous-secrétaire d'État grec.	T.	224
17	Ankara à Paris	Premier bilan à la suite des contacts de Londres : amélioration du climat ; pas d'avancée sur le fond de l'affaire.	D.	227
28 juin	Paris	Rappel de la situation chypriote depuis les incidents du 10 août 1964 : nouvelle détérioration des relations gréco-turques depuis la publication du rapport du médiateur le 26 mars.	N.	311

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) La Grande-Bretagne		
1965 20 janvier	Paris à Londres	Démenti du Premier ministre britannique à son homologue français de vouloir abroger unilatéralement l'accord du 22 novembre 1962 sur la réalisation du *Concorde*, mais souhait d'en réduire drastiquement les coûts.	T.	32
30 mars	Londres à Paris	Tableau de la situation intérieure de la Grande-Bretagne à la veille de la visite à Paris du Premier britannique.	T.	143
2 avril	Paris	Entretien de Gaulle – Wilson : relations Est-Ouest ; conception britannique en matière de défense ; action des deux pays en Afrique ; coopération aéronautique et redéploiement de l'aviation en Grande-Bretagne ; questions européennes.	C.R.	152
3	*Idem*	Entretien de Gaulle – Wilson : coopération aéronautique et industrielle ; remise en cause de la politique monétaire américaine ; question allemande.	C.R.	154
3	*Idem*	Troisième entretien de Gaulle – Wilson : satisfaction partagée du rétablissement des contacts entre les deux chefs d'État ; absence de divergences profondes.	C.R.	155
5	Paris à Londres	Entretien Couve de Murville – Stewart : détournement des eaux du Jourdain ; situation au Congo et en Afrique australe ; Vietnam ; conflit entre Indonésie et Malaisie ; question allemande.	T.	158
5	Paris aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Compte rendu succinct des conversations franco-britanniques tenues à Paris les 2 et 3 avril : tour d'horizon des problèmes internationaux ; divergences sur les questions européennes ; questions monétaires et financières.	T.	159
		6) La Grèce		
1965 25 janvier	Paris	Relations franco-grecques ; questions litigieuses. *Voir aussi* : la rubrique « Chypre »	N.	42
		7) L'Italie		
1965 20 janvier	Rome à Paris	De la dégradation de la place de la langue française dans l'enseignement public italien.	T.	34

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965 28 mars	*Idem*	Entretiens franco-italiens du 27 mars : reprise des conversations à Six sur l'établissement d'une union politique européenne.	T.	139
21 mai	Paris	XIIe session de la Commission culturelle franco-italienne : coopération satisfaisante dans les domaines artistique, du livre, du cinéma et de la télévision ; difficultés dans l'enseignement du français en Italie.	N.	234
5 juin	Rome à Paris	De la satisfaction italienne à l'issue des entretiens franco-italiens de Paris des 3 et 4 juin : attitude favorable de la France dans l'examen de la proposition italienne d'une conférence à Six.	T.	258
		8) Malte		
1965 30 avril	Paris	Entretien de Gaulle – Borg-Olivier : demande maltaise d'une aide économique et d'un accroissement des relations avec la France.	C.R.	194
		9) Les Pays-Bas		
1965 9 mars	Paris à La Haye	Entretien de Gaulle – ambassadeur des Pays-Bas : attitude néerlandaise à l'égard de la politique française ; atermoiements de la Hollande à l'égard de la construction européenne.	C.R.	112
		10) Le Saint-Siège		
1965 25 juin	Rome Saint-Siège à Paris	Audience pontificale aux officiers et marins de l'escadre de la Méditerranée : intérêt et amitié du Pape pour la France.	D.	306
		B. L'EUROPE DE L'EST		
		1) L'URSS		
1965 8 janvier	Paris à Moscou	Réactions de Paris aux ouvertures de Moscou relatives à des contacts bilatéraux réguliers.	T.	5
9	Moscou à Paris	De la visite de M. Peyrefitte en URSS du 7 au 11 janvier : éventuelle adoption par Moscou du procédé SECAM.	T.	8

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
13 janvier	*Idem*	Accord de principe franco-soviétique en matière de télévision et radio.	T.	15
15	*Idem*	Entretien Gromyko – Baudet : réactions françaises aux suggestions de M. Kossyguine du 23 décembre 1964 concernant des conversations bilatérales régulières sur les problèmes internationaux.	T.	22
15	Washington à Paris	Entretien Alphand – Dobrynine : satisfaction de l'ambassadeur soviétique sur l'état des relations soviéto-américaines ; demande de M. Dobrynine sur les rapports Paris-Bonn et les ouvertures de l'URSS en direction de la France.	T.	24
16	Paris à Moscou	Information donnée à la RFA des conversations bilatérales franco-soviétiques.	T.	26
19	Moscou à Paris	Commentaires de l'ambassade sur le contenu des notes adressées à Washington et Bonn au sujet du plan de pose de mines nucléaires autour de la RFA.	T.	28
25	Paris	Entretien de Gaulle – Vinogradov : force multilatérale ; Sud-Est asiatique et en particulier Laos ; question allemande. Aide-mémoire soviétique remis au Président.	C.R.	39
16 février	Paris à Moscou	Entretien Couve de Murville – Vinogradov : de la suite à donner aux contacts bilatéraux franco-soviétiques entamés depuis décembre 1964.	T.	71
22	Moscou à Paris	Entretien Zorine – Baudet : commentaire soviétique au sujet de la récente conférence de presse du général de Gaulle. Remise d'un aide-mémoire soviétique.	T.	88
25	*Idem*	Appréciation de l'ambassadeur français sur la politique étrangère soviétique suite à la visite de M. Kossyguine à Hanoï.	T.	94
1er mars	Paris à Moscou	Réponse de Paris à la démarche soviétique du 23 février 1965 relative au Vietnam.	T.	98
8	Washington à Paris	Conversation entre les ambassadeurs de France et d'URSS à Washington : principalement le Vietnam.	T.	111
10 avril	Moscou à Paris	Entretien Gromyko – Baudet : Indochine et déclarations de Johnson sur le Vietnam ; désarmement ; précisions de Gromyko sur de récents entretiens soviéto-polonais.	T.	168
13	Paris à Moscou	De la satisfaction française après la conclusion de l'accord avec Moscou sur la télévision en couleurs.	T.	171

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
22 avril	Paris	Entretien Pompidou – Zorine : relations franco-soviétiques ; prochaine visite de M. Gromyko à Paris.	C.R.	183
27	*Idem*	Entretien de Gaulle – Gromyko : sécurité européenne ; relations franco-soviétiques et éventuelle coopération dans le domaine spatial ; réunification allemande ; Sud-Est asiatique ; projet de visite du général de Gaulle en URSS.	C.R.	189
28	*Idem*	Entretien Pompidou – Gromyko : éventuelle coopération dans le domaine spatial ; insistance française pour remédier au déséquilibre des échanges commerciaux et développer les relations culturelles.	C.R.	190
3 mai	*Idem*	Entretien Couve de Murville – Gromyko le 26 avril 1965 : Sud-Est asiatique ; désarmement.	T.	201
5	*Idem*	Entretien Couve de Murville – Gromyko le 27 avril 1965 : sécurité européenne et Allemagne ; Nations Unies.	T.	207
17	Paris à Moscou	Entretien Couve de Murville – Gromyko à Vienne : crise dominicaine ; situation en Asie du Sud-Est et interrogation soviétique sur l'opportunité d'une conférence sur le Cambodge ; force multilatérale ; Turquie et Chypre.	T.	226
15 juin	*Idem*	Appui français à la candidature soviétique comme membre du Centre international de recherche sur le cancer.	T.	280
20	Moscou à Paris	Attitude contrastée de l'URSS à l'égard des États-Unis : grand décalage entre prises de position officielles et pratique quotidienne des relations.	T.	290
21	*Idem*	Commentaires de l'ambassade sur l'évolution des relations sino-soviétiques, à la suite de la parution de l'éditorial de la *Pravda* du 20 juin 1965.	T.	291
		2) La Bulgarie		
1965				
22 février	Paris	Entretien Joxe – Todorov : questions économiques et conclusion d'un accord commercial franco-bulgare ; problèmes culturels ; Asie du Sud-Est ; ONU ; questions européennes ; relations de la Bulgarie avec les autres pays balkaniques.	C.R.	86

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) La Hongrie		
1965 11 janvier	Paris	Des perspectives et des difficultés d'un accord commercial à long terme avec la Hongrie.	N.	11
14	Paris à Budapest	Entretien Couve de Murville – Janos Peter le 12 janvier 1965 : Europe ; question allemande ; reconnaissance par la France de la RDA ; rapports avec l'Autriche ; accord de Moscou ; questions commerciales.	T.	19
		4) La Pologne		
1965 24 mars	Paris à Varsovie	Conversations franco-polonaises à Paris : prochain accord commercial à long terme ; examen des rapports commerciaux franco-polonais.	T.	134
		5) La République démocratique allemande		
1965 12 janvier	Paris à Ankara, Athènes, Bonn, Bruxelles, Copenhague, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Oslo, Repan, Reykjavik, Rome, Washington	Mise au point des échanges commerciaux entre la France et la zone soviétique d'Allemagne : montant, modalités, Foire de Leipzig.	T.	13
		6) La Tchécoslovaquie		
1965 22 juin	Paris	Des relations politiques entre les deux pays.	N.	296
23	*Idem*	Des relations culturelles franco-tchécoslovaques ; position de la France.	N.	299
28	*Idem*	Des négociations commerciales franco-tchécoslovaques : signature d'un accord valable jusqu'au 31 décembre 1969.	N.	312

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
28-30 juin	*Idem*	De la visite en Tchécoslovaquie de M. Joxe : désir tchécoslovaque de resserrer les liens avec la France ; retard de la France dans les domaines économique et technique, supplantée par la Grande-Bretagne, la RFA et l'Italie. Bonnes perspectives de développement des relations bilatérales entre les deux pays.	C.R.	313

III. – L'AFRIQUE.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
A. GÉNÉRALITÉS				
1965				
20 mars	Paris aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger	Réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OUA à Nairobi du 26 février au 9 mars 1965 : du rôle déterminant des États francophones dans l'affaire congolaise ; consolidation de la position de M. Tshombé.	T.	129
6 mai	Ouagadougou à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et MM. Houphouët-Boigny et Yameogo : objectifs de l'Entente en Afrique ; future entrevue entre les présidents ivoirien et malien dans le but d'une réconciliation ; Entente et Guinée ; Entente et pays arabes ; pénétration chinoise en Afrique.	T.	211
25 juin	Paris	Du regroupement en février 1965 de tous les anciens membres de l'UAM dans une nouvelle organisation : l'OCAM, en vue d'une coopération dans tous les domaines, y compris politique.	N.	305
B. LE MAGHREB				
1) L'Algérie				
1965				
22 janvier	Alger à Paris	Commentaires sur la nouvelle instruction du 18 janvier 1965 relative aux transferts pétroliers.	T.	38

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
14 février	*Idem*	Entretien Ben Bella – Gorse : du côté algérien, bases françaises en Algérie ; sites sahariens ; devenir de Mers el-Kébir ; du côté français : problème des harkis ; biens vacants.	T.	68
19	*Idem*	Entretien ambassadeur de France – directeur général algérien des Finances : convention de coopération ; signature de la convention relative au statut fiscal et douanier des forces françaises en Algérie ; quitus fiscal.	T.	81
18 mars	*Idem*	Négociation franco-algérienne sur les hydrocarbures : question de la participation algérienne aux sociétés existantes.	T.	125
19	*Idem*	Des problèmes financiers entre la France et l'Algérie : statut financier de la coopération ; système des déclarations sur l'honneur ; signature de la convention fiscale ; contrôle douanier à Mers el-Kébir ; aide française ; frais culturaux ; dettes des agriculteurs.	T.	128
2 avril	*Idem*	De la visite de M. Chou En-laï à Alger : Vietnam et appel du maréchal Tito au Tiers Monde ; future conférence afro-asiatique ; relations bilatérales sino-algériennes et aide chinoise à l'Algérie.	T.	153
21	Paris	Exposé de M. de Broglie au Conseil des ministres du 21 avril 1965 : examen des rapports franco-algériens au cours du premier trimestre 1965.	C.R.	180
22	Alger à Paris	Réflexions de l'ambassadeur de France tirées des communiqués publiés à l'issue des visites à Alger de Tito et Chou En-laï, concernant les positions des trois chefs d'État sur les grandes questions internationales.	T.	184
13 juin	*Idem*	De la tension des relations entre Ben Bella et Bouteflika : volonté du président de reprendre en main la direction de la politique étrangère.	T.	277
16	*Idem*	Fin de la lutte armée en Kabylie : accord conclu entre le Front des forces socialistes de Aït Ahmed et le FLN ; prestige et légitimité accrus de Ben Bella avec aussi la libération de Ferhat Abbas et de ses amis.	T.	283
19	*Idem*	Causes du coup d'État par l'armée.	T.	286
19	Paris à Washington	Entretien Bouteflika – Gorse à Alger : la prise du pouvoir par Boumedienne ne porte aucunement atteinte à la coopération avec la France.	T.	287

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
20 juin	Alger à Paris	Réflexions suscitées par la destitution de Ben Bella : affrontement entre le parti et l'armée ; question des ingérences étrangères à la veille de la conférence afro-asiatique, en particulier le rôle joué par l'Union soviétique.	T.	289
21	*Idem*	De la continuité de la politique algérienne en matière d'hydrocarbures. De l'évolution de la situation politique et économique du pays.	T.	292
24	*Idem*	Impressions sur le nouveau régime : anxiété de la population ; problèmes économiques : silence sur l'autogestion ; désinvestissement ; poursuite de la politique française de coopération.	T.	302
		2) Le Maroc		
1965				
19 janvier	Rabat à Paris	Relations algéro-marocaines : impossibilité d'une réelle entente.	T.	29
11 février	*Idem*	Entretien ministre marocain des Affaires étrangères – ambassadeur de France : libéralisation des transactions sur les terres Melk encore détenues par des Français ; transactions commerciales.	T.	62
5 mars	*Idem*	Entretien Premier ministre – ambassadeur de France : libéralisation des transactions sur les terres Melk.	T.	104
8	*Idem*	Réflexions de l'ambassade de France avant le départ de Hassan II pour Le Caire : nombreuses divergences de la politique étrangère entre la RAU et le Maroc.	T.	110
16	*Idem*	À la conférence arabe du Caire, refus marocain de toutes les résolutions adoptées.	T.	120
21	*Idem*	Entrevue orageuse entre Nasser et Hassan II à propos de l'Allemagne.	T.	130
30	*Idem*	Observations de l'ambassadeur de France à la suite des émeutes de Casablanca du 22 au 25 mars.	T.	145
18 mai	*Idem*	Note de protestation de l'ambassadeur de France auprès du gouvernement marocain à la suite de l'arrêté du 11 mai 1965, transférant à l'État marocain les parts détenues par les Français dans les coopératives agricoles.	T.	229
28 juin	*Idem*	Perplexité des Marocains sur l'attitude à adopter envers l'Algérie après la chute de Ben Bella.	T.	309

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		3) La Tunisie		
1965 16 avril	Paris	Des problèmes franco-tunisiens en suspens : coopération culturelle ; questions économiques ; accords en cours de négociations.	N.	179
22	*Idem*	Entretien de Gaulle – Masmoudi, ambassadeur de Tunisie : mécontentement français sur les procédés de Bourguiba et refus d'aider la Tunisie comme elle le demande.	C.R.	182
26 mai	Tunis à Paris	Entretien Bourguiba – Sauvagnargues : Ligue arabe ; Maghreb ; Afrique.	T.	244
23 juin	*Idem*	Entretien Bourguiba junior – Sauvagnargues : rapports algéro-tunisiens ; nouveau gouvernement algérien.	T.	298
26	*Idem*	Difficultés du commerce extérieur tunisien, dues pour une grande part à la cessation de l'aide française.	T.	307
		C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
		1) Le Burundi		
1965 15 janvier	Bujumbura à Paris	De la crise gouvernementale burundaise ouverte par l'assassinat du Premier ministre : opposition Hutu/Tutsi ; influence de Pékin et des États africains progressistes.	D.	25
21	Washington à Paris	De l'assassinat du Premier ministre par un Tutsi, employé à l'ambassade américaine : probabilité de l'attentat par des partisans de Pékin et peut-être même avec l'appui de l'ambassade de Chine à Bujumbura.	T.	37
6 février	Bujumbura à Paris	Analyse de la situation politique burundaise, suite à la suspension des relations diplomatiques entre le Burundi et la Chine populaire ; hypothèses invoquées par les diverses parties concernées : Belgique, URSS, RAU ; question congolaise.	D.	56
8 avril	Paris	Rétrospective de la situation au Burundi depuis l'assassinat du Premier ministre le 15 janvier : instabilité politique ; incertitude sur l'avenir du pays ; demande d'aide du Burundi à la France.	N.	164

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) Le Congo (Brazzaville)		
1965				
23 février	Paris	Situation politique au Congo-Brazzaville : tensions avec la France et le Congo-Léopoldville.	N.	91
31 mars	Brazzaville à Paris	Conversations entre le ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville et l'ambassadeur de France : inquiétudes congolaises devant le projet de l'abbé Youlou de former un gouvernement provisoire en exil à Léopoldville ; très vive pression des extrémistes depuis le soulèvement du 7 février 1964 : demande d'épuration du gouvernement ; institution d'un tribunal populaire ; agitation ethnique ; doute sur l'aide française apportée à l'abbé Youlou dans sa fuite.	T.	149
11 juin	*Idem*	Du développement des relations entre le Congo-Brazzaville et l'URSS : ouverture d'une ambassade soviétique ; accord de coopération économique.	D.	273
		3) Le Congo (Léopoldville)		
1965				
5 janvier	Paris	Note en vue de la réunion du Conseil atlantique, le 7 janvier : évolution de la situation au Congo ; position de la France : s'abstenir de toute intervention politique et militaire.	N.	3
22 février	Paris à Bruxelles	Instructions à l'ambassadeur de France à Bruxelles sur l'attitude à tenir quant à l'admission du Congo-Léopoldville à l'OCAM : non-intervention de la France auprès de M. Tshombé et des gouvernements africains.	T.	87
5 mars	Paris	De la situation militaire et politique au Congo-Léopoldville : objectifs atteints du gouvernement central après l'opération aéroportée sur Stanleyville et Paulis ; situation de la rébellion ; insécurité ; tenue des élections générales avant le 30 avril.	N.	106
29	Léopoldville à Paris	Entretien ambassadeur de France – abbé Youlou après son évasion de Brazzaville : reproches de M. Youlou sur l'absence de soutien de la France.	T.	140
5 avril	Paris à Léopoldville	Observations du Département suite à la conférence de presse de l'abbé Youlou : ne pas s'identifier à l'ex-président congolais.	T.	160

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
24 avril	Paris	OCAM et Congo-Léopoldville : exposé du plan pour rétablir la paix au Congo-Léopoldville, restaurer l'ordre et promouvoir la réconciliation entre les diverses factions ; adhésion du pays à l'OCAM.	N.	187
6 mai	Washington à Paris	Situation politique au Congo-Léopoldville vue de Washington : entrée du pays dans l'OCAM ; réactions au sein de l'OUA ; plan Houphouët-Boigny d'une force de maintien de l'ordre ; aide américaine à la relève des mercenaires ; opposition entre MM. Kasavubu et Tshombé.	T.	213
26	Paris	Situation militaire et politique au Congo-Léopoldville après les élections législatives : consolidation de la position de M. Tshombé ; rivalité entre Kasavubu et Tshombé.	N.	247
10 juin	Paris à Léopoldville	Entretiens de M. Tshombé, à Paris du 27 au 31 mai, avec le général de Gaulle, MM. Pompidou, Couve de Murville, Triboulet et Habib-Deloncle : octroi d'une aide financière de la France ; problèmes soulevés par la mise en oeuvre de l'accord de coopération franco-congolais.	T.	267
30	Léopoldville à Paris	De la célébration du cinquième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo.	T.	318
		4) Le Dahomey		
1965				
6 mars	Cotonou à Paris	Entretien Apithy – ambassadeur de France : préoccupations politiques intérieures du chef de l'État et avenir de son pays ; resserrement des liens avec les autres pays africains ; problème congolais ; ouvertures à l'Est ; relations franco-dahoméennes.	D.	108
30 avril	*Idem*	Des conditions d'une crise ou d'un coup d'État en raison de la lente dégradation de la situation politique, économique et financière du Dahomey.	D.	198
14 mai	Paris à Cotonou	Position de Paris face à la crise montante au Dahomey : conseils et arguments donnés à l'ambassadeur dans ses conversations avec les principales personnalités du pays.	T.	222

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		5) L'Éthiopie		
1965 26 janvier	Paris à Addis-Abeba	Instructions à l'ambassadeur pour protester auprès des autorités éthiopiennes sur les manifestations anti-françaises lors du passage à Diré-Daoua de la commission d'enquête de décolonisation de l'OUA.	T.	43
27	Addis-Abeba à Paris	Entretien ministre des Affaires étrangères éthiopien – ambassadeur de France : manifestations anti-françaises lors du passage à Diré-Daoua de la commission d'enquête de décolonisation de l'OUA.	T.	44
22 mars	*Idem*	Entretien Haïlé Sélassié – Messmer, porteur d'une lettre du général de Gaulle : question de Djibouti ; coopération économique et culturelle ; demande éthiopienne d'une aide militaire française.	T.	132
		6) Le Ghana		
1965 13 avril	Paris à Accra	Des raisons du refus français de recevoir le président N'Krumah.	T.	172
24 mai	*Idem*	Entretiens Couve de Murville – Botsio, ministre des Affaires étrangères, à Paris : Congo et Nations Unies ; coopération culturelle et technique ; avec Habib-Deloncle : OCAM ; OUA ; rapports avec l'union européenne ; décolonisation.	T.	240
		7) La Guinée		
1965 3 avril	Paris	Évolution des rapports franco-guinéens en matière de règlement du contentieux financier.	N.	156
4 mai	Conakry à Paris	Entretien Sékou Touré – ambassadeur de France : préparation de la prochaine réunion de la commission mixte franco-guinéenne ; espoir d'une coopération amicale et confiante.	T.	202
25	Paris	Résumé des travaux de la commission mixte franco-guinéenne, réunie à Conakry du 14 au 22 mai 1965 : rappel du contentieux.	N.	242

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		8) La Haute-Volta		
1965 29 janvier	Ouagadougou à Paris	Entretien Yameogo – ambassadeur de France : attachement français au renforcement des liens entre pays africains francophones et à la réussite de la conférence de Nouakchott.	T.	46
1er avril	Washington à Paris	Voyage aux États-Unis du président Yameogo, vu de Washington : franchise du président voltaïque sur le Ghana et optimisme mesuré sur l'avenir du Congo-Léopoldville. Remise à M. Johnson de deux mémorandums : subversion communiste chinoise en Afrique ; conceptions de l'OCAM et de l'Entente en matière de politique africaine.	T.	151
		9) Le Kenya		
1965 29 mars	Paris	Entretien de Gaulle – Murumbi, ministre kenyan des Affaires étrangères : impasse de la situation au Congo mais refus du Kenya d'une intervention extérieure à l'Afrique.	C.R.	141
		10) Le Malawi		
1965 9 juin	Paris	Entretien de Gaulle – Banda, Premier ministre.	C.R.	265
		11) Le Mali		
1965 15 février	Bamako à Paris	Relations franco-maliennes à la veille de l'ouverture des négociations financières.	D.	69
23 mars	Paris	Décisions du Conseil pour les Affaires africaines et malgache du 23 mars 1965, relatives aux négociations franco-maliennes.	N.	133
30 avril	*Idem*	Note du général de Gaulle : négociation avec le Mali.	N.	195
3 juin	Paris à Bamako	Entretien de Gaulle – ministre malien des Affaires étrangères : rappel de la position française en matière d'aide : adhésion du Mali à l'union monétaire ouest-africaine. Suspension des négociations franco-maliennes.	T.	256

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965 11 juin	Bamako à Paris	De l'examen des relations franco-maliennes par Bamako à la suite de la suspension des négociations. Conséquences : rapprochement avec le Sénégal ; politique de strict non-alignement.	T.	272
		12) Le Rwanda		
1965 21 mai	Kigali à Paris	Entretien Kayibanda – ambassadeur de France, à Kigali le 19 mai 1965 : admission du Congo-Léopoldville à l'OCAM ; élargissement des relations franco-rwandaises ; participation accrue de la France dans le développement du pays.	D.	236
		13) La Somalie		
1965 28 juin	Mogadiscio à Paris	Entretien entre le Premier ministre de Somalie et l'ambassadeur de France : question de Djibouti ; attitude somalienne à l'égard de la France et du Front de libération.	D.	314
		14) La Tanzanie		
1965 28 juin	Paris	Entretien Pompidou – Nyerere : souhait du président tanzanien d'une aide culturelle accrue de la France ; question des matières premières.	C.R.	308
29	*Idem*	Entretien de Gaulle – Nyerere : décolonisation de la Rhodésie et des colonies portugaises.	C.R.	315
		15) Colonies portugaises (Angola – Mozambique)		
1965 8 juin	Lisbonne à Paris	De la position de la France en Angola et au Mozambique : problèmes culturels.	D.	264
9	*Idem*	De la position de la France en Angola et au Mozambique : problèmes économiques.	D.	266

IV. – LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		1) Généralités		
1965 15 janvier	Washington à Paris	Appréciation américaine sur la situation au Proche-Orient.	T.	20
		2) Israël		
1965 17 mars	Paris à Tel Aviv	Entretien Couve de Murville – Golda Meir, à Paris le 16 mars : pressions de Nasser sur les États du Proche-Orient ; partage des eaux du Jourdain ; attitude du Liban et de la Jordanie à l'égard du plan Johnston ; relations Israël – Communauté européenne.	T.	124
14 mai	Général de Gaulle à M. Levi Eshkol	Réponse du général de Gaulle à la lettre de M. Eshkol : demande israélienne de l'intervention française pour dissuader le Liban, à l'occasion du voyage à Paris du président Hélou, de détourner les eaux du Jourdain au détriment d'Israël.	L.	221
		3) Le Liban		
1965 Avril	Paris	Détournement des affluents du Jourdain.	N.	197
11 mai	*Idem*	Visite officielle du président libanais Hélou. Résumé des entretiens avec le général de Gaulle.	N.	219
		4) Le Qatar		
1965 12 mars	Paris	Attitude de la France à l'égard du gouvernement britannique à l'occasion d'une commande d'armement faite par le Qatar à une société française.	N.	117

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
5) La République arabe unie (RAU)				
1965				
15 janvier	Washington à Paris	Entretien ambassadeur de France – ambassadeur de la RAU à Washington. Points de vue de l'ambassadeur égyptien : satisfaction de l'évolution positive des rapports franco-égyptiens ; attitude favorable à un rapprochement américano-égyptien, mais critique de l'ingérence des États-Unis dans l'affaire congolaise ; regret de l'action de la RAU au Yémen.	T.	23
5 mai	Le Caire à Paris	Entretien ambassadeur de France – ambassadeur du Liban au Caire. Remarques de l'ambassadeur libanais : relations franco-égyptiennes ; préoccupations de Nasser : ventes d'armes à Israël ; politique française en Afrique ; attitude de l'Entente à l'égard de l'OUA ; adhésion du Congo-Léopoldville à l'OCAM.	T.	205
21 juin	*Idem*	Vues de Nasser sur sa politique internationale : espoir d'une coopération accrue de la France.	T.	294
6) La Syrie				
1965				
18 janvier	Damas à Paris	De l'évolution socialiste de la Syrie et des rapports franco-syriens.	D.	27
10 février	*Idem*	Commentaires du ministre syrien des Affaires étrangères sur le discours du général de Gaulle : approbation de la politique française ; excellence des rapports franco-syriens à l'ONU ; approbation de l'entrée de la Chine à l'ONU.	T.	59
7) La Turquie				
1965				
30 juin	Paris	Relations franco-turques sur les plans culturel, commercial et financier.	N.	319

V. – L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) Généralités		
1965				
14 avril	Paris à Bangkok	Refus de la France de participer à la réunion du Conseil de l'OTASE, en raison de son opposition à la discussion sur les pays de l'ex-Indochine, en particulier le Vietnam ; présence d'un simple observateur.	T.	173
14	Washington à Paris	Abstention de la France à la réunion du Conseil de l'OTASE des 3 et 4 mai 1965.	T.	175
		2) L'Afghanistan		
1965				
3 juin	Paris	Entretien de Gaulle – Zaher Shah : résumé par le Général de la politique étrangère de l'Afghanistan faite de neutralité et de bons rapports avec ses voisins ; souhait du roi de voir une participation accrue de la France dans les domaines culturels et économiques.	C.R.	255
5	Paris à Caboul	Entretien de Gaulle – Zaher Shah : relations franco-afghanes ; acceptation par le Général d'une visite en Afghanistan.	T.	261
		3) L'Inde		
1965				
12 janvier	Paris	État des relations franco-indiennes avant le voyage de MM. Pompidou et Couve de Murville à New Delhi : excellence des rapports depuis le règlement de l'affaire algérienne et la ratification du traité de cession des établissements français de l'Inde.	N.	14
13	*Idem*	Des relations franco-indiennes dans le domaine nucléaire à la veille de la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville à New Delhi.	N.	17
2 février	New Delhi à Paris	Tour d'horizon par l'ambassadeur de France des rapports franco-indiens, à la veille de la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville à New Delhi.	D.	48

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
11 février	*Idem*	Résumé des entretiens entre le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères indien avec MM. Pompidou et Couve de Murville, ainsi que des discussions entre les membres des délégations.	T.	61
11	*Idem*	Du déroulement de la visite en Inde de MM. Pompidou et Couve de Murville.	T.	63
19 mars	Paris	De la fourniture d'équipements nucléaires à l'Inde.	N.	127
18 mai	Washington à Paris	Attitude américaine de conciliation à la suite de l'incident indo-pakistanais du Rann de Kutch et du refus de Washington de voir les deux pays utiliser des armes fournies par les États-Unis.	T.	230
14 juin	*Idem*	Opinions de l'ambassadeur de l'Inde à Washington sur la politique étrangère américaine, la personnalité de M. Johnson et la situation internationale en Asie.	T.	278
		4) L'Iran		
1965				
17 février	Téhéran à Paris	Entretien Premier ministre iranien – ambassadeur de France : questions financières et économiques.	T.	76
		5) Le Pakistan		
1965				
13 janvier	Paris	De l'état des relations franco-pakistanaises avant la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville du 5 au 8 février 1965.	N.	18
7 février	Karachi à Paris	Résumé des entretiens de MM. Ayub Khan et Bhutto avec MM. Pompidou et Couve de Murville les 5 et 6 février à Rawalpindi.	T.	58
5 mars	Paris	À la suite de la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville au Pakistan, souhaits de l'ambassadeur pakistanais à Paris d'illustrer par des projets concrets de coopération les bonnes relations existant désormais entre les deux pays.	N.	107
2 mai	*Idem*	Entretien Couve de Murville – Bhutto à Paris : situation au Vietnam ; OTASE ; Malaisie ; Inde ; Australie ; Nouvelle-Zélande.	C.R.	200

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
B. L'ASIE DU SUD-EST				
1) Le Cambodge				
1965				
13 février	Paris à Phnom Penh	Message du prince Sihanouk au général de Gaulle du 11 février, à propos d'une démarche de la France concernant la tenue d'une nouvelle conférence de Genève. Réponse favorable du Général du 13 février.	T.	66
25	Phnom Penh à Paris	Report par le prince Sihanouk de la conférence populaire indochinoise, afin d'éviter de répondre au message de Chou En-laï, exigeant le retrait immédiat et inconditionnel des forces américaines d'Indochine.	T.	93
13 mars	*Idem*	De l'avis des organisateurs cambodgiens, la conférence populaire indochinoise est un échec : refus des représentants de la RDVN et du FNL sud-vietnamien de s'associer à la demande du prince Sihanouk d'une nouvelle conférence de Genève. En marge de la conférence, avis du chef de la délégation du FNL : neutralité du Sud-Vietnam ; sauvegarde des intérêts français.	T.	118
4 mai	Washington à Paris	Pour le Département d'État, la vraie cause de la rupture des relations diplomatiques américano-cambodgiennes est due à la soumission du prince Sihanouk aux consignes de Pékin.	T.	203
6	Phnom Penh à Paris	Entretien Sihanouk – ambassadeur de France : justifications par le Prince de son renoncement à la tenue d'une conférence sur la neutralité et la garantie des frontières du Cambodge.	T.	210
26	Paris	Attitudes contradictoires du prince Sihanouk concernant la tenue d'une conférence sur le Cambodge, trahissant son assujettissement à Pékin, opposé à toute réunion si le FNL sud-vietnamien n'est pas représenté.	N.	248
17 juin	*Idem*	Nouveau revirement du prince Sihanouk à la tenue d'une conférence sur le Cambodge : annonce d'une invitation aux puissances intéressées à souscrire à une déclaration sur la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge.	N.	284

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		2) Le Laos		
1965 13 février	Paris à Washington, Londres, Moscou, Pékin, Ottawa, New Delhi, Varsovie, Bangkok, Vientiane, Saigon, Phnom Penh, Hanoï, Manille, Karachi, Rangoon, Tokyo, Hong-Kong, Bonn, New York	De l'origine et des conséquences de la tentative de putsch le 31 janvier à Vientiane : mécontentement de jeunes colonels voulant prendre la place des aînés ; rivalité entre les clans.	T.	67
23	Vientiane à Paris	Immobilisme du prince Souvanna Phouma, dans l'attente d'un règlement international du problème indochinois. Espoir de la France de prendre la relève des Américains, la paix revenue.	D.	90
27	Paris à Vientiane	Scepticisme français quant à la tenue d'une conférence sur le Laos pour le rétablissement de la paix dans l'ex-Indochine.	T.	96
14 avril	Vientiane à Paris	De la situation au Laos un an après le coup de force de la droite contre le prince Souvanna Phouma.	T.	174
6 mai	*Idem*	De l'attentisme du prince Souvanna Phouma et de son gouvernement et de leur soumission à la puissance américaine.	T.	209
		3) Le Nord-Vietnam		
1965 6 février	Moscou à Paris	Tentative soviétique de reprendre pied au Sud-Est asiatique pour contrer Pékin : envoi d'une délégation à Hanoï, aide économique et militaire, tout en ne voulant provoquer ni les Chinois ni les Américains.	T.	55
15	Hanoï à Paris	De l'exigence d'Hanoï du retrait du pays des équipes fixes de la Commission internationale de contrôle, afin d'éviter les témoignages sur une éventuelle aide militaire étrangère.	D.	70
27	Paris à Moscou	Entretien de Gaulle – Vinogradov, le 23 février, sur la situation au Vietnam.	T.	95

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
27 mars	Washington à Paris	Tentative de Washington d'atténuer l'effet sur l'opinion publique mondiale de l'utilisation de « gaz nauséeux » sur les troupes du Vietminh.	T.	138
4 avril	Hanoï à Paris	Entretien Premier ministre – représentant français : refus de Hanoï de négocier avant le retrait américain du Sud-Vietnam ; indifférence aux destructions causées par les bombardements ; tentatives de médiation jugées caduques.	T.	157
19 mai	Saigon à Paris	Reprise des bombardements américains sur le Nord-Vietnam, afin d'obtenir l'arrêt de l'aide de la RDVN au Vietcong.	T.	231
19	Paris	Entretien Manac'h – représentant du Nord-Vietnam, le 18 mai : Hanoï pourrait ne pas exiger le retrait des troupes américaines du Sud-Vietnam avant l'ouverture de négociations.	N.	232
29	*Idem*	De l'attention du Département d'État prêtée aux propos tenus par le représentant du Nord-Vietnam à M. Manac'h le 18 mai.	N.	252
		4) Le Sud-Vietnam		
1965				
9 janvier	Saigon à Paris	Rapports américains sur la situation au Sud-Vietnam : défaite des Sud-Vietnamiens à Binh Gia ; accroissement des livraisons d'armes chinoises ; insécurité des liaisons aériennes et ferroviaires ; indifférence de la population locale aux efforts américains pour le rétablissement du Haut Conseil national.	T.	7
25	Paris	Entretien Lucet – Manac'h – Brèthes – Sung : négociations de paix sur le Vietnam ; indépendance et neutralité du Sud-Vietnam ; Laos ; ingérences étrangères dans la péninsule indochinoise.	N.	40
31	Saigon à Paris	Du coup d'État du général Khanh, le 27 janvier 1965.	T.	47
4 février	Paris	Entretien Manac'h – Sung : au contraire de la Chine, scepticisme de la France sur la volonté américaine d'élargir le conflit en Indochine.	N.	51
7	Saigon à Paris	De la visite de McGeorge Bundy à Saigon : dégradation de la situation politique et militaire au Sud-Vietnam ; succès de l'action bouddhiste ; poussée inquiétante d'anti-américanisme.	T.	57

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
18 février	Tourane à Saigon	Analyse par le consul de France à Tourane de la situation au Centre-Vietnam : mainmise communiste sur la quasi-totalité de la région ; lassitude de la population ; renforcement américain en hommes et matériel.	D.	78
22	Saigon à Paris	Soutien américain au putsch du 19 février, dans l'espoir d'écarter du pouvoir le général Khanh.	T.	89
2 mars	Paris	De la situation politique et militaire au Sud-Vietnam après le retrait du général Khanh.	N.	100
31	Tourane à Saigon	Du souhait ardent de la population du Centre-Vietnam à la paix. Crainte de nouveaux affrontements entre bouddhistes et catholiques.	D.	150
5 mai	Saigon à Paris	Mesure de rétorsion prise par le gouvernement sud-vietnamien après l'annonce de la non-participation de la France au Conseil de l'OTASE.	T.	206
18	Londres Repan à Paris	Intervention de M. Couve de Murville sur le Vietnam lors de la session ministérielle de l'OTAN.	T.	228
24 juin	Danang à Saigon	Exacerbation de l'anti-américanisme au Centre-Vietnam, en raison de l'intensification des bombardements américains, et crainte des réactions communistes.	D.	304
29	Paris	Entretien Manac'h – Sung : rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam.	N.	316
29	*Idem*	Conséquences de la rupture des relations diplomatiques avec la France.	N.	317
		Voir aussi : les rubriques « L'URSS » et « Les États-Unis »		

C. L'EXTRÊME-ORIENT

1) La Chine (Pékin)

1965				
9 janvier	Pékin à Paris	Entretien Chen Yi – Paye : Laos ; situation au Vietnam ; Cambodge ; désarmement ; liaison aérienne Paris-Pékin ; négociations sur la frontière sino-soviétique ; relations entre la Chine et le Japon.	T.	6

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
16 février	Paris à Pékin	Entretien Couve de Murville – ambassadeur de Chine : conflit sino-indien ; Vietnam.	T.	74
20	M. Manach à M. Paye	De la coopération éventuelle franco-chinoise : conversations sur les questions africaines ; attribution à Pékin de l'immeuble diplomatique encore détenu par Formose ; échanges de visites ministérielles.	L.	84
17 mars	Pékin à Paris	Entretien Chou En-laï – Paye : selon la Chine, « responsabilité » américaine dans les crises sévissant dans le monde ; Sud-Est asiatique ; ONU ; URSS ; conférence « anniversaire » de Bandoeng ; conférence afro-asiatique.	C.R.	123
15 avril	Paris	Entretien Soutou – Sung : approbation chinoise de l'aide française à l'Afrique.	N.	176
7 mai	*Idem*	Entretien Manac'h – Sung : position chinoise à propos de la conférence sur le Cambodge ; position de la Chine sur le retrait des troupes américaines du Sud-Vietnam avant toute négociation.	N.	217
		2) La Mongolie		
1965				
16 février	Paris à Moscou	Accord de la France pour l'établissement de relations diplomatiques avec la Mongolie.	T.	73

VI. – L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. L'Amérique du Nord		
		Les États-Unis		
1965				
11 janvier	Washington à Paris	Entretien Dillon – Alphand : des intentions prêtées à la France de vouloir changer ses réserves de dollars en or.	T.	9

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
11 janvier	Paris à Washington	Entretien Couve de Murville – Harriman, le 5 janvier 1965 : préoccupation américaine de la situation au Congo ; demande de M. Harriman d'une intervention française auprès des États africains modérés, mais rappel de la France de sa politique de non-intervention dans les affaires intérieures d'un État.	T.	12
19	Washington à Paris	Synthèse de la première année de présence de Johnson à la Maison Blanche et perspectives pour son nouveau mandat.	T.	30
21	*Idem*	Du discours inaugural du président Johnson : sans imagination ni grande force de pensée	T.	36
28	*Idem*	Vives réactions et incompréhension de l'opinion américaine à la suite des mesures prises par la France concernant les réserves monétaires.	T.	45
5 février	*Idem*	Des réactions américaines à la conférence de presse du général de Gaulle, le 4 février 1965.	T.	54
10	*Idem*	Opinion du sous-secrétaire d'État Thompson sur la situation internationale à la suite des derniers événements au Vietnam.	T.	60
18	Paris	Entretien Couve de Murville – Ball : système monétaire international ; avenir de l'OTAN ; Proche-Orient : livraisons d'armes, eaux du Jourdain.	C.R.	77
18	Washington à Paris	Entretien Couve de Murville – Rusk, à Washington le 18 février 1965 : Asie du Sud-Est.	T.	79
19	*Idem*	Entretien Couve de Murville – Rusk, à Washington le 18 février 1965 : situation au Sud-Vietnam ; éventuelles conférences internationales sur le Vietnam et le Laos ; interprétation des positions nord-vietnamienne, chinoise et soviétique sur ces questions.	T.	82
19	*Idem*	Entretien Johnson – Couve de Murville : Vietnam.	T.	83
20	*Idem*	Entretien Couve de Murville – Rusk, à Washington le 18 février 1965 : problème allemand.	T.	85
24	*Idem*	De la coopération franco-américaine dans le Pacifique : en matière spatiale ; astronomie ; biologie marine et océanographie ; réouverture du consulat américain de Papeete.	T.	92

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965 1er mars	*Idem*	Tentative de justification de Washington sur son action militaire au Vietnam : publication d'un *Livre blanc*.	T.	97
4	*Idem*	De l'attitude chinoise au Vietnam, selon le Département d'État : espoir de Pékin de parvenir à la division des Occidentaux sans s'engager militairement dans le conflit.	T.	103
8	Paris à Washington	Réponse majoritairement négative de la France aux demandes américaines concernant les territoires français du Pacifique.	T.	109
10	Washington à Paris	De l'appréciation par la presse et le Département d'État des résultats de la conférence des partis communistes à Moscou.	T.	115
13	Paris à Washington	Démarche française pour s'élever contre une tentative de l'administration américaine d'interdire à une société française d'honorer un contrat avec la Chine populaire, en raison d'une participation américaine au capital de ladite société.	T.	119
16	Saigon à Paris	De la nouvelle politique américaine de bombardements du Nord-Vietnam, risquant de lui aliéner une partie de l'opinion internationale.	T.	121
16	Washington à Paris	Émotion considérable aux États-Unis à la suite des événements d'Alabama et de la brutalité des autorités sudistes à l'égard des Noirs, manifestant pour le droit de vote.	T.	122
18	*Idem*	Vive critique par M. Ball de la politique française.	T.	126
25	*Idem*	De la volonté américaine de ne traiter, concernant le Vietnam, qu'en position de force, expliquée par la hantise d'un « nouveau Munich ».	T.	135
25	*Idem*	Pression américaine pour retarder une démonstration du procédé Secam, concurrent potentiel du système de télévision NTSC utilisé aux États-Unis.	T.	136
29	*Idem*	De la visite du président Yameogo aux États-Unis : affirmation du droit pour Washington d'intervenir partout dans le monde pour protéger la liberté des peuples menacés.	T.	142
30	*Idem*	De l'absence de réaction des Américains à l'installation sur leur territoire de missiles intercontinentaux susceptibles de leur attirer des représailles en cas de conflit.	T.	146

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
7 avril	*Idem*	Remise par le Département d'État aux représentants des pays membres de l'OTAN d'une analyse du discours prononcé par Johnson sur le Sud-Est asiatique.	T.	163
8	*Idem*	Commentaires de M. Alphand sur le discours du président Johnson à Baltimore.	T.	165
9	*Idem*	Satisfaction américaine après les réactions favorables de la presse française au discours de Johnson à Baltimore.	T.	166
9	Paris	Du discours du président Johnson à Baltimore, le 7 avril 1965 : acceptation de l'idée de négociations sans préalable devant conduire à la neutralisation du Sud-Vietnam ; promesse d'une aide économique aux pays du Sud-Est asiatique.	N.	167
21	Washington à Paris	Entretien Rusk – Alphand : problème allemand ; Sud-Est asiatique.	T.	181
22	*Idem*	Détérioration sérieuse de l'attitude de l'opinion américaine vis-à-vis de la France.	T.	185
27	Saigon à Paris	Impressions de la conférence d'Honolulu : constatation américaine de l'échec de leur politique de bombardements sur le Nord-Vietnam ; volonté de Washington d'accroître son effort militaire au Sud-Vietnam.	T.	188
5 mai	Washington à Paris	Des efforts du président Johnson pour s'assurer de la compréhension et de l'appui de l'opinion américaine concernant l'intervention des États-Unis en République dominicaine.	T.	208
21	*Idem*	Entretien Rusk – Alphand : Saint-Domingue ; Sud-Est asiatique ; OTAN ; Europe.	T.	235
4 juin	Paris à Washington	Conversation Soutou – Williams, le 2 juin à Paris : Congo-Léopoldville : politique américaine en Afrique.	D.	257
15	Paris	Participation américaine directe aux opérations terrestres, pour sauver du désastre les forces de Saigon. Scepticisme américain quant à une stabilisation politique du Sud-Vietnam après l'abandon du pouvoir aux militaires.	N.	281
18	Saigon à Paris	Utilisation pour la première fois des bombardiers B52 du *Strategic Air Command* contre des troupes Vietcong.	T.	285

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
21 juin	Washington à Paris	De la visite impromptue à Paris du vice-président des États-Unis.	T.	293
23	*Idem*	Confidences du président Johnson à des journalistes américains : rapports franco-américains ; Allemagne ; Vietnam ; aide aux pays en voie de développement ; relations soviéto-américaines.	T.	301
24	*Idem*	De la tentative américaine d'empêcher Saigon de rompre ses relations avec Paris.	T.	303
		B. L'AMÉRIQUE LATINE		
		La République dominicaine		
1965				
29 avril	Washington à Paris	Du débarquement des *Marines* pour assurer la protection des Américains, à la suite du coup d'État en République dominicaine.	T.	193
1er mai	*Idem*	Réunion à Washington de la conférence des ministres latino-américains des Affaires étrangères : position à adopter dans l'affaire dominicaine ; sévère critique de l'initiative américaine du débarquement des *Marines*.	T.	199
6	Paris à Saint-Domingue	Position française au Conseil de sécurité sur les événements de Saint-Domingue : désapprobation de l'intervention des *Marines* ; rappel du principe de non-intervention ; maintien de contacts avec le colonel Caamaño, chef du gouvernement provisoire.	T.	212
6	Washington à Paris	Adoption par la conférence ministérielle de l'OEA de la création d'une force interaméricaine composée de contingents des divers pays membres de l'OEA.	T.	215
11	Paris	De la situation en République dominicaine : rivalité entre les factions ; non-reconnaissance par les puissances étrangères des deux gouvernements existants.	N.	220
24	Washington à Paris	Vues américaines sur l'évolution de la situation à Saint-Domingue et des conséquences à en tirer pour l'hémisphère occidental.	T.	239
25	*Idem*	Par la crise de Saint-Domingue, mise en évidence de l'intervention permanente des États-Unis dans les affaires intérieures des États d'Amérique centrale et des Caraïbes.	T.	243

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1965				
5 juin	Paris à New York	Entretien Couve de Murville – Vinogradov : préoccupations de Moscou sur la crise dominicaine et jugement soviétique sur la similitude des positions entre la France et l'URSS contre l'intervention des États-Unis.	T.	260
15	Washington à Paris	Appréciation désabusée de M. Rusk sur l'affaire de Saint-Domingue : situation confuse ; intensification de la rivalité des factions ; maintien des *Marines* jusqu'à la formation d'un gouvernement national.	T.	282

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1965

TOME I

(1er JANVIER – 30 JUIN)

1

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 1[1]. *Paris, 4 janvier 1965, 21 h. 57.*

Le débat au Conseil de sécurité sur la question congolaise s'est terminé le 30 décembre par un vote, au cours duquel a été adoptée une résolution présentée par la Côte-d'Ivoire et le Maroc et dont je vous envoie le texte par télégramme séparé[2]. Dix États ont voté pour, la France s'est abstenue, sauf sur le premier paragraphe, qu'elle a approuvé.

Les raisons qui ont conduit la délégation à s'abstenir sont simples. La position française constante est que l'ordre et la sécurité ne peuvent être rétablis au Congo que par les Congolais eux-mêmes, sans intervention extérieure quelle qu'elle soit. Nous avons voté le premier paragraphe, qui fait état de ce principe de non-intervention et nous nous sommes abstenus sur les autres qui tous, plus ou moins, soit par le rappel de résolutions antérieures, soit par des dispositions nouvelles, constituent ou prévoient une intervention évidente dans les affaires du Congo.

[1] Ce télégramme circulaire, signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département, est adressé à Washington, Londres, Bruxelles, Moscou, New-York ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la France dans les pays d'Afrique.

[2] Le texte de la résolution S/6129 du 30 décembre est transmis par Paris le 4 janvier 1965 par le télégramme circulaire n° 2. Pour des détails sur un débat qui a commencé le 9 décembre 1964, les différentes étapes qui ont permis d'aboutir à cette résolution finale dont le texte figure en annexe, se reporter à la note n° 002 du 5 janvier 1965, non reproduite, destinée au Cabinet du Ministre et émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département.

Il va de soi, et M. Seydoux l'a dit dans son explication de vote[1], que nous n'avons pas voulu pour autant légitimer la présence des mercenaires étrangers, qui est d'ailleurs une des interventions extérieures que nous n'approuvons pas. Nous n'avons pas voulu non plus condamner l'opération belgo-américaine du 14 novembre[2], dans la mesure où elle était limitée à des raisons strictement humanitaires et à la libération des otages détenus par les rebelles.

Par contre, il ne nous était pas possible d'approuver une intervention nouvelle des Nations Unies au Congo ; il suffit pour l'expliquer de rappeler l'expérience des années qui ont suivi l'indépendance, au cours desquelles on a tenté, sans d'ailleurs rien résoudre, de placer le Congo sous la tutelle de l'Organisation[3]. La résolution adoptée substitue, au moins dans une large mesure, l'intervention de l'Organisation pour l'Unité africaine à celle des Nations Unies, mais une intervention ne change pas de nature par le seul fait qu'elle devienne africaine. C'est de plus un fait reconnu par les États africains eux-mêmes qui ont poussé à cette formule, que l'OUA n'a pas la possibilité de régler le problème.

L'organisation d'Addis-Abeba ne possède aucun moyen d'action. Elle est de plus divisée, soumise à des courants contradictoires et l'on n'imagine pas qu'elle puisse prétendre parler au nom de l'Afrique. Son intervention donnerait en fait l'occasion aux États les plus extrémistes de prétendre imposer telle ou telle équipe congolaise par des pressions extérieures. Nous n'avons pas voulu nous prêter à une telle mesure.

Il faut ajouter à ceci que la résolution non seulement met sur le même pied le gouvernement légal de Léopoldville et les organisations rebelles, mais en employant la formule « les autres factions politiques », assimile le gouvernement actuel congolais à une simple faction.

Bien entendu, nous avons reconnu les efforts des États africains membres du Conseil, en particulier de la Côte-d'Ivoire, qui ont cherché à faire prévaloir un point de vue modéré. Mais même cette modération présente des inconvénients lorsqu'elle a pour résultat d'écarter en réalité la non-intervention.

Le Congo ne doit pas servir de terrain d'affrontement pour des pays étrangers, qu'ils appartiennent ou non au continent africain ; toute intervention ne peut avoir d'autre conséquence qu'une intervention en sens opposé, suivie de la prolongation des troubles. Il faut laisser les Congolais régler leurs propres affaires et le rôle des puissances étrangères n'est que

[1] Le texte de l'intervention de M. Seydoux est transmis par le télégramme de New York n° 3203 du 30 décembre 1964, non publié.

[2] Concernant l'opération belgo-américaine sur Stanleyville déclenchée le 24 novembre 1964, se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n°s 188, 194, 195, 200, 207, 212.

[3] Se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, 1961-I, 1961-II, 1962-I, 1962-II, 1963-I (n° 6), 1964-I (n° 280), 1964-II, sous la rubrique de la Table méthodique intitulée « La crise congolaise », puis « Le Congo ».

de les aider par l'assistance qu'elles peuvent apporter sur le plan de la technique, de l'économie et de la culture.

(Congo-Léopoldville, ONU, 1963-1965).

2

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 97 à 98[1]. *Paris, 5 janvier 1965.*

Je me réfère à votre télégramme n° 5801[2].

À l'occasion des échanges de renseignements officieux qui ont habituellement lieu durant les réunions des organes des Nations Unies entre l'ambassade britannique et les services du Département, ceux-ci ont eu récemment l'occasion de répondre à des questions du genre de celles posées par M. Peck.

Il a été confirmé à nos interlocuteurs qu'une prise de position dépourvue d'ambiguïté en faveur de la Chine par le gouvernement de Pékin, dans toutes les instances de l'Organisation et des Institutions qui y sont rattachées, constituait à nos yeux le corollaire normal de la reconnaissance de la Chine populaire. En conséquence, nous voterions pour Pékin à l'Assemblée générale, et sans considérer que la question dût être tranchée à la majorité des deux tiers.

Bien entendu, nous n'avions aucunement l'intention de faire en la circonstance aux États africains francophones des recommandations ou des suggestions.

Au demeurant, la diversité même des positions prises en l'objet par les États intéressés attestait notre fidélité à la règle de discrétion que nous nous étions assignée ainsi qu'au principe général d'après lequel il appartenait à des États souverains d'arrêter leur politique en toute liberté et indépendance.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Ce télégramme, intitulé *Chine et Nations Unies*, est signé de M. Jean Wolfrom, chargé du secrétariat des Conférences à la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département.

[2] Dans le télégramme nos 5801 à 5803, adressé de Londres à Paris le 23 décembre 1964, non reproduit, l'ambassadeur relate que M. Peck, sous-secrétaire d'État britannique pour les Affaires d'Asie, a interrogé le ministre-conseiller de l'ambassade de France sur l'attitude que le gouvernement français adopterait, au cours de la présente session, au sujet de l'admission de la Chine à l'ONU. Le gouvernement britannique, pour sa part, demandera un vote à la majorité des deux-tiers mais, quant au fond, il votera pour l'admission.

3

NOTE

Schéma d'intervention pour le Secrétaire d'État sur le problème congolais

N.[1] *Paris, 5 janvier 1965.*

Le secrétaire d'État[2] dans son intervention sera sans doute amené à tenir compte des exposés qui auront précédé le sien, en particulier de celui de M. Spaak[3]. Aussi est-il difficile de prévoir à l'avance de façon détaillée les développements que devrait comporter son intervention.

Il est probable que M. Spaak exposera les idées contenues dans le document remis à la fin du mois de décembre à M. Spitzmuller[4]. Cet aide-mémoire, qui a été élaboré en liaison avec le gouvernement américain, montre clairement que le principal souci à Bruxelles comme à Washington est de partager avec d'autres, en Afrique et en Europe, les responsabilités que Belges et Américains sont actuellement seuls à endosser au Congo.

Compte tenu des réserves que les suggestions contenues dans ce document appellent de notre part, il y aurait intérêt, semble-t-il, à ce que l'intervention du secrétaire d'État se situe au plan des généralités, traitant successivement de la situation au Congo et de la politique française.

I. *Considérations sur la situation au Congo*

Le gouvernement français, comme les autres gouvernements occidentaux, est préoccupé par l'évolution politique et militaire au Congo. La situation inquiétante qui y règne[5] lui paraît dominée à la fois par des éléments qui tiennent aux structures mêmes de ce grand pays et par des données plus contingentes.

[1] Cette note est rédigée par M. Jean François-Poncet, sous-directeur d'Afrique au Département.

[2] M. Michel Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le Conseil atlantique se réunit le 6 janvier 1965 en séance privée pour examiner les problèmes africains. Le texte de la déclaration faite par M. Habib-Deloncle sur le problème du Congo est transmis par le télégramme REPAN (Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique nord) n° 2 du 7 janvier, non reproduit. L'intervention de M. Averell Harriman au cours de la même séance est transmise par le télégramme REPAN n° 3 également du 7 janvier, non publié.

[3] La déclaration de M. Spaak, lors de la séance d'ouverture du Conseil privé de l'OTAN, est transmise par le télégramme REPAN n° 1 du 6 janvier 1965, non retenu.

[4] Allusion à la note remise par M. Paul-Henri Spaak à l'ambassadeur de France le 22 décembre 1964. Voir la dépêche de Bruxelles n° 1365/AL du 24 décembre 1964, non reproduite.

[5] Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 222.

1) Il est clair, en effet, que par son immensité, sa diversité ethnique, les influences centrifuges qui de l'extérieur s'exercent sur lui, la médiocrité numérique et qualitative de ses cadres administratifs, la fragilité d'un appareil militaire marqué par les mutineries de 1960[1], la faiblesse des transports intérieurs, le Congo est, plus que tout autre pays africain, voué aux tensions et aux désordres intérieurs. Ces facteurs, inhérents à la réalité congolaise, rendent toute politique aléatoire dans son application et précaire dans ses résultats. Force est de le reconnaître : il est peu probable qu'une solution entièrement satisfaisante puisse avant de nombreuses années débarrasser l'Occident « du problème congolais ».

2) On était, toutefois, en droit d'espérer de l'arrivée au pouvoir de M. Tshombé[2] une certaine amélioration de la situation. Habile, courageux, populaire, disposant au surplus avec ses « gendarmes » katangais de soldats fidèles et qui avaient dans le passé donné certains signes de discipline et de combativité, le Premier ministre paraissait tenir en main d'appréciables atouts. Les événements ont malheureusement déjoué ces espoirs[3]. M. Tshombé n'a pas réussi à opérer autour de lui le ralliement politique qui, sans ramener nécessairement l'ordre à l'intérieur, lui aurait valu sinon la sympathie du moins la neutralité de l'Afrique et du Tiers Monde. Il ne paraît pas être parvenu davantage à se doter d'une force militaire suffisamment organisée et disciplinée[4], pour affirmer sur le terrain la suprématie du gouvernement central. Les succès remportés – ils ne sont pas négligeables – paraissent dus à l'intervention des mercenaires blancs[5], le rôle des troupes congolaises étant, dans la meilleure hypothèse, limité à l'occupation du terrain. Loin d'avoir été anéanties ou démantelées, les forces rebelles semblent au contraire, sinon plus nombreuses, du moins mieux armées, mieux commandées, en un mot plus efficaces.

[1] Voir *D.D.F.*, 1960-II, n° 17 (et notes).

[2] Le 26 juin 1964, M. Tshombé arrive à Léopoldville. Le 1er juillet, il accepte une mission d'information ; le 6, il est désigné comme formateur du gouvernement et, le 9 juillet 1964, il présente une équipe de onze ministres au président Kasavubu. Premier ministre, il se réserve pour lui-même les portefeuilles des Affaires étrangères, du Plan et du Commerce extérieur et l'Information.

[3] Le 23 juillet 1964, formation d'un gouvernement Soumialot à Albertville ; le 9 septembre 1964, formation d'un gouvernement rebelle à Stanleyville, où est créée la République populaire du Congo. Les 24 et 26 novembre 1964, opération aéroportée belgo-américaine sur Stanleyville et sur Paulis.

[4] Concernant l'Armée nationale congolaise (ANC), se reporter à la note rédigée par M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères auprès de la sous-direction d'Afrique au Département, datée du 10 février 1965, non publiée, rappelant que les autorités congolaises ont en mai 1963 fait appel simultanément à la Belgique pour l'armée de Terre, à Israël pour les troupes aéroportées, à l'Italie pour l'aviation, aux États-Unis pour le soutien logistique, au Canada pour les transmissions et à la Norvège pour la Marine. Ces deux derniers gouvernements se sont ensuite récusés.

[5] Au sujet des mercenaires à la disposition du gouvernement de Léopoldville, voir le télégramme de Bruxelles du 6 janvier 1965, nos 8 à 9, non reproduit.

3) Cette évolution est-elle dûe à l'aide extérieure que reçoit la rébellion ? Sur le plan politique, il est incontestable que les rebelles reçoivent des encouragements et, avec un enthousiasme qui varie selon les cas, des appuis de la part de nombreux gouvernements africains[1] et, du même coup, de la part de l'URSS et de la Chine[2]. Il n'est que de lire, pour s'en convaincre, la presse communiste ou les interventions des délégués de l'Est aux Nations Unies.

Cette aide politique se double-t-elle d'une aide militaire ? Il semble désormais incontestable qu'une certaine assistance militaire est apportée aux rebelles par quelques pays africains, ceux-ci ne disposant pas eux-mêmes des moyens nécessaires doivent les recevoir d'une façon ou d'une autre d'États communistes. Quant à la Chine, elle intervient sans doute dans une certaine mesure. Mais il a été difficile d'établir jusqu'ici l'importance de son aide qui, dans le domaine militaire, ne semble pas avoir atteint d'importantes proportions.

Il apparaît ainsi que nous nous trouvons en présence d'une série de facteurs dont les deux plus importants sont : la volonté de certains pays africains de jouer un rôle et parfois d'échapper à leurs difficultés intérieures par une intervention dans les affaires congolaises ; une surenchère chinoise devant laquelle l'URSS ne peut rester passive. Quelles que soient les opinions que l'on puisse se former sur le point de l'intervention extérieure dans les affaires congolaises, il semble incontestable que l'on se trouve en présence d'une rébellion organisée et équipée. Si cet état de chose devait se prolonger et les moyens dont disposent les rebelles s'accroître, le danger existerait de voir une partie du Congo se constituer en une sorte d'enclave africaine d'obédience communiste.

II. *Politique de la France*

1) Le gouvernement français, pour sa part, estime que c'est en laissant aux Congolais le soin de régler eux-mêmes les différends qui les opposent et en s'abstenant de toute intervention politique et militaire, intervention qui appelle nécessairement à plus ou moins brève échéance une action de sens contraire, que les Occidentaux ont le plus de chances d'éviter l'apparition au Congo d'une situation où l'Est et l'Ouest s'affronteraient.

Nous estimons, en revanche, qu'il y a tout intérêt à accorder au gouvernement légal, quel qu'il soit, une assistance technique, culturelle et surtout administrative ; exerçant ainsi, sans inconvénient politique, une action en profondeur indispensable à toute normalisation de la situation au Congo.

[1] Une aide ouverte est apportée à la rébellion congolaise par l'Égypte, l'Algérie, le Ghana, pays derrière lesquels se manifeste l'URSS.

[2] Le gouvernement chinois agit par l'intermédiaire du Burundi et du Congo-Brazzaville. Se reporter à la note de la direction d'Afrique-Levant au Département, datée du 6 mars 1965, non publiée, intitulée : *Pénétration communiste en Afrique : I – Limites de la pénétration chinoise ; II – Efficacité de la propagande chinoise.*

2) Ces principes complémentaires ont dès l'origine inspiré notre politique. C'est ainsi que nous n'avons pas donné suite à la demande qui nous avait été adressée en juillet dernier par le gouvernement de Léopoldville et qui tendait à mettre à sa disposition des officiers destinés à encadrer ses troupes.

C'est ainsi, en revanche, que nous avons développé avec le gouvernement de M. Tshombé un programme d'assistance culturelle et technique[1] entamé du temps de M. Adoula et appelé à prendre dans l'avenir une certaine extension, notamment dans le domaine de l'administration publique.

Si nous avons approuvé l'opération aéroportée entreprise à Stanleyville par les gouvernements américain et belge, c'est dans la mesure où celle-ci poursuivait des objectifs humanitaires évidents auxquels la France ne pouvait que souscrire.

En ce qui concerne l'abstention de la France au cours du récent débat du Conseil de sécurité, elle découle des mêmes principes. Nous avons approuvé le premier paragraphe de la résolution déposée par la Côte-d'Ivoire et le Maroc, qui fait état du principe de non-intervention. Mais nous n'avons pas voté les autres paragraphes qui, tous plus ou moins, soit par le rappel de résolutions antérieures soit par des dispositions nouvelles, constituent ou prévoient une intervention dans les affaires du Congo. La résolution adoptée substitue, il est vrai, au moins dans une large mesure, l'intervention de l'OUA à celle des Nations Unies que nous n'avons jamais approuvée. Mais une intervention ne change pas de nature par le seul fait qu'elle devient africaine. L'organisation d'Addis-Abeba ne possède aucun moyen d'action. Elle est de plus divisée, soumise à des courants contradictoires et l'on n'imagine pas qu'elle puisse parler au nom de l'Afrique. Son intervention donnerait en fait l'occasion aux États les plus extrémistes de prétendre imposer telle ou telle équipe congolaise par des pressions extérieures. Nous n'avons pas voulu nous prêter à une telle manœuvre.

Il faut ajouter que la résolution non seulement met sur le même pied le gouvernement légal de Léopoldville et les organisations rebelles mais en employant la formule « les autres factions politiques » assimile le gouvernement central à une simple faction.

(Congo-Léopoldville, ONU, 1963-1965).

[1] Se reporter à la dépêche n° 75/SE de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département, en date du 20 février 1965, non publiée, sous-titrée : *Coopération culturelle et technique avec la République du Congo.*

4

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DORGET, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJAKARTA.

T. n°s 24 à 28[1]. *Paris, 6 janvier 1965, 20 h. 07.*

Diffusion réservée.

L'ambassadeur d'Indonésie[2] s'est enquis le 6 janvier du sentiment du Département sur le retrait de son pays de l'Organisation des Nations Unies[3]. Il lui a été répondu qu'à la différence d'autres pays, nous n'avions fait aucune déclaration officielle condamnant ou félicitant le gouvernement de Djakarta de sa décision. Nous ne considérions néanmoins pas que ce retrait était une bonne chose en soi, s'il devait avoir pour conséquence que l'Indonésie, se sentant libérée des obligations de la Charte, estimerait pouvoir passer à une politique d'agression directe contre la Fédération de Malaisie. Nous avions dû l'an dernier condamner au Conseil de sécurité des infiltrations indonésiennes dans la péninsule malaise. Cette position demeurait valable si les opérations étaient reprises sur une plus vaste échelle. Quelles étaient les raisons qui avaient poussé le gouvernement de Djakarta à prendre sa décision ?

À ceci, M. Tamzil a répondu que l'entrée de la Malaisie au Conseil de sécurité et le désir pour son gouvernement d'être libéré de l'obligation d'organiser un plébiscite en Nouvelle-Guinée occidentale n'étaient que causes secondes. Depuis longtemps, le gouvernement indonésien s'irritait des procédés de l'Organisation des Nations Unies à son égard et en particulier de la manière dont avait été organisé un prétendu plébiscite en Bornéo du Nord[4]. Tous les efforts de conciliation que le président Soekarno aurait montrés, en particulier lors de la conférence de Tokyo[5],

[1] Ce télégramme est signé de M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Le Dr Tamzil Sutan Narajau, né le 20 mai 1903, est directeur de Cabinet du président Soekarno depuis 1957 lorsqu'il est nommé ambassadeur à Paris en décembre 1960. Il restera à ce poste jusqu'en août 1966.

[3] Le 31 décembre 1964, M. Soekarno annonce, dans un violent discours, que l'Indonésie quittera l'ONU si la Malaisie devient membre du Conseil de sécurité, ce qui est pourtant fait quelques jours plus tard. Le 7 janvier 1965, le président indonésien confirme que le retrait de son pays de l'Organisation internationale est définitif et total. Télégrammes de Djakarta à Paris n° 1 du 2 janvier 1965, et n°s 28 à 31 du 8 janvier 1965, tous deux non reproduits.

[4] Bornéo du Nord : il s'agit de la partie anciennement britannique de l'île de Bornéo, rattachée après plébiscite à la Fédération de Malaisie et constituée du Sarawak et du Sabah. En septembre 1963, la nouvelle Malaisie est proclamée après contrôle par les Nations Unies de la validité de la consultation des populations du Nord Bornéo, en dépit de l'opposition indonésienne.

[5] Les trois chefs de gouvernement des Philippines, de la Malaisie et de l'Indonésie arrivent à Tokyo le 14 juin 1964, afin de tenter de trouver une solution au désaccord entre l'Indonésie et la Malaisie. Le seul résultat est la décision de créer une commission afro-asiatique de quatre membres pour étudier le problème.

étaient restés sans écho à l'ONU et les éléments les plus extrémistes du pays, y compris, a-t-il précisé, la minorité chrétienne, avaient fini par prendre le dessus.

Ceci dit, l'ambassadeur d'Indonésie avait reçu peu de renseignements à Djakarta sur la portée de cette mesure. Il pensait, sans en être sûr, que son pays demeurerait membre des organisations spécialisées des Nations Unies. Il savait d'autre part que le groupe afro-asiatique, qui désapprouvait la décision prise, allait effectuer une démarche officielle à Djakarta pour demander au président Soekarno de revenir sur sa décision. Il ignorait quel sort serait réservé à cette requête, mais il ne pensait pas qu'elle pût être favorable.

L'ambassadeur ayant de plus, de lui-même, soulevé la question de la vente d'hélicoptères à son pays[1], il lui a été répondu qu'en tout cas, en ce qui concerne ceux qui devaient être fournis sous les auspices des Nations Unies, la question était close. M. Tamzil n'en a pas disconvenu.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

5

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 375 à 390[2]. *Paris, 8 janvier 1965, 18 h. 43.*

Très secret.

Je me réfère à votre télégramme n° 6077 et suivants[3].

Les propos que vous a tenus M. Kossyguine le 22 décembre ont naturellement retenu mon attention. J'approuve les observations que vous avez faites à ce sujet au président du gouvernement de l'URSS et par la suite à M. Zorine.

Puisque les Russes souhaitent connaître notre réaction à leurs suggestions, vous pourrez vous inspirer des considérations suivantes dans les contacts que vous aurez à reprendre avec M. Gromyko.

[1] Le 13 novembre 1961, un contrat est signé entre la France et l'Indonésie concernant la vente de trois hélicoptères *Alouette II*, construits par Sud-Aviation. Le gouvernement français donne son accord pour l'exportation de ces appareils et en décembre 1963, un avenant à cet accord est donc signé à Paris. Toutefois, la livraison est différée à la demande des Britanniques, qui redoutent que l'Indonésie utilise ces hélicoptères contre leurs troupes à Bornéo (Malaisie). En janvier 1965, la fourniture des hélicoptères n'ayant toujours pas lieu, les Indonésiens demandent alors à acheter deux hélicoptères *Alouette II* sur les crédits du fonds spécial des Nations Unies pour l'Irian occidental, ce qui ne se fait pas en raison du retrait indonésien de l'ONU le 6 janvier 1965.

[2] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[3] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1964-II, n° 234.

Comme vous l'avez dit, nous constatons en effet que les rapports bilatéraux entre nos deux pays se sont améliorés depuis un an. Nous sommes satisfaits du développement des relations dans le domaine culturel et technique, ainsi que sur le plan commercial. Nous sommes prêts à accroître l'ensemble de ces échanges davantage encore et, en définitive, à normaliser entièrement les rapports.

Quant au domaine politique, nous sommes naturellement toujours disposés à des conversations avec le gouvernement soviétique. Même s'ils n'ont pas été très loin, quelques contacts ont été pris ces temps derniers au sujet des Nations Unies et de l'Extrême-Orient. Nous ne voyons pas d'objection à les étendre. Nous constatons d'ailleurs, en effet, que, sur certains problèmes importants, nos vues sont proches de celles des Soviétiques, ce qui facilite évidemment le dialogue.

Encore doit-on se garder des équivoques. C'est ainsi que les positions de fond sont largement divergentes sur certains problèmes essentiels, tels que l'Alliance atlantique et l'Europe. Quant à la première, nous estimons qu'elle demeure nécessaire aussi longtemps qu'elle est une condition de l'équilibre des forces dans le monde, et notamment en Europe. De même, nous demeurons attachés à l'idée d'une organisation de l'Europe occidentale dans tous les domaines, organisation qui inclut l'Allemagne. Certes nous sommes hostiles, comme Moscou, à la constitution d'une force multilatérale, ou même d'une force nucléaire atlantique sur le modèle britannique. L'une de nos objections rejoint celles des Russes, à savoir qu'il ne faut engager d'aucune manière l'Allemagne dans la voie de l'armement atomique. Mais nous pensons aussi qu'une force multilatérale irait à l'encontre des objectifs que nous assignons à l'Alliance atlantique d'une part, à l'organisation européenne d'autre part. Il semble d'ailleurs, sans pouvoir encore trop s'avancer, que les plans formés soulèvent tant d'oppositions, que leur réalisation est devenue incertaine. Aussi, dans la situation présente, et sauf fait nouveau, n'estimons-nous pas pour notre part utile d'engager une action particulière.

M. Kossyguine vous a parlé du désarmement, rappelant les conversations auxquelles il a participé à Paris en 1960[1]. Il est exact qu'au cours de la visite en France de M. Khrouchtchev[2], les vues de la France et de l'URSS avaient paru assez proches. L'échec de la conférence au sommet, l'aventure de Cuba, suivie du rapprochement russo-américain ont ensuite ouvert d'autres perspectives. À un moment, c'est-à-dire en 1963-1964, Moscou semblait escompter un accord avec les États-Unis, sur la base de l'équilibre nucléaire et de la non-dissémination. C'était l'époque de l'accord sur les explosions atomiques et du téléphone dit « rouge ». En fait, compte tenu notamment de la Chine, des problèmes intérieurs russes,

[1] Conférence au sommet du 14 au 18 mai 1960, à Paris. À ce sujet, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

[2] Entretiens franco-soviétiques du 23 mars au 2 avril 1960 à Paris. À ce propos, voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 146.

des contradictions américaines et de l'évolution du Tiers Monde, les choses sont vite apparues plus compliquées et l'on comprend que l'URSS en matière de désarmement, comme en d'autres domaines, ait intérêt à avoir des interlocuteurs de rechange.

La France, pour sa part, ne se refusera jamais à parler du désarmement, en particulier avec la Russie. Elle pense simplement qu'il faut en parler objectivement et non pas simplement dans la perspective d'une perpétuation du monopole russo-américain.

L'essentiel n'est cependant pas là. Le problème fondamental, pour les Soviets, comme d'ailleurs pour la France, demeure le problème de l'Allemagne, c'est-à-dire de la réunification, et celui que l'on appelle à Moscou de la sécurité européenne. En ce domaine, nous connaissons bien les vues de Moscou, qui sont aussi celles des États de l'Europe orientale.

Sans doute sommes-nous d'accord sur un point essentiel, celui des frontières. Même si celles-ci ne doivent être juridiquement définitives que lors de la conclusion d'un éventuel traité de paix, ces frontières sont fixées au nord comme au sud, à l'ouest comme à l'est. Il s'agit en d'autres termes de la reconnaissance de la ligne Oder-Neisse et de la nullité des accords de Munich.

De même, pensons-nous que le problème des armes nucléaires se pose en Allemagne dans des conditions très particulières. Il est, de notre point de vue, réglé par les accords de 1954[1], qui interdissent à l'Allemagne fédérale, comme contrepartie à son adhésion à l'Union de l'Europe occidentale et à l'Alliance atlantique, de fabriquer des armes atomiques, bactériologiques et chimiques.

Par contre, les vues du gouvernement français et du gouvernement soviétique s'opposent lorsqu'il s'agit du régime de l'Allemagne orientale. Nous ne reconnaissons pas la République démocratique allemande et n'avons pas l'intention de le faire.

Quant au problème allemand dans son ensemble, c'est-à-dire la réunification, sans doute n'y a-t-il d'accord réel entre nos deux pays que sur un point, il est vrai capital, c'est qu'il ne peut se concevoir que comme l'aboutissement d'une évolution pacifique, et par conséquent d'une longue série de négociations. Du point de vue français, et s'agissant d'un problème spécifiquement européen, les pays d'Europe doivent jouer à cet égard un rôle déterminant. Une conclusion ne peut non plus être imaginée en dehors d'une détente générale entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, et dans le cadre d'une normalisation générale des rapports.

[1] Ces accords signés à Paris le 4 octobre 1954 permettent à la RFA de reconstituer une armée, d'adhérer au Pacte de Bruxelles où elle rejoint la France, le Royaume-Uni, l'Italie et les trois États du Benelux, ce qui donne naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), et de devenir membre de l'Alliance atlantique. Ces accords lui interdisent en revanche de se doter d'armes nucléaires et de chercher à modifier par la force les frontières fixées en Europe à la suite du dernier conflit mondial.

Si la France et l'Union soviétique entendent discuter entre elles des problèmes politiques d'intérêt commun, il est clair que l'Allemagne serait un des premiers points à figurer à l'ordre du jour.

Le Sud-Est asiatique y figurerait également, et le fait est que nos positions respectives semblent être assez pareilles.

La France pour sa part pense qu'il faudrait convoquer une conférence internationale, chargée de traiter du Vietnam, du Laos et du Cambodge, et dont l'objet essentiel serait d'en revenir aux principes posés à Genève en 1954 et précisés, pour ce qui concerne le Laos, en 1962. Nous sommes heureux qu'après un moment d'hésitation, le gouvernement de l'Union soviétique partage notre conviction. Par contre, s'agissant du Laos, nous ne voyons pas comment il serait possible de réunir une conférence sans la participation des États-Unis. L'on risquerait de faire œuvre purement académique. Il y a quelques mois, nous avions été hostiles à une proposition des Polonais[1] (approuvée ou non par Moscou), qui tendait à la réunion d'une conférence groupant les représentants des deux pays co-présidents, des trois États membres des Commissions internationales de contrôle et du gouvernement laotien, en excluant, entre autres, la Chine et les États-Unis. C'était par avance se condamner à l'échec, car un accord quelconque dans le Sud-Est de l'Asie suppose évidemment l'accord de Washington comme celui de Pékin.

M. Kossyguine, faisant allusion au traité franco-soviétique d'alliance et d'assistance mutuelle de décembre 1944, s'est demandé, et M. Zorine a été plus précis, si l'on ne pouvait songer à donner aux relations franco-soviétiques une nouvelle forme contractuelle. Sans doute est-il fâcheux que la Russie ait dénoncé en 1955 le traité d'alliance franco-soviétique. Mais l'on aperçoit mal comment les choses pourraient maintenant être réparées. Il subsiste encore entre la France et l'Union soviétique des divergences fondamentales.

Rien ne sert de les nier. Bien au contraire, il y a intérêt à les reconnaître, ne fût-ce que pour chercher si elles peuvent être surmontées. Il ne paraît point qu'il faille chercher à cet effet des formules juridiques. Développer les contacts, échanger fréquemment les idées, réduire les désaccords, collaborer pratiquement sur des sujets d'importance où nos intérêts se rencontrent, telle nous paraît devoir être l'orientation des rapports franco-russes au cours des temps à venir. Le gouvernement français, pour sa part, entrerait volontiers dans cette voie. Il ne pourrait que se féliciter de voir le gouvernement de l'Union soviétique animé de son côté d'intentions semblables.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

[1] Sur instructions de son gouvernement, l'ambassadeur de Pologne à Paris, M. Jan Druto, informe les autorités françaises, le 27 mai 1964, que Varsovie propose d'organiser en Suisse, au niveau ministériel ou assimilé, des consultations des gouvernements de l'URSS, de la Grande-Bretagne, de l'Inde, du Canada et de la Pologne, ainsi que des trois composantes du gouvernement royal laotien, afin d'améliorer la situation militaire et de faciliter la convocation de la conférence des quatorze pays signataires des accords de Genève de 1962. Ces derniers sont informés de la proposition polonaise en même temps que la France, qui fait observer qu'elle n'est pas concernée.

6

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 118 à 137.
Réservé. Urgent.

Pékin, 9 janvier 1965.

(*Reçu :* 11 h. 10).

J'ai été reçu, le 8 janvier, par le maréchal Chen Yi à qui j'avais demandé audience quelques jours après mon retour de France et qui, lors de la réception de l'ambassadeur de Birmanie, le 4 janvier, m'avait spontanément demandé, avec M. Chou En-laï, des nouvelles de mon voyage en France.

Je me suis fait accompagner de M. Chayet pour cette audience qui a duré de 16 h. à 18 h. Je rends compte par télégrammes séparés de chacune des questions qui ont été abordées au cours de cet entretien où, à son ordinaire, le ministre des Affaires étrangères s'est montré très cordial et détendu.

Après avoir fait état de l'intérêt et de la sympathie qu'on manifestait en France, dans tous les milieux, à l'égard de la Chine, j'ai abordé le problème laotien, en mentionnant que j'avais fait mon voyage de retour, depuis Moscou, avec M. Phoumi Vongvichit.

J'ai dit la déception qu'on pouvait éprouver devant la stagnation des entretiens préparés à Paris pour les trois tendances de l'opinion laotienne[1].

Le maréchal Chen Yi s'est longuement étendu sur la responsabilité des États-Unis dans le refus du prince Souvanna Phouma à abandonner la fraction droitiste pour redevenir le chef du parti neutraliste, comme le souhaiterait le Pathet Lao, ainsi que le gouvernement chinois et le gouvernement français. Il a insisté sur la nécessité pour le Laos de bénéficier d'un statut de neutralité, sous la direction d'un gouvernement d'union nationale.

En affirmant que les autorités chinoises n'avaient jamais varié sur ce point, il a exprimé l'espoir d'y parvenir. Lors de l'entretien qu'il a eu avec M. Phoumi Vongvichit, qui a quitté Pékin le 7 janvier, il a encouragé

[1] Les forces politiques laotiennes se répartissent en trois tendances. La première est le « Neo Lao Hak Sat », dirigé par le prince Souphanouvong, qui représente la gauche et s'appuie sur le Nord-Vietnam et les autres pays socialistes. La seconde, « centriste », dont le chef est le prince Souvanna Phouma, se prononce pour la neutralité et l'unité du Laos sous l'autorité du roi. La troisième, formée des éléments conservateurs, est soutenue par les États-Unis et conduite par le prince Boun Oum. En fait, bien que présentes en principe toutes les trois au sein du gouvernement depuis l'accord de Genève du 23 juillet 1962, ces tendances sont en conflit depuis le putsch du 19 avril 1964, qui provoque une reprise de la guerre civile. Le Laos est en 1965 pratiquement divisé en deux zones, l'une relevant du Neo Lao Hak Sat, l'autre du gouvernement royal dont le président, le prince Souvanna Phouma, affaibli, est soumis à la pression des forces de droite.

celui-ci à rechercher une solution lors d'une rencontre des représentants des trois tendances, qui pourrait avoir lieu à l'intérieur du pays puisqu'à Paris il a été impossible de réunir leurs chefs, en raison de la pression exercée par les États-Unis sur le prince Souvanna Phouma et sur le général Phoumi Nosavan. M. Phoumi Vongvichit a déclaré qu'il emploierait ses efforts à un résultat dans ce sens.

Comme je faisais remarquer au ministre des Affaires étrangères que l'influence américaine risquerait d'être aussi forte pour empêcher une réunion à l'intérieur du Laos où elle pourra s'exercer directement sur la fraction de droite, le maréchal Chen Yi m'a répondu qu'on pouvait actuellement compter sur des éléments favorables. D'une part, la fraction de droite est partagée en trois tendances, d'autre part, les bombardements effectués depuis six mois au-dessus des régions libérées[1] n'ont produit aucun résultat, enfin les États-Unis se trouvent dans une situation très défavorable au Sud-Vietnam et la droite est « moins sûre de son maître » qu'auparavant. C'est donc un moment favorable – et il l'a dit à M. Phoumi Vongvichit – pour que le Pathet Lao s'entretienne avec le prince Souvanna Phouma et parvienne à une entente avec lui pour faire cesser la guerre.

Je note qu'à aucun moment de notre conversation, le maréchal Chen Yi n'a prononcé de paroles violentes contre le prince Souvanna Phouma ni exprimé l'idée qu'il était impossible de le considérer comme le chef du gouvernement laotien. Il souhaite, m'a-t-il dit, que le gouvernement français emploie son influence pour convaincre Souvannan Phouma de l'intérêt d'une rencontre et agisse dans ce sens auprès du gouvernement américain, ce que la Chine peut évidemment faire. Faute de quoi, a-t-il ajouté, il faut prévoir de nouvelles attaques contre le Pathet Lao et se résigner à en attendre les résultats. Or, il importe que la paix soit rétablie au plus tôt.

Je me réfère à mes télégrammes n°s 118 et 119 à 122.

Passant à l'examen de la situation au Sud-Vietnam, le maréchal Chen Yi a mentionné les progrès dans ce pays de l'idéal nationaliste, pour inspirer la lutte contre les États-Unis.

On veut la neutralité et la paix. La menace communiste, volontiers invoquée par Washington pour justifier son intervention, n'existe pas. Le chef du mouvement national de libération du Sud-Vietnam[2], qui a maintenant un représentant accrédité à Pékin, est nationaliste et non communiste.

D'ailleurs, la pacification des esprits et la concorde sont nécessaires pour la reconstruction du pays, qui demandera des années. En Chine,

[1] C'est-à-dire sous le contrôle du Neo Lao Hak Sat.

[2] Nguyen Huu Tho, né en Cochinchine en 1910, avocat de formation française, adhère au Vietminh à la fin des années quarante. Emprisonné de 1954 à 1961, il devient après sa libération le principal responsable du Front national de libération du Sud-Vietnam.

par exemple, l'application du socialisme date seulement de 1954 et n'a pu être entreprise qu'après l'échec de « l'agression américaine » en Corée. Or, la situation économique du Sud-Vietnam est encore plus mauvaise que ne l'était, lors de la révolution, celle de la Chine. Il faudra beaucoup de temps pour la redresser.

Comme j'évoquais l'éventualité, au Sud-Vietnam, d'un parti du centre, analogue à celui des neutralistes laotiens et susceptible d'offrir, pour l'avenir prochain du pays, certaines garanties politiques de nature à faire réfléchir les États-Unis sur l'espoir d'un apaisement des esprits, le maréchal Chen Yi m'a répondu qu'actuellement la situation ne permet qu'à deux partis d'exister : les nationalistes et les pro-américains.

Il s'est référé aux récentes déclarations du président Lyndon Johnson et de M. Dean Rusk selon lesquelles les Américains ne veulent ni se retirer du Sud-Vietnam ni étendre la guerre. Ils se heurtent néanmoins dans le pays à deux difficultés très sérieuses : la lutte dans les campagnes et l'instabilité du gouvernement de Saigon.

Quant à la tendance politique « centriste », elle est incluse, dit-il, dans le FNL comme je pourrais le constater en m'entretenant avec les représentants du Front à Pékin. Si l'on en croit la presse, des tendances de cet ordre se manifesteraient aussi à Saigon parmi les Bouddhistes notamment et même parmi les militaires. Mais on ne peut évidemment garantir, pour l'avenir, la participation d'un parti neutraliste à la politique sud-vietnamienne.

Ce fut l'occasion pour moi de mentionner la garantie qu'apporterait la paix revenue, l'organisation d'élections vraiment libres. Le maréchal a déclaré qu'il n'était pas opposé à cette idée. Mais il faut que les Américains se retirent du Sud-Vietnam, « comme d'ailleurs de Taïwan ».

Devant ma surprise à l'idée que de telles conditions puissent être évoquées avant la réunion d'une conférence que le gouvernement chinois, comme le gouvernement français, ne cessait de préconiser, mon interlocuteur s'est empressé d'ajouter qu'il ne s'agissait pas là d'un « préalable » mais que « les Américains seraient fatalement conduits à se retirer ».

J'ai répondu que l'acceptation par les États-Unis d'une conférence et leur participation seraient moins malaisées si l'on pouvait réunir des conditions permettant d'obtenir ce résultat. Le maréchal s'est déclaré favorable à cette idée et m'a exprimé le souhait que le gouvernement français intervienne en ce sens – les autorités chinoises ne le voulant pas – auprès du gouvernement américain.

Je m'en suis tenu à cette déclaration, estimant qu'il n'était guère possible d'aller plus loin sur un sujet aussi délicat.

Je me réfère à mes télégrammes n°s 119 à 122 et 123 à 128.

Débordant le Laos et le Sud-Vietnam, le maréchal Chen Yi a mentionné l'éveil du sentiment nationaliste et anti-américain dans toute l'Asie du Sud-Est.

Insistant sur la vanité de la menace communiste « invoquée si volontiers par les États-Unis », il a d'abord parlé du Cambodge, vantant la sagacité du prince Sihanouk. Celui-ci reçoit à la fois l'aide de la Chine et celle de la France, qui ne sont une menace ni pour l'un ni pour l'autre pays. Si les États-Unis utilisent, pour tenter de renverser le Prince, le mouvement « Khmer libre », ils ne peuvent alléguer l'influence d'un parti marxiste au Cambodge : il n'y en a pas, et l'on ne compte aucun représentant à l'Assemblée nationale.

Mais, poursuit-il, « les États-Unis veulent partout et toujours profiter de la droite », il en est ainsi au Laos. Il en est de même en Thaïlande où l'on mène une politique pro-américaine et réactionnaire, renforcée encore par les dispositions de la nouvelle constitution. Aussi entend-on souvent parler de la possibilité d'un coup d'État et « une guérilla peut éclater aussi dans ce pays un jour ou l'autre ».

On connaît d'ailleurs des opposants au régime actuel. L'un des chefs de l'opposition est au Japon ; un autre, M. Pridi, qui est allé souvent en France, se trouve en Chine.

Quant à la Grande Malaisie[1], c'est la création de l'impérialisme britannique et elle constitue une menace pour l'Indonésie.

La Chine n'a aucunement l'intention d'intervenir dans l'Asie du Sud-Est, m'assure-t-il, mais elle se sent menacée d'encerclement et il importe d'empêcher des interventions qui compromettraient sa sécurité. Pour conjurer la montée des périls en Asie du Sud-Est, il faut réunir, conclut-il, une nouvelle conférence de Genève qui doit être le prélude au départ des forces américaines.

Je me réfère à mes télégrammes n°s 118 et suivants.

La conversation se portant sur le problème du désarmement, je rappelle la position française en la matière et évoque la réponse faite par le général de Gaulle à la déclaration du Premier ministre Chou En-laï après l'explosion de la bombe atomique chinoise.

Cette réponse qui préconisait une négociation « entre les puissances compétentes et responsables » avait retenu l'attention de M. Chou En-laï, qui avait reconnu (cf. mon télégramme n°s 1170 à 1177)[2] qu'il fallait

[1] Allusion à l'inclusion, dans la Fédération malaise récemment constituée, des anciens territoires britanniques du Sabah et du Sarawak, au nord de Bornéo.

[2] À la suite de l'explosion de la bombe atomique chinoise le 16 octobre 1964, le gouvernement de Pékin justifie, dans une déclaration adressée à tous les chefs d'État et de gouvernement, sa décision de s'équiper de l'arme nucléaire du fait de l'attitude des États qui en sont déjà munis. Mais il se déclare toujours favorable à un désarmement total. À cette fin, il propose la convocation d'une conférence mondiale au sommet, « en dehors de l'ONU » dont Pékin est exclu, pour décider de l'élimination totale des armes atomiques et faire prendre l'engagement par les puissances nucléaires de ne jamais les utiliser contre les pays qui ne le sont pas. Se reporter à ce propos aux télégrammes de Pékin, non repris, n°s 1044 et 1052 du 17 octobre 1964.

Dans une lettre remise le 31 octobre 1964 à M. Chou En-laï, le général de Gaulle rappelle l'importance attachée par la France au désarmement, en particulier nucléaire, dès lors qu'il serait véritable. Il revient à ce sujet sur la proposition qu'il avait avancée de commencer, dans

« créer des conditions pour la réunion de la conférence » qu'il projetait. Sans doute, le gouvernement chinois avait-il, depuis cette conversation, réfléchi à cette question. D'ailleurs, il avait été annoncé officiellement qu'il importait, selon les vues du gouvernement chinois, que les puissances nucléaires s'engagent à ne pas utiliser leur force atomique contre d'autres pays, contre les zones dénucléarisées et les unes contre les autres. Comment parvenir à un tel résultat, ai-je ajouté, si ces puissances ne sont pas les premières à se réunir ?

Le maréchal Chen Yi m'a répondu que la Chine ne pouvait accepter une réunion des cinq puissances atomiques, proposée par M. U Thant et qu'il avait rejetée. À Moscou, M. Khrouchtchev avait « trahi » et il était impossible de « s'asseoir avec des gens qui ont trahi ».

Toutefois, le principe d'une conférence préparatoire, limitée à un petit nombre de puissances et qui ne comprendrait pas seulement les cinq nations, pourrait être retenu. Il doit s'en entretenir avec les dirigeants du pays.

Je me réfère à mes télégrammes n°s 118 et suivants.

J'ai rappelé au maréchal Chen Yi la démarche que j'avais faite (cf. ma dépêche n° B334 du 1er décembre 1964)[1] auprès du vice-ministre Lo Kuei-po le 30 novembre, pour demander l'accueil que ferait le gouvernement chinois à un projet de la compagnie Air France, désireuse d'étudier les conditions d'établissement d'une liaison aérienne Paris-Pékin.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il était possible d'entamer des négociations à ce sujet, en ajoutant : « Nous souhaitons qu'elles aboutissent ». Ces négociations pourraient commencer dès que la CAC (*China Aviation Company*) serait en mesure d'y participer.

Il me semblerait donc utile, pour répondre à d'éventuelles questions, d'être informé des conclusions de l'étude à laquelle se sont livrés les services français compétents.

Je me réfère à mes télégrammes n°s 118 et suivants.

J'ai interrogé le maréchal Chen Yi sur l'évolution des pourparlers en vue de la fixation de la frontière sino-soviétique, ajoutant qu'ils semblaient avoir été interrompus.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu que la négociation était seulement suspendue. Elle aurait dû reprendre en octobre dernier mais le gouvernement chinois a délibérément reporté à plus tard la discussion,

un souci d'efficacité, par un accord entre les puissances nucléaires sur l'élimination des vecteurs des armes atomiques plutôt que sur la destruction des stocks. En prenant connaissance du message, M. Chou En-laï reconnaît, ainsi que le précise le télégramme de Pékin n°s 1170 à 1177 du 31 octobre, non reproduit, la nécessité de créer au préalable les conditions voulues pour des négociations sur le désarmement.

[1] Cette dépêche, non reproduite, rend compte de la démarche de l'ambassadeur auprès du vice-ministre Lo Kuei-po.

« en attendant que les nouveaux dirigeants de l'URSS soient moins intéressés par l'Amérique ».

Il a fait allusion à la prochaine visite de M. Kossyguine à Londres et à son projet d'entreprendre, par l'entremise du gouvernement britannique, un voyage aux États-Unis, alors qu'il aurait dû d'abord se rendre dans un pays socialiste. Mais a conclu le maréchal, « ils n'ont d'yeux que pour les États-Unis ».

Je me réfère à mes télégrammes nos 118 et suivants.

Je me suis enquis auprès du maréchal Chen Yi de l'état actuel des relations entre la Chine et le Japon. Avant mon départ pour Paris, le gouvernement japonais s'était en effet opposé à la venue de M. Peng Chen, maire de Pékin, et de la délégation qu'il devait conduire à Tokyo mais, plus récemment, le président Sato avait fait des déclarations de caractère plus conciliant.

Le maréchal Chen Yi m'a répondu que le nouveau gouvernement japonais faisait preuve de duplicité. « Il n'a pas de politique indépendante et est à la remorque des États-Unis ». Mais, en même temps, a-t-il ajouté, « il ne veut pas renoncer aux bénéfices qu'il tire de son commerce avec la Chine ».

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

7

M. Perruche, Chargé d'Affaires *a.i.* de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 42 à 47. *Saigon, 9 janvier 1965, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 36).

J'ai pu avoir connaissance des deux derniers comptes rendus que l'ambassade des États-Unis adresse hebdomadairement au Département d'État. Ces rapports, qui se bornent en général à relater les faits de façon objective, comportent néanmoins à l'occasion certains jugements qu'il me paraît opportun de relever. C'est ainsi que décrivant la bataille de Binh Ghia[1], qui a opposé pendant une semaine l'effectif d'un régiment Vietminh aux troupes gouvernementales soutenues par d'importants moyens aériens, le rapport américain la qualifie de « la pire défaite de la guerre dans une bataille régulière ». La responsabilité en est attribuée au

[1] Sur cette bataille qui se déroule du 27 décembre 1964 au 5 janvier 1965, voir le télégramme de Saigon nos 8 à 13 du 5 janvier 1965, non reproduit.

défaut d'un commandement coordonné, « les généraux étant profondément occupés avec leurs intrigues politiques ».

La confiance des Américains dans les descriptions des pertes ennemies par le commandement vietnamien paraît douteuse. Un des rapports décrit en effet une bataille où l'ennemi aurait eu une trentaine de tués et « une centaine de morts et blessés soi-disant emportés par les communistes ». Il est à noter également que lors des combats de Binh Ghia, parmi les armes capturées se trouvent deux canons de 75 sans recul, un mortier de 60, 100 009[1] grenades anti-tank ainsi qu'un lance-grenades, le tout entièrement de fabrication chinoise. Le rapport de l'ambassade ne manque pas de relever ce qui lui paraît être une intensification de l'aide de la Chine populaire à la rébellion.

Un détail de l'un des rapports montre combien la sécurité de la navigation aérienne aux abords de l'aérodrome de Tan Son Nhut en est précaire. En effet, il y a quelques jours, un avion de type *Caribou*, qui revenait d'opérations, a été atteint de trois rafales de fusil mitrailleur à onze miles de l'aérodrome et a eu un tué à bord.

La difficulté de maintenir le trans-Vietnam[2] est illustrée par un des comptes rendus qui précise que, dans la dernière semaine de l'année 1964, dix-neuf sabotages ferroviaires ont été exécutés sur cette ligne. En fait, les destructions de la voie dues aux inondations et aux sabotages empêcheront de rétablir avant plusieurs semaines le trafic entre la région de Nha Trang et celle de Hué.

Pour ce qui est des événements politiques qui ont marqué la fin du mois de décembre, les rapports américains notent que les bouddhistes se sont bornés à observer les événements avec « un mélange d'étonnement et de plaisir ». Ils confirment que l'opinion vietnamienne ne montre aucun intérêt pour la restauration du Haut-Conseil national et que son rétablissement ou sa suppression sont considérés plus comme une question de réforme administrative interne que comme une vraie crise politique.

L'insistance mise par les Américains à voir rétablir le Haut-Conseil[3] paraît naïve au Vietnam, qui pense d'ailleurs que l'aide américaine se poursuit de toutes façons parce que « l'enjeu est trop important pour les États-Unis ».

Je note enfin que la crise du 20 décembre[4] est imputée par l'ambassade des États-Unis à la désillusion du groupe des généraux « jeunes-Turcs » devant le refus du gouvernement d'entériner la proposition de mise à la

[1] Ce chiffre, très élevé, pourrait provenir d'une erreur de déchiffrement.

[2] Ligne de chemin de fer reliant, à l'origine, Saigon à Hanoï.

[3] Sur le compromis imposé par les Américains le 9 janvier 1965 entre le Haut-Conseil de la nation et les auteurs du putsch du 20 décembre 1964, voir la note n° 14/CLV du 11 janvier 1965, non reproduite.

[4] Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n°s 1733 à 1738 du 20 décembre 1964, non reproduit.

retraite de certains officiers totalisant vingt-cinq ans de service. Cette mesure (qui atteignait neuf généraux dont le général Minh, les généraux de Dalat[1] ainsi que trente-et-un autres officiers) aurait été, après approbation de M. Huong, soumise pour avis par le président Suu au Haut-Conseil qui avait recommandé de la « mettre de côté temporairement ».

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

8

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 87 à 96. *Moscou, 9 janvier 1965.*
Réservé. Urgent.

(*Reçu :* le 10, 11 h. 00).

Le ministre de l'Information arrivé à Moscou le 7 janvier a eu les 8 et 9 janvier une série d'entretiens consacrés aux échanges et à la coopération franco-soviétique dans les domaines de la radio, de la télévision et généralement des moyens d'information. Il a également procédé à un certain nombre de visites et participé à plusieurs réceptions offertes en son honneur.

Je limite le présent télégramme de compte rendu aux conversations de M. Peyrefitte relatives à la télévision en couleurs. Ce sujet a été traité directement et largement à plusieurs reprises avec M. Roudnev, vice-président du Conseil, président du Comité d'État à la coordination de la recherche scientifique et technique[2], assisté de ses principaux adjoints dont M. Gvichiani. Il a d'autre part fait l'objet d'une réunion dans le bureau du président du Conseil d'État à la Radio et à la Télévision, M. Metsiatsev, lui-même entouré de ses quatre vice-présidents. C'est sur lui qu'a porté enfin la plus grande partie de la conversation avec M. Kossyguine et provoquée par lui le 9 janvier au matin.

Les échanges de vues ont fait ressortir que les principaux responsables soviétiques étaient très désireux que pût s'instaurer, dans le domaine de la télévision en couleurs, une coopération technique poussée entre les deux pays. Cette coopération engagée dans le domaine technique pourrait, pour porter tous ses fruits en ce qui concerne le système SECAM[3], s'étendre au domaine industriel. À ce titre, il a été prévu que des techniciens de

[1] C'est-à-dire les généraux Le Van Kim, Tran Van Don, Ton That Dinh et Mai Huu Xuan qui, partisans du général Duong Van Minh, sont assignés à résidence à Dalat après le coup de force du 30 janvier 1964. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 59.

[2] Généralement désigné par le sigle KNIR formé des initiales de son nom en russe.

[3] Procédé français de télévision en couleurs (séquentiel à mémoire).

la CSF[1] et de la CFT[2] se rencontrent à Moscou aux environs du 1er février en vue d'examiner avec leurs homologues soviétiques les points d'application d'une telle coopération.

Il est apparu que, pour favorables qu'ils soient *a priori* au procédé SECAM, les responsables devraient tenir compte des avis de leurs propres ingénieurs et spécialistes. Or, ceux-ci – et ceci a été ouvertement reconnu – ont travaillé depuis dix ans sur un procédé soviétique imité du procédé NTSC. Il sera donc nécessaire, le cas échéant, de les convaincre de la supériorité du SECAM et de les convertir à l'idée d'une orientation nouvelle de leurs recherches dans le sens d'un développement de techniques adaptées au procédé français. C'est là un but également de la prochaine mission à Moscou des spécialistes de la CSF et de la CFT.

Le souci des dirigeants du KNIR et du Comité d'État à la Radio et à la Télévision, de voir adopter par le plus grand nombre possible d'États européens un système unique de télévision en couleurs, a été souligné à plusieurs reprises. L'un des motifs de cette attitude réside dans la conviction de nos interlocuteurs qu'il en résultera une diminution dans le coût de l'opération et notamment de celui des appareils récepteurs, qui pourront être fabriqués en grande série.

Ce qui paraît séduire les responsables soviétiques au niveau des comités dans le procédé SECAM, outre sa supériorité technique, est le fait que le système est « ouvert ». Passer en ce qui le concerne du niveau de l'expérience à celui du développement industriel offre en effet des perspectives fort intéressantes du point de vue de la coopération entre les deux pays. Plusieurs d'entre eux ont évoqué comme une hypothèse souhaitable la mise au point d'un système complet depuis la caméra jusqu'au récepteur qui soit franco-soviétique.

Il est clair au demeurant que pour M. Roudnev, comme pour M. Gvichiani, et encore plus peut-être pour M. Kossyguine, cette coopération dans le domaine de la télévision en couleurs à valeur de symbole. Dans leur esprit, elle s'inscrit même comme un premier pas dans une voie qui mène au-delà de la technique vers la politique. Pour reprendre l'expression de M. Gvichiani parlant à un de mes collaborateurs, « si les perspectives politiques n'avaient pas été prises en considération, l'affaire aurait été laissée à la décision des techniciens, et ceux-ci prisonniers de leurs habitudes auraient très vraisemblablement penché pour le NTSC »[3].

Le président du Conseil des ministres a cherché à ce titre à forcer le rythme. Autant M. Roudnev le 8 au matin paraissait soucieux de s'entourer d'un maximum de précautions et résigné à passer le temps qu'il faudrait pour que les ingénieurs en viennent à se faire leur propre conviction favorable au SECAM, autant M. Kossyguine a souligné l'intérêt qu'il

[1] Compagnie générale de Télégraphie sans fil.

[2] Compagnie française de télévision.

[3] Procédé américain de télévision en couleurs (*National Television System Committee*).

y avait à faire vite, au besoin à annoncer un accord de principe franco-soviétique sur ce point. Nul doute qu'il ait le souhait d'aborder dès que possible les étapes ultérieures et qui, dans son esprit, sont politiques.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

9

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 170 à 172. *Washington, 11 janvier 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 15).

En dehors de quelques articles de la presse hebdomadaire (voir en particulier l'article de *US News and World Report* de ce jour), les attaques dont le gouvernement français avait été l'objet à la suite des informations concernant notre programme de conversion de dollars en or[1] paraissent être calmées.

J'ai rencontré par hasard hier M. Dillon, qui ne manifestait aucune inquiétude. Il m'a simplement indiqué qu'il aurait préféré que les opérations monétaires que nous avons décidées bénéficient de moins de publicité. La Trésorerie en effet vient de procéder à une opération de refinancement anticipé de la dette publique américaine venant à échéance et qui porte sur une vingtaine de milliards de dollars par des émissions de titres à due concurrence. La Trésorerie craignait que les remous provoqués sur le marché par le communiqué français ne nuisent au succès de cette souscription auprès du public, qui aurait préféré attendre l'échéance normale pour le remboursement aux termes convenus de la créance. M. Dillon m'a semblé rassuré. Il pense que l'opération sera réussie en dépit de la nervosité du marché.

J'ai rappelé au secrétaire au Trésor que les fausses nouvelles répandues par la presse anglaise, en particulier par le *Sunday Times*, et d'après lesquelles nous demanderions le remboursement en or de la totalité des

[1] Ces attaques font suite à un communiqué de la Banque de France en date du 7 janvier 1965, annonçant la conversion en or de 150 millions de dollars, et à des rumeurs suivant lesquelles cette opération porterait même sur 350 millions. Le même texte précise que les conversions de ce type seront majorées, le cas échéant, pour tenir compte de l'accroissement éventuel des réserves en devises. En fait, la Banque de France veut éviter que les réserves françaises en dollars dépassent le milliard, chiffre correspondant au montant de la dette extérieure du pays et à une masse de manœuvre de 350 millions à la disposition du Fonds de stabilisation des changes. Les autorités financières américaines craignent qu'une telle mesure soit le signal d'une spéculation internationale contre le dollar, prenant la forme de demandes importantes de conversion de cette monnaie en or. Le gouvernement fédéral ne pourrait alors y faire face, dans la mesure où il est obligé par la loi de conserver à sa monnaie une couverture en or d'au moins 25 % du montant des billets en circulation et des dépôts bancaires.

dollars de notre encaisse, soit plus de 1 milliard 300 millions, étaient à l'origine des mises au point que les autorités monétaires françaises avaient été contraintes de faire.

Il en est convenu et nous avons passé à un autre sujet de conversation[1].

Il faut remarquer qu'au cours de cette crise, aucun homme politique, aucun expert, aucun journal américain, n'a fait mention comme d'une possibilité sérieuse de la solution qui consisterait à réévaluer l'or.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

10

NOTE DE LA DIRECTION D'EUROPE OCCIDENTALE

Union politique

N. *Paris, 11 janvier 1965.*

Pour des raisons qui tiennent à la fois à la politique intérieure allemande et à la position de l'Allemagne sur le plan international, le chancelier Erhard semble déterminé, au cours des prochains entretiens qu'il aura à Paris[2], à faire un effort sérieux en faveur d'une reprise des conversations à Six sur l'Union politique.

Les perspectives, à cet égard, sont devenues plus favorables. Nos partenaires, dans leur ensemble, ont pris conscience de l'importance qui s'attache à compléter sur le plan politique les progrès effectués à Bruxelles dans le domaine économique. Ils ont été conduits à abandonner les thèses qui avaient provoqué l'échec des conversations sur le plan Fouchet le 17 avril 1962[3]. En effet, sans qu'ils aient renoncé à associer sous une forme ou sous une autre la Grande-Bretagne à l'Europe dans l'avenir, ils ont abandonné ce que l'on a appelé « le préalable anglais ». Les Hollandais ont été les derniers à entrer dans cette voie mais les récentes déclarations faites par M. Luns devant le Parlement hollandais sont sans équivoque à cet égard[4].

Le plan Fouchet ayant été en son temps rejeté par nos partenaires, nous n'avions pas à prendre l'initiative de relancer les conversations. Nos

[1] Le lendemain de cette conversation, le 12 janvier 1965, devant l'association de presse France-Japon, le ministre des Finances, M. Giscard d'Estaing, rappelle que la France demande depuis longtemps une réforme « coordonnée et concertée » du système monétaire international, qui ne saurait être indéfiniment reportée.

[2] Sur les entretiens franco-allemands de Rambouillet des 19 et 20 janvier 1965, voir ci-dessous le télégramme circulaire du 21 janvier 1965.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 132.

[4] Sur ces déclarations, voir le télégramme de La Haye n°s 1171 à 1183 du 11 décembre 1964, non reproduit.

partenaires belges, allemands et italiens ont, en revanche, fait des propositions. Du côté belge, aucun projet précis n'a été rédigé. M. Spaak a exposé ses conceptions devant la Commission politique de l'UEO au début de septembre[1], puis dans un article récent de la revue américaine *Foreign Affairs*[2]. En revanche, les propositions allemandes et italiennes ont fait l'objet d'une communication officielle. Elles sont jointes à la présente note ainsi qu'une analyse des suggestions belges[3].

Ces divers projets ont certains points de convergence. Ils diffèrent toutefois sur la méthode, sur les mécanismes de l'Union politique et sur un certain nombre de questions annexes.

1. En ce qui concerne la méthode, nos partenaires sont partisans de procéder d'une façon souple et pragmatique. Il importe au cours d'une période transitoire, de prendre des contacts préalables permettant de dégager les grandes lignes des institutions futures. Celles-ci ne seraient consacrées que plus tard dans un instrument diplomatique formel. À cet égard, les diverses propositions ne prévoient pas de date limite pour la conclusion d'un tel traité, sauf peut-être le projet italien qui mentionne la date du 1er janvier 1968. Il ne semble pas cependant que ce soit là une exigence absolue mais une mention à titre indicatif liée d'ailleurs à l'éventualité d'une fusion des communautés existantes.

Il y a cependant lieu d'observer que du côté *allemand*, afin de lier les parties par un engagement de mener les négociations à leur terme, on souhaiterait conclure un accord préliminaire constituant une sorte de « prétraité » définissant les grandes lignes de l'Union politique future.

Le projet *italien* quant à lui prévoit l'adoption d'une déclaration portant sur les principes généraux dont s'inspirerait le traité d'Union politique.

Il semble que les *Néerlandais*, pour leur part, ne soient pas disposés à aller au-delà, tout au moins au début, de simples réunions des six ministres des Affaires étrangères, sans objectifs préalablement concertés.

2. En ce qui concerne les mécanismes de l'Union politique, nos partenaires préconisent :

a) *des rencontres périodiques* entre chefs d'État, ministres des Affaires étrangères ou autres ministres techniques ;

b) la constitution d'un *organisme d'un caractère permanent* présentant un aspect communautaire et qui aurait pour tâche essentielle la préparation du traité définitif d'Union politique en collaboration avec les ministres.

[1] Sur le contenu de son intervention du 9 septembre 1964, voir la note de la Direction d'Europe occidentale du 29 septembre 1964, non reproduite.

[2] « A New Effort to Build Europe », *Foreign Affairs*, janvier 1965, pp. 199-208.

[3] Non reproduites.

Il importe de noter cependant que le projet italien, allant au-devant des objections hollandaises et tenant compte des positions de M. Nenni, ne prévoit pas de réunions particulières des ministres de la Défense, les questions de défense ne devant être abordées que dans la mesure où elles intéressent les problèmes discutés par les ministres des Affaires étrangères.

D'autre part, l'aspect communautaire de l'organe permanent varie selon les conceptions en présence. Il est le plus accentué dans les thèses de M. Spaak (Commission des trois « Sages ») et existe à un moindre degré dans la proposition allemande. Du côté italien, la Commission politique serait uniquement formée de représentants des gouvernements, mais le gouvernement de Rome cherche à introduire une notion communautaire dans l'établissement d'un secrétariat, dont le secrétaire général indépendant des gouvernements aurait des pouvoirs étendus. Dans le projet allemand, le secrétariat ne fait pas l'objet de propositions précises. Du côté belge, M. Spaak songerait à un secrétaire général nommé pour trois ans par les ministres.

3. En ce qui concerne le *rôle de l'Assemblée parlementaire européenne*, nos trois partenaires prévoient des formules assez analogues donnant à celle-ci des compétences relativement étendues et augmentant ses pouvoirs.

Enfin, nos partenaires se montrent soucieux de rechercher différentes formules permettant de ménager pour l'avenir une éventuelle *accession de la Grande-Bretagne* à l'Union politique. Pour le gouvernement italien, le Royaume-Uni devrait être tenu constamment informé dans le cadre de l'UEO. Du côté allemand, il est précisé que dans la convention préliminaire, les Six donneraient un assentiment de principe à la participation d'autres États européens et s'engageraient à en fixer les conditions dans le traité.

*
* *

Au cours des conversations franco-allemandes à l'échelon des directeurs politiques[1], le projet allemand a été évoqué d'une façon très générale sans faire l'objet d'une étude approfondie. Nous avons été amenés à indiquer à nos interlocuteurs les premières réflexions qu'il nous inspire. Il a été indiqué que sur de nombreux points et notamment en ce qui concerne la reprise des conversations dans le cadre des Six et les dispositions relatives aux rencontres des chefs d'État, ministres des Affaires étrangères, ministres de la Défense et ministres « techniques », les dispositions du projet rencontraient nos propres préoccupations. En revanche, l'attention de la délégation allemande a été attirée sur un certain nombre

[1] Sur ces conversations entre M. Charles Lucet et le Dr Josef Jansen, voir le compte rendu du 30 décembre de la direction des Affaires politiques, non reproduit.

de réserves que nous inspirait sur le plan de la méthode le fait de discuter d'entrée de jeu d'un accord préliminaire dont nous ne voyons pas bien en quoi il se distinguerait du traité définitif d'union politique. Notre préférence allait vers une réunion des ministres des Affaires étrangères ayant pour objet d'examiner à Six les problèmes posés par la définition d'une politique commune.

En ce qui concerne les mécanismes prévus par le projet allemand, l'existence d'un comité consultatif de neuf membres nommés par accord mutuel des gouvernements et destiné à dialoguer avec les ministres suscitait des objections de notre part.

D'autre part, le rôle réservé à l'Assemblée parlementaire européenne nous paraissait être trop important. Enfin, les points concernant la référence à l'Alliance atlantique et la participation des pays tiers nécessitaient un examen approfondi et ne pouvaient entraîner notre adhésion dans leur forme actuelle.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1961-1966).

11

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Perspectives d'un accord commercial à long terme avec la Hongrie

N.[1] *Paris, 11 janvier 1965.*

Il se confirme que M. Peter a l'intention d'entretenir le ministre des perspectives de conclusion d'un accord commercial à long terme.

Du côté français, rien ne s'oppose *a priori* à l'examen d'un tel accord. Il existe d'ailleurs un précédent puisque l'accord en vigueur du 17 juin 1963 couvre la période du 1er juin 1963 au 31 décembre 1965[2]. Il est donc possible de prévoir la conclusion d'un accord qui s'étendrait jusqu'au 31 décembre 1969.

Nul doute que la conclusion d'un tel accord ne facilite nos ventes de biens d'équipement si nous étions à même d'offrir aux Hongrois des crédits supérieurs à cinq ans après livraison.

[1] Cette note, destinée au Ministre, est rédigée par M. Jacques Rouquette, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, à l'occasion de la visite officielle en France de M. Janos Peter, ministre des Affaires étrangères de Hongrie, du 11 au 13 janvier 1965.

[2] Se reporter à la note datée du 5 janvier 1965, faisant partie d'une série de notes préparées en vue de la venue en France de M. Janos Peter, et intitulée *Relations économiques franco-hongroises*, non reproduite, soulignant les prix trop élevés des équipements industriels français et surtout les conditions de crédit limitées à cinq ans.

Toutefois, la conclusion d'un tel accord s'avèrera plus délicate que pour d'autres pays de l'Est. À la différence de la Pologne ou de la Roumanie, par exemple, la Hongrie ne peut nous offrir des quantités appréciables de matières premières (charbon, produits pétroliers, bois), dont les ventes pourraient constituer une contrepartie appréciable pour des achats en France de biens d'équipements.

D'autre part, la majeure partie des ventes de produits hongrois en France est constituée par des produits agricoles (viandes de bœuf et de porc, animaux vivants, ovins, chevaux de boucherie) pour lesquels la France ne constitue évidemment pas un très large marché. Il est donc difficile d'envisager une progression importante de nos importations de produits agricoles hongrois bien que ces produits soient libérés pour la plupart et que les anciens contingents à l'importation ne constituent plus que des montants estimatifs qui peuvent être dépassés.

En revanche, il sera sans doute possible d'envisager une progression des importations de certains produits finis hongrois, tels que : tissus, bonneterie, meubles, etc. Un effort a déjà été fait en ce sens par l'échange de lettres du 15 mai 1964 sur le renouvellement des listes annuelles de l'accord – puisque nous avons consenti des contingents supplémentaires pour ces produits contre la promesse par les Hongrois d'honorer le contingent « biens d'équipements français » prévu à l'accord commercial. Malheureusement, cette promesse n'a pas encore été respectée à ce jour.

Les Hongrois se montrent également très désireux d'obtenir la « libération » de certains de leurs produits industriels tels que les machines-outils. Il n'est pas exclu que nous arrivions à leur donner, dans ce domaine, certaines facilités sur le plan contingentaire encore que le problème de la commercialisation en France de ces produits reste entier.

La conclusion d'un accord à long terme relativement équilibré impliquerait que les achats par les Hongrois de céréales françaises – qui ont un caractère accidentel – soient comptabilisés « hors accord ».

Enfin, les Hongrois attachent beaucoup de prix à la coopération dans le domaine de la production industrielle. Sur ce plan, le bilan n'est pas négligeable[1]. Les usines hongroises Ganz-Mavag et Ganz-Electrique ont déjà conclu un accord de coopération avec les firmes Neyrpic et Alsthom pour la fabrication et la vente à des marchés tiers de turbines tubulaires[2]. Une coopération de caractère analogue est prévue pour l'utilisation de moteurs Simca dans la fabrication d'autocars. Récemment, des sociétés françaises

[1] Voir à ce sujet le rapport de fin de mission du conseiller commercial près l'ambassade de France à Budapest, M. Robert Douteau, non reproduit, transmis par la dépêche de Budapest n° 853/DE, datée du 17 novembre 1965, retraçant les grandes lignes de son activité de 1956 à 1965 et des rapports franco-hongrois sur le plan économique et commercial au cours de cette période. Se reporter également à la dépêche de Budapest n° 473/DE du 16 juin 1965, non reproduite, qui rend compte de la mission du Comité France-Europe de l'Est (section hongroise du CNPF/CNCE), effectuée du 28 mai au 4 juin 1965.

[2] Un contrat est signé en août 1963 entre la société française Neyrpic et la société hongroise Ganz Mavag pour la construction de turbines bulbes pour le barrage de Nagymaros.

(Schneider, Alsthom) ont contribué – par la vente de prototypes avec des licences de fabrications utilisables progressivement – au lancement rapide de la fabrication en série de locomotives hongroises modernes[1]. Cette pratique n'est pas généralisée. On ne doit d'ailleurs l'envisager que si elle ne présente pas d'inconvénients majeurs pour nos positions politiques ou économiques dans les pays tiers.

(Europe, EU, Hongrie, 1965).

12

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 562 à 571[2].
Diffusion réservée.

Paris, 11 janvier 1965.

(*Expédié :* le 13, à 20 h. 26).

Le Ministre s'est entretenu le 5 janvier avec M. Harriman[3], qui était venu à Paris pour participer à une réunion du Conseil de l'OTAN sur l'affaire congolaise[4]. M. Couve de Murville a également eu un entretien avec M. Spaak, le 6 janvier, au cours d'un déjeuner au Quai d'Orsay.

M. Harriman s'est dit préoccupé par l'intervention croissante de la Chine, de l'URSS, de l'Égypte, de l'Algérie et du Ghana au Congo[5]. M. Khrouchtchev avait estimé qu'il valait mieux se tenir à l'écart de l'affaire congolaise. Mais l'intervention de la Chine avait conduit Moscou à modifier son attitude. Si les rebelles devaient recevoir une aide militaire importante, il devenait indispensable, en raison de la faiblesse de l'armée nationale congolaise, d'aider le gouvernement de Léopoldville à recruter des mercenaires blancs ou des « volontaires africains ». L'action chinoise surtout était inquiétante[6]. Le gouvernement des États-Unis savait

[1] En août 1963, vente à la Hongrie de la licence pour la construction de locomotrices de 3 000 CV à redresseurs au silicium (la première locomotrice est achevée en juillet 1964).

[2] Ce télégramme est signé par M. Jean François-Poncet, sous-directeur d'Afrique au Département.

[3] Le compte rendu intégral de cet entretien figure dans le dossier *Afrique-Levant, Congo ex-belge 1963-1965, Relations du Congo ex-belge avec les États-Unis.*

[4] Le Conseil de l'OTAN délibère sur l'affaire congolaise le 6 janvier 1965, en séance privée. Voir ci-dessus la note du 5 janvier 1965 intitulée : *Schéma d'intervention pour le Secrétaire d'État sur le problème congolais.*

[5] Concernant les appréciations américaines sur le Congo-Lépoldville, se reporter aux télégrammes de Washington nos 7800 à 7807, nos 89 à 98 et 194 à 197, respectivement des 29 décembre 1964, 7 et 11 janvier 1965, non retenus, ainsi qu'au télégramme de Léopoldville nos 2297 à 2298 du 31 décembre 1964, non reproduit.

[6] Sur la place qu'occupe actuellement l'Afrique dans les visées de la propagande chinoise, se reporter au télégramme de Pékin nos 201 à 206 du 18 janvier 1965, non reproduit, ainsi qu'à la

de source sûre que Pékin organisait ses ambassades à Bujumbura[1] et à Brazzaville comme de véritables tremplins à partir desquels serait menée son action au Congo. M. Harriman, qui paraissait aussi indécis que préoccupé, a demandé si le gouvernement français pourrait aider le gouvernement de Léopoldville à recruter des mercenaires blancs ou à obtenir l'accord de gouvernements africains modérés, et en particulier du Sénégal, pour l'envoi au Congo de volontaires noirs afin de renforcer, et au besoin d'encadrer, l'armée nationale congolaise.

Le Ministre lui a répondu que notre politique à l'égard du Congo était celle de la non-intervention. Pour cette raison, nous avions voté en faveur du premier paragraphe de la résolution présentée au Conseil de sécurité par la Côte-d'Ivoire et le Maroc[2], paragraphe qui demandait à tous les États de ne pas intervenir dans l'affaire congolaise. Nous avions dû au contraire nous abstenir de tous les autres paragraphes, parce qu'ils contredisaient le premier dans la mesure même où ils demandaient l'intervention de l'Organisation de l'Unité africaine. Cette intervention serait en fait celle des plus extrémistes des membres de l'OUA, autrement dit de l'Égypte, du Ghana et de l'Algérie dont M. Harriman venait de dénoncer l'action[3]. Il était d'ailleurs évident que ni l'Égypte, ni l'Algérie, ni le Ghana n'avaient les moyens matériels de venir en aide aux rebelles. Il ne faisait pas de doute que les Russes leur fournissaient et les avions de transport et le matériel nécessaires. Nous estimons, quant à nous, qu'il fallait laisser les Congolais régler eux-mêmes leurs problèmes. C'était l'intervention américaine qui avait entraîné celle des pays communistes ou de ceux qui leur servent de paravent. La présence des Belges n'était pas gênante pour Moscou ou pour Pékin. Il en allait tout autrement de la présence américaine.

Le gouvernement français n'estimait pas possible d'intervenir auprès de ses amis africains pour que ceux-ci mettent des détachements de leurs propres forces à la disposition de Léopoldville. Dans l'état actuel des

note britannique sur la pénétration sino-soviétique en Afrique au sud du Sahara, émanant du secrétaire général de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), document C (65) 14 (14 janvier 1965) diffusé le 27 janvier, non publié.

[1] Se reporter à deux dépêches de Bujumbura, n°s 1254/AL du 1er décembre 1964 portant sur les *Activités chinoises au Burundi*, et 403/AL du 23 avril 1965 intitulée *Les Chinois et le Burundi* analysant la politique suivie par la République populaire de Chine dans ce pays. Ces deux documents ne sont pas repris. Les relations diplomatiques entre Pékin et Bujumbura sont suspendues le 29 janvier 1965.

[2] Le texte de la résolution sur le Congo (S/6129) adoptée le 30 décembre 1964 par le Conseil de sécurité des Nations Unies est transmis par le télégramme circulaire de Paris n° 2 daté du 4 janvier 1965. Se reporter également à la note pour le Cabinet du Ministre émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département du 5 janvier 1965, intitulée : *Conseil de sécurité, fin du débat sur le Congo*, non reproduite.

[3] Une aide ouverte est apportée à la rébellion congolaise par l'Égypte, l'Algérie et le Ghana, pays derrière lesquels se manifeste l'URSS. L'Algérie et la RAU fournissent des équipements ; le Soudan, l'Ouganda, la Tanzanie sont les zones de transit normales vers les régions encore aux mains de la rébellion.

choses, quelle pourrait être l'efficacité de ces troupes africaines ? Leur envoi ne risquait-il pas de créer des difficultés aux gouvernements qui y auraient consenti et sur place au Congo même ? Il importait de ne pas oublier les incidents graves qui avaient opposé la population congolaise aux troupes africaines dont disposait l'État-major des Nations Unies.

Le gouvernement français souhaitait que le gouvernement central congolais parvienne à affirmer son autorité et à créer les conditions propres au développement du Congo. À cette fin, il apportait au gouvernement légal congolais une aide administrative, technique et culturelle importante et il envisageait de lui donner plus d'ampleur, mais il s'abstenait de toute ingérence dans les domaines politiques et militaires.

Comme M. Harriman, *M. Spaak* s'est montré très hésitant sur la politique à suivre. Il craignait de voir son pays progressivement entraîné, par rebelles interposés, dans une guerre contre l'Égypte et l'Algérie soutenues par l'URSS. C'était là une extrémité qu'il se refusait à envisager, quelle que puisse être l'importance de l'appui américain. Il ne souhaitait pas fournir à M. Tshombé une aide « démesurée » mais il estimait impossible d'abandonner purement et simplement l'actuel Premier ministre congolais en dépit de la méfiance qu'il lui inspirait. Il cherchait à amener celui-ci à accepter d'élargir son gouvernement. Les perspectives étaient sombres du fait de l'inconsistance de l'armée nationale congolaise. L'aide militaire américaine était sans aucun doute considérable et indispensable. Mais elle était beaucoup trop voyante pour qu'elle puisse compenser ses inconvénients politiques. C'est ainsi que les avions américains portaient toujours les étoiles des Forces aériennes des États-Unis et que la presse américaine se montrait tapageusement indiscrète au sujet du rôle des Américains dans l'affaire congolaise.

Le Ministre a dit à M. Spaak ce qu'il avait dit à M. Harriman au sujet de notre politique de non-intervention au Congo et de notre souci d'aider le gouvernement légal de Léopoldville, dans la mesure de nos moyens et à l'exclusion du domaine militaire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

13

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À ANKARA,
ATHÈNES, BONN, BRUXELLES, COPENHAGUE, LA HAYE, LISBONNE,
LONDRES, LUXEMBOURG, OSLO, REPAN, REYKJAVIK, ROME,
WASHINGTON.

T. circulaire nos 71 à 77, nos 72 à 78, nos 132 à 138, nos 79 à 85, nos 47 à 53, nos 60 à 66, nos 46 à 52, nos 474 à 480, n° 2, nos 47 à 53, n° 35, nos 1 à 7, nos 114 à 120, nos 453 à 459[1].

Paris, 12 janvier 1965, 19 h. 49.

Des informations tendancieuses ayant été publiées récemment par la presse étrangère au sujet du développement des échanges commerciaux entre la France et la zone soviétique d'Allemagne[2], il me paraît utile de vous donner les précisions suivantes dont vous pourrez faire état dans le pays de votre résidence.

1. *Montant des échanges*

Pour les onze premiers mois de 1964, ils ont porté sur un total de 169,1 millions de francs (exportations françaises vers l'Allemagne orientale : 103,5 millions, importations en France de produits est-allemands : 63,6 millions). Loin d'occuper la première place dans les échanges de l'Occident avec la zone soviétique, notre pays se place ainsi, après la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et le Danemark, au quatrième rang des partenaires occidentaux de la zone. Ces chiffres sont, d'autre part, insignifiants par rapport au montant global de nos échanges avec l'étranger, et leur accroissement reste inférieur à celui d'autres pays occidentaux, à celui des États-Unis par exemple qui a quadruplé de 1963 à 1964. Ils ne représentent, au surplus, qu'une fraction minime du montant des échanges interzones.

2. *Modalités des échanges*

Sur le plan financier, ces échanges ont pour base le protocole conclu le 20 janvier 1964 entre la Banque de France et la *Deutsche Notenbank* aux

[1] Ce télégramme est rédigé par M. Tanguy de Courson de La Villeneuve, ministre plénipotentiaire, chef du service des Accords bilatéraux à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[2] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières du 11 janvier 1965, rédigée par M. Dominique Perrin, conseiller des Affaires étrangères, à l'attention de M. Lucet, directeur politique, sous-titrée *Relations commerciales et financières entre la France et la zone soviétique d'Allemagne*, non reproduite.

termes duquel les règlements afférents aux échanges de marchandises sont effectués en francs ou en devises convertibles.

Sur le plan commercial[1], ils ont lieu sur la base de listes annuelles, renouvelables, sous réserve d'une possibilité de dénonciation moyennant un préavis de trois mois. Il convient de souligner à ce propos qu'il n'a pas été donné satisfaction à la demande allemande de conclusion d'un accord de trois ans.

Le montant global de ces listes a été fixé, pour l'année 1963, à 110 millions de francs dans chaque sens. L'augmentation constatée par rapport à 1964 : 50 millions de francs environ, a été consentie pour tenir compte des commandes de matériel d'équipement que les autorités de Pankow envisagent de passer en France. Toutefois, elle ne présente qu'un caractère aléatoire et une liste de contingents « conditionnels », d'une valeur globale de 37,6 millions de francs, ne sera débloquée qu'après examen, au mois de juin 1965, de l'importance des commandes passées par les autorités de la zone au cours du premier semestre 1965.

Le renouvellement de ces listes est effectué par échange de lettres signées du côté français par le chef des services d'expansion économique en Allemagne fédérale[2] et du côté est-allemand par le président de la Chambre du Commerce extérieur de Berlin-Est[3].

Enfin, la durée des crédits consentis à l'Allemagne de l'Est ne dépasse en aucun cas cinq ans après livraison de la marchandise.

3. La Chambre de Commerce de Berlin-Est est représentée à Paris[4], comme dans d'autres capitales occidentales, par une délégation de sept membres (dont deux pourront éventuellement résider à Lyon) à laquelle aucun statut officiel n'a été reconnu. Il n'est donc pas exact de parler en ce qui la concerne de « mission commerciale de la RDA » en France.

[1] Les négociations pour le renouvellement de l'arrangement commercial officieux avec la zone soviétique d'Allemagne, commencées le 19 novembre 1964, aboutissent le 18 décembre 1964 au paraphe de deux lettres, qui sont ultérieurement signées par M. Jean-Pierre Herrenschmidt, chef des services d'Expansion économique en RFA et, d'autre part, par le président de la Chambre du Commerce extérieur de Berlin-Est, M. Hans Bahr. Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 21 décembre 1964, non reproduite.

[2] M. Jean-Pierre Herrenschmidt, conseiller commercial près l'ambassade de France à Bonn, chef des services d'Expansion économique en République fédérale d'Allemagne.

[3] M. Hans Bahr.

[4] La Chambre de Commerce extérieur de Berlin-Est est le seul lien qui relie la France à l'Allemagne. C'est à la suite de la conférence économique internationale de Moscou d'avril 1952 qu'est fondé cet organisme. Elle compte quatre-vingt-quatorze membres dont vingt-neuf entreprises d'import-export et soixante-cinq entreprises industrielles. La Chambre de Commerce est chargée des relations avec les pays capitalistes qui n'ont pas reconnu le gouvernement de Pankow. Une autre de ses attributions essentielles est de représenter la RDA aux foires étrangères et d'organiser la foire de Leipzig. Le directeur de la délégation permanente de la Chambre de Commerce extérieur de Berlin-Est à Paris est M. Willy Diebenkorn (la délégation compte sept membres).

4. *Foire de Leipzig*

Pas plus que par le passé, il n'y aura cette année de représentation officielle française à la foire de Leipzig. Notre pays applique strictement à cet égard les recommandations adoptées le 19 février 1963 par le comité politique de l'OTAN[1].

(Europe, EU, République démocratique allemande, RDA, 1965).

14

NOTE[2]

Relations politiques franco-indiennes[3]

Paris, 12 janvier 1965.

Les relations politiques franco-indiennes sont devenues excellentes depuis 1962 grâce à la levée des deux principaux obstacles qui s'opposaient jusque-là à leur harmonisation : le règlement de l'affaire algérienne et la ratification du traité de cession des Établissements français de l'Inde.

En ce qui concerne l'affaire algérienne, le gouvernement indien a toujours marqué une sympathie affirmée pour la cause du nationalisme algérien, conformément à sa position générale sur l'anti-colonialisme. Toutefois, à la différence d'autres gouvernements afro-asiatiques, notamment le Pakistan et l'Afghanistan qui ont reconnu le GPRA *de jure*, le gouvernement de New Delhi, sous la conduite éclairée du Pandit Nehru, sans nous cacher nullement sa position en faveur d'un règlement négocié et pacifique du problème, n'est[4] allé, quant à lui, jusqu'à la reconnaissance *de jure* du FLN. Cette non-reconnaissance nous a été extrêmement utile, étant donné qu'une position inverse de la part de l'Inde n'aurait pas manqué d'entraîner dans son sillage plusieurs dizaines de pays afro-asiatiques, aggravant alors sur le plan international la position de la France, déjà suffisamment délicate à ce moment-là. Nous devons donc savoir gré à l'Inde d'avoir toujours ménagé notre pays dans cette affaire. C'est néanmoins avec satisfaction que le gouvernement indien a salué en 1962 le règlement satisfaisant de l'affaire algérienne.

[1] Des précisions sont apportées par Paris à Bonn dans le télégramme n°s 35 à 36 du 7 janvier 1965, non retenu.

[2] Cette note est rédigée par M. Jacques Fesquet, conseiller des Affaires étrangères à la sous-direction d'Asie méridionale-Océanie au Département.

[3] Se reporter également à la note de la direction d'Asie-Océanie du 13 janvier 1965, rédigée par M. Gaspard de Villelume, conseiller des Affaires étrangères : *Sur quelques aspects de la politique extérieure de l'Inde*.

[4] Il faut visiblement lire ici : *n'est pas allé*.

Au cours de la même année 1962, l'autre obstacle aussi important, sinon plus, à l'harmonisation des relations franco-indiennes a été finalement levé : la ratification du traité de cession de nos établissements, ainsi que relaté dans une note séparée.

Ces deux principaux points noirs qui obscurcissaient l'avenir de nos relations avec l'Inde ont donc disparu, laissant ainsi la voie ouverte à toutes les possibilités de coopération franco-indienne, non seulement sur le plan économique et culturel, mais également dans le domaine des relations politiques. Le gouvernement de New Delhi, par la voix de son ambassadeur à Paris[1] notamment, a depuis sans cesse fait savoir qu'il souhaitait resserrer ses rapports avec la France et entreprendre avec elle une coopération positive, les positions des deux pays lui apparaissant sur de nombreux points parallèles, sinon identiques. C'est ainsi que, récemment, le nouveau ministre indien des Affaires extérieures, le Sardar Swaran Sing, a réservé à notre pays dans un débat de politique étrangère au Parlement indien une mention toute particulière : « Parmi les puissances occidentales, la France en est venue à occuper une position de plus en plus importante ; sous la conduite sage du président de Gaulle, la France n'a pas seulement donné l'indépendance à l'Algérie, mais il y a eu un miraculeux développement de son économie. La France s'est vivement intéressée au Sud-Est asiatique et à la Chine, zones d'intérêt vital pour l'Inde. Aussi le développement des relations cordiales et amicales entre la Frnce et l'Inde est-il le bien venu », – s'est ainsi exprimé le chef de la diplomatie indienne.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

15

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 128 à 130. *Moscou, 13 janvier 1965.*

(*Reçu :* 16 h. 00).

Au cours des entretiens entre le ministre de l'Information et le président du Comité d'État pour la Radiodiffusion et la Télévision, le 8 janvier, un accord de principe est intervenu sur les points suivants :

1. Les échanges entre les radios et les télévisions des deux pays seront étendus. En ce qui concerne la télévision, ils comprendront désormais six heures par semestre.

[1] Nawab Ali Yavar Jung Bahadur, ambassadeur de l'Inde à Paris depuis le 1er mars 1961.

2. Un bureau permanent de l'ORTF[1] sera ouvert à Moscou (un représentant et un adjoint), qui correspondra à celui qu'entretient déjà la radiodiffusion-télévision soviétique à Paris.

Il a été prévu que l'ORTF et le Comité d'État pour la Radiodiffusion et la Télévision consigneraient ces dispositions dans un accord particulier, qui serait joint au protocole d'échanges culturels, scientifiques et techniques franco-soviétique.

Je serais reconnaissant au Département de bien vouloir me faire savoir si la négociation de cet accord aura lieu à Paris ou à Moscou et de préciser s'il s'agira simplement d'un paragraphe nouveau à inclure dans l'ensemble du protocole ou bien d'un texte spécifique qui pourrait y être annexé, comme il a été décidé de le faire pour l'accord particulier entre le CEA[2] et Glavatom[3].

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

16

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 284 à 300. *Bonn, 13 janvier 1965.*
Réservé. Secret.
(*Reçu :* 21 h. 30).

J'ai saisi le prétexte de mon prochain départ[4] pour faire cet après-midi une visite d'adieux à M. Adenauer et pour lui demander ses vues sur la situation à la veille des entretiens de Rambouillet[5]. L'âge est toujours sans prise sur l'ancien chancelier[6]. Ses propos restent toujours vifs et brillants, mais font un peu l'école buissonnière. D'une heure et demie d'entretien, je retiens les indications suivantes :

1) M. Adenauer reste toujours aussi méfiant envers la politique américaine, mais il ne trouve pas surprenant que M. Johnson consacre l'essentiel de son attention et de ses efforts à la situation intérieure et sociale des

[1] Office de la Radiodiffusion et de la Télévision française.

[2] Commissariat à l'Énergie atomique.

[3] Équivalent soviétique du CEA (Commissariat à l'Énergie atomique).

[4] M. Roland Jacquin de Margerie est ambassadeur de France à Bonn depuis le 19 juillet 1962 ; lui succède, le 5 février 1965, M. François Seydoux de Clausonne.

[5] Le chancelier Erhard est reçu par le général de Gaulle au château de Rambouillet les 19 et 20 janvier 1965.

[6] Le chancelier Adenauer, né en 1876, est nommé chancelier de la RFA en 1949 ; il démissionne en octobre 1963 au profit de Ludwig Erhard à la suite d'une fronde orchestrée par la CDU.

États-Unis. L'instabilité de l'opinion américaine, la gravité du problème des races[1], l'inégale répartition des richesses, tout contribue, selon mon interlocuteur, à rendre incertain l'avenir de la principale puissance du monde et justifie par conséquent les soucis de son président.

En revanche, M. Adenauer croit que l'on fait une erreur à Washington en mettant l'Asie au premier plan des préoccupations de la diplomatie américaine. À son avis, c'est toujours en Europe que sont les principaux périls. Et ce serait méconnaître les intentions de l'URSS que de la croire assagie.

Il n'y a pas si longtemps que M. Khrouchtchev disait encore à l'ambassadeur d'Allemagne à Moscou[2] : « Le jour est proche où je discuterai de politique européenne avec un chancelier allemand qui sera communiste ». La propagande soviétique continue de s'exercer par tous les moyens en Allemagne occidentale où l'absence d'un parti communiste officiellement admis[3] ne doit pas faire illusion : les services du général Gehlen[4] estiment à vingt mille environ le nombre des agents venus de la « zone », qui s'emploient à préparer la subversion en République fédérale. Washington l'oublie trop volontiers et ferait mieux de s'en souvenir plutôt que de s'enfermer dans une guerre inutile et sans issue comme celle du Vietnam.

2) Pour ce qui est des prochaines rencontres franco-allemandes, l'ancien chancelier m'a paru assez activement mêlé à leur préparation par l'intermédiaire de M. Westrick et en espère de bons résultats. Il doit voir M. Erhard encore une fois avant son départ et lui conseiller de mettre l'accent sur la construction politique européenne, tout en évitant tout ce qui pourrait éveiller de la part d'alliés toujours inquiets comme les Italiens des susceptibilités propres à nuire à un heureux développement des choses[5].

3) Mais M. Adenauer pense également que son successeur ne devra pas hésiter à discuter les problèmes atomiques avec le général de Gaulle. L'ancien chancelier n'a pas oublié, mais a pris soin de me rappeler, qu'au

[1] Concernant les tensions raciales aux États-Unis, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 28.

[2] Horst Groepper, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne depuis 1962.

[3] Le KPD *(Kommunistische Partei Deutschlands)* est interdit en RFA depuis le jugement du 17 août 1956 prononcé par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe. Au sujet des groupements considérés comme crypto-communistes, voir le télégramme de Bonn nos 6067 à 6073 du 1er décembre 1962, non retenu. Sur l'existence d'une organisation clandestine d'extrême-gauche aux intentions subversives et la découverte d'un réseau d'espionnage communiste en RFA dont quinze membres sont arrêtés à Hambourg, à Brême et dans la Ruhr, se reporter au télégramme de Bonn du 26 mars 1964, nos 2445 à 2447, non reproduit.

[4] Le général Reinhard Gehlen est le chef des Services secrets ouest-allemands.

[5] Voir le télégramme de Bonn nos 317 à 328 du 14 janvier 1965, non reproduit, montrant que l'initiative de la reprise du dialogue avec Paris émane du chancelier fédéral et donnant quelques indications sur les principaux sujets qui pourront être à l'ordre du jour des conversations de Rambouillet : l'urgence d'une relance de l'Union politique européenne, le problème allemand, la mise de côté de la Force nucléaire multilatérale, le renforcement de la coopération franco-allemande dans le domaine des armements.

moment de la signature des accords de 1954[1] M. Foster Dulles ne lui avait pas caché qu'à ses yeux de tels arrangements ne pourraient être éternels. « Dès maintenant », a poursuivi M. Adenauer, « les puissances nucléaires sont au nombre de cinq. De plus, la fabrication des armes atomiques est devenue beaucoup plus simple et moins coûteuse, en sorte que dans quelques années nombre d'États seront en mesure de les fabriquer. Le problème change donc constamment d'aspect. Je ne dis certes pas que l'Allemagne fédérale devrait posséder la bombe atomique, mais je pense qu'elle devrait tout au moins pouvoir participer à l'étude et à la décision de son emploi. Pour ma part, je conseillerai à M. Erhard de poser la question au président de la République française, sous une forme qui serait à peu près la suivante : comment le général de Gaulle se figure-t-il l'avenir nucléaire de l'Europe, et quel rôle assigne-t-il dans son esprit, à cet égard, aux différentes puissances européennes ? ».

L'ancien chancelier a développé à ce sujet toute une théorie suivant laquelle M. Erhard justifierait la méfiance de la France s'il hésitait à s'expliquer sur ce point. « Si nous ne disons rien, on ne pourra manquer de croire à Paris que nous avons toutes sortes d'idées ou de projets de derrière la tête. Or, ce n'est absolument pas le cas. Le problème existe, il n'y a aucune raison de ne pas le discuter et par conséquent, il vaut mieux l'aborder franchement tout de suite. Si M. Erhard n'en fait rien, le général de Gaulle pourrait aussi être amené à croire que la République fédérale s'abandonne entièrement sur ce point aux mains des Américains et par conséquent ne dispose plus d'aucune liberté vis-à-vis de Washington. Il y a encore un autre point capital à éclaircir à nos yeux : le Président de la République nous a bien dit à plusieurs reprises que la force de frappe jouerait plus ou moins automatiquement en faveur de l'Allemagne dans l'hypothèse d'un conflit. Mais cela vaut-il pour toute atteinte à l'actuelle ligne de démarcation ou seulement dans l'hypothèse où les Russes arriveraient sur le Rhin ? Vous pouvez imaginer toute l'importance que la réponse présente pour nous. »

4) M. Adenauer en est venu alors à parler de la force multilatérale[2]. « On répète constamment que j'en étais partisan et que j'y ai donné mon adhésion. Il est parfaitement exact que j'ai dit oui à la proposition de M. Kennedy. Mais il y avait à cela deux raisons essentielles. La première, c'est que je n'ai jamais cru que cette force multilatérale verrait le jour. La seconde, c'est que je ne voulais pas m'exposer, en refusant, à

[1] À ce sujet, voir *D.D.F.*, 1954 (21 juillet-31 décembre), à la Table méthodique, I, point D. : *Accords de Paris (20-23 octobre)*.

[2] Au sujet de la *Force multilatérale*, se reporter à la note de M. Henri Ruffin, conseiller des Affaires étrangères au service des Pactes au Département, du 30 novembre 1964, intitulée : *Force multilatérale, évolution dans les principales capitales de l'OTAN autres que la France, de l'attitude prise depuis 1962 à l'égard du projet américain de MLF*, non reproduite, ainsi qu'à la dépêche de Bonn, n° 133, du 27 janvier 1965, non retenue, intitulée : *Commentaires allemands sur la proposition britannique de force nucléaire atlantique.*

entendre les Américains nous dire dans quelques années, le jour où la question des armes nucléaires et de leur emploi serait devenue aiguë et où la République fédérale aurait des revendications à formuler à ce sujet : « Vous venez trop tard, nous vous avons proposé jadis une formule de collaboration, c'est vous qui l'avez repoussée, et vous vous êtes ainsi automatiquement exclus du club ».

5) L'ancien chancelier a manifesté un vif mécontentement de l'attitude « irréaliste » des groupes parlementaires allemands en ce qui concerne les problèmes politiques actuellement à l'ordre du jour et, en particulier, celui de la réunification. Il considère que l'opinion publique est parfaitement raisonnable dans ce domaine et ne s'attend à aucun miracle. Même les réfugiés, pourtant plus exigeants et plus bruyants que les autres éléments de la population, savent fort bien qu'il n'y a rien à attendre pour le moment. Il croit donc que le gouvernement fédéral serait bien inspiré en adoptant un comportement beaucoup plus ferme sur ce point et en refusant de se prêter à la démagogie des partis. M. Adenauer a marqué beaucoup d'étonnement, à ce propos, de l'attitude adoptée par M. Schröder et des revendications formulées par lui lors de la réunion des Quatre et du Conseil atlantique à Paris[1]. Sur le thème favori de son hostilité à la personne du ministre des Affaires étrangères, sa verve s'est donnée libre cours. Il assure que M. Schröder s'entoure d'un secret croissant, que ses principaux ambassadeurs n'en peuvent tirer que des oracles sonores, mais creux, et que son « arrogance » irrite les autres membres du Cabinet, y compris le chancelier lui-même. « Ceci dit », a-t-il conclu, « M. Schröder continue à jouer de l'influence dont il dispose auprès des milieux évangéliques de l'Allemagne du nord pour se maintenir à son poste, au moins jusqu'aux élections[2]. Il est très heureux, croyez-moi, qu'il n'assiste point à l'essentiel des entretiens de Rambouillet ; très souhaitable, au contraire, que M. Westrick, qui est un fort bon esprit et dont l'influence sur le chancelier est des plus heureuses, y prenne part ».

6) Des perspectives électorales, l'ancien chancelier m'a dit que, renseignements pris de tous côtés, elles n'étaient point mauvaises pour la CDU/SCU, « à condition que le gouvernement fédéral ne commette point de sottise majeure d'ici le mois de septembre prochain ». « À condition aussi », a-t-il ajouté, « que quelque chose de positif sorte des entretiens de Rambouillet, faute de quoi M. Erhard se heurterait, lors de

[1] La session ministérielle de l'Organisation atlantique se tient à Paris du 15 au 17 décembre 1964. Les deux questions les plus importantes sont traitées en marge des séances. Le problème allemand est examiné dans une réunion séparée des quatre ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et de la RFA. Le second problème est celui de la force nucléaire multilatérale. Les Britanniques exposent le plan Wilson aux pays de l'Organisation atlantique, autres que la France, non intéressée. Voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 196 et 213.

[2] Les élections législatives ont lieu le 19 septembre 1965 en RFA. La coalition gouvernementale de M. Erhard l'emporte avec une majorité de quarante-six voix. Le 20 octobre 1965, M. Erhard est réélu chancelier.

son retour, à de grandes difficultés jusqu'au sein de son propre parti. L'opposition socialiste ne manquerait point d'en profiter, et Dieu nous préserve de la voir arriver au pouvoir, car c'en serait fait de la réconciliation franco-allemande. D'ailleurs, l'une des raisons qui rendent actuellement M. Erhard si désireux de retrouver un contact confiant avec le gouvernement français, c'est que cet excellent économiste, ce sage gérant de la prospérité allemande, est horrifié par le spectacle qu'offre la Grande-Bretagne travailliste et par les perspectives d'une banqueroute que la gestion travailliste du *Labour Party* semble rendre bien difficile à éviter ». Mon interlocuteur est encore revenu à plusieurs reprises sur l'intérêt que nous avons à une victoire électorale de la CDU/SCU et, par conséquent, à donner à M. Erhard les satisfactions de prestige qui consolideront ici sa position.

Tels sont les points essentiels qu'a mentionnés M. Adenauer au cours de notre conversation, qui s'est achevée sur les paroles les plus amicales à mon adresse, et sur force propos des plus flatteurs pour mon prédécesseur et successeur.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

17

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Les relations franco-indiennes dans le domaine nucléaire

Paris, 13 janvier 1965.

« L'Inde peut, si elle le veut, fabriquer sa bombe en 18 mois », a déclaré le Dr Bhabba, président de la Commission de l'énergie atomique, à l'occasion du dixième anniversaire de l'achèvement du réacteur de Trombay. L'Inde est, en effet, parmi les pays du Tiers Monde, le seul qui dispose de tous les éléments nécessaires à la fabrication de l'arme nucléaire. Le dernier maillon de la chaîne, l'usine de séparation chimique du plutonium[1] qui pourra extraire 10 kg de plutonium par an est achevée, son inauguration est fixée au 22 janvier prochain.

I. *Le programme nucléaire indien*

L'Inde dispose d'importants gisements d'uranium et de thorium, le premier de ces deux métaux étant seul exploité sur une petite échelle. Le centre de Trombay, inauguré en 1957, est devenu le premier organisme

[1] Cette usine de séparation du plutonium fait partie de l'ensemble de Trombay.

scientifique du pays ; il compte 4 000 savants et techniciens, assure la formation des cadres destinés aux futures centrales nucléaires et la fabrication des appareils et équipements électroniques qui permettront à l'Inde de s'affranchir progressivement de l'aide étrangère.

Le gouvernement indien a conclu des accords nucléaires avec les États-Unis, le Canada et la Suède et collabore étroitement avec l'Agence internationale de l'Énergie atomique. La majeure partie de ses cadres a été formée à l'étranger, essentiellement en Amérique du Nord. Outre la mise en service de plusieurs centres de recherches spécialisés (applications médicales et agricoles des radio-isotopes), le programme indien prévoit la construction d'une centrale de 400 Mwe située à Tarapur[1], équipée de deux réacteurs construits par General Electric, qui sera achevée vers 1968. La centrale de Rana Pratap Sagai[2], qui sera édifiée avec la coopération du Canada en exécution d'un accord conclu fin 1963, sera terminée en 1969 et produira 200 Mwe. De plus, la Commission indienne de planification a donné son accord pour la construction du deuxième réacteur de cette centrale, de même qu'à celle d'une troisième centrale près de Madras, qui aura une puissance de 400 Mwe. Toutes les centrales doivent être terminées vers la fin de 1970 ; l'Inde disposera alors d'une capacité d'énergie nucléaire installée de 1 200 Mwe représentant 5 % du total de la capacité installée en énergie électrique dans l'Inde à cette époque, dont l'importance peut être primordiale pour la mise en valeur de certaines régions.

L'Inde a adopté une attitude réservée à l'égard du contrôle de l'Agence internationale de l'Énergie atomique ; elle reproche à ce système d'être discriminatoire à l'égard des pays en voie de développement. Elle a toutefois accepté le contrôle de l'Agence pour la centrale de Tarapur. Mais les accords entre l'Inde et le Canada relatifs à la création du premier réacteur de la centrale du Rajasthan contiennent une clause particulière : le gouvernement canadien contrôlera la centrale indienne et à titre de réciprocité le gouvernement canadien a accepté de placer sa centrale de Douglas Point sous un régime de garanties dont l'Inde assume l'administration.

II. *Les relations franco-indiennes*

Dans une première phase, les rapports entre le Commissariat à l'Énergie atomique et la Commission indienne de l'Énergie atomique ont été marqués par l'envoi de stagiaires indiens dans les centres du Commissariat à l'Énergie atomique, des échanges d'informations, des visites d'experts français en Inde et la fourniture de matériel pour la prospection minière.

[1] Tarapur est une petite ville côtière située à cent kilomètres au nord de Bombay.

[2] Rana Pratap Sagai est situé dans l'État du Rajasthan.

Elles se sont développées lorsque les autorités indiennes ont lancé en octobre 1960 un appel d'offres internationales pour la construction de la centrale de Tarapur. Des réponses faites à cet appel, seules ont été retenues, pour une ultime confrontation, celles formulées par la General Electric et un groupement d'industriels français. Malgré les préférences des techniciens indiens pour le projet français qui leur aurait permis de disposer d'une quantité importante de plutonium, le gouvernement indien, pour des raisons financières notamment, a donné la préférence au projet américain, l'offre française étant utilisée pour obtenir de meilleures conditions de la part des firmes américaines. Quelques mois plus tard, les autorités indiennes décidaient de faire appel aux Canadiens pour la seconde centrale.

C'est pourquoi, en dépit du désir exprimé récemment par M. Bhabba d'intensifier la coopération nucléaire franco-indienne, les relations entre les deux pays dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire ont été volontairement freinées à la suite de notre échec en ce qui concerne la construction de la centrale de Tarapur ; elles se limitent à l'accueil chaque année de quelques stagiaires et à des visites de techniciens. Il n'est toutefois pas exclu que la collaboration entre les deux Commissions s'intensifie ultérieurement dans le domaine des réacteurs modérés à l'eau lourde, qui intéresse les deux pays (réacteur canadien en Inde, centrale de Brennilis en France).

Qu'adviendra-t-il de la « bombe atomique indienne » ? Le Dr Bhabba et certaines personnalités du parti du Congrès estiment que, faute d'obtenir de la part des deux grandes puissances nucléaires l'assurance que dans l'hypothèse d'un conflit avec la Chine l'intégrité du territoire de l'Inde serait garantie, au besoin par les armes nucléaires, il n'est de défense efficace pour ce pays que nucléaire. Il est significatif de noter à ce sujet que le comité exécutif du parti congressiste, qui s'est réuni le 6 janvier dernier, a modifié la résolution de politique extérieure de façon qu'aucun engagement n'y figure spécifiant que l'Inde s'interdisait de fabriquer des armes atomiques. Le Premier ministre indien vient de préciser à la tribune du Congrès que la décision du gouvernement de ne pas fabriquer d'armes atomiques n'excluait pas la possibilité pour celui-ci de réviser à l'avenir sa position. Il est peu probable toutefois que ce pays, qui voudrait rester fidèle à sa tradition pacifiste ainsi qu'à sa récente adhésion au traité de Moscou[1], songe à se doter de l'arme atomique. Si cependant aucune garantie n'était accordée à ce pays par les grandes puissances, la position du gouvernement indien deviendrait plus délicate. Afin de désamorcer la tendance de certaines fractions politiques indiennes visant à donner à l'Inde un armement nucléaire, les Anglais ont renforcé leur dispositif atomique en Extrême-Orient ; mais il a été précisé à cette occasion que la garantie qu'offre la présence de leurs bombardiers nucléaires n'est que provisoire

[1] Le traité sur l'arrêt partiel des essais nucléaires est signé à Moscou le 5 août 1963 par les représentants de l'URSS, des États-Unis et de la Grande-Bretagne, MM. Gromyko, Rusk et lord Home.

et qu'une solution doit être trouvée au problème militaire indien au-delà du cadre du Commonwealth. Le problème n'est donc pas résolu pour les Indiens et si le parti du Congrès se trouvait un jour contraint d'abandonner le pouvoir, la formation politique qui lui succèderait à la tête de l'Union et qui ne se sentirait pas, comme lui, tenu par son passé, de pratiquer une révision de sa politique militaire.

(Questions atomiques, Inde, installations, Kalpakam, 1965).

18

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Relations franco-pakistanaises

Paris, 13 janvier 1965.

Assez peu actifs jusqu'en septembre 1954, les rapports franco-pakistanais ont connu depuis cette date un nouveau développement en raison de l'alliance des deux pays au sein de l'OTASE : les réunions périodiques aux différents organismes de cette organisation ont facilité des contacts plus fréquents entre les deux gouvernements et ont permis de constater à plusieurs reprises une identité de vues.

À la différence de beaucoup d'autres États musulmans, le Pakistan a longtemps observé un comportement relativement objectif dans l'affaire algérienne, bien que le maréchal Ayub Khan ait manifesté à différentes reprises, mais de façon discrète, sa sympathie à l'égard du nationalisme algérien et que la délégation pakistanaise aux Nations Unies se soit toujours associée aux initiatives du groupe afro-asiatique sur cette question. Toutefois, des pressions de plus en plus fortes sur les plans extérieur et intérieur, le désir de prendre plus de liberté de mouvement à l'égard de l'Occident et de resserrer ses liens avec les pays arabes (dans l'idée de trouver des appuis pour l'affaire du Cachemire) ont amené le gouvernement de Rawalpindi à infléchir son attitude dans un sens défavorable à notre égard.

Cédant aux pressions des États arabes, le gouvernement pakistani a annoncé, le 3 août 1961, sa décision de reconnaître officiellement le GPRA. Il a essayé de se justifier auprès de notre ambassadeur[2] en alléguant que, depuis Évian, nous avions nous-mêmes reconnu la représentativité de cet organisme. Il a tenu aussi à marquer que ce geste n'était pas dirigé contre la France et ne devrait pas altérer les sentiments d'amitié

[1] Cette note, rédigée par M. Jacques Fesquet, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie, est établie lors de la préparation du voyage de MM. Pompidou et Couve de Murville au Pakistan.

[2] M. Ghislain Clauzel, ambassadeur de France à Karachi de février 1960 à mars 1962.

entre les deux pays. Ayant fait, de son propre chef, les réserves qui s'imposaient, notre ambassadeur fut chargé de dire aux autorités pakistanies combien nous déplorions cette reconnaissance, mais que nous espérions, en tout cas, que celle-ci ne serait pas suivie d'un échange de « commissions diplomatiques ».

Cet avertissement ne fut pas entendu, puisque le 29 octobre 1961 un représentant du GPRA, M. Kellou, arrivait à Karachi et y recevait un accueil officiel. Sur instructions, notre ambassadeur fit aussitôt une démarche auprès du ministre pakistanais des Affaires étrangères[1], en soulignant que sa mission risquait d'être sérieusement gênée par le traitement accordé à l'émissaire de la rébellion. Le ministre répondit que son gouvernement aurait souhaité ajourner l'échange de missions diplomatiques mais qu'il avait eu la main forcée par le GPRA. De fait, quelques jours plus tard, M. Kellou remettait officiellement ses « lettres de créance » au maréchal Ayub Khan et le gouvernement pakistani prenait la décision d'accréditer auprès du GPRA son ambassadeur au Caire.

Dans ces conditions, le gouvernement français décida de rappeler son ambassadeur à Karachi en consultation pour un mois.

Depuis cette date, la conclusion des accords d'Évian et la proclamation de l'indépendance de l'Algérie sont venues définitivement lever l'hypothèse qui pesait sur notre action en terre musulmane et au Pakistan en particulier. Les portes que nous trouvions hier closes sont aujourd'hui ouvertes en vue d'une coopération fructueuse. Par le biais de l'OTASE, la France demeure en effet l'alliée du Pakistan bien que ces liens restent assez secondaires. Le capital de sympathie et de prestige dont dispose localement notre pays est de portée plus réelle. Il s'est encore accru sous l'effet du rôle joué par la France dans le renouveau européen et en Extrême-Orient avec la reconnaissance du régime de Pékin et nos vues sur le Sud-Est asiatique.

D'autre part, en ce qui concerne le Cachemire, bien que notre attitude au cours des débats de New York ait été dictée aussi bien par le souci de l'équité que par celui de ne pas nous aliéner des amitiés auxquelles nous tenons, elle nous a valu au Pakistan un sentiment général de gratitude marqué tant dans les propos individuels que dans les déclarations officielles. La logique avec laquelle a été exposé notre point de vue, le fait que nous ayons évité de laisser apparaître le moindre renoncement à nos principes ont, en même temps que la sobriété des propos de nos représentants à l'ONU, suscité au Pakistan l'admiration et la reconnaissance.

C'est ainsi que sous l'effet de ces différentes raisons, le Pakistan en est arrivé, au cours des années 1963 et 1964, à rechercher de plus en plus notre compréhension, notre amitié, voire notre appui. La similitude des positions française et pakistanaise dans différents domaines (Chine, Sud-Est asiatique, États arabes) a fortement contribué à créer dans les milieux

[1] M. Manzur Qadir, ministre pakistanais des Affaires étrangères d'octobre 1958 à 1962.

dirigeants pakistanais un mouvement de sympathie très vive à l'égard du général de Gaulle et de la France. Mieux même, des avances ont été faites à plusieurs reprises en direction de notre pays. Le maréchal Ayub Khan a lancé plusieurs fois au général de Gaulle des invitations à se rendre au Pakistan, notamment après son voyage à Téhéran ainsi que par la suite. Le président a été reçu lui-même à Paris par le général de Gaulle le 15 septembre 1962[1] au cours d'un très rapide séjour effectué au départ de Bonn où il se trouvait en visite officielle. Cet entretien s'est déroulé dans une atmosphère extrêmement cordiale et a fait apparaître une large identité de vues sur de nombreux problèmes. Le général de Gaulle a pris note de certaines demandes du chef de l'État pakistanais et a affirmé que la France ferait de son mieux pour l'aider à résoudre ces problèmes : ne pas appliquer le tarif commun européen avant la conclusion des négociations sur les relations économiques de la Communauté européenne avec le Pakistan ; réduire ces tarifs pour permettre au Pakistan de concurrencer la production européenne ; enfin permettre au Pakistan de vendre à l'Europe certains de ses produits finis.

D'autre part, le secrétaire général du ministère pakistanais des Affaires extérieures, puis M. Ali Bhutto, chef de la diplomatie pakistanaise, sont venus s'entretenir à Paris en 1964 avec MM. Couve de Murville et de Carbonnel[2]. Lors de leur retour à Karachi, ils exprimèrent leur profonde gratitude pour l'accueil reçu.

Toutes ces données créent une ambiance extrêmement favorable à la poursuite des pourparlers franco-pakistanais, qui pourraient déboucher sur une coopération fructueuse entre les deux pays, non seulement dans les domaines économique et culturel mais aussi, comme le souhaite ardemment le Pakistan, sur le plan politique.

(Pakistan, 1956-1967).

[1] Au sujet de l'entretien entre le général de Gaulle et le maréchal Ayub Khan, en voir le compte rendu dans *D.D.F.*, 1962-II, n° 79.

[2] M. Ali Bhutto, ministre pakistanais des Affaires étrangères, et M. Azahare, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, rencontrent M. Couve de Murville le 24 mars 1964. Voir le compte rendu de l'entretien dans *D.D.F.*, 1964-I, n° 151.

19

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. FRANCFORT, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUDAPEST.

T. circulaire n° 6[1]. *Paris, 14 janvier 1965.*

(*Expédié :* le 15, 17 h. 07).

Le Ministre a reçu, le 12 janvier, le ministre des Affaires étrangères de Hongrie[2].

M. Peter a tout d'abord rappelé qu'il avait deux fois eu l'occasion, devant l'Assemblée nationale hongroise[3], de souligner l'intérêt que l'on attachait à Budapest à des rapports plus étroits sur le plan non seulement technique, mais aussi politique, avec la France.

M. Couve de Murville a répondu que la France désirait normaliser ses rapports avec les pays de l'Europe orientale. Qu'on parle de détente ou de coexistence pacifique, il s'agissait de créer de bonnes relations sans intervention dans le domaine intérieur de chacun.

M. Peter a demandé quel sens il convenait de donner aux expressions utilisées par Paris d'Europe européenne, d'Europe élargie, d'Europe indépendante[4].

Le Ministre a répondu que c'était un fait qu'il existait une Europe occidentale, et notamment un Marché commun. Cette Europe, tout en maintenant l'Alliance atlantique, désirait moins dépendre de l'influence américaine. Il en était probablement de même en ce qui concerne l'Europe orientale par rapport à l'URSS. Chacun devait être maître chez soi. Il

[1] Ce télégramme-circulaire, signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département, est adressé aux représentants diplomatiques de la France à Budapest, Londres, Washington, Moscou, Bonn, Belgrade, Bucarest, Sofia, Prague, Vienne, Rome, Varsovie, New York.

[2] Le compte rendu intégral de cet entretien figure dans le dossier *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.*

[3] Discours de politique étrangère prononcé le 20 novembre 1964 devant l'Assemblée nationale hongroise ; voir le télégramme de Budapest n° 722 du 21 novembre 1964, non retenu.

[4] Se reporter aux conférences de presse du général de Gaulle des 31 janvier et 23 juillet 1964, ainsi qu'au discours prononcé à Strasbourg le 22 novembre 1964, non reproduits. Voir également les notes de Paris des 23 juillet et 8 octobre 1964 publiées dans *D.D.F.*, 1964-II. Les raisons sous-jacentes derrière cette démarche de M. Peter au sujet des expressions d'*Europe européenne, d'Europe élargie, d'Europe indépendante*, sont analysées dans la dépêche de Budapest n° 77/EU du 3 février 1965, intitulée : *L'Europe européenne et la Hongrie.* Il en ressort que le camp socialiste peut être tenté de rechercher les indices d'une solution au problème allemand dans une Europe élargie, inspirée par la France, et de tendance moins antisoviétique puisque allant jusqu'à l'Oural.

existait d'autre part une Europe au sens géographique et historique du mot et il convenait d'en tenir compte. Des relations normales devaient s'établir entre tous les pays européens et cette tâche était rendue plus facile du fait que l'état de crise, qu'on appelait la guerre froide, tendait à disparaître. La situation internationale redevenant normale, les rapports politiques pouvaient eux aussi redevenir normaux.

M. Peter partage dans une grande mesure ces préoccupations, mais il lui paraît que la notion d'une Europe élargie se heurte à l'existence du Marché commun. Celui-ci, du fait de son caractère discriminatoire, rend plus difficiles les relations économiques entre les différentes parties de l'Europe et les empêche de se développer comme elles le devraient. Il y a là une contradiction.

Le Ministre a repris ce terme. Contradiction veut dire, dans le langage communiste, qu'il existe des intérêts qui s'opposent. Or ces intérêts, il faut bien les reconnaître et s'en accommoder.

Si l'on veut arriver à long terme à une certaine unité en Europe, il faut établir un certain équilibre. En poursuivant l'organisation d'une Europe occidentale qui, pour le moment, prend la forme du Marché commun, la France se propose deux objectifs. Le premier est de développer le potentiel économique des pays de l'Ouest de l'Europe, ce qui les rendra moins dépendants des États-Unis. Le second, en renforçant l'Europe occidentale, est d'améliorer l'équilibre vis-à-vis de l'Union soviétique, laquelle serait, à défaut d'une telle organisation, en mesure de submerger l'ensemble du continent.

Ceci dit, l'organisation de l'Europe occidentale ne porte en fait préjudice à personne. Le Marché commun a provoqué un grand essor économique et par conséquent un développement des échanges avec tous les pays. Il semble provoquer des inquiétudes un peu partout, que ce soit en Hongrie, en Amérique, en Inde ou en Afrique, mais nul n'a pu démontrer qu'il avait subi le moindre préjudice.

M. Peter a abordé le problème de l'Allemagne en demandant si, après la reconnaissance de la Chine[1], le gouvernement français ne pourrait songer à la reconnaissance de la République démocratique allemande, ce qui serait considéré à l'Est comme un geste à la fois courageux et réaliste.

Le Ministre a marqué qu'il n'y avait aucun rapport entre le problème chinois et celui de la DDR. Le gouvernement de Pékin représentait, à l'exception de Formose, la totalité du peuple chinois. On ne pouvait en dire autant de l'Allemagne orientale. D'autre part, il restait à démontrer que le

[1] 27 janvier 1964.

régime de Pankov possédait un caractère représentatif. Si les Russes évacuaient l'Est de l'Allemagne, la République démocratique allemande disparaîtrait aussitôt. Si les Alliés, par contre, quittaient la République fédérale, celle-ci subsisterait. Nous ne pouvions non plus admettre l'idée qu'il y ait deux gouvernements allemands.

M. Peter a objecté qu'il importait pourtant de conserver le plus longtemps possible deux Allemagne et deux gouvernements allemands.

M. Couve de Murville a remarqué qu'il y avait là un fait qui, en effet, se maintiendrait sans doute assez longtemps. Mais ce n'était que la force qui le maintenait. Comment régler un jour le problème allemand ? Ce ne pourrait être que par des voies pacifiques, c'est-à-dire par accord. Dans cet esprit, la détente était nécessaire.

Pour *M. Peter*, la détente serait le résultat d'une solution du problème allemand, suivie de l'évacuation des forces russes stationnées en DDR.

Le Ministre demande encore une fois si l'Allemagne de l'Est subsisterait après l'évacuation. Notre refus de la reconnaître ne signifie d'ailleurs pas que nous nous interdisions tout commerce, de même que nous ne prenons note des arrangements qui interviennent entre Allemands de l'Ouest et de l'Est en matière de commerce, de transports, de mouvements de personnes. Ce sont là des réalités ; la reconnaissance formelle demeure chimérique.

M. Peter fait observer que la réunification est incompatible avec la création d'une force multilatérale. Le Ministre ne le discute pas et les Allemands le savent, car nous le leur avons dit. La réunification s'éloigne dans la mesure où l'Allemagne paraît s'intéresser à l'arme atomique. Mais peut-on encore dire que la force multilatérale est une question actuelle ?

Posant la question des rapports avec l'Autriche, M. Peter s'est félicité des entretiens qu'il avait eus avec M. Kreisky et qu'il comptait poursuivre à Vienne dans le courant de février[1]. Tout serait remis en question, a-t-il ajouté, si l'Autriche décidait de s'associer au Marché commun. La sécurité de l'Europe centrale exigeait la neutralité de l'Autriche, laquelle n'est pas compatible avec de tels liens.

[1] M. Janos Peter se rend en visite officielle à Vienne du 7 au 9 avril 1965. Auparavant, à son retour de Paris, le 15 janvier, il s'entretient avec M. Bruno Kreisky. Concernant les relations hungaro-autrichiennes, se reporter à la dépêche de Budapest n° 75/EU du 3 février 1965, non retenue, intitulée : *Les relations hungaro-autrichiennes, le bassin danubien et l'Europe européenne*, ainsi qu'à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département, datée du 19 juin 1965, portant sur la politique plus générale de *L'Autriche et l'Europe de l'Est*.

Le Ministre a répondu que la question était toujours à l'étude. Le gouvernement autrichien lui-même est divisé.

La discussion a porté ensuite sur les questions de désarmement. Il a été rappelé à M. Peter que la France n'envisageait pas de participer aux réunions de Genève, dépourvues de toute réalité. Un désarmement général n'était pas actuel, car si les dangers de guerre s'étaient dissipés, les États n'en avaient pas encore tiré la conclusion qu'ils pouvaient sans danger restreindre leurs dépenses militaires. Quant à l'accord de Moscou[1], il s'agissait non pas d'une mesure de désarmement, mais d'un accord par lequel les deux Puissances nanties, les États-Unis et l'URSS, voulaient empêcher de nouveaux venus de s'engager sur la voie atomique. Il ne fallait pas confondre partage du monde et désarmement. Des discussions utiles sur le désarmement atomique ne pouvaient intervenir qu'entre Puissances nucléaires, non pas entre 115 pays comme le proposaient les Chinois.

La conversation s'est poursuivie sur les problèmes de l'Asie du Sud-Est ; le gouvernement hongrois, comme celui de l'Union soviétique, partage notre point de vue sur la nécessité d'une conférence. Les positions sont semblables également en ce qui concerne le problème financier des Nations Unies.

La deuxième partie des entretiens a porté sur les questions bilatérales.

En ce qui concerne les relations commerciales, les Hongrois ont exprimé le souhait que les arrangements actuels, conclus d'année en année, soient remplacés par un accord de longue durée. Il a été admis en principe qu'une délégation commerciale hongroise pourrait venir à Paris, à une date à convenir au cours du premier semestre, en vue d'examiner si cela était réalisable[2]. Il a été entendu d'autre part qu'un véritable accord culturel serait conclu, dans lequel le protocole en vigueur serait incorporé[3]. À cet accord, pourrait être joint un arrangement concernant la coopération technique.

Enfin, il a été convenu que des négociations s'ouvriraient pour la conclusion d'un accord consulaire[4].

M. Peter a, en terminant, exprimé le vœu que les échanges de visites se développent entre Paris et Budapest, par exemple, par des visites de

[1] 3-9 août 1963, signature par les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique du traité de Moscou sur l'interdiction des expériences nucléaires dans l'eau, dans l'atmosphère et dans l'espace.

[2] Voir à ce sujet la note de Paris du 31 mars 1965, non retenue, rendant compte du séjour à Paris de M. Baczoni, vice-ministre hongrois du Commerce extérieur.

[3] Les relations culturelles franco-hongroises sont régies par un protocole, renouvelé en décembre 1964 pour une durée de deux ans au lieu d'un. Voir la note de Paris du 8 janvier 1965, rédigée spécialement pour la venue de M. Peter à Paris.

[4] En l'absence de Convention consulaire avec la Hongrie, les affaires consulaires sont actuellement réglées selon le droit international coutumier. À ce sujet, se reporter à la note de Paris, du 8 janvier 1965, non retenue, préparée à l'intention du Ministre pour son entretien avec M. Peter.

membres des gouvernements et des contacts entre délégation parlementaires des deux pays.

Le Ministre a été invité à rendre visite à Budapest, ce qui a été accepté en principe.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

20

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 271 à 290. *Washington, 15 janvier 1965.*

(*Reçu :* 2 h. 20).

Un de mes collaborateurs a évoqué avec le sous-directeur du Moyen-Orient au Département d'État les principaux événements survenus récemment dans les pays arabes de cette région du monde.

République arabe unie

M. Symmes a de nouveau défini la position de son gouvernement vis-à-vis de la RAU à la suite des récents incidents, qui ont affecté les relations américano-égyptiennes[1]. Le gouvernement des États-Unis ne se laissera influencer ni par les rodomontades du président Nasser, ni par les critiques du Congrès. Son objectif primordial restera d'empêcher la RAU de tomber dans l'orbité communiste et, partant, d'assurer le libre accès aux pétroles du golfe persique et le maintien de l'ouverture de la route de l'Extrême-Orient.

Le Département d'État ne s'émeut pas outre mesure de voir le président Nasser se lancer, sous le patronage de Moscou, dans un vaste programme de socialisation de son pays. Il reste pour sa part convaincu que la RAU est foncièrement réfractaire au communisme. Il craint, par contre, de la voir servir de tremplin à l'URSS dans son plan de pénétration du Moyen-Orient et de l'Afrique : l'Union soviétique ne s'est-elle pas déjà servie de l'Égypte comme d'un instrument en Syrie, en Iraq et, tout récemment encore, au Congo ? C'est donc ce danger que Washington veut circonscrire en maintenant ses rapports avec Le Caire sur la voie de

[1] Les rapports américano-égyptiens connaissent une période difficile du fait de divers incidents. Ainsi, la bibliothèque des services d'information américains au Caire (USIS) est incendiée le 26 novembre 1964 durant des manifestations. Voir le télégramme de Washington, n°s 112 à 114, du 7 janvier 1965, non reproduit.

la coopération, aussi longtemps que la RAU ne donnera pas à sa politique une orientation délibérément et irrémédiablement hostile aux États-Unis.

Tel n'a pas été le cas au mois de décembre, nous dit-on : les manifestants qui incendièrent la bibliothèque de l'USIS[1] au Caire étaient des Africains et le pilote de la LECOM avait gravement contrevenu à la réglementation aérienne internationale, en refusant d'obtempérer aux injonctions de la chasse égyptienne[2] ; enfin les attaques contre M. Battle étaient le résultat d'une interprétation erronée et regrettable de son entretien avec M. Stino[3], etc.

Pour ce qui est de l'affaire congolaise qui constitue le différend le plus sérieux entre les deux capitales, le Département d'État appliquera tous ses efforts à dissuader Nasser, sinon de venir en aide aux rebelles, du moins « de le faire si ostensiblement et sur une si grande échelle ». Du reste, on fonde de grands espoirs ici sur l'action des Nations Unies. On ne voit pas comment, en effet, le gouvernement du Caire pourrait ignorer la résolution du 30 décembre[4] et sa condamnation de toute intervention étrangère.

En ce qui concerne l'agitation que la RAU alimente de façon constante dans la péninsule arabique, le sous-directeur du Moyen-Orient aurait au cours d'un récent entretien avec l'ambassadeur d'Égypte[5] réprouvé en termes amers le terrorisme que, sous l'étiquette du nationalisme, la RAU encourage ouvertement à Aden, alors que ce territoire semble maintenant bien engagé sur la voie de l'indépendance.

S'agissant du Yémen, M. Symmes aurait reproché au gouvernement égyptien de maintenir dans ce pays des forces par trop considérables à un moment où, au contraire, les Yéménites devraient être laissés libres de régler leur conflit de la manière qui réponde le mieux à leurs aspirations nationales. Quant au commandement arabe unifié, il aurait reproché à son interlocuteur de vouloir imposer l'achat de matériel de guerre soviétique pour les États dont les forces seraient placées sous autorité égyptienne en cas de conflit.

[1] USIS : *United States Information Service*.

[2] Dans la matinée du 19 décembre 1964, un appareil civil américain de transport, de la société pétrolière Necom, est attaqué et abattu par des *Migs* égyptiens entre Abou Hammos et Mariout. Les Égyptiens soutiennent que le pilote n'a pas répondu aux injonctions.

[3] Le 22 décembre 1964 a lieu un entretien entre M. Lucius Battle, ambassadeur des États-Unis en RAU, et M. Stino, vice-Premier ministre égyptien pour l'approvisionnement, concernant la livraison supplémentaire de céréales d'un montant de trente-cinq millions de dollars. Les deux interlocuteurs ne donnent pas la même version des propos échangés.

[4] Cette résolution du Conseil de sécurité, votée à l'issue d'un débat long et difficile, est un texte de compromis entre la position des Africains, hostiles à l'intervention de troupes étrangères au Congo, et celle du gouvernement de M. Tshombé, favorable à l'assistance militaire belge pour réprimer la révolte de Stanleyville. Ce texte appelle à un cessez-le-feu immédiat et demande à tous les États de s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures du Congo.

[5] Dr Mostapha Kamel, ambassadeur de la RAU à Washington depuis 1958.

Toutes ces réserves une fois faites, c'est donc en honorant son programme d'aide à la RAU que Washington espère exercer sur ce pays une influence qui serve ses intérêts propres et ceux de l'Occident.

Yémen

Ce n'est pas sans inquiétude que Washington a assisté au cours de ces derniers mois à la dégradation constante de la situation dans l'ancien royaume mutawakélite[1]. Les espoirs que l'on avait fondés ici sur les négociations séoudo-égyptiennes se sont évanouis avec la confirmation combien inattendue du maréchal Sallal au pouvoir et sa décision de confier au général Amri le soin de former le nouveau gouvernement républicain et d'imposer l'état de siège.

Il ne reste plus, pense-t-on ici, de chance de réconciliation yéménite, d'autant plus que les trois protagonistes d'un règlement purement intérieur du conflit, Iriani[2], Zubeiri[3] et No'Man[4] seraient sous le coup d'un mandat d'arrêt.

Tout incite donc Washington à considérer que Nasser a, contre toute prévision, succombé à la tentation d'accentuer son empire sur le Yémen où, selon certaines informations, de nouveaux renforts de troupes égyptiennes auraient récemment débarqués tandis qu'à Sanaa, l'État-major combiné préparerait une nouvelle offensive contre les forces royalistes.

Arabie séoudite

On se félicite ici de la sagesse et de l'autorité avec lesquelles le roi Fayçal mène son pays vers le progrès. Sa tâche sera facilitée par le départ de son frère. Malheureusement, la nouvelle politique yéménite de Nasser risque de mettre un terme à la coopération séoudo-égyptienne qui s'était révélée si efficace à Erkowit[5] et qui avait fait naître de sérieux espoirs pour un règlement du conflit.

[1] Le royaume mutawakélite tient son nom de l'imam Yaya Al Mutawakkil ala Rebi el Alamein (signifiant : celui qui s'en remet au maître du monde), né en 822, calife abbaside de 847 à sa mort, qui entreprend la restauration du sunnisme. Il meurt assassiné par son fils en 861.

[2] Abdel Rahman El Iriani, vice-président du gouvernement de la République du Yémen, démissionnaire en janvier 1965. En mai 1965, il forme un nouveau gouvernement à la suite de la démission du général Amri.

[3] Le cheik Mohammed Nahmoud El Zubeiri, nommé en janvier 1964 membre du Bureau politique de la République du Yémen, est assassiné en avril 1965.

[4] Ahmed Mohammed No'Man, vice-président du Conseil exécutif de la République du Yémen de février à avril 1964, est vice-président du gouvernement démissionnaire en janvier 1965.

[5] Après le sommet arabe d'Alexandrie en septembre 1964, le président Nasser et le roi Fayçal d'Arabie saoudite discutent de la situation au Yémen, ce qui aboutit en novembre 1964 à une réunion à Erkowit, au Soudan, au cours de laquelle les délégations républicaine et royaliste du Yémen se mettent d'accord pour un cessez-le-feu et la tenue d'un congrès national.

Koweït

La crise gouvernementale a été jugée suffisamment sérieuse pour motiver l'appel en consultation de l'ambassadeur des États-Unis au Koweit (ma communication n°s 7636 à 7639 en date du 18 décembre)[1]. Son dénouement, le 6 janvier, dans un sens qui semble avoir donné temporairement gain de cause aux conservateurs – donc aux moins nassériens des Koweïtis – n'a pas convaincu le Département d'État du retour prochain de cet émirat à une vie parlementaire plus sereine : on trouve, d'ores et déjà, symptomatique la récente démission du président de l'Assemblée nationale[2].

En raison de l'éveil politique de la population et des activités nassériennes, il y aura encore de nombreuses crises. D'ores et déjà, l'émir Abdallah Salem Al Sabah se serait rendu à l'évidence que le goût des manœuvres et intrigues politiques s'est singulièrement développé dans les administrations de l'État comme au Parlement. Il n'aurait pas l'intention et, en tout état de cause, ne serait plus en mesure de s'y opposer comme par le passé.

Quelles que soient les tendances du nouveau gouvernement du Cheick Salem Al Sabah, on ne nie plus à Washington l'existence d'une large tendance pro-nassérienne dans la population et à l'Assemblée koweïtiennes.

Golfe persique

Ce réveil du nationalisme arabe d'inspiration nassérienne serait également perceptible dans les émirats du Golfe où une mission de la Ligue arabe dirigée par M. Abdel Khaleg Hassouna avait déjà provoqué des remous en novembre dernier et où une seconde mission technique de la Ligue, présidée par M. Mohamed Selim, expert hydraulicien de la RAU, vient d'effectuer un voyage d'études. Les services américains ne se font plus d'illusions sur les intentions réelles du Caire qu'a fait apparaître, plus encore, la récente conversation entre M. Gordon-Walker et l'ambassadeur d'Égypte à Londres[3].

[1] Le télégramme de Washington, n°s 7636 à 7639, du 18 décembre 1964, non reproduit, indique que le Koweït connaît une crise gouvernementale. Deux factions de force sensiblement égale s'affrontent au Parlement : les conservateurs, partisans d'un Koweït aux Koweïtiens, et les « nationalistes », en faveur de l'unité avec l'Égypte. Il en résulte que l'Assemblée ne peut accorder sa confiance au nouveau gouvernement du Prince héritier. La situation est jugée suffisamment grave à Washington pour provoquer l'appel en consultation de l'ambassadeur, Howard Rex Cottam.

[2] Saoud Al Abdul Razzak.

[3] M. Mohamed Hafez Ismaïl, ambassadeur de la RAU à Londres depuis 1964.

Iraq

Encore que le Département d'État n'ait jamais pris au sérieux le projet d'union irako-égyptienne, il ne peut s'empêcher de constater maintenant, comme l'on déjà fait nos ambassades au Caire et à Bagdad, qu'il suit un processus lent mais de plus en plus précis, semble-t-il, puisque Le Caire et Bagdad viennent de créer un commandement politique unifié. Le Département d'État vient de demander à son ambassadeur à Bagdad[1] de lui faire rapport sur les perspectives d'avenir qui, jusqu'à maintenant et malgré la présence de troupes égyptiennes en Irak, ne doit pas être, pense-t-on ici, une cause de souci.

En revanche, le problème kurde continue à être préoccupant en raison même de l'opposition persistante entre le général Barzani et le gouvernement de Bagdad, qui s'accusent réciproquement de violer les accords du cessez-le-feu. La province nord est toujours le théâtre d'accrochages qui font craindre une reprise des opérations militaires.

Liban

On se félicite ici de l'autorité et de l'indépendance dont la République libanaise fait preuve dans ses relations avec la RAU et la Ligue arabe. Le Liban est, selon l'expression de M. Symmes, « le seul État qui sache résister à Nasser ». Son refus d'acheter en Russie du matériel de guerre et des avions, d'accueillir des troupes de protection arabes et sa demande, à la dernière conférence du Caire[2], tendant à reporter en territoire syrien les travaux de détournement des eaux des affluents du Jourdain ont fait ici la meilleure impression.

Syrie

On est ici à court d'imagination pour qualifier l'instabilité politique du régime de Damas, marquée récemment encore par l'éviction du général Omran et la nationalisation des sociétés syriennes[3].

On s'inquiète cependant des travaux de déviation entrepris sur le cours du Hasbani[4]. Des chantiers auraient dernièrement été ouverts, sous la

[1] M. Robert Campbell Strong, ambassadeur des États-Unis à Bagdad depuis le 4 juin 1963.

[2] Le Conseil des chefs de gouvernement des États membres de la Ligue arabe tient sa première session au Caire du 9 au 12 janvier 1965. Il établit notamment les solutions requises en vue de l'exécution du plan interarabe d'exploitation des eaux du Jourdain et de ses affluents.

[3] Le général Mohammed Omran est démis de son poste de vice-président du Conseil le 14 décembre 1964 et nommé ambassadeur de Syrie à Madrid.
La nationalisation des sociétés syriennes se fait par décret du 23 décembre 1964, annoncé les 3-4 janvier 1965 ; elle concerne 115 sociétés industrielles, liées principalement au pétrole et aux matières premières.

[4] Le Hasbani est un affluent du Jourdain. Voir ci-dessous la note d'avril 1965 de la Direction d'Afrique-Levant sur le détournement des affluents du Jourdain (et les notes afférentes).

protection de l'armée syrienne, non loin de la frontière d'Israël, à quelques centaines de mètres de Tel Dan, théâtre du grave incident de novembre dernier[1]. On n'ignore pas d'autre part à Washington que les patrouilles israéliennes continuent à emprunter la piste litigieuse qui longe la frontière à ce même endroit. Le moindre incident dans ce secteur, fait-on remarquer, pourrait avoir des conséquences graves.

L'ambassadeur des États-Unis à Tel Aviv[2] aurait fermement appelé l'attention du ministre des Affaires étrangères d'Israël[3] sur ces risques. Il lui aurait fait savoir, en outre, que son gouvernement attacherait le plus grand prix à ce que cessent les provocations sur la ligne d'armistice.

Arabie du Sud

Les actes de terrorisme qui viennent de troubler l'atmosphère quasi euphorique créée par la visite de M. Greenwood à Aden sont imputés par le Département d'État au Front de libération de l'Arabie, patronné par le président Nasser et duquel les mouvements syndicalistes et nationalistes locaux se sont publiquement désolidarisés. Les derniers attentats auraient été conçus et exécutés par des spécialistes, formés à l'extérieur.

La menace constante que le Front de libération fait peser sur la ville aurait engendré au sein du gouvernement local un sentiment d'insécurité grandissant, qui se répercuterait sur le zèle des ministres en fonction. Elle risque, si elle persistait, à compromettre les chances de la conférence constitutionnelle de Londres prévue pour le mois de mars.

Si la tension s'est accrue d'une manière alarmante à Aden, elle se serait par contre, note le sous-directeur du Moyen-Orient, presque totalement dissipée à l'intérieur du pays, y compris dans les secteurs jusqu'ici troublés du Radfan et de Dahla.

Cette revue des réactions américaines devant les récents événements du Moyen-Orient éclaire d'une lueur nouvelle l'orientation de la politique américaine dans cette région. Elle en souligne les différentes facettes.

Le président Nasser demeure pour Washington la seule force politique valable au Moyen-Orient, l'homme qui a su cristalliser autour de son nom les aspirations séculaires du monde arabe à l'unité et à la grandeur. Son pouvoir sur les masses est incontestable. La diplomatie américaine s'emploie, par conséquent, à maintenir son neutralisme – à défaut d'obtenir sa coopération – dans la guerre idéologique que l'URSS livre au Levant et en Afrique. C'est ce qui explique que l'on soit prêt ici à aller loin dans la voie des concessions.

[1] Le 3 novembre 1964, des militaires syriens ouvrent le feu sur les Israéliens, qui ripostent. L'Onu réussit à imposer un cessez-le-feu.

[2] M. Walworth Barbour, ambassadeur des États-Unis à Tel-Aviv depuis le 11 mai 1961.

[3] Madame Golda Meir, ministre israélien des Affaires étrangères depuis juin 1956.

Il ne fait plus de doute cependant qu'en réalité, notamment sur le plan sentimental, Nasser a perdu en partie la faveur dont il jouissait ici, il y a seulement deux ans, avant l'affaire yéménite. En outre, éclairé par les événements récents, le gouvernement américain, plus attaché que jamais au maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient, semble maintenant soucieux de prévenir toute résurgence de l'expansionnisme nassérien.

À cet effet, il s'emploie par une politique soutenue d'aide et de coopération à consolider l'indépendance des différents régimes établis dans cette partie du monde, notamment en Iran, en Arabie séoudite, en Jordanie, au Liban, voire même au Maroc. Il maintient, sans publicité superflue, les meilleures relations avec Israël et, enfin, ne fait point mystère de sa solidarité avec la Grande-Bretagne dans le sud de la péninsule arabique et dans le golfe Persique. C'est justement, en raison de ces liens, une nouvelle fois affirmés lors de la visite de M. Wilson en décembre dernier[1], que l'on peut s'attendre à ce que l'intensification probable de la lutte du Raïs contre la présence britannique à Aden et dans le golfe ne mette à dure épreuve les relations américano-égyptiennes.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

21

M. Jacquin de Margerie, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 329 à 337[2]. *Bonn, 15 janvier 1965.*

Diffusion réservée.

(*Reçu :* 17 h. 20).

L'analyse des préoccupations qui animent les dirigeants allemands à la veille de la rencontre de Rambouillet (mon télégramme n° 2106)[3] ne serait pas complète si je ne rappelais pas ce qui constitue l'un des problèmes majeurs de la politique étrangère fédérale, à savoir l'égalité des droits en matière de défense, seul domaine dans lequel une discrimination existe encore, et plus précisément en matière de défense atomique. Sans doute, ce souci n'occupe-t-il que le troisième rang après la réunification allemande et l'unification européenne, mais il n'en garde pas moins un caractère d'actualité. M. von Hase l'a redit hier dans une conversation avec les journalistes français (mon télégramme

[1] Les entretiens Wilson-Johnson à Washington ont lieu le 13 décembre 1964.

[2] Ce télégramme s'intitule : *Rencontre de Rambouillet – Appétit atomique des Allemands.*

[3] Le télégramme de Bonn n°s 206 à 217 du 8 janvier 1965, non retenu, est à compléter par celui du 31 décembre 1964, n°s 8612 à 8619, dressant le bilan de fin d'année de la politique étrangère allemande.

n°s 317-328)[1]. De notre côté, nous avons pu nous en rendre compte dans les récents entretiens que nous avons eus, les uns et les autres, avec des hauts fonctionnaires du *Bund.*

Il est certes difficile de déterminer avec précision la mesure dans laquelle cette revendication reflète un besoin profond de l'opinion. L'indifférence de celle-ci me paraît l'emporter largement. Mais cette attitude, si elle est satisfaisante en soi, présente le danger de laisser le champ libre aux « cercles de travail » et aux autres groupes minoritaires, qui cherchent à influencer les chefs de la politique allemande.

L'action de ces groupements a d'ailleurs porté quelques fruits, puisque aucun dirigeant de parti n'ose prétendre aujourd'hui que le *Bund* pourrait renoncer à toute participation à l'arme atomique, même si certains estiment dans leur for intérieur qu'il en serait mieux ainsi. C'est en s'appuyant sur les nécessités combinées de la sécurité et de l'égalité de traitement entre alliés, que l'on justifie ici les revendications en matière nucléaire. Pour les plus sages, il s'agit uniquement d'obtenir une garantie absolue de l'emploi des armes atomiques stratégiques en temps voulu. Les déclarations faites le 28 décembre par M. Krone[2], en termes d'ailleurs obscurs, paraissent répondre à cette préoccupation. J'ai de bonnes raisons de croire que c'est l'interprétation des experts de son entourage, qui ont eu à préparer le dossier de M. Erhard sur cette question.

Un plus grand nombre d'esprits réclament davantage, en fondant leurs demandes sur les dangers psychologiques que comporterait le maintien d'une discrimination à l'encontre de leurs compatriotes. Pour cette tendance, qui se recrute dans le haut personnel des administrations et, semble-t-il, de l'armée, un équilibre dans les obligations et les droits doit prévaloir entre les États fournissant des forces conventionnelles et ceux dont la contribution est essentiellement nucléaire. D'après eux, la République fédérale qui, du fait de ses gros bataillons, devrait avoir d'ailleurs la responsabilité principale dans la détermination de la stratégie conventionnelle, devrait être associée également à l'élaboration de la stratégie nucléaire et à la décision d'emploi.

[1] Télégramme n°s 317 à 328 du 14 janvier 1965, non reproduit, dans lequel il est rappelé que M. Karl-Günther von Hase, porte-parole du gouvernement fédéral allemand, secrétaire d'État à la Presse et à l'Information, recevant un groupe de journalistes allemands et français, insiste sur l'importance que le Chancelier attache à s'entretenir du problème allemand avec le général de Gaulle. Il ajoute que le gouvernement de Bonn n'estime plus la MLF primordiale mais qu'il tient à ce que la RFA ne soit exclue d'aucune organisation nucléaire qui pourrait être créée, dans laquelle la voix de l'Europe devrait se faire entendre davantage.

[2] Les principaux problèmes de Défense sont rappelés par le Dr Heinrich Krone, ministre d'État fédéral, président du Conseil de Défense nationale depuis juin 1964, dans le télégramme de Bonn du 28 décembre 1964, n°s 8559 à 8562, non reproduit. À compléter par la note de M. Henri Ruffin du service des Pactes au Département, en date du 7 janvier 1965, intitulée : *La politique allemande de Défense en 1964,* montrant que la RFA s'est affirmée, au cours de l'année sous revue, dans les trois domaines suivants : la MLF, la stratégie de défense de l'Europe, les accords germano-américains de collaboration entre les forces armées, signés le 13 novembre 1964 entre MM von Hassel et McNamara.

Une telle conception conduit ses auteurs à préconiser une étroite intégration avec l'ensemble des puissances nucléaires du monde occidental d'autant plus que, s'ils incluent aujourd'hui dans leurs calculs la force de frappe française, ils commettent l'erreur de ne pas la juger opérationnelle avant deux ou trois ans et redoutent en outre que nous modifiions en 1975 notre stratégie de dissuasion par suite de l'évolution de nos moyens de frappe.

On relève enfin, même de la part d'hommes sûrs comme M. Adenauer (mon télégramme n° 308)[1], un certain appétit atomique proprement dit. Il se nourrit chez les plus ardents du sentiment que les Alliés ne se préoccupent pas de la solution des problèmes spécifiquement allemands (réunification et parfois frontières de 1937) et que seule la détention de cette arme permettrait à la République fédérale de faire admettre par ses alliés une politique vis-à-vis de l'Est plus conforme aux objectifs de la politique allemande.

Ce sont là les préoccupations qui auront été exposées par ses divers conseillers à M. Erhard et dont il se fera peut-être l'interprète à Rambouillet. J'ai déjà rapporté les conseils que M. Adenauer se propose de donner à son successeur (mon télégramme n° 284)[2]. L'un des spécialistes du Comité fédéral de Défense que préside M. Krone a, de son côté, recommandé, dans un mémoire destiné au chancelier, que ce dernier s'appuie sur le discours de Strasbourg[3], pour interroger M. le Président de la République sur la phase initiale d'une guerre atomique en Europe et sur les garanties que pourrait obtenir la République fédérale de la France au sujet de l'utilisation immédiate de l'arme atomique stratégique.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

[1] Le télégramme n°s 308 à 309 du 14 janvier 1965, non reproduit, rapporte cette information du Dr Adenauer, selon laquelle le gouvernement fédéral envisagerait de mettre en réserve une somme d'un milliard de marks destinée à financer une éventuelle contribution à une sorte de fonds nucléaire européen.

[2] Télégramme n°s 284 à 300 du 13 janvier 1965, reproduit ci-dessus.

[3] Discours prononcé à Strasbourg par le général de Gaulle, le 22 novembre 1964, à l'occasion du vingtième anniversaire de la libération de la ville.

22

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 157 à 164. *Moscou, 15 janvier 1965.*

Réservé. Secret. Urgent.

(*Reçu :* 18 h. 10).

Je me réfère à votre télégramme nos 375 à 390[1].

M. Gromyko m'a reçu cet après-midi, assisté du directeur par intérim de la 1ère section européenne[2]. Je m'étais fait accompagner par M. Fontaine, de façon à pouvoir dire à la presse que ma visite avait notamment pour objet de présenter mon nouveau premier collaborateur.

J'ai exposé nos réactions aux propos que m'avait tenus M. Kossyguine le 23 décembre[3].

Le désir du gouvernement soviétique de nous engager dans des conversations particulières sur les problèmes internationaux procédant évidemment moins de l'espoir de nous gagner à ses vues que de l'intention de causer pour causer, c'est-à-dire de nous compromettre vis-à-vis de nos alliés et d'affaiblir ainsi la cohésion du groupement occidental au détriment de l'équilibre des forces, je me suis d'abord longuement étendu sur l'importance que nous attachions à ce que d'éventuels échanges de vues entre nous se situent sur des bases réalistes, en dehors de toute équivoque. J'ai donc pris grand soin de souligner les divergences fondamentales de la plupart de nos positions, notamment en Europe, et j'ai expliqué pourquoi il nous paraissait vain, en tout état de cause, d'envisager de donner une forme contractuelle à nos rapports, alors que la France et l'Union soviétique appartenaient à des groupements[4] dont les conceptions n'avaient pas encore cessé de s'opposer.

Ce n'est qu'ensuite que j'ai parlé, en m'inspirant étroitement de vos indications, des questions de substance évoquées par M. Kossyguine, sans omettre bien entendu les points sur lesquels nos vues coïncidaient ou se rapprochaient.

Pour finir, j'ai marqué que, dans la mesure où le gouvernement soviétique reconnaîtrait le bien-fondé de ces réflexions, nous ne verrions pas d'objections à échanger des vues sur les sujets qu'il souhaiterait aborder. Nous avions en effet misé sur une évolution pacifique des rapports entre l'Est et l'Ouest et, spécifiquement en Europe, sur une graduelle affirmation de la

[1] Voir à ce propos le télégramme de Paris reproduit ci-dessus, nos 375 à 390 du 8 janvier 1965.

[2] Service du ministère des Affaires étrangères de l'URSS chargé en particulier des relations avec la France.

[3] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1964-II, n° 234.

[4] Respectivement l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie.

détente entre les pays occidentaux et ceux du groupe socialiste. Nous estimions donc qu'une constante amélioration de nos rapports, à condition qu'elle ne repose sur aucun faux-semblant, entrait dans le cadre de l'action que nous avions déjà entreprise dans ce sens avec divers pays de l'Est.

Les remarques du ministre – qui était visiblement pressé par le temps – furent brèves mais significatives.

Il notait avec soin les vues françaises, une étude attentive en serait faite. Il reconnaissait volontiers que nos positions divergeaient sur des sujets fondamentaux. Dans l'esprit de son gouvernement, il s'agissait précisément de les rapprocher en partant de ce qu'il y avait entre elles d'identique dans leurs motifs (comme dans le Sud-Est asiatique) ou dans leur but (comme dans la FML)[1]. Il était également important de noter que la politique des deux pays s'inspirait du même désir d'aboutir par des moyens pacifiques au règlement des grands problèmes internationaux. Il ne s'agissait donc que de trouver un « langage commun ». C'était précisément ce qu'on souhaitait du côté soviétique. Puisque le gouvernement français n'avait pas d'objection de principe à des conversations – et c'est ce point qu'il retenait avant tout – des suggestions nous seraient faites prochainement.

Je n'ai pu que prendre acte de cette conclusion, tout en exprimant l'espoir que les sujets qui nous seraient proposés ne soient pas tels que des conversations puissent aboutir à un durcissement de nos antagonismes.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

23

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 322 à 324. *Washington, 15 janvier 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 10).

J'ai rencontré longuement le 13 janvier l'ambassadeur de la République arabe unie à Washington qui, depuis quelques semaines, se montre fort empressé à notre égard. M. Mustafa Kamel qui, par tradition familiale, est fort attaché à la France s'est montré heureux de l'évolution récente de nos rapports avec son pays[2]. Il croit que la République arabe unie, État

[1] La Force nucléaire multilatérale en projet. Voir à ce propos *D.D. F.*, 1962-II, nos 209, 211, 215, 216, 217, et *D.D.F.*, 1963-I, nos 1, 2, 3, 4, 5, 14, 21, 41, 53, 84, 108, 144, 150.

[2] Les relations franco-égyptiennes s'améliorent : en janvier 1964, des ambassadeurs sont accrédités dans chacune des deux capitales ; l'ambassadeur de France y trouve un accueil aimable et des interlocuteurs désireux d'ouvrir le dialogue ; les Égyptiens considèrent, surtout depuis la signature des accords d'Évian, qu'aucun obstacle sérieux ne sépare plus les deux pays, les relations ont repris dans le domaine culturel et le règlement du contentieux sur le sort des lycées français est accéléré.

non aligné, a grand intérêt à orienter cependant sa politique vers l'Occident. Depuis les six années que lui-même est ambassadeur à Washington, il n'a pas cessé de prêcher une amélioration des rapports de ce pays avec le monde libre, afin de contrebalancer l'assistance considérable donnée depuis 1955 par la Russie à l'Égypte. Il estime sans modestie avoir réussi dans son entreprise. Le succès ne sera complet toutefois que si les relations du Caire avec Paris se normalisent.

M. Kamel a critiqué l'ingérence américaine au Congo. Comme je lui disais que notre politique était celle de la non-intervention et que nous regrettions tout autant les initiatives des États-Unis que celles de l'Égypte, de l'Algérie, de la Chine ou de la Russie, il m'a répondu qu'il partageait entièrement mon point de vue, qu'il avait conseillé à son gouvernement de ne pas se mêler de l'affaire congolaise. Actuellement, il serait indispensable, à son avis, sans rechercher l'origine des responsabilités, de faire cesser en même temps toutes les interventions et de laisser les Congolais régler entre eux leurs affaires.

Il m'a confié qu'il déplorait de la même façon l'action entreprise par Nasser au Yémen, qui est fort coûteuse, tout en ne contribuant en rien à la solution des difficultés auxquelles doit faire face ce malheureux pays.

Quant au problème israélien, il conviendrait, suivant les propres termes de M. Kamel, « de le mettre au frigidaire ».

(Afrique-Levant, République arabe unie, Relations avec la France, 1965).

24

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 325 à 330. *Washington, 15 janvier 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 00).

M. Dobrynine m'avait invité à déjeuner le jeudi 14 janvier. Mon collègue soviétique a tout d'abord manifesté une certaine satisfaction de l'évolution actuelle des rapports entre Moscou et Washington. La place qu'avait donnée M. Johnson dans son message sur l'État de l'Union[1] à une

[1] Dans ce message lu devant le Congrès le 5 janvier 1965 (cf. télégramme de Washington nos 22 à 32, du 5 janvier 1965, non reproduit), le président des États-Unis traite surtout de politique intérieure et présente son projet de « grande société ». En matière de politique étrangère, M. Johnson se montre moins précis que son prédécesseur. Il confirme la position américaine au Vietnam, évite de paraître interventionniste à l'extérieur et n'insiste pas sur la menace communiste, se faisant l'avocat d'un rapprochement avec l'URSS. Il se prononce pour une coopération étroite avec l'Europe, en lui laissant le soin de choisir sa voie. Il met également l'accent sur les intérêts propres des États-Unis, pays pacifique mais puissant et décidé à être respecté. Dans l'ensemble, son discours se révèle assez optimiste et vise à plaire à l'opinion américaine.

amélioration des rapports entre les États-Unis et la Russie, l'espoir qu'il avait exprimé d'une rencontre avec les dirigeants du Kremlin, l'absence de toute référence au projet de force multilatérale[1] révélaient de la part du président des États-Unis un réalisme dont il convenait de se féliciter.

M. Dobrynin se demande toutefois si la FML est définitivement enterrée ou si elle ne réapparaîtra pas sous une autre forme, comme le plan britannique[2], tout aussi inacceptable pour la Russie. Je lui ai indiqué que nous étions également hostiles à ce que M. Wilson appelle la force nucléaire atlantique. Le seul fait que les Etats-Unis n'exerçaient plus comme il y a encore un mois une pression sur les Allemands et laissaient aux gouvernements de Londres et de Bonn le soin de recherche une formule était en lui-même encourageant.

Mais m'a dit alors M. Dobrynin, les Allemands ne vont-ils pas se retourner vers nous ? Ne chercheront-ils pas à constituer avec la France une sorte de FML ?

J'ai répondu à l'ambassadeur des Soviets que notre politique en ce domaine était connue. Nous n'entendions ni directement ni indirectement partager nos secrets ou nos armes nucléaires avec quelque nation que ce soit. Nous suivions d'ailleurs à cet égard les exemples donnés par tous ceux qui nous avaient précédés dans la connaissance des problèmes atomiques.

« Seriez-vous prêts dans ces conditions, a demandé M. Dobrynin, à signer une déclaration conjointe sur la non-dissémination de l'arme nucléaire ? ». J'ai fait remarquer que la position prise publiquement par la France ne présentait aucune ambiguïté, qu'une déclaration multilatérale ne contribuerait nullement à la renforcer ni à modifier en quoi que ce soit l'état de fait actuel.

Mon collègue russe a alors fait allusion à la conversation que M. Kossyguine a eue récemment avec M. Baudet[3]. Il en a repris devant moi les principaux éléments. Insistant sur tous les points d'accord qui existent actuellement entre la France et l'URSS, ne pourrait-on pas profiter de ces circonstances, pour resserrer nos liens et étudier en particulier ensemble les problèmes de la sécurité européenne ?

J'ai dit à M. Dobrynin qu'à mon départ de Paris les rapports de notre ambassadeur à Moscou étaient à l'étude et que j'ignorais la suite que le gouvernement français entendait leur donner. Répondant à ses interrogations, je lui ai indiqué qu'aucune décision n'avait été encore prise pour donner suite à la requête allemande d'étude quadripartite des problèmes de la réunification.

[1] À ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, n°s 209, 211, 215, 216, 217, et *D.D.F.*, 1963-I, n°s 1 à 5, 14, 21, 41, 53, 84, 150.

[2] Sur ce point, voir également ci-après le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur Vinogradov, du 25 janvier 1965.

[3] Sur ce point, voir ci-dessus le télégramme de Moscou, n°s 157 à 164 du 15 janvier 1965.

J'ai fait observer que, pour le moment, nous devions à mon avis nous contenter d'améliorer nos relations avec l'Union soviétique et les pays de l'Est européen sur les plans économique et culturel. C'est bien d'ailleurs ce que nous constations à la suite des voyages de différents représentants des Républiques populaires de l'Europe orientale à Paris. M. Dobrynin m'a déclaré que l'URSS considérait avec satisfaction cette évolution et qu'en tout cas elle n'en prenait nullement ombrage.

J'ai continué en soulignant qu'une Europe occidentale forte et unie, demeurant l'alliée des États-Unis tout en échappant à l'intégration atlantique, pourrait peut-être un jour, par accord avec l'Europe de l'Est, donner naissance à un vaste système européen, au sein duquel une Allemagne unifiée, sous certaines conditions, prendrait place. Mais c'était là une perspective à très lointaine échéance.

M. Dobrynin m'a indiqué qu'il partageait personnellement ce point de vue. En attendant, l'Allemagne demeurerait divisée.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

25

M. Bouroux, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Bujumbura,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51/AL[1]. *Bujumbura, 15 janvier 1965*[2].

(*Reçu :* le 20).

M. Pierre Ngendandumwe, que le Mwami avait désigné le 7 janvier comme formateur du gouvernement, avait enfin après bien des difficultés réussi à former son ministère le 15 au matin[3]. Il était assassiné dans la soirée du même jour.

M. Ngendandumwe[4] avait voulu s'assurer dès le départ une position solide en plaçant son gouvernement sous l'égide du parti UPRONA[5] dont

[1] Cette dépêche, intitulée *Crise gouvernementale au Burundi*, est adressée à M. Jean-Marie Soutou, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département.

[2] Le nom de la capitale du Burundi est devenu Bujumbura le 20 septembre 1963.

[3] Sur la formation du ministère Ngendandumwe, se reporter au rapport annuel de l'ambassadeur pour 1965 ainsi qu'à la dépêche de Bujumbura n° 663/AL du 2 juillet 1965, non reproduite, intitulée : *Trois ans d'indépendance au Burundi.*

[4] M. Pierre Ngendandumwe, hutu, appartient à l'une des deux tendances du parti UPRONA, celle qui est considérée comme modérée, rassemblant Tutsi et Hutu, dont le rival est le prince Muhirwa, tutsi, qui dirige la tendance ultra de l'UPRONA, comprenant des Tutsi nationalistes, et qui est favorable aux idées défendues à Dar es-Salaam et au Caire. Pour la biographie de M. Ngendandumwe, se reporter à la note de M. Paul Faure, secrétaire des Affaires étrangères au Département du 12 février 1964, non publiée.

[5] UPRONA : Parti de l'Unité et du Progrès national, fondé en 1958 par le prince Rwagasore, fils du Mwami, en liaison avec les éléments du cadre coutumier et du clergé autochtone, appuyés

les dernières décisions, visant à renforcer l'unité nationale, avaient été approuvées par le Mwami et le président de l'Assemblée lors de l'ouverture de la session parlementaire le 9 novembre (dépêche 1202/AL du 20 novembre 1964)[1].

Dans son discours radiodiffusé du 8 janvier, le Premier ministre désigné avait en effet tenu à affirmer : « L'UPRONA est et reste au pouvoir. Le parti doit donner les directives, son président M. Bamina doit diriger le pays ». Il déclarait par ailleurs, sans s'étendre, que l'amélioration économique du pays serait l'un des premiers objectifs et qu'en politique extérieure il restait fidèle au non-alignement et à la neutralité positive.

Le Comité national et le Bureau politique du parti se réunissaient le 10 janvier. La désignation de M. Ngendandumwe comme Premier ministre était approuvée à l'unanimité. Celle-ci était trompeuse. S'il est vrai en effet qu'au Comité national figuraient des amis du nouveau président, celui-ci a dû aussi compter avec ses ennemis, tels : MM. André Muhirwa et Nyamoya. Ces derniers ont exigé pour prix de leur approbation que toutes les tendances soient représentées au sein du nouveau Cabinet.

Les divisions qui existent traditionnellement au sein du parti auraient dans ce cas affecté le nouveau gouvernement. Conscient du danger, mais se heurtant à l'intransigeance de ses adversaires et, dit-on, pressé par M. Bamina, le Premier ministre a été amené à composer. Le 13 janvier, il a présenté au Mwami une liste ministérielle élaborée par le président du parti[2].

Le Souverain s'est vivement opposé à cette façon de procéder, estimant qu'il ne convenait pas de tenir compte des exigences de certains membres de l'UPRONA mais plutôt de s'inspirer des directives qu'il avait lui-même définies le 9 novembre, visant à la réalisation de l'union nationale en dehors des étiquettes Monrovia et Casablanca.

Le Roi devait aussi désapprouver le choix de trois ministres : il est maintenant établi qu'une des grandes difficultés a résidé dans l'attribution d'un portefeuille à M. Pie Masumbuko[3], qui aurait voulu se voir attribuer les Affaires étrangères. L'ancien ministre de la Santé aurait été jugé trop prochinois par le Palais.

par les milieux islamisés et xénophobes. Ses objectifs : mener le royaume vers l'émancipation totale, politique, économique, sociale et culturelle ; se révèle ultra-nationaliste et progressiste. Les Tutsi y dominent.

[1] Le Mwami (Roi) et le président de l'Assemblée nationale, M. Thaddée Siryuyumusi, ont ouvert la session parlementaire ; des extraits du discours du Trône sont rapportés dans le télégramme de Bujumbura n° 564 du 11 novembre 1964.

[2] Le 13 janvier, M. Ngendandumwe présente au Mwami une liste ministérielle élaborée par le président du parti UPRONA, M. Joseph Bamina, hutu, reflétant les deux tendances existant au sein de cette formation politique. Le souverain s'y oppose. Voir le télégramme de Bujumbura n°s 16 à 17 du 14 janvier 1965, non reproduit.

[3] M. Pie Masumbuko est nommé vice-premier ministre et ministre de la Santé dans le gouvernement formé le 15 janvier 1965 par M. Ngendandumwe.

M. Ngendandumwe a dû aussi durant toute la semaine faire face aux critiques des mouvements de jeunesse et de la Fédération des Travailleurs[1]. Dans le même temps, on tentait dans certains milieux d'accréditer l'idée que M. Nyamoya, « victime de l'action des Belges et des Américains », n'avait pas été renversé dans les formes constitutionnelles.

En dépit de l'appui de l'UPRONA, M. Ngendandumwe n'était pas très sûr en effet de pouvoir compter sur une minorité à l'Assemblée formée de deux tendances à peu près égales et de quelques indécis. De nouvelles élections auraient modifié cette situation, en faisant entrer à la Chambre une majorité hutu sur laquelle aurait pu s'appuyer le Premier ministre. Le Roi a songé et, dans ce but, a consulté ses conseillers.

Par ailleurs, l'ex-gouvernement Nyamoya, qui n'a cessé de se présenter comme l'un des éléments sûrs de l'Afrique progressiste, bénéficiait de la sympathie des États africains « avancés » et aussi de Pékin.

On s'accordait ici à dire que le danger qui devait menacer M. Ngendandumwe, dans le cas où il serait parvenu à former son gouvernement, aurait été en prenant trop ostensiblement le contre-pied de la politique suivie par son prédécesseur, surtout dans le domaine des relations extérieures, de paraître s'écarter de la ligne générale de l'OUA et de ne pas se conduire en « Africain authentique ».

Le discours radiodiffusé le 15 janvier[2] a montré que le nouveau président avait réussi à écarter ce danger. Il s'est présenté en Africain nationaliste dont les positions seraient prises en fonction des intérêts de l'Afrique et non de ceux des deux blocs extra-africains. Il pratiquerait une politique extérieure nationaliste et lutterait en faveur des frères du continent qui vivent encore sous le joug du colonialisme.

En ce qui concerne les réfugiés[3], M. Ngendandumwe était très net. Son gouvernement continuerait à les accueillir, mais il exigerait d'eux qu'ils ne s'ingèrent plus dans les affaires intérieures du Royaume.

Il est remarquable aussi qu'en matière économique le nouveau président reprenait à son compte certains objectifs de M. Nyamoya, en particulier une participation de plus en plus grande des nationaux dans le commerce et l'industrie.

En dépit des pressions, M. Ngendandumwe était resté intransigeant sur l'essentiel. Les trois ministres jugés les plus dangereux, M. Nyamoya (Premier ministre), M. Mponzenzi (Intérieur) et M. Muhirwa (ministre d'Etat) avaient été écartés. Sans doute, la nouvelle équipe comprenait-elle

[1] Les associations d'étudiants sont l'Union nationale des étudiants du Burundi et l'Association scolaire musulmane du Burundi. La Fédération des travailleurs du Burundi (FTB) créée le 1er mai 1962 est une émanation de l'UPRONA, ultra nationaliste et démagogique. En 1964, la FTB resserre ses liens avec l'ambassade de Chine populaire. Son secrétaire général est Augustin Ntamagara.

[2] Les principaux objectifs de Ngendandumwe sont repris dans le télégramme nos 30 à 33 du 18 janvier 1965.

[3] Environ cinquante mille Tutsi rwandais ont cherché refuge au Burundi à partir de 1959.

huit Tutsi et cinq Hutu, mais il faut souligner que les « Tutsi avancés », à savoir : MM. Ngunzu et Kabugubugu, auparavant ministres de la Justice et de l'Éducation nationale, s'étaient vus attribuer des postes moins importants : les Télécommunications et l'Information. Quant à M. Katikati, nouveau ministre de l'Intérieur, Tutsi, il était resté à l'écart du pouvoir sous le gouvernement Nyamoya[1] et avait eu des démêlés sérieux avec M. Muhirwa, dont il avait été ministre en 1962-1963.

M. Ngendandumwe pouvait dans ces conditions admettre dans son Cabinet, en tant que ministre des Affaires sociales, M. Nkeshimana, Tutsi, propre frère de M. Mbazumutima, ex-ministre des Affaires étrangères, dont les prises de position ont été une des raisons majeures de la chute du Cabinet Nyamoya.

Les ambassadeurs de Belgique[2] et des États-Unis[3] n'ont pas caché leur satisfaction à l'annonce de la composition du nouveau gouvernement. Les ambassadeurs d'URSS[4] et du Ghana[5], par contre, ont été très déçus. Les membres de l'ambassade chinoise ont quant à eux fait preuve d'une grande discrétion.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, 1965).

26

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 688 à 690[6]. *Paris, 16 janvier 1965, 16 h. 03.*

Très secret.

Je me réfère à votre télégramme n° 165[7].

Au cours de l'entretien qu'il a eu à Bonn, le 13 janvier, avec le secrétaire d'État allemand, le directeur politique a mis M. Carstens au courant des conversations que vous aviez eues avec MM. Kossyguine et Zorine.

[1] Le gouvernement de M. Albin Nyamoya, tutsi, constitué le 6 avril 1964, démis par le Mwami le 7 janvier 1965.

[2] L'ambassadeur de Belgique est le colonel Édouard Henniquiau.

[3] M. Donald A. Dumont.

[4] M. Ivan Ivanovitch Martchouk, depuis le 25 août 1964.

[5] M. K. Ameko, depuis le 25 août 1964.

[6] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[7] Dans ce télégramme non repris du 15 janvier 1965, l'ambassadeur de France à Moscou signale l'intérêt qu'il y aurait à informer dès que possible nos alliés des ouvertures faites par les Soviétiques à notre égard, afin d'éviter que ceux-ci se livrent à des indiscrétions calculées pour en donner une image inexacte. M. Baudet demande donc à être autorisé à informer ses collègues occidentaux.

Il lui a indiqué que les Russes avaient relevé d'importants points de convergence dans notre politique : opposition à la force multilatérale, même attitude aux Nations Unies sur le problème financier, principes communs en matière de désarmement, accord sur le problème de l'Indochine, etc. M. Lucet a ajouté que ceci correspondait à la vérité, même si les raisons n'étaient pas toujours les mêmes. De notre côté, nous ne nous opposions pas, bien au contraire, à des échanges de vues avec les Russes.

M. Kossyguine vous avait indiqué aussi qu'il souhaitait parler de l'Allemagne. Nous ne nous y refusions naturellement pas et vous deviez reprendre prochainement contact avec M. Gromyko. Bien entendu, nous avions toujours présente à l'esprit sur un tel sujet l'utilité de l'Alliance atlantique du point de vue de l'équilibre européen, et le fait que nous étions engagés dans une organisation de l'Europe occidentale, sous la forme du Marché commun qui incluait l'Allemagne fédérale.

Le secrétaire d'État allemand a pris note de cet exposé et n'a fait aucune observation. Il trouve ces entretiens normaux et a exprimé la confiance de son gouvernement dans la manière dont nous les poursuivrons.

Cette communication ayant été faite à Bonn, vous pouvez la confirmer à M. Groepper et informer vos collègues anglais et américain[1]. Depuis lors, vous avez vu M. Gromyko pour lui faire part de vos réactions, et vous pouvez naturellement en faire état, mais dans la ligne de ce qui précède et qui correspond aux instructions qui vous ont été envoyées.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

27

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36 / AL[2]. *Damas (non daté).*

(*Reçu :* le 18 janvier 1965).

La correspondance de cette ambassade a souligné auprès du Département l'importance qu'il convenait, à mon sens, d'attacher aux nationalisations intervenues, le 3 janvier dernier[3]. Jusqu'alors, on pouvait se

[1] Sir Geoffrey Wedgwood Harrison est ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou depuis janvier 1965 et M. Foy David Kohler est celui des États-Unis depuis le 20 août 1962.

[2] Cette dépêche est intitulée : *L'évolution socialiste de la Syrie et les rapports franco-syriens.*

[3] Par décrets en date du 2 janvier 1965, le gouvernement syrien nationalise cent sept sociétés représentant un capital de trois cents millions de francs ; une vingtaine de ces sociétés, les plus importantes, déjà nationalisées à 75 % en mai 1964, deviennent propriété intégrale de l'État, vingt autres, pour la plupart anonymes, sont nationalisées à 90 %, une soixantaine enfin, d'appartenance généralement familiale, sont nationalisées à 75 %.

demander jusqu'où irait dans la voie du socialisme le régime qui gouverne en ce moment la Syrie. Si le nombre et le « dynamisme » des officiers appartenant au parti extrémiste leur donnaient le rôle principal dans la junte militaire, il y avait également un parti au Conseil national de la Révolution qui était en faveur de réformes progressives, et plus désireux de rassurer la classe commerçante que de la terroriser.

Par les mesures de nationalisation du 3 janvier, et la manière dont elles ont été appliquées, le gouvernement a franchi le Rubicon. L'occupation par des soldats, avant la publication des décrets, des bureaux des sociétés nationalisées, les scènes de violence et de désespoir, qui se sont déroulées lorsque les propriétaires sont arrivés pour trouver saisis leurs livres et leurs fonds personnels, qui, dans certains cas, constituaient tout leur avoir, ont profondément ému la population et lui ont fait comprendre que les hésitations du régime avaient pris fin et que le gouvernement était décidé à aller jusqu'au bout. Une ruée sur les magasins pour acheter sucre, conserves et autres denrées alimentaires a suivi. Toutefois, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de réaction violente. La fermeture des souks, plusieurs fois annoncée, n'a pas eu lieu, sans doute en raison de l'énergie avec laquelle le gouvernement avait sévi contre une tentative de cet ordre en avril 1964[1]. Plus encore que la colère, c'est le découragement qui domine maintenant chez les commerçants, et le désir de quitter le pays chez ceux qui en ont encore les moyens.

Quels peuvent être les effets de cette accentuation brusque de la politique socialiste du gouvernement syrien sur les intérêts de la France dans le pays, et sur les rapports franco-syriens ?

La première observation qui se présente à l'esprit est que, depuis les nationalisations intervenues en 1961 pendant l'union avec l'Égypte, il n'y a plus d'affaires françaises en Syrie. Le règlement du contentieux qui est résulté de la nationalisation des banques et des sociétés françaises à cette époque n'a pas encore abouti, mais il n'y a pas de raisons de penser qu'il sera affecté par les mesures qui viennent d'être prises. Quant aux contrats de livraison qui pourraient être en cours d'exécution entre des entreprises françaises et des sociétés qui viennent d'être nationalisées (comme par exemple la livraison de machines à des industries textiles syriennes), l'État se substituera aux sociétés privées disparues. Enfin et surtout, les grands contrats passés par le gouvernement syrien avec des entreprises françaises (aéroport, émetteurs de radio, études routières, construction d'usines de compteurs, etc.) ne sont pas affectés[2].

[1] En avril 1964, le pays traverse une grave crise économique. Une agitation se développe à partir des 11 et 12 avril 1964 dans la ville de Hama, où l'intervention de l'armée semble rétablir le calme. Cependant, l'agitation s'étend à d'autres localités voisines et gagne Damas le 19 avril, où les commerçants se mettent en grève, les souks sont fermés ainsi qu'à Homs et Alep. Des mesures très énergiques annoncées le 30 avril amènent la fin de la grève.

[2] Parmi les contrats signés par le gouvernement syrien, on relève : l'achat de deux émetteurs Thompson de trois cents kilowatts pour Tartous ; le contrat passé avec la Compagnie des compteurs de Montrouge pour la création d'ateliers de montage à Damas et l'achat de cinquante mille

Il n'en demeure pas moins que les dernières mesures socialistes ont encore rapproché le régime syrien des pays communistes et l'ont éloigné d'autant de l'Occident. Tout en prétendant être non alignée, la Syrie actuelle est en fait de plus en plus étroitement liée au camp communiste par son idéologie. Les positions qu'elle adopte à l'égard des principaux problèmes de politique internationale le montrent d'une façon évidente, et elle ne manque pas de confirmer l'existence de ces liens chaque fois que l'occasion s'en présente, et de condamner l'Occident.

Toutefois, il est remarquable que les fréquentes et véhémentes critiques publiées par la presse gouvernementale syrienne contre l'Occident impérialiste mentionnent les États-Unis et l'Angleterre, mais non la France. Au contraire, dans la mesure où l'irritation croît à l'encontre des puissances anglo-saxonnes, en raison de leur politique au Vietnam, au Congo, au Proche-Orient, la sympathie pour la politique de décolonisation de la France, pour l'indépendance dont notre pays fait preuve à l'égard de ses alliés, va s'affirmant.

On ne peut donc pas considérer que son évolution vers un régime de caractère socialiste de plus en plus accentué ait, sur nos rapports avec la Syrie, les mêmes effets défavorables que sur les rapports entre la Syrie d'une part, la Grande-Bretagne et les États-Unis de l'autre. Le gouvernement de Damas ne peut pas se tourner exclusivement vers les pays de l'Est pour chercher auprès d'eux l'aide technique et économique, l'apport culturel dont le peuple syrien a besoin. Une ouverture occidentale lui est nécessaire et l'évolution de sa politique l'amène à la chercher de plus en plus du côté de la France.

Les contrats qui ont été signés ces derniers temps par le régime baathiste avec des sociétés françaises, malgré une pression très forte des pays de l'Est, sont là pour prouver que ces tendances ont déjà eu des résultats importants et concrets.

(Afrique-Levant, Syrie, Situation intérieure, 1965).

compteurs d'eau et autant de compteurs d'électricité ; une étude générale du système routier commandée à plusieurs compagnies françaises et le contrat de réfection de la route Damas – Alep – Rakkam passé avec la SCET (Société centrale pour l'équipement du territoire).

28

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 183 à 190. *Moscou, 19 janvier 1965.*

(*Reçu :* 16 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 179[1].

1. Ce qui frappe avant tout, dans la nouvelle initiative soviétique, c'est la *procédure* adoptée : à propos d'une affaire discutée à l'OTAN et qui est considérée comme mettant en cause les responsabilités des puissances signataires des accords de Potsdam[2], le gouvernement soviétique s'en prend exclusivement à Washington et à Bonn. En communiquant à Paris et à Londres la copie de sa note au gouvernement des États-Unis, il nous prend en quelque sorte à témoins de la collusion germano-américaine, il nous met en garde contre ses dangers, il nous invite à une action commune en vue d'y parer. C'est tout le jeu diplomatique actuel des dirigeants de ce pays qui apparaît ici en raccourci.

2. Les notes soviétiques sont l'une et l'autre modérées dans leur *forme*, mais très différentes quant au *ton*. Si toute outrance verbale se trouve, ici comme là, à peu près complètement évitée, on a délibérément cherché à faire ressortir que l'on s'adresse, d'une part, à un ancien allié – on « exprime l'espoir qu'il accordera toute son attention aux considérations » – d'autre part au pays que l'on a vaincu en commun : on lui rappelle sa « capitulation sans conditions », on « attend » de lui du bon sens et on le « prévient » de ce qui pourrait suivre.

[1] Dans ce télégramme de Moscou, en date du 19 janvier 1965, non reproduit, est transmise la traduction des notes adressées par les Soviétiques, l'une à Washington et l'autre à Bonn, pour protester contre le plan, prêté à ces capitales, visant à créer une ceinture de mines nucléaires sur le territoire de la RFA.

[2] Cette conférence se tient au Palais de Cecilienhof du 17 juillet au 2 août 1945 et réunit Truman, Staline et les Premiers ministres Churchill puis Attlee. Il s'agit de déterminer les fondements politiques de l'Europe au lendemain de la capitulation allemande, de préparer la négociation des traités de paix et de s'entendre sur la poursuite de la guerre contre le Japon. De plus, un conseil est formé des ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni, des États-Unis, de l'URSS, de la France et de la Chine, afin de négocier les traités de paix avec les anciens alliés de l'Allemagne. Toutefois, il est prévu que seuls siègent, au cas par cas, les pays ayant été effectivement en guerre les uns contre les autres. C'est pourquoi la France n'est associée qu'aux discussions avec l'Italie. La conférence définit en outre le traitement imposé à l'Allemagne occupée et divisée en zones : désarmement complet, éradication du nazisme, jugement des criminels de guerre, confiscation de biens au titre des réparations, etc. En réalité, l'attitude dilatoire des Soviétiques dans l'application des mesures décidées fait, en quelques mois, que nombre des dispositions de ces accords sont dépassées.

3. Pour ce qui est du *fond*, les deux notes sont empreintes d'une grande prudence : on se borne à rappeler au gouvernement des États-Unis les responsabilités qu'il pourrait encourir. Vis-à-vis de Bonn, on ajoute une allusion aux « mesures appropriées » qui pourraient être prises, mais seulement dans le cas et au moment où le plan incriminé serait réalisé et dans la mesure où l'exigeraient « les intérêts de la sécurité ».

4. Le *moment* choisi pour la remise de ces notes indique que l'on veut ici braquer les phares de l'actualité sur la réunion qui s'ouvre aujourd'hui même à Varsovie[1], en laissant entendre qu'elle s'occupera essentiellement de cette question.

Ces constatations, et tout spécialement la dernière, conduisent nos collègues américains à conclure que « toute l'affaire est pure propagande » et que la réunion de Varsovie n'aboutira à aucune décision militaire importante mais préparera tout au plus la voie à une nouvelle « initiative de paix ».

Qu'il entre effectivement des soucis de « propagande » dans l'initiative soviétique, cela ne paraît pas douteux, elle vient au terme d'une longue campagne de presse conduite selon un crescendo soigneusement calculé. Elle vise manifestement à impressionner les « peuples », à commencer par le peuple allemand.

On semble toutefois, du côté américain, pour les besoins de la cause, enclin à minimiser à l'excès les préoccupations que la perspective d'un accès à l'armement atomique des forces allemandes peut inspirer aux Soviétiques et, beaucoup plus encore, à leurs alliés tchèques, polonais, etc.

On peut penser, en outre, que Moscou cherche à tirer parti des craintes de ces derniers pour tâcher de resserrer les liens qui unissent les membres du Pacte et de renforcer ainsi la cohésion du groupe de partis, qui devraient constituer le noyau de la conférence communiste convoquée pour le 1er mars prochain.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

[1] Il s'agit de la réunion du Comité politique consultatif du Pacte de Varsovie où tous les pays membres sont présents, à l'exception de l'Albanie. Les conversations, placées sous le signe du « danger nucléaire allemand », concernent la MLF et « l'affaire du cordon de mines atomiques » entre les deux Allemagne.

29

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 208 à 210. *Rabat, 19 janvier 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 15).

L'ajournement à une date indéterminée de l'entrevue que M. Benhima devait avoir avec M. Bouteflika (mon télégramme n° 140)[1], la fermeté avec laquelle le ministre des Affaires étrangères a évoqué au Parlement le problème des frontières (mon télégramme n° 183)[2], les propos que m'a tenus à cet égard l'ambassadeur d'Algérie (mon télégramme n° 196)[3] confirment que les relations entre Alger et Rabat ne sont pas en voie d'amélioration.

Comme je l'ai noté dans mon télégramme n° 4964[4], les mesures que les autorités algériennes ont pu prendre à l'égard d'éléments subversifs marocains installés en Algérie avaient été considérées à Rabat avec beaucoup de scepticisme. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères l'a confirmé aujourd'hui à l'un de mes collaborateurs, en déclarant que les Algériens laissaient subsister sur leur territoire des camps et des foyers où se groupaient des Marocains hostiles au régime. M. Chorfi a laissé entendre que cette attitude ne pouvait que peser lourdement sur les rapports avec l'Algérie.

[1] Par télégramme de Rabat nos 140 à 142 du 14 janvier 1965, non reproduit, M. de Leusse relate son entretien avec M. Benhima, qui lui annonce le 4 janvier que le gouvernement d'Alger souhaite améliorer ses relations avec le Maroc et qu'une entrevue est envisagée avec M. Bouteflika. Le 14 janvier, M. Benhima renonce à ce voyage en raison, dit-il, des difficultés intérieures algériennes ; il ajoute que cette rencontre, qui devait préparer le sommet maghrébin, peut être reportée.

[2] Le télégramme de Rabat nos 183 à 189, du 18 janvier 1965, non reproduit, relate l'intervention de M. Benhima lors du débat parlementaire du 14 janvier. En politique étrangère, il définit les objectifs concernant les frontières avec la Mauritanie, l'Espagne et l'Algérie. Sur ce dernier point, il se montre très ferme et réaffirme les revendications marocaines, en précisant toutefois que cette question ne constitue pas un préalable à la normalisation des rapports entre les deux pays.

[3] Le télégramme en provenance de Rabat nos 196 à 199 du 18 janvier 1965 relate un entretien entre M. de Leusse et M. Ferhat Taïeb Hamida, ambassadeur d'Algérie à Rabat, au sujet du problème de la frontière algéro-marocaine. L'ambassadeur d'Algérie rejette toutes les responsabilités sur le gouvernement marocain, initiateur du conflit en voulant remettre en cause les frontières dont l'Algérie a hérité de la France. Il ajoute que c'est l'attitude du Maroc qui amène l'Algérie à renforcer son potentiel militaire.

[4] Le télégramme de Rabat nos 4964 à 4968 du 19 décembre 1964, non repris, se fait l'écho des propos tenus par M. Abdallah Chorfi, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, sur le peu d'enthousiasme de certains membres du gouvernement pour rencontrer leurs homologues algériens. Il semble, bien que cela ne soit pas confirmé par M. Benhima, que les Algériens prennent quelques mesures apaisantes pour répondre aux demandes marocaines sur les activités subversives d'éléments marocains réfugiés en Algérie. Rabat reste sceptique sur la volonté des Algériens de mettre fin à ces activités : liquidation des camps d'entraînement, refoulement des transfuges.

Bien que, de part et d'autre, on ne cherche pas à envenimer les choses, que l'on s'abstienne de toute polémique et que le gouvernement marocain tienne à marquer à l'occasion son attachement à l'idée du Maghreb uni (M. Benhima n'y a pas manqué dans son exposé au Parlement), les craintes sur le plan militaire, la menace de subversion, le problème des frontières, enfin l'incompatibilité profonde des deux régimes demeurent autant d'obstacles à une détente réelle entre Alger et Rabat.

(Collection des Télégrammes, Rabat, 1965).

30

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 391 à 412. *Washington, 19 janvier 1965.*

(*Reçu :* 21 h. 30).

Après un an d'interrègne, l'ère « johnsonienne », comme le président espère la voir appeler, s'ouvre officiellement demain, 20 janvier, jour de « l'inauguration ».

*
* *

M. Johnson, à n'en pas douter, tient en main les atouts du succès : dans le cadre défini par la Constitution, il dispose par rapport à ses prédécesseurs directs de pouvoirs plus effectifs et plus étendus : son autorité dans le pays n'est pas contestée, le pourcentage des voix qu'il a obtenues aux élections dépasse celui jamais atteint par Roosevelt. Le parti démocrate dont il a repris la direction des mains des Kennedy représente la seule formation politique stable en face d'une opposition républicaine qui, n'ayant pas surmonté sa défaite, reste en proie aux intrigues et aux factions. Au Congrès, qui garde le souvenir du représentant, puis du sénateur devenu président, la majorité servira les desseins de la Maison Blanche et évitera à son hôte les surprises dont furent victimes de nombreux chefs de l'exécutif. Dans le pays, l'affrontement racial, qui semblait, il y a peu encore, menacer la cohésion du corps social américain, ne s'est pas produit : si, ici ou là, des crises sont encore à craindre, la loi sur les droits civiques[1] reçoit chaque jour une application plus générale. Sur le plan économique et social, patrons et chefs syndicalistes, malgré les heurts habituels,

[1] Approuvée par le Sénat le 19 juin 1964 et promulguée par le président Johnson le 2 juillet 1964, elle a pour objet de mettre un terme à la discrimination raciale dont souffrent les Noirs américains, notamment dans l'exercice de leurs droits politiques.

approuvent un état de choses qui assure la croissance régulière du produit national, porté cette année à 640 milliards de dollars et qui maintient les investissements à un taux suffisant pour permettre, dans les années à venir, la progression des revenus, le développement de la production et la poursuite des prises de participation à l'étranger. Transposée sur le plan de la puissance, cette force se traduit par l'existence d'armées jamais égalées et d'un arsenal de moyens conventionnels et nucléaires qui assurent aux États-Unis un pouvoir d'intervention permanent et mondial, « capable de faire face à toute menace et de détruire tout adversaire ».

Sans doute, peut-on relever, dans le même temps, des déficiences : la structure fédérale bride, chaque jour davantage, le développement de l'union, ne serait-ce que dans les domaines de l'éducation ou du marché du travail. Malgré la campagne contre la pauvreté, certaines régions s'enfoncent dans un marasme qui peut apparaître sans remède, la balance des paiements demeure déficitaire et les réserves d'or diminuent.

Mais ce sont là des ombres propres à tout tableau et le problème est plutôt de savoir si, par goût personnel, par sa naissance au centre du continent ou son passé de plus de trente années de vie parlementaire, M. Johnson n'est pas tenté avant tout de porter remède à ces imperfections, de développer le potentiel immense du pays et, successeur du Roosevelt d'avant 1940, de se consacrer à l'édification de la « grande société », héritière directe du *New Deal*[1]. La politique étrangère que les moyens de ce pays lui permettraient de tailler à la mesure du continent ne retiendrait, au moins dans un premier terme, le principal de son intérêt. Formuler un jugement sur ce point paraît malaisé : M. Johnson est trop dissimulé pour laisser deviner ses intentions. Les nombreux messages qu'il vient d'envoyer au Congrès, avant même son entrée officielle en fonctions et les décisions prises depuis son arrivée à la Maison Blanche, permettent cependant de prévoir quels seront, dans les affaires internationales, ses méthodes et ses buts.

*
* *

Politicien dans l'âme, M. Johnson répugne à l'esprit de système et au perfectionnisme des théoriciens : son obstination à prendre le contrepied de la politique de J.F. Kennedy constitue pour lui une raison de plus de rejeter tout « grand dessein ». Dans le même temps, il est trop conscient de la grandeur de son pays pour ne pas être animé d'un certain messianisme : « Notre nation », a-t-il dit le 4 janvier dans son message au Congrès, « a été créée pour aider à détacher les chaînes de l'ignorance, de la misère et de la tyrannie, partout où elles dégradent l'homme à un niveau où Dieu ne l'a pas placé ». Mais ce rêve une fois évoqué, son esprit

[1] Politique de relance menée par le président Franklin D. Roosevelt pour remédier à la grande crise économique des années trente.

calculateur et son conservatisme foncier l'éloignent de toute aventure et lui font juger les êtres et les faits au seul trébuchet de l'intérêt américain. C'est ainsi qu'à peine arrivé au pouvoir, il a appuyé, tant au Brésil qu'en Équateur ou en République dominicaine[1], en dépit d'une distinction, traditionnelle ici, fondée sur l'origine des gouvernements, des équipes qui puisaient leur autorité plus dans la force militaire que dans l'approbation populaire. Hier encore, il a décidé de ne pas empêcher plus longtemps les généraux vietnamiens de revenir au gouvernement.

Sûr de son intuition et de son savoir-faire, doté d'un sens aigu du possible, il ne cherche pas à imposer sa loi, il préfère convaincre, voire même user de moyens de pression personnels pour amener l'adversaire ou l'ami réticent à se rallier à la majorité, à se soumettre au « consensus », tenu pour la règle d'or de l'action politique, et à accepter un compromis qui, en fin de compte, assurera, pense-t-il, mieux que la menace ou la force, la défense des positions américaines. C'est à ce souci, semble-t-il, qu'il faut attribuer le revirement de Washington, à la veille de la dernière conférence de l'OTAN, envers la force multilatérale, source d'oppositions plus que d'approbations[2]. Si l'idée de la FML était reprise un jour, ce serait après que les puissances européennes aient [*sic*] arrêté une formule et préparé la voie à cette quasi-unanimité à laquelle, comme l'a dit M. Johnson dans son discours de Georgetown, la minorité devra se plier. Enfin, cet homme, qui pour rester libre de ses mouvements et profiter de l'effet de surprise, cultive, comme aucun Américain, la vertu du secret, possède une autre qualité rare dans ce pays, la patience : ayant mis 35 ans à arriver à la Maison Blanche, il connaît la valeur de la durée : certain d'avoir huit années devant lui, il n'est pas un homme pressé, il met le temps dans son jeu. Après la crise de Panama de janvier 1964[3], il a attendu près d'un an pour laisser s'endormir l'opposition intérieure, renoncer à la clause de souveraineté perpétuelle sur la zone du canal et proposer un accord sur un nouveau tracé.

*
* *

Ces dispositions d'esprit et ces intentions politiques trouvent tout naturellement leur incidence dans l'attitude de M. Johnson envers les grands problèmes internationaux.

À l'égard de l'Europe, le président tient à cœur à paraître respecter son indépendance et il reconnaît que, dans son message sur l'État de l'Union, « les Européens doivent décider de leur avenir ». Il se gardera donc de toute intervention brutale qui risquerait de créer des problèmes, de

[1] À ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 239.

[2] Sur cette question, voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 325 à 330 du 15 janvier 1965 (et note).

[3] À propos des incidents à Panama le 10 janvier 1964, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 22.

susciter des divisions et, en fin de compte, de faire disparaître le « consensus ». Il ne se laissera pas tenter de choisir ouvertement entre l'Angleterre, la France ou l'Allemagne. Il préférera les « aventures communes », selon son expression du discours de Georgetown[1], à tout dialogue trop poussé : le rapprochement entre Washington et Bonn a été, dès le mois de novembre, jugé, à ce titre, trop exclusif et M. Rusk a été invité à en marquer les bornes.

S'agissant de l'Extrême-Orient, M. Johnson désire, bien sûr, en finir avec le cauchemar vietnamien et depuis il tâtonne à la recherche d'une solution : cet homme, qui connaît bien la valeur des choses, ne courra pas le risque inutile d'attaquer le Nord, il préférera faire confiance au temps et à la sagesse des hommes, pour préparer un règlement quelconque pourvu qu'il soit défendable aux yeux de l'opinion. Sans doute peut-on voir là une des limites du président, qui préférant refléter le sentiment général, plus que de dicter la décision, risque, notamment dans ce cas, de manquer l'occasion à saisir.

Envers le Tiers Monde, le président multipliera d'autant plus les protestations d'intérêt qu'il paraît décidé à gérer avec parcimonie l'aide extérieure : sachant répondre à des préoccupations croissantes du Congrès, il diminuera progressivement le montant de cette aide dont il réserve, sous la forme d'assistance militaire, la plus grande part à ceux qui veulent bien s'aider eux-mêmes. Seule, l'Amérique latine bénéficiera de crédits croissants. M. Johnson reste sensible à la solidarité du continent et au danger de différences trop grandes entre ces deux composantes.

Mais sans doute, est-ce vers l'ennemi que se tournera avant tout l'attention du président : réaliste et pratique, il sent que la communauté de nature des deux grandes puissances font d'un accord entre elles, ou même d'une succession d'arrangements, la condition du maintien de la paix et du seul succès de politique extérieure qui ne pourrait lui être contesté. Là où a échoué M. Kennedy, M. Johnson espère, avec le temps, réussir. Bien entendu, il ne peut s'agir d'une entente générale. Anti-communiste comme seul peut l'être un Texan, il perçoit, tout en se refusant à penser par catégories, l'immensité des oppositions qui séparent les Américains même des « bons communistes ». Mais il pense que la formule des « petits pas » pourrait être utilement employée à rapprocher les adversaires. Aussi, depuis un an a-t-il conclu avec l'URSS un accord consulaire, un accord sur le dessalement des eaux, un accord sur

[1] Dans cet important discours prononcé le 3 décembre 1964 à l'Université de Georgetown, à Washington, M. Johnson aborde, en termes généraux, les principaux aspects de la politique étrangère de son pays vis-à-vis de ses partenaires européens. Malgré un ton apparemment conciliant, il laisse entendre son intention de poursuivre les efforts afin de constituer une force nucléaire multilatérale.

Le revirement de Washington à la veille de la conférence de l'OTAN, qui se tient à Paris du 15 au 17 décembre, se manifeste lors des entretiens de Washington le 9 décembre 1965 entre le président Johnson et M. Wilson, Premier ministre britannique. Le président américain montre une opposition moins ferme au projet britannique de plan de force nucléaire, qui mettrait fin à la MLF. Dans son pragmatisme, M. Johnson souhaite rapprocher les membres de l'OTAN, divisés par la question de la MLF.

les pêcheries du nord-Pacifique. Il a pris des décisions parallèles à celles du Kremlin en matière de réduction du budget militaire (inférieur, cette année, de trois milliards de dollars) et de la production des matières fissiles ; il a presque terminé les négociations d'un accord aérien. Il cherche, enfin, à assouplir les conditions du commerce des États-Unis avec l'Est. Surtout dans sa conviction que toute rencontre directe a sa vertu propre, il a lancé, dans son message sur l'État de l'Union, une invitation aux nouveaux dirigeants de l'URSS à visiter les États-Unis et à le rencontrer. Sans doute, souhaite-t-il non seulement désarmer ainsi une partie des préventions soviétiques, mais encore, espère-t-il creuser plus profondément le fossé séparant l'URSS de la Chine qui, elle, reste le seul ennemi déclaré des États-Unis.

Les différences qui éclatent ainsi au grand jour entre ce style et celui du dernier président donnent à penser à certains que M. Johnson, selon sa manière très enveloppée, ramènerait insensiblement son pays à l'isolationnisme : tout l'y pousserait, sa naissance dans le Middle West, la tentation de se consacrer à la politique intérieure et la méfiance à l'égard d'un monde extérieur qu'il ne connaît guère. Aucun fait précis ne vient, cependant, étayer ce jugement, mais il est sûr que, contrairement à M. Truman qui agissait par nécessité, à M. Eisenhower qui était poussé par M. Dulles, à M. Kennedy que le souci de sa « gloire » attirait vers l'Europe, M. Johnson avant tout entend mener une politique dont le coût et les risques seront évalués au plus juste. Toutefois, même s'il réduit le budget militaire, s'il prépare un certain repli des bases à l'étranger en mettant en fabrication les avions géants de transport de troupes, s'il se montre plus exigeant vis-à-vis des organisations internationales, il ne pourra pas éviter que le poids même de son pays ne l'entraîne à maintenir une large part de son action extérieure. Bien entendu, la manière en sera différente – optimiste de tempérament, M. Johnson ne croit pas à la valeur rédemptrice des crises –, il n'y aura pas plus de révision déchirante que de débarquement dans la baie des Cochons. Chef d'État, il laissera la diplomatie aux techniciens du Département d'État et préférera aux grandes conférences des rencontres bilatérales à son niveau. Ménager de ses moyens, il ne s'engagera directement qu'en cas de véritable nécessité ou de succès assuré. Si l'on peut faire un pronostic, M. Johnson, qui n'a pas de goût pour l'intervention généralisée, abandonnera le « globalisme », qui a caractérisé la politique des États-Unis depuis la fin de la guerre, non pour se retrancher dans l'isolationnisme, mais pour pratiquer une politique moins ouverte et plus nettement américaine.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

31

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 416 à 421[1]. *Washington, 19 janvier 1965.*

(*Reçu :* le 20, 2 h. 30).

La presse américaine suit avec attention le voyage en France de M. Erhard[2].

La plupart des observateurs note que le chancelier arrive à Paris, plein de bonnes intentions et soucieux de rétablir des relations meilleures entre la République fédérale et la France.

Ils relèvent que, conscient de n'avoir pas aussi bien réussi auprès du général de Gaulle que le Dr. Adenauer, le chef du gouvernement allemand attend beaucoup des conversations de Rambouillet. Pour préparer le terrain, poursuivent-ils, il a multiplié, avant son départ, les déclarations conciliantes. Il a tenu à affirmer publiquement qu'il était prêt à aller aussi loin que possible sur la voie de la coopération entre les deux pays[3].

Selon le *New York Daily News*, le chancelier aurait pris l'initiative de demander un entretien en tête-à-tête avec le chef de l'État, pensant qu'à Paris, M. Schröder, en raison de ses sympathies trop affichées pour l'Amérique, rendrait plus difficile l'accord souhaité.

Même si elle ne doit pas aboutir à des résultats concrets, la rencontre de Rambouillet, selon les observateurs, est donc d'un grand intérêt du seul point de vue psychologique.

S'agissant du fond des problèmes, de nombreux commentateurs considèrent que la tâche sera délicate. Trois questions, selon eux, domineront les débats : l'unité politique européenne, la défense, la réunification.

Le professeur Erhard, affirment-ils, espère beaucoup rallier le général de Gaulle à l'idée de réunir les ministres des Affaires étrangères des Six pour parler de l'unité politique de l'Europe. Y réussira-t-il ? Les concessions allemandes en ce qui concerne la politique agricole commune[4] seront-elles suivies de concessions françaises sur le plan politique ?

[1] Ce télégramme est intitulé : *Voyage à Rambouillet.*

[2] Les 19 et 20 janvier 1965. Voir, ci-après, le compte rendu succinct des entretiens franco-allemands. Le compte rendu intégral figure dans les deux dossiers : *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965* et *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.*

[3] Se reporter au télégramme de Bonn nos 8370 à 8379 du 19 décembre 1964, non retenu, relatant les grandes lignes de la conférence de presse du chancelier Erhard tenue le 15 décembre 1964, ainsi que le compte rendu d'une interview donnée par le Chancelier à un bulletin politique, chrétien-démocrate, proche de M. Krone, rapporté dans le télégramme de Bonn nos 8479 à 8485, du 21 décembre 1964, non reproduit.

[4] Allusion à l'accord du 15 décembre 1964 sur le prix unique des céréales. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

Pour beaucoup, le résultat reste incertain. M. Erler, en déclarant que, « sans la France, il ne saurait y avoir de communauté européenne, et sans les États-Unis de sécurité européenne »[1], aurait souligné la difficulté de relancer la construction politique de l'Europe sans toucher aux problèmes de défense.

La plupart des observateurs s'interrogent sur les intentions du général de Gaulle. Pour le correspondant à Paris du *New York Times*, le chef de l'État mettra son interlocuteur devant le choix entre la MLF et l'unité allemande. Fort des réactions soviétiques[2], il fera valoir que le réarmement atomique de la République fédérale réduirait à néant toutes chances de réunifier l'Allemagne.

Quelle sera la réponse du chancelier ? Sans doute, souhaite-t-il obtenir de Paris la promesse d'une initiative en faveur de la réunification, mais dans le même temps, il redoute d'aborder avec son interlocuteur la question des frontières.

Plusieurs journaux, dont le *New York Times*, déplorent à ce propos, qu'avant des conversations aussi délicates, les partis politiques allemands n'aient pas renoncé à une controverse sur ce sujet. Ils se demandent pourquoi, à Bonn, certains continuent d'évoquer la possibilité de retrouver les frontières de 1937[3], sans se préoccuper de l'encouragement ainsi donné aux tendances nationalistes et de l'appui apporté à la propagande soviétique.

Devant l'ampleur des questions évoquées et la difficulté de concilier le désir de Bonn de relations étroites avec les États-Unis avec le souci d'indépendance de Paris, les journalistes se gardent de faire des pronostics. Ils n'en ont pas moins la conviction que la rencontre de Rambouillet sera décisive pour l'avenir de l'Europe. Certains, tel le correspondant du *Washington Post* à Paris, vont jusqu'à affirmer que son importance sera comparable à celle de Yalta.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Cette citation est rapportée dans la dépêche de Bad Godesberg n° 2032 du 16 décembre 1963, non reproduite, intitulée : *Les socialistes allemands, l'Europe et la Communauté atlantique*, présentant l'attitude du parti socialiste allemand (SPD) vis-à-vis des grands problèmes de politique étrangère.

[2] Allusion au discours prononcé par M. Gromyko devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 décembre 1964. Se reporter au télégramme de New York n° 2851 du 7 décembre 1964, non retenu.

[3] L'Allemagne dans ses frontières de 1937 comprenait la Poméranie, la Posnanie et la Prusse orientale. Le point crucial au sujet des frontières est l'accord de Munich du 29 septembre 1938.

32

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 905 à 908[1]. *Paris, 20 janvier 1965.*

Réservé.

Je me réfère à mon télégramme précédent[2].

Traduction du message de M. Wilson à M. Pompidou en date du 18 janvier 1965, remis au Premier ministre le 19 janvier par l'ambassadeur de Grande-Bretagne[3].

Début de citation

Depuis l'envoi de mon message du 24 octobre 1964[4], nos gouvernements ont échangé une série de communications sur l'avenir du projet *Concorde* et M. Jenkins a eu deux discussions utiles avec M. Jacquet[5]. J'ai suivi de près l'évolution de la question et je pense qu'il serait maintenant utile que je vous envoie un nouveau message personnel.

En premier lieu, permettez-moi de vous assurer que le Royaume-Uni n'a jamais eu l'intention d'abroger unilatéralement l'Accord franco-anglais du 22 novembre 1962[6]. Nous persistons à avoir des doutes sur les aspects financiers et économiques du projet. L'une des questions que nous souhaitions discuter avec votre gouvernement portait précisément sur le point de savoir dans quelle mesure vous partagez ces doutes. Il nous apparaît cependant clairement, maintenant, à la suite des échanges de vues que nous avons déjà eus, que le gouvernement français entend que les deux gouvernements poursuivent l'exécution du projet. Dans ces conditions, je vous confirme que nous sommes disposés à continuer l'entreprise conformément à l'Accord. En même temps, nous souhaitons discuter avec vos experts, comme dans le passé, les conditions d'exécution du projet et les mesures qui peuvent être prises pour limiter les coûts dans toute la mesure du possible.

Les points que nous avons particulièrement à l'esprit ont été indiqués par M. Jenkins à M. Jacquet au cours de leur entrevue de Brétigny le 11 janvier. Je retiens de cette entrevue que, maintenant que vous avez

[1] Ce télégramme est signé par M. Augustin Jordan, délégué dans les fonctions de chef du service des Affaires générales et Transports internationaux au Département.

[2] Télégramme n° 904 du 20 janvier 1965, non reproduit.

[3] Sir Pierson Dixon.

[4] Reproduit dans *D.D.F.*, 1964-II, n° 158.

[5] Le compte rendu de la réunion du 29 octobre 1964 est reproduit dans *D.D.F.*, 1964-II, n° 160 ; pour la seconde réunion, voir le compte rendu de l'entretien franco-britannique sur le *Concorde*, Château de Rosière-Brétigny, 11 janvier 1965, non reproduit.

[6] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1962-II, n° 153 (et note).

reçu l'assurance donnée dans le paragraphe précédent du présent message, vous ne verrez pas d'objection à la discussion de ces divers points et je suis certain que nous parviendrons à nous mettre d'accord sur des arrangements satisfaisants.

(Aviation civile, 1946-1986).

33

M. DE SOUZA, PREMIER CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À ATHÈNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 41 à 44. *Athènes, 20 janvier 1965.*

(*Reçu :* 14 h. 20).

La Grèce traverse une période d'attentisme, sinon de scepticisme à l'égard du problème chypriote. Aucune initiative n'a pu répondre aux avantages que la Turquie a apparemment remportés aux côtés de l'URSS[1]. Le seul succès – très relatif – des Hellènes a été d'ordre purement défensif, puisqu'il a simplement consisté à éviter, une fois de plus, que le Conseil de l'OTAN ne se saisisse de l'affaire.

Nulle part cependant ne se confirme de façon bien nette l'impression de renoncement à l'*Enosis* notée par les Anglais (cf. le télégramme nos 173 à 175 de Londres)[2]. Papandréou a d'ailleurs réaffirmé dans son message de nouvel an que « L'*Enosis* viendrait ». L'union, rappelle-t-on volontiers ici, n'est pas une revendication de la Grèce, mais de Chypre. Les Turcs ont même publié des documents historiques qui prouvent qu'elle est l'aspiration nationale des Chypriotes-Grecs eux-mêmes, tandis que les Anglais et les Américains eux aussi se déclaraient favorables à l'*Enosis* au moment des pourparlers de Genève[3].

Si la réalisation en paraît aujourd'hui éloignée, c'est que l'île, cessant d'être un problème simplement humain, est devenue le jouet de la politique des puissances. Et les Grecs se montrent assez désabusés au sujet de l'aide qu'ils peuvent attendre de leurs alliés, y compris de la France.

[1] La position soviétique au sujet de l'affaire de Chypre est définie le 6 novembre 1964 à l'issue du voyage de M. Erkin, ministre turc des Affaires étrangères, à Moscou, puis le 5 janvier 1965 par M. Podgorny, président de la délégation parlementaire soviétique, en visite en Turquie. Se reporter aux télégrammes d'Ankara, nos 1270 et 1277 du 7 novembre 1964, ainsi qu'au n° 13 du 6 janvier 1965, non retenus. Voir également la dépêche de Nicosie n° 53/EU du 18 janvier 1965, non reproduite, intitulée : *L'attitude du gouvernement soviétique dans l'affaire de Chypre.*

[2] Télégramme de Londres nos 173 à 175 du 15 janvier 1965, non retenu.

[3] Allusion aux entretiens engagés à Genève le 9 juillet 1964 par M. Tuomioja, alors médiateur des Nations Unies dans l'affaire de Chypre, réunissant des représentants de la Grèce, de la Turquie, ainsi que MM. Dean Acheson et lord Samuel Hood, conseillers officieux des négociateurs, représentant respectivement les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Quant aux Russes, on estime ici qu'ils utilisent toutes leurs ressources dialectiques pour éviter de parler aussi bien du respect des traités que du droit à l'autodétermination. Si M. Podgorny évoque à Ankara les « droits légitimes des deux communautés nationales », à Moscou il n'est plus question que du « peuple chypriote » devant les délégués de l'AKEL[1].

Les Turcs eux-mêmes ont changé d'attitude. Ne parlant plus du danger communiste ni des garanties de sécurité, ils dénoncent surtout les visées expansionnistes des Grecs.

Dans ces conditions, le gouvernement hellénique n'attend pas de développement décisif de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il y défendra bien entendu le projet de texte chypriote, qui se fonde sur la résolution prise à la conférence des pays non engagés. Les progrès réels viendront à un stade ultérieur, de la poursuite éventuelle de la mission du médiateur et, surtout, pense-t-on à Athènes, d'une orientation politique nouvelle qui ne saurait intervenir en Turquie avant la date des prochaines élections générales[2].

(Europe, EU, Chypre, 1965).

34

M. Bérard, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 102 à 106. *Rome, 20 janvier 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 00).

Je me permets d'attirer l'attention du Département sur ma dépêche n° 43/ACT du 15 janvier[3], qui donne un tableau de la situation du français et de l'anglais dans l'enseignement public italien, telle qu'elle ressort des statistiques les plus récentes.

[1] AKEL : Parti communiste chypriote. Une délégation chypriote-grecque, composée de MM. Ezechiel Papaioannou, député et secrétaire général de l'AKEL, Hambis Michailidis, député et secrétaire général du syndicat agricole de gauche EKA, et Savvidis, membre de la chambre communale grecque, quittent Nicosie le 9 janvier 1965 à destination de l'URSS. Le but de cette mission est d'informer sur les développements du problème chypriote.

[2] Élections du 10 octobre 1965.

[3] M. Jean Sirinelli, professeur de Faculté, directeur du service de l'Enseignement et des Oeuvres au Département, répond à cette dépêche ainsi qu'au télégramme précité, le 19 février 1965, dans une dépêche n° 2396/ACT.3.h. intitulée : *Place de la langue française dans l'enseignement italien*, émettant un certain nombre de suggestions pour parer à cette lente mais préoccupante dégradation de la position culturelle française en Italie. La question est reprise lors de la XIIe session de la Commission culturelle mixte franco-italienne, qui se tient à Rome les 17 et 18 mai 1965, insistant sur le développement de l'enseignement du français dans les lycées scientifiques et les instituts techniques. Voir à ce sujet la note pour le Cabinet du Ministre n° 337/ACT.1.g. du 21 mai 1965.

Il résulte de ces dernières données que le français qui occupait traditionnellement en Italie une place privilégiée (70 % des élèves) et distançait largement l'anglais (24 %), a perdu entre 1960 et 1964 une partie de ses positions et que l'anglais menace de passer au premier rang.

De 1960/61 à 1963/64, le pourcentage des élèves étudiant le français dans l'ensemble des lycées est tombé de 61 % à 56 %, tandis que l'anglais montait de 31 % à 35 %. Dans les lycées scientifiques, notre langue est dès maintenant largement distancée : français 36 %, anglais 47 %. Enfin, dans les établissements publics de la province de Rome, les chaires de français et d'anglais pour l'année scolaire 1964/65 se répartissent comme suit : 309 pour le français et 283 pour l'anglais dans les écoles moyennes, 138 pour le français et 183 pour l'anglais dans les lycées classiques et scientifiques et les instituts techniques, soit au total 447 chaires de français et 466 chaires d'anglais.

Cette évolution ne laisse pas d'être préoccupante. Il est évident que l'emprise qu'exercent sur ce pays les États-Unis, en particulier dans le domaine économique, a également ses conséquences sur le plan culturel et l'Italie subit toujours l'attirance de la puissance prédominante. Le temps est d'autre part révolu où, dans les villes, presque toutes les familles italiennes avaient quelque parent plus ou moins distant établi en France et dont l'exemple incitait à apprendre notre langue.

Le statut international du français sera singulièrement affecté si l'Italie doit un jour basculer dans le groupe des pays utilisant de préférence l'anglais comme instrument de communication à l'échelle mondiale. Sur le plan européen, les conséquences ne seront pas moins sérieuses. Nous n'en sommes pas encore là, mais le danger s'accentue, sur lequel j'avais déjà eu l'occasion d'alerter le Département[1]. Nous devons abandonner l'idée selon laquelle le français jouit en Italie d'une situation acquise qu'il suffirait d'entretenir à peu de frais. Nos positions doivent, au contraire, être activement défendues, ce qui implique, entre autres choses, l'octroi des moyens nécessaires en hommes et en crédits[2].

(Collection des télégrammes, Rome, 1965).

[1] À plusieurs reprises en 1964, la question de la position culturelle de la France en Italie est soulevée : voir la dépêche de Rome datée de janvier 1964, sans référence, la note de Paris n° 1001/ACT.1.g. du 4 février 1964, une autre note de la sous-direction d'Europe méridionale au Département, datée du 10 septembre 1964, portant sur les *Échanges culturels et commerciaux avec l'Italie*, et la note adressée par l'ambassade de France à Rome au Département rendant compte de la réunion consulaire des 10 et 11 décembre 1964, qui présente les prévisions budgétaires des établissements d'enseignement d'Italie pour l'exercice 1965. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] La réponse est apportée par la dépêche de M. Jean Sirinelli n° 1799/ACT.3.h. du 10 février 1965, non retenue, intitulée : *Budget des établissements culturels, exercice 1965.*

35

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À BONN, ROME,
BRUXELLES, BRUXELLES DELFRA, LA HAYE, LUXEMBOURG,
WASHINGTON, LONDRES, MOSCOU, NEW YORK.

T. nos 339 à 353, nos 214 à 228, nos 183 à 197, nos 62 à 76, nos 104 à 118, n° 4, nos 988 à 1002, nos 1030 à 1034, nos 979 à 993, nos 350 à 364[1]. *Paris, 21 janvier 1965, 20 h. 13.*

Très urgent. Réservé.

Les entretiens entre le général de Gaulle et le chancelier Erhard ont eu lieu à Rambouillet le 19 janvier et au cours d'une partie de la matinée du 20. Le Premier ministre et les ministres des Affaires étrangères ont rejoint le Président et le Chancelier à la fin de la matinée pour des discussions élargies[2].

Le premier point abordé a été la question de l'Europe politique, c'est-à-dire la reprise des discussions relatives à la coopération politique européenne. Il a été constaté que la tâche était grandement facilitée par les décisions capitales prises à Bruxelles en décembre 1964 dans le domaine agricole[3]. Plusieurs projets ont été proposés, dont un en particulier par le gouvernement de Bonn[4]. La discussion peut maintenant en être entreprise et des propositions à cet effet seront présentées à nos quatre autres partenaires du Marché commun. Il s'agit d'abord de discussions par la voie diplomatique et par des réunions à l'échelon des fonctionnaires. Une conférence des ministres des Affaires étrangères des Six pourra être envisagée ensuite, au printemps par exemple, puis une réunion des chefs d'État et de gouvernement, par exemple au début de l'été, époque à laquelle on peut penser que les questions encore en suspens à Bruxelles dans le domaine agricole auront trouvé leur solution.

[1] Ce télégramme est signé de M. Charles Lucet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Se reporter au compte rendu intégral de ces entretiens dans les deux dossiers *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965* et *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.*

[3] Allusion à l'accord du 15 décembre 1964. Se reporter à la note de M. Maurice Ulrich, premier conseiller, représentant permanent adjoint de la France auprès des Communautés européennes, n° 4/CE du 11 janvier 1965, intitulée : *Accords du 15 décembre en matière agricole*, non reproduite, ainsi qu'à *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

[4] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe occidentale au Département du 11 janvier 1965, intitulée : *Union politique*, analysant les divers projets des partenaires européens, reproduite ci-dessus.

Le second point abordé a été l'avenir de l'Allemagne[1]. Du côté français, il a été reconnu que la solution de ce problème avait une importance capitale. À défaut, l'Europe, et par conséquent le monde, ne trouverait pas une paix véritable. Cette solution doit être recherchée dans le cadre d'une Europe totale et par accord entre tous les Européens. Il y faudra du temps. Une entente directe entre les États-Unis et l'URSS, puissances rivales, ne pourrait permettre d'aboutir. Tout au plus conduirait-elle à un *modus vivendi* ou à des arrangements du type de Yalta, qui seraient au détriment de l'Europe et d'abord de l'Allemagne.

Le règlement européen d'ensemble nécessiterait bien entendu une évolution profonde de la Russie et aussi des pays de l'est de l'Europe qui dépendent d'elle. Peut-être les uns et les autres reconnaîtraient-ils un jour qu'ils avaient, eux aussi, intérêt à ce que la question allemande ne demeure pas une source perpétuelle de tension. La France pourrait jouer un rôle utile le moment venu dans ce règlement d'ensemble, étant donné qu'il n'y a pas entre elle et les Puissances de l'Est de différends véritables.

Tout ceci prendra du temps. Il faut aussi songer au quotidien. À cet égard, les Allemands ont marqué les nécessités d'ordre intérieur qui les conduisent à souhaiter le rappel périodique, surtout en année électorale, du problème de la réunification. Personne ne se fait d'illusions sur les possibilités d'un règlement à l'heure actuelle, ni sur le désir des Russes de traiter véritablement. Néanmoins, puisque l'on souhaite du côté allemand une reprise des conversations, entre les quatre Occidentaux, pour étudier à nouveau ce qu'il conviendrait de faire, notamment vis-à-vis de Moscou, la France n'y ferait pas pour sa part d'objections.

Le chancelier Erhard a reconnu que les idées françaises d'une solution du problème allemand dans le cadre d'une Europe élargie possédaient en elles-mêmes une grande valeur. L'Allemagne fédérale s'orientait d'ailleurs dans cette voie, du fait des contacts commerciaux qu'elle a établis avec les pays de l'est de l'Europe. Mais il fallait faire quelque chose tout de suite. Une discussion entre Alliés était donc souhaitable. L'on ne se faisait pas non plus d'illusion à Bonn sur les chances de succès de telles démarches. Mais l'opinion allemande serait moins déçue d'un échec venant des Russes que d'une hésitation des Alliés à engager la discussion.

Le général de Gaulle a noté qu'à propos de la réunification, il avait été amené à parler au Chancelier des problèmes de défense[2]. À cet égard, la

[1] Se reporter à la note de M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale au Département, du 11 janvier 1965, non reproduite, intitulée : *Problème allemand*, en faisant une analyse en deux parties : I. *Le plan de paix allemand de janvier 1964* et II. *Conversations quadripartites des 12-16 décembre 1964 à Paris*, lors de la rencontre des quatre ministres des Affaires étrangères occidentaux en marge de la Conférence ministérielle de l'OTAN. Voir aussi le télégramme de Washington n°s 297 à 310 du 14 janvier 1965, non retenu, soulignant que l'année 1964 a entraîné une évolution imprévue des rapports germano-américains et se termine dans une atmosphère de désenchantement et d'agacement.

[2] Voir la note du service des Pactes à la direction politique au Département, du 7 janvier 1965, non reproduite, intitulée : *Politique allemande de défense en 1964*, présentant les trois axes principaux de la politique de la RFA : la force nucléaire multilatérale, la stratégie de défense de

coïncidence d'une reprise des discussions sur la réunification et de la poursuite des conversations tendant à organiser une force multilatérale était aussi regrettable qu'inopportune.

L'Allemagne ne tirerait aucun profit d'un point de vue stratégique de son adhésion à tel ou tel système, puisque les Américains conserveraient de toutes façons le pouvoir de décision. Par contre, ils donneraient à penser, à tort ou à raison, qu'ils avaient des ambitions sur le plan atomique et ceci ne pouvait qu'inquiéter les pays du reste de l'Europe.

Bien entendu, l'Allemagne avait le droit de se demander comment, en cas de conflit, elle serait défendue. Le problème de la stratégie à suivre en matière de défense européenne se posait donc normalement. Mais il n'était point nécessaire d'entrer dans une force multilatérale pour s'assurer un rôle dans de telles discussions. Le problème essentiel pour les Allemands, comme pour tous les Européens, serait résolu si les États-Unis affirmaient catégoriquement qu'en cas d'agression majeure, ils riposteraient par l'emploi de bombes atomiques. Or ils parlent d'escalade, de pause et de seuil à ne point franchir. De cette façon, ils diminuent l'effet de la dissuasion, qui est la véritable protection pour tous.

M. Erhard a répondu que l'Allemagne ne souhaitait pas posséder d'armes nucléaires et qu'elle sait parfaitement que personne ne lui en donnera. Mais étant donné les menaces proférées à l'Est, elle se sent plus vulnérable que d'autres. Elle ne peut ignorer non plus l'existence de 900 fusées russes dirigées directement contre l'Europe occidentale. Elle désire donc participer à des discussions approfondies des problèmes stratégiques, qu'ils soient conventionnels ou nucléaires. En Allemagne, pas plus qu'en France, l'on n'est satisfait de la stratégie préconisée par les Américains, la surface trop réduite du territoire national rendant fort dangereuse l'idée d'escalade. La défense de l'Europe préoccupe vivement le gouvernement de Bonn et c'est pourquoi il souhaite que de telles questions soient incluses dans les consultations d'ordre politique entre pays européens qu'il préconise.

Le général de Gaulle a conclu que l'on n'a jamais cherché du côté français à écarter les Allemands des discussions d'ordre stratégique. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas facilitées par un système d'intégration.

À la fin des conversations, les questions économiques ont été mentionnées. Le général de Gaulle a souligné qu'il serait souhaitable qu'en dehors des contacts dans le cadre des Six, des consultations bilatérales aient lieu entre la France et l'Allemagne, au niveau des industriels et aussi des gouvernements, afin d'étudier les mesures propres à empêcher une trop grande implantation économique des États-Unis. Le chancelier Erhard partage ces préoccupations et ne se refuse pas à de telles études.

l'Europe, les accords germano-américains de collaboration entre les forces armées, soulignant que dans chaque cas, le gouvernement allemand s'est rallié aux thèses américaines. À compléter par la note du 18 janvier 1965 intitulée : *Prise de position provisoire du gouvernement de la RFA à l'égard du projet de force nucléaire atlantique.*

À l'issue de ces conversations, il a été constaté de part et d'autre qu'elles avaient été satisfaisantes et qu'elles avaient permis d'éclaircir un certain nombre de points qui avaient assombri l'atmosphère des derniers mois. Le principal résultat devrait en être, si nous constatons les mêmes dispositions dans les capitales intéressées, une reprise des discussions sur l'organisation politique de l'Europe[1], cette fois avec des chances raisonnables de succès.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

36

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 482 à 487. *Washington, 21 janvier 1965.*

(*Reçu :* 22 h. 23).

« L'inauguration » de M. Johnson, le 36e président des États-Unis, a eu lieu hier, mercredi 20 janvier. Le ciel s'est montré clément : les manifestations se sont déroulées en bon ordre. La police, renforcée de nombreux éléments militaires, avait pris la ville en mains. Le président était gardé comme aucun de ses prédécesseurs : tant au Capitole que devant la Maison Blanche, il est resté à l'abri de vitres anti-balles. La foule immense, venue de tous les coins de l'Union, a montré sa sympathie et sa joie de participer à cette fête de famille qui se répète tous les quatre ans. Bon enfant et très provinciale, elle n'a cependant pas marqué d'enthousiasme particulier. Les bals d'ailleurs n'étaient pas organisés pour elle au coin des rues, mais bien dans les hôtels pour un petit nombre d'élus qui avaient été invités ou qui avaient payé de hauts prix pour les places le long du parcours. Il n'est pas besoin de mentionner que, malgré le vote de la loi sur les droits civiques[2], les Noirs étaient absents des festivités.

Le président et Madame Johnson paraissaient comblés. Cette intronisation couronnait l'effort de toute leur vie et prouvait également que, dans ce pays, tout est toujours possible : le fils d'un instituteur du Texas accédait à la magistrature suprême. Cette porte étroite une fois passée, c'est un homme très confiant dans sa destinée, sûr de son pouvoir que M. Johnson s'est, hier soir, installé à la Maison Blanche.

[1] Sur les réactions aux entretiens de Rambouillet et les perspectives qu'ils offrent, se reporter aux télégrammes de Washington nos 472 à 477, 506 à 512, de Bonn nos 520 à 526 des 21 et 22 janvier 1965, non retenus. Concernant plus particulièrement la question européenne, voir le télégramme de Bruxelles n° 83 du 22 janvier 1965, non reproduit.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 391 à 412 (et note), du 19 janvier 1965.

C'est également en tant que porte-parole de la communauté américaine tout entière qu'il a tenu à se présenter à la nation. Après une prière interconfessionnelle dite par les ministres des quatre cultes, protestant, catholique, juif et orthodoxe, il a prononcé son allocution inaugurale, qui a constitué un appel à l'union autour de sa personne, en vue de construire « la grande société » de demain.

Sur un ton moralisateur plus proche de l'homélie que du discours politique, il a exalté les trois principes de justice, de liberté et d'unité qui sont à la base du *Covenant*[1], ce contrat social qui unit les citoyens entre eux et à l'État. Il a invité la nation, cette « nation de croyants », à avoir toujours plus confiance dans les vertus de la démocratie américaine et dans la valeur chaque jour renouvelée de l'effort, qui finit toujours par atteindre son but. Il a convié ses compatriotes à participer à l'œuvre de mise en valeur du pays par la lutte contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance et ainsi à coopérer à l'immense tâche dont son message sur l'État de l'Union et les plans, qui l'ont accompagné, ont déjà tracé les grandes lignes. Faisant écho aux propos du pasteur qui avait souligné, au début de la cérémonie, la mission des États-Unis dans le monde, il a repoussé la tentation de l'isolationnisme et proclamé la volonté des États-Unis de promouvoir, partout, leurs idéaux.

Sans imagination ni grande force de pensée, M. Johnson a ainsi évoqué, avec une sincérité au-delà du doute, des idées générales qui partout ailleurs seraient considérées comme des lieux communs, mais qui, ici, par leur force abstraite, voire incantatoire, sont tenus pour l'expression même du rêve américain. Il n'a, sans doute, pas provoqué d'enthousiasme, mais en se présentant tel qu'il est, il a rencontré, dans toutes les couches de la population, un large accord.

Cette « inauguration » ne laissera certes pas dans l'histoire un souvenir comparable à celles de Lincoln, de Roosevelt ou de Kennedy, dont l'unique message avait frappé les esprits par la hauteur des vues et la qualité de l'expression. Elle pourrait cependant marquer l'amorce d'une nouvelle course des États-Unis vers le bonheur.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] *Covenant* : Terme traditionnellement utilisé pour se référer aux principes sur lesquels la nation américaine s'est fondée et qui s'expriment dans la Constitution des États-Unis.

37

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 454 à 455. *Washington, 21 janvier 1965.*

(*Reçu :* le 22, 1 h. 20).

Ce n'est pas sans une certaine gêne que le Département d'État a annoncé cet après-midi, 21 janvier, qu'il avait offert au gouvernement du Burundi « toute l'assistance possible » dans l'enquête concernant l'assassinat de M. Ngendandumwe par un employé de l'ambassade des États-Unis à Usumbura[1].

Le coupable, d'origine tutsi, avait quitté le Ruanda, son pays d'origine, en 1953 pour le Congo-Léopoldville où il a passé six ans. Arrivé en 1959 au Burundi, il fut d'abord employé à la Sabena avant d'être engagé en 1962 par les services américains, au Centre culturel puis à l'ambassade. C'était un excellent employé, dit-on ici, où l'on se réjouit qu'il soit revenu rapidement sur ses premiers aveux au cours desquels il avait confessé avoir agi à l'instigation des États-Unis. En fait, bien qu'on avoue n'avoir à ce sujet aucune preuve, on reste persuadé au Département d'État que le meurtrier a agi avec des complices et que l'attentat a été monté par des partisans de Pékin, sinon avec l'appui de l'ambassade de la Chine communiste. On se félicite, enfin, que le Mwami et le nouveau gouvernement[2] n'aient pas profité de ce malheureux concours de circonstances pour mettre en accusation les États-Unis.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, 1965).

[1] Le meurtrier, Gonzalves Muyendi, est arrêté le 17 janvier. Concernant les arrestations qui ont suivi l'assassinat de Pierre Ngendandumwe, se reporter au télégramme de Bujumbura nos 24 à 28 du 17 janvier 1965, non reproduit.

[2] Le 20 janvier, le Mwami nomme M. Joseph Bamina, président de l'UPRONA, comme successeur de Pierre Ngendandumwe ; le 29 janvier les relations diplomatiques avec Pékin, établies le 23 décembre 1963, sont suspendues sous prétexte que l'ambassade de la République populaire de Chine s'est ingérée dans les affaires intérieures du pays. À compléter par le télégramme de Washington nos 756 à 758 du 2 février 1965, non publié, dans lequel les États-Unis définissent leur diplomatie vis-à-vis du Burundi.

38

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 323 à 331[1]. *Alger, 22 janvier 1965.*

(*Reçu :* 17 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme en clair n° 292[2].

Par rapport à la circulaire 1 HC[3], la nouvelle instruction sur les transferts pétroliers améliore la position des sociétés productrices de pétrole. Mais elle le fait surtout aux dépens des sociétés de transport par canalisation et elle n'apporte pas de solution satisfaisante aux problèmes des sociétés de service. Enfin, le régime du gaz reste mal défini.

I. En ce qui concerne les sociétés productrices elles-mêmes, l'instruction 2/HC est loin de répondre à toutes nos revendications.

Elle ne retient pas notre suggestion de limiter les rapatriements à la fraction du produit des exportations nécessaires, pour compléter les recettes en dinars jusqu'à 50 % du chiffre d'affaires réel algérien.

Elle confirme expressément les mesures restreignant la liberté d'exportation – visa préalable de la DEC[4], communication des contrats – et, implicitement, la rétroactivité : la nouvelle instruction n'abroge en effet que les dispositions qui lui sont contraires dans l'instruction précédente. Elle introduit un certain arbitraire dans la définition du chiffre d'affaires situé en Algérie par le biais du prix de cession au raffinage fixé par la DEC.

Du moins, en prescrivant aux sociétés de transport par canalisation le rapatriement intégral de leurs recettes, elle libère les exportateurs de toute pression, pour qu'ils payent une partie de ces frais en devises et

[1] Ce télégramme porte la mention *prière de communiquer à Finances, Industrie (DICA et DGE) (Direction des Carburants, Direction du Gaz et de l'Électricité), M. Wormser.*

[2] Le télégramme d'Alger n° 292 du 20 janvier 1965, non reproduit, commente l'instruction 2/HC, portant la date du 18 janvier, diffusée sous le timbre de la sous-direction algérienne des Finances extérieures aux intermédiaires agréés. Ce texte définit et codifie les *régimes transitoires de transferts pétroliers* en distinguant les *sociétés détentrices de titres miniers* (sociétés de recherche et d'exploitation), *les sociétés de service non titulaires de titres miniers*, et les *sociétés de transport d'hydrocarbures par canalisation.*

[3] La circulaire 1/HC du 1er août 1964. Voir *D.D.F.*, 1964-II, nos 35, 82, 224. Le premier exposé public d'ensemble des positions du gouvernement algérien dans le domaine des hydrocarbures ressort des deux discours du président Ben Bella prononcés les 27 et 28 septembre 1964. Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 116.

[4] DEC : Direction (algérienne) de l'Énergie et des Carburants.

elle crée ainsi un précédent favorable pour les futurs clients du troisième oléoduc[1].

Comme autres éléments positifs pour les sociétés détentrices de titres miniers, il faut citer le rapatriement mois par mois au lieu de cargaison par cargaison, ainsi que l'allongement des délais (90 jours au lieu de 65), la définition précise de la valeur à retenir pour les exportations (valeur frontière algérienne) et enfin la suppression de l'équivoque sur la signification du chiffre d'affaires réel algérien.

II. Le régime édicté pour les sociétés de services et pour les sociétés de transport par canalisations est très décevant ; il ne comporte aucun automatisme et n'apporte pratiquement aucune garantie.

a) Les sociétés de transport d'hydrocarbures sont purement et simplement exclues du secteur pétrolier, pour être soumises au régime général : elles ont seulement « la faculté de solliciter des autorisations de transfert nécessaires à leur activité ».

Toutefois, les dépenses en devises auxquelles ces sociétés ont à faire face sont avant tout des charges financières, faciles à justifier, prévisibles à l'avance et pour lesquelles il faudra s'attacher à obtenir des autorisations globales de transfert couvrant une longue période (par exemple un an). À défaut desquelles les échéances n'ont guère de chance d'être transférées à bonne date.

b) Les modalités prévues pour les sociétés de service peuvent être considérées comme aggravantes par rapport au régime général.

D'une part, en effet, l'administration algérienne pourra dorénavant intervenir dans les rapports entre les maîtres d'œuvre et ces sociétés, au moins au stade du choix de l'entrepreneur et sans doute à celui de la rédaction du contrat. Du même coup, les sociétés de recherche risquent de se voir amenées à transférer à Alger leurs services chargés de préparer les contrats, de recueillir et d'analyser les offres.

D'autre part, les transferts nécessaires à la poursuite de l'activité ne sont pas plus définis que dans le cas des sociétés de transport et le pourcentage « exceptionnel et transitoire », de 35 %, dépourvu de tout caractère automatique, se trouve être un plafond et non un plancher. Jusqu'ici, les contrats en cours ont été exécutés, de façon générale, soit grâce à l'engagement pris par les maîtres d'œuvres de compléter, à concurrence des besoins, les transferts éventuellement autorisés, soit plus simplement encore, grâce à l'accord du maître d'œuvre, pour régler partiellement en francs. Ces deux possibilités paraissent dorénavant exclues par l'obligation pour les sociétés de service de situer 100 % de leur chiffre d'affaires en Algérie. Celle-ci pose en outre ouvertement le problème de la garantie de la COFACE, sans laquelle ces entreprises ne peuvent envisager de travailler.

[1] Le troisième oléoduc est appelé à relier Arzew à Aïn el Hamrah.

Le taux de 35 % ne couvre en fait de l'aveu de M. Nabi[1], je le rappelle (cf. mon télégramme 9890 du 26.11.1964)[2], que les frais variables en francs à l'exclusion de l'amortissement de matériel.

Le régime définitif applicable aux sociétés de forage devait être établi au vu du rapport de la société fiduciaire de Berne[3], qui pourrait être remis avant la fin du mois prochain. Le dépôt de ce rapport, s'il ne provoque pas d'amendement spontané de l'instruction du 18 janvier, nous donnera peut-être un motif de réclamer des aménagements.

III. Bien que l'expression « société détentrice de titres miniers » recouvre évidemment le cas de la Sehr[4], les termes employés pour définir le chiffre d'affaires (ventes de pétrole brut destiné aux raffineries algériennes) montrent que les rédacteurs ont entendu exclure les ventes de gaz du régime de transfert applicable aux ventes de pétrole. M. Belghoula[5] semble donc s'être beaucoup avancé, en déclarant avant-hier à M. Rerolle qu'il lui accorderait dans les 48 heures, sur simple présentation des factures, l'autorisation de transférer 50 % du produit des ventes de la COMES[6] à EGA et à CAMEL. Il y aurait tout intérêt à le prendre au mot. L'omission du gaz est certainement volontaire de la part du ministère de l'Énergie, qui a le souci de ne pas consolider dans un texte sur les transferts un régime de ventes contesté par ailleurs, et soutient d'autre part que le gaz liquéfié n'est pas un hydrocarbure mais un produit industriel comme un autre, dont l'exportation devrait donc donner lieu à rapatriement intégral.

Cependant, la COMES a déjà déposé les [...] correspondant aux prochaines exportations de condensats qu'elle effectuera désormais, et de gaz naturel liquéfié, destiné au marché français : elle y a, il est vrai, remplacé l'engagement de rapatrier 50 % des recettes d'exportations par celui de compléter, à concurrence de 50 % de son chiffre d'affaires réel algérien, le montant total de ses recettes en dinars : elle n'a pas jusqu'ici obtenu l'enregistrement de ses déclarations. Tout en maintenant que l'instruction ne s'applique pas au gaz, M. Nabi a promis à M. Rerolle que le départ du *Jules Verne*[7] ne serait pas retardé par des considérations de cet ordre.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

[1] M. B. Nabi, directeur algérien de l'Énergie et des Carburants.

[2] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 7302 à 7307 du 26 novembre 1964, non retenu, relatant l'entretien entre deux représentants de la société languedocienne de forage et M. Nabi, directeur de l'Énergie et des Carburants. L'entretien porte essentiellement sur la question des transferts. M. Nabi envisage d'accorder aux sociétés de forage le transfert de 30 à 35 % de leurs recettes.

[3] La société fiduciaire de Berne accepte de se charger de l'étude qui lui a été demandée par la direction algérienne de l'Énergie et des Carburants sur la question du problème des transferts et des pourcentages à déterminer. Voir le télégramme d'Alger n°s 7432 à 7434 du 2 décembre 1964, non reproduit.

[4] SEHR : Société d'exploitation du gaz d'Hassi R'Mel, filiale de la SN Repal et de la CFP, qui détiennent respectivement 51 % et 49 % de son capital.

[5] M. Belghoula, directeur de la banque centrale d'Algérie.

[6] COMES : société Commerciale du Méthane saharien.

[7] Le *Jules Verne* est un navire méthanier français, lancé le 8 septembre 1964.

39

COMPTE RENDU

I

Entretien entre le général de Gaulle et M. Vinogradov à Paris, le 25 janvier 1965

Très secret.

L'ambassadeur de l'Union soviétique considère qu'il existe trois questions internationales à propos desquelles la France et l'Union soviétique ont des positions concordantes ou tout au moins analogues.

La première de ces questions est celle de la « Force multilatérale »[1]. Les gouvernements des États signataires du Pacte de Varsovie viennent de se prononcer catégoriquement contre la création d'une telle force. Leur condamnation s'étend à la variante proposée par le gouvernement britannique[2]. Le gouvernement soviétique a le sentiment que la position française vis-à-vis de la force multilatérale ne diffère pas beaucoup, quant au fond, de la position soviétique, même si les points de vue procèdent à Paris et à Moscou de considérations qui ne se confondent pas entièrement.

Il s'agit, en second lieu, du problème de la paix dans le Sud-Est asiatique et plus précisément de la situation au Laos. Le gouvernement soviétique estime que le règlement de ce problème et de cette situation doit être recherché par la voie d'une conférence internationale. Tel est aussi, semble-t-il, l'avis de la France comme d'ailleurs celui de la plupart des pays qui ont signé les accords de Genève[3]. La prétention du gouvernement des États-Unis de faire échec à cette procédure est abusive. En tout cas, voilà une deuxième question que l'on envisage sous le même angle en France et en Union soviétique.

Pour ce qui est de la question allemande, il convient sans doute de parler de certaines analogies plutôt que d'identité de vues. Le fait est, cependant, que certains aspects très importants de cette question sont vus sous le même jour à Paris et à Moscou ; il en est ainsi notamment du problème des frontières de l'Allemagne que les deux pays tiennent pour définitives. D'autre part, l'Union soviétique souhaite que la République fédérale

[1] Voir à ce propos *D.D. F.*, 1962-II, n°s 209, 211, 215, 216, 217, et *D.D.F.*, 1963-I, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 14, 21, 41, 53, 84, 108, 144, 150.

[2] Cette variante au projet de Force multilatérale est présentée le 12 décembre 1964. Le Premier ministre britannique propose que la force qui serait constituée soit distincte de l'OTAN et du commandement suprême allié en Europe (Saceur), mais qu'elle dispose, autant que possible, des armes atomiques tactiques de l'Alliance atlantique. Il suggère que la RFA participe à ce programme, mais cette dernière lui donne une réponse réservée le 18 janvier 1965.

[3] Il s'agit des accords du 20 juillet 1954 sur le Vietnam et du 23 juillet 1962 sur le Laos.

allemande [*sic*] ne devienne pas l'élément moteur et entraînant de l'Alliance atlantique. Le gouvernement français paraît avoir, sur le même point, quelques préoccupations.

Dans ces conditions, n'est-il pas souhaitable que les gouvernements français et soviétique échangent leurs vues sur ces divers sujets, qu'ils sont naturellement portés à considérer suivant un certain parallélisme.

Tel est, en substance, le sens des ouvertures qui ont été faites par M. Kossyguine à M. Baudet[1].

D'un entretien avec M. Couve de Murville, M. Vinogradov a retiré l'impression que, du côté français, on n'écarterait pas, par principe, de telles consultations. Encore une fois, le gouvernement soviétique est, pour sa part, tout disposé à les entreprendre. Le mieux serait peut-être que M. Couve de Murville et M. Gromyko engagent la conversation, soit que M. Couve de Murville se rende à Moscou, soit que les deux ministres des Affaires étrangères saisissent la première occasion de se rencontrer.

M. Vinogradov a évoqué, en terminant son exposé, l'éventualité d'une visite du général de Gaulle à Moscou, soulignant la cordialité de l'accueil qui ne manquerait pas d'être fait par les autorités et par le peuple soviétiques au Président de la République française.

Le général de Gaulle a repris les trois points qui avaient fait l'objet principal de la déclaration de son interlocuteur.

Il est vrai que la France n'est pas favorable à la force multilatérale. Ceci dit, il n'y a pas lieu de s'attarder outre mesure sur ce projet qui ne verra sans doute jamais le jour. On peut dire autant des formules de rechange qui ont été mises en avant par M. Wilson.

En ce qui concerne le Sud-Est asiatique, il est vrai que la France a proposé qu'une conférence internationale soit réunie en vue d'examiner en premier lieu la situation au Laos et de considérer éventuellement ensuite les questions qui se posent au Cambodge et au Vietnam. Nos vues étant proches de celles du gouvernement soviétique sur ce sujet, il nous est en effet loisible d'en parler afin qu'au besoin nos démarches puissent concourir.

Le général de Gaulle a l'intention de traiter du problème allemand au cours de sa conférence de presse[2]. M. Vinogradov connaîtra ainsi, dans quelques jours, l'état de nos réflexions à ce sujet. L'ambassadeur de l'Union soviétique a mentionné les questions de frontières. Ce ne sont pas les plus épineuses. Le vrai problème est celui de la réunification de l'Allemagne. C'est là une question essentiellement européenne, c'est-à-dire une question qui ne saurait être tranchée sans l'accord de l'Europe occidentale et

[1] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1964-II, n° 234, et ci-dessus le télégramme de Paris n°s 375 à 390, du 8 janvier 1965.

[2] La conférence de presse du général de Gaulle a lieu le 4 février 1965. Le texte des déclarations du Président de la République est publié *in* : *L'année politique 1965*, pp. 424-430.

de l'Union soviétique. Si cet accord fait défaut, il est vrai que le problème ne comporte pas de solution.

Il est de fait, par conséquent, qu'entre la France et l'Union soviétique il existe des sujets d'intérêt commun qui se prêtent à des échanges de vues. Il va de soi, néanmoins, que si de tels échanges de vues doivent s'engager, ils seraient d'avance condamnés à l'échec si le gouvernement soviétique avait l'intention de les conduire dans un esprit systématiquement malveillant vis-à-vis des alliés de la France et en particulier des États-Unis. Il va également de soi que tout examen en commun de la question allemande ne pourrait que tourner court si le gouvernement soviétique mettait au premier plan de la discussion la reconnaissance de la République démocratique allemande et sa conception de deux Allemagnes.

M. Vinogradov a indiqué, au cours de l'entretien, que le procédé français de télévision en couleurs avait suscité un grand intérêt à Moscou et que, dans ce domaine, des perspectives favorables s'ouvraient à la coopération franco-soviétique[1].

Le général de Gaulle a eu l'occasion, au cours de la conversation, de marquer que l'intérêt porté par les Américains et par les Anglais à la force multilatérale ne procédait pas, à nos yeux, du désir de donner à l'Allemagne occidentale la disposition de l'arme nucléaire. En fait, ce que M. Wilson, en particulier, a en vue, c'est, bien au contraire, de faire en sorte que la République fédérale n'ait pas tendance à s'en procurer.

Pour ce qui est d'une éventuelle visite à Moscou, le général de Gaulle a souligné qu'il avait été amené à se rendre, en temps de guerre, dans la capitale soviétique et que c'est évidemment avec plaisir qu'il s'y rendrait de nouveau en temps de paix. Toutefois, une telle visite ne devrait pas être seulement l'occasion de manifestations d'amitié et de courtoisie protocolaire ; elle ne prendrait son véritable sens que si elle devait permettre l'aboutissement de pourparlers déjà suffisamment avancés. En d'autres termes, le terrain devrait avoir été au préalable suffisamment préparé par les voies diplomatiques habituelles.

(Cabinet du ministre, 1965).

[1] Voir à ce propos ci-dessus les télégrammes de Moscou, n°s 87 à 96 du 9 janvier 1965 et n°s 128 à 130 du 13 janvier 1965, et ci-dessous le télégramme de Paris, n°s 5617 à 5621 du 13 avril 1965.

ANNEXE II

Document remis au général de Gaulle par M. Vinogradov

le 25 janvier 1965

Très secret.

1. Le gouvernement soviétique considère que la question touchant à la création des soi-disant forces nucléaires multilatérales de l'OTAN ou leur variante sous forme des forces nucléaires atlantiques reste toujours au premier plan de la vie internationale. Il attache beaucoup d'importance à la lutte contre tout plan visant à la création des forces nucléaires multilatérales que les États-Unis voudraient utiliser au détriment des États européens et, avant tout, au détriment de l'Union soviétique et de la France. Le gouvernement soviétique est d'avis que la prévention des plans de la création des forces nucléaires multilatérales a une importance primordiale pour le développement de la situation internationale et, avant tout, pour la situation en Europe. Il se base sur ce que le projet américano-ouest-allemand des forces nucléaires multilatérales aussi bien que les plans anglais de la création des forces nucléaires atlantiques signifient une nouvelle prolifération des armes nucléaires. La réalisation de n'importe quelle variante de ces projets mènera inévitablement à l'accès à ces armes de la *Bundeswehr* ouest-allemande, c'est-à-dire des forces qui, durant un délai historique court, ont précipité deux fois l'humanité dans les guerres mondiales.

Le gouvernement des États-Unis aussi bien que le gouvernement de la Grande-Bretagne, en défendant l'idée de la création des forces nucléaires multilatérales, affirment que celles-ci représenteraient une seule alternative possible à la création par la RFA de ses propres armes nucléaires. Le gouvernement soviétique n'est pas d'accord avec des affirmations de cette sorte. Si l'on parle de l'alternative, celle-ci ne réside pas dans la forme dans laquelle les revanchards ouest-allemands recevront l'accès à l'arme nucléaire – dans le cadre des forces nucléaires de l'OTAN ou bien par la voie de la création de leur propre potentiel nucléaire – mais dans le fait : auront-ils ou non en général accès à l'arme nucléaire ? La réalisation du projet de création des forces nucléaires multilatérales représente également un danger, parce que de telles forces seraient un moyen du *diktat* des États-Unis à l'égard des autres pays occidentaux. On ne peut aussi ne pas voir des conséquences néfastes de ce fait qu'en dépit des intérêts des deux plus grandes puissances européennes, l'URSS et de la France, certains milieux des USA et de la RFA s'efforcent d'imposer un tel développement des événements qui créerait une menace directe à la sécurité européenne, à la cause de la paix dans le monde entier. Le gouvernement soviétique se prononçait et se prononcera à l'avenir contre tout plan de la création des forces nucléaires multilatérales. Récemment, M. A.N. Kossyguine a adressé au Premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Wilson, un message personnel dans lequel il a condamné d'une façon formelle le plan

anglais de la création des « forces nucléaires atlantiques », l'a appelé, tant qu'il ne sera pas trop tard, à renoncer à la réalisation de ces intentions et à prendre, avec l'Union soviétique et d'autres États, des mesures efficaces visant à conjurer la dissémination ultérieure de cette arme dangereuse.

On note avec satisfaction en Union soviétique le fait que, dans cette question si importante pour la cause de la paix, les positions de l'URSS et de la France sont proches, et on y considère que les efforts de la France et de l'URSS dans la même direction auront une portée très importante.

2. On ne peut ne pas attirer l'attention à la situation créée dans le Sud-Est asiatique et à des conséquences dangereuses auxquelles peut aboutir l'intervention brutale des USA dans cette région. Cela concerne avant tout la situation au Vietnam du Sud ainsi qu'au Laos. Le gouvernement soviétique considère que la réalisation des accords de Genève de 1954 sur l'Indochine et ceux de 1962 sur le Laos représente une condition nécessaire pour le règlement pacifique de la situation dans ces pays et dans toute cette région. De sa part, il est toujours prêt à contribuer à la réalisation de ces accords.

À l'heure actuelle, la plupart des pays signataires des accords de Genève se sont prononcés pour la convocation d'une nouvelle conférence internationale sur le Laos. Il s'est créé une situation où les États-Unis violent, d'une part, les accords de Genève et, d'autre part, empêchent la convocation d'une nouvelle conférence qui pourrait trouver des voies menant au règlement pacifique du problème du Laos.

La situation au Vietnam du Sud provoque une inquiétude toute particulière. Le gouvernement soviétique a déclaré plusieurs fois que ce sont les USA qui assument la responsabilité principale en ce qui concerne l'absence du règlement dans cette région. Ils ont fait échouer les élections générales au Vietnam et violent grossièrement les accords de Genève de 1954. Les actions militaires provocatrices des USA contre le peuple du Vietnam du Sud soulèvent l'indignation dans le monde entier. Nous considérons que le retrait sans délai des forces militaires des USA est la condition principale pour stabiliser la situation au Vietnam du Sud.

L'échange d'opinions sur cette question qui a déjà eu lieu confirme que nos vues sont proches et nous estimons qu'il y a un terrain pour les actions de la France et de l'URSS, contribuant au règlement des problèmes et au renforcement de l'indépendance des pays de cette région.

3. Dans le même esprit d'échange de vue amical, je suis chargé de vous exposer certaines considérations du gouvernement soviétique sur la question du règlement pacifique allemand, qui est le problème le plus important de la sécurité européenne. La France et l'Union soviétique en tant que principales puissances continentales européennes sont particulièrement intéressées à la solution de ce problème. En Union soviétique, on connaît bien et on se souvient parfaitement de vos déclarations, Monsieur le Président, à ce sujet. Malgré toute la complexité du pro-

blème allemand, il existe une série d'aspects importants sur lesquels les positions de nos pays sont proches ou coïncident. En Union soviétique, on a maintes fois souligné une grande importance de vos déclarations, Monsieur le Président, sur le caractère définitif des frontières allemandes qui se sont créées à la suite de la défaite du *Reich* hitlérien. nous comprenons vos points de vue, Monsieur le Président, selon lesquels la question concernant l'unification de deux États allemands n'est pas une question d'aujourd'hui. On a accueilli avec satisfaction en Union soviétique vos affirmations, Monsieur le Président, ainsi que celles des autres hommes d'État français que la France n'a pas l'intention de donner et ne donnera pas à la République fédérale d'Allemagne l'arme atomique et ne permettra pas l'armement atomique de la *Bundeswehr*. Ainsi, la compréhension de l'importance consistant à ne pas admettre la transformation de la RFA en une puissance atomique est commune pour nos deux pays.

Tout récemment, M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de la France, m'a dit que les contacts sur la question allemande entre nos deux pays sont possibles. Nous sommes d'accord avec cela et je suis chargé de vous dire, Monsieur le Président, que le gouvernement soviétique est prêt à avoir un échange de vues avec la partie française sur cette question.

La question du règlement pacifique allemand n'englobe pas tout le problème de la sécurité européenne. Selon notre point de vue, ce problème revêt actuellement une importance particulière à la suite d'une entente politique et militaire entre la RFA et les USA, qui se renforce ces derniers temps. Ici, on ne peut ne pas voir le désir des USA de paralyser le développement de l'indépendance des États ouest-européens et de s'assurer de leur direction en Europe occidentale. Nous connaissons qu'au cours de plusieurs années et surtout ces derniers temps, vous, Monsieur le Président, et le gouvernement de France se prononcent résolument contre le désir des États-Unis de perpétuer leur domination en Europe occidentale. Cela est surtout important à l'heure actuelle où nombre d'États de l'Europe occidentale se trouvent malheureusement sous l'emprise d'une politique d'autrui.

L'Union soviétique est loin d'être indifférente dans quelle direction vont se développer les événements en Europe. Nous ne pouvons pas consentir à ce que l'Europe occidentale soit dirigée par les mêmes forces qui ont deux fois entraîné le monde dans la guerre, à ce que les puissances, qui n'appartiennent pas au continent européen, aient une influence prédominante en Europe. Dans cette question, on doit avoir une entière clarté. Si l'on en juge d'après vos déclarations, Monsieur le Président, nous y avons également un rapprochement certain de points de vue, découlant des intérêts communs de nos deux pays et des intérêts de la sécurité européenne en général.

40

COMPTE RENDU

Entretien du 25 janvier 1965
entre M. Sung Chih-kuang et MM. Lucet, Manac'h et Brèthes
au sujet du Vietnam

N° 21/AS[1].

M. Sung Chih-kuang, chargé d'Affaires p.i. de l'ambassade de la République populaire de Chine, a été reçu le 25 janvier 1965 par M. Lucet, directeur des Affaires politiques, en présence de M. Manac'h, directeur d'Asie-Océanie, et de M. Brèthes, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam. Il était entendu à l'avance que cette entrevue porterait spécifiquement sur le problème du Vietnam.

Après les civilités d'usage, M. Lucet prie M. Manac'h d'exposer l'objet de cette entrevue.

M. Manac'h rappelle que, lors d'un entretien remontant à deux mois, et à nouveau lors de celui du 15 janvier[2], il s'était trouvé d'accord avec M. Sung sur le principe de conversations périodiques destinées à faire le point de la position des deux gouvernements français et chinois sur différents problèmes d'intérêt commun, et notamment sur celui du Vietnam.

Il rappelle les points essentiels de la position française déjà maintes fois exprimée : la France est en faveur du principe de la neutralité du Sud-Vietnam. Le Vietnam doit être indépendant et il ne doit pas y avoir d'ingérences étrangères. La neutralité du Vietnam doit s'accompagner de garanties internationales et un contrôle international de sa neutralité doit être institué. Le seul moyen d'arriver à ceci est de réunir une conférence. Que pense le gouvernement chinois d'une telle position ?

M. Lucet confirme que la France reste favorable à une conférence à laquelle les signataires des accords de 1954 devraient être représentés, mais n'ignore pas les difficultés que rencontrerait actuellement la convocation d'une telle conférence. Du côté chinois, pense-t-on toujours de la même façon ?

[1] Ce compte rendu est rédigé par André Travert, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département.

[2] Au cours de cet entretien, le directeur d'Asie-Océanie et le chargé d'Affaires *a.i.* de Chine parlent de l'avenir des relations franco-chinoises, de la coopération politique possible entre les deux pays, particulièrement au sujet du Vietnam, et de l'éventualité de visites réciproques de personnalités françaises et chinoises. Voir la note n° 9/AS du 16 janvier 1965, non reproduite.

M. Sung répond que la question la plus préoccupante pour l'instant est celle de l'intervention américaine, responsable de l'aggravation de la situation dans cette région. Les bombardements du Laos en sont un exemple. Les États-Unis s'efforcent d'internationaliser le conflit et prennent une série de mesures bellicistes : ainsi l'envoi d'une force de 2 000 Sud-Coréens au Vietnam. Récemment, un sénateur américain a révélé que plusieurs pays d'Amérique latine se disposaient, à la demande des États-Unis, à envoyer des forces armées au Vietnam. Les États-Unis élargissent la région de leurs bombardements, notamment au Laos.

La situation au Sud-Vietnam concerne la France et la Chine au plus haut degré. Les Chinois approuvent la position française fondée sur le respect des accords de Genève de 1954. Mais comment mettre ceux-ci à exécution, alors que les États-Unis ne le veulent pas ? Le problème est d'amener les Américains à accepter la mise en œuvre des accords de Genève.

La France et la Chine peuvent coopérer sur nombre de points dans ce domaine. Quels sont les moyens d'influencer les États-Unis pour les amener à respecter les accords de Genève ? Les Chinois n'ont aucun moyen pour cela et seraient heureux de savoir ce que peuvent faire les Français à cet égard. Tout le problème pourrait néanmoins être réglé facilement si on laissait les Vietnamiens le régler eux-mêmes. Enfin, M. Sung approuve les principes de la neutralité vietnamienne tels que M. Manac'h les a énumérés ; il souhaiterait savoir si la France a des propositions concrètes à faire pour leur application.

M. Lucet remarque que la situation a évolué depuis la conférence de Genève de 1954. Certes, ces accords prévoient la réunification du Vietnam, mais le premier stade serait celui d'un Sud-Vietnam neutre et indépendant. Les Chinois sont-ils disposés à admettre l'existence d'un Sud-Vietnam neutre et indépendant ?

M. Sung esquive la réponse et demande comment le gouvernement français pense que la neutralité du Sud-Vietnam pourrait se réaliser.

M. Manac'h indique qu'il faudrait pour cela une négociation internationale au moyen d'une conférence. Mais il faudrait sans doute que les pays de bonne volonté en discutent au préalable. Les Chinois sont-ils favorables à une telle conférence, qui aurait pour objet d'assurer la neutralité et l'indépendance du Vietnam et de définir les garanties et les moyens de contrôle de cette neutralité ?

M. Sung demande si les États-Unis sont d'accord pour une telle conférence.

M. Manac'h répond que les États-Unis ne se sont jamais exprimés officiellement en faveur d'une conférence sur la neutralité du Vietnam.

En effet, cette notion ne leur paraît pas assez clairement définie et ils éprouvent des appréhensions à son sujet.

M. Sung estime que les États-Unis ne veulent pas d'une telle conférence ; ce qu'ils veulent, c'est étendre la guerre. Il n'est donc pas « très réaliste », dans l'état actuel des choses, de parler d'une conférence. Comment, selon les Français, pourrait-on amener les États-Unis à accepter celle-ci ? Si le gouvernement français est prêt à proposer officiellement la conférence, le gouvernement chinois est, pour sa part, disposé à examiner ses propositions. Mais, en premier lieu, il faut prendre des mesures pour arrêter l'extension de la guerre. Si le gouvernement français prend des initiatives en ce sens, le gouvernement chinois adoptera une attitude de coopération à l'égard de ses initiatives.

M. Lucet demande si ces remarques signifient que le gouvernement chinois n'est plus aussi favorable qu'il l'était naguère à l'égard d'une telle conférence ?

M. Sung répond que l'attitude de la Chine n'a pas changé. Mais, devant le comportement des États-Unis, il estime qu'il n'est pas réaliste de lancer actuellement l'idée d'une conférence. Et il demande quelle serait, aux yeux des Français, l'attitude des États-Unis si la conférence était officiellement proposée ?

M. Lucet répond que les États-Unis n'accepteraient probablement pas. Mais, précise-t-il, « nous ne sommes pas mandatés par eux ; nous posons des questions pour nous-mêmes. » Comment, demande-t-il à nouveau à M. Sung, les Chinois conçoivent-ils le problème de la neutralité, des garanties et du contrôle pour le Sud-Vietnam ?

M. Sung répond, une fois de plus, à une question par une autre en se demandant comment, du côté français, on pense pouvoir arriver à la neutralisation.

M. Manac'h répond que la neutralité du Sud-Vietnam suppose que ce pays soit maître de lui-même ; l'indépendance a pour condition la fin des ingérences étrangères. Il appartient à une conférence de trouver les moyens d'y arriver. Il y avait 14 pays représentés à la dernière conférence de Genève. Combien de pays devraient maintenant participer à une conférence, c'est ce dont il faudrait discuter préalablement. La clarification de la position de la Chine serait très utile ; il convient de préciser aussi bien les points de divergence que les points d'accord.

M. Sung dit qu'il est d'accord là-dessus. La Chine préconise l'arrêt des interventions ; il ne faut plus de troupes étrangères ni de bases militaires étrangères au Sud-Vietnam. Quant aux garanties internationales, c'est un problème auquel il faudra réfléchir.

M. Manac'h précise qu'en outre il faudra que le Vietnam renonce à toute alliance militaire et qu'il y aura lieu de procéder au retrait simultané[1] de tous les éléments étrangers.

M. Brèthes rappelle que les principes généraux de la neutralité doivent être appliqués d'une manière efficace ; toute la question est là. Si l'on prend l'exemple concret du Laos, on est obligé de constater que tous ces principes ont été acceptés et incorporés dans les accords de 1962. Le Laos, cependant, ne peut être considéré comme neutre parce que le problème des garanties et du contrôle n'a pas été résolu d'une manière efficace.

M. Sung fait remarquer que le meilleur des traités internationaux restera inopérant dès lors qu'un seul pays se permet de le violer. Quand les avions américains ont bombardé les environs de Xieng-Khouang au Laos, il n'y a pas eu de réaction des coprésidents, il n'y a pas eu de réaction non plus de la CIC. Ceci dit, les Chinois sont d'accord pour que des garanties internationales permettent d'assurer au Vietnam la paix et l'arrêt des interventions étrangères.

M. Manac'h observe que les moyens de contrôle ont fait défaut au Laos. Si la CIC n'a pas réagi (comme le rappelait M. Sung), c'est qu'elle est paralysée par le système de veto à l'intérieur des trois groupes laotiens. La nécessité d'un contrôle plus efficace et plus sérieux apparaît donc clairement. C'est une des conditions fondamentales de la neutralité.

M. Lucet ajoute que la CIC devrait pouvoir aller partout, ce qui n'est pas actuellement le cas au Laos.

M. Sung répond que le problème du contrôle est un problème « pour le futur ». Or, dans l'immédiat, nous sommes en présence d'une situation très dangereuse et il importe en premier lieu d'arrêter l'aggravation de cette situation.

M. Lucet rétorque que c'est une raison de plus pour réunir d'urgence une conférence. Nous savons bien que ce n'est pas un remède magique. Mais cela permettra tout au moins de stopper cette aggravation.

M. Sung rappelle que la Chine est signataire des accords de Genève et que la Chine « respecte toujours les accords qu'elle a signés » ; mais, par contre, d'autres pays signataires ne les ont pas respectés. Comment, dans ces conditions, une conférence peut-elle être convoquée ?

Si la guerre s'étend, c'est une « menace » pour la Chine ; aussi celle-ci suit-elle de très près la situation. Une extension du conflit risque d'ailleurs

[1] Mot souligné dans le texte.

de tourner au désavantage de la France qui a encore d'importants intérêts au Vietnam. Il faut donc que les deux pays coopèrent pour empêcher l'extension de la guerre. Quelles mesures préconisent les Français pour arrêter l'extension de la guerre ? Si la France prend des initiatives à ce sujet, les Chinois les étudieront favorablement.

M. Manac'h remarque qu'un phénomène d'engrenage complique et aggrave la situation. Il y a d'autres ingérences étrangères que celle des États-Unis ; celle du Nord-Vietnam par exemple. Il faut donc étudier l'affaire dans son ensemble. Il y a, répète-t-il, plusieurs ingérences étrangères ; c'est une situation qui comporte des aspects multiples et non un seul aspect.

M. Sung répond qu'en raison de l'attitude des États-Unis, « notre vue des choses est un peu différente ». L'intervention américaine est le problème majeur.

M. Lucet remarque que la situation vietnamienne soulève des problèmes importants et qu'il serait utile de continuer à les examiner en commun. Il convient, dit-il, d'attendre le retour de l'ambassadeur de Chine, qui souhaitera probablement s'en entretenir avec M. Couve de Murville.

M. Sung indique que M. Huang Chen se trouve encore à Pékin et rentrera sans doute le mois prochain à Paris.

M. Manac'h demande à M. Sung comment vont les conversations sino-américaines de Varsovie[1]. Apportent-elles la possibilité d'un dialogue ? On sait qu'il y a été question du Vietnam.

M. Sung répond qu'à Varsovie « on parle de tout, mais rien n'est réglé ». « Nous nous heurtons à un mur », ajoute-t-il, « avec les Américains, nous n'avons pas de langage commun ». Chaque partie précise ses propres positions et voilà tout. Les Chinois condamnent l'attitude des États-Unis et les représentants américains ripostent parfois avec violence. Il ne peut y avoir de résultat ; les Chinois n'espèrent rien tirer de positif de ces conversations. Mais, comme les Américains ne veulent pas rompre, ces conversations se poursuivent.

M. Sung termine l'entretien en félicitant la France des « grands succès diplomatiques qu'elle a récemment remportés ».

M. Lucet le remercie et propose de reprendre ultérieurement cet échange de vues.

[1] Allusion aux contacts officieux qu'entretiennent mutuellement les ambassades des États-Unis et de Chine à Varsovie, afin de discuter des rapports de ces deux pays et tenter de régler leurs difficultés en l'absence de relations officielles.

41

M. JACQUIN DE MARGERIE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 583 à 597. *Bonn, 25 janvier 1965.*

Réservé. Très secret.

(*Reçu :* 21 h. 30).

M. Westrick a eu l'amabilité de rentrer spécialement de Berlin où il retourne cet après-midi, pour déjeuner avec moi. Des propos qu'il m'a tenus, il résulte que le Chancelier a été extrêmement touché de l'accueil que M. le Président de la République a bien voulu lui réserver à Rambouillet. Parti pour la France dans un état d'esprit de grande bonne volonté, il en est revenu reconnaissant au général de Gaulle d'avoir témoigné tant de compréhension pour les besoins psychologiques et pour les espérances de la République fédérale. Il était extrêmement important pour lui, et pour son prestige en Allemagne, que l'amitié franco-allemande ne parût pas plus longtemps compromise par suite de maladresses ou des incertitudes de Bonn. M. Erhard se proposait donc de faire tout ce qui était en son pouvoir pour rétablir entre les deux capitales une atmosphère de confiance et de bonne entente. Le chef de l'État français est venu au-devant de lui, et le Chancelier, avec son entourage, pense maintenant que les rapports entre les deux pays et l'application du traité de 1963 entrent dans une phase nouvelle de collaboration confiante et d'activité. « Ne croyez pas », a ajouté M. Westrick, « que l'on s'imagine que tous les grands problèmes aient été réglés par les conversations de Rambouillet : ce n'était d'ailleurs pas là le but de la rencontre à nos yeux, et nous croyons fermement qu'en tout cas une atmosphère favorable aux discussions futures a été créée de façon durable ».

(Le ministre d'État, qui avait persuadé son chef, au mois de décembre, de proposer à M. le Président de la République une conversation en tête-à-tête, et qui avait repris cette idée le 7 janvier dernier, ne dissimule pas sa fierté devant la réussite des entretiens de Rambouillet, dont il escompte les plus heureux résultats pour le chancelier et pour la CDU/CSU lors des élections de l'automne prochain[1]. Que la politique d'entente avec la France soit endossée avec conviction par l'immense majorité de l'opinion allemande, il en a la certitude par de nombreux sondages. Qu'elle soit profitable aux deux pays, il en a toujours été convaincu. Qu'en plus elle soit avantageuse aux intérêts bien entendus de la République fédérale, il en voit une preuve nouvelle dans un message particulièrement

[1] Les élections doivent avoir lieu le 19 septembre 1965. L'attitude adoptée par les partis politiques allemands à l'issue des entretiens de Rambouillet est analysée dans le télégramme de Bonn, nos 520 à 526 du 22 janvier 1965, non retenu.

amical que M. Erhard vient de recevoir du président Lyndon Johnson, en réponse aux vœux de guérison adressés à ce dernier. « Croyez-vous, a dit M. Westrick à M. Erhard, que le ton du télégramme eût été aussi chaleureux si la rencontre de Rambouillet n'avait eu lieu il y a quelques jours ? »).

M. Westrick en est alors venu à me parler, de façon indirecte mais parfaitement claire, du conflit survenu au cours de ces dernières semaines entre la chancellerie et le ministre des Affaires étrangères. Il est de plus en plus évident qu'en suggérant un tête-à-tête hors de Paris entre le chef de l'État français et M. Erhard, le palais Schaumburg[1] entendait avant tout éviter que M. Schröder ne prît part à la discussion. Mon interlocuteur tient la position du ministre des Affaires étrangères pour si ébranlée[2] que, visiblement, le problème de sa succession au lendemain des élections législatives occupe déjà son esprit et, par conséquent, celui du chancelier. M. Westrick m'a dit à ce propos qu'il avait reçu ce matin la visite de M. Hallstein, venu l'entretenir de l'offre que lui fait la CDU de Bade-Wurtemberg[3] de se présenter en tête de sa liste au scrutin de l'automne. M Westrick le lui a déconseillé, en lui disant que, sans doute, personne ne pouvait lui garantir qu'il fût réélu président de la Commission à l'expiration de son mandat, mais qu'il avait encore une grande tâche à accomplir à Bruxelles, où sa prudence a fait merveille jusqu'ici et peut être encore d'un grand secours à l'occasion des discussions futures sur l'Union politique européenne. « Il est bien clair », a ajouté le ministre d'État, « qu'une candidature législative de M. Hallstein le conduirait tout naturellement, et d'autres avec lui (beaucoup le font déjà), à envisager qu'il pût devenir un jour ministre des Affaires étrangères. Et sans doute possède-t-il toutes les qualités requises pour l'emploi, en même temps qu'une connaissance approfondie de tous les problèmes internationaux. Je n'en persiste pas moins à penser que sa place est à Bruxelles, où son rôle demeure d'une

[1] Le palais Schaumburg à Bad Godesberg est l'ancienne résidence de Victoria, sœur de Guillaume II, qui devient après la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1976 la chancellerie de la République fédérale d'Allemagne.

[2] Le recul de la popularité de la CDU/CSU à l'automne 1964 s'explique largement par l'opposition entre M. Strauss et ses partisans et M. Schröder. Sur l'attitude et les convictions de M. Schröder, voir le télégramme de Bonn n°s 2018 à 2023 du 26 mars 1965, non retenu, constatant que M. Schröder a tendance à s'éloigner des affaires et est de moins en moins abordable. Il a pris ses distances à l'égard de son maître, l'ancien chancelier Adenauer, à dater du moment où celui-ci a entendu donner au rapprochement franco-allemand la forme solennelle d'un traité. En ce début de 1965, son intention serait de démissionner. Depuis les conversations de Rambouillet, le ministre fédéral des Affaires étrangères donne l'impression d'avoir passé la main à M. Erhard.

[3] Kurt-Georg Kiesinger, membre de la CDU, secrétaire général de la Fédération du Bade-Wurtemberg en 1948, député au premier *Bundestag* en 1949, réélu en 1953 et 1957, élu ministre-président du Bade-Wurtemberg en décembre 1958 et le reste après les élections du 26 avril 1964. Il est l'une des personnalités les plus marquantes de la CDU parmi les mieux disposées à l'égard de la France. C'est la présidence de la République qui le tente le plus, sinon la Chancellerie, les Affaires étrangères ou la Défense. Voir le télégramme de Bonn n°s 3106 à 3109 du 13 mai 1965, non retenu.

importance capitale. Je lui ai d'ailleurs dit que je déjeunais avec vous et, qu'en raison de nos relations si confiantes, je vous demanderais ce que vous en pensez ».

J'ai répondu à M. Westrick qu'il ne m'appartenait point d'émettre, sur un problème de politique intérieure allemande, un avis autre que strictement personnel. Après quoi, ayant eu l'impression que tout son discours précédent impliquait tacitement que M. Schröder serait amené à quitter l'*Auswärtiges Amt* après les élections, je lui ai dit que le point essentiel me semblait être de savoir si la CDU/CSU, en dehors de M. Hallstein, disposait de candidats valables pour occuper le ministère des Affaires étrangères. « Bien sûr, m'a répondu mon interlocuteur, M. Kiesinger »[1]. Je me suis alors livré à un grand éloge de ce dernier, dont nous avons pu apprécier les mérites propres, l'amitié pour la France et l'activité dans le domaine de la collaboration culturelle franco-allemande. Mais j'ai ajouté pour avoir le cœur net de certains bruits venus jusqu'à moi, que l'on prêtait couramment au Premier ministre de Bade-Wurtemberg l'intention de refuser toute place dans le Cabinet fédéral, pour ne pas s'exposer aux polémiques auxquelles pourrait prêter sa brève appartenance, jadis, au parti national-socialiste[2]. « D'abord, m'a répondu le ministre d'État, M. Kiesinger n'a été qu'un personnage insignifiant parmi les millions de membres de la NSDAP et, si on devait le lui reprocher un jour, la polémique ne durera point, car il n'a jamais exercé dans le parti aucune fonction. D'autre part, je puis vous certifier que, même s'il paraît s'en défendre, il accepterait sans hésiter le portefeuille des Affaires étrangères si celui-ci lui était proposé. Je le tiens de lui-même, et la CDU de Bade-Wurtemberg ne l'ignore pas ». « Dans ces conditions, ai-je dit à M. Westrick, je comprends mieux les conseils que vous avez donnés à M. Hallstein ».

De cet entretien, trois points apparaissent intéressants à retenir : d'abord, le désir que l'on éprouve à la chancellerie de voir M. Hallstein demeurer à Bruxelles et conserver la présidence de la CEE (ce n'est évidemment pas sans dessein que le ministre d'État m'a mentionné la chose comme en passant, en vue de préparer ainsi la démarche que, le moment venu, Bonn ne manquera pas de faire auprès de nous en faveur du renouvellement du mandat de M. Hallstein. On sait, d'autre part, que si ce dernier et M. Erhard s'estiment réciproquement, en revanche il n'existe guère de sympathie personnelle entre eux).

Ensuite les dissentiments entre M. Schröder et le chancelier, qui vont assez loin pour que les collaborateurs les plus intimes de celui-ci

[1] M. Kiesinger représente la RFA dans le cadre du traité du 22 janvier 1963, interlocuteur de M. Christian Fouchet, ministre français de l'Éducation nationale.

[2] M. Kiesinger s'inscrit au parti national socialiste en 1933, dont il reste membre jusqu'à la fin du IIIe *Reich*.

envisagent comme une certitude que le ministre des Affaires étrangères recevra un autre poste après les élections.

Et enfin, le fait que M. Kiesinger est d'ores et déjà envisagé par M. Erhard comme pouvant être son bras droit dans le futur gouvernement, ce dont nous ne pourrions que nous féliciter. Il ne faut pas non plus oublier que la seule victoire électorale d'ailleurs considérable, remportée par la CDU depuis l'arrivée au pouvoir de M. Erhard, l'a été en Bade-Wurtemberg, qu'il y a tout lieu de penser pour l'instant que les positions du parti y sont solides, et que le chancelier peut trouver avantage à contrebalancer par l'influence de Stuttgart le succès que l'on s'accorde à prédire en Bavière à M. Strauss, en qui sa confiance reste aussi limitée que le sont peu les ambitions de l'ancien ministre de la *Bundeswehr*.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

42

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Relations franco-grecques

N.[1] *Paris, 25 janvier 1965.*

Traditionnellement privilégiées, les relations franco-grecques se sont encore renforcées lorsque nous avons apporté à la Grèce notre appui à l'occasion de son association au Marché commun[2]. Cette amitié s'est exprimée très chaleureusement lors de la visite qu'a effectuée au début du mois de mai 1963 le général de Gaulle[3], et en septembre 1964 M. Joxe, à l'occasion du mariage du Roi[4].

Cette constance est d'autant plus remarquable qu'entre-temps, la Grèce a changé de gouvernement. À l'automne 1963, M. Caramanlis et l'ERE furent battus par l'Union du Centre de M. Papandréou[5]. Ce dernier, afin

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques Leclerc, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe méridionale au Département.

[2] Le 9 juillet 1961 est signé à Athènes l'accord d'association entre la Grèce et la CEE. Ce traité entre en vigueur le 1er novembre 1962.

[3] Le général de Gaulle se rend en visite officielle en Grèce du 16 au 19 mai 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 170.

[4] M. et Mme Louis Joxe se rendent en Grèce du 12 au 18 septembre 1964. Voir le télégramme d'Athènes nos 1068 à 1071 du 16 septembre ainsi que la dépêche d'Athènes n° 778/EU du 16 septembre, intitulée : *Accueil des dirigeants helléniques à M. Louis Joxe.*

[5] Le 26 septembre 1963, dissolution du Parlement hellénique et de nouvelles élections ont lieu le 3 novembre 1963. M. Georges Papandréou, *leader* de l'Union du Centre, est alors nommé président du Conseil. Lors du scrutin de février 1964, l'Union du Centre s'assure la majorité absolue des suffrages dans le pays et la majorité des sièges à la Chambre. Le 21 juin 1965, M. Papandréou est amené à poser la question de confiance devant l'Assemblée nationale.

de consolider son pouvoir, provoqua de nouvelles élections au début 1964 et y remporta une victoire, cette fois, très nette.

Le gouvernement grec s'étant trouvé à nouveau, depuis la fin de 1963, confronté au problème de Chypre, Athènes n'a pu s'empêcher d'apprécier la qualité de ses amis à la fidélité dont ils ont fait preuve à propos de cette affaire.

Quelle qu'ait été sa prudence, l'attitude française n'a jusqu'ici pas déçu les espoirs hellènes. De ce fait, tant dans le secteur économique que culturel, l'on constate un développement relativement favorable des relations entre les deux pays, sauf en ce qui concerne trois affaires particulières.

I. *Le problème chypriote et les relations franco-grecques*

Encore que la France n'ait jamais mis en avant de solution à la crise de Chypre, la position française et la position grecque se sont rencontrées sur quelques points. Les deux pays se sont accordés pour estimer inopportune l'intervention à Chypre de l'OTAN.

De même, le gouvernement français a toujours refusé de se prononcer sur la validité actuelle des accords de Londres et Zurich, constitutifs de l'État chypriote[1], ainsi que le demandait la Turquie et comme l'ont fait la Grande-Bretagne et les États-Unis. On sait que la Grèce considère que ces traités sont caducs et tient pour valable la dénonciation partielle et unilatérale prononcée par Mgr Makarios.

Actuellement, la Grèce est profondément déçue par la récente prise de position de l'Union soviétique évoquant la possibilité d'une solution fédérale[2], défendue jusqu'alors par la seule Turquie. Des conséquences importantes pourraient en résulter pour la politique grecque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

II. *Les relations culturelles entre la France et la Grèce*[3]

Notre influence culturelle en Grèce date de l'Empire ottoman, époque à laquelle les Grecs, sujets des Turcs, considéraient la France comme la première de leur patrie spirituelle.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les établissements religieux français antérieurement établis en Grèce sont devenus des collèges grecs. Le français cependant y conserve une place privilégiée. L'Institut d'Athènes, créé après la Première Guerre mondiale par la France, donne son enseignement à 12 000 élèves environ.

[1] Des 15 et 19 février 1959.

[2] Déclaration de M. A. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, aux *Izvestia* du 21 janvier 1965.

[3] Accord relatif aux rapports intellectuels et artistiques entre la France et la Grèce signé le 19 décembre 1938 ; accord de coopération technique et scientifique entre la France et la Grèce signé le 25 juillet 1960.

Les Grecs nous ont laissé le soin de former nous-mêmes dans le cadre des Facultés d'Athènes et de Salonique, les professeurs grecs de français de l'enseignement officiel.

Depuis peu, nos techniques prennent pied en Grèce avec succès, en particulier dans le domaine de l'énergie atomique, de la médecine et de l'art vétérinaire.

Cette situation n'est cependant pas exempte de problèmes. La France, en effet, a perdu la position culturelle qu'elle détenait en Grèce au début du siècle. Malgré les sections françaises des Universités, notre pénétration dans l'enseignement officiel est lente. L'Institut d'Athènes, quant à lui, a plus de valeur par son rayonnement que par son action pédagogique elle-même. Enfin, l'influence allemande et américaine gagnent un terrain considérable.

III. *Les relations commerciales entre la France et la Grèce*

La libération presque totale du commerce extérieur hellénique et les dispositions du traité d'association de la Grèce au Marché commun constituent la loi des échanges franco-grecs. Toutefois, malgré de récents progrès, la France n'occupe qu'un rang moyen dans le commerce extérieur de la Grèce. Si nous sommes son quatrième fournisseur, nous n'en sommes que le septième client.

Ces échanges sont à notre avantage. En 1963, nous avons importé pour 60 millions de francs de marchandises alors que nos exportations s'élèvent à 340 millions de francs. Pour l'année 1964, le rapport semble devoir rester le même. La France achète surtout du tabac et du coton et vend des équipements mécaniques, des machines électriques, des navires et des produits chimiques.

Enfin, le 20 août dernier, un accord a été signé entre les deux pays aux termes duquel nous accordons, dans le cadre du consortium d'aide à la Grèce, une somme de 25 millions de dollars dont 1/3 de prêts gouvernementaux et le reste sous forme d'assurance-crédit[1].

*
* *

Il convient toutefois de signaler que trois problèmes divisent actuellement les autorités grecques et françaises[2] :

– Des consultations aéronautiques franco-grecques se sont déroulées en novembre, décembre et janvier ; la Grèce demande que la compagnie

[1] Se reporter à la lettre de l'attaché commercial près l'ambassade de France à Athènes n° 3709 du 19 novembre 1965 intitulée : *Application du protocole financier du 20 août 1964 entre la France et la Grèce*, non reproduite ; ainsi qu'à la note du 13 décembre 1965 sous-titrée *Aide à la Grèce*, non retenue.

[2] Se reporter à la dépêche d'Athènes n° 223/DE du 12 mars 1965, traitant du contentieux franco-grec : *Aluminium de Grèce et Air France*, non retenue.

aérienne *Olympic Airway* soit autorisée en 1966 à desservir quotidiennement une ligne Athènes-Rome-Paris-New York. La France, en considérant les risques de concurrence qu'une telle ligne ferait courir à la compagnie *Air-France*, n'a pu accepter la demande hellène mais serait à autoriser la compagnie grecque à exploiter la ligne à raison de quatre services. Cette proportion, conforme à la pratique courante, n'a pas été retenue par le gouvernement grec. Celui-ci, au contraire, s'est déclaré contraint par notre attitude de mettre fin unilatéralement en avril prochain aux droits actuels de trafic exercés par nos compagnies au-delà d'Athènes. Cette mesure, contraire aux accords internationaux, constituerait un traitement discriminatoire de la France et pourrait avoir de graves répercussions sur les relations entre les deux pays.

– D'autre part, un litige oppose la compagnie Aluminium de Grèce au gouvernement grec[1]. Cette société à capitaux en majorité français (Péchiney) avait passé avec le gouvernement de M. Caramanlis des contrats lui permettant en particulier d'obtenir de l'énergie électrique à des prix rentables. Le nouveau gouvernement cherche à modifier les clauses essentielles de cet accord et notamment essaie d'imposer à la société des tarifs plus élevés. Les pressions hellènes ont été vives, allant jusqu'à la menace de rachat de la compagnie. Le gouvernement français a dû intervenir et insister sur l'intérêt qu'il porte à cette affaire, non encore réglée. C'est ainsi qu'il a été conduit à s'abstenir de soutenir le point de vue grec à l'OCDE, comme il l'avait jusqu'alors fait.

– Enfin, à la suite de la mise en adjudication en 1963 d'un marché de cibles téléguidées pour le champ de tir crétois de l'OTAN, la compagnie française « Nord-Aviation » avait fait dans les temps voulus la meilleure offre et pouvait espérer enlever le marché. Il apparut toutefois qu'une compagnie américaine concurrente, la *North American*, avait fait deux offres dans la même enveloppe, dont l'une était plus avantageuse que celle de la compagnie française. Malgré les conditions irrégulières de cette procédure, le Conseil d'État grec l'a déclarée recevable. Les différentes instances de l'OTAN, devant lesquelles le problème a été porté, n'ont pas trouvé de solution. Celle-ci appartient désormais au comité des utilisateurs.

Le gouvernement grec se refuse, semble-t-il, à prendre une initiative et s'est contenté de préconiser des contacts directs (actuellement engagés) entre les deux compagnies.

(Europe, EU, Grèce, 1965).

[1] Convention du 27 août 1960 sur la création d'une industrie de l'aluminium en Grèce. Voir l'échange de lettres entre le ministre grec de l'Industrie du 30 novembre 1964 et la réponse qui lui est adressée le 22 décembre 1964. Ces lettres ne sont pas reproduites.

43

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA.

T. n°s 63 à 65[1]. *Paris, 26 janvier 1965, 22 h. 36.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme n°s 40 à 46[2].

Je vous serais obligé de faire pat aux autorités éthiopiennes de la surprise du gouvernement français à l'annonce des manifestations qui ont été organisées à Dirre-Daoua, lors du passage dans cette ville de la sous-commission[3] du Comité de décolonisation de Dar es-Salaam.

Vous marquerez que l'accueil réservé aux membres de la sous-commission, la présentation à ceux-ci de soi-disant pétitionnaires, ou même « réfugiés », originaires du Territoire de la Côte française des Somalis et l'écho très amplifié donné à leurs prétendues revendications par la presse de la capitale sont en contradiction formelle avec les assurances données par l'Empereur au général de Gaulle concernant Djibouti[4].

Vous ferez ressortir également que la position prise dans cette affaire par les autorités éthiopiennes va à l'encontre des intérêts réels de l'Éthiopie. La sauvegarde de ceux-ci sera mieux assurée, en effet, par le maintien du *statu quo* à Djibouti que par le développement d'une politique de surenchère entre Addis-Abeba et Mogadiscio.

Vous demanderez à vos interlocuteurs si la manifestation de Dirré-Daoua et la façon dont elle a été rapportée par le journal *Ethiopian Herald* marquent une modification de la position éthiopienne au sujet

[1] Ce télégramme est signé de M. François-Poncet, sous-directeur d'Afrique-Levant au Département.

[2] Le télégramme en provenance d'Addis-Abeba n°s 40 à 46, en date du 22 janvier 1965, non reproduit, informe Paris des comptes rendus de la presse éthiopienne au sujet de l'arrivée à Dirré-Daoua, le 21 janvier, de la sous-commission en charge de Djibouti, constituée par la commission des Neuf de l'OUA ; cette sous-commision, composée de quatre membres, est accueillie par le ministre éthiopien des Affaires étrangères. Le 22 janvier, le journal l'*Ethiopian Herald* accorde une grande place aux manifestations anti-françaises et anti-colonialistes réclamant le rattachement de Djibouti à l'Éthiopie ; des *leaders* des partis politiques afars et issas reçoivent la sous-commission et manifestent pour leurs frères « sous la domination étrangère » ; des visites des entrepôts de la douane sont organisées en vue de démontrer la dépendance économique de Djibouti vis- à-vis de l'Éthiopie.

[3] Cette sous-commission, chargée d'enquêter sur la situation de la Côte française des Somalis, est une émanation du Comité de décolonisation (ou Comité des Neuf) instauré par l'OUA lors de la conférence de Dar es-Salaam.

[4] L'Empereur d'Éthiopie se rend à Paris du 21 au 23 octobre 1963 au retour d'un voyage officiel aux États-Unis. le 22 octobre, le général de Gaulle le reçoit à déjeuner ; l'entretien porte notamment sur Djibouti et Haïlé Sélassié affirme son désir de voir la France rester à Djibouti.

de Djibouti. Vous soulignerez qu'une telle évolution, si elle se produisait, serait peu compatible avec les liens d'amitié et de coopération qui ont toujours existé entre la France et l'Éthiopie.

(Afrique, Djibouti [Côte française des Somalis], Questions politiques, Commission d'études de l'OUA sur la décolonisation, 1965).

44

M. DE JUNIAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À ADDIS-ABEBA,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 62 à 67. *Addis-Abeba, 27 janvier 1965, 14 h. 00.*

Réservé. Secret.

(*Reçu :* le 28, 9 h. 35).

J'ai vu le ministre d'État aux Affaires étrangères[1] ce matin.

Je lui ai exprimé ma surprise devant les démonstrations organisées à Dirré-Daoua et à Assaita[2] à l'issue de l'arrivée de la sous-commission de l'OUA. Les manifestations, qui tendaient à réclamer le rattachement de la Côte française des Somalis à l'Éthiopie, me paraissent en contradiction avec la politique constamment affirmée du gouvernement impérial. Celle-ci aurait-elle évolué ?

Comme on pouvait s'y attendre, M. Ketama Yifru m'a répondu que la politique éthiopienne n'avait pas changé, elle était celle qu'il avait exposée à M. Couve de Murville il y a quelques années, et plus récemment à M. Habib-Deloncle. L'Éthiophie ne cherchait pas à évincer la France de Djibouti. Mais si la France s'en allait, et quand elle s'en irait, Addis-Abeba, lié « par l'économie et par d'autres affinités » à Djibouti, tenait à ce que ce territoire soit d'une manière ou d'une autre « associé à l'Éthiopie ».

La visite de la sous-commission de l'OUA[3] avait obligé l'Éthiopie à agir. La Somalie avait, devant cet organisme, abondamment exposé ses revendications ; l'Éthiopie ne pouvait pas laisser ces manœuvres sans réplique.

J'ai tout d'abord observé que si telles étaient les intentions du gouvernement éthiopien, il eût été préférable pour lui que la démonstration fût plus convaincante qu'elle ne l'avait été en réalité. Il aurait mieux valu, d'autre part, ne pas donner l'impression dans la presse que le propos éthiopien

[1] M. Ato Ketama Yifru.

[2] Assaita est une localité éthiopienne située à environ deux cents kilomètres à l'ouest de Djibouti, non loin du lac Semara Hayk.

[3] Au sujet de la visite de la sous-commisssion de l'OUA à Djibouti, voir ci-dessus le télégramme de Paris nos 63 à 65, du 26 janvier 1965.

allait beaucoup plus loin. Comme mon interlocuteur me disait qu'il n'était pas responsable de ce que disait l'*Ethiopian Herald* et que ce journal ne faisait pas la politique éthiopienne, je lui ai répondu que cette feuille était l'organe du ministère de l'Information et qu'au surplus l'attitude adoptée par la presse apparaissant à l'opinion locale, régionale et internationale comme un reflet fidèle de celle du gouvernement. Celui-ci risquait en définitive – quelque soit son sentiment intime – d'être entraîné. Si, ai-je ajouté, vous estimez la présentation de l'*Ethiopian Herald* excessive, pourquoi ne procédez-vous pas à une mise au point ? – « Impossible, s'est écrié M. Ketama Yifru, nous serions accusés de défendre les colonialistes ». A quoi j'ai rétorqué qu'il venait de me donner la preuve que ces manifestations publiques engageaient en fin de compte la politique éthiopienne.

M. Ketama Yifru a alors déclaré qu'il ne pouvait imaginer qu'après avoir décolonisé la moitié de l'Afrique, la France resterait à Djibouti « éternellement ».

J'ai répondu que je ne voyais pas ce qui pouvait l'amener à croire que nous soyons prêts à nous retirer de la Côte française des Somalis. Les plus hautes autorités affirmaient le contraire. Lors de la visite qu'il avait récemment faite à M. Habib-Deloncle, celui-ci ne lui avait laissé aucun doute sur notre résolution à cet égard.

M. Ketama Yifru s'est enfin rabattu sur la nécessité où il se trouvait de faire quelque chose pour le dossier de la sous-commission. La propagande comptait plus que tout de nos jours. « C'est comme cela, a-t-il dit, que l'Indonésie a obtenu l'Irian[1] : en criant plus fort que les autres ».

Je voudrais, a-t-il souligné, en terminant, que votre gouvernement comprenne que nous ne souhaitons pas le départ de la France. Que la France reste à Djibouti aussi longtemps qu'elle le voudra. Vous savez bien, a-t-il ajouté en souriant, comme s'il voulait montrer par l'outrance de l'exemple choisi, l'inanité de tout soupçon à l'égard de son pays, que nous ne prendrions pas les armes pour nous emparer de Djibouti et que nous n'armerions pas ceux qui voudraient y semer la subversion : tout ce que nous voulons c'est réserver nos droits ».

Je me suis borné à conclure que mon gouvernement apprécierait.

(Afrique, Éthiopie, Relations avec Djibouti, 1965).

[1] L'Irian est la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée ; elle devient à partir de 1960 l'objet d'une tension entre l'Indonésie et les Pays-Bas. Ces derniers s'en remettent à l'arbitrage de l'ONU, qui confie l'administration de l'Irian à l'Indonésie en mai 1963.

45

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 649 à 651. *Washington, 28 janvier 1965.*

(*Reçu :* le 29, 3 h. 08).

L'obligation dans laquelle viennent de se trouver les États-Unis (je me réfère à mon télégramme n° 637)[1] de modifier les règles de couverture de leurs réserves, va donner sans doute un nouvel élan à la campagne qui se dessinait ces jours derniers contre nos récents achats d'or[2].

Après une première vague d'indignation au lendemain de l'annonce de notre décision de convertir, en sus de nos opérations mensuelles, 300 millions de dollars en or, les esprits s'étaient peu à peu calmés. Certains organes de presse, comme le *Wall Street Journal*, expliquaient même à leurs lecteurs qu'il ne fallait pas prendre l'effet pour la cause et accuser autrui de ses propres erreurs. La Trésorerie, de son côté, prêchait plutôt le calme, ne serait-ce d'ailleurs qu'en raison du départ simultané de ses deux dirigeants, M. Dillon et M. Roosa.

Mais cet avis des techniciens, qui savent que notre but n'est pas d'accroître les difficultés américaines, est loin d'être unanimement partagé. C'est ainsi que des membres influents du Sénat, comme le chef de la minorité républicaine, M. Dirksen ou comme, plus récemment encore, M. Douglas, ont suggéré, pour nous ramener à la raison, de nous demander le remboursement de nos dettes de la Première Guerre, qui sont restées impayées pour un montant de 6 milliards de dollars. Le directeur du CIA, lui-même, M. McCone, qui avait toujours fait preuve à notre égard de sentiments favorables, m'a fait part de son indignation en des termes qui pouvaient surprendre.

Je m'efforce ainsi que mes collaborateurs d'expliquer notre position et d'en énumérer les raisons, mais nous nous trouvons en face de réactions

[1] Dans ce télégramme de Washington n° 637 du 29 janvier 1965, non reproduit, l'ambassadeur fait part de son analyse du message adressé la veille au Congrès par le président Johnson concernant la situation économique des États-Unis. Dans ce document, deux thèmes retiennent l'attention : l'optimisme du chef de l'État quant à la poursuite de l'expansion économique du pays sans inflation, pour peu que patrons et syndicalistes s'entendent pour ne pas compromettre la stabilité des prix, et sa volonté d'assurer le maintien du cours du dollar, en demandant au Congrès un assouplissement des règles concernant la couverture en or des réserves monétaires, en réduisant le déficit de la balance des paiements, en recherchant des accords internationaux d'ajustement monétaire, enfin en libéralisant le commerce mondial grâce aux négociations du *Kennedy Round*.

[2] À ce propos, voir également le télégramme de Washington nos 831 à 835 du 5 février 1965, non reproduit, signalant les réactions relativement modérées des commentateurs américains à la suite des déclarations du général de Gaulle sur le système monétaire international lors de sa conférence de presse de la veille. Les critiques sont beaucoup moins vives que celles formulées quelques jours plus tôt, à l'occasion des achats d'or effectués par la Banque de France.

instinctives provoquées par ce qu'on appelle le manque de confiance de la France dans la monnaie américaine et sa volonté délibérée de nuire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

46

M. LEVASSEUR, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 70 à 77. *Ouagadougou, 29 janvier 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* 19 h. 50).

Je me réfère à mon télégramme n° 53[1].

J'ai eu, hier après-midi, un long entretien avec le président Yameogo, quelques heures après son retour d'Abidjan[2].

Spontanément, il m'a exposé les conclusions auxquelles les Trois de l'entente étaient parvenus au cours de leur périple ivoirien[3] : avec force, il a souligné la nécessité, selon eux, de « sortir de la réserve dans laquelle ils se sont confinés jusqu'à présent » et de « mettre ceux des chefs d'État qui ne réalisent pas certains dangers devant leurs responsabilités ». Il a précisé sa pensée en stigmatisant vigoureusement les ingérences chinoises, de plus en plus marquées, dans les affaires africaines et de la contradiction entre l'esprit et la lettre de la charte de l'OUA. D'une part, l'attitude « envahissante des pays africains révolutionnaires » à l'égard de ceux qui se refusent à les suivre, d'autre part, « nous entendons, a poursuivi en substance le président Yameogo, proclamer une fois pour toutes notre volonté de faire évoluer nos nations comme nous le voulons et selon des règles conformes à nos propres conceptions ».

Ces déclarations n'apportent, somme toute, rien de bien nouveau puisqu'elles ne font que confirmer ce que le président Houphouët-Boigny, notamment, avait clairement laissé entendre tant au cours de la réunion

[1] Le télégramme de Ouagadougou nos 53 à 54 du 25 janvier 1965, non publié, insiste sur l'importance d'un renforcement des groupes régionaux et notamment du Conseil de l'Entente, mais non au détriment de la défense des intérêts des États africains francophones.

[2] Le président Yaméogo se rend en Côte-d'Ivoire le 14 janvier 1965. Le président voltaïque participe aux côtés des présidents Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Hamani Diori (Niger) et Ahomadegbe (Dahomey) à la réunion du Conseil de l'Entente, destinée à préparer la future réunion de Nouakchott. Le président Yaméogo a toujours été favorable à un rapprochement avec le Dahomey.

[3] Les trois présidents Houphouët-Boigny, Yaméogo et Hamani Diori effectuent une tournée de sept jours à travers l'ouest de la Côte-d'Ivoire, qui rencontre un grand succès auprès des populations. Les trois chefs d'État affirment leur volonté commune de s'opposer ouvertement à toutes les aventures ainsi qu'aux ingérences extérieures chinoises ou africaines dans leurs propres affaires. Se reporter à la dépêche d'Abidjan n° 58/DAM du 26 janvier 1965, non reproduite.

tripartie du mois de décembre à Ouagadougou[1] que, tout récemment, à Abidjan. Mais, ce qu'il convient, semble-t-il, d'en retenir, c'est la conviction avec laquelle mon interlocuteur s'est exprimé : visiblement, le danger chinois l'obsède comme ses deux partenaires, et il ne s'agit plus pour eux de s'y opposer en mettant en commun leurs seuls moyens. C'est une véritable croisade qu'ils veulent prêcher.

En cela résidera sans doute l'essentiel du discours que le président Houphouët-Boigny doit prononcer, le 2 février, devant l'Assemblée nationale ivoirienne, en présence des présidents Yameogo et Diori, auxquels se joindraient, pour la circonstance, les chefs d'État togolais et gabonais[2]. Il est non moins probable qu'il en sera de même au cours des assises de Nouakchott.

Je suis alors intervenu, avec toute la force souhaitable, conformément aux directives de votre télégramme n° 43, et j'ai rappelé les considérations que le général de Gaulle avait fait valoir auprès de mon interlocuteur dans sa lettre du 3 mars dernier[3]. J'ai conclu sur l'importance vitale d'un renforcement des liens entre pays africains francophones et de l'affirmation de leur solidarité, facteurs de stabilité et d'équilibre dans la conjoncture actuelle, tandis que leurs adversaires en puissance triompheraient si la conférence de Nouakchott[4] aboutissait à un échec ou se soldait par un procès-verbal de carence.

Le président Yameogo m'a écouté avec attention et a protesté de son désir, comme de celui des présidents Houphouët-Boigny et Diori, de faciliter la recherche d'un terrain d'entente avec ceux des chefs d'État qu'il a qualifiés de « mal partis », ajoutant que « le père du RDA[5] n'estimerait pas sa mission remplie tant qu'il n'aura pas regroupé les pays membres de l'ex-UAM »[6]. Sans doute, mon interlocuteur aurait-il dû préciser que,

[1] Le 17 décembre 1964. Cette réunion marque une volonté de resserrement des liens de l'Entente face à la subversion entretenue par le Ghana.

[2] Le président du Gabon, M. Léon M'Ba, se rend en visite officielle en Côte-d'Ivoire le 30 janvier 1965, alors que le président togolais, Grunitzky, s'y rend début février 1965. Le matin même du 2 février, la réunion de l'après-midi est annulée, le président Houphouët-Boigny étant indisponible par suite d'un léger malaise. Les présidents Hamani Diori et Yaméogo le remplacent et exposent la position de l'Entente vis-à-vis du comportement en Afrique des représentants de Pékin et sur la situation au Congo-Léopoldville.

[3] Cette lettre du général de Gaulle, datée du 3 mars 1964, est adressée au président Yaméogo en tant que président en exercice de l'Union africaine et malgache (UAM), qui doit se réunir à Dakar du 6 au 10 mars 1964, pour trancher de l'évolution de cet organisme. Le général de Gaulle rappelle la nécessité de maintenir des liens solides et constants entre les États africains francophones devant les menées subversives qui les menacent, et souligne qu'en cas de relâchement de ces liens, pouvant aller jusqu'à une dispersion des États, leurs rapports avec la France s'en trouveraient modifiés.

[4] La conférence des chefs d'État, convoquée par M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie, se tient à Nouakchott du 10 au 12 février 1965.

[5] Le Rassemblement démocratique africain (RDA) est créé lors du Congrès de Bamako, tenu du 18 au 21 octobre 1946, par MM. Félix Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Gabriel Lisette (Tchad) et Gabriel d'Arboussier (Gabon). Se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, n° 79.

[6] L'Union africaine et malgache est instituée lors de la réunion tenue à Tananarive du 6 au 12 septembre 1961. Voir *D.D.F.*, 1961-II, n° 117.

dans l'esprit du *leader* ivoirien, il s'agissait d'un rassemblement autour de lui, ce que je lui ai fait discrètement remarquer.

Enchaînant, je me suis efforcé d'obtenir des précisions sur les objectifs de l'entente de Nouakchott. Il m'a été répondu que sa tactique n'était pas définitivement arrêtée, mais que le porte-parole du groupe, sans doute le président Houphouët-Boigny, mettrait certainement en garde la conférence contre les agissements de Pékin et inviterait les chefs d'État « engagés » à rompre tout lien avec la Chine populaire et, peut-être, avec les autres États communistes. Il proposerait aussi que tous les pays présents adoptent la double nationalité, « seul moyen de construire l'unité africaine sur des bases solides ». Enfin, les rapports entre l'UAMCE[1] ou le groupement géographique qui pourrait lui succéder, et l'OUA seront probablement évoqués, l'accent étant mis sur les graves infractions commises par certains à l'un des principes de la charte panafricaine : le respect de la souveraineté des États membres et la non-immixtion dans leurs affaires intérieures.

Allant plus loin, je me suis enquis de la portée que son auteur entendait donner à cette intervention : s'agissait-il d'exiger que les conceptions des Trois soient purement et simplement entérinées à l'unanimité, sous la forme plus ou moins déguisée d'un ultimatum, ou de se contenter d'une discussion approfondie à leur sujet ? J'ai de nouveau fait valoir que, dans la première hypothèse, les débats risqueraient fort d'aboutir à une impasse, avec toutes les conséquences qui en découleraient pour l'avenir des relations entre les pays francophones. Mon interlocuteur m'a semblé quelque peu ébranlé et m'a promis d'appeler l'attention du président Houphouët-Boigny sur ce péril. J'ai mis à profit ses bonnes dispositions, au moins apparentes, pour exprimer notre confiance en sa sagesse, après avoir fait allusion au rôle, fort apprécié, qu'il avait joué à Bobo-Dioulasso[2], et lui ai suggéré d'agir, sur place, dans le sens de la conciliation et de l'apaisement.

Sans prendre d'engagement formel, il m'a remercié d'avoir défendu aussi franchement « une cause qu'il estime, lui aussi, à sa juste valeur ».

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, 1965).

[1] L'UAMCE (Union africaine et malgache de coopération économique) est créée lors de la conférence qui se tient à Dakar du 6 au 10 mars 1964. La charte de l'UAMCE est adoptée et paraphée à Nouakchott le 29 avril 1964. L'UAMCE se transforme en OCAM lors de la réunion de Nouakchott (10-12 février 1965).

[2] Allusion à l'entrevue entre les présidents Senghor et Houphouët-Boigny, qui se tient à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) le 15 septembre 1964, afin de dissiper toute équivoque sur les conditions d'une coopération multilatérale. Voir le télégramme de Ouagadougou n°s 556 à 560, du 19 septembre 1964, non reproduit.

47

M. PERRUCHE, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 165 à 174[1]. *Saigon, 31 janvier 1965, 9 h. 00.*

(*Reçu :* le 1er février, 11 h. 23).

Des confidences, recueillies par l'attaché militaire adjoint de ce poste[2] auprès des fonctionnaires de la présidence proches du général Khanh, confirment que celui-ci a admirablement exploité la confuse situation de ces dernières semaines, pour redevenir l'homme indispensable et que c'est avec l'entier mandat du Conseil des forces armées qu'il a exécuté et réussi le coup d'État du 27 janvier[3].

Ce succès ne fait en effet aucun doute. M. Huong s'est aussitôt résigné à la démission et les *leaders* bouddhistes, voyant éliminé l'objectif essentiel de leur campagne, ont mis fin à leur propagande d'agitation et aux jeûnes, dont le prolongement semblait d'ailleurs devoir les entraîner vers des issues dangereuses. Le passif et solitaire M. Suu a accepté de persister *ad-interim*, dans sa charge de chef de l'État et M. Oanh, vice-président du gouvernement dans les trois cabinets qui se sont succédé depuis un an, assume l'expédition des affaires courantes de l'exécutif dans la phase transitoire. Les manifestations anti-gouvernementales ont cessé dans les villes et la population de Saigon, qui a montré une fois de plus son apathie devant les soubresauts politiques, peut espérer désormais consacrer les six jours prochains à la célébration du Têt.

Les Américains ne peuvent ainsi, de leur côté, que se résigner dans l'immédiat, à prendre acte des faits et mettre à profit le calme factice ainsi créé pour observer la situation avant d'émettre un jugement.

C'est pourquoi il a paru nécessaire à Washington de réaffirmer sa confiance en le général Taylor et de préciser que la mission de ce dernier au Vietnam se poursuit jusqu'à nouvel ordre. L'ambassadeur des États-Unis a d'ailleurs rendu visite au président du Conseil des forces armées et la presse a fait savoir que l'entretien avait été consacré à un échange de vues sur les moyens de parvenir à une stabilisation de la situation politique.

Conscient d'être devenu le maître de l'heure, le général Khanh a donc pu dire avec sincérité, dans sa conférence de presse du 28[4], qu'il n'avait

[1] Il est précisé : *Prière de communiquer au ministère des Armées.*

[2] Le chef de bataillon Demaison ou le chef d'escadron Michaut.

[3] Sur ce coup d'État, voir le télégramme de Saigon n°s 145 à 147 du 27 janvier 1965, non reproduit.

[4] Sur cette conférence de presse, voir le télégramme de Saigon n° 151 du 28 janvier 1965, non reproduit.

pas l'intention de prendre des fonctions officielles dans l'appareil gouvernemental provisoire.

Un nouveau Cabinet sera cependant formé avant les élections au Congrès national et les pronostics donnent les meilleures chances à M. Oanh pour en assurer la présidence. Cette solution serait celle de la continuité et la plus « neutre » sur le plan politique. Les Américains acquiesceront à la désignation de ce technicien formé à l'Université d'Harvard. Le vice-président, qui nous a reçus hier, M. Mattei et moi-même, à la place de M. Huong, ne nous a pas caché sa certitude d'être appelé à constituer le prochain gouvernement. Le général Ky, considéré comme le porte-parole du général Khanh, à cette occasion, a précisé hier à un quotidien que ce serait le Conseil des FARVN[1] qui allait former le Conseil militaire et civil chargé de désigner le chef de l'État et le Premier ministre de la période transitoire. Il a insisté sur le fait que le futur gouvernement ne serait pas celui d'un homme fort, mais celui d'une forte équipe. Le général Khanh entend donc éviter de s'exposer prématurément à des accusations de dictature et il se pourrait qu'il envisage sérieusement de maintenir son autorité jusqu'aux élections avec son seul titre de commandant en chef.

Des problèmes essentiels demeurent cependant, pour lui, à résoudre. Ses atouts actuels sont à peu près uniquement constitués par son habileté manœuvrière, les concours qu'il s'est assuré par des moyens de pression et de chantage et l'utilisation temporaire par les factions de sa personnalité comme de ses ambitions personnelles. Le général Khanh est le maître du jour, mais n'a pas d'amis. Il lui reste donc à susciter en sa faveur le courant populaire qui jugulerait les nouvelles offensives que ses adversaires, parmi lesquels les Bouddhistes, pourraient déclencher contre lui au nom des aspirations nationales. L'exploitation du désir de paix du pays paraît être le meilleur thème de la popularité et ne devrait pas être l'apanage de l'opposition. Certains indices laissent croire que le général Khanh songe sérieusement à être le magicien des grands dénouements de la situation au Vietnam.

Ses attitudes récentes visent en effet à s'assurer des points d'appui dans les divers milieux, qui jouent un rôle actif dans la politique interne et dont l'hostilité lui serait dangereuse. Les nombreuses promotions dont il a gratifié les généraux et les hautes décorations qu'il a remises à plusieurs d'entre eux doivent contribuer à lui attirer la sympathie des militaires. Son action décisive dans le renversement de M. Huong a créé une alliance temporaire avec les Bouddhistes. Enfin, les bravades auxquelles il s'est livré à l'égard des Américains lui ont sans doute valu un courant de faveur populaire, sans lui aliéner pour autant les possibilités de soutien de ses protecteurs, qui ne peuvent oublier ses professions de foi nationalistes et anti-communistes qui avaient justifié la confiance de Washington l'année dernière.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

[1] Forces armées de la République du Vietnam.

48

M. GARNIER, AMBASSADEUR DE FRANCE À NEW DELHI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 133/AS[1]. *New Delhi, 2 février 1965.*

(*Reçu :* le 6).

« Combien y a-t-il, à Paris, de journaux imprimés en anglais ? ». C'est la question que les journalistes indiens ont posé, dès l'abord, à leurs confrères de notre presse provinciale venus leur rendre visite. Sans doute n'y avait-il point parmi eux les grands ténors de la capitale qui savent que le français est une langue et non pas, comme le bengali ou le gudjerati, un dialecte limité aux échanges locaux. Il n'en reste pas moins que la naïveté de l'interrogation traduit bien l'immense et insatisfaite curiosité que, dans l'ensemble, l'opinion indienne éprouve à l'égard de la France.

Immense est peut-être excessif. L'Inde en effet n'est, au fond, curieuse que d'elle-même ; mais, dans la meure où les gens d'ici peuvent se préoccuper de quelque chose qui leur soit étranger, il est certain que notre pays, sa culture et ses réalisations suscitent un réel intérêt.

Intérêt réciproque d'ailleurs et l'histoire des relations franco-indiennes est d'abord celle de la découverte par nos lettrés de « cette chaude terre d'où monte l'arbre de rêve », comme disait Romain Rolland. Ce symbole de la connaissance une et multiple, cosmique en quelque sorte, a, depuis longtemps, fasciné les esprits d'Occident, dépositaires d'une moitié de l'héritage indo-européen et, par là même, soucieux de comparer leur évolution avec celle de l'autre rameau, asiatique, du tronc commun. C'est cet attrait quasi magique qu'exprimait André Malraux lorsqu'il demandait à Nehru, voilà trente ans : « Quelle vitalité interne possède donc l'hindouisme ? L'Inde possède-t-elle encore cette vitalité et cette force ? ». Question essentielle, qui ne fait que formuler celle que se sont posés, depuis Dupleix, tous les militaires et tous les diplomates français attirés par le miracle d'Orient et qui n'ont pas craint de confronter à ses mythes leurs certitudes d'Occident. Depuis Deguignes, Anquetil-Duperron, Burnouf jusqu'à Sylvain Lévi, Jules Bloch et René Grousset, la liste est longue de nos penseurs qui ont cédé à la tentation du monde indien. La Société asiatique, fondée sous la présidence du duc d'Orléans, futur Louis-Philippe, l'École des Langues orientales et, maintenant, l'Institut français d'Indologie, attestent l'ancienneté de l'intérêt que nous portons à ce continent. Victor Hugo s'est inspiré des Upanishad[2], Lamartine

[1] Cette dépêche est intitulée : *L'Inde et la France*.

[2] Les *Upanishad*, ou « Traités des équivalences » sont des textes de la littérature védique, les plus anciens écrits philosophiques de l'Inde, qui définissent le dogme de la Réincarnation.

du Shaluntala[1]. Précurseur du Congrès eucharistique de Bombay et de ses généreuses ambitions syncrétistes, Lamennais a, le premier, entrevu l'élargissement de la pensée religieuse chrétienne à la rencontre de la spiritualité hindoue. Plus près de nous, Gide a traduit Tagore.

Ce sont là d'illustres noms de la pensée. Le grand public, si on excepte certains milieux hermétiques où le snobisme assure le succès à quelques démonstrateurs de yoga, est moins soucieux de s'informer des choses de la lointaine péninsule. On est, bien sûr, sensible au charme d'un sari bien drapé sur une silhouette ambrée, les maharajahs qui arrivaient autrefois en gare du Nord accompagnés de leur éléphant favori juché sur une plateforme excitaient la curiosité des badauds, tandis que leurs pierreries donnaient aux midinettes des rêves coupables mais fabuleux, mais peu de gens possèdent des notions précises de cet Empire qu'on n'a longtemps connu, finalement, que par les livres de Kipling. Des anciens combattants se souviennent d'avoir côtoyé des barbus cherchant à caser leur turban sous la cocasse bourguignotte britannique. Depuis l'indépendance, la personnalité de Nehru, censeur agaçant pour les uns, prophète inspiré pour les autres, a été de toutes façons comme un banyan solitaire cachant la forêt des réalités indiennes.

Comment, dès lors, s'étonner que notre pays soit, en retour, si mal connu des compatriotes de M. Shastri ? Pour neuf sur dix d'entre eux, la recherche de la subsistance quotidienne est l'essentiel des préoccupations. Une intelligentsia éparse, séduite par les idéaux de la Révolution, connaît quelques noms de notre littérature, Victor Hugo, Gide, Sartre, Camus, Malraux dont elle lit les œuvres en traduction anglaise. Certains, au contact de notre culture, éprouvent le désir de découvrir notre pays dans l'ignorance desquels les maîtres britanniques les ont longtemps confinés. (Récemment encore, dans le *Statesman* dont le rédacteur en chef est un sujet de Sa Majesté, un long article historico-économique sur le Sahara a réussi le tour de force de ne pas mentionner la France, citant même le colonel Lamy dans un contexte laissant croire au lecteur non averti qu'il s'agissait d'un officier britannique !)

L'Inde connaît donc peu la France, à l'exception d'une très mince élite qui porte à notre culture, à notre art et à nos techniques un intérêt d'ailleurs grandissant, correspondant à un souci de s'affranchir des œillères qui, durant la domination des vice-rois, ont interdit aux regards indiens de se tourner ailleurs que vers Londres.

Dans une telle atmosphère où se mêlent l'ignorance et la curiosité, les rapports franco-indiens ne peuvent être que bons et d'autant meilleurs qu'ils ne sont guère étroits.

[1] Shaluntala est le nom d'une héroïne indienne dont est issu la pièce de théâtre, *Saluntala*, du dramaturge Kalidasa, ayant vécu au IVe siècle. Cette pièce obéit aux règles du *Natya Shastra* (traité normatif d'art dramatique établi aux environs du IIe siècle) : action dramatique et pathétique mais avec une fin heureuse, où le surnaturel côtoie le naturel et les rires les larmes. Cette œuvre traduite en 1789 par l'Anglais William Jones enthousiasme les romantiques et Lamartine peut écrire que c'est un « chef-d'œuvre de poésie ».

Sur le plan politique, nul litige n'assombrit les relations bilatérales depuis le règlement de l'affaire d'Algérie et de la question de nos établissements. Mieux, il semble même que l'existence de Pondichéry, avec son originalité relative, soit un des éléments positifs de la bonne entente entre nos deux pays. À plusieurs reprises, ainsi que j'ai eu l'occasion de le signaler au Département, des ministres ont souligné devant moi le prix qu'ils attachent au maintien de ce foyer de culture française. Soucieux de contrebalancer en Afrique l'influence de la Chine, la diplomatie de l'Union prend conscience de l'importance de notre langue pour s'assurer l'audience noire. Notre ancien Comptoir est la fenêtre de l'Inde sur le monde francophone et le Cabinet de Delhi est désireux de la maintenir ouverte, malgré les efforts de l'État de Madras pour la fermer. C'est dans cet esprit que le ministre des Affaires extérieures, M. Swaran Singh, a insisté pour que la délégation parlementaire qui vient de terminer sa tournée[1] se rende à Pondichéry. L'intérêt que des visiteurs officiels français portent à ce territoire, bien loin de déplaire à Delhi, aide au contraire le gouvernement fédéral à s'opposer aux prétentions de Madras et à conserver à l'enclave son statut particulier.

Dans le domaine de la politique générale où, il faut le dire, l'Inde joue un rôle plus effacé qu'il y a quelques années, l'action de la France ne suscite en général aucune critique officielle.

L'autorité du général de Gaulle, le prestige dont il jouit dans le Tiers Monde sont profondément ressentis ici. Il ne se passe pas de semaine sans que la presse rapporte ses déplacements, ses entretiens ou ses discours. Par voie de conséquence, les lecteurs s'accoutument à lire dans leurs journaux des nouvelles de France. Ce n'est pas que notre politique soit, pour autant, toujours approuvée. En fait, et si on examine les grands problèmes du monde, il y en a peu sur lesquels nos vues coïncident avec celles de Delhi. Qu'il s'agisse du rôle de l'ONU, des questions atomiques ou du désarmement, nos conceptions sont presque fondamentalement différentes. On évite d'en parler, sans doute conscient qu'une désapprobation serait inopérante.

La seule question sur laquelle les positions sont voisines est celle du Sud-Est asiatique. Encore convient-il de souligner que cet accord est purement platonique. En effet, M. Shastri est sans doute, en son for intérieur, intimement convaincu de la justesse de notre thèse mais l'impossibilité dans laquelle il se trouve de mécontenter les États-Unis, bailleurs des fonds indispensables à la survie de l'Union, inhibe toute velléité de sa part de nous donner quelque approbation que ce soit.

Il semblerait donc que les politiques indienne et française suivent des voies séparées, parfois parallèles mais jamais convergentes. Elles ne se

[1] Il s'agit d'une délégation du bureau de l'Assemblée nationale présidée par M. Schmittlein, qui séjourne en Inde au début de janvier, en provenance du Pakistan, précédant ainsi de peu la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville dans ces deux pays. À ce propos, voir notamment le télégramme n°s 12 à 13 du 6 janvier 1965, non reproduit.

heurtent point cependant et c'est finalement cette absence d'opposition – parce que dépourvue de point d'application – de nos forces qui paraît l'élément essentiel de nos bons rapports.

En matière économique, les relations franco-indiennes sont aussi bonnes mais moins négatives. Elles s'inscrivent d'ailleurs assez exactement dans le cadre de l'assistance. La situation des réserves de change interdit en effet à l'Inde tout achat qui ne soit pas finalement payé par le vendeur sous forme de « crédits » théoriquement remboursables, mais dont M. Shastri, lors de sa dernière conférence de presse, a naïvement – ou cyniquement – laissé entendre qu'il espère « arranger » pour en « différer », pieux euphémisme, l'acquittement !

Régis par ces principes, les échanges franco-indiens ne peuvent donc, eux non plus, donner matière à contestation. La coopération étant à sens unique, peu d'occasions de différends sont offertes aux bénéficiaires. Le seul point de friction est celui des exonérations fiscales et douanières dont nos experts voudraient bénéficier. On en discute, un peu pour le plaisir, comme on marchande un tapis qu'on n'a pas envie d'acheter, comme pour entretenir un sujet dans une conversation qui, sans lui, risquerait de tomber à plat.

C'est la même petite difficulté qui a fait achopper l'accord culturel d'ailleurs souhaité davantage par l'ambassadeur de l'Inde à Paris[1] que par son gouvernement ou par nous-mêmes. Mais ce n'est pas cette contrariété qui freine le développement de nos échanges.

La communication des cultures requiert un véhicule : les Indiens ne connaissent que l'anglais. Seuls éprouvent le désir d'apprendre le français ceux d'entre eux qui pour des raisons professionnelles précises, donc limitées, doivent ou veulent se familiariser avec des techniques ou des méthodes dans lesquelles nous excellons. Bien rares sont ceux qui étudient notre langue par simple goût de l'enrichissement intellectuel.

Il pourrait être tentant, après avoir pris conscience du fait que jamais sans doute le français ne jouira en Inde du prestige qu'il exerce dans d'autres pays, de renoncer à poursuivre plus avant un effort paraissant condamné à l'insuccès. Toutefois et sans même avoir besoin du réconfort de la maxime du Taciturne[2], il faut remarquer que la langue est un moyen et non une fin. Il faut d'abord avoir quelque chose à communiquer avant de se préoccuper du moyen de communication. Or cette matière, c'est, au XXe siècle, pour les jeunes indiens impatients de jouer leur rôle dans le développement de leur pays, essentiellement nos techniques et nos inventions. Que celles-ci s'imposent, la langue suivra. Le français, langue

[1] Nawab Ali Yavar Jung.

[2] Le Taciturne est le surnom donné au XIXe siècle au prince allemand Guillaume Ier d'Orange, né en 1533 et assassiné en 1584, dont la devise « Je maintiendrai » est celle de son cousin René de Chalon, dont il hérite les possessions aux Pays-Bas et en Bourgogne, ainsi que la principauté d'Orange.

diplomatique, a été amené à Westphalie dans les fourgons des armées victorieuses de Turenne. Il peut se développer en Inde comme clef d'accès à certaines connaissances où nous prévalons. C'est dire que l'accueil en France de boursiers qui s'y forment à nos disciplines peut se révéler, à la longue, plus fécond que l'envoi en Inde de professeurs d'un langage dont les auditeurs n'en ressentent pas le besoin[1]. L'accès au français apparaît ainsi comme l'aboutissement d'un processus dont la première étape devrait être une information de masse, pour répandre dans le public la connaissance de nos réalisations de façon à créer le goût pour nos produits, puis le souci de connaître nos méthodes afin, petit à petit, de faire sentir la nécessité de comprendre notre langue.

Cette revue des relations franco-indiennes suggère en quelque sorte que le bon accord général qui les caractérise résulte précisément du manque d'accords formels qui les enserreraient dans un cadre trop rigide. La visite du Premier ministre et de Votre Excellence, elle-même dépourvue de tout formalisme, ainsi que les conversations qui se tiendront sans ordre du jour seront comme l'illustration de la nature des rapports qu'entretiennent nos deux pays. Pour une fois, la réflexion de Talleyrand ne s'applique pas : les choses vont sans dire, il n'est pas sûr qu'elles iraient mieux en le disant.

(Inde, 1956-1967).

49

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 131 à 135[2]. *Bruxelles-Delfra, 3 février 1965.*

(*Reçu :* 19 h. 00).

En prévision de la réunion qui doit avoir lieu, le 8 février prochain à Genève, pour la signature des actes par lesquels l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce serait complété en vue d'y introduire des dispositions nouvelles au sujet des pays sous-développés[3], le Conseil a entendu les diverses délégations s'expliquer sur leurs intentions à ce sujet. Nos cinq partenaires ont indiqué qu'ils étaient disposés à signer le protocole dès le 8 février, bien que certains, tel la Belgique, paraissent plus

[1] *En marge figure une annotation manuscrite de M. Lucet, directeur des Affaires politiques au Département* : Il conviendrait cependant qu'il y ait en Inde quelques centres où l'on puisse apprendre le français.

[2] Ce télégramme est signé par M. Jean-Marc Boegner, représentant de la France auprès des Communautés européennes.

[3] Sur cette réunion, voir le télégramme de Genève nos 22 à 25 du 8 février 1965, non reproduit.

réservés à l'égard du texte de ce protocole que les délégations allemande et néerlandaise.

Quant à la délégation française, elle a déclaré que notre gouvernement continuait à éprouver beaucoup d'hésitations devant un texte qui s'inspirait de thèses qui n'avaient jamais été les nôtres. M. Wormser a notamment rappelé la continuité avec laquelle la France avait toujours défendu le point de vue selon lequel l'amélioration du sort des pays sous-développés ne dépend pas d'une libéralisation du commerce, mais d'un certain nombre d'autres mesures qui ont été exposées dans un mémorandum remis par la délégation française à la conférence mondiale sur le Commerce[1]. Dans ces conditions, il était assez peu vraisemblable que la délégation française au GATT soit en mesure d'apposer sa signature, le 8 février prochain, au bas du protocole, étant d'ailleurs entendu que les parties contractantes avaient jusqu'au 31 décembre pour procéder à cette signature et qu'il n'était pas certain, en outre, que ce protocole serait approuvé par tout le monde, et notamment par les pays sous-développés dont on ignorait la position définitive. La France désirait, à cet égard, entreprendre certaines consultations.

La délégation française s'est enfin employée à calmer les appréhensions manifestement excessives de la Commission devant l'effet que produirait l'abstention de la France.

Dans ces conditions, la question de la signature du protocole par la communauté a été entièrement réservée. Il a été reconnu qu'elle ne pourrait être tranchée éventuellement par l'affirmative que si tous les États membres étaient, chacun pour ce qui le concerne, signataires de ce document. L'éventualité d'une déclaration de la communauté au sujet des échanges de produits agricoles est, de ce fait, restée également ouverte.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1965).

[1] Sur les positions défendues par la France lors de la conférence sur le Commerce et le Développement de Genève, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 210.

50

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRÉSENTANTS DE LA FRANCE À ROME, BONN, LONDRES,
BRUXELLES, LA HAYE, CANBERRA.

D. n° 27 / QS[1]. *Paris, 4 février 1965.*

Vous voudrez bien trouver ci-joint un dossier contenant une note d'information[2] sur les buts et les résultats de la conférence de plénipotentiaires des États membres du CECLES-ELDO[3], qui s'est réunie à Paris du 19 au 21 janvier 1965, ainsi que le texte de la déclaration faite par notre délégation au début des travaux de ladite conférence[4].

La proposition française d'abandonner le programme initial du CECLES et d'axer les activités de l'Organisation sur la mise au point d'un lanceur puissant et moderne, si elle a suscité un intérêt indéniable, s'est heurtée à de nombreuses critiques. De plus, nos partenaires se sont montrés surpris de voir la France exercer une pression pour hâter l'examen des orientations qu'elle propose et ont tous fait valoir que les sévères restrictions financières que nous imposons pour l'instant à l'Organisation allaient dès maintenant en ralentir provisoirement les travaux.

Sans pour autant effectuer auprès des autorités du pays de votre résidence une quelconque démarche, il serait souhaitable, au cas où vos interlocuteurs habituels aborderaient le sujet au cours de conversations, que vous leur donniez les indications suivantes :

1. Nous ne mésestimons nullement les difficultés diverses qu'entraînerait l'adoption de nos vues et nous attachons la plus grande importance aux travaux du comité d'experts chargé de faire rapport à la conférence sur les implications financières, techniques et industrielles de la proposition française.

2. Le gouvernement français est cependant convaincu que faute de prendre des décisions, difficiles peut-être, mais lucides, les pays européens

[1] Cette dépêche, intitulée *CECLES-ELDO*, est rédigée par M. Jean-Claude Paye, secrétaire des Affaires étrangères au service des Pactes et des Affaires spatiales au Département.

[2] Cette note manque au dossier.

[3] CECLES-ELDO : Centre européen pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux ou *European Space Vehicle Launcher Development Organization.*

[4] La déclaration de la délégation française fait l'objet du document ELDO / CG (jan. 65) 9 : *Consultations gouvernementales du 19 janvier 1965.* Cette déclaration demande l'annulation du programme initial (ELDO A). En effet, le lanceur prévu voit ses performances se dégrader et il ne correspond plus aux besoins actuels et aux nouvelles techniques. De plus, ce lanceur coûte fort cher et pénalise les efforts de l'Organisation. En revanche, entamer le deuxième programme ELDO B aurait l'avantage de s'assurer une clientèle plus large, d'utiliser une technique d'avenir ; ce projet est moins coûteux, car il utilise des travaux accomplis au titre des premiers programmes, en particulier la mise au point du *Blue Streak* (premier étage).

membres du CECLES courent le risque de s'enliser dans des programmes coûteux et d'intérêt médiocre et de laisser définitivement échapper leur chance de parvenir aux techniques les plus modestes dans le domaine des lanceurs.

3. La conférence des plénipotentiaires doit être en mesure de prendre, lors de sa prochaine session, fin mars, des décisions sur l'orientation à donner aux activités du CECLES. Les évaluations sur le coût et les délais de réalisation du programme ELDO-B ne seront sans doute que des ordres de grandeur. Mais le programme initial n'était pas mieux défini lorsque fut décidée la création du CECLES.

Je vous serais d'autre part obligé de bien vouloir me communiquer les informations que vous pourriez recueillir sur la position que les autorités du pays de votre résidence comptent adopter lors de la prochaine session de la conférence des plénipotentiaires du CECLES.

(Affaires spatiales, Eldo, 1965).

51

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Entretien avec le Premier conseiller de l'ambassade de Chine au sujet du Vietnam

N° 35/AS[1]. *Paris, 4 février 1965.*

M. Manac'h, en présence de M. Brèthes, a eu le 3 février un nouvel entretien avec le Premier conseiller de l'ambassade de Chine, M. Sung Chih-Kuang. Il était entendu à l'avance que la conversation porterait sur le Vietnam.

Se référant à la conversation du 25 janvier[2], et conformément aux instructions qui lui avaient été transmises de la part du Ministre, le directeur d'Asie a ouvert l'entretien en déclarant à M. Sung que nous n'estimions pas pour notre part, d'après les informations dont nous disposons, que les États-Unis cherchent réellement à donner une extension géographique au conflit du Sud-Vietnam. Nous n'avons évidemment, a précisé M. Manac'h, aucun mandat des Américains pour parler ainsi. Ce sentiment résulte de notre propre analyse de la situation. Il a cité, non pour preuve mais comme indication, le passage suivant de la déclaration de M. William Bundy du 23 janvier dont M. Sung a pris soigneusement

[1] Cette note est rédigée par M. André Travert, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie-Océanie au Département.

[2] Voir ci-dessus le compte rendu n° 21/AS, du 25 janvier 1965.

note : « En ce qui concerne les alternatives fondamentales, aussi longtemps que le Sud-Vietnam sera prêt à poursuivre la lutte, le retrait (des forces américaines) est impensable. Une négociation qui aboutirait à un retour aux données essentielles des accords de Genève de 1954, donc à l'indépendance et à la sécurité du Sud-Vietnam, serait naturellement une solution, en réalité la solution ».

M. Sung a répondu qu'il informerait son gouvernement de l'appréciation que les Français portaient sur les intentions américaines. Il a souligné toutefois que la déclaration de M. Bundy, que du reste il connaissait déjà, faisait également état de l'éventualité d'une extension de la guerre. « Il nous est difficile, a-t-il déclaré, d'estimer, sur la foi de cette déclaration, que les États-Unis sont disposés à négocier ».

Le Premier conseiller chinois a précisé que son gouvernement attachait d'autant plus de prix à coopérer avec le gouvernement français pour une solution du problème vietnamien, que (a-t-il dit textuellement) « nous n'avons pas de langage commun avec les États-Unis et nous n'avons pas l'intention de négocier avec eux ». « Si nous avons pour notre part des idées nouvelles, nous ne manquerons pas de prendre contact avec vous ».

M. Manac'h a choisi alors de faire porter la conversation sur le fait nouveau qui est intervenu, à savoir l'annonce de la prochaine mission de Kossyguine à Hanoï[1]. Il semble que l'URSS n'ait plus l'intention de renoncer à son mandat de co-président de la conférence de Genève. Elle paraît porter un intérêt renouvelé à la péninsule indochinoise. On annonce l'ouverture imminente à Moscou d'un bureau du FNL, etc.

M. Sung a répondu avec netteté qu'il ne pensait pas que l'Union soviétique puisse jouer un rôle important dans cette région. « Il est possible que des conversations russo-américaines aient lieu au sujet de cette région mais c'est le peuple vietnamien qui a le droit à la parole pour le règlement de ses propres problèmes ». Les déclarations de M. Sung sur ce point étaient empreintes de la plus nette méfiance à l'égard de l'initiative soviétique.

M. Sung a exprimé en conclusion le souhait que les conversations franco-chinoises se poursuivent sur le Vietnam. Il a précisé que la substance de la précédente conversation (25 janvier)[2] a été transmise à Pékin et il a laissé comprendre qu'il attendait une réponse.

[1] Le président du Conseil des ministres soviétique séjourne au Nord-Vietnam du 6 au 10 février 1965. Voir sur ce point, ci-après, les télégrammes de Moscou n°s 690 à 692 du 25 février 1965 (et note).

[2] Voir ci-dessus le compte rendu n° 21/AS, du 25 janvier 1965.

Enfin, le conseiller a fait savoir à M. Manac'h que l'ambassadeur de Chine[1] venait de rentrer de Pékin et avait repris son poste.

Remarque : M. Sung, à la fin de l'entretien, a rappelé au directeur d'Asie que l'ambassade de Chine attendait la réponse des autorités françaises à la démarche qu'elle avait récemment faite concernant les immeubles de la Chine à Paris[2].

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

52

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Règlement financier de la politique agricole commune
(stade du marché unique)

N. n° 28/CE[3]. *Paris, 4 février 1965.*

Le 15 décembre dernier, le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne a décidé d'inviter la Commission à présenter avant le 1er avril « des propositions relatives au financement de la politique agricole commune pour la période 1965-1970 ». Il a précisé que la Commission devrait lui soumettre dans ce contexte des propositions « sur les conditions d'application de l'article 2 (stade du marché unique) du règlement 25 à partir de l'entrée en vigueur des prix communs pour les différents produits agricoles »[4].

Depuis lors, la Commission a suggéré que dès la fin de ce semestre, c'est-à-dire au moment où le règlement financier sera arrêté pour la période 1965-1970, le Conseil fixe également les prix uniques applicables en 1967 pour les grands produits agricoles autres que les céréales. La Commission compte soumettre des propositions dans ce sens dès le 1er avril prochain.

Si l'on rapproche ce programme de la Commission de la décision du Conseil rappelée ci-dessus, on en tire la conclusion qu'il est nécessaire d'étudier dès maintenant les modalités de fonctionnement du FEOGA pendant la période définitive, qui est susceptible de commencer non pas en 1970 comme il avait été prévu, mais en 1967.

[1] M. Huang Chen.

[2] À ce sujet, se reporter ci-dessous à la lettre personnelle de M. Manac'h à M. Paye, en date du 20 février 1965.

[3] Cette note est rédigée par M. Jean-Pierre Brunet, chef du service de Coopération économique au Département.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

Nous ferons dans cette note abstraction de la période 1965-1967 pour ne traiter que de la mise en œuvre de l'article 2 du règlement 25, aux termes duquel « les recettes provenant des prélèvements perçus sur les importations en provenance des pays tiers reviennent à la Communauté et sont affectées à des dépenses communautaires de telle façon que les ressources budgétaires de la Communauté comprennent ces recettes en même temps que toutes autres recettes décidées selon les règles du Traité et les contributions des États dans les conditions prévues à l'article 200 du Traité[1] (clef budgétaire) ».

Si le Marché commun doit être achevé le 1er juillet 1967, il est probable qu'à partir de cette époque non seulement les prélèvements, mais aussi les droits de douane sur les produits industriels seront versés à la communauté.

Dans cette hypothèse, les « ressources propres » de la Communauté seraient considérables et très probablement supérieures à ses charges, de sorte que le versement par les États membres de contributions nationales au budget de la Communauté deviendrait inutile. La Commission évalue à 2,7 milliards de dollars par an les recettes que la Communauté tirerait des perceptions douanières de toute espèce (droits de douane proprement dits et prélèvements). Ce chiffre est sans doute surestimé : il suppose par exemple que les importations de produits industriels de la Communauté s'élèveraient en 1967 à 40 milliards de dollars, c'est-à-dire à un chiffre très nettement supérieur aux achats actuels de la Communauté dans les pays tiers ; mais il en est de même, comme nous allons le voir, du chiffre des dépenses.

La Commission semble en effet calculer largement lorsqu'elle estime à 1,9 milliard de dollars les dépenses à la charge de la Communauté. Dans un document remis au Conseil des ministres en décembre dernier, les dépenses en 1967 de la section « garantie » du fonds avaient été évaluées à 500 millions de dollars par an auxquels viendraient naturellement s'ajouter $500 \times 1/3 = 166$ millions de dollars au titre de la section « orientation » du fonds. Les dépenses annuelles de la Communauté pour les pays associés d'Afrique noire ne devraient pas dépasser 160 millions de dollars ; pour les pays méditerranéens associés, même si le Maghreb devait suivre l'exemple de la Grèce et de la Turquie, 100-120 millions de dollars. Les dépenses de recherche nucléaire s'élèveraient à 100-120 millions de dollars ; pour le Fonds social (même si les récentes suggestions de la Commission sont prises en considération) à une cinquantaine de millions de dollars ; les dépenses administratives, enfin, ne sauraient guère dépasser 30 millions de dollars. Sans doute, pour arriver au chiffre de 1,9 milliard, la Commission prend-elle en considération, puisque les accords du 15 décembre ont prévu que ces compensations seraient « imputées sur une section spéciale » du FEOGA[2], les versements à faire aux fermiers

[1] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[2] Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

allemands, italiens et luxembourgeois qui s'élèveront en 1967 à 205 millions de dollars pour décroître ensuite rapidement.

*
* *

Quoi qu'il en soit des chiffres rappelés ci-dessus, il est probable qu'à partir de 1967 :

– la Communauté devra faire face à des dépenses comprises entre 1,5 et 2 milliards de dollars par an. Une part importante de celles-ci se fera au profit, direct ou indirect, de notre pays : c'est le cas en particulier des mesures de soutien des marchés agricoles et de l'aide à l'Afrique ;

– les « ressources propres » dont disposera la Communauté pour financer ces dépenses lui seront, en l'absence de tout mécanisme correcteur, fournies dans une proportion très élevée (37 % selon les calculs de la Commission) par l'Allemagne, principal importateur de produits tant agricoles qu'industriels de la Communauté. À l'inverse, la part de notre pays serait relativement faible (16 %).

Il a été implicitement admis dans cette note que la répartition des charges entre pays membres de la Communauté se fera au prorata du commerce extérieur de ceux-ci ; c'est l'hypothèse qui a été retenue plus haut du versement à la Communauté de toutes les perceptions douanières. Elle seule permet d'ailleurs non seulement la « neutralité » du prélèvement (il ne doit y avoir aucune incitation à importer des produits agricoles des pays tiers), mais aussi la « neutralité » du droit de douane.

Il sera cependant nécessaire pour des raisons tant logiques (pourquoi utiliser le seul critère du commerce extérieur ?) que politiques (impossible de faire payer deux fois plus à l'Allemagne qu'à la France) de prévoir un mécanisme correcteur de caractère automatique (et nécessairement arbitraire).

Lors des négociations d'adhésion du Royaume-Uni[1], la Commission avait suggéré de corriger le déséquilibre qui ne manquerait pas de se manifester au profit de la France de la manière suivante. Chaque année, on comparerait le montant des droits et prélèvements perçus sur le territoire de chaque État membre avec sa participation aux dépenses de la Communauté telle qu'elle résulterait de l'application de la clef budgétaire. Les États pour lesquels la comparaison donnerait une différence négative verseraient une contribution égale aux deux tiers de la différence ; ceux pour lesquels la comparaison donnerait une différence positive recevraient de la Communauté un versement égal aux deux tiers de la différence. Ainsi pour la France, on mettrait en regard les deux montants qui, dans ce cas particulier, s'élèveraient, en valeur négative, respectivement à 16 et à 28 %. La France devrait donc verser une contribution

[1] Menées d'août 1961 à janvier 1963.

égale aux deux tiers de la différence entre 28 et 16. En d'autres termes, la France, au lieu de participer pour 16 % aux dépenses, y contribuerait pour 16+(28−16) : 3×2=24 %. L'Allemagne au contraire bénéficierait d'un versement, ce qui aurait pour effet de ramener en fait sa contribution de 37 % à 37−(37−28) : 3×2=31 %.

La proposition de la Commission s'analysait donc en un double système de plancher et de plafond. Elle était assortie de dispositions supplémentaires prévoyant le remboursement des États membres au mark le franc du trop perçu, ou au contraire la répartition entre États membres selon la clef budgétaire des sommes nécessaires pour financer les dépenses, à supposer, cas très peu vraisemblable, que les perceptions douanières n'y suffisent pas.

La question est de savoir si un système s'inspirant de la suggestion de la Commission est ou non acceptable pour la France et si oui, pour quelle durée. Toute clef de contribution fondée directement ou indirectement sur le commerce extérieur est et restera favorable à notre pays, le plus « autosuffisant » des pays de la Communauté. Nous devrons sans doute accepter un mécanisme correcteur destiné à atténuer les avantages pour nous de l'opération. S'il en était ainsi, il faudrait que les versements et les contributions dont on a parlé plus haut et qui constituent précisément ce mécanisme correcteur soient dégressifs et cessent au plus tard en 1970. La Commission avait suggéré dans son projet 1975, mais à une époque où personne ne prévoyait que le marché unique pourrait être réalisé dès 1967.

(Coopération économique, 1959-1966).

53

M. D'AUMALE, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À BONN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 912 à 923. *Bonn, 5 février 1965.*

(*Reçu :* 22 h. 15).

Les premières réactions des milieux politiques allemands à la conférence de presse du général de Gaulle[1] rappellent, à peu de chose près, celles qui ont suivi les entretiens de Rambouillet. Chacun sait gré au président de la République française d'avoir souligné l'importance que revêt pour l'Europe le règlement du problème allemand (mon télégramme de presse de ce matin montre à cet égard quel est le sentiment de l'opinion)[2]. Mais les partis adoptent bien entendu l'attitude qui correspond à leurs préoccupations. Il est possible de faire, de la manière suivante, le point des déclarations de certains de leurs chefs.

I. Les représentants du gouvernement affichent délibérément l'optimisme de celui-ci, tout en prenant les précautions indispensables pour répliquer aux attaques de l'opposition. Le secrétaire d'État à l'Information a ainsi qualifié la conférence de presse de « contribution extrêmement appréciable à la clarification du droit à la réunification de l'Allemagne ». Et il a laissé entendre qu'il fallait voir là le témoignage tout au moins en ce qui concerne la réunification allemande, de l'unité de vues qui s'est récemment manifestée entre le président de la République française et le chancelier[3].

Le porte-parole du gouvernement fédéral[4] a ensuite cherché à couper court aux questions gênantes qui pourraient lui être posées en précisant

[1] Allusion à la conférence de presse tenue par le général de Gaulle le 4 février 1965, au cours de laquelle les grands thèmes suivants sont développés : *La politique des revenus, les défauts du système monétaire actuel, les investissements étrangers en France, la crise des Nations Unies, les relations de la France avec l'URSS, la réunification de l'Allemagne, les relations entre la France et les pays arabes, de l'Afrique du Nord au Moyen-Orient.*

[2] Se reporter à la dépêche de Bad Godesberg n° 203 du 6 février 1965, non reproduite, faisant mention d'extraits d'un article du *Rheinischer Merkur*, hebdomadaire proche de la CDU, en date du 5 février 1965, intitulé *La France montre le chemin vers l'Europe de l'Est.* Voir également la dépêche de Bad Godesberg n° 270 du 16 février 1965, non retenue, rapportant le texte des interventions les plus marquantes prononcées à la tribune du *Bundestag* au cours du débat consacré le 10 février à la conférence de presse du général de Gaulle.

[3] Allusion aux entretiens franco-allemands de Rambouillet des 19 et 20 janvier 1965. Le programme de politique étrangère de la CDU est exposé lors du Congrès de Düsseldorf (28-31 mars 1965) ; se reporter à la dépêche n° 142 du consulat général de France à Düsseldorf, du 3 avril 1965, non reproduite.

[4] M. Karl-Günther von Hase, porte-parole du gouvernement fédéral allemand, secrétaire d'État à la Presse et à l'Information.

sur trois points, à son avis essentiels, le sens que l'on prêtait officiellement à certains passages de l'exposé du général de Gaulle.

En premier lieu, la conception du chef de l'État sur le lien qui existe entre la réunification de l'Allemagne et l'unité de l'Est et de l'Ouest de l'Europe introduit un « facteur décisif dans le développement du problème allemand ». Une telle conception peut être considérée comme « la contribution européenne au processus de réunification ».

En second lieu, a déclaré M. von Hase, le général de Gaulle n'a pas abordé les questions de procédure et, en particulier, n'a pas évoqué les possibilités actuellement ouvertes pour une action des puissances qui ont des responsabilités spéciales en Allemagne. Il n'a entendu en aucune façon, c'est évident, renoncer notamment à la responsabilité qui est celle de la France conjointement avec les trois autres puissances. Aussi serait-il faux de tirer de ses propos la conclusion que l'initiative annoncée à Rambouillet a été abandonnée.

Enfin, M. von Hase a souligné que le général de Gaulle n'avait pas mentionné le règlement des frontières orientales de l'Allemagne comme « un préalable » à la réunification.

II. Cette prise de position reflète, dans l'ensemble, les vues du parti chrétien-démocrate. Le groupe parlementaire CDU/CSU s'est félicité de « l'importance que la question allemande tient parmi les préoccupations du général de Gaulle », et il a fait état de la « gratitude du peuple allemand pour son intervention en faveur de l'unité du pays ».

Toutefois, on perçoit chez certains députés une réaction plus nuancée, qui explicite les réserves que l'on peut déjà noter dans les propos de M. von Hase. Les députés du groupe ont en outre bien accueilli les passages de la conférence de presse relatifs à l'unification politique de l'Europe.

III. Les socialistes, qui constatent le profit que la majorité tire de cette conférence de presse (le commentateur de la télévision allemande a déclaré hier qu'elle constituait « le plus magnifique cadeau d'anniversaire qu'ait reçu le chancelier »[1]), maintiennent la méfiance qu'ils avaient montrée à la suite des entretiens de Rambouillet. Le porte-parole du parti, M. Barsig, en qualifiant « intéressantes » les déclarations du général de Gaulle sur le problème allemand, s'est hâté d'ajouter qu'elles n'apportaient pas de réponse précise aux questions que l'on se posait en République fédérale. Il a ensuite déclaré, non sans habileté, aux journalistes qui l'interrogeaient « qu'il faudrait sans doute désormais beaucoup

[1] Le Dr Ludwig Erhard est né le 4 février 1897 à Fürth (Bavière).

de courage au gouvernement fédéral pour critiquer les suggestions récentes de M. Brandt et de M. Erhard »[1].

Je note que les représentants du parti socialiste n'ont pas relevé jusqu'ici les propos relatifs au rôle de l'Europe dans la solution du problème allemand. Il est vrai que c'est cet après-midi seulement que le comité directeur du parti doit se réunir pour les étudier. La réaction définitive du SPD ne sera donc pas connue avant demain au plus tôt.

IV. Quant aux libéraux, ils adoptent une attitude assez analogue à celle des chrétiens-démocrates, en montrant toutefois moins d'ardeur à exploiter le succès de Rambouillet. Si leur représentant a marqué la satisfaction que la conférence de presse a suscitée au sein du FDP, il a également montré quelque préoccupation, en constatant que l'accent était mis, en matière de réunification de l'Allemagne, sur une entente entre l'Europe de l'Ouest et celle de l'Est, plutôt que sur la responsabilité des quatre puissances. Il est vrai, a-t-il noté en passant, que ces deux politiques, ainsi que l'a déjà souligné M. Mende, peuvent fort bien être menées de pair[2].

V. Sur les questions autres que la réunification, les réactions sont encore très peu nombreuses et mal assurées. M. von Hase a évité de s'engager dans une discussion sur les problèmes monétaires internationaux. Seul, jusqu'ici, le ministre de l'Économie[3] a laissé entendre qu'il convenait d'étudier avec soin les propositions françaises, mais qu'il n'apparaissait guère possible de substituer un nouvel ordre monétaire à celui qui fonctionne actuellement sur la base du dollar.

Enfin, en ce qui concerne la réforme des Nations Unies, on se contente ici d'enregistrer la réserve du gouvernement de Washington.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

[1] Le SPD analyse, pour l'opinion allemande, la politique étrangère de la France à la veille de la conférence de presse du général de Gaulle. Voir le télégramme de Bonn n°s 848 à 859 du 3 février 1965, non retenu. Le programme de politique étrangère du parti socialiste allemand (SPD) est présenté à Bonn le 8 janvier 1965 par M. Brandt au cours d'une conférence de presse. Voir le télégramme de Bonn n°s 237 à 245 du 9 janvier 1965, non retenu. Les idées politiques de M. Brandt sont reprises dans la dépêche n° 421 de Bad Godesberg du 12 mars 1965, non reproduite, qui passe en revue, entre autres, les points suivants : relations entre États riverains de l'Atlantique, l'Europe, les liens franco-allemands.

[2] Voir le télégramme de Bonn n°s 2000 à 2007 du 24 mars 1965, non retenu, relatant le congrès du parti libéral démocrate. Le débat est centré sur le problème allemand, l'unité de la nation. Les *Quatre* sont devenus les défenseurs du *statu quo*. Le congrès insiste sur l'intensification des liens entre les deux parties de l'Allemagne, le mouvement des personnes, les échanges culturels et les contacts techniques, la *doctrine Hallstein* est vivement critiquée, l'alliance avec les socialistes est préconisée.

[3] M. Kurt Schmücker (CDU), ministre fédéral des Affaires économiques.

54

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 825 à 830[1]. *Washington, 5 février 1965.*

(*Reçu :* le 6, 3 h. 15).

La conférence de presse de Monsieur le Président de la République[2] retient, ce matin 5 février, longuement l'attention des milieux politiques de Washington. Nombreux sont les journaux qui comme le *New York Times* et le *New Herald Tribune* lui consacrent leurs grands titres et une partie de leurs colonnes de première page, reléguant plus ou moins de ce fait à la seconde place les déclarations de M. Johnson.

L'intérêt porté aux suggestions du général de Gaulle sur le système monétaire mondial rompt, il est vrai, l'équilibre au détriment des autres questions traitées. J'en rends compte du Département par télégramme séparé[3].

Dans l'ensemble, les observateurs se montrent frappés par l'atmosphère de la conférence. Ils relèvent que le général de Gaulle n'a adressé que peu de critiques aux États-Unis, qu'en termes chaleureux il a rendu hommage à la Grande-Bretagne. De ce point de vue, ajoute le commentateur du *Washington Post*, M. Estabrook, les déclarations du 4 février sont « les moins anti-américaines » qui aient été prononcées du côté français au cours des dernières années. Rares sont les journaux qui, comme le *Philadelphia Inquirer* ou le *Chicago Tribune*, reprennent l'idée d'un défi lancé à la politique américaine tant en ce qui concerne l'or, que les Nations Unies ou l'unité de l'Allemagne.

Pour la plupart des commentateurs, l'atmosphère cordiale de la conférence ne doit pourtant par faire oublier la persistance de certaines divergences de vues entre les deux pays.

Quelles seront maintenant les implications des idées exposées par le chef de l'État ? De nombreux commentateurs tiennent pour peu vraisemblable que, dans l'immédiat, les suggestions faites par la France puissent être retenues.

S'agissant de la conférence des cinq Grands à Genève[4], ni les États-Unis, ni la Grande-Bretagne, affirment-ils, ne s'y prêteront. Washington

[1] Ce télégramme est communiqué à New York.

[2] La conférence de presse du général de Gaulle a lieu le 4 février 1965.

[3] À ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 649 à 651 du 29 janvier 1965.

[4] Il s'agit de la proposition faite par le général de Gaulle de réunir les représentants de Washington, Moscou, Londres, Pékin et Paris à Genève, afin de discuter des mesures à prendre pour mettre un terme aux erreurs commises dans la mise en œuvre de la Charte des Nations Unies et rendre son efficacité à l'organisation internationale.

n'est toujours pas favorable à l'introduction de la Chine communiste aux Nations Unies. De nombreuses nations, d'autre part, se refuseront à revenir à un système qui consacre la domination des grandes puissances.

Le comportement de Pékin et d'Hanoï, leur effort pour étendre la guerre en Indochine, poursuivent les mêmes commentateurs, ne laissent d'autre part que peu de chance à la possibilité d'une neutralisation du Vietnam, telle qu'on l'a évoquée à Paris.

Reste la réunification de l'Allemagne, les idées énoncées sur ce point par le général de Gaulle n'ont pas surpris ici. Pour de nombreux observateurs, le chef de l'Etat n'a fait hier que réaffirmer ses thèses bien connues sur un règlement du problème allemand dans le cadre d'une Europe élargie[1]. La question maintenant est de savoir quelles seront les réactions de Bonn. N'est-ce pas une incitation à mettre en sommeil un problème que, du côté allemand, on souhaite relancer ?

Certaines des déclarations françaises du 4 février, constate enfin le *Washington Post*, feront plaisir à Londres. M. Wilson a, d'ailleurs, exprimé déjà son désir de coopérer avec la France dans le domaine aéronautique. Mais si Paris cherche à profiter des circonstances, pour éloigner Londres de Washington, il doit s'attendre à des déconvenues du côté du gouvernement travailliste.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

55

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 354 à 356. *Moscou, 6 février 1965.*

(*Reçu :* 11 h. 10).

Plusieurs remarques s'imposent devant l'initiative prise par le Kremlin, en dépêchant au Vietnam-nord la délégation conduite par M. Kossyguine[2].

1. Ce trait manifeste de façon spectaculaire la volonté soviétique de reprendre pied fermement dans une zone qui, durant les derniers mois

[1] Ces thèses sont rappelées en ces termes par le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 4 février 1965 : « [...] *Il s'agit qu'il soit reconnu, avant tout par l'Allemagne, que le règlement dont elle pourrait être l'objet impliquerait nécessairement celui de ses frontières et celui de ses armements par accord avec tous ses voisins, ceux de l'Est et ceux de l'Ouest* [...] ». Le texte intégral de cette conférence de presse est publié dans *L'Année politique 1965*, p. 424 et suivantes.

[2] Qui séjourne à Hanoï du 6 au 10 février 1965.

du régime khrouchtchévien[1], semblait en voie d'être abandonnée à la lutte d'influence entre la Chine et les États-Unis. Il s'agit d'une opération hardie, dans laquelle le chef du gouvernement se commet directement et dont le style tranche avec la prudence manifestée par les nouveaux dirigeants depuis le 15 octobre.

2. La composition de la délégation dit clairement qu'une offre concrète d'aide militaire et économique doit être faite à Hanoï. On songe probablement déjà à des livraisons par la voie aérienne. Ainsi, les promesses réitérées de soutien contre la menace américaine se traduisent dans les faits. Le monde peut constater que Moscou ne bluffe pas.

3. La présence de M. Andropov aux côtés du président du Conseil indique aussi l'espoir de Moscou de parvenir à réchauffer les relations entre les partis communistes soviétique et vietnamien dans la perspective de la conférence du 1er mars[2].

Vis-à-vis de la Chine comme des États-Unis, le geste est donc particulièrement appuyé. Il ressemble fort à une médiation. Pourtant, toutes précautions sont prises pour qu'il ne puisse être considéré comme une provocation.

D'une part, la délégation s'arrête à Pékin[3] en proposant de s'expliquer ; c'est un alibi de bonne volonté. D'autre part, le gouvernement a eu soin de faire savoir aux Américains que, loin de vouloir aller à un affrontement qui pourrait rappeler l'aventure de Cuba, il ne demande qu'à causer. Et l'on parvient si bien à rassurer Washington qu'au moment même du départ de Moscou de la délégation, le président Johnson parle d'un échange de visite au sommet[4].

En fait, la communication « confidentielle » qui nous a été faite hier (mon télégramme n° 347)[5] ne peut guère laisser de doute. Le but principal de l'opération est d'anéantir le semblant d'espoir qui peut rester aux Américains de réduire le Vietnam-Nord par la menace ou par la contrainte et, par-là, de les amener à un règlement politique. Mais quel

[1] Sur l'éviction de Nikita Khrouchtchev le 14 octobre 1964, voir *D.D.F.*, 1964-II, nos 136, 138, 141 et 143.

[2] Sur les réactions chinoises à cette réunion de dix-neuf partis communistes à Moscou des 1er au 5 mars 1965, voir les télégrammes de Pékin nos 879 à 884 du 20 mars et nos 895 à 897 du 23 mars 1965, non reproduits.

[3] M. Kossyguine rencontre M. Chou En-laï lors d'une escale à Pékin le 5 février 1965 ; voir à ce sujet le télégramme de Pékin nos 479 à 472 du 8 février 1965, non reproduit. Il s'entretient avec Mao à son retour le 11 février ; voir à ce sujet le télégramme de Pékin nos 520 à 522 du 12 février 1965, non reproduit.

[4] Sur cette déclaration du président Johnson du 3 février 1965, voir le télégramme de Washington n° 783 du 4 février 1965, non reproduit.

[5] Télégramme nos 347 à 353 du 5 février 1965, non reproduit. Il retransmet la communication faite à l'ambassadeur de France par le directeur de la section Europe du *Minindiel*, selon laquelle la visite de M. Kossyguine à Hanoï a pour but de rechercher les mesures que l'URSS pourrait prendre pour protéger la RDVN de l'agression des États-Unis.

règlement et dans quelles conditions ? Il nous a bien été assuré que c'était à la stricte observation des accords de Genève[1] que Moscou veut en revenir. On peut pourtant se demander si le rôle de champion de l'anti-impérialisme que semble vouloir jouer en l'occurrence le gouvernement soviétique ne le portera pas, même dans le cadre d'une conférence internationale, à peser en faveur de « la libération » du Vietnam du Sud d'une manière qui favoriserait une emprise du Vietnam-Nord. Quant au secteur laotien, tout porte à croire qu'on se prépare ici à favoriser le prince Souphanouvong.

Ce sont bien là les inconnues de l'entreprise.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976).

56

M. Bouroux, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Bujumbura,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110/AL[2]. *Bujumbura, 6 février 1965.*

Secret. Confidentiel.

(*Reçu :* le 9).

Les services officiels s'abstiennent toujours de donner les raisons exactes de la suspension des relations diplomatiques entre le Burundi et la Chine populaire[3]. Certaines parmi les nombreuses hypothèses qui circulent font l'objet de démentis, réduisant ainsi le champ des suppositions. C'est ainsi que le 3 février, un communiqué radiodiffusé s'est élevé vivement contre un article du journal belge *Le Soir* consacré à la responsabilité des Chinois dans les derniers événements : rien ne permet de dire que des Chinois habitaient le quartier africain de Bujumbura[4] et aucun indice de la complicité chinoise dans le meurtre de M. Ngendandumwe n'a pu être décelé.

Trois points de vues ont pu être recueillis par cette ambassade sur les récents événements :

[1] Il s'agit des accords de Genève de juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, et de juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Situation au Burundi.* À compléter par deux dépêches de Bujumbura, n°s 1254/AL du 1er décembre 1964, portant sur les *Activités chinoises au Burundi,* et 403/AL du 23 avril 1965, intitulée *Les Chinois et le Burundi*, analysant la politique suivie par la République populaire de Chine dans ce pays depuis l'entrée en scène des Chinois, aux causes de leur échec. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] Sur la suspension des relations diplomatiques entre Bujumbura et Pékin et l'expulsion des vingt-deux Chinois de l'ambassade, voir le télégramme de Bujumbura n°s 53 à 55 du 30 janvier, non retenu. Les réactions de Pékin devant cette mesure sont exposées dans le télégramme de Pékin n°s 413 à 418 du 1er février 1965, non reproduit.

[4] Quatre Chinois auraient obtenu des permis de séjour dans les quartiers africains de Bujumbura.

– L'ambassadeur de Belgique[1] affirme qu'il n'a joué aucun rôle dans l'évolution du Burundi ; il est resté en dehors de la crise gouvernementale et n'a nullement conseillé au Souverain de se débarrasser des Chinois. Il estime du reste cette mesure trop brutale et craint des réactions de la part de Dar es-Salaam et du Caire. Le Burundi risque fort de passer pour une marionnette des Occidentaux. Selon le colonel Henniquiau, les vrais responsables du virage politique sont le clergé[2] et certains commerçants étrangers de la place. La hiérarchie, sensible à la propagande menée par certains ministres du précédent gouvernement, y a vu une menace contre l'œuvre considérable qu'elle a accomplie ici. Les commerçants craignaient que leurs affaires soient compromises en cas d'application de l'accord de commerce sino-burundais[3].

– L'ambassadeur d'Union soviétique[4] voit dans les récents événements la conséquence d'une « conjuration américano-belge », dont les Chinois sont les premières victimes. Pour M. Martchouk, le Burundi n'aurait jamais osé, de lui-même, en arriver à des mesures aussi radicales ; il fallait que le nouveau gouvernement ait la certitude d'être fortement soutenu de l'extérieur. La thèse selon laquelle le président Ngendandumwe a été assassiné par des Rwandais le laisse sceptique. Gonsalvès Muyendi pourrait bien avoir été l'outil d'une puissance à qui le crime profite en premier lieu : le Congo-Léopoldville. En agissant ainsi, M. Tshombé « pourrait avoir voulu accélérer l'amélioration des rapports entre les deux États et consolider l'arrivée au pouvoir des réactionnaires barundi ». La suspension des relations avec Pékin constitue le dernier stade de cette évolution. La mesure ne peut que réjouir le chef du gouvernement de Léopoldville. Depuis toujours, celui-ci considère que les Chinois, qui disposaient au Burundi d'une base sûre, sont les plus grands fauteurs de troubles en Afrique.

Et le diplomate russe de conclure : « De par sa situation géographique, le petit royaume est l'objet de la rivalité entre les deux puissances qui veulent imposer leur influence au Congo : les États-Unis et la Chine populaire ».

[1] Colonel Édouard Henniquiau, ambassadeur de Belgique à Bujumbura.

[2] Toute l'élite du pays a été formée dans les écoles des Pères blancs ou chez les Jésuites du Saint-Esprit, dont l'établissement est l'homologue de l'université *Lovanium* à Léopoldville. Par ailleurs, un chargé d'Affaires du Saint-Siège réside à Bujumbura. Le royaume compte un archevêque, trois évêques, dont deux autochtones, et plus d'une centaine de prêtres barundi installés dans une soixantaine de paroisses comptant un million et demi de fidèles.

[3] Un accord de paiement et de commerce est signé le 23 octobre 1964 à Bujumbura entre la République populaire de Chine et le Burundi. Voir le télégramme n°s 557 à 559 de Bujumbura du 5 novembre 1964, non retenu, ainsi que la dépêche de Bujumbura n° 1149/AL du 6 novembre 1964, non reproduite.

[4] M. Ivan Ivanovitch Martchouk, ambassadeur d'URSS à Bujumbura depuis le 25 août 1964.

– Le chargé d'Affaires de la République arabe unie[1], qui s'est vu confier la défense des intérêts de la Chine, tient un langage à peu près identique en même temps qu'il donne de nouveaux détails sur le départ des diplomates chinois.

M. Fakhry estime que « les impérialistes belgo-américains ont gagné une manche » : la Belgique a bénéficié du fait que ses techniciens sont partout : c'est un colonel belge, conseiller de l'Armée nationale, qui en fait commande celle-ci[2]. Des officiers belges continuent de servir à la gendarmerie. Ce sont des Belges qui ont organisé le bouclage de l'ambassade chinoise et ont été maîtres de l'aérogare le matin du départ des diplomates. La police, dirigée par eux, a empêché brutalement l'ambassadeur du Ghana[3] d'accompagner M. Liu Yu-Feng à l'aérodrome. M. Fakhry a été le seul à pouvoir s'y rendre. Il n'avait cependant pu entrer en contact avec les Chinois quand l'ambassade a été encerclée. Au départ, M. Feng l'a assuré qu'il regrettait vivement de n'avoir pu saluer les représentants des États avec lesquels son pays entretient des relations ; sa maison avait été complètement isolée et son téléphone finalement coupé.

Pour M. Fakhry, c'est également la question congolaise qui est au centre des événements. La défense des intérêts impérialistes au Congo exigeait un renversement complet de la politique barundaise.

Le processus mis au point par les Belges et les Américains aurait donc été le suivant : élimination de M. Nyamoya[4], suivie de l'assassinat de M. Ngendandumwe[5]. Cet assassinat, « prémédité », permettait de « liquider » les deux associations progressistes[6] : Jeunesses nationalistes et Fédération des Travailleurs. La rupture avec Pékin venait couronner l'entreprise.

Le diplomate égyptien n'est pas du tout certain qu'il pourra lui-même se maintenir ici. M. Bamina, « conseillé par les impérialistes, le clergé et les milieux d'affaires étrangers », pourrait bien se décider finalement à couper les ponts avec Le Caire et Accra. M. Fakhry est d'ailleurs persuadé que dans une telle conjoncture l'Algérie ne renverra pas ici M. Adjali[7], qui devait présenter ses lettres de créance le 20 février, comme il avait été convenu du temps où M. Nyamoya était au pouvoir.

[1] M. Neguib Fakhry, depuis le 8 décembre 1964.

[2] Le colonel belge A. Verwayen, commandant de l'Armée nationale du Burundi.

[3] M. K. Ameko, ambassadeur du Ghana à Bujumbura depuis le 25 août 1964.

[4] M. Albin Nyamoya, Premier ministre dans le quatrième gouvernement du Burundi, formé le 6 avril 1964, démis de ses fonctions le 7 janvier 1965.

[5] M. Pierre Ngendandumwe (Hutu), Premier ministre du Burundi du 6 août 1963 au 6 avril 1964, puis de nouveau nommé Premier ministre le 15 janvier 1965, assassiné le jour même.

[6] Le 19 janvier 1965 sont arrêtés MM. Augustin Ntamagara, secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Burundi, et Bengemu, président des Jeunesses nationalistes Rwagasore, aux positions ultra-nationalistes.

[7] M. Abdelhamid Adjali, ambassadeur d'Algérie à Léopoldville et à Brazzaville, est désigné pour représenter l'Algérie à Bujumbura. Mais il ne présentera pas ses lettres de créance.

Enfin, pour le représentant de la République arabe unie, un procès politique se prépare : il faut que des têtes tombent afin d'anéantir le groupe ami de l'Afrique progressiste et des démocraties populaires. Il croit savoir que l'assassin, sans subir de mauvais traitements, est drogué et qu'il accusera formellement : MM. Nyamoya, Bangemu, Ntamagara, Nicayenzi, Ngunzu… d'être les instigateurs du meurtre. Les fausses preuves sont en cours d'élaboration.

C'est certainement M. Fakhry qui, le 3 février, c'est-à-dire le lendemain du départ des Chinois, a mis à la poste le texte d'une déclaration, adressée par M. Liu Yu-Feng à plusieurs ambassades dont l'ambassade de France (pièce jointe). Le chef de la Mission chinoise dénonce la décision unilatérale et injustifiée du gouvernement du Burundi de suspendre temporairement les relations entre les deux pays et proteste contre les procédés des autorités locales. C'est avec une certaine condescendance que le diplomate indique que c'est pour tenir compte des difficultés du gouvernement du Burundi que son gouvernement a décidé de retirer sa représentation à Bujumbura. Pékin, du reste, laisse adroitement la porte ouverte en assurant que toute initiative du Royaume tendant au rétablissement des relations diplomatiques sera prise en considération avec sympathie : l'amitié entre les deux peuples ne saurait être sabotée par aucune force, et les complots des impérialistes échoueront finalement.

Ainsi se dessine le sens de la propagande chinoise : le Burundi est la victime des intrigues des Belges et des Américains. On ne lui tiendra pas rigueur d'un aveuglement qu'on veut croire passager.

Les interprétations des événements données par les représentants de l'URSS et de la RAU paraissent à bien des égards suspectes. Le dessein machiavélique prêté à M. Tshombé semble surtout devoir servir d'aliment à une certaine propagande.

La pureté affichée par les Belges et les Américains suscite également quelques réserves. Un Burundi trop sensible aux thèses défendues à Alger, au Caire et à Pékin constituait de toute évidence un danger pour le Congo-Léopoldville.

Sans doute depuis la chute du gouvernement Nyamoya, le Mwami détient-il pratiquement seul les rênes du pouvoir. On peut expliquer ainsi le caractère impulsif, sinon irréfléchi, de certaines décisions. Elles ont été souvent prises sur les conseils de son entourage où figurent deux aides de camp belges, dont le sens politique n'est pas prouvé, et qui ont dû jouer un rôle non négligeable dans le traitement exceptionnel infligé aux diplomates chinois.

Le Souverain était depuis longtemps désireux de mettre un terme à la politique « gauchisante » de son pays. Il a été amené à prendre seul des décisions importantes en raison de la pusillanimité de beaucoup de ses ministres. Mal conseillé, il a exigé le départ de l'ensemble de la Mission chinoise, alors que la simple application de la réglementation fixant à huit le nombre des agents diplomatiques de chaque ambassade aurait été interprétée comme un avertissement suffisamment sérieux.

Le Cabinet s'est montré très obéissant, à quelques exceptions près toutefois. Il est maintenant confirmé que le ministre des Affaires étrangères, M. Marc Manirakiza, a offert sa démission à deux reprises. Cette démission a été refusée car elle aurait pu entraîner celle d'autres ministres tutsis.

Il reste que l'affaire du Congo n'a cessé de marquer la vie du Burundi et il est probable que cet État continuera de subir les contrecoups de l'évolution politique et militaire dans le pays voisin. Le déplacement que doit effectuer prochainement à Brazzaville, Léopoldville et Bujumbura le sous-comité de la Commission *ad hoc* de l'OUA sur le Congo[1] qui, sur trois membres, comprend deux représentants d'États favorables à M. Gbenyé, ainsi que les recommandations qui seront faites à l'issue de ses réunions qui se tiendront ultérieurement à Nairobi revêtiront une grande importance pour le Royaume.

(Direction Afrique-Levant, Burundi, 1965).

Annexe

Ambassade de la République populaire de Chine
au Royaume du Burundi

Déclaration de Liu Yu-Feng,
ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
de la République populaire de Chine
au Royaume du Burundi

Bujumbura, le 3 février 1965

Le 29 janvier 1965 à 17 h. 00, le capitaine Burasekuye Marcien de l'Armée nationale du Royaume du Burundi m'a remis une note par laquelle Son Excellence Bamina Joseph, Premier ministre du Royaume du Burundi, annonce unilatéralement et d'une façon injustifiée que le gouvernement du Royaume du Burundi, agissant au nom de Sa Majesté le Mwami Mwambutsa IV, a décidé de suspendre momentanément, à partir du même jour, les relations diplomatiques existant entre le Royaume du Burundi et la République populaire de Chine et exigé que moi-même, ambassadeur chinois, et le personnel de l'ambassade quittions le Burundi dans les meilleurs délais. En même temps, des militaires et gendarmes

[1] La Commission *ad hoc* de l'OUA sur le Congo se réunit à Nairobi, pour sa troisième session, du 29 au 30 janvier 1965, et doit tenir sa quatrième session, également à Nairobi, du 25 février au 3 mars 1965. Lors de sa réunion du mois de janvier, cette Commission vote une résolution décidant l'envoi d'une mission au Congo-Léopoldville, Congo-Brazzaville et Burundi. Se reporter à la note verbale adressée au secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 17 mars 1965 par le secrétaire général de l'OUA, Addis Abeba, 17 mars 1965, sous référence Nations Unies, Conseil de sécurité, S /6257, 26 mars 1965.

du Burundi cerneraient illégalement l'ambassade, en interdisant arbitrairement toutes les activités diplomatiques et de service de l'ambassade. Sur instructions de mon gouvernement, j'élève une sérieuse protestation auprès du gouvernement du Burundi contre ses actes en grave violation du droit international.

Compte tenu des difficultés qu'éprouve le gouvernement du Burundi, le gouvernement chinois a décidé de retirer, sur la demande du gouvernement du Burundi, tout le personnel de l'ambassade de Chine au Burundi. Animé de son amitié constante envers le peuple burundi, mon gouvernement déclare que si, à l'avenir, le gouvernement du Royaume du Burundi envisage la reprise des relations entre le Burundi et la Chine, mon gouvernement le prendra en considération avec sympathie.

Je suis fermement convaincu que l'amitié traditionnelle entre le peuple chinois et le peuple burundi ne peut être sabotée par aucune force et que les impérialistes échoueront finalement dans leurs complots.

57

M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 196 à 202. *Saigon, 7 février 1965, 9 h. 30.*
Réservé.
(*Reçu :* 12 h. 06).

Selon les indications que j'ai pu recueillir auprès de l'ambassade des États-Unis, la mission de M. Bundy, qui se termine aujourd'hui 7 février, répondait essentiellement à deux préoccupations :

1. – démontrer, après les hostilités dont M. Taylor avait été l'objet, que le représentant des États-Unis conservait l'entière confiance de Washington ;

2. – recueillir sur place tous les éléments d'information nécessaires à la définition de la politique américaine à un moment où l'évolution de la situation au Vietnam exigeait que des décisions fussent enfin prises.

S'agissant du second point, la mission du conseiller de la Maison Blanche tire son importance non pas de l'évolution de la situation militaire considérée sinon comme meilleure, du moins comme ne présentant pas de signes particuliers d'aggravation mais de l'évolution de la situation politique qui s'est, soudainement aux yeux des Américains restés longtemps aveugles à certains développements, profondément détériorée.

D'une part, le succès que l'action bouddhiste rencontre en province et dans les campagnes, succès que ne justifie pas la tradition religieuse de l'Annam, est dû essentiellement, d'après l'ambassade des États-Unis elle-même, au désir de paix à tout prix qu'anime la très grande majorité de la population ; celle-ci, quelles que soient ses convictions religieuses, trouve

enfin un mouvement qui répond à ses aspirations du moment et auquel elle peut se rallier sans être taxée pour autant de communisme.

D'autre part, le personnel politique sur lequel peuvent s'appuyer les États-Unis s'avère de plus en plus incapable de constituer un gouvernement républicain ; au fur et à mesure que les ambitions du général Khanh se précisent, les difficultés s'accumulent sur son chemin. Si les bouddhistes semblent, pour des raisons tactiques, lui accorder encore un certain crédit, les catholiques que Mgr Binh a réussi jusqu'à présent à modérer ont refusé néanmoins formellement de participer à la constitution du comité civil et militaire en voie de création. L'armée pour sa part serait profondément divisée. Enfin, l'explosion d'anti-américanisme qui a marqué les événements de janvier[1] a d'autant plus impressionné les Américains que les sentiments d'hostilité à leur égard tendent à se constituer en facteurs permanents de l'attitude vietnamienne. Au cours de son bref séjour, M. Bundy aurait été lui-même victime de deux vexations. Ainsi ne vit-il pas venir au rendez-vous qu'il leur avait donné samedi matin les principaux chefs bouddhistes, ceux-ci s'étant attardés à Dalat pour s'y livrer à des manifestations anti-américaines. La veille à une réception donnée par le général Westmoreland, la plupart des généraux vietnamiens qui avaient été invités firent défaut sur instruction, paraît-il, du général Khanh.

Devant ces constatations, le premier objet de la mission de M. Bundy y revêt un caractère secondaire, tant il est évident que la personnalité du représentant des États-Unis n'est plus en cause. Mais sans doute, le collaborateur du président Johnson, dont on ne connaît pas d'ailleurs les conclusions, tenait-il à s'en assurer. Mes collègues américains, en tout cas, ne sont pas fâchés qu'un émissaire important de Washington ait pu si brièvement que ce fût acquérir une expérience concrète des hommes et des choses d'ici et constaté par lui-même, comme me l'a dit l'un de mes interlocuteurs citant Theodore Roosevelt, que la tâche des États-Unis au Vietnam revenait à vouloir clouer de la confiture sur un mur.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

[1] Sur ce sujet, voir la note n° 47/CLV du 2 février 1965, non reproduite.

58

M. Beaulieux, Ambassadeur de France à Karachi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 57 à 64. *Karachi, 7 février 1965, 19 h. 50.*

Urgent. Réservé.

(*Reçu :* 20 h. 20).

Le Premier ministre, accompagné de M. Couve de Murville, a été reçu par le président Ayub Khanh à Rawalpindi le 5 février.

Deux séances ont été consacrées aux échanges de vues entre les ministres, assistés de leurs principaux collaborateurs. Du côté pakistanais étaient notamment présents M. Bhutto, M. Schoaïb, ministre des Finances, et M. Aziz Ahmed, secrétaire d'État aux Affaires étrangères[1].

Les conversations ont donné lieu d'une part à l'examen d'un certain nombre de problèmes politiques internationaux et, d'autre part, à une discussion de questions économiques touchant plus particulièrement aux rapports franco-pakistanais.

I. C'est, comme il fallait s'y attendre, l'état des relations entre l'Inde et le Pakistan qui a fourni à nos partenaires le point de départ des conversations. Le président pakistanais a confirmé l'inquiétude que lui causaient les livraisons d'armes américaines et soviétiques à l'Inde.

Il estime que le danger est grand de voir un jour l'Inde utiliser de tels matériels, non pas contre la Chine mais contre des voisins moins puissants du sous-continent, en premier lieu le Pakistan.

Une large communauté de vues s'est dégagée pour reconnaître l'importance du facteur chinois dans l'ensemble du continent asiatique, et particulièrement dans ses régions les plus sensibles. C'est en fonction de l'opposition sino-américaine que se définit l'affrontement actuel dans la péninsule indo-chinoise. Pour les mêmes raisons, l'Indonésie tend à se rapprocher de la Chine, pour tenir tête à une Angleterre que les États-Unis soutiennent dans une certaine mesure dans le conflit de Malaisie[2]. Le président Ayub Khanh, pour sa part, ne semble pas se faire d'illusions sur la possibilité pour la Malaisie de conserver son unité sans une aide extérieure. C'est en fonction de ses difficultés avec l'Inde que le Pakistan de son côté cherche à développer ses rapports avec la Chine.

[1] Il existe des comptes rendus détaillés de ces entretiens, non reproduits. Se reporter au dossier *Asie-Océanie 1956-1967, Pakistan, n° 99.*

[2] Allusion au sérieux différend entre l'Indonésie et la Malaisie, résultat de l'inclusion dans ce dernier pays des ex-territoires britanniques du Nord de Bornéo. À ce propos, voir ci-dessus les télégrammes de Pékin, nos 118 à 137 du 9 janvier 1965 (et note).

Nos interlocuteurs n'ont pas manqué naturellement de rappeler l'essentiel de leur position sur le problème du Cachemire[1].

Interrogés par le président Ayub Khanh, MM. Pompidou et Couve de Murville ont exposé les vues françaises concernant l'Alliance atlantique, la force multilatérale et la crise actuelle des Nations Unies. Le chef de l'État pakistanais s'est déclaré fort intéressé par les indications qui lui ont été données sur la récente conférence de presse du général de Gaulle.

II. Abordant les relations économiques franco-pakistanaises, le président Ayub Khanh et le ministre des Finances ont relevé avec regret que les conditions des crédits accordés par la France dans le cadre du consortium étaient sensiblement moins favorables que celles des autres membres du club, notamment quant à la durée. Ils souhaitaient que notre pays tienne compte des difficultés particulières d'un pays en voie de développement. Au nombre des questions spécifiques qui ont été brièvement évoquées figurent celles des sous-marins, de la centrale nucléaire[2], ainsi que la négociation en cours avec Citroën.

Avant de prendre congé du chef de l'État pakistanais, le Premier ministre a formulé, de la part du général de Gaulle, une invitation à venir en France en visite officielle.

(Pakistan, 1956-1967).

59

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 79 à 81. *Damas, 10 février 1965, 10 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 15).

Au cours d'une visite que j'ai faite au ministre des Affaires étrangères syrien, pour reprendre contact après mon retour de Paris et avant son départ pour un voyage qui doit le conduire en Chine populaire, en URSS et en Tchécoslovaquie, M. Mreioued m'a fait les déclarations suivantes :

[1] À ce sujet, se reporter ci-après au télégramme de New Delhi, nos 210 à 214 en date du 11 février 1965 (note).

[2] Sur ce point et d'autres concernant la coopération économique et industrielle, voir le compte rendu détaillé du second entretien entre le maréchal Ayub Khanh et M. Pompidou, le 6 février 1965, non reproduit, ainsi que ci-après la note n° 52/AS de M. Manac'h, directeur d'Asie-Océanie au Département, en date du 5 mars 1965.

La conférence de presse du général de Gaulle avait reçu un excellent accueil en Syrie (mon télégramme n° 71)[1] et dans les autres pays arabes. C'est surtout le passage sur l'organisation des Nations Unies qui avait retenu l'attention et le gouvernement syrien était entièrement d'accord avec le président de la République française sur la nécessité d'une réforme de l'institution. À ce sujet, M. Mreioued m'a dit qu'il s'était félicité des excellents rapports que la délégation syrienne à l'Assemblée générale avait entretenus avec la délégation française.

Le fait d'avoir mentionné la Chine populaire parmi les cinq États appelés à revoir la Charte avait été particulièrement bien accueilli à Damas.

M. Mreioued a révélé qu'il était faux de soutenir, comme l'avait fait un article du *New York Times* paru le 5 février, sous la signature de M. Edwin Dale, que la Chine « avait abandonné tout intérêt dans les Nations Unies » : l'ambassadeur de Chine populaire[2] venait de lui affirmer le contraire.

Le ministre des Affaires étrangères syrien m'a entretenu ensuite des rapports des pays arabes avec la République fédérale allemande *(sic)*.

Il m'a dit que ceux-ci approuvaient tous sans réserve l'attitude du président Nasser, car Bonn apportait à Israël une aide considérable en techniciens et en armement. La République fédérale, a-t-il conclu, souhaitait sans doute sincèrement entretenir de bonnes relations avec les pays arabes, et c'était vraisemblablement sur l'ordre des États-Unis qu'elle accordait à Israël un appui que ces derniers trouvaient préférable de ne pas lui fournir eux-mêmes.

(Afrique-Levant, Syrie, Relations politiques avec la France, 1965).

[1] Le télégramme n°s 71 à 72, en provenance de Damas, daté du 6 février 1965, relate qu'en raison de la fin du Ramadan, c'est seulement le 6 février que le journal syrien *Apres Thaoura* publie les premiers commentaires de la conférence de presse tenue le 4 février par le général de Gaulle ; les termes sont approbateurs au sujet des critiques du Général contre le fonctionnement de l'ONU et de la proposition d'associer la Chine à la réforme des structures internationales. Les suggestions du général de Gaulle contribueraient à libérer l'organisation internationale de l'emprise de l'une ou l'autre des grandes puissances, afin de jouer son rôle de soutien des « justes causes populaires » et en particulier de la Palestine.

[2] M. Hsu Yi-hsin, ambassadeur de la République populaire de Chine à Damas depuis le 31 mai 1962.

60

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 975 à 981. *Washington, 10 février 1965.*

(*Reçu :* le 11, 3 h. 15).

M. Llwellyn Thompson, sous-secrétaire d'État, m'a donné aujourd'hui son avis sur les derniers développements de la politique internationale à la suite des récents événements du Vietnam.

Vraisemblablement, M. Kossyguine, lorsqu'il a décidé de venir à Hanoï[1], n'était pas au courant du déclenchement des opérations du Vietcong contre les positions américaines au Sud-Vietnam. Son voyage était provoqué par le souci qu'a la Russie de réaffirmer l'intérêt qu'elle prend au Sud-Est asiatique et d'une façon plus générale au soutien des États communistes en cas d'agression. Hanoï n'a pas hésité à profiter de sa présence pour ordonner au Vietcong d'attaquer les camps américains[2].

M. Thompson ne croit pas en effet que le Vietcong ait agi de sa propre initiative. Les États-Unis ont, me dit-il, acquis la certitude que les opérations de ce genre sont commandées par une autorité centrale qui, d'après le sous-secrétaire d'État, était celle du Nord-Vietnam. L'action entreprise ne pouvait manquer son but : ou bien, en effet, les États-Unis ne réagissaient pas et la théorie du « Tigre de papier » était démontrée ; ou bien Washington passait aux représailles et Moscou se trouvait contraint de s'engager plus avant, politiquement et militairement.

M. Thompson croit cependant que la Russie n'ira pas jusqu'à fournir au Nord-Vietnam des armes anti-aériennes aussi compliquées que les SAM[3], qui exigeraient la présence de personnel soviétique. Il pense en effet que l'URSS voudra éviter d'envoyer sur place des hommes.

À la suite de la réaction très rapide et vigoureuse du gouvernement américain[4], il apparaît à M. Thompson que les déclarations de Moscou sont relativement modérées. Le gouvernement soviétique se trouve évidemment dans l'embarras : d'une part, il ne souhaite pas rompre la politique de coexistence pacifique avec les États-Unis ; d'autre part, il ne veut pas justifier les accusations de mollesse lancées contre lui par le gouvernement de Pékin.

[1] Ce voyage du président du Conseil soviétique a lieu du 6 au 10 février 1965. À ce sujet, se reporter ci-dessus au télégramme de Moscou n°s 354 à 356 du 6 février 1965 et, ci-dessous, au télégramme de Paris, n°s 2370 à 2373 du 16 février 1965 (et note).

[2] Sur l'attaque par le Vietcong, dans la nuit du 6 au 7 février 1965, de la base aérienne américaine de Pleiku, voir le télégramme de Saigon n° 205 du 7 février 1965, non reproduit.

[3] Il s'agit de SAM-2 et SAM-3, missiles sol-air soviétiques guidés par radars.

[4] Sur les bombardements de représailles américains sur le Nord-Vietnam après l'attaque contre Pleiku, voir le télégramme de Saigon n° 206 du 7 février 1965, non reproduit.

Le Département d'État prévoit donc que les Russes fourniront une aide économique et militaire accrue à Hanoï, mais il paraît considérer que rien ne sera fait par le Kremlin qui pourrait engager l'Union soviétique dans une confrontation avec les États-Unis. MM. Kossyguine et Brejnev doivent également penser à la réunion des partis communistes. En compromettant les relations de la Russie avec les États-Unis pour renforcer son prestige dans le Sud-Est asiatique, ils susciteraient des craintes, voire des oppositions de certains de leurs alliés d'Europe orientale, intéressés au maintien de la coexistence pacifique avec l'Occident.

Ce raisonnement comporte sans doute une part d'illusion, mais il montre que le souci constant des États-Unis demeure d'améliorer les rapports soviéto-américains et d'éviter, autant que possible, qu'ils ne souffrent des péripéties de la crise vietnamienne.

J'ai émis devant M. Thompson l'hypothèse d'après laquelle les actions du Vietcong auraient été déclenchées à l'instigation de Pékin, afin de rendre impossible une accentuation de la détente soviéto-américaine. L'intérêt des Chinois à une telle opération me paraissait tel qu'il ne fallait pas écarter l'hypothèse de ce piège « au second degré ». M. Thompson ne partage pas, pour sa part, cette opinion. Elle aboutirait en effet à démontrer, en cas de représailles américaines, que seuls les Russes sont à même de fournir au Nord-Vietnam les moyens militaires efficaces de défense.

De cette conversation, je retire le sentiment que la Maison Blanche, approuvée d'ailleurs comme toujours en période de crise par le Congrès, est décidée à user plus fermement de représailles contre le Nord-Vietnam. Mais on s'efforcera toujours ici de limiter la riposte de façon, d'une part, à éviter « l'escalade », d'autre part à préserver les possibilités de la détente amorcée avec Moscou.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965)

61

M. Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 210 à 214. *New Delhi, 11 février 1965.*

Immédiat.

(*Reçu :* 14 h.).

Terminées par la publication hier à 17 heures du communiqué commun qui vous est envoyé en clair sous le numéro suivant, les conversations prévues au programme de la visite de M. Pompidou se sont déroulées en quatre séances.

Celle du lundi après-midi a été uniquement consacrée aux exposés du Premier ministre et du ministre des Affaires extérieures indien et aux réponses de M. Pompidou et de M. Couve de Murville.

L'allocution de M. Shastri a été brève et a consisté principalement en un rappel des principes inspirant la politique du gouvernement dans les affaires internationales, le non-alignement en demeurant la clef de voûte.

M. Swaran Singh, pour sa part, a uniquement parlé des difficultés que l'Inde rencontrait pour la réalisation de ses plans quinquennaux et exprimé le souhait que la France puisse augmenter l'assistance qu'elle apportait sur le plan économique à l'Union.

Mardi matin, en l'absence des Premiers ministres et des ministres des Affaires étrangères, le *Foreign Secretary*, M. Gundevia, présidant les travaux, a indiqué d'entrée de jeu les sujets sur lesquels la délégation indienne souhaitait soit connaître nos vues, soit exposer les siennes. Cette liste comprenait l'Indochine, l'« agression chinoise de 1962[1] et l'explosion atomique[2] à laquelle elle avait récemment procédé », les propositions du général de Gaulle au sujet de l'ONU, les relations avec le Pakistan, l'Afrique, le désarmement, les rapports franco-indiens dans les domaines culturel et économique.

Son second, M. Jha, *Commonwealth Secretary*, a expliqué la thèse de l'Inde sur le Cachemire et ses difficultés avec le Pakistan sans rien dire de neuf sur le sujet[3]. Le *Foreign Secretary*, pour sa part, a mentionné les griefs de l'Inde à l'égard de la Chine et ses inquiétudes concernant l'avenir.

La délégation française a développé, en réponse aux questions de M. Gundevia, quelques idées générales pour expliquer notre position en ce qui concernait la crise des Nations Unies, puis défini la façon dont nous envisagions le problème du Vietnam.

À la troisième séance, le mardi après-midi, M. Joshi, du ministère du Commerce, a émis quelques considérations sur le déséquilibre, au détriment de l'Inde, des échanges entre les deux pays exprimant l'espoir d'une augmentation des exportations vers la France. Des indications ont été données ensuite par M. Manac'h sur l'Afrique, et notamment le Congo.

[1] À ce propos, voir *D.D.F.*, 1962-II, à la Table méthodique, la rubrique : *L'Inde, le conflit sino-indien*.

[2] L'explosion de la première bombe atomique chinoise a lieu le 16 octobre 1964.

[3] Le conflit entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire remonte à l'indépendance des deux États, héritiers de l'empire britannique des Indes en 1947. Il est dû au fait que le Cachemire, peuplé en grande majorité de musulmans, est rattaché à l'Inde à la demande de son souverain, lui-même hindouiste, et qu'après avoir accepté le principe d'un référendum sur l'autodétermination, l'Inde ne l'a jamais organisé. À la suite d'hostilités sporadiques, les deux pays concluent le 1er janvier 1949 un armistice sous les auspices de l'ONU partageant le Cachemire en deux zones. Celle attribuée à l'Inde représente environ les deux tiers du territoire et les trois quarts de la population, mais cette solution demeure contestée par les deux parties. En outre, depuis la fin des années cinquante, la Chine occupe elle aussi une partie du Cachemire au Ladakh et au nord du pays. Si le Pakistan s'accommode de cette présence, il n'en va pas de même pour l'Inde.

Hier matin, avant que les Premiers ministres ne signent le communiqué commun, il a été procédé à un rapide échange de vues sur les questions de Chypres, de l'Allemagne, du désarmement et de la force multilatérale.

Le compte rendu détaillé des conversations a été remis au directeur d'Asie-Océanie[1].

(Inde, 1956-1967)

62

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 467 à 476. *Rabat, 11 février 1965.*

Diffusion réservée.

(*Reçu :* 15 h. 45).

Le ministre des Affaires étrangères avait organisé, dans la soirée du 10 février, un dîner en mon honneur, auquel il avait convié un certain nombre de mes collaborateurs et d'ambassadeurs occidentaux. À l'issue de ce repas, M. Benhima m'a porté un toast chaleureux tout en mettant avec quelque insistance l'accent sur les difficultés qui pouvaient compliquer nos rapports mais qui trouveraient certainement, dans un esprit d'amitié et de collaboration, une solution avec le temps.

Nous avons eu ensuite un entretien en tête-à-tête et nous avons évoqué ces difficultés.

M. Benhima m'a dit qu'à son retour de New York[2] il avait eu à ce sujet une conversation avec le Roi. Tandis que mon interlocuteur développait devant le Souverain l'idée que le Maroc pourrait jouer un rôle de *leader* parmi les puissances modérées d'Afrique, Hassan II avait répondu en substance : « Pourquoi la France ne nous aide-t-elle pas à cet effet et nous fait-elle actuellement tant de difficultés ? ». M. Benhima avait répondu que ces difficultés s'expliquaient dans une large mesure par certaines dispositions que prenait le gouvernement marocain lui-même et qui portaient atteinte aux intérêts français dans le pays. Les récupérations de terres, les problèmes de transfert, les difficultés commerciales pouvaient légitimement susciter de l'inquiétude, sinon l'agacement à Paris. Le Roi, m'a dit mon interlocuteur, en était convenu, tout en marquant qu'il était regrettable que la France ne tienne pas compte davantage des problèmes qui se posaient au gouvernement marocain.

[1] Sur ce point, se reporter au dossier *Inde 1950-1967 n° 243*, où figurent les comptes rendus détaillés de ces conversations, non repris.

[2] M. Benhima se rend à New York comme président de la délégation marocaine à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je n'ai pas caché à M. Benhima que la multiplicité des demandes présentées récemment par son gouvernement nous plaçait dans l'embarras ; le budget en France était voté, le gouvernement n'avait pas l'intention de déposer de collectif et, ne serait-ce que pour cette seule raison, nous ne voyions pas le moyen de faire un nouvel effort par rapport à celui que nous consentions déjà.

Après ces remarques de caractère général, la conversation a porté essentiellement sur le problème des terres et sur le problème commercial.

1. En ce qui concerne le premier, j'ai d'une part rappelé à M. Benhima les assurances formelles qui m'avaient été données en sa présence, le 9 février, par le Roi[1] au sujet de la libéralisation des transactions sur les terres Melk[2]. Je me suis référé d'autre part à l'entretien que M. de Limairac avait eu avec M. El Ghorfi au mois de janvier. Indépendamment des autorisations qui seraient accordées à nos compatriotes d'aliéner les terres Melk, il serait indispensable que le gouvernement de Rabat nous donne des indications sur le calendrier des reprises, cela non seulement dans l'intérêt de nos ressortissants, mais aussi de l'économie marocaine. Il serait souhaitable enfin que des arrangements de co-gestion puissent intervenir entre les sociétés propriétaires de biens fonciers et le gouvernement marocain. De telles dispositions, qui auraient pour effet de limiter l'assiette de contentieux créé par les reprises, pourraient par là même faciliter au gouvernement français la recherche d'une formule lui permettant, le cas échéant, d'aider le gouvernement marocain à indemniser les agriculteurs dépossédés. Le ministre des Affaires étrangères, qui n'avait pas encore été informé par M. El Ghorfi de sa conversation avec M. de Limairac, m'a écouté avec intérêt.

J'ai insisté sur le fait que la libéralisation des transactions sur les terres privées serait dépourvue de toute portée si le Parlement devait, dans un délai assez rapproché, voter une loi transférant la propriété de toutes les terres étrangères à l'État marocain. M. Benhima n'a pas exclu cette possibilité dans quelques mois, en mai par exemple. Le bien-fondé de ma remarque ne lui a cependant pas échappé. Il m'a dit qu'il reparlerait de cette question au Roi.

2. En me référant à une lettre personnelle que je lui avais écrite hier, j'ai d'autre part marqué avec la plus grande insistance les préoccupations que m'inspirait l'état de nos échanges commerciaux avec le Maroc. La

[1] Le 9 février 1965, Hassan II reçoit l'ambassadeur de France, M. de Leusse, en audience. Il n'est question que du problème des terres détenues par les agriculteurs français. À la demande de M. de Leusse tendant à obtenir que les terres Melk soient vendues à des Marocains, le Roi répond que c'est son intention et demande à ses ministres qui assistent à l'entrevue de prendre les dispositions nécessaires pour débloquer cette affaire. Cet entretien est relaté dans le télégramme de Rabat n° 448 du 9 février 1965, non reproduit.

[2] Terres Melk : terres privées marocaines, qui ont été acquises à titre onéreux par des agriculteurs français.

situation actuelle ne pouvait pas davantage se prolonger. Des dispositions devaient être prises pour que le mouvement des exportations françaises vers le Maroc reprenne son cours normal. Il était de mon devoir d'avertir le gouvernement marocain que, si les choses ne se modifiaient pas, il courrait le risque de voir le gouvernement français prendre des contre-mesures. M. Benhima m'a répondu qu'il était entièrement d'accord avec moi. Tout ceci, m'a-t-il dit en substance, est de la faute de M. Cherkaoui qui demeure « buté ». Sur mon insistance, et comme je lui disais que je n'avais pu malheureusement en parler au Roi le 9 février (mon télégramme n° 448)[1], M. Benhima m'a donné l'assurance qu'il aurait très rapidement un entretien avec le Souverain à ce sujet.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

63

M. Garnier, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 216 à 225[2]. *New Delhi, 11 février 1965.*

(*Reçu :* 16 h. 29).

Le séjour officiel de M. G. Pompidou à New Delhi a pris fin ce matin, lorsque le Premier ministre français, salué à son départ par M. Shastri, s'est envolé pour Chandigarh. Son déroulement, conforme au programme établi, a été suivi avec attention par toute la presse de la capitale, qui a réservé dans ses colonnes une large place aux comptes rendus – illustrés de nombreuses photographies – des diverses phases de la visite.

Parmi celles-ci, les plus marquantes ont été dans la journée du 8, l'échange de visites entre les deux Premiers ministres, l'ouverture solennelle des conversations franco-indiennes, le dîner offert par M. Shastri, au cours duquel des allocutions ont été prononcées.

Le 9 février, tandis que se poursuivaient les entretiens à l'échelon des hauts fonctionnaires, M. Pompidou et M. Couve de Murville recevaient M. Swaran Singh, ministre des Affaires extérieures, puis M. Humayun Kabir, ministre du Pétrole et de l'Industrie, enfin M. Ashoka Mehta, vice-président de la Commission du Plan. À 12 h. 30, ils se rendaient auprès du président Radhakrishnan, dont ils furent les hôtes à déjeuner.

[1] Le télégramme de Rabat nos 448 à 449 du 9 février 1965, non repris, précise que l'ambassadeur se propose d'entretenir le Roi sur la question du commerce extérieur et de celle des terres, mais il ne peut aborder que la question des terres.

[2] Ce télégramme est intitulé : *Séjour officiel de M. Pompidou.*

Dans l'après-midi, après que M. Swaran Singh se soit *(sic)* entretenu à nouveau avec M. Couve de Murville, s'est déroulée la réception « civique » organisée au Fort Rouge[1] par la municipalité de Delhi. Le maire, M. Bachittar Singh, a applaudi aux « remarquables progrès accomplis par la France dans tous les domaines, sous la conduite distinguée et dynamique du général de Gaulle ». Quant à M. Shastri, il exprima, dans un discours en hindi, sa satisfaction d'entretiens qui montraient que les vues de la France et de l'Inde, sur les principales questions internationales, étaient « presque semblables ». Cette deuxième journée prit fin sur le dîner offert, à l'ambassade de France, par M. Pompidou en l'honneur du Premier ministre de l'Union.

La presse, commentant hier les premières informations recueillies, se montrait satisfaite de ce que la France ait paru reconnaître la sincérité de la position indienne dans le différend frontalier avec Pékin[2] *(Times of India)*, notait, d'après l'exposé de sa délégation, la conception que se faisait la France du rôle de la Chine dans les affaires mondiales *(Hindustan Times)*, soulignait la volonté de notre pays de ne pas intervenir dans l'affaire du Cachemire[3] dont la solution relevait de conversations bilatérales, « sans intervention étrangère » *(Times of India, Indian Express)*. Le *Patriot* en déduisait pour sa part que « les vues françaises sur les problèmes indo-pakistanais et sino-indien étaient plus proches de celles de New Delhi que de celle de Rawalpindi et de Pékin ». Enfin, les perspectives ouvertes au développement des relations économiques entre nos deux pays étaient également soulignées *(Hindustan Times, Indian Express)* et par la fin des conversations entre les deux délégations, et par la publication à 17 heures du communiqué commun. La journée du 10 a été en outre consacrée à la visite sous la conduite de M. Hsain Zaher, directeur général de la Recherche scientifique et industrielle du laboratoire national de physique, où les réalisations de l'Institut français du pétrole en Inde ont été elles aussi présentées, puis à la remise solennelle à M. Pompidou par M. Zakir Hussain, vice-président de la République, du diplôme de Docteur *Honoris causa* de l'Université de Delhi. Elle se termina par une réception à l'ambassade.

Ce matin encore, la visite du Premier ministre français était rapportée sous le jour le plus favorable par tous les quotidiens de la capitale. Les premiers et brefs commentaires, inspirés par le communiqué, ont souligné

[1] Construit sous le règne d'Akbar (1543-1605) et situé dans la vieille Delhi, le Fort rouge est le siège des palais impériaux et tire son nom du grès vivement coloré dont il est fait.

[2] Sur ce point, se reporter en particulier à *D.D.F.*, 1962-II, à la Table méthodique « L'Asie du Sud et du Sud-Est », la rubrique *L'Inde, Le conflit sino-indien*.

[3] Voir la dépêche n° 309/AS de New Delhi en date du 11 mars 1965, non reproduite, relatant le dernier état du conflit sino-indien d'après le gouvernement de New Delhi, au moment où se produisent de nouveaux incidents au Cachemire et en Assam.

principalement l'espoir d'une assistance économique accrue de la part de notre pays, l'accord des deux gouvernements sur le problème indochinois et l'absence dans le texte de toute référence à la Chine.

Tout en exprimant sa satisfaction des paroles aimables prononcées par le Premier ministre, le *Patriot* a cependant observé que l'Union ne saurait se contenter d'un appui purement verbal, que la position française à propos du Cachemire « a rarement différé, de façon appréciable, de celle des Anglo-Saxons », et que « si l'Inde n'attend pas de chacun qu'il règle son comportement, à l'égard de Pékin, en fonction de l'agression commise par la Chine contre son territoire, elle n'entend pas non plus que les pays dont l'intérêt commande l'établissement de relations amicales avec Pékin, puissent laisser croire que l'agression n'a pas eu lieu ».

(Inde, 1956-1967).

64

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 2512 à 2532[1]. *Paris, 12 février 1965, 18 h. 00.*

Très secret.

I. Le gouvernement de la République fédérale n'a pas voulu jusqu'ici établir des relations diplomatiques avec Israël et n'est pas représenté à Tel-Aviv. De son côté, le gouvernement d'Israël a établi à Cologne une mission économique chargée de surveiller l'exécution de l'accord germano-israélien de 1952[2] sur les réparations, aux termes duquel la République fédérale s'est engagée à fournir à Israël une assistance à titre gratuit pour un montant de 3 450 millions de DM. En outre, le chancelier Adenauer avait décidé, au cours d'une rencontre avec M. Ben Gourion à New York en 1960 et sans consultation préalable de son Cabinet, de fournir à Israël une aide militaire : à la suite de cet entretien, un accord secret était passé entre M. Strauss, ministre allemand de la Défense, et M. Shimon Perez, vice-ministre israélien de la Défense, prévoyant la fourniture à titre gratuit à Israël de matériels militaires pour un montant de 320 millions de DM (40 000 000 000 d'anciens francs).[3]

[1] Ce télégramme, intitulé : *Crise des relations entre Bonn, Le Caire et Tel-Aviv*, est rédigé par M. Luc de Nanteuil, sous-directeur d'Afrique-Levant au Département.

[2] L'accord entre la RFA et Israël est signé à Luxembourg le 10 septembre 1952.
En ce qui concerne les relations entre les deux pays, se reporter à la dépêche n° 2238/EU de Bad Godesberg du 20 novembre 1951, faisant mention de la déclaration du chancelier Adenauer du 27 septembre 1951 sur les réparations dues aux Juifs par l'Allemagne.

[3] Au sujet de la coopération militaire et scientifique germano-israélienne, se reporter à la dépêche de Bad Godesberg n° 1585 du 28 octobre 1964, non reproduite. Bonn et Tel-Aviv collaborent également de façon étroite dans le domaine de la recherche nucléaire, biologique et

II. Le gouvernement de la République fédérale a accordé de son côté à l'Égypte, puis à la RAU une assistance économique importante sous forme de crédits gouvernementaux et de facilités d'assurance-crédit pour un montant total qui atteint jusqu'ici environ 1 milliard de DM. Ces crédits ont été affectés à la mise en œuvre de divers projets d'équipements industriels égyptiens. En outre, la République fédérale est un partenaire commercial important de la RAU et lui vend beaucoup plus qu'elle ne lui achète. Enfin, le gouvernement du Caire a recruté en République fédérale[1], sans que le gouvernement fédéral s'y oppose ou cherche à obtenir leur rapatriement, un certain nombre de spécialistes militaires qui travaillent en RAU à la mise au point d'un avion de chasse supersonique et de différents types de fusées sol-sol. Le gouvernement fédéral en revanche, au nom de la doctrine Hallstein, s'est efforcé d'empêcher jusqu'ici que Nasser reconnaisse officiellement la RDA. En dépit d'un voyage de Grotewohl au Caire en 1959[2], de la fourniture par Pankow d'une aide relativement importante à la RAU et de la présence au Caire d'un consulat général de la DDR fortement étoffé, la fiction du respect de la doctrine Hallstein[3] a pu être maintenue jusqu'à aujourd'hui dans les relations entre Bonn et Le Caire.

III. La fourniture d'armes par la République fédérale à Israël, tenue secrète jusque-là, a été révélée au cours de l'été 1964 par la presse allemande.

L'*Auswärtiges Amt*, qui assure avoir tout ignoré auparavant de l'affaire, a mis le Département au courant en septembre dernier et nous a tenus régulièrement informés de son déroulement[4] ; il nous a précisé au mois

chimique. À propos de l'aide militaire, voir la note de la sous-direction d'Afrique-Levant du 30 janvier 1965, intitulée : *Aide militaire de la République fédérale à Israël*, non publiée.

[1] Un accord de coopération technique d'une durée de cinq ans est conclu entre la RFA et la RAU le 31 mai 1964.

[2] Une délégation gouvernementale de la RDA, conduite par M. Otto Grotewohl, président du Conseil, arrive en RAU le 4 janvier 1959. Elle doit y séjourner une semaine. Voir le télégramme de Bonn, n°s 109 à 114, du 14 janvier 1959, non reproduit. Il s'ensuit un échange de lettres entre les ministres des Affaires étrangères de la RDA et de la RAU : lettre du Dr Bolz au sujet de la nomination d'un consul général de la RDA ; lettre du Dr Fawzi du 22 septembre 1959 concernant l'octroi de l'*exequatur*. Se reporter à la dépêche du Caire n° 62 du 22 septembre 1959, intitulée : *Relations entre Bonn et Le Caire*, non publiée.

[3] La doctrine Hallstein, du nom de son auteur Walter Hallstein, secrétaire d'État ouest-allemand aux Affaires étrangères entre 1951 et 1958, consiste pour le gouvernement de RFA à rompre les relations diplomatiques avec tout État reconnaissant la RDA et à refuser d'en établir avec ceux qui l'ont déjà reconnue, exception faite de l'URSS.

[4] Lors des entretiens franco-allemands sur le Moyen-Orient, qui se tiennent le 17 décembre 1964 à Bonn dans le cadre des échanges prévus par le traité de l'Élysée. Se reporter à la note de la sous-direction d'Afrique-Levant au Département datée du 22 décembre 1964, non reproduite, et à la dépêche de Bad Godesberg n° 1925 du 23 décembre 1964, intitulée : *La RFA, Israël et les Pays arabes*, non reprise.

de décembre que le programme était aux trois quarts exécuté et qu'il ne restait plus à livrer que des matériels commandés aux États-Unis et en Suisse.

Bien que l'*Auswärtiges Amt* nous ait indiqué que c'étaient les services de renseignement arabes qui avaient eu les premiers vent de l'affaire, les pays arabes n'ont pas réagi même officieusement auprès de Bonn avant que la presse s'en soit emparée.

On peut se demander si les indiscrétions ne sont pas en fait d'origine israélienne. Les relations entre Bonn et Le Caire étaient en train de se resserrer et Nasser allait être invité à faire une visite officielle en République fédérale. Au même moment d'ailleurs, le gouvernement de Tel-Aviv déclenchait une campagne reprochant au gouvernement fédéral de n'entreprendre aucune action pour rappeler en Allemagne les spécialistes qui travaillent en RAU à la mise au point de matériels militaires et de refuser à Israël la reconnaissance diplomatique. D'ailleurs, l'accord germano-israélien sur les réparations de 1952 vient à expiration au mois de juin de cette année et, faute de nouvelles dispositions, Israël ne bénéficiera plus à cette date de représentation en République fédérale et d'assistance économique allemande. Il n'est donc pas exclu qu'Israël, dans le souci de forcer la République fédérale à lui accorder à la fois crédits et reconnaissance, ait délibérément cherché à brouiller Bonn avec Le Caire.

IV. C'est plus tard que s'est dessinée la première réaction égyptienne. Au début de novembre dernier, le ministre des Affaires étrangères de la RAU[1] a appelé l'attention de l'ambassadeur de la République fédérale au Caire sur le caractère inamical pour la RAU de l'aide militaire allemande à Israël et souligné en termes généraux les graves conséquences qu'elle pouvait avoir sur les relations entre les deux pays. Il ne semble pas d'ailleurs que des démarches d'un caractère analogue aient été faites dans d'autres capitales arabes ou à Bonn.

Lorsque M. Gerstenmaier, président du *Bundestag*, s'est rendu au Caire au début de décembre[2], le président Nasser a fait une brève allusion à cette affaire dans l'entretien qu'il lui a accordé mais il s'est borné à faire cette remarque : « Les Français au moins vendent leurs armes, vous, vous les donnez ». L'*Auswärtiges Amt* a été surpris lui-même de la modération des réactions égyptiennes, tout au moins dans ce premier temps.

L'affaire a rebondi lorsque le 27 janvier l'Agence de presse de la DDR a annoncé qu'Ulbricht acceptait l'invitation que Nasser lui avait adressée, et qui jusqu'ici avait été tenue secrète, de se rendre en visite officielle au

[1] M. Mahmoud Fawzi.

[2] M. Gerstenmaier, président du *Bundestag*, se rend au Caire le 22 novembre 1964. Voir les télégrammes du Caire n°s 1745 et 1759 à 1961, respectivement des 23 et 25 novembre 1964, non reproduits. Les déclarations de M. Gerstenmaier sur son voyage au Caire sont reprises dans la dépêche de Bad Godesberg du 14 décembre 1964, non publiée.

Caire. La nouvelle était bientôt confirmée du côté égyptien et une campagne de presse était déclenchée au Caire accusant la République fédérale de mener un double jeu et s'indignant de la fourniture par ce pays à Israël d'une aide militaire.

V. L'invitation adressée par Nasser à Ulbricht[1] ne constitue pas une simple riposte à la découverte de l'affaire de la fourniture d'armes par Bonn à Tel-Aviv. D'après les renseignements donnés par l'*Auswärtiges Amt* à notre ambassade à Bonn, Nasser aurait indiqué lui-même à l'ambassadeur de la République fédérale que l'idée de cette invitation remontait à plus d'un an.

Les craintes que le gouvernement de la RAU avait pu entretenir, au moment de la déposition de Khrouchtchev, sur la poursuite de l'aide du bloc soviétique ont été dissipées lors de la visite que M. Chelepine a effectuée au Caire en décembre[2] ; mais il est probable que le vice-président soviétique a discrètement mis l'accent sur les contreparties que le gouvernement de Moscou souhaiterait obtenir en échange de la poursuite de son aide. En outre, Nasser a pu noter les réactions que la découverte de l'affaire de l'aide militaire à Israël avait provoquées dans l'opinion et les milieux officiels allemands, dont une partie a manifesté son indignation du double jeu du gouvernement de Bonn et réclamé la cessation de cette forme d'assistance à Israël, cependant qu'une fraction de la CDU et notamment les milieux opposés à la politique étrangère du chancelier Erhard voyaient dans cette affaire l'occasion d'administrer la preuve de sa faiblesse. Il a pu constater enfin, à l'occasion des incidents qui avaient provoqué une crise dans ses relations avec les États-Unis[13], que le gouvernement de Washington s'employait à dissuader le Congrès de l'empêcher de poursuivre son aide alimentaire à la RAU et par conséquent tenait à conserver de bonnes relations avec lui. Il en a probablement déduit que les États-Unis soutiendraient mollement le point de vue de la République

[1] M. Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la RDA, se rend en RAU du 24 février au 2 mars 1965. Voir la dépêche du Caire n° 159/AL du 2 mars 1965, non reproduite, intitulée : *Visite de M. Ulbricht en RAU*, ainsi que la note de la sous-direction d'Afrique-Levant au Département datée du 2 mars 1965. La composition de la délégation qui accompagne M. Ulbricht est donnée par le télégramme de Berlin, n°s 344 à 345, du 22 février 1965, non repris, et la déclaration commune publiée à l'issue de cette visite est transmise par le télégramme de Berlin n°s 430 à 435 du 2 mars 1965, non reproduit.

[2] Le 16 décembre 1964 arrive à Alexandrie une délégation soviétique sous la présidence de M. Alexandre Chelepine, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et membre du Praesidium du Soviet suprême. Reçu par le président Nasser le 20, il assiste aux cérémonies de Port Saïd le 23, puis se rend sur le chantier du haut barrage d'Assouan et prend enfin la parole le 27 devant l'Assemblée nationale égyptienne.

[3] À ce sujet, se reporter ci-dessus au télégramme de Washington n°s 271 à 290 du 15 janvier 1965 ; voir également le télégramme de Washington n°s 1120 à 1124 du 18 février 1965, non reproduit, qui dément la nouvelle selon laquelle Washington aurait offert ses bons offices dans la crise que connaissent les rapports germano-égyptiens. L'administration américaine estime que son intervention n'aurait aucune chance d'aboutir. Elle a cependant tenté de dissuader le président Nasser d'inviter M. Ulbricht.

fédérale dans cette affaire. Enfin, Nasser savait que l'existence même de la doctrine Hallstein plaçait le gouvernement de Bonn dans une situation de faiblesse puisqu'elle obligeait ce dernier à tout faire pour éviter une reconnaissance officielle de la RDA par Le Caire, qui serait sans doute suivie par beaucoup d'autres capitales des pays du Tiers Monde.

VI. Les réactions allemandes ont été embarrassées. Le gouvernement fédéral, après avoir essayé en vain de faire revenir Nasser sur sa décision, a décidé d'attendre que la visite d'Ulbricht ait lieu pour décider d'après les circonstances de la réception s'il convenait d'y voir un fait de nature à déclencher l'application de la doctrine Hallstein. L'ambassadeur de la République fédérale au Caire a été rappelé en consultation à Bonn[1].

Le gouvernement de Bonn n'a pas décommandé pour autant l'invitation adressée à Nasser à se rendre en visite officielle à Bonn et il s'est borné à laisser entendre que la participation de la RFA au financement du deuxième Plan quinquennal égyptien pourrait être remise en cause mais non la poursuite du programme actuellement en cours d'exécution.

Le gouvernement fédéral a demandé au gouvernement de Washington d'intervenir mais celui-ci a conseillé à Bonn d'éviter la rupture et s'est gardé d'intervenir au Caire, tout en faisant quelques démarches timides dans d'autres capitales arabes. Bonn nous a demandé d'appeler l'attention du gouvernement de la RAU sur les conséquences que pourrait avoir la visite d'Ulbricht et notre ambassadeur au Caire a effectué une démarche dans ce sens[2].

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères égyptien[3] a répondu à M. Jacques Roux que, dans l'esprit du président Nasser, recevoir Ulbricht n'était pas reconnaître son gouvernement et que d'une façon plus générale la politique du Caire au regard des pays divisés n'était pas modifiée. Le gouvernement du Caire considérait qu'en Asie la dualité d'États résultait, au moins pour le Vietnam, d'accords internationaux et qu'on pouvait donc l'admettre, mais qu'il n'en allait pas de même en Allemagne. La RAU était favorable à une solution du problème par la voie de l'autodétermination des populations mais pour le moment s'abstenait de reconnaître deux États. Enfin, M. Chadi a opposé l'attitude pleine d'ambiguïté et de mensonges du gouvernement fédéral à notre attitude « franche et sincère » dans l'affaire des relations avec Israël, déclarant que la France use du langage que comprend le président Nasser.

[1] Concernant le rappel le 2 février 1965 de l'ambassadeur de la RFA au Caire, M. Federer, voir le télégramme du Caire nos 808 à 813 du 2 février 1965, non reproduit.

[2] Au sujet de la demande allemande d'intervention diplomatique française au Caire et les suites qui y sont données, voir la note de Paris du 29 janvier 1965, le télégramme de Paris au Caire du 30 janvier 1965 nos 184 à 185 et le télégramme du Caire nos 181 à 187 du 3 février 1965, non reproduits.

[3] M. Abou Chadi, sous-secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères.

Faute de mieux, Bonn paraît provisoirement s'orienter vers une nouvelle interprétation de la doctrine Hallstein, faisant preuve de plus de souplesse en ce qui concerne le maintien des relations diplomatiques et d'une plus grande fermeté en matière d'aide et d'assistance. En outre, le porte-parole du gouvernement fédéral vient d'annoncer que celui-ci avait l'intention de proposer au Parlement un projet de loi interdisant toute fourniture de matériel de guerre dans « les zones de tension ».

Il n'empêche que, dans le même temps, les autorités fédérales ont indiqué à notre ambassadeur à Bonn[1] que, lors de son dernier voyage aux États-Unis, M. Erhard avait accepté d'ajouter une rallonge aux accords Adenauer-Ben Gourion, essentiellement sous forme de livraisons de chars M 40 d'origine américaine.

On peut en déduire que la politique du gouvernement fédéral en la matière reste confuse.

VII. Nasser a profité de cette situation pour augmenter la mise : rejetant sans ménagement les protestations de Bonn, il vient d'exiger que le gouvernement fédéral cesse toute livraison militaire à Israël, le menaçant de reconnaître officiellement la RDA si cette aide se poursuit. Il ne prend pas pour autant l'engagement formel de renoncer à cette reconnaissance si Bonn cède sur ce nouveau point. Tel est le sens de la publication faite par *El Ahram* d'un compte rendu, évidemment remanié, de la conversation que l'ambassadeur de la RFA a eue avec Nasser[2] avant de partir pour Bonn en consultation. Le même journal laissait entendre, dans un autre article, que Nasser ne se soucie plus de se rendre à Bonn en visite officielle.

Quant à la visite d'Ulbricht, elle est définitivement fixée au 26 février ; il s'agit en principe d'une « visite d'amitié », mais Ulbricht sera accompagné de son ministre des Affaires étrangères[3], du ministre adjoint du même Département et de plusieurs autres membres du Cabinet[4].

VIII. Le gouvernement de Tel-Aviv se borne en apparence à assister comme spectateur à la crise des relations entre Bonn et Le Caire, mais il exerce une pression auprès de ses amis au sein de la CDU en vue de

[1] M. François Seydoux, ambassadeur de France à Bonn depuis février 1965.

[2] M. Federer, ambassadeur de la RFA au Caire, est reçu par le président Nasser le 31 janvier 1965. Voir le télégramme du Caire n°s 166 à 169 du 1er février 1965, non publié.

[3] M. Lothar Bolz, vice-président du Conseil est-allemand des ministres et ministre des Affaires étrangères.

[4] Les autres membres de la délégation sont : MM. Alfred Neumann, président du Comité d'État pour l'Éducation physique et les Sports ; Gerhard Weiss, vice-ministre du Commerce extérieur et intérieur ; Klaus Siebold, vice-président du Conseil économique ; Professeur Dr Erich Rubensam, vice-président de l'Académie allemande des Sciences agricoles à Berlin ; Dr Ernst Scholz, représentant du gouvernement de la RDA en RAU ; Hans Burgens Witz, consul général de la RDA en RAU. Le ministre adjoint des Affaires étrangères ne figure pas parmi les personnalités citées.

forcer le chancelier Erhard à poursuivre ses livraisons d'armes à Israël. L'ambassadeur d'Israël à Paris[1] a d'ailleurs effectué une démarche auprès de M. Joxe en vue de solliciter notre intervention à Bonn dans ce sens. Le ministre d'État a répondu à son interlocuteur qu'il appartenait à Israël d'intervenir lui-même auprès des Allemands s'il l'estimait opportun. Il n'est pas douteux que Tel-Aviv s'efforce d'amener Bonn à faire un choix entre Israël et la RAU.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

65

M. WINCKLER, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 308 à 313. *Berlin, 13 février 1965.*
Réservé.
(*Reçu :* 11 h. 20).

Je me réfère à votre télégramme n° 946, Paris n° 1009[2] et à votre télégramme n° 951, Paris n° 1020[3].

Il semble qu'il faille nous attendre à une pression très forte des Allemands en faveur d'une réunion plénière du *Bundestag* à Berlin. Les échecs et les humiliations subis par Bonn dans le domaine de la politique étrangère[4], l'impression que M. Ulbricht a grandi son personnage au cours des dernières semaines[5], ajouteront au désir de marquer à Berlin un succès dans ce qui pourrait être appelé la réunification du pauvre.

Ce ne sont cependant ni l'opinion berlinoise ni le Sénat de Berlin qui pousseront le plus dans ce sens. M. Brandt ne tient pas à mettre en danger sa politique orientale du progrès par étapes ni ses accords sur les

[1] M. Walter Eytan, ambassadeur d'Israël à Paris depuis 1959.

[2] Le télégramme de Bonn à Paris n°s 1009 à 1013, à Berlin n°s 946 à 950, daté du 10 février 1965, non reproduit, intitulé *Réunion du Bundestag à Berlin*, souligne l'équivoque de la présentation faite par M. Rasner, député CDU et porte-parole du parti, quant à l'acceptation tacite des alliés sur la possibilité de tenir une séance plénière du *Bundestag* à Berlin le 26 mars 1965.

[3] Le télégramme de Bonn à Paris n°s 1020 à 1023, à Berlin n°s 951 à 953, du même 10 février, sous-titré *Réunion du Bundestag à Berlin*, indique que les représentants du *Bundestag* viennent d'effectuer auprès de l'ambassade des États-Unis la démarche prescrite confirmant leur intention d'organiser le 25 mars une réunion plénière du *Bundestag* à Berlin.

[4] L'attitude des gouvernements d'Égypte, de Tanzanie et d'Indonésie vis-à-vis de Pankow irrite fortement la RFA. En particulier, l'affront infligé par la RAU au gouvernement fédéral en raison de l'invitation adressée par Nasser à Walter Ulbricht. Voir les télégrammes de Bonn n°s 808 à 813 du 2 février 1965 et du Caire n° 201 du 8 février, non reproduits.

[5] En raison de ses succès extérieurs. En outre, il prévoit de se rendre en Chine, au Nord-Vietnam et à New Delhi. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 1189 à 1191 du 18 février 1965, non retenu.

laissez-passer. Habitué qu'il est au premier rôle sur la scène de Berlin, il ne se sent pas, en outre, particulièrement heureux dans les couloirs de l'ancien *Reichstag*, perdu parmi la foule des hommes venus de Bonn.

C'est donc bien davantage à une manœuvre des parlementaires fédéraux qu'obéit la démarche effectuée auprès de nos ambassades.

Du côté soviétique et est-allemand, les réactions aux dernières réunions ministérielles et parlementaires[1] à Berlin n'ont pas été aussi vives que l'on pouvait s'y attendre. Toutefois, une réunion plénière du *Bundestag*, qui s'accompagnerait d'une convocation des commissions parlementaires et d'une séance du Cabinet fédéral, apparaîtrait comme un geste d'une portée beaucoup plus grave que les précédents et provoquerait une réaction d'autant plus forte que l'annonce de ces réunions pourrait coïncider avec la conférence préparatoire des partis communistes, qui doit se tenir à Moscou.

Protestation solennelle, mesures de représailles dans le domaine des laissez-passer, telles pourraient être les réactions de l'Est. Je ne pense pas, pour ma part, qu'elles iraient beaucoup plus loin.

Bien entendu, si nous devions déférer au vœu des Allemands, il serait de notre avantage commun de ne pas annoncer de décision trop à l'avance pour ne pas laisser le temps aux Russes et aux dirigeants de Pankow de concerter leurs mesures de représailles.

En ce qui concerne les alliés, nous pourrions évidemment faire valoir que ce n'est pas la première fois que le *Bundestag* se réunit à Berlin et que de telles assemblées n'affectent en rien nos droits et le statut de la ville[2].

Nous pourrions souligner également que la Chambre du Peuple tient régulièrement ses séances à Berlin-Est, en dépit du même statut qui s'étend à l'ensemble de l'ancienne capitale. De toute manière, les Soviétiques devraient être avertis que le *Bundestag* se réunirait à Berlin avec l'accord des Alliés.

Quoi qu'il en soit, et même si nous devions finalement céder à leurs instances, il me semble que nous avons intérêt à laisser les autorités fédérales dans l'incertitude de nos intentions le plus longtemps possible.

(Europe, EU, RFA, Berlin 1965).

[1] Les divers groupes politiques du *Bundestag*, le Chancelier et les ministres fédéraux se sont réunis au *Reichstag*, à Berlin-Ouest, dans la seconde semaine de janvier 1965. Voir les télégrammes de Berlin n°s 59 à 61 et 64 à 67, tous deux du 12 janvier 1965, non retenus.

[2] Se reporter à la dépêche de Bonn n° 626 du 9 avril 1965, non reproduite, intitulée : *Liens entre Berlin et la République fédérale*, rappelant dans une première partie sous-titrée *Principes généraux* le statut de Berlin.

66

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH.

T. nos 171 à 178[1]. *Paris, 13 février 1965, 21 h. 44.*

Réservé.

Je vous adresse sous les numéros suivants, pour votre information, le texte d'un télégramme adressé par le prince Sihanouk au général de Gaulle le 11 février, ainsi que celui de la réponse du président de la République expédié le 13 février.

Début de citation

« Je me permets d'exprimer à Votre Excellence notre profonde inquiétude devant l'évolution extrêmement dangereuse de la situation en Indochine. Tous les peuples indochinois assistent impuissants au début d'extension de la guerre du Sud-Vietnam avec les injustifiables bombardements de représailles de l'aviation américaine dont sont victimes de plus en plus les populations civiles[2]. Cette situation créée indiscutablement par les États-Unis d'Amérique conduit inévitablement à un conflit de grande envergure, voire même à une guerre mondiale, car les peuples khmer, vietnamien et laotien, s'ils désirent profondément la paix, sont déterminés à défendre leur indépendance quelles qu'en puissent être les conséquences internationales. Au nom du peuple khmer et de tous les peuples indochinois, je prie Votre Excellence de bien vouloir tenter de nouvelles démarches auprès des États-Unis et de la Grande-Bretagne, pour convaincre leurs dirigeants d'accepter sans délai et sans préalable une convocation de la conférence de Genève afin de sauver la paix si tragiquement menacée. Nous plaçons nos ultimes espoirs en la France et en quelques puissances qui savent que le respect de la charte des Nations Unies et des accords signés à Genève est seul en mesure de préserver notre Sud-Est asiatique et même le monde entier de la destruction et du chaos. Dans cet esprit, nous sommes convaincus qu'une action conjointe de la France et des autres pays pacifiques ayant participé aux conférences de Genève de 1954[3] et de 1962[4] peut encore éviter l'irréparable.

Très haute considération. Norodom Syhanouk ».

Fin de citation

[1] Ce télégramme est signé par M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur de Cabinet du Ministre des Affaires étrangères.

[2] Sur l'extension des bombardements américains au Nord-Vietnam, voir ci-dessous les télégrammes de Saigon nos 407 à 411 du 16 mars et de Washington nos 1742 à 1758 du 25 mars 1965.

[3] Qui aboutit à la signature des accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[4] La conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos.

Début de citation

« Monseigneur, Votre message du 11 février me fait part du renouveau d'inquiétude que Vous éprouvez devant la soudaine et brutale aggravation de la situation en Indochine, à la suite des opérations militaires de grande envergure dont le Vietnam vient d'être le théâtre.

Comme Votre Altesse Royale, je redoute que cette recrudescence des hostilités puisse conduire à un conflit plus grave et plus étendu, dont seraient inévitablement victimes les populations de cette région.

La France a depuis longtemps la conviction, elle l'a dit et répété, qu'aucun règlement durable et réel ne pourra être acquis par le moyen des armes. Seule, une négociation générale peut dégager les perspectives d'un retour à la paix et d'une indépendance réelle des peuples intéressés, ce qui implique nécessairement l'exclusion de toute intervention étrangère au Vietnam et au Laos, comme au Cambodge.

C'est pourquoi mon gouvernement a tenu, par sa déclaration du 10 février, à lancer un nouvel appel en faveur de la réunion d'une conférence internationale[1].

Cette initiative, Votre Altesse Royale ne peut en douter, manifeste sans équivoque que la France n'a nullement renoncé à faire entendre la voix de la raison et qu'elle ne ménagera pas ses efforts pour provoquer l'ouverture d'une discussion hors laquelle elle n'aperçoit pas le moyen d'arrêter le développement du conflit et de rétablir la paix ».

Je vous demande, Monseigneur, de bien vouloir agréer l'expression de ma haute et amicale considération.

C. de Gaulle »

Fin de citation

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1965).

[1] Ce communiqué appelle à réunir à nouveau la conférence de Genève de 1954, en exprimant la conviction du gouvernement français que seul un accord international excluant toute intervention étrangère peut ouvrir la voie de la paix.

67

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux REPRESENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À WASHINGTON,
LONDRES, MOSCOU, PEKIN, OTTAWA, NEW DELHI, VARSOVIE,
BANGKOK, VIENTIANE, SAIGON, PHNOM PENH, HANOÏ, MANILLE,
KARACHI, RANGOON, TOKYO, HONG KONG, BONN ET NEW YORK.

T. circulaire n° 32[1]. *Paris, 13 février 1965.*

(*Expédié :* le 16, 18 h. 18).

Le putsch qui a éclaté à Vientiane le 31 janvier[2] avait pour cause première le mécontentement de jeunes colonels désireux de prendre la place de leurs aînés. Il a trouvé un terrain propice dans la rivalité désormais traditionnelle de deux clans d'extrême-droite : celui de la famille Sananikone appuyée par le général Kouprasith Abhay, et celui des Phoumistes. À cela s'est ajouté un antagonisme entre l'armée et la police, les moyens d'intervention et l'autonomie de celle-ci, commandée par le général Siho, s'étant agrandis démesurément. Quoi qu'il en soit, ce coup d'État avorté a eu un résultat imprévu, dont les répercussions seront probablement très importantes : l'élimination du général Phoumi Nosavan, qui passa pendant de longues années pour le chef de file et l'homme fort de la droite.

Le déroulement des événements a mis en évidence le rôle passif du prince Souvanna Phouma et l'effacement presque total de la tendance politique neutraliste qui n'est plus représentée pratiquement que par la personne du Premier ministre ; les hommes politiques qui se réclament encore de cette affiliation, tel M. Pheng Phongsavan, ne sont en effet que de pâles figurants. La droite, dont de nombreux représentants étaient liés à Phoumi, se trouve encore dans une situation d'incertitude et d'attentisme. Quant au Néo Lao Haksat[3], s'il a condamné le coup de force, il n'a pas fait connaître sa position sur son règlement, sa seule initiative consistant à demander la convocation d'une conférence des Quatorze sur le Laos[4]. Il est à prévoir qu'il protestera, à son habitude, contre tout remaniement ministériel auquel il ne serait pas associé.

[1] Ce télégramme est signé de M. Brèthes, chef de service à la direction d'Asie-Océanie au Département.

[2] Sur l'échec de ce putsch, voir le télégramme de Vientiane n°s 173 à 178 du 5 février 1965, non reproduit.

[3] Parti politique fondé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

[4] C'est-à-dire avec les mêmes participants qu'à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

Après l'élimination des généraux Phoumi et Siho qui se sont réfugiés en Thaïlande, le prince Souvanna s'estime satisfait de l'issue de la crise qui a amené la disparition de deux personnalités ambitieuses, et il voit dans l'efficacité des troupes du général Kouprasith une preuve de loyalisme à son égard. Sous l'impulsion de ce dernier, on assiste à un regroupement au moins temporaire des chefs militaires de la droite dans le but avoué de « dépolitiser » leurs forces et de les mettre à la disposition du Premier ministre. Ces remaniements devraient avoir pour conséquence, dit-on à Vientiane, l'abandon d'étiquettes politiques et l'intégration définitive des troupes du général Kong Le dans le dispositif de l'armée royale. Cette absorption est souhaitée par certains généraux nationalistes et probablement par Kouprasith lui-même. Néanmoins, le chef des troupes neutralistes paraît fortement opposé à tout changement qui aurait pour effet de laisser aux seuls neutralistes de gauche, à présent alliés au Pathet Lao, le privilège de représenter la tendance du centre dans l'armée.

L'optimisme du prince Souvanna ne se trouvera justifié que dans la mesure où le général Kouprasith, fort de son succès et de l'appui de la famille Sananikone, ne manifestera pas d'exigences immodérées. Or, il est permis de penser que la réunification de la droite, si elle s'effectue réellement, accroîtra sa puissance et ses prétentions. M. Phoumi Sananikone, chef de l'extrême-droite et depuis toujours l'adversaire du Prince, n'apportera vraisemblablement son appui au Premier ministre que dans la mesure où les États-Unis sauront l'empêcher de se lancer dans des aventures politiques pouvant porter atteinte au gouvernement actuel.

L'évolution du Laos depuis ces dernières années n'encourage guère à adopter sans hésiter la thèse selon laquelle la position du Premier ministre se trouverait renforcée à la suite des derniers événements.

(Asie CLV, Laos, 1965-1976).

68

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
à M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 767 à 776.
Réservé.

Alger, 14 février 1965.

(*Reçu :* 23 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme nos 717 à 718[1].

Comme dans chacun de nos entretiens, M. Ben Bella n'a pas manqué de me parler des bases françaises en Algérie[2]. Il l'a fait comme à l'accoutumée, en termes nuancés, se gardant de « revendiquer » ou de « poser un problème ». « C'est à vous, m'a-t-il déclaré, qu'il revient d'examiner cette situation. Nous vous faisons confiance pour hâter les choses en tenant compte des impératifs de notre politique générale, hostile aux bases étrangères, et de l'embarras où nous sommes désormais placés dans les réunions internationales ».

Il a cependant précisé, en ce qui concerne les sites sahariens, qu'il s'attendait à ce qu'un calendrier d'évacuation anticipée lui fût communiqué avant la conférence afro-asiatique, qui doit se tenir à Alger le 29 juin et au cours de laquelle il souhaiterait, semble-t-il, pouvoir en faire état. J'ai naturellement éludé toute réponse, en rappelant que le gouvernement français se préoccupait lui-même de cette situation, puisqu'il consentait un effort financier très important pour hâter la mise en place de ses installations du Pacifique et de Guyane.

Sur Mers el-Kébir[3], M. Ben Bella a repris les thèmes qui nous sont connus et a marqué son souci de voir notre base se transformer progressivement en une sorte d'entreprise commune pour laquelle les mots de

[1] Le télégramme nos 717 à 718 du 12 février 1965, non retenu, rapporte l'entretien tenu la veille entre l'ambassadeur de France et M. Ben Bella, au cours duquel le président algérien a souhaité la conclusion prochaine de l'accord sur les hydrocarbures.

[2] Le statut des *Sites* français au Sahara (In Ekker, Reggane et l'ensemble Colomb-Béchar-Hammaguir) est défini par la déclaration de principes relative aux questions militaires du 19 mars 1962 (art. 4 et 5) et son annexe (art. 11 à 13) pour une période prenant fin au 1er juillet 1967. Les questions concernant les *Sites* relèvent entièrement et exclusivement du ministre des Armées et du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique. Le Conseil de Défense du 27 juillet 1962 décide la création d'un centre d'expérimentations nucléaires en Polynésie (CEP) et fixe au 1er janvier 1964 la date de commencement des travaux. Le Conseil de Défense du 20 novembre 1962 décide d'en accélérer la réalisation. Le Conseil de défense du 28 février 1964 comporte à son ordre du jour l'*état d'avancement des travaux sur le centre d'expérimentation du Pacifique*. Les premiers tirs sont prévus pour le deuxième semestre 1966.

[3] Les accords d'Évian prévoient que l'évacuation des troupes françaises d'Algérie, hormis celles stationnées à Mers el-Kébir et dans les bases sahariennes, se fera dans un délai qui doit prendre fin au 1er juillet 1965. Après cette date ne resteront en Algérie que les effectifs cantonnés sur le territoire de la base de Mers el-Kébir, mise à la disposition de la France pour quinze ans, et sur les *sites* sahariens (soit au total dix mille hommes environ) jusqu'en 1967.

chantier naval, d'arsenal et de « complexe d'économie mixte » ont été de nouveau prononcés. Il ne m'a pas paru utile de faire préciser ces idées qui demeurent très vagues, l'essentiel étant, selon mon interlocuteur, que l'armée française ne fasse pas comme à Bizerte où elle est restée « stérile » jusqu'à l'évacuation[1] : « L'Algérie ne souhaite pas le départ précipité des Français, mais que l'on commence d'un commun accord à préparer ce qui doit être la réalité de l'avenir ». De tels propos sont maintenant monnaie courante à tous les échelons du gouvernement algérien qui semble, au reste, plein d'illusions sur les possibilités de reconversion « économique » de la base militaire. Je n'ai pu, ici encore, que marquer une extrême réserve.

Chemin faisant, M. Ben Bella avait articulé un certain nombre de griefs mineurs.

Il lui semblait, d'abord, que l'insuffisance des contrôles douaniers permettait des « trafics » divers. Il était régulièrement saisi, par ses services, de dossiers qu'il « étouffait » pour ne pas compliquer les choses. J'ai répondu que, doutant de la réalité de ces trafics, je préférerais au contraire être saisi de griefs afin de les signaler, le cas échéant, au commandement de la base et de le mettre en état de réprimer des abus éventuels[2].

Le président a, d'autre part, fait allusion aux évacuations de personnes et à l'existence d'un « camp de harkis », à Mers el-Kébir. J'ai reconnu qu'en effet, nous avions dû, depuis l'indépendance, procéder à certaines évacuations d'anciens supplétifs menacés dans leur personne. Mais j'ai tout aussitôt indiqué que nous avions pris de nous-mêmes la décision de fermer ce petit camp d'accueil. J'appelais cependant l'attention de mon interlocuteur sur la réalité du problème des harkis, auquel une solution devait être apportée.

M. Ben Bella m'a alors assuré qu'il entendait, sur le fond, nous donner satisfaction. Il a pris très précisément l'engagement de permettre « à tout Algérien, harki ou non », désirant quitter l'Algérie pour se rendre en France, de partir « dans les 24 heures », à notre demande, à la condition que le secrétaire général de la Présidence en soit informé par nos soins. Les départs s'effectueraient isolément et, bien entendu, par des voies normales. Le président m'a assuré que cette possibilité serait ouverte même aux harkis actuellement emprisonnés, si leurs familles en faisaient la demande. D'une manière générale, il souhaitait régler définitivement cette question et s'orientait de lui-même vers la libération des anciens supplétifs encore détenus[3].

[1] Le 15 octobre 1963.

[2] Le protocole relatif au statut douanier et fiscal des forces armées françaises en Algérie est paraphé le 22 mai 1964. Le 18 février 1965, le directeur général des Finances d'Algérie, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de France, exprime le désir de procéder à la signature de la convention.

[3] Au début de l'année 1965, le nombre des anciens supplétifs encore internés administrativement en Algérie se situe aux environs de deux mille cinq cents personnes. Le gouvernement algérien commence à libérer méthodiquement par tranches les détenus. Les consuls de France signalent d'assez nombreuses libérations, notamment dans la région de Batna. Se reporter au télégramme d'Alger n°s 934 à 935 du 23 février 1965, non retenu.

J'ai enregistré cette affirmation de principe et, comme il en a été convenu, je vais m'efforcer, dans les jours qui viennent, d'établir avec M. Maachou une procédure permettant d'y donner une suite concrète.

J'ai de mon côté parlé des logements et villas déclarés « bien vacants » par le sous-préfet d'Oran (mon télégramme n° 605[1]) et rappelé les termes de la note remise[2], sur ce point, au ministère des Affaires étrangères. M. Ben Bella n'ignore manifestement rien de cette question qu'il a lui-même eu l'occasion d'examiner au cours de son récent voyage en Oranie. Mes arguments l'ont quelque peu embarrassé, mais je crains de ne l'avoir guère ébranlé. Il m'a confirmé, en effet, que les autorités algériennes s'estiment fondées à considérer comme « vacants » les locaux dont les propriétaires ne résident plus en Algérie. D'autre part, il lui semble difficile de réserver un sort différent aux villas de la corniche oranaise, selon qu'elles sont louées à des militaires ou à des civils.

Certes, M. Ben Bella m'a promis de réexaminer le problème, mais je doute qu'il soit actuellement disposé à lui trouver une solution favorable : tout au plus accepterait-il de renoncer à la rétroactivité demandée par le sous-préfet d'Oran. La question sera donc probablement intacte, lorsque M. Hadj Smaïn[3] s'entretiendra avec vous.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

[1] Le télégramme d'Alger n°s 605 à 609 du 5 février 1965, non retenu, traite du patrimoine immobilier français en Algérie et de la vacance des biens. L'ordonnance algérienne du 24 août 1962 réglemente la vacance des biens immobiliers, le décret du 18 mars 1963 institue la mise sous protection de l'État. L'arrêté préfectoral algérien en date du 28 janvier 1965 doit être considéré comme une interprétation abusive de la législation algérienne donnée par les préfectures d'Alger et d'Oran. Se reporter au télégramme de Paris à Alger n°s 325 à 334 du 4 février 1965, non reproduit, fixant la position française. Les logements et villas occupés par des militaires à Mers el-Kébir ne seront pas déclarés vacants. Voir le télégramme d'Alger n°s 1017 à 1018 du 27 février 1965, non retenu.

[2] Une note verbale de l'ambassade de France, en date du 4 février 1965, reprend l'ensemble de l'argumentation française et met en garde l'Algérie contre un règlement unilatéral et sans contrepartie du problème.

[3] M. Hadj Smaïn, ministre de la Reconstruction et de l'Habitat, se rend à Paris du 1er au 5 mars 1965. Les entretiens portent sur le règlement des problèmes relatifs aux HLM. Voir le compte rendu de ces conversations dans le télégramme de Paris à Alger n°s 732 à 743 du 11 mars 1965, non reproduit.

69

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 27[1]. *Bamako, 15 février 1965.*

Confidentiel.

Depuis la loi-cadre[2], les relations franco-maliennes ont connu de nombreuses vicissitudes : édification[3], puis éclatement de la Fédération du Mali[4], proclamation de l'indépendance[5], suivie du départ des troupes françaises[6], puis de la sortie de l'Union monétaire[7]. À certains moments, les deux pays ont été au bord de la rupture.

Aujourd'hui, l'atmosphère à notre égard semble s'être éclaircie sur le plan politique, mais cette amélioration intervient à un moment où, sur le plan économique, la situation du Mali n'a jamais été aussi grave.

[1] Cette dépêche, destinée à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, est intitulée : *Des relations franco-maliennes à la veille de l'ouverture des négociations.* Ce document est à rapprocher et à compléter par la note n° 71/DAM du 19 février, non reproduite, établie pour le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Habib-Deloncle, et intitulée : *Les négociations franco-maliennes.*

[2] Votée par l'Assemblée nationale le 23 juin 1956, la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer, à laquelle reste attaché le nom de Gaston Defferre, ministre socialiste de la France d'outre mer, marque une étape importante dans la décolonisation. Chaque territoire est doté d'un conseil de gouvernement à compétence locale, présidé par le gouverneur assisté d'un vice-président africain, qui en devient rapidement le personnage central. Les Assemblées territoriales voient leurs compétences étendues et reçoivent pouvoir législatif et réglementaire pour les matières d'intérêt local. Le suffrage universel est institué. L'Afrique équatoriale française et Madagascar passent sous le régime du collège électoral unique.

[3] La Fédération du Mali (Soudan et Sénégal) est proclamée les 4-5 avril 1959 et accède à l'indépendance le 20 juin 1960.

[4] Le 19 août 1960, la Fédération du Mali éclate à la suite de désaccords entre le Sénégal et le Soudan. Le 5 septembre 1960, Léopold Sédar Senghor est élu président de la République du Sénégal. Le 11 septembre 1960, la France reconnaît l'indépendance du Sénégal et la rupture de la Fédération du Mali.

[5] Le 22 septembre 1960, la République soudanaise devient la République du Mali et se déclare libre de tout engagement à l'égard de la France. Elle est admise à l'ONU le 28 septembre 1960.

[6] Le 20 janvier 1961, le président malien, Modibo Keita, demande le retrait des troupes françaises de leurs bases en territoire malien. Se reporter à *D.D.F.*, 1961-I, n°s 58, 116 et 164 (et notes).

[7] Concernant les accords de coopération économique, monétaire et financière des 2 février et 9 mars 1962 entre la France et le Mali, se reporter à *D.D.F.*, 1962-I, n° 34 (et notes). Ces accords sont publiés au *Journal officiel de la République française* n° 64-101, juillet 1964. Le 12 mai 1962 est signé à Paris l'accord de coopération conclu le 11 entre la France et les Républiques membres de l'union monétaire ouest-africaine. Outre la France, les sept États suivants en sont les signataires : Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Mauritanie, Sénégal, Dahomey, Mali et Niger. Seul des sept États africains signataires, le Mali, moins de deux mois plus tard, décide de ne pas ratifier l'accord et de créer sa propre monnaie le 1er juillet 1962. Cette décision du gouvernement malien est communiquée aux autorités financières françaises dans la journée du 30 juin. Voir *D.D.F.*, 1962-II, n°s 31, 40, 177 ; 1963-II, n° 263 (et notes).

*
* *

Depuis quelques mois, il ne se passe guère de jours où ne soit faite officiellement une déclaration favorable à la France et où ne paraisse un article élogieux sur notre compte dans la presse malienne[1].

En même temps, les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires n'hésitent pas à nous présenter des demandes de tous ordres : enseignants, médecins, ingénieurs, etc., comme s'ils étaient convaincus que la coopération entre la France et le Mali est appelée à se développer naturellement au cours des mois et des années à venir.

Outre la solidité de l'attachement que l'on n'a jamais cessé d'éprouver ici à l'égard de la France, ce changement d'attitude peut être attribué à divers facteurs :

Le premier, et le plus important, tient à la personnalité du général de Gaulle. Le prestige du chef de l'État dans ce pays-ci est inégalé et ses prises de position sont approuvées en bloc, qu'il s'agisse de nos relations avec nos anciens territoires d'Outre-Mer, de notre attitude à l'égard des pays du Tiers Monde, de ce que l'on croit être notre antagonisme fondamental envers l'Amérique, de la reconnaissance de la Chine, de la position française au regard des problèmes du Sud-Est asiatique, du voyage du chef de l'État en Amérique du Sud, des conceptions françaises sur le système monétaire international ou sur les Nations Unies, etc.

Une seconde raison peut être trouvée dans le sentiment de déception que l'on a éprouvé ici, après avoir tenté d'établir des liens nouveaux et étroits avec l'Union soviétique et ses satellites européens. Cette tentative n'a été couronnée que d'un demi-succès sur le plan économique, car les pays communistes européens imposent des conditions parfois draconiennes à la mise en œuvre de la coopération ; elle s'est traduite par un échec sur le plan psychologique, car les Maliens souffrent du complexe de supériorité raciale dont les représentants de l'Union soviétique et des pays de l'Est ne parviennent pas à se départir.

Quant à la Chine, elle ne suscite ici aucune crainte et, Paris ayant reconnu Pékin, on ne voit pas comment l'amitié du Mali pour la Chine communiste pourrait ne pas plaire au gouvernement français.

Un troisième motif de l'assouplissement de l'attitude des Maliens à notre égard, enfin, est la situation économique et financière du pays, et les dirigeants de Bamako n'hésitent plus maintenant, face aux difficultés sérieuses

[1] Se reporter à la fiche n° 565/DAM établie par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département du 28 décembre 1964, non publiée, reprenant chronologiquement les *Déclarations des autorités de Bamako en faveur du resserrement de l'amitié et de la coopération franco-malienne.*

dans lesquelles ils se débattent et compte tenu de leur aversion des États-Unis ainsi que des déceptions qu'ils ont éprouvées chez les pays communistes, à se tourner vers la France, qui, malgré les froissements du passé, leur paraît être la seule planche de salut.

*
* *

Depuis la réforme monétaire du 1er juillet 1962[1], la situation des finances extérieures du Mali n'a fait que se dégrader. Les avoirs en devises convertibles extrêmement fluctuants, et dont le total atteignait près de 3 milliards de francs maliens[2] au 30 octobre 1962, sont passés par un minimum de 11 millions en juin 1963, pour se retrouver à 573 millions en fin d'année et à 16 millions au 31 mars 1964.

Parallèlement, les soldes des comptes bilatéraux créditeurs se réduisaient de moitié, tandis que les soldes débiteurs, inexistants en 1961, s'élevaient au 31 mars 1964, également, à 1 milliard 314 millions, soit au total un débit de 827 millions de francs maliens.

Il convient d'ajouter que la balance commerciale du Mali accuse un déficit de plus en plus marqué, qu'il en est de même pour la balance des paiements, et que la dette extérieure s'élève à 35 milliards de francs maliens, dont 13 milliards environ envers la France, qui est créditrice de près de 7 milliards à court terme.

Sans les prêts du Fonds monétaire dont le Mali a déjà touché deux tranches, ce qui représente les trois quarts du prêt, et la latitude que nous avons laissée au gouvernement malien d'utiliser les comptes de chèques postaux[3], le Mali se serait trouvé en état de cessation totale de paiements dès octobre 1964.

Face à cette situation, les Maliens demandent, depuis plusieurs mois, l'ouverture de négociations avec la France[4]. Ils ont d'abord proposé de

[1] Se reporter à la note du 15 mars 1965, sans autre référence, non reproduite, intitulée *Évolution de la situation monétaire du Mali*, analysée en trois parties : I – La situation au moment de la réforme du 1er juillet 1962, la convention du 21 juillet 1962 fixant les modalités selon lesquelles l'ancienne BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) transmet à la Banque de la République du Mali le service de l'émission monétaire au Mali ; II – L'évolution de la situation de 1962 à 1964 ; III – L'aide de la France, à laquelle le Mali doit recourir dès 1963, les termes de l'arrangement financier conclu le 28 juin 1963 ; IV – L'aide du Fonds monétaire international vers lequel le Mali se tourne en avril 1964.

[2] Au 1er juillet 1962, le franc malien a la même définition que le franc CFA.

[3] Se reporter à deux notes nos 223/DAM et 226/DAM, respectivement des 2 et 4 juin 1965, non publiées, intitulées : *Les transferts postaux entre la France et le Mali* et *L'importance du circuit postal pour le Mali*.

[4] Voir la dépêche de Bamako n° 0024/DAM du 6 février 1965, non retenue, reproduisant la lettre adressée par le président du Mali, Modibo Keita, datée du 1er février 1965, au Premier ministre Georges Pompidou proposant que des négociations à mener entre la France et le Mali concernant les relations économiques, financières et monétaires entre les deux pays soient officiellement fixées au 22 février 1965, à laquelle est annexée une note technique établie par les experts du Mali sur la situation financière du pays.

ne parler que de la consolidation des dettes à court terme. Comme nous leur avons fait remarquer que les problèmes à résoudre doivent être traités dans leur ensemble, car ils sont liés les uns aux autres, ils ont accepté le principe d'un examen général, en commun, de la situation financière, économique et monétaire du pays. En vue des négociations qui vont s'ouvrir, ils ont établi un nouveau plan de redressement[1], et ils assurent que, s'il est accompagné d'une consolidation des dettes à court terme du Mali envers la France, il permettra au pays de rétablir sa situation.

Ce plan comporte, pour la première fois, une balance commerciale et une balance des paiements qui sont l'une et l'autre en excédent.

Pour la première fois aussi, il dénote une prise de conscience très nette des dangers que court le Mali s'il continue à vivre au-dessus de ses moyens, surtout en ce qui concerne les biens d'équipement et les programmes d'industrialisation.

*
* *

Mais le mouvement actuel étant déclenché depuis plusieurs années, on peut se demander si, sur le plan technique, ainsi que sur le plan politique, il est encore possible de le freiner.

Sur le plan technique, il semble que la prudence inciterait à ne pas continuer, par exemple, le stade que construisent les Russes, le grand hôtel de la RAU, les recherches minières entreprises par les Soviétiques, la raffinerie de sucre fournie par la Chine, la cimenterie que doit construire la Russie, etc. D'autre part, et si l'année 1965 se place sous le signe de l'austérité au point de vue des finances extérieures, rien ne permet de dire qu'il en soit de même pour le budget national, et surtout pour les sociétés d'État, telles que la SOMIEX[2], Air-Mali, la Compagnie malienne de navigation, toutes entreprises qui sont en déficit.

Il s'agit là de changements de structure et le gouverneur de la Banque, M. Nègre, me disait tout récemment que l'on envisageait sérieusement de réduire tout ce qui était dépenses de prestige pour ne se concentrer que sur les dépenses de production ; il compte s'expliquer sur ce point à Paris[3]. On peut penser que ces changements auraient pu intervenir dès

[1] Voir l'aide-mémoire (malien), établi le 18 février 1965 par le ministre malien des Affaires étrangères, Ousmane Ba, qui doit conduire la délégation malienne aux entretiens de Paris, faisant état de la situation et rappelant les dispositions de l'accord de coopération signé entre les deux pays, en matière économique, monétaire et financière du 9 mars 1962, prévues au Titre II, art. 8, 9 et 10.

[2] SOMIEX : Société malienne d'importations et d'exportations, société d'État à vocation commerciale créée en 1960, dont le directeur est M. Oumar Ly, un des membres de la délégation malienne aux conversations de Paris.

[3] Voir les dépêches de Bamako n° 033 et 034, toutes deux du 20 février 1965, rapportant, la première le compte rendu de la conversation tenue le 19 février entre l'ambassadeur de France à Bamako et M. Louis Nègre, gouverneur de la Banque de la République du Mali ; la seconde, le

1964 si les représentants du FMI avaient fait preuve de plus de sérieux et de rigueur au cours de leur première enquête au Mali et s'étaient montrés plus exigeants.

Sur le plan politique d'autre part, il est certain qu'il souffle actuellement sur le Mali un « vent de raisonnabilité ». La plupart des membres du gouvernement se déclarent partisans d'un retour à l'orthodoxie. Je l'ai constaté non seulement chez les « libéraux » tels que Jean-Marie Koné, Nègre, Aw, mais aussi chez ceux qui passent pour être les plus orientés à gauche, notamment M. Kouyate, ministre du Développement, et Idrissa Diarra, secrétaire du Bureau politique.

Il semble qu'il en aille différemment avec le président Modibo Keita. De mes rencontres avec lui au cours de ces dernières semaines, je retire l'impression d'un personnage dominé davantage par les émotions que par les considérations d'ordre économique ou technique. C'est ainsi que les références au passé, les allusions aux susceptibilités d'ordre politique ou personnel, reviennent constamment dans sa conversation : le Mali n'a jamais été compris ; les pays européens, ceux de l'Est comme ceux de l'Ouest, ne lui ont souvent apporté qu'une aide inadaptée aux besoins du pays et fréquemment accompagnée d'arrière-pensées ou de calculs. En revanche, en Extrême-Orient, en Chine et surtout en Corée du Nord[1], le Mali a trouvé compréhension, aide et sympathie. Mais le moment n'est-il pas venu où la Communauté économique européenne pourrait, sous l'impulsion de la France, s'orienter sur la voie d'une coopération, avec des groupements régionaux africains, qui, pour une fois, serait aménagée selon la logique ? Les programmes devraient tenir compte des possibilités véritables des pays africains et favoriser la distribution des tâches entre eux, de manière à éviter qu'ils ne fassent tous la même chose et faciliter leur regroupement sur une base régionale et économique.

Ainsi, à côté d'évidentes erreurs de jugement, le chef de l'État malien peut se montrer capable de vues d'avenir d'apparence raisonnable[2]. On peut douter cependant qu'il puisse facilement faire machine arrière et renoncer à ses options, mais on peut se demander également ce qu'est son véritable pouvoir. À ce sujet, les rumeurs les plus contradictoires circulent. La réalité semble être que ce pouvoir est limité. Le gouvernement du Mali

compte rendu de la conversation de l'ambassadeur avec M. Ousmane Ba, ministre malien des Affaires étrangères, le 18 février. Ces deux documents ne sont pas reproduits. À la veille des négociations, le chef de l'État malien aurait demandé aux membres de la délégation d'aller assez loin dans les concessions pourvu que soit réglé le contentieux franco-malien, en préservant officiellement l'option économique socialiste du Mali et son plan d'investissements déjà établi.

[1] Allusion au voyage effectué par le président Keita en République populaire de Chine, Mongolie, Nord-Vietnam, Corée du Nord, du 29 septembre au 6 novembre 1964.

[2] Cette dépêche est à compléter par les télégrammes de Bamako n°s 441 à 455, 456 à 472, 473 à 487, tous trois du 22 avril 1965, non publiés, présentant un tableau d'ensemble de la situation du Mali, vue de Bamako, sous les trois aspects des rapports du Mali avec les pays étrangers, la situation économique et la situation politique, soit l'état de l'opinion et les rapports des dirigeants maliens entre eux.

est un gouvernement à direction collégiale. Grâce au parti unique, toutes les tendances y sont représentées et, dans la mesure où il existe une opposition, celle-ci est représentée au sein du gouvernement. Quant à la population, elle subsiste, modestement, grâce aux bienfaits de la nature et, heureusement pour elle, souffre peu des jeux auxquels se livrent les dirigeants. Il semble pourtant qu'elle n'éprouve plus pour le président les mêmes sentiments de confiance et d'admiration que par le passé.

*
* *

Comment vont se présenter les négociations ? Il est probable que, d'entrée de jeu, les Maliens vont solliciter la consolidation et le report de leurs dettes à court terme (un peu plus de 6 milliards de francs maliens).

Ils s'efforcent sans doute ensuite de démontrer la valeur de leur plan de redressement et, sur cette base, demanderont un accroissement de la coopération, dans le cadre du FAC[1] et du FED[2].

Il n'est pas exclu enfin, et cela M. Nègre me l'a dit formellement, que pour rentrer dans une zone convertible, ils se déclarent disposés à faire des concessions dans le domaine du contrôle de leur émission et à adopter un système inspiré des formules togolaise ou malgache.

Reste à savoir, vu de Bamako, où réside notre intérêt. Il n'est sans doute pas d'accepter toutes les demandes maliennes ni de les rejeter en bloc.

Mais la situation du Mali ayant le caractère sérieux que l'on sait, et les dispositions d'esprit des dirigeants ayant, semble-t-il, évolué, on peut se demander s'il n'y aurait pas avantage à inviter les négociateurs à exposer leurs problèmes et leurs difficultés, sur lesquels tant de détails nous manquent encore, et à fournir des éclaircissements sur leur plan de redressement, leur budget, leur circulation monétaire, leurs disponibilités en devises convertibles, leurs accords de *clearing*, le fonctionnement de leurs entreprises nationalisées, etc.

[1] FAC : Fonds d'Aide et de Coopération, compte spécial du Trésor, qui succède en 1959 à l'ancien Fonds d'Investissements pour le Développement économique et social des territoires d'outre-mer créé en 1946, pour retracer les opérations bilatérales d'aide de la France aux pays en voie de développement faisant partie de la zone franc.

[2] FED : Fonds européen de Développement, alimenté par les membres de la Communauté économique européenne et destiné à promouvoir le développement économique et social des pays associés et des territoires d'outre-mer. Le Fonds est géré par la Commission de la Communauté européenne, qui instruit les demandes de financement présentées par les autorités responsables des pays associés, en vue de compléter l'effort propre qu'elles consentent pour la réalisation de ces projets.

D'eux-mêmes, et sans que nous ayons à le leur démontrer, peut-être comprendraient-ils alors la gravité de leur situation, l'inexactitude de leurs calculs, la légèreté de certaines décisions ainsi que le caractère nocif de plusieurs de leurs options.

Mais on ne saurait tenter de sauver les Maliens malgré eux !

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1965).

70

M. de Buzon, Délégué général *a.i.* de France à Hanoï,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 100/AS[1]. *Hanoï, 15 février 1965.*

Sans s'arrêter aux demandes de précisions formulées par la Commission internationale de contrôle[2] au sujet des risques courus par ses équipes fixes au Nord-Vietnam (cf. ma communication du 14 février)[3], le haut commandement de l'Armée populaire est revenu à la charge et un télégramme du 13 février a demandé officiellement le retrait immédiat de toutes les équipes implantées en RDVN[4].

Le gouvernement de Hanoï semble résolu à se débarrasser très rapidement de ces antennes, qui pourraient constituer des témoins gênants dans l'hypothèse où une aide militaire étrangère serait apportée prochainement au Nord-Vietnam.

La liberté de mouvements du groupe fixe de Haïphong avait déjà été fortement limitée lorsque, il y a quelques jours, son siège a été transféré, « pour des raisons de mobilisation », du centre de la ville à un village des environs, ses déplacements à l'extérieur étant au surplus soumis à autorisation.

Je viens d'apprendre, par des membres de la délégation canadienne à Hanoï, que les autorités militaires ont notifié à celle-ci, de même qu'aux délégations indienne et polonaise, qu'aucune relève des postes extérieurs

[1] Cette dépêche, intitulée : *Élimination des équipes fixes de la CIC au Nord-Vietnam*, est rédigée par M. Germain Contard, agent supérieur de première classe, chargé de mission à la délégation générale au Nord-Vietnam.

[2] Commission internationale de contrôle instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

[3] Télégramme de Hanoï n° 31 du 14 février 1965, non reproduit. Il relate qu'à la demande verbale d'évacuation en raison des risques, présentée par les autorités de la RDVN, la CIC réplique en exigeant une lettre officielle et en ajoutant que ses équipes sont disposées à courir quelques risques, risques qu'il fallait d'ailleurs lui préciser.

[4] *Note du texte* : Ces équipes, au nombre de cinq, sont installées à Haïphong, à Lao Kay et Dong Dang (frontière chinoise), à Vinh et Dong Hoï (sud du pays).

n'était désormais possible et qu'aucun transport de courrier ou de ravitaillement à leur intention ne pouvait être envisagé.

Les autorités sont donc décidées à réduire la résistance éventuelle de la Commission internationale et à l'amener à rapatrier d'elle-même ses groupes fixes en lui faisant sentir dès maintenant la pression – susceptible de devenir rapidement intolérable – qu'elles sont à même d'exercer sur eux.

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976).

71

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 2370 à 2373[1]. *Paris, 16 février 1965, 10 h. 10.*

Secret. Diffusion restreinte.

Le Ministre a reçu M. Vinogradov le 15 février pour l'entretenir de la suite à donner aux contacts bilatéraux pris depuis la fin de décembre entre les deux gouvernements.

Il a rappelé la conversation que vous avez eue avec M. Kossyguine[2] et qui fut suivie de votre entretien avec M. Gromyko[3]. Plus récemment, M. Vinogradov avait été reçu par le général de Gaulle[4] et avait suggéré à cette occasion une rencontre à Moscou entre les deux ministres des Affaires étrangères.

M. Couve de Murville a ajouté qu'il serait heureux pour sa part de reprendre contact avec M. Gromyko qu'il n'avait pas vu depuis 1962[5] et d'avoir avec lui des conversations sur les problèmes importants, c'est-à-dire, bien entendu, d'abord sur les questions européennes. Mais également sur d'autres sujets. Le mieux serait que M. Gromyko puisse venir à Paris, par exemple à la fin du mois de mai, après le 25, c'est-à-dire à une époque où le général de Gaulle se trouverait lui-même à Paris. M. Couve de Murville pourrait rendre lui-même visite à Moscou avant la fin de l'année.

M. Vinogradov, qui était déjà au courant des intentions du Ministre, s'est contenté d'observer que ces propositions lui paraissaient très utiles et

[1] Ce télégramme est signé par M. Puaux, chargé des Affaires d'Europe au Département.

[2] Voir *D.D.F.*, 1964-II, nos 233, 234 et 236.

[3] Voir ci-dessus le télégramme de Moscou nos 157 à 164 du 15 janvier 1965.

[4] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Vinogradov, le 25 janvier 1965.

[5] Voir *D.D.F.*, 1962-II, n° 24.

qu'il espérait être en mesure de faire connaître prochainement la réponse de M. Gromyko. M. Kossyguine, a-t-il ajouté, venait à peine de rentrer à Moscou[1].

Au début de l'entretien, le Ministre a évoqué devant M. Vinogradov les affaires du Vietnam. Il s'agissait là à nos yeux d'une situation très dangereuse dont nul ne pouvait prédire comment elle évoluerait. Si, du côté chinois, on paraissait prêt à en revenir aux accords de 1954, on insistait sur le départ immédiat des troupes américaines. Aux États-Unis, si la majorité de l'opinion en venait à accepter l'idée de la négociation, elle n'était pas prête pour autant à accepter l'humiliation que constituerait une évacuation préalable.

Que ferait la Russie si la guerre devait éclater entre les États-Unis et la Chine ? M. Vinogradov s'est refusé à croire à une telle perspective et s'est borné à rappeler que son gouvernement demeurait partisan de la négociation.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

72

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn.

T. nos 1160 à 1161[2]. *Paris, 16 février 1965, 13 h. 02.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à vos télégrammes nos 1098 à 1109[3].

Il paraîtra peut-être difficile de s'opposer catégoriquement à une réunion du *Bundestag* à Berlin alors qu'il existe des précédents antérieurs à 1959 et que nous venons d'autoriser au cours des derniers mois la réunion dans cette ville de la *Bundesversammlung*[4] et du Cabinet fédéral.

[1] M. Kossyguine vient de se rendre au Nord-Vietnam du 6 au 10 février 1965, avec une escale à Pékin en chemin. Voir également ci-après le télégramme nos 680 à 692 du 25 février 1965 (et note).

[2] Ce télégramme est signé de M. François Puaux, chargé des Affaires d'Europe au Département.

[3] Le télégramme nos 1098 à 1103 adressé le 13 février 1965 par l'ambassadeur de France à Bonn, non reproduit, relate la démarche des représentants du Parlement vue d'obtenir l'autorisation de réunir le Parlement à Berlin le 25 mars 1965.

Le télégramme nos 1109 à 1115 du 15 février 1965, non reproduit, relate la réunion des ministres-conseillers des trois ambassades des pays alliés, au cours de laquelle ils examinent la demande allemande de réunion du Parlement à Berlin. Après avoir pesé les différents inconvénients et dans un souci de discrétion, le principe d'une réunion à Berlin est accepté et la date du 25 mars retenue.

[4] La *Bundesversammlung* : réunion plénière des Chambres du Parlement.

Toutefois, il est à craindre que cette nouvelle initiative ne suscite à l'Est des réactions plus vives que les précédentes. Même avant 1959, les réunions du *Bundestag* à Berlin sont demeurées exceptionnelles et l'on peut supposer que les Soviétiques chercheront au moins à empêcher que de telles réunions ne puissent être considérées à l'avenir comme chose normale. Il va de soi d'autre part qu'une trop grande tolérance de notre part à l'égard des manifestations politiques du *Bund* à Berlin risque de donner du poids à la doctrine allemande selon laquelle Berlin-Ouest fait partie de la République fédérale. Il peut en résulter un certain affaiblissement de la position alliée dans la ville. Enfin, une réunion du *Bundestag* à Berlin au mois de mars serait d'autant moins indiquée que la proximité des élections générales risque d'entraîner certains députés à prendre des initiatives spectaculaires qui pourraient nous gêner.

Au cas où il n'apparaîtrait cependant pas possible de prendre une attitude entièrement négative, peut-être y aurait-il moins d'inconvénients à accepter que la première réunion du prochain *Bundestag* se tienne, à titre symbolique, dans l'ancienne capitale allemande. Vous pourrez vous inspirer de ces considérations lorsque vous examinerez ce problème avec vos collègues anglais et américain.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

73

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 2443 à 2444[1]. *Paris, 16 février 1965, 19 h. 41.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme nos 390 à 394[2].

Vous pouvez dire à l'ambassadeur de Mongolie[3] que nous sommes d'accord pour nouer des relations diplomatiques avec son gouvernement. Il ne paraît pas nécessaire pour autant de publier, pour le constater, un communiqué formel.

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Dans ce télégramme de Moscou en date du 7 février 1965, non reproduit, l'ambassadeur de France à Moscou indique avoir reçu la visite de son collègue mongol, venu exprimer le désir de son pays de nouer des relations diplomatiques avec la France et, dans cette hypothèse, suggérer la possibilité de publier un communiqué commun. Selon le diplomate mongol, dans une première étape, la France pourrait accréditer à Oulan-Bator son représentant à Moscou et la République populaire à Paris son représentant à Londres. M. Baudet suggère plutôt l'établissement de relations permanentes sur place mais au niveau de chargés d'Affaires.

[3] M. Nyamiyn Louvsanchultem, ambassadeur de Mongolie à Moscou.

Nous avons reconnu l'existence du gouvernement mongol en votant pour son admission aux Nations Unies[1]. Pour l'instauration de relations diplomatiques, il suffira que nous donnions notre agrément à l'accréditement à Paris de l'ambassadeur de Mongolie à Londres.

Vous pourrez, d'autre part, ajouter qu'en ce qui nous concerne, et je suis d'accord sur les raisons que vous avancez, nous sommes prêts à envoyer à Oulan Bator un chargé d'Affaires permanent[2]. L'importance du poste ne paraît pas nécessiter, en effet, la désignation d'un ambassadeur.

Lorsque le gouvernement mongol nous aura fait connaître son accord sur la procédure que nous suggérons, nous lui soumettrons aussi rapidement que possible le nom du chargé d'Affaires.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

74

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
À M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin.

T. nos 523 à 530[3]. *Paris, 16 février 1965, 21 h. 13.*

Réservé.

L'ambassadeur de Chine a été reçu par le Ministre sur sa demande, le 13 février.

Au sujet du conflit sino-indien[4], M. Huang Chen[5] a marqué le désir de paix de la Chine : « Pour autant, a-t-il précisé, que du côté indien on ne déclenchera pas d'offensive, la situation à la frontière restera calme ».

Au sujet du Vietnam, l'ambassadeur pensait que l'aggravation de la situation ne pouvait que constituer une grave cause de préoccupations

[1] L'admission de la Mongolie aux Nations Unies, recommandée par la résolution du 25 octobre 1961 du Conseil de sécurité, n'est pas mise aux voix par l'Assemblée générale : elle est approuvée sans objection le 27 octobre.

[2] L'accord du gouvernement français à l'établissement de relations diplomatiques avec Oulan-Bator est notifié à l'ambassade de Mongolie à Moscou le 19 février 1965.
Avant la nomination d'un ambassadeur à Oulan-Bator, il est convenu d'envoyer un semi-résident, qui fera quatre voyages par an de deux à trois semaines. M. Philippe Richer, ministre plénipotentiaire, accomplit une première mission préparatoire du 25 juin au 13 juillet 1965. Le 7 avril 1965, M. Bayaryn Jargalsaikhan est agréé comme ambassadeur de la République populaire de Mongolie à Paris.

[3] Ce télégramme est signé par M. Brèthes, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la direction d'Asie-Océanie au Département.

[4] Concernant ce conflit, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, sous le point V de la Table méthodique, « Asie du Sud-Est », la rubrique *Conflit sino-indien* ; 1963-I, nos 12, 92 ; 1963-II, n° 53 ; 1964-II, n° 88.

[5] M. Huang Chen est nommé ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris en avril 1964 et remet ses lettres de créance le 6 juin 1964.

pour les peuples épris de paix. Le gouvernement chinois avait toujours estimé qu'il était nécessaire que soit tenue une négociation sur la base des accords de Genève de 1954. La crise était née des violations répétées des accords de la part des États-Unis ; les Américains n'avaient-ils pas bombardé trois fois le Nord-Vietnam en l'espace de trois jours, du 8 au 11 février[1] ? Ces violations flagrantes des accords constituaient une agression ouverte et une tentative d'étendre la guerre. Le gouvernement chinois espérait que les pays qui avaient participé aux accords, et tous les pays intéressés à la paix en Indochine, prendraient toutes mesures possibles pour arrêter l'agression et empêcher que la situation ne s'aggrave encore.

Le gouvernement chinois, a poursuivi l'ambassadeur, a publié le 9 février[2] une déclaration aux termes de laquelle il indiquait qu'il ne saurait rester passif devant l'extension de la guerre et qu'une agression contre le Nord-Vietnam équivaudrait à une agression contre la Chine. Si les États-Unis voulaient imposer la guerre à la Chine, celle-ci saurait comment riposter aux agresseurs.

Quant aux actes d'agression contre le Nord-Vietnam, l'ambassadeur a indiqué que les Américains multipliaient les raids contre une population innocente ; ils espéraient ainsi empêcher la population du Sud-Vietnam de se défendre contre ses agresseurs, mais leurs calculs seraient déjoués et leur plan voué à l'échec.

Le Ministre a répondu que le problème qui se posait était d'abord d'empêcher que les opérations ne s'étendent au nord, en second lieu, d'arrêter la guerre. Pour que s'arrêtent les opérations et que disparaissent les risques auxquels on devait faire face, il fallait que se produisît un fait nouveau, lequel pourrait être l'ouverture d'une conférence, dont la première tâche serait l'établissement d'un cessez-le-feu. La Chine était-elle disposée à accepter la réunion d'une telle conférence, sans conditions préalables ?

M. Huang Chen a répondu que la position du gouvernement chinois était parfaitement claire : la Chine était depuis longtemps disposée à participer à une telle conférence. Arrêter la guerre était l'affaire des États-Unis, puisque c'étaient eux qui avaient commencé à étendre le conflit. Les accords de Genève prévoyaient, en ce qui concerne le Sud-Vietnam, la

[1] Voir également les télégrammes de Washington, non reproduits, nos 1003 à 1004, 1005 à 1007 et 1008 à 1010 du 11 février 1965.

[2] Voir à ce propos le télégramme de Pékin nos 483 à 488, du 9 février 1965, non reproduit. Cette déclaration, consacrée aux affaires du Vietnam, a valeur d'un avertissement très net aux États-Unis. Le gouvernement chinois constate que les Américains sont déjà engagés dans la voie de l'extension de la guerre au Sud-Vietnam. Il rappelle que la RDVN a acquis le droit de riposter à l'agression américaine et tous les pays qui maintiennent les accords de Genève ont le droit de soutenir et d'aider la RDVN dans sa résistance à l'agression. Celle-ci étant membre du camp socialiste, tous les autres pays socialistes ont le devoir international de soutenir et d'aider par leur action la RDVN. La Chine étant l'un des pays signataires des accords de Genève de 1954, l'agression des États-Unis contre la RDVN est aussi une agression contre la Chine.

cessation des interventions étrangères, le retrait des personnels militaires étrangers, des bases, la solution des problèmes par la population vietnamienne elle-même. Que les États-Unis arrêtent les opérations et la question se résoudrait d'elle-même.

Le Ministre a alors repris le point de vue français : réunion d'une conférence dont le premier objectif et non la condition serait l'établissement d'un cessez-le-feu ; conférence sans conditions préalables qui donneraient une solution aux problèmes du Vietnam comme à ceux du Laos, par un retour aux accords de 1954, lesquels constituaient la seule base possible de négociations.

M. Huang Chen a répondu qu'il ne voyait pas de divergences de vues entre les deux gouvernements chinois et français : on était d'avis de part et d'autre qu'il fallait procéder à des négociations sur la base des accords de Genève. En ce qui concernait les attaques américaines contre le Nord-Vietnam, le gouvernement chinois avait le devoir de dénoncer ces violations des accords de 1954 ; si les États-Unis voulaient s'obstiner à étendre la guerre au-delà du Sud-Vietnam, le gouvernement de Pékin se verrait obligé de prendre des mesures comme il était indiqué dans sa déclaration ; il espérait que tous les pays intéressés prendraient les mesures nécessaires.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

75

NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Centrale nucléaire franco-espagnole

N. *Paris, 17 février 1965.*

Le directeur politique[1] a reçu le 16 février le ministre conseiller de l'ambassade des États-Unis à Paris.

M. McBride était chargé, sur instructions du Département d'État, d'attirer notre attention sur les incidences des conditions, que nous mettrions éventuellement en matière de contrôle, à la réalisation de la centrale nucléaire franco-espagnole[2]. En premier lieu, cette installation ayant une

[1] M. Charles Lucet, ministre plénipotentiaire.

[2] Il s'agit de la centrale de Vandellos, en Catalogne, dont la construction fait l'objet d'un accord annoncé à Madrid le 2 octobre 1964 entre M. Gaston Palewski, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales, et M. Lopez Bravo, ministre espagnol de l'Industrie.

capacité plutonigène, elle devrait être soumise à contrôle. D'autre part, un tel contrôle ne devrait être exercé que par l'Agence internationale de l'Énergie atomique. Toute autre formule, notamment celle d'une vérification effectuée par les autorités françaises selon leurs propres critères, aurait les plus sérieuses conséquences pour l'établissement d'un contrôle universel et uniforme confié à l'Agence internationale de l'Énergie atomique, contrôle qui demeure l'objectif vers lequel tend la politique américaine depuis de nombreuses années.

M. Seaborg, président de la Commission américaine de l'Énergie atomique, avait déjà longuement entretenu de cette affaire M. Goldschmidt, lors du récent voyage de ce dernier aux États-Unis, en insistant sur la valeur de précédent que prendrait notre vente de centrale à l'Espagne si celle-ci n'était pas assortie du contrôle de l'Agence internationale de l'Énergie atomique.

Il convient d'autre part de rapprocher la démarche de M. McBride de celle effectuée ces jours-ci par l'ambassade des États-Unis à Madrid, chargée de faire savoir aux autorités espagnoles que l'accord bilatéral hispano-américain de coopération atomique ne serait renouvelé qu'à la condition que le contrôle d'usage de l'uranium enrichi fourni par les États-Unis soit effectué par l'Agence internationale de l'Énergie atomique. De ce fait, toutes les centrales nucléaires vendues[1] par les sociétés américaines seraient contrôlées par l'Organisation de Vienne.

(Questions atomiques, Espagne, centrale de Vandellos, 1965).

[1] *Note du texte* : Une centrale est en cours de construction près de Madrid à Zorita ; des négociations sont en cours pour l'achat d'une seconde.

76

M. SIVAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHERAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 171 à 180[1]. *Téhéran, 17 février 1965.*

Réservé.

(*Expédié :* le 18, 14 h. 00).
(*Reçu :* le 19, 16 h. 38).

Le Premier ministre[2], que je n'avais pas vu depuis les obsèques de son prédécesseur[3] il y a trois semaines, m'a reçu longuement hier matin.

Dans la conversation, qui s'est prolongée près d'une heure, il s'est félicité tout d'abord de l'octroi au BRP[4] de la concession dans la zone *off shore* n° 1[5] pour laquelle je l'ai remercié. Il m'a demandé quand la société commencerait les travaux. Comme le ministre des Affaires étrangères (mon télégramme n° 44)[6], M. Hoveyda a souligné que c'était la « volonté du Shah », mais je sais qu'il est intervenu à plusieurs reprises pour appuyer auprès du Souverain, comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, les propositions françaises.

Comme il me répétait qu'il était très satisfait d'avoir pu contribuer, en tant que ministre des Finances, au règlement du contentieux franco-iranien et à la liquidation d'un arriéré qui pesait sur le développement

[1] Ce télégramme porte la mention marginale : *M. de L B., m'en parler avec les références.* Il s'agit vraisemblablement de M. Pierre de La Bouillerie, conseiller des Affaires étrangères, chargé des dossiers sur l'Iran à la sous-direction du Levant.

[2] M. Amir Abba Hoveyda, né en 1919, est nommé ministre des Finances d'Iran en mars 1964, puis Premier ministre en janvier 1965, tout en conservant le portefeuille des Finances.

[3] M. Hassar Mansour, Premier ministre d'Iran depuis le 7 mars 1964, est mortellement blessé le 21 janvier 1965 par un jeune homme de vingt ans, armé par la secte fanatique des *Fédayané Islam.*

[4] BRP : Bureau de recherche du pétrole.

[5] Zone *off shore* n° 1, première zone de prospection pétrolière accordée par l'Iran au large des côtes dans le Golfe persique, est remise en décembre 1964 au groupe français formé par le BRP et la RAP (Régie autonome des pétroles). Le groupe est installé à proximité du port de Bouchir, à la limite des eaux territoriales iraniennes, à soixante miles nautiques (cent kilomètres) du point de la côte le plus proche. Les forages débutent le 25 septembre 1965.

[6] Par le télégramme n°s 44 à 51 du 18 janvier 1965, en provenance de Téhéran, non reproduit, l'ambassadeur de France relate son entretien avec M. Aram, ministre iranien des Affaires étrangères, de retour des États-Unis ; M. Aram se montre soucieux de la suite des travaux en cours de l'Assemblée générale de l'ONU, dans l'éventualité où les problèmes de trésorerie ne seraient pas réglés (paiement des cotisations, notamment celle des États-Unis). Il se montre réservé sur l'Égypte, sur l'aide américaine à Nasser, craignant aussi une aide de la France. Sur ce dernier point, M. Sivan fait état des nombreux intérêts économiques et culturels français dans ce pays. M. Aram se montre également préoccupé de la situation au Vietnam, où il redoute l'installation du Vietminh. L'entretien se termine sur des remerciements pour l'octroi au BRP d'une concession *off shore* de recherche pétrolière.

de nos relations, je lui ai rappelé que « l'affaire Desquenne et Giral »[1], à laquelle il avait bien voulu s'intéresser, demeurait toujours en suspens du fait de l'obstruction de la direction des Chemins de fer. Il a téléphoné devant moi au ministre des Communications[2] et, pour en terminer, m'a promis que ce litige serait évoqué en Conseil des ministres. Je lui adresse aujourd'hui un aide-mémoire à ce sujet.

Le Premier ministre m'ayant indiqué que le Shah, qui est parti pour Vienne (mon télégramme n° 165)[3], s'arrêterait probablement 24 heures à Paris à titre privé en se rendant à Londres, je lui ai demandé s'il pensait qu'on pourrait à cette occasion lui faire essayer la nouvelle version de la *Caravelle*, l'appareil pouvant aller le chercher à Vienne. Il n'exclut pas cette possibilité et soumettra cette suggestion au Souverain par un prochain courrier.

M. Hoveyda, qui a conservé le portefeuille des Finances et qui s'efforce d'introduire avec le nouveau budget, qui doit être soumis au *Majliss*[4] avant le 21 mars, une politique d'économie (les crédits de fonctionnement de tous les ministères, entre autres, seront réduits de 5 %) m'a rappelé que tous les marchés importants à l'avenir seraient passés officiellement et à l'exclusion de tout intermédiaire. On prendrait en considération non seulement les conditions de crédit offertes (durée, taux, etc.), mais aussi les prix consentis (on se rappellera le récent échec d'Alsthom – mon télégramme n° 825)[5]. Comme j'évoquais la question de l'adjudication, à l'ordre du jour, de l'aciérie dont il est question depuis longtemps (mon

[1] Le 16 novembre 1959, un contrat est signé entre Desquenne et Giral, société anonyme française de travaux publics qui travaille habituellement pour la SNCF, et CFI (Chemins de fer iraniens) pour le renouvellement de la voie ferrée Arak-Téhéran, soit sur une longueur de trois cent cinquante kilomètres ; les travaux sont payables sur situation mensuelle. Ceux-ci sont interrompus le 8 août 1961 pour non-paiement de trois situations mensuelles, sous le prétexte qu'une instruction judiciaire est en cours au ministère iranien de la Justice contre la société Desquenne et Giral. Le 19 septembre 1961, une saisie des dossiers est opérée dans les bureaux de la société. Les autorités iraniennes refusent le visa de sortie pour les ingénieurs français et menacent d'arrestation le représentant de la société à Téhéran. En janvier 1962, après de nombreuses démarches de l'ambassadeur, le Premier ministre laisse espérer que les poursuites pourraient être abandonnées ; le 1er février 1962, les visas sont accordés aux quinze techniciens. En février 1965, l'affaire reste encore en suspens.

[2] M. Farhang Shafii'i.

[3] Le télégramme de Téhéran n° 165 du 16 février 1965, non reproduit, informe Paris que le Shah vient de partir pour l'Autriche, afin d'y suivre une cure thermale, et que sa femme, l'impératrice Farah Diba est sur le point de l'y rejoindre. Les souverains, après un séjour privé en Angleterre, rentrent à Téhéran vers le 11 mars.

[4] *Majliss* : Assemblée nationale consultative iranienne.

[5] Le télégramme nos 825 à 827, en provenance de Téhéran, daté du 3 décembre 1964, non reproduit, précise que, en raison de conditions de crédit plus intéressantes que les offres françaises, la Direction iranienne du Plan confie à l'industrie américaine la construction d'une importante centrale électrique, qui devrait en principe être imputée sur des crédits privilégiés français (selon les décisions de la commission mixte franco-iranienne) et équipée par la société française Alsthom. Devant la surenchère, M. Sivan est pessimiste pour l'avenir dans ce secteur des opérations des entreprises françaises en Iran.

télégramme n° 105)[1] en mentionnant la présence en Iran d'une mission soviétique (mon télégramme n° 88)[2], il m'a dit sans ambages que les prix offerts par l'URSS étaient « particulièrement intéressants » et que ceux que devraient faire les concurrents devraient s'en rapprocher « très sensiblement ».

J'ai eu cependant l'impression (mon télégramme n° 873)[3] que, comme le Shah, il ne pensait pas que ces propositions, malgré leur côté avantageux, avaient des chances d'être finalement retenues – cela pour des raisons extra-commerciales – mais il m'a donné à entendre que les offres ainsi faites constitueraient pour les autres propositions la base du prix maximum. Comme je faisais allusion aux possibilités américaines (mon télégramme n° 105), il a paru marquer, tout comme le Souverain lors de l'audience accordée à M. Bokanowski[4], sa préférence pour un consortium occidental. Il devrait d'ailleurs recevoir à ce sujet l'ambassadeur d'Allemagne aujourd'hui[5].

[1] Par le télégramme n°s 105 à 112 de Téhéran, du 28 janvier 1965, urgent, non reproduit, M. Sivan demande d'informer le ministère des Finances que la *General Electric*, société américaine, aurait laissé au consortium européen, constitué pour la construction de l'aciérie iranienne, un délai de dix jours pour accepter d'entrer dans le projet américain ; cela au moment où le consortium, composé de Français, Allemands, Belges, prend bonne forme et où l'Europe a encore des chances face à l'offre russe. Le coût total est de 220 à 250 millions de dollars. Pour contrecarrer les Américains, il conviendrait que des conversations aient lieu à Bruxelles afin que des crédits de l'ordre de 60 millions de dollars soient ouverts immédiatement par la France et par l'Allemagne et le reste par les autres pays. L'offensive américaine risque d'amener les entrepreneurs français à préférer une participation minoritaire, mais assurée, dans le cadre du projet américain, aux incertitudes du consortium.

[2] Par le télégramme n° 88 du 26 janvier 1965, en provenance de Téhéran, non reproduit, l'ambassadeur de France répercute les nouvelles de la presse selon lesquelles une mission soviétique de sept experts serait en Iran depuis décembre et aurait pris contact avec les autorités iraniennes en vue de la construction d'une aciérie.

[3] Le télégramme n° 873, en provenance de Téhéran, daté du 22 décembre 1964, non reproduit, fait état d'une audience accordée par le Shah à l'ambassadeur de France. Sont évoquées les opérations françaises qui pourraient être réalisées en Iran, notamment la sidérurgie ; à ce sujet, le Shah paraît envisager avec faveur la solution du consortium européen plutôt que les offres russes ; l'une des raisons de cette préférence est que Reza Pahlavi préfère voir la main d'œuvre iranienne aller se former en Occident plutôt qu'en Union soviétique.

[4] Invité par M. Hoveyda, alors ministre des Finances, M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre français de l'Industrie, arrive à Téhéran le 17 décembre 1964 au soir. Il rencontre, le 20 décembre, le Docteur Manoutchehr Eghbal, président de la Société nationale des Pétroles (NIOC) ; il s'entretient le même jour avec M. Hoveyda. Le 21, après avoir pris contact avec des personnalités gouvernementales, il est reçu en audience par le Shah qui se félicite de la part accordée au groupe français dans l'exploitation de la zone pétrolière *off shore* n°1 ; la question de la collaboration entre les deux pays en matière d'électricité, pétrochimie et sidérurgie est également évoquée. Le ministre français quitte Téhéran pour Bangkok le 21 décembre.

[5] M. Franz Joseph Bach, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Téhéran depuis septembre 1964.

J'ai profité de l'occasion pour rappeler à mon interlocuteur la convention sur l'assistance technique et le statut de nos experts[1], paraphés l'an dernier, et toujours en suspens. Tout ce que nous demandions, lui ai-je dit, était la non-discrimination, c'est-à-dire, le même traitement que celui qui est consenti, dans ce domaine, à ceux des États-Unis et de l'ONU. Le Premier ministre m'a assuré qu'il s'efforcerait de faire approuver ce statut à l'occasion de la prochaine loi budgétaire.

J'ai eu l'impression, une fois de plus, de me trouver en face d'un homme franc, simple et cordial, rapide et pratique, et animé, en tout cas, comme il l'a déjà prouvé, des meilleures dispositions à notre égard.

(Afrique-Levant, Iran, Relations bilatérales avec la France, 1965).

77

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. George Ball, le 18 février 1965, 14 heures 30

C.R.

Assistent à l'entretien :

M. Alphand M. Bohlen

Système monétaire international

M. Ball demande si le gouvernement français est en faveur du retour à l'étalon or pur et simple ou d'un système monétaire relié à l'or mais comportant en outre des unités de réserve (CRU)[2] comme M. Giscard d'Estaing l'avait proposé à Tokio[3]. Le retour pur et simple à l'or nécessiterait la réévaluation de l'or. Cela ferait l'affaire de l'Afrique du Sud.

M. Couve de Murville répond qu'en effet il s'agit bien du retour à l'étalon or. Ceci rendrait inévitable une réévaluation de l'or. Le problème de l'Afrique du Sud n'est évidemment que secondaire en l'occurrence.

[1] L'accord de coopération scientifique et technique est signé à Téhéran le 27 décembre 1967 ; l'article 4 traite du régime des experts.

[2] CRU : *Collective Reserve Unit*.

[3] La session annuelle du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale se tient à Tokyo du 7 au 11 septembre 1964. M.Giscard d'Estaing, ministre des Finances, y expose son opinion sur le fonctionnement du système international.

Ce système permettrait d'atteindre deux objectifs : d'une part la liquidation de la situation présente, grâce au remboursement des crédits en dollars existant dans le monde qui serait tout à l'avantage des États-Unis, mais constituerait en même temps un élément essentiel pour le retour à la libre convertibilité des monnaies ; d'autre part, la création de « liquidités » suffisantes dont le volume ne dépendrait plus, comme aujourd'hui, du déficit des États créditeurs à monnaies de réserve, invention britannique.

Enfin, les États-Unis se trouvent devant une alternative : soit changer le système monétaire actuel, soit recourir au contrôle des changes.

M. Ball craint les effets déflationnistes de nos propositions.

M. Couve de Murville souligne que sur ce point nous sommes en désaccord. La grande crise de 1929 a été le résultat de l'application du *Gold Exchange Standard* et en fait Roosevelt est revenu ensuite à l'étalon or, lequel a été de nouveau abandonné après la guerre. Mais l'Amérique d'aujourd'hui ne peut indéfiniment vivre dans l'inflation et elle devra se résoudre à l'une des solutions indiquées plus haut.

M. Ball déclare qu'il n'existe pas de plan américain tendant au contrôle des changes ni à l'embargo sur l'or. Il s'agit simplement de limiter l'exportation des capitaux. Quant à l'introduction du *Gold Standard*, elle exigerait des mesures complémentaires du genre de celles du CRU.

M. Couve de Murville démontre que la continuation de la situation actuelle a pour effet de transférer l'inflation à d'autres pays. La situation inflationniste qui existe actuellement en Allemagne, en France, au Benelux, a pour principale raison l'application du *Gold Exchange Standard*. Il en résulte que chacun des pays européens qui est ainsi touché doit recourir à un plan anti-inflationniste.

M. Ball estime au contraire que l'inflation existerait dans certains pays d'Europe, notamment en France, pour d'autres causes de caractère économique. Si le *Gold Standard* était brusquement mis en vigueur, il en résulterait un processus de déflation, avec toutes ses conséquences en France et ailleurs.

M. Couve de Murville pense qu'en réalité il s'agit de rétablir une discipline dans le système des paiements internationaux. Cette décision est de beaucoup préférable à l'évolution actuelle, qui peut conduire à une crise internationale extrêmement sérieuse.

Pour *M. Ball*, il n'existe pas actuellement de signes d'une telle crise aux États-Unis où les prix sont stables. Nous ne sommes pas en 1929. Il existe des méthodes modernes de gérer l'économie et d'augmenter sans cesse le niveau de vie. Ce que le gouvernement français appelle « discipline » n'est autre que la déflation.

M. Couve de Murville conteste ce point. Si l'or est réévalué, il y aura au contraire plus de liquidités qu'aujourd'hui.

M. Ball estime qu'il ne s'agit que d'un moment à passer, que les investissements à long terme des États-Unis leur apporteront des revenus qui permettront ultérieurement d'équilibrer leurs comptes extérieurs.

En fait, dit *M. Couve de Murville*, ces investissements sont financés par nous. Certains d'entre eux sont utiles ; ce qui n'est pas bon, c'est de généraliser une telle politique.

Avenir de l'OTAN

M. Ball demande quel sera le développement de la politique française en ce qui concerne l'avenir de l'OTAN et de l'Alliance en général. Il constate que nous avons refusé un certain nombre de requêtes américaines concernant Tahiti[1] et nos possessions de l'océan Pacifique.

M. Couve de Murville remarque que, par coïncidence sans doute, toutes ces requêtes sont présentées au moment où la France se prépare à exécuter des expériences nucléaires dans ces régions.

MM. Ball et Bohlen contestent qu'il y ait une intention politique des États-Unis. Les demandes présentées ont un caractère normal, qu'il s'agisse de l'établissement d'un consulat à Tahiti ou d'entreprises de nature scientifique. Cela dit, quelles seront les relations de la France et de l'OTAN ?

M. Couve de Murville répond qu'il s'agit là de problèmes d'avenir, qui doivent être réglés d'ici 1969 et qui ne comportent pas forcément un changement de traité actuel.

M. Ball voudrait savoir ce qui se passera dans l'intervalle. La France prépare-t-elle de nouveaux retraits du système de l'OTAN ?

M. Couve de Murville rappelle qu'il s'agit de modifier des structures militaires qui ne sont plus adaptées aux circonstances actuelles.

[1] Les demandes américaines dans le Pacifique portent sur : une opération éventuelle de sauvetage de la capsule *Apollo-Gemini* par avion, en utilisant Tahiti comme base de récupération ; l'utilisation de l'aérodrome de Papeete pour les observations par avion de l'éclipse solaire du 30 mai 1965 ; des recherches océaniques dans l'archipel des Tuamotu ; l'ouverture d'un consulat des États-Unis à Tahiti. À ce sujet, le gouvernement français répond affirmativement par note du 22 septembre 1964. Le consulat est alors ouvert mais, en février 1965, l'avis favorable est retiré, provoquant une demande d'explication du gouvernement américain.

L'année 1969, vingt ans après la signature du traité, présentera une occasion de remettre les choses au point. Si, comme on peut l'espérer, il n'y a pas de nouvelles menaces de guerre générale, l'adaptation nécessaire de l'Alliance à une période normale pourra se faire dans le calme.

M. Bohlen demande ce qu'il adviendra des millions de dollars qui ont été investis dans les travaux d'infrastructure en France ?

M. Couve de Murville indique qu'il s'agit là d'une question à étudier. Cette étude pourrait commencer en 1967. Il n'y a pas d'urgence. L'objectif est une démobilisation graduelle du système actuel.

M. Bohlen pose la question de la participation française à un prochain exercice aérien de l'OTAN.

M. Couve de Murville déclare qu'il n'est pas au courant de la question.

Moyen-Orient

M. Ball est inquiet de la situation au Moyen-Orient. Le problème des eaux du Jourdain, celui de l'établissement d'un commandement arabe unifié, le fait que Koweït est maintenant en mesure de financer l'armement de ses voisins créent autant de sujets de crainte. Quelle est la politique française à l'égard des livraisons d'armes aux pays arabes ?

M. Couve de Murville rappelle que pendant des années nous avons vendu des armes à Israël et que nous continuons de le faire, notamment en ce qui concerne les pièces détachées. En revanche, nous n'avons pas livré d'armes aux pays arabes. Notre attitude générale est une position d'objectivité et de neutralité. Si les pays arabes sont disposés à acheter des armes, nous serons prêts à examiner leurs demandes. C'est ainsi que le Roi de Jordanie nous a récemment parlé de certaines possibilités, mais aucune suite sérieuse ne leur a encore été donnée. Il en est de même pour le Liban.

M. Ball croit que ces achats pourraient un jour être réalisés grâce à l'appui financier de Koweït. Les États-Unis ne feraient d'ailleurs aucune objection, bien au contraire, à ce qu'ils prennent forme. Si les États européens n'interviennent pas dans ce domaine, Nasser imposera des armes soviétiques et notamment des avions *Mig* au lieu des *Mirage*, afin d'unifier l'armement.

M. Couve de Murville répète que nous ne sommes pas hostiles à de telles livraisons et que nous souhaitons maintenir un certain équilibre militaire et politique au Moyen-Orient.

En ce qui concerne les eaux du Jourdain, M. Takla, ministre des Affaires étrangères du Liban, avait indiqué récemment à Paris qu'il avait l'intention d'utiliser une partie de ces eaux pour les besoins d'irrigation de son pays dans des proportions supérieures à celles prévues par le plan Johnston[1]. Il cherchait évidemment à obtenir de la France qu'elle intervienne auprès d'Israël. Le gouvernement israélien a été tenu informé et a répondu qu'il ferait des objections à des dépassements comme ceux qui sont envisagés par le Liban. En janvier, une réunion des États arabes s'est tenue au Caire[2]. Les plans libanais ont été alors modifiés. Une nouvelle position est apparue, celle de détourner les eaux du Wazzani[3] vers la Syrie. Il s'agit là d'un projet nouveau qui paraît peu défendable.

M. Ball pense qu'Israël est inquiet de la situation et a le sentiment que la République arabe unie serait tentée de passer rapidement à l'action, car elle bénéficie aujourd'hui d'un armement amélioré.

Pour *M. Couve de Murville*, la question des eaux du Jourdain ne fait que commencer, c'est un problème dont nous aurons à nous occuper pendant des années.

M. Ball en est bien d'accord, mais Nasser ne voudra-t-il pas profiter de la situation présente, alors qu'il juge l'unité arabe renforcée ? Il craint aussi des initiatives du côté israélien. De toutes manières, la situation au Moyen-Orient va de nouveau entrer dans une période de troubles.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Concernant le plan Johnston, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 69, 86, 217, 227, 235.

[2] La conférence arabe au sommet (petit sommet), ou réunion des chefs d'État arabes, se tient du 9 au 12 janvier 1965, au Caire, au siège de la Ligue arabe. Il y est question du détournement des eaux du Jourdain.

[3] Le Wazzani est un affluent du Jourdain ; il prend sa source au Liban, traverse Israël avant de rejoindre le Jourdain un peu au nord du lac Houlé. Le projet consiste à capter les sources du Wazzani pour les dévier vers la Syrie par le moyen d'un canal dans le Banias. Il faut compter douze à seize mois avant que le chantier puisse être ouvert.

78

M. LEBOCQ, CONSUL DE FRANCE À TOURANE,
À M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON.

D. n° 176[1]. *Tourane, 18 février 1965.*

Si, au cours des dernières semaines, la situation politique au Centre-Vietnam n'a guère subi de changements, l'activité des forces de la subversion n'a cessé de s'amplifier. Depuis la ligne de démarcation du 17e parallèle jusqu'à Hué, il est raisonnable de supposer qu'à l'exception de quelques petites villes ou bourgades et de certains îlots encore tenus par l'Armée nationale ou les *Special Forces* sous commandement américain, l'ensemble du territoire est entièrement aux mains des communistes. Sans doute continuent-ils généralement à n'apparaître qu'au cours de la nuit, mais le jour tout comme la nuite, leur présence est certaine encore qu'elle soit qu'invisible. Tous les ponts routiers qui jalonnent la route de Quang-Tri à Khé-Sanh et à la frontière laotienne ont été successivement sabotés et si, d'aventure, ils sont réparés c'est pour être de nouveau détruits aussitôt après leur remise en service. Les alentours même de l'ancienne capitale sont constamment envahis par les Vietcong dont l'audace devient chaque jour plus manifeste.

À proximité de l'aéroport de Hué, un fort détachement de forces communistes a été accroché par l'armée régulière et l'affaire s'est réglée, après plusieurs heures de combat, par la retraite des rouges et une trentaine au moins de tués de part et d'autre. La plupart des tombeaux impériaux sont devenus des bases pour la subversion et leur accès est, naturellement, impossible.

La route de Tourane à Hué a été, pendant la dernière semaine, le théâtre de plusieurs attaques vietcong qui la minèrent en plusieurs points. Certes, le trafic n'est pas interrompu pour autant, mais toute la sécurité demeure fort aléatoire, une embuscade étant toujours à craindre. À proximité de Tourane, le village de Nam-O, célèbre pour la qualité de son nuoc-mam, a été l'objet de plusieurs attaques et passe pour être un point de ralliement de la subversion. La région qui s'étend de Nam-O jusqu'à l'extrémité nord du terrain d'aviation de Tourane a été le siège d'un violent combat, il y a une semaine. L'armée vietnamienne appuyée par l'aviation américaine et des forces héliportées a repoussé l'attaque, non sans subir de sérieuses pertes. Un peu plus au sud, à une quinzaine de kilomètres de Tourane, un autre accrochage sérieux a opposé les parachutistes de l'armée régulière et les Vietcong. De nouveaux blessés ont été ramenés à Tourane par hélicoptères. Les alentours de Faifoo sont également tenus par les rouges, et la ville reste pratiquement inaccessible, tant en raison des ponts sabotés que des mauvaises rencontres probables. Plus à l'ouest, le

[1] Cette dépêche est intitulée : *Situation au Centre-Vietnam.*

territoire occupé par le complexe minier industriel d'An-Hoa – Nong-Son est, lui aussi, d'accès problématique tant par hélicoptère que par bateau. Il m'a été rapporté que plusieurs unités de DCA vietcong placées à proximité du complexe peuvent en interdire l'accès. Tel est, en gros, la situation dans la région. Plus au sud, dans la province de Quang-Ngai, la présence des éléments vietcong est devenue définitive et, malgré de nombreux efforts, il a été impossible à l'armée régulière d'intervenir avec succès. Les seuls contacts possibles actuellement avec les villes de la province ont lieu en hélicoptères exclusivement.

*
* *

Les villes, dans l'ensemble, à l'exception de Tourane, peut-être, sont sinon officiellement et ouvertement administrées par la subversion, tout au moins soumises à une influence occulte mais toute puissante cependant, qui ne tient guère compte de l'administration régulière. Tel est le cas pour Quinhon et sans doute pour beaucoup d'autres. Les gestes et réactions de la population, les manifestations en particulier, sont dictés par les forces invisibles de Hanoï. Dans leur ensemble, les villes et les gros villages sont de plus en plus isolés des régions rurales par des barrages invisibles, qui régissent les arrivées des denrées. Devenu précaire déjà par suite des ravages causés par les typhons et les inondations de l'automne dernier, le ravitaillement des villes est devenu et devient chaque jour plus difficile. Sur la place de Tourane, de nombreuses denrées ont définitivement disparu, et celles qui arrivent de Saigon par voie aérienne atteignent des prix exorbitants. Ainsi depuis plusieurs jours, il est devenu impossible de trouver ici du lait frais. Le cheptel a été anéanti par les inondations et les quelques vaches qui subsistaient ont disparu, vendues à la boucherie par leurs propriétaires, dans la crainte d'une probable « réquisition » par les uns ou les autres. Le Butagaz utilisé pour la cuisine est devenu rare. Son ersatz obligé, le charbon de bois, coûte aujourd'hui 800 piastres les cent kilos, au lieu de 360 piastres avant les inondations. Tels sont les fâcheux effets de la pression croissante des communistes.

*
* *

Pour ce qui est de la situation politique, elle ne s'est guère modifiée au cours des dernières semaines. Si les manifestations ont cessé à Hué comme à Tourane, c'est faute seulement d'avoir un gouvernement contre qui protester. Le climat d'inquiétude et de pacifisme à tout prix n'a guère changé. La population, au Centre-Vietnam tout au moins, souhaite ardemment la paix. Si le mot de « neutralisation » n'est pas ouvertement prononcé, c'est faute seulement d'un terme moins décrié. Le mot choque encore mais l'idée règne dans les esprits. Les rumeurs les plus fantastiques trouvent aujourd'hui créance si elles laissent présager la fin des hostilités. Je

crois pouvoir dire que dans cette partie du Vietnam, tout au moins, nul ne se soucie de victoire, de démocratie ou de liberté comme l'entendent les propagandistes américains. Ce que chacun souhaite avant tout, sauf peut-être dans les sphères plus élevées de la population, plus cultivées ou moins ignorantes, c'est avant tout le départ des Américains qui, assure-t-on, permettra le dialogue sincère avec les compatriotes du Nord, au cours duquel un terrain d'entente sera facilement trouvé… Personne n'entrevoit, ou ne veut entrevoir, combien ces illusions sont vaines.

*
* *

Pendant ce temps, les Américains continuent à accumuler du matériel. À Tourane, un bataillon de *Marines* équipé d'engins terre-air *Hawks* est arrivé presque aussitôt après la « provocation » de Quinhon.[1] L'unité a été inspectée par le général Nguyen Khanh, venu tout exprès de Saigon. Depuis lors, plusieurs grosses unités de la VIIe Flotte sont entrées dans la baie de Tourane où elles ont jeté l'ancre. Un incessant va-et-vient d'embarcations rapides, grosses et petites, assure le transport jusqu'à terre de caisses de toute sorte, de camions, de munitions. C'est aujourd'hui le troisième jour occupé par ces opérations, qui durent du lever jusqu'au coucher du soleil.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

[1] Dans la nuit du 10 au 11 février 1965, un attentat y a détruit une caserne américaine, faisant de nombreuses victimes parmi ses occupants. Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n°s 236 à 240 du 11 février 1965, non reproduit.

79

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1156 à 1161[1].
Diffusion réservée.

Washington, 18 février 1965.

(*Reçu :* le 19, 1 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme nos 1141 à 1155.

Au cours du déjeuner qui a suivi notre entretien de ce matin, M. Rusk a abordé le problème allemand. Il a demandé quelles étaient, à la lumière des conversations de Paris du mois de décembre[2] et de la rencontre de Rambouillet[3], les vues françaises sur la meilleure manière de reprendre l'étude de la question.

Le Ministre a rappelé qu'en effet le général de Gaulle et M. Erhard[4] en avaient parlé : la réunification, pour nous, doit être un jour la conséquence de l'ouverture de l'Europe orientale. Le rideau de fer sépare en deux l'Allemagne, comme il divise l'Europe. Il convient de le faire disparaître, si l'on veut aboutir à la réunification. C'est là, bien entendu, une œuvre de longue haleine. Nous sommes prêts en attendant, si les Allemands le désirent, à examiner quelles démarches pourraient être envisagées, en direction des Soviets. Plutôt que le groupe de Bonn, le groupe des ambassadeurs de Washington, rompu à cette tâche et à l'abri des indiscrétions de la presse allemande, pourrait être appelé à définir la nature et préciser les modalités d'une initiative éventuelle.

[1] Après le premier entretien avec le secrétaire d'État, qui fait l'objet du télégramme nos 1141 à 1155 du 19 février 1965, reproduit ci-dessous, M. Couve de Murville a encore deux autres rencontres avec M. Rusk. L'une a lieu le même jour au cours du déjeuner et l'autre le lendemain matin. Elles sont résumées dans le présent télégramme et celui du 20 février 1965, nos 1207 à 1208, reproduit ci-après.

Pendant son séjour à Washington, le Ministre français discute également avec M. George Ball, sous-secrétaire d'État, avec lequel il évoque le système monétaire international et l'avenir de l'Alliance atlantique. Sur ces différentes conversations, se référer aussi au dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1965.*

[2] Allusion aux conversations franco-allemandes entre M. Couve de Murville et son homologue, M. Schröder, le 9 décembre 1964, reproduites dans *D.D.F.*, 1964-II, n° 219, ainsi qu'aux conversations franco-américaines des 14, 16 et 17 décembre 1964. Voir *D.D.F.*, 1964-II, nos 220, 226 et 229.

[3] Les entretiens franco-allemands de Rambouillet se tiennent les 19 et 20 janvier 1965. Se reporter ci-dessus au télégramme circulaire du 21 janvier 1965, nos 988 à 1002, et se référer au dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1965.*

[4] Lors des entretiens franco-allemands à Bonn les 3 et 4 juillet 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, nos 9, 11, 12 et 18.

Le secrétaire d'État partage ces vues. Il est prêt à se joindre à une démarche. Mais c'est aux Allemands à demander la convocation du groupe des ambassadeurs, qui devrait, non seulement arrêter un projet, mais encore en peser les conséquences. Il se pourrait, en effet, que les Soviétiques en prennent prétexte pour faire des contre-propositions qui risqueraient, sans accord préalable, de diviser les puissances. Aussi, les quatre gouvernements doivent-ils à l'avance définir des positions communes pour le cas où Moscou soulèverait des problèmes tels que ceux des frontières ou de la sécurité et iraient même, ce qui était d'ailleurs improbable, jusqu'à relancer une crise à Berlin.

Le secrétaire d'État estime, lui aussi, que la réunification allemande ne pourra se faire un jour que grâce à l'évolution de l'Europe tout entière. Aussi est-il favorable à toute amélioration des relations entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Les États-Unis sont, dans ce domaine, limités par certaines dispositions législatives que la crise actuelle au Vietnam ne permet pas de demander au Congrès de modifier.

M. Couve de Murville a fait remarquer que nous prenions soin, dans nos conversations avec l'Europe de l'Est, de ne pas donner l'impression de vouloir éloigner ces pays de Moscou. Nous désirions seulement nouer avec eux des relations plus normales. Le premier pas était de développer leur commerce avec l'Europe occidentale : le jour où leur économie ne dépendrait plus exclusivement des échanges avec Moscou, la situation serait profondément changée.

À propos du projet de réunion du *Bundestag* à Berlin[1], le Ministre a noté que, l'événement n'étant pas souhaitable, nous préférions choisir une date éloignée, c'est-à-dire octobre plutôt que mars. Mais nous étions prêts à discuter.

M. Rusk a exprimé, à cette occasion, les soucis que lui causait l'affaiblissement progressif des pouvoirs alliés à Berlin : Bonn n'avait-il pas reproché à M. Brandt de s'être adressé directement à lui pour lui soumettre certaines idées sur le problème allemand ? Aussi, dans notre réponse à M. Gerstenmaier, devrions-nous veiller à ne pas donner l'impression que nous renoncions à nos prérogatives.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Une réunion plénière du *Bundestag* est prévue à Berlin pour le 25 mars 1965. Elle se tient finalement le 7 avril 1965 et est la cause d'une mini-crise de Berlin.

80

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE CROUŸ-CHANEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA HAYE.

T. n°s 448 à 452[1]. *Paris, 19 février 1965, 19 h. 55.*

Le ministre conseiller de l'ambassade des Pays-Bas a demandé à être reçu le 19 février par le directeur des Affaires économiques.

Sur instructions de son gouvernement, M. Quarles a marqué la très grande importance que les autorités hollandaises attachaient à ce que, à l'occasion de la discussion sur le règlement financier, « une place centrale soit reconnue à l'Assemblée européenne dans la procédure budgétaire de la Communauté »[2]. Il a remis une copie de la déclaration faite à ce sujet par M. Luns lors du Conseil des ministres de la CEE du 1er décembre[3] et le texte de la motion adoptée par la seconde Chambre néerlandaise le 2 février 1965, motion qui demande expressément l'extension et le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée européenne. À partir du moment où les ressources mises à la disposition de la Communauté échapperaient au contrôle des Parlements nationaux, les Pays-Bas estimaient que la « viabilité des Communautés européennes courrait de graves dangers si la représentation parlementaire européenne ne pouvait, en temps opportun, exercer, dans les travaux et le développement des Communautés, les responsabilités qui lui incombent ». Le Parlement hollandais ne pourrait donner son accord à un arrangement qui n'en tiendrait pas compte. Le problème dépassait d'ailleurs le simple contrôle budgétaire.

Le directeur des Affaires économiques a répondu qu'il connaissait bien la déclaration de M. Luns et qu'il prenait note de la démarche du gouvernement néerlandais. Il remarquait cependant qu'aucune proposition concrète n'était faite par la Hollande.

Sans entrer dans le débat sur le fond, il a marqué qu'à son sens la question du contrôle parlementaire était mal posée.

Il ne serait possible de déterminer si le pouvoir de contrôle échappait aux Parlements nationaux et dans quelle mesure il lui échappait que lorsqu'on aurait fixé les procédures financières des Communautés. Or, en ce domaine, presque tout restait à faire et les premières études auxquelles on avait procédé du côté français révélaient l'ampleur du problème

[1] Ce télégramme, signé par M. Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département, est rédigé par M. Bernard Dejean de la Bâtie, conseiller des Affaires étrangères.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous les notes des 25 mai et 14 juin 1965.

[3] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1358 à 1365 du 2 décembre 1964, non reproduit.

et ses difficultés. Ni la nature, ni l'importance des ressources propres de la Communauté, ni le caractère et les modalités du financement de ses dépenses n'avaient encore été déterminés avec précision. Pour celles qui avaient été fixées, en matière agricole, des règles rigides avaient été adoptées à l'unanimité par les ministres et les représentations parlementaires savaient donc parfaitement à quoi s'en tenir.

Pour M. Wormser, en dehors de tout aspect politique, la question du contrôle parlementaire ne pouvait être sérieusement étudiée que lorsque les procédures financières seraient connues.

M. Quarles, sans chercher à entrer dans la discussion, s'est contenté de rappeler l'importance que les Pays-Bas attachaient à la question. Il a annoncé une proposition concrète de son gouvernement pour le prochain Conseil des ministres[1].

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1965).

81

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. De Broglie, Secrétaire d'État chargé des Affaires algériennes.

T. n°s 878 à 885[2]. *Alger, 19 février 1965.*

Diffusion réservée.

(*Reçu :* 22 h. 00).

Je me suis entretenu hier, à sa demande, avec le directeur général des Finances[3] qu'assistaient M. Houhou et M. Oulmane.

Trois questions ont été abordées, M. Mahroug se référant chaque fois au souci manifesté par le président Ben Bella de régler, dans les semaines qui viennent, « tout le contentieux franco-algérien ».

La première question est celle de la convention de coopération[4]. Je vous rends compte dans un autre télégramme des propositions formulées par mes interlocuteurs, à la suite de la dernière réunion de la commission mixte[5].

[1] En fait, le gouvernement néerlandais ne semble pas avoir présenté de nouvelles propositions lors du Conseil des ministres des Six des 2 et 3 mars 1965.

[2] *Note du document :* Prière communiquer d'urgence à M. Dommel.

[3] M. Smaïl Mahroug, depuis 1964.

[4] Convention de coopération culturelle et technique, application du protocole du 28 août 1962.

[5] La commission mixte de coopération se réunit les 15 et 16 février 1965. Voir le télégramme d'Alger n°s 893 à 896 du 20 février, non reproduit, mentionnant les points litigieux entre les propositions françaises et algériennes. Les négociations concernant le projet de convention de coopération technique et culturelle reprennent à Paris les 1er, 2 et 3 avril 1965.

En second lieu, M. Mahroug a exprimé de nouveau le désir de procéder prochainement à la signature de la convention relative au statut fiscal et douanier des forces françaises en Algérie[1]. Cela suppose, évidemment, qu'une formule puisse être enfin trouvée concernant le contrôle douanier à Mers el-Kébir. Alléguant une fois de plus les « trafics », notamment de devises, auxquels donnerait lieu l'absence de tout contrôle algérien, MM. Mahroug et Houhou se sont déclarés disposés à reprendre les discussions interrompues l'an dernier et à rechercher avec nous une formule « discrète mais efficace ».

Enfin, M. Mahroug a posé en termes plus précis que naguère le problème du « quitus fiscal ». Il m'a remis un aide-mémoire[2], rédigé sous le timbre de la direction générale des Finances, dont il a précisé qu'il constituait un élément de travail et non une communication officielle. Je crois néanmoins utile de vous en communiquer le texte.

Citation :

« Lors des entretiens franco-algériens qui se sont déroulés à Paris du 12 au 26 juin 1963[3], il a été décidé en matière de quitus fiscal que les nationaux français pourront quitter le territoire algérien sur présentation d'une déclaration sur l'honneur établie par les intéressés, attestant qu'ils sont en règle tant au regard des administrations fiscales que des caisses de sécurité sociale.

Ces déclarations sur l'honneur devaient être visées par les autorités consulaires françaises, le visa des autorités françaises signifiant qu'en cas de fausses déclarations, les sommes dues en matière fiscale et de sécurité sociale seront imputées à due concurrence sur le montant des avances consenties par le gouvernement français.

Les services fiscaux algériens viennent d'établir que sur 10 000 déclarations contrôlées, une somme de 23 040 586,96 DA représente des impôts dus par des nationaux français qui ont souscrit cette déclaration. Aussi le gouvernement algérien, conformément aux accords mentionnés ci-dessus, retiendra cette somme sur les prochains remboursements des avances de

[1] Le protocole relatif au statut douanier et fiscal des forces armées françaises en Algérie est paraphé le 22 mai 1964. Le 18 février 1965, le directeur général des Finances d'Algérie, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur de France, exprime le désir de procéder à la signature de la Convention. Le 1er mars 1965, le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes adresse une lettre au ministre des Armées proposant un projet d'échange de lettres définissant les modalités de contrôle.

[2] Aide-mémoire remis à l'ambassadeur de France le 18 février 1965.

[3] Accords ministériels franco-algériens du 26 juin 1963. Une première démarche est faite auprès de l'ambassade de France à Alger au mois de juin 1964, pour demander une modification dans un sens restrictif des conditions d'obtention des visas. Au début de 1965, plusieurs entretiens avec les représentants du ministère français des Affaires étrangères et les fonctionnaires de la direction générale des Finances algériennes ont pu laisser craindre une mise en cause du système.

trésorerie consenties par la France, et tient à la disposition des autorités françaises compétentes, les pièces justificatives des impôts ainsi retenus par la trésorerie algérienne »

Fin de citation.

J'ai fait aussitôt les expresses réserves : d'une part, en m'appuyant sur les arguments de votre télégramme n° 482[1], sur les conséquences que M. Mahroug prétendait tirer de son interprétation des accords du 26 juin 1963 ; d'autre part, sur le fait qu'apparemment les services algériens n'avaient pas procédé à la « ventilation » des impôts dus par les ressortissants français pour 1963 et pour les années antérieures ; enfin, sur le caractère unilatéral de la décision algérienne d'opérer un prélèvement sur les remboursements des avances de trésorerie.

Mes interlocuteurs, pour contester mes arguments, se sont dûment référés au procès-verbal des entretiens du 12 au 26 juin 1963, paragraphe deux, premier alinéa, ainsi rédigé :

« En ce qui concerne les sommes dues en matière fiscale et de sécurité sociale pour l'année 1963 qui n'auraient pas été recouvrées, par suite de fausses déclarations, le gouvernement aménagera, à due concurrence, le montant des avances de deux cents et cent millions de francs consenties en novembre et décembre 1962 ».

Certes, la ventilation n'avait pas encore été opérée. Néanmoins, les services algériens tenaient à notre disposition toutes les pièces justificatives, avec les noms des intéressés et les rôles correspondant à leurs impositions. Au reste, l'on n'avait encore vérifié que dix mille déclarations sur une centaine de mille : il était donc certain que la part des fraudes correspondant à l'année 1963 dépassait largement la somme indiquée dans l'aide-mémoire. Enfin, si le gouvernement algérien « gelait le calendrier » précédemment accepté, c'était seulement dans l'attente d'un apurement des comptes : n'avions-nous pas procédé de la même manière, en bloquant cent dix millions de francs pour les frais culturaux, avant de procéder à l'examen des barèmes ?

À l'issue de cette discussion, M. Mahroug m'a pris à part pour me dire « les véritables raisons » de son attitude. Il s'est référé aux propos que M. Ben Bella m'avait récemment tenus (mon télégramme n° 739)[2]. En

[1] Le télégramme de Paris à Alger n°s 482 à 496 du 13 février 1965, non retenu, souligne l'interprétation erronée tirée par les autorités algériennes des accords du 26 juin 1963. Ces accords doivent être ramenés à leur véritable portée, dont le but essentiel est d'organiser un régime devant trouver sa fin dans la conclusion d'un accord définitif, non encore intervenu malgré l'insistance de la France.

[2] Le télégramme n°s 739 à 745 du 12 février 1965, non retenu, reprend certains des termes de l'entretien entre l'ambassadeur de France et le président Ben Bella, tenu le 11 février 1965, portant sur les difficultés financières que connaît actuellement l'Algérie. Une partie de ces difficultés, souligne le président algérien, tient au fait que l'Algérie a hérité d'un trésor vide lors de l'indépendance.

m'exposant dans quelles conditions, à ses yeux, la trésorerie algérienne avait été « épongée » au moment de l'indépendance, le président avait demandé que l'on « tint compte de cette situation », en ce qui concernait le remboursement des avances que le gouvernement algérien avait dû solliciter à la fin de 1962. M. Mahroug avait jugé plus expédient d'aborder le problème, à lui posé tant par la volonté du président que par l'état de la trésorerie algérienne, « par le biais d'une procédure plus souple et s'appuyant sur des accords contractuels ».

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

82

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1141 à 1155[1]. *Washington, 19 février 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 20, 0 h. 20).

Le premier entretien entre le Ministre[2] et le secrétaire d'État, qui a eu lieu dans la matinée du 18 février, a été consacré au problème de l'Asie du Sud-Est.

M. Rusk a d'abord rappelé les positions du gouvernement américain. Celui-ci ne souhaite qu'une chose : voir rétablir le calme dans la région et pouvoir retirer ses troupes. Il n'est animé d'aucune ambition politique et ne se propose pas de détruire les régimes de Pékin et d'Hanoï. Mais il ne peut admettre de voir l'ensemble de l'Asie du Sud-Est tomber sous la coupe communiste. Or, l'infiltration des éléments vietcong a beaucoup augmenté au cours des derniers mois en provenance d'Hanoï. Il s'agit d'une agression communiste qu'il faut arrêter. En ce qui concerne une solution politique, le gouvernement américain en reconnaît la nécessité, mais il craint que si une conférence était réunie prématurément à Genève, une rupture intervienne après quelques jours ou quelques semaines, ce qui rendrait la situation plus dangereuse encore qu'actuellement. Il faut donc, comme pour le Laos[3], clarifier les choses auparavant et obtenir un certain nombre de garanties. Encore une fois, le gouvernement américain n'est pas contre une solution politique et si les infiltrations actuelles

[1] *Note du document* : Télégramme du 19 sur conversations avec Johnson : remis à Cadol le samedi 20.

[2] M. Couve de Murville est en visite aux États-Unis du 17 au 23 février 1965.

[3] Allusion à la conférence de Genève sur la neutralisation du Laos de 1961-1962.

étaient arrêtées, le gouvernement des États-Unis accepterait bien volontiers de retirer ses troupes. Qu'en pense-t-on du côté français ? Que peut-on connaître à Paris des intentions des adversaires ?

M. Couve de Murville souligne que la difficulté principale de toute solution politique lui paraît être l'absence complète d'un véritable gouvernement au Vietnam du Sud. C'est ce qui, plus encore que la situation militaire, peut empêcher d'aboutir à un règlement. Il existe au Sud-Vietnam des forces diverses : l'armée, les bouddhistes, les catholiques, les caodaïstes, le FLN surtout, mais il n'y a pas d'autorité. Il y a un certain sentiment national du Vietnam du Sud, lequel n'a jamais été uni avec le Nord et ne le souhaite peut-être pas. Il s'agit de savoir ce que pourrait être le gouvernement sud-vietnamien, sans doute une coalition, avec ou sans les communistes, mais décidée par les seuls Sud-Vietnamiens.

En ce qui concerne les intentions des Vietnamiens du Nord et des Chinois à l'égard d'une ouverture des négociations, nous avons eu des contacts à Paris avec leurs représentants, contacts dont les Américains connaissent l'essentiel. Les Chinois bien entendu se plaignent des actions américaines et les condamnent avec force, mais ils affirment qu'ils sont pour un retour aux accords de Genève[1]. Ils soulignent que ces accords sont violés par les bombardements du Nord-Vietnam. Lorsque les idées françaises sont exposées, négociation politique, réunion d'une conférence dont le but doit être le retour aux accords de 1954, cette réunion étant décidée sans condition de part et d'autre, les Chinois répondent qu'ils n'ont pas en principe d'objection. La réponse est à peu près la même lorsque l'on parle aux Nord-Vietnamiens, avec la différence que ceux-ci paraissent plus pressés et anxieux d'aboutir à un règlement. Voilà, vu de Paris, ce que l'on peut discerner des intentions chinoises et vietnamiennes.

M. Rusk répond sur le premier point qu'il n'est pas aussi pessimiste sur la situation intérieure du Vietnam. On ne sait pas très bien à Washington ce que vaut le nouveau gouvernement[2], mais il paraît meilleur que les précédents. Le nouveau Premier ministre, M. Quat, n'est peut-être pas une personnalité de premier ordre, mais il est intelligent et de bonne volonté. Toutes les tendances enfin sont représentées dans le sein de son gouvernement. Sur le terrain, il existe peu de régions qui soient entièrement administrées soit par le Vietcong soit par le gouvernement légal, les deux tiers du pays sont zones contestées, mais, sauf dans le delta du Mékong, les forces gouvernementales peuvent aller à peu près librement là où elles veulent.

Ceci dit, le Vietnam est le problème principal, mais c'est au Laos que l'on sent le mieux la température de la région. Or, l'accord sur le Laos est

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Formé le 16 février 1965.

assez récent. Il ne date que de 1962 et, de façon évidente, il a été violé du côté communiste, puisque douze bataillons nord-vietnamiens opèrent au Laos. Si une conférence sur le Laos se réunissait, les États-Unis seraient en bonne position pour dénoncer de telles violations. C'est pourquoi l'on aimerait voir reprendre des conversations entre les princes Souvanna Phouma et Souphanouvong. Les préalables à la réunion d'une conférence ne seraient pas très difficiles à lever. Grâce aux succès gouvernementaux, la ligne de démarcation en plaine des Jarres, qui doit être celle d'avril 1964, est à peu près rétablie. La seule difficulté provient du statut du prince Souvanna Phouma, qui devrait être reconnu, comme en 1962, comme chef du gouvernement d'unité nationale et non comme chef d'une faction. Mais il s'agit là d'une querelle peut-être plus verbale que réelle. Il est fâcheux que le silence du prince Souphanouvong, à la proposition que lui a faite le prince Souvanna Phouma d'établir une zone démilitarisée autour de Louang Prabang, empêche encore de résoudre ces questions. Il ne paraît donc pas au secrétaire d'État que le problème au Laos soit sans importance. Ce serait en tout cas une manière indirecte d'aborder la question.

M. Couve de Murville a répondu que cette approche ne serait concevable que si rien de dramatique n'intervenait au Vietnam, sur le plan militaire, pendant la conférence sur le Laos. Il fallait plutôt se préoccuper d'un règlement portant sur l'essentiel. La réunion d'une conférence sur le Vietnam est la bonne manière d'aborder le problème. Il faut considérer que cette conférence durerait un très long temps. Une première étape devrait être la conclusion d'un cessez-le-feu. Ensuite, il faudrait laisser la situation politique se développer et progressivement chercher à dégager le gouvernement qui pourrait avoir un soutien national.

De toute manière, les États-Unis doivent tenir compte de l'opinion publique et chercher à ne pas être accusés d'agression. Il est aussi important pour eux de reprendre l'initiative, plutôt que de se laisser acculer, ce qui est la situation à l'heure actuelle, à des ripostes de représailles.

M. Rusk pense qu'il serait désastreux que le seul but de la conférence soit de satisfaire Hanoï et d'amener à la constitution dans le Sud d'un gouvernement qui soit acceptable par le Vietnam du Nord et par la Chine.

M. Couve de Murville pense qu'il s'agit d'établir à Saigon un gouvernement national, même si personne ne peut garantir que ce ne sera pas un gouvernement communiste, ceci ne sera jamais fait tant que l'équipe au pouvoir sera imposée de l'extérieur. Il faut envisager un long processus, au cours duquel les armes se tairaient, la situation redeviendrait peu à peu normale, l'évacuation des forces américaines devenant effective en conclusion des accords.

Aux remarques de M. Rusk que le gouvernement américain n'avait aucun indice que Pékin et Hanoï aient renoncé à leurs vues de conquête

du Laos et du Vietnam du Sud, le Ministre a répondu qu'il lui paraissait que les Chinois ne souhaitaient pas l'extension du conflit et étaient probablement beaucoup plus inquiets des risques courus qu'on ne le pensait à Washington.

M. Rusk répond que, du fait de son conflit avec Moscou, Pékin veut pouvoir dire que lorsqu'il s'agit de soutenir les pays socialistes, la Chine, à la différence de l'URSS, n'hésite pas devant une politique active et des aventures militaires.

Il existe pourtant, estime le secrétaire d'État, un facteur que l'on peut exploiter, c'est le comportement de l'URSS.

L'on s'efforce à Washington de persuader Moscou que son rôle n'est pas d'agir en avocat des thèses communistes mais de la façon impartiale que lui impose son rôle de co-président des conférences[1]. C'est pourquoi on ne souhaite pas à Washington un débat devant le Conseil de sécurité où la Russie serait obligée de prendre parti. Certains indices laissent entendre que M. Kossyguine accepterait assez volontiers d'assumer le rôle que l'on attend de lui.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

83

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
À M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1185 à 1199. *Washington, 19 février 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* le 20, 6 h. 00).

Le Ministre a été reçu, dans la matinée du 19 février, par le président des États-Unis[2]. La conversation a porté uniquement sur le Vietnam.

Après quelques considérations sur le nouveau coup d'État qui venait de se produire à Saigon[3], le Ministre à la demande de M George Ball a parlé, comme il l'avait fait la veille auprès de M. Rusk[4], de la conversation qu'il avait eue récemment avec l'ambassadeur de Chine à Paris[5].

[1] L'URSS étant, avec le Royaume-Uni, un des co-présidents des conférences de Genève de 1954 et de 1961-1962.

[2] Lyndon B. Johnson.

[3] Sur ce coup d'État, voir ci-dessous le télégramme de Saigon nos 311 à 316 du 22 février 1965.

[4] Sur cet entretien Couve de Murville – Rusk, voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 1141 à 1155 du 19 février 1965.

[5] Voir le compte rendu de cet entretien Couve de Murville – Huang Chen du 13 février 1965 dans le télégramme de Paris à Pékin nos 523 à 530 du 16 février 1965, non reproduit.

De cette conversation, bien qu'il soit difficile de lui attribuer une valeur trop formelle, il paraissait résulter que les Chinois étaient d'accord pour parvenir à une solution politique réaffirmant les principes de 1954, et aussi pour la réunion d'une conférence sans conditions préalables. Selon nos informations, il en allait de même pour le Nord-Vietnam.

M. Johnson a répondu par une longue intervention.

Contrairement à ce qui venait de lui être dit, il estimait que ni les Chinois, ni les Vietnamiens du Nord n'avaient la moindre intention de négocier. Il a donné lecture d'un rapport reçu, a-t-il dit, de Hanoï et qui provient évidemment des services de renseignements. D'après ce texte, Chinois et Vietnamiens du Nord n'accepteraient de parler qu'après le retrait préalable et complet des forces américaines. Ils avaient le sentiment que le monde entier les soutenait et étaient décidés à continuer les combats jusqu'au départ des troupes américaines et l'établissement d'un régime communiste dans le Sud du Vietnam, ainsi qu'au Laos. Ces informations différaient beaucoup de celles provenant du côté français et le président était obligé d'en tenir compte.

Le président Johnson a rappelé que, depuis qu'il avait assumé ses fonctions et tenant compte de la position de ses alliés comme de ses adversaires, il s'était efforcé d'être prudent et ne céder à aucun mouvement impulsif. Il ne faisait que suivre la politique de ses prédécesseurs, MM. Eisenhower et Kennedy. Comme eux, il n'avait aucun désir de provoquer le Nord, mais il devait tenir compte de l'agressivité du Vietnam du Nord. Il estimait ne pouvoir faire autrement que de répondre de façon adéquate. Comment tolérer que dans des raids de plus en plus audacieux et sous le couvert de la nuit, des soldats américains soient assassinés dans leur sommeil[1]. Que pouvait-il faire sinon riposter et que feraient à sa place les chefs d'État des pays de l'Europe occidentale ? De telles ripostes, qui étaient en elles-mêmes normales, produisaient pourtant dans le reste du monde des réactions disproportionnées.

Chacun insistait auprès de lui pour que les États-Unis acceptent une solution d'ordre politique, mais personne n'était en état de lui indiquer clairement quelles pourraient être les données d'une telle solution. Bien entendu, si on pouvait lui démontrer que des conversations mèneraient à l'indépendance et à la neutralité du Sud-Vietnam, il rappellerait immédiatement ses troupes. Tel n'était pas le cas, bien au contraire. Tout indiquait que du côté communiste l'on voulait continuer et étendre les opérations. La réaction américaine ne pouvait donc être que de continuer et de riposter. Il n'y avait plus de sanctuaire privilégié et l'on répondrait à toutes les provocations sans s'imposer de limites.

[1] Allusion à l'attaque par le Vietcong, dans la nuit du 6 au 7 février 1965, de la base aérienne américaine de Pleiku. Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n° 205 du 7 février 1965, non reproduit.

Le Président espérait que dans cette lutte, il obtiendrait l'appui des chefs d'État des pays alliés des États-Unis. Il garde une grande reconnaissance au général de Gaulle pour l'appui qu'il a apporté aux États-Unis au moment de la crise de Cuba[1]. Il espère qu'en France comme dans d'autres pays l'on comprendra que la crise actuelle est aussi sérieuse et que l'on n'aura pas ensuite le remords de n'être pas intervenu au moment voulu.

En tout cas, du côté américain, l'on n'abandonnera la lutte, si on doit l'abandonner, que lorsque tout le possible aura été fait pour arrêter l'agression. Si le Vietnam tombe aux mains des communistes, ce serait ensuite le tour du Laos, de la Thaïlande, de la Birmanie, de la Malaisie, des Philippines. L'on se retrouverait bientôt à Hawaï et peut-être à San Francisco. Les États-Unis n'accepteront pas un nouveau Munich et il serait fâcheux que les pays communistes, comme autrefois l'Allemagne et le Japon, ne croient pas en temps voulu à la détermination américaine.

Bien entendu, dans la conduite journalière, les Américains sont décidés à agir avec prudence et à ne se livrer à aucune provocation. L'on me conseille, a-t-il dit, de négocier, mais de le faire dans une position de force. C'est précisément la politique actuelle du gouvernement des États-Unis. Il lui est déjà assez difficile de se garder des attaques des *leaders* républicains, qui voudraient le voir déclencher un véritable conflit.

Le Ministre a répondu que l'on pouvait comprendre les sentiments du président des États-Unis, la question restait néanmoins : comment sortir d'une telle situation ? Bien entendu, la seule solution était d'ordre politique, il semblait qu'il existait une grande divergence d'appréciation entre la France et les États-Unis sur les dispositions des Chinois et des Vietnamiens du Nord. Du côté américain, l'on se refuse à admettre que les communistes veulent autre chose que la guerre. Du côté français, l'on pense autrement.

Le Président a interrompu pour dire qu'il connaissait la politique du général de Gaulle, mais comment appliquer la politique de négociation que celui-ci recommandait ? Il avait demandé à M. Bohlen de lui expliquer point par point les modalités de ces négociations possibles. On ne lui avait jamais donné de réponse précise, sinon qu'il fallait négocier en partant d'une position de force.

Le Ministre a fait observer que depuis quatre ans, notre position avait été exposée et elle n'avait point varié.

Il n'y a pas d'autre voie que la négociation. Il serait dommage que le président prenne trop au sérieux le document de Hanoï qu'il avait lu et

[1] Sur ce sujet, voir dans *D.D.F.*, 1962-II, les n°s 112, 113 et 129.

qui paraissait être de la pure propagande. Il y a en tout cas une différence entre ce que Chinois et Vietnamiens du Nord disent publiquement et ce qu'ils pensent en fait.

M. McGeorge Bundy a alors demandé si la position des Chinois était que les Américains devaient se retirer du Vietnam avant toute négociation.

Le Ministre a répondu qu'il ne le croyait pas. Ce dont les Chinois parlaient, c'était du retour aux principes de Genève de 1954. Le retrait américain serait une conséquence et non une condition.

À une question du président qui désirait savoir si, du point de vue français, on attacherait une valeur quelconque à un accord passé avec les Chinois et les Vietnamiens du Nord, le Ministre a répondu qu'il y aurait naturellement des risques, mais qu'ils paraissaient inférieurs à ceux de l'escalade. D'ailleurs, beaucoup dépendrait de savoir quelle sorte de gouvernement pourrait s'installer en définitive au Vietnam du Sud.

Le Président ayant mentionné que tout succès, et la réunion d'une conférence en serait un pour eux, ne ferait qu'exciter l'appétit des communistes, le Ministre a fait valoir qu'étant donné l'équilibre des forces dans le Pacifique entre la Chine et les États-Unis, le gouvernement de Washington ne risquait guère de se trouver en position d'infériorité.

Faisant allusion aux divergences françaises et américaines sur ce sujet, *M. McGeorge Bundy* a fait valoir que du côté français l'on pensait qu'il n'y aurait pas de solution politique satisfaisante au Vietnam du Sud tant que les troupes américaines se trouveraient sur place. Du côté américain, on estimait au contraire qu'aucune solution ne serait possible si l'évacuation avait lieu.

M. Couve de Murville a fait observer qu'une conférence serait appelée à durer. Il faudrait chercher à commencer par l'établissement d'un cessez-le-feu. Alors seulement une vie politique pourrait reprendre au Vietnam du Sud. Ceci n'impliquerait pas un retrait préalable des forces américaines. Quant à l'expansionnisme chinois, que l'on redoutait tellement du côté américain, il fallait se rappeler le précédent soviétique. La Russie après sa révolution s'était concentrée pendant 25 ans sur ses problèmes intérieurs et notamment son développement économique. Elle n'était réapparue sur la scène internationale qu'au moment de la guerre. Il en serait peut-être de même des Chinois.

Le président Johnson a demandé ce que nous pensions de l'attitude soviétique. Le Ministre a répondu que la politique russe paraissait assez semblable à celle de la France. Elle représentait sans doute un élément modérateur. Les Russes malgré certaines préoccupations d'apparence

désirent certainement une solution politique, qui empêcherait la Chine de s'installer dans toute l'Asie du Sud-Est. On peut interpréter en ce sens le voyage à Hanoï de M. Kossyguine[1].

À la fin de la discussion, le président Johnson, pendant une période de silence qui a duré plusieurs minutes, a paru réfléchir, à ce qui lui avait été dit et qui était sans doute fort différent de ce que lui rapportent ses conseillers. Une courte conversation entre lui et le Ministre seul a suivi, au cours de laquelle il a manifesté successivement son désir d'entretenir avec la France et son président de bonnes relations et son espoir de venir en France vers le milieu de l'année, bien qu'il lui soit fort difficile au moment présent de faire des projets.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

84

M. Manac'h, Directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Ministère des Affaires étrangères,
à M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin.

L. *Paris, 20 février 1965.*

Monsieur l'Ambassadeur et cher ami,

Ce n'est qu'à mon retour de l'Inde, le 17 février dernier, que j'ai pris connaissance de votre lettre du 1er[2]. Toutefois, en mon absence, et sur ma demande, elle a été communiquée immédiatement à MM. de Carbonnel et Lucet et au Ministre. Il est inutile de vous dire que, pour ma part, j'en ai soigneusement pesé tous les termes. Pardonnez-moi le retard que je mets à vous répondre.

La visite de Kossyguine à Hanoï et les événements qui se sont déroulés au Vietnam du 7 au 11 février donnent une actualité encore plus frappante aux questions que vous posez au sujet de la politique chinoise et de notre propre politique en Indochine.

Vous avez eu connaissance, à cet égard, au moyen des notes de cette direction[3] qui vous ont été communiquées, de la substance de nos conversations de décembre, janvier et février avec les Chinois et les Nord-Vietnamiens au sujet du problème du Vietnam. Vous avez eu

[1] Sur la visite de M. Kossyguine à Hanoï du 6 au 10 février 1965, voir ci-dessus le télégramme de Moscou nos 354 à 356 du 6 février 1965 (et notes).

[2] La lettre de M. Paye ne figure pas au dossier.

[3] Il s'agit en particulier des notes de la direction d'Asie-Océanie nos 21/AS, du 25 janvier 1965 (et notes), 35/AS du 4 février 1965 ainsi que du télégramme de Paris nos 523 à 530, du 16 février 1965.

aussi le compte rendu télégraphique de la conversation qui a eu lieu le 13 février entre M. Couve de Murville et l'ambassadeur de Chine[1]. Je vous en adresse le compte rendu par valise.

De tous ces éléments se dégage un faisceau d'impressions plus ou moins claires. Il convient aussi de tenir en compte ce qu'ont dit ou fait les Américains ou les Russes depuis le 7[2].

Quant à notre propre position, elle a été réaffirmée sans équivoque le 10 février[3]. À cet égard, nous n'avons donc pas tardé à prendre parti, ce qui répond aux préoccupations que vous exprimez à la page 2 de votre lettre.

Comme vous le savez, enfin, le Ministre est actuellement à Washington et le Vietnam figure en tête de l'ordre du jour de ses conversations qui, à n'en pas douter, revêtiront, pour notre politique, une très grande importance.

Nous aurons donc à en reparler. Il me semble en effet qu'avant de répondre aux suggestions précises que comporte votre lettre, il convient de savoir ce que M. Couve de Murville va rapporter de Washington. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du résultat de la rencontre.

Ceci dit, et en dehors du problème brûlant de l'Indochine, il convient naturellement de ne pas donner l'impression aux Chinois que nous demeurons dans une attitude d'expectative. Il convient que les contacts se précisent entre nous, même si ce n'est que pour la découverte de nos positions mutuelles et non pour une action en commun qui ne sera pas toujours possible. Parmi les « gestes » possibles, en voici trois que je vois pour le moment. Nous allons, dans un délai bref, enlever l'avenue George V aux Formosans. Après réflexion, nous sommes d'accord pour contrôler sur certains points nos vues africaines avec celles des Chinois (voir la suggestion que m'avait faite Sung Chih-Kuang). Troisième point : j'estime que nous devrions saisir au bond la proposition qui nous est faite de contacts de personnalités importantes (il va sans dire qu'il s'agit de ministres)[4]. Pourquoi attendrions-nous une nouvelle conférence de Genève pour rencontrer les dirigeants chinois ? Si nous avons établi des relations diplomatiques avec Pékin, c'est tout de même une option politique et qui signifie

[1] Du fait de la reproduction ci-dessus du télégramme de Paris n°s 523 à 530, du 16 février 1965, le compte rendu *verbatim* de l'entretien n'est pas repris.

[2] M. Manac'h semble notamment se référer à ce sujet aux réactions du président Johnson à la suite de l'attaque de la base américaine de Pleiku. Voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 1185 à 1199, en date du 19 février 1965. Le directeur d'Asie-Océanie fait également allusion aux déclarations et commentaires qui ont suivi le séjour de M. Kossyguine à Hanoï. Se reporter à ce propos ci-après aux télégrammes de Moscou n°s 680 à 692 (et note) du 25 février 1965, analysant l'attitude soviétique.

[3] Sur ce point, voir ci-dessous le télégramme de Paris n°s 2939 à 2944 (et notes), en date du 27 février 1965.

[4] *En marge de sa lettre, M. Manac'h ajoute une note manuscrite* : « Sur ce point toutefois, aucune décision n'est encore prise et je n'exprime pour le moment qu'un point de vue personnel ».

que, pour notre part, nous avons choisi d'exploiter les contacts bilatéraux avant même que la Chine ne soit introduite dans un « concert ». Nous devrions donc aller de l'avant.

Soyez donc sûr que je donne la plus grande attention à la substance de votre lettre. Je ne suis arrivé en France que pour le départ de Couve. Son retour d'Amérique permettra de mieux poser les problèmes que vous avez évoqués[1].

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

85

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1207 à 1208[2]. *Washington, 20 février 1965.*

(*Reçu :* le 21, 0 h. 05).

Au cours de son dernier entretien avec le Ministre, M. Rusk a dit que, tout bien considéré, son gouvernement estimait qu'il serait préférable de laisser le *Bundestag* se réunir à Berlin le 24 mars et de ne pas renvoyer la session à l'automne. Dans l'état d'amertume qui règne à Bonn, à la suite des incidents égypto-israéliens, l'on préférait faire un geste aimable vis-à-vis du gouvernement fédéral. D'autre part, une réunion immédiate paraît devoir avoir moins de publicité qu'une réunion prévue six mois à l'avance. Il serait bien entendu que le débat du *Bundestag* devra être limité à des questions de routine et ne pas porter en particulier sur le problème de la réunification.

D'après un mémorandum britannique qui nous a été lu ici, les Anglais, qui ont des objections à ce projet, se rangeraient néanmoins en fin de compte à l'avis américain.

Dans ces conditions et si ces indications sont confirmées, notre ambassade à Bonn pourrait être autorisée à accepter finalement cette solution.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] *À la suite de sa signature, M. Manac'h ajoute un* post-scriptum *manuscrit* : « Je reçois, au moment de clore cette lettre, la vôtre du 12 février ».

[2] Voir ci-dessus la relation du début de l'entretien à Washington entre MM. Couve de Murville et Rusk sous le nos 1156 à 1161 du 18 février 1965.

86

COMPTE RENDU

Entretien de M. Joxe et de M. Todorov
22 février 1965[1]

C.R.
Confidentiel.

Assistent à cette conversation :

Du côté français	Du côté bulgare
M. de Carbonnel	M. Topentcharov, ambassadeur de Bulgarie
M. Mazoyer	M. Tanev, directeur du ministère des Affaires étrangères
M. Puaux	M. Dodev, Premier secrétaire de l'ambassade

À l'issue du déjeuner qu'il a offert en son honneur le 22 février, M. Joxe, ministre d'État chargé de l'intérim du ministère des Affaires étrangères, a eu avec M. Stanko Todorov, vice-président du Conseil de la République populaire de Bulgarie, un entretien au Quai d'Orsay.

La conversation a porté en premier lieu sur les questions économiques[2], dont M.Todorov a eu la responsabilité au sein du gouvernement bulgare. Le vice-président du Conseil a constaté que les échanges économiques entre les deux pays avaient pris un bon départ et qu'ils avaient en particulier augmenté au cours des deux dernières années. La Bulgarie était un pays en voie d'industrialisation rapide. Elle développait son industrie et avait de grands besoins en biens d'équipement. Ceux-ci lui étaient fournis en grande partie par les pays socialistes et, en particulier, par l'URSS, mais les pays occidentaux pouvaient également apporter une utile contribution à l'économie bulgare. On savait à Sofia que la France, dans certains domaines, était en avance ; c'est pourquoi on désirait faire appel à des biens d'équipement français, et il a cité à cet égard les cas les plus récents (équipement de plusieurs caves vinicoles – construction d'une usine chimique – usine de fibres synthétiques). D'autres projets pourraient être réalisés dans le cadre du plan quinquennal avec l'aide de la France[3]. Le gouvernement bulgare n'ignorait pas qu'il pouvait également

[1] M. Stanko Gueorguiev Todorov séjourne à Paris du 21 au 23 février 1965. Le lendemain, il s'entretient avec M. Michel Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie et du Commerce.

[2] Se reporter à la dépêche de Sofia, n° 115, du 9 février 1965, intitulée : *Le commerce extérieur de la Bulgarie – Place de la France*, ainsi qu'à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 19 février 1965, traitant des *Relations commerciales et financières franco-bulgares.* Ces deux documents ne sont pas reproduits.

[3] Voir la dépêche de Sofia n° 18/DE du 12 janvier 1965, intitulée : *Du plan bulgare pour 1965*, non publiée.

acheter en France des biens de consommation, certains produits chimiques en particulier, mais il estimait que l'équipement industriel devait avoir la priorité.

La question qui se posait évidemment était de savoir comment régler ces achats. Si l'équilibre des échanges ne pouvait être réalisé, on irait au devant de difficultés. Jusqu'à présent, la Bulgarie n'avait vendu à la France que des produits agricoles, dont plus de la moitié était constituée par des ventes de tabac. On était conscient à Sofia de la difficulté pour la France de développer ses achats dans ce domaine, étant donné les obligations qu'elle avait vis-à-vis de ses deux alliés, la Turquie et la Grèce. Mais on espérait que si on ne pouvait augmenter le montant des commandes, on devrait essayer de maintenir le chiffre des achats de l'année dernière. Ce sur quoi, M. de Carbonnel a fait remarque que ce chiffre était exceptionnel, le ministre ajoutant qu'il était dû aux maladies qui avaient frappé les plantations de tabac de Grèce et de Turquie.

M. Joxe ayant demandé quelles étaient, selon M. Todorov, les autres possibilités d'exportation de son pays, le ministre bulgare a répondu que la France devrait pouvoir acheter des produits chimiques, électromécaniques et des machines-outils ; la Bulgarie en exportait déjà, pas seulement dans les pays socialistes mais également en Allemagne occidentale, en Italie, en Angleterre et même au Japon.

M. Mazoyer, revenant sur le problème des biens d'équipement, a fait remarquer que la Bulgarie, qui avait actuellement de gros besoins dans ce domaine, ne pouvait que très difficilement atteindre l'équilibre dans ses échanges mais que la nouvelle politique de crédits pratiquée vis-à-vis des pays de l'Est devrait permettre de régler les cas les plus intéressants. M. Todorov a souligné de son côté que le problème de l'équipement industriel de la Bulgarie pourrait également être abordé sous l'angle nouveau des accords de coopération pour la production et la vente, qui pourraient être passés entre son pays et les firmes occidentales. Il devrait être possible par exemple de créer en Bulgarie des chaînes de montage avec le concours de l'industrie française, qui conclurait également avec les Bulgares des accords pour la vente des produits de ces chaînes. Trois projets de cette sorte étaient actuellement étudiés avec l'URSS, avec la Yougoslavie et avec la France (M. Mazoyer mentionne l'offre qui a été faite à ce sujet à la société des Compteurs de Montrouge)[1]. À Londres, d'où il vient, le vice-président du Conseil a évoqué également un projet de fabrication de compteurs électriques sur la même base. Il signale enfin, que la Bulgarie a fait l'objet d'offres similaires de la part des Allemands de l'Ouest.

[1] *Note du texte* : La délégation bulgare a approché au cours de son séjour à Paris dans le même jour les Usines Renault.

M. Joxe a estimé que ces projets étaient intéressants, qu'il retenait notamment ce que M. Todorov lui avait dit pendant le déjeuner des possibilités qui s'offraient dans le domaine des parfums, puisque la Bulgarie produisait les huiles essentielles et que la France possédait dans ce domaine une technique éprouvée. Une coopération à cet égard pourrait permettre d'étendre le marché dans l'intérêt des deux pays. Il engageait donc M. Todorov à exposer ces idées le lendemain, lorsqu'il le rencontrerait, à M. Maurice-Bokanowski, ministre de l'Industrie.

M. Todorov en a pris note et a terminé la partie économique de l'entretien, en disant l'intérêt de la conversation qu'il avait eue le matin même avec M. Palewski au sujet des centrales nucléaires et en évoquant la prochaine conclusion, au mois de mai prochain, d'un accord commercial à long terme avec la France.

Le ministre d'État a abordé ensuite les problèmes culturels[1]. Il savait ce qui se faisait actuellement en Bulgarie pour développer l'enseignement de la langue française, et a souligné l'intérêt qui s'y attachait dans la mesure où l'enseignement du français était lié au développement des rapports techniques entre les deux pays. Le vice-président du Conseil bulgare a répondu qu'effectivement les traditions françaises étaient solides en Bulgarie. On attachait un intérêt particulier à la possibilité de négocier avec nous un accord de coopération scientifique et technique qui rendrait de grands services à son pays. La Bulgarie avait déjà un accord de ce genre avec l'Italie et en avait discuté récemment à Londres. La France accordait actuellement 27 bourses d'ingénieurs et 45 mensualités d'élèves-ingénieurs. On serait heureux à Sofia qu'un accord permette de développer les échanges de stagiaires et de boursiers.

M. Todorov a constaté ensuite que le développement de bonnes relations économiques entre les deux pays s'accompagnait d'un rapprochement satisfaisant sur le plan politique. Les deux délégations avaient eu la même attitude à l'Assemblée des Nations Unies sur la question de l'article 19[2]. Sofia et Paris avaient d'autre part des conceptions voisines dans

[1] Se reporter à la note émanant de la direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département, du 19 février 1965, non publiée, analysant les *Relations culturelles franco-bulgares* qui sont entrées dans une nouvelle phase depuis la signature le 24 novembre 1964 d'un protocole biennal 1965-1966.

[2] L'article 19 stipule : *Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.* Les difficultés sont apparues lors de la création de la première Force d'urgence des Nations Unies en novembre 1956 et se sont aggravées avec la création de l'Opération des Nations Unies au Congo en 1960, pour culminer en 1964-1965 lorsque plusieurs États (dont l'URSS et la France) ont été menacés de perdre leur droit de vote à l'Assemblée en application de cet article 19.

les affaires d'Extrême-Orient. Sur plusieurs aspects des problèmes européens, les points de vue étaient proches. Enfin, la France et la Bulgarie étaient toutes deux opposées à la force multilatérale.

Le ministre d'État a développé notre position dans la crise que traversent les Nations Unies. Il ne fallait pas que l'Organisation s'engage dans des initiatives et des procédures sans issue. Notre attitude n'était pas pour autant critique et négative. Nous pensions que la France pouvait aider à un examen de conscience des Nations Unies et au retour à la mission originelle de l'Organisation, qui devait s'efforcer de rechercher l'entente entre les peuples et la lutte contre la guerre. Le général de Gaulle avait fait à ce sujet des propositions positives.

M. Todorov a noté que, sur ce point, il n'y avait pas de différence entre les politiques des deux pays. L'ONU devait rester dans le cadre de la Charte et ne pas jouer avec les principes sur lesquels elle a été fondée.

En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, *M. Joxe* a précisé que, sans faire le procès des États-Unis qui s'étaient donné de grandes responsabilités face à la Chine, nous avions délibérément adopté une politique de décolonisation et d'aide à l'évolution de nos anciens territoires d'Outre-mer et des pays sous-développés, fondée sur la non-intervention dans les affaires intérieures des États. C'est pourquoi nous préconisions dans la crise que traverse l'Indochine le retour total aux accords de Genève.

Notant que M. Todorov avait évoqué les problèmes européens, le ministre d'État a souligné que le gouvernement français demeurait convaincu de la nécessité de réaliser le Marché commun, mais que cette création ne pouvait en aucune manière constituer une menace pour les pays de l'Est avec lesquels nous désirions vivre en bons termes, comme le prouvaient les nombreux contacts que nous avions pris avec leurs gouvernements.

Les données de la politique européenne étaient en voie de transformation. Le fait que l'Allemagne fasse partie d'un système occidental était en soi un gage de paix. M. Todorov a répondu qu'il n'était pas possible d'affirmer que le Marché commun n'avait pas créé certains obstacles, mais qu'il devait être possible avec de la bonne volonté de les surmonter. « Nous ne vous demandons pas de dissoudre la CEE, de même que vous ne nous demandez pas de renoncer au Comecon ». Il fallait, dans ce domaine, être réaliste comme le général de Gaulle en donnait l'exemple lui-même.

À la demande de M. Joxe, le *vice-président du Conseil* a donné quelques indications sur les rapports de la Bulgarie avec ses voisins balkaniques. Selon lui, il n'y avait pas de problèmes avec la Roumanie et la Yougoslavie qui avaient le même système politique que la Bulgarie. En ce qui concernait la Grèce et la Turquie, que des différends avaient séparées pendant vingt ans de son pays, les relations étaient en voie de nette amélioration. Les rapports gréco-bulgares avaient été complètement assainis l'année

précédente par douze accords passés avec le gouvernement d'Athènes, qui avaient pratiquement réglé tous les différends[1]. Les conditions existaient à l'heure actuelle pour un élargissement des rapports économiques et culturels. Tous les problèmes n'étaient pas encore réglés avec la Turquie, mais Sofia avait pris l'initiative de propositions au gouvernement turc sur toutes les questions en suspens[2]. À Ankara, on avait manifesté un désir identique et on se préparait à des pourparlers qui auraient lieu prochainement. La Bulgarie, absorbée par les problèmes que posaient l'industrialisation du pays et le développement de son économie, n'avait aucune intention agressive vis-à-vis de ses voisins et entendait avoir avec eux des rapports normaux dans l'esprit de la coexistence pacifique qui était l'un des principes de sa politique.

Le vice-président du Conseil a terminé l'entretien en disant la satisfaction avec laquelle on avait noté à Sofia les résultats de la visite de M. Bachev à Paris[3] et des entretiens entre les deux ministres des Affaires étrangères. On espérait que les contacts ainsi amorcés auraient une prolongation et que le gouvernement bulgare aurait prochainement la visite d'un membre du gouvernement français.

(Cabinet du ministre, Entretiens et Messages, 1965).

87

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Spitzmuller, Ambassadeur de France à Bruxelles.

T. n°s 756 à 757[4]. *Paris, 22 février 1965, 21 h. 06.*

M. Spaak a indiqué par téléphone au secrétaire d'État, le 22 février, qu'il venait d'être prié par M. Houphouët-Boigny d'encourager M. Tshombé à demander l'admission du Congo-Léopoldville dans l'Organisation

[1] Allusion aux accords signés le 9 juillet 1964 à Sofia, qui établissent une coopération dans différents domaines techniques et élèvent les représentations diplomatiques au rang d'ambassades. L'abandon par les Bulgares, lors de la visite du ministre grec des Affaires étrangères, M. Costopoulos, en septembre 1964, de toute revendication territoriale donne une base nouvelle aux relations entre Athènes et Sofia.

[2] Les mesures discriminatoires prises à Sofia à l'égard de la minorité turque ont toujours été considérées comme un obstacle à l'aménagement et au développement des relations entre les deux pays. La conclusion le 9 octobre 1964 à Sofia d'un accord de tourisme bulgaro-turc, la visite en septembre 1964 du ministre turc du Commerce à Sofia semblent être des éléments de la *politique du sourire* menée à l'égard d'Ankara. Une tendance à recréer des liens interbalkaniques semble animer la Bulgarie.

[3] M. Ivan Christov Bachev, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, séjourne à Paris du 26 au 29 novembre 1964. Il s'entretient le 28 novembre 1964 avec M. Couve de Murville. Concernant cette visite et cet entretien, se reporter au télégramme de Paris à Sofia n°s 408 à 417 du 29 novembre 1964, publié dans *D.D.F.*, 1964-II.

[4] Ce télégramme, signé de M. Jean-Marie Soutou, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département, est communiqué à Abidjan sous le n°s 121 à 122.

commune africaine et malgache[1]. Il tenait à ne rien faire sans nous avertir et souhaitait connaître notre opinion.

M. Habib-Deloncle lui a répondu qu'il ne lui paraissait pas opportun que les anciennes puissances coloniales interviennent dans cette affaire et qu'il convenait de laisser les Africains prendre librement leur décision.

Le ministre des Affaires étrangères de Belgique a alors demandé si nous serions d'accord pour qu'il conseille à M. Tshombé d'approcher lui-même les États membres de l'OCAM, pour s'assurer qu'une demande d'admission éventuelle du Congo serait favorablement accueillie. Le secrétaire d'État lui a demandé un délai de réflexion pour lui communiquer sa réponse.

Veuillez faire savoir à M. Spaak qu'il nous paraît préférable de ne pas intervenir auprès de M. Tshombé et de laisser les gouvernements africains intéressés prendre eux-mêmes les initiatives qui leur paraissent souhaitables[2].

(Congo ex-belge, CB 7-4, Relations avec la Belgique, 1963-1965).

[1] OCAM : Organisation commune africaine et malgache créée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, réunissant les chefs d'État et de gouvernement de douze des pays membres de l'ancienne UAM (Union africaine et malgache) : les onze présidents du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, de la Haute-Volta, de Madagascar, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad, du Togo et le chef du gouvernement dahoméen. Le ministre d'État chargé de l'Intérieur représente le Congo-Brazzaville. Se reporter à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches au Département datée du 16 février 1965, sous-titrée : *De la conférence de Nouakchott (10 au 12 février 1965)*, non reproduite. À compléter par la dépêche de Nouakchott n° 34/DAM du 16 mars 1965, intitulée : *De la conférence de Nouakchott et des problèmes congolais*, non publiée.

[2] Le 13 mars 1965, une demande officielle d'admission à l'OCAM est adressée par M. Tschombé à M. Moktar Ould Daddah, président en exercice de l'Organisation. Le Congo-Léopoldville est admis lors de la conférence tenue à Abidjan le 26 mai 1965. Se reporter à la dépêche de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département n° 31/DAM 1, du 1er juin 1965, non reproduite.

88

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 618 à 629[1]. *Moscou, 22 février 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 20).

J'ai vu M. Zorine cet après-midi, à sa demande. Le vice-ministre, se référant à notre entretien du 12 février (mes télégrammes n°s 484/489 et 503/507 (*in fine*)[2], m'a dit qu'en réponse à mes questions, il était chargé de me faire une communication orale. L'interprète m'a alors lu une traduction d'un document en russe sur papier blanc qui m'a été remis à titre d'aide-mémoire.

Ce document, dont j'envoie une traduction sous numéro suivant, est en quatre points. Les trois premiers constituent la réaction officielle du gouvernement soviétique aux trois principales questions de politique étrangère traitées dans sa conférence de presse du 4 février par M. le président de la République (moyens de règlements financiers internationaux, Nations Unies, problème allemand) : appréciations extrêmement élogieuses qui constituent une sorte de résumé des articles de la *Pravda* (mes télégrammes n°s 433 et 535/541)[3].

Le quatrième point de la « communication orale » que m'a faite M. Zorine est censé répondre aux questions que je lui avais posées en ce qui concerne les vues de son gouvernement sur les moyens de parvenir à un règlement pacifique des problèmes de l'Indochine et notamment du Vietnam. En fait, il est simplement répété que le gouvernement soviétique, appréciant la déclaration française du 10 février, estime que le conflit doit être réglé par des moyens pacifiques autour d'une table de conférence sur la base du respect des accords de Genève, étant entendu que les actes d'agression perpétrés par les États-Unis contre la République démocratique du Vietnam doivent cesser immédiatement.

[1] Ce télégramme ainsi que la traduction de la « communication orale » de M. Zorine sont communiqués au Ministre à New York.

[2] Dans ces télégrammes, non repris, datés l'un du 12 février et l'autre du 13 février 1965, l'ambassadeur rend compte des faibles réactions de la presse aux déclarations du général de Gaulle le 4 février 1965, ainsi que d'une conversation avec le vice-ministre des Affaires étrangères au cours de laquelle il l'interroge entre autres sur ce qui lui apparaît comme une hésitation soviétique devant la convocation éventuelle d'une nouvelle conférence sur le Vietnam, du genre de celle de Genève en 1954. Il n'en obtient qu'une réponse vague sur ce point.

[3] De ces deux télégrammes non reproduits, le premier en date du 9 février 1965 traite de l'opinion soviétique sur les propos du général de Gaulle concernant la réforme du système monétaire international, et le second en date du 15 février 1965 rapporte les commentaires soviétiques sur les déclarations du Président de la République concernant les Nations Unies, la sécurité européenne et le problème allemand.

Commentant en quelques phrases le texte qui venait de m'être lu, le vice-président m'a fait remarquer que les vues soviétiques étaient « généralement favorables » aux vues françaises et que son gouvernement souhaitait « poursuivre les échanges de vues avec nous par les voies que le gouvernement français estimera nécessaires ou désirables ». Il a ensuite indiqué que, sur la question de l'Indochine, M. Vinogradov venait d'être chargé d'exposer à M. le président de la République « certaines vues complémentaires » du gouvernement soviétique, compte tenu du « récent voyage de M. Kossyguine ».

Après avoir remercié M. Zorine de sa communication, je lui ai posé à nouveau la question de savoir pour quelles raisons le gouvernement soviétique n'avait jamais précisé, en ce qui concerne le Vietnam, s'il souhaitait ou non comme le gouvernement français la réunion d'une conférence sans conditions préalables. Le vice-ministre m'a répondu, cette fois un peu plus clairement, que si son gouvernement, en sa qualité de co-président, n'entendait pas poser formellement de conditions préalables à une telle réunion, il s'inspirait pourtant de considérations réalistes : il y avait des « prémisses favorables » sans lesquelles la conférence ne pourrait se réunir faute de l'assentiment des participants ; la cessation des attaques américaines sur le Vietnam du Nord était l'une de ces prémisses.

Ce propos laisse supposer que les gouvernements de Pékin et de Hanoï font, eux, de cette « prémisse » une condition préalable.

Annexe

Traduction de la « communication orale » de M. Zorine

Moscou, 23 février 1965.

(*Reçu :* 9 h. 30).

Début de citation

Au cours d'un récent entretien qui a eu lieu au ministère des Affaires étrangères de l'URSS, vous avez demandé comment avaient été accueillies en Union soviétique les déclarations faites par le président de Gaulle au cours de la conférence de presse qu'il a donnée à Paris au mois de février de cette année.

Les considérations exprimées par le Président lors de cette conférence de presse en ce qui concerne certains problèmes internationaux importants ont été accueillies en Union soviétique avec une grande attention, dont la presse soviétique s'est également fait l'écho. Le réalisme, dans la manière de poser les problèmes internationaux actuels, le désir de trouver des voies nouvelles pour assainir la situation internationale et pour élargir les domaines possibles de la coopération entre États, et la largeur de vues

dans la manière d'aborder les problèmes de la sécurité en Europe, trouvent toujours l'écho le plus favorable en Union soviétique.

1. Il n'existe qu'une opinion en Union soviétique concernant l'importance de l'initiative prise par le Président français en faveur de l'adoption de l'étalon-or dans les échanges entre États : nous considérons également qu'il est anormal que la monnaie nationale d'un ou de deux États jouisse de certaines prérogatives dans les échanges financiers internationaux. C'est pourquoi il semble naturel d'en revenir à l'étalon-or dans la pratique des échanges internationaux. Si le gouvernement français le trouve souhaitable, il serait possible de procéder à un échange de vues sur la manière d'agir, à l'avenir, avec profit dans le sens indiqué par le général de Gaulle.

2. Nous partageons l'inquiétude du Président en ce qui concerne l'organisation des Nations Unies et nous comprenons les motifs qui l'ont déterminé, semble-t-il, à proposer la convocation à Genève d'une conférence avec participation de la France, de l'URSS, des États-Unis, de l'Angleterre et de la RPC, afin d'éliminer les abus dans l'utilisation du mécanisme de l'ONU et pour assurer l'observation de sa Charte. Nous sommes également convaincus que seuls la stricte observation de la Charte de l'ONU et l'accomplissement exact par chacun de ses organes et en particulier par le Conseil de sécurité du rôle qui lui a été dévolu par la Charte constituent l'unique base stable pour un fonctionnement normal de cette organisation internationale. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, notre attitude apparaît clairement en ce qui concerne la proposition en question, dont la réalisation dépend, bien entendu, non seulement de la France et de l'Union soviétique, mais également d'autres États cités par le président de Gaulle.

3. Certaines nuances nouvelles dans les déclarations du Président concernant le problème allemand ne sont pas passées inaperçues en Union soviétique. À notre avis, le fait de considérer le problème allemand comme un problème européen avant tout, en tenant compte surtout de l'intérêt de tous les États européens et en liaison étroite avec le problème de la sécurité en Europe pourrait, compte tenu du développement réel en Europe pendant l'après-guerre, permettre de progresser dans la recherche des voies menant au règlement de ce problème.

Considérant qu'il existe un désir mutuel de procéder à un échange de vues soviéto-français sur le problème allemand, il serait souhaitable, pour que cet échange de vues soit aussi fructueux que possible, que la partie française considère comme possible de donner une forme concrète aux déclarations du Président français, selon lesquelles tout règlement ayant pour objet l'Allemagne comprendrait obligatoirement le règlement du problème de ses frontières et celui de ses armements, sur la base d'accords avec tous ses voisins, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest.

4. Au cours de l'entretien qui s'est déroulé au MID de l'URSS le 12 février, vous avez demandé quelles étaient, selon le gouvernement soviétique, les possibilités pour une normalisation de la situation en Indochine, et avez évoqué à ce sujet les déclarations du gouvernement français en date du 10 février de cette année, concernant le règlement des problèmes vietnamien, laotien et cambodgien grâce à une conférence internationale à laquelle la France accepterait de participer.

Partageant le point de vue du gouvernement français selon lequel les problèmes du Sud-Est asiatique doivent être résolus au moyen d'un règlement politique, au cours de pourparlers et non pas à l'aide de bombardements, en observant rigoureusement les accords de Genève et non pas en les violant systématiquement, le gouvernement soviétique considère que dans les circonstances existantes, il n'existe qu'une seule voie possible : la cessation immédiate des actes d'agression des États-Unis à l'égard de la République démocratique vietnamienne et des autres pays de cette région.

Telles sont, Monsieur l'Ambassadeur, les considérations qu'ont suscitées les questions que vous avez posées.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

89

M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 311 à 316. *Saigon, 22 février 1965.*

(*Reçu :* le 23, 11 h. 30).

Suite à mon télégramme précédent[1].

Tout dans les événements qui viennent de se dérouler à Saigon porte en effet la marque américaine : l'objectif poursuivi, c'est-à-dire la liquidation du général Khanh avec qui l'ambassade des États-Unis avait un compte à régler et qu'elle espérait voir un jour prochain démis par ses pairs ; les principaux protagonistes du coup de 19 février, général Khiem, général Phat, colonel Thao, tous à des titres divers nantis de la confiance de Washington ; la précaution préalable enfin qu'aurait constituée selon certains la formation du Cabinet Quat[2], homme fort prisé des Américains

[1] Télégramme nos 307 à 310 du 22 février 1965, non reproduit. Il explique l'échec du putsch du 19 février 1965 par le fait qu'il était l'œuvre d'un groupe d'officiers catholiques nostalgiques du régime du président Diem et qui semblaient vouloir relancer la guerre.

[2] Le Dr Phan Huy Quat forme son gouvernement le 16 février 1965. Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n° 262 du 17 février 1965, non reproduit.

et qui survit à des troubles qui auraient dû logiquement avoir raison d'un responsable investi par l'ex-commandant en chef et, de fait, les autorités américaines n'ont cessé de jouer un rôle actif dans le déroulement des événements. C'est auprès du général Taylor que le docteur Quat est allé chercher son inspiration dès la première heure du complot, cependant que le général Westmoreland invitait le général Khanh à la modération, c'est-à-dire le pressait de s'incliner. Quand enfin les choses tournèrent mal pour le général Phat et le colonel Thao, c'est l'ambassade des États-Unis qui, tout en se portant garante de la sauvegarde des deux rebelles, les réunissait à Bien Hoa avec le général Ky et obtenait que la défaite des auteurs du coup ne compromît pas le résultat recherché.

Il ne s'ensuit pas que l'opération du 19 février ait été due à l'initiative américaine ni que l'ambassade des États-Unis ait toujours gardé le contrôle des événements. Mais une fois ces événements provoqués – et ils peuvent l'avoir été par des hommes assez sûrs de leur crédit auprès des Américains pour avoir cru pouvoir compter *a priori* sur leur appui ou sur leur protection – les autorités américaines étaient condamnées à intervenir et, l'étant, elles l'étaient aussi à réussir dans une entreprise qui porte, qu'elles l'aient voulu ou non, leur cachet.

Il était hier difficile qu'elles fissent bon ménage avec le général Khanh. Son retour serait pour elles une grave défaite. Il est grand temps que le sort de l'ex-commandant en chef soit définitivement réglé dans le sens qu'elles souhaitent. Elles s'y emploient activement.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

90

M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 265/AS[1]. *Vientiane, 23 février 1965.*

L'immobilisme caractérise, une fois de plus depuis quelques mois, la situation générale dans le Royaume, et les événements du début de février à Vientiane n'y ont rien changé[2].

Comme je le signalais au Département dans une communication récente, le prince Souvanna ne se préoccupe qu'en paroles de la reprise du dialogue avec le Neo Lao Haksat[3], et il n'a pas su ou voulu à cet effet profiter de l'amélioration de la position des Forces armées royales depuis

[1] Cette dépêche est intitulée : *Situation au Laos.*

[2] Sur la tentative du putsch du 31 janvier au 10 février et l'éviction qui s'en est suivie des généraux Phoumi et Siho, voir ci-dessus le télégramme circulaire du 13 février 1965.

[3] Parti politique fondé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

juillet 1964. En tout cas, je ne l'ai jamais entendu, depuis octobre dernier, mentionner le mot « cessez-le-feu ». Le rendez-vous tripartite de Paris n'a pas été contremandé mais à son échelon cette réunion fait plus que jamais figure de tiercé dans le désordre et dans l'indifférence[1].

Le Premier ministre ne voit que l'aspect militaire opérationnel de ses rapports avec le Pathet Lao, c'est-à-dire qu'il a épousé la thèse des Américains ; ceux-ci utilisent leurs avions à réaction, basés au Sud-Vietnam ou en Thaïlande, pour des missions offensives non seulement contre les voies d'accès du Vietcong vers le Sud-Vietnam à travers le Laos, mais encore pour des attaques contre les forces Pathet Lao. Si celles-ci ont été plus ou moins contenues depuis juillet dernier, c'est en grande partie grâce à l'action des appareils T 28[2] fournis par Washington et dont certains pilotes sont thaïlandais. Le matériel militaire américain de Thaïlande est d'ailleurs largement mis à contribution dans les opérations des Forces armées royales contre les Pathet Lao.

Le prince Souvanna répète que, d'après les accords de Genève[3], son gouvernement a le droit de faire appel à l'aide militaire de l'étranger en cas d'attaque de l'extérieur[4]. Il lui convient d'oublier à ce propos qu'en l'absence des membres Neo Lao Haksat du Cabinet, ce recours à l'assistance étrangère n'est pas conforme aux dispositions des accords précités qui ne couvrent pas du reste les attaques à l'intérieur. C'est pour cela sans doute que le Premier ministre ne parle plus que des « attaques Vietminh ».

Le prince Souphanouvong, depuis son retour au Laos au mois d'octobre, semble avoir peu séjourné à Khang Khay. Il se trouve depuis cette époque dans la région de Samneua où les Pathet Lao sont passés récemment à l'offensive, avec tout ce que ce mot doit comporter de relatif quand il s'agit des combats au Laos.

Le chef du Neo Lao Haksat continue à protester régulièrement contre l'ingérence américaine dans le Royaume, contre la « trahison » de son frère[5] et à réclamer la reprise sérieuse des entretiens de Paris en vue de la convocation d'une conférence des 14[6].

Tout semble donc se dérouler sur le même rythme dans le Royaume : les combats, les protestations et les dénonciations de part et d'autre.

[1] Sur cette réunion entre les trois tendances laotiennes en cours à La-Celle-Saint-Cloud depuis fin août 1964, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 108.

[2] Avion monomoteur à hélice d'appui au sol.

[3] Il s'agit des accords du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine et du 23 juillet 1962 organisant la neutralisation du Laos.

[4] *Note manuscrite marginale* : C'est inexact, ce n'est valable que pour le matériel.

[5] Son demi-frère, le prince Souvanna Phouma.

[6] C'est-à-dire avec les mêmes participants qu'à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos : les participants à la conférence de Genève de 1954 : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, RPC, Royaume-Uni, Sud-Vietnam, URSS ; les membres de la Commission internationale de contrôle de l'armistice : Canada, Inde, Pologne ; les voisins du Laos : Birmanie, Thaïlande.

En réalité, il y a tout de même quelque chose de changé ici depuis l'été dernier. À cette époque, il existait, en effet, un vague espoir que le problème du Laos pourrait, sur le plan international, être traité dans son contexte propre ; la réunion de la Celle-Saint-Cloud en fut la manifestation précaire.

Aujourd'hui, en raison de la détérioration de la position des États-Unis au Vietnam, il est devenu difficile, sinon impossible, au gouvernement du prince Souvanna Phouma, « l'obligé » de Washington, de dissocier le problème laotien de celui de son voisin de l'Est. Toute la politique américaine dans le Royaume est liée au problème du Vietnam et l'assistance matérielle des États-Unis au gouvernement de Vientiane, qui en découle, permet à ce dernier de fonctionner tant bien que mal et à ses dirigeants d'en profiter largement sur le plan personnel. L'alibi facile de la « défense nationale » les aide, à commencer par le prince Souvanna, à ne plus penser à la réconciliation nationale et encore moins à la neutralité.

Le progrès à l'extérieur de l'idée de neutralisation de la péninsule indochinoise ne passe cependant pas inaperçu. Incapables de régler entre eux leurs problèmes, les dirigeants laotiens espèrent une fois de plus que la solution de leurs difficultés dépendra des autres et, en particulier, d'un règlement international du problème vietnamien. Ce qui leur donne une nouvelle excuse pour s'installer dans l'inaction.

Les deux pays co-présidents[1], jusqu'à ces dernières semaines, faisaient preuve du même immobilisme. Le Royaume-Uni, pour des raisons diverses, est aux ordres des États-Unis. L'URSS recommence à s'intéresser, en paroles du moins, au Laos, mais là encore c'est du côté du Vietnam qu'il faut rechercher les motifs de ce regain d'intérêt de la part de Moscou.

Quant à la Commission internationale[2], il y a longtemps qu'elle est paralysée. Jamais autant d'hommes ne furent autant payés pour faire si peu de choses et je me demande si nous ne devrions pas, un jour prochain, soulever la question des dépenses des Commissions internationales de contrôle[3].

Il ne faut donc pas s'attendre sur le plan intérieur laotien à des développements qui seraient propres au Royaume. Il souffle certes, depuis l'éviction des généraux Phoumi et Siho, un vent d'ordre moral sur Vientiane. On y parle beaucoup de dépolitiser l'armée royale ; comme celle-ci ne brillait guère par les vertus guerrières, on peut se demander ce qu'elle va faire, si ce n'est de continuer de contribuer fortement au déficit budgétaire, en s'en remettant à l'aviation pour contenir le Pathet Lao.

[1] L'URSS et le Royaume-Uni coprésident la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos.

[2] Il s'agit de la Commission internationale de contrôle mise en place par la conférence de Genève de 1954 et confirmée par celle de 1961-1962.

[3] *Note manuscrite marginale* : M. Millet a bien senti le vent. Notre ministre pense de même, semble-t-il.

La seule autre question qui préoccupe les milieux politiques laotiens, c'est celle des élections en avril prochain[1]. Dans le privé, tout le monde est d'accord pour estimer que de telles élections sont irréalisables dans les circonstances actuelles. Le Roi[2], qui incarne admirablement l'immobilisme de son État, devra pour une fois prendre une décision : celle de maintenir au pouvoir comme *caretaker*[3] le gouvernement de Souvanna Phouma, en attendant des jours meilleurs.

Dans ces conditions, et en prévision de développements au Vietnam qui justifieront, tôt ou tard, le bien-fondé de nos thèses sur la négociation et la neutralité, la voie que nous devons suivre ici est toute tracée : maintenir, à leur niveau actuel, notre présence culturelle et celle de la mission militaire d'instruction, et s'efforcer de développer nos programmes d'aide technique. On peut être assuré, en effet, que lorsque le calme sera revenu dans la péninsule indochinoise, les Laotiens nous demanderont de prendre, dans une très large mesure, la relève des Américains qui ont en ce moment ici le gros avantage sur nous de disposer de moyens propres à convaincre les Laotiens que, sur les bords du Mékong, on ne vit pas de neutralité et du respect attentif des accords de Genève.

(Asie CLV, Laos, 1965-1976).

91

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Situation politique du Congo-Brazzaville

N. n° 77/DAM2. *Paris, 23 février 1965.*

Au cours de la dernière semaine, la situation s'est à nouveau tendue au Congo-Brazzaville, tant sur le plan de l'évolution politique interne que sur celui des rapports avec le Congo-Léopoldville d'une part et avec la France d'autre part.

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane n°s 45 à 46 du 10 janvier 1965, non reproduit.

[2] Le roi du Laos est Savang Vatthana, né en 1907, qui succède à son père Sisavang Vong en octobre 1959.

[3] *caretaker* : intérimaire.

1. Au cours de la conférence de Nouakchott[1], le délégué du Congo-Brazzaville, M. Bicoumat, ministre de l'Intérieur, fit circuler parmi les chefs d'États un texte[2] intitulé *Complot contre le Congo-Brazzaville* ; il y était fait état d'un plan mis au point par M. Tshombé, lors de son dernier voyage en Europe, et visant à la division des deux Congo en quatre républiques, dont l'une englobant le Congo-Brazzaville serait placée sous la direction de l'abbé Youlou[3]. Ce plan aurait été inspiré par les Portugais et appuyé par les Belges, « les milieux financiers internationaux » et un certain nombre de personnalités ; l'assassinat des principaux dirigeants politiques de Brazzaville était prévu par le plan.

Dans une déclaration prononcée à la radio de Brazzaville, le 12 février, M. Lissouba informa les compatriotes du « complot » qui se tramait, déclarant que le gouvernement ne saurait demeurer insensible devant ces menaces.

Il semble que dans la nuit du 15 février, les autorités de Brazzaville aient pris des mesures à l'encontre d'un certain nombre de personnalités soupçonnées de complicité avec les promoteurs du complot ; M. Pouabou, président de la Cour suprême, M. Makosso, ancien député déchu de son mandat en novembre dernier pour avoir osé critiquer le gouvernement, M. Matsocota, procureur de la République, ainsi que quatre autres personnes furent arrêtés.

On devait, le lendemain, 16 février, retrouver les cadavres de MM. Matsocota et Pouabou et du directeur de l'Agence congolaise d'Information, M. Matsoueme[4]. Plusieurs ministres ou anciens ministres, se sentant menacés, se mirent sous la protection de la gendarmerie[5].

Les autorités de Brazzaville nièrent à la fois les arrestations et les exécutions que la radio officielle attribue aux auteurs du complot, venus en pirogue de Léopoldville. Il y a tout lieu de supposer en fait que les exécutions ont été opérées par des éléments plus ou moins contrôlés des

[1] La conférence de Nouakchott, au cours de laquelle est créée l'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), se tient du 10 au 12 février 1965. Se reporter à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches au Département datée du 16 février 1965, sous-titrée : *De la conférence de Nouakchott (10 au 12 février 1965)*, non reproduite ; à compléter par la dépêche de Nouakchott du 16 mars 1965, non publiée, intitulée : *De la conférence de Nouakchott et des problèmes congolais.*

[2] Se sentant isolé à la veille de la conférence de Nouakchott, le gouvernement congolais rédige, à l'usage des chefs d'État et de gouvernement de l'UAMCE, un mémoire justifiant sa position par les attaques dont il serait l'objet et les complots qui menaceraient son existence. Ce document est commenté à la radio le 12 février par le Premier ministre et publié intégralement le lendemain par l'agence de presse nationale.

[3] Les autres républiques, dont la première serait lumumbiste, la seconde confiée à M. Tschombé et la troisième à M. Kalondji, seraient fondues dans un ensemble fédéral.

[4] Concernant ces exécutions sommaires et l'attitude du président Massemba-Debat devant ces événements, voir les télégrammes de Brazzaville n°s 205 à 206, 207 à 208 du 17 février 1965, non reproduits.

[5] Il s'agit de M. Pascal Ockiemba, ancien garde des Sceaux, éliminé lors du dernier remaniement ministériel, et du Dr Galiba, ministre d'État, chargé de la Santé publique. Voir le télégramme de Brazzaville n°s 209 à 212 du 18 février 1965, non publié.

Jeunesses du parti. L'attitude de M. Massemba-Debat, donne à penser qu'il a été mis devant un fait accompli[1].

2. La guerre des ondes entre les deux Congo s'est intensifiée ; le commissaire à l'Information du Congo-Léopoldville[2], dans une conférence de presse, a réfuté les déclarations du président Lissouba et repris ses thèmes habituels sur les activités chinoises et sur les camps d'entraînement pour les rebelles installés au Congo-Brazzaville.

Un train de bateaux, appartenant à une société française et naviguant sous pavillon du Congo-Brazzaville, a été arrêté par des vedettes de l'armée du Congo-Léopoldville alors qu'il se trouvait à proximité de la rive gauche du fleuve en train de porter assistance à un bateau français. L'équipage, comprenant notamment deux Français, et les cent passagers furent conduits à Léopoldville, puis relâchés vingt quatre heures plus tard[3].

3. Un incident malencontreux se produisit d'autre part qui devait mettre en cause l'attitude de la France à l'égard de Brazzaville. Douze caisses de pistolets mitrailleurs, alloués par le ministère de la Coopération à l'armée centrafricaine, arrivèrent à Pointe-Noire au mois de janvier, portant l'adresse de l'ambassade de France à Bangui. Les autorités de Brazzaville les firent saisir[4] et proclamèrent sur les ondes de la radio officielle qu'il s'agissait d'armes destinées aux auteurs du complot que l'on faisait circuler sous l'étiquette de l'ambassade de France, pour les soustraire au contrôle des services de sécurité congolais.

Pour dissiper tout malentendu dans l'opinion publique locale, notre ambassadeur[5] a demandé à M. Lissouba qu'une mise au point soit faite à la radio sur cette affaire ; si le gouvernement de Brazzaville semble maintenant convaincu de notre bonne foi, la mise au point réclamée n'a pas encore été effectuée.

[1] Pour quelques explications sur ce complot et ses conséquences au plan national et international, se reporter au télégramme de Brazzaville n° 227 du 19 février ainsi qu'à la dépêche de Brazzaville n° 107/DAM du 19 mars 1965, sous-titrée : *Du soi-disant complot contre-révolutionnaire*, non publiés.

[2] M. Emmanuel Sinda, commissaire général à l'Information de la République démocratique du Congo (Léopoldville).

[3] Sur l'arraisonnement du transporteur *Bouar* et de quelques barges par le Congo-Léopoldville, se reporter aux télégrammes de Brazzaville n°s 228 à 230, 240 à 241, des 19 et 20 février 1965, et de Léopoldville n°s 366 à 367 du 19 février 1965, non reproduits.

[4] Ces caisses d'armes sont saisies le 17 février 1965.

[5] M. Jean Rossard, haut-représentant de la République française auprès de la République du Congo depuis le 2 décembre 1960, puis ambassadeur de France à Brazzaville du 20 juillet 1961 à décembre 1965.

4. Le gouvernement de Brazzaville s'est plaint, d'autre part, qu'à plusieurs reprises des pressions aient été exercées sur M. Bicoumat[1], ministre de l'Intérieur, représentant le Congo à la conférence de Nouakchott, pour l'inciter à ne pas regagner son pays à l'issue de la conférence. Ces pressions seraient le fait de ressortissants français.

M. Lissouba nous ayant demandé de faire savoir à son ministre qu'il souhaitait le voir revenir sans tarder à Brazzaville, ce message a été transmis à M. Bicoumat par l'entremise de notre ambassadeur à Libreville[2]. M. Bicoumat a finalement regagné Brazzaville et a été l'objet des félicitations officielles du gouvernement « pour n'avoir pas cédé aux machinations et au chantage ».

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzville, 1965).

92

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1239 à 1249. *Washington, 24 février 1965.*

(*Reçu :* le 25, 2 h. 00).

Le chef de bureau des Affaires françaises au Département d'État a convoqué, le 19 février, un agent de cette ambassade pour lui donner des précisions sur les quatre questions relatives aux expéditions scientifiques américaines dans le Pacifique et au consulat des États-Unis à Tahiti, qui nous avaient déjà été signalées par les autorités américaines.

I. Usage du port et de l'*aérodrome de Tahiti pour la réalisation des projets spéciaux* Gemini[3] *et* Apollo[4] :

Les autorités américaines souhaiteraient pouvoir user du port et de l'aérodrome de Papeete comme bases pour les appareils et les navires américains qui doivent se tenir prêts, en cas d'urgence, à participer aux opérations de récupération des capsules. Elles demandent si nous pourrions

[1] M. Germain Bicoumat, ministre d'État chargé de l'Intérieur, qui représente le Congo-Brazzaville à la conférence de Nouakchott, retarde son retour et s'arrête vingt-quatre heures à Libreville.

[2] M. François Simon de Quirielle, ambassadeur de France à Libreville depuis le 26 mars 1964.

[3] Après le programme *Mercury*, le projet *Gemini* constitue la deuxième étape du programme spatial américain qui doit se dérouler entre mars 1965 et fin 1966. Il prévoit une capsule biplace, propulsée par la fusée *Titan II* et conçue pour permettre des rendez-vous dans l'espace.

[4] Le projet *Apollo* doit prendre la suite de *Gemini* et permettre, grâce à la fusée *Saturne V*, d'atteindre la lune.

envisager de conclure avec elles un « accord de coopération » valable, soit pour toute la série des vols *Gemini*, soit pour quelques vols seulement. Les neufs vols *Gemini*, séparés par des intervalles de trois mois, doivent se dérouler entre mars 1965 et fin 1966 ou début 1967, le premier vol limité à trois orbites ne requérant pas l'usage des installations de Tahiti.

Si nous acquiesçons à ces demandes, les navires américains utiliseraient Papeete comme port d'escale et de ravitaillement et les avions américains (quatre appareils et 65 personnes, y compris le personnel paramédical) l'aérodrome de Papeete comme base de séjour, de ravitaillement et de communication pour une durée variant, selon les vols capsules, d'un minimum de trois à quatre jours à un maximum de treize à quinze jours.

Si nous ne pouvions leur donner la possibilité d'user de Papeete comme base aérienne et navale, les autorités américaines se satisferaient d'une simple autorisation d'escale pour le ravitaillement de leurs avions qui, dans ces conditions, opéreraient à partir de Hawaï ou des Samoa.

M. Barbour a indiqué qu'il y avait, en fait, peu de chances pour que ces navires et ces appareils participent à des opérations de récupération. Ils auraient cependant une place importante dans l'implantation du système de sécurité mis en place.

II. Utilisation des îles Bellingshausen[1] *et de Tahiti pour des observations astronomiques*

Conformément au programme de l'année internationale du soleil calme, les Américains se préparent à faire des observations sur l'éclipse solaire totale du 30 mai prochain, qui pourra être suivie dans des conditions particulièrement bonnes à partir des îles Bellingshausen. À ce sujet, les autorités américaines souhaiteraient :

a) une autorisation de séjour sur les îles Bellingshausen en faveur d'une équipe de seize chercheurs (dont un officier de marine français), pour une durée totale de quatre semaines (trois semaines avant et une semaine après l'éclipse) ;

b) une autorisation d'escale et de ravitaillement pour une durée de quatre jours en faveur de quatre avions (*Boeing 707* modifiés), à bord desquels prendront place les équipes scientifiques (comprenant des Hollandais, des Belges, des Italiens et des Français) qui feront des observations à haute altitude.

Si une autorisation ne pouvait être accordée pour quatre appareils, les Américains se satisferaient d'une autorisation pour un nombre inférieur.

[1] L'île Bellingshausen, encore appelée Motu One. C'est le plus petit des atolls des îles Sous-le-Vent. Situé au nord-ouest de Tahiti, ce récif fait partie des Îles de la Société et appartient à la France. Couvert de plusieurs îlots boisés, ce récif est marqué à son pourtour par de gros rochers près desquels on peut accoster sans danger par beau temps.

III. Observations de biologie marine et d'océanographie au voisinage des îles Touamotou

Les autorités américaines souhaiteraient obtenir une autorisation de séjour pour une durée de trente jours, en mars-avril 1965, dans les eaux territoriales des Touamotou et en un point désigné par le gouvernement français, en faveur du navire scientifique *Baird*, à bord duquel prendront place dix-sept chercheurs (dont deux Français).

Le but de l'expédition est de contribuer à l'étude des effets des plongées sous-marines sur l'homme. Elle se situe dans le cadre d'un programme d'étude sur *L'homme dans le milieu marin*.

IV. Consulat des États-Unis à Papeete

En 1962, le gouvernement américain avait sollicité la réouverture du consulat des États-Unis à Papeete, existant avant-guerre. Le gouvernement français avait acquiescé à cette demande, mais Washington n'avait pas donné suite à son projet.

En fin 1964, l'ambassade des États-Unis avait adressé au Quai d'Orsay une note demandant à nouveau l'autorisation d'ouvrir ce poste. Le Quai d'Orsay avait répondu affirmativement en indiquant, par note du 22 septembre 1964, que la décision prise antérieurement par le gouvernement français à ce sujet demeurait valable. En foi de quoi, le gouvernement américain avait procédé à l'ouverture du poste le 1er février 1965. Le 17 février, le Quai d'Orsay faisait savoir verbalement à l'ambassade qu'il avait des objections au maintien de ce consulat[1].

D'après les renseignements recueillis par cette ambassade et par M. Bignier, chef des Affaires internationales du CNES[2], qui s'était entretenu avec les dirigeants de la NASA, c'est surtout à la première de ces questions, c'est-à-dire l'assistance à fournir aux astronautes des vols *Gemini*, que les autorités scientifiques américaines attachent une importance particulière. La trajectoire que doit suivre la capsule permet en effet d'envisager l'hypothèse de sa chute dans le voisinage de Tahiti, ce qui justifierait l'implantation d'un système de sécurité dans cette île, et la NASA, dont la collaboration avec le CNES a toujours été jusqu'ici très étroite, attacherait un prix particulier à pouvoir bénéficier de notre coopération.

M. Bignier, qui rentre à Paris ce soir, donnera dès son retour à son ministre les précisions concernant les garanties et les limites dont la coopération qui nous est demandée pourrait être assortie. J'apprends

[1] Au sujet du consulat américain à Papeete, voir le compte rendu de l'entretien du 18 février 1965, publié ci-dessus, entre M. Couve de Murville et M. George Ball.

[2] CNES : Centre national d'Études spatiales.

par ailleurs que le chargé d'Affaires des États-Unis à Paris doit remettre demain au Département une nouvelle note sur cette question.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

93

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 219 à 227. *Phnom Penh, 25 février 1965, 10 h. 00.*
Réservé, Secret.
(*Reçu :* 13 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme nos 207 à 213[1].

Un coup de théâtre s'est produit ce matin à la première heure. La radio de Phnom Penh a annoncé que l'ouverture de la conférence populaire indochinoise[2], prévue pour aujourd'hui 10 heures, était reportée à une date ultérieure. Selon le communiqué officiel, des difficultés auraient surgi *in extremis*, au sujet de points de procédure sur lesquels un accord était pourtant intervenu au cours de la conférence.

Suivant une confidence de M. Son Sann, le FNL[3] se serait opposé hier à la présence à la conférence, qu'il avait pourtant acceptée primitivement, du « Mouvement neutraliste du Vietnam » que dirige au Cambodge un certain Le Doan Kim. La délégation du *Sangkum*[4] aurait refusé de souscrire à cette exclusion. D'où l'ajournement de la conférence. On peut se demander toutefois si telle en est bien l'unique raison. En effet, le FNL ne pouvait pas ignorer l'inconsistance de ce groupe neutraliste, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir Votre Excellence (ma dépêche n° 326-AS-CLV du 18 février)[5]. Il semble plutôt qu'il s'agisse là d'un prétexte.

Par ailleurs, il n'est pas impossible que le message de M. Chou En-laï au président de la conférence, qui semble être parvenu ici dans la nuit, ait apporté un élément nouveau. Le chef du gouvernement chinois demandait le retrait « immédiat et inconditionnel » des forces américaines et soulignait que c'est « seulement à la suite de cette mesure que la paix pourra

[1] Du 23 février, non reproduit. Il rapporte que dans le discours qu'il s'apprête à prononcer lors de l'ouverture de la conférence populaire indochinoise, le prince Sihanouk ne ménagerait pas les délégations communistes.

[2] Sur cette conférence, voir ci-dessous le télégramme de Phnom Penh nos 308 à 317 du 13 mars, ainsi que la note n° 150/CLV du 17 mars 1965, non reproduite.

[3] Il s'agit du Front national de libération sud-vietnamien, mouvement à direction communiste formé en décembre 1960.

[4] *Sangkum reastr niyum*, « Communauté socialiste populaire », mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[5] Non reproduite.

être garantie en Indochine et que les États de la péninsule résoudront leurs problèmes librement et sans intervention étrangère ».

Le prince Sihanouk, qui se disposait à préconiser la réunion sans condition préalable d'une nouvelle conférence internationale sur le Cambodge, le Laos et le Sud-Vietnam, peut n'avoir pas voulu exprimer solennellement en public dans son discours d'ouverture de la conférence populaire indochinoise un point de vue diamétralement opposé à celui de Pékin.

J'avais pu hier me procurer le texte du discours que le chef de l'État devait prononcer et dont une analyse avait été communiquée dans la soirée, avec indication d'embargo jusqu'à dix heures ce matin, par le correspondant de l'*Agence France-Presse* à sa direction. Comme on s'y attendait, il contient des vues raisonnables et courageuses, compte tenu des tendances qui s'étaient manifestées lors de la réunion préparatoire[1]. Le Département pourra en juger. Je lui adresse par le courrier d'aujourd'hui ce document[2], qui conserve naturellement pour le moment un caractère confidentiel.

Après avoir prêché la solidarité et l'union, le prince Sihanouk y condamne certes [omission] des Américains et réclame leur départ de la péninsule, mais il souligne aussi que, « pour les petits pays d'Indochine, l'impérialisme US reste un tigre très réel encore capable de leur infliger de graves blessures avant d'expirer ».

C'est pourquoi il invite la conférence à se fixer pour objectif « d'aider les chances de paix à battre de vitesse les chances de guerre » et de n'adopter que des résolutions « dénuées de toute polémique, de toute attaque ou injure, ne contenant que des considérations objectives, des propositions constructives, exprimées autant que possible avec calme et modération, sans haine ni passion en des termes bien posés et frappés au coin du bon sens ».

Après avoir précisé que néanmoins le Cambodge, par solidarité, « acceptera spontanément les termes que le Vietnam et le Laos croiront devoir en fin de compte utiliser dans la rédaction des résolutions concernant leur pays », il insiste sur la nécessité d'offrir aux Américains et au monde libre, en échange d'un dégagement total et sans retour, « de solides garanties qui ne paraîtront pas audit monde libre un miroir aux alouettes ».

Il se prononce ensuite en faveur d'une neutralisation réelle et authentique du Laos et du Sud-Vietnam, garantie tant par l'Est que par l'Ouest. Cette garantie n'aurait de sens que si elle comportait un dégagement

[1] Sur cette réunion préparatoire tenue à Phnom Penh du 14 au 17 février, voir les télégrammes de Phnom Penh n°s 164 à 166 et n°s 167 à 169 du 16 février, n°s 172 à 173 du 17 février et n°s 174 à 177 du 18 février 1965, non reproduits.

[2] Non reproduit.

total et simultané de l'Ouest et de l'Est et un contrôle international efficace et impartial dans les deux sens par une CIC[1] renforcée. Les réticences américaines ne pourraient être vaincues, précise-t-il, que si les pays d'Indochine annonçaient préalablement à la convocation d'une conférence de Genève « qu'ils sont prêts à y discuter ces garanties ».

« Nous demanderons à dégager notre responsabilité, ajoute-t-il enfin, si les résolutions notées par la conférence s'avèrent inopérantes, car nous n'ignorons pas que les Américains ne mettront pas de sitôt bas les armes et que le monde libre ne nous soutiendra pas efficacement si nous nous contentons ici de réclamer le départ des troupes américaines sans donner d'indication sur notre conception de l'indépendance, de la paix, de la neutralisation du Laos et du Sud-Vietnam et de la préservation de celle-ci dans l'avenir ».

Certains des conseillers du Prince, connus pour leurs sympathies envers Pékin, Hanoï et le FNL, ne dissimulaient pas hier soir leur désapprobation de la position adoptée par le chef de l'État. Il n'est pas impossible que des fuites se soient produites et que le FNL, avisé des termes qu'allait utiliser le Prince, ait durci son attitude.

Le message de M. Chou En-laï serait venu donner du relief à l'écart sensible que l'on avait déjà noté entre la position du Cambodge et celle des Vietnamiens. Une chose est certaine. Les Khmers conçoivent une vive irritation de l'intransigeance de leurs voisins. Pour le moment, aucune nouvelle date n'est fixée pour l'ouverture de la conférence[2].

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1965).

94

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 680 à 692. *Moscou, 25 février 1965.*

(*Reçu :* 17 h. 57).

Une semaine après le retour de M. Kossyguine de son voyage en Asie[3] et à quelques jours de l'échéance du 1er mars, pour rares que soient les éléments d'information dont on dispose, il n'en paraît pas moins nécessaire d'essayer de faire le point de la situation, telle qu'elle apparaît vue de Moscou, sur le plan de la politique internationale, ainsi que sur celui du mouvement communiste (objet d'un télégramme séparé).

[1] Commission internationale de contrôle.

[2] Cette conférence se tient du 1er au 10 mars 1965.

[3] Le président du Conseil de l'URSS se rend à Hanoï du 6 au 10 février 1965. En marge de ce séjour au Nord-Vietnam, il a également fait étape à Pékin. Les autorités soviétiques sont restées

La publication simultanée, dans la *Pravda* du 31 janvier, du communiqué annonçant le proche départ pour Hanoï de M. Kossyguine et de l'article officieux laissant entrevoir l'éventualité d'un échange de visites avec le président Johnson traduisait de la part des dirigeants soviétiques la volonté de chercher à concilier le maintien de la « coexistence pacifique » vis-à-vis des États-Unis avec une politique de soutien actif « à un peuple en lutte pour sa libération nationale », initiative osée, dont on n'avait peut-être pas pesé à Moscou toutes les difficultés et les risques.

Khrouchtchev dans ses polémiques avec les Chinois n'avait pas cessé de proclamer la compatibilité de ces deux objectifs, mais, après quelques essais malheureux culminant à Cuba, il avait renoncé – au moins provisoirement – à en faire la démonstration pratique et donné délibérément le pas à la coexistence pacifique qui, répondant aux intérêts immédiats de l'Union soviétique, ne pouvait que servir ceux de l'humanité progressiste. C'est ainsi qu'il avait été amené peu à peu à se « désengager » du Sud-Est asiatique, allant jusqu'à manifester l'intention de renoncer au rôle dévolu par la conférence sur le Laos à ses co-présidents.

Il était bien dans la ligne de ses successeurs, qui se défendent de vouloir innover mais entendent faire mieux de chercher à réussir là où il avait échoué, à s'affirmer où il s'était effacé.

C'est apparemment dans cet esprit que M. Kossyguine est parti, à la tête d'une délégation dont la composition valait un programme, offrir une aide accrue, non seulement politique et économique mais militaire, à un pays se trouvant avec les États-Unis dans un état de conflit larvé. Ce faisant, le Kremlin était sans doute inspiré vis-à-vis de la Chine par deux mobiles quelque peu contradictoires : lui reprendre en Asie une partie de l'influence que Khrouchtchev lui avait abandonnée et, en même temps, désamorcer ses critiques doctrinales. De là les deux passages à Pékin, où les conversations n'ont pas dû être faciles et la visite à Pyong Yang.

Pour s'en tenir à ce qu'on sait de la situation présente, l'Union soviétique se trouve aujourd'hui plus engagée qu'hier dans une zone où la tension s'est entre-temps – et sans doute pas seulement par le fait du hasard – sensiblement accrue ; en d'autres termes, cette expérience fait apparaître qu'une intervention active dans un « mouvement de libération nationale » aboutit à remettre en cause plus ou moins gravement la coexistence pacifique. Sans doute, n'a-t-on pas manqué de pousser à ce résultat du côté chinois. Quoi qu'il en soit des causes, l'Union soviétique risque actuellement d'être impliquée (par l'effet de l'accord de fournitures et de consultations passé avec Hanoï), voire entraînée (par le jeu de son alliance avec Pékin,

très discrètes sur les raisons profondes de ce voyage annoncé tardivement : volonté de réaffirmer le rôle de l'URSS en Asie du Sud-Est vis-à-vis de la Chine ? intention de s'engager davantage dans le soutien à Hanoï, au risque d'un conflit avec les États-Unis ? Les indications recueillies par l'ambassade de France auprès des Soviétiques n'apportent rien de concluant. Voir à ce propos les télégrammes n°s 347 à 353 du 5 février, n°s 354 à 359 du 6 février et n°s 535 à 541 du 15 février 1965, tous non reproduits.

dont la validité, naguère tenue pour sujette à caution s'est vue solennellement confirmée) dans un affrontement direct avec les États-Unis.

Un tel risque a-t-il été calculé ? Plusieurs signes portent à penser que les dirigeants actuels de ce pays ne sont pas prêts à aller à l'épreuve de force : ils ont tout fait pour éviter pareille épreuve sur le terrain, autrement moins dangereux, des Nations Unies. Ils ont eu garde de raviver la tension en d'autres points névralgiques où la situation pourrait leur être plus favorable, tels qu'à Berlin. Enfin, M. Vinogradov vient de solliciter du général de Gaulle le concours de la France en vue de favoriser le rétablissement de la paix en Indochine.

Cette démarche elle-même n'est cependant intervenue qu'au terme d'une série d'avances et de reculs de nos interlocuteurs soviétiques à divers échelons et il faut sans doute s'attendre à d'autres hésitations.

Ces aspirations contradictoires, ces initiatives qui ne sont pas conduites à leur terme paraissent, actuellement, caractériser la politique soviétique sur le plan international.

Suite à mon télégramme n° 680.

Les incertitudes, les contradictions que l'on relève en ce moment dans la politique soviétique sur le plan international se retrouvent dans l'attitude des dirigeants soviétiques au sein du mouvement communiste, face aux problèmes que pose plus directement encore en ce domaine le différend sino-soviétique.

Khrouchtchev était parvenu, tout semble l'indiquer, à la conclusion que ce différend ne comportait plus d'autre solution qu'une rupture : en faisant la part du feu, il fallait tracer une limite géographique en même temps qu'opposer une barrière idéologique à l'expansion du communisme chinois et regrouper autour du PCUS tous les partis non contaminés, c'est-à-dire la grande majorité. Tels étaient dans son esprit les buts de la conférence générale du mouvement communiste que devait préparer le « comité de rédaction », convoqué pour le 15 décembre 1964[1], malgré l'opposition absolue du clan chinois et en dépit des résistances de nombreux partis.

Khrouchtchev renversé, ses successeurs ont semble-t-il espéré pouvoir tout à la fois demeurer sur les mêmes positions doctrinales et éviter la rupture avec Pékin. C'est du moins ce que paraît indiquer leur comportement en ce qui concerne la réunion du 15 décembre : reportant au dernier moment la date de cette réunion mais à une échéance très rapprochée, ils n'ont apparemment utilisé ce court délai ni pour poser les bases d'un accommodement qui, à en juger par l'attitude de Pékin, exigerait sans doute de leur part de très grandes concessions –ni pour se préparer vraiment à une épreuve de force. La situation est aujourd'hui telle que,

[1] Il s'agit de la date prévue pour l'ouverture à Moscou de la réunion du « Comité de rédaction », chargé de préparer une future conférence générale des partis communistes mondiaux.

trois jours avant la date fixée pour la réunion de la « commission de rédaction », sa convocation n'a été ni confirmée ni contremandée. D'après les quelques indications recueillies (cf. mon télégramme n° 668)[1], un certain nombre de partis (nul ne semble savoir actuellement combien, ni lesquels) enverraient à Moscou, dans les jours qui viennent, des représentants de rangs variables qui auraient des « consultations » de formes diverses dont les événements internationaux fourniraient la matière essentielle, mais ils se garderaient de toute « réaction » surtout dans le domaine idéologique. En d'autres termes, chaque parti pourrait par la suite, suivant qu'il s'était déclaré favorable ou hostile à la « réunion » prévue, affecter de considérer à son gré qu'elle a ou n'a pas eu lieu.

Il est douteux que « l'unité du mouvement communiste », dont Moscou ne cesse de proclamer l'absolue nécessité, puisse être sauvegardée par des expédients de ce genre et que les dirigeants soviétiques parviennent longtemps encore à se soustraire à un choix. Ils paraissent cependant conserver pour préoccupation essentielle d'en retarder le moment. Il est vrai qu'il s'agirait d'une option véritablement globale, destinée à affecter la politique soviétique sous tous ses aspects.

Mais les hésitations dont on témoigne actuellement à Moscou ne tiennent pas seulement à l'importance ni à la difficulté des décisions à prendre. Elles résultent sans doute aussi pour une large part du fait que les dirigeants du gouvernement et du parti soviétiques sont en place depuis seulement quatre mois. Encore mal assurés de leur autorité, ils ont besoin, pour la consolider, tout à la fois de paix et de succès. D'autre part, la « collégialité » à laquelle ils manifestent un attachement renouvelé n'est pas pour leur faciliter les grandes décisions, à propos desquelles pourraient naître des divergences et se former des factions rivales.

Bref, il ne paraît pas exagéré de dire que l'on trouve actuellement ici, au sommet du pouvoir, une situation sinon de faiblesse du moins d'incertitude. Le caractère aléatoire des comportements soviétiques est aujourd'hui un des facteurs importants de la politique mondiale.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

[1] Ce télégramme, non reproduit, en date du 24 février 1965 fait part d'indications concordantes suivant lesquelles la réunion du 1er mars 1965 n'aurait plus pour objet que de simples consultations, de nature plus technique que politique, et éviterait tout blâme à l'égard des partis communistes non présents à Moscou.

95

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 2939 à 2944[1]. *Paris, 27 février 1965, 22 h. 36.*

Réservé.

Le Président de la République a reçu le 23 février l'ambassadeur d'URSS, qui l'a entretenu de la question du Vietnam.

M. Vinogradov a exposé les vues de son gouvernement sur la base d'un document dont les grandes lignes sont les suivantes :

La situation s'est aggravée en Indochine du fait des bombardements américains contre le Vietnam du Nord : un terme doit être mis à de telles agressions. Si les choses continuent, le conflit dépassera le cadre de la RDVN. Cette politique peut mener loin. Elle est contraire au droit international, à la Charte de l'ONU et aux accords de Genève[2]. Rien ne pourrait empêcher les amis et les alliés de la RDVN de procéder à une riposte appropriée.

Lors des récents entretiens de M. Kossyguine à Hanoï[3], il a été confirmé que le gouvernement de l'URSS ne resterait pas indifférent et apporterait à la RDVN son aide et son soutien. Une entente a déjà été réalisée sur les mesures à entreprendre, afin de renforcer les possibilités de défense du gouvernement de Hanoï. Le gouvernement français doit savoir que, dans l'intérêt de la paix du monde, il serait fâcheux de sous-estimer le danger actuel. C'est pourquoi l'on a accueilli avec satisfaction à Moscou le communiqué du Conseil des ministres du 10 février dernier[4].

Comme la France, le gouvernement soviétique est en faveur d'un règlement du problème autour d'une table de conférence. Il est difficile toutefois de supposer que ces pourparlers puissent avoir lieu si les bombardements du territoire de la République démocratique du Vietnam continuaient. Le gouvernement soviétique souhaite que les efforts des deux pays se développent sur des voies parallèles. C'est pourquoi il désire développer les contacts déjà établis et propose que des informations soient échangées sur les mesures à prendre pour éviter les provocations militaires et en revenir aux accords de Genève de 1954 et 1962.

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Moscou n°s 354 à 356 du 6 février 1965.

[4] Qui appelle à réunir à nouveau la conférence de Genève de 1954, en exprimant la conviction du gouvernement français que seul un accord international excluant toute intervention étrangère pouvait ouvrir la voie à la paix.

Le général de Gaulle a répondu que, malgré les avertissements du gouvernement français, aucun effort sérieux n'avait été en effet encore entrepris pour tenter de régler le problème indochinois. Ceci avait eu comme conséquence une aggravation de la situation et il était devenu plus difficile qu'hier de rétablir la paix.

Il n'existait pas d'autre solution que la réunion d'une conférence, dont la première tâche devrait être l'établissement d'un cessez-le-feu pendant la durée des pourparlers.

L'ambassadeur de l'URSS paraissait considérer que cette conférence ne pourrait s'ouvrir tant que subsisterait la menace de bombardements américains au Nord-Vietnam. Les Américains de leur côté pourraient exiger que le Vietnam du Sud cesse, avant tout pourparlers, d'être le théâtre d'opérations de guérilla contre leurs forces. Si chacun présentait des exigences, la conférence ne se réunirait jamais, c'est pourquoi le gouvernement français était hostile à toute condition préalable.

Au cours d'une conversation ultérieure, le ministre a demandé à M. Vinogradov si le document qu'il nous remettait avait reçu au préalable l'accord des Chinois et des Nord-Vietnamiens. L'ambassadeur a répondu simplement que la communication qu'il venait de faire intervenait après le voyage à Hanoï de M. Kossyguine.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

96

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane.

T. nos 207 à 210[1]. *Paris, 27 février 1965.*

Réservé.

(*Expédié :* le 28, 6 h. 50).

Je me réfère à vos télégrammes 334 et suivants[2].

Lors des conversations que le Ministre a eues à Washington avec le secrétaire d'État, M. Rusk lui avait indiqué, en maintenant son opposition à toute conférence sur le Vietnam, qu'il serait peut-être possible de

[1] Ce télégramme est signé par M Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Dans le télégramme nos 334 à 336 du 25 février 1965, non reproduit, l'ambassadeur de France à Vientiane rapporte avoir suggéré, à titre personnel, au prince Souvanna Phouma de prendre l'initiative de proposer aux dirigeants du Néo Lao Hak Sat une réunion, à l'endroit de leur choix, afin d'établir un cessez-le-feu au Laos. Le télégramme nos 345 à 349 du 26 février, non reproduit, cite le texte du message que le prince Souvanna Phouma vient de faire parvenir au prince Souphanouvong pour lui proposer des conversations en vue d'un cessez-le-feu. M. Millet souhaite que cette initiative soit publiquement approuvée par la France.

prendre les choses par le biais du Laos[1]. À cet effet, il estimait souhaitable que le prince Souphanouvong puisse rencontrer le plus tôt possible le prince Souvanna Phouma dans l'espoir que les conditions mises à la tenue de la conférence pourraient être maintenant assez facilement levées.

Nous savons que cette prise de position américaine est due à une démarche britannique et déjà Londres en a parlé à Moscou sans obtenir, pour le moment, ni réponse ni encouragement.

Il a été indiqué aux Américains à Washington que cette manière d'approcher le problème indochinois ne nous paraissait pas la bonne. Il y a un an, ou même il y a six mois, l'on pouvait en effet considérer qu'une conférence sur le Laos précédée d'un cessez-le-feu aurait contribué à rétablir la paix dans la région, mais les choses ont beaucoup évolué depuis et il serait vain d'imaginer, à l'heure actuelle, que l'on puisse encore traiter le problème d'une façon aussi partielle. L'extension des conflits rend nécessaire en effet un examen d'ensemble dans le cadre d'une conférence de toute la situation indochinoise, en mettant d'abord l'accent sur le problème le plus important, et à vrai dire le seul important, celui du Vietnam.

La démarche auprès de vous du prince Souvanna Phouma me paraît donc être le résultat d'une manœuvre anglo-américaine, qui ne rencontre pas notre approbation et risque de masquer l'urgence du vrai problème.

Le prince Souvanna Phouma a maintenant lancé son appel. Nous ne pouvons qu'en prendre note. Vous vous abstiendrez de toute initiative à son sujet. De toutes manières, dans une situation aussi délicate, il faut avant tout en référer au Département.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1965).

[1] Voir ci-dessus le compte rendu de cet entretien du 18 février ci-dessus dans le télégramme de Washington n°s 1141 à 1155 du 19 février 1965.

97

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1352 à 1362. *Washington, 1er mars 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 00).

Comme le président des États-Unis[1] et le secrétaire d'État[2] s'étaient employés à nous en convaincre au cours de la récente visite de Votre Excellence[3], l'Administration tente de justifier par d'abondantes déclarations et un long *Livre Blanc*[4] son attitude militaire au Vietnam. Il faut expliquer pourquoi les « conseillers » américains ont dû se transformer en combattants actifs. Il faut prouver que l'action entreprise non plus seulement contre les Vietcongs au Sud, mais contre les « installations » du Nord et éventuellement une extension de ces opérations ont pour origine l'agression et la subversion d'Hanoï. Le gouvernement du Vietnam du Nord entraîne les unités de choc, leur fournit cadres, techniciens, armes et munitions, commande la guérilla par l'intermédiaire d'un mécanisme compliqué, qui n'a d'autre objectif que « l'absorption du Vietnam du Sud dans le monde communiste ». Le *Livre Blanc* fournit un nombre considérable d'indications chiffrées sur l'importance de l'infiltration et des preuves recueillies par les services spéciaux américains après interrogatoire des prisonniers de guerre ou d'interceptions diverses. Dans ces conditions, le peuple vietnamien ayant décidé de résister à cette menace, les États-Unis, sur sa demande, se sont rangés à ses côtés dans un « combat décisif ». En d'autres termes, il s'agit, ainsi que le déclarait M. Rusk dans sa conférence de presse du 25 février[5], moins de faire face à un problème « interne », que de défendre la liberté d'un malheureux pays qui appelle au secours contre une agression communiste « externe ».

En multipliant les arguments propres à légitimer sa conduite, le gouvernement des États-Unis souhaite répondre à la montée des critiques que, de l'étranger, mais spécialement du Tiers Monde et de l'Asie, l'accusent d'user de représailles aveugles et sanglantes, contrairement à la loi internationale. Il cherche aussi à rassurer ses propres citoyens. Car, si les républicains applaudissent, si M. Meany, au nom des syndicats, félicite le

[1] Lyndon B. Johnson.

[2] Dean Rusk.

[3] Sur cette visite de M. Couve de Murville au États-Unis du 17 au 23 février 1965, voir ci-dessus les télégrammes de Washington nos 1141 à 1155 et nos 1185 à 1199 du 19 février 1965.

[4] *Aggression from the North : the record of the North Vietnam's campaign to conquire South Vietnam*, publié le 27 février 1965.

[5] Sur cette conférence de presse, voir le télégramme de Washington nos 1288 à 1289 du 25 février 1965, non reproduit.

président Johnson, si les démocrates libéraux favorables à la négociation se montrent depuis peu moins violents au Congrès, si le gros du public demeure indifférent parce que les pertes sont encore légères et que l'expansion économique n'est pas affectée par les combats, il n'en existe pas moins un certain malaise qui s'exprime notamment dans les éditoriaux du *New York Times*, les lettres aux éditeurs, les manifestes des universitaires, sans parler des articles de MM. Walter Lippmann, George Kennan, Drew Pearson. Sur le plan moral, les États-Unis ne commettent-ils pas un péché qui ternit leur image aux yeux de bien des gens ? Sur le plan pratique, leur politique ne conduit-elle pas soit à l'échec sur place, soit à une dangereuse extension du conflit ?

Le *Livre Blanc* ne dit rien – et pour cause – sur l'origine de l'installation militaire, chaque jour grandissante depuis 1954, des États-Unis au Vietnam du Sud. Il tend à faire croire que le Vietcong est uniquement une force étrangère. Il ignore l'existence même d'un nationalisme vietnamien. Il reprend les thèmes classiques de la croisade anticommuniste, comme aux plus beaux jours de M. Foster Dulles. Il se soucie peu du fait que, dans ces pays misérables d'Asie, les notions de « liberté individuelle », de « communisme », de « capitalisme » sont toute relatives. Il raisonne comme si le gouvernement de Saigon existait vraiment.

Mon collègue vietnamien à Washington[1], général exilé, étrange ambassadeur de cet étrange gouvernement, me disait, il y a quelques jours, qu'en réalité ses compatriotes n'aspirent qu'à une paix inconnue d'eux depuis vingt ans, qu'ils se sentent l'enjeu impuissant d'un conflit entre deux grandes nations, conflit auquel ils ne comprennent rien et n'attachent pas d'intérêt – qu'en revanche ils savent que leur pays sera bientôt détruit, au Nord comme au Sud, si une nouvelle guerre de Corée venait à se déchaîner sur leur territoire. Les manifestations récentes des chefs bouddhistes et des étudiants à Saigon paraissent confirmer son diagnostic.

En même temps, le secrétaire d'État et les porte-parole de la Maison Blanche condamnent toute idée de négociation dans l'état actuel des choses. Il manque, dit M. Rusk, un chaînon essentiel : « L'intention que Hanoï est préparé à mettre fin à ses agissements [...] Une négociation qui accepterait ou confirmerait l'agression est impossible. Une négociation qui se terminerait dans l'amertume et l'hostilité ne ferait qu'ajouter au danger ». On retrouve là des thèmes connus : déjà le président nous avait lu un document qui « prouvait » qu'Hanoï et Pékin n'accepteraient de parler qu'après le retrait préalable et complet des forces américaines. Les déclarations récentes de Chou En-laï renforcent ici cette croyance[2].

Tout en accentuant les bombardements, d'ailleurs limités en ce moment à la jungle du sud et à un ennemi qui se disperse, tout en brandissant la

[1] Général Tran Thien Khiem.

[2] Sur les déclarations chinoises des 9 et 13 février 1965, voir les télégrammes de Pékin nos 483 à 488 du 9 février et nos 557 à 562 du 15 février 1965, non reproduits.

menace d'autres flèches, l'Amérique ne ferme pas cependant complètement la porte à la solution politique. Le président lui-même reste silencieux et la presse le félicite de cette prudence. M. Rusk laisse entendre que, s'il y avait un changement dans la position de l'adversaire, la possibilité de pourparlers pourrait être considérée. Il se refuse cependant à dire clairement ce que devrait être ce changement, comment pourrait être constitué ce « chaînon essentiel » qui manque. Il est probable que la politique constante des États-Unis qui cherchent le *modus vivendi* avec la Russie, de façon à poursuivre paisiblement l'expérience de la « grande société », n'a pas été modifiée dans ses profondeurs.

Aussi nous semble-t-il qu'en dépit de tous ces bruits de bottes, de toutes ces déclarations fracassantes qui viennent de Washington aussi bien que de Pékin et, dans une moindre mesure, de Moscou, chacun espère secrètement résoudre par les moyens de la diplomatie les problèmes du Sud-Est asiatique. Chacun aussi cherche pour le moment à se trouver dans les conditions les plus favorables à la table de la conférence.

Le danger est évidemment que des événements déchaînés pour s'assurer simplement un avantage de négociations n'échappent un jour à la volonté des hommes. Ce pays, suivant les sondages d'opinion les plus récents, approuve la politique apparemment ferme de son président, mais en même temps ne veut pas la guerre. Y échappera-t-il ? La formule d'une conférence sans aucune condition préalable et destinée à revenir aux accords de 1954 ouvre la porte à la sagesse. Des considérations de prestige, des exigences de politique intérieure, des erreurs de calcul, la volonté de se ménager une position de force permettront-elles aux États les plus intéressés de franchir le seuil qui mène à la paix sans perdre la face ? Certains membres du Cabinet, inquiets de la pente où le gouvernement se trouve enchaîné, me confient leur secret espoir de voir la France « persister » dans ses efforts en vue d'une solution négociée.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

98

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 3067 à 3073[1].
Diffusion réservée.

Paris, 1er mars 1965, 22 h. 30.

(*Expédié :* le 2, 9 h. 35, 12 h. 26).

Je me réfère à mon télégramme nos 2939 à 2944[2].

Le ministre a reçu dans l'après-midi du 1er mars l'ambassadeur de l'URSS, pour lui donner la réponse du gouvernement français aux récentes propositions avancées du côté russe en ce qui concerne le Vietnam. À l'issue de cette conversation, M. Couve de Murville, reprenant la formule utilisée par les Russes le 23 février, a laissé à M. Vinogradov le texte d'une communication orale que je vous adresse sous le numéro suivant.

L'ambassadeur d'URSS n'a fait aucune observation et s'est borné à dire qu'il transmettait le texte à son gouvernement en demandant des instructions.

Citation

Le gouvernement français partage les préoccupations qu'inspirent au gouvernement soviétique la prolongation et l'extension des combats au Vietnam. Il mesure, lui aussi, les conséquences qui pourraient en résulter et les dangers qu'elles risquent d'entraîner pour la paix du monde. C'est donc avec une grande attention qu'ont été examinées les propositions présentées le 23 février, au nom du gouvernement de l'URSS par son ambassadeur à Paris, et qui tendent à étudier en commun les moyens pratiques de mettre un terme à la guerre en Indochine.

Le gouvernement français a toujours été d'avis que c'était essentiellement par une action politique, c'est-à-dire par une négociation, qu'il serait possible de rétablir la paix au Vietnam. En pratique, cette négociation ne peut prendre d'autre forme que celle d'une conférence analogue aux conférences de Genève de 1954[3] et de 1962[4]. Il s'agirait, en effet, d'y décider des mesures à prendre pour en revenir aux accords de 1954 et de 1962,

[1] Ce télégramme est signé de M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Le télégramme de Paris à Moscou nos 2939 à 2944, du 27 février 1965, est publié ci-dessus. Il relate l'entretien du 23 février entre le général de Gaulle et l'ambassadeur de l'URSS, M. Vinogradov, sur la situation au Vietnam ; il expose notamment la proposition soviétique.

[3] Qui aboutit aux accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[4] Au sujet de la conférence de Genève sur la neutralisation du Laos de 1961-1962, voir *D.D.F.*, 1962-I.

autrement dit à établir et à appliquer effectivement un régime qui garantisse la liberté, l'indépendance et la souveraineté des États de l'ancienne Indochine, ainsi que la non-intervention de toutes les autres puissances dans les affaires de ces États.

Le 10 février dernier, le gouvernement français a, une fois de plus, affirmé cette position[1], en marquant que la conférence à réunir devrait être chargée de régler l'ensemble des problèmes relatifs au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

Le gouvernement français note que le gouvernement de l'Union soviétique a accueilli avec intérêt cette prise de position et croit comprendre que celui-ci partage sa propre manière de voir.

Toutefois, il note en même temps que, d'après le gouvernement soviétique, la réunion d'une conférence impliquerait que le gouvernement des États-Unis ait pris, au préalable, l'engagement de cesser toute intervention militaire dans le territoire du Vietnam du Nord.

À ce sujet, le gouvernement français, qui souhaite moins que tout autre un élargissement du conflit actuel, ne pense pas qu'il serait réaliste de poser des conditions préalables à la réunion de la conférence qui apparaît, à Moscou, comme à Paris, indispensable et urgente. En effet, si l'une des parties cherchait à le faire, l'autre partie présenterait des contre-demandes et une discussion s'engagerait dont tout donne à prévoir qu'elle serait sans issue positive.

C'est pourquoi le gouvernement français estime qu'il convient de réunir aussitôt, sans aucune condition préalable, la conférence internationale sur l'Indochine. La mission de cette conférence serait de rétablir la paix, en assurant le retour effectif aux accords de Genève de 1954 et de 1962 qui concernent le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

Le gouvernement français souhaite que telle soit également la position du gouvernement soviétique. S'il en était ainsi, il suggère que les deux gouvernements se concertent aussitôt pour examiner ensemble de quelle façon des propositions appropriées pourraient être présentées aux autres gouvernements intéressés.

Fin de citation

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Par le moyen d'un communiqué lu par le porte-parole du gouvernement à l'issue du Conseil des ministres.

99

NOTE

Chypre

N.[1] *Paris, 2 mars 1965.*

Depuis plus de trois mois maintenant, la situation de l'île de Chypre n'a été marquée que par très peu d'incidents. Néanmoins, cette détente est plus apparente que réelle. La crise reste latente, au niveau local, régional et international.

I. *La situation dans l'île*

a) Les dissensions à l'intérieur de la communauté grecque

Relativement importantes en décembre et janvier, les tensions à l'intérieur de la communauté grecque semblent actuellement diminuer. Une lutte sourde avait opposé les partisans de Grivas[2], préconisant l'*Enosis* immédiate, aux Chypriotes plus nuancés dans leur panhellénisme. Communistes de l'île, bourgeoisie attachée aux privilèges du Commonwealth et diverses forces mal contrôlées paraissaient s'opposer au général Grivas et à certains officiers grecs qui l'entouraient. Il est probable qu'à la fin de l'année dernière, Grivas cherchait à faire prévaloir le rattachement de Chypre à la Grèce par une action unilatérale d'Athènes. Mais il n'a pas été suivi par M. Papandréou.

b) Les relations intercommunautaires

Depuis la fin de l'été, les accrochages entre communautés ont été rares. L'on a assisté à un retour progressif à des conditions de vie moins anormales que celles de l'année passée.

Néanmoins, les plans de la Force des Nations Unies, comportant suppression des restrictions et démilitarisation de certaines zones, ont jusqu'alors échoué. Des deux côtés, on continue à renforcer le potentiel

[1] Note de M. Jacques Leclerc, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe méridionale au Département.

[2] Le général Georgios Grivas, ancien chef de l'EOKA (organisation de guérilla grecque créée en 1955), est commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques et en même temps conseiller militaire du gouvernement chypriote. De lui dépendent les généraux Élias Prokos, arrivé de Grèce en août 1964 et qui est commandant de la Garde nationale, et Georgiades, venu en même temps que lui, mais dont les fonctions restent inconnues. Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 30/EU du 12 janvier 1965, non reproduite, intitulée : *Du général Grivas.*

militaire. Récemment à Famagouste, des fortifications turques ont été découvertes. Les Chypriotes grecs en ont profité pour en faire autant[1].

Dans ces conditions, les termes du rapport de M. Thant, datant de décembre dernier[2], restent actuels. Le secrétaire général des Nations Unies notait que les limites d'efficacité de la Force internationale lui paraissaient atteintes, mais que son départ de l'île risquerait de provoquer un état de guerre civile existant en puissance. De fait, la crise parut le mois dernier prête à rebondir, lorsqu'on apprit que Mgr Makarios avait décidé d'organiser en juillet prochain des élections à la présidence de la République et au Parlement sur la base de dispositions différentes de celles prévues par les traités de Londres et de Zurich[3].

Mais il semble aujourd'hui que, sous la pression du gouvernement grec, l'Ethnarque ait provisoirement renoncé à ce projet. Un tel geste, s'il se confirme, serait évidemment de nature à apaiser quelque peu la situation.

D'autres éléments de détente sont apparus à la fin de février. On avait un moment craint que le problème de la relève du contingent turc dans l'île se pose à nouveau dans les mêmes termes qu'en octobre dernier. Mais sans doute sous la pression de M. Plaza, la Turquie a accepté de reporter de quelques semaines cette relève[4] et Mgr Makarios aurait admis, de son côté, le principe d'une rotation ainsi retardée.

Enfin, on parle de conversations entre les représentants des deux communautés. En décembre 1964, à la suite des entrevues entre M. Clerides, président de l'Assemblée nationale, et des députés de la minorité au sujet du problème de la représentation de Chypre à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, des négociations locales avaient été envisagées par certains[5]. M. Galo Plaza a repris cette idée et semble vouloir la mener à bien encore que, d'emblée, la Turquie n'y paraisse pas très favorable, craignant que la minorité se laisse entraîner par lassitude à certaines concessions.

[1] Sur cette affaire, se reporter aux dépêches de Nicosie n° 114/EU du 2 février 1965, intitulée : *Anciennes murailles et fortifications modernes*, celle du 15 février, n° 143/EU, faisant le point de la situation à Chypre au cours de la première quinzaine du mois de février 1965, et celle du 22 février, n° 175/EU, sous-titrée : *Fortifications et dégâts.* Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Rapport de M. Thant sur l'action menée à Chypre par les Nations Unies pendant la période comprise entre le 15 septembre et le 12 décembre 1964. Voir le télégramme de New York n° 2958 du 14 décembre 1964, non reproduit, et se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 231.

[3] Accords de Zurich et de Londres des 15 et 19 février 1959. Voir *D.D.F.*, 1959-1, (note 4).

[4] La dernière rotation du contingent turc, qui est accompagnée de la réouverture de la route de Kyrénia, a lieu le 26 octobre 1964. La relève partielle du contingent militaire turc était primitivement prévue pour le 1er février. Voir le télégramme d'Ankara n°s 197 à 198 du 27 février 1965, non retenu.

[5] Se reporter aux dépêches de Nicosie n°s 32/EU et 84/EU des 12 et 26 janvier 1965, non reproduites, intitulées respectivement : *Rencontre entre M. Cléridès et deux députés turcs* et *Suites de la rencontre entre M. Cléridès et deux députés turcs.*

L'apaisement qui découle actuellement de tous ces développements est très fragile car, sur le fond du problème, les deux communautés continuent à s'opposer gravement. Mais on peut espérer que cette opposition ne dégénérera pas en crise aussi longtemps que la Force internationale sera sur place. Il convient à cet égard de noter que Mgr Makarios serait disposé à accepter, malgré ses réticences exprimées il y a un mois, le maintien pour un nouveau trimestre des troupes des Nations Unies.

II. L'évolution des positions

a) Du côté hellène

À Athènes, on est décidé à arrêter Mgr Makarios dans ses initiatives dangereuses. Par ailleurs, on a pris conscience des ambiguïtés du gouvernement chypriote. Il est clair que ce dernier ne fait rien pour hâter l'*Enosis* et qu'il la subordonne en fait à certaines conditions difficiles à réaliser dans l'immédiat (neutralisation, disparition des bases anglaises, refus de l'OTAN, etc.).

Certes, à la fin de février M. Kyprianou, de retour de la capitale grecque, a déclaré une fois de plus que les deux pays étaient d'accord sur une ligne politique comportant l'indépendance intégrale, l'autodétermination et l'*Enosis*[1].

Mais Mgr Makarios continue en ce qui concerne le rattachement à adopter une attitude plus qu'équivoque. Visiblement, il prononce le moins souvent possible le mot même d'*Enosis*. À une accusation directe et personnelle du journal pro-gouvernemental grec *Elephteria*, l'Archevêque a répondu qu'il avait refusé l'*Enosis* du plan Acheson parce qu'il comportait cession d'une partie du territoire de l'île à la Turquie. Mais il n'a pas profité de l'occasion pour définir l'*Enosis* qu'il souhaiterait.

b) Position de la Turquie

La position de la Turquie demeure apparemment stable malgré le récent changement de gouvernement[2]. Pour Ankara, il n'existe pas de nation chypriote et par conséquent les accords de Zurich et de Londres sont la base indispensable de la co-existence des deux communautés. Le gouvernement turc se déclare toutefois prêt à négocier avec la Grèce la modification éventuelle du statut de l'île dans le respect des obligations contractuelles des États.

[1] Voir le télégramme de Nicosie n°s 153 à 155 du 26 février 1965, non retenu.

[2] Le 13 février 1965, M. Ismet Inönü démissionne ; le 16 février 1965, un nouveau gouvernement est formé dont le Premier ministre est M. Suat Hayri Ürgüplü et le ministre des Affaires étrangères M. Hasan Isik. Voir la dépêche d'Ankara, n° 346/EU du 5 mars 1965, non reproduite, intitulée : *Affaire de Chypre, position de la Turquie après la formation du nouveau gouvernement et la troisième visite du médiateur.*

Il convient de noter d'autre part que la Turquie a cherché à préciser la solution fédérale qu'elle préconise. Mais les projets turcs n'abordent pas l'essentiel du problème : le regroupement des populations et le partage des terres qui seraient nécessaires.

L'on peut se demander si le nouveau gouvernement de M. Ürgüplü adoptera l'attitude définie par M. Inönü. On a cru que le Parti de la justice obtiendrait un durcissement de la position de la Turquie. Cela n'est pas exclu, mais il faut reconnaître que la déclaration gouvernementale de M. Ürgüplü ne le laisse pas prévoir. Il sera de toute façon fort difficile en période préélectorale au nouveau gouvernement turc d'improviser une attitude radicalement nouvelle.

III. Les développements internationaux

a) La position de l'URSS

L'on sait que, jusqu'au mois d'octobre 1964, Moscou avait donné l'impression de soutenir avec nuance la cause de Nicosie, évitant cependant de heurter de front la Turquie. Depuis le voyage de M. Erkin à Moscou, l'URSS a fait une série de concessions relativement importantes à Ankara. Les dirigeants russes ont, à plusieurs reprises en effet, rappelé l'obligation de respecter les traités internationaux et souligné lourdement les droits légaux des deux communautés nationales chypriotes grecque et turque. Puis le 21 janvier 1965, M. Gromyko, dans une déclaration aux *Izvestia*[1], allait plus loin et modifiait sensiblement la position soviétique dans un sens plus favorable à la Turquie. En particulier, il écartait implicitement l'*Enosis* et parlait de solution fédérale. N'évoquant pas d'autres possibilités, le ministre soviétique semblait donc préconiser ou à tout le moins suggérer une telle solution.

Il convient de noter que, dans le reste de sa déclaration, M. Gromyko donnait un certain nombre de précisions atténuant singulièrement la portée de ses propos. Il affirmait en particulier que la forme fédérative dont il venait de parler supposait l'existence d'un gouvernement unique centralisé et d'une organisation administrative et judiciaire centralisée. La déclaration du ministre soviétique n'était donc pas exempte d'ambiguïté et peut, à ce titre, être diversement interprétée. Le gouvernement d'Ankara néanmoins, comme la presse et l'opinion turque, n'ont pas hésité à triompher. Il est certain que la Russie est la première grande puissance qui ait évoqué la solution fédérale jusqu'alors préconisée par les seuls Turcs. D'ailleurs du côté hellène, tant à Athènes qu'à Nicosie, c'est bien dans ce sens qu'a été interprétée la déclaration.

[1] Se reporter à la dépêche d'Ankara du 25 janvier 1965, n° 119/EU, intitulée : *Affaire de Chypre, position nouvelle de l'URSS.*

b) La position de la Turquie

Dès lors, on peut se demander quelle est la portée du soutien de l'URSS à la Turquie. Certes, celle-ci n'a jamais mis en doute son appartenance à l'OTAN. Mais il est certain qu'au début de cette année Ankara donnait l'impression de vouloir définir une orientation politique plus indépendante des États-Unis. N'ayant pas reçu de son alliée le soutien qu'elle se croyait en droit d'attendre, dans l'affaire de Chypre, la Turquie estimait avoir intérêt à effacer cette impression de subordination (retrait de la Force multilatérale, refus de l'escale à Istanbul du cargo nucléaire *Savannah*).

Il était alors difficile d'exclure une modification plus ou moins profonde de la politique de M. Inönü qui pourrait avoir eu pour conséquence, en ce qui concerne Chypre, l'acceptation par Ankara de la démilitarisation, voire de la neutralisation de l'île.

Cette politique plus personnelle de la Turquie sera-t-elle suivie par le nouveau gouvernement ? Celui-ci, s'il était fidèle aux thèses que développait dans l'opposition le Parti de la justice, devrait être beaucoup moins favorable au rapprochement de Moscou que son prédécesseur. Le 12 février, son porte-parole déclarait : « Les citoyens turcs doutent de la sincérité des Soviets ». Par ailleurs, la droite est beaucoup plus sensible que M. Inönü à l'influence américaine.

Toutefois dans ce domaine aussi, M. Ürgüplü a nettement indiqué qu'il entendait ne pas provoquer des bouleversements de la ligne jusqu'alors suivie.

Enfin, il faut signaler le redressement opéré par la Turquie dans les pays arabes, Le Caire excepté.

c) Développement international du côté hellène

Après la déclaration de M. Gromyko, la déception et le découragement ont été profonds à Nicosie et à Athènes. Mgr Makarios a avoué qu'il ne s'accordait pas avec l'Union soviétique en ce qui concerne la solution de la crise. En Grèce, le désarroi a été d'autant plus fort que l'on avait suivi avec réticence les efforts de l'Archevêque pour un rapprochement avec Moscou.

À ces inquiétudes s'est ajoutée celle qu'a causé le retour à Nicosie des missions chypriotes-grecques envoyées en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie[1]. Des illusions se sont dissipées. Alors que l'on ne doutait pas auparavant de l'appui qui serait accordé à la cause hellène, il a bien fallu se rendre compte que dans l'ensemble personne n'avait manifesté grand enthousiasme et même que, dans les pays islamiques, c'était les missions turques qui avaient été écoutées favorablement.

[1] Se reporter aux dépêches de Nicosie n° 67/EU et 87/EU des 20 et 26 janvier 1965, non reproduites, intitulées toutes deux : *Retour des missions d'information chypriotes-grecques.*

Même à Belgrade, où le Premier ministre grec croyait en février remporter une adhésion totale à son point de vue, les réserves manifestées par les Yougoslaves au sujet du communiqué concernant Chypre, montrèrent qu'ils étaient en fait hostiles à l'*Enosis*[1].

Il existe donc à Athènes une grande confusion dans les esprits : la politique chypriote de M. Papandréou ne peut certainement pas être mise à son crédit.

IV. Les perspectives

Après plus d'un an de crise, il est toujours aussi difficile de discerner les lignes d'évolution de l'affaire chypriote. Avec l'ajournement de l'Assemblée générale des Nations Unies de laquelle Athènes et Nicosie attendaient beaucoup, vraisemblablement à tort, c'est la médiation qui retient aujourd'hui l'attention.

Encore que Nicosie et Ankara paraissent se refuser à toute conciliation et à toute solution moyenne, M. Plaza a déployé ces jours derniers une intense activité en se déplaçant dans les capitales intéressées[2]. On connaît mal les résultats qu'il y a obtenus. Le médiateur a révélé fort peu de choses à ce sujet, se réservant de le faire après la remise à M. Thant d'un rapport.

On peut néanmoins dessiner les grandes orientations qu'il semble avoir prises. M. Plaza envisagerait tout d'abord une négociation qui se déroulerait en deux étapes : la première aurait lieu à Chypre. Elle réunirait les représentants des deux communautés avec, le cas échéant, un observateur du gouvernement turc. On pourrait ensuite organiser une conférence des cinq signataires du traité de Londres.

Certains estiment sans certitude que M. Plaza exclut l'*Enosis* et la Fédération et préconise des garanties internationales pour la minorité. On a été jusqu'à dire que le médiateur était favorable à la démilitarisation de l'île et même à sa neutralisation et à la disparition des bases de souveraineté. En réalité, M. Plaza a déclaré qu'il n'envisageait pas de solution à « l'autrichienne », et qu'il s'attachait surtout à obtenir des intéressés qu'ils acceptent d'entrer en pourparlers.

Ankara et Athènes de leur côté ne se sont pas encore clairement prononcés sur ce plan. Les Grecs toutefois ont récemment rappelé qu'ils étaient opposés à un « nouveau Zurich » et à une conférence à Cinq qui conduirait à une solution mixte.

[1] Le texte du communiqué est rapporté par le télégramme de Belgrade n° 121 du 5 février 1965, non retenu.

[2] M. Galo Plaza se rend le 16 février à Ankara, le 22 à Athènes, à Londres le 25 février. Le passage à Athènes du médiateur des Nations Unies est commenté dans la dépêche d'Athènes n° 159/EU du 25 février 1965, non retenue.

Par ailleurs, l'évolution de la situation dans l'île même dépend des initiatives que prendra on ne prendra pas Mgr Makarios. Malgré les éléments actuels de détente, on peut toujours craindre que l'Archevêque, poussé par une opinion divisée à des surenchères, isolé sur le plan diplomatique, ne soit tenté par l'aventure des élections pour l'été prochain. Il serait alors difficile, voire impossible à la Turquie, de rester insensible à un tel développement. À quelques mois des élections, le nouveau gouvernement turc qui, dans l'opposition, a longtemps accusé M. Inönü de faiblesse, pourrait être conduit à intervenir. Il serait difficile aux Américains d'empêcher, comme ils l'ont déjà fait, cette intervention surtout si le soutien de l'Union soviétique à Ankara se maintenait.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

100

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Situation au Vietnam[1]

N. n° 113/CLV. *Paris, 2 mars 1965.*

La chute du général Khanh[2], désormais ambassadeur itinérant en route pour New York, a laissé à Saigon une situation confuse : les institutions nominales sont en place – présidence de la République, gouvernement, conseil national législatif et conseil des forces armées – mais aucune personnalité ne semble pour l'instant avoir en mains l'autorité ni l'audience nécessaires pour diriger d'une main ferme le pays. Seul peut-être le général Nguyen Chanh Thi paraît émerger du lot : principal artisan du départ de Khanh, il manœuvre à l'heure actuelle pour prendre la barre. Ayant couvert les manifestations bouddhistes dans le Centre-Vietnam en janvier dernier, qui avaient pris un tour anti-américain[3], il ne laisse pas cependant d'inquiéter les États-Unis, à l'heure où ceux-ci sont contraints de peser de plus en plus directement sur les destinées du Sud-Vietnam.

Le Premier ministre[4] semble pour sa part plus flexible et docile. Il doit toutefois tenir compte de la lassitude de la population, qui se manifeste désormais presque au grand jour : le Dr Quat l'a lui-même exprimé le 25 février en déclarant, lors des cérémonies marquant le départ du

[1] Cette note est rédigée par M. Philippe Baude, secrétaire des Affaires étrangères au service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon nos 311 à 316 du 22 février 1965.

[3] Sur ces manifestations, voir la note n° 47/CLV du 2 février 1965, non reproduite.

[4] Le Dr Phan Huy Quat.

général Khanh, que son pays « souffrait trop » et désirait mettre une « fin honorable à la guerre ».

Ces paroles, mal démenties par la suite, font pendant à une motion votée par un « mouvement vietnamien pour la paix », groupant plusieurs centaines de personnalités en renom de la capitale, et aux prises de position des chefs de file du bouddhisme local, qui réclament la cessation des combats et la recherche d'une solution au conflit.

Dans une conférence de presse tenue le 1er mars, le Premier ministre, tout en reprenant les thèses officielles traditionnelles, n'a pu esquiver de mentionner cette aspiration grandissante à la paix.

La situation militaire, beaucoup plus calme qu'au cours des semaines précédentes, est avant tout caractérisée par l'intervention désormais directe et ouverte de l'aviation américaine dans les opérations menées par la guérilla au sud du 17e parallèle. Ces raids, menés « à la demande du gouvernement de Saigon » par des appareils à réaction basés à Tourane et à Bien Hoa, semblent toutefois, par les moyens employés, disproportionnés aux objectifs visés ; ils rechercheraient donc un effet plus psychologique que militaire.

Les effets de la crise vietnamienne se sont surtout fait sentir, sur le plan international, à Washington et à Moscou.

Dans la capitale américaine, M. Dean Rusk, après avoir réitéré dans une conférence de presse[1] la thèse selon laquelle les États-Unis étaient prêts à retirer leurs troupes et à participer à une négociation « si le Nord-Vietnam cessait d'intervenir au Sud », a fait publier par ses services un *Livre blanc*[2] où le gouvernement de Hanoï est formellement accusé d'agression. Ce document, se fondant entre autres sur les récentes découvertes près de Whatrang de dépôts d'armes de fabrication communiste venues du Nord par mer, présente le conflit actuel non comme une guerre civile mais comme une guerre de type coréen menée de l'étranger sur le sol d'un pays indépendant que défendent les États-Unis.

Justifiant ainsi la poursuite de son action, l'administration de Washington a annoncé qu'elle s'apprêtait à renforcer de cent mille hommes l'armée vietnamienne et laisse entendre qu'elle était disposée à continuer systématiquement les opérations de bombardement au Nord afin d'amener Hanoï à composer.

Dans un mémorandum remis le 23 février au général de Gaulle par M. Vinogradov[3], le gouvernement soviétique rappelait que, tout en étant favorable aux conceptions françaises, il faisait de la cessation des « actes

[1] Sur cette conférence de presse, voir le télégramme de Washington nos 1288 à 1289 du 25 février 1965, non reproduit.

[2] *Aggression from the North : the record of the North Vietnam's campaign to conquire South Vietnam*, publié le 27 février 1965.

[3] Sur l'entrevue de Gaulle – Vinogradov, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Moscou nos 2939 à 2944 du 27 février 1965. Le texte du mémorandum soviétique est cité dans le télégramme de Paris à Moscou nos 3068 à 3073 du 1er mars 1965, non reproduit.

agressifs » des États-Unis contre la République démocratique du Vietnam la condition d'une négociation. Faute de quoi, l'URSS serait contrainte de prendre des mesures nouvelles et appropriées pour assurer la sécurité de la RDVN.

Le 26 février, M. Kossyguine[1] mettait les États-Unis en garde contre une nouvelle extension du conflit « au-delà de ses limites actuelles », se disait « anxieux » d'une telle perspective et annonçait la mise à exécution du renforcement du potentiel défensif de Hanoï ; il répétait enfin qu'il était « d'abord et avant tout nécessaire, qu'afin de créer le climat favorable à la normalisation de la situation en Indochine, les Américains missent fin à leurs actes d'agression contre le RDVN. »

À Washington comme à Moscou se dessine donc désormais en filigrane l'image de la guerre de Corée.

Pendant ce temps, Hanoï reste muet. On peut voir toutefois dans le retrait, « afin d'assurer leur sécurité », des équipes fixes de la Commission internationale de Contrôle à Lao Kay, Haïphong, Dong Hoi et Vinh, exigé il y a huit jours par le gouvernement nord-vietnamien, une mesure destinée à manifester au monde extérieur que celui-ci prend au sérieux les menaces de Washington[2].

La Chine populaire n'a de son côté nullement modifié sa position et le texte du télégramme envoyé le 25 février par M. Chou En-laï au prince Sihanouk à l'occasion de la conférence populaire indochinoise, qui se tient à Phnom Penh, se borne à réitérer l'exigence du retrait inconditionnel des États-Unis d'Indochine comme préalable à tout arrangement[3].

Tandis que retentit ainsi de part et d'autre le cliquetis des armes, le secrétaire général des Nations Unies se déclara en plein accord avec la France sur les moyens de parvenir à un règlement du conflit ; il a souligné à nouveau, dans une conférence de presse tenue le 24 février[4], l'utilité qu'il y a, à ses yeux, à « recourir aux méthodes politiques et diplomatiques pour trouver une solution durable au Vietnam ».

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1961-1966).

[1] Sur le discours télévisé de M. Kossyguine, où il fait le bilan de son voyage au Nord-Vietnam, en Chine et en Corée du Nord, voir les télégrammes de Moscou du 27 février 1965 nos 721 à 732 et nos 733 à 735, non reproduits.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche d'Hanoï n° 100/AS du 15 février 1965.

[3] En fait, ce message de M. Chou En-laï date du 23 février 1965 ; à son sujet, voir le télégramme de Pékin nos 690 à 696 du 2 mars 1965, non reproduit.

[4] Sur cette conférence de presse, voir le télégramme de New York n° 154 du 24 février 1965, non reproduit.

101

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires etrangères.

T. n°s 233 à 242. *Bruxelles-Delfra, 3 mars 1965.*
(*Reçu :* 16 h. 30).

Le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur la proposition de la Commission au sujet d'un droit européen des brevets.

Dans ce document, qui avait été élaboré en novembre dernier à la demande du Conseil, la Commission préconise la création d'un nouveau droit communautaire, qui pourrait coexister un certain temps avec les droits nationaux et qui concernerait à la fois les procédures de délivrance d'un brevet valable sur tout le territoire de la Communauté et les effets économiques que les États membres devraient attacher à ce titre de protection. En outre, et afin que la zone géographique couverte par le nouveau brevet soit, dans l'intérêt des industriels, aussi étendue que possible, la Commission suggère la possibilité d'accords de participation avec des États tiers européens qui, en contrepartie de la reconnaissance qu'ils accorderaient au brevet, recevraient un certain droit de regard sur les procédures mises en œuvre par la Communauté.

Ces propositions ont été, au cours des semaines passées, examinées par le Comité des représentants permanents. Quatre délégations se sont déclarées favorables, en principe, au système envisagé par la Commission, bien que des divergences subsistent entre elles sur les modalités d'application de ce système et, en particulier, sur la participation des États tiers. En revanche, les Pays-Bas et, avec beaucoup plus d'hésitation, la Belgique, considèrent que ce système créerait au détriment des pays tiers une situation d'inégalité et ils en rejettent les fondements. Suivant en cela les opinions maintes fois exprimées par le gouvernement britannique, ces deux délégations demandent que la délivrance du brevet européen soit confiée à un organisme élargi de caractère multilatéral, quitte pour les Six à convenir de dispositions complémentaires dans le cadre de leur union économique.

Cette opposition fondamentale n'a pu être surmontée par le Conseil. Le débat a été ouvert par une déclaration de M. Hallstein, qui a énuméré tous les arguments qui militent contre la formule internationale et en faveur de la formule communautaire. Le président de la Commission a notamment souligné le fait que la Communauté ne pouvait renoncer à légiférer pour elle-même dans un domaine qui est essentiel pour l'organisation des industries et, partant, pour l'union économique.

Les représentants allemand[1], italien[2] et luxembourgeois[3] ont adopté la même position de principe que la Commission, mais en insistant davantage sur la nécessité de témoigner de dispositions libérales à l'égard des pays tiers. La délégation de la République fédérale a, en particulier, suggéré que le futur office des brevets soit ouvert à des fonctionnaires étrangers à la Communauté et soit géré par un conseil d'administration où les États tiers siégeraient au même titre que les États membres.

Le représentant néerlandais[4] a mis en doute l'intérêt pour la Communauté de disposer d'un mécanisme propre pour la délivrance des brevets. Il a soutenu qu'un système élargi n'était pas de nature à priver les Six de leur autonomie et présentait, en revanche, pour les pays tiers un intérêt déterminant.

Quant à M. Fayat, il s'est borné à demander que l'on trouve une solution pratique à ce dilemme, manifestant ainsi la perplexité de sa délégation.

Je suis intervenu pour appuyer la position de la Communauté et pour souligner l'intérêt que le gouvernement français porte à cette affaire qui, dans son esprit, se relie, par certains côtés, au problème du droit européen des sociétés et de l'institution d'une politique commune de la recherche scientifique, toutes actions devant concourir à la modernisation et à l'expansion de l'industrie des Six, face à la concurrence mondiale. C'est pourquoi il serait très fâcheux d'abandonner la recherche de solutions communautaires sous le seul prétexte que certains États tiers témoignent de l'intérêt à la création d'un brevet européen.

J'ai demandé que l'on veuille bien considérer la question de la participation des États tiers en fonction de ses mérites propres et non pas en tant que « test » des relations de la Communauté avec ses voisins, ainsi que le gouvernement britannique tend à présenter les choses. Les intérêts légitimes des États tiers, comme ceux de nos industriels, pourraient certainement être satisfaits sans sortir du cadre communautaire. J'ai indiqué, en réponse aux suggestions de la délégation allemande, que l'on verrait mal un office communautaire dirigé par un organisme dont les États tiers seraient membres à part entière.

En conclusion, M. Habib-Deloncle a fait approuver par le Conseil un mandat chargeant les représentants permanents de continuer l'examen de cette affaire sur la base de la proposition de la Commission, ce qui signifie que l'on devra chercher à préciser davantage les différents aspects de la solution communautaire, de manière à assurer une participation suffisante des États tiers sans compromettre la liberté d'action des Six.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1965).

[1] Le Dr Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[2] Giuseppe Saragat, ministre italien des Affaires étrangères.

[3] Pierre Werner, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères luxembourgeois.

[4] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères.

102

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 245 à 250[1]. *Bruxelles-Delfra, 3 mars 1965.*

(*Reçu :* 19 h. 04).

Les discussions du Conseil sur la fusion des institutions se sont, comme prévu, déroulées en deux temps. Un premier échange de vues a permis, dans la matinée[2], de préciser les points sur lesquels la délégation luxembourgeoise avait des revendications à présenter. Repris dans l'après-midi vers six heures, les débats ont abouti, tard dans la soirée, à un accord complet.

Face aux demandes luxembourgeoises, les cinq autres délégations ont maintenu les positions qu'elles avaient déjà prises, la semaine dernière, au Comité des représentants permanents et elles se sont surtout ingéniées à donner à M. Werner des satisfactions de forme et de présentation grâce à des subtilités rédactionnelles. Mais les décisions prises hier ne s'écartent presque pas, quant au fond, de la proposition formulée par la délégation française, au nom de la présidence, telle que la décrivait mon télégramme n° 217[3]. Certes, il a été convenu de ne pas fixer formellement de plafond au nombre des sessions du Conseil qui se tiendront dans la capitale du Grand-Duché. Mais le fait que, parmi les trois mois choisis, figure le mois d'avril où l'activité des communautés est plus réduite en raison des fêtes de Pâques permet d'assurer, dans la pratique, que le nombre de dix sessions par an ne sera pas dépassé.

L'autre satisfaction, d'importance d'ailleurs minime, accordée hier aux Luxembourgeois concerne l'installation à Luxembourg d'un bureau de liaison entre la Commission et la Banque européenne d'investissements, chargé notamment des questions du Fonds européen et de développement.

D'une manière générale, si M. Werner a obtenu que le texte finalement adopté soit rédigé de telle manière qu'il lui permette de présenter l'accord intervenu comme un succès pour son gouvernement, les cinq autres délégations, constamment appuyées par la Commission du Marché commun, ont réussi à écarter – et c'était là leur objectif essentiel – toutes les demandes luxembourgeoises qui auraient eu pour effet de compromettre le bon fonctionnement des institutions communautaires.

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean-Marc Boegner, représentant de la France auprès des Communautés européennes.

[2] La matinée du 2 mars.

[3] Télégramme n°s 217 à 224 du 26 février, non reproduit.

Quant à la forme juridique de la décision sur les compensations accordées au Luxembourg, le Conseil a confirmé l'accord de principe déjà acquis au sein du Comité des représentants permanents sur un texte proposé par la délégation française[1].

Enfin, le Conseil a réglé la dernière question en suspens et qui concernait la durée de la période pendant laquelle la Commission unique serait composée de quatorze membres. Le compromis intervenu prévoit que cette période s'étendra jusqu'à la fusion des communautés[2] ou, au plus tard, jusqu'à une date postérieure de trois ans à celle à laquelle auront été désignés les membres de la Commission unique.

Il ne reste donc plus maintenant qu'à mettre la dernière main aux textes, de telle manière que la signature des traités de fusion et des décisions annexes puisse intervenir si possible à l'occasion de la prochaine session du Conseil, le 8 avril.

(Collection des télégrammes, Bruxelles Delfra, 1965).

103

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1443 à 1447[3]. *Washington, 4 mars 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 5, 2 h. 05).

Je me réfère au télégramme de Pékin n° 690[4], communiqué par le Département sous le n° 3704.

Si les services du Département d'État ont également relevé que la presse et les récentes déclarations chinoises n'établissaient pas de rapport chronologique entre le retrait des troupes américaines du Vietnam et l'ouverture d'une conférence, ils n'en concluent pas pour autant que Pékin ne fasse pas de ce retrait une « condition préalable », car, font-ils remarquer, les Chinois ne parlent jamais de conférence si ce n'est pour marquer qu'ils n'en veulent pas. Pékin, même, paraît en redouter l'éventualité

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 30 à 41 du 15 janvier, non reproduit.

[2] CEE, CECA et Euratom.

[3] Ce télégramme est intitulé : *Attitude de Hanoï et de Pékin à l'égard du conflit vietnamien.*

[4] Télégramme nos 690 à 696 du 2 mars 1965, non reproduit. Il rapporte que, dans un message envoyé le 23 février 1965 au prince Sihanouk à l'occasion de la conférence populaire indochinoise, M. Chou En-laï réitère l'exigence du retrait inconditionnel des États-Unis d'Indochine comme préalable à tout arrangement.

comme l'indiquent les éditoriaux parus le 18 février[1] et le 1er mars[2] dans le *Quotidien du Peuple*, qui sont destinés à mettre en garde Hanoï et le Vietcong contre les manœuvres « apaisantes » de Moscou et à les exhorter à la résistance.

Est-ce à dire que Pélin pourrait intervenir, afin de soutenir le moral vietnamien et prolonger la lutte ? Le chef du bureau des Affaires chinoises du Département d'État[3], sans écarter totalement ce risque, ne le pense pas. Dans tous les cas, il est clair aux yeux de nos interlocuteurs que la Chine laisse au Nord-Vietnam le soin de répondre aux attaques américaines afin de conserver une certaine latitude de manœuvre et, sans doute, éviter de s'engager automatiquement dans un conflit, bien que Hanoï leur paraisse refuser la conférence d'une manière à peine moins catégorique que Pékin. Ils ne relèvent, pour le moment, aucun symptôme des divergences qu'une telle attitude de la part de Pékin devrait normalement créer entre les deux pays, et ils en concluent que la Chine et le Nord-Vietnam s'entendent actuellement sur la politique à suivre.

Cette politique vise, d'après les services du Département d'État, non seulement à dominer le Sud-Vietnam, objectif qu'une conférence permettrait à l'adversaire d'atteindre dans les conditions actuelles, mais encore à humilier les États-Unis, en les amenant progressivement à une défaite complète, ainsi que l'Union soviétique en rejetant ses offres de médiation. Pour mener à bien cette politique, la Chine compterait, entre autres moyens, sur le chantage et les divisions qu'elle peut susciter dans le camp occidental, en effrayant les uns et en faisant miroiter la possibilité d'une conférence aux yeux des autres. C'est ainsi que les services du Département d'État expliquent les divergences existant entre les déclarations faites par Mao Tsé-tung à Edgar Snow[4] et les propos intransigeants que l'on relève dans les articles les plus récents de la presse chinoise.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

[1] Sur cet éditorial, paru en fait le 19 février 1965, voir le télégramme de Pékin nos 631 à 635 du 20 février, non reproduit.

[2] Sur cet éditorial, voir le télégramme de Pékin nos 690 à 696 du 2 mars 1965, non reproduit.

[3] M. Norman Wilson Getsinger.

[4] Dans un entretien du 9 janvier 1965, reproduit dans *Le nouveau Candide* de février 1965.

104

M. GILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 712 à 716. *Rabat, 5 mars 1965.*

(*Reçu :* 15 h. 55).

Je me réfère à mon télégramme n° 707[1] et au télégramme n° 560[2] de l'ambassade.

Au cours de mon entretien avec M. Cherkaoui, j'ai rappelé l'assurance donnée par le Roi à M. de Leusse au sujet de la libéralisation des ventes des terres Melk et j'ai demandé à mon interlocuteur pourquoi il n'était pas favorable à cette mesure, qui paraissait cependant être la seule susceptible de permettre une solution partielle au problème des terres.

Le ministre a d'abord évoqué les difficultés qui s'opposaient sur le plan politique à la mise en œuvre de cette décision, puis, devant mon insistance, et comme je marquais la nécessité d'agir rapidement, il m'a dit qu'il suffirait pour cela de rapporter la mesure d'interdiction dont M. Aherdane avait fait état auprès d'un de mes collaborateurs et de reprendre les transactions comme par le passé. On verrait alors le rythme des demandes. Évidemment, l'opposition ne manquerait pas de réagir pendant quelque temps, mais ce n'était pas là, a ajouté M. Cherkaoui, se contredisant quelque peu, un obstacle déterminant.

Le Premier ministre, auquel j'avais parlé la veille de cette question, avait été quant à lui tout à fait catégorique. Le gouvernement marocain n'avait aucunement l'intention de se lancer dans une réforme agraire. D'autre part, il devait se préoccuper de distribuer les lots de colonisation[3] et cela

[1] Par le télégramme de Rabat n° 707 du 3 mars 1965, non reproduit, l'ambassadeur de France annonce l'envoi d'un télégramme relatant son entretien du 2 mars avec M. Cherkaoui, ministre de l'Économie nationale.

[2] Dans le télégramme de Rabat nos 560 à 566 du 17 février 1965, non repris, M. de La Chevalerie, chargé d'Affaires, poursuit auprès des ministres intéressés les démarches entreprises par l'ambassadeur, M. de Leusse, avant son départ, concernant la décision de principe prise par le roi Hassan II le 9 février (voir plus haut le télégramme de Rabat n° 467 du 11 février 1965) de libérer les transactions sur les terres Melk. Le ministre de l'Économie nationale est plus réservé quant au ministre de l'Agriculture, tout en se disant convaincu de l'intérêt de libéraliser les terres, objecte qu'il est tenu par une lettre de Hassan II, adressée naguère à l'un de ses prédécesseurs, interdisant d'accorder les autorisations nécessaires. M. de La Chevalerie s'adresse alors à M. Yahia Benslimane, directeur du Cabinet royal, qui promet de rendre compte au Roi.

[3] Lots de colonisation : terres domaniales ou terres cédées par l'État à des colons français. Ces terres sont reprises par le Maroc aux agriculteurs français par le Dahir du 26 septembre 1963, qui donne la liste des immeubles dont la propriété est transférée à l'État et dont la prise de possession est effectuée à partir du 1er octobre 1963. L'arrêté du 7 décembre 1964 désigne les immeubles nationalisés, dont la prise de possession intervient à partir du 10 décembre 1964. Ces textes sont publiés au *Journal officiel du Royaume du Maroc* du 23 septembre 1963 et du 5 mai 1965.

suffirait à sa tâche pendant plusieurs années. La question des rendements et celle, corrélative, des exportations l'inquiétaient aussi. Les projets de loi de l'opposition pourraient donc ou être repoussés par la majorité ou être assortis d'amendements qui leur enlèveraient toute portée. C'était la totalité des terres Melk qui devaient, selon M. Bahnini, pouvoir être revendues.

M. Balafrej m'a tenu également un langage favorable, quoique moins précis.

Il serait, me semble-t-il, hasardeux de prendre à la lettre les propos peut-être un peu trop optimistes qui m'ont été tenus par le Premier ministre. Quoi qu'il en soit, nous devrons poursuivre ici de façon pressante nos démarches pour qu'une suite concrète soit donnée à la promesse faite par Hassan II à M. de Leusse[1].

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

105

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

N. n° 46/CE[2]. *Paris, 5 mars 1965.*

L'évolution des discussions internationales relatives à cette conférence mérite de retenir l'attention à un double titre. D'une part, les conditions particulières dans lesquelles s'est réunie l'Assemblée générale des Nations Unies au cours des derniers mois ont eu des répercussions sur l'installation des nouveaux organes. D'autre part, la réunion ministérielle de l'OCDE, en décembre 1964[3], a fourni l'occasion d'une confrontation occidentale à ce sujet.

I. Travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies

On sait que les recommandations adoptées par la conférence devaient être examinées et approuvées par l'Assemblée générale. Cette approbation devait permettre, dans le domaine institutionnel, de donner vie aux

[1] Voir le télégramme de Rabat n° 467 du 11 février 1965, reproduit ci-dessus.

[2] Cette note est rédigée par M. Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département.

[3] Sur cette réunion des 2 et 3 décembre 1964, voir le télégramme de Paris à New York n°s 8810 à 8818 du 7 décembre 1964, non reproduit.

organes dont la création était proposée, de préciser certains points, tels que le siège de ces organes sur lesquels la conférence ne s'était pas prononcée, et de régler les questions d'organisation. S'agissant des autres recommandations de la conférence, relatives aux questions de substance, l'Assemblée générale pouvait, soit en reprendre elle-même l'examen, soit, comme cela paraissait plus vraisemblable, en prendre note et inviter les gouvernements comme les nouveaux organes à en tenir compte dans leurs activités futures.

En tout état de cause, elle avait à se prononcer par des votes sur l'ensemble de cette affaire.

L'impossibilité dans laquelle elle s'est trouvée de suivre cette procédure l'a conduite à n'évoquer que des questions au sujet desquelles l'unanimité était acquise. Elle s'est bornée, dans ces conditions, à adopter par acclamations le 30 décembre 1964 une résolution portant « constitution de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale »[1]. Ce texte reprend les dispositions de celui qui avait été arrêté à Genève en juin 1964, mais ne règle pas la question du siège des nouveaux organes, qui fait l'objet de vues divergentes. Les pays sous-développés sont en général favorables à Genève plutôt qu'à New York, cependant que les États-Unis souhaitent maintenir dans cette dernière ville la plus grande partie possible des activités de la Conférence. Nous sommes, pour notre part, favorables à l'installation à Genève, mais disposés à accepter qu'une partie du secrétariat soit installé à New York où se tiendraient également certaines réunions. Les Six et la majorité du groupe occidental estiment raisonnable une répartition de ce genre.

La première session du Conseil du commerce et du développement, organe permanent de la Conférence, se tiendra à New York du 5 au 23 avril[2]. Elle sera consacrée aux problèmes d'organisation et à l'élaboration du programme de travail pour la période s'étendant jusqu'à la seconde Conférence, qui doit se réunir en 1966. Ces questions ont fait l'objet d'une coordination continue entre les pays occidentaux.

II. La coordination occidentale

Entreprise dès avant la Conférence de 1964, poursuivie tout au long de celle-ci, la coordination entre les pays occidentaux sur les questions se rapportant à la Conférence continue d'être assurée au sein de l'OCDE et entre les représentants des pays membres de celle-ci au siège des Nations Unies. Son utilité est certaine si elle a pour objet, comme c'est le cas jusqu'à présent, d'une part de conduire les pays occidentaux à

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de New York nos 3210 à 3212 du 31 décembre 1964, non reproduit.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Paris à New York nos 1961 à 1966 du 22 avril, non reproduit.

manifester une certaine cohésion en présence des autres groupes de pays, sans pour autant interdire à chacun d'entre eux d'exprimer les vues qui lui sont propres et, d'autre part, d'élaborer entre ces pays des politiques constructives visant à favoriser l'expansion économique des pays sous-développés. Le Conseil de l'Organisation, réuni au niveau des ministres les 2 et 3 décembre 1964, a approuvé les arrangements en vigueur dans ce domaine, aux termes desquels des consultations sont régulièrement entreprises dans les divers organes de l'Organisation sur les questions relatives à la Conférence.

(DE-CE, 1961-1966).

106

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Situation au Congo-Léopoldville

N.[1] *Paris, 5 mars 1965.*

1. La situation militaire au Congo n'a guère évolué depuis la reprise de Stanleyville et de Paulis[2] par les parachutistes belges et l'occupation de ces deux villes par l'armée nationale congolaise. Concentrées dans la province orientale, les opérations engagées par le gouvernement central ont poursuivi un triple objectif : dégager les rives du Congo et rouvrir le fleuve à la navigation ; reconquérir les centres urbains en commençant par ceux où des otages blancs étaient encore détenus ; contrôler la frontière avec le Soudan et l'Ouganda pour empêcher l'approvisionnement en armes de la rébellion. Les succès remportés ont été modestes. Un convoi fluvial a réussi après plusieurs essais infructueux à atteindre Stanleyville. Certaines villes – Watsa, Aketi, Bumba – ont été réoccupées et les missionnaires européens, qui y étaient détenus, libérés. Des pointes ont été poussées en direction des frontières nord et est. Mais il apparaît nettement que les forces gouvernementales, trois mois après l'opération aéroportée de novembre, non seulement ne contrôlent pas la province orientale mais encore y rencontrent une résistance croissante[3].

La rébellion n'a pas cessé, en effet, d'améliorer son organisation et de se renforcer, les opérations de harcèlement bien conduites et meurtrières ont remplacé les attaques massives et désordonnées ; les armes sont modernes et parfois lourdes ; l'agressivité ne cesse de se développer. Une

[1] Cette note est rédigée par M. Jean François-Poncet, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Afrique au Département.

[2] 24-26 novembre 1964.

[3] Se reporter aux télégrammes de Léopoldville n°s 92 à 95, 161 à 164, 226 à 230, 284 à 285, 342 à 344, 433 à 436, 358 à 360, 372 à 375, 468 à 471, respectivement des 14, 21, 30 janvier, 8, 17, 18, 20 février, 3 et 6 mars 1965, non reproduits.

colonne de l'ANC, dirigée par un contingent de mercenaires, qui avait quitté Stanleyville le 7 février pour renforcer la garnison de Paulis et procéder au bouclage de la frontière soudanaise, a été en l'espace de quelques jours attaquée quatre fois, perdant 17 véhicules y compris deux blindés.

Quant à l'armée nationale, elle ne paraît avoir dans le même temps progressé ni sur le plan de la discipline ni sur celui de la combativité. Les « volontaires spéciaux » eux-mêmes, qui constituent plus que jamais le fer de lance des forces gouvernementales, donnent des signes de découragement : soldes insuffisantes et irrégulièrement payées, pillage moins lucratif, approvisionnements en armes et en munitions insuffisants ; les risques du métier, enfin, augmentent à mesure que la rébellion s'organise. Aussi le gouvernement de Léopoldville s'efforce-t-il de renouveler ses effectifs de « volontaires » par une campagne de recrutement entreprise cette fois-ci en Belgique semble-t-il, d'où on annonce l'arrivée de plusieurs centaines de mercenaires.

2. L'insécurité qui continue ainsi de régner dans de nombreux secteurs n'a pas cependant détourné les autorités de Léopoldville de mettre à exécution leurs projets électoraux.

La constitution promulguée le 1er août 1964 fait obligation, il est vrai, aux autorités de tenir des élections générales dans un délai maximum de neuf mois qui vient à expiration le 30 avril prochain. Cette date passée, le « gouvernement de transition » de M. Tshombé n'aurait plus de base légale, ce qui importerait peu au Congo mais affaiblirait sensiblement sa position déjà précaire sur la scène africaine. L'organisation d'un scrutin dans un pays en grande partie dépourvu d'administration et de recensements présente des difficultés considérables. Pour tenter de les surmonter, un décret du 6 octobre dernier prévoit que les élections seront échelonnées entre le 18 mars et le 30 avril[1]. Il est admis, au demeurant, qu'elles n'auront lieu que là où elles seront praticables…

M. Tshombé aborde, semble-t-il, l'épreuve électorale dans des conditions assez favorables. Sa popularité a été servie tant par la fermeté dont il a fait preuve à l'égard de Bruxelles (décret du 29 novembre 1964)[2] que par le règlement du contentieux belgo-congolais présenté comme un grand succès personnel. Les attaques dirigées contre lui par Ben Bella, Nasser, N'Krumah, ont regroupé derrière lui l'opinion congolaise, au moins à Léopoldville, où les syndicats, la presse et la cité africaine le soutiennent.

[1] Se reporter à deux dépêches de Léopoldville n° 117/AL et 293/AL, des 6 février et 15 mars 1965, non retenues, intitulées respectivement : *Des élections législatives et provinciales* et *Des élections municipales aux élections législatives.*

[2] Tshombé repousse les projets belges d'assistance technique et supprime par décret-loi, au lendemain de l'opération de Stanleyville, le Comité spécial du Katanga, dont tous les avoirs doivent être dévolus à la République du Congo. Se reporter à l'étude du Centre de Recherche et d'Information socio-politique de Bruxelles, document T.A. n° 40, du 24 décembre 1964, non publiée, intitulée : *Le gouvernement Tshombé et la fin des compagnies à charte.*

Pour permettre à ce courant favorable de se traduire sur le plan politique, M. Tshombé vient de créer un nouveau parti, la « CONACO »[1], extension nationale de la « CONAKAT » qui regroupe depuis longtemps les partisans katangais du Premier ministre. Le congrès constitutif de la nouvelle formation a tenu ses assises dans le courant du mois de février, à Luluabourg, en présence de M. Tshombé. La « CONACO » n'a pas réussi cependant à constituer un foyer d'attraction pour les multiples partis et factions dont l'incroyable dispersion caractérise la vie politique congolaise.

À la veille des élections, certains hommes politiques congolais semblent vouloir, en effet, prendre leurs distances à l'égard du Premier ministre et, dans ce but, s'efforcent d'animer une opposition légale au gouvernement. Dans cette perspective, il convient de noter la naissance, le 16 février, de l'« Alliance des mouvements nationalistes congolais/Lumumba » et le soutien apporté par plusieurs journaux au « Parti démocrate africain » de M. Anany. On doit également retenir que ces deux formations ont adressé, le 22 février, à la sous-commission de l'OUA, de passage à Léopoldville, une lettre demandant que les élections n'aient pas lieu avant que l'on ait pu réunir une table ronde à laquelle seraient représentées toutes les tendances politiques congolaises[2].

Certaines informations signalent que le président Kasavubu s'inquiéterait des projets électoraux de son Premier ministre. Aucun conflit sérieux ne paraît, cependant, avoir jusqu'ici opposé les deux hommes, le président Kasavubu ayant même adopté à l'égard des gouvernements africains hostiles à M. Tshombé une attitude plus énergique que celle du chef du gouvernement lui-même.

3. Le désir du gouvernement belge de renforcer l'équipe au pouvoir à Léopoldville avant les élections explique pour partie l'heureux aboutissement des négociations relatives au contentieux belgo-congolais[3]. Encore M. Tshombé, malgré le décret du 29 novembre qui avait supprimé le Comité spécial du Katanga et restitué au Congo les droits fonciers considérés, n'a-t-il pas retiré de l'accord de Bruxelles des avantages autres que ceux déjà obtenus par M. Adoula : retour du « portefeuille » au gouvernement congolais, partage de la dette, le gouvernement belge assumant celle

[1] Le 3 février, création par M. Moïse Tshombé de la CONACO (Confédération nationale des associations congolaises) regroupant quarante-neuf partis. Voir le télégramme de Léopoldville du 3 février 1965, nos 261 à 264, non publié. Le 24 février, la CONACO devient la Convention nationale congolaise, dont le président est M. Tshombé. Se reporter au télégramme de Léopoldville nos 392 à 397 du 24 février 1965, non publié.

[2] Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Léopoldville nos 400 à 404 et 431 à 432 des 25 février et 2 mars 1965, non retenus.

[3] Accord signé le 6 février 1965. Se reporter à trois notes de M. Marcel Guillemant, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, datées des 29 janvier, 10 février, et 3 mars 1965, intitulées, la première : *Reprise des droits concédés aux compagnies belges au Congo*, les deux autres, *Du règlement du contentieux financier belgo-congolais*, non publiées. Le texte du communiqué conjoint est transmis par le télégramme de Bruxelles n° 113 du 8 février 1965, non reproduit.

exprimée en devises et garantie par l'État belge, le gouvernement congolais assumant celle émise en francs congolais ou détenue par des organismes de droit public congolais. Ces accords dont les dispositions permettront d'indemniser les porteurs belges sont en fait également satisfaisants pour les deux parties.

En les présentant comme un succès pour M. Tshombé, le gouvernement belge a entendu consolider la position du Premier ministre non seulement aux yeux de son opinion mais dans l'esprit des gouvernements africains. Toute la politique belge et par conséquent américaine depuis la fin de 1964 tend, en effet, comme le montre le mémorandum de M. Spaak[1] (fin décembre), à obtenir qu'un certain nombre de pays africains donnent leur caution au gouvernement de Léopoldville. À cet effet, plusieurs mesures ont été et restent préconisées : élargissement du gouvernement Tshombé ; présence au Congo pour les élections d'observateurs africains ; remplacement par des contingents africains des mercenaires sud-africains et sud-rhodésiens.

M. Tshombé soutenu par M. Kasavubu s'est refusé jusqu'ici à modifier la composition de son gouvernement avant les élections. Quant aux gouvernements africains, en particulier ceux de l'Afrique francophone, une campagne diplomatique des plus active (interventions belges notamment à Abidjan, Ouagadougou, Madagascar), vraisemblablement soutenue par les États-Unis, s'est efforcée de les convaincre de prendre plus ouvertement parti en faveur de M. Tshombé. Les déclarations de M. Houphouët-Boigny et l'attitude prise par les États de l'Entente à la conférence de Nouakchott[2] sont en partie la conséquence de ces efforts. Il ne semble pas, cependant, que M. Rotschild[3], dont la présence dans la capitale mauritanienne ne pouvait que compliquer les choses, ait obtenu les engagements concrets qu'il recherchait, à savoir une participation africaine dans le domaine militaire et électoral.

Si la politique belgo-américaine vise à renforcer M. Tshombé, tout en le faisant accepter par le plus grand nombre possible de gouvernements africains, il ne semble pas que l'on ait pour autant renoncé à Bruxelles à jouer, si les circonstances l'exigeaient, d'autres cartes. En recevant M. Adoula peu après la publication de son plan[4], M. Spaak cherchait peut-être à faire pression sur M. Tshombé en lui montrant qu'on pouvait se passer

[1] Mémorandum remis le 18 décembre 1964 à M. Tshombé. Le texte en est transmis par la note n° 8 du 8 janvier 1965 émanant de la délégation française auprès du Conseil de l'Atlantique-Nord et destinée à la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

[2] La conférence de Nouakchott se tient du 10 au 12 février 1965. À ce sujet, se reporter au télégramme n°s 756 à 757 du 16 février 1965 (et note), reproduit ci-dessus.

[3] Concernant la mission de M. Rothschild, représentant personnel de M. Spaak, voir le télégramme de Nouakchott n°s 68 à 71 du 9 février, non retenu, ainsi que la note n° 15/AL de la direction d'Afrique-Levant au Département datée du 20 février 1965, non reproduite.

[4] Le plan de M. Adoula, ancien Premier ministre du Congo-Léopoldville, est présenté à Rome, où il réside depuis décembre 1964, le 11 janvier 1965. Voir le télégramme de Rome n°s 55 à 62 du 12 janvier, non retenu. M. Adoula se rend à Bruxelles le 12 janvier 1965 où M. Tschombé doit arriver le 14. Ce dernier reporte son voyage au 28 janvier.

de lui. Mais il est probable aussi que les autorités belges, dont les liens avec M. Adoula sont étroits, ont entendu se ménager au cas où l'expérience Tshombé finirait par échouer, d'autres possibilités de manœuvre. L'accueil défavorable qui a été en fin de compte réservé aux suggestions comme à la personne de l'ancien Premier ministre a rapidement mis fin à cette tentative.

4. Le redressement qui marque depuis quelques semaines la situation de M. Tshombé sur la scène africaine paraît être, cependant, moins le résultat de l'action belgo-américaine que la conséquence des réactions qu'ont fini par susciter en Afrique les manœuvres du Caire et d'Alger et les divisions internes qui affaiblissent la rébellion.

L'opération de Stanleyville avait, en effet, incité les capitales « révolutionnaires » à accroître très sensiblement l'appui militaire et diplomatique qu'elles accordaient déjà aux rebelles. Utilisant, grâce à la complicité du nouveau gouvernement de Khartoum[1], le Soudan comme point de passage, Le Caire, Alger et Accra, probablement soutenus sur le plan matériel par l'Union soviétique, ont à partir de la fin novembre acheminé d'importantes quantités d'armes vers la province orientale du Congo. Sur le plan diplomatique, leur action a tendu à la fois à la condamnation de l'opération aéroportée belgo-américaine et à la consolidation de l'audience internationale des dirigeants rebelles. La résolution votée le 30 décembre par les Nations Unies[2] et celle adoptée le 18 décembre[3] par les ministres des Affaires étrangères de l'OUA ont tendu à confier à l'Organisation panafricaine la solution du problème congolais et à placer sur le même plan le gouvernement de Léopoldville et ses adversaires.

Officiellement entendus, dès la fin septembre, par la Commission *ad hoc* créée par l'OUA, les chefs de la rébellion furent en la personne de leur président, M. Gbenye, reçus à Mbale par les trois chefs d'État de l'Afrique orientale, qui déclarèrent ensuite avoir accueilli avec « bienveillance et sympathie » les déclarations du *leader* rebelle[4]. Aussi n'est-il pas surprenant que celui-ci et ses adjoints aient été le 29 et le 30 janvier

[1] Le 30 octobre 1964, un Cabinet civil de transition est formé, groupant les représentants des partis du Front national, dont M. Serr El Khatem Khalifa est le nouveau Premier ministre.

[2] Le texte de la résolution sur le Congo, adoptée le 30 décembre 1964 par le Conseil de Sécurité de l'ONU, est transmis par le télégramme circulaire de Paris n° 2, daté du 4 janvier 1965, non reproduit.

[3] Le texte de la résolution adoptée le 18 décembre 1964 est transmis par le télégramme de New York n°s 3071 à 3073, non publié.

[4] Mbale, ville de l'Ouganda. Réunion tenue le 15 janvier 1965 par les présidents Jomo Kenyatta (Kenya), Nyerere (Tanzanie), le Premier ministre Obote (Ouganda) et le chef des rebelles congolais (Christophe Gbenye). Se reporter au télégramme de Dar es-Salaam n°s 12 à 13 du 15 janvier 1965, non retenu. Voir le texte du communiqué diffusé par le gouvernement légal du Congo-Léopoldville à la suite de cette réunion, transmis par le télégramme de Léopoldville n° 120 du 16 janvier 1965, non retenu. La Zambie, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie auraient conclu un pacte d'assistance militaire dirigé contre le Congo. Se référer au télégramme de Léopoldville n° 407 du 25 février 1965, non reproduit.

priés par la Commission *ad hoc* de participer, aux côtés des représentants de Léopoldville, à la réunion de la Commission, initialement prévue pour le 12 février, puis reportée au 25 février[1].

Ces pressions, qui avaient paru annoncer une prochaine reconnaissance du gouvernement rebelle, ont suscité l'hostilité de plus en plus marquée des pays modérés, notamment du Nigeria et de certains pays francophones. Les représentants de Lagos se sont montrés particulièrement énergiques aux Nations Unies. Quant aux chefs d'État des pays de l'Entente, notamment M. Houphouët-Boigny, qui ont toujours été favorables à M. Tshombé mais avaient fait montre d'une certaine prudence, ils se sont élevés contre les ingérences de certains gouvernements africains dans les affaires intérieures du Congo et ont réclamé pour le gouvernement de Léopoldville le droit de solliciter les aides militaires extérieures qui lui sont nécessaires. Ces prises de position n'ont pas fait l'unanimité des participants à la conférence de Nouakchott. Elles expliquent cependant les passages du communiqué final favorables au gouvernement de Léopoldville. La portée de ces passages est d'ailleurs sensiblement réduite par la référence faite aux résolutions de l'OUA et de l'ONU.

Les divisions internes qui affectent de plus en plus ouvertement la rébellion paraissent avoir de leur côté quelque peu tempéré le zèle de ceux qui la soutiennent. L'union n'est toujours pas faite entre le groupe siégeant à Brazzaville (Bocheley-Davidson, Pakassa) et celui plus ou moins installé dans la province orientale du Congo (Gbenye, Soumialot). Au sujet de ce dernier, les relations paraissent de plus en plus tendues entre M. Soumialot, qui semble bénéficier du soutien de certains chefs militaires, et MM. Gbenye et Kanza, lesquels tiennent eux-mêmes des langages parfois différents.

La conférence des ministres des Affaires étrangères, qui a débuté à Nairobi le 26 février et qui examinera la question congolaise sur la base du rapport établi par la Commission *ad hoc*, s'est donc ouverte dans un climat moins défavorable pour M. Tshombé. Certes, ses adversaires algériens, ghanéens, égyptiens, etc. n'ont nullement désarmé ainsi qu'en témoignent les recommandations que leurs délégués ont fait adopter le 3 mars par la Commission *ad hoc*, recommandations qui demandent, notamment, le retrait immédiat des mercenaires et l'envoi d'observateurs de l'OUA aux prochaines élections. Toutefois, les gouvernements favorables à M. Tshombé se montreront vraisemblablement plus énergiques dans l'appui qu'ils lui apporteront, d'autant plus que cédant à la pression

[1] La Commission *ad hoc* de l'OUA sur le Congo se réunit à Nairobi du 25 février au 3 mars 1965, sous la présidence de M. Jomo Kenyatta. Les recommandations adoptées à l'issue de cette réunion, ainsi que le texte du communiqué de presse publié, figurent sur les télégrammes n°s 139 et 147 à 148 des 3 et 4 mars 1965, non reproduits.

que Bruxelles et Washington semblent avoir exercée sur lui, le Premier ministre s'est rendu en personne à Nairobi[1].

*
* *

En résumé la situation paraît se présenter aujourd'hui de la façon suivante.

1. Grâce aux accords conclus avec les Belges et à la présentation qu'il peut en faire, grâce aussi aux appuis de certains États africains modérés dont il peut se prévaloir, M. Tshombé a consolidé sa position personnelle.

2. Compte tenu de la psychologie bantoue et bien entendu des conditions très particulières dans lesquelles des élections peuvent être organisées au Congo, il n'est pas impossible que la consultation électorale se traduise par un succès pour M. Tshombé.

3. Ce succès pourra-t-il conduire à un renforcement réel de l'autorité, de l'efficacité et de la stabilité du pouvoir central ? La réponse serait affirmative si les élections s'accompagnaient de succès militaires suffisamment étendus et évidents et si l'armée et la police congolaise pouvaient être convenablement organisées.

4. Le réveil à Léopoldville depuis la fin du mois de février d'une opposition légale à M. Tshombé, opposition qui groupe les anciens partisans de M. Adoula[2], peut-être secrètement encouragés par M. Kasavubu, pourrait d'autre part présager certaines difficultés politiques pour l'actuel Premier ministre après les élections.

5. Si les rebelles sont désormais mieux organisés, mieux armés et plus efficaces dans la guérilla, leurs divisions internes[3] affaiblissent leur

[1] Sur la pression des Belges et des Américains, M. Tshombé est parti pour Nairobi. Parmi les principales raisons invoquées par les États-Unis : l'impuissance des forces du gouvernement central à venir à bout de la rébellion, qui reçoit des renforts en armes et en encadrement soulignant la nécessité de parvenir à une solution politique négociée. Voir le télégramme de Léopoldville nos 446 à 449 du 4 mars 1965, non retenu.

[2] MM. Justin Bomboko, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement Adoula, Cléophas Kamitatu, ancien ministre du Plan et du Développement industriel, Damien Kandolo, membre du groupe de Binza.

[3] Le 25 avril 1965 se tient au Caire une réunion des dirigeants rebelles congolais pour tenter de régler leurs divergences. Un Conseil suprême de la Révolution est créé qui doit regrouper toutes les tendances de la rébellion. M. Gbenye n'y participe pas. Se reporter à la dépêche du Caire n° 348/AL, datée du 4 mai 1965, non reproduite, intitulée : *Conférence des Révolutionnaires congolais au Caire*. Concernant les querelles entre les chefs de la rébellion congolaise, voir la dépêche de Khartoum n° 402/AL du 21 mai 1965, non retenue.

positon sur la scène africaine, gênent et même découragent ceux qui souhaiteraient le plus leur venir en aide et accroissent les chances de M. Tshombé.

6. Les adversaires africains de M. Tshombé n'ont pas renoncé pour autant à poursuivre leur offensive contre lui, notamment au sein de l'OUA. Sur ce plan aussi, des succès militaires décisifs du gouvernement central pourraient provoquer en faveur de M. Tshombé les revirements qui inverseraient la majorité au sein de l'OUA.

7. Le danger majeur demeure celui que constituerait, du fait de l'impuissance des forces du gouvernement central à neutraliser celles de la rébellion, la formation progressive d'une zone congolaise contrôlée par les rebelles, recevant l'aide de l'URSS par Algérie et Égypte interposées, où la Chine exercerait aussi son influence et qui, avec le temps, pourrait devenir une première enclave d'obédience communiste en Afrique.

(Congo-Léopoldville, Politique intérieure, 1963-1965).

107

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE[1]

Relations franco-pakistanaises

N. n° 52/AS. *Paris, 5 mars 1965.*

L'ambassadeur du Pakistan a été reçu sur sa demande par le directeur d'Asie-Océanie, le 3 mars. Il revenait de son pays.

À la suite de la récente visite des ministres français à Karachi et Rawalpindi, M. Rahim s'est dit soucieux de concrétiser, par l'évocation de projets précis, les bonnes relations qui existent entre les deux pays.

I. Affaire des trois sous-marins

Tenant compte de la suggestion faite par M. Pompidou le 6 février[2] au cours des conversations franco-pakistanaises, Rawalpindi se propose d'envoyer une délégation en France pour étudier avec les services français les conditions de prix des trois sous-marins. L'attaché militaire pakistanais, en résidence normale à Bonn, va venir à Paris ces jours-ci pour aider l'ambassade dans ce domaine. L'amiral Khan reviendra en France à cette

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie-Océanie au Département.

[2] À ce propos, se reporter au compte rendu détaillé du second entretien entre le maréchal Ayoub Khan et M. Pompidou, le 6 février 1965, non repris.

occasion, accompagné d'un secrétaire d'État et d'experts. Les problèmes en discussion sont notamment celui du prix et certaines questions techniques, la livraison de pièces détachées, l'entraînement, etc.

II. L'usine nucléaire

M. Rahim ramène de Karachi une proposition qui vise à demander à la France de construire toute l'usine nucléaire du Pakistan oriental et non plus en coopération avec Westinghouse. On espère du côté pakistanais que les conditions françaises seront aussi satisfaisantes que celles d'autre pays. L'ambassadeur avait entrevue dans l'après-midi avec la direction de Schneider.

Au cas où ce projet ne pourrait être mené à bonne fin, on aimerait savoir, du côté pakistanais, si la France ne peut pas prendre à sa charge la construction d'une usine traitant l'uranium naturel au Pakistan occidental. Le Pakistan souhaite en effet obtenir une plus grande liberté (dans le cas de l'usine orientale, les États-Unis sont fournisseurs).

III. Voitures-automobiles

L'ambassadeur a évoqué également le projet Citroën de construction d'une usine, sous la forme d'une entreprise privée dans la région de Karachi.

Mais M. Rahim souhaite intéresser également Renault à la construction d'une usine de montage, et progressivement de fabrication, au Pakistan oriental (près de Chittagong). Renault a du reste déjà présenté ses propositions.

IV. Relations culturelles

Le Pakistan souhaite élargir ses relations culturelles avec la France et bénéficier à cet égard d'une certaine assistance. L'un de ses projets vise à construire un théâtre à Dacca. On aimerait obtenir une aide de la France dans le domaine de l'enseignement artistique et des arts appliqués (décoration, application des arts à la tapisserie, à la soierie, artisanat…). La France ne pourrait-elle pas déléguer périodiquement vers le Pakistan tel ou tel professeur pour la durée de trois mois pour enseigner, aussi bien au Pakistan occidental qu'à Dacca (où il y a, paraît-il, d'excellents élèves) la gravure, sculpture, peinture ? Peut-être même pourrait-on songer à l'installation en permanence au Pakistan occidental d'un professeur des Arts décoratifs qui se rendrait de temps en temps en mission à Dacca. Enfin, le projet pourrait être étudié de la création d'une école des arts décoratifs au Pakistan.

Remarque : M. Rahim souhaiterait faire une visite à l'École nationale des Arts décoratifs de Paris. Le directeur d'Asie saurait gré à la direction générale des Affaires culturelles et techniques de favoriser ce projet.

*
* *

Le directeur d'Asie s'est borné à prendre note des indications fournies par M. Rahim. Il l'a naturellement invité à prendre contact avec les directions économique et culturelle du Département.

(Pakistan, 1956-1967).

108

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 61/DAM[1]. *Cotonou, 6 mars 1965.*

Au cours d'un récent entretien, le président Apithy[2] a bien voulu me faire part de quelques-unes de ses préoccupations politiques et de certains projets d'avenir.

Cette conversation s'est révélée d'autant plus intéressante que depuis le retour du Dahomey au Conseil de l'Entente[3] et la conférence de Nouakchott[4], le chef de l'État, plus réservé et énigmatique que jamais, s'était cantonné dans un mutisme total.

Je n'avais pas sollicité d'audience à proprement parler et c'est le président qui, prenant prétexte d'un désir assez vague que je lui avais exprimé au cours d'une réception, a fixé lui-même le rendez-vous.

Trop subtil pour donner l'impression d'avoir souhaité cet échange de vue, M. Apithy ne s'en est pas moins comporté comme s'il avait cherché un interlocuteur et un témoin.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Entretien avec le Président Apithy.*

[2] M. Sourou Migan Apithy, élu président de la République du Dahomey le 19 janvier 1964.

[3] Le retour du Dahomey au sein du Conseil de l'Entente, créé le 29 mai 1959 et regroupant la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger, a lieu le 18 janvier 1965. L'éviction de M. Maga, en octobre 1963, marque le début d'une période durant laquelle, sans que la rupture soit formelle, le Dahomey n'est plus représenté aux réunions du Conseil. En novembre 1963, le différend frontalier nigéro-dahoméen ne fait qu'envenimer les relations du Dahomey avec ses partenaires et, à l'attentisme, succède une hostilité déclarée.

[4] La conférence de Nouakchott, au cours de laquelle est créée l'OCAM, se tient du 10 au 12 février 1965.

Répondant spontanément à mes questions, prudent mais sans trop de réserve, éludant discrètement les querelles de personne au sein du gouvernement[1], il s'est étendu pendant près de deux heures sur les affaires internationales et la conjoncture dahoméenne.

Si jamais un souci de justification n'a percé à travers ses propos, son attitude familière et son ton de confiance tendaient manifestement à rassurer, à minimiser certaines prises de position ou certains propos « mal interprétés », à préciser quelque point de doctrine, bref à donner de sa politique une impression apaisante de mesure et de lucidité.

Le président Apithy est sans illusion sur l'avenir du Dahomey, il connaît la pauvreté de ses terres, l'exiguïté de son marché et l'esprit « mandarin » de ses enfants, il sait aussi que le pouvoir réel est représenté par une vieille bourgeoisie trafiquante, structurée en familles vigilantes et étayée par une solide armature de plantons et de hauts fonctionnaires à tous les degrés de l'État.

Le président est convaincu que l'autorité ne peut être que collégiale et que Porto-Novo doit compter avec Abomey et Ouidah tandis que le Nord sans poids politique réel est indispensable pour faire masse. Tout gouvernement au Dahomey passe nécessairement par une coalition de ces trois ou quatre éléments[2] ; comme il est l'incarnation de l'un d'eux, il est sans grande inquiétude sur son avenir politique.

Enfin, le chef de l'État est intimement persuadé que la forteresse des 12 000 fonctionnaires est inexpugnable et qu'aucune assemblée ne pourra prescrire une réduction quelconque du train de vie déjà médiocre de la nation. Ce diagnostic sévère limite nécessairement les initiatives et l'objectif réel du gouvernement ne peut être qu'une opération survie.

Notre programme intérieur, dit le président, est hélas très simple. Essayer tout d'abord de vivre avec nos seules ressources ; la France est généreuse mais nous savons que les subventions d'équilibre ne peuvent durer indéfiniment. Il faut abaisser la rémunération des fonctionnaires, limiter la création d'emplois nouveaux, trouver des débouchés extérieurs à notre jeunesse ; malheureusement cette difficile opération ne peut résulter que d'une patiente négociation et d'un effort exceptionnel d'endoctrinement. La voie d'autorité est politiquement impossible au Dahomey.

[1] Le pouvoir exécutif dahoméen, d'après la Constitution du 5 janvier 1964, est de type bicéphale : un président et un vice-président de la République élus l'un et l'autre pour cinq ans. Ce bicéphalisme est source de conflits permanents. Une sourde lutte d'influence se joue entre le chef de l'État, M. Apithy, et le vice-président, président du Conseil, M. Ahomadegbe-Tometin, dont les positions divergent sensiblement notamment en matière de politique extérieure. Sur ces deux personnalités, se reporter à la dépêche de Cotonou n° 29/DAM du 4 juin 1964, non publiée, intitulée : *La situation dahoméenne à la veille du voyage à Paris du président Ahomadegbe.*

[2] La vie politique au Dahomey est dominée depuis la loi-cadre de 1956 par trois personnalités, MM. Apithy, Ahomadegbe-Tometin et Hubert Maga, représentant trois partis politiques ayant chacun une implantation géographique distincte : le Parti républicain du Dahomey (M. Apithy), sud-ouest du Dahomey, région de Cotonou ; Union démocratique dahoméenne (M. Ahomadegbe-Tometin), centre et sud-ouest du pays ; enfin le rassemblement démocratique dahoméen (M. Maga), nord-ouest et nord-est du pays.

Sur le plan social, il n'y a pas d'autre issue que de trouver de l'emploi pour nos 20 000 chômeurs ; quant aux paysans, souhaitons qu'ils puissent manger à leur faim. Tous nos investissements ne peuvent provenir que de l'extérieur ; dans l'agriculture, soyons sans illusion, les progrès seront lents et aléatoires ; dans l'industrie, le seul objectif est d'utiliser la main-d'œuvre urbaine disponible. Cette affligeante réalité démontre que le Dahomey ne peut pas vivre isolé, la mort de l'ancienne fédération a sonné notre glas, notre seul avenir est dans les regroupements.

Je sais qu'on n'a jamais très bien compris mon attachement à « l'Union du Bénin »[1], lâchage des francophones, orgueil de faire cavalier seul ont dit les uns, utopie ont ajouté les autres. Bien sûr, cet ensemble n'est pas pour demain, N'Krumah est très personnel, le Nigéria a bien d'autres problèmes, sans parler de nos structures administratives et mentales différentes, mais c'est quand même la seule voie, en dehors du Niger, à qui nous pouvons servir de couloir de sortie ; quels liens économiques avons-nous avec la Côte-d'Ivoire ou la Haute-Volta ?

Comme je faisais observer au président qu'un premier pas raisonnable serait une union plus étroite avec le Togo, il m'a répondu qu'il le souhaitait et qu'en dépit du particularisme togolais (un snobisme de la tutelle), il avait bon espoir d'y parvenir. M. Grunitzky est mon meilleur ami et il sait que notre fraternité n'est pas de circonstance, quand les choses seront un peu plus claires avec son armée, il m'appuiera efficacement, son rapprochement avec l'Entente va d'ailleurs dans ce sens[2].

Abordant le problème du Conseil de l'Entente et la création de l'OCAM à Nouakchott, M. Apithy s'est défendu d'être en opposition avec M. Ahomadegbe sur cette affaire. Je me réjouis au contraire de cette heureuse évolution, j'ai toujours été partisan d'un Commonwealth à la française, mes amis parisiens en sont garants, et mon goût des ensembles régionaux y trouve largement son compte. Les perspectives ainsi rouvertes me rassurent mais on peut convenir qu'à l'époque des expulsions massives de Dahoméens de Côte-d'Ivoire, du Niger, du Congo, du Gabon, il était permis de douter de la sincérité et de la cohésion du bloc francophone.

L'intérêt du Dahomey est bien évidemment d'applaudir à toute solidarité nouvelle, au principe des doubles nationalités, à la protection de ses nationaux et au libre exercice de toutes les professions. Les commerçants dahoméens sont plus nombreux à l'extérieur que les fonctionnaires et ne demandent qu'un peu de tranquillité.

[1] Le président Apithy avait marqué son penchant pour les pays socialistes et ses préférences allaient à une problématique *Union du Bénin*, rassemblant le Dahomey, le Nigeria, le Togo, le Niger et le Ghana. Mais la dégradation de la situation politique au Nigeria et les difficultés économiques et financières du Ghana lui fournissent un excellent prétexte pour mettre en veilleuse cette Union qu'il préconise depuis de longues années.

[2] Le Togo adhérera à l'Entente en 1966.

Si j'approuve entièrement les initiatives récentes du chef du gouvernement, a poursuivi M. Apithy, je regrette cependant qu'il n'ait pas cru devoir informer plus amplement l'opinion dahoméenne. Nous avons vitupéré pendant des mois les Nigériens et le Conseil de l'Entente et brusquement, sans même avoir liquidé le contentieux, nous débordons d'affection pour Abidjan et Niamey[1] ; le peuple s'interroge sur notre sérieux et je note un malaise dans l'opinion. Je soumettrai ce point de vue au prochain congrès national du parti en avril prochain.

Profitant de la veine de confidence, j'ai alors interrogé le président sur ses ouvertures à l'Est, sur ses principes de non-engagement et sur son option socialiste. Il a aussitôt arboré son plus discret sourire avec l'air négligeant du chat qui découvre une souricière.

Oui, je sais !, a-t-il dit, on m'accuse d'être un sympathisant communiste parce que j'ai fait un long voyage dans les pays de l'Est et que j'ai poussé à la reconnaissance de la Chine populaire[2]. Je ne cache pas que je suis le seul responsable de cette politique et voici mes raisons :

S'il est bien certain qu'un pays comme le Dahomey ne dépend en fait que de l'Occident et tout particulièrement de la France, quel intérêt aurait-il à proclamer à tout instant sa dépendance, son engagement dans un des grands blocs qui divisent le monde ?

La jeunesse d'aujourd'hui s'est faite un cheval de bataille de l'impérialisme et du néo-colonialisme, pourquoi lui fournir aussi gratuitement des armes ? La position du dialogue ouvert avec tout le monde est à peu près le seul luxe que puissent s'offrir les pays sous-développés. C'est la meilleure façon de ne trahir personne et d'éviter d'être l'enjeu d'une bataille étrangère.

La France a reconnu la Chine de 600 millions d'hommes, entretient des relations étroites avec l'URSS et ses satellites, avec Cuba, avec la Guinée, le Ghana, trahit-elle pour autant ses amitiés séculaires ?

[1] Le 7 janvier 1965, M. Roger Adjovi, ministre dahoméen de l'Éducation nationale et de la Culture, part pour Niamey. M. Ahomadegbe se rend à Abidjan le 15 janvier 1965, afin de rencontrer les chefs d'État de l'Entente et tenter de résoudre le conflit nigéro-dahoméen. Le président de la République du Niger et le vice-président du Dahomey concluent à la nécessité de reprendre les relations entre les deux pays et de tout mettre en œuvre pour effacer les malentendus qui se sont multipliés au cours de l'année écoulée. L'île de Lété, objet du litige frontalier, serait laissée en libre jouissance aux populations riveraines des deux États.

[2] En mai-juin 1962, le président Apithy, à la tête d'une mission de *bonne volonté*, fait un long périple à travers les pays de l'Europe de l'Est : URSS (28 mai-6 juin), Tchécoslovaquie (6-10 juin), Pologne (11-14 juin), RDA (14-18 juin), Hongrie (18-22 juin), Bulgarie (22-25 juin), Roumanie (25-29 juin), Yougoslavie (29 juin), et conclut des accords de Coopération scientifique et technique avec chacun de ces pays. Le 13 novembre 1964, la République du Dahomey et la République populaire de Chine décident d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays, au rang d'ambassades. Le nouvel ambassadeur de la République populaire de Chine, M. Li Yun Chan, présente ses lettres de créance le 19 juin 1965, alors que la Chine nationaliste est toujours représentée à Cotonou.

Pourquoi le Dahomey préférerait-il les quinze millions de Formosans aux 600 millions de Pékinois, nous ne reconnaissons pas l'Allemagne de l'Est parce qu'elle ne représente qu'une petite minorité d'Allemands, nous avons des relations avec la Corée du Sud parce qu'elle représente la majorité du peuple coréen, l'idéologie marxiste n'est pas notre critère de choix. Je n'ai aucun grief contre la Chine nationaliste et je ne souhaite pas de rupture spectaculaire, mais la Chine populaire, n'en déplaise aux Américains, a quand même un autre volume et un autre avenir. S'il y a actuellement des hésitations au sein du gouvernement dahoméen, c'est regrettable, je pense que nous interromprons finalement nos relations avec Taïpeh.

Quand à la subversion chinoise que l'on dénonce de tout côté, je crois seulement qu'il faut être vigilant. Ils ne vont pas nous faire disparaître en un tour de main, les Africains ne sont pas si innocents qu'ils ne puissent déceler les infiltrations. Pour les Chinois comme pour les autres, les chemins sont semblables et même si leurs méthodes sont plus enveloppées, leurs ficelles sont aussi grosses.

Quant à mon option socialiste, que l'on se rassure, elle est encore moins grave que le socialisme africain de M. Senghor, le socialisme tunisien de M. Bourguiba, le socialisme scientifique de M. N'Krumah, Sekou Toure, Modibo Keita ou autres ; qui ose dire aujourd'hui qu'il n'est pas un peu socialiste ? et pourtant qui l'applique ? Mon socialisme n'a rien à voir avec les schémas occidentaux mais tient compte des réalités africaines. Il n'y est pas question de nationalisations, de monopoles d'État, d'entrave à la libre entreprise, de législation d'exception. Le Dahomey a besoin de capitaux extérieurs et de confiance.

J'ajoute qu'il faudrait être fou avec un tel peuple de mandarins de vouloir créer de nouveaux fonctionnaires. Tout au plus, je souhaite que l'on sorte de l'économie de traite, du monopole des épiciers en gros, de l'omnipotence des conseils d'administration parisiens et qu'on associe un peu plus les intérêts dahoméens aux affaires nationales, en leur accordant autre chose que ces oboles symboliques « pour avoir l'air de faire quelque chose » et perpétuer sans imagination l'ordre ancien.

Il y a des années que je préconise cette politique, j'avais même envisagé en 1948[1] de créer une banque du Bénin, on a souri : « Il est bien connu qu'Apithy n'est qu'un politicien ».

Je suis partisan de reprendre la politique de Maga sur les champs collectifs, partisan des coopératives de production, partisan des formules d'économie mixte, partisan de la constitution d'une épargne privée et d'un peu

[1] Député du Dahomey de 1946 à 1958, il dépose une proposition de loi sur le fonctionnement des grands Conseils de l'AOF et une autre portant création de la Banque africaine des Coopératives en AOF et au Togo. En 1956, il envisage l'instauration d'un régime d'union douanière entre le Dahomey et le Togo.

moins de transferts immédiats sur la métropole, je souhaite voir mes compatriotes se lancer davantage dans les affaires et trouver des débouchés à notre jeunesse. Si c'est cela être communiste, alors je suis un dangereux révolutionnaire.

Abordant tour à tour le problème congolais où il prétend approuver la position de l'OCAM, puis des difficultés de l'OUA, « mythe nécessaire à l'avenir des peuples d'Afrique », le président en est venu à ses relations personnelles avec la France, sa deuxième patrie ; « que pense-t-on de moi à Paris ? », m'a-t-il demandé à plusieurs reprises. Seul chef d'État à n'avoir pas été reçu officiellement en France alors qu'il a été pendant quinze ans parlementaire dans notre pays et qu'il y a vécu plus d'années qu'aucun autre chef d'État africain.

M. Apithy m'a semblé, malgré sa discrétion, faire un complexe de mal-aimé. Au cours de sa vie publique où il a été constamment inscrit au groupe des indépendants d'outremer puis aux indépendants et paysans, il a toujours soutenu les gouvernements et participé aux combinaisons de l'époque. Il n'a jamais fait de chantage à la révolution au RDA ; il n'a jamais créé de difficultés majeures à l'administration coloniale, se contentant de suivre le mouvement d'émancipation ; malgré cette attitude modérée, jamais le moindre portefeuille de secrétaire, voire de sous-secrétaire d'État ne lui a été confié, on lui préférait Hamadoun Dicko[1], Modibo Keita[2], Maga[3], Filly-Dabo Sissoko[4].

Aujourd'hui, on semble lui en vouloir de ne pas être en résidence surveillée avec l'ancien président[5]. Il se défend pourtant d'avoir tramé sa chute. S'il est au pouvoir, c'est que personne n'a rien pu trouver et prouver contre lui[6] et puis si l'on peut à la rigueur se passer du Nord pour

[1] Hammadoun Dicko (Soudan/Mali) (1924-1964), (SFIO puis MSA), député du Soudan de 1951 à 1958, sous-secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce (1er février au 13 mars 1956) (Cabinet Guy Mollet) ; sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil (17 mars 1956-13 juin 1957) (Cabinet Guy Mollet) ; secrétaire d'État à la France d'outre-mer (17 juin-6 novembre 1957) (Cabinet Bourgès-Maunoury) ; secrétaire d'État à l'Éducation nationale (18 novembre 1957-14 mai 1958) (Cabinet Félix Gaillard).

[2] Modibo Keita (Soudan/Mali), (RDA), député du Soudan de 1956 à 1958. Secrétaire d'État à la France d'outre-mer (17 juin-6 novembre 1957) (Cabinet Bourgès-Maunoury) ; secrétaire d'État à la présidence du Conseil (18 novembre 1957-14 mai 1958) (Cabinet Félix Gaillard).

[3] Hubert Maga (Dahomey), (Convention africaine), député du Dahomey, 1951-1955 et 1956-1958, sous-secrétaire d'État au Travail et à la Sécurité sociale (18 novembre 1957-14 mai 1958) (Cabinet Félix Gaillard).

[4] Filly-Dabo Sissoko (Soudan/Niger), (SFIO), député du Soudan/Niger de 1945-1946 à 1956-1958, sous-secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce (5 septembre-11 septembre 1948) (Cabinet Robert Schuman).

[5] Le président Hubert Maga est placé en résidence surveillée à Bohicon depuis sa démission le 3 décembre 1963. Suite à une résolution de l'Assemblée nationale dahoméenne prise le 25 mars 1965, le président Maga est mis en accusation et sera traduit devant la Haute-Cour de Justice pour crime de haute trahison.

[6] Un dossier est constitué à son sujet par la Commission exceptionnelle de vérification portant sur sa gestion de l'ambassade du Dahomey à Paris et de la mairie de Porto Novo. Le 17 janvier 1964, le président Apithy, ayant réfuté toutes les accusations portées contre lui, est blanchi et l'Assemblée statue sur un non-lieu.

gouverner le Dahomey, on ne saurait le faire sans Porto-Novo et l'ancienne capitale ne se reconnaît qu'à travers l'héritier des Migan.

À Paris, on a reçu cordialement le président Ahomadegbe, le général Soglo[1], M. Massembat-Debat[2], les journaux sont pleins des allées et venues de MM. Léon M'Ba[3], Tombalbaye[4], Hamani Diori[5], Yameogo[6], Grunitzky[7]. Il n'est pas douteux que M. Apithy brûle d'aller à Paris et s'attriste de son isolement, il souhaite retrouver ses amis, on ne passe pas sans nostalgie de la vie parisienne[8] aux torpeurs lagunaires de la basse-côte.

Je pense qu'en ce point d'évolution des relations franco-dahoméennes, une invitation du gouvernement français aurait des conséquences bénéfiques.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1965).

[1] M. Ahomadegbe, vice-président de la République et président du Conseil, quitte le Dahomey le 18 juin 1964 pour se rendre successivement en France, en Allemagne, en Belgique, en Israël, en Suisse, et revenir le 17 juillet 1964 assister au Caire à la conférence au sommet des États de l'Organisation de l'Unité africaine. Le général Soglo, chef d'État-major des forces armées dahoméennes, l'accompagne. Il se plaindra ensuite d'avoir été tenu à l'écart de toutes les conversations importantes.

[2] Président de la République du Congo-Brazzaville depuis le 24 décembre 1963, arrive à Paris le 27 juin 1964. Il est reçu par le général de Gaulle.

[3] Président de la République du Gabon, séjourne en France, à titre privé, du 26 octobre au 26 novembre 1964.

[4] Président de la République du Tchad. Le 14 juillet 1964, il se rend à Paris puis au Caire.

[5] Président de la République du Niger, il effectue un séjour privé à Paris le 16 février 1964.

[6] Président de la République de Haute-Volta, il se rend à Paris du 4 au 11 septembre 1964 où il est reçu le 9 septembre par le général de Gaulle.

[7] Président de la République du Togo depuis mai 1963, il est reçu officiellement à Paris du 4 au 7 mars 1964.

[8] Allusion aux longues années passées à Paris par M. Sourou Migan Apithy en tant que parlementaire sous la IVe République et lors de son bref passage comme ambassadeur du Dahomey de mai 1962 à janvier 1964.

109

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. n°s 4033 à 4036[1]. *Paris, 8 mars 1965, 20 h. 20.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme n° 1239[2].

En réponse à un mémorandum qui nous a été remis par l'ambassade des États-Unis à Paris dans les derniers jours de février et que je vous envoie par la valise, nous avons fait savoir le 8 mars au conseiller de l'ambassade des États-Unis[3] à Paris :

1) que nous ne pouvions autoriser une installation même temporaire d'avions ou de marins américains à Tahiti pendant la durée des opérations *Gemini-Apollo*. Nous ne pouvions de même accorder une autorisation globale d'escale pour des avions américains. Toutefois, a été réservé le cas où, du côté américain, l'on voudrait s'adresser à nous, cas par cas, pour des besoins de ravitaillement aérien à Tahiti.

2) En ce qui concerne l'éclipse, il a été confirmé que l'autorisation précédemment donnée à un navire américain, à bord duquel se trouvent des techniciens français, de venir mouiller à l'île de Bellingshausen, était maintenue. Cette présence est limitée à la durée de l'observation de l'éclipse et seuls les techniciens américains et étrangers pourront prendre pied à terre. Par contre, il n'a pas été possible de satisfaire la demande américaine d'utiliser l'aérodrome de Papeete pour des observations par avion de l'éclipse solaire.

3) Nous ne pouvons accorder l'autorisation au navire américain *Baird*, affrété par l'Institut océanographique Scrips, de stationner dans l'archipel des Tuamotu pour étudier la maladie des pêcheurs de perles. Le navire déjà en route devra faire demi-tour.

[1] Ce télégramme est signé de M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 1239 à 1249 du 24 février 1965.

[3] Il s'agit probablement de M. John A. Bovey, Jr, conseiller près l'ambassade des États-Unis à Paris.

4) En ce qui concerne le consulat, il a été demandé aux Américains de revenir à la pratique qui existait dans la région, de 1958 au début de cette année, c'est-à-dire que nous n'autorisons pas un consul américain à s'installer à Papeete. Le retour au *statu quo ante* implique que le consul américain à Suva aux îles Fidji aura compétence sur la Polynésie française comme auparavant. Des déplacements éventuels du consul de Suva à Papeete devraient faire l'objet d'autorisations, cas par cas.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

110

M. DE LA CHEVALERIE, PREMIER CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 791 à 797. *Rabat, 8 mars 1965.*

(*Reçu :* le 9, 0 h. 30).

Hassan II doit partir le 9 mars pour Tripoli d'où, le 11 mars, il se rendra au Caire[1].

La première étape du voyage ne pose pas de problèmes majeurs. Aussi bien les Marocains que nos collègues libyens présentent cette visite officielle en Libye comme une manifestation de l'amitié qui unit les deux pays. En fait, cependant, le voisinage égyptien sera présent à l'esprit des Marocains, inquiets de l'âge du roi Idriss[2] et de la santé de M. Mountasser, qui paraissait disposé à resserrer les liens de son pays avec le Maghreb. Il est probable que le Roi poursuivra l'action entreprise par la diplomatie marocaine pour accentuer ce rapprochement, avec le désir d'intéresser davantage la Libye au Maroc et de l'écarter de l'influence de Nasser.

C'est au prix de l'abandon de son voyage en Allemagne fédérale que le Roi fera sa visite officielle en Égypte. Le communiqué allemand du 7 mars[3] l'a contraint à donner un témoignage de solidarité arabe qu'il eût certainement voulu éviter ou manifester à moindre frais, ou encore concilier avec une offre de bons offices. Le gouvernement de Rabat a beaucoup tardé à prendre [omission].

[1] La visite officielle du roi Hassan II au Caire se déroule du 12 au 16 mars 1965.

[2] Nommé roi constitutionnel du Royaume de Libye lors de la séance de l'Assemblée nationale du 2 décembre 1950, Sidi Mohammed Idriss el Senoussi est né le 12 mars 1888.

[3] Par communiqué en date du 7 mars 1965, le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne annonce sa décision de reconnaître Israël et d'établir des relations diplomatiques avec ce pays. Hassan II fait alors savoir à l'ambassadeur de la RFA à Rabat qu'il annule le voyage qu'il doit effectuer à Bonn à partir du 16 mars.

Si la cause palestinienne comme celle de l'assainissement des relations interarabes, présentée ici comme une condition du succès de la lutte contre Israël, sont des thèmes que le Roi pourra exploiter, la visite « de courtoisie » – selon l'expression de M. Benhima – qu'il rendra au président Nasser risque d'être assombrie par un bon nombre de divergences. Améliorés par la visite du maréchal Amer[1], les rapports entre les deux pays ne vont pas encore sans difficultés. Les séquelles de la crise de 1963[2] n'ont pas été éliminées et l'ambassade d'Égypte s'impatiente notamment de ne pas obtenir la réouverture de l'Agence du Moyen-Orient et de pouvoir procéder elle-même, alors qu'elle paraît y tenir beaucoup, à la liquidation de son ancien centre culturel. Mais surtout les positions des deux pays suivent en politique étrangère des lignes bien différentes, qu'il s'agisse du Congo et de l'Afrique, des relations avec Washington, de l'Algérie, de l'Iran dont le Souverain viendra au printemps en visite officielle ici. En Libye même, les sollicitations des deux États sont concurrentes. Quant à l'Allemagne, le geste fait avec regret par le Maroc ne signifie certes pas qu'il soit disposé à suivre toutes initiatives de l'Égypte. Seule, peut-être, la France n'est pas actuellement un facteur de division entre Le Caire et Rabat. On peut tenir pour assuré que Hassan II maintiendra vis-à-vis du président Nasser une attitude d'indépendance et l'on peut douter dans ces conditions que son voyage resserre réellement les liens entre les deux pays.

Mais, quel que soit l'aspect circonstanciel de l'abandon du voyage à Bonn, il n'en demeure pas moins que les impératifs de la solidarité arabe mis en avant par la République arabe unie ont contraint le gouvernement marocain à infléchir son attitude vis-à-vis d'un pays dont il attendait pourtant une aide accrue.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

[1] La visite officielle du maréchal Amer a lieu du 15 au 24 novembre 1964.

[2] La crise de 1963 entre le Maroc et la RAU est due au soutien apporté par M. Nasser à l'Algérie dans le conflit algéro-marocain au sujet de la frontière. L'ambassadeur du Maroc au Caire est rappelé en décembre 1963. En outre, la RAU accueille les opposants marocains, tel M. Ben Barka.

111

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1485 à 1490. *Washington, 8 mars 1965.*

Diffusion réservée.

(*Reçu :* le 9, 1 h. 45).

M. Dobrynin avec qui j'ai déjeuné le 8 mars m'a longuement entretenu du problème du Vietnam.

« La presse américaine, m'a-t-il dit, est pleine aujourd'hui du prétendu dilemme devant lequel serait placée l'Union soviétique. Nous devrions, prétend-on, faire un choix entre la poursuite de la coexistence pacifique avec l'Occident et une politique de soutien actif au Vietnam du Nord. Or tel n'est pas le cas. Nous avons décidé – et M. Kossyguine l'a déclaré dans les termes les plus clairs[1] – d'apporter toute l'aide qui nous sera demandée par un pays socialiste injustement attaqué. Cette aide, conforme aux requêtes présentées par Hô Chi Minh, est actuellement en route vers Hanoï » (mon collègue soviétique n'a pas voulu préciser si l'assistance prévue comportait à la fois du matériel et du personnel).

« Je crains, m'a dit M. Dobrynin, que le gouvernement des États-Unis ne prenne pas au sérieux notre avertissement, sans doute voulons-nous conserver des relations aussi normales que possible avec l'Ouest et en particulier avec les États-Unis. Mais nous n'hésiterons pas à tenir nos engagements à l'égard de nos amis. On ne doit pas oublier non plus ici que, quelles que soient les difficultés de nos relations avec la Chine, nous avons un traité avec elle, que nous honorerons, le cas échéant, si la guerre venait à s'étendre.

« Les bombardements d'un État par les forces d'un autre ne sont aucunement justifiés, malgré les efforts de persuasion qu'a déployés le gouvernement des États-Unis dans son dernier *Livre blanc*[2]. L'analyse que fait de ce document M. Stone (j'en envoie au Département l'essentiel dans une autre communication) est édifiante. Dans les annexes du *Livre blanc*, l'administration américaine n'est pas en mesure de prouver qu'il existe un véritable programme d'approvisionnement du Vietcong par le Vietnam du Nord. La saisie de quatre pistolets soviétiques et tchèques détenus par les combattants de la guérilla ne peut légitimer les raids au-delà du 17e parallèle. Où irait le monde si une telle 'doctrine' pouvait être tolérée ? La vérité, c'est que la guérilla est appuyée par la grande majorité de la population locale. Les bombardements au Nord ne changeront rien à

[1] À ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Washington nos 2939 à 2944 (et note), du 27 février 1965.

[2] Ce livre blanc, intitulé : *Aggression from the North : the record of the North Vietnam's campaign to conquire South Vietnam*, est publié le 27 février 1965.

cet état de choses et n'améliorent ni la position, ni le prestige des États-Unis. »

J'ai indiqué à mon collègue soviétique qu'il ne m'appartenait pas de discuter des raisons mises en avant par Washington pour justifier son action. Il était beaucoup plus important de savoir comment sortir d'une telle impasse qui pouvait, d'après ce qu'il m'avait dit, avoir des conséquences allant bien au-delà du Vietnam et même de l'Asie. Nous avions proposé la réunion, sans préalable, d'une conférence pour en revenir aux principes de l'indépendance et de la non-intervention dans les anciens territoires indochinois. Nos deux gouvernements en avaient discuté.

M. Dobrynin m'a répondu qu'il était au courant des échanges de vues franco-soviétiques[1]. Depuis lors, les bombardements du Vietnam du Nord étaient intervenus. Il était indispensable, avant de songer à des pourparlers, d'être sûrs qu'il serait mis fin à de pareilles pratiques.

J'ai fait observer que, dans ces conditions, les Américains demanderont que cessent les opérations de guérilla. Nous ouvririons alors une discussion qui ne mènerait à rien, sinon à l'extension du conflit, avec tous les dangers qu'elle comporte et que mon interlocuteur venait de rappeler.

M. Dobrynin m'a dit que la réponse à notre dernière note était à l'étude à Moscou et qu'il ignorait la suite qui y serait donnée. Il fallait convaincre à la fois Washington, Hanoï et Pékin de s'asseoir autour d'une table. Il n'avait pas le sentiment que les Américains y étaient préparés. Ils appliqueraient plutôt un plan élaboré à l'avance, en se faisant des illusions sur la profondeur du différend qui oppose la Chine et la Russie. En dernier ressort, d'ailleurs, seul le président des États-Unis décidait et il était bien difficile d'avoir un contact avec lui et de le faire revenir sur les idées reçues.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] À ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Washington n°s 2939 à 2944 du 27 février 1965, ainsi que le télégramme de Paris n°s 3067 à 3073, du 1er mars 1965.

112

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur des Pays-Bas le 9 mars 1965

C.R.

Très secret.

En réponse à l'ambassadeur[1] qui lui demandait quelle impression produisait en France l'attitude de la Hollande[2] à l'égard de la politique française, le général de Gaulle a commenté les atermoiements du gouvernement néerlandais, notamment en ce qui concerne la coopération européenne.

L'attitude des Pays-Bas n'est pas, pour la France, un sujet d'étonnement[3]. La Hollande, comme la France, est un État. On ne saurait tout à fait en dire autant de l'Allemagne qui est divisée, de l'Italie dont l'unité est récente, de la Belgique, création en somme artificielle, sans parler du Luxembourg. Ayant justement conscience d'appartenir à un État, les Hollandais sont susceptibles. Ils se sentent attirés en même temps vers le continent et vers les espaces maritimes. En fait, ils redoutent d'être incorporés à l'Europe par crainte d'être soumis à la prépondérance d'un État plus puissant que le leur. C'est pourquoi ils cherchent continuellement un recours hors du continent auprès des Anglais et des Américains.

Nous comprenons donc la situation de la Hollande et nous ne songeons pas à lui en faire grief, pas plus que nous ne songeons à reprocher à l'Angleterre d'être une île. Mais nous ne croyons pas que, dans ces conditions, les Pays-Bas puissent adhérer vraiment à l'Europe.

Il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que cet état de choses fasse obstacle aux bonnes relations que la France et les Pays-Bas doivent entretenir. Au surplus, nous ne croyons pas que l'unité de l'Europe soit pour demain. La France avait naguère, en quelque sorte par acquit de conscience, fait des propositions en vue d'instituer une coopération organique dans l'ordre politique entre les six pays d'Europe[4] occidentale. Ces propositions

[1] Baron Adolph Bentinck.

[2] La position hollandaise sur la relance politique européenne est rappelée dans le télégramme de La Haye nos 71 à 75 du 27 janvier 1965, non retenu. À compléter par deux dépêches, non publiées, la première du consulat général de France à Amsterdam, n° 24/EU du 19 janvier 1965, intitulée : *Prise de position relative au Marché commun*, relatant la déclaration faite par le président de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, M. D.A. Delprat, dans son discours inaugural pour l'année 1965 ; la seconde, n° 112/EU, La Haye, du 4 février 1965, *Les libéraux néerlandais et les développements de la politique européenne.*

[3] Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 101.

[4] Allusion au plan Fouchet. Voir *D.D.F.*, 1961-I, nos 36, 47, 145, 173, 227 ; 1962-I, nos 17, 22, 26, 51, 79, 85, 103, 132, 170 ; 1962-II, nos 15, 36, 37.

n'ont pas été adoptées en raison notamment de l'opposition hollandaise. Elles sont aujourd'hui mises en avant par l'Allemagne ou par l'Italie. Mais comment croire qu'elles puissent aboutir alors que, de toute évidence, il n'existe pas entre la France et ses partenaires européens une identité de politique sur les sujets essentiels, à commencer par celui de la défense ?

Quant à la notion de supranationalité, il est inutile d'y revenir tant sont absurdes les implications qu'elle comporte[1] : comment imaginer un instant que des États comme les Pays-Bas ou la France puissent, sans renoncer à eux-mêmes, confier leur destin à des individus politiquement irresponsables ?

Ceci dit, il faut admettre, qu'à défaut d'une organisation politique de l'Europe, le Marché commun lui-même risque fort de ne battre que d'une aile. Pour la Communauté économique européenne, les temps difficiles vont durer longtemps. Il va s'agir, désormais, d'arrêter en commun des prix, des dispositions fiscales et sociales, de régler des problèmes de transports, de définir les rapports d'affaires à entretenir avec l'Amérique, la Chine, l'Afrique, l'est de l'Europe. Comment penser que des décisions de cet ordre, qui affectent directement le destin des populations, puissent être prises autrement que par la coopération organisée des gouvernements nationaux ? Mais la France vit très bien et peut très bien continuer de vivre sans cette coopération.

En somme, le général de Gaulle a fait comprendre à son interlocuteur que la France prenait son parti de l'attitude des Pays-Bas vis-à-vis de l'Europe, qu'elle considérait avec détachement les négociations envisagées en vue de donner à l'Europe une organisation politique, qu'à ses yeux le Marché commun résisterait difficilement à la dispersion des États, mais qu'elle en avait vu bien d'autres et se savait capable d'agir en Europe et dans le monde en tout état de cause.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] La politique européenne des Pays-Bas obéit à deux idées qui paraissent contradictoires, orientées vers le libre-échangisme et le renforcement des liens avec les pays anglo-saxons, mais en même temps il règne dans ce pays une véritable idéologie de l'Europe conçue dans la supranationalité et l'intégration. Voir la déclaration de la section hollandaise du Mouvement européen, qui insiste sur l'idée que la politique néerlandaise doit être à la fois européenne et atlantique et qu'il ne peut être question de faire un choix entre ces deux tendances ; télégramme de La Haye n°s 253 à 257 du 6 mars 1965, non retenu.

113

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Offroy, Ambassadeur de France à Mexico.

T. nos 43 à 44[1]. *Paris, 9 mars 1965.*

(*Expédié :* le 11, 17 h. 17).

Je me réfère à votre télégramme n° 76[2].

Notre position a toujours été que l'institution dans une région déterminée de zones dénucléarisées relevait essentiellement des pays intéressés. Aussi n'avons-nous nullement l'intention de prendre position sur les projets qui seront discutés à Mexico. C'est d'ailleurs dans le même esprit que nous nous étions abstenus lors du vote, en 1963, à l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution sur la dénucléarisation de l'Amérique latine[3].

Au demeurant, nous ne sommes pas favorables à des initiatives de ce genre qui, sans constituer des mesures de désarmement véritable, risquent de provoquer chez les participants un faux sentiment de sécurité.

En outre, les problèmes posés par le contrôle de telles mesures sont difficiles à résoudre, à moins qu'il ne s'agisse de simples engagements d'ordre moral dépourvus de garanties contre lesquels nous nous sommes toujours élevés.

Enfin, l'expérience a prouvé que les pays d'Europe orientale s'efforcent d'utiliser l'idée de zones dénucléarisées en faveur des différentes versions du plan Rapacki[4]. Le risque existe donc que la création de semblables zones sur d'autres continents favorise en Europe centrale des projets de dénucléarisation dangereux pour notre sécurité.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Ce télégramme, intitulé : *Dénucléarisation de l'Amérique latine*, est rédigé par M. Gastambide, ministre plénipotentiaire au service Désarmement à la direction des Affaires politiques au Département.

[2] Dans ce télégramme nos 76 à 79 du 6 mars 1965, non reproduit, M. Offroy fait état de la réunion qui doit se tenir le 15 mars à Mexico pour préparer un projet de traité de dénucléarisation de l'Amérique latine. Dix-sept pays du continent doivent y participer. L'ambassadeur de France souhaite connaître les vues du Ministre sur ce sujet.

[3] Le débat sur la dénucléarisation de l'Amérique latine (point 74 de l'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies) se déroule du 11 au 19 novembre 1963 et une résolution est adoptée le 29 novembre 1963. Se reporter à la note de la direction des Affaires politiques au Département intitulée : *Désarmement*, du 9 décembre 1963, non reproduite.

[4] Le plan Rapacki, du nom du ministre polonais des Affaires étrangères, est présenté par celui-ci aux Nations Unies le 2 octobre 1957. Il consiste à créer une zone dénucléarisée en Europe centrale, incluant les deux Allemagne, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1957-II, nos 241, 474 (et notes), 1958-I, nos 22 (Annexe), 96 (et notes), 452.

Le 24 mai 1958, les ministres des Affaires étrangères des huit pays membres du Pacte de Varsovie déclarent souscrire au plan Rapacki. Ils annoncent une réduction de leurs forces mili-

114

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 4221 à 4222[1]. *Paris, 10 mars 1965, 19 h. 34.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1491[2].

Au cours des conversations que vous propose votre collègue allemand[3] sur les conséquences pour la réunification de l'Allemagne de l'établissement de relations diplomatiques entre Israël et la République fédérale, vous devrez surtout écouter.

Il serait difficile de prendre parti sur l'opportunité du maintien de la doctrine Hallstein[4] ; d'autre part, le problème de la réunification et celui d'un échange d'ambassadeurs avec Israël sont bien évidemment des problèmes séparés.

Il reste que les États arabes peuvent être amenés à reconnaître la République démocratique allemande. De ce fait, se trouverait étayée la thèse des pays communistes selon laquelle la réunification ne peut intervenir que par accord entre les deux États allemands. Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler que cette thèse vient d'être renforcée par le voyage en Égypte de M. Ulbricht, les conditions dans lesquelles il a eu lieu et le communiqué publié à cette occasion[5].

Sans vous départir de l'attitude de réserve que nous devons adopter, vous ne donnerez cependant pas l'impression que nous déconseillons aux Allemands d'établir des relations diplomatiques avec Israël. C'est là une affaire qu'il leur appartient de décider.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

taires et proposent aux pays de l'OTAN de conclure un pacte de non-agression. Voir *D.D.F.*, 1958-I, n°s 346, 365 et 366.

[1] Ce télégramme est signé de M. Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Ce télégramme n°s 1491 à 1492 du 8 mars 1965, non reproduit, fait part d'instructions reçues par l'ambassadeur de RFA à Washington en vue d'une consultation du groupe des ambassadeurs sur la doctrine Hallstein, de l'intention de Bonn d'établir des relations diplomatiques avec Israël et ses éventuelles répercussions sur les chances d'une réunification de l'Allemagne.

[3] Le Dr Karl Heinrich Knappstein, ambassadeur de la RFA à Washington depuis 1962.

[4] Voir à ce sujet le télégramme de Paris à Washington, n°s 2512 à 2532 (et notes) du 12 février 1965, reproduit ci-dessus.

[5] Le voyage de M. Ulbricht en RAU a lieu du 24 février au 2 mars 1965. Sur ce sujet, se reporter à la dépêche du Caire n° 159/AL du 2 mars 1965, non reproduite, intitulée : *Visite de M. Ulbricht en RAU*, avec en annexe le texte du communiqué conjoint Nasser – Ulbricht qui aborde tous les points dont se sont entretenus les deux hommes d'État et qui renforce l'opinion qu'il s'agit bien d'une visite d'État déguisée.

115

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1531 à 1535. *Washington, 10 mars 1965.*

(*Reçu :* le 11, 0 h. 50).

Le communiqué de la conférence des 19 partis communistes qui a été publié hier est interprété par la presse de ce matin comme un nouveau signe de l'affaiblissement de l'autorité et du prestige du Kremlin sur le mouvement communiste international[1]. Ce texte, remarquent les observateurs, ne définit pas une « ligne politique générale » que tous les partis devraient si possible adopter prochainement. Il se présente au mieux comme une série de suggestions et de vœux sur les moyens de rétablir l'unité des pays socialistes.

La convocation d'une conférence mondiale des PC[2] n'est d'ailleurs plus envisagée qu'au terme d'une longue suite d'entretiens bilatéraux et après la réunion d'un comité préparatoire, qui auraient pour objet de dégager les bases d'une entente entre tous les partis. La politique de coexistence pacifique est citée, mais sans insistance particulière, au même titre que la lutte contre l'impérialisme et le soutien au mouvement de libération des peuples.

Enfin, loin de répliquer aux dernières attaques de Pékin contre la politique de « faiblesse » de l'URSS dans l'affaire vietnamienne, le communiqué recommande à tous les partis de s'abstenir de polémiques publiques et lance un appel à la cohésion de la communauté socialiste, face aux menaces des impérialistes.

En bref, les auteurs du texte se sont efforcés de lui retirer, dans la forme ou même dans le fond, tout caractère « anti-chinois », ce qui peut difficilement passer pour un succès du Kremlin.

[1] À ce sujet, les télégrammes de Pékin nos 879, du 20 mars, et 895 du 23 mars 1965, non reproduits, donnent les indications suivantes : le télégramme nos 879 à 888 du 20 mars relate que la presse chinoise rend compte de la réunion des partis communistes du 1er au 5 mars à Moscou et rappelle l'opposition énergique de Pékin à cette réunion demandée par l'URSS. La presse chinoise qualifie cette conférence de *« schismatique »*. Dix-neuf partis communistes seulement y sont représentés ; n'ont pas participé : outre la Chine, l'Indonésie, la Corée, la Roumanie, le Japon et l'Albanie.

Le télégramme nos 895 à 897 du 23 mars fait suite au n° 879 : la presse chinoise poursuit la publication de documents sur la conférence de Moscou, notamment des éditoriaux et des articles provenant des différents partis communistes. La publication chinoise de ces articles tend à démontrer que les capitalistes américains sont satisfaits de la réunion de Moscou, qui aurait privilégié la détente soviéto-américaine et aggravé la scission au sein du mouvement communiste.

[2] La réunion de Moscou est censée préparer la convocation d'une conférence mondiale des partis communistes.

L'appréciation des services du Département d'État sur les résultats de la conférence de Moscou ne diffère pas de celle des journaux. De l'avis de nos interlocuteurs, les Soviétiques ont dû accepter un compromis qui ne peut guère les satisfaire. Sans doute, ont-il levé l'hypothèque qui pesait sur eux depuis que M. Khrouchtchev avait proposé cette réunion. Ils ont même obtenu la rédaction d'un communiqué commun, mais tout bien pesé que leur apporte celui-ci ?

Si l'appel à l'unité d'action contre l'impérialisme est un thème facile, il est sans grande portée pratique. Il ne suffira pas en tout cas à rallier autour de Moscou les partisans de Pékin, dont certains, tels les Albanais, ont déjà fait connaître leur hostilité aux résolutions adoptées par les dix-neuf.

Mais cet appel ne paraît guère devoir engager davantage ceux qui l'ont lancé. S'il est un point désormais acquis après le colloque de Moscou, c'est en effet le refus définitif des partis communistes, mêmes favorables aux thèses soviétiques, de s'aligner inconditionnellement sur le PCUS. D'après les spécialistes américains, on ne voit donc plus comment le Kremlin pourrait maintenant enrayer l'évolution du monde communiste vers le polycentrisme.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

116

M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1763 à 1767. *Bonn, 11 mars 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* 21 h. 30).

Le chancelier a demandé à me voir dans l'après-midi du 11 mars. Il tenait à me donner, à l'intention du général de Gaulle et du ministre des Affaires étrangères, quelques impressions sur la visite de M. Wilson[1].

[1] Le Premier ministre britannique, M. Harold Wilson, accompagné de M. Michaël Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office*, se rend en visite officielle en RFA du 6 au 9 mars 1965. Le dimanche 7 mars, il est à Berlin, les 8 et 9, à Bonn. Concernant ce voyage, se reporter aux télégrammes de Londres n°s 992 à 998, 1054 à 1055, 1083 à 1088, 1099 à 1107, ces deux derniers télégrammes analysant le bilan de ce voyage et en tirant des impressions générales. Ces documents, non reproduits, sont datés des 3, 8, 10 et 11 mars 1965. Le point de vue de Bonn, le communiqué commun germano-britannique, les résultats et les limites de ce voyage sont exprimés dans les télégrammes de Bonn n°s 1703 à 1709, 1727 à 1731, 1732, du 9 mars 1965, non retenus. Des indications complémentaires sont données par la chancellerie et retransmises par le télégramme de Bonn du 10 mars 1965 n°s 1733 à 1737, non retenu. Sur le séjour à Berlin et la conférence de presse tenue par M. Wilson dans cette ville, voir les télégrammes de Berlin n°s 469 à 472, 479 à 485, 491 à 493 des 7, 8 et 9 mars 1965, non reproduits.

Le Premier ministre était arrivé à Bonn avec le vif désir d'obtenir des Allemands qu'ils fassent un pas vers eux dans l'examen du projet anglais de force nucléaire atlantique[1]. Ils auraient souhaité que l'étude en fût confiée à un nouveau groupe qui se serait réuni à Londres. Il fallait que l'on sût à Paris, m'a dit M. Erhard, qu'il avait refusé de s'engager dans cette voie et que, si l'on devait continuer à travailler dans la commission existante, les propositions britanniques soulevaient tant d'objections qu'il semblait bien difficile de parvenir à un résultat positif. En tout cas, jusqu'en octobre, il était exclu que, du côté allemand, on puisse se mettre d'accord sur un traité.

Sur la question allemande, le chancelier paraissait satisfait de la position prise par M. Wilson. Il n'avait pas accepté l'idée d'une zone partiellement démilitarisée au centre de l'Europe, si elle ne s'accompagnait pas d'un progrès dans la réunification de l'Allemagne.

À propos de l'Europe, il n'avait pas été question de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun. M. Wilson s'était montré discret en ce qui concerne l'union politique. Les deux hommes d'État avaient, en revanche, examiné la possibilité d'établir une certaine coopération « fonctionnelle » entre les pays du Marché commun et ceux de la zone de libre-échange.

Les conversations avaient longuement porté sur l'aide en devises pour l'Armée du Rhin[2]. On n'avait jusqu'ici trouvé aucune solution.

Pour M. Erhard, la conclusion essentielle était la suivante : M. Wilson aurait voulu remporter un succès dans le domaine de la force nucléaire. Il n'y était pas parvenu. Au moins avait-il démontré « qu'un gouvernement travailliste pouvait s'entendre avec un gouvernement capitaliste »[3]. Pour l'opinion anglaise, ce n'était pas négligeable. De son côté, le chancelier se félicitait, compte tenu de la position de principe des dirigeants de Londres, des assurances que le Premier ministre lui avait données dans la question allemande.

[1] Le projet britannique de *Force nucléaire atlantique* : objectifs, composition de la force, veto, rôle de l'autorité directrice, non-dissémination, position respective des gouvernements britannique et américain sur les deux projets en cours de discussion, est présenté par M. Harold Wilson dans le discours qu'il prononce devant la Chambre des Communes le 17 décembre 1964, en conclusion du débat de politique étrangère. Se reporter au télégramme de Londres n°s 5711 à 5721 du 18 décembre 1964, non reproduit. À compléter par la note de l'ambassade de France à Londres du 12 janvier 1965, rapportant des propos de M. Denis Healey, secrétaire d'État à la Défense, sur la force de dissuasion britannique et le projet de force nucléaire atlantique, non retenue.

[2] La livre sterling traversant une crise grave, les Britanniques envisagent un désengagement éventuel ou tout au moins une réduction des effectifs de l'Armée du Rhin.

[3] Le *Labour* mise sur une victoire électorale des sociaux-démocrates allemands lors des prochaines élections à l'automne 1965.

Au moment où je me retirais, M. Erhard m'a affirmé : « Faites bien savoir au général de Gaulle que ce que je lui avais dit à Rambouillet sur le problème de la force atomique[1] n'est en rien changé ».

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

117

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Fourniture éventuelle de chars au Cheikh de Qatar

N.[2] *Paris, 12 mars 1965.*

Un représentant du Cheikh de Qatar a fait savoir à la Société française de matériels d'armement (SOFMA) qu'il était chargé de négocier en Europe l'achat de 25 chars légers, du type *AMX 13*. La SOFMA souhaiterait, sauf objections politiques, pouvoir lui remettre ses propositions le plus tôt possible. Cette affaire sera évoquée le 18 mars à la prochaine réunion de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre.

Il paraît nécessaire de consulter au préalable les Anglais, compte tenu des liens particuliers qui unissent Qatar à la Grande-Bretagne, et qui font pratiquement de ce petit État du Golfe Persique un protectorat britannique.

(Afrique-Levant, Pays du Golfe persique, Qatar, 1965).

[1] Voir le télégramme circulaire de Paris, du 21 janvier 1965, reproduit ci-dessus.

[2] Cette note porte la mention manuscrite, qui est très vraisemblablement de la main de M. Couve de Murville : *Donner accord, ensuite dire aux Anglais.* On lit aussi de la main de M. Luc de La Barre de Nanteuil : *M. Bernard, le Ministre a vu cette note, il est d'accord sur ce projet et demande qu'on consulte les Anglais seulement après que l'on ait* [sic] *donné notre accord. 20 mars 1965. LBN.* M. Philippe Bernard est secrétaire des Affaires étrangères, chargé à la sous-direction du Levant, d'Israël, de Jérusalem et de la Jordanie. M. Luc de La Barre de Nanteuil est sous-directeur du Levant au Département.

118

M. ARGOD, AMBASSADEUR DE FRANCE À PHNOM PENH,
à M.COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES.

T. nos 308 à 317. *Phnom Penh, 13 mars 1965, 17 h. 27.*

(*Reçu :* 18 h. 13).

Trois jours après la fin de la conférence des peuples indochinois[1], les délégations se préparent à regagner leur pays respectif. Quelques-unes ont donné des conférences de presse ou publié des communiqués, pour préciser leur position sur quelques points particuliers, telle la délégation du *Sangkum*[2], qui a tenu à renouveler certaines réserves sur les résolutions finales et à « décliner toute responsabilité sur celles qui s'avèreraient inopérantes ».

Cette prise de position, s'ajoutant aux déclarations désabusées du prince Sihanouk dans son discours à l'Académie royale militaire[3], a confirmé l'impression que les Khmers étaient déçus, voire irrités, par les résultats de la conférence. C'est un échec, dit-on, en dépit de l'effort fait par le chef de l'État pour le camoufler dans son discours de clôture au complexe sportif. À la vérité, il paraît difficile de parler de succès ou d'échec à propos d'une réunion d'où ne pouvait guère sortir de résultat concret. On a surtout retenu l'intransigeance manifestée par les délégations de la RDVN et du FNL, leur refus de s'associer aux propositions khmères relatives à la nécessité d'une nouvelle conférence de Genève sur le Vietnam et leur volonté apparente de n'utiliser la conférence que dans un but de propagande anti-américaine ; ou faut-il en déduire qu'il s'agit là des positions définitives des représentants communistes ou réputés tels ? Il est certain que la conférence ne présentait pas un cadre adéquat à une discussion sérieuse. En raison du refus des factions modérées laotiennes et vietnamiennes de participer à la conférence – ou de l'impossibilité où elles se sont trouvées de le faire –, l'équilibre souhaité primitivement par le Prince était rompu au profit des organisations les plus engagées politiquement. Le *Neo Lao Haksat*[4] s'est trouvé pratiquement seul à parler au nom du

[1] Sur la préparation de cette conférence, ouverte le 1er mars, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh nos 219 à 227 du 25 février 1965.

[2] *Sangkum reastr niyum*, « Communauté socialiste populaire », mouvement politique créé par le prince Sihanouk en 1955.

[3] Le compte rendu de ce discours figure dans le télégramme de Phnom Penh nos 284 à 289 du 8 mars 1965, non reproduit.

[4] « Front patriotique lao », organisation politique qui remplace officiellement en janvier 1956 le *Pathet lao* (« gouvernement provisoire de l'État lao »), dans le but de participer à un gouvernement d'union national lao.

Laos et pour le Sud-Vietnam, parmi les mouvements pouvant représenter une tendance valable, seul celui de M. Tran Van Huu[1] avait accepté de siéger aux côtés du FNL.

Certes, d'autres délégations ont participé à la conférence mais il s'agissait pour la plupart, soit de simples filiales du parti *Lao Dong*[2], soit de groupes particulièrement présentés et encouragés par les Cambodgiens pour essayer de contenir l'influence vietnamienne (Khmers de Cochinchine, mouvements neutralistes plus ou moins fantaisistes, Front de la race opprimée, c'est-à-dire des montagnards). Les représentants du FNL et de la RDVN ont montré quelque humeur devant ces tentatives de division. Après avoir vivement réagi et un peu menacé, ils se sont cantonnés dans l'exposé de leur thème de propagande, jugeant sans doute prématuré et dangereux de dévoiler publiquement leurs intentions réelles.

Il est donc intéressant de voir quelle a été leur attitude en marge de la conférence et d'examiner le comportement respectif des délégués de la RDVN et de ceux du Front. Il semble que les positions prises en privé aient été moins rigides. Toutefois, sur le problème de la négociation, les représentants du Nord comme du Sud paraissaient liés par des instructions impératives de leurs mandants et hors d'état de faire des propositions qui, en outre, passeraient le cadre. Plus significatives ont été les réactions des gens du FNL, dans la mesure où ils ont tenu à faire figure de représentant d'un mouvement indépendant du Nord et à exposer certaines idées. M. Huynh Tan Phat et ses collègues ont pris de très nombreux contacts, tant avec les autorités khmères qu'avec naturellement des compatriotes vietnamiens et même certains Français. De leurs propos résulte nettement la crainte du Front de s'engager dès maintenant ouvertement dans un processus pouvant conduite à l'arrêt des combats. Ils redoutent une démobilisation trop rapide de l'opinion vietnamienne et une baisse du moral de leurs troupes. Or, ils n'entendent pas être frustrés d'une victoire pour laquelle ils combattent depuis près de cinq ans et se refusent apparemment à envisager des conversations avec des éléments vietnamiens de Saigon restés au service des Américains. Ils parlaient néanmoins dans les couloirs des perspectives de paix surtout pour évoquer ce que devrait être, à leurs yeux, le Sud-Vietnam de demain.

Le prince Sihanouk, qui m'a reçu en audience hier soir, était sous le coup d'une conversation qu'il venait d'avoir quelques minutes auparavant avec M. Phat, venu le saluer avant son retour au maquis et que j'avais croisé au portail du palais. Ce que lui a dit le vice-président du FNL correspond aux indications que j'avais recueillies de diverses autres sources. On peut le résumer de la façon suivante :

Le Front estime que le Sud ne peut et ne doit s'aligner sur le Nord du fait de caractères raciaux propres à cette région et qu'il est impossible de négliger (particularismes cochinchinois, tempérament différent, problème des

[1] Le « comité pour la paix et la rénovation du Sud-Vietnam ».

[2] *Lao Dong Dang*, « parti des travailleurs », nom adopté en février 1951 par le parti communiste vietnamien.

religions, nécessité de donner la priorité au développement du pays, etc.). Le futur État du Sud-Vietnam devra pratiquer une politique de neutralité, c'est-à-dire n'accepter aucune base étrangère sur son territoire, mais accueillir toutes les aides économiques qui s'offriraient sans condition. À ce propos, M. Phat et ses amis précisent qu'ils attendent beaucoup de la France. Ils auraient même confié à un membre du groupe Tran Van Huu qu'ils seraient disposés à discuter des garanties à accorder à nos intérêts (notamment aux plantations). Quant à la réunification, elle constitue évidemment un objectif auquel aucun Vietnamien ne peut renoncer mais, compte tenu de la tâche immense à réaliser dans le Sud, il ne convient pas de l'envisager avant un délai assez long de dix ou même de vingt ans.

Le prince Sihanouk m'a rapporté également ces paroles du délégué du FNL : « Nous avons découvert le Cambodge pendant notre séjour. Nous ne pensions pas que votre cohésion, votre indépendance et votre neutralité fussent aussi réelles. Au fond, ce que nous voulons, c'est vivre comme vous ».

Il n'y a rien là de bien nouveau si l'on retranche la part de flatterie et d'opportunisme inhérente aux circonstances ; c'est là son de cloche que les hommes du Font ont déjà donné à diverses reprises à ceux, journalistes ou autres, qui ont eu l'occasion de les approcher. La qualité cette fois du porte-parole et l'insistance qu'il a mise à répandre largement de telles idées méritent peut-être toutefois une certaine attention. Quoi qu'il en soit, sans aller jusqu'à dire, comme le prince Norodom Sihanouk dans son discours de clôture, qu'une conscience indochinoise est née, on peut penser que les contacts pris lors de la conférence ont pu ne pas être inutiles, ne serait-ce que dans la mesure où ils ont permis à des hommes confinés dans leur maquis et dont l'horizon est limité par leur [omission] de découvrir les agréments d'un pays qui se proclame neutre.

Il est probable que de tels échanges se poursuivront, et que l'on pourra voir alors su les dispositions des uns et des autres persistent. La conférence s'étant séparée sans que des mesures concrètes aient été prises pour la mise sur pied du secrétariat permanent des peuples indochinois, dont la création a été décidée, le prince Norodom Sihanouk a proposé de tenir une nouvelle réunion plus restreinte pour en discuter.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1965).

119

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington.

T. n°s 4557 à 4559[1]. *Paris, 13 mars 1965, 19 h. 28.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à mon télégramme n°s 4145/4148[2].

Quoique les autorités américaines saisies par l'ambassade des États-Unis à Paris nous aient fait savoir qu'elles vous répondraient, si vous faisiez une démarche, qu'elles avaient renoncé à leur injonction, j'estime nécessaire une intervention de votre part.

En effet, c'est une question de principe, celle de l'applicabilité de la législation américaine sur le territoire français que soulève l'initiative prise par le Département du Trésor et cette législation restant ce qu'elle est, la même difficulté est susceptible de surgir à l'avenir pour une autre affaire.

Je vous serais donc obligé d'intervenir auprès du Département d'État pour souligner que l'intervention du Département du Trésor dans le fonctionnement d'une société de droit français sur le territoire français n'est pas admissible. Vous voudrez bien laisser à votre interlocuteur la note[3] dont vous trouverez le projet sous le numéro suivant. Vous pourrez dire que, quelles qu'aient pu être les indications données par M. Cleveland le 10 mars en vue sans doute de prévenir notre démarche, le gouvernement français estime utile que cette note soit remise, pour qu'il n'y ait aucun doute sur sa position de principe et sur l'attitude qu'il adopterait au cas où une difficulté analogue se présenterait dans l'avenir.

Vous ferez enfin remarquer que nous attendons normalement une réponse.

Je vous signale en outre, pour votre information, que les procédures engagées contre les administrateurs américains du fait de leurs interventions abusives dans le fonctionnement de la Société Fruehauf-France suivent leur cours et qu'en ce sens l'affaire n'est pas terminée.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Ce télégramme, intitulé *Affaire Fruehauf*, est signé de M. Olivier Wormser, directeur adjoint pour les Affaires économiques et financières au Département.

[2] Par ce télégramme du 10 mars 1965, non reproduit, M. Alphand est informé que, selon l'ambassade des États-Unis à Paris, la Trésorerie américaine renonce à intervenir dans l'affaire Fruehauf-Berliet et souhaite dans ces conditions que l'ambassadeur de France s'abstienne de toute démarche à Washington. Mais Paris estime l'affaire *« trop sérieuse pour être traitée oralement »* et laisse entendre que le gouvernement français voudra préciser sa position par l'envoi d'une note au Département d'État.

[3] Cette note, non reproduite, transmise par télégramme n°s 4560 à 4575, du 13 mars 1965, présente de manière très détaillée la position française à la suite de la tentative du Département du Trésor d'empêcher la société Fruehauf-France S.A., filiale des sociétés américaines Fruehauf

120

M. DE LA CHEVALERIE, PREMIER CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 880 à 883. *Rabat, 16 mars 1965.*

(*Reçu :* 15 h. 40).

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a précisé aujourd'hui que, contrairement aux indications données par le ministère de l'Information hier soir, le gouvernement de Rabat n'avait pas seulement formulé des réserves au sujet des décisions prises au cours de la conférence des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe[1]. Comme M. Benhima l'avait déclaré au Caire, le Maroc avait pris position contre toutes les résolutions adoptées à cette occasion, à l'exception de celle confirmant les décisions antérieures des « sommets arabes » prises à l'unanimité et qui prévoient la révision de la politique des pays arabes à l'égard des États soutenant Israël.

M. Chorfi a laissé entendre que le délégué du Maroc avait été ainsi plus loin que les délégués tunisien et libyen qui, à sa connaissance, avaient simplement réservé la position de leur gouvernement.

Mon interlocuteur a d'autre part souligné que, dans ses discours en Égypte, le Roi s'était toujours abstenu de relever les propos du colonel Nasser sur les relations avec l'Allemagne fédérale[2]. Il avait délibérément évité d'aborder publiquement ce sujet et s'en était tenu à mentionner à plusieurs reprises la question palestinienne, seul problème commun à tous les Arabes et dont Hassan II, monarque musulman, ne pouvait se désintéresser.

M. Chorfi paraissait penser par ailleurs que le Roi avait pu exercer une influence importante sur la position adoptée par le représentant libyen au cours de la réunion du 14 mars.

Corporation et Fruehauf International Ltd, d'honorer un contrat de livraison à la société Berliet d'éléments destinés à équiper des tracteurs vendus à la Chine populaire. Le gouvernement français s'élève contre cette prétention à l'encontre des activités d'une société de droit français, située en France, et relève qu'elle est incompatible avec les règles du droit international. Si les administrateurs américains de Fruehauf-France S.A. veulent obtempérer à la requête du Département du Trésor, ils s'exposent à des poursuites légales pour infraction à la loi française sur les sociétés. Aussi, Paris demande-t-il à Washington l'annulation pure et simple de la procédure engagée par les services fédéraux et proteste-t-il contre leur comportement.

[1] La réunion extraordinaire des ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe se tient au Caire le 14 mars 1965.

[2] Au sujet de la crise germano-arabe, voir ci-dessus le télégramme de Rabat nos 791 à 797 du 8 mars 1965 (note).

Le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères a marqué à plusieurs reprises que son gouvernement déplorait la lourdeur avec laquelle la diplomatie allemande s'était comportée dans toute cette affaire.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

121

M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 407 à 411. *Saigon, 16 mars 1965, 10 h.*

(*Reçu :* 16 h. 15).

Cependant que l'aviation américaine, agissant cette fois seule, se livrait, à 160 kilomètres d'Hanoï, au plus important des bombardements jamais effectués sur le Nord-Vietnam, suivant de vingt-quatre heures le raid de l'aviation vietnamienne sur Hon-Cop, aucune indication ne traduisait un ralentissement des activités intérieures de la subversion.

Si les statistiques officielles s'attachent, pour la première décade de mars, à faire ressortir de part et d'autre une diminution des pertes et des actions opérationnelles, la constatation générale est que la pression militaire et politique du FNL s'accroît sur l'ensemble du pays. Les provinces centrales de Pleiku, Binh-Dinh et Phu-Yen absorbent toujours l'essentiel des efforts de l'armée gouvernementale, pour desserrer le dense dispositif adverse. La route nationale 13, qui relie vers le nord la capitale aux hauts plateaux du Dar Lac, est plus que jamais sous le contrôle des rebelles.

Je tiens de source sérieuse que plusieurs postes militaires de la province septentrionale de Kontum ont été abandonnés par l'armée de la République vietnamienne et que, dans cette même région où l'autorité l égale ne s'exerce qu'en des points isolés, l'évacuation des familles des fonctionnaires est en train de s'effectuer.

La semaine dernière, le Vietminh a déclenché une série de coups de main sur divers postes et installations industrielles, situées dans un rayon de 8 à 20 kilomètres autour de Saigon ; malgré le peu d'ampleur de ces actions, leur répétition, comme leur localisation à proximité de la capitale, donnent à penser qu'il s'agit d'une tactique concertée de provocation.

Dans les provinces de l'ouest du delta enfin, les populations sont soumises de la part du Front à des prélèvements financiers de plus en plus lourds.

Dans cette guerre sans front, les Américains, en prétendant frapper les bases extérieures de l'adversaire, croient pouvoir amener celui-ci à composition, alors qu'il est déjà dans la place et qu'il s'impose chaque jour davantage par sa seule présence. Le temps jouant ainsi en faveur de la rébellion, on peut se demander si le FNL n'a pas intérêt à voir se

répéter les interventions sur le Nord que les États-Unis ne sauraient poursuivre longtemps, sans risquer de s'aliéner une fraction croissante de l'opinion internationale.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

122

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1610 à 1619[1]. *Washington, 16 mars 1965.*

(*Reçu :* le 17, 2 h. 45).

Les événements d'Alabama – « cette tragédie américaine », pour reprendre l'expression de M. Johnson – ont suscité, aux États-Unis, une vague d'émotion considérable. Le déni de justice infligé aux Noirs, la brutalité et l'intransigeance des autorités sudistes, le meurtre du pasteur James Reeb qui était venu, de Boston, participer aux manifestations de Selma[2], tous ces facteurs ont provoqué une indignation populaire qui s'est traduite, dans toutes les grandes villes et particulièrement dans la capitale fédérale, jusqu'à l'intérieur du Capitole et de la Maison Blanche, par la multiplication de rassemblements, de cortèges, de manifestations diverses, auxquels participaient des citoyens de toutes races et de tous âges, ainsi que des ministres de tous les cultes. L'Église catholique, en particulier, s'est signalée par l'ardeur sans précédent qu'elle a mise à flétrir l'injustice raciale. L'administration se trouve, ainsi, soumise à de vives pressions : l'opinion noire et libérale lui demande d'intervenir en Alabama, *manu militari*, pour assurer la protection des Noirs et de saisir le Congrès d'un projet de loi garantissant, une fois pour toutes, l'égal accès aux urnes de tous les citoyens.

Jusqu'à présent, M. Johnson s'est refusé à envoyer les troupes fédérales à Selma : il préfère ne jouer une pareille carte, lourde de risques politiques, qu'en dernier ressort. En attendant, il fait confiance à l'action conciliatrice des émissaires du Département de la Justice et à la procédure judiciaire : le gouvernement fédéral s'est joint aux organisations noires dans leur action intentée contre les autorités d'Alabama et a décidé de poursuivre les fonctionnaires et agents locaux coupables de brutalités. En dépit de l'attitude négative du gouvernement Wallace, qui refuse avec persistance de prendre aucune mesure d'apaisement, une nouvelle explosion de violence a pu, jusqu'à présent, être évitée.

[1] Ce télégramme est intitulé : *Droit de vote des Noirs.*

[2] Ville de l'État de l'Alabama.

Pour ce qui est de la garantie du droit de vote, le discours énergique prononcé, hier soir, par M. Johnson devant les deux Chambres réunies du Congrès contribuera sans doute aussi à calmer les esprits. En effet, jamais un président n'a condamné avec tant de vigueur la discrimination raciale et les pratiques par lesquelles les autorités sudistes, au mépris de la constitution, des lois et des décisions de justice, s'acharnent à empêcher les Noirs de voter. Ces injustices, a déclaré le président, sont inexcusables, car, sans le respect des droits et de la dignité de tous les citoyens, la nation américaine, en dépit de sa puissance matérielle, serait vouée à un échec irrémédiable. N'hésitant pas à reprendre les slogans et les thèmes intégrationnistes, M. Johnson a affirmé sa volonté de vaincre tous les obstacles sur la voie de l'égalité et d'édifier une « grande société », où seraient enfin tenues les promesses faites aux Noirs, il y a plus d'un siècle, et restées vaines jusqu'à présent.

Constatant l'insuffisance des diverses lois votées, à une date récente, pour assurer l'universalité du droit de vote, le président a présenté les grandes lignes d'un projet de loi dont le texte définitif sera soumis au Congrès le 17 mars : la nouvelle loi s'appliquerait à toutes les élections, fédérales ou locales. Elle supprimerait tous les obstacles que des dispositions locales opposent à l'exercice du droit de vote par les Noirs. Elle irait jusqu'à prévoir, en cas de discrimination avérée, l'inscription d'office des Noirs sur les listes électorales par des fonctionnaires fédéraux. Enfin, les citoyens qui auraient fait l'objet de pressions, visant à les empêcher de voter, pourraient avoir directement recours à la justice fédérale, dont les compétences se trouveraient, en ce domaine, élargies.

Ce message présidentiel qui, dans sa partie finale, rappelait, malgré tout, la nécessité de concilier les libertés publiques et les exigences de l'ordre, a été chaleureusement accueilli par l'immense majorité de l'opinion et, notamment, par toutes les organisations noires. Les dirigeants des groupes parlementaires ayant été associés à l'élaboration du projet de loi, son adoption ne fait guère de doute, en dépit de l'opposition du dernier carré sudiste. La garantie du droit de vote s'impose, en effet, avec plus de force à la conscience américaine et soulève des problèmes juridiques moins délicats que celle des autres droits civiques. Malgré tout, compte tenu des impératifs de la procédure parlementaire, il semble difficile que le projet puisse être définitivement adopté avant la fin de mai ou le début de juin, au plus tôt. D'ici là, il n'est malheureusement pas exclu que de nouveaux heurts sanglants se produisent entre une masse noire de plus en plus consciente de ses droits et des partisans de la suprématie blanche, qui luttent le dos au mur.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

123

COMPTE RENDU

Entretien de M. Chou En-laï et de M. Paye
17 mars 1965[1]

L'ambassadeur ouvre la conversation en indiquant que, depuis sa dernière rencontre avec le maréchal Chen Yi, d'importants et parfois graves événements se sont produits ou sont prévus. Dans l'ordre chronologique :

– la conférence de presse du général de Gaulle,

– le voyage de M. Couve de Murville aux États-Unis,

– le voyage de M. Kossyguine au Nord-Vietnam,

– le quinzième anniversaire du traité sino-soviétique,

– la réunion du 1er mars à Moscou,

– les bombardements américains au Vietnam,

– au Laos, l'échange de messages entre Souphanouvong et Souvanna Phouma,

– une réunion prochaine en avril à Bandung où M. Chou En-laï doit se rendre,

– la réunion d'une conférence afro-asiatique à Alger en juin.

Quelles sont les positions de la Chine à l'égard de ces problèmes qui ont une si grande importance dans le monde ?

M. Chou En-laï demande depuis quand l'ambassadeur est rentré.

L'ambassadeur.– depuis fin décembre, soit depuis deux mois et demi.

M. Chou En-laï.– Pendant ces deux mois et demi, beaucoup d'événements se sont passés.

Mais ils ont une source unique : les États-Unis créent des troubles partout. Les répercussions en sont diverses : les victimes actuelles réagissent ; les victimes futures sont vigilantes ; ceux qui seront entraînés dans ces événements prennent position ; ceux qui s'intéressent à ces événements avancent leur opinion ; ceux qui ont déjà reçu des leçons dans le passé ont donné des conseils ; ceux qui sont partisans de la justice dans le monde prennent le parti des victimes et non des malfaiteurs.

Une source unique : les États-Unis. Ils ont créé des troubles mais n'ont pas voulu l'admettre. C'est le cas depuis la Deuxième Guerre mondiale, c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années.

[1] À l'origine, l'entretien doit avoir lieu entre l'ambassadeur et le maréchal Chen Yi, ministre chinois des Affaires étrangères, mais c'est finalement le Premier ministre qui reçoit M. Paye.

Après la Deuxième Guerre mondiale, de nombreux pays ont subi de grandes pertes : par exemple la France dont les nazis ont occupé tout le territoire ; notre propre territoire occupé par le Japon ; dans une partie de l'Afrique, l'action des fascistes italiens et allemands ; l'Australie et l'Océanie menacées par le Japon. Les États-Unis pour leur part n'ont subi qu'une perte, à Pearl Harbour.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les troupes des États-Unis se sont trouvées en dehors de leur pays en Europe, en Asie, avec des bases militaires dispersées à travers le monde. Ils ont considéré que ces territoires devaient être placés sous leur domination.

Le général de Gaulle a eu raison de dire que les affaires européennes doivent être résolues par les Européens eux-mêmes. Asiatiques, Africains et Arabes disent aussi qu'ils doivent régler eux-mêmes leurs propres affaires. L'Amérique latine est hostile à l'intervention des États-Unis. Lors de sa visite en Amérique latine l'an dernier, le général de Gaulle a souligné la nécessité de l'indépendance et de la souveraineté de ces pays.

Tous ces propos ont été tenus par des non-communistes. Comme le dit un proverbe chinois : « la justice réside toujours dans le cœur des peuples ». Il faut que les Américains retournent aux États-Unis.

Personne n'a créé de troubles aux États-Unis pendant ces vingt années. Seul le Japon, il y a vingt-trois ans, les a attaqués à Pearl Harbour. Les États-Unis ont riposté plus durement encore au Japon. À Pearl Harbour, seuls des bâtiments de guerre et seulement une partie des navires américains ont été atteints. Mais à Hiroshima et Nagasaki, des hommes ont péri en grand nombre. Aussi les Japonais tiennent-ils une conférence annuelle pour demander l'interdiction de l'arme nucléaire.

Le problème consiste à demander aux États-Unis de rentrer chez eux. Ensuite les troubles s'apaiseront, autrement ils s'aggraveront. Les victimes se dresseront inévitablement pour résister et susciteront des sympathies de plus en plus nombreuses.

C'est la question clef.

L'ambassadeur.– vous connaissez la position de la France :

– décolonisation. Que les Africains règlent eux-mêmes leurs affaires,

– la France a refusé de s'engager dans l'action menée par les Nations Unies au Congo,

– elle a refusé de participer à la conférence de Genève sur le désarmement car elle estimait que les vrais problèmes n'y pouvaient trouver leur solution,

– elle a refusé, pour la même raison, de s'associer au traité de Moscou – insuffisant[1],

[1] Il s'agit du traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, signé à Moscou le 5 août 1963.

– pour le Laos, elle estime que les affaires laotiennes doivent être traitées par les Laotiens eux-mêmes. Elle a toujours soutenu l'application des accords de 1962 et le principe d'une conférence des quatorze puissances,

– les déclarations du général de Gaulle du 29 août 1963[1] marquent nettement la volonté de la France que les Vietnamiens puissent régler eux-mêmes leurs affaires, indépendamment de la présence de troupes étrangères.

Le gouvernement français s'intéresse activement à la question des moyens de parvenir à ces résultats.

M. Chou En-laï : C'est justement pour rechercher les moyens qu'il est nécessaire d'aborder les questions de principe. Les États-Unis ne veulent pas écouter les raisons d'autrui et veulent voir les autres obéir à leur volonté de gangsters.

Nous apprécions les positions françaises que vous venez de rappeler. Par exemple :

– la France a reconnu l'indépendance et la souveraineté des pays d'Afrique ;

– elle a réglé la question algérienne.

Vous avez reconnu l'indépendance de ces pays mais les États-Unis voudraient s'y introduire sous la forme du néo-colonialisme. Aussi de nouvelles luttes éclatent.

– Nous apprécions le fait que dans l'affaire du Congo, dès le début, la France se soit abstenue à l'ONU.

– Nous apprécions son attitude à l'égard du traité tripartite.

– Nous apprécions la position qu'elle a prise au regard de la conférence du désarmement.

À dire franchement, sur ces trois derniers points, vos positions sont plus raisonnables que celles qui ont été prises par l'URSS.

Mais on constate que les États-Unis considèrent toujours qu'ils ont raison. Ils ne veulent donc pas écouter nos opinions et croient que c'est nous qui créons des troubles. Ils considèrent que le monde leur appartient mais personne ne leur a conféré un tel pouvoir. Ainsi vous avez reconnu l'indépendance de vos anciennes colonies d'Afrique, mais pas le droit des États-Unis de s'y introduire. Après Genève, vous avez retiré vos troupes, vous avez cédé le Sud-Vietnam au gouvernement sud-vietnamien et non aux États-Unis. Quant à la Chine, elle n'a jamais reconnu que la Chine appartient aux États-Unis.

[1] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 81 (note 4). L'ambassadeur Paye se réfère à une déclaration faite en Conseil des ministres le 28 août 1963, reproduite dans *Le Monde* du 31 août, p. 2. Se reporter également à ce sujet à la réponse faite par le général de Gaulle au président Diem, *in D.D.F.*, 1962-II, n° 164.

Si cette question ne peut être réglée, il y aura de plus grands troubles et avec de tels troubles le monde ne peut subsister. Mais plus grands seront les troubles, plus grands seront les enseignements que les peuples du monde en tireront.

En France, pourquoi le général de Gaulle a-t-il pu accéder au pouvoir ? C'est parce que les gouvernements qui l'ont précédé ont toujours suivi aveuglément les États-Unis. Aussi la souveraineté et l'indépendance du pays s'en trouvaient-elles atteintes et la population mécontente. Pouvant traduire les aspirations du peuple, le général de Gaulle a pris le pouvoir. La France est devenue indépendante et son gouvernement a reçu le soutien du peuple.

Les États-Unis ne peuvent plus agir contre vous. Le Marché commun a pu jouer un rôle, bien que, parmi les Six, certains soient faibles. Les États-Unis ne peuvent plus agir à leur guise. La France a une liberté et une autorité qui lui permettent d'exprimer ses positions.

L'ambassadeur.– Le général de Gaulle et M. Couve de Murville ont fait connaître nettement ces positions :

Pour arriver à la paix au Vietnam, réunion d'une conférence sans condition préalable ; celle-ci réalise le cessez-le-feu ; elle permet de parvenir à un règlement avec retrait des troupes étrangères.

La position de la France est très nette. Sur ce point la Chine et la France peuvent-elles manifester leur accord ?

M. Chou En-laï.– Je connais cette position de la France. J'y reviendrai.

Les États-Unis ne resteront tranquilles qu'après avoir reçu une riposte à la suite des troubles qu'ils provoquent. Ainsi la résistance de la France les a tenus en respect. De même, après la riposte de la Chine, ils ne peuvent plus s'introduire sur le continent. L'Indonésie a manifesté sa colère en prenant possession des bibliothèques et installations américaines[1]. Or ces trois pays ont des systèmes sociaux différents.

Non seulement les États-Unis considèrent que le monde leur appartient, mais ils estiment aussi que les organisations doivent être dominées par eux. Par exemple : l'ONU.

[1] Allusion aux mesures de saisie de diverses institutions et au rejet de l'aide de Washington par le gouvernement du Dr Soekarno en 1964, alors que l'Indonésie s'est engagée dans une violente campagne de protestation contre la formation de la « Grande Malaisie » et s'en prend aux intérêts de la Grande-Bretagne dans l'archipel puis à ceux des États-Unis, accusés de la soutenir. Ce mouvement conduit Djakarta à un rapprochement avec la Chine et le Nord-Vietnam et à une mainmise progressive du P.C. indonésien sur le pays, ce qui provoque quelques mois plus tard une réaction brutale de l'armée conduite par le général Suharto.

L'ambassadeur.– Sur ce point aussi la France, par la voix du général de Gaulle, a exprimé sa position[1].

M. Chou En-laï.– C'est une des questions essentielles abordées par le général de Gaulle au cours de sa conférence de presse.

Vous connaissez notre position à l'égard de l'ONU. Je l'ai en particulier exprimée dans mon discours à la réception en l'honneur de M. Soubandrio. L'ONU est tout à fait contrôlée par les États-Unis. Sans leur accord, toute réunion devient même impossible. Ainsi, par exemple, la 19e session a versé dans le grotesque. C'est un club et non une assemblée. Elle n'a même pas d'ordre du jour.

L'ambassadeur.– Il y avait des difficultés pour le règlement des cotisations. La France n'avait pas réglé ses cotisations pour les expéditions de Chypre et du Congo parce que ces actions internationales de l'ONU avaient été décidées par l'Assemblée générale et non par le Conseil de sécurité. Pour l'URSS, le problème était différent.

Il y avait donc des questions qui entravaient les débats. Mais on peut espérer qu'à la reprise de la session en septembre, les travaux pourront être menés de façon plus normale. D'autre part, c'est le vœu de la France que la Chine trouve sa place à l'ONU.

Vous savez que le général de Gaulle a préconisé pour traiter de l'ONU une réunion des cinq puissances fondatrices, dont la Chine. De même pour le désarmement, le général de Gaulle a préconisé, depuis longtemps déjà, le 30 juin 1960, une conférence restreinte des puissances intéressées et compétentes. C'est ce que j'ai exposé en remettant à M. Chou En-laï le message du Président de la République française. Dans l'esprit du général de Gaulle, une conférence des cinq puissances fondatrices de l'ONU est le meilleur moyen de parvenir à un résultat.

M. Chou En-laï.– Oui. Mais dans le cas de l'ONU, la question financière soulevée par les États-Unis n'est qu'un prétexte. Il y a longtemps que vous avez refusé de payer les cotisations relatives à ces expéditions. Il en est de même pour l'URSS. C'est un prétexte invoqué actuellement par les États-Unis pour entraver les travaux de l'Assemblée.

La Malaysia a été admise sans vote à l'ONU au cours de la 18e session. Cela a été considéré comme une question de procédure. La Malaisie était un pays indépendant reconnu par tout le monde. La Malaysia est un produit néo-colonialiste composé de quatre colonies et forgé par la Grande-Bretagne et les États-Unis. Nous estimons que ce changement de statut doit être confirmé par la population locale qui doit pouvoir exprimer librement sa volonté. Ce sont ces considérations qui ont provoqué l'opposition de l'Indonésie. Non seulement la Malaysia a été admise à l'ONU

[1] À ce propos, voir la conférence de presse du général de Gaulle en date du 4 février 1965, publiée dans *L'Année politique 1965*, pp. 424-432.

sans discussion sérieuse, mais pendant la 18e session, la Malaysia a même été nommée membre non permanent du Conseil de sécurité, ce qui n'était pas conforme à la Charte.

L'ambassadeur.– D'où la nécessité d'un retour à la Charte.

M. Chou En-laï.– Il y avait en même temps une candidature de la Tchécoslovaquie. Aucun des deux pays n'ayant pu obtenir la majorité, on est parvenu à un compromis en prévoyant qu'elles siégeraient un an chacune. C'est un précédent qui est contraire à la Charte.

Pourquoi assiste-t-on à une collusion entre la Grande-Bretagne et les États-Unis ? C'est parce que les États-Unis ont besoin du soutien de la Grande-Bretagne pour le Vietnam et donc soutiennent celle-ci pour la Malaisie.

En ce qui concerne l'admission de la Chine à l'ONU, il n'y a eu qu'un changement de régime en Chine, et pourtant notre pays est depuis quinze ans privé de son siège, et l'on exige une majorité des deux tiers des membres pour décider de cette question, considérée comme importante.

L'ambassadeur.– Aussi, la France est-elle favorable à ce que l'on considère cette question comme non importante et qu'on se borne à la majorité simple.

M. Chou En-laï.– Oui, votre position est nette.

Puisque nous avons été écartés de l'ONU pendant toute cette période, pourquoi ne pourrions-nous pas envisager de ne pas y entrer du tout ? Si l'on ne veut pas de nous, nous pouvons bien ne pas y entrer. Nous avons bien vécu quinze ans sans y être représentés. Et même pourquoi ne pas envisager davantage la possibilité de fonder une nouvelle ONU révolutionnaire ?

Mais bien entendu, nous envisageons aussi des propositions positives : elles sont au nombre de deux :

– l'ONU doit redresser ses erreurs,

– l'ONU doit se soumettre à une réorganisation radicale.

Les erreurs de l'ONU ? Le général de Gaulle en a parlé dans sa conférence de presse[1]. Toutes ces erreurs ont été commises sous l'impulsion des États-Unis. D'autres pays africains et asiatiques ont formulé des critiques analogues.

[1] Critique du fonctionnement de l'ONU, le général de Gaulle propose, afin de redresser la situation, une réunion des représentants de « Washington, Moscou, Londres, Pékin et Paris », y compris donc la Chine populaire qui n'a pas encore obtenu de remplacer Taïwan dans l'organisation internationale. Aussi, pour le chef du gouvernement chinois, cette réunion offre-t-elle un intérêt particulier.

La réorganisation de l'ONU ? Beaucoup de pays afro-asiatiques ont avancé des propositions. Toutes les propositions sont en voie de discussion. On n'est pas encore entré dans la phase de l'action. Mais pour le moment, l'ONU est paralysée. Elle est devenue un instrument qui est dans la poche des États-Unis.

S'il est nécessaire que l'ONU subsiste, l'une des propositions du général de Gaulle mérite attention. C'est celle de transférer le siège de l'organisation à Genève. Si l'ONU reste à New York, elle se trouvera toujours dans la poche des États-Unis. La présence de l'ONU à New York est liée au contrôle par les Etats-Unis des affaires mondiales.

Ces deux questions, la volonté de domination du monde et la mainmise des États-Unis sur les organisations internationales sont fondamentales pour la population mondiale.

Nous ne voulons pas reconnaître aux États-Unis le droit de semer le trouble partout ni de contrôler l'ONU. C'est la divergence la plus fondamentale entre notre gouvernement et celui des États-Unis dans les affaires mondiales.

Les points de vue de notre alliée l'Union soviétique sont différents des nôtres. L'URSS n'a pas osé lutter fermement pour interdire aux États-Unis le contrôle du monde. Et pourtant en tant que pays socialiste, l'URSS devrait s'opposer encore plus vigoureusement que le général de Gaulle à cette intention des États-Unis. Mais l'URSS est plus arriérée que ne pourrait jamais l'être le général de Gaulle.

C'est la raison pour laquelle Khrouchtchev est tombé. Khrouchtchev avait vanté l'esprit du camp David mais Eisenhower ne voulait pas admettre cet esprit. Il y a eu l'U 2 qui s'est introduit dans l'espace aérien soviétique et, lorsque l'avion a été abattu, le gouvernement américain a déclaré qu'il était dans son droit en survolant le territoire de l'URSS. C'est ce qui a rendu impossible la conférence au sommet[1]. Après Eisenhower, Kennedy est arrivé au pouvoir et il y a eu la rencontre de Vienne. Khrouchtchev a dit à nouveau que Kennedy était lucide. Mais aussitôt après a eu lieu la crise des Caraïbes[2]. Après l'arrivée au pouvoir de Johnson, on a dit aussi qu'il était un homme sensé, mais c'est cependant lui qui a ordonné les attaques aériennes au Vietnam[3]. Et il y a déjà eu six attaques contre le Nord-Vietnam. Plus faibles sont les États-Unis et plus malfaisante est leur action.

[1] En ce qui concerne la conférence au sommet et l'affaire de l'avion U2, voir *D.D.F.*, 1960-II, n°s 221 et 225.

[2] Au sujet de la crise provoquée par l'installation de missiles soviétiques à Cuba, se reporter à *D.D.F.*, 1962-II, Table méthodique VI, sous la rubrique *La crise de Cuba*.

[3] La décision du président Johnson de faire procéder à des bombardements intensifs au-delà des frontières du Sud-Vietnam intervient progressivement. Limitée d'abord à des opérations de représailles au lendemain des incidents navals du golfe du Tonkin pendant l'été 1964, elle prend un caractère général et reçoit une application systématique au début de 1965 après l'attaque par surprise de la base aérienne de Pleiku. Ces attaques s'étendent aussi aux zones d'infiltration Vietminh au Cambodge et au Laos, notamment le long de la piste Hô Chi Minh.

Et ce qui concerne l'ONU, la position soviétique a aussi été plus passive. Ils ne se sont pas opposés à l'expédition du Congo. Au Conseil de sécurité, la France s'est abstenue, mais l'URSS a voté pour. L'URSS n'a pas osé critiquer l'ONU.

Pourtant, la puissance soviétique est encore plus grande que celle de la France et, si l'URSS osait critiquer les États-Unis de façon vigoureuse, ceux-ci ne seraient pas aussi arrogants. Si l'URSS, la Chine et la France pouvaient s'opposer aux États-Unis, ils ne seraient pas aussi arrogants. Notre position, nous l'avons exposée publiquement et nous avons critiqué l'URSS, même devant nos alliés, comme vous-mêmes vous avez critiqué votre allié. Nous devons critiquer nos alliés.

La question se pose évidemment de savoir comment parvenir à un règlement. Mais pour cela le premier principe est de savoir qui a eu raison ? D'après ce qu'a déclaré le président de Gaulle, nos opinions se rapprochent ; nous considérons que les États-Unis n'ont pas raison.

L'ambassadeur.– Pour définir les moyens de parvenir à un règlement, il faut qu'une conférence ait lieu et que la paix soit préparée. Si nous faisons des procès d'intention à tel ou tel pays sans que celui-ci puisse faire connaître son opinion, nous n'avancerons pas. Il faut une conférence aboutissant d'abord à un cessez-le-feu et ensuite à un règlement de paix permettant à chacun de résoudre lui-même ses problèmes. La position française a été clairement exposée par le général de Gaulle et par M. Couve de Murville. Mais, pour aboutir, il faut se réunir.

M. Chou En-laï.– Vous avez mentionné à deux ou trois reprises la conférence. Il faudra étudier cette question.

Les États-Unis ont intensifié leur agression au Vietnam et leur massacre de la population du Sud-Vietnam. Ils ont débarqué des *Marines* pour étendre la guerre. Il y a eu six attaques contre la RDVN. Dans ces circonstances, comment peut-on demander au FNL du Sud-Vietnam ou à la RDVN d'accepter la négociation ? Cela veut-il dire que l'on se soumet devant la force ?

L'ambassadeur.– On ne saurait considérer la question ainsi. Il ne s'agit pas de céder à la force mais de négocier pour rétablir la paix.

M. Chou En-laï.– C'est à la Chine que vous avez posé cette question parce que vous savez que les États-Unis en massant leurs troupes ont l'intention d'étendre la guerre et de menacer la Chine. Ils ont envoyé des renforts de la 7e flotte jusque dans le golfe du Tonkin et au sud de la Chine. Ils ont déclaré ouvertement leur volonté d'élargir la guerre en Indochine pour menacer la Chine. Le fer de lance est dirigé contre la Chine. Mais nous ne nous laisserons pas intimider ; nous avons pris nos dispositions ; mais nous nous garderons aussi de provoquer ; face à la menace des États-Unis, il ne peut être question de s'asseoir à une table pour négocier.

Cependant, nous ne nous opposons pas entièrement à la négociation. À Varsovie, il y a toujours des contacts entre les ambassadeurs des deux pays. Sur la question du Cambodge, nous sommes en faveur d'une conférence soit à neuf, soit à quatorze pour garantir la paix, l'intégrité territoriale et l'indépendance du Cambodge.

Sur la question du Laos, nous sommes pour la convocation d'une conférence des quatorze en vue de garantir l'application des accords de Genève de 1962. Mais, bien entendu, il convient que l'on parvienne d'abord à un accord entre les trois fractions laotiennes. La question du Laos a déjà changé de nature. Depuis le coup d'État de l'an passé[1], le prince Souvanna Phouma a perdu sa qualité de représentant du centre. Il a l'intention d'écarter le Néo Lao Haksat de la coalition. Il a même laissé entendre qu'il appuie les bombardements contre la RDVN. Il est devenu un instrument des États-Unis.

L'ambassadeur.– En tout état de cause, nous serons éclairés par ce qu'il va répondre à l'offre faite par le prince Souphanouvong d'une réunion à Paris. Si cette réunion a lieu, la situation peut devenir beaucoup plus claire et, surtout depuis la rébellion de Phoumi, l'on peut espérer que le prince Souvanna Phouma saura faire prévaloir la tendance centriste.

M. Chou En-laï.– Si Souvanna Phouma écarte également Souphanouvong du gouvernement, il ne deviendra qu'une simple marionnette, il n'y aura plus de coalition, les accords de Genève seront déchirés. C'est une autre grave menace d'extension de la guerre en Indochine, dont les États-Unis seront responsables.

Aussi, dans ces circonstances, la responsabilité de la France, de l'URSS, de la Grande-Bretagne doit-elle être d'exiger des États-Unis qu'ils cessent les bombardements contre la RDVN et contre le Laos, qu'ils cessent de saboter le gouvernement laotien, qu'ils acceptent de retirer toutes leurs forces armées du Sud-Vietnam et qu'ils reconnaissent à la population du Sud-Vietnam le droit de régler elle-même ses propres affaires. C'est seulement après que ces garanties auront été obtenues des États-Unis par les co-présidents et par la France que les négociations auront un sens.

Il faut que les États-Unis cessent le feu, c'est-à-dire les bombardements du Laos et de la RDVN. Ce sont les États-Unis qui ont bombardé le Laos et la RDVN et qui ont envoyé leurs *Marines*. La Chine, elle, défend sa frontière ; vous le savez, et les États-Unis eux-mêmes le reconnaissent. Sans une telle action de la part des États-Unis, les négociations sont impossibles. Les gouvernements français, soviétique et britannique doivent se tourner vers le gouvernement des États-Unis.

[1] Sur ce point, consulter *D.D.F.*, 1964-I, notamment les n°s 183, 193, 194, 206.

L'ambassadeur.– Dans une guerre, il faut toujours parvenir à une solution, soit par les combats, soit par la négociation. Cette dernière solution, en l'occurrence, est la meilleure car elle évite d'autres deuils sur cette malheureuse terre. Les États-Unis ne se sentent pas liés par les accords de 1954 qu'ils n'ont pas signés, non plus que le Sud-Vietnam. Il faut donc revenir à ces accords avec leur adhésion. Pour cela, il est nécessaire de réunir une conférence autour d'une table, sans préalable. L'arrêt des raids et le cessez-le-feu, c'est une des graves préoccupations du gouvernement français et croyez bien que le gouvernement américain le sait.

M. Chou En-laï.– Le refus des États-Unis de signer les accords de 1954 est une autre preuve du fait qu'ils ne tiennent pas compte des sentiments des autres. Les États-Unis ont participé aux négociations, mais ils ont refusé de signer les accords. Ils se sont cependant engagés à ne pas les violer. Ils se sont refusés à traiter les autres d'égal à égal. Ils s'arrogent des privilèges. Cet état de choses a entraîné des résultats déplorables. Mais si une erreur a été commise, j'y ai contribué puisque je participais à cette conférence où la France était représentée par M. Mendès-France. Mais nous avions alors peu d'expérience des affaires internationales.

Nous nous sommes fiés à la déclaration des États-Unis affirmant qu'ils ne violeraient pas les accords. Mais aussitôt après la conférence, les États-Unis ont monté l'OTASE et, après le retrait des troupes françaises, se sont introduits au Vietnam. Ils ont en outre saboté les conversations prévues entre les deux Vietnam.

L'ambassadeur.– Ils y ont été appelés par le gouvernement Diem.

M. Chou En-laï.– On ne peut pas croire les États-Unis.

Pourquoi la France s'abstient-elle d'exercer une action sur son alliée ? Jusqu'à présent, le gouvernement français n'a pas obtenu de son alliée l'arrêt des bombardements contre la RDVN, la cessation des raids contre le Laos, la renonciation au sabotage du gouvernement laotien, l'acceptation du retrait des forces américaines, la reconnaissance du droit de la population du Sud-Vietnam à régler elle-même ses propres affaires, la formation d'un gouvernement indépendant, pacifique, partisan de la neutralité.

Le gouvernement français n'a même pas encore obtenu des États-Unis l'acceptation d'une conférence sur le Cambodge. Pour la convocation d'une conférence sur le Cambodge, nous sommes d'accord, l'URSS est d'accord et la Grande-Bretagne hésite un peu. Si les États-Unis acceptent, la conférence se tiendra très facilement. Elle peut même être convoquée en Indochine. On peut commencer par le Cambodge pour donner un exemple.

Si vous pouvez obtenir cela, la Chine croira que les États-Unis ont quelque désir de paix. Sans cela, nous n'avons pas de raison nous permettant de convaincre la RDVN ou le FNL et même nous ne pourrions pas convaincre le Néo Lao Haksat ou notre propre peuple. Nous ne pouvons

nous soumettre à la force des baïonnettes. Dulles a pratiqué avec nous une « politique au bord de la guerre » et nous avons résisté.

L'ambassadeur.– Il faut pourtant en sortir et les préalables sont autant d'obstacles. Dans une guerre, on sait que chacun affirme avoir le bon droit pour soi, chacun autrefois disait que Dieu était avec lui. Il faut considérer les faits et préparer l'avenir plutôt que se pencher sur le passé.

Les États-Unis effectuent des bombardements que le gouvernement français ne peut évidemment approuver. De leur côté, les Américains disent qu'il y a des livraisons d'armes et une aide qui est apportée de l'extérieur au FNL. Ceci aboutit à une situation où la paix est retardée et ces populations ont la guerre chez elles depuis vingt ans.

M. Chou En-laï.– Il faut voir comment on peut obtenir la paix. Vous êtes à peu près d'accord avec nous : les troubles sont créés par les États-Unis. Ce sont eux qui sont allés au Sud-Vietnam, qui ont violé les accords de Genève, qui ont créé cette guerre spéciale, au sujet de laquelle un livre a même été écrit[1]. Ils considèrent qu'ils peuvent tout faire.

Mais on doit pouvoir leur résister. Sans cela où serait la justice dans le monde ? Pourquoi le peuple américain avait-il le droit de résister sous la direction de Washington à la Grande-Bretagne ? Pourquoi La Fayette pouvait-il le soutenir ? Pourquoi de tels actes étaient-ils possibles au 18e siècle et ne le seraient-ils pas aujourd'hui ? La résistance du peuple sud-vietnamien à l'oppression des États-Unis est parfaitement juste, comme la lutte des ancêtres des Américains contre les Anglais et comme celle des Français et de la France libre contre les nazis. Notre sympathie est du côté de ceux qui résistent.

C'est pourquoi j'ai tenu, au début de notre entretien, à rappeler des principes. Nous apprécions d'ailleurs la position de la France. Quand la population sud-vietnamienne se dresse contre l'agression des États-Unis, il est normal que le peuple de la RDV sympathise avec elle. D'ailleurs, la plupart des armes utilisées par l'armée sud-vietnamienne sont obtenues par des prises de guerre.

Les États-Unis non seulement n'ont pas voulu cesser l'agression, mais ils veulent étendre la guerre. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous nous laisser intimider ? Notre position est nette ; nous avons pris des dispositions ; nous ne nous inclinerons jamais.

Nous ne nous opposerons pas aux activités de la France en faveur de la paix. Mais il faut commencer par quelque chose et, par exemple, j'ai déjà fait allusion à une négociation sur le Cambodge.

Mais les États-Unis n'ont aucun désir de respecter la volonté du peuple du Sud-Vietnam, ni de négocier et de respecter la volonté des peuples

[1] Allusion à la parution le 27 février 1965 du *Livre blanc* américain : *Aggression from the North : the record of the North Vietnam's campaign to conquire South Vietnam.*

d'Indochine, ni d'entamer une négociation d'égal à égal. Ils veulent que l'on se soumette aux baïonnettes. Aussi, je voudrais demander à Votre Excellence que la France s'emploie à convaincre son alliée. Nous avons essayé aussi de convaincre l'URSS et, pour la Grande-Bretagne, nous sommes très déçus.

L'ambassadeur.– Peut-être la rencontre prochaine entre M. Gromyko et les dirigeants britanniques[1] permettra-t-elle un pas en avant.

Vous considérez qu'un des moyens d'avoir un test serait de commencer par une conférence sur le Cambodge et éventuellement sur le Laos et qu'ensuite on verrait.

M. Chou En-laï.– La question laotienne est plus compliquée. La question cambodgienne plus simple. Il y a non pas trois tendances, mais une seule. Le prince Sihanouk est un partisan de la paix. Il a toujours entretenu des relations amicales avec la France, la Chine, l'URSS. Il avait aussi autrefois des relations amicales avec les États-Unis et ce sont ces derniers qui ont porté atteinte à ces bonnes relations.

C'est votre allié qui crée toujours les troubles, mais nous apprécions que vous soyez assez courageux pour le critiquer. Nous espérons que le général de Gaulle continuera dans cette voie. Vous représentez l'Europe et il faut que vous exerciez une pression sur les États-Unis. Nous apprécions votre position de critique des États-Unis et nous lui apporterons notre appui tant à la réunion anniversaire de Bandoeng qu'à la nouvelle conférence afro-asiatique[2].

L'ambassadeur.– Cette conférence aura beaucoup de questions à aborder : le Vietnam, l'ONU, le désarmement.

Vous connaissez sur ce dernier point la proposition du gouvernement français de réunion des puissances intéressées et compétentes. Quelle est l'attitude du gouvernement chinois en face de cette suggestion du général de Gaulle ?

[1] M. Gromyko se rend en visite officielle en Grande-Bretagne du 16 au 20 mars 1965. Il a des entretiens avec M. Stewart et le Premier ministre Wilson, en vue de préparer la visite de M. Kossyguine à Londres, prévue au printemps, et celle postérieure de M. Wilson à Moscou. Mais le principal sujet de la rencontre est le Vietnam ; les Britanniques attendent une réponse soviétique aux suggestions transmises par Londres le 20 février 1965. Voir également le télégramme de Londres n°s 1396 à 1413 du 30 mars 1965 (et note), reproduit ci-dessous.

[2] Il s'agit du dixième anniversaire de la conférence de Bandoeng, qui a rassemblé vingt-neuf pays asiatiques du 18 au 25 avril 1955, à l'initiative principalement du Pandit Nehru et en présence notamment de Chou En-laï et du colonel Nasser. À cette occasion sont énoncés les cinq principes de la coexistence pacifique entre États. Quant à la « nouvelle conférence afro-asiatique », elle est prévue à Alger pour le mois de juin 1965.

M. Chou En-laï.– Il n'est pas question de parler de cinq puissances puisque les États-Unis ne reconnaissent que Chang Kaï-chek qui occupe le siège de la Chine à l'ONU[1].

L'ambassadeur.– Mais le général de Gaulle entendait bien que la Chine participe à une réunion à cinq.

M. Chou En-laï.–: Oui, le général de Gaulle ne reconnaît pas Chang Kaï-chek, puisque des relations diplomatiques ont été établies avec nous. Mais les États-Unis pour leur part ne reconnaissent pas cette situation.

Si l'URSS, la France, la Chine, la Grande-Bretagne se tenaient d'un même côté, les États-Unis se trouveraient isolés et les questions pourraient être réglées plus facilement. Bien entendu, les cinq ne doivent pas monopoliser le monde. Il doit y avoir égalité entre les pays, grands et petits. Les États-Unis veulent dominer le monde et la Grande-Bretagne les suit, comme un partenaire dérisoire et lamentable. Churchill n'a pas voulu renoncer à l'Empire, mais ce sont les conservateurs qui ont dû sacrifier l'Empire. Et la Grande-Bretagne elle-même est parvenue à une situation lamentable.

L'ambassadeur.– Elle a, en effet, actuellement des difficultés mais elle est tout à fait capable de les surmonter.

M. Chou En-laï.– Si la Grande-Bretagne peut collaborer avec la France, elle pourra alors surmonter ses difficultés. Il y a donc pour la France des influences à exercer.

Nous espérons pour notre part que notre alliée l'URSS reviendra à une position plus satisfaisante. Il faut qu'elle critique plus courageusement les États-Unis.

Si votre Président a envisagé de progresser vers la paix et d'empêcher les États-Unis de déclencher une guerre mondiale, il faut agir dans ce sens. Ni la France, ni la Grande-Bretagne n'ont l'intention de déclencher une guerre. Quant à la Chine, elle s'attache surtout, comme vous avez pu le voir, à l'édification de son propre pays. L'URSS ne veut pas non plus la guerre. Seuls les États-Unis veulent la guerre.

L'ambassadeur.– Ils s'en défendent.

L'interprète traduit : « Ils se défendent ».

M. Chou En-laï.– Plutôt que de se défendre partout dans le monde, ils feraient mieux de se défendre chez eux.

L'ambassadeur explique la confusion faite par le traducteur entre « se défendre de » et « se défendre ». On rit de cette confusion.

[1] *Dans une note explicative en bas de page, M. Paye précise* : « M. Chou En-laï n'a pas, on le voit, répondu exactement à la question posée ».

M. Chou En-laï.– Si les cinq puissances veulent contribuer à la paix mondiale, il faut que les quatre se rapprochent pour s'opposer à la politique des États-Unis de domination mondiale, de menace de guerre et de chantage nucléaire. Si les quatre puissances travaillent dans ce sens, les possibilités de paix seront grandes. Aussi convient-il que vous exerciez une influence dans ce sens auprès de votre alliée la Grande-Bretagne et nous auprès des Soviétiques.

Nous souhaitons une bonne santé et une grande longévité au général de Gaulle.

L'ambassadeur.– Je puis vous dire qu'il se porte très bien. Il l'a encore dit, de manière plaisante, lors de sa conférence de presse, en réponse à une question maladroite d'un journaliste.

M Chou En-laï.– Celui qui peut connaître les lois du développement de la nature doit avoir une longue vie…

Plusieurs questions de caractère administratif sont abordées ensuite (création d'une ligne aérienne Paris-Pékin, négociation d'un protocole d'échanges culturels, organisation de voyages en Chine pour les membres de l'ambassade de France).

M. Chou En-laï reconduit à sa voiture l'ambassadeur fort courtoisement.

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

124

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bourdeillette, Ambassadeur de France à Tel-Aviv.

T. n°s 771 à 776[1]. *Paris, 17 mars 1965.*

Réservé.

(*Expédié :* le 18, 17 h. 30).

Le Ministre a reçu le 16 mars Mme Golda Meir, venue à Paris pour s'entretenir avec lui de la situation au Moyen-Orient et des discussions qui doivent commencer à Bruxelles le 12 avril[2] entre les représentants d'Israël et ceux de la Communauté économique européenne.

[1] Ce télégramme est signé de M. Jean-Marie Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département.

[2] La commission mixte, instituée par l'accord commercial conclu le 4 juin 1964 entre la Communauté économique européenne et Israël, se réunit pour la première fois à Bruxelles du 12 au 14 avril 1965. La principale demande des Israéliens porte sur les oranges.

I. En ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, Mme Golda Meir a déclaré que le colonel Nasser avait soudainement dénoncé les livraisons d'armes de la République fédérale à Israël, qu'il connaissait pourtant depuis longtemps, pour justifier son attitude à l'égard de l'Allemagne orientale, placer Bonn en position d'infériorité et contraindre l'Allemagne occidentale à accepter sans réagir le rapprochement entre Le Caire et Pankov. Il souhaitait garder de bonnes relations avec Bonn, mais M. Chelepine avait exigé un geste spectaculaire en faveur de M. Ulbricht, en contrepartie du maintien de l'aide soviétique économique et militaire. Le colonel Nasser avait désormais « libre accès » à cette aide. Certes, Israël disposait d'une armée nombreuse et puissante et ses voisins arabes hésiteraient à l'attaquer. Mais il fallait tenir compte des pressions exercées sur eux par l'Égypte. Le Liban et la Jordanie avaient accepté sans enthousiasme de faire partie du Commandement arabe unifié. Leurs intentions étaient pacifiques mais force était de reconnaître qu'ils finissaient toujours par agir conformément aux impulsions venues du Caire. Quand Nasser estimerait le moment venu d'attaquer Israël, les voisins arabes de celui-ci suivraient sans doute le mouvement. La Syrie ferait de la surenchère pour ne pas être en reste avec l'Égypte. Elle avait commencé certains travaux en vue du détournement des eaux du Jourdain. Était-il possible d'agir sur le Liban pour l'empêcher de faire de même ? Israël pouvait accepter une application *de facto* du plan Johnston[1] en ce qui concerne les volumes utilisables par chacun des pays riverains. Ce plan attribuait au Liban 35 millions de mètres cubes mais la Ligue arabe exigeait de lui qu'il entreprenne des travaux pour des détournements beaucoup plus importants. Il y avait là une menace très sérieuse pour Israël, qui ne saurait se contenter de promesses libanaises touchant la limitation volontaire des prélèvements lorsque les installations prévues seraient terminées. Lorsqu'il faudrait passer aux actes, le Liban ne pourrait pas résister aux pressions de l'Égypte et des autres États arabes. La seule solution pour lui était de ne pas commencer les travaux. Le gouvernement israélien espérait que le gouvernement français saurait en convaincre le président Hélou au cours de la prochaine visite de celui-ci en France[2].

La Jordanie était modérée. En ce qui concerne les problèmes hydrauliques, elle n'avait pratiquement plus à intervenir et les travaux qu'elle avait exécutés ne gênaient pas Israël. Elle risquait cependant d'être impliquée contre son gré dans les manœuvres des pays arabes. Déjà son territoire était souvent utilisé par les *fedayin* de M. Choukeiri[3] comme base de départ pour des opérations de sabotage en Israël. Des dynamitages

[1] Au sujet du plan Johnston, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 69, 86, 217, 227, 235.

[2] Le président Hélou se rend en France du 4 au 7 mai ; voir ci-dessous le compte rendu de l'entretien avec le général de Gaulle, le 7 mai 1965.

[3] Ahmad Choukeiri est président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), dont le siège est à Jérusalem. Les *fedayin* de Choukeiri opèrent depuis la Jordanie contre Israël.

avaient été préparés contre des silos, des routes, des maisons et des moyens de transport israéliens. Ils avaient pu être évités de justesse. À Amman aussi, la France pourrait faire entendre la voix de la raison. Au cours de sa récente visite à Tel-Aviv, M. Harriman[1] avait soulevé la question angoissante de l'équipement des forces de l'armée jordanienne. Le roi Hussein ne voulant pas accepter des armes de l'Union soviétique ou de l'Égypte, il se tournait vers les États-Unis. Ceux-ci ne pourraient pas éviter de lui fournir de l'armement lourd. Pour le moment, l'essentiel des forces égyptiennes était retenu au Yémen[2]. Mais le corps expéditionnaire de Nasser constituait désormais une force importante et bien entraînée qui pourrait être utilisée un jour contre Israël. L'équilibre militaire risquait donc d'être détruit si les forces et l'armement de l'armée jordanienne continuaient à s'accroître. Le refus de la Jordanie d'accepter des armes égyptiennes ou soviétiques était un fait positif pour Israël. Mais nul ne pouvait demander à celui-ci de prendre allègrement son parti de livraisons à ce pays d'armes lourdes, fussent-elles américaines.

La question de l'établissement des relations diplomatiques entre Tel-Aviv et Bonn serait sans doute réglée à bref délai[3]. Le Parlement israélien donnerait son accord à une large majorité. Le gouvernement des États-Unis accepterait probablement de se substituer à l'Allemagne si celle-ci ne pouvait pas livrer le restant des armes prévues dans les accords. Bonn allait s'employer à obtenir le retour en Allemagne des savants travaillant en Égypte. Il était prêt, s'il le fallait, à introduire dans la législation actuelle les modifications nécessaires. Enfin, l'on avait été très satisfait à Tel-Aviv des décisions prises par le *Bundestag* au sujet de la prescription des crimes de guerre.

Le Ministre a répondu à Mme Golda Meir que les pays arabes parlaient haut mais agissaient peu. L'armée israélienne leur inspirait une crainte salutaire. Les Russes s'étaient rapprochés de Nasser pour contrecarrer l'action de la Chine dans le Tiers Monde. Ils ne paraissaient pas souhaiter pour le moment une aggravation sérieuse de la situation au Moyen-Orient. En ce qui concerne le détournement des eaux du Jourdain, nous estimions qu'une solution raisonnable était l'application *de facto* du plan Johnston. Nous nous étions déjà employés à modérer les États arabes. Nous ne manquerions pas de marquer au président Hélou que l'intérêt du Liban était de faire preuve de la plus grande prudence, de gagner du temps et de respecter les limites fixées par le plan Johnston.

[1] M. Averell Harriman se rend à Tel-Aviv du 24 février au 1er mars 1965.

[2] Au sujet de l'intervention de la RAU au Yémen, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 210.

[3] Le 13 mai 1965 est publié un échange de lettres relatif à l'établissement de relations diplomatiques entre le gouvernement de Bonn et celui de Tel-Aviv. Une déclaration allemande précise que *« le reliquat des livraisons promises par l'accord sur les armes avec Israël se trouve remplacé par une compensation économique de nature civile »*. Dans la lettre de M. Ehrard, on lit que *« le gouvernement fédéral est prêt à entamer dans un proche avenir, c'est-à-dire dans deux à trois mois environ, des pourparlers avec le gouvernement israélien sur une future aide économique »*.

II. Après avoir rappelé que son gouvernement aurait préféré une association d'Israël au Marché commun à l'accord commercial qui a été signé, Mme Golda Meir a exposé les vues de son gouvernement sur les problèmes des agrumes.

Le gouvernement de Tel-Aviv craint l'extension à d'autres pays de préférences commerciales dont Israël ne jouirait pas. Il s'agit, bien entendu, des risques que courraient les exportations d'Israël si les négociations entre le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et, demain peut-être, l'Espagne, avec la CEE devaient aboutir.

Mme Golda Meir a souligné que les privilèges qui pourraient être reconnus à ces États gêneraient non seulement les exportations d'Israël en direction de la CEE, mais les exportations sur d'autres marchés pour lesquels la rente obtenue sur la CEE pourrait être en partie consacrée au *dumping*.

Le ministre des Affaires étrangères israélien a également déploré que la CEE s'apprête à établir une taxe compensatoire destinée à assurer que les importations en provenance des pays tiers se présentent aux frontières de la CEE à un certain prix. Mme Golda Meir a expliqué comment cette taxe compensatoire jouerait contre les intérêts israéliens étant donné les frais de transport et les prix de revient d'Israël.

Mme Golda Meir, se référant à la Commission mixte qui doit se réunir le 12 avril à Bruxelles, a demandé que les représentants de la Communauté ne se bornent pas à écouter et par conséquent qu'une véritable discussion puisse s'engager. Souhaitant l'égalité de traitement, elle a déclaré que les Six n'avaient pas de raison de craindre un développement illimité de la production israélienne d'agrumes puisque les terres, d'une part, et l'eau, d'autre part, n'existaient qu'en quantité limitée.

Il lui a été répondu que nous estimions que la Commission mixte devait permettre une véritable discussion, quitte à ce que des décisions éventuelles soient prises par le Conseil des ministres. D'un point de vue plus général, du côté français, il a été indiqué que de véritables problèmes nouveaux se poseraient si l'Espagne venait à s'associer d'une façon ou d'une autre à la Communauté, mais que cette éventualité ne se posait pas dans l'immédiat. Il était clair que si les principaux producteurs d'agrumes situés au pourtour de la Méditerranée s'associaient au Marché commun, Israël se trouverait être le seul producteur à en être exclu et que cet isolement et ses conséquences constituaient le point le plus important de l'argumentation israélienne pour laquelle, dans l'ensemble, le Ministre a marqué de la compréhension.

Mme Golda Meir a fait quelques allusions rapides au problème posé par le trafic de perfectionnement[1].

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Le trafic de perfectionnement concerne les marchandises, en admission temporaire, qui doivent être réexportées après avoir fait l'objet d'un perfectionnement. Les droits de douane ne

125

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 1369 à 1372[1].
Réservé.

Alger, 18 mars 1965.

(*Reçu :* 19 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme n° 1356[2].

Comme je vous l'ai indiqué, M. Ben Bella s'est montré désireux de conclure rapidement l'accord sur les hydrocarbures.

Cela ne signifie nullement que le gouvernement algérien renoncera à soutenir, dans les jours qui viennent, sa position sur les points qui demeurent en litige. Je pense, en particulier, à la question de la participation algérienne aux sociétés existantes.

M. Ben Bella a voulu m'en entretenir ce matin. Il a précisé :

1) que la participation demandée était « symbolique » et de principe, puisque l'État français participait lui-même aux principales sociétés ; pourquoi refuserait-il « une carte de visite » à l'État algérien ?

2) qu'il ne s'agissait nullement, à ses yeux, « d'un premier pas », destiné à ouvrir la porte à d'autres revendications.

Le président s'est alors efforcé de dissiper notre crainte de nous voir engagés dans une sorte de « négociation permanente ». L'Algérie tenait à régler la question des hydrocarbures d'une manière durable. Elle ne remettrait pas en cause l'accord conclu ; il était disposé à l'affirmer publiquement avec la plus grande clarté.

sont pas perçus si le produit manufacturé ressort accompagné de l'acquit à caution correspondant au bien entré dans une période déterminée. À ce cas général de trafic de perfectionnement actif, on peut ajouter celui de trafic de perfectionnement passif où, au lieu d'une importation temporaire, on est en présence d'une exportation temporaire en vue d'un transfert à l'étranger.

[1] *Note marginale* : Prière communiquer à M. Wormser.

[2] Le télégramme nos 1356 à 1361 du 18 mars 1965, non retenu, rapporte l'entretien, le matin même, entre le président Ben Bella et l'ambassadeur de France, rappelant la volonté du président algérien de conclure au plus tôt l'accord sur le pétrole et le gaz, son désir de se rendre en France et d'avoir un entretien avec le général de Gaulle. Pour faire le point sur cette question, se reporter à la note de M. Olivier Wormser, chef de la délégation française pour les négociations en matière de pétrole et de gaz, du 4 mars 1965, non reproduite, donnant le compte rendu des négociations des 23-27 février 1965. Se reporter également à l'avant-projet de l'accord franco-algérien sur les hydrocarbures, état au 20 février 1965, puis au schéma de l'accord au 1er avril 1965.

Le directeur des Affaires françaises[1] m'avait tenu hier le même langage. Les participations que revendiquait l'Algérie étaient fort modestes : tout au plus devaient-elles lui permettre d'introduire au sein des sociétés un administrateur pour l'éclairer sur leurs conditions de vie. La délégation algérienne était prête, selon M. Houhou, à s'engager par écrit, en marge de l'accord, à ne pas formuler de demandes nouvelles tendant à accroître l'importance de ses participations.

J'ai refusé de m'engager dans une discussion quelconque sur le fond du problème. Je me suis contenté de dire que, sur la question des participations, la position du gouvernement français me paraissait très arrêtée.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

126

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1660 à 1664. *Washington, 18 mars 1965.*

(*Reçu :* le 19, 1 h. 00).

S'adressant le 16 mars à certaines organisations non gouvernementales réunies au Département d'Etat, M. George Ball s'est livré, sans le nommer, mais en termes suffisamment clairs pour que personne ne s'y trompe, à une vive critique de la France. J'en envoie par la valise le texte au Département.

Sous couvert de dénoncer les « dangers de la nostalgie », le sous-secrétaire d'État s'en est pris à ceux qui préconisent le retrait progressif des États-Unis de la scène du monde et l'amenuisement des institutions atlantiques. Les avocats de ce dégagement, assistés de leurs alliés américains – l'allusion visait clairement certains hommes comme M. Lippman ou M. Church – voudraient revenir aux errements d'avant-guerre et édifier, sur la base d'un nationalisme étroit et à l'abri de toute intervention extérieure, une Europe de l'Atlantique à l'Oural. Ce retour au « système européen » d'autrefois ne peut, selon M. Ball, être que nuisible au destin du monde libre, qui doit être sauvé par l'union des deux rives de l'Atlantique, le développement en commun de leurs ressources et l'organisation d'un système de défense indivisible.

Si les États-Unis ont été amenés, a affirmé l'orateur, à s'occuper des affaires du monde et de tout le monde, ce n'est pas par désir d'intervenir partout ou de combler des vides, c'est par souci de s'opposer à toute tyrannie. Aussi, ne désirent-ils qu'une chose, c'est que d'autres pays, et l'Europe

[1] M. Djamal Houhou.

en particulier, partagent ces responsabilités avec eux. Mais il faut que les « conseilleurs » soient également les « payeurs » et qu'ils ne se contentent pas de défendre des positions nationales sans se préoccuper des conséquences de leurs actions sur les pays tiers et sur l'avenir du monde.

Jusqu'à ce que l'Europe s'unifie malgré la résurgence du nationalisme de ces deux dernières années, les États-Unis, a conclu le sous-secrétaire d'État, continueront à rester la seule puissance libre dont l'action puisse s'exercer à l'échelle mondiale. Il leur faudra continuer à assumer, tout autour du globe, des responsabilités que personne d'autre ne peut partager.

Que M. Ball ait tenu ce langage, il n'y a là rien d'étonnant. Il nous y a déjà habitué, en particulier lors de son discours de New York[1], au lendemain de la conférence de presse du mois de janvier 1963[2]. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, contrairement aux usages en pareils cas, son texte ait été communiqué à la presse. D'après certains renseignements qui me paraissent sérieux, cette diffusion aurait été faite sur instructions de la Maison Blanche, qui aurait voulu ainsi contrebattre dans l'opinion américaine les propositions françaises en faveur de l'organisation, sans condition préalable, d'une conférence sur le Vietnam[3].

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

127

NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES
POUR LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Fourniture d'équipements nucléaires à l'Inde

N. n° 11/ QA. *Paris, 19 mars 1965.*

M. Bhabha, président de la Commission atomique indienne, de passage à Paris à l'issue du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'Énergie atomique[4], a été reçu le 2 mars par M. Francis Perrin, haut-commissaire à l'Énergie atomique. Cette réunion a été consacrée à l'examen des trois principaux points suivants :

[1] Une huitaine de jours après la conférence de presse du général de Gaulle, au cours d'un dîner donné à New York en l'honneur de M. Jean Monnet, M. George Ball, sous-secrétaire d'État, s'en prend en termes vifs indirectement au général de Gaulle, parlant de *« l'erreur fâcheuse d'une inspiration nostalgique pour un monde qui n'a jamais existé, erreur qui consiste à faire revivre le passé »*.

[2] La conférence de presse du général de Gaulle est du 14 janvier 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 21, 23 et 28.

[3] Au sujet de ces propositions, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 38. Elles sont exposées en particulier par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 23 juillet 1964 et reprises dans un communiqué du Conseil des ministres du 10 février 1965.

[4] Le Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique se réunit à Vienne, pour sa trente-septième session, du 23 au 25 février 1965.

I. Fourniture éventuelle par la France d'équipements pour la future centrale de Madras[1]

Cette centrale[2] de deux réacteurs de 200 Mwe coûtera 600 millions de francs dont 240 pour le réacteur lui-même et 360 pour la partie conventionnelle. Les Indiens ont l'intention de construire eux-mêmes cette centrale, mais ils ont besoin d'importer une partie des fournitures :

– 10 % du réacteur lui-même (acier inoxydable notamment)

– 30 à 40 % de la partie conventionnelle (turbo-alternateur) pour la somme totale de 190 millions de francs pour l'ensemble de la centrale. Le Dr Bhabha a demandé un prêt au gouvernement français pour financer les achats en France des matériels nécessaires à la construction de cette centrale.

Il convient de noter que le montant du prêt demandé (environ 40 millions de dollars) représenterait le double de l'aide que la France accorde à l'Inde chaque année dans le cadre « club d'aide à l'Inde ». Il faudrait donc prévoir un prêt spécial dont le montant serait affecté à l'opération envisagée et dont les modalités devraient être équivalentes à celles des crédits accordés par le « club ».

Le président Bhabha a saisi officiellement de sa demande le CEA et en a entretenu les représentants (promotion des exportations) du Quai Branly[3]. Ceux-ci ont toutefois fait remarquer au Dr Bhabha que les difficultés rencontrées par le gouvernement indien pour équilibrer sa balance commerciale laissent supposer qu'il va demander une reconduction des prêts qui lui ont été accordés antérieurement ou du moins un étalement des délais de remboursements, ce qui crée une ambiance peu favorable à l'octroi de nouveaux crédits.

Si une réponse favorable était donnée au gouvernement indien, la Commission indienne procéderait, pour le matériel qui serait acheté en France, à un appel d'offres entre les industriels français à la fin de cette année.

[1] L'installation de cette centrale est prévue à Kalpakam, près de Madras.

[2] *Note du document* : Le programme nucléaire indien prévoit la construction de plusieurs centrales ; celle de Tarapur (400 Mwe, *General Electric*), celle du Rajasthan (2 réacteurs de 200 Mwe, techniques canadiennes), celle enfin de Madras.

[3] Il s'agit de la direction des Relations économiques extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques, dont les bureaux se situent quai Branly, dans le 7e arrondissement de Paris, et dont le service Promotion des exportations est dirigé par M. Bertrand Larrera de Morel.

II. Fourniture éventuelle d'équipements pour l'usine d'eau lourde[1]

M. Bhabha souhaite également acheter de l'équipement français pour l'usine d'eau lourde. Cette usine dont la capacité sera de 200 tonnes par an doit fonctionner en 1970. Son coût total sera de 200 millions dont 92 millions pour l'équipement susceptible d'être acheté en France. Nous pourrions prendre une option sur la partie de l'eau lourde produite, au prix canadien, sans contrôle d'utilisation, si nous accordons un prêt à l'Inde pour la fourniture de l'équipement. La capacité de l'usine pourrait même être adaptée, en fonction de nos besoins. Le représentant du ministère des Finances a indiqué à ce sujet qu'il était préférable de ne soulever officiellement cette question que lorsque le principe d'un prêt pour la centrale de Madras sera acquis.

III. Conclusion d'un accord de coopération nucléaire entre le CEA et la Commission atomique indienne

Le projet d'accord préparé par les services du CEA a été soumis au Dr Bhabha ; il lui paraît acceptable et une réponse définitive sera donnée après son retour en Inde. Il s'agit d'un accord technique qui porte essentiellement sur des échanges de connaissances dans le domaine des filières à eau lourde et des matériaux nucléaires et réserve la possibilité de réaliser un ensemble à l'échelle industrielle (usine de concentration de minerais, centrale ou installations de fabrication d'eau lourde).

Les projets évoqués ci-dessus offrent des perspectives intéressantes pour les industriels français, les matériels exportés représentant une valeur d'environ 56 millions de dollars. Il s'agit donc d'un marché considérable qui nous permet d'acquérir une influence certaine dans un domaine qui, jusqu'à présent et en dépit de nos efforts, est resté exclusivement sous l'influence des États-Unis et du Canada. La participation française, outre le problème financier, pose toutefois un problème délicat : celui de l'utilisation finale de matériels qui peuvent servir à des fins pacifiques ou militaires, notamment pour l'eau lourde. Il ne semble toutefois pas réaliste d'imposer un quelconque contrôle à des matériels ou produits polyvalents (acier inoxydable, turbo-alternateurs, pompes) qui peuvent certes favoriser d'éventuels projets militaires des Indiens mais ne saurait les gêner, d'une part parce qu'ils se situent dans un stade du programme trop avancé (les Indiens sont d'ores et déjà en mesure de se doter d'un armement nucléaire) et d'autre part parce que d'autres pays (la Suède ou la Norvège notamment) seraient en mesure de se substituer à la France dans l'hypothèse où nous renoncerions à conclure ces marchés.

(Questions atomiques, Inde, installations, Kalpakam, 1965).

[1] La construction d'une usine d'eau lourde est prévue à Rana Pratap Sagai au Rajasthan, en coopération avec le Canada.

128

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 1406 à 1413[1].

Alger, 19 mars 1965.

Diffusion réservée.

(*Reçu :* 24 h. 00).

Je constate que nos efforts pour régler avec l'Algérie de nombreux problèmes financiers sont actuellement enlisés.

Certains de ces problèmes sont fort importants. Au premier rang d'entre eux figurent ceux qui touchent au statut financier de la coopération[2] : détermination des parts algérienne et française, paiement direct par l'Algérie de sa propre part, régime fiscal des coopérants.

Vient ensuite toute une série d'autres problèmes fiscaux : reconduction du régime fiscal des services français et problèmes connexes (retenue à la source), reconduction de l'abattement de 15 % au profit des cadres salariés privés, imputation sur le remboursement des avances de trésorerie des impôts éludés sous couvert de déclarations sur l'honneur. Il faudra en outre reprendre le problème général des aménagements qu'il devient indispensable d'apporter au système des déclarations sur l'honneur, voire celui de l'assistance au recouvrement, qui a bloqué jusqu'ici la signature de la convention fiscale.

Une mention spéciale doit être faite du contrôle douanier à Mers el-Kébir (qui reste une préoccupation très actuelle des autorités algériennes).

Une troisième catégorie de problèmes en suspens touche à l'aide française et aux différentes imputations qui sont faites sur elle[3]. Je ne mentionne que pour mémoire le calendrier de versement de l'aide libre

[1] *Note marginale* : Prière communiquer Finances.

[2] Il s'agit de l'application du protocole du 28 août 1962. Le contentieux accumulé depuis deux ans porte sur le versement de certaines indemnités, frais de voyage, de déménagement, indemnité de licenciement, prestations familiales et retraites. Reste à régulariser les contributions respectives des deux parties au paiement des coopérants pour la période de mars 1963, date de la signature de la convention, ainsi que les situations fiscales individuelles couvertes par des déclarations sur l'honneur de coopérants ayant quitté l'Algérie.

[3] Se reporter à la note établie pour la réunion du Conseil des Affaires algériennes le jeudi 11 mars 1965 à l'Elysée, intitulée *Aide financière de la France à l'Algérie, son orientation en 1965 et dans les années suivantes.* Le budget de 1965 prévoit un crédit de cinq cent quarante-sept millions FF, répartis en subvention à l'organisme franco-algérien de mise en valeur des richesses du sous-sol saharien (cinquante-sept millions), les actions de formation (quinze millions), l'aide libre (deux cents millions), les aides liées diverses (deux cent soixante-quinze millions). Cette répartition a été soumise aux représentants du gouvernement algérien les 4 et 5 mars 1965. Aucun accord n'a pu être obtenu.

1965[1] et la ventilation de l'aide liée[2], sur lesquelles nous serons sans doute en mesure incessamment de faire connaître aux Algériens la réponse définitive qu'ils attendent.

Sur d'autres questions, en revanche, aucun accord n'est actuellement en vue. Il en est ainsi des barèmes de frais culturaux et surtout de la déduction des dettes d'exploitation des agriculteurs expropriés, de la retenue que nous avons annoncé vouloir faire sur l'aide au titre des dépenses payées sur le compte 33-62[3], de la question des garanties, soulevée dernièrement par la délégation algérienne à Paris. La commission HLM s'est d'autre part séparée sans conclusion positive et sans qu'ait été abordé le problème, secondaire mais irritant, que nous comptions évoquer, des bonifications forfaitaires d'intérêts, dont les Algériens ont unilatéralement arrêté le paiement[4].

On peut grouper sous une quatrième rubrique un certain nombre de litiges concernant les règlements financiers les plus divers relevant de l'un ou l'autre des deux gouvernements. Le projet de convention sur le service des emprunts est toujours dans l'ornière. Il n'a jusqu'ici pas été possible d'obtenir de l'Algérie, à l'échelon de la Trésorerie générale, une application plus correcte de plusieurs dispositions de la convention du 31 décembre 1962 sur les relations entre les deux Trésors et des accords du 26 juin 1963 (annuités d'emprunts de collectivités locales ou d'établissements publics que ne transfère pas régulièrement le Trésor algérien, paiements en France dus par les administrations algériennes, ordres de paiement que le trésorier général de l'Algérie refuse de viser)[5].

[1] L'aide libre (deux cents millions FF) doit faire l'objet de quatre versements trimestriels égaux. Le premier versement de cinquante millions aura lieu le 30 mars 1965. Voir le télégramme d'instructions de Paris à Alger n°s 979 à 980 du 26 mars 1965, non retenu, concernant le premier versement de l'aide libre à l'Algérie au titre de 1965. L'aide libre correspond à des contreparties politiques : notamment l'utilisation de bases militaires et l'exploitation paisible du pétrole.

[2] L'aide liée est gérée par la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

[3] Le compte 33-062 est intitulé *Apurement d'opérations liées à la liquidation de la gestion française en Algérie.* Un arrêté est pris à Paris, daté du 26 avril 1965, portant création d'une commission consultative chargée d'émettre un avis sur certains projets de décisions tendant au règlement des dépenses sur le compte 33-062. Une première réunion est prévue le jeudi 6 mai 1965. En 1964, la France décide une retenue de cent dix millions FF sur l'aide libre à l'Algérie au titre des *frais culturaux*, somme représentant la valeur des récoltes dues aux agriculteurs français dont les exploitations ont été nationalisées aux mois de mai et octobre 1963, conformément aux accords du 1er novembre 1963.

[4] Les annuités des prêts consentis aux organismes HLM font l'objet du protocole du 18 février 1963. À l'échéance du 31 mars 1964, ces organismes n'ont pas payé leur première annuité s'élevant à plus de douze millions de F. Les autorités françaises appellent alors la garantie de l'Algérie au début de juillet 1964. Cette dernière ne s'étant pas exécutée, la somme a été portée en compensation entre les deux Trésors, au débit de l'Algérie. Au début de l'année 1965, le total des prêts consentis dans le cadre du protocole s'élève à 53 millions FF. Des négociations se déroulent à Paris les 2 et 3 mars 1965, à l'issue desquelles le gouvernement français consent de très sensibles assouplissements. Le gouvernement algérien n'a pas encore fait part de sa réponse.

[5] Se reporter à la lettre du 16 avril 1965 du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Affaires algériennes, adressée au Ministre des Finances et des Affaires économiques,

Il importerait aussi que nous arrêtions notre position sur l'apurement des comptes 1962, sur la façon dont nous comptons mener une négociation sur la caisse des dépôts et consignations, longtemps différée mais qui ne peut manquer de resurgir un jour plus ou moins prochain, sur le règlement des indemnités de licenciement dues aux anciens ouvriers des HSO[1], sur la cristallisation des pensions et sur les droits à la pension des fonctionnaires de nationalité algérienne ayant cessé leurs fonctions dans l'administration française après le 2 juillet 1962.

Je mets à part les nombreux sujets de mécontentement que nous avons en matière de transferts[2] et qui relèvent moins, pour la plupart, d'une véritable négociation comportant des concessions de notre part que de discussions permanentes, d'ailleurs engagées par cette ambassade et périodiquement reprises (clauses monétaires des marchés, transferts financiers de toute nature…). Sur un point particulier, celui des valeurs mobilières sous dossier algérien, il y aurait intérêt à mettre au point sans tarder la méthode que nous comptons adopter.

L'impasse plus ou moins complète dans laquelle se trouvent ces diverses affaires est due tantôt à la négligence ou à la mauvaise volonté des Algériens, tantôt à un désaccord sur les principes ou sur les chiffres, tantôt encore au fait que nous n'avons pas encore été en mesure de définir une position française.

Je suis préoccupé de cette situation. Nos interlocuteurs habituels manifestent de leur côté une certaine nervosité. M. Houhou et M. Mahroug sont revenus à plusieurs reprises sur la demande qu'ils vous avaient présentée de régler ces problèmes avec un interlocuteur français muni d'un mandat assez large pour pouvoir trancher.

Le directeur de la division France[3] m'a d'autre part rappelé que les autorités algériennes vous avaient invité à venir vous-même à Alger pour hâter la solution de ces problèmes.

Direction du Trésor, non reproduite, intitulée : *Étude des problèmes posés par le recouvrement en France de créances de l'Algérie à caractère non fiscal et, réciproquement, problèmes posés par le recouvrement sur l'État algérien ou les collectivités publiques algériennes de créances d'entreprises ou de nationaux français.* Se reporter également à l'étude faite par la mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger, n° 7820, Alger, 19 septembre 1964, non reproduite, portant sur *Les engagements financiers de l'Algérie envers la France, tentative d'inventaire*, divisée en deux parties : les engagements antérieurs à l'indépendance et mis à la charge de l'Algérie par les accords du 19 mars 1962, et les engagements postérieurs à l'indépendance ou confirmés, ou résultant d'accords postérieurs à l'indépendance.

[1] HSO : Houillères du sud-ouest oranais.

[2] Le 19 octobre 1963, l'Algérie institue un contrôle des transferts pour ses règlements avec les pays de la zone franc. Les demandes de transferts financiers doivent être soumises à l'autorisation préalable de la Banque centrale d'Algérie ou de la sous-direction des Finances extérieures du ministère de l'Économie nationale. Les revenus non salariaux des professions libérales, des chefs d'entreprises et des commerçants ne peuvent faire droit à aucun transfert.

[3] M. Djamal Houhou.

Le moment me paraît venu d'organiser bientôt, quelle qu'en soit la forme, une session de travail visant à liquider tout ce qui peut l'être dans cet agrégat d'affaires contentieuses. Le résultat de ce travail devrait aller de la conclusion de certaines conventions (convention de coopération, convention fiscale, convention sur le service des emprunts, etc.) jusqu'à l'adoption éventuelle sur d'autres problèmes, de propositions forfaitaires de règlement, de nature plus politique que technique, mais qui épargnerait d'interminables rencontres d'experts. Je pense en particulier à la question des frais culturaux et des dettes des agriculteurs.

Je demande à M. Dommel de se rendre à Paris lundi prochain pour vous entretenir de cet ensemble de questions.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

129

M. Soutou, Directeur des Affaires africaines et malgaches au Département,

à tous les Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire n° 57[1]. *Paris, 20 mars 1965, 20 h. 00.*

La quatrième réunion[2] ordinaire des ministres des Affaires étrangères de l'OUA s'est tenue à Nairobi du 26 février au 9 mars, en présence de trente-quatre délégations sur trente-cinq.

Le Gabon n'avait envoyé personne à la conférence[3].

Le Congo-Brazzaville était représenté par le directeur politique des Affaires étrangères[4], la Mauritanie par le ministre de la Santé, du Travail et des Affaires sociales[5], et le Congo-Léopoldville par le ministre des Mines[6] jusqu'à l'arrivée de M. Tshombé le 4 mars.

[1] Ce télégramme porte la mention : *Exemplaire rectifié*. Ce document est à compléter par la dépêche de Nairobi n° 141/AL du 16 mars 1965, non reproduite, sous-titrée : *De la conférence des ministres des Affaires étrangères de l'OUA*.

[2] Conférences de Lagos (31 mai-2 juin 1962), Dakar (2-11 août 1963), Addis-Abeba (15-18 novembre 1963). À ces conférences ordinaires, il faut ajouter la session extraordinaire, réunie à la demande du président tanzanien Nyerere sur la situation en Afrique orientale, tenue à Dar es-Salaam, du 12 au 16 février 1964.

[3] Le prétexte officiel invoqué par le Gabon est qu'il n'aurait été consulté ni sur la date ni sur le lieu de la conférence non plus que sur son ordre du jour. En réalité, il faut y voir une nouvelle manifestation des réserves du chef de l'État à l'égard de l'OUA. Maintenant que l'OCAM est créée, il ne lui paraît plus nécessaire de se commettre avec d'autres États d'Afrique pour lesquels il n'éprouve que méfiance et crainte.

[4] M. Mankou.

[5] M. Sidi-Mohammed Diagana.

[6] M. Adolphe Kishwe.

La conférence a mis en lumière la persistance des antagonismes, qui s'étaient dessinés au Caire[1] entre les modérés et les radicaux. Des affrontements sérieux ont en particulier marqué les débats consacrés à l'affaire congolaise qui a en fait dominé toute la session. Ces divergences expliquent que le résultat final de la conférence, dont la durée a été exceptionnellement longue[2], ait été, dans l'ensemble, négatif.

Exception faite de l'adoption du budget[3], aucun problème important n'a, en effet, reçu de solution concrète et la preuve a une nouvelle fois été apportée que l'OUA était incapable de surmonter ses contradictions. Il est cependant intéressant de noter qu'à la différence de ce qui s'était produit au Caire, les pays modérés ont fait preuve d'une cohésion et d'une fermeté qui leur ont permis, sinon d'imposer leurs vues, du moins de faire échec aux initiatives des radicaux. Les pays francophones ont joué à cet égard un rôle déterminant.

1. On pourrait se demander comment la nouvelle organisation francophone[4] serait accueillie par l'OUA, et si la solidarité qui s'était manifestée à la conférence de Nouakchott se retrouverait à Nairobi.

Or, l'OCAM n'a été mise en cause à aucun moment à Nairobi, même par les plus extrémistes. Elle le doit sans doute à l'esprit de coopération affirmé à Nouakchott à l'égard de l'OUA, mais aussi, et avant tout, à la fermeté de ses représentants dont certains avaient fait savoir qu'ils étaient bien décidés à ne pas se laisser attaquer sans réagir.

Par ailleurs, le groupe francophone, qui s'est réuni quotidiennement, a mené une action concertée et conforme à la ligne politique modérée définie à Nouakchott, réserve faite du Congo-Brazzaville. Comme on pouvait s'y attendre, celui-ci ne s'est pas toujours associé à ses collègues de l'ex-UAM, notamment dans l'affaire congolaise, mais on a pu remarquer, cependant, que les francophones sont intervenus avec succès auprès de M. Tshombé pour l'inciter à ménager Brazzaville.

Il convient de relever néanmoins que la cohésion des francophones n'a pas toujours été parfaite. C'est ainsi que le Sénégal et le Cameroun ont voté, avec le Togo et Madagascar, contre l'audition des rebelles congolais, tandis que le reste du groupe s'est abstenu, et en particulier le représentant de la Côte-d'Ivoire et ses collègues de l'Entente[5], qui s'étaient pourtant fait les plus ardents défenseurs de M. Tshombé à Nouakchott. Les membres du Conseil de l'Entente devaient d'ailleurs se singulariser, à nouveau en votant, seuls de l'OCAM, le projet de budget présenté par M. Diallo Telli,

[1] Allusion à la conférence des chefs d'État de l'OUA au Caire, du 17 au 21 juillet 1964.

[2] Du 26 février au 9 mars 1965.

[3] Ce budget dit « d'austérité » s'élève à près de quatre millions et demi de dollars américains.

[4] L'OCAM créée lors de la réunion de Nouakchott, 10-12 février 1965.

[5] Côte-d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta.

alors que leurs partenaires s'abstenaient. La solidarité manifestée par le groupe, lorsqu'il s'est agi de prendre les décisions importantes, n'en a pas moins été remarquable et lui a permis d'assurer le regroupement des États modérés – Nigeria, Liberia et Maroc – soucieux de ne pas céder aux pressions des extrémistes. On peut donc estimer que, comme nous l'espérions, les pays de l'OCAM, grâce aux décisions de Nouakchott, ont retrouvé leur libre arbitre et pris conscience de la force qu'ils constituent s'ils évitent de se disperser.

2. L'affaire congolaise a été examinée successivement par la « commission *ad hoc* »[1], dont les travaux se sont prolongés pendant le début de la conférence, et par le Conseil des ministres.

La commission n'ayant pas réussi à rapprocher les positions respectives du gouvernement de Léopoldville et de la rébellion, la discussion s'est engagée au Conseil dans une atmosphère tendue que la présence des délégués rebelles dans les couloirs de la réunion ne pouvait que rendre plus difficile. Les débats ont été vifs et marqués par des affrontements parfois violents entre partisans et adversaires de M. Tshombé. Le Premier ministre, par son assurance et sa modération, a fait impression sur son auditoire. S'il n'a pas hésité à dénoncer avec vigueur les ingérences étrangères dans les affaires intérieures du Congo, il a également réaffirmé son attachement à l'organisation africaine, facilitant ainsi la tâche de ses amis. Ces derniers, notamment les membres de l'OCAM, lui ont apporté un soutien décidé et efficace. Le délégué de Madagascar et surtout celui du Sénégal, auteurs d'un projet de résolution repris par le Cameroun[2], se sont montrés particulièrement actifs.

Aussi la confrontation a-t-elle finalement tourné à l'avantage de M. Tshombé. Le Premier ministre a en effet obtenu du Conseil qu'il refuse d'entendre les rebelles et les expulse de l'enceinte de la conférence. Rien dans les résultats de celle-ci ne peut d'autre part être interprété comme plaçant sur le même plan les rebelles et le gouvernement légal de Léopoldville. Il n'a pas réussi, en revanche, à faire entériner par l'OUA l'envoi au Congo des contingents africains destinés à relever les « mercenaires ». Une résolution camerounaise qui prévoyait cette éventualité n'a réuni, en effet, que quinze voix[3] : celle de l'OCAM moins le

[1] Conformément à son mandat relatif à la réconciliation nationale au Congo (Léopoldville), la Commission a invité le gouvernement de la République démocratique du Congo et la partie adverse à envoyer des représentants à sa réunion du 13 février 1965 à Nairobi. Des représentants du groupe révolutionnaire sont présents alors que la République démocratique du Congo n'a envoyé aucun représentant. Une autre réunion concernant cette importante question de la réconciliation nationale se tient les 25 et 26 février 1965.

[2] Deux motions seulement sont soumises à l'Assemblée : l'éthiopienne, amendée par la Tunisie, vise au maintien du *statu quo*, la camerounaise rédigée par le Sénégal (M. Doudou Thiam, ministre sénégalais des Affaires étrangères). Ces deux motions sont rejetées.

[3] Cameroun, République centrafricaine, Congo-Léopoldville, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Liberia, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

Congo-Brazzaville, le Gabon (absent) et Madagascar (dont les délégués avaient quitté prématurément la conférence), celles du Nigeria, du Liberia, du Maroc et du Congo-Léopoldville. La résolution adverse, présentée conjointement par l'Éthiopie et la Tunisie, et de caractère d'ailleurs assez modéré, n'en a réuni que seize[1]. Faute d'atteindre la majorité requise de 18 voix, aucun des deux projets n'a été adopté. La commission *ad hoc* n'a fait elle-même l'objet d'aucune mention dans le communiqué final. On peut se demander, dans ces conditions, si M. Kenyatta jugera opportun d'en relancer les travaux.

Bien que les Algériens, les Égyptiens et les Ghanéens aient fait savoir qu'ils ne renonçaient pas à soutenir les rebelles, la conférence de Nairobi a donc sensiblement consolidé la position de M. Tshombé tant au Congo que sur la scène africaine. Son gouvernement a désormais les mains relativement libres, pour aborder avec de bonnes chances de succès une épreuve électorale qui s'étendra sur six semaines et pour s'attaquer à une rébellion dont les chefs paraissent de plus en plus divisés mais dont les maquis restent agressifs et bien implantés.

3. Aucune décision d'importance n'a été adoptée en ce qui concerne la décolonisation. Le problème de la Côte française des Somalis, à peine abordé, a vu s'opposer délégués éthiopiens et somaliens et son examen a dû être abandonné. Aucune résolution concernant les Comores ne paraît, d'autre part, avoir été adoptée.

Le Conseil des ministres s'est préoccupé des dissensions persistantes qui divisent les mouvements de libération. Il a décidé de créer une commission d'enquête militaire composée du Cameroun, de la Mauritanie et du Sierra Leone, chargée d'enquêter sur la situation respective des partis nationalistes en Guinée portugaise et en Angola. La conférence n'a pas reconnu le mouvement angolais de M. Agostinho Neto[2], comme l'aurait préconisé le comité de Dar es-Salaam. Il semble cependant que le crédit dont jouit le MPLA sur la scène africaine se soit sensiblement accru depuis un an au détriment de l'UPA[3] de M. Roberto Holden.

L'adoption du budget présenté par M. Diallo Telli – un peu plus d'un milliard de francs CFA pour un secrétariat de 250 personnes – acquise par 21 voix contre une (Tunisie) avec 11 abstentions, n'a pas été de son côté sans soulever certaines difficultés. Elle a notamment donné à certaines délégations l'occasion de protester contre les prises de position politiques du secrétaire général, accusé de sortir du cadre purement administratif de ses attributions.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, 1959-1979, OUA).

[1] Algérie, Burundi, Congo-Brazzaville, Éthiopie, Guinée, Kenya, Malawi, Mali, Ouganda, RAU, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie.

[2] MPLA : Mouvement populaire de Libération de l'Angola, créé en 1956 par Agostinho Neto.

[3] UPA : Union des Peuples angolais *(Uniao das Populaçoes de Angola)*, fondée en 1957 par Roberto Holden.

130

M. GILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 941 à 942. *Rabat, 21 mars 1965.*

Diffusion strictement réservée.
Secret.

(*Reçu :* 13 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme n° 918[1].

Je tiens de source très sûre, et de caractère confidentiel, que le voyage du Roi en Égypte, commencé dans une atmosphère amicale, s'est achevé dans un climat d'hostilité déclarée. Au cours de l'entretien que les deux chefs d'État ont eu le 13 mars, le président Nasser s'est efforcé de convaincre Hassan II de s'aligner sur l'Égypte dans l'affaire germano-arabe. Le Roi s'est refusé à subir les conséquences d'une politique sur laquelle il n'avait pas été consulté. La discussion a tourné à l'altercation et le président Nasser est allé jusqu'à menacer Hassan II, lui déclarant sans ambages que les chefs d'État qui rompraient la solidarité arabe seraient condamnés à disparaître et qu'il ne devait pas oublier que les Égyptiens étaient « à sa porte » en Algérie.

Dès lors, le Souverain aurait renoncé à sa visite à Assouan et aurait évité, le dernier jour de sa visite au Caire, de sortir de sa résidence.

Il semble bien, selon la même source, que ce soit le Roi qui, du Caire, ait [...][2] au général Oufkir ordre de prendre immédiatement des mesures de précautions militaires, mesures qu'il a fait lever à son retour (mon télégramme nos 897[3] et 901[4]).

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

[1] Le télégramme de Rabat nos 918 à 927 du 18 mars 1965, non reproduit, traduit l'atmosphère des rencontres entre Hassan II et M. Nasser. Après avoir bénéficié du crédit que lui confère l'ajournement de son voyage à Bonn, le roi du Maroc est assez vite placé sur la défensive. Tandis que M. Nasser se fait de plus en plus pressant, Hassan II ne cède rien sur le fond tout en couvrant son hôte de compliments. Le communiqué final, ainsi que les mesures de précaution prises par le Maroc le 15 mars 1965 font foi de l'atmosphère peu chaleureuse qui règne à la fin de la visite.

[2] Omission, il s'agit probablement du mot : *donné*.

[3] Le télégramme de Rabat nos 897 à 899 du 16 mars 1965, non publié, annonce que toutes les unités des forces armées royales sont consignées depuis le 15 mars et qu'une compagnie est même en état d'alerte. L'explication de ces mesures serait-elle la crainte de la présence d'éléments terroristes marocains venus d'Algérie et de troubles dans l'Oranais ? On pense aussi aux conséquences de l'attitude du Maroc à la conférence arabe du Caire, où il s'est opposé aux décisions prises. Sur ce dernier point, voir ci-dessus le télégramme de Rabat nos 880 à 883 du 16 mars 1965.

[4] Le télégramme de Rabat n° 901 du 17 mars 1965, non repris, précise que les mesures de précaution militaires prises le 15 mars (télégramme nos 897 à 899 du 16 mars 1965, non publié) seraient jugées excessives par Hassan II.

131

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
SOUS-DIRECTION DÉSARMEMENT

Non-dissémination des armes nucléaires

N. *Paris, 22 mars 1965.*

Les conditions d'équilibre stratégique et technique qui prévalent actuellement entre l'Est et l'Ouest ont permis au cours des dernières années d'éviter les conflits majeurs et beaucoup souhaitent à l'heure actuelle le maintien de cette situation. Il est normal dans ces conditions que les plans généraux de désarmement qui ont été mis à l'étude jusqu'en 1962 ne fassent plus l'objet que d'études théoriques. L'attention des Russes et des Américains s'est en revanche reportée sur certains problèmes particuliers du désarmement, parmi lesquels celui de la non-dissémination des armes nucléaires figure au premier plan. Washington et Moscou portent un grand intérêt à cette question pour un ensemble de raisons dont les principales sont les suivantes : les Russes et les Américains, conscients de la puissance de l'arme nucléaire et des responsabilités qui découlent de sa possession, redoutent de voir cette force entre les mains de puissances qu'ils jugent plus ou moins responsables. D'autre part, l'un et l'autre sont satisfaits d'une situation qui leur donne le quasi-monopole des armes les plus avancées et qui a pour effet de créer entre les deux grandes puissances nucléaires une sorte d'entente tacite. Les Russes et les Américains considèrent que le dialogue qui s'est noué entre eux après la crise de Cuba doit être poursuivi et que l'intervention de tierces parties dans le jeu nucléaire ne peut qu'être nuisible à cette politique. Les Russes, en ce qui les concerne, redoutent par-dessus tout de voir la RFA accéder à l'arme nucléaire. Enfin, les États en voie de développement sont, dans leur majorité, favorables à la fermeture du « club nucléaire », soit parce qu'ils ont une véritable terreur de l'arme atomique, soit parce qu'ils savent qu'ils ont peu de chance d'y accéder.

*
* *

Cet ensemble de raisons explique la part prépondérante qu'a prise dans le désarmement le problème de la non-dissémination ainsi que les différentes tentatives, toutes infructueuses jusqu'ici, qui ont été faites en vue de le résoudre.

La première en date est constituée par le vote unanime d'une résolution d'origine irlandaise par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1961. Ce texte, qui résume en quelque sorte les conceptions américaines en la matière, « demande à tous les États, en particulier à ceux qui possèdent actuellement des armes nucléaires, de s'efforcer de parvenir à la

conclusion d'un accord international comportant, d'une part, des dispositions par lesquelles les États qui possèdent des armes nucléaires s'engageraient à s'abstenir de céder le contrôle de ces armes et de communiquer les renseignements nécessaires à leur fabrication à des États qui n'en possèdent pas et, d'autre part, des dispositions par lesquelles les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas en fabriquer et à ne pas acquérir de quelque autre manière le contrôle de telles armes [...] ».

La résolution irlandaise a introduit ainsi la notion de « contrôle » des armes nucléaires grâce à laquelle la non-dissémination devient selon les Occidentaux compatible avec le maintien de l'organisation stratégique nucléaire de l'OTAN connue sous le nom de « système de la double clef ».

À la différence de la résolution irlandaise, la résolution dite suédoise, votée au cours de la même session des Nations Unies, porte sur le transfert des armes elles-mêmes. Il est vrai qu'elle préconise seulement « une enquête sur les conditions dans lesquelles les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires pourraient accepter de s'engager expressément à s'abstenir d'en fabriquer ou d'en acquérir de quelque autre manière et à refuser d'en recevoir, à l'avenir, dans leur territoire pour le compte d'un autre pays [...] ».

Une autre méthode a été également proposée, qui consiste à procéder à des déclarations de non-transfert. Tel est le cas du projet qui avait été soumis à M. Couve de Murville par M. Rusk le 12 décembre 1962 et qui prévoyait :

a) que les gouvernements français, anglais, américain et russe déclareraient solennellement qu'ils ne transféreraient pas d'armes nucléaires directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une alliance militaire, sous le contrôle national d'États non nucléaires ;

b) que les autres gouvernements signataires de la déclaration annonceraient solennellement leur intention de ne pas fabriquer ni acquérir le contrôle national, directement ou indirectement, d'armes nucléaires.

Plus récemment, le problème de la non-dissémination a été relancé par une déclaration faite le 26 janvier dernier par M. Foster, directeur de l'Agence américaine du désarmement, d'après laquelle quarante États posséderaient actuellement des réacteurs atomiques dont la production serait suffisante pour fabriquer des bombes rudimentaires. De plus en plus inquiets de cette situation, les Américains préconiseraient, d'après ce qu'a dit M. Foster, un accord international interdisant toute aide en vue de la fabrication d'armes nucléaires aux pays qui n'en possèdent pas et soumettant toute expédition d'équipements nucléaires à des fins pacifiques à un système de garanties internationales efficaces.

M. Rusk a précisé d'autre part à la fin du mois de janvier qu'il avait récemment demandé à M. Gromyko[1] si l'URSS était toujours favorable

[1] M. Gromyko se rend aux États-Unis à l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, ouverte en décembre 1964.

à la négociation d'un accord sur la non-dissémination. Le ministre soviétique aurait répondu affirmativement en ajoutant toutefois que ce projet était incompatible avec la force multilatérale.

Enfin, le gouvernement irlandais vient de mettre au point un projet de résolution, joint en annexe, qui a été communiqué aux différentes délégations à l'OTAN et qui devait être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce texte complète et dépasse la résolution irlandaise de 1961. Il prévoit en effet que les États ayant voté la résolution et qui ne possèdent pas d'armes nucléaires déclarent qu'ils renoncent à fabriquer ou à acquérir le contrôle de telles armes. La résolution prévoit, en outre, que les puissances nucléaires ayant approuvé le texte déclarent qu'elles sont prêtes à se conformer aux termes de cette résolution, et en particulier à respecter la déclaration et l'engagement pris par les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. Il s'agit donc d'un engagement de non-acquisition souscrit par les puissances non nucléaires, assorti d'une sorte de garantie des puissances nucléaires. La nouvelle résolution irlandaise va donc, comme on le voit, beaucoup plus loin que l'ancienne et constituerait, si l'Assemblée générale des Nations Unies la votait un jour, un véritable embryon d'accord sur la non-dissémination, puisque les États qui l'auraient approuvée se trouveraient engagés par leur vote, suivant une procédure d'ailleurs inhabituelle aux Nations Unies.

Le projet irlandais se réfère, d'autre part, aux décisions prises en 1964 tant par l'Organisation de l'unité africaine[1] que par la conférence du Caire des États non alignés[2] et confie à la conférence des dix-huit et non plus aux Nations Unies, comme c'était le cas en 1961, le soin d'élaborer le projet d'accord préconisé par la résolution.

L'ensemble de ces dispositions donne au texte irlandais un caractère vague et confus, qui se ressent du désir éprouvé par ses auteurs de formuler une proposition acceptable à une large majorité. Les Américains et ceux qui partagent leur conception pourraient en tout cas y souscrire.

*
* *

En ce qui nous concerne, nous avons adopté jusqu'à présent une attitude très réservée à l'égard des différents projets de non-dissémination des armes nucléaires.

1. Nous considérons en effet que les puissances possédant l'arme nucléaire n'ont nulle intention de transférer les secrets permettant leur construction et encore moins les armes elles-mêmes à ceux qui ne les possèdent pas. La

[1] La conférence de l'OUA, réunie au Caire du 17 au 20 juillet 1964, désire porter devant les Nations Unies un projet visant à engager les puissances à ne pas produire d'armes nucléaires.

[2] La conférence des pays non engagés se tient au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

signature d'un accord ou d'une déclaration n'ajouterait aucune garantie supplémentaire.

2. Il peut en outre paraître gênant de demander aux autres puissances de ne pas faire ce que nous faisons nous-mêmes.

3. Le premier pas dans un accord sur la non-dissémination serait de souscrire à l'accord de Moscou[1] sur l'interdiction des expériences. Or, le développement de la force nucléaire française ne nous permet pas une telle adhésion.

4. Une autre conséquence d'un accord de non-dissémination serait la reprise par les pays de l'Est des propositions sur la dénucléarisation zonale, et notamment le plan Rapacki[2], dont la mise en œuvre serait contraire à la sécurité de l'Europe occidentale. Même les plans de dénucléarisation concernant d'autres parties du monde risquent d'entraver le cours de nos expériences ou simplement le transport de certains engins.

5. Par ailleurs, le nombre des puissances actuellement capables de fabriquer l'arme atomique est encore réduit par suite des ressources financières et techniques que de tels projets requièrent. Parmi celles-ci, nombreuses sont celles qui ont ouvertement déclaré ne pas vouloir entreprendre ces fabrications (Japon, Canada, Italie) ; d'autres, telles que l'Inde, la Suisse ou la Suède, tout en déclarant ne pas vouloir s'en doter actuellement, ont préféré réserver l'avenir.

6. L'expérience a prouvé qu'il n'était pas possible, dans l'état actuel des choses, d'empêcher un pays souverain de fabriquer l'arme atomique s'il en avait le désir et les moyens.

7. En effet, un accord de non-dissémination, pour être efficace, doit être assorti d'un contrôle. Celui qui est actuellement prévu par les États-Unis, en ce qui concerne les applications pacifiques et qui doit s'effectuer par l'intermédiaire de l'Agence de Vienne[3], ne paraît pas suffisant pour empêcher la fabrication de l'arme atomique. Tout au plus, pourrait-il la retarder. En effet, le développement considérable des usages pacifiques de l'énergie atomique et notamment l'installation de réacteurs de puissance dans les pays sous-développés leur permet d'acquérir le plutonium nécessaire à la fabrication de bombes.

[1] Le traité de Moscou est signé le 3 août 1963 ; voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 17, 26, 41, 43, 47, 48, 49, 50.

[2] Sur le plan Rapacki, voir *D.D.F.*, 1957 II, n°s 241 et 274.

[3] Agence internationale de l'énergie atomique ou AIEA, dont le siège est à Vienne. C'est une organisation intergouvernementale autonome dont le statut est adopté le 26 octobre 1956 ; son action est fondée sur l'idée de l'aide contrôlée pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Est-ce à dire pour autant que le problème de la dissémination des armes nucléaires ne mérite pas réflexion ? L'on peut en effet penser que dans un délai de quelques années l'extension des applications de l'énergie atomique devrait permettre à de nombreux pays, même parmi les plus pauvres, de se doter de l'arme avec une facilité relative et qu'un accord sur la non-dissémination pourrait s'avérer utile. Il serait en tout cas souhaitable, un traité général de désarmement paraissant irréalisable actuellement, qu'un tel accord fît partie d'un ensemble plus large comprenant toute une série de mesures de limitation et de contrôle des armements.

(Désarmement, Problèmes nucléaires, Non-prolifération, 1965).

Annexe

Projet de résolution irlandais sur la non-dissémination

L'Assemblée générale,

Déterminée à prendre toutes les mesures possibles pour épargner à l'humanité la catastrophe d'une guerre nucléaire,

Convaincue que l'augmentation du nombre des États qui possèdent des armes nucléaires étendrait et accélérerait la course aux armements, et multiplierait les risques d'une guerre nucléaire,

Inquiète du fait qu'il n'a pas été jusqu'à présent possible de conclure un accord international, selon le vœu de la résolution 1665 (XVI), par lequel les puissances atomiques se refuseraient à abandonner le contrôle des armes nucléaires et à transmettre les connaissances nécessaires à leur fabrication aux États qui ne possèdent pas de telles armes, et par lequel ces derniers se refuseraient à fabriquer ou à acquérir de quelque autre manière le contrôle de ces armes :

1. Note avec satisfaction que les chefs d'États et de gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine, au cours de la conférence qu'ils ont tenue au Caire du 17 au 24 juillet 1964, et que les chefs d'États et de gouvernements ayant participé à la conférence des pays non engagés tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964, se sont déclarés prêts à se refuser, par un accord international qui serait conclu sous l'égide des Nations Unies, à fabriquer ou à acquérir le contrôle d'armes nucléaires ;

2. Salue le fait que les États membres qui votent en faveur de la présente résolution et qui ne possèdent pas d'armes nucléaires déclarent à cette occasion qu'ils n'ont pas l'intention de fabriquer ou d'acquérir de quelque autre manière le contrôle d'armes nucléaires ; et qu'ils sont prêts à se refuser, par un accord international qui sera conclu sous l'égide des Nations Unies, à fabriquer ou à acquérir de quelque autre manière le contrôle d'armes nucléaires ;

3. Salue le fait que les États membres qui votent en faveur de la présente résolution, et qui possèdent des armes nucléaires, déclarent à cette occasion qu'ils sont prêts à respecter et à se conformer aux dispositions de celle-ci, et notamment à la déclaration et à l'engagement du paragraphe 2 du dispositif, émanant des États qui ne possèdent pas de telles armes ;

4. Appelle tous les États, dans l'attente de l'entrée en vigueur d'un accord international, à mettre en œuvre des politiques tendant à atteindre dès que possible l'objectif de cette résolution ;

5. Demande à la conférence du Comité des dix-huit nations sur le désarmement d'entreprendre, de manière urgente, l'élaboration d'un projet d'accord international selon le vœu de la résolution 1665 (XVI), accord qui serait ouvert à tous les États ;

6. Demande au secrétaire général de mettre à la disposition du Comité des dix-huit nations sur le désarmement les documents et les procès-verbaux des séances plénières de l'Assemblée générale et des séances de la première commission où fut discuté le problème de la non-prolifération des armes nucléaires.

132

M. de Juniac, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 163 à 172. *Addis-Abeba, 22 mars 1965.*

Diffusion strictement réservée.

(*Reçu :* le 23, 17 h. 00).

M. Messmer a été reçu par l'Empereur ce matin. Le Premier ministre[1], le ministre de la Cour[2] et le ministre d'État aux Affaires étrangères[3] assistaient à l'entretien.

Après quelques échanges de propos de courtoisie, le ministre des Armées a remis au Souverain la lettre du général de Gaulle. Puis, il lui a exposé le message oral dont le chef de l'État l'avait chargé. Il a déclaré que ce message portait sur deux points : la question de Djibouti et la coopération franco-éthiopienne.

[1] M. Tizaz Aklilou Habte-Wold.

[2] Le Ministre de la Cour est M. Tarzaz Teffera Work Kidawe Wolde.

[3] M. Ato Ketema Yifru.

Sur le premier point, M. Messmer a rappelé qu'il existait un problème somali, dans la République Somalie elle-même, au Kenya, en Éthiopie et dans le territoire de Djibouti. La France, a-t-il indiqué, ne se mêlait en rien de ces questions et entendait, de son côté, qu'aucune interférence dans les affaires intérieures de la Côte française des Somalis ne se produise. La position du gouvernement français était claire : la France n'avait aucune intention de se retirer de Djibouti, et cela d'autant moins que les consultations populaires passées et la situation intérieure dans le territoire démontraient que la population locale ne paraissait aucunement souhaiter notre départ. Au demeurant, il n'y avait dans ce domaine aucune opposition entre l'intérêt bien compris de la France et de l'Éthiopie. Il a alors ajouté que, pourvu qu'aucune difficulté ne s'élève à ce sujet entre les deux pays, le gouvernement français continuerai à être tout disposé, de son côté, à maintenir les bonnes relations qu'il avait toujours eues avec le gouvernement d'Addis-Abeba et à poursuivre la coopération qu'il avait amorcée dans les domaine de l'économie et de la culture.

L'Empereur a répondu que ce qu'il avait dit au général de Gaulle lors de sa visite du mois d'octobre 1963[1] était inchangé. « Que la France ou que l'Éthiopie soient à Djibouti, a-t-il dit, pour nous c'est la même chose ». Il voulait sans doute dire par là que les intérêts essentiels de l'Éthiopie étaient à ses yeux parfaitement sauvegardés par la présence française dans le territoire.

Puis il a alors demandé à son interlocuteur : « Pourquoi voulez-vous rester à Djibouti ? ». M. Messmer a exposé à l'Empereur que Djibouti représentait une base aéronavale indispensable sur la route de l'océan Indien et du Pacifique.

L'Empereur ayant remarqué que, pour la sécurité de la France et de l'Éthiopie, Djibouti devait être « forte », le ministre lui a rapidement exposé ce qui avait été fait pour accroître la capacité défensive de Djibouti et mettre notamment le territoire en état de résister à toute attaque brusquée, d'où qu'elle puisse venir. L'Empereur a répondu qu'il s'en félicitait.

Passant alors aux problèmes de coopération économique et culturelle, l'Empereur a évoqué l'affaire du Wabi Shebelli[2]. Enfin, il a déclaré que, du fait même des dangers que représentait l'implantation communiste chinoise et soviétique en Somalie (il a cité le chiffre de 600 Somalis entraînés en Russie et celui de 45 tanks fournis récemment à la Somalie par les Russes), l'aide militaire américaine était insuffisante. Il comptait sur l'aide militaire de la France.

[1] Entretien entre le général de Gaulle et l'empereur Haïlé Sélassié du 22 octobre 1963. Voir ci-dessus le télégramme n°s 63 à 65, du 26 janvier 1965 (et note).

[2] Le Wabi Shebelli prend sa source dans le Harrar, traverse le sud-est de l'Éthiopie avant de pénétrer en Somalie ; de Mogadiscio à Kismaayo, son embouchure, il suit une direction parallèle à la côte. Il s'agit de la mise en valeur de la haute vallée de ce fleuve pour laquelle le gouvernement français est approché. L'Éthiopie a la ferme intention de voir ce projet entrer dans la voie des réalisations et, sans doute, en cas de réponse négative de la France, d'approcher d'autres nations.

Il a alors passé la parole à M. Aklilou, qui a compété le langage de l'Empereur essentiellement sur trois points.

En ce qui concerne Djibouti, il a observé qu'ainsi que l'avait dit l'Empereur l'Éthiopie ne souhaitait nullement que la France abandonne le territoire, mais qu'elle était obligée de faire quelque chose lorsque la sous-commission de décolonisation enquêtait sur ce sujet. En face des revendications somalies, l'Éthiopie ne pouvait pas rester silencieuse. Elle devait montrer qu'en cas de départ de la France, c'était elle qui avait des droits prioritaires.

Sur le plan culturel, M. Aklilou a regretté que la France n'ait pu fournir un plus grand nombre de professeurs de français. M. Messmer a répondu que les services compétents feraient certainement un effort pour répondre aux désirs éthiopiens. Enfin, M. Aklilou a brossé un tableau pessimiste des dangers que faisait courir à l'Éthiopie l'encerclement musulman. Il ne s'agit pas seulement, a-t-il dit, des ambitions somalies. L'Égypte soutient un comité de libération érythréen. Des agents de subversion sont entraînés avec la complicité et l'appui du Caire en Irak. Le Soudan, depuis la révolution, a pris un tournant hostile à l'Éthiopie. Dans l'Afrique de l'Est, la Tanzanie tombe de plus en plus sous l'influence de la Chine et des Africains extrémistes. L'Éthiopie, a dit M. Aklilou, mérite d'être assistée en raison de la politique pro-occidentale qu'elle ne cesse d'exercer sur une Afrique encore jeune et sans expérience. Or, elle est souvent moins soutenue que des pays, comme l'Égypte, qui prennent constamment position contre les puissances de l'Ouest (à quoi M. Messmer a répliqué qu'on ne pouvait nous adresser ce reproche). M. Aklilou a conclu que l'Éthiopie espérait une aide de la France dans le domaine militaire par la formation de cadres et par des livraisons de matériel.

M. Messmer a répondu qu'en ce qui concernait le premier point, les requêtes qui seraient adressées par le gouvernement éthiopien pour obtenir l'admission d'élèves officiers dans nos écoles seraient certainement examinées dans l'esprit le plus favorable. En ce qui concernait le matériel, le ministre des Armées a éludé toute réponse précise. Il a répondu que, d'ailleurs, dans l'état actuel des choses l'armée éthiopienne, par le nombre et la qualité de ses effectifs, surclassait très nettement les armées de tous les pays voisins.

En conclusion, l'Empereur a remercié M. Messmer de sa visite et l'a prié d'inviter le général de Gaulle à venir en visite officielle à Addis-Abeba.

M. Messmer a répondu qu'il ferait part de cette invitation au chef de l'État.

(Afrique, Éthiopie, Français dans le pays, voyages, ET-13-2).

133

NOTE DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
POUR LA COMMUNAUTÉ ET LES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Relevé des décisions du Conseil pour les Affaires africaines et malgaches

Réunion du mardi 23 mars 1965 à 11 heures

C.R.

Étaient présents :

M. Pompidou, Premier ministre

M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères

M. Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques

M. Triboulet, ministre délégué chargé de la Coopération

M. Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères

M. Foccart, secrétaire général à la Présidence de la République pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches

Le Conseil pour les Affaires africaines et malgaches s'est réuni le mardi 23 mars 1965 à 11 heures, au Palais de l'Élysée, sous la présidence du général de Gaulle.

D'une façon générale, c'est au Ministre des Affaires étrangères qu'incombe la négociation de conventions internationales, la délégation française devant bien entendu comporter des représentants des divers départements ministériels intéressés. Le ministère de la Coopération est chargé de la mise en œuvre des accords.

Aucune négociation importante avec un gouvernement africain ou malgache ne doit être entreprise, et *a fortiori* conclue, sans que soit auparavant réuni le Conseil pour les Affaires africaines et malgaches.

Dans le cas particulier des négociations actuelles avec le Mali[1], il faut que les positions soient nettement précisées. C'est le gouvernement malien

[1] Les négociations s'ouvrent à Paris le 22 février 1965, trois réunions d'experts ont suivi les 23, 24 et 25 février. Se reporter aux notes n° 75/DAM, 82/DAM, 87/DAM, datées des 23, 26 février et 2 mars 1965, faisant le point des négociations, ayant porté en particulier sur l'évolution de la balance des paiements malienne, les problèmes d'équilibre interne du Mali, les rapports commerciaux franco-maliens, « l'association monétaire ». Ces documents ne sont pas reproduits. À compléter par la note du 27 février, non publiée, établie après l'audience accordée par M. Habib-Deloncle à M. Ousmane Ba, chef de la délégation malienne.

qui est demandeur, en raison de la précarité de sa situation économique et financière. Si le Mali souhaite revenir à l'Union monétaire d'Afrique occidentale, il doit le déclarer et en accepter clairement les conditions. Il n'est pas convenable que lui soient accordées de nouvelles facilités sans qu'il prenne d'engagement ferme, à l'exclusion de simples manifestations d'intention qui peuvent ne pas être suivies d'effet.

Dans le cas où le Mali demanderait effectivement à adhérer à l'Union monétaire d'Afrique occidentale, la France pourrait lui consentir un accommodement transitoire, afin de faciliter la remise en ordre de son économie et de ses finances pendant une durée de l'ordre d'une année et à condition que soit mis en place un contrôle effectif de l'émission des billets de banque.

Pour l'application de ces principes, il sera établi un nouveau projet de texte précisant les conditions à imposer au gouvernement du Mali pour le cas où celui-ci ferait connaître sans équivoque son désir d'adhérer à l'Union monétaire[1]. Ce texte sera soumis au Président de la République.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1965).

134

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Charpentier, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. n°s 370 à 373[2]. *Paris, 24 mars 1965, 18 h. 51.*

Le séjour à Paris[3] de M. Modrzewski lui a permis d'être reçu par MM. Couve de Murville, Bokanowski et Pisani et de rencontrer les principaux directeurs des ministères intéressés. En outre, des contacts avec les industriels lui ont été facilités et M. Fléchet, président du Comité France-Europe de l'Est l'a reçu à déjeuner. Ainsi le vice-ministre du Commerce

[1] Se reporter à la note de M. Jean-Marie Mérillon, sous-directeur, direction des Affaires africaines et malgaches au Département, n° 124/DAM, du 27 mars 1965, non reproduite, destinée au Premier ministre, définissant les conditions, principes et règles auxquels le Mali doit souscrire s'il désire établir une coopération monétaire étroite avec la France.

[2] Ce télégramme signé de M. de Courson de La Villeneuve, chef du service des Accords bilatéraux à la direction des Affaires économiques et financières au Département, est sous-titré : *Séjour en France de M. Modrzewski.*

[3] Du 16 au 24 mars 1965, en vue de la préparation d'un accord de commerce à long terme portant sur cinq ans. Ce séjour du vice-ministre du Commerce extérieur polonais fait suite à la note verbale présentée par le ministère des Affaires étrangères à l'ambassade de Pologne accueillant favorablement la proposition polonaise de négocier un accord commercial à long terme, datée du 31 décembre 1964, puis à des propositions polonaises faites dans ce but, jugées excessives par le partenaire français, rappelées dans la note de Paris du 27 janvier 1965, non publiée.

extérieur polonais a bénéficié d'une très large audience et à un niveau souvent très élevé, ce qui facilitera le maintien de rapports cordiaux entre nos deux pays.

Sur le plan de la préparation d'un accord commercial à long terme, les résultats obtenus sont moins appréciables[1]. Le vice-ministre a eu des conversations techniques avec les services mais, en dépit des éclaircissements donnés, la plupart des difficultés subsistent. Il a insisté pour obtenir des libérations contractuelles alors que nous sommes amenés à limiter nos possibilités à certaines libérations de fait. À propos de l'adoption de la balance des paiements, M. Modrzewski a pris note de nos explications mais n'a pu fournir aucune réponse. Quant aux céréales, nous avons appris avec satisfaction que le gouvernement polonais acceptait de maintenir le protocole céréalier signé en 1964, sans chercher à incorporer le montant de ces ventes dans l'équilibre financier de l'accord commercial.

Enfin, nous avons étudié en commun la possibilité d'effectuer une compensation entre des ventes de véhicules Renault et des achats de charbon. Toutefois, sur ce dernier point la réalité, si d'ailleurs elle se confirme, sera certainement très inférieure aux hypothèses envisagées à l'origine.

Quant à la date de la négociation de l'accord à long terme, il est encore difficile de la fixer avec précision. Les Polonais souhaitent en effet que de nouvelles négociations entre techniciens aient lieu pendant le mois de mai[2] et cette exigence, justifiée sur le plan technique, retarde d'autant la négociation proprement dite. La date de cette dernière dépendra essentiellement du travail des experts. Si ceux-ci tombent d'accord pour accepter un compromis sur les divers points en discussion, la négociation devrait pouvoir rapidement aboutir. Mais compte tenu des exigences mises en avant par l'exposé des vues polonaises, un compromis semble difficile à réaliser et dans ces conditions la négociation ne pourrait avoir lieu en juin.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Se reporter à la note du 26 mars 1965, non reproduite, rédigée par M. Jacques Fouchet, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, intitulée : *Négociations franco-polonaises*, présentant les principaux points discutés et la structure possible de l'accord.

[2] Deux autres phases seront encore nécessaires avant de parvenir à un accord. Une table ronde d'experts se réunit du 12 au 22 mai 1965. Leurs travaux permettent de mettre en parallèle les propositions françaises, les demandes polonaises et les perspectives de négociations. Se reporter à la note du 24 mai 1965, non retenue. L'accord est paraphé le 24 juin 1965 à Varsovie, à la suite d'ultimes négociations.

135

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1742 à 1758. *Washington, 25 mars 1965.*

(*Reçu :* 20 h. 55).

Tandis que les opérations militaires s'étendent au Vietnam du Nord et à Saigon, la censure s'appesantit sur la vie politique qui, hier encore, défrayait la chronique. La Maison Blanche et le Département d'État mêlent dans des déclarations embarrassées les protestations de bonne volonté en faveur de la négociation et les menaces de représailles accrues envers l'adversaire d'Hanoï.

C'est bien entendu à l'adresse surtout de l'opinion internationale que les autorités américaines mettent l'accent sur leur désir d'aboutir à une solution pacifique du problème. Elles ont encore répété à M. Michael Stewart[1] que celle-ci serait possible dès que, par un « signe », le Vietnam du Nord aurait manifesté son intention de ne plus intervenir au Sud et de « laisser son voisin en paix ». On peut toutefois se demander si cette exigence du « signe » ne revient pas à imposer à Hanoï une capitulation sans condition, puisque, dans le même temps, les États-Unis se refusent, quant à eux, à cesser de bombarder le Vietnam du Nord : la répétition à vingt ans d'intervalle de l'erreur de Roosevelt à l'égard de l'Allemagne, puis du Japon ne risque-t-elle pas, se demande M. Walter Lippmann, de provoquer les mêmes conséquences désastreuses ? Nos interlocuteurs rejettent catégoriquement cette interprétation : selon eux, le *Livre blanc*[2] a prouvé la réalité de l'agression et c'est donc au fauteur de troubles, au gouvernement de Hanoï, de faire le premier pas. Les mesures militaires actuelles ont seulement pour but de l'y encourager et de souligner à ses yeux le choix, qui lui est justement offert, entre la poursuite de ses ambitions idéologiques et territoriales et la sauvegarde des progrès matériels accomplis depuis 1954, voire de l'existence d'un État au Vietnam du Nord. Il n'empêche que si l'effet espéré se produisait, la délégation du Vietnam du Nord s'assoirait à la table de conférence en accusée. Washington cherche bien à infliger une leçon et à lui donner une valeur d'exemple.

À supposer que la négociation s'ouvre un jour, les objectifs que rechercheraient les Américains sont laissés intentionnellement dans le vague : M. Rusk déclare vouloir obtenir le retour aux accords de 1954[3] (cf. mon

[1] Le secrétaire d'État au *Foreign Office* séjourne à Washington les 22 et 23 mars 1965. Sur ce sujet, voir le télégramme de Washington n°s 1780 à 1790 du 26 mars 1965, non reproduit.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme n°s 1352 à 1362 du 1er mars 1965 (et note).

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

télégramme du 12 mars n° 1557)[1] que les États-Unis, chacun le sait, n'ont pas signés et que le Vietnam du Sud a rejetés dès le 21 juillet de la même année par la bouche de l'actuel ministre des Affaires étrangères, M. Tran Van Do. M. William Bundy va un peu plus loin en affirmant que ces accords, essentiels également à son avis, doivent servir de base à la consolidation d'un État sud-vietnamien, bastion indépendant, soustrait à l'influence communiste et garanti contre tout retour offensif du Nord. Il rejette ainsi *a priori* toute idée de réunification, même à assez long terme, comme d'ailleurs M. Johnson qui, dans sa conférence de presse de samedi dernier, 20 mars, a assuré Hanoï que les États-Unis n'en voulaient pas à son régime communiste.

Si les « buts de guerre » des Américains sont ainsi laissés dans le vague, c'est sans doute par souci tactique de ne pas découvrir trop tôt le dossier de négociation, mais c'est plus encore, semble-t-il, par conviction que le moment n'est pas venu de traiter. Pour éviter tout risque d'échec, assure-t-on, il convient, au préalable, de réunir les conditions du succès : il faut montrer sa force, prouver sa détermination et obtenir sur le terrain des résultats rapides qui constitueront, à l'avance, les seules garanties valables d'un éventuel accord. Toute autre voie ne peut, pense-t-on ici, que contribuer à multiplier les crises gouvernementales à Saigon, à dissoudre les énergies et, en fin de compte, à conduire à un nouveau « Munich » asiatique.

Il est en effet frappant de constater combien d'Américains sont hantés par le souvenir de 1938 et par le regret des occasions manquées de 1948 à 1950, lors du blocus de Berlin et de la guerre de Corée. Si l'agression communiste n'est pas sanctionnée, a déclaré à plusieurs reprises M. Rusk, nous aboutirons à des catastrophes. Les pays d'Asie, soumis les uns après les autres au chantage de Pékin, s'écrouleront comme une fragile construction de dominos. Or, comme l'a dit M. William Bundy dans sa conférence du Missouri[2], le Vietnam du Sud constitue la clef de voûte de la construction politique américaine en Extrême-Orient. C'est donc là qu'il faut faire le test de la résolution américaine.

Cette tendance est largement répandue au Département d'État, qui se préoccupe de donner à la lutte actuelle un aspect de croisade, en essayant d'appeler, sous le couvert de l'article 51 de la Charte des Nations Unies[3], le plus grand nombre de puissances possibles à la défense collective de la liberté en Asie. Elle est encore plus nette au Pentagone où M. McNamara et ses conseillers politiques retrouvent, à cette occasion, avec les chefs

[1] Télégramme n°s 1557 à 1568 du 12 mars 1965, non reproduit. Il relate un entretien entre l'ambassadeur de France à Washington et le secrétaire d'État.

[2] Tenue le 23 janvier 1965 devant la chambre de commerce de Washington (Missouri). Sur ce sujet, voir le télégramme de Washington n°s 544 à 547 du 25 janvier 1965, non reproduit.

[3] Qui établit le *« droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée »*.

militaires une communauté de pensée depuis longtemps disparue. Pour les uns et les autres, en effet, le Vietnam offre le meilleur champ de manœuvre possible : les communistes sont là et, compte tenu de l'éloignement et de la docilité des autorités locales, les Américains disposent dans la région d'une liberté d'action qui ne se retrouverait nulle part ailleurs. Il est donc possible d'expérimenter, comme un cas d'école, les thèses de la « réponse graduée » et d'en démontrer, à l'épreuve des faits, les avantages qui d'eux-mêmes s'imposeront aux alliés les plus réticents, rassureront le Tiers Monde encore hésitant et donneront à réfléchir à la Chine agressive et conquérante, sans qu'en soient pour autant troublés les rapports de Washington avec Moscou, puisqu'en fin de compte, l'expérience donnera raison, dans l'explication en cours au sein du monde marxiste, aux tenants de la coexistence pacifique contre les avocats des « guerres de libération nationale ». Cette perspective explique, semble-t-il, l'extension progressive de l'action des États-Unis au Vietnam du Nord et le recours à des moyens militaires de plus en plus variés et perfectionnés : l'esprit de système, l'application chère au secrétaire de la Défense d'un « plan des contingences », qui laisse plus de place à la psychologie, commandent à ces choix et à ces décisions. Le général Taylor n'en fait pas mystère quand il parle « d'escalade sans limite » et M. Johnson ne cache pas ses intentions quand il déclare, comme samedi dernier au Texas, que sa politique au Vietnam pourrait conduire à « tout changement nécessaire en matière de tactique, de stratégie, de matériel et de personnel ».

Si cette mise en condition de l'adversaire ne réussit pas, les Américains, sans doute, se font des illusions sur la capacité de résistance aux bombardements d'une population animée de sentiments révolutionnaire et national – l'expérience peut se tourner contre ses auteurs : l'escalade, une fois engagée, réserve, en cas d'obstination de l'adversaire, peu de possibilités pour un repli qui, de toute façon, amoindrirait dangereusement la valeur du *deterrent*. Il faudra alors affronter des risques toujours plus grands, y compris le risque nucléaire. Chacun d'autre part devient, à la lumière de l'événement, plus conscient des conséquences que pourraient entraîner l'application de la « réponse graduée américaine », en cas d'invasion partielle de son territoire par l'ennemi. Enfin le Tiers Monde, et plus spécialement les peuples de couleur ne seront-ils pas rapidement blessés par l'attitude de la première nation blanche à l'égard d'un des pays frères. Ces remarques, parmi d'autres, sont bien formulées ici, mais elles restent limitées à un cercle restreint d'hommes politiques ou de commentateurs qui, admonestés publiquement par le pouvoir, préfèrent n'échanger leurs réflexions que sous le manteau. Ils savent, en effet, que l'opinion américaine se désintéresse de l'affaire. Elle ne s'émeut plus des appels au respect de l'opinion d'autrui comme celui qu'a lancé avant-hier M. Stewart[1].

[1] Condamnant l'emploi par les Américains de gaz nauséeux au Vietnam, le secrétaire d'État au *Foreign Office* déclare devant le *National Press Club : « Je demande aux États-Unis de témoigner d'un peu de respect de l'opinion du monde, suivant les termes inscrits dans votre* (sic) *déclaration d'indépendance »*. Sur ce sujet, voir le télégramme de Washington n°s 1728 à 1730 du 24 mars 1965, non reproduit.

Elle ne paraît même plus se rappeler que, dans des circonstances similaires, elle saluait autrefois avec enthousiasme le recours à l'ONU. Elle fait aujourd'hui confiance au président pour régler le problème, à son choix, par la voie des armes ou de la négociation. Rien ne secouera son apathie, tout au moins aussi longtemps que les *Boys* ne seront pas envoyés outremer.

C'est peut-être d'ailleurs sur cette apathie non seulement aux États-Unis mais également dans le monde que comptent les dirigeants américains pour arriver à leurs fins, intimider la Chine, la séparer plus encore de la Russie et amener, finalement, le Vietnam du Nord à une table de conférence où serait enregistré un accord préétabli.

Les tenants de cette doctrine « optimiste » semblent ne pas croire à un engagement véritable de la Russie, ni même de la Chine dans le conflit, et cela en dépit d'avertissements précis et renouvelés de Moscou et de Pékin. Certains, comme le général Wheeler, président du Comité des chefs d'État-major, reconnaissent que jusqu'à ce jour le bombardement du Nord n'a pas ralenti l'ardeur des guérillas du Sud. Il faut donc aller plus loin et plus fort pour donner raison aux théoriciens de « l'escalade limitée ».

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

136

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1762 à 1763. *Washington, 25 mars 1965.*

(*Reçu :* le 26, 0 h. 30).

Comme l'a relaté *Le Figaro* d'aujourd'hui, la démonstration du système SECAM, prévue hier à Washington, avait été annulée au dernier moment et dans des conditions anormales. D'après les renseignements recueillis par cette ambassade, cette décision aurait été prise sous la pression de l'administration américaine et à la demande des dirigeants de la RCA[1], compagnie qui a mis au point le système NTSC[2] que le procédé français risque de concurrencer.

Cet épisode, intervenu à la veille de l'ouverture de la conférence de Vienne[3], constitue un nouvel exemple de la façon dont les Américains

[1] RCA : *Radio Corporation of America.*

[2] NTSC : *National Television System Committee.*
À ce propos, voir ci-dessus le télégramme de Moscou n°s 87 à 96, du 9 janvier 1965.

[3] La conférence du Comité consultatif international de radiocommunications (CCIR), dont le siège est à Genève, se réunit à Vienne du 26 mars au 8 avril 1965. Elle se prononce en faveur du procédé français SECAM de télévision en couleurs.

conçoivent l'exercice de la libre concurrence. Il donne leur véritable sens aux paroles prononcées aujourd'hui à Vienne par M. Leslie W. Hayes, délégué des États-Unis et directeur du Bureau international du Congrès du comité consultatif international des radio-communications, qui a affirmé dans son intervention que les avis du CCIR devraient « se fonder exclusivement sur des considérations techniques ».

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

137

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Étrangères, à M. Hallstein, Président de la Commission économique européenne.

L. *Paris, 26 mars 1965.*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, avant de quitter Strasbourg, m'envoyer le texte de l'intervention que vous veniez de prononcer à l'Assemblée[1] au sujet des propositions que la Commission envisage de faire au Conseil quant au règlement financier[2].

Je vous remercie de cette communication, dont j'ai pris connaissance avec intérêt, et aussi, comme vous l'aviez prévu, avec une certaine surprise.

La Commission doit présenter le 1er avril ses propositions au Conseil, qui, encore une fois, en est le destinataire. La presse en est informée d'abord, l'Assemblée ensuite, et ce dès le 24 mars. Il m'est difficile de dire que le procédé est régulier, ni même acceptable.

J'ajoute, pour ce qui est de l'Assemblée et de ses pouvoirs, que la Commission a abordé là un sujet d'essence institutionnelle, donc politique, susceptible, d'après ses propositions, d'amener une modification profonde du traité. Je me demande non seulement s'il était approprié d'en parler ainsi à l'Assemblée, mais aussi s'il appartenait bien à la Commission de prendre position de la sorte[3].

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Le 23 mars 1965, au cours de la session des 22-24 mars de l'Assemblée parlementaire européenne.

[2] Sur le contenu de ces propositions, voir le document du Conseil des Communautés européennes n° 395/65 (ASS 127), Bruxelles, 30 mars 1965, non reproduit.

[3] Sur l'opposition de la France aux propositions de la Commission, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra, nos 447 à 448 du 12 avril 1965, non reproduit.

138

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1819 à 1835. *Washington, 27 mars 1965.*

Diffusion restreinte.

Diffusion strictement réservée.

(*Reçu :* 23 h. 50).

Le ministre conseiller[1] a rencontré avant-hier, 25 mars, le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires d'Extrême-Orient.

Visiblement excédé par la malencontreuse affaire des gaz de combat[2], M. William Bundy a précisé que la « fuite » provenait d'un « correspondant de guerre » américain au Vietnam : participant à une opération aérienne, le journaliste, intrigué par les grenades lancées de l'hélicoptère où il se trouvait, s'était enquis de leur effet sur les soldats du Vietcong : ils pleurent et parfois vomissent, lui fut-il répondu. L'indiscrétion était dès lors inévitable. Elle allait apporter un profit douteux à son auteur et quelques ennuis à l'administration qui a décidé d'interdire dorénavant l'entrée de la base de Danang à la presse.

Quant au problème vietnamien lui-même, M. Bundy témoigne de beaucoup de confiance à terme. La solution viendra un jour, elle n'est, cependant, pas prochaine, car le problème s'insère dans un vaste ensemble politique qu'il convient de garder à l'esprit pour se faire une idée des difficultés à vaincre.

Sur le plan général, il convient, de l'avis de notre interlocuteur, d'adapter la loi internationale aux changements intervenus dans le monde : le communisme, dans sa conquête du pouvoir, recourt à la subversion et à la guérilla afin d'éviter, par une provocation directe, la riposte des pays libres. Il a ainsi emporté depuis vingt ans des positions qu'aurait pu défendre l'Occident. Aussi, devra-t-il être dorénavant clair à tous que l'ère des « sanctuaires privilégiés » est révolue : dès que l'agression sera constatée (mais qui la constatera ? Peut-on lui répliquer : s'en arroger seul le droit, n'est-ce pas faire fi des principes mêmes de la communauté internationale que l'on prétend défendre ?), le châtiment devra suivre : c'est ainsi, a indiqué le secrétaire d'État adjoint, qu'au cas où Ben Bella déclencherait une vaste opération de subversion au Maroc ou attaquerait ses frontières, il conviendrait de le frapper en Algérie même.

[1] M. de Leusse de Syon, ministre conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis décembre 1962.

[2] Il s'agit de l'utilisation de gaz incapacitant par les troupes américaines au Vietnam.

Ces règles d'action se sont avérées à plusieurs reprises efficaces : lors de l'affaire de Quemoy et de Matsu[1], M. Foster Dulles a averti les Chinois que, s'ils ne cessaient leurs attaques, la guerre serait portée sur leur territoire. À la surprise de beaucoup et en dépit de l'indignation de certains, la menace a opéré son effet. De même, au moment de la crise de Cuba, la décision de M. Kennedy a forcé Khrouchtchev à la retraite. Que ne se serait-il pas passé si, dans ces deux cas, la résolution américaine avait été vacillante ? Que ne peut-on pas attendre de l'avenir si, à cet exemple, nous nous montrons fermes dans nos desseins ? Aussi, est-ce en s'inspirant de ces précédents que les autorités américaines ont décidé, après mûre réflexion, de s'en prendre au Vietnam du Nord : alors qu'au Sud, l'opposition armée du gouvernement de Diem avait gardé longtemps le caractère d'une révolte intérieure, depuis près d'un an l'intervention du Nord est devenue prépondérante. Aujourd'hui, elle commande toute l'action de la rébellion. Les prisonniers capturés sont dans leur grande majorité originaires du Tonkin, les armes proviennent de stocks vietnamiens ou chinois.

Pendant des semaines, Washington a adressé à Hanoï des avertissements qui n'ont pas été entendus, la riposte du mois d'août dernier aux provocations contre la marine américaine n'a pas été comprise. Il convenait donc d'intervenir directement sur le territoire nord-vietnamien ; un plan gradué dans ses étapes et prudent dans son application permettra de faire saisir aux intéressés toute l'étendue de la détermination des États-Unis. Le résultat se fera attendre de longs mois, personne n'en doute, mais, pendant ce temps, la situation s'améliorera peu à peu au Sud-Vietnam.

À Saigon, l'autorité gouvernementale se renforcera, la grande masse des hésitants prendra, enfin, parti dans la lutte contre la subversion. C'est ainsi que les dirigeants bouddhistes, fait digne de remarque, ont fait savoir à l'ambassade américaine qu'ils approuvaient les opérations dans le Nord et en préconisaient la poursuite. Un jour viendra où, dans les provinces comme dans la capitale, l'action au Nord amènera les populations du Sud à « basculer » du côté du gouvernement : le rapport des forces sera alors renversé et la partie presque gagnée.

Cette évolution sera lente, mais, d'ici là, peut-être le Vietnam du Nord aura compris que son intérêt est de traiter. Il aura, par une voie ou une autre, laissé entendre qu'il est prêt à laisser le Sud tranquille. Ce « signe » pourra venir par la voie diplomatique, par l'intermédiaire d'une tierce puissance, de la France par exemple, qui est considérée par le monde communiste comme par Washington comme un interlocuteur

[1] Îles situées au large des côtes chinoises et dépendant de Taïwan. Elles sont revendiquées par la Chine populaire, qui les soumet à plusieurs reprises à des bombardements d'artillerie. Mais elles sont protégées de l'invasion par une garantie américaine, énoncée dès les années cinquante par le secrétaire d'État Foster Dulles.

de confiance. Il pourra également se matérialiser sur le terrain par une diminution, puis un arrêt de l'infiltration de personnel et de matériel au Vietnam du Sud. Dans l'une et l'autre hypothèse, des conversations prépareront la réunion d'une conférence qui, en un ou plusieurs épisodes, devra organiser la vie politique au Sud-Est asiatique.

Tout dépendra à ce sujet de l'attitude et des plans de la Chine. Si Pékin est poussé par une volonté de conquête sans freins, toute discussion sera vaine, une guerre de 30 ans, plus ou moins déclarée et ouverte, opposera les États-Unis à la Chine. En revanche, si comme le pense le secrétaire d'État adjoint, une mutation s'opère, par le changement même des générations, dans l'équipe des dirigeants chinois, si Mao Tsé-toung et Chou En-laï sont remplacés par des communistes moins intégristes, la Chine, se consacrant à sa mise en valeur et à son organisation, pourra désirer, en accord avec le monde libre, établir à sa porte une ceinture d'États-tampons qui allège ses propres craintes et assure aux populations intéressées une paix depuis longtemps disparue. Ces vues ne sont pas tellement éloignées des idées françaises, estime M. Bundy. Elles en diffèrent cependant par le rôle attribué au facteur temps : vous estimez que cette solution était plus aisée hier qu'aujourd'hui, nous estimons, quant à nous, qu'elle ne sera vraiment applicable que dans un certain nombre d'années après que, une fois encore, nous ayons (*sic*) administré la preuve de notre détermination et trouvé le moyen de fournir aux peuples intéressés les garanties efficaces qui les rassurent et leur permettent de penser à l'avenir. Pour atteindre ce but, il faudra pendant ce délai que des contingents militaires plus ou moins symboliques stationnent, notamment au Vietnam du Sud et en Thaïlande et, véritable *tripwires*[1], découragent par leur seule présence toute tentative d'agression ou de subversion. C'est à cette condition que pourront enfin être appliqués les traités de 1954 et de 1962[2].

Tels sont les « buts de guerre » des États-Unis.

En réponse à une question de mon collaborateur, qui s'interrogeait sur ce que feraient les États-Unis au cas où le « signe » ne viendrait pas, M. Bundy n'a pas caché que le silence de Hanoï, s'il se prolongeait longtemps, serait embarrassant, mais cette éventualité lui paraît peu probable : les dirigeants du Vietnam du Nord obéissent comme les autres à leur intérêt, qui est de ne pas courir les risques d'une assistance trop intéressée de la Chine. Quoi qu'il en soit, l'administration de Washington a acquis une patience toute orientale, elle saura attendre. Mais si cette attente, peut-on se demander, se poursuivait, ne courrait-on pas le risque de l'escalade territoriale et de la nécessité de transférer les bombardements au-delà de la frontière chinoise ? Sans doute, a répondu le secrétaire d'État,

[1] Le mot *tripwire* est emprunté au jargon utilisé dans la stratégie nucléaire et correspond à un élément déclencheur : détonateur.

[2] À ce propos, voir *D.D.F.*, 1954 Annexes, et *D.D.F.*, 1962-II, notamment les notes des documents n°s 22 et 24.

mais qui ne risque rien n'a rien : les dangers d'une extension du conflit ou d'une intervention, à ses yeux peu probable, de la Russie sont inférieurs à ceux de l'inaction ou de la passivité.

À en juger d'après cette conversation et d'autres encore, le raisonnement américain paraît se fonder sur un calcul méthodique des risques et l'évaluation chiffrée des réactions de l'adversaire. Cet esprit de système dont le triomphe, semble-t-il, a été assuré par l'excès même du pragmatisme qui a caractérisé la politique américaine des vingt dernières années, ne tient pas compte, c'est évident, d'éléments difficiles à ramener à un dénominateur commun : par exemple, les réactions des dirigeants du Vietnam du Nord, en leur qualité d'Asiatiques nationalistes et révolutionnaires, obéissent à des lois qui leur sont propres et qui sans doute n'ont pas été prises en considération. Il comporte en outre des contradictions évidentes : comment concilier la neutralisation du Sud-Est asiatique et la présence de ces *tripwires* ? Comment imaginer forcer à coup de bombes l'adhésion de la Chine et du Nord-Vietnam à une formule qui exige, plus ou moins, le « consensus » des participants ?

Ces objections ne paraissent cependant pas retenir l'attention de nos interlocuteurs, qui sont pris par les nécessités du moment et le désir d'imprimer à la politique américaine un tournant décisif. Ce qui frappe, en effet, c'est que, au fur et à mesure que le temps passe, les Américains semblent de plus en plus décidés à ne pas se laisser distraire de l'objectif qu'ils se sont fixé. Ils fondent leur détermination sur la certitude de la force dont ils disposent et qui permet d'affronter, pensent-ils, toutes les résistances, ainsi que sur la conviction qu'il vaut mieux accepter les risques d'aujourd'hui que de courir ceux de demain. Le succès ainsi obtenu par l'intimidation ou par les armes permettra, estiment-ils, de gagner les 25 prochaines années qui sont nécessaires aux États-Unis pour organiser le monde et démontrer, par les faits, la faiblesse véritable du système communiste.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

139

M. Bérard, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 484 à 513. *Rome, 28 mars 1965.*

(*Reçu :* 13 h. 48).

À l'ouverture des entretiens qu'il devait avoir avec le Ministre à Rome le 27 mars[1], *M. Fanfani* a proposé que soit examinée en priorité la question de la reprise de conversations à Six sur l'établissement d'une union politique européenne[2]. Il a rappelé qu'à la suite des conversations qu'il avait pu avoir à l'occasion de la récente conférence à Rome de l'UEO[3], il avait jugé les dispositions des uns et des autres relativement satisfaisantes et avait cru possible d'adresser à ses collègues une lettre leur proposant de se réunir à Vienne le 10 mai, afin d'étudier en commun les méthodes à suivre pour reprendre les contacts d'autrefois et pour chercher une solution européenne sur le plan politique[4]. Il reconnaissait que cette tâche n'était pas sans difficultés.

Le Ministre a répondu qu'après les expériences faites, et que M. Fanfani venait de rappeler, le problème était en effet délicat et nécessitait mûre réflexion. Du côté français, on estimait que les problèmes de fond avaient le pas sur la procédure. Qu'avions-nous exactement en vue ? Existait-il réellement entre les Six une même volonté de faire quelque chose dans le domaine politique ? Tel était le premier point qu'il convenait d'explorer avant de penser à une réunion. Du côté français, on tenait essentiellement à ne pas renouveler l'expérience qui avait conduit à l'échec d'avril 1962[5]. On s'était aperçu alors qu'il n'y avait pas d'accord sur ce qu'il convenait de faire. Le ministre n'avait guère l'impression qu'aujourd'hui il existât en ce

[1] MM. Fanfani et Couve de Murville s'entretiennent le 27 mars 1965 au Palais de la Farnesina à Rome. Voir le compte rendu intégral de ces entretiens dans le dossier *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.* M. Fanfani est ministre des Affaires étrangères à la suite du remaniement gouvernemental du 4 mars 1965. Sur la personnalité et les vues politiques de M. Fanfani, se reporter au télégramme de Rome nos 554 à 559 du 3 avril 1965, non retenu.

[2] Concernant le projet italien de relance européenne, se reporter au télégramme de Rome nos 1761 à 1766 du 24 septembre 1964, à compléter par ceux du 25 novembre 1964, nos 2132 à 2149 et 2150 à 2152, non reproduits.

[3] Le conseil de l'UEO (Union de l'Europe occidentale) se réunit à Rome les 9 et 10 mars. Un compte rendu succinct, non retenu, se trouve dans le dossier *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.*

[4] Se reporter au télégramme de Rome nos 376 à 377 du 10 mars 1965, non retenu, proposant une réunion qui aurait pour objet de donner à des experts un mandat en vue de définir les modalités d'une coopération entre les Six.

[5] Lors de la réunion à Paris au Quai d'Orsay le 17 avril 1962. Se reporter à *D.D.F.*, 1962-I, nos 17 et 132.

domaine une véritable entente sur l'objectif. Pour la France, cet objectif est simple. Il s'agit de déterminer s'il est possible d'instituer entre les Six une coopération politique effective dans tous les domaines et ceci sans condition préalable et sans sujétions d'ordre extérieur. Par coopération effective, il entendait que les Six devaient se réunir pour concerter leurs vues et s'efforcer de parvenir à une politique commune, non seulement sur le plan politique, mais aussi sur celui de l'économie, de la défense et d'autres encore. Existait-il réellement une possibilité d'action commune dans tous ces domaines ? Si la réponse était positive, tout serait simple et facile. Si, par contre, tel n'était pas le cas, l'on retomberait dans les querelles que l'on pouvait appeler théologiques et de procédure, qui avaient paralysé les efforts anciens. L'affirmation d'une telle volonté était d'autant plus nécessaire que l'effort entrepris par les Six sur le plan économique et en particulier sur le plan agricole allait soulever prochainement des questions si graves qu'il serait impossible de les résoudre et de les surmonter sans une coopération politique. Pour que l'expérience actuelle puisse se prolonger, il fallait un accord entre gouvernements et non pas seulement des décisions des institutions communautaires. L'on en était arrivé sur le plan de l'économie à une phase qui impliquait l'exercice de la responsabilité des États, car eux seuls peuvent exercer cette responsabilité, assistés et contrôlés par les Parlements nationaux. Tel était le problème à éclaircir avant que le gouvernement français puisse donner son accord à une réunion.

M. Fanfani a reconnu que ce qu'il proposait n'était qu'une exploration des intentions des uns et des autres. Il venait d'entendre le point de vue français, qu'il espérait provisoire. Ne pourrait-on pas continuer à Six cette même exploration ? C'est dans cet esprit qu'il avait proposé une rencontre. Du côté français, l'on désirait que les objectifs à atteindre fussent bien précisés. Pour lui-même, il pensait que ce n'était possible qu'au terme de la procédure qu'il suggérait. Ce n'est qu'à l'issue de telles conversations que l'on pourrait déterminer par exemple si l'on pouvait parler à Six des questions de défense. Comment pourrait-on connaître les vues de chacun si l'on ne se rencontre pas ? En tout cas, une première expérience devait être tentée, même si elle devait se révéler peu satisfaisante.

M. Couve de Murville a répondu qu'il était à penser qu'une telle réunion fût limitée à l'examen des trois propositions connues : les projets allemand et italien et les idées belges. L'on risquait de s'enliser dans un débat sans fin. Du côté français, l'on voyait les choses plus simplement. Il s'agissait de dire ce que nous voulons faire et non pas de scruter des textes où l'on accumulait les excuses pour expliquer pourquoi l'Europe ne s'organisait pas, en multipliant en outre des références à des traités internationaux qui n'ont rien à faire avec l'objet. Il n'y avait aucun besoin de déclaration reposant sur des bases idéologiques. Encore une fois, il n'était point possible de se réunir sans être assurés des idées qu'entretiennent à cet égard nos partenaires. Nous étions bien assurés que les Hollandais, par exemple, n'avaient donné leur accord qu'à la condition de ne rien faire.

M. Fanfani a reconnu qu'il fallait faire disparaître les obstacles de procédure et, pour sa part, il n'était pas favorable à l'idée d'un Conseil des sages préconisé par M. Spaak. Mais il fallait bien examiner les plans existants. Il était certain que les Hollandais étaient réticents, mais ils ne tiennent pas à rester isolés et, en février 1961[1], à Paris on avait bien réussi à les convaincre d'assister à la réunion tenue à Bonn le 18 juillet de la même année[2]. Au cours de cette même année, des progrès successifs avaient été réalisés dans les deux réunions franco-allemandes de Baden-Baden[3], puis franco-italiennes de Turin[4]. Il était d'ailleurs exact que les progrès de la Communauté économique européenne soulevaient de graves problèmes qui ne pouvaient être résolus que sur le plan politique.

M. Couve de Murville a répété qu'il fallait s'assurer des dispositions des uns et des autres sur la manière d'organiser cette coopération politique. Pouvait-on ou non se réunir pour discuter entre gouvernements des aspects politiques du Marché commun, du problème allemand, des relations avec les Russes ? Il était à craindre que, si ces questions étaient franchement posées, on s'aperçût que la situation n'était pas très différente de celle d'avril 1962 et que l'on se retrouvât de nouveau dans l'impasse. La France voulait une décision franche qui ouvrît la voie vers un début de confédération européenne, mais y était-on prêt ? Il semblait que ce fût un péché pour les gouvernements de vouloir traiter les problèmes eux-mêmes, sans recourir à des intermédiaires tels que les sages de M. Spaak.

M. Fanfani comprend ce sentiment et croit d'ailleurs discerner quelques progrès. Oui, a répondu M. Couve de Murville, les opinions publiques se rendent mieux compte du problème. Mais les gouvernements n'en tirent pas les conséquences. Alors que leurs représentants, quand ils se rencontrent, devraient pouvoir parler de tout, on objecte que l'on ne peut aborder les questions de défense parce qu'il existe l'OTAN, les questions économiques à cause des commissions du Marché commun et la politique extérieure à cause de l'UEO. Ce sont là les sujétions d'ordre extérieur, dont il convient de se débarrasser. En un mot, la France ne rejette pas par principe une réunion. Mais elle veut savoir vers quoi l'on tend. Peut-être serait-il possible à l'Italie de s'assurer des dispositions de nos partenaires ?

[1] Réunion de Paris des 10 et 11 février 1961. Voir *D.D.F.*, 1961-I, n° 65.

[2] Se reporter à *D.D.F.*, 1961-II, n° 36.

[3] Il y a une erreur de datation : le général de Gaulle se rend le 15 février 1962 à Baden-Baden pour rencontrer le chancelier Adenauer. Voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 55.

[4] Dans ce cas aussi, il y a erreur de datation. Le général de Gaulle s'entretient le 4 avril 1962 à Turin avec M. Fanfani. Voir *D.D.F.*, 1962-I, n° 118.

M. Fanfani répond que M. Cattani a déjà entrepris cette exploration[1]. Il avait trouvé les uns et les autres assez bien disposés, mais ne pouvait néanmoins affirmer qu'il existât partout la volonté politique que l'on jugeait indispensable du côté français. Après la conférence de Venise, cette exploration pourrait être poursuivie et conduire à une seconde réunion. Il fallait procéder de façon graduée, sans contraindre nos partenaires à révéler d'un seul coup leurs intentions profondes, car l'on risquait, à être trop franc, un échec initial.

M. Cattani reproche à la méthode préconisée par la France de supposer le problème résolu. Les questions que l'on voulait poser étaient exprimées de façon schématique et auraient en fait pour conséquence de demander à nos partenaires d'accepter telles qu'elles les positions françaises, que certains jugeraient inacceptables.

M. Couve de Murville a fait remarquer que, si l'on s'en tenait à la méthode recommandée du côté italien, l'on aboutirait à des rencontres qui atténueraient encore et édulcoreraient les portées des consultations. En un mot, que veut-on faire : l'Europe, ou des consultations du type UEO ? C'était là le problème.

M. Cattani s'est défendu de recommander une solution calquée sur l'UEO. Il faut faire plus, mais le projet italien qui a été déposé à la fin de l'année dernière représente le plus petit dénominateur commun de ce qu'il est possible avec prudence de recommander. À vouloir aller trop loin, l'on arrivera à l'inaction complète.

M. Couve de Murville a rappelé que le plan Fouchet[2] représentait un minimum en matière de coopération européenne. Or, il semblait qu'aujourd'hui aucun de nos partenaires ne l'accepterait, soit que l'on estimât qu'il allait trop loin, soit qu'il ne développât pas assez le thème de la théologie européenne.

M. Fanfani s'est abstenu de relever cette remarque sur un projet qu'il avait il y a trois ans à peu près accepté.

[1] Concernant les conversations que M. Cattani, secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères, a à Bruxelles et à Bonn le 17 février 1965 sur la relance de l'union politique européenne, voir les télégrammes de Bonn n°s 1095 à 1097 et de Rome n°s 294 à 299 des 12 et 19 février, non retenus. M. Cattani s'entretient, de même, les 24 et 25 février avec M. Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères et M. Werner, président du gouvernement luxembourgeois.

[2] Concernant le premier plan Fouchet, présenté le 19 octobre 1961, et le plan Fouchet révisé de 1962, se reporter à *D.D.F.*, 1961-II, n°s 145, 173, 227 et 1962-I, n°s 17, 22, 26, 51, 79, 85, 103, 132, 170.

Au cours de la séance de l'après-midi, la conversation a repris sur le même thème. *M. Couve de Murville* a de nouveau rappelé la position française. La construction européenne doit se développer sur le plan politique ou s'arrêter, y compris le Marché commun. On avait accueilli à Paris avec faveur une initiative italienne, car l'on avait toujours pensé que le gouvernement italien était le mieux placé pour reprendre la discussion. Mais l'initiative italienne se limitait à l'aspect procédural, à la fixation d'une date et d'un lieu. Elle négligeait les questions de fond. Le gouvernement français disait très franchement ses objectifs et les moyens qu'il recommandait, pour la procédure, le plan Fouchet pouvait être considéré comme un point de départ. Comment pouvait-on penser à reprendre les débats si l'on n'estimait pas utile au préalable de s'enquérir des idées de nos partenaires.

M. Fanfani a souligné qu'avant l'arrivée de M. Couve de Murville à Rome, le chargé d'Affaires d'Allemagne avait, sur instructions du chancelier Erhard, fait une démarche pressante pour demander que la réunion projetée fût acceptée au cours des conversations franco-italiennes. On peut donc considérer qu'à l'exception des Français, tout le monde est d'accord.

M. Couve de Murville a fait valoir que toutes les réponses de nos partenaires étaient de procédure. Aucune n'abordait le fond, aucune ne faisait allusion à ce qui se passerait à une conférence. D'ailleurs, à l'issue de ce débat, il n'était même pas éclairé sur ce que pouvait être la position italienne.

M. Fanfani n'a donné aucune réponse sur ce point et s'est borné à dire que du côté italien l'on avait fait tout le possible. Si le gouvernement français n'était pas d'accord, on ne pourrait que constater l'échec, et le gouvernement italien s'abstiendrait à l'avenir de toute nouvelle initiative.

M. Couve de Murville a rappelé que le problème d'une commune détermination en matière politique était pourtant l'essentiel. Devant la carence des gouvernements et l'importance des décisions à prendre, la Commission de Bruxelles avait tendance à usurper la place qui revenait aux gouvernements. M. Hallstein venait d'en donner la preuve à Strasbourg, en faisant connaître ses vues sur les modalités d'un règlement financier qui n'avait même pas encore été présenté aux gouvernements. Si l'on n'y prenait garde, la direction économique de l'Europe allait échapper aux vrais responsables et tout l'effort entrepris se trouverait mis en péril.

En conclusion, *M. Fanfani* a déclaré qu'il ne voulait pas considérer la position française comme un simple refus et a demandé à revoir le Ministre au cours d'un nouvel entretien le lundi 29 mars.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

140

M. Koscziusko-Morizet, Ambassadeur de France à Léopoldville, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 627 à 633[1].

Immédiat.

Léopoldville, 29 mars 1965.

(*Reçu :* 12 h. 35).

Il faisait nuit quand ce dimanche à huit heures du soir M. Sinda, commissaire général à l'Information et grand organisateur, avec M. Ndinga, ministre des Finances, de l'évasion[2], est venu me chercher à ma résidence pour me conduire très secrètement auprès de l'abbé Youlou. M. Tshombé, qui était rentré moins de deux heures avant du Katanga, après son triomphe électoral[3], avait donné immédiatement l'autorisation de me ménager cette entrevue.

La résidence où est hébergé, et protégé militairement, mais discrètement, l'ancien président du Congo-Brazzaville, est une villa du gouvernement congolais où M. Tshombé m'avait reçu à son retour d'exil, quand il avait été désigné comme formateur[4].

L'abbé Youlou m'attendait. Il m'accueillit avec effusion. Il me présenta son secrétaire, un de ses compagnons d'évasion qui, ainsi que M. Sinda, devaient assister à notre entretien. « Ce sont mes parents, m'expliqua-t-il, je ne suis pas ici chez des amis, je suis chez moi, dans ma famille ». J'avais rencontré l'abbé pour la dernière fois en juin 1963 à Brazzaville, c'est-à-dire peu de temps avant sa destitution[5]. Il a beaucoup maigri et une soutane brune à collet, très fruste, accuse une silhouette ascétique, assez nouvelle. Il me dit avoir particulièrement souffert en captivité de son isolement. On lui refusait tout contact « même avec ses gardiens ». Il n'avait aucune nouvelle des siens et ignore ce qui s'est passé dans le monde depuis deux ans. Son esprit demeure alerte et il s'exprime toujours avec vivacité, au point que sans ambages et en s'excusant de sa franchise, il laissa percer son amertume : « Je ne comprends pas votre pays, pourquoi avez-vous abandonné le Congo-Brazzaville, alors qu'ici la Belgique, pourtant

[1] Pour le Ministre et le secrétaire d'État seulement.

[2] L'abbé Fulbert Youlou, ancien président du Congo-Brazzaville, destitué le 15 août 1963 et maintenu depuis lors en détention, s'évade dans la nuit du 25 au 26 mars 1965 pour se réfugier sur l'autre rive du fleuve, à Léopoldville, après que le gouvernement de Brazzaville a décidé de le déférer devant le tribunal populaire. Se reporter aux télégrammes de Brazzaville n°s 451 à 452, 456 à 457, 459 à 461, 467 des 26, 27 et 28 mars 1965, non retenus. Sur les conséquences éventuelles de cette évasion, se reporter au télégramme de Brazzaville n°s 473 à 475 du 30 mars 1965, non reproduit.

[3] Moïse Tshombé est le grand vainqueur des élections qui se déroulent à Élisabethville le 27 mars 1965.

[4] Le 26 juin 1964, M. Tshombé arrive à Léopoldville. Le 1er juillet, il accepte une mission d'information et le 6 juillet il est désigné comme formateur.

[5] Le 15 août 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 62, 65, 73, 99.

petit pays, est intervenue pour ses amis ? C'était la France qui à travers moi était visée, parce que je ne voulais pas abandonner cette terre française aux Chinois et aux Russes ». J'interrompis l'abbé pour lui rappeler ce qui avait été fait pour lui. « Oui, ajouta-t-il, je sais que j'ai l'amitié du général de Gaulle, et à lui je garde toute ma confiance. Dites-lui ma reconnaissance de ses interventions auprès de Massemba-Debat. Je lui dois d'être en vie »[1].

Comme je demandais à l'abbé ses intentions, il me répondit que, pour le moment, il n'en avait aucune, qu'il voulait voir, s'informer, réfléchir, que ne sachant rien il ne pouvait rien décider. Plus tard peut-être, il irait voir le général de Gaulle ou au moins lui enverrait un messager. Dans les jours qui viennent, il allait se reposer et s'entretenir avec ses amis congolais. Les conseils de réserve et de prudence que je lui donnais[2] répondaient donc exactement à son état d'esprit actuel. C'est aussi, m'a confirmé M. Sinda, le sentiment du gouvernement de Léopoldville, qui semble maintenant un peu embarrassé de son hôte illustre et continue à répondre très évasivement aux questions des journalistes. Dans l'après-midi même M. Munongo avait déclaré que, si l'ancien président du Congo-Brazzaville s'était réellement évadé et avait gagné le Congo-Léopoldville, on ne lui refuserait pas le droit d'asile.

Sur ces entrefaites, le Premier ministre est arrivé avec M. Ndinga. J'ai assisté à la scène émouvante des « retrouvailles » entre l'ancien chef du Katanga et le seul chef d'État africain qui l'avait soutenu au moment de la sécession. Les deux hommes, les larmes aux yeux, se sont longuement embrassés : Tshombé immense et le minuscule abbé qui lui arrivait à la taille et lui tenait cet étonnant langage bantou : « Tu es l'homme fort, tu es l'éléphant, moi je ne suis qu'un petit rat ».

Le Premier ministre, me prenant à témoin et insistant pour que je reste, me dit : « J'avais déclaré que j'irais chercher mon ami quand je le voudrais. Je l'ai fait. Tout était préparé de longue date avec l'accord du président Kasavubu. J'ai précipité les événements parce que j'ai appris qu'il était en danger. C'est Sinda et Ndinga qui ont tout fait. Maintenant il est sauf. C'est l'essentiel ».

Je pris alors congé. L'abbé me demanda de revenir le voir, M. Tshombé ajouta : « Il faut que je vous voie très vite. J'ai besoin de vos conseils ».

[1] Concernant les interventions françaises pour s'assurer de la sécurité de l'abbé Youlou après sa destitution et son arrestation, et les avertissements donnés dans ce sens au président Massemba-Debat, se reporter aux télégrammes de Paris à Brazzaville n°s 679, 747, 764 à 765, 1013, 1088, des 16, 22 et 24 août, 6 décembre, 30 décembre1963, et télégrammes n°s 108 à 110, 111 à 113 du 10 février 1964, non reproduits.

[2] Les instructions données à l'ambassadeur de France à Léopoldville sont transmises par le télégramme de Paris à Léopoldville n° 636 du 27 mars 1965, non retenu.

Comme je sortais de la résidence, un homme me rejoignit et me dit : « Dites de l'autre côté que je suis bien arrivé et qu'on ne s'inquiète pas de moi. Je reste avec l'abbé ». Je le reconnus. C'était le chauffeur du conseiller culturel[1] de l'ambassade de France de Brazzaville.

(Congo-Léopoldville, Relations avec le Congo-Brazzaville, 1965).

141

COMPTE RENDU

Audience accordée par le général de Gaulle à M. Murumbi, Ministre des Affaires étrangères du Kenya, le 29 mars 1965, de 17 heures à 17 heures 45

C.R.

Très secret.

Après avoir salué le général de Gaulle au nom du président Kenyatta et l'avoir remercié de la réception très cordiale dont il est l'objet à Paris, M. Murumbi[2] se félicite des conversations fructueuses qu'il a déjà eues avec M. Habib-Deloncle et qui reprendront demain. Dans le passé, le Kenya a été séparé de la France. De même, les États africains anglophones n'entretiennent guère de contacts avec les Francophones. Dans un monde de plus en plus petit, les contacts sont nécessaires pour mieux se comprendre et s'aider. Comme première mesure, M. Murumbi s'est donc rendu à Paris pour procéder avec le gouvernement français à un échange de vues sur l'Afrique et sur la situation internationale. Il est reconnaissant pour l'envoi de professeurs à Nairobi, qui aideront à ouvrir l'Afrique à la culture française et faciliteront du même coup les relations intra-africaines.

Le général de Gaulle assure son interlocuteur que ce n'est là qu'un commencement et que la France a de la considération pour le nouvel État du Kenya. Celui-ci n'a pas eu beaucoup de contacts avec la France, mais il n'y a pas de raisons que cette situation ne change pas. M. Murumbi sait quelle est la politique de la France à l'égard de l'Afrique. Tous les États indépendants de ce continent doivent le savoir. Pour ces États, et en particulier pour le Kenya, la France souhaite qu'ils deviennent véritablement des États, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une administration, d'une économie, d'une force publique et d'une positon internationale qui leur soient propres ; et surtout, qu'ils acquièrent une véritable personnalité nationale ;

[1] M. Berthiaux, conseiller culturel près l'ambassade de France à Brazzaville.

[2] M. Joseph Murumbi est en visite en France du 27 mars au 1er avril 1965.

toutes choses indispensables pour des États indépendants. C'est dans ce sens que la France désire aider les États africains, quels qu'ils soient, à devenir eux-mêmes. Il lui a été certes plus facile de le faire à l'égard des pays avec lesquels elle a été en relations de tout temps, mais sa politique n'en est pas moins la même à l'égard des autres. Elle se résume en deux mots : développement et personnalité nationale.

M. Murumbi admire et respecte d'autant plus cette attitude que son pays aussi entend agir d'une façon indépendante et être considéré comme pleinement souverain et non pas comme le jouet de quelques puissances étrangères. Dans la mesure où cela est admis, le Kenya veut être l'ami des autres pays. M. Murumbi éprouve en particulier beaucoup d'admiration pour l'indépendance d'esprit et la force de caractère qu'a manifestées le général de Gaulle dans sa politique à l'égard de la Chine. Le Kenya reconnaît aussi celle-ci ; il en reçoit une certaine assistance technique sans pour cela s'être vendu aux Chinois le moins du monde. Le général de Gaulle a montré le même courage à l'égard de l'Algérie, face à une puissante opposition intérieure, à l'égard de l'Europe, des États-Unis et de l'Indochine. La politique française au Sud-Est asiatique a tout l'accord du Kenya. Celui-ci tient aussi à mener une politique indépendante. C'est ainsi qu'à propos du Congo, il s'est violemment opposé aux États-Unis et il a dit ce qu'il en pensait au Conseil de sécurité. Il ne saurait se laisser dominer, quelles que soient la richesse et la puissance des États-Unis. Il est d'ailleurs essentiel que les pays qui éprouvent ces sentiments d'indépendance, qui agissent d'une manière qui y est conforme, établissent entre eux des rapports étroits afin d'empêcher que les grandes puissances ne provoquent une conflagration générale. C'est une responsabilité qui leur incombe ; si les petits pays se groupent et suivent le général de Gaulle comme chef de ce mouvement en Europe, l'on peut espérer que la guerre sera évitée.

Le général de Gaulle constate que ces problèmes sont compliqués et qu'il reste fort à faire. Qu'est-ce que M. Murumbi pense du Congo à l'heure actuelle ? Il ne lui demande pas ce qu'il aurait pensé du Congo au moment de Lumumba et d'Adoula.

M. Murumbi.– le Kenya s'intéresse de très près au Congo et d'autant plus que le président Kenyatta est le Président du Comité *ad hoc* créé par le Conseil des ministres de l'OUA[1]. Il a fait des efforts pour concilier les deux parties et rétablir l'entente entre le Congo et ses voisins. Ses efforts sont restés vains, car M. Gbenye et M. Soumialot ne veulent pas négocier avec M. Tshombé qu'ils veulent faire juger pour meurtre. Soumialot

[1] Voir la note de la sous-direction d'Afrique au Département du 5 mars 1965 intitulée : *Situation au Congo-Léopoldville*, reproduite ci-dessus.

veut la partition et Tshombé ne veut pas parler à des rebelles. Il a donc été impossible de ménager une entrevue à trois. Il y a impasse. Deux résolutions avaient été proposées, l'une par les États francophones, auxquels s'étaient joints le Nigéria et le Libéria, qui aurait permis à Tshombé d'engager des troupes de n'importe quelle provenance, y compris des États-Unis et de l'Union sud-africaine. Cette résolution était contraire à la politique de l'OUA et à celle du gouvernement kenyan : la venue de troupes européennes sur le sol africain ne servirait qu'à compliquer l'affaire. La résolution a été repoussée.

Le général de Gaulle croyait que la proposition des États africains francophones consistait à permettre à Tshombé de faire appel à des troupes venant d'autres États africains. Y aurait-il eu objection à une telle formule ?

M. Murumbi répond qu'une telle résolution aurait été acceptable si les troupes appelées par Tshombé avaient été africaines en effet et si elles étaient passées par l'intermédiaire de l'OUA. Mais tel n'était pas le sens de la proposition, M. Murumbi le sait d'autant mieux qu'il était président de la conférence. Quant à la deuxième résolution, elle en revenait à celle qui avait été faite à Addis-Abéba et au Conseil de sécurité : réconcilier les deux parties, amener un cessez-le-feu, préparer des élections sous la surveillance des Nations Unies et de l'OUA, créer un gouvernement : tous les États africains auraient aidé à la constitution de l'armée, de l'administration et de la police congolaise. Cette résolution a aussi été repoussée à une très faible majorité. Il a été décidé de renvoyer l'affaire aux chefs d'État qui se réuniront en septembre. L'on espère d'ailleurs qu'ils pourront se réunir dès juin ou juillet, car l'affaire est urgente. Mais elle ne paraît pas soluble, sinon avec beaucoup de temps et de sang versé. En effet, le problème du Congo ne se pose pas de la même façon que s'était posé celui des autres colonies. Le gouvernement français et le gouvernement britannique s'étaient préoccupés d'éduquer les populations de leurs territoires, de les nantir d'administrateurs, de partis politiques et de chefs nationaux. Au moment de l'indépendance, il y a donc eu une certaine continuité, car la France comme la Grande-Bretagne respectaient les Africains. Les Belges, par contre, n'ont mis en place qu'une administration paternaliste et ont tenu à faire de bons catholiques plutôt que de bons citoyens. Aussi le Congo n'était-il pas prêt au moment où, comme pris de panique, les Belges lui ont accordé l'indépendance. Un autre facteur très nuisible est l'ingérence de pays tiers, comme celle des États-Unis et d'autres pays d'Afrique. M. Murumbi s'est rendu au mois de septembre à Washington pour supplier les Américains de ne pas envoyer de bombes à Tshombé. Le Département d'État lui a répondu qu'il lui envoyait non pas des bombes mais des fusées. Toutes les demandes adressées aux États-Unis pour qu'ils collaborent avec l'OUA ont échoué.

Le général de Gaulle n'a pas de conseil à donner à M. Murumbi qui sait très bien ce qu'il doit faire. Il lui semble néanmoins que des hommes

comme lui-même et comme le président Kenyatta devraient établir des relations plus étroites avec les ministres et les chefs d'État des pays francophones d'Afrique, qui sont des hommes de qualité et expérimentés, généralement, en matière d'administration et de politique. Ce sont de vrais Africains, ce dont la France se félicite, et certains jouissent d'une autorité réelle dans leur pays, pleinement acceptée par le peuple. Il est regrettable qu'à Nairobi, de tels contacts personnels ne se soient pas établis. Tout en parlant de l'extérieur, mais animé d'un sentiment favorable aux Africains, le général de Gaulle estime que M. Murumbi et M. Kenyatta auraient intérêt à rencontrer des gens comme MM. Houphouët-Boigny, Senghor, Tsiranana et d'autres, pour lesquels Paris éprouve du respect et qui ont réussi dans leurs pays.

M. Murumbi a l'intention d'établir ces contacts au mois de juin au moment de la réunion des Premiers ministres des États africains du Commonwealth[1]. Il fera le tour de l'Afrique occidentale. L'Afrique est une. Il ne faut surtout pas la diviser entre pays francophones et anglophones.

Le général de Gaulle demande ce que M. Murumbi souhaiterait que la France fît pour le Kenya.

M. Murumbi sait que la France a des engagements particuliers en Afrique et que son aide représente un pourcentage de son revenu national plus élevé que celui de tout autre pays et même des États-Unis, malgré la propagande de ceux-ci. Il est venu en France surtout pour procéder à un échange de vues, mais il aimerait aussi que la France pût envoyer un plus grand nombre de professeurs au Kenya ; que le commerce fût développé, que le tourisme s'accrût (certaines initiatives ont déjà été prises par le Touring Club de France), que des techniciens fussent formés en France à l'aide de bourses, et qu'enfin la France pût participer à certains projets dont M. Murumbi s'entretiendra le lendemain avec M. Habib-Deloncle.

Le général de Gaulle prie M. Murumbi de transmettre au président Kenyatta ses salutations. Il ne le connaît pas personnellement, mais il sait qui il est, les luttes qu'il a dû mener et toute l'importance et la difficulté de sa tâche. Il félicite le Kenya d'avoir à sa tête un homme de cette envergure et, indirectement, il s'en félicite pour la France, car ce qui peut faire le bonheur du Kenya ne pourrait faire le malheur de la France.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] La conférence des Premiers ministres des États du *Commonwealth* s'ouvre à Londres le 17 juin 1965.

142

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1846. *Washington, 29 mars 1965.*

Diffusion strictement réservée.

(*Reçu :* le 30, 2 h. 41).

Je me réfère à mon télégramme n° 1819[1].

Je relève que dans son discours de bienvenue à M. Yameogo, M. Johnson a établi le droit d'intervention des États-Unis dans le monde. « Nous sommes convaincus, a-t-il dit, que notre force a peu de sens si nous ne l'utilisons pas en vue de garantir à tous les peuples qui ont choisi la liberté le droit de vivre sans ingérence de la part de leurs voisins ou de leurs adversaires ».

Cette affirmation éclaire, me semble-t-il, le sens que les États-Unis donnent à leur intervention au Vietnam, en même temps que certains discours et propos de nos interlocuteurs que j'ai rapportés dans de récents télégrammes.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

143

M. CHODRON DE COURCEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1396 à 1413[2]. *Londres, 30 mars 1965.*

(*Reçu :* 13 h. 10 et 13 h. 30).

Deux mois se seront écoulés entre la première conversation que M. le Président de la République a eue avec M. Wilson[3] et la visite à Paris du Premier ministre britannique. Dans l'intervalle, la position de celui-ci

[1] Voir ci-dessus ce télégramme du 27 mars 1965, évoquant les réactions négatives provoquées par l'usage de gaz de combat au Vietnam.

[2] Ce télégramme est sous-titré *Évolution intérieure britannique*. À compléter par la note de la sous-direction d'Europe occidentale au Département, du 25 mars 1965, non reproduite, intitulée : *Situation politique intérieure*, retraçant les cent premiers jours du gouvernement de M. Wilson.

[3] Le général de Gaulle s'entretient avec M. Harold Wilson à l'ambassade de France à Londres, le 29 janvier 1965, lors de la venue dans la capitale britannique du président français à l'occasion des funérailles de sir Winston Churchill. Au cours de cet entretien, le Premier ministre britannique s'enquiert des conversations franco-allemandes des 19 et 20 janvier, souligne la nécessité d'améliorer les relations franco-britanniques, évoque divers sujets à étudier, parmi

s'est sensiblement renforcée sur le plan intérieur et il abordera ses interlocuteurs français avec une autorité relativement accrue.

1. On se souvient du bilan sévère que la quasi-totalité des commentateurs avait dressé au terme des cent premiers jours de gouvernement travailliste (mon télégramme n° 354 du 26 janvier)[1].

Les critiques pleuvaient de toutes parts : face à des difficultés dont il ne semblait pas avoir pris la mesure exacte, le gouvernement avait multiplié les déclarations irréfléchies, les décisions hâtives, et paraissait s'être aliéné la confiance d'une partie de ceux qui, en Angleterre comme à l'étranger, souhaitaient plutôt sa réussite.

Les sondages d'opinion dénotant une nette remontée conservatrice, puis l'échec spectaculaire de M. Gordon Walker à Leyton[2] semaient l'alarme parmi les députés travaillistes. Ceux-ci s'étonnaient en particulier du relatif effacement de leur chef dans des circonstances aussi sérieuses : après une campagne électorale qu'il avait personnellement dominée, M. Wilson intervenait à peine à la Chambre des Communes et sur aucun des grands problèmes de l'heure – le sort de la livre, le redressement économique – n'affirmait au sein du Cabinet, comme au regard de l'opinion, l'autorité qui avait caractérisé son action en qualité de chef de l'opposition.

Quant aux conservateurs, encore ébranlés par leur échec électoral, ils se prenaient à croire à un soudain retour de fortune qui les aurait ramenés au pouvoir beaucoup plus tôt que prévu et ils s'apprêtaient à brûler les étapes de leur stratégie parlementaire, en entreprenant sans plus attendre le harcèlement systématique du gouvernement : la présentation du programme législatif travailliste, en particulier la loi sur la nationalisation de l'acier, promettait de leur en fournir une occasion prochaine.

2. En quelques semaines, l'atmosphère politique a changé et les perspectives se sont modifiées.

Les sondages d'opinion donnent aujourd'hui une nette avance aux travaillistes. Le parti conservateur vient de subir en Écosse, à Roxburgh, un

lesquels l'aéronautique, la Défense, l'appartenance de la Grande-Bretagne au Marché commun, les questions financières internationales. Se reporter au compte rendu intégral de cette conversation dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1965.*

[1] Ce télégramme n°s 354 à 362 est le premier d'une série de trois, n°s 363 à 368 et 369 à 375, tous du 26 janvier, non retenus, dressant le bilan critique des cent premiers jours de M. Wilson.

[2] Sur la défaite électorale de MM. Gordon Walker, à Leyton, et Frank Cousins, à Nuneaton, lors des élections partielles du 21 janvier 1965, se reporter aux deux télégrammes de Londres du 22 janvier 1965, n°s 283-289, 290-298, non reproduits, analysant cette défaite de deux candidats parachutés par la direction du Parti et succédant à des personnalités solidement implantées sur le plan local. Le 22 janvier, M. Michael Stewart, précédemment ministre de l'Éducation, est nommé secrétaire d'État au *Foreign Office*. Sur sa personnalité, sa carrière, voir le télégramme de Londres n°s 327 à 334 du 23 janvier 1965, non reproduit.

revers qui constitue pour sir Alec Douglas-Home, chef de file des conservateurs écossais, un échec personnel[1].

Du coup, l'autorité de l'ancien Premier ministre, qui ne s'est jamais complètement imposée aux Communes, est ouvertement remise en cause et tous les commentateurs politiques, à commencer par ceux de la presse conservatrice, posent, sans la trancher d'ailleurs, la question de son remplacement éventuel à la tête du parti : opération difficile et risquée. Des trois candidats possibles à la succession – MM. Maudling, Macleod et Heath – aucun ne s'est assuré au cours des mois écoulés un avantage décisif sur ses rivaux. À supposer que tel ou tel finisse par l'emporter, il n'aurait guère le temps de s'affirmer sur le plan national en cas d'élections brusquées.

Enfin, sir Alec a déclaré lui-même publiquement qu'il conduirait le parti à la bataille électorale. Son élimination, si elle venait à être imposée par le groupe parlementaire, apparaîtrait comme un limogeage brutal et ébranlerait le moral des militants *tories*, qui, au niveau des organisations locales, restent sentimentalement attachés à la personnalité de l'actuel *leader*.

En outre, l'état-major conservateur est visiblement impressionné par une tendance nouvelle de la part des électeurs travaillistes à reporter spontanément leurs suffrages sur les candidats libéraux, là où ceux-ci sont les mieux placés contre les *Tories*. Cette tendance, qui est apparue clairement au cours des dernières élections partielles et notamment à Roxburgh, pourrait coûter assez cher au parti conservateur si elle se confirmait à l'échelon national. On peut en conclure qu'il subsiste dans un large secteur de ce que l'on appelle ici l'opinion radicale un ressentiment assez profond contre le parti conservateur, considéré comme responsable des difficultés actuelles.

3. Du coup, les dirigeants *tories* sont encore moins pressés d'affronter le verdict des électeurs[2]. M. Wilson le sait mieux que personne et il semble bien décidé à exploiter à fond cet avantage. Aussi vient-il de lancer avant-hier un avertissement public à ses adversaires : s'ils opposent une obstruction systématique au programme législatif du *Labour*, que ce soit aux Communes ou à la Chambre des Lords, le Premier ministre saisira le pays et lui demandera de se prononcer clairement.

[1] Sir Alec Douglas-Home est battu à Roxburgh à l'issue des élections partielles du 14 mars 1965, au profit du candidat libéral qui l'emporte à une majorité de 4 600 voix. Se reporter au télégramme de Londres du 25 mars 1965, n°s 1339 à 1343, non retenu. À compléter par la dépêche de Londres n° 453/EU du 21 avril 1965, non reproduite, intitulée : *Le parti libéral après six mois de gouvernement travailliste*.

[2] Les spéculations sur l'hypothèse d'élections anticipées font l'objet des deux télégrammes de Londres n°s 856 à 858 et 982 à 985, respectivement des 22 février et 2 mars 1965, non retenus.

M. Wilson est-il dès maintenant décidé à profiter du changement d'atmosphère politique et de la crise latente du *leadership* conservateur pour accroître sa majorité avant d'aborder les difficultés de tous ordres qui s'annoncent pour la fin de l'année, ou cherche-t-il tout simplement à neutraliser l'opposition afin de faciliter le passage de son premier train de réformes, auquel il accrochera la nationalisation de l'acier ?

Ce que l'on sait de l'état d'esprit du chef du gouvernement et de ses principaux collaborateurs donne à penser que leurs préférences vont plutôt à la seconde éventualité[1].

On reproche habituellement aux socialistes anglais de se perdre dans les nuées, de verser dans l'utopie. On a plus souvent encore mis en doute leur capacité de diriger les affaires de l'État et les cent premiers jours ont paru justifier ces doutes. Les dirigeants travaillistes veulent lever cette hypothèque psychologique. Ils entendent prouver qu'ils sont capables de réaliser et d'apporter sur un certain nombre de questions fondamentales pour l'avenir du pays – le logement, l'éducation, la question des salaires et des prix, la revalorisation des régions déclinantes, le transfert de la main-d'œuvre aux secteurs prioritaires – des réponses concrètes, mûrement réfléchies[2].

Déjà les contours d'une politique des revenus commencent à se dessiner. Après la déclaration d'intention, que M. George Brown a obtenu à la fois du patronat et des syndicats, un tribunal d'arbitrage a été mis sur pied et la présidence en a été confiée à un ancien député conservateur. Simultanément, des études ont été entreprises sur un assez large front. Divers projets de loi sont en cours d'élaboration : certains, tels que l'abolition du *rent Act*, actuelle loi sur les loyers, vont être présentés incessamment. D'autres et notamment celui qui concerne l'acquisition par les collectivités publiques de terrains à bâtir le seront prochainement.

Sur toutes ces questions, M. Wilson est assuré du soutien, au minimum de la neutralité bienveillante du parti libéral qui, pour des raisons financières notamment, souhaite encore plus que les conservateurs éviter une dissolution à brève échéance.

[1] Sur les options de M. Wilson et les perspectives d'avenir de son gouvernement, voir les télégrammes de Londres n°s 4424 à 4433 du 17 octobre 1964, 4453 à 4458, 4459 à 4465, 4466 à 4470, du 20 octobre 1964, non retenus.

[2] Le programme législatif du parti travailliste est exposé lors de la première session du nouveau Parlement, le 3 novembre 1964 ; le lendemain, 4 novembre, M. George Brown, Premier secrétaire d'État et ministre des Affaires économiques, présente les grandes orientations de son ministère. De plus, le Conseil national du Développement économique lors de son assemblée du 3 février 1965 oriente les discussions sur l'élaboration du plan économique national et les progrès de la politique des Revenus et des Prix. Voir le télégramme de Londres du 4 février 1965 n°s 541 à 546, non retenu.

Quant à l'épreuve de l'acier[1], le Premier ministre a su assez habilement diviser la difficulté en prévoyant deux débats successifs. Le premier sur les principes de la nationalisation, tels qu'ils seront exposés dans un *Livre blanc*, l'autre, à une date indéterminée, sur la loi elle-même, dont le texte définitif pourra être amendé en fonction de ce premier sondage parlementaire.

M. Wilson, s'il devait décider en fin de compte de retourner devant le pays pour profiter d'un concours de circonstances favorables, ne le ferait certainement pas avant d'avoir déployé l'essentiel de son programme législatif, en tout cas la partie la plus attrayante pour l'opinion, notamment les mesures de lutte contre la spéculation immobilière.

4. Sans doute, le chef du gouvernement n'est-il pas exempt de préoccupations. La gauche travailliste, qu'il croyait avoir neutralisée par une généreuse répartition des portefeuilles, donne à propos du Vietnam des signes d'impatience qui confinent à l'exaspération[2]. Il l'a tenue en haleine jusqu'à la visite de M. Gromyko[3], en faisant état de négociations anglo-soviétiques. On parle maintenant d'une initiative britannique qui pourrait résulter de la prochaine tournée en Asie du Sud-Est de M. Gordon-Walker. Mais le Premier ministre continue de tenir bon sur un point : il refuse de se dissocier de la politique américaine et de condamner les opérations engagées contre le Nord-Vietnam.

Il sait qu'il ne court aucun risque sérieux sur le plan parlementaire, la question viendrait-elle à être débattue, comme elle doit l'être jeudi prochain : les conservateurs seraient en effet moralement tenus de soutenir le Cabinet et de compenser par leur appoint d'éventuelles défaillances travaillistes. M. Wilson calcule aussi sans doute que ce comportement d'allié quasi inconditionnel lui permet d'acquérir sur les États-Unis une créance morale qu'il compte bien faire valoir, le moment venu, pour la défense de la livre à nouveau menacée[4].

[1] Au sujet de la nationalisation de l'acier, voir le télégramme de Londres n°s 851 à 852 du 20 février 1965, non reproduit. Le débat sur l'acier se tient début mai 1965 ; se reporter aux télégrammes de Londres n°s 1791 à 1792 du 3 mai et 1881 à 1886 du 7 mai 1965, non reproduits, faisant part de l'approbation par la Chambre des Communes du *Livre blanc* sur la nationalisation de l'acier.

[2] Concernant le malaise qui se développe au sein de la gauche travailliste, menée par M. Zilliacus, et ses réactions sur le Vietnam et la politique de Défense, se reporter au télégramme de Londres du 5 mars 1965, n°s 1048 à 1053, non retenu.

[3] M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, se rend au Royaume-Uni du 16 au 20 mars 1965 sur l'invitation du gouvernement britannique. Se reporter aux télégrammes de Londres n°s 1130 à 1131, 1225 à 1227, 1252 à 1257, 1286 à 1298, 1299 à 1301 des 13, 19, 20 et 23 mars, non reproduits. Le texte du communiqué conjoint est transmis par le télégramme de Londres n°s 1228 à 1232 du 19 mars 1965, non retenu.

[4] Les réserves de change de la Grande-Bretagne à fin février sont rapportées dans le télégramme du 3 mars 1965, n°s 986 à 991, non reproduit.

Il pense également, selon toute vraisemblance, qu'à braver avec autant de constance le ressentiment de ses anciens amis de la gauche travailliste en matière de politique étrangère, il a plus à gagner qu'à perdre dans la mesure où il se pose, au regard de l'opinion non engagée, en homme d'État pragmatiste (*sic*), conscient des réalités internationales, informé des données complexes du jeu diplomatique.

C'est l'impression qu'il a voulu produire à Bonn[1] sur ses interlocuteurs allemands et il semble y être assez bien parvenu, ce qui, à défaut de résultats concrets, constitue pour lui une satisfaction personnelle. Le chef du *Labour party* estime sans doute qu'il acquiert à ce genre d'exercice le lustre de respectabilité qui s'attache, pour l'opinion anglaise, au Premier ministre de Sa Majesté en charge de l'intérêt national. Telle est précisément la situation dans laquelle il se place en s'entretenant avec le Président de la République française.

(Europe, EU, Grande-Bretagne, 1965).

144

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur de la République fédérale,
le 30 mars 1965

C.R.

Très secret.

M. Klaiber[2] met dans son exposé un accent d'émotion et même de passion. Il indique que M. Erhard lui a téléphoné pour lui faire part de sa profonde déception. Le Chancelier considère qu'en refusant de nous joindre à nos cinq partenaires du Marché commun pour tenir à Venise

[1] MM. Wilson et Stewart se rendent à Berlin et à Bonn du 6 au 9 mars 1965. Sur le voyage de M. Wilson en RFA, voir les télégrammes de Londres, n°s 992 à 998, 1054 à 1055, 1083 à 1088, 1099 à 1107, respectivement des 3, 8, 10 et 11 mars 1965, non retenus ; de Berlin, n°s 469 à 472 et 479 à 486, des 7 et 8 mars, relatant les principaux sujets abordés par M. Wilson lors de sa conférence de Presse tenue à Berlin : réunification allemande, problèmes de défense, armée du Rhin, session du *Bundestag* à Berlin, relations avec l'Égypte et Israël ; de Bonn, n°s 1703 à 1709, 1727 à 1731, du 9 mars 1965. Le texte du communiqué commun publié le 9 mars à Bonn est transmis par le télégramme de Bonn n° 1732 du 9 mars ; enfin, les indications complémentaires fournies par la Chancellerie fédérale sont communiquées par le télégramme de Bonn du 10 mars, n°s 1733 à 1737. Ces documents ne sont pas reproduits.

[2] Le Dr Manfred Klaiber est nommé ambassadeur de la République fédérale à Paris le 14 août 1963 et présente ses lettres de créance le samedi 16 novembre 1963.

le 10 mai une réunion des ministres des Affaires étrangères[1], comme les Italiens nous y invitent, nous n'observons pas ce qui avait été convenu à Rambouillet[2]. Notre attitude, en l'occurrence, risque selon lui d'affecter sérieusement les rapports entre les gouvernements français et allemand. Le Chancelier demande donc au général de Gaulle avec la plus grande insistance de reconsidérer la position de la France.

Le général de Gaulle répond à M. Klaiber qu'il prend acte de sa communication. Ceci dit, son interlocuteur lui paraît mettre trop de passion dans son propos. Après tout, de quoi s'agit-il ? M. Fanfani vient de proposer à M. Couve de Murville que les six ministres des Affaires étrangères se réunissent à Venise le 10 mai. Pour des raisons sur lesquelles il n'y a pas lieu d'insister et qui sont d'ailleurs sans rapport avec le fond du débat, une telle date paraît singulièrement choisie. Mais ceci n'est qu'une considération accessoire. Pour ce qui est de l'essentiel, la position française demeure telle que le général de Gaulle l'a exposée au Chancelier à Rambouillet : nous ne sommes pas opposés à ce qu'un nouvel effort soit entrepris en vue de l'organisation politique de l'Europe. Nous sommes d'autant plus disposés à participer à une tentative de ce genre que le Marché commun, à mesure qu'il devient une réalité, requiert des décisions communes qui doivent être nécessairement l'expression d'une volonté politique commune[3].

Nous n'avons donc pas d'objection de principe à une réunion des ministres des Affaires étrangères. Encore faut-il que l'on soit d'avance d'accord sur l'objet de cette réunion. Les six ministres ne doivent pas se réunir simplement pour déjeuner ensemble et échanger des propos de table. Une rencontre de cette nature pourrait laisser aux participants un souvenir agréable. L'impression qu'elle produirait au dehors serait en revanche désastreuse.

Nous sommes donc disposés à participer à une réunion à Six si l'objet en est clairement déterminé et si le résultat escompté peut être raisonnablement tenu acquis par avance. Puisque le gouvernement italien a pris

[1] Se reporter au compte rendu des entretiens tenus à Rome le 27 mars 1965 entre MM. Couve de Murville et Fanfani, rapportés dans le télégramme de Rome n°s 484 à 513 du 28 mars 1965, reproduit ci-dessus. Pour le ministre français des Affaires étrangères, il est inutile d'entamer des conversations exploratoires à Six sur l'Union politique européenne du fait de l'absence d'accord sur l'objectif à atteindre.

[2] Le général de Gaulle a bien admis le principe d'une réunion des chefs d'État ou de Gouvernement au début de l'été, réunion qui pourrait être précédée d'une conférence des ministres des Affaires étrangères, mais encore faut-il savoir exactement le but que l'on vise, comment l'atteindre et ce que l'on veut faire à Venise. À la suite de l'invitation de M. Fanfani, la question est discutée le 24 mars par le Conseil des ministres français. La position adoptée par le gouvernement est la suivante : *la conférence sur la relance politique de l'Europe devra s'entourer de toutes les conditions propres à lui assurer des résultats positifs.*

[3] *La partie suivante du texte a été rayée* : car elles affectent la vie même des peuples et ne peuvent donc être laissées à la discrétion d'instances irresponsables ; cela est vrai qu'il s'agisse d'impôts, de subventions, de prix, de transports, de politique commerciale à l'égard des tiers, etc.

l'initiative de proposer la réunion de Venise, c'est à lui qu'il appartient de s'assurer d'un accord préalable des six partenaires sur l'objet de la rencontre et le résultat à en attendre.

Pour ce qui nous concerne, nous continuons de penser qu'une réunion des chefs des gouvernements pourrait utilement se tenir après qu'aient (*sic*) été réglées les principales questions encore pendantes en matière de politique agricole commune, soit dans le courant du mois de juillet. Nous n'avons pas d'objection à ce que les ministres des Affaires étrangères se réunissent au préalable, s'ils sont bien d'accord entre eux sur ce qu'ils ont à discuter et à décider ensemble.

M. Klaiber déplore que le général de Gaulle ne se décide pas à prendre la tête du mouvement pour l'organisation de l'Europe, son autorité devant en pareil cas assurer à coup sûr le succès de l'entreprise.

Le général de Gaulle observe que c'est lui-même précisément qui, naguère, a pris l'initiative en ce domaine.

M. Klaiber ayant rétorqué qu'il ne s'était alors agi que de procédure, le général de Gaulle le reprend vivement sur ce point : comment M. Klaiber peut-il perdre de vue qu'à tant de reprises le général de Gaulle ait pris parti le plus clairement sur le fond même des choses. Qui donc, sinon la France, a mis l'Europe devant le choix fondamental qui s'offre à elle, c'est-à-dire être européenne ou n'être rien[1] ? Nous avons proclamé notre conviction profonde à cet égard. À qui s'en prendre si nous n'avons pas trouvé d'écho au dehors et notamment en Allemagne ? À présent, nous estimons en avoir fait assez et nous pensons qu'il appartient aux autres de prendre, à leur tour, leurs responsabilités. Si les choses devaient tourner de telle manière que les rapports franco-allemands eussent à en souffrir comme l'ambassadeur d'Allemagne le laissait entendre, nous ne pourrions pour notre part que le déplorer[2].

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Allusion au premier plan Fouchet, présenté le 19 octobre 1961, et au plan Fouchet révisé de 1962 ; se reporter à *D.D.F.*, 1961-II, n°s 145, 173, 227 et 1962-I, n°s 17, 22, 26, 51, 79, 85, 103, 132, 170.

[2] Sur la suite donnée à cet entretien et les répercussions qui en résultent à Bonn, voir le télégramme de Bonn n°s 2149 à 2153 du 1er avril 1965, non retenu.

145

M. GILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1145 à 1159. *Rabat, 30 mars 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* 23 h. 30).

Une semaine après les sanglants incidents de Casablanca[1], et après que le Roi ait (*sic*) rompu à ce sujet le silence, les événements de la semaine dernière paraissent appeler les observations suivantes :

1. L'affaire a surpris par son ampleur le gouvernement, qui a craint que les troubles s'étendent à tout le pays et menacent le régime. La multiplicité des mesures de précaution, la mise en place sur l'ensemble du territoire de dispositifs d'alerte ont donné un moment l'impression que les dirigeants redoutaient de ne pas être en mesure de contrôler les événements et envisageaient le pire.

On n'avait certainement pas prévu que les manifestations tourneraient à l'émeute à Casablanca, que les élèves des écoles seraient rejoints et renforcés par les chômeurs. Faute d'avoir su maintenir l'ordre dès le premier jour, les autorités ont dû répliquer à l'action violente par une répression brutale, qui a fait au moins une cinquantaine de morts et plusieurs centaines de blessés, aussi bien parmi les meneurs que les ouvriers ou les enfants.

D'autre part, si, dans les autres villes du Maroc, l'agitation a pu être circonscrite aux milieux scolaires, c'est un fait qu'elle s'est progressivement disséminée, révélant l'unanimité des jeunes, qu'ils se réclament de la gauche ou de l'*Istiqlal*, dans l'hostilité au gouvernement, voire dans certains cas à la personne même du Roi, éveillant dans la population de la sympathie au moins pour leur cause, parfois pour leur révolte. Certes, il faut faire la part de l'entraînement, mais il faut tenir compte aussi de l'état d'esprit d'une jeunesse avide de s'instruire et d'arriver, qui est d'autant plus perméable aux idées révolutionnaires qu'elle a l'impression que l'avenir lui est bouché, les capacités de développement du pays et, par conséquent, de créations d'emplois, n'étant pas à la mesure de la progression démographique (350 à 400 000 âmes de plus par an).

[1] Le 22 mars 1965, l'Union des étudiants marocains (UNEM), en accord avec l'Union marocaine des travailleurs (UMT), organise une manifestation pour protester contre la décision du ministre de l'Éducation nationale de limiter l'accès aux études secondaires aux élèves âgés de moins de dix-sept ans, les autres étant orientés vers l'enseignement technique. Le 23 mars, l'agitation s'étend à Rabat, tandis qu'à Casablanca elle dégénère en émeute ; des chômeurs se joignent aux étudiants et sans doute aussi des meneurs expérimentés. La troupe intervient et la répression qui s'ensuit est sévère. Le 24 mars, l'émeute s'apaise à Casablanca mais atteint Taza, Marrakech, Settat, Khouribga et Beni-Mellal. Le calme revient le 25 mars.

C'est là un facteur d'autant plus grave qu'il peut animer le mécontentement des masses et qu'il pèsera davantage sur la vie du Maroc au fur et à mesure que l'augmentation de la population conduira au cycle du secondaire les centaines de milliers d'enfants nouvellement scolarisés dans le primaire, au fur et à mesure aussi que les jeunes se sentiront tiraillés entre les sollicitations du nationalisme qui portent à l'arabisation et l'attrait de cet enseignement moderne en français qui a donné au Maroc ses élites d'aujourd'hui. Ainsi risque de s'accentuer au sein de la population marocaine le clivage entre une élite de formation occidentale et des éléments qui n'auront bénéficié que d'un enseignement incomplet et inadapté aux nécessités du monde actuel.

Dans une large mesure, les récents événements ont révélé dans toute son acuité le problème de la jeunesse.

2. Les responsabilités sont difficiles à définir.

Comme je l'ai dit, les états-majors des partis politiques d'opposition ou même des syndicats ne paraissent pas avoir pris part à l'affaire, qu'ils ont ensuite exploitée. En revanche, l'action de l'UNEM et des enseignants appartenant à la très gauchisante fédération UMT de l'Éducation nationale ou au parti communiste s'est certainement exercée pour agiter les esprits, pousser aux manifestations, étendre celles-ci aux facultés et aux écoles des autres villes. Des meneurs, des « éléments troubles » de la fraction dure de la gauche marocaine ont-ils organisé les désordres ? Y a-t-il eu, comme certains de nos interlocuteurs marocains le suggèrent, mise en œuvre prématurée d'un véritable plan de subversion ? Il n'est actuellement possible ni de l'exclure, ni de le confirmer, bien que l'intervention de « techniciens » dans les désordres de Casablanca paraisse vraisemblable.

Quant à l'ingérence étrangère, le Roi, après que ses ministres l'aient (*sic*) dénoncé, a déclaré dans son discours que, sans l'écarter nettement, elle n'était pas la cause profonde des désordres (mon télégramme n° 1126)[1]. Sans doute entre-t-il dans son propos de placer d'abord les politiciens marocains devant leurs responsabilités dans une conjoncture difficile. Peut-être aussi, ayant constaté que les réactions au Caire et à Alger étaient restées modérées, a-t-il le souci de ne pas envenimer les choses de ce côté. Nos interlocuteurs semblent cependant considérer toujours que des influences extérieures se sont exercées, celles d'agents du Moyen-Orient (tous les professeurs arabes n'ont pas été remis en liberté), celles de

[1] Le télégramme de Rabat n°s 1126 à 1131 du 30 mars 1965, non reproduit, relate que le Roi rompt le silence observé après les émeutes de Casablanca ; dans son discours du 29 mars, fait sur le ton de l'admonestation, il appelle de nouveau à l'unité nationale. M. Gillet en relève les points suivants : le pays ne peut se plier à la loi de la rue, le Maroc fait de gros efforts pour l'enseignement (20 % du budget de l'État) ; si les chômeurs et les travailleurs ont transformé les manifestations en émeute, c'est que la situation est mauvaise et les causes ne viennent pas de l'extérieur ; une sincérité totale s'impose entre le peuple et Hassan II.

communistes. De toute façon, il est bien évident que l'UNEM et les syndicalistes de l'UMT ont des liens avec des organisations et des pays étrangers, qui ne sont guère favorables au régime marocain. Les résonances extérieures de l'affaire de Casablanca qui inquiètent les dirigeants de ce pays en témoignent suffisamment.

3. Quelles seront les répercussions possibles des récents événements sur la situation au Maroc ?

L'action de répression a été conduite par le général Oufkir, qui est apparu une fois de plus comme « l'homme fort » du régime. De toute évidence, on a voulu d'abord, tant par la vigueur de la réaction des forces de sécurité que par l'exécution des éléments terroristes venus d'Algérie l'année dernière, bien marquer que l'on ne cèderait pas à la violence et que l'on empêcherait impitoyablement la subversion. Est-ce à dire que l'on s'oriente nécessairement vers un durcissement du régime, vers un abandon possible du libéralisme relatif de la démocratie dont le Roi a voulu doter le Maroc ? L'avertissement adressé par le Souverain au Parlement pourrait l'annoncer. Cependant Hassan II qui, au plus fort de la crise, s'est tenu à l'écart espère peut-être encore convaincre les partis de renoncer à leurs oppositions démagogiques et stériles et veut tenter de réaliser l'union nationale. Mais il marque nettement que les délais sont limités et que, dans les tous prochains jours, il rendra compte au pays du résultat de ses efforts. Il laisse ainsi percer la menace d'un recours à l'article 35[1] de la Constitution (notre article 16). Est-il actuellement concevable que l'opposition accepte de prendre sa part des difficultés qui confrontent le Maroc sans imposer une révision de sa politique ? D'aucuns, compte tenu des dissensions qui règnent au sein des partis, considèrent comme plus vraisemblable que l'on s'oriente vers un cabinet de personnalités qui élargirait la base du gouvernement, sans pour autant engager les partis. En tout état de cause, un changement de gouvernement est jugé imminent.

En conclusion, le Maroc vient de subir un choc qui a accusé les conséquences sociales d'une situation économique de plus en plus difficile et montre la désaffection croissante de la jeunesse et d'une bonne part des citadins vis-à-vis du régime. Mais il convient de noter que « le bled » jusqu'à présent n'a pas bougé. La situation deviendrait véritablement explosive dans l'hypothèse où la jonction se ferait entre le mécontentement des villes et celui du monde rural.

[1] L'article 35 de la Constitution marocaine est ainsi rédigé : « *Lorsque l'intégrité du territoire national est menacée, ou que se produisent des événements susceptibles de mettre en cause le fonctionnement des institutions constitutionnelles, le Roi peut, après avoir consulté les présidents des deux Chambres et adressé un message à la nation, proclamer par décret royal l'état d'exception. De ce fait, il est habilité, nonobstant toutes dispositions contraires, à prendre les mesures qu'imposent la défense de l'intégrité territoriale et le retour au fonctionnement normal des institutions constitutionnelles. Il est alors mis fin à l'état d'exception dans les mêmes formes que sa proclamation* ».

Il reste aussi à voir si la trêve sera maintenue entre ce pays et l'Algérie ou l'Égypte dont la propagande, sinon l'action subversive, pourraient naturellement accroître le danger.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

146

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1862 à 1866. *Washington, 30 mars 1965.*

Diffusion strictement réservée.

Secret.

(*Reçu :* le 31, 2 h. 15).

Par télégramme du 29 mars, le ministère des Armées a demandé à cette ambassade des renseignements sur les mesures qu'aurait prises le gouvernement de Washington, pour préparer l'opinion à l'installation de bases de lancement de missiles intercontinentaux sur le territoire américain et sur la façon dont celle-ci avait alors réagi.

Les questions posées par les services de M. Messmer appellent les remarques suivantes, que je laisse au Département le soin de transmettre.

1. Le gouvernement de Washington n'a pas estimé nécessaire de fournir d'explications à l'opinion lorsqu'il a décidé, en 1961, d'entreprendre les travaux d'installation des missiles intercontinentaux.

2. Pour fonder cette décision, il a sans doute tenu compte des facteurs suivants :

a) l'immensité du territoire américain, comme l'extrême dispersion des silos où se trouvent entreposés les missiles, rendent peu sensibles à la population le voisinage d'armes qui, en cas de conflit, risquent d'attirer des représailles sur la région considérée ;

b) sur le plan psychologique, les Américains, qui détiennent depuis 1944 – le temps d'une génération – l'arme nucléaire, ont, en quelque sorte, vécu à ses côtés au point d'être habitués à son idée comme au décor dont elle s'entoure. La discipline du peuple américain, la conviction qu'il a de sa supériorité, l'impunité dont son territoire a jusqu'ici bénéficié, le sentiment, désormais illusoire, mais tenace, de son éloignement, contribuent à ancrer ce sentiment de sécurité qui lui a fait jusqu'ici repousser tout programme de défense civile. À cela s'ajoute que l'Américain, sans cesse en mouvement à l'intérieur de son pays, ignore l'attachement au terroir et que, facteur non négligeable, les terrains expropriés pour la construction des bases de missiles lui sont remboursés à leur plus haut prix.

Le gouvernement américain avait beau jeu, dans ces conditions, pour disposer à travers le pays le réseau des rampes de lancement sans avoir à se préoccuper d'une préparation psychologique. En fait, les seules explications qu'il ait cru nécessaire de fournir dans ce domaine concernent la construction des réacteurs nécessaires à la production d'énergie atomique destinée à des usages pacifiques.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

147

M. WINCKLER, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 159/EU[1]. *Berlin, 30 mars 1965.*

(*Reçu :* le 1er avril).

Jusqu'à présent, les réactions suscitées par l'annonce de la réunion plénière du *Bundestag* à Berlin – indifférence du public berlinois, campagne assez ambiguë de Pankow auprès de ce public et du Sénat[2], enfin protestation élevée en termes plutôt mesurés par l'URSS auprès des trois Puissances occidentales[3] –, ont obéi en quelque sorte à la loi du genre, si tant est que l'on puisse ramener à un même dénominateur commun la réunion ici de la *Bundesversammlung* pour la réélection du président Lübke en juillet 1964 et les séances tenues en 1964 et 1965 par les Commissions et groupes parlementaires du *Bundestag* et par le Cabinet fédéral[4].

En déduire déjà que les menaces agitées par l'Est demeureront, une fois de plus, platoniques, serait cependant s'engager beaucoup.

*
* *

[1] Cette dépêche est intitulée : *Réunion du Bundestag à Berlin.*

[2] La presse de l'Allemagne de l'Est commente fort peu la nouvelle de la convocation du *Bundestag* à Berlin-Ouest. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Berlin nos 536 à 537, 542 à 543 des 17 et 19 mars, non retenus.

[3] Le 23 mars 1965, le ministère des Affaires étrangères soviétique remet aux trois ambassades occidentales une note protestant contre la réunion du *Bundestag* à Berlin-Ouest. Le texte de cette note est reproduit dans le télégramme de Moscou nos 1042 à 1045 et commenté dans le télégramme nos 1070 à 1072, ces deux documents, non retenus, sont datés du 24 mars 1965.

[4] Grâce aux Semaines de travail parlementaire qui se sont succédé à Berlin, vingt-cinq séances de commissions s'y sont tenues au mois de mars 1964, vingt-huit au mois d'octobre 1964, aujourd'hui, plus de quatre-vingts séances de commissions et de réunions de groupes. Voir le télégramme de Bonn nos 269 à 273, du 12 janvier 1965, non reproduit.

La première constatation qui s'impose est une certaine apathie de la population devant une décision prise en dehors d'elle par les hommes politiques. Les avantages escomptés par les dirigeants de Bonn et par ceux du Sénat de Berlin ne lui apparaissent, pour le moment, pas plus clairement que les inconvénients sur lesquels la propagande de l'Est s'efforce d'appeler son attention.

Cette indifférence devant la situation « périlleuse » qu'aurait créée la session prochaine du *Bundestag*[1] est, en effet, déplorée par la presse de Pankow[2], qui s'évertue depuis quelques semaines à publier de prétendues « déclarations » de citoyens de Berlin-Ouest hostiles à la réalisation d'un projet qui risque, disent-ils, de remettre en question les visites prévues à Berlin-Est et la poursuite de la politique de rapprochement « pas à pas » avec l'Est.

*
* *

La propagande de Pankow, en effet, qui avait paru au début manquer d'instructions, élève maintenant de plus en plus la voix, s'efforçant de faire pression sur la population, mais également, et surtout, sur les « Autorités » de Berlin-Ouest, qui font la sourde oreille. Il n'est de jour où tel ou tel commentateur spécialisé dans ce genre d'action dans la presse ou à la radio, telle ou telle personnalité du Parti, voire du gouvernement n'évoque ce sujet.

Le 24 mars dernier, par exemple, dans la *Berliner Zeitung*, Gerhart Eisler rappelait aux « dirigeants de Berlin-Ouest » que le gouvernement fédéral était hors d'état de procurer par lui-même aux Berlinois le moyen de rendre visite aux membres de leurs familles résidant dans la « capitale de la RDA ».

Jusqu'à présent, ce « chantage aux laissez-passer » est demeuré ambigu. L'Est n'a jamais précisé sa menace. Entend-on mettre l'embargo sur les visites prévues pour les deux périodes de Pâques (12/25 avril) et de Pentecôte (25 mai/8 juin) ? Se propose-t-on seulement, comme le croit l'entourage de M. Brandt, de verser l'affaire au dossier des négociations prévues cet été pour le renouvellement de l'accord sur les laissez-passer ?

[1] La réunion plénière du *Bundestag* est prévue à Berlin-Ouest pour le 7 avril 1965.

[2] Gerhardt Eisler, propagandiste du SED (parti socialiste unifié de la RDA), publie dans la *Berliner Zeitung* du 24 mars un article consacré à la prochaine session du *Bundestag* à Berlin, exprimant de nouveau la menace sur les laissez-passer. Voir les télégrammes de Berlin n°s 567 à 569, 593 à 594 des 24 et 27 mars, non retenus. La véritable campagne de propagande contre la République fédérale débute le 12 avril à Berlin-Est. M. Brandt, maire de Berlin-Ouest, se montre relativement modéré sur la question des liens entre Berlin et la République fédérale et ne prend pas position sur la question d'une éventuelle séance plénière du *Bundestag* à Berlin. Se reporter au télégramme de Berlin n°s 451 à 453 du 4 mars 1965, non reproduit.

Le maire adjoint[1] vient de me confirmer hier que l'application de l'accord du 24 septembre 1964 ne lui paraissait pas menacée, en tout cas.

Il est possible que des divergences de vues se manifestent en ce moment au sein du gouvernement de Pankow et à l'intérieur du SED, au sujet des mesures à prendre. M. Brandt nous a souvent confirmé l'existence de deux courants en « RDA », l'un favorable, l'autre défavorable à la poursuite de la politique des laissez-passer. Des personnalités, comme M. G. Eisler, spécialisées dans l'action de propagande, passent pour très réticentes. L'an dernier déjà, M. Eisler avait laissé entendre clairement dans un article que les visites des Berlinois de l'Ouest à Berlin-Est avaient un effet néfaste sur la population du secteur oriental. Le 6 et le 10 janvier dernier, les deux principaux journaux de la « RDA » avaient également laissé percer un certain pessimisme. Or, ce même Eisler, dans l'article du 24 mars précité, agitait la menace d'une action de propagande « intense » qui serait exercée sur les visiteurs occidentaux, à l'occasion de leur prochaine visite en secteur oriental, pendant les périodes de Pâques et de Pentecôte. L'auteur laissait entendre que chaque visiteur serait placé devant une alternative consistant à approuver le point de vue de la « RDA » dans la question des laissez-passer, ou à renoncer à ceux-ci. Il avait soin, néanmoins, de ne pas expliciter sa pensée.

En somme, tout se passe comme si la réunion du *Bundestag* à Berlin venait déranger les calculs de l'Est. Dans la mesure où M. Brandt, lui-même, vient d'approuver le 26 mars devant le comité directeur du SPD, réuni à Heidelberg, cette réunion, le maire donne raison à ceux qui, en « RDA », estimeraient que la politique des laissez-passer n'est pas payante et que le Sénat ne la poursuit qu'en vue d'amener des « changements » dans la situation à l'intérieur de la zone soviétique.

Dans un télégramme adressé le 29 mars à M. Schröder, le Dr Bolz, « ministre des Affaires étrangères de la RDA », vient de protester contre la mesure « provocatrice » et « contraire au droit international » décidée par Bonn[2]. Le Dr Schröder est invité à faire le nécessaire pour empêcher que la session du *Bundestag* à Berlin-Ouest n'ait lieu. Cette session, en effet, « risque de détériorer les rapports entre les deux États allemands et d'accentuer la tension internationale ». Ainsi Pankow continue-t-il d'agiter une menace imprécise.

[1] Heinrich Albertz, maire-adjoint SPD de Berlin-Ouest et sénateur pour la Sécurité et l'Ordre public.

[2] Les deux Allemagne n'ayant pas établi de représentation diplomatique entre elles, les communications officielles passent par la Tchécoslovaquie. Il faut donc se reporter au télégramme de Prague du 2 avril 1965, nos 295 à 299, transmettant la traduction de la note du gouvernement de Pankow. Ce même 29 mars, M. Willy Stoph, président du Conseil des ministres de la RDA, adresse une lettre à M. Willy Brandt protestant contre le projet de réunion du *Bundestag* à Berlin-Ouest. Voir les télégrammes de Berlin nos 611 à 613, 623 à 626 des 30 et 31 mars 1965, non retenus. Il existe au sein de la RDA des courants différents, les uns hostiles, les autres favorables à l'expérience des laissez-passer. Le ton des articles de M. Eisler est beaucoup plus dur que celui de la lettre adressée par M. Stoph. Ce dernier se garde bien de mettre en cause les visites prévues pour les Berlinois de l'Ouest pour Pâques et la Pentecôte.

En même temps, la délivrance des laissez-passer pour les périodes de Pâques et de Pentecôte se poursuit. Hier, à Berlin-Est, des techniciens du Sénat et des autorités orientales ont eu un entretien sur la question des laissez-passer. Selon les indications données par le Sénat, l'entretien, qui a duré trois heures, aurait porté exclusivement sur les modalités des visites prévues et sur l'activité des auxiliaires ouest-berlinois « dans les bureaux ». Le représentant oriental se serait plaint, en effet, que dans certains cas, ces fonctionnaires aient travaillé « avec négligence ».

Ce matin, d'autre part, le *Neues Deutschland* fait état de la présence de croix gammées sur le mur extérieur du bureau de Kreuzberg, en secteur américain. L'organe du SED met le fait en relation avec la « convocation provocatrice du *Bundestag* à Berlin-Ouest ». Il omet de signaler que ces emblèmes ont été effacés par la police sitôt découverts.

En réalité, tout se passe comme si l'Est n'avait pas l'intention de suspendre l'application de l'accord. Ceci ressort nettement d'une déclaration faite le 27 mars par M. Paul Verner, premier secrétaire du parti pour le district de Berlin et membre du Politbureau du SED, selon laquelle il conviendra « de dire clairement aux Berlinois de l'Ouest qui viendront en visite chez nous à Pâques et à la Pentecôte : nous attendons de vous que vous preniez ouvertement position contre de telles provocations ».

La suspension de l'application de l'accord du 24 septembre 1964[1] causerait, du reste, une vive déception dans la population de Berlin-Est.

Certains se demandent à Berlin-Ouest si la mesure orientale de rétorsion ne sera pas plutôt dirigée contre les Allemands de l'Ouest, qui pourraient se voir refuser l'accès du secteur soviétique de l'ancienne capitale.

*
* *

Quant à la note de protestation remise le 23 mars par le MININDIEL[2] aux ambassades de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis, elle paraît formulée selon le schéma habituel. L'affirmation selon laquelle le gouvernement soviétique se réserve le droit de prendre, au cas où ce serait nécessaire, des mesures correspondant aux obligations assumées par lui pour assurer l'intégrité des frontières de la « RDA », vise très probablement les accès de Berlin. Cette interprétation pourrait être confirmée par un commentaire paru le 29 mars dans un organe secondaire est-allemand, *Der Morgen*, et qui rappelle que « les voies de communication menant à Berlin-Ouest passent par le territoire de la RDA, qui est souveraine ».

[1] Concernant cet accord, voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 76, 101, 109, 209.

[2] *Minindiel* ou Ministère des Affaires étrangères de l'URSS. Le texte de cette note est transmis par le télégramme de Moscou n°s 1042 à 1045 du 24 mars 1965, non retenu.

Une telle menace se trouvait déjà formulée dans la note adressée le 25 juin 1964[1] par le gouvernement soviétique aux trois puissances occidentales, en réponse à celle qu'elles lui avaient fait tenir le 13 juin[2], comme suite à une première protestation de l'URSS en date du 22 avril 1964[3], concernant la réunion du *Bundesversammlung* à Berlin-Ouest.

A-t-on voulu simplement à Moscou protester « pour la bonne règle », ou a-t-on prévu effectivement certaines mesures dont l'application ne serait décidée qu'au dernier moment, en fonction de la tournure prise par les événements, soit à Berlin, soit encore sur le plan international ? Peut-être le MININDIEL a-t-il voulu, par là, à tout le moins, mettre en garde les puissances occidentales et le gouvernement fédéral contre l'utilisation de la session du *Bundestag* à des fins de propagande, et pour des déclarations intempestives concernant la réunification de l'Allemagne ?

*
* *

En résumé, l'on constate actuellement tout d'abord l'indifférence du public berlinois devant un débat qui, dans une certaine mesure, le dépasse et qui concerne ce « rapprochement » entre les deux parties de l'Allemagne, qui donne lieu à des calculs politiques très différents de la part de Bonn et de Pankow.

Il semble, en second lieu, que l'Est hésite à compromettre la politique des « progrès pas à pas », et à saper ainsi la position de M. Brandt à la veille d'une campagne électorale sur laquelle Pankow fonde quelques espoirs.

Moscou enfin se sent tenu de réagir, mais se donne manifestement un temps de réflexion, des contre-mesures sur les accès de Berlin, par exemple dans les corridors par où vont arriver les députés du *Bundestag*, risquant de susciter une crise sérieuse sur le plan international, qu'il ne semble pas souhaiter pour l'instant.

En définitive, la réunion du *Bundestag* à Berlin permettra peut-être par les conclusions que l'on pourra en tirer d'y voir un peu plus clair sur la politique de la « RDA » à l'égard du Sénat, et sur celle de l'URSS à Berlin.

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

[1] Se reporter au télégramme de Moscou n°s 3440 à 3444 du 26 juin 1964, non reproduit.

[2] La réponse alliée à la note soviétique concernant l'élection du président de la République est déposée au *Minindiel* le samedi 13 juin 1964 à douze heures. Voir le télégramme de Moscou du 11 juin 1964, n° 3179, non retenu.

[3] La note soviétique du 22 avril 1964 proteste contre l'élection à Berlin-Ouest du président de la République fédérale d'Allemagne. Se reporter au télégramme de Moscou du 22 avril 1964 n°s 2138 à 2139, non reproduit.

148

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 278/EU[1]. *Athènes, 30 mars 1965.*

(*Reçu :* le 5 avril).

Mon nouveau collègue turc, M. Tuluy, qui n'était que depuis quatre mois à Copenhague, a été transféré à Athènes à la suite des ennuis d'ordre personnel et sentimentaux qui ont provoqué le départ brusque et inopiné de son prédécesseur, M. Ilkin.

L'ambassadeur de Turquie connaît d'ailleurs fort bien la Grèce où il a occupé naguère les fonctions de conseiller à son ambassade ; il a été également directeur de la section qui s'occupe de la Grèce et de Chypre au ministère à Ankara ; c'est donc un spécialiste des questions hellènes qu'un hasard a précipité en Grèce.

Lors de notre première rencontre, il a tenu à me faire, avec beaucoup de franchise et de clarté, un exposé de l'affaire chypriote vue par Ankara.

Les deux communautés de l'île ont vécu en paix tant que le pouvoir, auquel elles étaient soumises, jouait le rôle d'arbitre et se refusait à prendre parti pour l'une ou pour l'autre. Ce fut le cas, non seulement pendant la période anglaise, mais également au temps de l'administration ottomane. Le représentant de la Porte traitait directement avec l'Ethnarque grec de toutes les questions de son ressort.

C'est Mgr Makarios qui a complètement faussé la situation et qui, au lieu d'être un véritable chef de l'État chypriote, a assumé le rôle de *leader* de la communauté grecque[2]. De ce fait, les Turcs, menacés et brimés, ont été forcés de se défendre et de demander la protection du gouvernement d'Ankara.

M. Tuluy considère évidemment que le seul obstacle à un arrangement honorable pour tous est l'*Enosis*. En effet, jamais la Turquie ne l'acceptera et il s'efforce ici d'indiquer, de la manière la plus convenable mais également la plus nette, à ses interlocuteurs que son pays n'hésitera pas à prendre les armes pour prévenir l'*Enosis* ou pour l'écraser si elle était proclamée. Mon collègue craint, d'ailleurs, que ses propos ne soient pas toujours convaincants et que certains milieux grecs doutent encore des véritables intentions turques.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Entretien avec l'Ambassadeur de Turquie.*

[2] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 246, 261.

D'ailleurs, d'après lui, le gouvernement actuel d'Ankara[1] n'a pas les possibilités de manœuvres dont jouissait M. Inönü pour apaiser les esprits et éviter le pire. Devant une situation critique, M. Ürgüplü sera forcé de céder à l'opinion publique alors que M. Inönü, qui avait provoqué le rapprochement turco-grec et y tenait, pouvait encore transiger et prévenir le danger.

L'ambassadeur de Turquie considère qu'à part la question de prestige et la possibilité de colorer les cartes d'une manière différente, la Grèce n'a rien à gagner à l'*Enosis*. Ce qu'il faut à Chypre c'est un gouvernement central qui respecte les intérêts garantis des communautés turques. Jusqu'ici, son pays, dans son désir d'apaisement, a fait de multiples concessions à la Grèce mais cela ne peut continuer longtemps. Pour mon interlocuteur, il s'agit avant tout pour le gouvernement grec d'arriver à faire évoluer l'opinion publique. Pour des motifs divers et surtout pour des considérations de cuisine électorale et de politique intérieure, le gouvernement et les partis grecs ont fait de l'*Enosis* l'essentiel de leurs programmes. Il faut, graduellement, faire comprendre aux uns et aux autres que, d'une part, l'*Enosis* présente pour la Grèce un danger immédiat redoutable et que, d'autre part, une solution tout aussi honorable et tout aussi satisfaisante peut être trouvée par la négociation. En tous les cas, s'il y a des troubles dans l'île, étant donné que l'armée hellénique y maintient environ treize mille hommes, la Turquie considérera que la Grèce en est responsable et agira en conséquence.

M. Tuluy a évoqué l'action du général de Gaulle qui, par-dessus les partis, s'est adressé à la Nation pour résoudre l'affaire d'Algérie ; il a évoqué la possibilité de voir un homme d'État grec agir de même pour expliquer au pays la vérité sur l'affaire chypriote.

L'ambassadeur de Turquie est décidé à s'efforcer de provoquer la négociation gréco-turque dont on commence déjà à parler. Ce sera un long effort mais, à son avis, la question essentielle est d'arriver à faire comprendre à l'opinion publique du pays que l'*Enosis* n'est pas et n'a jamais été une solution convenable.

Je dois reconnaître que l'argumentation de M. Tuluy est assez convaincante, mais je ne vois pas encore un Premier ministre grec capable d'annoncer au pays que tout espoir d'*Enosis* est désormais abandonné.

Certes, je suis persuadé qu'il y a dans le gouvernement de plus en plus de ministres qui se rendent compte de l'impossibilité d'arriver, sans guerre, à l'union avec la Grèce, mais le proclamer *urbi et orbi* sur l'Agora est autre chose.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

[1] Gouvernement de M. Ürgüplü.

149

M. Lalouette, Premier conseiller près l'ambassade de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 480 à 486. *Brazzaville, 31 mars 1965, 18 h. 15.*
Réservé.

Le ministre des Affaires étrangères[1] m'a demandé hier de passer le voir. Il voulait me faire part de la vive inquiétude du président de la République devant le projet prêté à l'abbé Youlou[2] de constituer un gouvernement provisoire en exil.

M. Ganao a tout d'abord retracé les efforts du gouvernement en vue de rendre sa liberté à l'ancien chef de l'État. Il m'a rappelé que M. Massemba-Debat avait toujours souhaité mettre un terme à cette détention[3]. Le président de la République en avait lui-même informé le général de Gaulle lorsqu'il s'était rendu à Paris en juin dernier[4]. Sur le plan interne, M. Ganao avait été chargé de préparer les esprits. Il avait obtenu l'accord de la grande majorité des membres de l'Assemblée nationale lorsque le soulèvement du 7 février 1964[5] avait remis tout en question. Le gouvernement avait alors pensé libérer le prisonnier à l'occasion du premier anniversaire de la révolution. La saisie d'armes en provenance de Léopoldville l'en avait empêché.

[1] M. David-Charles Ganao, ministre des Affaires étrangères depuis le 15 août 1963.

[2] L'abbé Fulbert Youlou, ancien président de la République du Congo-Brazzaville, donne sa démission le 15 août 1963, est fait prisonnier le 16 août 1963 mais s'évade du Congo-Brazzaville pour se réfugier à Léopoldville dans la nuit du 25 au 26 mars 1965. Le 1er avril, il tient une conférence de presse d'un ton très modéré et ne fait aucune allusion à la formation d'un gouvernement en exil. Ce n'est que le 9 juin 1965, à la suite de sa condamnation à mort par contumace, le 8 juin 1965, qu'il lance l'idée d'un référendum qui permettrait au peuple du Congo-Brazzaville de juger et de se libérer.

[3] Le gouvernement du Congo-Brazzaville dépose lors de la session de juin 1964 devant l'Assemblée nationale un texte qui aurait permis d'amnistier par décret les personnes mises en accusation devant la Haute Cour ; M. Massemba-Debat entend ainsi associer les députés à une mesure de clémence à laquelle il songe depuis longtemps. Le texte est rejeté par le Parlement mais lors de sa session extraordinaire, le 20 juillet 1964, une loi d'amnistie est adoptée qui pourrait permettre de régler le sort de l'Abbé Youlou et de ses ministres.

[4] Le 27 juin 1964, le président Massemba-Debat, en visite privée à Paris, est reçu par le général de Gaulle.

[5] Le 7 février 1964, des manifestations, réprimées le jour même, ont lieu dans les faubourgs de Brazzaville, en particulier dans le quartier africain de Bacongo habité traditionnellement par les Lari, ethnie à laquelle appartient l'abbé Fulbert Youlou. Depuis le 5 février 1964, une certaine effervescence se manifeste au camp de la gendarmerie où sont internés l'abbé Youlou et deux de ses ministres : MM. Opangault et Tchitchelle. Voir les télégrammes de Brazzaville nos 161 à 162, 167 à 168, 176 à 178, respectivement des 6, 7 et 8 février 1964, non publiés.

Depuis, a poursuivi le ministre, la création du Tribunal populaire[1], sous la pression des extrémistes, n'a pas permis au président de faire aboutir son projet. Celui-ci a cependant évité que l'ancien chef de l'État soit déféré devant cette juridiction d'exception. J'avais pu constater que jusqu'à présent le Tribunal n'avait pris aucune décision. La responsabilité en incombait au gouvernement, qui s'était opposé à ce que l'abbé Youlou et certains ministres ou fonctionnaires innocents soient jugés. Bref, a conclu M. Ganao, la mise en liberté de l'abbé Youlou n'était pour nous qu'une question de temps. Celui-ci nous a devancés. Nous le regrettons, mais le résultat est le même.

Quoi qu'il en soit, a continué le Ministre, vous comprendrez que nous ne pouvons nous désintéresser des conséquences[2] que peut avoir sur le plan intérieur, pour ne pas parler du domaine extérieur, la constitution d'un gouvernement congolais en exil. « Ces conséquences, a-t-il précisé, sont incalculables ». Cette initiative risque d'ébranler le régime et de susciter des remous, non seulement au sein de l'ethnie Lari qui est en majorité favorable à l'ancien détenu, mais également parmi les autres ethnies, notamment les Vilis où il conserve des partisans. Des troubles ne sont pas à exclure. Le gouvernement, qui est tenu pour responsable de toute l'affaire, sera sans doute contraint de « durcir sa politique » et de prendre des mesures contre les Congolais qui pourraient apporter leur concours à l'abbé Youlou. Si l'ancien chef de l'État persévérait dans son projet, le gouvernement ne pourrait que défendre, coûte que coûte, le régime et le ferait avec l'appui des extrémistes.

Bien qu'il ne m'ait rien dit, j'ai eu le sentiment, tout au long de notre entretien, que mon interlocuteur n'était pas éloigné de croire que des Français pouvaient être mêlés à l'affaire. J'ai donc évité de l'interroger trop avant et me suis contenté de répondre que, comme il le souhaitait, je vous rendrai compte de notre conversation.

Sans doute faut-il interpréter la démarche de M. Ganao comme un appel à l'aide lancé par un gouvernement aux abois, qui compte malgré tout sur nous pour tenter de dissuader l'abbé Youlou de prendre des initiatives politiques trop voyantes à l'encontre du régime de Brazzaville.

Le Ministre m'a précisé qu'il n'avait pas l'intention de faire une démarche semblable auprès d'autres chefs de mission.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1965).

[1] Loi n° 29/64 portant création du Tribunal populaire, Brazzaville, le 9 septembre 1964. Se reporter à la dépêche de Brazzaville, n° 333/DAM, du 18 décembre 1964, non reproduite. Le 24 février 1965, le gouvernement et le Bureau politique du parti décident de déférer l'Abbé Youlou et ses compagnons devant le Tribunal populaire.

[2] Se reporter à la dépêche de Brazzaville n° 151/DAM du 16 avril 1965, non publiée, sous-titrée : *De quelques conséquences de l'évasion de l'Abbé Youlou.*

150

M. Lebocq, Consul de France à Tourane,
à M. Mattei, Chargé d'Affaires *a.i.* de France à Saigon.

D. n° 299[1]. *Tourane, 31 mars 1965.*

Si le général Maxwell Taylor a déclaré, à son arrivée à Washington[2], que la situation au Vietnam est en voie d'amélioration, je crains que son optimisme ne soit guère partagé ici, tout au moins en ce qui concerne la population civile du Centre-Vietnam. Dans les villes, où le sentiment anti-américain est devenu endémique, le choc psychologique qui devait, espérait-on, résulter à la fois des bombardements du territoire de la République démocratique[3] et du débarquement des *Marines*[4] a fait long feu. On reste fort sceptique ici quant aux résultats de cette nouvelle politique rendue inévitable, estime-t-on, par les échecs successifs infligés par l'Armée de libération nationale aux forces de l'« impérialisme ». Il est généralement admis dans les milieux vietnamiens que le rideau se lève enfin sur le dernier acte des hostilités, une manière de « baroud d'honneur » qui précède le début des négociations finales. Depuis longtemps déjà, la partie est tenue pour perdue et les citadins comme les paysans, imprégnés par l'omniprésente propagande de Hanoï, ne souhaitent plus que la paix, quelqu'en soit le prix.

L'arrivée des *Marines* à Tourane-Danang, plutôt que de rassurer la population et de ranimer un optimisme défaillant, a plongé la masse vietnamienne dans une inquiétude nouvelle. Aux difficultés de toutes sortes auxquelles le peuple doit aujourd'hui faire face, vient maintenant s'ajouter la crainte d'une nouvelle prolongation des hostilités, en même temps que celle de représailles possibles, sinon probables, dont chacun aura à souffrir. Pour ce qui est de l'activité nouvelle des forces aériennes américaines, chacun sait trop bien ici quelles en sont les principales victimes et la récente destruction de l'école où près de 80 enfants trouvèrent la mort ne confirme que trop cette opinion. D'ailleurs, contrairement à ce que semblent croire les Américains, le Vietnamien n'éprouve aucune satisfaction, ni aucun enthousiasme, en apprenant que des bombes ou du napalm ont été déversés sur ses frères au-delà du 17e parallèle. Trop de liens humains et familiaux les unissent encore les uns aux autres pour qu'une hostilité vraiment fondamentale puisse exister entre les deux zones, séparées par

[1] Cette dépêche est intitulée : *Situation au Centre-Vietnam.*

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon nos 472 à 480 du 30 mars 1965, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon nos 407 à 411 du 16 mars 1965.

[4] Sur le débarquement de 3 500 *Marines* à Danang le 8 mars 1965, voir le télégramme de Saigon n° 386 du 8 mars 1965, non reproduit.

une ligne toute théorique, quelles que soient les idéologies qui s'affrontent. Il est aisé de comprendre pourquoi la vague d'optimisme escomptée par Washington, pour confirmer un gouvernement chancelant, n'a pas déferlé sur le pays. Bien au contraire, l'inquiétude et le mécontentement sont allés croissant. Le calme tout relatif qui règne depuis une quinzaine de jours sur l'ensemble du territoire et le manque de réaction de la part du gouvernement de Hanoï sont, en effet, pour ceux qui sont accoutumés aux méthodes des Vietcong, l'indice que « quelque chose se prépare ». De ce fait, malgré les paroles réconfortantes dont ils sont nourris, les Vietnamiens sont loin de se sentir réconfortés.

Il est vrai, cependant, que tout est mis en œuvre pour faire renaître l'espoir. Les forces américaines débarquent chaque jour des tonnes de matériel de toute nature, qui suffiraient sans doute à rassurer des esprits moins avertis. Les rues de Tourane sont encombrées de *Jeeps* et de camions circulant entre le port et la base américaine. Les bars, déjà au nombre d'une quarantaine, sont chaque soir bondés de *Marines*, d'aviateurs et de marins américains. Les frictions inévitables avec la population et les militaires vietnamiens sont constantes et répétées, au point que les familles respectables n'osent guère sortir le soir. Cette présence irritante est bien entendu utilisée à fond par la propagande vietcong et cette propagande ne peut manquer de porter ses fruits. C'est toujours avec ironie et, parfois peut-être avec un peu de pitié que le Vietnamien écoute les rodomontades des militaires américains récemment arrivés et assurés encore d'une victoire prochaine et facile.

À Tourane, malgré les circonstances éminemment favorables, les actes de terrorisme sont restés jusqu'à présent rares, parmi tant d'occasions faciles offertes par des militaires inexpérimentés qui ne prennent aucune précaution. À l'exclusion de la base aérienne elle-même où, depuis peu de jours, de strictes mesures ont été adoptées, nulle part ailleurs ne peut-on voir le moindre souci de sécurité. Les navires même lorsqu'ils déchargent à quai leurs cargaisons d'explosifs et de bombes restent ouvertement exposés aux coups sournois de la subversion. Il y a quelques jours un tel navire a été l'objet, tout comme le porte-avions, plusieurs mois plus tôt à Saigon, d'un plastiquage nocturne. Le résultat de l'opération a été heureusement assez négligeable, la charge ayant été placée trop au-dessus de la ligne de flottaison et le navire étant déjà déchargé. Si l'explosion avait eu lieu tandis que le bâtiment était encore bourré d'explosifs, les conséquences eussent certainement été tout autres.

Sur le plan local, les fusiliers-marins américains ont occupé et solidement aménagé un piton rocheux à la côte 327, situé à l'ouest de la base. À grand effort de bulldozers, des voies d'accès ont été pratiquées et cette position qui domine la base, semble-t-il, puissamment armée de mortiers et de tanks. Elle passe pour être imprenable. D'après ce que j'ai pu entendre dire par divers officiers, de nouveaux débarquements de troupes seraient attendus, dont certains éléments viendraient tenir la position de la côte 327 tandis que les premiers occupants, après cette relève, se regrouperaient sur de nouveaux points plus éloignés de la base. Toujours est-il

que le matériel lourd et léger, offensif aussi bien que défensif, continue à affluer tous les jours à Danang.

La visite effectuée par le président Phan-Huy-Quat au Centre-Vietnam n'a duré que trois jours. Passant d'abord par Quinhon où il fit, devant les chefs militaires, un exposé de la situation, il s'arrêta successivement à Quang-Ngai et à Duc-Pho, pour arriver enfin à Hué. Il était accompagné par l'ambassadeur des États-Unis, dont il utilisait l'avion personnel. De l'ancienne capitale impériale il gagna Tourane où, toujours en compagnie de M. Maxwell Taylor et du général Nguyen-Chanh-Thi, il procéda à une visite détaillée de la base américaine. Après avoir longuement examiné les nombreux avions protégés chacun par un petit muret et des sacs de terre, il se rendit à l'emplacement des dispositifs de lancement des fusées *Hawk*[1] avant de passer enfin quelques instants à la mairie. Les trois hautes personnalités s'embarquaient un peu plus tard sur un hélicoptère pour atteindre les navires de la VIIe Flotte stationnée à peu de distance de Tourane. Reçu à bord du porte-avion *Coral Sea* avec les honneurs militaires, le président Quat remercia les officiers et marins de leur coopération et les assura de la reconnaissance de son pays. En témoignage de cette gratitude, le chef du gouvernement remit au commandant du porte-avions plusieurs objets symboliques dont la signification demeura certainement mystérieuse pour le bénéficiaire. Après avoir rapidement visité quelques autres unités de la flotte, le président regagna Tourane. Il s'est arrêté ensuite dans plusieurs autres cités de la région avant de reprendre son vol pour Saigon.

Cette visite du chef de l'État n'a guère eu de retentissement parmi la population vietnamienne. Les notabilités appelées à rencontrer le président Quat ont été fort peu nombreuses.

Telle est, je crois, dans ses grandes lignes la situation au Centre-Vietnam, situation confuse et remplie d'incertitudes. On sait quelle est l'influence de la hiérarchie bouddhiste dans les régions traditionalistes du vieil Annam. Ici, davantage encore qu'à Saigon, elle semble incliner vers la paix et la neutralisation, sans qu'il soit possible d'affirmer une influence communiste effective. L'idéologie du Bouddhisme est trop proche, par certains de ses aspects, des slogans de la subversion, pour n'être pas influencée par ces derniers. Sans même aller jusqu'à parler d'un noyautage réel de certains vénérables, leurs idéaux de paix en font, à leur insu même peut-être, des *fellows-travelers*[2] sincères. Quoiqu'il en soit, leur attitude aujourd'hui encore mal définie les oppose toujours aux tendances militantes des Catholiques et laisse augurer de brutales rencontres, qui matérialiseraient un aspect du vieil antagonisme entre le Nord et le Sud.

[1] Missiles sol-air.

[2] L'expression *Fellows-travelers* peut être traduite par « compagnons de route » ou « sympathisants ».

Porte-étendards de l'opposition, les Bouddhistes voient leurs rangs se remplir de jeunes gens peu soucieux de répondre à la conscription. Sûrs de leur influence, il est à craindre qu'ils reprennent la lutte contre les Catholiques, toujours jalousés. La position pro-bouddhique adoptée depuis longtemps par le général Nguyen Chanh Thi leur permet d'espérer une influence croissante et l'avenir dira s'ils décident de passer à la lutte ouverte contre le gouvernement ou contre les Catholiques.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

151

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1907 à 1915. *Washington, 1er avril 1965.*

(*Reçu :* le 2).

C'est une opération de charme qu'a déclenchée M. Johnson à l'égard du président Yaméogo, qu'il vient de recevoir à Washington pendant deux jours en visite officielle[1].

En faveur du chef d'État de la Haute-Volta, beaucoup de choses ont joué : son sens de l'humour et son aisance, sa qualité de représentant des pays modérés d'Afrique et de porte-parole de l'Entente, notamment du président Houphouët-Boigny[2]. De son côté, le président des États-Unis ne pouvait avoir qu'intérêt à user d'amabilités à l'égard d'un Noir alors que le sud de son pays est déchiré par les affrontements raciaux : aussi ne ménagea-t-il ni son temps, ni sa peine, recevant deux fois son hôte en tête-à-tête[3], lui annonçant que l'Université du Texas ouvrirait dès l'automne

[1] Le 27 mars 1965, le président et Madame Yaméogo, accompagnés d'une suite de dix personnes, partent pour une visite officielle aux États-Unis. Ils sont pris en charge par l'aviation militaire américaine et embarquent à Abidjan sur le *Boeing* 707 personnel du président Johnson. Ils reviennent le 7 avril, toujours à bord de l'avion présidentiel américain.

[2] Le président Yaméogo se rend en Côte-d'Ivoire les 13 et 14 mars 1965, afin de préparer son voyage aux États-Unis. Se reporter au télégramme de Ouagadougou nos 154 à 156 du 16 mars 1965, non publié. À compléter par la note de la sous-direction d'Afrique au Département, datée du 1er avril 1965, non publiée, intitulée : *Des États-Unis et de la Côte-d'Ivoire*, soulignant les convergences politiques existant entre Washington et Abidjan.

[3] Le président Yaméogo a deux entretiens, les 29 et 30 mars 1965, avec le président Johnson. Le programme de la visite du président Yaméogo à Washington, les textes des échanges entre les deux présidents, le communiqué conjoint publié par la Maison Blanche à la suite de ces entretiens, sont transmis, en anglais, par la dépêche de Washington n° 418 du 12 avril 1965, non reproduite. À compléter par la dépêche de Washington n° 460/DAM du 9 avril, non publiée, revenant sur certaines déclarations du président voltaïque.

prochain un Institut des sciences africaines, l'amenant lui-même à minuit, à l'issue du dîner d'apparat (alors qu'il venait d'apprendre l'attentat contre l'ambassade américaine à Saigon)[1], au *Lincoln Memorial*.

Il n'est pas jusqu'à la presse écrite ou télévisée qui, obéissant aux consignes de la Maison Blanche, n'ait fait violence à ses habitudes de ne parler que des déplacements des « grands », pour consacrer au visiteur de longs articles ou émissions.

Sur le plan politique, le Département d'État dit ne pas connaître le détail des entretiens entre les deux chefs d'État, et dont l'un a duré une heure. Mais il est probable, ajoute-t-on, qu'ils ont porté sur les sujets rappelés dans le communiqué final.

Mais pour l'essentiel, il convient, pour le moment, de retenir de ce voyage trois choses : la remise de mémorandums, l'incident avec l'ambassade du Ghana, la discussion autour du Congo-Léopoldville.

Le président Yaméogo aurait, d'après certaines indications, remis deux mémorandums au président Johnson : l'un, signé du président Houphouët-Boigny, aurait trait à la menace communiste chinoise dans le continent noir, l'autre, rédigé par le chef d'État voltaïque, serait un résumé des conceptions de l'OCAM[2] et surtout de l'Entente, en matière de politique africaine.

Interrogé le 29 mars par un journaliste sur le Ghana, le président Yaméogo fit preuve d'une franchise brutale, menaçant d'empêcher le fonctionnement du barrage édifié sur les eaux de la Volta si le président N'Krumah ne cessait pas sa politique de subversion. Mais il ne réussira pas, avait-il conclu, car « l'Afrique n'est pas la Chine ». Le lendemain, l'ambassadeur du gouvernement d'Accra[3] qui, avec ses collègues africains, était reçu à *Blair House*[4], ne laissa pas passer la chose et, d'après les confidences recueillies, fit preuve à l'égard du chef d'État voltaïque d'un manque total de courtoisie. Il fallut l'intervention pressante de ses collègues pour l'amener à se taire[5] : il devait le soir s'abstenir de participer aux cérémonies officielles.

[1] Il s'agit du premier attentat commis à Saigon contre le siège de la représentation diplomatique américaine le 30 mars 1965. Voir les télégrammes de Saigon nos 481 et 483 du 30 mars 1965 et 503 à 506 du 1er avril 1965, non reproduits.

[2] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache,) créée lors de la conférence de Nouakchott (10-12 février 1965), a pour but, dans le cadre de l'OUA, de renforcer la coopération et la solidarité entre les États africains et malgache afin d'accélérer leur développement dans les domaines politique, économique, social, technique et culturel. Les chefs d'État de l'organisation, considérant les convoitises extérieures qui s'accentuent en Afrique, recommandent à tous prudence et vigilance.

[3] M. Miguel Augustus Ribeiro, ambassadeur du Ghana à Washington depuis 1963.

[4] *Blair House* : édifice où sont accueillis les hôtes officiels des États-Unis.

[5] Les ambassadeurs d'Algérie, de la Guinée et de la République arabe unie reprochent à leur collègue du Ghana ses propos particulièrement déplacés. Se reporter à la dépêche de Tananarive n° 275/DAM du 14 avril 1965, non retenue, intitulée : *D'un rapport de M. Rakotomalala sur l'ambassadeur du Ghana à Washington.*

Ces éclats ont plutôt embarrassé le Département d'État où, si l'on ne porte pas le Ghana dans son cœur, on ne peut oublier que le barrage sur la Volta a été édifié avec le concours des capitaux américains.

Sur le Congo-Léopoldville, M. Yaméogo s'est montré d'un optimisme mesuré. Il a insisté sur la volonté des pays modérés africains de s'opposer à ceux qu'il appelle les « révolutionnaires ». Certes, la partie n'est pas gagnée, a-t-il ajouté, et il faut rester vigilants, mais la situation est meilleure qu'il y a quelques mois et M. Tshombé doit être soutenu dans ses efforts pour mater la rébellion. De tels propos ne pouvaient que rencontrer l'oreille des Américains.

On a parlé également, mais en termes généraux, de l'entrée du Congo-Léopoldville dans l'OCAM et de la relève des mercenaires (notamment sud-africains) par des contingents africains : M. Yaméogo estime que ces deux problèmes pourraient être examinés après les élections congolaises.

Le président Yaméogo fait maintenant du tourisme en Californie. Il sera à New York le 5 et repartira le 7 pour son pays. Ainsi se terminera la première visite officielle qu'un chef d'État africain fait aux États-Unis depuis l'élection de M. Johnson. On attendait le président du Nigeria[1], mais il vient de faire savoir qu'il ne pouvait s'absenter pour le moment : aussi s'efforce-t-on de convaincre le président Senghor de s'arrêter à Washington à l'issue du voyage qu'il doit effectuer au Mexique à l'automne.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, 1965).

152

COMPTE RENDU

Entretien en tête-à-tête du général de Gaulle et de M. Harold Wilson le 2 avril 1965, de 11 h. 00 à 13 h. 20[2]

C.R.

Après avoir remercié le général de Gaulle pour ses paroles de bienvenue, et lui avoir confirmé qu'il comptait procéder à un échange de vues simple, franc et objectif, *M. Wilson* demande si, parmi les très nombreux sujets de discussion qui feront l'objet de ces entretiens ainsi que de ceux

[1] The Rt. Hon. Dr Nnamdi Azikiwe.

[2] Cet entretien est le premier d'une série de trois tête-à-tête, tous les trois reproduits, qui doivent être complétés par le compte rendu de l'entretien élargi franco-britannique, le 2 avril à 15 heures, celui de l'entretien en tête-à-tête entre M. Pompidou et M. Harold Wilson, à l'Hôtel Matignon le 2 avril, qui a porté principalement sur les questions économiques et financières, et celui des deux entretiens tenus les 2 et 3 avril entre M. Couve de Murville et

des ministres, le général de Gaulle ne voudrait pas commencer par exposer son point de vue sur les relations entre l'Est et l'Ouest.

Le général de Gaulle estime que les divergences entre la Russie et la Chine sont destinées à grandir. Il y a entre ces deux puissances une concurrence pour la conduite du mouvement communiste dans le monde, mais l'aspect national surtout prend une importance aussi inévitable que dominante. Quelles que soient les déclarations et les actions de Moscou et de Pékin, plus le temps passe et plus ces divergences s'accusent. Ils n'en sont pas encore au point de se combattre, mais leur rivalité constitue une donnée fondamentale de notre temps.

En second lieu, il convient de considérer l'attitude de ces deux grosses bêtes à l'égard d'une troisième : l'Amérique. Ni l'Union soviétique ni la Chine ne sauraient coopérer avec les États-Unis en raison de questions idéologiques mais aussi et surtout pour des raisons nationales. Leur rivalité est énorme et les trois puissances se heurtent directement ou indirectement dans le monde entier qu'elles veulent ou qu'elles voudraient dominer. Elles ne peuvent donc pas s'entendre quand même elles coexisteraient apparemment ici et là, ou elles décideraient d'arrangements spéciaux et sans doute provisoires comme par exemple en matière d'expériences nucléaires. Il n'en reste pas moins que fondamentalement elles sont destinées à se faire concurrence et aucune des trois ne peut s'accorder avec les deux autres.

Dans cette situation, il importe pour la France de ne se livrer aux mains d'aucune de ces trois puissances rivales. Tant que la Russie soviétique nous menaçait, notre intérêt était d'être solidaires avec les États-Unis. À mesure que l'Union soviétique devient moins menaçante, et c'est le cas actuellement, nous devenons moins solidaires des États-Unis sans pour cela nous lier à aucune des trois puissances. À l'heure actuelle, il se présente une occasion suprême pour nous de reprendre consistance, après les déchirements causés par la guerre. L'essentiel de la politique française en ressort : ne pas se lier et vouloir la paix en la recherchant par toutes les mesures possibles. Une guerre générale, à cause de la rivalité des trois puissances, nous annihilerait à jamais. Ce n'est pas une politique facile, elle ne recueille pas beaucoup d'appuis extérieurs. Jusqu'ici pas même Londres, ni l'Allemagne ou l'Italie en Europe, ne la soutiennent. À cet égard, la France jouit de la sympathie du Tiers Monde mais, si cela représente beaucoup de gens, cela ne signifie pas une grande puissance. La France n'est pourtant pas indifférente à cette sympathie.

le secrétaire d'État britannique au *Foreign Office*, M. Stewart, au cours desquels les grandes questions internationales sont évoquées ainsi que l'avenir de l'Europe et l'évolution politique du Marché commun. Ces documents, non reproduits, figurent dans les dossiers *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965*, et *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.*

M. Wilson partage dans l'ensemble cette façon de voir, surtout quant aux relations entre l'Union soviétique et la Chine. Il s'est rendu une fois à Pékin et une douzaine de fois en Union soviétique. Il a pu remarquer en juin 1963 et en juin 1964 le durcissement des déclarations soviétiques à l'égard de la Chine. Ces deux pays sont en effet en concurrence ouverte pour la conduite du communisme mondial. Cela ne manque pas d'affecter l'attitude de l'Union soviétique envers le reste du monde. On aurait pu penser, à un certain moment, que l'URSS aurait été sensible à toute avance dans le domaine de la coexistence ; mais ceux qui, au Kremlin, voudraient coopérer avec l'Occident risquent de voir leur position affaiblie ou même de la perdre s'ils paraissaient trop occidentaux et cela les empêche de prendre des initiatives qu'ils auraient peut-être souhaitées et d'accomplir des progrès concrets. C'est pourquoi la Grande-Bretagne attache de l'importance à l'accord partiel manifesté par l'interdiction des essais nucléaires.

À l'heure actuelle, pourtant, la coexistence n'est pas dans une situation brillante. Une brise froide recommence à souffler. Par exemple, au cours des entretiens avec M. Gromyko[1] sur le Vietnam, la Grande-Bretagne avait espéré faire avancer l'idée d'une conférence internationale sans conditions préalables ; mais M. Gromyko a donné l'impression d'un homme inhibé sur tous les problèmes, car toute possibilité d'accord aurait pu affaiblir les Soviets comme chefs du mouvement communiste et ils auraient pu se faire traiter de « laquais du capitalisme ». Il est clair, d'autre part, comme vient de le dire le général de Gaulle, que le danger d'une guerre entre l'Union soviétique et l'Occident s'est amenuisé. Il n'en reste pas moins que des questions irritantes peuvent s'accumuler, qui exigeront de la patience et de l'ingéniosité, surtout si, comme M. Wilson le pense, les divergences entre l'Union soviétique et la Chine font obstacle à la coopération entre l'Est et l'Ouest. C'est ainsi qu'il y a deux ou trois ans, l'Union soviétique paraissait désirer une solution de la question du Laos et qu'actuellement son attitude a changé.

La Grande-Bretagne reste en faveur d'une forte alliance occidentale et continue à appuyer l'OTAN. Néanmoins, le temps est venu de commencer à examiner certaines hypothèses militaires afin de s'assurer que l'on utilise les ressources existantes à bon escient, en fonction des dangers éventuels et non pas nécessairement de la façon dont on le faisait il y a une dizaine d'années.

Le danger, actuellement, semble glisser de l'Europe vers l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. La Grande-Bretagne est directement engagée en Malaisie, dont l'indépendance est menacée par l'Indonésie. En Afrique, où la France exerce une influence aussi forte que souhaitable,

[1] Lors de la visite à Londres du ministre soviétique des Affaires étrangères du 16 au 20 mars 1965.

l'intervention chinoise présente un péril certain[1]. L'ingérence soviétique semble surtout destinée à concurrencer la Chine. La France et la Grande-Bretagne ont beaucoup à faire en Afrique. Il semble que la position française à l'égard de ses anciens territoires africains soit assez semblable à celle de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Inde. En effet, depuis la fin de la période impériale, la Grande-Bretagne est devenue beaucoup plus populaire aux yeux des Indiens. M. Wilson croit urgent de comparer les vues de la France et de la Grande-Bretagne sur l'Afrique et même d'aller au-delà, en se concertant sur la politique à suivre de part et d'autre dans les territoires situés au sud du Sahara afin, surtout, de parer au danger que peut leur faire courir la subversion soviétique et chinoise qui capte souvent la loyauté des chefs politiques africains. Face à la situation générale, la Grande-Bretagne et la France, malgré quelques différences, peuvent donc convenir d'attitudes à peu près identiques.

M. Wilson comprend bien le rôle que veut jouer la France en tant que pays puissant, indépendant et capable d'intervenir avec autorité sur toutes les questions : l'Allemagne, l'Asie, le Tiers Monde, les alliés. Pour assumer ce rôle, il a fallu que la France bâtît sa puissance. Elle a pu le faire en prenant, sous la conduite du général de Gaulle, une décision capitale pour surmonter ce dont elle avait hérité en Afrique du Nord, décision courageuse, pleine d'imagination et surtout couronnée de succès. Elle a pu le faire aussi en bâtissant sa force économique, surtout dans le domaine des industries de base et des exportations. Elle l'a fait enfin en imposant une politique de défense indépendante. D'ailleurs, l'ensemble de la politique française est fondé sur l'indépendance. À cet égard, la position britannique est quelque peu différente, en ce sens qu'elle met l'accent sur l'interdépendance plutôt que sur l'indépendance ; d'où sa participation à l'OTAN et à ses autres alliances. Comme la France, néanmoins, la Grande-Bretagne veut non seulement contribuer à la sécurité et à la paix (avec les nuances signalées), mais encore elle veut acquérir la puissance nécessaire.

Le gouvernement britannique a lui aussi reçu un certain héritage dont il lui faut redresser les effets : il n'y avait pas de force réelle, la situation économique était faible. Celle-ci représente la tâche prioritaire pour le gouvernement actuel. Il a ainsi été amené à prendre certaines décisions rigoureuses, qui auraient dû être prises des années auparavant, et très impopulaires. Mais l'humeur du peuple britannique fait que ces mesures sévères rendent populaire le gouvernement. M Wilson voudrait que son interlocuteur soit bien persuadé que la Grande-Bretagne fera tout pour bâtir sa force économique.

En matière de défense, la politique travailliste est réaliste. Elle consiste à redéployer l'ensemble des moyens en fonction des tâches réelles et en accord avec les alliés. La Grande-Bretagne a assumé un trop grand nombre de rôles défensifs et il lui faut reprendre l'examen de tous

[1] Au sujet de l'ingérence chinoise en Afrique, voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 87, 139, 186.

ces problèmes, sinon son effort de défense ne sera pas proportionné à son économie. Celle-ci doit être renforcée par les relations avec le Commonwealth, avec les membres anciens et nouveaux de celui-ci. Il reste des difficultés, en particulier en Afrique, car les hommes d'État y pensent en Africains. Mais la Grande-Bretagne espère parler et agir avec un Commonwealth de plus en plus uni, politiquement plutôt qu'économiquement, car il faudra un certain temps pour résoudre tous les problèmes économiques. Il veut donc une plus grande mesure d'interdépendance afin de rendre le pays assez puissant pour faire entendre sa voix avec autorité. Or, celle-ci ne dépend que de la force économique.

Le point de vue de M. Wilson est, à cet égard, proche de celui du général de Gaulle ; si la France est écoutée, c'est qu'elle possède la force nécessaire et qu'elle a su au moment opportun prendre des décisions, même impopulaires. Avec la France, la Grande-Bretagne voudrait établir des relations très étroites, ainsi que M. Wilson l'a publiquement déclaré. Il voudrait d'abord mettre fin à une certaine attitude de caprice et de pique pour s'entendre, dans toute la mesure du possible, et constater en toute amitié les différences éventuelles.

Le général de Gaulle remercie M. Wilson pour la franchise de son exposé, qui l'a éclairé mais non surpris. La France comprend fort bien la position britannique. Il convient de faire ressortir d'abord que dans tout ce qui se passe, il y n'y a pas d'opposition entre les deux pays. Il n'y a rien qui les divise, nulle part dans le monde ni sur aucun sujet. Cela est important et il n'en a pas toujours été ainsi. Les deux pays n'ont pas tout à fait la même façon de voir les choses, ce qui est naturel. Mais il n'y a aucune opposition de principe.

Si, par interdépendance, le Premier ministre veut dire que pour l'instant il est normal que les deux pays demeurent par exemple dans l'Alliance atlantique, la France en convient. Mais si l'interdépendance signifie que l'on doive suivre une politique qui consiste en une intégration, c'est-à-dire en fait en une subordination, la France n'est pas d'accord. Elle entend conserver l'Alliance en tant qu'une alliance, mais elle veut en retirer les éléments d'intégration, qui ne signifient que la subordination. Dans ce domaine, s'il n'y a pas différend, il y a divergence entre la France et la Grande-Bretagne. Il est clair que la Grande-Bretagne n'en est pas au point de vue des Allemands, des Belges et des Hollandais qui ne voient dans l'Alliance que le seul moyen de défendre leur territoire contre une attaque soviétique. Ni Londres ni Paris n'en sont là, car ils ne croient pas à celle-ci, dont la menace est devenue secondaire. Il est clair aussi que la Grande-Bretagne a des préoccupations de défense au loin et immédiates comme par exemple en Malaisie. La France se félicite pour sa part de n'en avoir pas. Là encore, il pourrait y avoir une différence de vues quant à l'alliance occidentale. Au demeurant, la Grande-Bretagne comme la France veulent conserver celle-ci, mais la France ne veut pas d'intégration. Elle s'occupe chaque jour de s'en défaire, l'Angleterre n'en est pas encore là.

Les États-Unis semblent avoir atteint le sommet de leur puissance, de la richesse et de la prospérité. Ils cèdent par conséquent à une tentation qu'avaient connue l'Angleterre et la France dans l'histoire et qui consiste à croire que tout est possible et que l'on peut faire ce que l'on veut. Ils sont agacés quand des amis, dont la France, leur disent qu'on ne le peut pas et que leur esprit de domination est excessif en Europe et maintenant en Asie. Ils ont pris la place de la France en Indochine, un peu celle de l'Angleterre en Extrême-Orient, dont ils veulent devenir les maîtres. Ils ont tort. Les difficultés sont telles qu'ils ne les résoudront pas. Aussi la France ne les appuie-t-elle pas dans cette politique et ne croit-elle pas que leur cause soit la sienne. Tout en voulant la paix et en disant aux Américains qu'ils exagèrent quelque peu, la Grande-Bretagne n'a pas une attitude aussi nette que la France à l'égard de la politique américaine.

La Chine et l'Union soviétique, de leur côté, font diverses tentatives dans le monde, et en particulier en Afrique pour dominer la situation. Celles de l'URSS n'ont pas réussi, mais elle n'a pas abandonné tout espoir. Il semble pourtant que pour elle il soit trop tard. Malgré quelques essais en Tanzanie, des sourires ou des caresses à Nasser, à Gbenyé, quelques armes livrées aux rebelles du Congo, ses grandes opérations africaines avec N'Krumah, Sékou Touré ou Lumumba ont échoué. C'est maintenant le tour de la Chine : elle ne réussira pas davantage. Certes, elle se montre aimable, elle offre des crédits, elle envoie des Chinois comme techniciens ou comme modèles, mais elle ne réussira guère. En effet, après l'indépendance et la première période d'excitation naturelle, l'Afrique, en profondeur, se tourne progressivement vers la raison. Cela est sensible en Algérie et plus encore au Maroc et en Tunisie, et aussi en Afrique noire, même en Guinée et au Mali et au Congo belge. On le sent aussi dans d'anciennes colonies britanniques comme le Kenya ou l'Ouganda. Or, la raison, c'est de coopérer avec la Grande-Bretagne et la France. Les États-Unis se montrent excessifs et ils en ressentent les contrecoups : l'Union soviétique et la Chine exagèrent du fait même qu'elles sont communistes. Il est donc naturel que l'Afrique trouve la voie de la raison auprès de l'Angleterre et de la France. La France serait d'accord, comme M. Wilson semble le proposer, d'établir avec l'Angleterre des contacts plus étroits au sujet de l'Afrique, afin de définir les domaines où pratiquement et au jour le jour elles pourraient se consulter et accorder leurs vues. Ce que l'Angleterre fait en Afrique n'est pas contraire aux intérêts français et ce qu'y fait la France n'est pas opposé aux intérêts britanniques. Il n'y aurait aucune raison de jouer l'un contre l'autre. Il y a une situation de fait : d'une part les pays anglophones, de l'autre les francophones ; certains pays africains entrent plus ou moins dans le *Commonwealth* ; certains autres sont plus ou moins avec la France. Tout cela est naturel et il n'y a qu'à laisser les choses en l'état. Il ne serait pas difficile de s'accorder sur ces questions et d'autant moins qu'il n'y a d'opposition nulle part[1].

[1] Se reporter à la note de Londres, datée du 22 mars 1965, non reproduite, intitulée : *Problèmes africains et relations franco-britanniques*, analysant les trois domaines dans lesquels

Certes, des divergences demeurent, mais elles sont compréhensibles, surtout en ce qui concerne l'interdépendance et l'attitude à l'égard des États-Unis, et aussi à l'égard de la politique de ceux-ci envers l'Union soviétique et envers l'Asie. Toutefois, les relations de la Grande-Bretagne et de la France avec l'Afrique sont solides et les tentatives américaines, soviétiques ou chinoises ne doivent pas leur faire changer d'attitude.

Puisque M. Wilson y a fait allusion, le général de Gaulle comprend la situation actuelle en Grande-Bretagne et les problèmes qui se posent à son gouvernement. Ils sont considérables, mais ils seront résolus, malgré des difficultés et des vicissitudes inévitables dans les domaines économique, monétaire, financer et quelque peu aussi social. La France a confiance dans l'avenir économique, financier, monétaire de la Grande-Bretagne ; elle croit que l'Angleterre surmontera toutes ses difficultés. À en juger de l'extérieur, l'autorité de M. Wilson s'est renforcée depuis qu'il assume la direction des affaires ; ce n'est pas quelque chose qui puisse déplaire à la France, bien au contraire.

M. Wilson se déclare très heureux que le général de Gaulle ait bien accueilli sa proposition de rechercher des domaines où les intérêts des deux pays se rencontrent et où ils pourraient coopérer d'une manière plus étroite qu'auparavant. Au sujet de l'Afrique en particulier, il est vrai que les intérêts britanniques et français sont en harmonie et que les deux pays peuvent apporter une contribution unique à l'Afrique. Il conviendrait d'organiser des rencontres entre les ministres et les fonctionnaires compétents pour examiner en détail comment coordonner l'action des deux pays en Afrique. Il pourrait peut-être en être de même pour le Moyen-Orient : les buts des deux pays sont les mêmes, leurs attitudes sont semblables et ils y jouissent d'une assez grande autorité. Ils ont tous deux de bonnes relations avec la plupart des pays du Moyen-Orient (contrairement à d'autres États européens). Aussi bien les pays arabes qu'Israël, à l'exception de certaines questions, peuvent écouter la France et la Grande-Bretagne et savent qu'elles sont pour la paix. Dans un proche avenir, il sera donc peut-être possible d'aménager des discussions précises sur le Moyen-Orient[1] en plus

des problèmes peuvent se poser dans les rapports entre la France et la Grande-Bretagne sur le plan africain : I – question gambienne ; II – subversion ; III – Congo ex-belge et Afrique du Sud. À compléter par la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, Paris 24 mars 1965, non retenue, sous-titrée : *Politique britannique vis-à-vis des pays de l'OCAM (organisation commune africaine et malgache). Relations entre les pays de l'OCAM et les pays africains anglophones.*

[1] Des conversations franco-britanniques sur le Moyen-Orient se tiennent au niveau des services chaque année de 1953 à 1956 entre le directeur d'Afrique-Levant et son homologue du *Foreign Office*. Elles reprennent de manière sporadique après la crise de Suez, la dernière se tenant à Paris en janvier 1963. Les prochaines se tiendront au Quai d'Orsay les 1er et 2 juillet 1965. En voir le compte rendu dans la note établie par la direction d'Afrique-Levant, sous-direction du Levant au Département, datée du 8 juillet 1965, non reproduite.

de celles qui porteraient sur l'Afrique. De tels contacts entre alliés et amis ne peuvent qu'améliorer leurs relations, surtout s'ils concernent des questions à propos desquelles une coopération réelle est possible.

Un domaine où celle-ci devrait être immédiatement organisée est celui de l'industrie aéronautique. Le Premier ministre en avait déjà parlé à M. Pompidou en venant d'Orly à Paris. En dehors du projet *Concorde* qui marche d'une manière satisfaisante, il se pose un grave problème au sujet des avions militaires[1]. Le gouvernement britannique a beaucoup réfléchi aux coûts énormes afférents à la construction du *TSR 2 :* ils se monteraient en effet à 750 millions de livres pour une commande originale de cent cinquante unités ; chacune reviendrait donc à cinq millions de livres. Les derniers rapports indiquent pourtant que les besoins de la RAF sont moins considérables. Mais si l'on réduit le nombre, le coût de la recherche et de la conception restant inchangé, chaque avion reviendrait à 6 ou peut-être même à 9 millions de livres. La Grande-Bretagne ne pense pas que la production unilatérale de tels avions très coûteux ait de l'avenir. Elle est donc placée devant une alternative : ou bien acheter sur le marché américain un type d'avion équivalent (étant donné les dimensions de leur propre marché, les États-Unis amortissent les dépenses occasionnées par la recherche et la mise au point et sont à même de vendre presque au prix de revient) ; le *TFX F111* coûterait moitié moins que le *TSR 2.* Un tel achat ferait dépendre la Grande-Bretagne de l'industrie américaine et c'est le résultat auquel le précédent gouvernement risquait d'aboutir. La Grande-Bretagne a néanmoins été contrainte de prévoir des commandes de ces avions aux États-Unis pour faire face aux besoins entre la situation actuelle et le moment où elle pourra trouver une solution. Le Cabinet britannique a néanmoins fermement décidé que l'avenir n'était pas à des productions aéronautiques trop lourdes à l'échelon national et dans les limites d'un petit marché ; et qu'il ne convenait pas non plus de se mettre dans un état de dépendance à l'égard de l'industrie aéronautique américaine. Il a donc été décidé de procéder à un « redéploiement » de toute la politique de l'aviation et, si la France en était d'accord, pour les dix ou vingt ans à venir, d'organiser une co-production franco-britannique. Tel est le deuxième terme de l'alternative. L'avion à ailes fixes a déjà été bien étudié. Il s'agirait d'aller plus loin et de commencer dès maintenant l'étude d'un avion à géométrie variable et des moteurs correspondants. Ces projets devraient intéresser aussi l'aviation civile où les deux pays pourraient prendre rapidement l'initiative. Les experts britanniques et français estiment que l'avion à géométrie variable que la Grande-Bretagne avait mis au point est aussi révolutionnaire que l'avion à réaction ; ceux qui ne le produiraient pas seraient rapidement dépassés. En résumé, il serait économiquement absurde de réaliser seuls le type d'avion dont la Grande-

[1] Se reporter à la dépêche de Londres n° 250/EU du 4 mars 1965, portant sur la collaboration franco-britannique dans le domaine de l'aéronautique militaire et soulignant que des décisions pourraient être prises en ce qui concerne la réalisation d'un avion tactique école et d'un appareil à géométrie variable.

Bretagne a besoin, elle ne veut pas dépendre des États-Unis ; elle propose donc de le réaliser conjointement avec la France et, si possible, avec d'autres pays européens, dans la mesure où celle-ci en serait d'accord[1].

Le général de Gaulle accueille favorablement l'idée d'organiser une consultation à propos de l'Afrique. Les ministres des Affaires étrangères en parleront certainement. À l'égard du Moyen-Orient, la question est plus délicate. M. Wilson doit le comprendre encore qu'il n'y ait point d'objection fondamentale. En général, dans toute la mesure où l'Angleterre paraîtra agir d'une manière « autonome » en Afrique et au Moyen-Orient et ne pas être liée à une autre puissance, en particulier aux États-Unis, cela facilitera beaucoup l'accord entre elle et la France, conformément aux vœux des deux pays.

L'avenir de l'industrie aéronautique pose un problème très important pour la Grande-Bretagne comme pour la France. L'Angleterre possède une industrie très puissante, surtout en matière de moteurs. Néanmoins, ni l'un ni l'autre pays ne saurait, à son échelle, conserver aujourd'hui et à l'avenir une industrie civile et militaire d'une manière autarcique. La France non plus ne veut pas que son industrie, l'aéronautique comme les autres branches, soit absorbée par les États-Unis. Par conséquent, elle serait très favorable à une coopération pratique, actuellement et dans l'avenir. La question du *Concorde* est déjà réglée. Pour l'avion à ailes fixes, comme pour celui à géométrie variable, il conviendrait donc que les services et ministères compétents examinent à fond le problème. Les possibilités techniques sont grandes. Des décisions portant sur des projets précis devront être prises à l'échelon gouvernemental pour être ensuite réalisées dans la pratique. De telles décisions devraient être prises tout de suite car, plus la technique avance, plus chacun est persuadé que son projet est le meilleur et plus il devient difficile de travailler conjointement. Quant à l'idée de joindre d'autres pays européens à cette coopération franco-britannique, le général de Gaulle n'y voit pas d'objections de principe. Il ne faut néanmoins pas courir trop de lièvres à la fois. L'on ne pourra agir d'une façon efficace que sur la base de décisions communes prises par Londres et Paris. Aussitôt après la visite de M. Wilson, les ministres compétents devront donc se rencontrer pour voir ce que l'on peut et ce que l'on doit faire[2].

[1] Voir la dépêche de Londres du 13 avril 1965, n° 448/EU, non reproduite, annonçant *L'annulation du programme TSR2*. Cette dépêche reprend l'historique du programme *TSR2*, appareil à usages multiples devant constituer un appoint de la force de frappe britannique, conçu pour remplacer le bombardier léger de reconnaissance *Canberra*. Cette même dépêche informe de l'abandon de deux autres projets britanniques : le transporteur *HS 681* et le chasseur à décollage vertical *P 1154*.

[2] Le 17 mai 1965, M. Messmer se rend à Londres pour signer avec M. Denis Healey, secrétaire d'État à la Défense, l'accord définitif de collaboration pour la production en commun d'un avion école et de combat (ECAT) et d'un appareil à géométrie variable. Se reporter à la note du service des Pactes au Département, du 21 mai 1965, non reproduite, énumérant les quatre domaines sur lesquels porte l'accord franco-britannique de coopération aéronautique.

M. Wilson rappelle que des rencontres ont déjà eu lieu et il se félicite de ce que le général de Gaulle soit d'accord pour agir avec célérité et fermeté. Il importe en effet de ne pas occasionner de retard à cette entreprise, en essayant dès le départ d'acquérir des concours multilatéraux en Europe. Il appartiendrait aux deux pays de prendre des décisions fondamentales et de voir ensuite quels autres pays européens pourraient s'y intéresser. La période de gestation des avions modernes est si longue qu'un avion mis au point aujourd'hui ne sera réalisé que dans les années soixante-dix. Il faut donc décider d'une co-production qui s'étendra sur une quinzaine d'années. Les industries des deux pays se sont d'ailleurs habituées à travailler ensemble : non seulement les ministères s'entendent bien, mais les syndicats ont pris contact, de part et d'autre, pour rendre étroite leur coopération.

Le Cabinet britannique procède d'ailleurs à une réorganisation générale de l'industrie afin de la rendre adéquate à ses tâches. M. Wilson a eu la surprise de constater que, malgré la réputation et les succès de l'industrie française, tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil, l'industrie britannique est trois fois plus considérable. Par conséquent, son volume est excessif et ne correspond pas aux besoins et aux ressources réels. L'une des bases de la réorganisation britannique doit être la co-production avec la France.

Le général de Gaulle en vient aux questions européennes. Le Marché commun n'est pas encore tout à fait achevé. Il le sera probablement cet été. Il ne changera sans doute pas grand-chose aux relations entre la Grande-Bretagne d'une part, le continent et la France de l'autre. En effet, les échanges ont été très actifs et ils continueront vraisemblablement à être tels.

L'on dit beaucoup de choses à propos des relations de la France avec l'URSS. En fait, elles ne sont pas mauvaises. Les Soviétiques se montrent fort aimables, ce qui ne comporte aucun danger. Il est normal pour eux d'essayer de trouver des partenaires politiques moins rigoureux et monolithiques qu'ils n'en ont jusqu'ici rencontrés en Europe et cela comporte plus d'avantages que d'inconvénients. M. Wilson, d'ailleurs, semble partager ce point de vue pour ce qui le concerne. M. Gromyko se rendra prochainement à Paris, les conversations avec lui ne risquent pas de bouleverser les faits politiques. De même, si M. Wilson a l'intention de se rendre à Moscou et d'inviter M. Kossyguine à Londres, cela ne soulève aucune objection.

Le grand problème actuel est celui que pose l'Asie du Sud-Est. La politique américaine paraît de plus en plus dirigée contre l'Asie, ce qui est mauvais pour les États-Unis et dommage pour l'Occident. Plus ils se dresseront contre l'Asie et plus celle-ci sera solidaire contre eux. Or, il est impossible de dominer l'Asie. Il ne semble pas qu'il y ait de solution à ce problème, en dehors de la mort des quelques-uns qui se trouvent sous les bombes. La France a exposé franchement son point de vue à l'Amérique sans réussir à lui faire changer de politique. Or, le moment

lui semble venu de renouveler la conférence de Genève et d'examiner avec calme le problème avec tout le monde, c'est-à-dire avec la Chine, la Grande-Bretagne, la France, l'URSS, les deux Vietnam, le Laos et le Cambodge[1]. La seule solution acceptable et applicable est la neutralisation. L'Amérique ne veut pas l'admettre, elle a préféré la guerre, et la guerre à la manière asiatique, ce qui est fort regrettable. À défaut d'une conférence, tout ce que l'on peut faire, c'est déclarer que cette politique n'est pas la bonne et n'est pas la nôtre. C'est ce qui a été dit par nous à Pékin et à Moscou, à Hanoï, à Phnom Penh et à Vientiane et, bien entendu, à Washington. Il ne paraît pas possible de modifier l'attitude des États-Unis à moins qu'une unanimité n'exige d'eux la paix et pour cela, d'abord, que l'on négocie, c'est-à-dire qu'il y ait une conférence. À défaut de cette opinion unanime dans le monde, la guerre continuera et s'étendra ; ce qui provoque un grave souci.

M. Wilson déclare qu'il a effectivement invité Kossyguine et qu'il a accepté de se rendre en URSS, bien qu'une date n'ait pas été fixée. Les conversations avec Kossyguine peuvent être importantes. En effet, le Premier ministre soviétique et ses quatre collègues montrent beaucoup plus de souplesse que Gromyko. Celui-ci est tenu par des instructions rigides, comme Kossyguine l'a expliqué à M. Wilson, Gromyko ne fait pas partie du gouvernement. On ne sait ce qui se passera à l'avenir, mais pour l'instant, il est important d'avoir des contacts directs avec l'équipe collégiale qui dirige l'URSS.

À propos du Vietnam, la position britannique est quelque peu différente de la française. Il y a néanmoins deux préoccupations et un objectif communs. Ainsi que M. Wilson l'a déclaré aux Communes, la guerre, et les morts qu'elle entraîne des deux côtés, est horrible. En outre, plus elle durera, plus le danger d'extension et d'escalade croîtra, en effet. La France et la Grande-Bretagne sont animées du même désir de mettre fin à la lutte par un règlement pratique et durable. À propos de la nature de ce règlement, la Grande-Bretagne n'a pas d'idées arrêtées. Il lui paraît plus important d'en parler que de préconiser une solution. Celle de la neutralisation n'a pas eu de succès au Laos et risque d'y échouer complètement. Les espoirs exagérés que l'on avait en 1954 ont été déçus. Les gouvernements du Sud-Vietnam n'ont pas été très démocratiques. Le gouvernement communiste du Nord étend de plus en plus son contrôle sur l'ensemble du pays. Cette influence risque d'ailleurs de gagner d'autres parties de

[1] Le 10 mars, M. Shinwell, président du groupe parlementaire travailliste, dépose une motion sur le Vietnam, demandant qu'il soit mis fin aux hostilités dans ce pays et que l'affaire soit soumise à une conférence réunissant les parties intéressées. Voir le télégramme de Londres n°s 1093 à 1094 du 11 mars 1965, non retenu. Se reporter également aux notes de la direction d'Asie-Océanie (CLV) n°s 158 du 22 mars 1965, intitulée *Situation au Laos,* 159 du 23 mars 1965 traitant de la *Situation au Cambodge*, 160 du 22 mars 1965 analysant les *Positions des différentes Puissances au Vietnam*, enfin la note n° 161, du 23 mars 1965, rappelant *la Situation au Vietnam et la position de la France*. Toutes ces notes ne sont pas reproduites.

l'Asie. Le gouvernement du Nord-Vietnam paraît néanmoins plus inspiré par les Soviétiques que par les Chinois. Certains pensent que si la guerre prenait fin, Hô Chi-minh pourrait devenir une sorte de Tito. Ce n'est qu'une hypothèse. On ne sait pas non plus quelle est l'attitude exacte de Hanoï ni celle de Pékin à l'égard d'une négociation. Le gouvernement britannique a donc décidé de prendre deux mesures. D'abord, il va user de sa position de co-président de la conférence. Gromyko a déclaré qu'il n'y aurait pas de négociation tant que les États-Unis ne se seraient pas retirés. Ceux-ci affirment que l'on ne peut parler d'un règlement tant que le Nord-Vietnam appuiera le Vietcong et que la guerre continuera. C'est l'exemple classique d'une impasse où les conditions préalables sont contradictoires. M. Wilson a proposé à M. Gromyko de faire passer au second plan ces divergences et d'agir avec lui en tant que co-président pour essayer de mettre en avant des propositions de paix. Gromyko le lui a refusé et M. Wilson a décidé d'agir seul (mais peut-être l'URSS en sera-t-elle d'accord à la longue) et d'envoyer un message à tous les pays intéressés en leur demandant leur avis sur les mesures à prendre afin d'assurer la paix. En second lieu, M. Gordon-Walker, ex-ministre des Affaires étrangères, qui jouit de l'entière confiance du Cabinet britannique, effectuera une tournée dans le Sud-Est asiatique pour se faire une idée précise de la situation, à Saigon, Bangkok, Singapour, Kuala-Lumpur, Hanoï et Pékin[1]. L'on ne sait rien de la façon dont Hanoï envisagerait un règlement, que ce soit dans le sens de la neutralité, dans celui d'une solution coréenne ou dans celui d'une solution autrichienne (cette dernière hypothèse étant fort douteuse). Lorsque les différents gouvernements auront répondu, on y verra plus clair. Quant à l'attitude américaine, M. Wilson en a très franchement parlé au président Johnson, qui lui a nettement déclaré que les États-Unis n'entendaient pas rester au Vietnam une fois que la guerre y aura cessé.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] M. Gordon-Walker doit quitter Londres le 14 avril 1965 pour Rangoon, Kuala-Lumpur, Bangkok, Vientiane, Phnom Penh, Saigon, Tokyo, et sans doute Hanoï et Pékin, qui n'ont pas encore donné leur accord. Les relations anglo-indonésiennes étant mauvaises, on s'attend à Londres à ce que le gouvernement indonésien annonce le 17 août 1965, jour de la fête nationale, soit la rupture des relations diplomatiques, soit une décision visant l'ambassadeur de Grande-Bretagne qui serait déclaré *persona non grata*, soit enfin la saisie définitive des biens britanniques déjà placés sous séquestre. Se reporter au télégramme de Londres n°s 3099 à 3100 du 4 août 1965, non reproduit.

153

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. n°s 1618 à 1625. *Alger, 2 avril 1965.*

(*Reçu :* 20 h. 05).

Le changement apporté à l'itinéraire de M. Chou En-laï, qui a valu au président Ben Bella de s'entretenir avec lui pendant deux jours[1], avant que le colonel Nasser ne le reçoive, conduit à penser que le Premier ministre chinois tenait à marquer l'importance qu'il attache à ses relations avec l'Algérie.

Cette visite, en dehors d'une conférence de presse verbeuse et dépourvue d'intérêt, n'a pourtant été marquée par aucune déclaration officielle. Quant au communiqué commun[2], publié avec retard et dont la rédaction fut particulièrement laborieuse, il n'apporte rien de nouveau.

Selon les indications que j'ai pu recueillir, les principaux points discutés auraient été : le Vietnam et l'appel du maréchal Tito aux nations du Tiers Monde, la conférence afro-asiatique du 29 juin, les relations bilatérales sino-algériennes.

I. L'appel lancé par le maréchal Tito à plusieurs pays du Tiers Monde, pour rechercher les moyens de rétablir la paix au Vietnam[3], a fait l'objet de conversations difficiles.

Il semble que M. Chou En-laï se soit efforcé de dissuader ses interlocuteurs algériens de s'associer à cette démarche. Si j'en crois un diplomate yougoslave, M. Chou En-laï aurait déclaré que la situation était « excellente pour la Chine » et que l'« escalade » entreprise par les Américains servait les intérêts chinois.

[1] M. Chou En-laï se rend en Roumanie à l'occasion du décès de M. Gheorghiu-Dej et profite de ce voyage pour se rendre ensuite à Tirana, à Alger, puis au Caire. Il séjourne à Alger les 30 et 31 mars 1965. Voir les télégrammes d'Alger n°s 1578 à 1579 du 30 mars, 1596 à 1599, 1600 du 1er avril, 1614 à 1616 et 1618 à 1625 du 2 avril 1965, non retenus.

[2] Le texte du communiqué commun publié le 31 mars à l'issue de la visite à Alger de M. Chou En-laï est transmis par le télégramme d'Alger n° 1600, non reproduit.

[3] Allusion à l'appel lancé par le maréchal Tito et signé par dix-sept pays non engagés, dont l'Algérie, pour une solution pacifique du problème vietnamien. Ces signatures sont remises au maréchal Tito le 31 mars 1965. La première réunion sur le sujet se tient au niveau des ambassadeurs présents à Belgrade le 13 mars 1965. Sur la suite qui y est donnée et les réactions des différentes capitales étrangères, se reporter aux télégrammes de Belgrade n°s 240 à 241, 247 à 250, 273 à 275, 297 à 299, 328 à 329 et 353 à 356, respectivement des 13, 15, 19 mars 1965, 2, 9 et 15 avril 1965, non reproduits, ainsi qu'au télégramme d'Alger n°s 1646 à 1648 du 4 avril, non retenu.

Les Algériens, qui regrettent le temps perdu, du fait des atermoiements indiens, pour trouver un accord sur les propositions du maréchal Tito, auraient refusé de se laisser convaincre. L'on aurait senti ici la volonté de M. Ben Bella de rechercher une solution pacifique par la voie d'une conférence, et ne pas s'écarter d'une ligne qu'il estime pouvoir convenir à l'Union soviétique et à la France.

II. Le comité préparatoire à la conférence afro-asiatique siégeait à Alger au moment de l'arrivée du Premier ministre chinois[1]. Bien que la compétence de cet organisme soit en principe limitée au domaine de la procédure, la grave question d'une éventuelle participation de l'URSS à la conférence préoccupe tous ses membres. Précisément, le délégué chinois à cette session s'était vivement heurté au représentant de l'Inde, M. Jha[2], secrétaire général des Affaires étrangères, appelé en renfort par son ambassadeur à Alger. Mon collègue indien s'était en effet alarmé de ne pas trouver dans les comptes rendus des précédentes séances ses réserves sur les propositions relatives à l'organisation des travaux qui préjugeaient, à son avis, la composition de la conférence. Les Chinois, au contraire, pressaient le comité d'adopter immédiatement ces textes.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, M. Jha serait parvenu à rallier à ses vues l'ensemble des délégués grâce, notamment, à l'appui du représentant de la Guinée. Les Algériens, assez gênés par la prise de position de l'Inde, se sont cependant gardés d'adopter une attitude qui puisse être interprétée comme hostile à l'Union soviétique. Cet incident est venu, mal à propos aux yeux des Algériens, souligner la différence qui sépare les préoccupations de Pékin de celles d'Alger.

Toujours désireux d'éviter un affront à l'URSS, M. Ben Bella semble néanmoins résigné à accepter que Moscou ne soit pas convié à la conférence de juin prochain. Il veut en effet, avant tout, que cette conférence soit un succès et il est bien conscient qu'un affrontement entre les deux grands du monde communiste la compromettrait à coup sûr. Le président algérien faisait récemment état, m'a-t-on rapporté, d'une lettre par laquelle M. Khrouchtchev lui avait fait savoir qu'il n'insisterait pas pour la participation de l'URSS, si celle-ci devait soulever trop de difficultés.

[1] M. Chou En-laï, Premier ministre de la République populaire de Chine, répondant à l'invitation du président Ben Bella, arrive à Alger le 30 mars pour une visite officielle de deux jours. Il quitte Alger pour Le Caire le 1er avril. Les questions figurant à l'ordre du jour des discussions portent sur la situation au Vietnam, l'admission de l'URSS à la conférence afro-asiatique, l'assistance aux mouvements révolutionnaires africains, les relations de coopération entre les deux pays. Pour des informations sur ces entretiens, se reporter au télégramme de Washington nos 2105 à 2108 du 13 avril 1965, non retenu.

[2] M. C.S. Jha, directeur général des Affaires du *Commonwealth*, chargé de diriger le groupe de travail devant étudier les questions qui seront inscrites à l'ordre du jour de la future conférence d'Alger, se rend à Alger du 27 au 30 mars 1965 pour assister à la réunion du comité préparatoire de ces assises. Se reporter à la dépêche de New Delhi n° 460/AS du 8 avril 1965, intitulée *Des préparatifs de la conférence d'Alger*, non reproduite.

III. Il apparaît que les promesses d'assistance formulées dans les différents accords sino-algériens n'ont été tenues que dans une faible proportion[1].

Les Algériens auraient voulu utiliser l'aide chinoise à pallier les déficiences du budget de fonctionnement de l'État. Les Chinois auraient au contraire exigé que leurs crédits servent à payer des importations en provenance de la Chine. Or, les Algériens, habitués aux normes européennes, ne manifestent que peu d'intérêt pour le matériel chinois.

M. Chou En-laï aurait ainsi été amené à insister pour que les relations entre les deux pays ne se limitent pas à des échanges d'ordre idéologique, mais se nouent réellement sur le plan économique.

IV. Enfin, l'assistance à l'Afrique « révolutionnaire », et particulièrement au Congo, a été évoquée.

M. Ben Bella a déclaré, ce matin encore, à l'un de ses visiteurs français, qu'il était navré de constater que la rivalité russo-chinoise s'exerçait même dans ce secteur et encourageait la division des mouvements de résistance congolais.

Il semble que, de leur côté, les visiteurs asiatiques aient été frappés du peu d'intérêt que les Algériens portent aux événements de leur continent. Ils auraient même été « agacés » de l'étroitesse du point de vue, trop exclusivement africain, de leurs hôtes.

Les obstacles qu'a rencontrés la rédaction du communiqué commun reflètent la difficulté de la position de M. Ben Bella qui, voulant entraîner à sa suite le Tiers Monde, doit concilier des points de vue aussi divers que ceux de l'Inde et de la Chine et s'en tenir à des thèses moyennes, au lieu de pratiquer une politique « d'avant-garde », d'ailleurs condamnée à être constamment devancée par le gouvernement de Pékin.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

[1] Rappel des principaux accords sino-algériens : Aide chinoise à l'Algérie, 21 août 1962, signé à Pékin ; Accord de coopération culturelle, 11 septembre 1963, signé à Alger ; Accord de coopération économique et technique, 28 octobre 1963, signé à Alger ; Accord de coopération scientifique et technologique, 25 décembre 1964, signé à Alger ; Protocole concernant la fourniture gratuite par la Chine d'équipement à la milice algérienne, 11 février 1965, signé à Alger.

154

COMPTE RENDU

Entretien en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Harold Wilson le samedi 3 avril 1965, 10 heures

C.R.

M. Wilson informe le général de Gaulle qu'après le dîner de la veille il a eu un entretien très positif avec M. Pompidou, auquel s'étaient joints MM. Giscard d'Estaing et Rueff[1] ; et il en revient aux questions de l'aéronautique militaire. Jusqu'à mardi prochain, date où le budget sera présenté au Parlement, la décision du Cabinet concernant le *TSR 2* doit rester secrète[2]. Il a tenu néanmoins à en parler au gouvernement français pour que celui-ci ne pense pas que cette décision affecte en quoi que ce soit le projet Concorde[3] ou celui de co-production. L'abandon du *TSR 2* permettra un regroupement des ressources, une meilleure concentration de l'industrie, grâce surtout à la co-production franco-britannique que M. Wilson souhaite aussi large que possible, tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil. Le Cabinet britannique n'a pas encore terminé son examen général de ses missions de défense dans le monde. Il n'est par conséquent pas encore en mesure de décider du nombre d'avions qu'il lui faudra pour remplacer le *TSR 2*. Il a néanmoins pris une option sur le *F 111* américain, qu'il espère pourtant ne pas avoir à utiliser. Un achat massif de *TFX*[4] serait en effet un non-sens économique, qui ne ferait qu'accroître les difficultés de la balance des paiements. Il pourrait toutefois être nécessaire d'en acheter un petit nombre (10 ou 15) pour combler la lacune intermédiaire. M Wilson tenait à informer complètement le général de Gaulle de cette situation, car une confiance entière est nécessaire entre amis.

[1] Il n'y a pas de compte rendu de cet entretien qui doit être complété par celui de la conversation entre MM Harold Wilson et Pompidou, à l'Hôtel Matignon, le 2 avril 1965, non reproduit, au cours de laquelle les questions monétaires et budgétaires tiennent une grande place, et qui figure dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965.*

[2] Il s'agit de l'annulation du programme *TSR2*, dont la conception remonte aux années 1956-1957, prévu pour succéder au bombardier léger de reconnaissance *Canberra*, figurant dans le *General Operational Requirement n° 339* de mars 1957. Deux autres projets sont abandonnés : le transporteur *HS 681* et le chasseur à décollage vertical *P 1154*. Se reporter à la dépêche de Londres n° 448/EU du 13 avril 1965, non reproduite.

[3] Concernant le projet *Concorde*, se reporter au compte rendu de l'entretien franco-britannique tenu au château de Rosière-Brétigny le 11 janvier 1965, non reproduit, ainsi qu'à la note du 29 mars 1965, non retenue, faisant le point de ce projet depuis la crise ouverte par les Britanniques en octobre 1964. Voir également, *D.D.F.*, 1964-II, n°s 158, 160, 183 et 227.

[4] Le *TFX* est un avion américain avec une aile à géométrie variable.

Le général de Gaulle se montre sensible à cette marque de confiance. Pour sa part, il n'a parlé à personne du *TSR 2*, mais il a noté certains rapports de presse.

M. Wilson explique que la presse britannique a tiré ses conclusions sur l'abandon du *TSR 2* après la séance de nuit du Cabinet. Quant à lui, il veut jouer cartes sur table avec la France, car cela seul pourra rendre vraiment étroites et efficaces les relations entre les deux pays.

Le général de Gaulle attache une grande importance au projet d'une plus large coopération industrielle, et surtout en aéronautique[1]. Il y a là en effet une question de survie. Il faut coopérer sous peine de s'inféoder à l'industrie américaine. Les ministres responsables devront se mettre immédiatement au travail. Sur la base de leurs rapports, les gouvernements pourront prendre des décisions qui conduiront à des travaux de recherches et à des productions en commun. Le général de Gaulle y est tout à fait favorable, non seulement pour des raisons pratiques, mais encore pour des raisons politiques, au plus haut sens du terme, car il est bon à tous égards que la Grande-Bretagne et la France travaillent ensemble à de grandes entreprises.

M. Wilson souhaite que le général de Gaulle et lui-même donnent pour instructions aux ministres de ne pas cantonner leur examen aux seuls projets actuellement à l'ordre du jour et que celui-ci permette des décisions au plus haut niveau portant sur la coopération la plus complète possible dans tous les domaines, où les missions de défense de l'aviation seraient mieux remplies au moyen de cette coopération. En d'autres termes, il faudrait examiner tous les problèmes militaires pour décider des cas où la co-production est préférable à une entreprise purement nationale. Les ministres devraient pouvoir dire à propos de chaque tâche s'il y a lieu d'agir en partenaires. Une telle procédure doit pouvoir intéresser d'autres domaines que la production militaire. En dehors de la défense, il en va de même pour la technique. Là encore, à moins d'agir ensemble, les deux pays risquent de dépendre entièrement de l'industrie américaine. Certaines branches de l'industrie britannique, comme celle des ordinateurs électroniques, sont en passe d'être de plus en plus intégrées par l'Amérique. À cet égard, les difficultés des industries nationales britanniques et françaises doivent être les mêmes. M. Wilson espère donc que le ministre français responsable[2] pourra bientôt se rendre à

[1] La coopération franco-britannique pourrait se manifester dans quatre domaines : l'avion école de combat et d'appui tactique (ECAT), l'avion de combat à géométrie variable (GV), l'avion d'alerte avancée (AEW) ou *Airborne Early Warning* et les hélicoptères.

[2] M. Michel Maurice-Bokanowski.

Londres pour y rencontrer le nouveau ministre de la Technologie[1] et procéder avec lui à un large examen des domaines électroniques, où une coproduction franco-britannique serait aussi souhaitable.

Le général de Gaulle note avec intérêt cette proposition.

M. Wilson insiste sur les coûts entraînés par la recherche et la conception des ordinateurs, qui posent les mêmes problèmes que l'aéronautique par rapport à la puissance du marché américain.

Le général de Gaulle en est d'autant plus d'accord que dans ce domaine la pénétration de l'industrie américaine a été particulièrement active et qu'en fait celle-ci fabrique les équipements dont la France se sert.

M. Wilson partage cette préoccupation : les sociétés américaines menacent l'indépendance de l'industrie britannique. Le Cabinet a décidé de livrer bataille pour maintenir celle-ci, en particulier il passera commande d'un assez grand nombre de calculatrices. Cette mainmise américaine est un signe des temps.

Le général de Gaulle y voit l'une des raisons pour lesquelles la France n'est pas favorable au système monétaire actuel. L'exportation des capitaux et les prêts américains risquent d'absorber l'industrie nationale.

M. Wilson s'en est entretenu ouvertement hier soir avec M. Pompidou. Il n'est pas entièrement d'accord sur l'étalon-or, mais il estime que les propositions françaises peuvent servir de base utile à des discussions ultérieures et amener peut-être à des conclusions positives. Le gouvernement des États-Unis est d'ailleurs de plus en plus conscient de la gravité de son déficit et c'est pourquoi il encourage l'industrie européenne à placer des capitaux en Amérique. Il est d'autant plus utile, dans la situation économique actuelle de la Grande-Bretagne, de coopérer et de co-investir pour freiner l'afflux de capitaux.

Est-ce que le général de Gaulle voudrait maintenant parler du Marché commun et de l'Europe en général ? Sans doute, ni l'un ni l'autre ne dissimulent que, quelle que soit l'importance des Six, ils ne constituent pas toute l'Europe.

Le général de Gaulle rappelle que, lorsqu'il a repris la direction des affaires en 1958, le Traité de Rome était conclu. Certaines de ses dispositions étaient bonnes, portant sur l'organisation économique de la Communauté. Certaines autres n'étaient pas satisfaisantes, car elles

[1] M. Frank Cousins.

marquaient une tendance à ce que les décisions économiques et même politiques fussent prises, certes avec l'aide des gouvernements, mais en fait par des réunions d'experts qui n'étaient pas les gouvernements. En outre, un « parlement » devait être élu pour contrôler ces « exécutifs ». Ce parlement n'aurait été qu'une juxtaposition des députés élus dans les différents pays, il représentait donc une fiction. Seuls les gouvernements doivent être responsables des décisions économiques et politiques importantes. Alors, tout en encourageant l'exécution du Traité de Rome dans le domaine des relations économiques, la France a rejeté la conception supranationale. La Communauté économique a progressé sous forme de Marché commun, qui est au fond une zone de libre-échange, avec un tarif extérieur commun et des arrangements internes portant suppression des barrières douanières et règlement des terribles questions agricoles, destiné à permettre aux Six de manger ce qu'ils produisent. Des questions restent encore en suspens, mais l'organisation des Six continue à progresser. Il n'y a pas eu de progrès, pourtant (il ne peut pas y en avoir et nous n'en voulons pas, et un progrès éventuel n'aurait pas été réel) en matière d'organisation politique, puisque l'on continue à vouloir abandonner les responsabilités nationales. La France a proposé un commencement modeste à la coopération politique par le moyen de réunions régulières des gouvernements, sans succès, car les autres n'en ont pas voulu. Toutes les bonnes gens de Rome, de Bonn, de Bruxelles et de La Haye ne veulent pas entendre parler d'un système confédéral. Pour trouver un alibi, ils prétendent que l'on ne peut rien faire sans le Royaume-Uni. Or, le Royaume-Uni n'y est pas et, s'il y avait été, ils n'auraient quand même voulu rien faire. En fait, tous ces soi-disant Européens, à l'exception des Français, n'en sont pas encore au point d'imaginer que l'Europe doive avoir sa propre politique. Ils estiment qu'ils doivent suivre celle des États-Unis, en particulier pour la défense. Quand les États-Unis veulent quelque chose, pour ces gens-là, l'Europe doit s'en accommoder. La France croit que c'est là une attitude mauvaise, mais elle ne peut la leur faire changer.

En ce qui concerne l'Union soviétique, nous estimons que le temps n'est plus d'appliquer la politique de Dulles. Il faut tenir compte de quantités de facteurs nouveaux. Tout d'abord, en Russie, il y a évolution. M. Wilson, qui s'y est souvent rendu, doit le savoir mieux que personne. Cette évolution n'est pas rapide mais elle est indubitable, quant à la vie intérieure, quant aux relations extérieures, en particulier avec l'Occident, et même quant à la liberté. Les satellites de la Russie évoluent aussi : la Pologne, la Tchécoslovaquie, même la Hongrie, certainement la Roumanie, peut-être la Bulgarie. Les circonstances, les hommes et la politique changent. Ces pays commencent à voir différemment leur rôle dans le système communiste et ils assument de plus en plus à l'égard de la Russie soviétique une attitude nationale. Mais l'Ouest change aussi. Quoi qu'en dise l'Union soviétique, nos pays ne sont plus vraiment capitalistes. Certes, ils n'ont pas banni le capital (pas plus d'ailleurs que ne l'a fait l'Union soviétique), mais ce n'est pas le capital qui gouverne la France ou la Grande-Bretagne ; il

le fait encore en Allemagne dans une grande mesure, mais pas entièrement. Nos pays ont évolué et s'engagent de plus en plus dans la voie de la planification. Il apparaît donc moins de différences avec l'Est qu'auparavant dans la conception de la vie économique et sociale. Enfin, l'on veut la paix. Elle est nécessaire à l'Europe, et surtout à l'occidentale, tant secouée par les guerres, pour vivre. Ainsi se forment entre l'Est et l'Ouest de plus en plus de contacts d'ordre national et non plus en fonction des États-Unis, dont l'intervention aboutit à des résultats négatifs. C'est bien pourquoi la France, comme la Grande-Bretagne, établit des contacts avec l'Est et continuera à le faire. Rien de mal ne peut en résulter.

La grande affaire reste la question allemande, le centre de toutes les autres questions européennes. À l'Est, l'on ne veut pas accepter la réunification allemande ; et, à l'Ouest, afin de garder l'Allemagne avec soi, on est en principe favorable à l'unité allemande. Il y a donc jusqu'ici contradiction. La France cherche le moyen de surmonter un jour cet obstacle. Elle pense, elle l'a déclaré publiquement, que les questions de l'unité, des frontières et de l'armement de l'Allemagne devaient être réglées par l'ensemble de l'Europe, sans pour cela exclure les États-Unis comme participants, mais sans que l'on en revienne à un arrangement bilatéral entre les États-Unis et l'URSS. Yalta a coûté trop cher à l'Europe. Il s'agit donc de s'entendre entre Européens. Mais c'est là un projet à très long terme ; entre-temps, il faut vivre et c'est ce que l'on fait en essayant d'améliorer les relations avec l'Union soviétique et avec ses satellites, non sans succès.

M. Wilson, avant de parler du Marché commun, voudrait faire quelques commentaires sur l'Europe en général. La politique de Foster Dulles avec sa rigidité simpliste et son idée de guerre sainte est maintenant effectivement dépassée. Même à l'époque, la Grande-Bretagne éprouvait des réserves à son égard. L'essentiel de la politique britannique à l'égard de l'Union soviétique et de ses satellites, qui se nationalisent de plus en plus, peut être résumé par le mot fluidité. Des hommes nouveaux, des idées nouvelles sont apparus. La tension a diminué. L'affaire cubaine a fait comprendre qu'un conflit ne resterait pas limité et qu'il conduirait à une guerre générale. À l'ombre de cette terreur, il y a donc eu, paradoxalement, détente. Une certaine crise, à l'heure actuelle, a été provoquée par la question vietnamienne, mais il semble qu'elle n'ait créé qu'un raidissement temporaire dans le jeu de la coexistence pacifique. Une attitude de souplesse présente de grands avantages diplomatiques et permet de ne pas trancher brutalement des questions délicates. Elle consiste, pour la Grande-Bretagne, à chercher des relations franches avec l'Union soviétique. M. Wilson s'y est rendu une douzaine de fois et il y a noté aussi un certain degré de fluidité et d'approche pragmatique à l'égard de certaines questions, sauf l'allemande. Les objectifs essentiels des Soviétiques n'ont sans doute pas changé, mais leurs méthodes ont évolué. Cette attitude pragmatique permettra peut-être de parler à M. Kossyguine du Vietnam sans rigidité excessive. M. Wilson a d'autre part clairement déclaré aux Soviétiques que la Grande-Bretagne demeurait dans l'Alliance atlantique. L'année dernière,

au cours d'une émission qu'il a faite en russe à la radio de Moscou, il a dit que le gouvernement travailliste chercherait des échanges fréquents avec Moscou, mais qu'il n'entendait nullement jouer le rôle d'un intermédiaire. Il était prêt à être considéré comme un pont, mais il ne fallait pas oublier qu'il était un membre résolu de l'Alliance occidentale. M. Wilson ajoute qu'il s'emploiera au sein de celle-ci à œuvrer dans le sens du progrès des relations Est-Ouest.

Il est vrai que pour l'URSS le problème allemand est une obsession. Avant la révolution, les Russes avaient du respect pour l'Allemagne et ses techniques. Il y avait maintes entreprises allemandes en Russie et aussi quelques affaires françaises, anglaises et même écossaises. Tout cela a changé après la Deuxième Guerre mondiale où la Russie a eu plus de 17 millions de morts. Après la guerre, la réaction de la France a été toute différente de celle de la Russie. La France, qui avait tant de raisons de se rappeler le militarisme allemand qui avait fauché deux de ses générations successives, s'est rapprochée de l'Allemagne, elle a conclu avec celle-ci des accords économiques et maintenant un traité. Les Soviétiques, eux, restent dans la crainte. Chaque fois que M. Wilson a rencontré M. Khrouchtchev, notamment en juin 1963[1] et 1964[2], celui-ci a commencé par faire une grande tirade sur l'Allemagne où, en particulier, il avertissait l'Occident du danger, pour lui évident, d'un nouveau Rapallo. Outre qu'ils n'ont pas confiance dans les Allemands, ils croient, en bons marxistes, que ce sont non pas les gouvernements mais les cercles capitalistes qui dirigent les pays occidentaux. À cause même d'une certaine coopération économique avec l'Allemagne et en particulier avec Krupp, ils pensent que l'Allemagne est prête à refaire Rapallo. Ils craignent autant le revanchisme que la force économique de l'Allemagne. Néanmoins, malgré quelques discours et quelques menaces, il n'y as pas de tension réelle à Berlin où les Occidentaux restent fermement sur leurs positions (et où M. Wilson a eu récemment l'occasion de dîner avec le commandant français)[3].

[1] M. Wilson, *leader* du parti travailliste, accompagné de M. Gordon-Walker, séjourne en URSS du 8 au 13 juin 1963. Il est reçu le 10 juin par M. Khrouchtchev. Un communiqué est publié le 11. Voir les télégrammes de Moscou du 11 juin 1963, n°s 3090, 3097 à 3101, non retenus, et pour une appréciation générale, voir les télégrammes de Londres n°s 2574 à 2575 et de Moscou n° 3208, tous deux du 17 juin 1963, non reproduits.

[2] M. Wilson, invité par le groupe inter-parlementaire du Soviet suprême et accompagné de MM. Gordon-Walker, Michael Stewart et Joseph Slater, se rend en URSS du 31 mai au 4 juin 1964. Se reporter aux télégrammes de Londres n°s 1977 à 1981, 2544 à 2551, 2728 à 2730, respectivement des 27 avril, 2 et 11 juin 1964, non reproduits, ainsi qu'à ceux de Moscou n°s 3037 à 3043, 3071 à 3075 du 4 juin 1964, non retenus.

[3] Le général Binoche. Sur le séjour à Berlin de M. Wilson et sa conférence de presse du 7 mars, au cours de laquelle il aborde les thèmes suivants : réunification allemande, problèmes de défense, Armée du Rhin, session du *Bundestag* à Berlin, relations avec l'Égypte et Israël, voir les télégrammes de Berlin n°s 469 à 472 et 479 à 486, des 7 et 8 mars 1965, non reproduits.

M. Wilson est heureux d'entendre le général de Gaulle parler de la réunification, qu'il souhaite lui aussi ; pas seulement comme un geste à l'occasion des élections allemandes, où l'Angleterre entend rester neutre, mais parce que cela correspond à un sentiment profond quant à l'avenir de l'Allemagne[1]. D'autre part, les Soviétiques sont obsédés par l'idée que l'Allemagne pourrait acquérir un armement nucléaire et ils ont peur qu'un traité franco-allemand ne le lui permette. Des projets tels que celui de la force multilatérale leur font craindre que l'Allemagne ne puisse placer son doigt sur la détente. M. Wilson a essayé de les en dissuader. Il croit, quant à lui, que la force multilatérale éviterait une dissémination des armes nucléaires. Mais il sait que la France y est opposée.

En résumé, les Alliés doivent rester fermes à Berlin, mais ils devraient discuter des mesures propres à assurer la réunification de l'Allemagne. À cet égard, il faut être réaliste. L'URSS n'envisage pas une réunification dans un proche avenir et M. Khrouchtchev avait même déclaré que la situation présente devait être considérée comme permanente. Le gouvernement soviétique n'aurait de toute façon donné son accord à la réunification allemande qu'à des conditions que ni les Alliés ni l'Allemagne n'auraient pu accepter. Il faut donc s'armer de patience et discuter pour voir si l'on peut avancer.

Au demeurant, M. Wilson espère voir le jour où il n'y aura plus besoin d'un OTAN ni d'un Pacte de Varsovie et où la politique soviétique pourra se réaliser quelque peu pour se rapprocher de celle de l'Occident, surtout en vue de la rivalité entre la Chine et l'URSS. Pour l'instant, celle-ci tend quelquefois à avoir des réactions plus chinoises que les Chinois, car elle concourt en effet avec ceux-ci pour la conduite du mouvement communiste et pour éviter des Albanie ou des Roumanie trop indépendantes.

À l'égard du Marché commun et de l'AELE, l'attitude de M. Wilson est aussi pragmatique et non pas dogmatique. Il a d'ailleurs eu l'occasion de dire à M. Pompidou qu'il n'était point théologien. Les travaillistes ont toujours été favorables à la création du Marché commun. Inutile, cependant, de rappeler la controverse qui avait porté sur les conditions d'une accession britannique. Les travaillistes avaient critiqué les négociations précédentes parce qu'elles risquaient d'affecter le *Commonwealth* et d'atteindre gravement la politique agricole de la Grande-Bretagne, qui n'aurait plus été en mesure d'importer ses produits alimentaires des *Dominions*. Néanmoins, c'est la situation d'il y a deux ans[2]. À tout moment, le gouvernement britannique peut reprendre l'examen de cette question, s'il pense qu'un jour un progrès était possible, à condition de pouvoir concilier les intérêts nationaux et ceux du *Commonwealth* ; ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui. Il reste donc qu'il y a deux groupes économiques en

[1] Se reporter à la note émanant de la sous-direction d'Europe centrale au Département, datée du 23 mars 1965, intitulée : *La Grande-Bretagne et le problème allemand*, non retenue.

[2] Voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 35, 39, 47, 49, 71, 176.

Europe : le Marché commun, plus institutionnalisé, et l'AELE, organisation plus lâche, sans tarif extérieur commun et sans politique agricole. L'on constate aussi qu'un mur tarifaire de plus en plus haut s'élève entre ces deux groupes, ce qui fait obstacle aux échanges européens. Il est déjà devenu plus difficile pour la Grande-Bretagne de traiter par exemple avec la France ou l'Allemagne qu'avec la Suède. Aussi, M. Wilson souhaiterait-il examiner d'une manière pragmatique toutes propositions qui empêcheraient de perpétuer et d'approfondir cette division de l'Europe entre les Sept et les Six. Il n'a pas de suggestion à faire pour l'instant. Cette question est néanmoins à l'étude aussi bien à l'AELE qu'à la Communauté économique. Il faut espérer qu'un progrès sera possible. Il serait toutefois prématuré de le préciser actuellement.

Cela fait d'autant plus ressortir l'importance de la coopération fonctionnelle entre la France et la Grande-Bretagne en aéronautique et dans d'autres domaines. Comme l'a justement dit le général de Gaulle au cours d'une déclaration, entre la Grande-Bretagne et la France il y a non pas des montagnes mais un détroit, sous lequel on peut creuser un tunnel. Sous les murs tarifaires qui s'érigent entre les Six et les Sept, entre la Grande-Bretagne et la France, il faudrait pratiquer de tels tunnels afin d'accroître les échanges intra-européens, en particulier par le moyen des co-productions.

Quant à l'avenir politique de l'Europe occidentale, le gouvernement britannique est prêt à participer à toute discussion utile. Il a toujours été clair pour lui qu'il ne serait pas possible d'imposer des principes supra-nationaux aux relations entre la Grande-Bretagne et les Six ou d'autres pays encore, si tant est que la politique étrangère et de défense devait être réglée par des votes majoritaires. Mais, comme la France, la Grande-Bretagne considère qu'elle est en Europe et que son dynamisme pourrait servir à améliorer les relations entre les États. Pourtant, comme la France, pour des raisons tant historiques que géographiques et que de caractère national, ses intérêts sont plus larges que l'Europe, elle a une fenêtre grande ouverte sur le monde entier. Par conséquent, aucune mesure relative à la paix ou au Tiers Monde, par exemple, ne doit être limitée par une décision supra-nationale qui serait prise de Bruxelles ou d'ailleurs. En matière de défense, tout particulièrement, la Grande-Bretagne entend souligner le caractère d'interdépendance de l'alliance et elle serait alarmée si des mesures envisagées au sein de celle-ci devaient faire l'objet d'un vote européen.

Le général de Gaulle remercie M. Wilson de la clarté et de la franchise de son exposé. Il apparaît nettement qu'il n'y a aucune opposition entre les deux pays et que leurs attitudes générales sont analogues. Les vues que M. Wilson vient de lui exposer sur l'Est, sur l'Allemagne et même sur l'organisation future des relations économiques à l'intérieur de l'Europe occidentale ne sont pas contraires aux siennes. Il est important pour les deux pays et pour les peuples qui dépendent de leur accord que des arrangements pratiques soient réalisés et que l'entente entre les deux

pays ne se fonde pas seulement sur des souvenirs historiques, quelle que soit leur valeur, ni sur des organisations du genre de l'OTAN ou d'autres, qui deviennent de plus en plus déficientes. Il faut s'entendre directement et coopérer dans des domaines concrets. C'est pourquoi le général de Gaulle se félicite de ce que les deux gouvernements pourront décider en matière de production et de recherches communes.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

155

COMPTE RENDU

Entretien final entre le général de Gaulle et M. Harold Wilson
Palais de l'Élysée, le 3 avril 1965, 12 heures

C.R.

Le général de Gaulle.– Nous avons été vivement intéressés par tout ce que vous nous avez dit au cours de ces réunions ainsi que par ce qui a été dit par vos collaborateurs. Voici maintenant les contacts établis ou plutôt rétablis entre nous. En particulier, en ce qui concerne votre situation économique, et en particulier l'avenir de la livre, vous nous avez fait un exposé très franc de vos projets ou de vos décisions.

Je dois dire que sur aucun sujet, il n'est apparu qu'il y avait entre nous d'opposition d'intérêts fondamentaux. Évidemment, il y a des différences : nous n'avons, par exemple, pas la même manière que vous de concevoir le fonctionnement de l'Organisation de l'Alliance atlantique ; nos vues ne sont pas les mêmes sur les problèmes économiques et monétaires, ni sur l'organisation du Marché commun par rapport à la zone de libre-échange, ni non plus sur le système monétaire international qu'il convient de pratiquer. Nous n'avons pas constaté non plus d'impossibilité de nous entendre. Nous avons abordé les choses sur le plan pratique, ce qui est l'essentiel. C'est vous qui avez mentionné que l'époque ne prêtait pas à faire de la théologie ; il s'agit au contraire de réaliser pratiquement des choses en commun. C'est à la fois l'essentiel et ce qui est souhaitable. Cette tendance s'est manifestée dans le domaine de l'aéronautique. Les ministres intéressés vont étudier la question et faire un rapport aux gouvernements en vue des décisions à prendre en commun. Nous croyons possible une étroite coopération avec vous dans ce domaine. Cela est vrai aussi dans le domaine de la technologie en général et a une grande valeur. Nous devons maintenant travailler et nous organiser ensemble.

Sur les questions d'ordre international[1], nous ne voyons pas de même sur la question du Vietnam, bien que nous soyons d'accord, vous comme nous,

[1] Au sujet des questions internationales, se reporter aux comptes rendus des conversations entre M. Couve de Murville et M. Stewart, tenues les 2 et 3 avril 1965, non reproduits, figurant

pour la restauration de la paix en Asie. Il semble que vous soyez moins disposés que nous à considérer qu'il est nécessaire, par tous les moyens et de toute urgence, de rétablir cette paix. Nous regrettons l'engrenage dans lequel se sont engagés nos amis américains et qui les conduit dans des voies sans issues. Il ne nous est pas possible de prendre dans ce problème une attitude commune, mais du moins souhaitons-nous la même chose : le retour à la paix par un règlement négocié. Le plus tôt sera le mieux à notre avis et pour cela cette négociation doit s'ouvrir sans préalable.

Nos divergences au total ne sont donc pas très profondes. Nous vous remercions de votre visite. Elle marque certainement quelque chose d'important pour nos deux pays, pour l'Europe et par conséquent pour bien des gens dans le monde. Les conséquences de ces conversations n'apparaîtront peut-être pas immédiatement. Mais nous sommes persuadés qu'elles iront en s'affirmant. Nous pouvons donc tirer de nos entretiens des conclusions très satisfaisantes.

M. Wilson. – Nos conversations, Monsieur le Président, ont été très utiles. Je vous en remercie très sincèrement. Tous nos échanges de vues ont représenté un grand intérêt, ils ont été très francs et j'ai été très sensible au temps que vous avez bien voulu m'accorder ainsi qu'à votre hospitalité. Comme vous l'avez dit, nous avons constaté un large champ d'accord. De telles possibilités peuvent être renforcées en particulier dans le domaine de l'aviation où il faut agir avec rapidité et imagination. Il ne faut pas se contenter des anciens projets, il faut aussi en examiner les possibilités dans d'autres techniques et en particulier celles de l'électronique. Nous devons passer de la coopération à la co-production. Il ne faut pas s'en tenir au point de vue civil. La production doit être aussi développée sur le plan militaire. C'est une question d'ailleurs de survie pour nos industries nationales qui ne disposent que d'un marché limité. Ce qui est vrai dans ce domaine doit être aussi vrai pour d'autres. Lorsque nous n'avons pas été d'accord avec vous, et cela s'est produit, nous avons pu exposer nos vues franchement comme il convient entre amis. Nous croyons que les peuples de nos deux pays ne seront pas déçus par nos conversations. Ce qui a été fait est certainement encourageant pour l'avenir. Nous sommes sur la voie d'un travail constructif et je peux dire que l'entente entre nous est redevenue plus cordiale.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

dans le dossier *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965.* Lors du premier entretien, les sujets abordés concernent le Moyen-Orient, l'Afrique, le Sud-Est asiatique et la question allemande. L'entretien suivant porte sur l'avenir de l'Europe et l'Alliance atlantique.

156

NOTE

Évolution des rapports franco-guinéens en matière de règlement du contentieux

N.[1] *Paris, 3 avril 1965.*

« L'arrangement pour le règlement du contentieux financier entre la France et la Guinée » intervenu le 22 mai 1963[2] stipulait dans son article 11 qu'« une commission mixte franco-guinéenne serait chargée d'opérer un recensement des litiges actuellement en suspens entre le gouvernement guinéen et des personnes physiques ou des personnes morales françaises touchant les biens et intérêts de celles-ci ».

La commission mixte qui s'est réunie au mois de janvier 1964[3] eut à examiner un litige qui s'était élevé entre les deux gouvernements : aux termes de l'article 9 du même arrangement, le gouvernement guinéen s'était engagé à effectuer les transferts en suspens concernant « les échéances des prêts consentis par la Caisse centrale de coopération économique à des collectivités publiques et à des personnes privées guinéennes ». Or, les autorités de Conakry prétendaient que ce texte ne pouvait s'appliquer qu'aux échéances des prêts consentis après l'installation du premier gouvernement guinéen mis en place en application de la loi cadre de 1956. Elles contestaient de même la prise en charge des dettes contractées entre 1956 et 1957 vis-à-vis de la CCCE par la Société Énergie électrique de Guinée et la Société immobilière de Guinée, toutes deux nationalisées depuis l'indépendance.

Cette position, contraire tant à la lettre qu'à l'esprit des accords du 22 mai 1963, était inacceptable pour nous. La commission mixte se sépara sans pouvoir aboutir à une solution.

Aucun progrès ne put être enregistré pendant toute l'année 1964[4], le gouvernement guinéen s'en tenant strictement à sa position initiale et négligeant en outre d'effectuer un certain nombre de transferts prévus aux accords du 22 mai. Par mesure de rétorsion, le gouvernement français

[1] Cette note est rédigée par M. André Mistral, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

[2] Se reporter à *D.D.F.*, 1963-I, n°s 194 et 211, et 1963-II, n° 15, ainsi qu'à la dépêche n° 17/DE, Paris, 11 juillet 1963, non reproduite.

[3] La Commission mixte se réunit à Conakry du 9 au 11 janvier 1964. Se reporter au texte des mémorandums échangés par les délégations française et guinéenne à l'issue de leurs conversations, datés du 11 janvier 1964, ainsi qu'au télégramme de Conakry n°s 28 à 34 du 10 janvier 1964.

[4] Voir la note rédigée à l'attention du secrétaire général du Département, Paris, 30 décembre 1964, traitant de l'*Évolution des relations franco-guinéennes* au cours de l'année.

décidait de bloquer au compte ouvert à la Banque de France la contre-valeur des pensions dues aux anciens militaires guinéens ayant servi dans l'armée française.

Cette fermeté allait porter ses fruits : à partir du mois d'octobre 1964, la Guinée reprenait progressivement le règlement des transferts arriérés (versements en faveur de la COFACE, d'UTA, d'Air-France, de la CCCE, de France-Câbles, d'Air-Afrique)[1]. Enfin, le 12 mars, sur instructions du président Sekou Touré, l'administration guinéenne versait à la CCCE l'intégralité des échéances arriérées, sans distinguer entre celles qui se rapportaient à des prêts antérieurs ou postérieurs à 1956. C'était la reconnaissance de la thèse soutenue par le gouvernement français ; le litige né sur l'interprétation des accords du 22 mai se trouvait réglé.

C'est dans ces conditions que le Département a proposé au gouvernement guinéen de tenir à bref délai une nouvelle réunion de la commission mixte. Cette réunion présente à notre point de vue un triple intérêt :

1. Lier, de façon définitive, par un mécanisme approprié, le règlement par la Guinée de ses dettes envers la CCCE au versement par la France des pensions dues aux anciens militaires guinéens. Ceci afin d'éviter à l'avenir tout renouvellement d'un litige analogue à celui qui vient d'être résolu.

2. Obtenir le règlement de certains transferts, d'ailleurs peu nombreux, et portant sur des sommes peu élevées qui restent à effectuer.

3. Étudier les modalités de l'indemnisation de nos compatriotes victimes de nationalisations et de diverses spoliations survenues à leur détriment après l'indépendance de la Guinée. Cette question n'a jusqu'ici pratiquement pas été abordée.

Il convient d'ajouter que l'amélioration des relations entre les deux pays ne pourrait qu'influer favorablement sur la situation des Français et des entreprises françaises encore implantées dans ce pays. Elle permettrait également la reprise de certains courants commerciaux traditionnels.

Le Département, en proposant au gouvernement guinéen la réunion de la commission mixte, avait indiqué qu'elle devrait se tenir « au rang des experts ». Le gouvernement guinéen a répondu en exprimant le désir que soit adjoint à la délégation française « une personnalité ou un haut fonctionnaire de caractère plus politique ». Il ne semble pas qu'il soit opportun, dans l'état actuel des relations franco-guinéennes, de donner suite à

[1] Se reporter à deux notes de la direction des Affaires économiques et financières au Département, l'une datée du 21 janvier 1965 et l'autre du 2 mars 1965, toutes deux intitulées : *Règlement du contentieux franco-guinéen*, non publiées.

COFACE, Compagnie française d'Assurances pour le Commerce extérieur ; UTA, Union des Transports aériens ; CCCE, Caisse centrale de Coopération économique.

cette demande. La délégation française devrait, dans ces conditions, être conduite par un fonctionnaire de la Direction des Affaires économiques habilité à traiter normalement de tels problèmes.

(Direction Afrique-Levant, Guinée, 1965).

157

M. DE BUZON, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL *A.I.* DE FRANCE À HANOÏ,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 56 à 59. *Hanoï, 4 avril 1965.*
Diffusion réservée.

(*Expédié :* le 5, 10 h. 00).
(*Reçu :* le 5, 11 h. 54).

Au cours d'une conversation que je viens d'avoir avec le Premier ministre, celui-ci a marqué avec force la détermination de son pays à ne pas céder à la pression qui s'exerce sur lui. Le préalable relatif au départ des forces américaines du Sud-Vietnam avant toute ouverture de négociation est l'expression de la ferme volonté d'éviter de montrer la moindre apparence de faiblesse. M. Pham Van Dong a été catégorique à cet égard : « Nous ne voulons pas d'un Munich qui ne nous épargnerait pas la guerre mais nous apporterait le déshonneur », m'a-t-il dit en propres termes.

Comme je lui faisais remarquer que cette attitude était en contradiction avec son vœu de voir la France mener une « action plus dynamique » dans cette région (mon télégramme n° 25 du 10 février)[1], le Premier ministre, qui m'a dit toute l'estime que l'on éprouve à Hanoï pour la position clairement définie par le général de Gaulle, m'a répondu que les circonstances ayant changé depuis le jour où il me parlait ainsi, il n'exprimerait pas ce vœu aujourd'hui.

Il a affirmé sa conviction profonde que l'Armée de libération du Sud remporterait la victoire « sur l'armée fantoche appuyée par les forces américaines ». Il en irait de même en cas de tentative d'invasion du Nord. Quant aux bombardements, l'on est disposé à en subir toutes les conséquences : « Nous en serons quittes pour reconstruire ce qui aura été détruit ».

M. Pham Van Dong considère comme inopérant l'appel des pays non engagés en faveur d'une solution négociée du problème du Vietnam[2].

[1] Non reproduit.

[2] Sur cet appel rédigé du 13 au 15 mars par les ambassadeurs à Belgrade des pays non alignés, voir le télégramme de Belgrade nos 273 à 275 du 19 mars, non reproduit.

Il pense qu'il n'aura pas de suite. Il m'a dit n'avoir qu'une connaissance sommaire de la lettre de M. Warbey récemment publiée par le *Times*[1]. Sans doute ne renie-t-il pas les déclarations faites à Hanoï au député travailliste, mais celles-ci correspondaient à une situation qui a été radicalement modifiée par les mesures de guerre prises par les États-Unis à l'encontre du Nord-Vietnam.

Le Premier ministre n'a, à aucun moment, fait mention de l'aide que l'Union soviétique et la Chine pourraient apporter au Vietnam et a laissé sans écho mes allusions à ce sujet.

Ce n'est qu'à la fin de l'entretien que j'ai cru déceler un léger fléchissement dans une attitude aussi rigide. Évoquant l'hypothèse où les États-Unis mettraient fin aux bombardements du Nord-Vietnam, comme je lui demandais ce que serait dans ce cas la réaction de son gouvernement, M. Pham Van Dong a marqué une seule hésitation avant de me répondre : « Eh bien, qu'ils cessent d'abord, on verra après ».

(Asie, CLV, RDVN, 1965-1976).

158

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Courcel, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 5804 à 5818[2]. *Paris, 5 avril 1965, 18 h. 54.*

Réservé.

Le Ministre a eu le 2 avril un premier entretien avec le secrétaire d'État au *Foreign Office*[3].

La conversation a porté d'abord sur le Moyen-Orient. Au sujet de l'utilisation des eaux du Jourdain[4], la position britannique n'est pas différente de la nôtre. Les Arabes, et en particulier la Syrie et le Liban, auraient tort de vouloir détourner abusivement les eaux du fleuve, simplement pour

[1] Publié dans le *Times* du 29 mars 1965, le député travailliste britannique William Warbey y rapporte les conversations qu'il a eues quelques semaines plus tôt avec MM. Hô Chi Minh et Pham Van Dong. Ses interlocuteurs lui auraient déclaré que le retrait des forces américaines du Vietnam était une question à débattre au cours d'une nouvelle conférence de Genève. La réunification serait négociée librement entre les deux gouvernements vietnamiens, qui continueraient d'exister durant une période de transition.

[2] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[3] Michael Stewart accompagne le Premier ministre britannique à Paris les 2 et 3 avril 1965.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien Couve de Murville – Ball du 18 février 1965 (et notes) et, ci-dessous, la note de la direction d'Afrique-Levant : *Détournement des affluents du Jourdain*, d'avril 1965.

en priver Israël. D'autre part, le gouvernement israélien serait mal fondé à se livrer à une action préventive pour empêcher ses voisins du nord de commencer leurs travaux. Dans de telles conditions, il convient de continuer, comme on le fait à Londres et à Paris, à recommander aux uns et aux autres la modération et la prudence. Du côté français, l'on parle en ce sens aux Libanais ; il est plus difficile de se faire écouter des Syriens.

M. Stewart ayant mentionné le désir d'Israël d'obtenir une garantie des Puissances occidentales contre les Arabes, le Ministre a répondu que les responsabilités en la matière ne pouvaient être que collectives. Il appartenait aux grandes puissances de veiller au maintien du *statu quo* dans la région et d'empêcher une guerre.

Sur la limitation de la course aux armements entre États arabes et Israël, M. Stewart a reconnu que le problème était rendu difficile par le fait que la Russie était devenue le principal fournisseur de la République arabe unie. Ne conviendrait-il pas de proposer aux Russes une discussion ? Le Ministre a répondu que cette suggestion méritait d'être considérée.

Le secrétaire d'État britannique a enfin proposé que les contacts soient repris régulièrement entre fonctionnaires britanniques et français sur les problèmes du Moyen-Orient. M. Couve de Murville a accepté que, sans rien institutionnaliser, de tels échanges de vues puissent se tenir lorsque la situation le rendrait utile. Il l'a accepté aussi pour l'Afrique.

M. Stewart est passé ensuite à la situation au Congo, à la position de Tshombé, et en particulier ses rapports avec les États francophones. Il lui a été répondu que les États membres de l'OCAM[1] reconnaissaient le gouvernement de Tshombé comme le gouvernement légitime du Congo. Ils songent surtout à leurs propres problèmes et, dans cet esprit, n'entendent pas encourager les éléments rebelles qui contestent le pouvoir régulier[2]. M. Stewart croit discerner dans les pays anglophones, non seulement au Nigeria, mais aussi au Kenya, une tendance récente à accepter maintenant le gouvernement de Tshombé.

M. Stewart a soulevé le problème des influences russe et chinoise en Afrique. Le Ministre a fait valoir qu'au Congo l'influence des pays communistes avait paru en effet assez menaçante, lorsque, après le départ des troupes des Nations Unies, les États-Unis sont intervenus eux-mêmes. On aperçoit aussi toujours la rivalité entre Russes et Chinois, comme actuellement au Mali.

[1] Organisation commune africaine et malgache.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles n°s 756 à 757 du 16 février 1965 et, ci-dessous, la note n° 166/DAM1 du 24 avril 1965.

Le secrétaire d'État britannique a évoqué ses préoccupations au sujet de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie[1] et des colonies portugaises, dont la politique gêne la coopération entre l'Afrique modérée et l'Occident. M. Couve de Murville a répondu que si nous déplorions l'existence de tels régimes, notre règle était la non-intervention dans les affaires intérieures. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, c'était la politique que nous avions adoptée aux Nations Unies et à laquelle nous entendons nous tenir.

Dans la seconde partie de l'entretien, M. Stewart a demandé quelles sont les vues françaises sur le Vietnam. *M. Couve de Murville* a rappelé notre position. Il s'agit d'une guerre civile, de la rébellion d'une partie de la population du Vietnam du Sud contre un gouvernement qui se dit légal, mais qui est en fait imposé de l'extérieur. Il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de savoir qui, en violation des accords de Genève de 1954, avait les responsabilités premières. Celles-ci étaient sans doute partagées. Il s'agissait de savoir comment en sortir. La France estime qu'une solution militaire est impossible et qu'il faut négocier pour revenir aux principes de 1954, c'est-à-dire à un régime de neutralité qui peut, seul, assurer l'indépendance du Vietnam du Sud. La population de cet État ne désire ni la présence chinoise ni la présence américaine. Elle souhaite pouvoir enfin vivre en paix. Les Américains objectent qu'on ne peut négocier dans une situation de faiblesse et qu'il n'est point sûr qu'un règlement négocié serait satisfaisant. L'équilibre des forces dans le Pacifique pris dans son ensemble est pourtant en faveur des Américains. Une négociation suppose évidemment certains risques : on ne peut garantir aux Américains qu'ils obtiendront tout ce qu'ils veulent. Mais existe-t-il une autre solution, sinon la guerre, qui pourrait s'étendre à la Chine, que personne ne souhaite et qui ne résoudrait rien. L'aggravation du conflit rend la recherche d'une solution politique plus difficile chaque mois.

M. Stewart a répondu qu'il lui paraissait que la responsabilité du conflit actuel reposait entièrement sur le Vietnam du Nord, qui avait commencé sa politique d'infiltration dans le Sud dès 1959, alors qu'il n'existait autour de Saigon qu'une présence américaine encore insignifiante. Après avoir parlé à M. Gromyko[2], il était convenu que le Nord-Vietnam, la Chine et l'URSS formaient un front inébranlable, décidé à obtenir le retrait des Américains de la région. L'on n'entretenait apparemment ni à Pékin, ni à Moscou, ni à Hanoï, aucun désir de négocier. Pour en avoir le cœur net, le gouvernement britannique se proposait d'envoyer sur place M. Gordon-Walker[3], en vue de déterminer s'il existait des possibilités de

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de New York n° 1080 du 6 mai 1965.

[2] Lors de sa visite à Londres des 16 au 20 mars. Sur ce sujet, voir le télégramme de Londres n°s 1170 à 1173 du 17 mars 1965, non reproduit.

[3] Sur les refus de Pékin et d'Hanoï de recevoir l'émissaire britannique, voir les télégrammes de Londres n°s 1595 à 1600 du 13 avril et n°s 1609 à 1610 du 14 avril 1965, non reproduits.

négociation. Si un tel espoir pouvait apparaître, le gouvernement britannique se retournerait alors vers les Américains, en leur demandant d'infléchir leur politique. Un règlement satisfaisant était néanmoins difficile à obtenir sans garantie sérieuse pour l'avenir, ce que les Américains avaient raison d'exiger.

M. Couve de Murville a fait observer que les Américains reprochent à la Chine, à l'URSS et au Nord-Vietnam de refuser la négociation, alors que, pour leur part, ils n'ont jamais dit qu'ils étaient prêts à le faire, sinon à des conditions qui équivalent à une capitulation préalable et sans conditions. Du fait des bombardements actuels, les Chinois, comme les Nord-Vietnamiens, se trouvent contraints à employer un langage intransigeant. Il était probable qu'en fait, ils ne demandaient qu'à négocier.

M. Stewart ayant demandé ce qu'il convenait de conseiller aux Américains, le *Ministre* a répondu qu'il leur appartenait non seulement d'accepter des négociations, mais de les proposer. Il n'y avait jamais intérêt à refuser l'inévitable.

M. Stewart a ajouté quelques remarques sur le conflit entre l'Indonésie et la Malaisie. La Grande-Bretagne souhaite des négociations entre les deux parties, mais encore faut-il que Soekarno s'y prête.

La conversation s'est terminée par un bref échange de vues sur le problème allemand. Il n'est point possible pour M. Stewart d'associer les Russes à une véritable conversation sur la réunification de l'Allemagne. M. Gromyko vient d'être particulièrement net à cet égard. Il veut d'abord que soit résolu le problème des frontières des deux Allemagne. Il n'est donc pas très utile d'en discuter à nouveau avec lui.

Sur les discussions actuelles à Washington, faut-il accepter une déclaration[1] ou convenir de parler aux Russes ; les Britanniques n'ont pas pris position et semblent, pour le moment, incertains.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

[1] Sur la déclaration tripartite relative à la réunification de l'Allemagne, voir ci-dessous le compte rendu de l'entretien Couve de Murville – Lübke du 24 mai 1965 (et note).

159

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 69[1]. *Paris, 5 avril 1965, 20 h. 00.*

Le Premier ministre de Grande-Bretagne et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères ont passé à Paris, en visite officielle, les journées des 2 et 3 avril.

Comme l'indiquent le communiqué publié[2] et les commentaires de presse, l'atmosphère de ces réunions a été cordiale sinon amicale. Il semble que nos visiteurs étaient venus avec l'intention de se montrer aimables et qu'ils entendaient souligner que la phase de froideur et même d'aigreur, qui avait marqué depuis la rupture des négociations sur le Marché commun[3] la dernière période du gouvernement conservateur, était terminée[4]. Sans doute voulaient-ils montrer que les travaillistes étaient, sur ce point comme sur d'autres, capables de rétablir la situation.

Au cours des entretiens, dont les principaux se sont déroulés en tête-à-tête entre le général de Gaulle et M. Wilson, les problèmes internationaux en général ont été abordés. Il n'a pas été constaté que les vues divergeaient en ce qui concerne le Moyen-Orient, ou les relations avec l'URSS et les autres pays de l'Europe orientale. À vrai dire, nos interlocuteurs avaient peu de points de vues nouveaux et les conversations n'ont pas dépassé le cadre d'un tour d'horizon assez général. Pour le Moyen-Orient et pour l'Afrique, il a été convenu qu'en dehors des contacts normaux par la voie habituelle des ambassades, des réunions pourraient être organisées de temps à autre entre fonctionnaires responsables de Paris et de Londres, sans que de telles conversations doivent être insérées dans un caractère périodique.

[1] Ce télégramme signé de M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département, est adressé à Abidjan, Alger, Athènes, Bamako, Bangui, Belgrade, Berne, Bonn, Brazzaville, Bruxelles, Bucarest, Buenos Aires, Conakry, Copenhague, Cotonou, Dakar, Fort-Lamy, La Haye, Léopoldville, Libreville, Lomé, Londres, Madrid, Mexico, Moscou, New Delhi, New York (Délégation française), Niamey, Nouakchott, Oslo, Ottawa, Ouagadougou, Pékin, Rabat, Rio de Janeiro, Rome Quirinal, Rome Saint-Siège, Tananarive, Tunis, Varsovie, Vienne, Washington, Yaoundé.

[2] Le communiqué franco-britannique est publié le 3 avril 1965, à l'issue de la visite en France de M. Harold Wilson.

[3] Les négociations pour l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun se sont ouvertes le 8 novembre 1961 à Bruxelles. Elles sont suspendues le 18 janvier 1963. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe occidentale au Département, datée du 24 mars 1965, non reproduite, intitulée : *La Grande-Bretagne et l'Europe.* La position britannique a été définie par M. Wilson devant le Parlement le 17 février 1965.

[4] Les Travaillistes arrivent au pouvoir à la suite d'élections générales le 16 octobre 1964. Ils étaient dans l'opposition depuis 1951.

Pour le Vietnam, les positions respectives demeurent entièrement différentes, à part le désir de voir rétablir la paix dans la région, nos points de vue s'opposent. Les Britanniques, étant donné les difficultés qui résultent pour eux du conflit entre l'Indonésie et la Malaisie, n'ont aucun désir de s'écarter des thèses américaines, malgré le souci évident que leur donne l'extension de la guerre et les critiques d'une partie de leur opinion publique.

Un échange de vues a eu lieu de plus sur les questions de la défense et de l'Alliance atlantique[1]. Il a été nettement marqué à M. Wilson que, sans revenir bien entendu sur le principe de l'Alliance, la France n'était pas satisfaite de l'organisation actuelle et demanderait de profondes modifications avant l'échéance de 1969[2].

Le Premier ministre britannique a soulevé les questions européennes. Comme il était à prévoir, les positions sont largement divergentes, ne serait-ce qu'en raison de la façon de concevoir le rôle des États-Unis en Europe, ou leurs relations avec nous. Il ressort aussi des conversations que M. Wilson n'envisage en aucune façon une adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, ne serait-ce qu'en raison d'une politique agricole qui interdirait désormais en pratique les importations du Commonwealth. Il a marqué aussi en toute occasion son hostilité à la supranationalité.

Sur le plan économique, M. Wilson a exposé longuement les problèmes actuels de son pays et les difficultés qu'il rencontre. Il a souligné aussi l'importance des mesures que contiendra le projet de budget, sans d'ailleurs donner à ce sujet aucune précision. Surtout, il a marqué la détermination de son gouvernement de n'accepter en aucun cas une dévaluation de la livre. Il l'a fait d'autant plus qu'il semble persuadé que, dans les crises des derniers jours et semaines, une large part de responsabilité revient à la France dans les attaques dirigées contre la livre, ce qui n'est évidemment pas le cas. M. Wilson a parlé aussi de la manière dont il entend assurer le relais du grand crédit de 3 milliards de dollars qui vient à échéance fin mai.

Comme il ressort du communiqué, la discussion des problèmes d'ordre bilatéral a concerné essentiellement, sinon exclusivement, la coopération en matière aéronautique. Il existe déjà le projet *Concorde*. Les Anglais envisagent que l'on pourrait y ajouter d'autres types d'avions, sans d'ailleurs rien préciser en dehors du fait qu'ils vont sans doute abandonner l'appareil *TSR 2*. Des rencontres prochaines entre les ministres compétents ont été convenues.

[1] Se reporter à deux notes du service des Pactes au Département des 5 et 24 mars 1965, non retenues, intitulées : *Concept stratégique britannique pour l'Europe* et *État du projet britannique de force nucléaire atlantique*.

[2] Les vues françaises sur l'avenir de l'Alliance atlantique, en particulier la modification de ses structures et l'éventuelle dénonciation du traité, sont exposées dans *D.D.F.*, 1964-II, n° 86.

Les problèmes monétaires en général, qui intéressent personnellement beaucoup le Premier ministre, ont été discutés à de nombreuses reprises, et notamment avec M. Pompidou et le ministre des Finances. Les vues britanniques sont bien entendu fort différentes des nôtres, ne serait-ce qu'en raison des difficultés du sterling. Ici encore des rencontres prochaines ont été convenues entre les ministres compétents de part et d'autre.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

160

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Koscziusko-Morizet, Ambassadeur de France
à Léopoldville.

T. n° 672[1]. *Paris, 5 avril 1965.*

Diffusion strictement réservée.

(*Expédié :* le 6, à 19 h. 03).

Je me réfère à votre télégramme n° 684[2].

Le ton mesuré adopté par l'abbé Youlou dans sa déclaration à la presse est celui qui convient[3]. Nous ne pouvons qu'approuver la modération dont il a fait preuve en parlant de la situation de son pays et des réconciliations nécessaires. Après ce premier contact avec la presse et l'opinion publique, il nous semble préférable qu'il s'abstienne de toute nouvelle déclaration ou conférence de presse. L'essentiel, pour le moment, est qu'il rétablisse sa santé, s'informe et réfléchisse.

En formulant ces observations, nous n'avons en vue que ce qui nous paraît être l'intérêt du Congo-Léopoldville et celui du Congo-Brazzaville. Pour nous en effet, quels que soient les sentiments que nous puissions porter à l'abbé Youlou, nous ne nous identifions pas avec lui.

Vous pouvez faire part de ce qui précède à M. Tshombé.

(Congo-Léopoldville, Relations avec le Congo-Brazzaville, 1965).

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean-Marie Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches au Département.

[2] Le télégramme de Léopoldville n° 684 du 2 avril 1965, non retenu, fait part de la demande présentée par M. Tshombé concernant l'attitude à adopter vis-à-vis de l'abbé Youlou. Il souhaite connaître les vues du gouvernement français à cet égard.

[3] L'abbé Fulbert Youlou s'adresse à la presse le 1er avril 1965. Sur ce sujet, voir les télégrammes de Léopoldville nos 672 et 716 à 718, non retenus, des 1er et 7 avril 1965.

161

M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 552[1]. *Bonn, 6 avril 1965.*

Si la tension à Berlin n'avait pratiquement éclipsé depuis deux jours[2] toutes les autres affaires aux yeux des politiciens et des journalistes allemands, il est certain que l'événement constitué par la visite à Paris de M. Wilson eût été bien davantage analysé et commenté ici que cela n'a été le cas.

L'impression générale que laisse la lecture des articles, qui ont paru dans la presse à ce sujet avant que l'attention ne soit toute entière accaparée par le développement de la situation à Berlin, est celle d'un étonnement, mêlé d'un peu de dépit, devant la cordialité qui a marqué les échanges de vues entre les dirigeants français et anglais. On vivait depuis deux ans, du côté allemand, sur l'idée que le différend, fondamental, estimait-on, entre Paris et Londres sur la plupart des problèmes, et le ressentiment laissé par certaines prises de position[3], condamnaient nécessairement, et pour longtemps, les relations entre les deux gouvernements à une très grande froideur. Tout en déplorant officiellement cet état de choses on s'en était, semble-t-il, assez aisément accommodé, et peut-être même n'en était-on pas tellement mécontent. Les entretiens de Paris, dont beaucoup en République fédérale avaient sans doute imaginé – sinon espéré – qu'ils aboutiraient à un échec, ont, à cet égard, sonné le réveil.

Certes, on s'est plu à noter ici que leur résultat, sur le plan politique, était limité : tous les journaux ont souligné que les problèmes sur lesquels les vues de Paris et de Londres étaient notoirement divergentes avaient été systématiquement laissés de côté par les deux parties, et les commentateurs n'ont pas manqué de rappeler que ces problèmes étaient les plus importants, Alliance atlantique, rapports avec les États-Unis, Europe, Vietnam ; on en a conclu que si l'Entente cordiale était, comme on a

[1] Cette dépêche est intitulée : *Visite de M. Wilson à Paris.*

[2] Allusion aux harcèlements du trafic civil entre Berlin et la République fédérale par les douaniers et les policiers est-allemands. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 2207 à 2214 et 2239 à 2240 des 2 et 3 avril, non retenus. L'origine du conflit se trouve dans la réunion prévue à Berlin-Ouest du Parlement fédéral allemand le 7 avril, qui entraîne un affrontement entre Bonn et Pankow. Dès le 23 mars 1965, le ministère soviétique des Affaires étrangères remet aux trois ambassades occidentales une note protestant contre cette réunion du *Bundestag*. Sur le déroulement de ces événements, se reporter à la dépêche de Berlin n° 179/EU du 14 avril 1965, non reproduite, intitulée : *Les événements à Berlin du 4 au 10 avril 1965.*

[3] Allusion au refus du général de Gaulle de laisser la Grande-Bretagne entrer dans le Marché commun. La conférence de presse du président français se tient le 14 janvier 1963 et les négociations à Bruxelles sont suspendues le 18 janvier 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 35.

dit, « repeinte à neuf », elle ne produisait en définitive quelque effet que dans un domaine relativement mineur, celui de la coopération technique, Français et Anglais ayant pris la décision de principe de construire ensemble certains matériels.

En dépit de toutes ces réserves, le fait qu'un Premier ministre britannique soit venu s'entretenir à Paris avec les dirigeants français n'en a pas moins causé, chez les Allemands, une impression profonde et, venant après les manifestations récentes dans lesquelles ils avaient vu un « flirt » de Paris avec Moscou, a provoqué en eux des sentiments complexes où l'inquiétude l'emporte sur la satisfaction. « Où Paris veut-il en venir exactement ? » – cette question, même quand ils ne la formulent pas, beaucoup ici se la posent, et le soupçon naît d'un « désintérêt » que le gouvernement français pourrait bien, après tout, éprouver à l'égard d'un partenaire allemand qui a déçu.

Au moment même où M. Wilson partait pour Paris, l'Association anglo-allemande qui, traditionnellement, tient ses assises alternativement en Grande-Bretagne et en Allemagne, siégeait à Königswinter, près de Bonn. D'après certains échos, elle n'aurait eu qu'un succès assez mince, la participation allemande ayant été fortement réduite en nombre comme en qualité, alors que la délégation britannique était conduite par M. Walter Padley, ministre d'État au *Foreign Office*. M. Carstens et M. Schröder se sont toutefois efforcé de rétablir la situation, le premier en venant participer aux débats, le second en recevant personnellement, en dépit de son mauvais état de santé, les membres de l'Association et en leur tenant les propos les plus propres à les séduire : « Ni la Communauté économique européenne, ni la zone de libre-échange », a déclaré le ministre, « ne représentent l'Europe. Notre objectif final doit être de construire une unité européenne plus large, à laquelle pourront accéder tous les pays qui le désirent ». On ne pouvait plus clairement rappeler aux Anglais qu'ils ont à Bonn des amis sûrs.

L'entente avec les Anglais a toujours été, pour une partie au moins du monde politique et de l'opinion publique en République fédérale, un principe fondamental. On peut penser que l'évolution des relations entre la France et la Grande-Bretagne constituera, pour les dirigeants allemands, un motif supplémentaire de renforcer les liens entre leur pays et le Royaume-Uni. La visite de la reine Élisabeth[1], dans six semaines, leur fournira, à cet égard, une occasion qu'ils utiliseront certainement à fond.

(Europe, EU, Grande-Bretagne, 16-24-1, 1965).

[1] La Reine Élisabeth II se rend en visite officielle en RFA du 18 au 28 mai 1965, dont le 27 à Berlin-Ouest. Se reporter aux télégrammes de Londres n°s 2077 à 2081 du 17 mai, de Bonn n°s 3294 à 3298 du 22 mai, non reproduits. Concernant la visite de la Reine à Berlin-Ouest et la manifestation anglo-allemande, se reporter au télégramme de Berlin n°s 1143 à 1146 du 28 mai et pour une vue plus générale voir la dépêche de Berlin n° 229/EU du 1er juin 1965, non reproduits.

162

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1243 à 1249.[1] *Moscou, 7 avril 1965.*

Diffusion restreinte.

(*Reçu :* 12 h. 40).

Début de citation

Le gouvernement de la République française présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et en réponse à sa note en date du 23 mars 1965[2] a l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. Le gouvernement de la République française ne saurait accepter l'interprétation donnée par le gouvernement soviétique à la séance plénière du *Bundestag* ainsi qu'aux réunions des commissions et groupes parlementaires de cette Assemblée, qui doivent se tenir ces jours-ci à Berlin.

Celles-ci n'affectent pas le statut particulier de Berlin, tel qu'il est défini par les accords quadripartites ni ne mettent en cause les responsabilités des quatre puissances en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. Au demeurant, de telles réunions ont eu lieu à plusieurs reprises dans le passé[3] sans avoir provoqué d'incidents.

2. Les autorités soviétiques et est-allemandes ont en revanche pris depuis quelques jours sur les accès de Berlin une série de mesures dont le caractère illégal est évident[4].

[1] Le télégramme de Moscou n° 1242 du 7 avril 1965 informe Paris que la note va être remise à seize heures, heure locale, par les trois ministres-conseillers auprès des chefs des sections géographiques intéressées ou de leurs adjoints.

[2] Le 23 mars 1965, le ministère des Affaires étrangères de l'URSS remet aux trois ambassades occidentales une note protestant contre la réunion du *Bundestag* à Berlin-Ouest, prévue pour le 7 avril. Le texte de cette note est reproduit dans le télégramme de Moscou nos 1042 à 1045 et commenté dans le télégramme nos 1070 à 1072 ; ces deux documents, non retenus, sont datés du 24 mars 1965.

[3] Sur le plan historique, entre 1954 et 1959, le *Bundesrat* se réunit huit fois dans l'ancienne capitale, le *Bundestag*, trois fois. À dater de novembre 1958, en raison de la crise berlinoise, ces réunions ne s'y tiennent plus, à l'exception cependant des réunions du *Bundesversammlung* pour les élections du président de la République fédérale en 1959 et de nouveau le 1er juillet 1964.

[4] Se reporter à la chronologie des événements du 23 mars au 9 avril 1965, établie par la sous-direction d'Europe centrale au Département, relatant jour par jour les réactions soviétiques et est-allemandes ainsi qu'à la note émanant de la même sous-direction, datée du 12 avril 1965, non reproduite, intitulée : *Des incidents sur les accès de Berlin*, analysant la situation en quatre chapitres : I – Origine des incidents, II – Les incidents sur les accès et à Berlin (1er-10 avril 1965), III – Les réactions alliées, IV – Attitude allemande pendant la crise. À compléter par la dépêche de Berlin n° 179/EU du 14 avril 1965, non reproduite, intitulée : *Les événements à Berlin du 4 au 10 avril 1965.*

3. Depuis le 1er avril, les autorités est-allemandes multiplient les entraves sur les voies terrestres qui mènent à Berlin. Le trafic civil des marchandises et des passagers sur les routes entre Berlin et l'Allemagne occidentale a été délibérément ralenti ou arrêté par des fouilles ou des interrogatoires injustifiés. Depuis le 5 avril, l'autoroute Helmstedt-Berlin a été à plusieurs reprises et pendant plusieurs heures fermée à la circulation[1]. Les voies navigables reliant cette ville à l'Allemagne occidentale ont été également fermées pendant plusieurs heures ou plusieurs jours. Il a été ainsi porté une atteinte grave à la liberté d'accès à Berlin.

À Berlin même, les atteintes portées par les autorités est-allemandes à la liberté de circulation entre les secteurs occidentaux et le secteur soviétique se sont multipliées.

4. Au même moment, sous prétexte que des manœuvres soviétiques et est-allemandes avaient lieu dans la région de Berlin, des personnels alliés circulant entre Berlin et l'Allemagne occidentale ont été refoulés par les autorités soviétiques à l'entrée de l'autoroute.

Le contrôleur soviétique au CSAB a également refusé la garantie de sécurité des vols aux avions des trois puissances alliées utilisant certaines altitudes dans les couloirs aériens, pendant toute la durée de ces manœuvres[2].

5. Les mesures ainsi prises par les autorités soviétiques et est-allemandes sont contraires aux accords quadripartites, qui définissent le statut particulier de Berlin[3] et fixent les conditions d'accès à cette ville. Elles ne peuvent que provoquer une tension en Europe.

Le gouvernement de la République française compte sur le gouvernement soviétique, pour mettre fin immédiatement aux entraves apportées aux communications terrestres avec la ville de Berlin et pour prendre les mesures nécessaires afin d'en prévenir le retour. Il tiendra en outre le gouvernement soviétique pour responsable de la sécurité des vols alliés dans les couloirs aériens. Ces vols seront poursuivis conformément aux règles quadripartites en la matière.

Moscou, le 7 avril 1965

Fin de citation

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

[1] Du 5 au 9 avril 1965, les autoroutes Berlin-Hanovre, Berlin-Francfort et Berlin-Hambourg sont fermées chaque jour pendant plusieurs heures à toute circulation, tant pour les véhicules allemands qu'alliés.

[2] CSAB : centre de sécurité aérienne de Berlin. Les Soviétiques font savoir le 4 avril que les vols dans les couloirs aériens seraient limités à des altitudes comprises entre deux mille et trois mille cinquante mètres.

[3] Au sujet du statut de Berlin, se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, n° 324 (note 2) ; 1961-I, n° 252 (et notes).

163

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2024 à 2028. *Washington, 7 avril 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 8, 3 h. 15).

Le Département d'État a convoqué cet après-midi 7 avril les représentants des ambassades des pays membres de l'OTAN et de l'OTASE pour leur donner, séparément, une analyse du discours que M. Johnson doit prononcer ce soir à Baltimore sur le Sud-Est asiatique et dont les agences de presse ont déjà diffusé de larges extraits.

En attendant d'avoir le texte intégral de ce discours, je crois devoir faire, sur ce qui nous a été dit, les premières remarques suivantes :

Sans doute, le Président affirme-t-il de nouveau la détermination des États-Unis de poursuivre leur tâche au Sud-Est asiatique et de défendre la liberté là où elle est menacée. Aujourd'hui encore, des bombardements menés au Nord-Vietnam illustrent cette volonté.

Mais dans le même temps, et pour la première fois, me semble-t-il, M. Johnson déclare que des « discussions » peuvent être engagées sans conditions préalables. Nos interlocuteurs du Département d'Etat ont, il est vrai, insisté sur le fait que discussions ne voulait pas dire « négociations ». Il n'en reste pas moins que l'administration paraît avoir abandonné, au moins à l'usage de l'opinion, son exigence d'hier : elle renonce à faire dépendre l'ouverture de ces discussions, aux formes d'ailleurs très souples, du « signe » qui annoncerait la résolution du Vietnam du Nord de « laisser à l'avenir son voisin du Sud tranquille ». D'autre part, fidèle à la thèse de Washington selon laquelle le conflit découle de l'intervention de Hanoï au sud de la péninsule, le président tient le Vietnam du Nord pour le seul adversaire avec lequel il serait éventuellement possible de négocier. Il ne fait à aucun moment même allusion aux mouvements de résistance intérieure : il prend ainsi le contre-pied de la position défendue, hier encore, par Chou En-laï[1].

Sur le plan de l'opinion intérieure ou internationale, l'intervention du Président, qui constitue une première réponse à la démarche des dix-sept pays non alignés[2], améliorera, au moins pour un certain temps, la position des États-Unis : malgré l'ambiguïté des termes employés et le

[1] À propos de la position du Premier ministre chinois, voir notamment ci-dessus l'entretien Chou En-laï – Paye du 17 mars 1965.

[2] Sur cet appel rédigé par les ambassadeurs à Belgrade des pays non alignés du 13 au 15 mars 1965, voir le télégramme de Belgrade nos 273 à 275 du 19 mars 1965, non reproduit. Voir également le télégramme d'Hanoï nos 56 à 59 du 4 avril 1965 (et notes), publié ci-dessus.

caractère vague des buts proposés, l'offre d'une espèce de plan Marshall[1] pour le Sud-Est asiatique, qui irritera sans doute le monde communiste, pourra exercer un attrait sur certaines puissances du Tiers Monde.

Il apparaît donc que les propositions de M. Johnson, qui mêlent la menace à l'offre d'une aide pacifique, qui cherchent à limiter « l'escalade » « par la sagesse et la modération », qui se fixent comme objectif l'établissement d'un Vietnam indépendant, jouissant de garanties sûres, libre de toute ingérence étrangère, qui ne soit lié à aucune alliance et ne devienne pas une base militaire pour aucun pays, ont avant tout un caractère tactique. La volonté de poursuivre une croisade contre le communisme asiatique n'est pas atténuée, ni celle de consolider « l'ordre mondial ». C'est pourquoi l'offre d'une discussion sans condition, qui est bien tardive et entourée de considérations violemment anti-chinoises, ne semble pas devoir provoquer à brève échéance une solution politique du conflit.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

164

NOTE

Situation au Burundi

N.[2] *Paris, 8 avril 1965.*

Divers événements et notamment l'assassinat du Premier ministre, M. Ngendandumwe, le 15 janvier dernier, ont ouvert au Burundi une période d'instabilité.

Les haines raciales et les divisions qui affaiblissent le parti majoritaire[3] paraissent être à l'origine des difficultés que connaît actuellement le pays.

Bien que l'antagonisme entre Tutsis (20 % de la population), qui ont constitué jusqu'à l'indépendance une caste privilégiée, et Hutus (80 % de la population), longtemps réduits au servage, n'ait jamais été aussi vif au Burundi qu'au Rwanda, les rivalités ethniques marquent profondément la vie du pays.

Au sein du « Parti de l'Unité et du Progrès national » (UPRONA), pratiquement érigé en parti unique, deux groupes s'opposent : l'un comprenant

[1] Allusion au plan d'aide économique aux pays européens affaiblis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, proposé le 5 juin 1947 par le général Marshall, secrétaire d'État américain, dans un discours à l'Université d'Harvard.

[2] Cette note émane de la direction d'Afrique-Levant au Département.

[3] UPRONA : Parti de l'Unité et du Progrès national, fondé en 1958.

surtout des Tutsis se montre respectueux des institutions traditionnelles mais est partisan d'une politique étrangère « progressiste » et d'un rapprochement avec les pays de l'Est[1]. L'autre, où dominent les éléments Hutus, voudrait voir limiter les pouvoirs de la monarchie mais adopte des positions modérées sur le plan extérieur.

Entre ces deux groupes, le Mwami Mwambutsa IV, héritier d'une dynastie Tutsi mais conscient de la nécessité d'une coopération des deux ethnies, fait figure d'arbitre. Bien qu'influençable et peu sérieux, il jouit d'un large soutien populaire et n'hésite pas, comme les récents événements viennent de le montrer, à intervenir sur la scène politique.

En effet, après avoir pendant huit mois laissé un gouvernement de tendance progressiste[2] développer des relations avec l'Afrique révolutionnaire et avec la Chine, dont l'ambassade avait fini par exercer une réelle influence à Bujumbura, le Mwami, sans tenir compte du sentiment du Parlement, rappelait l'ancien Premier ministre de tendance modérée, M. Ngendandumwe. Quelques jours après son accession au pouvoir, celui-ci était assassiné dans des conditions qui n'ont pas été éclairées.

Grâce à l'intervention du chef de l'État, l'ordre dans le pays ne fut cependant pas menacé. Les membres de l'ambassade de Chine furent expulsés[3], l'Assemblée nationale dissoute[4] et des élections prévues pour le 10 mai, un nouveau gouvernement[5] mis en place dont les pouvoirs furent d'ailleurs aussitôt réduits à leur plus simple expression au profit d'une équipe de hauts fonctionnaires directement contrôlés par le palais.

Un malaise profond n'en subsiste pas moins, surtout dans les milieux évolués de Bujumbura et une incertitude sérieuse pèse sur l'avenir du pays. Il n'est pas certain en effet que le Souverain possède les qualités de caractère nécessaires pour sauver lui-même à la longue les responsabilités du pouvoir et imposer aux groupes politiques et aux ethnies rivales les compromis qu'exigerait le maintien de la cohésion nationale.

Le souci de diversifier l'aide qu'il reçoit de l'étranger a amené le Burundi à se tourner vers la France et à solliciter son assistance. Le Mwami a effectué à Paris, en novembre 1962[6], une visite au cours de laquelle il a été reçu

[1] Les ultras, d'origine tutsi, nationalistes favorables aux idées défendues à Dar es-Salaam et au Caire, sont dirigés par le prince Muhirwa (Tutsi) ; l'autre tendance, les modérés tutsi et hutu, bien que nationalistes, entendent coopérer avec l'Occident et promouvoir un régime plus démocratique ; leur *leader*, M. Pierre Ngendandumwe, est assassiné le 15 janvier 1965.

[2] Gouvernement Albin Nyamoya (6 avril 1964-7 janvier 1965).

[3] Les relations diplomatiques avec Pékin sont suspendues le 29 janvier 1965.

[4] L'Assemblée nationale est dissoute par arrêté du 3 mars 1965.

[5] Le 20 janvier, M. Joseph Bamina (Hutu), président de l'UPRONA, est désigné par le Mwami comme successeur de Pierre Ngendandumwe.

[6] Le Mwami du Burundi se rend en visite officielle à Paris du 29 novembre au 3 décembre 1962. Se reporter à la note de la direction d'Afrique-Levant en date du 6 décembre 1962, intitulée : *Visite à Paris du Mwami du Burundi*, non reproduite.

à déjeuner au Palais de l'Élysée. À la suite de cette visite, en février 1963[1], un accord de coopération technique et culturelle a été conclu entre les deux pays. Cet accord cadre a été complété, le 5 août 1964[2], par une convention radiophonique. Le gouvernement français a détaché au Burundi un certain nombre d'experts, notamment dans le domaine économique et statistique. Il accorde 55 bourses par an et détache une vingtaine de professeurs. Dans le domaine de l'équipement, les autorités de Bujumbura se sont adressées à la société Schneider pour la réalisation d'un important programme d'électrification dont l'étude est actuellement en cours et dont le financement posera des problèmes sur lesquels le gouvernement français ne s'est pas encore prononcé.

(Direction d'Afrique-Levant, Burundi, 1965).

165

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2036 à 2040. *Washington, 8 avril 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 9, 2 h. 44).

Je me réfère à mon télégramme n° 2024[3].

Quelles que soient les arrière-pensées qui ont inspiré le président Johnson, le discours qu'il a prononcé hier soir à Baltimore sur le Vietnam constitue une opération tactique réussie. Aux yeux des étudiants auxquels il s'adressait comme à ceux des travaillistes anglais qui viennent de le féliciter et de certains dirigeants du Tiers Monde, l'administration américaine, en renonçant aux conditions préalables, a modifié de façon sensible sa position et rejeté sur l'adversaire l'odieux d'un refus.

Le chemin parcouru depuis un an par l'administration peut paraître, en effet, assez long : les mots de négociation et de neutralisation étaient, alors, tenus ici pour des synonymes de reddition. Hier encore, le secrétaire d'État faisait dépendre l'ouverture de négociations de la cessation de l'agression du Nord contre le Sud. Dimanche dernier, M. McGeorge Bundy laissait prévoir, mais bien vaguement, l'abandon de cette « condition spécifique ». Maintenant, c'est chose faite et dans le pays l'écho est, à quelques voix républicaines près, unanimement favorable.

[1] Le 11 février 1963.

[2] Accord franco-burundais de coopération radiophonique du 5 août 1964.

[3] Voir ci-dessus le télégramme de Washington sur le Vietnam, n°s 2024 à 2028 du 7 avril 1965.

Si les modalités de la discussion ou de la négociation éventuelle sont presque laissées au « bon cœur » de l'adversaire, si les buts de paix sont définis dans leurs grandes lignes et correspondent, sauf le mot, à la neutralisation du Sud-Vietnam, en revanche, des éléments essentiels pour Hanoï, à savoir la représentativité du Vietcong et sa place dans la vie politique à Saigon, sont complètement passés sous silence. Les États-Unis donnent ainsi l'impression de vouloir traiter l'affaire de haut, au nom de « l'ordre mondial » dont ils se font les champions exigeants.

Aussi, comme le laissent entendre déjà les réactions, d'ailleurs bien prévisibles, de Hanoï, de Pékin et de Moscou, la suppression du côté américain de toute condition préalable ne sera-t-il probablement pas suffisante pour amener les adversaires à se réunir autour d'une table de conférence. Les opérations vont donc sans doute reprendre et peut-être même s'étendre. Des dispositions comportant des transferts d'unités auraient été, me dit-on, arrêtées récemment à cet effet. Mais, même dans ce cas, l'habileté du président Johnson portera ses fruits : ayant assoupli au moins en apparence sa position diplomatique, il pourra renforcer son dispositif militaire sans s'attirer les critiques de ses censeurs de la veille. Il se sera ainsi octroyé un temps de répit supplémentaire qui lui permettra, espère-t-il, de faire sentir, mieux encore, sa détermination aux ennemis du Nord et les convaincre que toute résistance est inutile : « autour du monde, de Berlin au Siam ». Les victimes de l'agression communiste sauront alors, selon M. Johnson, qu'ils peuvent compter sur les États-Unis.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

166

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2045 à 2046. *Washington, 9 avril 1965.*

Sans diffusion.

Pour le Ministre seul.

(*Reçu :* 21 h. 35).

J'ai été approché ce matin, 9 avril, par un de nos correspondant habituels au Département d'État, qui désirait me dire combien les réactions favorables de la presse française au discours du président Johnson sur le Vietnam[1] avaient été reçues ici avec satisfaction : on se félicitait qu'un certain accord ait été ainsi rétabli sur un sujet aussi important entre les deux opinions. S'il était possible au gouvernement français de manifester, d'une façon ou d'une autre, une certaine approbation, pour les idées

[1] Le président Johnson prononce un discours sur le Vietnam à Baltimore le 7 avril 1965.

exprimées dans ce discours, l'effet, a ajouté mon interlocuteur, contribuerait, de façon déterminante, à améliorer l'atmosphère de nos relations.

Je n'ai même pas indiqué à mon interlocuteur que je vous transmettrais ces « suggestions ». Je tenais cependant à ce que vous en soyez informé.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

167

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Nouvelle attitude des États-Unis devant l'affaire du Vietnam

N. n° 194. *Paris, 9 avril 1965.*

Trois thèmes essentiels se dégagent du discours prononcé le 7 avril par le président Johnson au sujet du Vietnam.

1. Les États-Unis, se tenant pour responsables de la liberté dans le monde, sont contraints par respect pour leurs principes et pour les engagements qu'ils ont souscrits auprès du Vietnam du Sud à répondre, par des opérations militaires qui dureront aussi longtemps qu'il le faudra, à l'agression du Vietnam du Nord, poussé par la Chine et aidé par une partie de la population du Sud. Les Etats-Unis agissent ainsi à contrecœur, mais jugent les raids aériens « nécessaires pour aboutir plus sûrement à la paix » et persuader Hanoï que l'Amérique ne sera pas vaincue.

En attendant « le jour heureux d'une paix nécessaire », le gouvernement de Washington s'efforcera d'empêcher l'extension du conflit et usera de sa puissance « avec modération et avec toute la sagesse qu'il possède » ; l'Amérique ne cherche nullement en effet à « dévaster ce que les Vietnamiens du Nord ont construit au prix de labeur et de sacrifices ».

2. Les buts de guerre ainsi définis, il reste que « la seule voie possible pour des hommes raisonnables est celle d'un règlement pacifique » exigeant un Vietnam du Sud indépendant, libre de toute ingérence, de toute alliance et de toute base militaire étrangère ».

Pour parvenir à un tel règlement, le gouvernement américain est prêt, sans condition préalable, à entamer « des discussions ou des négociations avec les gouvernements intéressés, au sein de groupes importants ou restreints », en remettant en vigueur les accords anciens ou en les renforçant par de nouveaux.

3. Conscients enfin que la stabilité et la paix retrouvées ne pourront s'épanouir sans un vaste effort de développement économique et social,

les États-Unis proposent la mise en place, sous l'égide des Nations Unies, d'un plan de coopération entre les peuples d'Asie du Sud-Est ; ils souhaitent qu'y participe la République démocratique du Vietnam. Les États industrialisés – y compris l'URSS – devraient alors fournir leur appui à cette entreprise.

*
* *

Les informations dont nous disposons semblent montrer que cette révision substantielle et plutôt inattendue de la position américaine au Vietnam a pris les pays communistes par surprise. En effet, aucune mention du discours de M. Johnson n'apparaît dans les déclarations faites le 8 par M. Mikoyan et M. Brejnev[1], qui continuent à dénoncer violemment l'agression américaine et à souligner la résolution soviétique d'apporter au Nord-Vietnam toute l'aide nécessaire. Quant à la *Pravda* du 9 avril, tout en reprochant au président des États-Unis de faire silence sur les actes de « piraterie » contre le Vietnam-Nord, elle garde un ton relativement objectif et reproduit sans commentaires le passage de la déclaration relatif à une négociation « sans conditions »[2]. Radio-Pékin, pour sa part, a proclamé le 8 avril que le discours de Baltimore était une manœuvre hypocrite, destinée à tromper la vigilance du peuple vietnamien. Selon nos dernières informations, le gouvernement nord-vietnamien paraît décidé à adopter la même attitude[3].

En revanche, le secrétaire général des Nations Unies a qualifié hier de « constructive » l'annonce que le gouvernement de Washington était prêt à engager des négociations sans condition et il a souligné le caractère « positif et généreux » de l'offre américaine d'aide économique massive aux pays du Sud-Est asiatique[4].

*
* *

Nous ne pouvons, pour notre part, que nous féliciter de la volonté manifestée désormais par l'administration américaine de participer à des négociations sur le Vietnam sans exiger, au préalable, « l'arrêt de l'agression du Nord contre le Sud ». Cette attitude correspond à celle que

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Varsovie n°s 608 à 613 du 10 avril 1965, non reproduit.

[2] Sur cet article de la *Pravda*, voir le télégramme de Moscou n°s 1299 à 1303 du 9 avril 1965, non reproduit.

[3] Sur les réactions du gouvernement nord-vietnamien, voir le télégramme d'Hanoï n°s 65 à 66 du 10 avril 1965, non reproduit.

[4] Au sujet de l'opinion d'U Thant sur le discours de Baltimore, voir le télégramme de New York n°s 861 à 872 du 9 avril 1965, non reproduit.

nous avons recommandée nous-mêmes sans cesse et que le Président de la République avait définie avec netteté dans sa conférence de presse du 23 juillet 1964[1]. L'objectif essentiel de la négociation, tel que le voit le président Johnson, c'est-à-dire le « désengagement » du Sud-Vietnam par la remise en application des accords de Genève[2] complétés et améliorés, est également conforme à nos vues. En ce qui concerne le cadre et la procédure de la négociation, nous avons toujours préconisé d'adopter ceux de Genève qui ont l'avantage d'exister et d'avoir fait leurs preuves. Si les recommandations du discours de Baltimore sont à cet égard moins précises, elles ne renferment rien de contradictoire avec notre propre thèse.

Enfin, la mise en application d'un plan d'assistance économique coordonné entre les principales puissances en faveur des pays déshérités serait tout à fait conforme aux concepts que nous défendons depuis longtemps. Il suffit à cet égard de se reporter à la conférence de presse du 23 juillet 1964 du général de Gaulle pour constater que, dès cette date, le chef de l'État français avait fait une proposition presque identique en faveur des quatre États de l'ancienne Indochine française. Nous ne pouvons donc qu'enregistrer également avec intérêt cet aspect de la nouvelle politique américaine.

En revanche, rien n'indique encore que le gouvernement de Washington soit prêt à se départir de l'attitude de principe hostile qu'il a adoptée jusqu'à présent quant à la participation du Front national de libération du Sud-Vietnam à la négociation envisagée. Comme les communistes asiatiques, les Chinois en tête, ont à ce sujet un point de vue catégoriquement opposé, il y a là, entre les deux camps, une divergence fondamentale qui sera probablement très difficile à aplanir. Il faut espérer qu'elle le sera sans trop de délai car une négociation qui ne tiendrait pas compte de l'existence du FNL n'est guère à nos yeux concevable.

*
* *

Compte tenu de l'analyse qui précède et sous réserve d'un complément d'informations, il semble que les enseignements suivants peuvent être tirés de la définition de la nouvelle attitude des États-Unis devant le problème vietnamien.

En menant de front l'« offensive » diplomatique et l'effort militaire, les États-Unis se sont livrés avant tout à une manifestation visant à frapper l'opinion publique mondiale et notamment celle des pays non engagés. Ils y étaient dans une grande mesure contraints. Ils savent que des critiques de plus en plus nombreuses s'élèvent contre l'immobilisme de leur attitude et que, d'autre part, l'emploi de certains moyens de guerre sont impopulaires.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 38.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

La nouvelle opération a été menée avec adresse : elle comporte simultanément une ouverture diplomatique et le maintien et même l'accroissement de la pression militaire (renforcement des bombardements sur le Nord[1] et envoi de renforts de *Marines* au Sud)[2]. Le premier élément vise sans doute à équilibrer le second et, dans une certaine mesure, à le cacher ou à le légitimer aux yeux des pays de bonne volonté qui sont soucieux de voir un allié ou un ami concilier la force avec la raison. Sans doute les États-Unis espèrent-ils que, pendant quelque temps, leur position sera plus facilement défendable dans les pays de l'Alliance atlantique, dans certains pays arabes, en Inde, au Japon, etc. Il ne conviendra pas de s'étonner si le second élément est en revanche celui qui apparaît le plus évident aux pays communistes. Pour Pékin, l'initiative américaine est tout simplement « une vieille marchandise sous un nom nouveau ».

En fait, Washington affirme sa décision de poursuivre sa pression militaire. « Nous estimons, dit le président Johnson, qu'elles [les attaques aériennes] constituent un élément nécessaire pour aboutir le plus sûrement à la paix ». La méthode n'est donc point changée et, si l'objectif politique est désormais mis dans une lumière plus nette aux yeux de l'étranger, aucun assouplissement n'apparaît qui permette de favoriser le dialogue avec le partenaire qui se bat ou ceux qui soutiennent les combattants. Il est douteux que les pays communistes, en premier lieu la Chine et la RDVN, acceptent, aujourd'hui plus qu'hier, de fléchir ou de se rendre à merci. Un durcissement de leur part est au contraire prévisible en sorte que la perspective de négociations tracée par le président Johnson, ainsi que le programme spectaculaire d'aide économique, semblent devoir rester lettre morte. Promesse pour l'avenir sans doute mais comment la nouvelle initiative américaine agirait-elle sur le présent ? Peut-on donner crédit à celui qui s'engage à reconstruire demain les ponts et les usines dans le moment même où il persiste à les détruire ?

Il reste que le discours de Baltimore engage les Américains dans la voie de formules et de solutions politiques qu'il ne leur sera plus facile de récuser à l'avenir. Même liées à l'étalage de démonstrations militaires, ces formules sont une concession importante au bon sens. Elles auront sans doute leurs répercussions au Vietnam même. Pour la première fois, le pays protecteur, qui s'est lancé et a lancé le Vietnam dans un engagement sans issue, reconnaît lui-même qu'à la limite c'est un Vietnam neutre et indépendant qu'il importe de construire, un Vietnam sans alliances militaires et sans ingérences étrangères. Le temps n'est donc plus de cette simplification qui faisait de la neutralité un synonyme du communisme. La solution politique tardivement énoncée par le président Johnson est désormais opposable, par les Vietnamiens eux-mêmes, à la

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 407 à 411 du 16 mars 1965.

[2] Sur le débarquement de 3 500 *Marines* à Danang le 8 mars, voir le télégramme de Saigon n° 386 du 8 mars 1965, non reproduit.

puissance qui les mène au combat et mène de plus en plus le combat pour ses propres objectifs sur leur sol. L'heure pourrait maintenant venir où les Vietnamiens, lassés d'une absurde guerre de destruction, exprimeront le souhait que la « consolidation de l'ordre mondial » soit recherchée hors de chez eux. Tel pourrait être pour eux, alors, la première signification réconfortante de la neutralité.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

168

M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1326 à 1345. *Moscou, 10 avril 1965.*

Confidentiel. Strictement réservé.

(*Reçu :* 17 h. 30).

J'ai été convoqué aujourd'hui à 12 heures 30 par M. Gromyko, rentré le matin même de Varsovie.

Le ministre des Affaires étrangères, se référant à ma conservation avec M. Kossyguine du 23 décembre[1], aux entretiens ultérieurs de M. Vinogradov avec le général de Gaulle[2] et avec Votre Excellence[3] et, plus généralement, aux « possibilités de coopération franco-soviétique qui étaient apparues dans certaines questions internationales », m'a fait ce qu'il a appelé une « déclaration orale », dont une version française m'a été lue par un interprète et dont le texte en russe m'a été ensuite remis.

J'envoie la traduction de ce texte sous télégramme séparé.

Cette communication porte essentiellement sur deux points : l'Indochine d'une part, le désarmement et les mesures partielles de désarmement de l'autre.

Sur le premier point, les suggestions qui nous sont faites sont précises et visent à nous engager, sous le signe de la réprobation de l'agression américaine, dans une action concertée en vue de la convocation d'une ou de plusieurs « conférences » sur le Laos et le Cambodge. Ces propositions tendent à aborder le problème du Vietnam par la périphérie et semblent ainsi rejoindre les vues exprimées par M. Chou En-laï à M. Paye le mois dernier. Elles sont d'autant plus notables qu'il y a une semaine (mon

[1] Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 234.

[2] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Vinogradov, qui s'est tenu à Paris le 25 janvier 1965.

[3] Voir ci-dessus le télégramme de Paris pour Moscou, nos 2370 à 2373 en date du 16 février 1965.

télégramme n° 1183, *in fine*)[1], M. Gromyko s'était montré fort peu tenté de poursuivre les conversations avec nous en ce qui concerne le Sud-Est asiatique. Est-ce à Varsovie que les dirigeants soviétiques se sont ravisés ?

Sur le deuxième point, il s'agit d'une invitation plus générale à des échanges de vues et d'une incitation, à nous adressées, à apporter aux problèmes du désarmement et de la sécurité une contribution active.

Je me suis abstenu de commentaires de substance, me contentant de demander à M. Gromyko s'il attendait une réponse à sa communication avant sa visite à Paris ou s'il souhaitait s'entretenir des questions qui y sont évoquées avec Votre Excellence à la fin de ce mois. Le ministre m'a dit qu'il nous laissait entièrement libres de répondre à notre convenance, soit avant, soit pendant son séjour à Paris. Comme je remarquais que, les problèmes de l'Indochine apparaissant actuellement plus pressants que ceux du désarmement, il serait peut-être jugé opportun à Paris de répondre d'abord sur le premier sujet, mon interlocuteur a abondé dans ce sens.

Quant au problème allemand et à la sécurité européenne, le gouvernement soviétique considère toujours, m'a dit le ministre, qu'ils doivent occuper la place principale dans les échanges de vues dont nous sommes convenus. S'il ne les mentionnait pas aujourd'hui, c'était, déférant à notre vœu, en vue de les réserver pour ses prochaines conversations de Paris.

J'ai profité de mon entretien de ce matin avec M. Gromyko pour lui demander s'il pouvait commenter les entretiens soviéto-polonais, qui venaient de se conclure par un nouveau traité d'alliance et d'assistance mutuelle[2]. Pas une ombre au tableau, m'a affirmé catégoriquement le ministre. Nous sommes parfaitement satisfaits de notre visite et l'accord a été complet avec les Polonais.

Comme je remarquais que le nouveau traité, marqué par une méfiance systématique envers l'esprit de revanche prêté à la RFA, ne me paraissait guère de nature à contribuer à la détente que l'URSS désirait introduire dans les relations entre les pays européens de l'Est et de l'Ouest et qu'il ne faciliterait sans doute pas les conversations franco-soviétiques, le ministre m'a répondu avec vivacité que « le revanchisme » allemand devait être abattu à tout prix et que c'était, aux yeux de son gouvernement, la condition prioritaire à toute détente européenne. Il n'a pas mentionné la récente réunion du *Bundestag* à Berlin.

[1] Ce télégramme en date du 3 avril 1965, non reproduit, rapporte une conversation entre l'ambassadeur de France et M. Gromyko lors d'un déjeuner à l'ambassade. Il concerne la préparation de la prochaine visite du ministre soviétique à Paris, notamment l'élaboration de l'ordre du jour des conversations. À cette occasion, M. Gromyko ne se montre guère pressé d'ouvrir une discussion sur le Vietnam.

[2] Le 9 avril 1965, un nouvel accord d'amitié, d'aide mutuelle et de coopération est signé à Varsovie entre les représentants de l'URSS d'une part, Leonid Brejnev et Alexeï Kossyguine, et ceux de Pologne d'autre part, Wladislaw Gomulka et Jozef Cyrankiewicz, garantissant à la Pologne l'inviolabilité de ses frontières.

M. Gromyko m'a dit ce matin quelques mots sévères des déclarations faites à Baltimore par le président Johnson[1] : prise de position inquiétante, manque complet de réalisme. De sa main droite, le président américain menace le Vietnam de ses bombes, de sa main gauche, il montre maintenant le morceau de sucre et il déclare qu'il est prêt à donner le sucre si le Vietnam cède à la menace de la bombe. Or, le Vietnam ne cèdera jamais et tous les pays socialistes, URSS en tête, le soutiendront. Il n'y a pas d'issue pacifique de cette affaire en dehors de la cessation de l'agression américaine.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

169

M. WINCKLER, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 860 à 864. *Berlin, 12 avril 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 24).

Ce que l'on a désigné abusivement sous le nom de nouvelle crise de Berlin[2] n'en a, en réalité, pas été une. Les précédents incidents s'inscrivaient dans un ensemble défini par les ultimatums de Khrouchtchev en fonction de la signature d'un traité de paix et d'une démilitarisation de Berlin-Ouest[3]. Chaque initiative soviétique pouvait apparaître comme une tentative d'imposer aux alliés une épreuve de force à Berlin.

Les manœuvres militaires qui ont servi cette fois de prétexte aux restrictions imposées aux alliés et au trafic allemand avaient un caractère temporaire nettement marqué en fonction de la réunion de la Diète[4]. Sans

[1] Lors de son discours à Baltimore à l'Université Johns Hopkins, le 7 avril 1965, Lyndon Johnson déclare renoncer à tout préalable à une négociation sur le Vietnam et annonce une importante aide économique à l'Asie du Sud-Est.

[2] Ces observations sont à compléter par le télégramme de Bonn nos 2508 à 2517 du 15 avril 1965, non reproduit, dans lequel l'ambassadeur de France en RFA fait part de ses propres commentaires et esquisse un bilan provisoire de cette affaire. La réunion à Berlin-Ouest du Parlement fédéral allemand a pour conséquence, dès le 23 mars, mais plus particulièrement du 4 au 10 avril 1965, l'interruption partielle par les Soviétiques et les Allemands de l'Est des communications entre le monde libre et les secteurs occidentaux de l'ancienne capitale. Ces événements sont qualifiés de *crise* ou de *petit blocus*.

[3] Se reporter plus particulièrement à *D.D.F.*, 1958-II, nos 166, 324, 372 ; 1959-I, n° 18 ; 1961-I, n° 85 ; 1961-II, nos 10, 68 ; 1962-I, n° 113.

[4] Le 4 avril 1965, à vingt-trois heures quinze, le chef contrôleur soviétique au CSAB (Centre de Sécurité aérienne de Berlin) déclare aux trois contrôleurs occidentaux qu'en raison de manœuvres conjointes est-allemandes et soviétiques à l'ouest de Berlin, les vols dans les corridors devront,

doute, les entraves apportées à la libre circulation sur l'autoroute et dans les couloirs aériens allaient-elles contre les principes établis et affectaient-elles directement les droits alliés et les intérêts allemands. Cependant, les fermetures de l'autoroute étaient-elles d'une durée relativement limitée et les hauteurs réservées dans les corridors aériens laissaient un espace raisonnable au trafic commercial.

Les Russes ont, tout au long de l'expérience, conservé sur son déroulement un contrôle étroit. La présence à Berlin-Est du général Gretchko et du général Verchinine[1] en est la preuve.

Le souci de ne pas laisser dégénérer les choses en un affrontement militaire a été apparent dès les premiers jours. Il s'agissait avant tout de donner à Ulbricht une fiche de consolation[2] pour compenser celle que les alliés avaient accordée à M. Erhard en l'autorisant à tenir sa séance du *Bundestag* à Berlin.

Il s'agissait aussi de faire en sorte que les Allemands de la République fédérale y regardent désormais à deux fois avant de recommencer. Il semble que ce but ait été atteint dans une large mesure. Le marché immobilier berlinois a marqué une baisse considérable et la Bourse de la ville a subi le contrecoup des derniers événements. Deux ou trois crises de cette nature et c'en serait fait de la prospérité des secteurs occidentaux.

Les Russes ne pensaient sans doute pas à réveiller la situation à Berlin. Ils y ont été amenés par l'insistance de M. Ulbricht. Peut-être une fois lancée, ont-ils jugé que l'opération était payante. Elle relevait le prestige de l'URSS dans le camp communiste et pouvait constituer un avertissement indirect aux États-Unis pour l'affaire du Vietnam.

Elle devait en tout état de cause rappeler la géographie aux alliés et les faire se souvenir de la précarité de la situation de Berlin.

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

du 5 au 11 avril, s'effectuer à des altitudes fixées à deux mille mètres minimum et trois mille cinquante mètres maximum (normalement les avions alliés volent à une altitude allant de huit cents mètres à trois mille cinquante mètres).

[1] Ces deux officiers supérieurs soviétiques ne sont pas généraux mais maréchaux, le premier depuis 1955, le second depuis 1959. Le maréchal Andreï Antonovitch Grechko, commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie, Premier vice-ministre de la Défense de l'URSS, et le maréchal Konstantin Andreïevitch Vershinin, vice-ministre de la Défense de l'URSS, commandant en chef des forces aériennes soviétiques, arrivent à Berlin-Est le 6 avril 1965.

[2] De Varsovie où il se trouve, M. Brejnev donne des encouragements publics à la RDA. Ainsi se trouve confirmé l'appui donné à Walter Ulbricht et à son régime par la nouvelle équipe des dirigeants soviétiques.

170

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. SEYDOUX, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES.

T. nos 1750 à 1754[1]. *Paris, 12 avril 1965.*

(*Expédié :* le 13, 8 h. 41).

Bonne note a été prise de ce que M. Thant vous a dit sur la situation au Vietnam du Sud et sur le degré de représentativité du gouvernement de ce pays[2].

En faisant valoir que ni le gouvernement de Saigon, comme le voudraient les Américains, ni le FLN, comme le voudraient les Chinois, ne peuvent être considérés isolément comme seuls habilités à participer à des négociations ou même à des conversations, le secrétaire général des Nations Unies a soulevé un point important. M. Thant se demande si l'on ne devrait pas avoir recours à des formules inspirées du précédent de la conférence sur le Laos, c'est-à-dire faire appel à des délégations composites qui représenteraient les principaux courants d'opinion[3].

Cette suggestion est fort intéressante. Elle soulève bien entendu aussi des difficultés, que M. Thant connaît. Les États-Unis n'acceptent pas le FLN comme interlocuteur, pas plus que la Chine et le Nord-Vietnam n'acceptent le gouvernement de Saigon. D'autre part, si la formule tripartite adoptée pour le Laos en 1961 a permis la réunion de la conférence, par la suite les diverses factions n'ont pu s'entendre entre elles et le pays demeure toujours divisé. Enfin, on peut se demander si dans les circonstances actuelles il n'existe au Vietnam que deux factions. Ne faut-il pas tenir compte aussi des mouvements essentiels qui sont apparents dans le Vietnam du Sud officiel en dehors même du gouvernement. Il existe des rivalités entre généraux et plusieurs courants dans leurs aspirations ; il y a les catholiques et les bouddhistes, sans parler des Caodaïstes et des

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Voir à ce sujet le télégramme de New York nos 861 à 872 du 9 avril 1965, non reproduit. Il rapporte que U Thant *« se demandait si la formule qui permettrait de négocier ne devait pas s'inspirer du précédent de la conférence sur le Laos : le Sud-Vietnam pourrait, dans cette hypothèse, participer à des négociations ou à des conversations – qui, selon le secrétaire général, pourrait* (sic) *réunir de nombreux partenaires – par une délégation comprenant côte à côte des représentants des deux factions, le FNL et le gouvernement de Saigon. Il ne serait pas politique, en effet, d'envisager une discussion en l'absence de l'un ou de l'autre. Hanoï aurait de toute façon sa propre représentation ».*

[3] Lors de la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos, la délégation laotienne comprend des représentants de la droite, du Pathet Lao et des neutralistes.

autres sectes. Il faut envisager l'ensemble de la situation, qui ne s'éclaircirait vraiment qu'un long temps après un arrêt des combats et une reprise de la vie nationale.

Il n'en reste pas moins que les propos que vous a tenus M. Thant ont leur valeur. Vous maintiendrez le contact avec lui, en commentant pour le moment la situation, compte tenu des indications ci-dessus.

Quant à l'initiative du président Johnson à Baltimore[1], elle représente certes, comme vous l'a dit le secrétaire général des Nations Unies, une étape dans l'évolution de la politique des Américains, mais elle ne résout aucun problème, ne serait-ce qu'en raison de la question de la représentativité sud-vietnamienne et de la continuation des bombardements.

On comprend que le secrétaire général des Nations Unies, dont les relations avec Washington ont été difficiles du fait de ses dernières prises de position, ait tenu à reprendre contact et à faire connaître publiquement son approbation. Il sait néanmoins comme nous, et les réactions de Moscou, de Pékin et d'Hanoï le prouvent, que l'on n'en est point encore à commencer des négociations. Ceci implique d'ailleurs, comme le dit M. Thant, que l'étude des projets économiques annoncés à Baltimore ne peut être sérieusement entreprise, avec ou sans la coopération des Nations Unies.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

171

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 5617 à 5621[2]. *Paris, 13 avril 1965, 20 h. 23.*

Urgent. Réservé.

Vous voudrez bien prendre contact avec M. Roudnev[3], en vue de lui exprimer la satisfaction du gouvernement français des conditions dans lesquelles la coopération franco-soviétique de télévision en couleurs s'est manifestée à Vienne[4] et a eu pour résultat un premier succès. Vous

[1] Sur le discours de Baltimore, voir ci-dessus la note n° 167 du 9 avril 1965.

[2] Ce télégramme est signé par M. Olivier Wormser, directeur général adjoint pour les Affaires économiques et financières au Département.

[3] Voir ci-dessus le télégramme nos 87 à 96, du 9 janvier 1965.

[4] La réunion de Vienne se tient du 25 mars au 7 avril 1965. Elle rassemble les représentants des gouvernements et des industries privées de la radiodiffusion et de la télévision de quarante-cinq pays, dans le dessein d'adopter un système unique de télévision en couleurs. Elle échoue sur ce point et en fin de compte le procédé SECAM obtient le plus de suffrages.

marquerez en même temps que la confirmation de ce résultat dépend de la solidité des liens tissés sur ce plan entre la France et l'Union soviétique.

Il convient maintenant de mettre rapidement en application l'accord du 22 mars[1]. Il nous paraît nécessaire de réunir dans des délais très brefs – si possible dès le lendemain des fêtes du 1er mai – la commission mixte prévue par l'article III de cet instrument. La dernière phase des négociations sur la télévision en couleurs ayant eu lieu à Moscou au mois de mars, la commission devrait se réunir à Paris.

Dès à présent, je vous précise que la délégation française sera dirigée par M. de Laboulaye, assisté d'experts de l'ORTF et de la CSF-CFT. La composition exacte de la délégation vous sera communiquée lorsque l'accord aura pu être fait sur le lieu et la date de la réunion.

Je crois qu'il est nécessaire que les indications qui précèdent soient portées à la connaissance de M. Roudnev lui-même, afin de souligner à nouveau l'importance que nous attachons à la collaboration franco-soviétique dans le domaine de la télévision en couleurs.

Lors de la réunion de la commission mixte pourraient être examinées en substance les questions de coopération technique sur le plan industriel et sur le plan des organismes de radiodiffusion-télévision, compte tenu notamment des dispositions de l'accord industriel.

Si le président du KNIR l'estimait possible et souhaitable, une conversation préparatoire pourrait se tenir entre le 20 et le 23 avril, qui aurait pour objet d'examiner les conditions et le moment de la publication de l'accord, de définir en commun la composition exacte de la commission, la fréquence de ses réunions et les conséquences à tirer de la réunion de Vienne.

Vous voudrez bien m'informer dès que possible des réactions du président du KNIR aux propositions qui précèdent.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

[1] Cet accord est signé à Paris entre les gouvernements français et soviétique. Il organise la coopération entre la France et l'URSS pour le développement de la télévision en couleurs sur la base du procédé SECAM. Il est suivi le 27 mars 1965 par la conclusion d'un accord technique entre la compagnie française de télévision et le Comité soviétique pour la coordination de la recherche scientifique (KNIR).

172

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Épinat, Ambassadeur de France à Accra.

T. nos 115 à 117[1]. *Paris, 13 avril 1965, 22 h. 12.*

Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à votre télégramme n° 77[2].

Les difficultés qui caractérisent les rapports entre le président N'Krumah et un certain nombre de pays africains francophones rendent inopportune, dans les circonstances actuelles, sa visite à Paris.

Les soutiens que le *leader* ghanéen apporte à des mouvements subversifs, dirigés contre certains gouvernements membres de l'OCAM[3], lui ont valu, tant à la conférence de Nouakchott[4] que depuis lors, des mises en garde trop nettes pour que sa venue en France ne suscite des réactions défavorables dans la plupart de États africains francophones auxquels nous sommes liés par des accords particuliers.

Je ne verrai pas d'objections, toutefois, à ce que le ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Accra[5] effectue, dans quelque temps, un séjour à Paris. Sa visite pourrait prendre le caractère qu'a revêtu celle que vient de faire M. Murumbi, ministre des Affaires étrangères du Kenya, et dont le Département vous a informé par télégramme n° 72[6].

[1] Ce télégramme est signé de M. Jean-Marie Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département.

[2] Le télégramme n° 77 du 5 avril 1965, non reproduit, rend compte à Paris d'une demande de visite du président N'Krumah, exprimée par l'intermédiaire du secrétaire général des Affaires africaines à la Présidence du Ghana. À l'occasion d'un voyage prévu en Europe, notamment à Londres pour la conférence du *Commonwealth* qui doit se tenir du 15 au 25 juin 1965, le président ghanéen souhaite rencontrer le général de Gaulle et propose même des dates.

[3] OCAM : Organisation commune africaine et malgache, créée en 1965. Constituée de la majorité des États d'Afrique francophone, son but est d'organiser la coopération économique, culturelle et sociale entre ses membres. Elle succède à l'Union africaine et malgache de coopération économique (UAMCE) et l'Organisation africaine et malgache de coopération économique (OAMCE).

[4] Les dirigeants de l'Afrique francophone, réunis à la conférence de Nouakchott, du 10 au 12 février 1965, condamnent avec énergie l'activité de certains États, dont celle du Ghana, qui accueillent des agents de la subversion et organisent sur leur territoire national des camps d'entraînement au mépris de la charte de l'OUA.

[5] M. Kojo Botsio.

[6] M. Murumbi, accompagné de trois collaborateurs, séjourne à Paris du 27 au 31 mars 1965, en tant qu'invité du gouvernement français. Il est reçu par le général de Gaulle le 29 mars à 17 heures (voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien à cette date), après un entretien avec M. Habib-Deloncle le même jour à 11 heures. Il rencontre M. Couve de Murville le 30 mars à 12 h. 30, avant un déjeuner offert en son honneur au Quai d'Orsay.

Je vous laisse le soin de faire comprendre à vos interlocuteurs, de la façon qui vous paraîtra la plus opportune, qu'il nous est impossible, pour le moment, de donner suite à leur suggestion. Vous pourrez, le cas échéant, indiquer que M. le Président de la République est déjà retenu par des obligations antérieures aux dates suggérées par le gouvernement ghanéen.

(Afrique, Ghana, Relations avec la France, Visites officielles, 1965).

173

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CLARAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À BANGKOK.

T. n°s 307 à 311[1]. *Paris, 14 avril 1965, 16 h. 28.*

Réservé. Immédiat.

La dixième réunion du Conseil de l'OTASE se tient à Londres du 3 au 5 mai. Je vous demande de faire savoir au secrétaire général de l'Organisation que le ministre français des Affaires étrangères n'y viendra pas, non plus qu'aucune délégation française. Un observateur sera désigné pour assister aux séances, qui ne prendra pas part aux discussions[2]. Le communiqué final n'engagera donc pas la France, et mention devra en être faite. L'observateur sera bien entendu notre représentant permanent à l'OTASE, c'est-à-dire vous-même.

Vous exposerez à votre interlocuteur les considérations suivantes :

« Inévitablement, comme ce fut toujours le cas dans le passé, et en particulier en 1964 à Manille, les débats porteront avant tout sur les pays de l'ancienne Indochine, et en premier lieu sur le Vietnam.

Il n'y a pas, et l'expérience montre qu'il ne peut malheureusement y avoir de positions communes, moins encore d'action conjointe des pays membres sur les graves questions qui se posent. La conférence de Manille a souligné les divergences fondamentales qui existent, à tel point que la délégation française n'a pu s'associer au communiqué, lequel ne reflétait en aucune façon les vues de son gouvernement.

Il est à craindre, et même à prévoir, que la même situation se reproduira cette année encore et que les discussions se révéleront aussi vaines qu'en 1964[3]. Dans de telles conditions, le gouvernement français estime qu'il

[1] Ce télégramme est signé de M. Étienne Manac'h, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département.

[2] Voir ci-dessous l'entretien entre M. Couve de Murville et M. Bhutto, ministre pakistanais des Affaires étrangères, le 2 mai 1965, qui porte sur la situation en Asie du Sud-Est.

[3] Voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 175 et 177.

est plus sage de ne pas participer aux réunions et entend marquer ainsi qu'il ne pourrait s'associer en aucune façon aux conclusions qui seraient dégagées.

La France continue à souhaiter un règlement pacifique, c'est-à-dire négocié, des problèmes du Vietnam et de l'ancienne Indochine dans son ensemble sur la base des accords de Genève de 1954.

Lorsque, comme elle l'espère, un tel règlement deviendra possible, elle sera heureuse d'y apporter son concours. En attendant, elle ne peut que réaffirmer les vues qui sont les siennes depuis des années ».

Le secrétaire général de l'OTASE pourra faire part de cette communication aux autres représentants permanents. Je fais faire de mon côté une démarche analogue auprès des gouvernements des États membres, étant entendu qu'elle sera effectuée par vous-même auprès du gouvernement thaïlandais sur la base du présent télégramme.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

174

M. Millet, Ambassadeur de France à Vientiane,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 613 à 617. *Vientiane, 14 avril 1965, 13 h. 30.*
Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 49).

Il y aura dans quelques jours un an que les généraux Kouprasith et Siho tentaient leur coup à Vientiane[1]. Ce coup, s'il a échoué dans son objectif immédiat : l'élimination du prince Souvanna Phouma par suite des pressions étrangères, a eu néanmoins des effets indirects durables : il a élargi le fossé entre le prince Souvanna Phouma et son frère[2] ; il a été à l'origine de la division de la droite et de l'élimination du général Phoumi en février dernier[3] ; il a fait pratiquement disparaître le parti neutraliste du jour où le Premier ministre s'est compromis avec la droite. Enfin et surtout, l'offensive du Pathet Lao en mai dernier a été l'occasion pour le gouvernement américain de s'engager à nouveau militairement sur une large échelle dans le Royaume à partir de l'été 1964. Cet engagement s'est accentué à mesure que la situation générale se détériorait au Sud-Vietnam.

[1] Sur ce coup d'État du 19 avril 1964, voir *D.D.F.*, 1964-I, nos 183, 193, 194, 206 et 228.

[2] Ou plutôt son demi-frère, le prince Souphanouvong, président du Néo Lao Hak Sat, vice-président du Conseil et ministre de l'Économie et du Plan dans le gouvernement d'Union nationale laotien, formé en juin 1962.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire du 13 février 1965.

On peut dire sans exagérer qu'aujourd'hui, avec l'acquiescement du Premier ministre, le Laos est devenu en quelque sorte un couloir de service des Américains pour leurs opérations au Vietnam-Centre et Nord.

En plus du coup du 19 avril 1964, un second élément a joué un rôle de très grande importance dans le Royaume : c'est l'escalade américaine au Nord-Vietnam depuis le début de février.

Le Tonkin a de tout temps constitué une menace pour le Laos : ce Royaume sous-peuplé, sous-développé, constitue un exutoire naturel pour les régions surpeuplées des deltas du fleuve Rouge et qui, depuis 1954, ont perdu le grenier à riz du Sud-Vietnam.

Le Nord-Vietnam par ses cadres et par ses ressources permet au Pathet Lao d'exister et d'entretenir une armée[1].

Les dirigeants du gouvernement royal ne voient donc pas – pour dire le moins – d'un mauvais œil « l'escalade » de ces dernières semaines. Plus que la division de la droite ou les bombardements des *T-28*[2] contre les positions Pathet Lao, ce développement renforce pour le moment du moins la position du prince Souvanna Phouma à l'égard du Néo Lao Hak Sat[3]. Le Prince a d'ailleurs su assez habilement se ménager l'audience des pays non engagés depuis la conférence du Caire en octobre dernier[4]. Le président Soekarno l'a invité à la commémoration de la conférence de Bandoeng, la semaine prochaine[5]. Le Premier ministre ira en outre à Alger pour la conférence afro-asiatique de juin[6]. Il est à noter en effet que, depuis deux semaines environ, le Prince ne parle plus de se retirer des affaires.

En résumé, il ne semble pas douteux que l'escalade américaine au Nord-Vietnam commence à produire des effets non négligeables sur les données internes et internationales du problème laotien.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1965).

[1] Sur l'encadrement nord-vietnamien du Pathet Lao, voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 184.

[2] Avion monomoteur à hélice d'appui au sol.

[3] Parti politique fondé en janvier 1956 par le Pathet Lao.

[4] Sur la participation du prince Souvanna Phouma à la conférence des pays non alignés, voir le télégramme du Caire, n°s 1471 à 1472 du 9 octobre 1964, non reproduit.

[5] Sur ce sujet, voir le télégramme de Vientiane n°s 691 à 693 du 28 avril 1965, non reproduit.

[6] Sur l'intention du prince Souvanna Phouma de se rendre à cette conférence, repoussée *sine die* par l'Algérie, voir les télégrammes de Vientiane n°s 862 à 864 du 7 juin et n°s 942 à 946 du 23 juin 1965, non reproduits.

175

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2109 à 2110. *Washington, 14 avril 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 15, 1 h. 15).

Je me réfère à votre télégramme n° 6749[1].

Le ministre conseiller a fait part, cet après-midi, 14 avril, au secrétaire d'État adjoint pour les affaires d'Extrême-Orient de notre décision de ne pas prendre part à la réunion du Conseil de l'OTASE les 3 et 4 mai prochains. Le ministre français des Affaires étrangères ne se rendrait pas à Londres. Seul, un observateur assisterait aux séances. Le communiqué final n'engagerait donc pas la France. Pour éclairer cette position, mon collaborateur a donné connaissance à son interlocuteur de la déclaration que notre représentant à Bangkok était chargé de faire au secrétaire général de l'organisation.

M. William Bundy a pris bonne note de notre communication. Il n'avait pas de commentaire officiel à faire. La décision de la France n'était du reste pas inattendue, elle correspondait en effet à la ligne politique que nous nous étions tracée depuis dix-huit mois. Personnellement, il en comprenait donc les raisons.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Dans ce télégramme, non reproduit, du 14 avril 1965, le ministère des Affaires étrangères demande à l'ambassadeur de faire part au Département d'État de la décision de la France de n'être représentée que par un observateur à la 10e réunion du Conseil de l'OTASE.

176

NOTE POUR LE MINISTRE[1]

Entretien sur l'Afrique
avec le Conseiller de l'ambassade de Chine

Paris, 15 avril 1965.

J'ai reçu le 12 avril le conseiller de l'ambassade de Chine, M. Sung Chih-kuang, qui avait indiqué il y a quelque temps au directeur d'Asie qu'il souhaitait procéder à un échange de vues sur l'Afrique[2] avec les fonctionnaires compétents du Département.

Après avoir rappelé notre politique de décolonisation et notre désir de voir les États africains préserver leur indépendance, j'ai fourni à mon interlocuteur quelques précisions sur l'aide que nous accordons à l'Afrique, son importance et son orientation. J'ai dit que nous nous préoccupions essentiellement de favoriser le développement des États africains dans l'intérêt des populations et afin de permettre à celles-ci d'assumer pleinement les responsabilités qu'impliquent la souveraineté et l'indépendance. J'ai ajouté que nous étions pour la non-intervention des grandes puissances dans les affaires politiques et militaires des États africains car, si les intérêts des grandes puissances s'affrontaient, ce sont les peuples même qui auraient à en souffrir. Nous étions certes soucieux de préserver les liens historiques qui nous unissaient à toute une partie de l'Afrique, notamment dans le domaine de la langue et de la culture. Mais nous estimions que les préoccupations que nous avions à cet égard ne pouvaient jouer qu'à l'avantage des pays intéressés eux-mêmes.

M. Sung m'a longuement répondu et il est apparu très vite qu'il était muni d'instructions précises.

Il a d'abord, sur un ton académique et sans y attacher apparemment beaucoup d'importance, rappelé les grands principes de la doctrine chinoise à l'égard du Tiers Monde telle qu'elle est formulée dans la presse et les revues de Pékin.

Comme la France, m'a-t-il dit ensuite, la Chine fonde ses relations internationales sur les principes du respect mutuel de l'intégrité, de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du règlement

[1] Cette note destinée au Ministre émane de M. Jean-Marie Soutou, directeur d'Afrique-Levant au Département.

[2] Ces échanges de vues sur l'Afrique souhaités par les Chinois constituent l'un des points sur lesquels le ministère des Affaires étrangères est prêt à entretenir un dialogue avec Pékin. À ce propos, voir ci-dessus la lettre personnelle de M. Manac'h à M. Paye, en date du 20 février 1965.

des conflits par des moyens pacifiques. En d'autres termes, la différence de régime n'empêche pas la coexistence, seules les relations avec les États-Unis ne sont pas bonnes parce que les Américains occupent des territoires chinois et ne respectent pas la souveraineté chinoise. La Chine appuie, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, les mouvements favorables à la libération et à l'indépendance nationales. Ainsi sa position coïncide avec celle de la France. Chaque pays doit être indépendant, chaque pays doit décider lui-même de son propre sort. Le colonialisme doit être liquidé et l'aspiration à l'indépendance nationale est tout à fait légitime. La Chine a quelques titres à le dire car elle a subi pendant plus de cent ans l'oppression étrangère.

Toutefois, si la Chine sympathise avec les aspirations à l'indépendance nationale, cela ne signifie pas qu'elle entend lutter contre tous les États sans discernement. Elle est favorable à l'action de ceux qui défendent sincèrement le principe de l'indépendance des États africains.

En Afrique, la Chine a accordé une aide « insignifiante » à certains États pour les aider à se consolider sur les plans économique et politique. Puisque la France a mis fin à la politique colonialiste, la Chine peut collaborer avec elle en Afrique. Les dirigeants chinois ont exprimé leur approbation de la politique du général de Gaulle en Afrique en général, et en Algérie en particulier. Les pays qui ont fait partie de l'Empire français ont intérêt à maintenir de bonnes relations avec la France ; « ignorant ce qu'ils pensent à ce sujet, c'est ce que nous pensons à leur place ». En retard au point de vue économique, ces pays ont beaucoup à faire. Il faut d'une part qu'ils comptent sur eux-mêmes, de l'autre qu'ils s'appuient sur l'aide étrangère désintéressée, afin d'abréger la période qui leur sera nécessaire pour se « mettre debout ».

La Chine, pour sa part, n'est pas en mesure d'accorder une aide importante à l'Afrique car elle a trop à faire chez elle. Mais elle estime qu'il est avantageux pour les pays d'Afrique de recevoir l'aide de la France tandis que celle des États-Unis est dangereuse car elle est assortie de conditions. Là où apparaissent les États-Unis, les troubles se produisent. Le cas du Congo-Léopoldville est frappant à cet égard. La France n'est pas d'accord avec les États-Unis sur la question congolaise, la Chine non plus.

M. Sung note alors que la presse française n'est pas toujours très objective à l'égard de l'action de la Chine en Afrique. Il cite en particulier un article publié par *Notre République*, le 5 mars, sous le titre « Le péril jaune ».

Sur ce dernier point, je lui ai immédiatement répondu que je n'avais pas lu cet article. J'ai ajouté que nous étions un trop vieux peuple pour accepter une interprétation trop simpliste de l'Histoire et que nous ne croyons pas que toutes les difficultés qui apparaissent en Afrique étaient dues à la Chine.

M. Sung a poursuivi en réaffirmant que, pour son gouvernement, les pays francophones doivent coopérer étroitement avec la France. La République Centrafricaine, pays virtuellement riche mais arriéré, auquel

la Chine a accordé une aide peu importante, ne servirait pas ses intérêts si elle refusait l'aide française ou détériorait ses rapports avec la France. La Chine souhaite le maintien des bonnes relations de la France avec l'Afrique et les conseils qu'elle peut donner vont dans ce sens. La Chine souhaite que les pays africains se consacrent à l'élévation de leur niveau de vie et à la consolidation de leur indépendance réelle. Le problème de la révolution ne se pose pas en Afrique, dit-il en souriant, et il ne saurait y être question de révolution socialiste. Il cite le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, le Congo-Brazzaville, le Dahomey, le Mali, la République Centrafricaine, la Guinée, qui, précise-t-il, entretiennent simultanément des relations étroites avec la Chine et avec la France. La Chine et la France doivent collaborer au développement économique de ces pays et coopérer étroitement.

J'ai répondu à M. Sung que l'entretien que nous venions d'avoir constituait un premier exemple de cette coopération. Je me demandais s'il ne serait pas possible que la Chine et la France recommandent à leurs ambassadeurs respectifs en Afrique de rester en contact, de s'informer réciproquement de façon à éviter ce que M. Sung avait appelé « les contradictions ».

Mon interlocuteur m'a répondu qu'il ferait part de ma suggestion à son gouvernement, suggestion qu'il approuvait quant à lui pleinement.

À plusieurs reprises, il a dénoncé l'action des États-Unis en Afrique et opposé notre action à celle de l'Amérique. Je ne l'ai pas suivi sur ce terrain. Il souhaitait aussi que la conversation s'engage sur la situation à Brazzaville et en République Centrafricaine. J'ai préféré, pour un premier entretien, laisser les choses dans le vague et je me suis borné à l'approuver quand il a dit que les Africains avaient mieux à faire qu'à provoquer des bouleversements économiques et sociaux.

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

177

M. Winckler, Ministre-délégué, adjoint au chef du Gouvernement militaire français à Berlin,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 181/EU[1]. *Berlin, 15 avril 1965.*

(*Reçu :* le 17).

Tout dans cette réunion du *Bundestag*, qui s'est tenue pour la première fois depuis 1958 à Berlin, en pleine conjoncture électorale[2], et dans la pseudo-crise qu'elle a déclenchée, fait d'abord songer à une pièce de théâtre, jouée avec brio par des personnages classiques – l'Allemagne fédérale et la « Puissance protectrice », l'Allemagne de l'Est et son « alliée soviétique » –, devant un public berlinois blasé et maître de ses nerfs, qui, le rideau tombé, a été rendu à sa vie quotidienne et à ses laissez-passer. *La guerre de Troie n'aura pas lieu.*

Elle aurait pu avoir lieu, ou du moins une crise véritable aurait pu s'en suivre, n'eût été la prudence des Alliés, qui, forcés de prendre part au jeu, ont dû improviser leurs répliques en se fiant à leur intuition et à leur expérience, et à une évaluation des intentions russes qui s'est avérée exacte. On leur avait réservé, comme toujours, le rôle le plus difficile, le plus ingrat.

Est-ce à dire que « tout est bien qui finit bien », chacune des parties ayant réussi à démontrer ce qu'il entendait, et n'y a-t-il vraiment aucun perdant ? Et si, comme il est à craindre, l'affaire a eu pour inconvénient de réveiller le problème de l'ancienne capitale qui, pour le moment, paraît sans solution valable, quels sont au moins les premiers enseignements que l'on en peut tirer, touchant la politique des Soviets et de Pankow à Berlin et les précautions à prendre pour l'avenir immédiat ?

*
* *

I. La « démonstration » ouest-allemande

En exigeant une réunion plénière du *Bundestag* à Berlin au début d'avril, le président Gerstenmaier, et avec lui le gouvernement fédéral, ont obéi à d'évidentes préoccupations de politique internationale ou allemande, qu'il suffira de rappeler brièvement, mais également à certaines considérations proprement berlinoises, peut-être même à certaines

[1] Cette dépêche est intitulée : *Bilan de la réunion du* Bundestag *à Berlin.*

[2] Les élections législatives en RFA ont lieu le 19 septembre 1965.

arrière-pensées, concernant l'attitude des Alliés au regard du problème de la réunification[1].

1. Les objectifs internationaux

La raison essentielle fut, semble-t-il, le gain de prestige important que venait d'obtenir Ulbricht aux dépens de M. Erhardt dans l'affaire du Caire[2]. La « RDA » prétendant, depuis lors, avec une assurance accrue, représenter l'ensemble de la nation allemande pacifique, la Diète fédérale – a-t-on pensé à Bonn –, regagnerait le terrain perdu vis-à-vis des pays du Tiers Monde en siégeant à nouveau à Berlin puisqu'elle a vocation à devenir le Parlement de « tous les Allemands ». Peut-être même s'est-on dit que l'opération ne serait que plus payante, politiquement, si l'Est tentait de la contrecarrer ou de la gêner.

En outre, elle marquerait, à l'intention des Démocraties populaires d'Europe orientale que l'on s'efforce d'apprivoiser – y compris la Tchécoslovaquie qui est la plus récalcitrante –, à la thèse fédérale de l'appartenance de Berlin-Ouest au *Bund*, que l'on demeure, à Bonn, fermement attaché à cette thèse.

2. Les objectifs allemands

Comme on le sait, la conjoncture électorale incitait en second lieu les deux partis au pouvoir à faire, avant la fin de la législature, un geste spectaculaire témoignant de leur volonté de réunifier l'Allemagne.

3. Les objectifs berlinois

L'opération visait enfin – et l'on y a insisté publiquement –, à ne pas laisser prescrire le « droit » du *Bundestag* à siéger dans l'ancienne capitale, ce « droit » n'ayant plus été exercé depuis le déclenchement par Khrouchtchev, en 1958, de la seconde crise grave de Berlin, à laquelle la mésaventure cubaine a mis fin.

Le « droit » ainsi proclamé se réfère à la thèse de l'appartenance de Berlin au *Bund*, sur laquelle il est fondé. En outre, ce resserrement des

[1] La question d'une réunion plénière du *Bundestag* à Berlin-Ouest est posée dès les réunions des commissions de cette assemblée et des groupes parlementaires fédéraux à Berlin les 11 et 12 janvier 1965. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 269 à 273 du 12 janvier 1965, non retenu. Le *leader* du groupe libéral, M. Mende, propose que l'Assemblée tienne au cours de cette semaine une séance spéciale dont l'ordre du jour ne comporterait qu'un seul point : une déclaration sur la question allemande qui émanerait soit de son président, soit des groupes parlementaires. Une réunion du *Bundestag* à Berlin requiert une consultation formelle et préalable des *puissances protectrices*.

[2] M. Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la République démocratique allemande, répondant à l'invitation officielle du président égyptien Nasser, se rend au Caire du 21 février au 6 mars 1965.

liens entre le *Bund* et le « *Land* de Berlin »[1], qui est l'un des objectifs constants et communs du gouvernement fédéral et du Sénat berlinois a pris, ces temps derniers, le caractère d'une revendication minimum, destinée à servir de fiche de consolation au regard d'une réunification qui ne vient pas, et qui est même présentée – à tort –, comme la saine amorce d'un retour à l'unité.

Il convient de noter, d'autre part, que la suggestion de réunir à nouveau le *Bundestag* à Berlin n'est pas venue du maire[2], qu'elle n'a soulevé que peu d'enthousiasme dans l'opinion berlinoise et que, dans sa prise de position sur la lettre de reproches adressée par le président du Conseil de la « RDA » à M. Brandt, le Sénat avait marqué que la décision ne venait pas de lui. L'empressement des feuilles chrétiennes-démocrates à déclarer par la suite que les mesures de rétorsion prises par Ulbricht signifiaient la faillite de la « politique des petits pas » chère au *leader* social-démocrate, donne à penser que cette conséquence éventuelle de la réunion du *Bundestag* est peut-être entrée en ligne de compte dans les calculs de M. Gerstenmaier.

M. Brandt lui-même, d'ailleurs, a pu voir dans la réunion de la Diète à Berlin un contrepoids aux avantages politiques concédés à Pankow dans le cadre des accords sur les laissez-passer[3]. On ne peut qu'être frappé, à ce propos, par les efforts déployés pendant plusieurs semaines par le gouvernement de la RDA pour tenter d'obtenir au moins du maire qu'il se désolidarise de la décision prise par M. Gerstenmaier. Mais à Bonn, l'on avait sans doute calculé que Willy Brandt ne prendrait jamais un tel risque.

4. Un test des réactions des Alliés

Faut-il aller jusqu'à voir dans l'entreprise de Bonn le dessein obscur ou inconscient de « compromettre » les Alliés vis-à-vis de l'Est à propos de la théorie de « Berlin – 13e Land », ou encore d'éprouver leur volonté d'assistance en cas de difficulté, et d'observer leurs réactions à l'égard de Pankow et de Moscou ?

Les allégations actuelles de la presse ouest-berlinoise contrôlée par le « trust Springer »[4], concernant le caractère soi-disant trop « platonique »

[1] Se reporter à deux dépêches de Berlin, nos 602/EU et 196/POL, respectivement des 15 et 22 décembre 1964, intitulées, la première, *Relations entre Berlin et le Bund*, la seconde, *Liens entre Berlin et le Bund*, non reproduites, transmettant le texte français du rapport établi par les trois missions alliées sur la question des liens entre Berlin et le *Bund*. Le sujet est repris dans le document de Bonn daté du 9 avril 1965, non retenu, reproduisant une série de notes succinctes portant sur les principales demandes que les autorités allemandes ont formulées ou qu'elles pourraient exprimer en vue de resserrer les liens existant entre la RFA et Berlin.

[2] Le ministre délégué français à Berlin souligne dans le télégramme de Berlin, nos 308 à 313 du 13 février 1965, non retenu, qu'il s'agit bien davantage d'une manœuvre des parlementaires fédéraux que d'une pression de l'opinion publique ou du Sénat de Berlin.

[3] L'accord sur les laissez-passer est signé le 24 septembre 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, nos 76, 101, 109.

[4] À ce sujet, voir le télégramme de Berlin nos 854 à 857 du 12 avril 1965, non retenu.

des réactions alliées au cours des derniers événements, tendraient à prouver qu'une telle arrière-pensée ne fut pas absente des calculs de certains hommes politiques allemands.

En bref, il s'agit d'une manœuvre des parlementaires de Bonn qui entendaient probablement « démontrer » plusieurs choses à la fois.

*
* *

II. La « contre-démonstration » est-allemande

Ulbricht a mis à profit le loisir qui lui était généreusement laissé[1] pour préparer soigneusement sa riposte, de concert avec l'allié russe et probablement après consultation des voisins tchèque et polonais[2]. S'agissant de Berlin-Ouest, tout dépendait en fait de Moscou – avant tout pour des contre-mesures éventuelles sur les accès, en particulier dans les corridors aériens, mais même pour des décisions importantes touchant les laissez-passer.

1. Les préoccupations d'Ulbricht

Un long rapport a été présenté le 8 avril devant le Conseil d'État de la RDA par le premier vice-ministre des Affaires étrangères, M. Otto Winzer[3] – qui est chargé spécialement des affaires de Berlin-Ouest –, sur les raisons qui ont amené Pankow à prendre des mesures énergiques contre « une convocation du *Bundestag* à Berlin-Ouest, qui ne devait pas être considérée en elle-même seulement ».

a) Il en ressort d'abord qu'Ulbricht a su parfaitement distinguer et apprécier, selon leur importance respective, les différents objectifs – internationaux, allemands, berlinois et « alliés » – de l'opération montée par Bonn en vue d'essayer de contrecarrer la politique menée par lui dans ces différents domaines. Il eût probablement préféré que cette opération fût purement et simplement empêchée, par un moyen ou un autre. Faute d'y être parvenu, il a voulu au moins qu'un plan d'action fût arrêté, avec Moscou, qui fasse obstacle dans toute la mesure du possible au renouvellement de telles entreprises, qui dérangent le *statu quo* intervenu depuis 1958.

[1] *Note du document :* La réunion du *Bundestag* a été annoncée à Berlin le 15 mars par les agences de presse.

[2] *Note du document :* Voyage du ministre des Affaires étrangères de la RDA [Dr Lothar Bolz] à Varsovie (17-19 mars), puis à Prague (31 mars-2 avril).

[3] Dans le télégramme de Berlin nos 842 à 845, du 10 avril 1965, non retenu, le ministre délégué auprès du Gouvernement militaire français à Berlin reprend les points les plus importants du rapport présenté par M. Otto Winzer, premier vice-ministre des Affaires étrangères de RDA, devant le Conseil de l'État le 8 avril 1965.

b) L'exposé du vice-ministre est-allemand témoigne de l'importance que l'on attache, à Pankow – beaucoup plus, semble-t-il qu'à Moscou –, au « problème de Berlin-Ouest ». Tel le bourgeois gentilhomme qui se cherche des origines nobles, le régime d'Ulbricht s'efforce de démontrer que, bien avant la création de la RDA, « le grand Berlin » était reconnu par les Occidentaux eux-mêmes comme étant « la capitale de la zone d'occupation soviétique de l'époque ». Ce fait, prétend-il, ressortirait d'un « rapport » adressé par le Conseil de contrôle – « où les quatre Puissances étaient représentées » –, au Conseil des ministres des Affaires étrangères réuni « peu après 1945 » à Moscou[1].

Évoquant la réponse alliée à la protestation soviétique du 23 mars[2], Otto Winzer nie, comme à l'ordinaire, l'existence d'accords quadripartites définissant le statut particulier de Berlin et fixant les conditions d'accès à cette ville. Il souligne en outre que les Puissances occidentales ne sont en mesure de négocier avec l'URSS au sujet du transit à travers la RDA que dans la mesure où il concerne les transports militaires alliés à destination ou en provenance de Berlin-Ouest, cette unique compétence ayant été, du reste, déléguée « à titre temporaire » par la RDA à l'Union soviétique.

c) Otto Winzer paraît soucieux de répondre à l'observation faite en République fédérale, selon laquelle, en octobre 1955[3], l'arrivée à Berlin-Ouest du *Bundestag* pour une session spéciale avait été bien accueillie par la presse de Pankow. Son rapport traduit, d'une façon générale, le souci d'expliquer à l'opinion publique est-allemande pourquoi la venue des députés du *Bund* dans l'ancienne capitale est réprouvée en 1965, malgré la volonté de Pankow de favoriser le rapprochement avec l'Allemagne de l'Ouest.

d) Certain passage du rapport dans lequel les États-Unis – il n'est question ni de l'Angleterre, ni de la France – sont pris à partie pour l'approbation que le Département d'État a reconnu avoir donnée à la réunion

[1] *Note du document :* Il s'agit probablement de l'un des nombreux documents annexés au rapport qui fut adressé au début de l'année 1947 par le Conseil de Contrôle au Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui devait siéger à Moscou en mars-avril [10 mars-25 avril] de la même année.

Cette conférence réunit G. Bidault (France), E. Bevin (Grande-Bretagne), G. Marshall (États-Unis), V. Molotov (URSS) et doit examiner les questions allemande et autrichienne. Elle se sépare sans qu'aucun accord intervienne sur l'Allemagne.

[2] Voir ci-dessus le texte de la note remise le 7 avril 1965 au ministère des Affaires étrangères de l'URSS.

[3] Le *Bundestag* se réunit à Berlin-Ouest du 19 au 23 octobre 1955. À cette occasion, M. Gerstenmaier et plusieurs personnalités protestantes ont assisté à la *Marienkirche* de Berlin-Est à une cérémonie religieuse présidée par S. E. Dibelius. Se reporter aux dépêches de Bad Godesberg n° 1430/EU du 24 octobre 1955 et de Berlin n° 510 du 2 novembre 1955, non reproduites.

du *Bundestag* à Berlin, tendrait à prouver que les mesures soviétiques à Berlin ont été prises compte tenu de la situation au Vietnam[1].

e) L'occasion a fort bien été aperçue par Pankow de tenter « d'enfoncer un coin » entre les Allemands de l'Ouest et leurs Alliés occidentaux, et d'affaiblir un peu plus la position de ces derniers à Berlin.

La presse est-allemande est actuellement à l'affût des manifestations ouest-allemandes de mécontentement, concernant « l'insuffisance » des réactions alliées au cours des derniers événements, et l'attitude défavorable manifestée par les trois Puissances occidentales en ce qui concerne de nouvelles réunions du *Bundestag* ou du *Bundesrat* à Berlin.

2. Les moyens choisis par Ulbricht

Pour atteindre ces divers objectifs, Pankow et Moscou ont choisi avec soin les moyens les plus appropriés, qui permettraient d'éviter une crise internationale grave.

Le dispositif qu'ils ont imaginé est, du reste, assez souple pour que son utilisation puisse être dosée et adaptée aux besoins du moment.

a) L'élément le plus nouveau, spectaculaire et efficace, consiste dans ces *exercices combinés* d'unités militaires soviétiques et est-allemandes qui ont servi de prétexte – d'une part, à des fermetures complètes, mais à intervalles soigneusement étudiés des autoroutes et des canaux menant à Berlin-Ouest – et, d'autre part, à une limitation de l'espace accordé aux appareils occidentaux dans les corridors aériens. Les mesures terrestres ont été appliquées, avec une certaine intransigeance, par les Est-Allemands, tandis que les mesures aériennes ont été exécutées dans un esprit beaucoup plus tolérant par les Soviétiques[2].

Les organes de Pankow ont souligné depuis lors, à plusieurs reprises, que ces « exercices » pouvaient être renouvelés très facilement en cas de besoin.

Sans doute, l'Est s'était-il réservé la possibilité d'accentuer la pression de ce dispositif, ou de l'étendre aux chemins de fer, ou encore de l'appliquer à Berlin-Est, de façon à en interdire l'accès, en cas de besoin.

[1] *Note du document :* Cette approbation serait *la rançon* du *soutien* apporté par Bonn à Washington dans *l'agression contre le Vietnam.* Il est du reste fait mention dans le rapport de *l'attaque qui eut lieu contre Cuba* et de *la campagne d'anéantissement entreprise actuellement contre le peuple vietnamien.*

[2] *Note du document :* Voir à ce sujet ma dépêche n° 179/EU, par le même courrier, (cf. notes du document du 7 avril 1965).

b) L'autre élément du dispositif est constitué par les *laissez-passer*. Ainsi que l'avait prévu le Sénat[1], Pankow n'a pas suspendu l'application de l'accord du 24 septembre 1964. Plutôt que de recourir à un « embargo » brutal sur les permis déjà délivrés pour Pâques et Pentecôte, qui risquait de produire l'effet inverse de celui qui est recherché, en mécontentant à la fois les Berlinois de l'Ouest et de l'Est, l'on a préféré engager au grand jour, mais progressivement, une campagne tendant à placer dès à présent, à l'occasion de leurs visites en secteur oriental, les habitants des secteurs occidentaux devant le dilemme suivant : ou bien faire pression sur le Sénat pour qu'il s'engage à interdire de nouvelles réunions du *Bundestag* à Berlin – ou bien renoncer définitivement à une reconduction sur les laissez-passer[2].

Ce double dispositif a l'avantage de n'évoquer ni le « blocus »[3] de triste mémoire, qui fut imaginé en 1948 par Staline – ni l'ultimatum lancé dix ans plus tard par Khrouchtchev[4], et qui s'est avéré à la longue intenable. D'autant plus dangereux qu'il est insidieux, il vise à miner lentement la résistance des Berlinois et du Sénat. Le maire lui-même ne dissimule pas que les négociations qui vont s'ouvrir en juin pour le renouvellement de l'accord du 24 septembre 1964[5] risquent fort de se prolonger au-delà des élections du *Bundestag*. Il se sera, à ce moment-là, démis de sa magistrature berlinoise. Son successeur – aura-t-il au moins son adresse, son courage et son autorité ? – héritera d'une situation non seulement difficile, mais dangereuse.

*
* *

III. Les réactions des Allemands et des Alliés

Au troisième tableau du drame dont Bonn avait pris allègrement l'initiative[6], l'action proprement dite se jouait dans la situation délicate issue des deux tableaux précédents. Quelles allaient être les réactions des Allemands, mais surtout des Alliés, devant les représailles exercées par l'Est ?

[1] *Note du document :* ma dépêche n° 159/EU du 30 mars 1965. [Reproduite ci-dessus].

[2] *Note du document* : Les premiers visiteurs ont été soumis à cette propagande depuis la *réouverture* du *mur*, le 12 avril.

[3] Du 24 juin 1948 au 12 mai 1949.

[4] Au sujet de la note soviétique du 27 novembre 1958, se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, n°s 372, 373, 383 (et notes).

[5] Concernant cet accord, voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 76, 101, 109.

[6] Les incidents sur les accès à Berlin provoqués par les autorités est-allemandes et soviétiques du 5 au 10 avril 1965 ont pour origine la réunion à Berlin-Ouest, en séance ordinaire, du *Bundestag* de la République fédérale.

1) Les réactions allemandes

a) Fait symptomatique, le *gouvernement fédéral* n'a pas songé, cette fois-ci, à des contre-mesures d'ordre économique. Rendu réaliste par l'expérience récemment acquise à propos de l'échéance des 3 marks imposés par Pankow, il a pensé que mieux valait ne pas toucher au commerce interzone, bien que l'accord de base fût directement violé en l'occurrence.

Il convient de préciser, à cette occasion, que le « petit blocus » dont a parlé la presse occidentale n'a pour ainsi dire pas eu d'effet sur le ravitaillement de Berlin en raison de son caractère limité et temporaire, et des mesures prises par le Sénat. Il en serait tout autrement à l'avenir s'il devenait plus complet et s'il se prolongeait.

b) *Le Sénat de Berlin* semble avoir été, comme précédemment, en de telles occasions, à la hauteur de ses tâches administratives. Sur le plan politique, le maire, à qui Pankow a eu l'imprudence de refuser l'accès de l'*autobahn*[1] – il ne l'avait pas pris depuis trois ans et a trouvé là une excellente occasion de se rendre populaire en Allemagne fédérale – a montré une fois de plus l'adresse avec laquelle il savait compenser l'approbation de la réunion du *Bundestag* qu'il avait donnée, au moyen d'affirmations d'attachement à la « politique des petits pas », et de boutades faites au goût du jour, un peu sur le dos des Alliés.

c) Quant aux *habitants de Berlin-Ouest*, et *aux usagers des autoroutes*, ils ont, comme à l'ordinaire, fait preuve de « sang froid » en dépit de la « guerre des nerfs » à laquelle les uns ont été soumis par les chasseurs à réaction soviétique et malgré les interminables heures d'attente que les autres ont eu à subir.

Si les démonstrations brutales de l'aviation soviétique semblent avoir manqué leur effet de terreur sur l'homme de la rue, ce dernier cependant aura peut-être été plus sensible à ce bruyant étalage de puissance[2] qu'au fait que, nonobstant, les avions de ligne alliés continuaient de voler.

La population de l'Allemagne fédérale aurait été, dit-on, frappée par l'efficacité des entraves apportées par l'Est à la circulation routière. Il s'avère que les convois militaires sur l'autoroute, s'ils ont le grave inconvénient d'engager le prestige de leur pavillon, présentent du moins l'avantage psychologique d'associer l'ensemble des Alliés aux effets pénibles du blocus que subissent les Allemands.

[1] Le 4 avril 1965, M. Willy Brandt, rentrant de Hambourg par l'autoroute du nord-est, est refoulé après deux heures d'attente. Il regagne Berlin par avion. Voir le télégramme de Berlin n° 649 du 4 avril 1965, non retenu.

[2] Le 7 avril 1965, dans l'après-midi, alors que la réunion du *Bundestag* se déroule sans incident, plusieurs appareils soviétiques volant à basse altitude au-dessus de Berlin-Ouest lâchent même quelques rafales de mitrailleuse à blanc. Ce carrousel aérien prend fin à dix-neuf heures.

2) Les réactions alliées

Quant aux réactions des trois « Puissances protectrices[1], elles ont été dictées par un souci de prudence adapté au caractère politique des mesures mêmes qu'appliquaient les Soviétiques, avec un certain esprit de jeu et un sens du relatif qui a heureusement surpris. Tout au long des événements, la situation au Vietnam n'a cessé, semble-t-il, d'être présente dans les esprits de part et d'autre.

*
* *

Conclusion

1) Bilan

Les Orientaux, ou plus exactement les Russes, auront eu le bon goût de mettre fin, plutôt que prévu, à ces jeux dangereux. Chacun avait réussi à faire sa propre démonstration, grâce un peu à la tolérance de l'autre, grâce avant tout à la volonté commune de ne pas laisser une expérience d'intérêt, somme toute limitée, déboucher sur une crise grave.

N'y aurait-il donc pas de perdant ? Il est trop tôt peut-être pour le dire avec certitude. Il serait juste que ce soit celui qui a allumé les feux de la rampe. Mais l'expérience de Berlin montre que, chaque fois, c'est plutôt la position des Alliés qui se trouve, parfois simplement ébranlée, parfois diminuée. Certaines appréciations irréfléchies, qui fleurent la mauvaise foi, touchant les réactions alliées au cours de ce que certains ont naïvement appelé « la nouvelle crise de Berlin », tendraient à montrer que, quoi que nous fassions, nous serons rendus responsables des maux de l'Allemagne.

2) Les enseignements à tirer

Quoi qu'il en soit, la pièce continue de se jouer dans les coulisses, et avec quelques données nouvelles.

a) Loin de s'inquiéter du fait que Berlin risque de redevenir, avec de nouvelles réunions du *Bundestag,* un objet de tension internationale, certains milieux locaux, ou ouest-allemands, paraissent plutôt s'en féliciter, sous prétexte que cela contribuerait à « reposer le problème allemand ».

Or, les apparences ne sont nulle part aussi trompeuses qu'à Berlin, étant donné sa situation extrêmement compliquée et l'équilibre subtil qu'il s'y est établi entre quantité de forces, qui sont loin d'apparaître toutes à première vue.

[1] *Note du document :* Dépêche n° 179/EU précitée (voir notes du document du 7 avril 1965).

Certains Allemands ont, semble-t-il, tendance à oublier que la fonction de Berlin, quelles que soient les transformations présentes ou à venir dans le monde, dépasse encore de beaucoup celle d'un trait d'union entre les deux parties séparées de l'Allemagne. Berlin-Ouest demeure le symbole du monde libre. La survie de sa liberté, qui dépend toujours de l'engagement contracté par les trois Puissances protectrices, mérite-t-elle d'être risquée au jeu de la « réunification de consolation » que constituent des entreprises comme la dernière réunion en date du *Bundestag* à Berlin ?

b) Or, cette « réunification » constitue depuis fort longtemps, entre les mains des dirigeants de Moscou, un appât utilisé pour tenter de séparer le gouvernement de Bonn de ses alliés. Mais le fait nouveau, de loin le plus important, est peut-être que l'on s'est aperçu là-bas que la méthode ne donnait pas de résultat parce qu'elle n'était pas appliquée au bon endroit, c'est-à-dire à Berlin, où, par-dessus le marché, les conditions politiques sont particulièrement favorables.

c) En effet, les acteurs du drame berlinois ne sont déjà plus quatre, mais cinq, avec le Sénat de Berlin, peut-être même six bientôt avec la population qu'il administre. La nouvelle tactique de Pankow et de Moscou, qui a déjà fait ses preuves, consiste à essayer de neutraliser Bonn et son allié occidental en entamant le dialogue avec le Sénat de Berlin d'une part, son administré d'autre part, et à jouer l'un contre l'autre. On a eu soin de laisser se forger des habitudes irréversibles : celles des visites à l'Est. Le moment paraît venu maintenant d'une exploitation plus méthodique et plus audacieuse de ce levier.

d) Quant aux Alliés, qui avaient autorisé la réunion du *Bundestag*, et qui ont été tenus pour co-responsables par Moscou, leurs droits sur l'autoroute ont été violés, ne serait-ce que temporairement.

Il serait bon, sur le plan pratique, d'étudier de quels moyens nous disposons pour répondre à l'avenir à des provocations de cette nature autrement que par des protestations.

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

178

M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2508 à 2517[1].
Diffusion réservée.

Bonn, 15 avril 1965.

(*Reçu :* 19 h. 30).

Je me réfère au télégramme de Berlin n° 860[2].

Les observations que présente M. Winckler sur la récente crise de Berlin rencontrent mon complet accord. L'opération montée par l'Est au cours de la semaine dernière n'a pas été directement dirigée contre le statut de Berlin lui-même et contre la présence alliée. Son but a été plus limité. Il s'agissait d'aider Ulbricht à compenser les effets de la réunion du *Bundestag* à Berlin, et d'adresser en même temps un avertissement à la République fédérale et aux alliés.

Compte tenu de cette remarque préliminaire, il me paraît utile d'esquisser un bilan provisoire de l'affaire du point de vue des différentes parties en cause.

Pankow a obtenu de l'URSS un geste de solidarité spectaculaire. Cet appui traduit sans doute l'importance accrue que confère à Ulbricht l'état présent du bloc soviétique. On l'espérait d'autant plus que Moscou s'était contenté de réactions verbales lors des précédentes manifestations de la présence du *Bund* à Berlin : l'élection du président Lübke en juillet[3], les réunions du Cabinet fédéral en octobre[4] et en janvier[5], les « semaines parlementaires » berlinoises qui se succèdent environ tous les trois mois[6]. Les dirigeants de Pankow peuvent donc attendre de la crise qu'elle mette un frein aux initiatives ouest-allemandes à Berlin. Ils en tirent un avantage psychologique incontestable.

L'URSS a donné au moins partiellement satisfaction aux instances de Pankow et démontré une fois de plus la précarité des accès alliés à Berlin, tout en évitant de provoquer une crise vraiment grave dans ses rapports avec les trois puissances. Comme le note notre mission à Berlin, les manœuvres militaires qui ont servi de prétexte aux mesures concernant les accès se prêtaient particulièrement à un contrôle étroit de la situation par les Soviétiques eux-mêmes, et tendaient ainsi à en réduire les risques.

[1] Ce télégramme est intitulé : *Crise de Berlin.*

[2] Le télégramme de Berlin nos 860 à 864 du 12 avril 1965 est reproduit ci-dessus.

[3] Le 1er juillet 1964.

[4] Le 7 octobre 1964. Se reporter aux télégrammes de Berlin nos 2293 à 2295 et de Bonn nos 6656 à 6662, tous deux du 8 octobre 1964, non reproduits.

[5] Les 11-12 janvier 1965.

[6] Du 5 au 10 octobre 1964 et dans la première quinzaine de 1965.

La limitation des entraves apportées au trafic allié, l'attitude correcte, et même cordiale, des fonctionnaires et officiers soviétiques dans leurs contacts avec leurs collègues occidentaux, confirment que ces opérations ne visaient pas à mettre trop sérieusement en cause la position des trois puissances.

Tout en réagissant avec modération et fermeté, celles-ci n'ont pas pu s'opposer matériellement à certaines des atteintes portées à leurs droits (accès terrestres) ou aux violations par les Soviétiques des règles de sécurité aérienne au-dessus de Berlin. De plus, des militaires ou policiers de Pankow ont joué un rôle direct dans les difficultés imposées au trafic allié. L'expérience a donc comporté pour les trois puissances des inconvénients liés à la nature des choses.

En outre, du côté ouest-allemand, le comportement des alliés a été parfois taxé de faiblesse. Ces appréciations irresponsables, désavouées par Bonn, n'ont pas eu grand écho.

La République fédérale peut prétendre qu'elle a atteint son but : tenir à Berlin, pour la première fois depuis 1958, une réunion du *Bundestag*, et interrompre ainsi la prescription. Mais cet avantage a été payé assez cher : Bonn a perdu ses illusions, qu'avait encouragées jusqu'ici la passivité relative de Moscou et de Pankow, sur la tolérance de l'Est à l'égard de ses entreprises à Berlin. La crise a démontré à nouveau la fragilité des bases sur lesquelles reposent, sinon la sécurité, du moins la prospérité de l'ancienne capitale. L'opinion s'interroge sur l'utilité des risques et des sacrifices imposés en la circonstance aux Allemands de l'Ouest et aux Berlinois. Enfin, la récente expérience, en soulignant les responsabilités qui pèsent sur les alliés, ne peut que conduire ceux-ci à exercer de manière plus stricte leur contrôle sur les entreprises du *Bund* à Berlin. Leur attitude présente dans l'affaire du *Bundestag* en apporte la confirmation[1].

Au cours de leurs échanges de vues, les trois ambassades ont constaté que la coopération entre alliés avait été pleinement satisfaisante. Cependant, nos partenaires auraient souhaité notre participation aux contre-mesures aériennes mentionnées dans les plans d'urgence[2]. Dans le domaine technique, les dispositifs prévus ont parfaitement fonctionné.

Nos partenaires ont reconnu que le préavis de trois semaines, donné à l'Est par l'annonce publique de la réunion du *Bundestag*, avait permis aux Russes et aux Allemands de l'Est d'organiser à loisir leurs réactions. Ceux-ci avaient pu, soit monter de toutes pièces leurs manœuvres militaires, soit les

[1] Une réunion du *Bundesrat* à Berlin-Ouest serait envisagée pour le 30 avril 1965. La position des Alliés est que l'annonce d'une prochaine réunion à Berlin du Conseil fédéral serait dans les circonstances actuelles particulièrement inopportune. Sur cette réunion éventuelle du *Bundesrat* à Berlin, voir le télégramme de Bonn n°s 2406 à 2415 du 9 avril 1965, non retenu.

[2] L'interdiction soviétique de voler entre deux mille et trois mille cinquante mètres n'est plus respectée par les Anglais et les Américains. Ces derniers le signifient aux Soviétiques. Concernant la position française qui continue à tenir compte étroitement de l'interdiction soviétique, se reporter au télégramme de Berlin n° 708 du 6 avril 1965, non retenu.

adapter aux circonstances. Un délai plus court les eût contraints à l'improvisation, mais ne les aurait sans doute pas empêchés de réagir.

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

179

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE TUNISIE

Problèmes en suspens avec la Tunisie

N. *Paris, 16 avril 1965.*

Depuis la décision prise le 12 mai 1964[1] par le gouvernement tunisien de nationaliser les terres appartenant à des étrangers, au mépris de l'accord du 2 mars 1965[2] librement signé avec la France, le gouvernement français, après avoir pris un certain nombre de mesures à l'encontre de la Tunisie[3], s'est contenté de maintenir son assistance culturelle et technique à ce pays hors de tout autre avantage commercial ou financier.

Les problèmes qui se posent entre les deux pays sont les suivants :

I. Coopération culturelle et technique

1. Experts et enseignants servant au titre du Protocole

– Au début de l'année 1964, on comptait 1 340 enseignants et 350 experts. Au début de l'année 1965, on comptait 1 138 enseignants et 261 experts.

Cette diminution provient du rappel des experts agricoles et des enseignants exerçant dans des disciplines non prioritaires. Les autorités tunisiennes souhaiteraient qu'un nombre plus important d'enseignants et d'experts soient mis à leur disposition, en ce qui concerne notamment l'enseignement supérieur, la médecine et les travaux publics.

– À partir du 1er octobre 1964, la part française de la rémunération du personnel de coopération culturelle et technique a été ramenée de 60 à 40 %.

À partir du 1er octobre 1965, cette part doit être réduite à 33 %.

[1] Loi du 12 mai 1964 sur la nationalisation des terres appartenant aux agriculteurs français. Voir *D.D.F.*, 1964-I, nos 243 et 249.

[2] Le protocole, signé à Tunis le 2 mars 1963, additionnel au protocole du 13 octobre 1960, également signé à Tunis, sur la cession des terres appartenant à des Français prévoit la cession de cent cinquante mille hectares de terres à la Tunisie.

[3] La décision est prise par la France en Conseil des ministres, le 13 mai 1964.

2. Assistants techniques militaires

Depuis mai 1964, aucun militaire du contingent n'a été détaché en Tunisie en qualité d'expert ; en 1965, les autorités tunisiennes souhaiteraient accueillir à ce titre 80 techniciens environ et d'autre part voir accroître le nombre (125) des militaires affectés à des postes d'enseignement dans les établissements primaires et secondaires.

3. Programme élargi d'assistance technique

Ce programme, qui disposait en 1964 de 6 millions de francs en autorisations de programme, serait rétabli en 1965 au niveau de 5 millions.

II. Problèmes économiques

1. Régime des relations commerciales

Après la dénonciation de la convention de 1959[1], qui a pris effet au 1er octobre 1964, les produits tunisiens sont soumis, sur le plan douanier, au tarif de droit commun.

Toutefois, aux termes du décret du 26 janvier 1965[2], le tarif applicable aux vins tunisiens – comme aux vins algériens – est égal au huitième du TEC[3] (soit 5 frs 50 au lieu de 44 frs par hectolitre), dans la limite de contingents à ouvrir par avis aux importateurs. L'ouverture d'une première tranche (200 000 hectolitres pour 2 mois) ayant été différée, aucune importation de vins n'a été réalisée pour la campagne 1964-65.

Nos achats à la Tunisie, dont la moyenne mensuelle était auparavant de 30 millions de francs, sont tombés de 12 à 14 millions par mois depuis le début de l'année.

2. Politique de crédit

Une part du prêt gouvernemental accordé en 1964 pour les projets industriels, correspondant à des affaires non encore entrées en réalisation quand survint la crise de mai 1964, est restée immobilisée (18 millions de francs).

De plus, l'assurance-crédit à moyen terme (5 ans) et à long terme (10 ans) a été suspendue.

Il n'a pas été donné suite à une demande du ministère de l'Industrie tendant à débloquer le reste de l'aide et à rétablir l'assurance-crédit pour permettre la réalisation de projets intéressant certains secteurs sensibles de la production française.

[1] La convention commerciale et tarifaire franco-tunisienne du 5 septembre 1959 est dénoncée par la France avec effet au 1er octobre 1964 ; notification en est faite à l'ambassade de Tunisie le 9 juin 1964.

[2] Il s'agit du décret n° 65.59 portant fixation des droits de douane applicables à certains produits originaires et en provenance de Tunisie et du Maroc.

[3] TEC : taux du droit correspondant inscrit au tarif douanier commun de la Communauté économique européenne.

Des décisions qui pourraient être prises en la matière, dépend également la possibilité d'assurer l'équipement d'un réseau tunisien de télévision, dont l'intérêt tient essentiellement à ce qu'il est partie intégrante de notre projet de réalisation d'un réseau couvrant l'ensemble de l'Afrique du Nord.

3. Indemnisation des agriculteurs français

Le gouvernement tunisien a institué par décret du 30 juillet 1964 une commission d'évaluation des terres nationalisées[1] et a prorogé à plusieurs reprises le délai de présentation des réclamations, mais en dépit de déclarations répétées, la commission n'a pas encore procédé à l'examen des requêtes de nos ressortissants.

III. Accords conclus ou en cours de négociations au moment de la crise de mai 1964

1. Accords conclus

– Protocole réglant le contentieux financier d'État à État (8 janvier 1963). Les Tunisiens ont jusqu'ici honoré leurs échéances.

– Accord de main-d'œuvre (9 août 1963).

La statistique des travailleurs tunisiens entrés en Frnce est la suivante :

1963	93
1964	2730
1965 (2 mois)	940

– Convention sur les relations économiques et la protection des investissements (9 août 1963).

Ratifié par la Tunisie le 31 décembre 1963, cet accord ne l'a pas été par la France.

– Échange de lettres sur les associations (29 janvier 1964).

[1] L'article 6 de la loi tunisienne du 12 mai 1964 prévoit une *« indemnisation dont le montant est évalué par une commission instituée auprès du secrétaire d'État à la Présidence »*. Cette commission est créée par le décret du 30 juillet 1964. En mars 1965, M. Ben Salah, secrétaire d'État au Plan et à l'Économie, déclare à des ouvriers d'une ancienne ferme de colons de la région de Sfax, transformée en coopérative : *« Il ne faut pas oublier que nous sommes redevables du prix de cette terre que nous allons payer par tranches échelonnées »* (télégramme de Tunis n° 534 du 27 mars 1965, non publié). Cependant, pour plusieurs raisons, telles que le manque de formulaires à remplir par les agriculteurs expropriés ou la dispersion des intéressés, les délais sont reculés à plusieurs reprises et ce malgré les efforts des consulats de France qui regroupent les formulaires pour les transmettre aux autorités tunisiennes (télégramme n°s 170 à 173 de Paris, daté du 28 janvier 1965, non reproduit). À la fin de l'année 1965, mille quatre cent vingt dossiers sont déposés et le montant de l'indemnité demandée se chiffre à soixante-quatorze millions de dinars.

Le gouvernement tunisien vient d'autoriser deux associations françaises à fonctionner en Tunisie. Deux associations tunisiennes sont autorisées en France.

– Échange de lettres sur le régime de la circulation des personnes (29 janvier 1964).

Cet accord prévoit la suppression des visas entre la France et la Tunisie pour les séjours inférieurs à trois mois et est appliqué normalement depuis le 1er avril 1964.

2. Accords ajournés depuis le 12 mai 1964

– Convention de sécurité sociale[1].

En conclusion permettrait de régler les difficultés de transfert des prestations et cotisations sociales de nos compatriotes résidant ou ayant résidé en Tunisie.

– Convention d'aide judiciaire.

Un projet a été remis en mai 1963 aux Tunisiens, sur leur demande, et ceux-ci ont présenté le 30 octobre suivant un contre-projet.

– Convention consulaire.

En mai 1963, un projet de convention consulaire a été remis aux autorités tunisiennes qui n'ont pas fait connaître leurs observations.

– Convention fiscale et de double imposition.

(Afrique du Nord, Tunisie, Questions agricoles, 1965).

180

COMPTE RENDU

Exposé fait par M. de Broglie au Conseil des Ministres le 21 avril 1965

C.R.

L'examen des rapports franco-algériens durant le trimestre qui vient de s'écouler découvre en premier lieu une façade faite de perspectives d'amélioration, sinon de normalisation progressive.

Il y a dans cette affaire un phénomène de lassitude. L'essentiel des activités ministérielles algériennes, jusqu'à ces derniers temps, consistait en effet à conduire des délégations à l'étranger. À force de courir le monde

[1] La convention de Sécurité sociale est signée le 17 décembre 1965.

pour y lever des tempêtes verbales, les dirigeants algériens ont fini par se rendre compte qu'ils n'y recueillaient que le vent des bonnes paroles. Ils ont fini, à la longue, par en ramener l'humeur de rester en Algérie et d'y traiter les problèmes réels qui se posent dans ce pays.

Il y a ensuite un phénomène d'appauvrissement. Les aides extérieures tarissent peu à peu. Seuls demeurent un ravitaillement alimentaire américain[1], des fournitures d'armes soviétiques[2] et une aide, peu à peu réduite, de la France[3]. En dépit de cela, cette aide française est bien la seule qui soit sonnante et trébuchante et qui permette la survie économique de l'Algérie. De même, la coopération culturelle et technique exige à une certaine échelle la similitude de la langue. Peu à peu, l'Algérie se rend compte de certaines nécessités.

Et il y a enfin un phénomène politique. L'égalité d'humeur de la politique française lève peu à peu les suspicions, les complexes ; le vocabulaire du néo-colonialisme a pratiquement entièrement disparu à l'égard de la France, tandis que les développements de notre politique étrangère dans le monde exercent un attrait certain dans tous les milieux politiques de l'Algérie.

Toutes ces causes ont très largement amélioré l'atmosphère de nos rapports, sans apporter cependant un allègement substantiel de nos difficultés spécifiques.

Si nous considérons en premier lieu l'actif de la situation présente, nous pouvons d'abord constater que l'Algérie paie ses dettes de trésorerie. Conformément aux échéances, elle a versé 22 millions, 5 fin janvier, 22 million, 5 fin février, et la même somme fin mars. Le total des versements atteint donc 67 millions tandis que la France versait à l'Algérie durant cette même période une aide de 50 millions, augmentée d'une aide de 40 millions que nous avions retenue sur le quatrième trimestre de l'aide 1964, pour obliger l'Algérie à honorer certaines obligations. Au total, on peut considérer qu'il y a ici un effort manifeste de l'Algérie pour tenir, en dépit de ses difficultés, ses engagements financiers.

[1] Les États-Unis apportent une aide, essentiellement alimentaire, sous forme de dons. De 1963 à 1965, cette aide représente plus de six cents millions de dinars algériens, mais elle doit prendre fin au 1er juillet 1965.

[2] En 1963, l'URSS consent un prêt de cinq cents millions de dinars algériens, remboursable en douze ans au taux de 3,5 % pour la fourniture de biens d'équipement divers. En 1964, c'est un prêt de six cent vingt-cinq millions de dinars algériens, accordé aux mêmes conditions, pour le financement partiel de la sidérurgie bônoise (aciérie et laminoirs). Les Soviétiques ont, en outre, fait don à l'Algérie d'un Institut technique du Pétrole, envoyé des techniciens nombreux en Algérie et accueilli environ trois cent cinquante stagiaires en URSS. L'équipement de l'armée algérienne est assuré par le gouvernement soviétique aux termes d'accords demeurés secrets.

[3] L'aide accordée à l'Algérie en 1964 se monte à huit cents millions de francs (dont quatre cents d'aide liée) ; en 1965 l'aide de la France passe à cinq cent quarante-sept millions de francs, sans les dépenses de coopération, mais avec cinquante-sept millions affectés à l'organisme saharien. L'aide libre ne représente plus que la moitié des crédits, soit deux cents millions F. L'aide prévue au budget de 1966 est de quatre cent quatre-vingts millions de F. L'aide libre est fixée en principe à cent vingt millions F.

On peut constater en second lieu un freinage très vif des procédures de spoliations. Depuis le début de l'année, les saisies d'appartements ont cessé, et il n'y a eu, à ma connaissance qu'une seule nationalisation d'une usine de fabrication de jus de fruits. Les entreprises françaises qui travaillent en Algérie, si elles connaissent des difficultés économiques, ne connaissent plus de difficultés politiques, et le gouvernement algérien vient souvent à leur secours en cas de conflit social avec les syndicats locaux.

Les ministres Algériens qui sont venus à Paris ont accepté des discussions sur des sujets où nos demandes étaient jusqu'ici restées vaines. Du ministre des Finances nous avons obtenu des textes qui aménagent plus libéralement le transfert en France des comptes récoltes, c'est-à-dire du produit de la commercialisation de la dernière récolte française de vin.

Du ministre de la Construction[1], nous avons l'engagement d'une suppression prochaine de la législation des biens vacants, sorte de loi des suspects vraiment inacceptable trois ans après l'indépendance.

Du ministre du Travail[2] enfin a été obtenue une réglementation renforcée de la venue des travailleurs salariés en France dans des conditions telles que l'afflux qui se produit chaque année à cette époque est cette fois complètement jugulé.

Par ailleurs, la négociation pétrolière[3] se déroule sur la base des propositions françaises et dans un esprit qui est devenu, du côté algérien, plus réaliste et constructif. 99 articles sur les 132 de notre projet sur l'Association coopérative sont aujourd'hui adoptés, et il est permis d'espérer que les structures pétrolières actuelles ne seront pas, pour l'essentiel, remises en cause. Une nouvelle phase, sans doute décisive, dans cette négociation s'ouvrira à Paris, le 26 avril prochain. Elle permettra d'aborder au fond le dernier problème important : celui des charges financières.

Enfin si nous considérons ce qui se passe à Alger, nous observerons que le président Ben Bella célèbre régulièrement dans ses discours la cordialité des relations avec la France[4]. Tous ses visiteurs, qui reviennent ensuite à Paris, me rapportent les propos qu'il leur tient et qui sont tous très fortement et très sincèrement, semble-t-il, imprégnés du désir de faire de la coopération avec la France le fondement de sa politique. À toute occasion, il recommande la fréquence des contacts ministériels et souhaite ouvertement entre les deux États des rencontres régulières, au sommet.

[1] Le ministre de la Construction est M. Boumendjel. Au début de 1965, le secrétariat d'État, inquiet des atteintes que les préfectures continuent de porter aux biens français encore libres, cherche à amorcer de nouvelles négociations sur le problème immobilier. Les réunions franco-algériennes des 2 et 3 mars 1965 ne donnent rien et la délégation algérienne se dérobe à toute discussion sur ce point, n'ayant pas satisfaction en matière de HLM.

[2] M. Safi Boudissa, ministre algérien du Travail depuis septembre 1964.

[3] Négociations des 23-27 février et 5-10 avril 1965.

[4] Voir le télégramme d'Alger n°s 1686 à 1689 du 7 avril, non retenu.

Au nombre des éléments relativement satisfaisants, il faut encore ranger sa politique étrangère. Celle-ci est en effet fondée sur un non-alignement adroitement mené, à distance résolue des influences soviétiques et chinoises ; certes, elle demeure imprégnée d'un romantisme fâcheux à l'égard de la Palestine et du Congo. Mais à tout prendre, son attitude globale contribue à empêcher une satellisation trop prononcée des États les plus révolutionnaires du Tiers Monde.

Et cela est satisfaisant, compte tenu de l'audience de l'Algérie dans le Tiers Monde. Il est probable que, lors de la conférence afro-asiatique qui se tiendra à Alger en juin prochain, l'action de l'Algérie sera en fin de compte modératrice.

Sur le plan des décisions quotidiennes, les relations se teintent d'égards. L'ambassade est généralement prévenue à l'avance lorsqu'une décision concernant des intérêts français est sur le point d'être prise. Et la discussion de cette décision avant sa publication est désormais possible.

La presse a totalement mis fin à ses propos anti-français. La radio a changé de ton. L'aide française figure sous sa dénomination réelle dans le budget de cette année. Et des conversations positives ont pu être engagées concernant la libération des prisonniers politiques. La libération des Français impliqués dans le complot d'Aït Ahmed[1] a pu être obtenue. Le huis clos a permis en fait de ne pas les convoquer à la barre du tribunal. Dans le cadre des mesures de grâce, les noms de plusieurs des trente Français détenus ont été retenus. Enfin un accord écrit, faisant suite aux libérations d'anciens supplétifs qu'on signale un peu partout, a fixé une procédure légale leur permettant de gagner ouvertement la France. Les premiers sont arrivés ces jours-ci[2].

Il y a donc incontestablement des éléments favorables dans l'évolution de la situation et une bonne volonté évidente au niveau des dirigeants.

Mais cet aspect des choses n'est bien souvent qu'une façade et reste encore bien souvent au niveau d'une intention verbale.

Il y a d'abord un premier obstacle qui résulte de la situation interne de l'Algérie.

Le climat intérieur de l'Algérie est marqué par une détente sensible dans les rapports entre le gouvernement et la population. La liquidation de la rébellion armée, suivie de mesures de clémence à l'égard des chefs

[1] Le procès d'Aït Ahmed, ancien chef du Front des forces socialistes de Kabylie, entré en dissidence contre le gouvernement du président Ben Bella, s'ouvre à Alger le 7 avril 1965. Voir les télégrammes d'Alger n°s 1690, 1746 à 1748 des 7 et 10 avril 1965, non retenus. M. Aït Ahmed et le commandant Si Moussa sont condamnés à mort mais graciés par le président Ben Bella au soir de l'Aïd-el-Kébir. Les autres compagnons d'Aït Ahmed sont condamnés à des peines de prison allant de cinq à vingt ans. Tous les accusés jugés par contumace, dont MM Khider, Boudiaf et le colonel Si Sadok, sont condamnés à mort.

[2] Voir le télégramme d'Alger n°s 1670 à 1673 du 6 avril 1965, non retenu.

de cette tentative d'insurrection ont créé un certain apaisement favorable au président Ben Bella. Toute autre est la situation à l'intérieur de l'appareil du parti, et donc à l'intérieur de l'administration algérienne. Ici la lutte est serrée entre les tenants d'un islamisme nassérien dominant dans les milieux militaires, et les marxistes qui contrôlent le comité central du parti et les syndicats. Il faut ajouter à cela les survivances très réelles des structures nées de la guerre. La Wilaya IV, la Fédération du Grand Alger, la Fédération du FLN en France sont encore des féodaux que l'on écoute et que l'on craint.

Le pouvoir réel du président et de son gouvernement est moins important qu'on ne le croit. En fait, le président Ben Bella consacre une large part de son autorité à équilibrer des tendances, à arbitrer et à louvoyer, au demeurant avec un grand sens politique.

Mais une telle situation est naturellement pour nous pleine d'inconvénients. La diversité des pouvoirs et des influences entre le gouvernement, le parti, l'armée, les anciennes wilayas aboutissent à des purges administratives discrètes, mais continuelles, qui aboutissent en fait à une inertie administrative généralisée.

Personne ne veut s'engager, nul ne veut signer. On fait carrière en disant non. Toute initiative est une aventure : il y a peu de semaines, toute la direction des Finances extérieures s'est retrouvée à Barberousse[1] pour avoir signé quelques marchés de fournitures que le Comité central avait ensuite rejetés.

Dès lors la crainte du désaveu, jointe à une tendance naturelle à la complication, font que les décisions prises à l'échelon ministériel ne sont pas suivies d'une exécution normale et qu'il nous faut constamment renégocier ce que nous estimions acquis.

La seconde difficulté résulte des conditions de vie très particulières qui restent celles des Français en Algérie. Le niveau de vie, les mœurs, deviennent fondamentalement différents. La dégradation de l'équipement urbain, la disparition du confort, ne permettent pas à l'heure actuelle le style de vie européen. Enfin l'interdiction des transferts enferme les revenus comme dans une trappe. Chacun cherche à traverser les mailles du filet. Or, dans un pays socialiste, les délits économiques sont les plus graves. Et dès lors, nous avons un roulement constant de Français arrêtés pour ce genre de délit, ce qui nous vaut un champ d'intervention permanent sur des sujets irritants et en fait insolubles.

S'ajoutent à cela enfin les difficultés financières et économiques de l'Algérie.

[1] Barberousse est la plus ancienne prison d'Alger.

Le budget présenté cette année[1] – qui est à la fois un budget de fonctionnement et un budget d'équipement – est en déficit avoué de 40 milliards. En réalité, surtout en matière d'équipement, c'est moins un budget qu'un catalogue, les Algériens sachant parfaitement bien qu'ils ne parviendront ni à financer tous leurs projets, ni même à mettre sur pied un certain nombre de ceux qui sont réellement financés.

Les industries françaises en Algérie subissent le contrecoup de ce désordre. Les carnets de commandes sont dégarnis, les financements difficiles à trouver, les impôts très lourds et la concurrence avec le secteur nationalisé, qui reçoit toutes sortes de privilèges, pratiquement impossible. Seules vivent normalement les entreprises qui ont conclu une association de capitaux avec l'État algérien. Les industriels français, qui pensaient avoir seulement à traverser une période pénible, pensent maintenant que la période sera longue et qu'il n'y a pas de raison permettant d'espérer une amélioration prochaine. Il est probable que beaucoup renonceront.

Enfin, nous ne pouvons pas ignorer, en dépit du climat meilleur qui règne, l'importance des problèmes qui restent à régler. S'il est vrai que le Trésor paie ses dettes, il en est tout autrement des établissements publics algériens. La SNCFA[2], la RTA[3] doivent des sommes considérables, le service de nombreux emprunts a cessé, de graves difficultés existent entre Air Algérie et Air France, le problème des loyers des immeubles n'est pas réglé. Depuis quinze mois, nous discutons une convention sur le statut des coopérants où nous ne parvenons pas à conclure. Bref, l'Algérie se meut encore avec peine dans des difficultés, qui ne viennent pas toutes de son fait, mais qu'elle a souvent aggravées.

Ce tableau serait en fin de compte assez décourageant s'il n'était en réalité compensé par deux faits.

Le premier est l'extraordinaire vitalité du marché algérien. En 1963, nous avons exporté vers l'Algérie 2 milliards 730 millions de francs actuels de produits et nous avons importé pour une valeur de 2 milliards 800 millions. En 1964, nos exportations s'élèvent à 2 milliards 440 millions et nos importations à 3 milliards de francs actuels.

Ce commerce reste donc à un niveau très élevé. Ces dernières semaines ont vu la passation de commandes de textiles et de chaussures très importantes, venant autant du secteur privé que du secteur public. Il y a là le poids des habitudes acquises, des produits connus et sans doute aussi des déceptions à l'égard d'autres pays. Et ceci indique qu'une économie plus saine pourrait reprendre assez vite.

[1] Le budget est présenté le 6 avril 1965 et voté le 8. Les trois points du discours du président Ben Bella sont les suivants : redresser les finances, consolider le secteur socialiste, mettre en route la planification.

[2] SNCFA : Société nationale des Chemins de fer d'Algérie.

[3] RTA : Radio-télévision d'Algérie.

Le second fait est l'efficacité croissante de notre coopération culturelle et technique.

Sur le plan de l'enseignement, elle est évidente. Nos enseignants sont au nombre de 8 000 environ. 1 500 s'en vont cette année. L'Algérie demande leur remplacement et offre 2 500 postes supplémentaires.

Sur le plan de la coopération technique, notre mutation est presque achevée. Nous avons éliminé les catégories C et D. Nous nous sommes retirés des postes trop liés à l'exercice de la puissance publique. Nous accentuons notre action de formation qui porte déjà sur des effectifs appréciables.

Là encore, nos 4 000 agents ne suffisent pas. L'Algérie offre constamment des emplois. Notre contribution est considérable dans le domaine des Travaux publics, des Finances, de la Santé publique, et auprès des établissements publics algériens.

Et l'on s'aperçoit que les commandes de matériel, d'équipement s'orientent vers notre marché et qu'une sorte d'implantation nouvelle de notre influence s'opère sous le couvert de la coopération.

Il est donc permis d'estimer qu'en dépit de difficultés encore très grandes trois années de soutien financier, trois années de coopération culturelle et technique, une patiente action de normalisation, commencent en fait à porter certains fruits.

Sur le plan international, des relations qui ne sont pas hostiles, entre deux nations telles que la France et l'Algérie, apportent à notre pays un poids utile à son influence en Asie et en Afrique. Sur le plan de nos rapports avec l'Algérie, la liberté d'usage des bases maritimes, aériennes et sahariennes paraît bien acquise, l'approvisionnement de la France en pétrole n'est pratiquement plus en cause, le volume de nos échanges commerciaux est resté comparable à celui qui existait avant l'indépendance.

Les Français du secteur privé ne parviendront sans doute pas à se maintenir en Algérie, mais on peut estimer, au terme de trois années, que nos relations commerciales, économiques, que notre influence et même qu'une certaine forme de présence pourront s'y maintenir.

Notre problème est de nous adapter à un pays que son option socialiste irréversible poussera généralement vers des solutions étatiques, et conduira longtemps ses dirigeants à faire passer ses investissements à long terme avant les besoins immédiats de la population et les considérations idéologiques avant ses intérêts matériels.

Il semble que si nous continuons d'agir avec constance et sang-froid, sans perdre de vue ces caractéristiques et en conservant la claire vision des possibilités réelles de l'Algérie, nous devions, peu à peu, voir s'amorcer une évolution largement favorable aux intérêts français.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1965).

181

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2222 à 2224 et 2247 à 2253 *Washington, 21 avril 1965.*

(*Reçu :* le 22, 1 h. 30 et 3 h. 30).

Au cours de l'entretien que j'ai eu, cet après-midi 21 avril, avec le secrétaire d'État, je lui ai fait part des instructions complémentaires de votre télégramme n° 7182[1] relatif au projet de déclaration sur l'Allemagne.

J'ai dit, à nouveau, les raisons qui nous avaient inspirés dans la rédaction du troisième paragraphe de notre texte. Toutefois, en vue de tenir compte des objections que M. Thompson avait formulées, hier, au cours de la réunion du Groupe des ambassadeurs, nous étions prêts à ajouter à la fin de ce paragraphe les mots « et par conséquent de la paix mondiale ».

Le secrétaire d'État, de son côté, a rappelé son désir de ne pas voir le texte limiter aux seuls peuples européens l'intérêt que représenterait la réunification de l'Allemagne. Les États-Unis et le Canada, qui consacrent à la défense de ce pays une partie importante de leurs forces, souhaitent également que soit un jour résolu le problème allemand. La proposition que je lui apportais constituait, a-t-il reconnu, une amélioration sur notre texte original. Il lui serait peut-être possible de s'en satisfaire, mais avant de nous donner une réponse définitive, il entendait consulter ses experts.

Ce point important une fois discuté, j'ai indiqué que nous acceptions de remplacer au dernier paragraphe le mot « garantissant » par le mot « assurant ». De même, nous ne voyions pas d'inconvénient à informer en temps utile l'OTAN. Quant à la date, nous restions favorables au premier mai. Comme les Américains et les Allemands ne semblaient pas avoir d'objections particulières, il suffirait donc de convaincre les Anglais. Sans s'engager, M. Rusk m'a indiqué qu'il me ferait connaître rapidement sa réponse sur ce dernier point. S'agissant, enfin, de la procédure, il lui semblait comme à nous suffisant de publier la déclaration sans la transmettre autrement aux Soviétiques.

Je me réfère à mon télégramme nos 2222-2224.

Passant de lui-même, au cours de notre entretien de cet après-midi, 21 avril, aux problèmes du Sud-Est asiatique, M. Rusk a noté que la confiance du prince Sihanouk dans les vertus du neutralisme ne l'avait pas

[1] Dans ce télégramme nos 7182 à 7184 du 21 avril 1965, non reproduit, le Ministère donne à M. Alphand des instructions complémentaires pour la mise au point du texte définitif du projet de déclaration sur l'Allemagne et sur sa date de publication.

empêché, dans son dernier discours de Djakarta[1], de s'en prendre violemment aux États-Unis, à l'Angleterre et à la Thaïlande. C'était là une curieuse façon de favoriser la réunion de la conférence sur le Cambodge[2], qu'il prétend appeler de ses vœux.

Tout en indiquant que je n'avais pas eu connaissance du texte complet de son discours, j'ai fait remarquer à mon interlocuteur que, pour en juger la portée, il fallait en connaître les circonstances. En d'autres temps, le Prince ne s'était pas fait faute de critiquer violemment Pékin et le communisme.

Nous n'avons pas encore arrêté, a poursuivi M. Rusk, notre attitude à l'égard de la proposition soviétique de conférence sur le Cambodge qui, d'ailleurs, ne constitue pas, pensons-nous, une réponse au discours de Baltimore[3], trop peu de temps ayant, en effet, séparé les deux événements. Nous attendons pour prendre notre décision que M. Gordon-Walker ait terminé ses visites à Bangkok, à Phnom Penh et à Saigon. Si le Royaume-Uni estime, alors, en tant que co-président, pouvoir agir conjointement avec les Soviétiques, nous verrons la réponse qu'il conviendra de donner.

De toute façon, notre position juridique fondée sur le retour aux accords de 1954[4] est solide. Si la conférence se réunit et déborde de son sujet initial pour traiter le problème du Vietnam, nous pourrons nous opposer à la participation du FLN, qui n'avait pas été invité aux travaux de Genève.

Mais il est bien évident que rien ne pourra être fait si les Cambodgiens ne renoncent pas à leur intention de « tirer les oreilles » des Siamois et de leur demander de reconnaître la validité des accords de 1903[5].

Passant au problème plus général de l'affrontement dans la péninsule indochinoise, M. Rusk a remarqué qu'à en juger d'après les événements de ces derniers jours, Russes et Chinois s'étaient entendus pour éviter des heurts trop ouverts en matière d'assistance à Hanoï et pour limiter leur rivalité dans ce domaine à une « libre concurrence ». Jusqu'à maintenant, les uns et les autres s'étaient d'ailleurs bornés à des manifestations

[1] Le prince Sihanouk se rend à Djakarta du 15 au 20 avril 1965, à l'occasion du dixième anniversaire de la conférence de Bandoeng.

[2] À ce sujet, se reporter en particulier au télégramme de Phnom Penh, reproduit ci-dessus, nos 171 à 178 du 13 février 1965.

[3] Prononcé le 7 avril 1965. Voir à ce propos, ci-dessus, la note n° 194 du 9 avril 1965.

[4] Voir à ce sujet le *Livre vert* émanant du ministère des Affaires étrangères intitulé : *Entretiens des ministres des Affaires étrangères et textes adoptés concernant l'Indochine en 1954*, Paris, Imprimerie nationale, 1955, 259 pages.

[5] En 1902, un traité franco-siamois est conclu mais il n'est pas ratifié par les Chambres. Il faut attendre 1904, année de l'Entente cordiale, 1907, année de la Triple Entente, et la seconde visite du roi Tchoulalongkorn à Paris. Les traités de 1904 et de 1907 règlent avec la France les questions des frontières, de l'immatriculation et de la juridiction. En 1907, les provinces de Battambang, Siem Reap et Sisiphon, cédées au Siam en vertu du traité de 1867, sont restituées au Cambodge après intervention française. Le 7 octobre 1903, le Siam renonce à la rive gauche du Mékong et reconnaît le protectorat français sur le Laos.

verbales. Sans doute, étaient-ils en train de livrer des armes au Vietnam du Nord, mais il n'y avait aucun signe, ni en Russie, ni en Chine, de rassemblements importants de matériel ou d'hommes. Nous pensons que nos bombardements dans le Nord, a ajouté le secrétaire d'État, ont un effet certain. Si vraiment ces adversaires veulent en limiter la portée, ce sera à eux de prendre, réellement, la responsabilité de l'escalade et de tenir compte dans leur calcul de notre volonté bien arrêtée de ne plus respecter « les sanctuaires privilégiés ».

L'entretien s'est terminé par quelques considérations sur la visite de M. Wilson[1]. Le secrétaire d'État a indiqué que la conversation, du reste assez brève, avait porté principalement sur le Sud-Est asiatique et sur les rapports qui existaient entre les problèmes du Vietnam et de la Malaisie. Dans ce dernier pays, une certaine stabilisation paraissait s'être opérée : Soekarno, qui avait si mal monté ses manœuvres d'infiltration dans la péninsule malaise, avait dû tirer les conséquences de ses échecs successifs.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

182

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et l'Ambassadeur de Tunisie, le 22 avril 1965

C.R.

M. Masmoudi dépeint sous le jour le plus sombre la situation économique de la Tunisie. Celle-ci serait au bord de la déconfiture.

Le général de Gaulle observe que la détérioration des rapports franco-tunisiens n'est pas le fait de la France mais celui de la Tunisie. C'est la Tunisie qui a attaqué les troupes françaises au Sahara et à Bizerte[2]. C'est encore la Tunisie qui a, l'an passé, déchiré l'accord qu'elle venait

[1] Le Premier ministre britannique, M. Harold Wilson, séjourne aux États-Unis du 13 au 17 avril 1965. Il a un entretien avec le président Johnson le 16 avril, au cours duquel les principales questions évoquées portent sur la situation dans l'Asie du Sud-Est et les problèmes économiques et financiers. Se reporter aux télégrammes de Washington n°s 2114 à 2118 et 2174 à 2178, respectivement des 14 et 19 avril 1965, ainsi qu'au télégramme de Londres n°s 1624 à 1625 du 17 avril 1965, non publiés.

Concernant la position britannique au sujet du Vietnam, se reporter à la note de la direction d'Asie-Océanie/CLV n° 164 du 23 mars 1965, non reproduite.

[2] Voir *D.D.F.*, 1961-II, Table méthodique, rubrique : *Tunisie*.

de conclure avec nous au sujet du problème des terres appartenant à des Français[1].

M. Masmoudi adjure le général de Gaulle de faire quelque chose pour venir en aide à la Tunisie. Il demande en premier lieu que le marché français soit ouvert à nouveau aux vins tunisiens.

Le général de Gaulle ne s'engage pas sur ce point : la réponse du gouvernement français sera communiquée, le moment venu, à M. Masmoudi, par l'entremise du ministre des Affaires étrangères.

M. Masmoudi ayant indiqué qu'il est sur le point de regagner Tunis et qu'il ne manquera pas de rendre compte à M. Bourguiba de sa conversation avec le général de Gaulle, celui-ci l'engage à ne pas dissimuler le fait que la France a très vivement ressenti les mauvais procédés du gouvernement tunisien. La Tunisie est un pays indépendant et M. Bourguiba est donc libre d'adopter la politique de son choix. Mais, étant donné le caractère particulier des rapports qui s'étaient établis entre la France et la Tunisie et même entre le général de Gaulle et M. Bourguiba, certaines manières de procéder ne peuvent être tolérées. Le comportement de M. Bourguiba nous a profondément blessés.

M. Masmoudi s'interrogeant sur ce qui pourrait être entrepris pour réparer le tort causé aux relations franco-tunisiennes, le général de Gaulle observe que la réponse appartient au gouvernement tunisien au même titre que la responsabilité.

En fin d'entretien, M. Masmoudi ayant marqué l'importance que le peuple tunisien attache à l'audience que vient de lui accorder le général de Gaulle, et l'impatience avec laquelle il en attend les résultats, le général de Gaulle recommande à l'ambassadeur la plus grande discrétion. Le moins il en dira aux journalistes sur ce sujet, le mieux cela vaudra.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 27, 199, 204, 219, et ci-dessus la note de la sous-direction de Tunisie du 16 avril 1965 (et note).

183

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Pompidou et M. Zorine, ambassadeur d'URSS, à l'Hôtel Matignon, le 22 avril 1965

M. Zorine. –Des entretiens que j'ai eus depuis mon arrivée à Paris, je retire le sentiment que les relations franco-soviétiques peuvent se développer, sur une base solide, dans de nombreux domaines, aussi bien politique, qu'économique, culturel, scientifique ou technique. Le gouvernement soviétique qui souhaite vivement renforcer les relations amicales qu'il entretient avec la France, en tant que grande puissance européenne, se féliciterait d'un tel développement dont la paix en Europe et dans le monde entier tirerait le plus grand profit.

M. Pompidou. –Votre mission s'ouvre, en effet, dans des conditions favorables. Il existe une large base d'entente entre la France et l'Union soviétique dans les divers domaines que vous avez énumérés. De bonnes relations entre la Russie et la France ont toujours constitué dans le passé un fondement solide pour la paix. Il ne peut *a fortiori* qu'en être de même aujourd'hui. Les entretiens que M. Gromyko aura prochainement à Paris[1] confirmeront sans doute cette volonté commune des deux pays de renforcer leur coopération.

M. Zorine. –Pour le gouvernement soviétique, la coopération avec la France et avec un certain nombre d'autres pays n'est pas conçue comme un épisode transitoire mais correspond à une orientation que l'on veut durable. Le développement des rapports économiques entre la France et l'Union soviétique constitue un élément important de l'évolution souhaitée. Aussi le gouvernement soviétique attache-t-il un grand intérêt à l'accord commercial récemment signé, ainsi qu'à l'accord intervenu en matière de télévision en couleurs. Cette coopération peut et doit s'étendre encore. J'ai dit à M. Giscard d'Estaing que mon gouvernement était très conscient de la complexité de certains problèmes économiques et qu'il s'efforçait de trouver une solution aux difficultés existantes de son fait, en espérant que le gouvernement français pourra agir de même de son côté.

D'autres problèmes économiques devraient également faire l'objet d'échanges de vues, en particulier ceux touchant à la situation monétaire mondiale. La visite de M. Gromyko pourrait en fournir l'occasion.

[1] La visite de M. Gromyko en France se déroule du 25 au 30 avril 1965. Voir ci-après les comptes rendus d'entretiens avec le général de Gaulle, M. Pompidou et M. Couve de Murville, des 26, 27 et 28 avril 1965.

M. Pompidou. –Pour que l'amélioration des relations franco-soviétiques atteigne son but, il faut, en effet, que cette amélioration ne soit pas conçue comme un élément d'un jeu diplomatique momentané, mais comme reposant sur des données historiques et géographiques solides. C'est à cette condition que l'entente entre les deux pays pourra constituer un facteur de paix et de stabilité en Europe et dans le monde.

Il est bien vrai que des relations économiques étroites et nombreuses constituent une base solide pour des rapports fructueux entre les deux pays. De nombreuses possibilités existent à cet égard, mais il existe également des difficultés tenant notamment au fait que les économies de nos deux pays ne sont pas toujours complémentaires. L'accord récemment signé devrait apporter des premiers résultats, mais il serait souhaitable que l'on utilise toutes les possibilités de développement qu'il contient. Les échanges commerciaux franco-soviétiques demeurent encore, en effet, à un niveau très inférieur à ce qu'ils devraient être. En ce qui concerne les problèmes liés à la situation monétaire internationale, la position de la France est différente de celle de l'URSS. Si la France qui éprouve les inconvénients du système actuel a avancé un certain nombre de suggestions, il n'en demeure pas moins qu'elle exerce des responsabilités au sein de plusieurs organismes internationaux.

M. Zorine. –Je sais, par M. Vinogradov avec qui je me suis entretenu avant mon départ pour Paris, que les dirigeants français sont partisans d'un développement durable des relations franco-soviétiques, sur une base stable et non épisodique[1]. C'est bien ainsi que le gouvernement soviétique l'entend lui aussi et il espère que la visite de M. Gromyko permettra de dégager les moyens et les domaines d'une coopération renforcée et à long terme entre les deux pays.

Au cours de l'entretien que j'ai eu hier avec M. Couve de Murville, j'ai constaté que dans une série de problèmes mondiaux, par exemple celui de l'Asie du Sud-Est et du Vietnam, celui de la paix, de la sécurité européenne et du règlement allemand, nos deux pays avaient un grand nombre de conceptions communes. Il conviendrait de définir les voies et les moyens permettant une confrontation des positions respectives en vue de renforcer la paix. La visite de M. Gromyko, qui coïncide avec le vingtième anniversaire de la victoire remportée contre l'ennemi commun, devrait être à cet égard des plus utiles.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

[1] Voir ci-dessus le télégramme n°s 375 à 390 du 8 janvier 1965.

184

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 1858 à 1862. *Alger, 22 avril 1965.*

(*Reçu* : 23 h. 44).

À vingt jours d'intervalle, deux communiqués communs ont été signés à Alger par le président Ben Bella : l'un, hier, avec le maréchal Tito[1], l'autre le 1er avril, avec M. Chou En-laï[2]. Le rapprochement de ces deux textes met en lumière les positions respectives des trois chefs d'État sur divers problèmes d'importance internationale.

Mis à part le Congo, les territoires portugais d'outre-mer et l'Afrique du Sud, sur lesquels les points de vue de la Chine, de la Yougoslavie et de l'Algérie se rejoignent, les divergences apparaissent particulièrement sensibles.

C'est ainsi qu'avec les Yougoslaves, les Algériens recommandent, dans l'esprit de l'appel lancé à Belgrade[3], un règlement de la crise vietnamienne par la voie de « négociations immédiates ». Le communiqué algéro-chinois, en revanche, ignorait ce mot de « négociations » et considérait « la solidarité active avec le peuple sud-vietnamien comme un impérieux devoir ».

Si le maréchal Tito est d'accord avec le président Ben Bella pour donner « son appui à la cause juste du peuple arabe de Palestine », M. Chou En-laï, plus virulent, réaffirmait « le soutien résolu du gouvernement et du peuple chinois à la juste lutte du peuple palestinien et de son mouvement : l'Organisation pour la libération de la Palestine ». Il approuvait, en outre, la position prise par l'Algérie dans la crise germano-égyptienne[4], alors que le communiqué algéro-yougoslave n'en dit mot.

[1] Le maréchal Tito se rend à Alger, en visite officielle, du 15 au 22 avril 1965. Sur ce séjour, se reporter aux télégrammes d'Alger nos 1820 à 1824, 1836 à 1838, 1841 à 1844, respectivement des 17, 21 et 22 avril 1965, non retenus. Le communiqué commun, publié le 21, souligne l'identité de vues entre les deux pays sur les principaux problèmes internationaux, notamment sur la politique de non-engagement et de coexistence pacifique.

[2] M. Chou En-laï, Premier ministre de la République populaire de Chine, séjourne à Alger les 30 et 31 mars 1965. Le texte du communiqué commun est transmis par le télégramme d'Alger, n° 1600, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, se reporter au télégramme nos 1618 à 1625 du 2 avril 1965 (et note), reproduit ci-dessus.

[4] Le 7 mars 1965, la RFA propose à Israël l'établissement de relations diplomatiques, proposition qui reçoit l'approbation du parlement israélien. Les pays arabes réagissent en manifestant contre la RFA et Israël. Le gouvernement algérien s'aligne sur les positions prises au Caire le 14 mars à l'issue de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Ligue arabe. Alger rappelle en consultation son ambassadeur à Bonn. Le 14 mai, suite à l'annonce officielle par la RFA de l'établissement de relations diplomatiques avec Israël, la RAU, la Syrie, l'Irak, le Yémen, l'Arabie saoudite, le Koweït, le Liban, la Jordanie et l'Algérie rompent leurs relations diplomatiques avec la RFA.

M. Ben Bella et le maréchal ont fait un vif éloge du non-alignement. Ce choix, ont-ils précisé, implique le rejet de la force pour le règlement des conflits internationaux, le développement de la coopération internationale universelle, la coexistence pacifique entre États à régimes politiques différents. Le communiqué rédigé à l'issue de la visite de M. Chou En-laï passait évidemment sous silence ces divers points.

Enfin, Algériens et Yougoslaves ont proclamé leur fidélité à l'ONU, « instrument irremplaçable de la paix et de la coopération internationale » et aux organismes qui en dépendent, demandant toutefois une révision de leurs structures et une participation plus large du Tiers Monde à leurs activités. On ne pouvait naturellement s'attendre dans le communiqué algéro-chinois à la moindre allusion à ce sujet.

Les sympathies algériennes sont donc allées une fois de plus à la Yougoslavie. Le maréchal Tito n'a pas eu à céder sur la question d'Israël, pour faire cautionner par M. Ben Bella ses thèses sur la coexistence pacifique. M. Chou En-laï qui, au contraire, s'était rallié aux vues algériennes sur le problème palestinien, n'avait pu recueillir l'adhésion de l'Algérie à ses vues sur le Vietnam. On ne peut manquer non plus de mettre en parallèle les difficultés, qui avaient présidé à l'élaboration du communiqué algéro-chinois et la rapidité avec laquelle a pu être établi le texte algéro-yougoslave.

(Secrétariat d'État aux Affaires algériennes, 1965).

185

M. Alphand, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2256 à 2264[1]. *Washington, 22 avril 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 23, 3 h. 37).

Les indications qu'ont données nos chefs de poste consulaire, au cours de leur réunion de la semaine dernière à Washington, ainsi que les impressions que mes collaborateurs et moi-même avons recueillies ces derniers temps, révèlent une détérioration de l'attitude de l'opinion américaine à l'égard de la France.

Jusqu'au début de cette année, le capital de sympathie que notre pays avait accumulé ici n'avait été, semble-t-il, que faiblement entamé par les crises successives de nos rapports. La contribution française à la conquête

[1] Ce télégramme est communiqué à New York (ONU) et Ottawa et, comme l'indique la mention « Pour l'ambassadeur seul », à l'intention exclusive des deux chefs de poste.

de l'indépendance américaine, à laquelle les pouvoirs publics comme les éducateurs attribuent ici une valeur d'autant plus grande que le passé des États-Unis est si court, nous garantissait contre toute surprise. L'opinion puisait dans ses souvenirs, auxquels s'ajoutaient ceux de l'aide qui nous avait été apportée au cours des deux conflits mondiaux et de la dernière après-guerre, l'impression rassurante d'une amitié partagée. C'est ainsi que les difficultés nées des incidents successifs des dix dernières années, en particulier lors de l'affaire de Suez[1] ou du bombardement de Sakhiet[2] malgré leur violence, avaient été rapidement surmontées dans la conviction que ce n'était là qu'incartades dont le rappel des liens d'autrefois et de la « dépendance » actuelle suffirait à empêcher le retour.

Par la suite, certaines manifestations de liberté retrouvée de la France avaient, après un moment d'euphorie causé par la satisfaction sincère de son rétablissement soudain, alerté les « techniciens » de la politique américaine qui entendaient bien ne laisser personne contrecarrer leurs plans d'organisation du monde atlantique. Aussi, aidés par les moyens de la propagande britannique, avaient-ils déclenché au lendemain des décisions du mois de janvier 1963[3] une vaste campagne contre nous. Leurs efforts avaient porté dans certains cercles du Congrès, dans les milieux agricoles orientés vers l'exportation, et parmi des intellectuels connus pour leur esprit de système. Mais, après quelques semaines, cette agitation était peu à peu tombée, si bien que la prise de position française dans l'affaire du Vietnam[4] et la reconnaissance de la Chine[5] avaient pu d'autant moins être mises à profit pour redonner vie à l'opposition envers nous que, sur la côte Ouest et de nombreuses universités, nos idées recevaient un accueil favorable. Quelques mois après, la question de la force multilatérale[6] et l'affrontement des thèses françaises et américaines sur la politique de défense contribuaient néanmoins à entretenir cette irritation latente qui, grossie à chaque événement, n'attendait qu'un prétexte pour éclater. L'affaire de l'or devait en fournir l'occasion[7].

[1] Concernant l'affaire de Suez, se reporter à *D.D.F.*, 1956-II et 1956-III, à la Table méthodique, chapitre III, Moyen-Orient, la rubrique « La crise de Suez ».

[2] À propos de l'incident de Sakhiet Sidi Youssef du 8 février 1958, se reporter à *D.D.F.*, 1958-I, à la Table méthodique, chapitre III, Afrique, la rubrique « Incident de Sakhiet Sidi Youssef et ses suites ».

[3] Référence à l'opposition de la France à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, annoncée par le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1963-I, à la Table méthodique, chapitre II, L'Europe, la rubrique « Les Communautés européennes ».

[4] La France est pour une solution politique et non pas militaire du conflit vietnamien ; elle préconise à cet effet une réunion sans préalable du type de celle de Genève en 1954.

[5] À propos de la reconnaissance de la Chine populaire par Paris, se reporter à *D.D.F.*, 1964-I, n°s 26 et 35.

[6] Consulter, entre autres, *D.D.F.*, 1963-I, n° 38 (notes 3 et 4).

[7] Au sujet de la question de l'or, voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 170 à 172 du 11 janvier 1965 (et notes). La Banque de France annonce le 7 janvier 1965 la conversion en or de 150 millions de dollars. Le 11 février 1965, la France sort unilatéralement du *Gold Exchange Standard*.

À première vue, le motif paraît inconsistant. Le problème ressortit à la compétence de spécialistes peu nombreux et concerne plus la définition d'un système monétaire international que la nature des rapports particuliers entre le franc et le dollar. Mais, en réalité, l'Américain moyen, pour la première fois, s'est cru touché dans sa sécurité individuelle. Il a eu une réaction instinctive de défense contre une entreprise qui, à ses yeux, menaçait à la fois son porte-monnaie personnel, le fondement de l'Union représenté par le *green-buck*[1], le prestige des États-Unis et, surtout, peut-être, la poursuite d'une prospérité, qui, si l'on n'y prêtait garde, pourrait, par son ampleur même, laisser rapidement la place à une dépression comparable à celle des années maudites. Aussi d'un seul coup, les rancœurs oubliées et les critiques de la veille ont-elles réapparu : qui s'oppose à l'organisation du monde libre et au *leadership* nécessaire des États-Unis en face de la menace totalitaire ? Qui préfère sa soi-disant « force de frappe » à la défense pratique des victimes de l'agression communiste ? Qui, en matière agricole ou de télévision, par exemple, se préoccupe plus de ses intérêts « étroitement nationaux » que du développement économique du monde libre ? Qui se rapproche dangereusement de l'ennemi commun et manque de reconnaissance envers l'ami de toujours ? C'est la France, qui fait de l'antiaméricanisme systématique le fondement de sa politique. Aussi, contre elle, tous les moyens semblent-ils bons : les touristes éviteront cet été son territoire que l'on décrit comme hanté de *pickpockets* et terni par les turpitudes. Les capitalistes en retireront par priorité leur capitaux, les acheteurs se détourneront de ses produits. La Trésorerie, conseille-t-on, devrait exiger le remboursement des dettes de la Première Guerre.

Cette vague anti-française, si elle atteint aujourd'hui avec un certain décalage, des pages nouvelles et plus étendues que naguère, ne me paraît pas cependant aussi haute que la décrivent certaines presses française ou étrangère. Le centre de l'irritation demeure à Washington. Mais quand je voyage en dehors de la capitale et parle devant les universités, les hommes d'affaires ou les institutions spécialisées de politique étrangère, je constate que le sentiment ancien à l'égard de la France n'a pas disparu malgré les campagnes persistantes de dénigrement.

Même sur les sujets actuels de controverse – politique au Vietnam, système monétaire international – notre position n'est pas isolée. Dans la grande presse, au Congrès, des éditorialistes et des sénateurs de première importance expriment des vues semblables aux nôtres. Le président reste prudent dans ses déclarations publiques à notre égard. Il surmonte les accès de ses colères texanes – et c'est à lui que l'on doit le brusque freinage des « zélateurs » dans l'affaire de la MLF. Par ailleurs, nos relations avec nos interlocuteurs habituels, à quelques exceptions près, sont inchangées.

[1] Nom familier donné au billet du dollar américain en raison de sa couleur verte.

Le climat toutefois ne s'améliorera pas aussi longtemps que les États-Unis n'auront pas compris que le monde de 1965 n'est plus celui de 1945, que leur interventionnisme sans limite est aussi dangereux pour la sécurité générale que l'isolationnisme d'autrefois, qu'il faut savoir trouver un moyen terme entre ces deux extrêmes.

Je crains que ni les interventions personnelles, ni les discours ne puissent leur apporter cette démonstration et qu'ils doivent pour s'en convaincre subir la rude expérience des faits.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

186

INSTRUCTIONS DU GÉNÉRAL DE GAULLE

transmises à M. Messmer
pour la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN

N.[1] *Paris, 23 avril 1965.*

Si le Plan de défense de l'OTAN est remis en cause et discuté[2], nous devons prendre acte du fait que nos alliés jugent comme nous que l'OTAN telle qu'elle est actuellement ne répond plus à son objet, qui est d'assurer la défense de l'Europe. Dire que nous en tirerons, pour ce qui nous concerne, les conséquences nécessaires, en temps opportun.

D'autre part, si l'on veut mettre à l'étude une nouvelle Organisation de l'Alliance, nous devons faire connaître que nous nous réservons de participer à l'étude, mais que, de toute manière, nous ne participerons pas à une Organisation comportant l'intégration.

(Pactes. OTAN ; Organismes de l'OTAN, Sessions ministérielles, 1965, PAN-3-1).

[1] Ces instructions sont transmises le 29 avril par le ministère des Armées à M. Jean de La Granville, ministre plénipotentiaire, directeur du service des Pactes et des Affaires spatiales au ministère des Affaires étrangères. La réunion des ministres de la Défense de l'OTAN a lieu les 31 mai et 1er juin1965 à Paris.

[2] Le rapport du groupe de travail des Plans de Défense de l'OTAN, qui doit être soumis le 31 mai 1965 à la réunion des ministres de la Défense, fait apparaître des divergences qui subsistent entre les alliés au sujet des doctrines sur la stratégie.

187

NOTE DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

L'OCAM et le Congo-Léopoldville

N. n° 166/DAM. *Paris, 24 avril 1965.*

1. Le président Houphouët-Boigny et ses amis[1] ont décidé de prendre à leur compte le « plan congolais » qu'ils avaient soumis, sans pouvoir le faire adopter, à la conférence de Nouakchott[2], en février dernier.

Ce plan répond à un triple objectif : rétablir la paix au Congo-Léopoldville en aidant le gouvernement de ce pays à juguler la rébellion ; restaurer l'ordre et promouvoir la réconciliation entre les diverses factions congolaises ; faciliter la mise en place d'institutions véritablement nationales, en dehors de toute considération de personnes.

Il a pour but, dans l'esprit du chef d'État ivoirien, d'éliminer un des principaux facteurs d'instabilité de la conjoncture politique africaine ; d'assainir un dangereux foyer d'infection ; de faire front, d'une manière générale, aux forces de la subversion ; d'éviter la division du continent en deux camps ; de prévenir, enfin, des interventions extérieures génératrices d'affrontements entre les blocs et d'hégémonies extra-africaines.

2. Dans ses modalités pratiques, l'opération projetée par M. Houphouët-Boigny et ses partenaires consiste à apporter au gouvernement de Léopoldville une assistance militaire et technique.

Des « forces de sécurité », pouvant aller jusqu'à 30 000 hommes au maximum, seront mises à la disposition des autorités congolaises. Il ne s'agira pas d'unités combattantes, à proprement parler, mais plutôt d'éléments chargés de maintenir l'ordre, qui permettront à l'ANC de se consacrer exclusivement à la lutte contre la rébellion et au bouclage des frontières. Ce concours aura également pour effet de mettre un terme à l'utilisation des mercenaires non africains. Le financement de l'opération incombera au gouvernement congolais. Il semble cependant qu'on

[1] Les présidents Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Diori Hamani (Niger), Maurice Yameogo (Haute-Volta) et Nicolas Grunitzky (Togo) se réunissent à Abidjan du 9 au 12 avril 1965. Le communiqué publié le 12 avril à l'issue de ces entretiens est rapporté par le télégramme d'Abidjan n°s 338 à 343 du 12 avril, non retenu. À compléter par le télégramme d'Abidjan n°s 348 à 359 du 13 avril, analysant les différentes attitudes des participants, leurs réticences et leurs craintes devant les tentatives de déstabilisation qui risquent de transformer l'Afrique en un nouveau Vietnam.

[2] La conférence de Nouakchott, au cours de laquelle est créée l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), se tient du 10 au 12 février 1965. Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département datée du 16 février 1965, sous-titrée : *De la conférence de Nouakchott (10 au 12 février 1965)*, non reproduite, à compléter par la dépêche de Nouakchott n° 34/DAM du 16 mars 1965, non publiée.

escompte à Abidjan un soutien des puissances amies, de la France sans doute, mais aussi d'autres pays. Des moyens logistiques pourraient notamment être sollicités.

Dans le même temps, une aide en personnels d'administration et d'encadrement sera fournie au Congo-Léopoldville. De nombreux « cadres moyens » (en provenance du Sénégal, du Dahomey, du Togo, etc.) et quelques « cadres supérieurs » seront ainsi utilisés à remettre de l'ordre dans les services congolais.

3. Sur le plan des principes, la justification de l'intervention sera trouvée dans l'adhésion du Congo-Léopoldville à l'OCAM. M. Houphouët-Boigny estime que cette condition remplie, rien ne s'opposera à ce que le problème congolais soit considéré comme une affaire intérieure à l'organisation francophone, ni à ce que celle-ci vienne en aide à l'un de ses membres.

Le chef d'État ivoirien s'est donc employé avec ténacité à lever ce préalable. Après les sondages malheureux effectués lors de la conférence de Nouakchott[1], il est intervenu tant auprès de ses partenaires (notamment auprès des présidents Ahidjo, Senghor et Tsiranana), que de M. Tshombé (et de certains gouvernements non-africains qui soutiennent celui-ci). Le résultat de ces efforts commence à apparaître.

Le 13 mars, le chef du gouvernement de Léopoldville a fait savoir officiellement à M. Moktar Ould Daddah que le Congo sollicitait son admission à l'OCAM. Le président en exercice de l'Organisation a communiqué cette requête à ses collègues[2], en leur indiquant qu'elle lui semblait inopportune pour des raisons d'ordre juridique (la charte de l'OCAM n'étant pas encore établie, il était difficile d'envisager une quelconque adhésion nouvelle) et surtout politique (l'admission du Congo-Léopoldville « pomme de discorde » entre les États africains risquant d'accroître les tensions déjà existantes au sein de l'OUA et de compromettre l'avenir de l'OCAM). En conséquence, M. Moktar Ould Daddah suggérait de ne pas accéder à la demande de M. Tshombé tant que la charte de l'OCAM n'aurait pas été adoptée et que ne serait pas intervenue la réconciliation des Congolais.

[1] *Note du document :* On se souvient que les émissaires de M. Tschombé avaient été éconduits par Moktar Ould Daddah et que la maladroite mission de M. Rothschild avait accru les réticences des chefs d'État hostiles à un soutien au gouvernement congolais.

[2] Se reporter à l'échange de lettres entre les présidents Moktar Ould Daddah, président en exercice de l'OCAM, et Houphouët-Boigny, les 27 mars et 3 avril, télégrammes d'Abidjan n°s 311 à 316, 317 à 327 du 12 avril, non retenus ; les lettres adressées le 3 avril par le président Houphouët-Boigny au président Ahidjo (Cameroun) et aux autres chefs d'État membres de l'OCAM, télégramme d'Abidjan n°s 328 à 335 du 12 avril ; et la lettre adressée par le président Houphouët-Boigny au président Senghor, télégramme n°s 336 à 337, également du 12 avril, non reproduite. La position du président Moktar Ould Daddah est soulignée dans le télégramme de Nouakchott n°s 281 à 283 du 15 avril 1965, non publié.

On ne connaît pas encore toutes les réponses qu'a pu appeler la communication du président de l'OCAM. Jusqu'à maintenant, le point de vue mauritanien semble n'avoir reçu d'autre approbation que celle du chef d'État camerounais. M. Ahidjo redoute les conséquences de l'entrée d'un pays aussi instable et « explosif » que le Congo-Léopoldville dans une organisation aussi fragile que l'OCAM. Il souhaiterait donc qu'on ne précipitât rien, sans refuser pour autant d'aider les autorités de Léopoldville à surmonter leurs difficultés. M. Ahidjo pense à cet égard qu'une intervention ne sera vraiment efficace que dans la mesure où elle s'effectuera en application d'une résolution approuvée par la majorité des membres de l'OUA et reconnaissant au gouvernement de Léopoldville le droit de faire appel à tout pays de son choix[1]. Dans le cas contraire, on risque de voir des initiatives concurrentes des « révolutionnaires » africains renforcer la rébellion et le chaos se perpétuer au Congo-Léopoldville.

Inversement, MM. Houphouët-Boigny et Yaméogo ont demandé à M. Moktar Ould Daddah de reconsidérer sa position. Le président Senghor, qui s'est tenu en étroit contact avec M. Houphouët-Boigny au cours des dernières semaines, est intervenu dans le même sens. Le président Dacko aurait également fait savoir au président de l'OCAM que la RCA était favorable à l'adhésion du Congo-Léopoldville.

Parmi les États qui ne se sont pas encore formellement prononcés, il est certain que le Togo et le Niger apporteront leur appui sans réserve à la demande de M. Tshombé. Il est vraisemblable que le Gabon, le Tchad, Madagascar et sans doute aussi le Dahomey, en dépit de certains désaccords dans l'équipe au pouvoir à Cotonou, adopteront une attitude identique.

En revanche, il faut, bien entendu, s'attendre à une vive opposition de la part du gouvernement de Brazzaville.

Il est possible cependant que la « consultation à domicile » à laquelle a procédé M. Moktar Ould Daddah ne suffise pas et qu'une réunion extraordinaire des chefs d'États de l'OCAM soit provoquée pour trancher la question de l'adhésion du Congo-Léopoldville et de ses conséquences pratiques pour l'organisation. M. Ahidjo qui, en dehors de ses réserves quant au fond du problème, estime que l'Entente[2] a mis quelque peu cavalièrement ses partenaires de l'OCAM devant le fait accompli, aurait fait une suggestion en ce sens. On a remarqué également qu'au retour de la mission qu'il vient d'effectuer auprès de M. Moktar Ould Daddah, M. Yacé, président de l'Assemblée ivoirienne, a laissé entendre qu'une réunion

[1] *Note du document :* C'était là le but de la résolution présentée par le Cameroun à la conférence de Nairobi, résolution qui n'a échoué que de justesse (en raison notamment de l'absence du Gabon et de Madagascar) et qu'il importe, selon M. Ahidjo, de faire aboutir.

[2] Au sujet de l'Entente, sa création, ses membres, se reporter à *D.D.F.*, 1960-I, n° 144 (note 3).

extraordinaire des chefs d'État « intéressés » pourrait avoir lieu « prochainement », sans préciser si tous les dirigeants de l'OCAM pouvaient être considérés comme « intéressés ».

4. Quoiqu'il en soit, M. Houphouët-Boigny et ses partenaires paraissent déterminés à mener l'affaire au terme qu'ils se sont fixé.

La conférence qui a rassemblé du 9 au 11 avril, à Abidjan, les présidents ivoirien, voltaïque, nigérien et togolais, a arrêté le dispositif de l'opération qui a été approuvé dans ses grandes lignes par les dirigeants sénégalais et dahoméen[1].

Il a été décidé qu'en un premier temps des missions seraient envoyées d'une part auprès des membres de l'OCAM pour leur exposer l'action envisagée par M. Houphouë-Boigny et les convaincre de s'y associer, d'autre part auprès des gouvernements jugés sympathisants, tels que le Nigeria et l'Éthiopie. Des émissaires seraient chargés enfin d'expliquer à Bamako et Conakry les mobiles de l'intervention des francophones[2].

Cette phase diplomatique a commencé immédiatement. Une mission dirigée par M. Yacé, comprenant le ministre nigérien de la Justice, le ministre voltaïque de l'Éducation et renforcée par le ministre sénégalais de l'Intérieur s'est rendue à Nouakchott le 19 avril, où elle aurait, selon M. Yacé, eu « des entretiens fructueux »[3]. Il ne semble pas en fait que M. Moktar Ould Daddah ait été persuadé par les thèses qui lui ont été présentées.

Le président Yaméogo a reçu mission de convaincre M. Ahidjo. Assisté du troisième vice-président de l'Assemblée sénégalaise (le président, les 1er et 2e présidents étant indisponibles), M. Yameogo est arrivé le 15 à Yaoundé[4]. Sans méconnaître l'intérêt du programme qui lui était proposé, M. Ahidjo aurait fait savoir qu'il lui paraissait nécessaire de le soumettre, avant toute décision, à un examen général et approfondi des membres de l'OCAM réunis, au besoin, au niveau des chefs d'État.

[1] *Note du document :* M. Senghor avait dépêché son ministre des Affaires étrangères, M. Doudou Thiam, à Abidjan pour suivre les conversations de l'Entente. M. Ahomadegbe, qui n'assistait pas à ces entretiens, s'est rendu à Abidjan le 17 avril et aurait assuré M. Houphouët-Boigny du soutien du Dahomey à l'action entreprise par l'Entente.

[2] Concernant la composition des délégations et l'annonce de leur départ prochain, se reporter aux télégrammes d'Abidjan nos 344 à 347 et 348 à 359 des 12 et 13 avril, non reproduits. Sur les premiers résultats de ces missions, voir le télégramme d'Abidjan nos 391 à 393 du 24 avril 1965, non publié.

[3] MM. Philippe Yacé, président de l'Assemblée nationale de Côte-d'Ivoire, Issoufou Saïdou Djermakoye, ministre de la Justice du Niger, Charles Tamini, ministre de l'Éducation nationale de Haute-Volta depuis le 1er janvier 1965, A. Cissé Dia, ministre sénégalais de l'Intérieur depuis le remaniement ministériel du 18 mars 1965.

[4] MM. Maurice Yaméogo, président de la République de Haute-Volta, Boubacar Gueye, troisième vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal, le premier vice-président étant M. André Guillabert, le deuxième vice-président, M. Ousman N'Gom.

Les ministres des Affaires étrangères de Haute-Volta, du Niger et de Côte-d'Ivoire[1] ont été chargés de se rendre à Bangui, Libreville, Fort-Lamy et Brazzaville. Ils ont reçu bon accueil dans les trois premières capitales. On ignore en revanche quel a été le résultat de leur passage à Brazzaville.

M. Denise, ministre d'État ivoirien, assisté du ministre togolais des Affaires étrangères[2] et du directeur du Protocole voltaïque[3] doivent aller à Madagascar. Ils seront favorablement écoutés par le président Tsiranana, encore que celui-ci soit, semble-t-il, soucieux de limiter l'éventuel concours malgache à une assistance technique civile.

Le président de l'Assemblée nationale voltaïque[4] a reçu la mission, plus délicate, d'informer Conakry et Bamako. La délégation comprend également le ministre voltaïque de la Défense et le ministre nigérien des Travaux publics[5].

Le président Diori, enfin, doit assurer la liaison avec Lagos.

On pense à Abidjan que cette phase exploratoire devra permettre fin mai de savoir sur qui et jusqu'où peuvent compter les instigateurs du plan de redressement congolais.

Il s'agira, dans un deuxième temps, de rendre effective l'adhésion à l'OCAM du Congo-Léopoldville, ce qui devrait être fait vers le 15 juin.

Dès lors, pourront commencer la relève des mercenaires non africains et le déploiement de l'assistance militaire et technique.

5. Il reste à savoir si ce processus pourra se dérouler aussi aisément que prévu.

Sans doute, la phase initiale de l'opération est-elle de nature à satisfaire M. Houphouët-Boigny et ses amis et à les fortifier dans leur détermination.

Les dirigeants de l'Entente ont pratiquement rallié à leurs vues tous leurs partenaires de l'OCAM, à l'exception du Cameroun et de la Mauritanie et, bien entendu, du Congo-Brazzaville[6]. Il semble difficile

[1] Respectivement MM. Lompolo Kone, ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta, Adamou Mayaki, ministre des Affaires étrangères du Niger, Camille Alliali, ministre délégué aux Affaires étrangères de Côte-d'Ivoire.

[2] M. Georges Apedo Amah.

[3] M. Abdoulaye Konate, chef du Protocole à la présidence de la République de Haute-Volta.

[4] M. Begnon Damien Kone, président de l'Assemblée nationale de Haute-Volta.

[5] Respectivement MM. Michel Tougouma, ministre de la Défense de Haute-Volta et Léopold Kaziende, ministre des Travaux publics du Niger.

[6] *Note du document :* On ignore si le Rwanda a été informé des projets ivoiriens et, dans l'affirmative, quel a été le sentiment du gouvernement de Kigali, qu'on peut néanmoins préjuger favorable.

aux opposants, désormais bien isolés, de faire prévaloir leurs thèses. Le souci qu'à M. Moktar Ould Daddah de son audience à Alger, Bamako et au Caire et l'opposition prévisible des dirigeants de Brazzaville risquent cependant, sinon de ruiner, du moins de compromettre, le fragile équilibre réalisé en février dernier à Nouakchott.

Mais en admettant que le préalable de l'admission à l'OCAM du Congo-Léopoldville puisse être levé, quitte à substituer l'un des riverains du Congo à l'autre, on peut se demander quel accueil sera réservé aux projets ivoiriens, non seulement par les États africains « révolutionnaires »[1], mais aussi par certains gouvernements qui, pour être modérés[2], n'en sont pas moins soucieux d'éviter une rupture au niveau de l'OUA.

Il n'est pas certain, à cet égard, que la précaution prise par les chefs d'État réunis à Abidjan de « réaffirmer leur volonté inébranlable de défendre l'OUA » suffise à dissiper toutes les préventions.

À supposer que celles des « modérés » le fussent, il resterait encore à savoir quelle sera la réaction des « extrémistes » de l'OUA. M. Houphouët-Boigny et ses amis semblent penser qu'elle n'ira pas très loin et que le moment est particulièrement propice pour clarifier, une fois pour toute, la situation en Afrique.

De fait, les « révolutionnaires » donnent actuellement l'impression de flotter et de ne pouvoir trouver la parade aux attaques dont ils sont l'objet. Mais si persuadés que la temporisation n'est plus possible, les dirigeants d'Alger, du Caire, de Conakry et d'Accra, pour ne citer que les plus virulents, décident de contre-attaquer, l'Afrique peut se retrouver aussi divisée qu'elle l'était début 1963 avec cette différence toutefois que l'enjeu entre les deux camps est désormais matérialisé et que, depuis 1963, des armes sont arrivées en assez grand nombre au Congo-Léopoldville et ailleurs.

Il y a là une menace qu'on ne peut écarter et que nous devons d'autant moins sous-estimer que nous risquons de nous voir sollicités d'intervenir sous une forme ou sous une autre.

(Congo-Léopoldville, OCAM, 1965).

[1] Algérie, Ghana, Guinée, Kenya, Ouganda, République arabe unie, Soudan, Tanzanie.

[2] Éthiopie, Mali, Nigeria.

188

M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 688 à 701. *Saigon, 27 avril 1965, 11 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 56).

En l'absence d'information officielle sur la conférence d'Honolulu[1], on s'accorde à penser dans les milieux diplomatiques que M. McNamara et les chefs militaires américains qui l'assistaient ont conclu à la nécessité de concentrer leur attention sur la guerre à l'intérieur du Sud-Vietnam.

Dans cet esprit, comme l'annonce la presse, ils auraient décidé de renforcer l'armée vietnamienne et de lui permettre notamment d'augmenter ses effectifs de 160 000 unités en accroissant de 156 millions de dollars, c'est-à-dire de 50 % environ, l'aide militaire accordée jusqu'à présent au Vietnam.

Ces indications qui paraissent, en effet, correspondre aux préoccupations américaines, appellent les remarques suivantes :

1. – Elles constituent l'aveu que les bombardements sur le Nord n'ont pas eu pour le moment les résultats militaires escomptés. Poursuivis et même intensifiés pour les raisons politiques que l'on sait, ils n'ont pas diminué la pression Vietminh dans le Sud[2]. Une dépêche *UPI* de Saigon, publiée par le *Saigon Daily News*, organe proche de l'ambassade des États-Unis, est même allée jusqu'à dire que les résultats obtenus avaient été « contraires » à ceux attendus et que les bombardements avaient amené un accroissement de l'aide militaire de Hanoï à la rébellion.

De fait, l'aviation américaine a eu beau bombarder pendant près de trois mois les voies de communication du Nord et pilonner les refuges supposés de la rébellion dans le Sud, le Vietminh, après une courte pause, reprend un peu partout l'initiative sur le plan militaire comme sur le plan de l'action terroriste. Or, il n'a pratiquement perdu aucune des positions qu'il avait acquises avant l'affaire de Pleiku[3] et dont l'ampleur avait décidé de la mise en application de la nouvelle stratégie américaine. Autant dire que les actions offensives, qu'il prépare à la veille de la saison des pluies et qui se traduisent dès à présent par de nombreux harcèlements, notamment autour de Hué et de Danang mais aussi dans le delta et sur les hauts

[1] Sur cette conférence, voir les télégrammes de Washington n°s 2244 à 2246 du 21 avril et n°s 2265 à 2270 du 22 avril 1965, non reproduits.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 407 à 411 du 16 mars 1965.

[3] Sur l'attaque par le Vietcong, dans la nuit du 6 au 7 février, de la base aérienne américaine de Pleiku, voir le télégramme de Saigon n° 205 du 7 février 1965, non reproduit.

plateaux, partiront de bases de départ qui n'ont jamais été aussi proches des centres clefs du dispositif vietnamo-américain, dont certains sont littéralement investis. La vigilance doit partout être renforcée. Elle suppose un accroissement constant des moyens terrestres.

2. – On s'attendait à ce que cet accroissement portât sur les forces américaines engagées au Vietnam. En effet, il est ici de notoriété publique que, quelle que soit la valeur de certaines unités vietnamiennes, le comportement des forces gouvernementales est loin de donner satisfaction au commandement américain.

On constate chez elles une grande négligence à exploiter le renseignement et dans de nombreux cas une aptitude inquiétante à éviter le combat. Le nombre de désertions y serait élevé, 5 000 par mois en moyenne si j'en crois un conseiller de l'ambassade des États-Unis ; quelle que soit l'interprétation qu'il convient de donner à cet état de choses – insuffisance dans le commandement, lassitude, physique et morale, des unités, conflit avec les conseillers américains, noyautage par l'adversaire, etc. – une augmentation des effectifs loin de l'améliorer risque au contraire de l'aggraver. Elle ne pourra se faire en effet que par des moyens coercitifs, la jeunesse mobilisable se dérobant par tous les moyens possibles aux mesures de recrutement mises en en œuvre par le gouvernement.

3. – Aussi bien est-il ici admis que le projet de renforcer l'armée vietnamienne obéit davantage à des considérations d'ordre politique qu'à des considérations d'ordre militaire. Il s'agit, vis-à-vis de l'opinion américaine comme de l'opinion internationale, de rappeler que la guerre est menée par et pour le Vietnam, ce que les développements récents du conflit risquaient de faire oublier. Personne ici ne doute que d'autres mesures suivront, qui comporteront notamment l'intervention progressive d'unités terrestres américaines dans les opérations terrestres. Les *Marines* sont à pied d'œuvre, étendant progressivement leur champ d'action autour de Tourane et de Hué[1]. Les porte-avions qui croissent dans la mer de Chine sont dotés chacun d'un bataillon de fusiliers-marins prêts à intervenir en deux heures, dit-on à l'ambassade des États-Unis, où l'on ajoute qu'ils pourraient être prochainement doublés. Sans parler bien entendu d'autres moyens plus importants si la situation l'exige. Le mot d'ordre chez les fonctionnaires et chez les militaires américains est d'ailleurs de répéter que le point important du discours de Baltimore[2] est la détermination affichée par le président Johnson de n'abandonner la partie à aucun prix et de mettre en œuvre pour la gagner tous les moyens qui seront nécessaires, de quelque nature qu'ils pourraient être.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche n° 299 du 31 mars et ci-dessous la dépêche n° 595 du 24 juin 1965.

[2] Sur le discours, prononcé le 7 avril 1965 à Baltimore par le président Johnson, voir ci-dessus la note de la Direction d'Asie n° 194 du 9 avril 1965.

4. – L'un de ces moyens serait l'institution d'un commandement américano-vietnamien dont les autorités américaines espéreraient tirer une meilleure utilisation de l'armée vietnamienne et américaine, mesure qui, plusieurs fois envisagée dans le passé et jamais retenue, est fortement contestée du côté vietnamien où déjà l'on s'étonne qu'on ait pu parler à la conférence d'Honolulu du renforcement des forces armées vietnamiennes en l'absence de représentants de ces forces. Sans doute est-il constant, pour des raisons psychologiques évidentes, qu'un certain malaise règne entre autorités militaires américaines et autorités militaires vietnamiennes. Mais si une crise éclatait dans les circonstances actuelles, elle mériterait une particulière attention. Les initiatives américaines, en effet, si elles ont pu contribuer un certain temps à augmenter le succès du commandement vietnamien, ont également mis en évidence que le Vietnam était l'occasion d'un conflit qui le dépassait et où il avait du moins son mot à dire. Un doute commence à se faire jour et on peut se demander si entre les deux armées règnera l'accord nécessaire aux grandes résolutions que la situation à l'intérieur du Sud-Vietnam peut demain requérir.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

189

Compte rendu

Entretien entre le général de Gaulle et M. Andreï Gromyko, à l'Élysée, le 27 avril 1965, de 16 heures à 17 heures 15

Le général de Gaulle est heureux de voir M. Gromyko, d'abord parce que c'est le moment opportun, ensuite, parce qu'il y a beaucoup de choses à se dire et peut-être certaines choses à faire en commun. L'on peut donc parler aussi simplement que complètement de toutes les questions que M. Gromyko voudra bien soulever et le général de Gaulle lui répondra non moins franchement.

M. Gromyko commence par transmettre au Président de la République les salutations de MM. Brejnev, Kossyguine et Mikoyan.

Le général de Gaulle le remercie de ce message ainsi que du tableau que les dirigeants soviétiques lui ont envoyé.

M. Gromyko. – Ce tableau n'est qu'un petit souvenir de ma visite et il est la marque des sentiments cordiaux qu'éprouvent les dirigeants soviétiques à votre égard.

Ces derniers temps, le gouvernement et les dirigeants soviétiques ont attentivement examiné la question des relations franco-soviétiques, qui avait déjà retenu leur attention, mais, à parler franchement, nous avons

senti un vent plus chaud souffler sur elles depuis quelque temps. Après un examen attentif de ce problème, le parti communiste, le gouvernement soviétique et le présidium du Soviet ont décidé de faire tout ce qui dépendait d'eux pour améliorer ces relations, si le général de Gaulle lui-même et le gouvernement français en étaient d'accord. Les dirigeants du pays m'ont chargé d'exposer certaines idées sur cette question importante de nos relations, qui coïncident, sur bien des points, avec les grands problèmes internationaux[1].

Le général de Gaulle déclare que la France partage ce désir de resserrer les relations franco-soviétiques. Il est prêt à écouter M. Gromyko.

M. Gromyko. – Nous avons prêté la plus grande attention à vos déclarations. Avec la largeur de vues qui vous caractérise, vous avez touché les questions essentielles relatives à la paix et, d'abord, à la sécurité européenne. Nous avons été particulièrement intéressés par votre idée de créer une Europe unie et un certain système de sécurité européenne. Nous ne sommes pas sûrs, néanmoins, d'avoir parfaitement compris toutes les nuances et les différents aspects de votre conception. Nous pensons, toutefois, qu'il existe de larges possibilités pour jeter un pont entre cette conception que vous avez exposée et nos propres idées sur la sécurité européenne, car nous cherchons aussi, par des efforts collectifs, à établir un système général de sécurité européenne ; et cela, face à des mesures qui jusqu'ici avaient été concertées selon des groupes ou des blocs. Nous aimerions donc beaucoup que vous puissiez préciser ce que vous entendiez en disant que les questions européennes devaient être réglées par les Européens eux-mêmes. Je dois dire que cette notion est très proche de celle que s'en fait le gouvernement soviétique. Il y a donc là la possibilité d'efforts communs propres à faire régler les problèmes européens par les États d'Europe. La France et l'Union soviétique doivent y jouer un rôle prépondérant, du moment qu'elles sont de grandes puissances et qu'elles y ont des intérêts spécifiques qui découlent du fait qu'elles sont de grandes puissances continentales.

Le général de Gaulle assure M. Gromyko que l'intérêt, et donc la politique de la France, c'est la paix. Nous avons été tellement démolis par la guerre depuis cent cinquante ans, et plus encore que vous-mêmes, nous en avons tellement souffert, notamment quant à notre puissance et à notre rang dans le monde, que la paix est indispensable à la vie et à la survie de la France. Par conséquent, tout ce qui peut établir et maintenir la paix,

[1] Allusion aux ouvertures faites depuis la fin de 1964, à plusieurs reprises, par les autorités soviétiques au gouvernement français en vue de consultations régulières et éventuellement d'un rapprochement des positions, voire à l'adoption de points de vue similaires, sur différents problèmes importants. Se référer en particulier ci-dessus au télégramme n°s 375 à 390 du 8 janvier 1965.

notamment en Europe, constitue la politique française. Pendant longtemps, nous nous sommes défiés de vous et nous nous défions encore un peu, car vous êtes très puissants et, pendant longtemps, vous nous avez paru fort ambitieux, c'est-à-dire depuis la Deuxième Guerre mondiale. Nous avons donc pris nos précautions. Nous croyons aujourd'hui que vous vous êtes détendus. Pour des raisons tant intérieures qu'extérieures, la Russie soviétique est moins menaçante qu'elle ne le paraissait. Pour ces différentes raisons, qui tiennent à votre histoire et à la nôtre, nous sommes maintenant portés à nous entendre avec vous dans toute la mesure du possible.

En Europe, de quoi s'agit-il essentiellement ? De trouver un équilibre qui soit européen, entre vous-mêmes, qui êtes énormes, et le reste de l'Europe, qui doit pouvoir vivre dans la paix organisée avec vous et dans la coopération organisée avec vous au milieu d'un cadre européen. Tels sont nos sentiments et nos objectifs en ce qui vous concerne. Entre nous, la question essentielle, et elle l'est aussi pour l'ensemble de l'Europe, est celle de l'Allemagne. Celle-ci, nous la connaissons bien, vous et nous. Vous en avez souffert et nous aussi. Pour la paix de l'Europe, nous le savons, il est nécessaire que l'Allemagne ne soit pas dans des dispositions ni dans la possibilité de faire la guerre. Comment y parvenir ? Il y a des faits accomplis en ce qui concerne l'Allemagne : il y a d'abord une certaine situation, l'Allemagne est divisée ; il y a des frontières de fait, qui existent ; il y a l'interdiction pour elle de détenir certains armements, j'entends les armes nucléaires. Tout cela représente des faits accomplis et la France, pour sa part, reconnaît les faits accomplis. Cela signifie qu'elle considère comme un fait pratique que l'Allemagne est divisée, qu'elle ait des frontières déterminées à l'Est et à l'Ouest comme au Nord et au Sud et qu'elle n'ait pas d'armement nucléaire. Telle est la situation actuelle. À propos des frontières, la France a un mérite particulier, car, M. Gromyko le sait, elle a eu d'autres idées, notamment sur la frontière occidentale. Or, vous ne nous avez pas soutenus, les choses ont été établies et nous en avons pris notre parti. Nous croyons donc que ces frontières ainsi fixées ne doivent pas être changées. Le jour où il y aura un accord européen sur l'Allemagne, ces frontières actuelles devront être entérinées par traité. Quant aux armements, nous estimons aussi que ce qui existe, c'est-à-dire l'interdiction de l'arme atomique, devra être entendu par l'Europe tout entière, y compris par l'Allemagne.

Reste la question de la division. Nous ne sommes pas pressés pour que celle-ci cesse. Nous ne sommes pas pressés, mais nous ne pensons pas que cette situation soit définitive, car elle n'est pas normale et ce qui n'est pas normal ne dure jamais définitivement. Nous ne croyons donc pas que la division de l'Allemagne en deux États réponde à une réalité durable. Nous n'y adhérons donc pas. Nous sommes d'accord qu'il y ait une zone sous votre obédience, mais nous ne pensons pas que l'on pourra toujours maintenir la réalité des deux États allemands, parce que cela est contre la nature des choses. La question de l'unité allemande ne pourra donc être considérée que dans une perspective lointaine, au moment où tous

les États européens pourront accepter un arrangement commun pour l'Allemagne, et notamment sur la question des deux zones. Cela n'est pourtant pas pour demain et nous ne nous berçons pas de chimères. Nous en restons donc à ce qui existe et, encore une fois, nous ne sommes pas pressés de le changer. Nous estimons, pourtant, qu'un jour il faudra que toute l'Europe s'entende pour établir, d'accord avec tous les Allemands, le statut définitif de l'Allemagne et nous croyons que ce statut sera celui de l'Allemagne unifiée, naturellement avec les conditions définies quant aux frontières et aux armements.

M. Gromyko. – Je vous remercie pour cet exposé sur la question générale de la sécurité européenne et sur le problème allemand. Ce n'est pas par hasard que vous êtes passé tout de suite à ce dernier. En effet, ce que nous appelons le règlement pacifique du problème allemand constitue la question clef de la sécurité européenne. Par conséquent, en tant que représentant soviétique, je ne suis pas étonné que vous ayez aussitôt parlé de cette question. Je n'ai pas l'intention d'exposer en détail notre position, mais nous avons bien appris la leçon de l'histoire, et celle-ci nous engage à beaucoup de choses. Comme vous, nous ne voulons par permettre que se répète la tragédie des guerres déclenchées par les forces militaristes de l'Allemagne. Je voudrais néanmoins mentionner deux aspects relatifs aux frontières, qui se sont établies à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, et à l'interdiction, pour les deux Allemagne, de détenir l'arme atomique. C'est avec une très grande satisfaction que nous notons que les positions française et soviétique sur les frontières coïncident. Nous pensons en effet que les frontières qui existent depuis la Deuxième Guerre mondiale ne doivent pas être modifiées. C'est là un fait objectif dont nul ne peut manquer de tenir compte. Si vous en étiez d'accord, nous pourrions agir à l'unisson afin que notre position commune sur la question des frontières soit entièrement conforme à ces déclarations de la France et de l'Union soviétique. Il vaudrait encore mieux que nous puissions collaborer effectivement sur cette question capitale pour la sécurité européenne. Il est vrai que certains cercles de la République fédérale déclarent qu'ils voudraient procéder d'une manière pacifique à une modification des frontières. Nous savons ce que veulent dire de telles déclarations, qui aboutissent à une évolution dont le terme a été la Deuxième Guerre mondiale.

Je ne veux pas non plus parler en détail de la question de l'armement de l'Allemagne, mais je voudrais dire que l'Union soviétique est fermement opposée à ce que les deux États allemands possèdent un armement nucléaire. Celui-ci comporte de très graves dangers et il est contraire aux intérêts de la France, de l'Union soviétique et à ceux de la sécurité européenne dans son ensemble. C'est ce qui explique la position prise par l'Union soviétique à l'égard de la force nucléaire multilatérale et de sa variante atlantique. Nous sommes très satisfaits de ce que vous vous soyez aussi élevé contre ces plans et là encore nous constatons une position commune. Le gouvernement soviétique voudrait que nous puissions aussi agir en commun à l'avenir.

Quant à la réunification, je ne vous cacherai pas qu'il y a entre nous une certaine divergence : vous placez plus que nous-mêmes l'accent sur la possibilité d'une réunification. Comme vous, nous considérons qu'il y a deux États allemands et que cela constitue le résultat direct de la Deuxième Guerre mondiale. C'est un fait dont il est impossible de ne pas tenir compte. Nous ne sommes pas pour autant contre la réunification, mais nous croyons que c'est une affaire allemande qui doit être réglée par accord entre les deux États allemands. Bien plus, la condition indispensable de la réunification est le désarmement de ces deux États ; sans quoi, l'on ne peut même pas parler de l'unité allemande, si l'on veut regarder la réalité en face et non pas se bercer d'illusions.

Au demeurant, il serait bon que la France et l'URSS fassent ressortir non pas leurs divergences sur différents aspects du problème allemand, mais ce qui les rapproche et les réunit, c'est-à-dire l'essentiel. Nous attachons donc la plus grande importance à vos déclarations sur les frontières et sur l'interdiction de l'armement nucléaire. Nous sommes tout prêts à collaborer avec vous dans ce domaine capital, conformément à notre propre intérêt et à celui de la paix en Europe.

Dans votre analyse de l'histoire entre la France et l'Union soviétique, vous avez indiqué qu'en Occident vous aviez éprouvé certaines appréhensions devant notre politique et nos intentions. Je puis vous affirmer que vous ne trouverez nulle part dans le monde un pays aussi dévoué que le nôtre à la paix. Cela même nous ouvre les plus larges possibilités de collaboration, afin de bâtir en Europe un système de sécurité grâce à des efforts collectifs. J'aimerais encore mentionner une ou deux questions auxquelles le gouvernement soviétique attache de l'importance, à moins que vous ne désiriez d'abord répondre à ce que je viens de dire.

Le général de Gaulle. – Vous déclarez que vous ne représentez une menace pour personne, nous ne demandons qu'à vous croire. Et j'avais d'ailleurs dit que vous nous apparaissiez moins menaçants aujourd'hui. Mais il reste que par rapport à nous vous êtes très puissants, que vous disposez de grands moyens et que vous avez une certaine idéologie qui ne peut manquer d'être expansive. Tout cela nous a obligés à prendre des précautions. Nous ne demandons pourtant qu'à croire à une Russie pacifique et nous croyons aujourd'hui qu'elle l'est plus qu'elle ne l'a été. Nous en sommes forts satisfaits. Est-ce bien à cela que vous désiriez avoir une réponse ?

M. Gromyko. – Je prends acte de cette déclaration, mais le gouvernement soviétique est convaincu que les différences idéologiques ne doivent empêcher en rien la collaboration avec la France et avec d'autres pays. C'est ce que nous définissons comme le principe de la coexistence pacifique, quel que soit le système social des pays. Nous y sommes profondément attachés et ce principe constitue la base de notre politique. Si l'Occident éprouve des doutes quant à notre politique extérieure, je dois déclarer que ces doutes n'ont aucun fondement. D'ailleurs, nous le

confirmons par des actes, car nous luttons pour la paix et nous voulons mettre toute notre puissance au service de celle-ci. Quant à la liquidation des puissances militaires, nous avons plusieurs fois déclaré que nous étions prêts à supprimer tout l'appareil des armements, si d'autres en étaient d'accord.

Nous pouvons constater qu'il y a progrès dans nos relations, nous le saluons avec satisfaction et nous travaillerons à les améliorer encore si vous le voulez. À cet égard, peut-on considérer qu'il y aurait à l'avenir une possibilité de donner une direction plus déterminée à ces relations en les formulant dans un traité ? Nous avançons cette idée non pas en vue d'une réalisation immédiate, mais en tant qu'une question, connaissant votre largeur de vues et votre compréhension à l'égard de beaucoup de problèmes d'importance mondiale et des relations extérieures de la France. Nous vous serions, néanmoins, reconnaissants si vous vouliez nous indiquer votre réaction à cette idée. Puisqu'il existe beaucoup de points communs entre nous sur des questions aussi importantes que celles de la sécurité européenne et de la paix, ai-je raison de conclure que vous ne seriez pas opposé à ce que la France et l'URSS, en temps utile, se consultent sur ces problèmes ?

Le général de Gaulle tient à faire plaisir à M. Gromyko en lui disant que la France est pour l'équilibre. C'est pourquoi elle pense que l'Europe occidentale doit s'organiser de manière à établir une coopération normale avec l'Europe de l'Est et en premier lieu avec l'Union soviétique. Comme nous sommes pour l'équilibre, nous sommes satisfaits que dans la période actuelle la Russie soit une très grande puissance. Nous n'y voyons aucun inconvénient, au contraire, pour la raison même de cet équilibre. Dès lors, donc, que la Russie n'est pas menaçante, nous n'y sommes pas défavorables. Quant à la collaboration, je suis d'accord que nos régimes ne sont pas de nature à l'empêcher. Nous savons, d'ailleurs, que les régimes passent, mais il y a les hommes et les peuples ; et il n'y a aucune raison pour que les peuples russe et français ne coopèrent point ; et cela dans beaucoup de choses, pratiques, d'abord ; et même, il n'y a aucun inconvénient à ce que les gouvernements soviétique et français resserrent leurs relations diplomatiques, qu'ils se consultent et se concertent de temps à autre sur leur attitude envers tous les grands problèmes mondiaux ; et même sur l'Europe et sur son avenir. Nous n'y avons aucune objection.

Dès maintenant, il se pose une question qui n'est pas directement européenne, qui est mondiale : celle de l'Asie, de l'Asie du Sud-Est et de la guerre qui s'y déroule. Votre gouvernement et le nôtre pourraient se concerter sur cette question plus souvent et plus précisément qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici. Qu'en pensez-vous ?

M. Gromyko. – Le gouvernement soviétique a hautement apprécié le jugement que vous avez porté sur la situation au Sud-Est asiatique et autour du Vietnam. Il est très proche du nôtre. De même, votre évaluation de la politique des États-Unis est très voisine de la nôtre. Elle

coïncide presque avec celle-ci. Nous sommes donc prêts à collaborer au sujet de cette question importante : comment mettre fin à la situation anormale qui prévaut dans le Sud-Est asiatique ? J'ai été très satisfait de vous entendre dire que la France et l'URSS pouvaient se consulter sur les grandes questions internationales et sur la sécurité européenne. J'aimerais beaucoup connaître votre réaction à la question que j'ai posée quant à la possibilité d'établir entre nos deux pays des relations contractuelles. Encore une fois, ce n'est pas une idée d'application immédiate, mais ne pensez-vous pas qu'elle mérite l'attention dans le plan de l'amélioration de nos relations et compte tenu du souci de leur donner une base plus solide ?

Le général de Gaulle. – Rien n'est exclu. Rien ne l'est en particulier entre la France et la Russie. Ce n'est pas la première fois que nous conclurions un traité, si nous décidions d'en faire un de nouveau. Dans l'état actuel des choses, pourtant, un tel traité pourrait représenter une intention future que nous aurions en commun. Pour l'instant, je ne pense pas que ce soit un sujet actuel, mais l'on peut y réfléchir. En attendant, nous pouvons nous mettre d'accord pour resserrer nos relations diplomatiques pratiques et pour rendre plus précise notre consultation sur les questions qui se posent, quand même cela n'entraînerait pas tout de suite des conclusions effectives. Vous savez, ainsi que nous le savons, que le monde est très compliqué et que les choses y sont très difficiles. Mais nous pouvons nous rapprocher diplomatiquement et nous sommes prêts à le faire. Quant au traité, nous pouvons l'espérer et y réfléchir pour plus tard.

M. Gromyko. – Je vous remercie beaucoup de ce que vous venez de dire. Il y a un autre domaine très important où nous pourrions collaborer, et qui constituerait un aspect nouveau : avant mon départ pour Paris, le président Kossyguine m'a chargé de vous poser la question suivante : les conditions ne vous paraissent-elles pas favorables pour organiser en commun des recherches dans le domaine spatial ? Je ne sais si vous désirez faire des remarques dès maintenant ou si vous préférez que l'on y revienne plus tard.

Le général de Gaulle. – Je prends note de ce sujet avec le plus grand intérêt. Vous avez pris dans ce domaine une avance énorme. Je pense que c'est actuellement à l'avantage de l'humanité entière. Nous nous y intéressons certes, dans la mesure de nos moyens. Je ne vois donc aucune raison de ne pas coopérer pratiquement dans cette question, à laquelle il faudra certainement réfléchir.

M. Gromyko. – En tout cas, nous sommes prêts pour une telle coopération. Avant de vous remercier pour l'audience que vous avez bien voulu m'accorder, je voudrais vous renouveler, au nom du gouvernement soviétique, l'invitation qu'il vous a faite, en tant que Président de la République, de visiter l'Union soviétique au moment opportun, comme il serait précisé

ultérieurement par les deux gouvernements. Je puis vous assurer que vous seriez reçu dans notre pays avec sollicitude et chaleur en tant que l'invité éminent et respecté d'une grande puissance européenne et amie.

Le général de Gaulle. – Je vous en remercie. Le Président de la République française doit une visite au gouvernement soviétique et à la Russie. Vous savez que pour cette année je ne puis pas prendre d'engagement, mais je puis vous répéter que le Président de la République vous doit une visite et qu'il sera aussi honoré que désireux de la rendre quand les deux gouvernements se seront mis d'accord et quand les conditions seront les meilleures.

(Cabinet du ministre, Couve de Murville, Entretiens et messages, 1965).

190

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Pompidou et M. Gromyko, à l'Hôtel Matignon, le 28 avril 1965

M. Pompidou	M. Gromyko
M. Baudet	M. Zorine
M. Gaucher	

M. Gromyko. – Le gouvernement soviétique a décidé de se fixer comme objectif politique à long terme la recherche d'une amélioration durable des rapports entre la France et l'URSS, à condition évidemment que le gouvernement français soit dans les mêmes dispositions. Tel est le sens de ma visite en France, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire au général de Gaulle.

Aujourd'hui, dans ma brève allocution à l'issue du déjeuner à notre ambassade, j'ai dit, un peu comme une boutade, que j'aimerais tout de même bien savoir, avant de rentrer à Moscou, ce que les Français pensent des problèmes de la guerre et de la paix et des rapports entre la France et l'URSS.

M. Pompidou. – J'ai été mis au courant des conversations que vous avez eues avec le général de Gaulle et M. Couve de Murville[1]. À l'heure qu'il est, nos idées vous sont donc connues. Le gouvernement français a été

[1] Concernant l'entretien de M. Gromyko avec le général de Gaulle, voir ci-dessus le compte rendu du 27 avril 1965. Pour les entretiens avec M. Couve de Murville, qui se tiennent les 26, 27 et 29 avril, voir ci-après le télégramme circulaire n°88 du 5 mai 1965.

amené à constater qu'il existait actuellement un certain nombre de raisons de nous consulter et de tenter de rapprocher nos vues sur de nombreux problèmes internationaux, en particulier celui de l'organisation de l'Europe et celui qui est probablement le plus difficile à régler, le problème allemand. La conversation que vous avez eue avec le général de Gaulle a été franche et complète. Elle nous incite à penser qu'il y aurait intérêt à développer et à améliorer les relations que nous entretenons déjà par la voie diplomatique et peut-être à rendre plus fréquentes nos consultations, l'objectif commun devant être de favoriser l'établissement d'un équilibre international solide et d'une paix durable.

Parmi les sujets que vous avez abordés avec M. le Président de la République, vous avez évoqué brièvement la possibilité d'une coopération entre nos deux pays en matière spatiale. J'aurais été heureux d'en savoir davantage sur vos idées à ce sujet.

M. Gromyko. – Avant mon départ de Moscou, M. Kossyguine m'a dit qu'il existait, à son avis, des possibilités de coopération entre la France et l'Union soviétique dans le domaine spatial. Une telle coopération ne pourrait évidemment être envisagée que si nos deux gouvernements l'estimaient utile et opportune. Si un accord de principe intervenait, ce serait ensuite aux experts qu'il appartiendrait de préciser les domaines et les modalités de cette collaboration.

M. Pompidou. – Dans votre esprit, cette coopération serait-elle strictement scientifique ou aurait-elle des aspects commerciaux, par exemple l'utilisation des satellites pour les télécommunications ?

M. Gromyko. – Je pense qu'on pourrait parler de tout.

M. Pompidou. Le gouvernement français n'a évidemment aucune objection à ce que des experts examinent comment pourrait être aménagée en matière spatiale une coopération susceptible d'être utile à nos deux pays.

M. Gromyko. – Dès mon retour à Moscou, je le ferai savoir à M. Kossyguine. Il s'agira alors de nous mettre d'accord pour que des représentants compétents de l'un et l'autre pays puissent se rencontrer.

Hier, au cours de ma conversation avec M. Couve de Murville, je lui ai dit que, selon nous, il existait bien d'autres possibilités de coopération dans le domaine politique, économique ou culturel.

Depuis quelque temps, je lis fréquemment dans les journaux américains ou les journaux de l'Allemagne occidentale que l'on s'inquiète de l'amélioration éventuelle des rapports franco-soviétiques, dont on appréhenderait les conséquences. Notre conviction profonde est que d'une telle amélioration, conçue dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, le monde entier ne pourrait que bénéficier.

M. Pompidou. – Je voudrais vous dire que nous attachons une grande importance à notre récent accord sur la télévision en couleurs[1]. Nous désirons vivement que le procédé SECAM soit adopté par le plus grand nombre possible de pays européens et ce résultat dépend très largement de la fermeté dont vous et nous saurons faire preuve.

Vous avez évoqué les relations économiques et culturelles entre la France et l'URSS. Je ne souhaite certes pas troubler le moins du monde l'excellente atmosphère dans laquelle se déroule votre visite à Paris. Je dois cependant vous dire que les progrès réalisés sur le plan économique ne me paraissent pas satisfaisants. En 1963 et en 1964, nos échanges commerciaux ont été fortement déséquilibrés à notre détriment, comme je l'ai souvent fait observer à M. Vinogradov. Depuis l'accord commercial que nous avons passé à l'automne dernier, nous constatons qu'en ce qui concerne l'URSS l'exécution en a à peine commencé. Bien que des pré-contrats aient été signés, les ventes de biens d'équipement français à l'URSS sont jusqu'ici demeurées insignifiantes. Or, il est pour nous très important économiquement, politiquement et psychologiquement, que toutes les virtualités de ce récent accord commercial soient utilisées.

Je souhaiterais faire une remarque analogue en ce qui concerne nos relations culturelles. Nos propositions tendant à développer ces relations n'ont pas toujours reçu un accueil très favorable de la part des instances soviétiques. Or, j'attache beaucoup d'importance à des échanges d'étudiants, de professeurs, de savants ou de chercheurs qu'à des échanges de chanteurs, même lorsque ceux-ci sont accompagnés par des gens du monde.

M. Gromyko. – Le problème de nos relations économiques fait actuellement l'objet d'une étude approfondie de la part des services soviétiques compétents avec la volonté de parvenir à un développement des échanges. Nous avons en ce domaine une attitude résolument optimiste. Permettez-moi de vous dire que nous nous attendions à une attitude plus objective de la part du gouvernement français. Sans vouloir entrer dans plus de détails, je voudrais simplement attirer votre attention sur les difficultés que vous suscitez à propos du prix de notre pétrole.

Soyez assurés que nous sommes très résolus à développer nos relations commerciales avec vous et que nous souhaitons un développement de nos relations culturelles. Nous sommes tout disposés à continuer les échanges de vues à ce sujet par le canal de M. Baudet et de M. Zorine.

M. Pompidou. – Je vous en remercie. De notre côté, nous souhaitons approfondir et développer nos rapports bilatéraux afin qu'ils servent de base solide à cette entente plus large que nous désirons.

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Paris à Moscou n°s 5617 à 5621 (et notes s'y rapportant), du 13 avril 1965. Voir également les télégrammes de Moscou à Paris n°s 87 à 96 et n°s 128 à 130, respectivement du 9 et 13 janvier 1965.

M. Gromyko. – Ne pensez-vous pas qu'il existe également des possibilités de coopération dans les domaines technique, scientifique et industriel ?

M. Pompidou. – Cette question a été évoquée lors du voyage en URSS de M. Palewski et lors de la négociation et de la signature de l'accord sur la télévision en couleurs. Je ne vois aucune raison pour que notre collaboration ne s'étende pas à d'autres domaines que ceux étroitement liés à la télévision en couleurs. Nous sommes donc très ouverts à d'éventuelles suggestions de votre part.

M. Gromyko. – J'enregistre avec satisfaction ce que vous venez de me dire. Je n'ai pour le moment aucune suggestion précise à vous faire.

Nous suivons avec beaucoup d'attention et d'intérêt votre développement économique. Nous en notons les progrès. De notre côté, nous nous employons à réaliser nos plans économiques, notamment en matière industrielle, ce qui pourra ouvrir de nouvelles perspectives à une éventuelle coopération franco-soviétique. Il n'y a qu'avec les Américains que nous ne réussissions pas à commercer. Nos échanges avec eux sont pratiquement nuls. En fait, nous nous sommes accommodés de cette situation et nous pouvons, s'il le faut, continuer à le faire. Nous le regrettons, car nous sommes convaincus que de tels échanges pourraient être profitables pour tous.

En vous remerciant de cette audience, je voudrais insister une nouvelle fois sur le fait que nous concevons l'amélioration de nos relations avec la France non pas comme un épisode transitoire, mais comme correspondant à une orientation durable.

M. Pompidou. – Je vous remercie de votre visite. Je suis convaincu que votre voyage en France aura été profitable et utile pour le développement des rapports franco-soviétiques. Nous avons constaté que nous avons en commun un certain nombre d'objectifs et qu'il existait de nombreux points sur lesquels nous avons intérêt à nous concerter. Le communiqué final devra, je pense, en faire mention.

(Cabinet du ministre, Entretiens et Messages, 1965).

191

M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2804 à 2815[1]. *Bonn, 29 avril 1965.*

(*Reçu :* 21 h. 50).

La réaction des milieux politiques et de l'opinion à la déclaration du général de Gaulle est dans l'ensemble froide et réservée[2]. Les Allemands analysent le texte en fonction de leurs préoccupations immédiates que suscitent les problèmes européens, la mise au point d'une déclaration tripartite[3] ainsi que les entretiens de M. Gromyko à Paris[4]. Ne trouvant pas véritablement, estiment-ils, matière à être rassurés, ils donnent de nouveau libre cours à leurs craintes.

En même temps se manifeste une sorte de résignation. Bien que le porte-parole de la Chancellerie[5] ait indiqué, dès hier soir, que des entretiens franco-allemands étaient plus nécessaires que jamais, on reconnaît que le gouvernement de Bonn n'est pas à même d'influer réellement sur notre attitude. Ainsi on se fait, bon gré mal gré, à l'idée que rien ne peut empêcher Paris de mener une politique indépendante. Mais on s'accorde à trouver que la formule est inapplicable à la République fédérale et on considère que, même limitée à la France, une telle politique comporte des dangers pour les intérêts allemands.

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Réactions à l'allocution du général de Gaulle.*

[2] Le 27 avril 1965, le général de Gaulle prononce à l'Élysée une allocution radiotélévisée, consacrée aux principes de la politique extérieure de la France : l'indépendance, le refus de la suprématie américaine dans le monde occidental.

[3] La mise au point d'une déclaration tripartite sur l'Allemagne et sa réunification est particulièrement laborieuse : le texte en anglais du projet américain de déclaration, qui relève des travaux du groupe des Ambassadeurs à Washington, est transmis par le télégramme de Washington nos 1736 à 1741 du 24 mars 1965, non reproduit. La France est peu favorable au texte présenté tout comme à la date du 8 mai, jugée inopportune pour faire cette déclaration. Les divergences entre Bonn et Paris sont exposées dans le télégramme de Bonn nos 2746 à 2748 du 27 avril ; le point de la situation à cette même date du 27 avril ressort des télégrammes de Washington nos 2341 à 2348, 2350 à 2355 du 27 avril, non reproduits. Le texte de la déclaration tripartite sur la question allemande est publié à l'issue de la trente-huitième session ministérielle de l'OTAN à Londres, le 11 mai 1965 ; se reporter au télégramme de Londres du 11 mai 1965, nos 1943 à 1945, non reproduit.

[4] M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, est en visite officielle à Paris du 26 au 30 avril 1965. Il est reçu en audience par le général de Gaulle le 27 avril, et s'entretient avec MM. Couve de Murville et Pompidou les 26, 27 et 28 avril. Le compte rendu intégral de ces entretiens figure dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965.*

[5] M. Karl-Günther von Hase, porte-parole du gouvernement fédéral, secrétaire d'État à la Presse et à l'Information.

En effet, la déclaration renforce les oppositions entre Paris et Washington. La plupart des commentateurs relèvent le passage relatif à la réprobation française devant la guerre qui s'étend en Asie[1], pour observer que l'Amérique y combat contre le communisme. Pour eux, le général de Gaulle tenterait de « rendre à la France sa position d'autrefois aux dépens de ses amis ». D'autres s'inquiètent de l'avenir de l'OTAN et se demandent si nous ne nous préparons pas à quitter l'organisation.

Dans le monde européen, la mention de la solidarité réelle des Six est, bien entendu, accueillie avec faveur, de même que la référence à la réconciliation franco-allemande, qui est notée par tous. Mais la déception et les critiques n'en sont pas moins vives. Les Allemands contestent qu'une Europe intégrée doive être soumise aux volontés de l'Amérique. Ils s'interrogent sur le point de savoir si la Communauté économique européenne se réduit à un marché commun industriel et agricole. Un journal comme *Die Welt* nous soupçonne de chercher à « miner la politique d'intégration » et en conclut que Bonn ne doit plus faire de concessions pour assurer le progrès du Marché commun.

L'attitude est plus mesurée en ce qui concerne les relations avec l'Est. Plusieurs journalistes observent qu'au moment même où M. Gromyko est à Paris, le général de Gaulle se montre aussi distant à l'égard de Moscou qu'à l'égard de Washington. Cela étant, d'autres nous reprochent de renier notre appartenance à l'Occident, puisque nous affectons de tenir la balance égale entre les deux capitales. Il y aurait là une menace pour la cohésion du monde libre et la survie de ses institutions.

Les rapports franco-allemands ne font pas l'objet, en tant que tels, de commentaires particuliers, bien que certains articles (dans la *Rheinische Post* et la *Stuttgarter Zeitung*) reflètent le sentiment que Paris en est arrivé à mener cette politique par suite « des refus auxquels les Français se sont heurtés à Bonn ». Les mêmes estiment, toutefois, que nos conceptions ne tiennent pas suffisamment compte de la menace communiste, à laquelle l'Allemagne plus que tout autre pays est exposée. Ils doutent qu'une situation d'équilibre puisse jamais s'établir en Europe, sans la présence effective des troupes américaines. Ils remarquent que l'indépendance de la France est fondée sur la possession d'armes nucléaires, et se demandent s'il doit y avoir des pays plus indépendants que d'autres ?

Dans ces jugements[2] se lit le regret de constater la différence de position entre la République fédérale prospère et puissante mais liée par sa défaite vingt ans auparavant et la France libre de ses mouvements. Sans

[1] Au cours de cette conférence de presse du 27 avril, le général de Gaulle déclare notamment : *« Au contraire, suivant nous, l'intérêt supérieur de l'espèce humaine commande que chaque nation soit responsable d'elle-même, débarrassée des empiètements, aidée dans son progrès sans conditions d'obédience. De là, notre réprobation devant la guerre qui s'étend en Asie de jour en jour* [...] ».

[2] À compléter par la *Revue de la presse hebdomadaire allemande n° 229* (semaine du 26 au 30 avril 1965), émanant de l'ambassade de France à Bonn, Bad Godesberg, 30 avril 1965.

doute la *Süddeutsche Zeitung* traduit-elle ce sentiment lorsqu'elle écrit, non sans nostalgie : « Les Français ont bien raison de penser que le général de Gaulle a relevé le prestige de la France ».

Quelques différences apparaissent dans les réactions des partis, pour des raisons où les considérations de politique intérieure ont largement leur part. Les démocrates-chrétiens ont tenu à rappeler, par la voix de M. Majonica, que le général de Gaulle « s'était de nouveau prononcé pour la réconciliation franco-allemande ». Mais il reste à vérifier, a ajouté le chef de la CDU, « comment la politique étrangère indépendante voulue par la France laisse la possibilité de développer une politique étrangère commune de l'Europe ».

De son côté, le bulletin officiel du parti socialiste déplore que la déclaration du général de Gaulle ne fasse pas plus de place à la question de l'Union européenne. L'intégration est-elle abandonnée ? Quel sera le sort des liens déjà établis entre pays occidentaux ? Quel est l'avenir du système de consultation franco-allemand ?

Seuls se montrent moins critiques les libéraux dont le porte-parole a déclaré, hier, que les propos du général de Gaulle n'avaient pas « surpris » son parti. Il convient de juger avec réalisme les efforts de la France en vue d'améliorer les rapports avec les pays de l'Est. La République fédérale doit chercher à obtenir que cette politique ne se présente pas comme une démarche isolée et prenne en considération les intérêts des partenaires et des alliés de Paris.

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

192

NOTE

Chypre

N.[1] *Paris, 29 avril 1965.*

La crise de Chypre connaît en ce moment un regain de virulence. En effet, un élément nouveau vient de modifier sensiblement les données du problème : le rapport du médiateur et son projet de solution. Il a aussitôt entraîné des réactions très violentes[2].

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques Leclerc, secrétaire des Affaires étrangères, à la sous-direction d'Europe méridionale au Département. À compléter par la dépêche de Nicosie n° 333/EU du 5 avril 1965, non retenue, qui analyse le rapport du médiateur.

[2] Se reporter aux dépêches d'Ankara n° 544/EU du 3 avril 1965, sous-titrée : *Affaire de Chypre, rejet du rapport Galo Plaza par la Turquie*, de Nicosie, n° 343/EU du 6 avril, qui rend compte des réactions des Chypriotes-Turcs, d'Athènes, n° 287/EU du 7 avril faisant part des réactions grecques, ainsi qu'au télégramme de Nicosie n°s 282 à 284 du 9 avril exposant la position du gouvernement chypriote. Ces documents ne sont pas reproduits.

I. *Le rapport du médiateur*

Remis le 26 mars 1965, le rapport de M. Galo Plaza procède à un examen détaillé des circonstances juridiques et politiques de la crise. Après avoir expliqué dans les détails la position des différentes parties en présence, il est conduit à constater leur opposition fondamentale et l'impossibilité de rapprocher les points de vue.

Certes, M. Plaza fait état des concessions qu'il a obtenues dans l'un et l'autre camp. C'est ainsi, par exemple, que Mgr Makarios s'est déclaré disposé à définir avec précision les moyens de protection des droits de l'homme et de la minorité de l'île dans le cadre d'un État indépendant, unitaire et doté du droit à l'autodétermination. De même, l'Ethnarque présente comme une concession la démilitarisation et la neutralisation de Chypre après l'incorporation à la République des deux bases de souveraineté britannique.

Les Turcs, de leur côté, rappelant que tout règlement doit comporter la séparation géographique des communautés, ont indiqué qu'ils admettraient de ramener la superficie de 38 % initialement revendiquée par la minorité à 20 % de la surface de l'île. De plus, Ankara précise que les transferts de population pourraient se faire progressivement et qu'enfin la neutralisation de l'île, accompagnée d'une condamnation définitive de l'*Enosis*, serait une mesure positive.

Malgré ces concessions, le médiateur n'a pas pu obtenir un accord sur le fond. Il remarque que, malgré le calme relatif qui règne dans l'île depuis quelques mois, la situation actuelle n'est pas autre chose « qu'une trêve mal assurée ». Cette impasse est particulièrement nette en ce qui concerne le problème des négociations. Nicosie n'accepte que des pourparlers au niveau des communautés de l'île et ne portant que sur les questions des droits de la minorité. Au contraire, la Turquie juge indispensable des négociations avec la Grèce ou à cinq.

M. Plaza ne se sent pourtant pas en droit de dire que « l'effort de médiation a atteint ses limites absolues ». C'est pourquoi il propose une solution dont il déclare qu'elle lui est personnelle et qu'il en est responsable.

Cette solution comporte une procédure et un cadre général.

a) La procédure.

Deux faces des négociations sont prévues. La première se déroulerait entre les communautés, la seconde entre les parties intéressées, c'est-à-dire la Turquie, la Grèce, la Grande-Bretagne et les communautés de Chypre.

b) Le cadre général.

– M. Plaza commence par rejeter en fait la conception turque des communautés. Pour Ankara, les communautés chypriotes sont des entités

juridiques distinctes reconnues par la Constitution de 1960[1]. Les Grecs mettent à l'inverse en avant les notions de majorité et de minorité indépendantes de leur origine ethnique et s'engagent à garantir à la minorité et non à une communauté les droits normaux en démocratie.

Entre ces deux attitudes, M. Plaza ne choisit pas et par là même avantage implicitement le point de vue grec, puisqu'il ne met pas en doute la légalité de l'existence et de l'action du gouvernement de Nicosie qui représente la minorité grecque, cette dernière bénéficiant ainsi seule de l'interprétation extensive du terme.

– En ce qui concerne les traités de 1960[2] dont Ankara estime qu'ils sont toujours en vigueur, alors que Nicosie les ignore, le médiateur croit pouvoir poser en principe qu'il sera nécessaire d'abroger ou de modifier ces traités et qu'il est psychologiquement et politiquement impossible de revenir au statut de 1960.

Dans ce contexte, M. Plaza préconise une solution qui n'écarte que formellement l'*Enosis* au profit d'un État indépendant et unitaire.

1. L'Indépendance.

L'Indépendance de Chypre est le seul point sur lequel tout le monde soit apparemment d'accord, puisque, on le sait, les Chypriotes grecs demandent l'indépendance absolue et ensuite seulement le droit à l'autodétermination contenant en puissance l'*Enosis*. Ce principe de l'indépendance posé, M. Plaza lui cherche un contenu. Notant que l'*Enosis* ne paraît pas être une revendication fondamentale des Chypriotes grecs, qu'elle constitue le point de friction le plus aigu avec la Turquie, le médiateur estime qu'il suffirait que le gouvernement de Mgr Makarios « s'engage à maintenir l'indépendance de Chypre dans l'intérêt de l'État et de la paix dans la région ». Il précise que cet engagement suppose que le gouvernement chypriote s'abstiendra « aussi longtemps que les risques persisteront » (c'est-à-dire les risques d'intervention turque) d'offrir à la population d'opter pour l'*Enosis*.

2. Dans ces conditions, il convient de préciser la structure de l'État.

M. Plaza rejette la structure fédérale et la séparation géographique des communautés refusée par les Grecs et offrant trop de difficultés morales, sociales et économiques.

Il propose de lui substituer un système de protection des droits de la minorité comportant :

– l'autonomie des communautés en matière de religion, d'enseignement et de statut personnel ;

[1] Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 261 (et notes).

[2] Les accords, dont découle la Constitution de 1960, sont ceux de Zurich et de Londres des 15 et 19 février 1959. Voir *D.D.F.*, 1959-I, n° 117 (note 4).

– des mesures transitoires assurant aux minoritaires un rôle équitable, en attendant l'intégration des communautés ;

– la consécration constitutionnelle des Droits de l'Homme et de liberté fondamentale, accompagnée de procédures judiciaires internes de garanties et, à titre transitoire, d'un commissaire des Nations Unies contrôlant l'application de ces dispositions ;

– une amnistie générale pour crimes et délits et des indemnités pour les Turcs qui quitteraient l'île.

M. Plaza suggère enfin que les parties à ce nouveau règlement, c'est-à-dire la Grèce, la Turquie, la Grande-Bretagne et les Chypriotes, soumettent celui-ci à l'Organisation des Nations Unies, en la priant de l'énoncer dans une résolution. Cela conférerait au statut de l'île une garantie internationale.

On ne peut manquer de souligner que M. Plaza fonde sa solution sur la co-existence pacifique, puis à terme, sur l'intégration des deux communautés. Ce raisonnement, encore que présenté d'une manière fort habile, et comme une proposition personnelle de M. Plaza, est en fait celui qu'a toujours tenu Mgr Makarios.

II. *Cela explique les réactions des parties intéressées.*

1. C'est bien sûr la Turquie qui a eu la réaction la plus dure. En effet, Ankara considère comme fondamentale la reconnaissance de la validité des traités qui comportent, d'une part, son propre droit d'intervention dans l'île et, d'autre part, des droits particuliers pour la communauté minoritaire de l'île. C'est pourquoi le gouvernement turc exige que les textes de 1960 forment le point de départ de toute solution.

Par ailleurs, la renonciation à l'*Enosis* repose dans la solution de M. Plaza sur un engagement unilatéral du gouvernement chypriote grec, alors que les Turcs demandent une sécurité réelle. De plus, cet engagement serait temporaire puisqu'il pourrait ne durer qu'aussi longtemps que persistent les risques de conflit. Or, le gouvernement turc considère que le non-rattachement de l'île à la Grèce participe de l'équilibre structurel en Méditerranée orientale. Il ne peut admettre sans contrepartie une modification à son détriment de cet équilibre.

Enfin, Ankara demande la constitution d'un système fédéral à Chypre, afin d'offrir une garantie concrète à la minorité et non pas des garanties juridiques purement formelles, reposant sur la bonne volonté du gouvernement chypriote, dont Ankara a tout lieu de se méfier, et sur les Nations Unies dont l'action telle qu'elle est envisagée par M. Plaza risque d'être trop limitée et trop lente.

Il convient d'autre part de noter que la Turquie insiste pour que d'éventuelles négociations entre les communautés n'interviennent pas sans rétablissement de la Constitution de 1960. La faiblesse matérielle des

minoritaires face au gouvernement et à l'armée de Nicosie risquerait de conduire à des concessions dangereuses.

Se souciant peu d'enregistrer un échec international, alors que des élections générales vont se dérouler en octobre, le gouvernement turc a adopté sur le rapport une attitude violemment négative. Il a annoncé qu'en proposant une solution personnelle, le médiateur avait, malgré les mises en garde, dépassé son mandat. En conséquence, Ankara considère que la médiation a pris fin.

Dans ces conditions, le gouvernement turc maintient l'ensemble de sa thèse. Il n'a pas manqué de rappeler depuis le 31 mars, d'une part son désir de négociations avec la Grèce, mais d'autre part aussi son intention d'intervenir directement dans les affaires de l'île si ses droits ou ceux de la minorité subissaient un préjudice.

En refusant les conclusions du rapport, Ankara s'est mise dans une situation difficile. De ce fait, la Turquie tente de renforcer sa position en cherchant de nouveaux appuis. Ainsi va-t-elle sans doute profiter de la prochaine visite de M. Gromyko en mai[1] prochain, pour lui demander de réaffirmer son soutien à la thèse d'une situation fédérale de Chypre.

On remarque dans le même sens les déclarations du ministre des Affaires étrangères turc[2] en ce qui concerne la reconnaissance de Pékin. Certes, il ne s'agit pas de reconnaître le gouvernement de la Chine populaire, mais les termes utilisés indiquent que cette reconnaissance n'est plus à exclure totalement.

D'autre part, dans le cadre de la récente réunion du CENTO[3], Ankara a fait pression sur les ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et des États-Unis pour qu'ils réaffirment la validité des accords de Zurich tant qu'ils n'auront pas été modifiés par le consentement de toutes les parties.

Enfin, sans doute pour montrer à l'opinion turque sa détermination et peut-être afin de faire pression sur la Grèce pour qu'elle accepte la négociation, Ankara vient d'annoncer de nouvelles mesures à l'encontre de la minorité grecque de Turquie.

– Dans un esprit d'apaisement, les autorités turques avaient décidé en octobre de suspendre les expulsions des sujets grecs résidant à Istanbul, expulsions décidées à la suite de la dénonciation par Ankara de la

[1] Du 17 au 22 mai 1965. Voir le télégramme d'Athènes n° 555 du 18 mai 1965, non retenu, ainsi que la dépêche de Nicosie n° 486/EU du 27 mai 1965, non reproduite, commentant la visite de M. Gromyko.

[2] M. Hasan Esat Isik, ministre turc des Affaires étrangères depuis avril 1965.

[3] CENTO : *Central Treaty Organization*, nouveau nom du Pacte de Bagdad (pacte d'assistance signé à Bagdad le 24 février 1955 entre la Turquie et l'Irak et auquel adhèrent la Grande-Bretagne, le Pakistan et l'Iran), après la défection de l'Irak à la suite de la révolution de 1958. Cette réunion se tient à Téhéran avec M. Rusk, les 7 et 8 avril 1965.

Convention d'établissement de 1930[1]. Aujourd'hui déjà sur 12 500 ressortissants hellènes habitant Istanbul avant la crise, il n'en reste plus que 4 500. Le 19 avril, le gouvernement turc annonçait qu'il était résolu à expulser sans exception le reste des sujets grecs.

– Il a d'autre part évoqué l'éventualité d'une révision des dispositions du traité de Lausanne[2] et posé par conséquent le problème du maintien en Turquie de la minorité turque d'origine hellène. Celle-ci qui s'élevait en 1945 à 80 000 personnes, n'excède plus aujourd'hui que 40 à 45 000 individus.

À cet égard, Ankara déclare que l'affaire de Chypre est une question gréco-turque et qu'en violant les accordes de Londres et de Zurich, ou en acceptant leur violation par Nicosie, Athènes rompt l'équilibre en Méditerranée orientale, équilibre fondé sur le traité de Lausanne. Si les agissements contre les Chypriotes turcs continuent, le gouvernement turc s'estime en droit de réexaminer les clauses du traité, ce qui peut remettre en cause le statut des Hellènes turcs d'Istanbul et du Patriarcat. Effectivement, depuis quelques jours, des menaces encore imprécises pèsent sur le Patriarche.

2. À Chypre, l'on est relativement plus satisfait des termes du rapport. Certains thèmes des Chypriotes grecs sont repris par M. Plaza : l'État fédéral est rejeté, les Chypriotes turcs ne forment plus une communauté dotée de droits politiques spéciaux mais une simple minorité bénéficiant de droits normaux.

Par ailleurs, l'*Enosis* se trouve démystifiée. Le médiateur en a expliqué les difficultés politiques tenant à la nature du statut de Chypre dans le Royaume de Grèce et les difficultés économiques dues à la différence sensible du niveau de vie entre l'île et la métropole.

On sait de plus que le rattachement n'est vraisemblablement pas le véritable but de Mgr Makarios. Écartant une telle issue, le rapport du médiateur est donc favorable à l'Ethnarque. Mais ne la rejetant pas définitivement, il permet à l'Archevêque de faire valoir aux nombreux partisans du rattachement que ce dernier reste possible dans l'avenir.

Il convient d'ailleurs de noter que Mgr Makarios, sans doute pour donner satisfaction à la fraction de droite des Chypriotes, ne s'est jamais prononcé aussi franchement et aussi clairement en faveur de l'*Enosis* que depuis la publication du rapport. La sachant condamnée, il se sent plus libre de la revendiquer. Certes, le gouvernement chypriote a laissé entendre qu'il revendiquait un droit à l'autodétermination non limité. Mais M. Plaza ne limite pas *juridiquement* ce droit. Il propose d'y renoncer

[1] Convention d'établissement gréco-turque du 30 octobre 1930. Le 19 avril 1965, le Conseil des ministres prend la décision d'expulser, sans exception, malgré les engagements pris, le reste des sujets grecs résidant en Turquie.

[2] Le traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1923.

volontairement et provisoirement. D'ailleurs on a exprimé clairement et officiellement à Nicosie la satisfaction que l'on trouvait dans le rapport.

L'on est cependant conscient de ce que l'attitude turque rend très improbable la réalisation des propositions du médiateur et que, par conséquent, la crise de Chypre est entrée une nouvelle fois dans l'impasse. Certains ont pu penser que la constatation de cette impasse conduirait Mgr Makarios à assouplir sa position et à accepter que le gouvernement d'Athènes prenne en main la responsabilité d'une solution en négociant avec la Turquie.

En réalité, pas plus qu'auparavant, Mgr Makarios ne paraît disposé à accepter l'autorité du gouvernement grec. Il continue à pratiquer la politique trouble qui a toujours été la sienne. C'est ainsi que depuis quelques jours il a entrepris de renforcer le blocus de la minorité turque, en particulier à Nicosie, en se fondant sur des incidents mineurs. C'est ce durcissement qui a conduit la Turquie à annoncer les décisions concernant la minorité grecque d'Istanbul.

Il est certain que Mgr Makarios est toujours capable de prendre des initiatives dangereuses et qu'ainsi un nouveau rebondissement de la crise n'est plus exclu.

3. Le gouvernement grec.

Le gouvernement grec s'est montré beaucoup moins heureux que le gouvernement de Nicosie des résultats de la médiation. Il a fait valoir en termes généraux et particulièrement prudents que les recommandations de M. Plaza appelaient certaines réserves. En vérité, il est très gêné de la renonciation, même temporaire, à l'*Enosis*. Mais il peut difficilement exprimer ouvertement sa gêne puisqu'il a toujours adopté bon gré, mal gré, le point de vue de Nicosie et a laissé le soin de l'Ethnarque de définir la thèse hellène dans l'affaire de Chypre.

Aussi dans des commentaires peu nombreux, le gouvernement grec a souligné les éléments positifs du rapport : la condamnation des traités et le refus du fédéralisme, et critiqué la limitation à l'exercice du droit à l'autodétermination. Une partie de la presse et les milieux de droite commencent à accuser M. Papandréou de défaitisme et lui reprochent de tomber dans le piège des Nations Unies, en acceptant de renoncer au rattachement.

Le gouvernement grec, de ce fait, ne semble pas avoir beaucoup de liberté d'action ni d'être capable actuellement de prendre une initiative efficace.

Il est obligé lui aussi de maintenir sa politique traditionnelle qui consiste à essayer de freiner un peu les activités désordonnées et dangereuses de l'Ethnarque et à tenir tête dans la mesure du possible à la Turquie. C'est ainsi qu'il a fait part récemment à Ankara de sa décision d'expulser des îles du Dodécanèse[1], si les dispositions annoncées d'expulsion des

[1] *Omission probable* : les Turcs.

colonies grecques de Turquie ou de dénonciations du traité de Lausanne étaient mises à exécution.

*
* *

Il convient en définitive de noter que jusqu'alors le rapport de M. Plaza a été un facteur supplémentaire d'impasse. Il a amené la Turquie à condamner une des dernières voies de solution, sans donner à la Grèce les moyens d'ouvrir une négociation. Pas plus que le gouvernement de Nicosie, le gouvernement turc ne manifeste de souplesse. Pris entre les impératifs de politique intérieure et son désir de résoudre la crise, en particulier pour des raisons économiques, M. Ürgüplü semble n'avoir presque pas de liberté d'action. Il faudrait que Mgr Makarios permette de s'engager dans une solution raisonnable ou qu'Athènes fasse preuve de courage et de détermination à son égard pour que l'on puisse entrevoir une issue.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

193

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2413 à 2416[1]. *Washington, 29 avril 1965.*

(*Reçu :* le 30, 02 h. 10).

Devant la persistance des combats à Saint-Domingue[2], le président Johnson a décidé, hier soir 28 avril[3], de faire débarquer des *Marines* pour assurer la protection des centaines d'Américains qui se trouvent encore en République dominicaine. Dès aujourd'hui 29, les troupes placées autour

[1] Ce télégramme est intitulé : *Les États-Unis et la République dominicaine.*

[2] Un coup d'État éclate le 24 avril, dirigé par le colonel Francisco A. Caamaño Deño, soutenu par des éléments civils et militaires, favorables à l'ancien président Juan Bosch. Ils se rendent maîtres de la plus grande partie de la capitale. La situation s'aggrave pendant la nuit et à dix heures du matin, le 25 avril, le gouvernement du président Reid Cabral démissionne. Les militaires d'extrême-droite se constituent en junte. Se reporter au télégramme de Saint-Domingue n° 81 du 25 avril 1965, non reproduit.

[3] Le 25 avril, les États-Unis décident d'intervenir et le 28 débarquent quatre mille cinq cents *Marines* que viennent renforcer par la suite de nouveaux contingents aéroportés. Le 29 avril, les Américains en étroite liaison avec les troupes du général dominicain, Elias Wessin y Wessin, ouvrent le feu contre les rebelles. Voir les télégrammes de Washington n°s 2385 à 2390 du 28 avril et de San Juan (Porto Rico) n° 95 du 30 avril 1965, non retenus.

de l'ambassade des États-Unis ont eu à riposter aux tirs des rebelles. Selon le Département d'État, toutefois, aucun blessé n'est à signaler ni d'un côté ni de l'autre.

À l'occasion d'une opération montée pour préserver la vie de citoyens américains, le président Johnson s'engage dans un processus dont le terme demeure pour le moment imprévisible. Il l'a fait, semble-t-il, par crainte de voir les communistes s'emparer du pouvoir à Saint-Domingue à la faveur du désordre actuel. C'est ce qu'il a déclaré hier à quelques sénateurs réunis hâtivement à la Maison Blanche et ce qu'a répété aujourd'hui M. McNamara qui a souligné, devant une commission du Congrès, le rôle grandissant joué dans l'émeute par les groupes d'extrême-gauche.

En reprenant ainsi le rôle de « policier de l'hémisphère »[1], assumé par certains de ses prédécesseurs et abandonné depuis Franklin Roosevelt, M. Johnson risque de ranimer un anti-américanisme aujourd'hui assoupi mais toujours vivace. Il n'est pas sûr que la crainte d'une expansion du castrisme suffise à apaiser les passions latino-américaines. On l'a bien vu lors de la séance du Conseil de l'OEA[2], tenue ce matin à la demande du représentant des États-Unis. Plusieurs ambassadeurs, même ceux qui ont approuvé le débarquement des *Marines*, auraient déploré le caractère unilatéral de la décision américaine et rappelé leur attachement au principe de non-intervention, fondement du système inter-américain.

La réunion, ce soir, du Conseil de l'OEA, convoquée à la demande des Vénézuéliens[3], permettra aux États-Unis de dénombrer leurs amis et, si possible, d'obtenir d'eux, que par leur approbation ils donnent une « couverture panaméricaine » à une opération américaine.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

[1] Le président américain, républicain, Théodore Roosevelt, dans son message du 6 décembre 1904, lance ce que l'on appelle le *Corollaire Roosevelt à la doctrine de Monroe*, par lequel les États-Unis interdisent toute intervention des non-Américains dans les affaires d'un État américain et s'arrogent des pouvoirs internationaux de police. C'est la politique du *Big Stick* ou *politique du gros bâton*, exercée en 1905 contre la République dominicaine, en 1906 pour imposer un gouvernement provisoire à Cuba. Son successeur, le président William Howard Taft, préfère l'expression et les méthodes de la *diplomatie du dollar*, mais c'est toujours la même politique d'intervention à l'encontre de régimes peu appréciés du gouvernement des États-Unis.

[2] OEA : Organisation des États américains, fondée le 14 avril 1890 à Washington, dotée d'une charte le 30 avril 1948 lors de la neuvième conférence des États américains à Bogota. L'OEA, dont le siège est à Washington, est rattachée au système des Nations Unies. Elle doit promouvoir la coopération politique, économique et culturelle entre les États membres.

[3] Le Conseil de l'OEA décide d'envoyer à Saint-Domingue une commission de cinq membres : Argentine, Brésil, Guatémala, Panama et Colombie, qui doit se substituer au Nonce apostolique qui avait déjà prêté ses bons offices pour le rétablissement de l'ordre. Elle a pour mission de *conclure un cessez-le-feu, d'ouvrir une enquête sur la situation en République dominicaine et de rédiger un rapport qui doit être soumis dans les meilleurs délais à l'OEA*.

194

COMPTE RENDU

Audience du Premier ministre de Malte, M. George Borg-Olivier, le 30 avril 1965, de 16 heures 15 à 16 heures 45

C.R.[1].

M. Borg-Olivier. – Je vous remercie de l'amabilité avec laquelle vous m'avez accordé une audience. Tout en le comprenant un peu, je ne parle malheureusement pas le français car, pour les besoins de ma profession, j'ai dû choisir le latin à l'école. Je puis néanmoins lire tous les jours *Le Figaro* et suivre parfaitement toutes vos interventions à la télévision.

Le général de Gaulle. – Dites-moi franchement où vous en êtes, Monsieur le Premier ministre. Organiser un État comporte des difficultés de toutes sortes, administratives, financières et même quelques difficultés extérieures. Je sais que vous voulez faire partie de l'Europe et que même vous entrez au Conseil de l'Europe. Faites-moi part de ce que vous croyez que la France peut faire pour et avec Malte.

M. Borg-Olivier. – En effet, je me rends à Strasbourg pour participer au Comité des ministres[2] et m'adresser à l'Assemblée consultative[3]. Malte éprouve des difficultés, surtout dans le domaine économique du fait du chômage. Pendant plus d'un siècle, nous avons dépendu des services et des dépenses de la Défense britannique. Actuellement, plus d'un millier de personnes sont licenciées chaque année des bases anglaises. Nous sommes heureux de pouvoir passer d'une économie basée sur la défense à une économie fondée sur l'industrie et le tourisme. Mais il faut un certain temps pour construire les usines et les hôtels nécessaires. Pendant deux ou trois ans, nous éprouverons donc d'assez grandes difficultés. Nous voudrions renforcer nos bonnes relations avec la grande puissance qu'est la France. Nous sommes reconnaissants au gouvernement français d'avoir décidé d'envoyer un diplomate à Malte[4] et nous lui avons demandé s'il

[1] Ce compte rendu est communiqué à MM. de Carbonnel, Lucet, Wormser, Puaux et à Londres.

[2] Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe est prévu pour le 3 mai 1965 à Strasbourg.

[3] La XVIIe session ordinaire de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe se tient du 3 au 7 mai 1965 à Strasbourg.

[4] M. Achille Andréani, agent supérieur du ministère des Affaires étrangères, remet, le 21 septembre 1964, au Premier ministre de Malte les lettres l'accréditant en qualité de chargé d'affaires auprès du gouvernement de Malte.

était possible que nous nommions de notre côté un ambassadeur non-résident pendant deux ou trois ans ; car l'installation d'une ambassade coûte cher, nos moyens sont très limités, mais nous aimerions être représentés en France.

Nous sommes très en faveur d'une Europe forte, nous l'appelons de nos vœux et nous espérons que la France pourra en prendre la tête, surtout à l'égard des pays occidentaux dont nous sommes fiers de faire partie. Il y a en effet longtemps que nous sommes à l'avant-poste de la civilisation et de la démocratie européennes. Nous entendons continuer de l'être. Notre souci majeur provient du fait que pendant quelques années encore, nous allons dépendre de l'aide financière et militaire de la Grande-Bretagne. Nous serions très désireux de raccourcir cette période, car il n'est pas bon de dépendre d'un seul pays. Nous voudrions donc améliorer nos relations avec la France, surtout dans les domaines commercial et culturel. J'ai eu ce matin même une conversation fort utile avec le ministre des Affaires étrangères et je lui ai demandé d'étudier la possibilité de conclure un accord commercial. Nous importons de France pour deux millions de Livres et nous n'y exportons qu'à concurrence de 40 000 Livres. Cette disparité est excessive.

Le général de Gaulle. – Qu'est-ce que Malte peut exporter ?

M. Borg-Olivier. – Malheureusement, surtout des produits agricoles, des fleurs et du vin que la France a en abondance. Toutefois, nous produisons un vin de table bon marché et de bonne qualité. En outre, si la France était intéressée à l'achat de voitures britanniques, nous les montons à Malte dans de bonnes conditions, à l'aide d'une main-d'œuvre qualifiée et peu chère. D'autre part, des industries nouvelles sont en construction, surtout dans le domaine des textiles. Si vous étiez d'accord sur le principe, nous pourrions étudier la situation et voir ce que nous pourrions exporter vers la France. Peut-être aussi pourrait-on accroître les investissements de capitaux français.

Le général de Gaulle. – Est-ce que votre population de 330 000 personnes augmente rapidement ?

M. Borg-Olivier. – Moins qu'auparavant. Toutefois près de 8 000 personnes émigrent par an.

Le général de Gaulle. – Est-ce que les Maltais travaillent en France et y réussissent ?

M. Borg-Olivier. – Oui, il y en a un certain nombre, retour d'Égypte et de Tunisie, comme M. Pisani. Certes, le fait qu'ils ne parlent pas tous le français ne leur facilite pas les choses. Nous souhaiterions d'ailleurs que des professeurs français viennent enseigner à Malte. L'italien et l'anglais

étaient les langues officielles. Maintenant ce sont l'anglais et le maltais. L'on étudie un peu le français pour les affaires et le commerce ; des cours spéciaux y sont consacrés. À l'heure actuelle, la situation s'est améliorée : des enfants, dont les miens, apprennent aussi bien le français que le latin. Nous aimerions que le français fût enseigné, même au niveau primaire, par des Français.

Le général de Gaulle. – Nous sommes intéressés, en France, par Malte, par une Malte indépendante ; car il y a de vieilles traditions, il y a votre situation en Méditerranée, et enfin le peuple, avec son caractère particulier. Il est normal que vous soyez indépendants et nous souhaitons que vous le soyez de plus en plus, et même plus que vous ne l'êtes à présent, bien que nous comprenons très bien que vous fassiez actuellement partie du *Commonwealth* et que vous continuiez d'être aidés par la Grande-Bretagne. Nous le comprenons et nous n'y voyons aucune objection. Mais cela ne peut pas durer toujours, il faut souhaiter pour Malte un avenir qui soit organisé par vous et par des moyens à vous. Nous sommes bien disposés à aider Malte afin qu'elle s'organise elle-même. Nous sommes d'accord pour voir avec vous quel concours nous pourrions vous apporter, si vous le désirez, dans les domaines technique, économique et culturel, qui vont ensemble. Autrement dit, nous examinerons le moyen d'organiser des relations économiques, techniques et culturelles entre Malte et la France, si vous y êtes prêts. Je vous confirme ce que M. Couve de Murville a pu vous dire ce matin à ce propos.

Le Premier ministre. – J'ai d'ailleurs remis un aide-mémoire au ministre des Affaires étrangères.

Le général de Gaulle. – Nous savons que vous voulez être dans l'Europe et que vous entrez au Conseil de l'Europe. Ce n'est pas une organisation très efficace ; pratiquement, elle n'aboutit pas à beaucoup de résultats, mais c'est un bon club et un lieu de réunion agréable. Nous sommes donc heureux que vous en fassiez partie.

Dans notre monde, où l'on va partout, vous êtes promis à un avenir touristique très important. Les Baléares, la Corse, la Sardaigne et même les îles tunisiennes sont, à cet égard, en plein essor. Vous devrez avoir beaucoup de touristes si vous vous organisez. Nous pourrons vous y aider. Vous avez un bon port, un aérodrome commode et des conditions favorables. Enfin, votre peuple est gentil et accueillant ; tout cela ne peut manquer d'attirer les touristes. En outre, vous monterez peu à peu des industries de transformation qui emploieront votre main-d'œuvre. Nous croyons que vous avez un avenir économique.

M. Borg-Olivier. – Nous voudrions aussi accroître nos communications avec la France : peut-être la Compagnie Air France pourrait-elle utiliser Malte comme escale avant l'Afrique et, aussi pour le transport des touristes.

Le général de Gaulle. – Cela serait très possible. Aurez-vous bientôt des élections ?

M. Borg-Olivier. – Elles auront lieu durant cet exercice financier[1]. J'ai assez bon espoir, car la situation ne s'est pas aggravée, en dépit du chômage. Les gens savent toutefois que celui-ci ne dépend pas de mon gouvernement, puisqu'avant même que je n'eusse été élu, le gouvernement britannique a publié son *Livre blanc* sur la défense, qui portait réduction des dépenses militaires et évacuation de mille employés par an. Néanmoins, les Britanniques nous aident à transformer notre économie et ils nous ont donné 50 millions de Livres pour dix ans. Cette somme est assez considérable, mais il nous faut du temps pour bâtir notre industrie et construire des hôtels. Entre-temps, nous éprouverons de graves difficultés.

Le général de Gaulle. – Je suis content d'avoir fait votre connaissance et je souhaite la meilleure chance à Malte, à vous-même et à votre gouvernement. Je me félicite de ce que des relations directes s'établissent entre nos deux pays.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

195

M. JACQUES FOCCART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA COMMUNAUTÉ ET LES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

N.[2] *Paris, 30 avril 1965.*

À l'attention de Monsieur de Beaumarchais.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte d'une note manuscrite du général de Gaulle en date du 30 avril 1965, sur la négociation avec le Mali.

Au sujet de la négociation avec le Mali[3].

[1] Les élections sont prévues pour 1966.

[2] Cette lettre de M. Jacques Foccart, secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches, est destinée à M. Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur du Cabinet du ministre des Affaires étrangères.

[3] Se reporter au document remis à la délégation du Mali le 14 avril 1965, non repris, intitulé : *Préparation de la participation du Mali à l'Union monétaire ouest-africaine*, ainsi qu'aux notes n°s 170/DAM, 173/DAM et 176/DAM, cette dernière récapitulant les demandes maliennes, datées des 28 et 29 avril 1965, non reproduites.

L'essentiel est que le Mali réintègre tout de suite et sans aucune condition discriminatoire l'Union monétaire de l'Ouest africain[1].

C'est seulement si cela est acquis, et acquis sans réserve, que nous pourrons examiner comment aider à son redressement tant matériellement que par l'action de notre contrôle.

Autrement, nous risquerions de compromettre l'adhésion des autres participants à l'Union monétaire et nous n'obtiendrions, pour finir, rien de positif de la part du Mali.

C. de Gaulle

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1965).

196

NOTE DU SERVICE DES PACTES ET DES AFFAIRES SPATIALES

Champ de tir spatial : Hammaguir ou Guyane

N. n° 101 / QS[2]. *Paris, 30 avril 1965.*

Les services du Premier ministre, à la suite de ceux du ministre des Finances, ont demandé au CNES[3] d'évaluer le coût du maintien éventuel à Hammaguir de nos activités spatiales civiles.

À ce sujet, il paraît utile de remarquer ce qui suit :

1. Lorsque le gouvernement français a fait savoir publiquement qu'il voulait construire un champ de tir spatial en Guyane, les autorités d'Alger n'ont eu aucune réaction ; si nous changions d'avis aujourd'hui, nous nous mettrions en position de demandeur d'un aménagement des accords d'Évian après 1967[4].

[1] L'Union monétaire ouest-africaine est instituée par le traité du 12 mai 1962. La France entend que le Mali y revienne dans le respect de ce traité.

[2] Cette note est rédigée par M. Gilles de Boisgelin, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Pactes et Affaires spatiales au Département.

[3] CNES : le Centre national des études spatiales, créé par la loi du 19 décembre 1961, est un établissement public, scientifique et technique, de caractère industriel et commercial, placé sous l'autorité du ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales.

[4] Les accords d'Évian spécifient que la France utilisera pour une durée de cinq ans les sites comprenant les installations d'In Ekker, Reggane et de l'ensemble de Colomb-Béchar – Hammaguir. Voir le texte des accords d'Évian du 19 mars 1962 : *Déclarations gouvernementales du 19 mars 1962, paragraphe G : Déclaration de principe relative aux questions militaires.*

2. Notre liberté d'action est actuellement totale à Hammaguir. Il est peu probable qu'il en serait de même après une nouvelle négociation sur le sujet. Une participation des Algériens à la gestion du champ de tir serait très vraisemblablement exigée. D'autre part, nous ne pourrions plus inviter les savants et techniciens étrangers sans contrôle et nous serions contraints d'accepter ceux que les Algériens pourraient souhaiter faire venir.

3. La situation géographique particulière de la Guyane (près de l'Équateur, angle très large des tirs possibles) devrait nous assurer l'intérêt des savants et techniciens de l'espace de nombreux pays. Il est envisagé dès maintenant d'effectuer à la Guyane des tirs qui intéresseraient nos partenaires européens du CECLES[1]. La NASA a également approché le CNES à ce sujet. Dans un cas comme dans l'autre, une part importante des frais encourus devrait être supportée par le demandeur. L'intérêt international pour le champ de tir de Hammaguir serait certainement moindre, en dépit des qualités de celui-ci.

4. Pour des raisons techniques, le CNES estime que les possibilités de Hammaguir sont beaucoup plus limitées que celles de la Guyane, en particulier pour les fusées puissantes et le secrétaire d'État chargé de la Recherche Scientifique et des Questions atomiques et spatiales[2] insistera certainement pour une confirmation du choix qui a été fait.

Les raisons, qui nous ont conduits, en 1963, à ne pas ouvrir avec le gouvernement algérien des négociations qui avaient été envisagées, sont donc encore valables aujourd'hui.

(Affaires spatiales, Guyane, 1965).

[1] CECLES : Organisation européenne pour la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux, ou ELDO : *European Space Vehicle Launcher Development Organization*, créée par la convention signée à Londres le 29 mars 1962, entrée en vigueur le 29 février 1964, dont le siège est à Paris.

[2] M. Yvon Bourges.

197

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Détournement des affluents du Jourdain
Démarches diplomatiques

N.[1] *Paris, avril 1965.*

Au cours d'un entretien qu'il a eu le 21 décembre dernier avec M. Couve de Murville à Paris, le ministre libanais des Affaires étrangères, M. Philippe Takla, avait fait allusion aux réactions israéliennes éventuelles devant les travaux de captage que son gouvernement se proposait d'effectuer dans le bassin du Hasbani[2]. M. Takla avait émis l'espoir que nous aiderions le Liban dans cette affaire et déclaré qu'on comptait beaucoup sur nous à Beyrouth.

Le Département s'est entretenu à plusieurs reprises de la question avec les ambassadeurs d'Israël et du Liban à Paris[3]. À l'un et à l'autre, il a été indiqué que nous comptions que tous les pays du Moyen-Orient avec lesquels nous entretenons des relations d'amitié sauraient faire preuve de sagesse et de modération.

L'ambassadeur d'Israël a donné l'assurance que son gouvernement ne recourrait pas à la force si le gouvernement libanais se montrait raisonnable. Mais il a ajouté que pour Israël les limites au-delà desquelles il n'y aurait plus ni sagesse ni modération étaient à peu près celles que le plan Johnston avait fixées pour la répartition des eaux du bassin du Jourdain entre les différents pays riverains.

Sans vouloir entrer dans les détails techniques sur la nature des travaux, le volume des pompages et l'utilisation des eaux, le Département a informé l'ambassadeur du Liban des propos tenus par son collègue israélien. Il lui a été indiqué qu'à notre avis Israël tiendrait compte dans une certaine mesure de la situation particulière du Liban au sein de la Ligue arabe mais qu'il fallait craindre des réactions brutales de sa part si les prélèvements libanais dépassaient un volume raisonnable, ou s'ils étaient faits au profit d'États tiers non riverains, ou *a fortiori* si le gouvernement de Beyrouth procédait à des détournements à seule fin de nuire à Israël. Il ne fallait pas oublier en particulier l'existence à Tel-Aviv d'une minorité active favorable à des mesures radicales. À la veille de son départ

[1] Cette note est rédigée par Philippe Bernard, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction du Levant au Département.

[2] Le Hasbani est un affluent du Jourdain.

[3] Respectivement, M. Walter Eytan et M. Victor Khouri.

pour Beyrouth où il se trouve actuellement, l'ambassadeur s'est de nouveau entretenu de cette question au Département. Les mêmes conseils de modération lui ont été donnés. Il lui a été précisé que Mme Golda Meir, au cours de son récent passage à Paris[1], avait confirmé les déclarations de son représentant.

De leur côté, les Américains et les Britanniques sont intervenus à Tel-Aviv et à Beyrouth dans le même sens que nous. Les indications qu'ils ont pu obtenir à l'occasion de ces démarches confirment celles que nous avons nous-mêmes recueillies concernant les intentions des dirigeants israéliens et libanais dans cette affaire.

En Israël, le gouvernement affirme bien entendu qu'il ne saurait tolérer sans réagir d'être privé de la part qui lui revient des eaux du Jourdain conformément au plan Johnston[2]. Toutefois, pour le moment, il paraît soucieux de ne pas envenimer les choses par un recours à la force et se déclare prêt à accepter toute formule propre à favoriser un arrangement avec ses voisins, en vue d'une répartition équitable des eaux du bassin du Jourdain.

Mais une partie de la population en Israël n'approuve pas cette attitude modérée et préconise une action militaire préventive dès le commencement des travaux de détournement des affluents arabes du Jourdain, de façon à empêcher à coup sûr et aux moindres frais la réalisation des plans arabes. Cette opinion, qui semble largement répandue dans l'armée israélienne, risque de trouver d'autant plus d'échos dans le pays que l'approche des élections législatives – prévues pour l'automne prochain – peut donner lieu à bien des surenchères. Les partisans d'une solution de force n'ont pu être renforcés dans leur conviction par la mollesse des réactions syriennes après que le mois dernier, à la faveur d'un incident de frontière dans le nord du pays[3], les troupes israéliennes eurent détruit au canon les premiers travaux de terrassement entrepris par les Syriens dans le cadre du plan de détournement. Ce « parti de la guerre » reste minoritaire, mais M. Eshkol ne peut pas ne pas en tenir compte, et sa liberté de manœuvre s'en trouve réduite d'autant.

De son côté, le gouvernement libanais est parfaitement conscient des dangers de la situation. Mais il s'est trouvé dans l'obligation de donner satisfaction à ses partenaires arabes, faute de quoi il risquait de mettre

[1] Mme Golda Meir s'entretient le 16 mars 1965 avec le général de Gaulle. Voir le télégramme nos 771 à 776 de Paris à Tel-Aviv, du 17 mars 1965, non reproduit.

[2] Au sujet du plan Johnston, voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 69, 86, 217, 227, 235.

[3] Le télégramme de Damas n°s 138 à 139 du 18 mars 1965, non reproduit, relate que, le 16 mars, une patrouille israélienne tire sur des travaux de creusement du futur canal qui doit joindre le Banyas au Hasbani, affluent du Jourdain, à quelques centaines de mètres au nord de la piste qui contourne les sources du Dan. Le conducteur du tracteur est tué, deux ouvriers civils sont blessés, deux tracteurs et deux bulldozers sont détruits. Le 19 mars, une lettre est adressée au président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la Syrie.

gravement en péril la stabilité intérieure du Liban, où la moitié de la population est musulmane, et donc plus sensible que les chrétiens à l'influence de la propagande arabe : c'était l'unité même du Liban qui était en cause. On laisse d'ailleurs entendre à Beyrouth que, si l'on est décidé à respecter les engagements pris et à exécuter les travaux prévus par les plans arabes, on pourrait envisager, une fois achevés les différents ouvrages, de ne les utiliser que partiellement, et non à pleine capacité, de façon à laisser en fait à Israël une certaine part des eaux du bassin du Hasbani.

Au demeurant, les dirigeants libanais ne manifestent pas d'alarme excessive à la perspective d'un éventuel incident avec Israël. Ils pensent qu'un tel incident leur permettrait de porter l'affaire devant les Nations Unies, ce qu'ils n'osent faire d'eux-mêmes par crainte d'encourir la réprobation du monde arabe. L'intervention de l'organisation internationale aurait à leurs yeux l'avantage de fournir, dans les circonstances présentes, sinon la meilleure chance d'aboutir à une solution acceptable, du moins un excellent prétexte pour atermoyer et gagner du temps.

(Afrique-Levant, Liban, Voyage du Président Hélou en France, 1965).

198

M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19/DAM2[1]. *Cotonou, 30 avril 1965.*

Secret.

Tout au long de mes dépêches et synthèses hebdomadaires, le Département a pu suivre depuis quinze mois la lente dégradation de la situation politique, économique et financière du Dahomey[2].

D'expédients en sursis, de velléités de reprise en main en abandon, le gouvernement semble parvenu aujourd'hui au point critique où toutes les aventures sont possibles.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Les conditions d'une crise ou d'un coup d'État.* Ce document est à compléter par le télégramme n°s 151 à 159 du 1er mai 1965, non publié, analysant les personnalités du président et du vice-président, partenaires-ennemis, dont les politiques équivoques ont ruiné le prestige et la confiance que les pays membres de l'Entente mettaient dans le Dahomey. Le chef d'État-major des Armées pense que le moment est venu de passer aux actes. L'armée s'interroge.

[2] Sur la précarité de la situation économique et financière du Dahomey, les résultats de la gestion 1964 et le budget 1965, se reporter au télégramme de Cotonou n°s 29 à 35 du 27 janvier 1965, ainsi qu'à la dépêche de Cotonou n° 15/DAM du 10 avril 1965 reprenant, en l'analysant plus à fond, cette situation désastreuse et posant la question des possibilités de redressement.

Je pense qu'il est inutile de revenir sur les causes proches ou lointaines de cet état de choses, pas plus que d'épiloguer sur les personnalités et les comportements divergents du président de la République et du président du Conseil. Ces deux hommes, opposés par le tempérament, formation et doctrine, se livrent une guerre sournoise qui a compromis leur crédit et paralysé l'État. M. Ahomadegbe, qui est un patriote sincère, plein d'honnêteté et de bon sens, est, en dépit d'un caractère rugueux, que l'on a trop souvent pris pour du caractère, un hésitant et un timoré.

Tiraillé de droite et de gauche, sans directives fermes et sans véritable programme, le gouvernement expédie depuis plus d'un an les affaires courantes et assiste impuissant ou inconscient à l'enlisement inexorable de la nation.

Entre le progressisme de M. Apithy, plus ou moins orienté vers l'Est, et le conservatisme de M. Ahomadegbe, appuyé sur l'Occident, le Dahomey brinqueballe de Pékin à Abidjan. L'un se déclare non aligné et l'autre milite dans l'Entente, l'un préconise le socialisme et le second sollicite l'argent des capitalistes. Le premier rend pompeusement visite à N'Krumah[1] et le second le fustige, tous les deux prêchent l'austérité et augmentent les fonctionnaires ; on parle d'impôts nouveaux et les taxes existantes ne sont pas perçues, bref chaque équipe tire à hue et à dia dans le désordre et l'incohérence.

Le malaise est devenu si perceptible que la masse s'inquiète, les appétits s'éveillent et l'armée s'interroge. Le président Ahomadegbe démissionnera-t-il ? sera-t-il destitué par la force ? quelles seraient les circonstances les plus favorables pour un coup d'État ? qui mettra-t-on au pouvoir ? Tels sont les propos les plus anodins qu'un observateur à peine averti peut recueillir sur la place publique.

Certes, il y a loin de l'échauffement verbal à la réalité, mais aucun gouvernement ne saurait résister à la longue à un excès de mécontentement et d'anarchie. Or, à l'exception des paysans miséreux, mal informés et perdus dans la brousse, toutes les classes sociales sont insatisfaites.

La jeunesse se plaint de l'immobilisme gouvernemental, les fonctionnaires, trop grassement traités, ne témoignent que veulerie, égoïsme et inconscience, les travailleurs des villes sont talonnés par le chômage et la hausse des prix, les syndicats s'agitent par habitude, beaucoup de ministres ne croient plus à leur mission et les éternels candidats à la prochaine combinaison échafaudent leur plan.

Quelle part convient-il de faire à chacune de ces tendances ? et quel diagnostic peut-on porter sur les chances de durée du gouvernement actuel ? Une somme d'appétits et de rancœur ne constitue pas une

[1] M. Apithy appuie les thèses du président ghanéen : gouvernement africain, unité socialiste du continent, accroissement de l'influence de l'Afrique noire dans le monde sous la direction de l'*Osagyefo* (le conquérant, le parfait, le suprême) Kwame Nkrumah.

opposition et aucune personnalité marquante n'est encore parvenue à rassembler les mécontents pour les conduire à l'assaut du régime. Certes, M. Valentin Djibodé Aplogan a créé récemment le Rassemblement de l'impératif national (RIN), parti régionaliste, sans doctrine et sans grande audience, qui groupe les bourgeois d'Allada et quelques sympathisants de l'ancien régime[1], mais qui est incapable d'attirer la jeunesse et les syndicalistes. Ces derniers, bien que désorganisés et affaiblis par leur lutte intérieure, restent dangereux par leur ascendant sur les masses ouvrières et sur les 20 000 chômeurs locaux. Enfin, l'élite intellectuelle, progressiste, discoureuse et opportuniste qui n'est pas capable de provoquer une crise, peut apporter le jour venu son aide empressée au premier politicien qui aura osé.

Mais ce n'est pas, semble-t-il, de ce monde agité et anarchique que peut venir encore la crise ou le coup de force, mais plutôt de l'armée. Celle-ci, à peu près cohérente, disciplinée, correctement équipée et encadrée, est consciente de sa force et de son rôle qu'elle joua en 1963. Deux tendances s'y distinguent actuellement, la première et la plus importante, dirigée par le général Soglo[2], le commandant Alley[3] et le capitaine Adandedjan[4], chef du 5e bureau de l'État-major, s'appuie sur l'ensemble des troupes et une grande partie de la gendarmerie ; ce groupe, le plus dynamique et le plus décidé, se considère comme le défenseur de la constitution, le gage de la pérennité nationale, méprise les politiciens et songe sérieusement à reprendre le pouvoir. La deuxième, conduite par le lieutenant-colonel Aho[5] et le capitaine Johnson, directeur de la gendarmerie, se ressent de la médiocrité de son chef et, après de nombreuses fluctuations, soutient finalement, pour des raisons tribales le président Ahomadegbe. (Le lieutenant-colonel Aho est prince d'Abomey et chef de la famille Glele). Cette fraction serait, en cas de crise, promptement éliminée par la première.

[1] M. Valentin Djibodé Aplogan, président de la Cour suprême, personnalité importante de la région d'Allada où sa famille contrôle, héréditairement, une importante secte de féticheurs, se voit interdire le 16 janvier 1965 toute activité politique au sein du Parti démocratique dahoméen. Il est arrêté le 23 mai 1965, relevé de ses fonctions le 1er juin par un Conseil des ministres extraordinaire. Ce même 1er juin, le RIN (Rassemblement de l'Impératif national), parti créé fin 1964 à Allada, est interdit et dissout par décret n° 208/PC/DAI/T du 11 juin 1965. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Cotonou nos 215 à 218 du 31 mai 1965, non reproduit.

[2] Le général Christophe Soglo entre dans l'Armée française en 1931, y fait carrière, devient chef du Cabinet militaire du président Maga en 1960, puis chef d'État-major des Forces armées dahoméennes en juillet 1961. Il est nommé colonel en août 1961, renverse le président Maga et devient président du gouvernement provisoire du Dahomey du 28 octobre 1963 au 25 janvier 1964. Il reprend alors ses fonctions de chef d'État-major des Armées dahoméennes et est nommé général de brigade le 1er février 1964.

[3] Le commandant Alphonse Amadou Alley s'engage dans l'Armée française en 1949, y fait carrière, est nommé lieutenant le 1er octobre 1960 et regagne le Dahomey le 18 novembre 1960. Il est nommé commandant le 1er février 1964.

[4] Le capitaine Adandedjan, ex-commandant de la gendarmerie dahoméenne en 1963, est mis en disponibilité pour un an en janvier 1964. Il est versé dans l'armée en janvier 1965.

[5] Le lieutenant-colonel Philippe Aho, nommé à ce grade le 1er février 1964. Il assure jusqu'au 29 novembre 1965 les fonctions de chef d'État-major adjoint des Forces armées. Il est chargé d'organiser des milices populaires à Abomey afin d'assurer la protection du président du Conseil, Ahomadegbe, si cela s'avérait nécessaire.

Le général Soglo est, comme on le sait, un homme modéré, d'humeur paisible ; il préfère une vie calme et bourgeoise aux insomnies du pouvoir ; farouchement pro-français et pro-occidental, il nourrit pour le communisme et le progressisme une aversion de vieux militaire conservateur ; la rupture avec Formose qui l'avait pompeusement reçu et la reconnaissance de Pékin lui ont laissé une profonde amertume. Toute une série de querelles mesquines, de maladresses inexcusables, l'ont détaché du président Ahomadegbe qu'il soutenait pourtant comme frère de race et par sympathie. L'incarcération du président Maga, auquel il est resté fidèle en dépit de quelques faiblesses en 1963, l'a irrité. Enfin la déliquescence de l'État, le désordre et le manque d'autorité du chef du gouvernement ont éveillé chez lui de vieux réflexes professionnels de patriotisme et de discipline. Poussé par quelques officiers et influencé probablement par des avis familiaux, le général est parvenu à la conviction que le pays s'acheminait inexorablement vers la ruine et la catastrophe et que M. Ahomadegbe, faible et pusillanime, n'était plus l'homme de la situation.

Désormais, toutes les conditions d'un coup de force sont réunies. Les six véhicules des deux pelotons d'auto-mitrailleuses, le peloton porté de *jeeps* et les effectifs nombreux de Cotonou peuvent s'emparer du pouvoir quand ils le désireront, aucune force politique ne saurait s'opposer à quelques officiers décidés dotés d'une puissance de feu importante. Mais le général franchira-t-il le pas ?

Je crois savoir que plusieurs obstacles le retiennent encore. Peu « putschiste » de tempérament, il répugne au coup d'État délibéré et préférerait intervenir, comme en octobre 1963[1], à l'occasion de désordres de rue en « gendarme de la Nation ». Respectueux des apparences légales, il souhaiterait conserver le président de la République à la tête de l'État, non pas qu'il ait des sympathies particulières pour M. Apithy, mais pour préserver la face vis-à-vis des États de l'Afrique francophone et de la France. Enfin, soucieux de ne pas conserver trop longtemps le pouvoir, il n'aurait pas encore trouvé le chef de gouvernement civil à qui passer le flambeau. Cet homme rare devrait en effet être suffisamment représentatif des forces traditionnelles, fidèle à l'Occident, à l'OCAM, à l'Entente et tout particulièrement au président Houphouët-Boigny (le général était à Abidjan il y a trois semaines). Ma courte expérience de la réalité dahoméenne me dit que cette recherche pourrait durer longtemps si les événements ne bousculaient pas, selon leur habitude, les programmes les mieux établis.

Quant au président du Conseil, il semble baigner dans une mer de sérénité ou d'inconscience. À l'inquiétude que je lui manifestais récemment sur les bruits alarmistes qui circulaient, il me répondit que tout allait bien, que la brousse était solide, que les sections du parti s'organisaient et que seuls les fonctionnaires bavardaient à tort et à travers. Cet optimisme n'est pas partagé par ses amis qui multiplient leurs mises en garde et le

[1] Allusion au renversement du président Hubert Maga. Se reporter à *D.D.F.*, 1963-II, nos 167 à 171.

supplient d'agir, mais il ne lit pas les rapports et ne tient pas compte des avis. Le président Maga manifestait, lui aussi, une belle confiance sur le perron de l'Élysée en octobre 1963 et quelques jours plus tard son régime s'effondrait.

Je ne crois pas utile d'analyser plus longuement cette situation ni de spéculer sur quelques formules qui pourraient être échafaudées en cas de crise. Les prochains jours nous éclaireront. De toute façon, le Dahomey est parvenu au seuil d'une crise sérieuse et inéluctable.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1965).

199

M. de Leusse de Syon, Ministre-Conseiller près l'ambassade de France à Washington,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2445 à 2451. *Washington, 1er mai 1965.*

(*Reçu :* le 2, 1 h. 20).

Pendant que les combats paraissent continuer, au moins sporadiquement, à Saint-Domingue, en dépit d'un cessez-le-feu proposé par le Nonce[1] et accepté par le général Wessin et les représentants du parti constitutionnaliste de M. Bosch, la « conférence des ministres des Affaires étrangères latino-américains », convoquée sur décision de l'OEA, s'est ouverte aujourd'hui, 1er mai, à Washington.

Les représentants des pays d'Amérique latine ont sévèrement critiqué l'initiative américaine : le délégué chilien[2], soucieux de se faire le défenseur des principes démocratiques et de la règle de non-intervention, s'est particulièrement signalé par la vigueur de ses attaques. Le délégué vénézuélien[3] l'a appuyé, en insistant sur le respect nécessaire des formes légales de gouvernement et le devoir impératif de s'opposer à toute conquête du pouvoir par des militaires.

[1] Le 30 avril, le nonce apostolique, Mgr Emmanuel Clarizio, obtient un cessez-le-feu. Se reporter à la dépêche de Saint Domingue du 5 juin 1965 n° 207/AM, intitulée : *L'activité conciliatrice du Nonce apostolique*, non reproduite.

[2] Le ministre chilien des Affaires étrangères est M. Julio Phillipi Izquierdo.

[3] Dr Ignacio Iribarren Borges, ministre vénézuélien des Affaires étrangères.

Cependant, les délégués du Brésil[1] et de l'Équateur[2], dont les gouvernements sont issus justement de coups de force, et le délégué de Panama[3], pour des raisons évidentes, ont, tout en déplorant l'événement, montré une compréhension assez large pour l'action américaine. Quant au représentant de Haïti[4], seul ministre des Affaires étrangères présent, il a pris ouvertement parti en faveur de la répression qui exclut, pour longtemps, le rétablissement d'un régime démocratique et le retour à Saint-Domingue de M. Bosch[5], ennemi juré du président Duvalier[6].

Le représentant des États-Unis, M. Bunker, a rejeté les accusations d'ingérence dont les Etats-Unis sont l'objet : il a fait porter sa défense sur le caractère humanitaire des opérations engagées[7]. Rejetant la demande chilienne d'évacuation de l'île par les *Marines*, il a présenté un projet de résolution tendant à créer une commission d'enquête et de médiation de cinq membres[8], qui se rendrait sur place et s'emploierait à faire cesser les combats. Cette initiative a recueilli l'approbation générale des délégués. Certains d'entre eux, comme le Mexicain, ont demandé toutefois que soit fixée dès maintenant une limite de temps à la présence des troupes américaines dans l'île. D'autres, comme le Costa-Ricain, ont suggéré que celles-ci soient placées sous l'autorité de l'OEA. La conférence, qui tiendra une nouvelle séance dans la soirée, cherchera sous la présidence du Colombien[9] à arrêter les termes d'un texte acceptable par le plus

[1] Le 1er avril 1964, le président Goulart est renversé, Ranieri Mazzili prête serment comme président intérimaire. Le 9, le général Humberto Castelo Branco, chef d'État-major de l'armée, est élu président de la République et son ministre des Affaires étrangères est M. Vasco Leitão da Cunha.

[2] Le 11 juillet 1963, une junte militaire composée de représentants des trois armes (vice-amiral Ramón Castro Jijón comme président, général Luis Cabrera Sevilla et général Marcos Gándara Enriquez) et du vice-ministre de la Défense, le colonel Segundo Moroche, renverse le président Carlos Julio Arosemena, accusé de favoriser le communisme, et prend le pouvoir. Le Dr Gonzalo Escudero Moscoso en est le ministre des Affaires étrangères.

[3] Le 9 janvier 1964, de violentes émeutes antiaméricaines éclatent à Panama. Les relations diplomatiques entre les deux pays sont rétablies le 3 avril 1964.
Le ministre panaméen des Affaires étrangères est M. Fernando Eleta.

[4] M. René Chalmers.

[5] Le 25 septembre 1963, le président de la République dominicaine, Juan Bosch, et son gouvernement démissionnent, l'armée s'empare du pouvoir ; le lendemain, un triumvirat civil succède à la junte militaire. Le 29, l'ex-président est expulsé et se rend à Porto Rico.

[6] Le 27 avril 1963, une vague de terreur déferle sur Port-au-Prince (Haïti) après l'attentat manqué contre le fils du président Duvalier. À cette occasion, la chancellerie de l'ambassade de la République dominicaine est envahie par la police, prétexte d'un conflit qui éclate entre Haïti et Saint-Domingue. Le président Juan Bosch, en outre de soutenir les exilés haïtiens, aurait voulu lancer ses troupes dans une expédition punitive dont le principal objectif est la chute du Dr Duvalier. Se reporter à la note de la direction d'Amérique au Département du 3 mai 1963, non reproduite, intitulée : *L'opposition au président Duvalier en Haïti*, ainsi qu'à la dépêche de Port-au-Prince du 11 mai 1963, n° 208/AM, non retenue.

[7] Afin de protéger les deux mille ressortissants américains qui séjournent à Saint-Domingue.

[8] Cette Commission, composée de l'Argentine, du Brésil, du Guatemala, de Panama et de la Colombie, est présidée par l'ambassadeur Ricardo M. Colombo, représentant de l'Argentine.

[9] L'ambassadeur Alfredo Vázquez Carrizosa, représentant de la Colombie.

grand nombre. Washington, à n'en pas douter, déploiera tous ses efforts pour obtenir, le plus tôt possible, cette décision de l'OEA, qui permettra à M. Stevenson de se fonder sur la saisine d'un organisme régional pour s'opposer à l'intervention de l'ONU, que ne manquera pas de proposer, lundi 3 mai, le délégué soviétique au cours de son réquisitoire devant le Conseil de sécurité[1].

L'opinion de ce pays semble, en général, appuyer la politique de M. Johnson. Certains sénateurs, comme M. Clark, ont, certes, émis quelques doutes sur l'opportunité de l'intervention des États-Unis, mais d'autres, comme M. Stennis, s'en sont faits les ardents défenseurs. La crainte d'un second Cuba, dont le président a tiré habilement parti dans son allocution radiodiffusée d'hier 30 avril, joue sûrement au profit de l'administration. De plus, bon nombre d'Américains excédés par les atteintes portées récemment au prestige des États-Unis et les attaques dont ont fait l'objet, ces derniers temps, plusieurs de leurs ambassades ou consulats (comme tel a encore été le cas aujourd'hui à Montréal) ne sont pas insensibles au langage de la force employé par M. Johnson et qui contraste, notamment en Amérique latine, avec les méthodes plus modernes de son prédécesseur.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

200

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Couve de Murville et M. Bhutto,
Ministre des Affaires étrangères du Pakistan,
le 2 mai 1965, à 18 heures

C.R.
Secret.

Assistent à l'entretien :

Du côté français	Du côté pakistanais
MM. Couve de Murville	MM. Bhutto
Lucet	Abdur Rahim, ambassadeur du Pakistan
	Salman A. Ali, directeur d'Europe

[1] Le 1er mai, suite à une lettre du ministre cubain des Affaires étrangères, M. Raùl Roa Garcia, en date du 30 avril, à M. Thant, l'URSS demande une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner l'intervention armée des États-Unis en République dominicaine. Voir le télégramme de New York n° 1058 du 3 mai 1965, non retenu.

M. Couve de Murville. – Nous avons décidé cette année de ne pas prendre une part active à la réunion de l'OTASE[1], où nous serons représentés par un simple observateur. Ceci est naturellement dû à la situation au Vietnam et aux débats qui s'ouvriront à ce sujet. Nous nous serions retrouvés dans la même situation que l'an dernier[2] et nous ne pourrions accepter une position qui serait en principe celle de la majorité, mais en fait celle des États-Unis. Il n'y a pas de communauté de vues entre nous à cet égard. D'ailleurs, de façon générale, il est difficile de dire qu'il y a une politique concertée sur l'Asie du Sud-Est à l'OTASE. On ne fait qu'y suivre la politique des États-Unis.

M. Bhutto. – C'est une des raisons pourquoi je voulais vous voir avant de me rendre à Londres. Nous sommes très anxieux à propos du déroulement de cette conférence. Je n'assistais pas personnellement l'an dernier à la conférence de Manille, mais j'ai naturellement été renseigné sur ce qui s'est passé et mon gouvernement estime qu'il s'y est dessiné une tendance fâcheuse. Au lieu de rechercher entre alliés un objectif commun, on s'est aligné sur le point de vue des extrémistes. Le Pakistan a la même position que la France, mais nous sommes néanmoins une puissance asiatique directement intéressée. Or, nous estimons, depuis longtemps, que la position des Américains n'est pas correcte et qu'elle n'a aucune chance de succès. J'étais à Djakarta il y a une semaine et j'ai trouvé les esprits très échauffés. Tous les Asiatiques étaient hostiles à la politique des États-Unis. Au Pakistan, bien que ceci n'ait pas été rendu public, nous avons eu une série de manifestations contre la guerre au Vietnam. Nous nous trouvons dans un dilemme. Nous considérons que les efforts entrepris depuis dix ans pour assurer la liberté de ces populations et leur bien-être sont remis en cause. Nous partageons donc entièrement le point de vue français. Malheureusement, nous en sommes réduits à un dialogue de sourds avec les États-Unis. Nous allons donc à la conférence de Londres avec beaucoup de scepticisme. Ceci dit, permettez-moi de vous dire que nous sommes surpris qu'il n'y ait pas eu de consultations entre vous et nous à ce sujet. S'il y en avait eues, il est très possible que nous ayons fait comme vous.

[1] La réunion du Xe Conseil des ministres de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est) est prévue à Londres du 3 au 7 mai 1965. L'OTASE ou pacte de Manille, signé le 8 septembre 1954, regroupe les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, le Pakistan et la Thaïlande, dont le siège est à Bangkok.

[2] Lors de la réunion du IXe Conseil des ministres de l'OTASE, qui se tient à Manille du 13 au 15 avril 1964, le gouvernement français s'oppose au secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk, qui demande l'aide militaire de l'OTASE pour le Vietnam-Sud contre le Vietcong, tandis que la France préconise des négociations avec le Vietnam-Nord et la Chine.

M. Couve de Murville. – Oui, je le reconnais, nous aurions dû vous parler avant la notification[1] que nous avons faite au secrétariat général à Bangkok et aux divers membres de l'OTASE. J'ai moi-même assez longtemps hésité sur ce qu'il convenait de faire et nous n'avons finalement pris notre décision que quelques jours avant cette notification.

M. Bhutto. – Je ne puis qu'exprimer à nouveau nos regrets, mais ceci dit, comment voyez-vous la situation ?

M. Couve de Murville. – Nous considérons qu'elle est devenue très difficile depuis les bombardements du Vietnam-Nord. À Manille, l'an dernier, nous avions préconisé des négociations et c'était la seule solution réaliste. Cela est devenu beaucoup plus difficile maintenant. En tout cas, l'on peut être assuré que les Chinois n'aideront pas à trouver une solution.

M. Bhutto. – Je suis de votre avis, et, comme vous, je suis persuadé que l'an dernier les Chinois étaient prêts à négocier ; maintenant ils sont en net repli.

M. Couve de Murville. – Il faut ajouter que l'an dernier, tout le monde était d'accord pour considérer que le gouvernement du Vietnam du Sud avait un caractère représentatif. Ceci n'est plus vrai maintenant et l'on parle à Pékin et à Phnom Penh du caractère représentatif du FLN et de lui seul. On dit aussi que la question doit être résolue entre les parties intéressées, sans bien préciser d'ailleurs de qui il s'agit. En plus, tout est devenu une question de prestige pour les États-Unis comme pour la Chine.

M. Bhutto. – Nous considérons que le discours du président Johnson[2] a été une très grande erreur et que le président a compliqué les choses quand il a fait allusion aux dispositions à prendre pour l'avenir du Vietnam du Sud. Il avait l'air d'ignorer la question de la réunification.

M. Couve de Murville. – Je pense toutefois que personne ne s'imagine que la réunification des deux Vietnam pourra avoir lieu prochainement.

M. Bhutto. – Certainement, mais en même temps, c'est un fait que l'on ne peut traiter ce problème par des déclarations unilatérales. Nous cherchons ce qui pourra être fait d'utile. À Djakarta[3], dimanche dernier,

[1] Par communiqué du 20 avril 1965, la France annonce qu'elle se fait représenter, à la réunion du Xe Conseil des ministres de l'OTASE, par un observateur, M. Clarac, ambassadeur à Bangkok et représentant de la France au Conseil permanent de l'Organisation.

[2] Le président Johnson prononce le 7 avril 1965, à l'Université Hopkins de Baltimore, un discours par lequel il se déclare pour des négociations sans conditions préalables sur le Vietnam.

[3] Le dixième anniversaire de la conférence de Bandoeng est célébré à Djarkata du 18 au 26 avril 1965.

nous n'avons pu faire une déclaration car nous étions seulement 37 pays d'Afrique ou d'Asie à être représentés. Mais à Alger, à la fin du mois de juin[1], nous serons presque 70. C'est pourquoi nous songeons à la possibilité d'une déclaration solidaire des peuples afro-asiatiques. En tout cas, il faudra tenir compte à cette réunion de la violence du sentiment anti-américain.

M. Couve de Murville. – Que pensez-vous de la situation de l'Union soviétique ?

M. Bhutto. – J'ai l'impression qu'ils sont dans un grand dilemme et les Chinois aussi.

M. Couve de Murville. – Ils ont raison de l'être, car s'ils étaient bombardés, cela représenterait pour eux un retard dans leur développement économique de 5 à 10 ans au minimum.

M. Bhutto. – Je suis persuadé que si les Américains bombardaient Hanoï, les Chinois agiraient immédiatement.

M. Couve de Murville. – Mais que peuvent-ils faire ? Le plus probable est que les Chinois chercheront à créer des troubles en Thaïlande, ce qui n'est pas difficile.

M. Abdur Rahim. – Les Chinois peuvent aussi envoyer à Hanoï de la défense contre avions, car ils ont des fusées.

M. Couve de Murville. – Cela n'ira pas très loin.

M. Bhutto. – J'ai l'impression que l'on recommence une nouvelle guerre de Corée.

M. Couve de Murville. – Non, ce n'est pas pareil, car dans la guerre de Corée, il y avait deux gouvernements et deux armées qui se faisaient la guerre.

M. Bhutto. – Voyez-vous des perspectives de changement dans l'attitude de Washington ?

[1] La conférence islamique afro-asiatique, prévue pour le 29 juin 1965 à Alger, est ajournée après les évènements d'Alger : le 19 juin, Ben Bella est renversé et le colonel Boumediene prend le pouvoir.

M. Couve de Murville. – Je n'ai pas, à cet égard, une bonne impression.

M. Bhutto. – Nous avons été frappés de voir que le président des États-Unis a décommandé la visite de notre président[1].

M. Couve de Murville. – Probablement, si vous me permettez de le dire, le président Johnson est un peu saturé de visites officielles.

M. Bhutto. – Et pourtant c'étaient les Américains qui insistaient pour que nous venions les voir. Nous avons reçu, il y a peu de temps, Chou En-laï[2] et ce qu'il nous a dit aurait pourtant pu être utile pour les Américains.

M. Couve de Murville. – Que pensez-vous de la possibilité d'une conférence sur le Cambodge ?

M. Bhutto. – Pour les Cambodgiens, c'est évidemment une situation difficile, mais à Djakarta, où je viens de le voir, le prince Sihanouk était très actif.

M. Couve de Murville. – Jusqu'à une époque toute récente, les Chinois étaient en faveur de cette conférence et c'est le prince Sihanouk qui l'avait demandée. Comment expliquer maintenant ce retrait des Chinois, comme des Cambodgiens ? Il y a deux explications : ou bien la Chine proposait cette conférence, persuadée que les Américains la refuseraient, ou bien ils l'ont proposée afin de pouvoir poser le problème du FLN ?

M. Bhutto. – Il me semble que toute activité diplomatique des Chinois repose pour l'instant sur le Vietnam.

M. Couve de Murville. – En tout cas, cette attitude est trop intransigeante ; et j'imagine que cela doit gêner les rapports de la Chine avec les pays du Tiers Monde.

[1] Le 16 avril 1965, le président Johnson annonce sa décision de reporter à l'automne suivant le voyage du président Ayub Khan. Cette visite a finalement lieu du 10 au 15 décembre 1965 et le président pakistanais profite de son séjour pour prononcer un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

[2] M. Chou En-laï, venant du Caire, passe à Karachi l'après-midi et la soirée du 2 avril 1965 ; les conversations avec le président Ayub Khan portent, entre autres, sur la situation au Vietnam ; il n'en existe pas de compte rendu.

M. Bhutto. – La difficulté est que nous n'avons pas la même longueur d'onde que les Chinois. Quand on leur parle, ils disent que plutôt que de capituler, ils admettent la destruction de leur pays et qu'ils pourront ensuite édifier une nouvelle Chine.

M. Couve de Murville. – Personne certainement ne les croit.

M. Bhutto. – Oui certes, mais néanmoins de telles déclarations peuvent les entraîner au-delà de leurs intentions. Nous avons noté qu'ils viennent de condamner la déclaration des 17 pays non engagés[1]. Nous nous demandons s'il y a une certaine responsabilité des Russes qui ont poussé cette initiative des non-engagés plus loin qu'il ne convenait.

M. Couve de Murville. – C'était pourtant une idée yougoslave et non russe. Quand on aborde la question d'Indochine, les Russes ne veulent pas parler. Gromyko bien entendu parle des États-Unis et en dit du mal, mais au cours des entretiens que nous venons d'avoir avec lui à Paris, il n'a pas prononcé le nom de la Chine.

M. Bhutto. – J'ai l'impression qu'à Londres, nous ne pourrons rien faire d'utile.

M. Couve de Murville. – Ce que je crains, c'est que les États-Unis proposent une action militaire aux membres de l'OTASE. Déjà les Australiens ont accepté de participer à cette guerre. Il n'y aura rien d'aussi mauvais que de donner l'impression que tout devient une affaire des Blancs contre les Jaunes.

M. Bhutto. – Les Américains peuvent compter aussi sur leurs poussins : les Thaïlandais et les Philippins. Mais sur la Thaïlande, je fais des réserves, car au fond les Thaïs sont devenus plus prudents et je ne pense pas que M. Khoman tienne cette année le même langage qu'à Manille. En tout cas, à la fin de ces entretiens, nous réserverons notre position sur le communiqué, ainsi que vous l'avez fait vous-même l'an dernier. Je viens de voir le Chah d'Iran à l'aérodrome d'Orly et il m'a demandé combien de temps durerait encore l'OTASE ? Je n'ai su que lui répondre !

M. Couve de Murville. – Il est probable que l'on parlera aussi à Londres de la Malaisie.

[1] À la déclaration des dix-sept pays non engagés pour des négociations sans conditions préalables, le gouvernement américain répond le 8 avril, tandis que le gouvernement chinois rejette cet appel le 22 avril 1965.

M. Bhutto. – Oui, c'est une question qui sera soulevée par le Royaume-Uni et par l'Australie. Puisque nous parlons du Royaume-Uni, j'estime que la position anglaise, en tant que co-présidente, se trouve très compromise.

M. Couve de Murville. – Vous voulez dire qu'en cette affaire les Anglais n'ont pas été impartiaux. Le seul impartial est M. Thant.

M. Abdur Rahim. – Oui, mais il a dit qu'il démissionnerait s'il n'y avait pas de règlement du problème vietnamien.

M. Couve de Murville. – Quand il s'agit d'affaires importantes comme celles que vous avez par exemple avec l'Inde, pour les marais de Kutch[1], les questions ne vont plus devant les Nations Unies.

M. Bhutto. – En ce qui concerne nos relations avec l'Inde, nous avons eu en effet des incidents de frontières très sérieux. Mais la situation est en train de se calmer. Cette dispute entre nous et les Indiens est vieille de 18 ans. Il s'agit de la souveraineté sur une zone marécageuse très peu peuplée. En 1960, nous avions commencé des négociations avec les Indiens. Elles n'ont pas abouti. L'Inde voulait davantage et a profité de ce répit pour empiéter sur la zone contestée. En janvier dernier, les Indiens ont envoyé des troupes, si bien qu'ils occupent maintenant les ¾ du territoire. Ils ont voulu nous mettre en face d'un fait accompli. Ils ont occupé un certain nombre de postes, ils l'avaient fait sur leur frontière avec la Chine. Nous leur avons dit que ce n'était pas de cette façon que pouvait être résolu le problème et fixée la ligne de démarcation. Ils nous ont attaqué le 9 avril et nous avons riposté le 16. Nous avons coupé les arrières de leurs troupes, mais nous n'exploitons pas notre avantage et nous restons là où nous nous trouvons. Il existe un cessez-le-feu de fait, mais nous avons exploité les points stratégiques qui nous intéressent. Les Indiens nous disent : que chacun retourne sur ses lignes de départ avant les incidents d'avril. Comme ils occupent indûment les ¾ du territoire, nous leur demandons de se retirer d'abord de l'ensemble de la zone contestée. Mais nous doutons qu'ils recommencent leurs attaques. Pour l'instant, nous sommes saisis d'une proposition de bons offices de M. Wilson.

M. Couve de Murville. – Ceci est normal. Étant donné la nature du terrain, vous ne pourrez pas laisser vos troupes longtemps là où elles se trouvent.

[1] Les marais de Kutch sont situés à la frontière sud du Pakistan occidental et de l'Inde. Le Pakistan revendique 5 000 kilomètres carrés situés dans l'État indien du Gujarat, où des combats ont lieu fin avril 1965.

M. Bhutto. – Non, ce sera très difficile de les maintenir après le mois de juin. Il y a des pluies et le terrain deviendra impraticable. Les Indiens ne pourront d'ailleurs pas rester non plus. Au total, nous ne sommes pas très préoccupés de la situation, sauf au cas où les Indiens chercheraient une diversion ailleurs. Déjà, ils font défiler à travers New Delhi des troupes qui se dirigent vers nos frontières et bien entendu, ils nous accusent de collusion avec les Chinois pour inquiéter les États-Unis. L'URSS reste parfaitement neutre et depuis la visite du maréchal Ayub Khan à Moscou[1], les Russes qui, jusqu'à présent, soutenaient les Indiens, se sont nettement rapprochés de nous.

M. Couve de Murville. – Je ne suppose pas en effet que les Russes soient très inquiets de votre appartenance au CENTO[2]. De façon générale, leur position est rendue très difficile du fait que, partisans d'une solution pacifique en Asie, ils ne peuvent dire en même temps qu'ils abandonnent leurs amis.

M. Bhutto. – Je regrette vraiment de ne pas me trouver avec vous à Londres. Il semble que nous n'arrivions jamais à être ensemble à une telle conférence.

M. Salman A. Ali. – Nous avions beaucoup admiré l'an dernier la manière dont vous étiez resté imperturbable devant les attaques des uns et des autres.

M. Bhutto. – Je ne sais pas comment se comportera M. Thanat Khoman. J'ai trouvé la semaine dernière qu'il était fort excité à Djakarta.

M. Couve de Murville. – M. Khoman est un homme très intelligent. Il n'aime pas la présence des Européens en Asie. La présence des États-Unis est pour lui une autre affaire. Il est ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement faible, qui dépend entièrement de l'Amérique pour survivre et qui ne durerait pas longtemps sans elle. Quant aux Australiens et aux Néo-Zélandais, il semble qu'ils ne comprennent pas la situation pour se prémunir contre l'emprise chinoise. J'ai dit, il y a quelque temps, à M. Hasluck, qui m'interrogeait sur le conflit entre l'Indonésie et la Malaisie que, nous, Français, nous avions peu d'opinion sur cette question ; j'ai ajouté simplement qu'il me semblait qu'il fallait tenir compte du fait que l'Indonésie se trouvait être située entre l'Australie et la Chine.

[1] La visite du président Ayub Khan en URSS se déroule du 3 au 11 avril 1965 ; elle se termine par un arrêt de trois jours à Tachkent et Samarcande.

[2] Le CENTO : *Central Treaty Organization*, succède en 1959 au Pacte de Bagdad signé en 1955, après la dénonciation de celui-ci par l'Irak. C'est une organisation d'assistance mutuelle regroupant la Grande-Bretagne, l'Iran, le Pakistan et la Turquie.

M. Bhutto. – Et les Néo-Zélandais ?

M. Couve de Murville. – Ils suivront les Australiens.

M. Salman A. Ali. – Pourtant les Australiens ont envoyé des troupes à Bornéo et maintenant au Vietnam, alors que les Néo-Zélandais n'ont rien fait de pareil.

M. Couve de Murville. – Il faut tenir compte du fait que la Chine qui, depuis un siècle et demi, ne jouait plus aucun rôle mondial et a toujours vu des puissances étrangères intervenir chez elle, est obsédée par le souvenir de ces interventions, maintenant qu'elle est réapparue sur la scène du monde. Elle veut y mettre une fin définitive.

M. Bhutto. – Au total, nous sommes très soucieux de la situation en Asie.

M. Couve de Murville. – C'est un fait que les Américains sont de plus en plus engagés et qu'il leur deviendra de plus en plus difficile de reculer.

M. Abdur Rahim. – Il semble que seuls les alliés européens des États-Unis pourraient agir utilement.

M. Couve de Murville. – La position qu'a prise la Grande-Bretagne est très malheureuse. La position des États-Unis serait tout autre si elle agissait comme nous. Elle l'a fait pour des raisons connues, mais les Américains la laisseront d'ailleurs tomber dans l'affaire de Malaisie dès que la guerre du Vietnam sera terminée.

M. Bhutto. – Les États-Unis gardent des liens avec Djakarta. Ils viennent d'envoyer M. Bunker pour s'occuper du conflit avec la Malaisie.

M. Couve de Murville. – Oui, les Américains ne veulent pas rompre tout contact avec la Malaisie. Que se passera-t-il à la conférence d'Alger ?

M. Bhutto. – Cette réunion se tiendra maintenant certainement et elle ouvrira le 24 juin. Le maréchal Ayub Khan y sera lui-même.

M. Couve de Murville. – Quelle sera la position des Russes ?

M. Bhutto. – Les Russes ont pratiquement renoncé à y assister.

M. Couve de Murville. – Cela vaut probablement mieux pour eux, car, sinon, la conférence dégénérerait, et pas à leur avantage.

M. Bhutto. – Cela doit rester une conférence du Tiers Monde.

M. Couve de Murville. – Le Tiers Monde est très divisé. Quel rapport y a-t-il entre la position de pays comme la Turquie, le Japon, la Malaisie et d'autres, comme le Mali, l'Indonésie, la République arabe unie ?

M. Bhutto. – Il y a pourtant un dénominateur commun.

M. Couve de Murville. – Lequel ?

M. Bhutto. – Le principe de la décolonisation, ensuite le souci du développement, puis une politique de désarmement sur le modèle chinois et enfin le rappel des principes de Bandoeng.

M. Couve de Murville. –Vous avez raison, en ce qui concerne le développement économique qui devrait être le souci essentiel du Tiers Monde.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

201

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. circulaire n° 87[1]. *Paris, 3 mai 1965, 15 h. 06.*

Réservé.

Le premier entretien entre le Ministre et M. Gromyko a eu lieu le 26 avril. Il a été convenu que, sous réserve des questions bilatérales, les conversations porteraient sur l'Asie du Sud-Est, le désarmement et les Nations Unies, l'Europe et en particulier la question allemande.

Elles ont commencé par l'Asie, *Le Ministre* a rappelé les communications reçues du gouvernement soviétique. La dernière était du 10 avril[2].

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Dans un télégramme n°s 1326 à 1330 du 10 avril 1965, non reproduit, l'ambassadeur de France en URSS indique avoir eu un entretien avec M. Gromyko, rentré le jour même de Varsovie. Le ministre soviétique remet à son interlocuteur le texte d'une « déclaration orale » portant sur l'Indochine et sur le désarmement. Sur le premier point, Moscou propose à Paris une action concertée pour obtenir la convocation d'une ou plusieurs conférences sur le Laos et le Cambodge et ainsi évoquer indirectement le problème vietnamien. Sur le second point, il s'agit d'une invitation plus générale à des échanges de vues, de manière à apporter une contribution « active » à la solution des problèmes de sécurité.

Elle marquait le désir soviétique d'échanger des vues à ce sujet. Nous nous y prêtions volontiers. Du point de vue français, les questions de l'ancienne Indochine ont été réglées par les accords de Genève de 1954, complétés en ce qui concerne le Laos en 1962. La crise provient du fait que ces accords ne sont pas appliqués correctement. Or, que signifiaient les accords de Genève ? Le Cambodge, le Laos d'une part, le Vietnam du Sud et le Vietnam du Nord de l'autre, en attendant leur réunification, devaient être des États indépendants, dans le respect du principe de non-intervention, ce qui signifie un régime de neutralité. Le seul moyen de revenir à ce régime était la négociation, non la guerre. Il s'agissait d'organiser ces négociations, d'amener à une table commune les principaux intéressés : c'est-à-dire le Vietnam du Nord et le Vietnam du Sud, et derrière eux la Chine et les États-Unis. En ce qui concerne la représentation du Vietnam du Sud, le problème est compliqué par l'apparition du Front national de libération, qui revendique une pleine représentativité, et dont on ne peut pas ne pas tenir compte.

Le gouvernement français estimait, depuis 1962, qu'une nouvelle conférence était indispensable. L'aggravation du conflit ne pouvait que le renforcer dans cette opinion. Le seul fait de réunir une conférence constituerait un fait nouveau, qui permettrait un cessez-le-feu *de jure* ou *de facto*. Il permettrait aussi la constitution d'un gouvernement à Saigon, qui serait réellement accepté par la population. Comme nous l'avions dit le 1er mars[1], cette conférence devait se réunir sans conditions préalables. Il ne serait pas réaliste d'exiger l'arrêt des bombardements américains. D'ailleurs si une telle conférence pouvait se tenir, les bombardements s'arrêteraient d'eux-mêmes. Depuis mars, la situation avait empiré et nous ne voyons pas d'objection à accepter la dernière proposition russe, celle du 10 avril, c'est-à-dire de tenir d'abord une conférence sur le Cambodge, éventuellement sur le Laos, qui pourrait permettre, en marge, des entretiens sur le Vietnam. Quelle que soit la méthode employée, il s'agissait d'arrêter la guerre.

M. Gromyko est d'accord sur le retour aux principes de Genève de 1954[2]. La responsabilité de la violation des accords appartenait aux États-Unis, qui s'étaient opposés à la tenue d'élections pour l'ensemble du Vietnam. Pour l'organisation d'une nouvelle conférence, il fallait tenir compte des points de vue des principaux intéressés, et avant tout de la République démocratique du Vietnam du Nord. Le gouvernement soviétique donnait sa pleine approbation aux conditions posées par Hanoï. Les récentes propositions du président Johnson ne constituaient pas une base de négociations. Les Américains disaient qu'ils étaient prêts à parler sans conditions, mais en fait ils voulaient imposer les leurs. Le gouvernement soviétique avait proposé de tenir une conférence sur le Cambodge.

[1] Voir ci-dessus les télégrammes nos 2939 à 2944 du 27 février et nos 3067 et 3068 du 1er mars 1965.

[2] Allusion aux accords du 20 juillet 1954 sur le règlement du conflit indochinois.

Il ne faisait que reprendre une suggestion du prince Sihanouk. Une telle conférence aurait l'avantage de réunir les États intéressés au problème du Vietnam et ceci pouvait présenter en soi un intérêt. En tant que co-président des conférences de Genève, le gouvernement soviétique était en consultation avec le gouvernement britannique. Les Britanniques consultent probablement les Américains et l'on ignorait encore à Moscou, au moment du départ de M. Gromyko, que M. Rusk venait de donner son accord, ce qui aurait besoin d'être confirmé, mais qui constituerait en soi un facteur positif. La Chine et la République démocratique du Vietnam du Nord ont déjà fait savoir qu'elles seraient d'accord. Le but d'une telle conférence, si elle devait, de façon ou d'une autre, s'élargir au problème du Vietnam, serait d'obtenir le retrait des troupes américaines de la péninsule indochinoise où elles n'ont rien à faire. De façon générale, on pouvait constater avec plaisir un certain parallélisme entre les thèses française et russe.

Le Ministre a répondu que si l'on était d'accord à Paris, comme à Moscou, pour le retour aux principes de Genève de 1954, la principale question était celle des conditions mises à l'ouverture d'une conférence. S'il s'agissait de demander l'évacuation préalable des troupes américaines, la conférence ne pourrait jamais se tenir. Telle étant la situation, il pouvait paraître plus sage de se préoccuper d'abord du Cambodge, dans l'espoir qu'un règlement de cette affaire servirait d'exemple et montrerait la voie pour le Vietnam. Encore importait-il de savoir quelle serait la composition de cette conférence. Fallait-il faire appel aux participants de 1954 ou à ceux de 1962 ? La principale différence était, dans le second cas, la présence de la Thaïlande. La seconde difficulté venait du fait qu'après le voyage du prince Sihanouk à Djakarta, celui-ci paraissait hostile à une conférence concernant son pays, sauf si elle se tenait selon les formes de 1954, c'est-à-dire en excluant la Thaïlande. C'était là une position peu raisonnable, et qu'il importait de préciser.

M. Gromyko était lui aussi troublé par les récentes déclarations du prince Sihanouk. Le gouvernement de l'URSS, en proposant une conférence sur le Cambodge, avait cru faire écho à un désir du prince Sihanouk. Quant à la composition de la conférence, c'était évidemment une question qu'il fallait résoudre avant toute convocation et qui ne paraissait pas insurmontable.

Le Ministre a précisé qu'il appartenait aux deux puissantes invitantes, c'est-à-dire au gouvernement russe et au gouvernement anglais, de trancher. Du point de vue français, il apparaissait qu'il y avait intérêt à s'en tenir à 1962, car l'on ne voyait pas bien comment le Cambodge pourrait discuter de ses frontières en l'absence de tous ses voisins.

M. Gromyko s'est borné à répondre que tous ces problèmes se posaient en effet. Du côté soviétique, l'on allait s'efforcer de faire préciser par le

prince Sihanouk ses positions. L'on allait entrer, d'autre part, en consultation avec la Grande-Bretagne, si toutefois la position américaine se trouvait confirmée.

Bien que, dans le mémorandum du 10 avril, le gouvernement soviétique ait parlé d'une conférence sur le Laos, M. Gromyko a reconnu qu'il n'était point possible de suggérer une conférence sur ce pays tant que n'aurait pas été résolu le problème de la légitimité du gouvernement du prince Souvanna Phouma[1].

La seconde partie de l'entretien a porté sur le désarmement. M. Gromyko a fait valoir que son gouvernement était préoccupé de l'échec de toutes les conversations, dans le cadre des Nations Unies, du Conseil de sécurité ou dans les conférences limitées de Genève et de Londres. Pendant ce temps, la course aux armements continuait. L'URSS en toute sincérité désirait un accord qui paraissait seul susceptible de modifier les perspectives internationales. L'on avait noté avec intérêt les propositions françaises, vieilles déjà de quatre ans, sur la limitation et la destruction des véhicules porteurs de l'arme atomique[2]. C'était un sujet que l'on aimerait à nouveau discuter et dont on avait tenu compte dans les plans russes subséquents. Sans demander à la France de reprendre sa place au Comité des 18[3], des consultations franco-soviétiques pourraient avoir lieu sur le plan bilatéral en matière de désarmement, car ce qui importait était avant tout les prises de position réciproques, plus que les vues échangées autour d'une table. Le gouvernement français, d'autre part, avait parlé de reprendre la discussion entre puissances nucléaires. C'était là une idée acceptable pour le gouvernement soviétique, mais l'on estimait parallèlement qu'il fallait tenir compte des vues de tous les pays membres des Nations Unies. C'était pourquoi l'URSS avait pris l'initiative de faire convoquer la conférence plénière du désarmement. On espérait que la France y jouerait un rôle actif.

[1] Chef de la faction neutraliste des forces politiques laotiennes et du gouvernement royal.

[2] Le contrôle des véhicules de l'arme nucléaire est préconisé par la France dès octobre 1959 devant la commission politique des Nations Unies. Le 7 avril 1960 devant le Parlement britannique, puis le 28 avril 1960 devant le Congrès américain, le général de Gaulle évoque le sujet. Il y revient les 10 et 30 juin et le 12 août 1960 dans des lettres à M. Khrouchtchev. Enfin, dans un discours prononcé à Ottawa le 20 avril 1962, le président de la République précise : « *Il s'agit aussi de réaliser un début de désarmement nucléaire en commençant par les fusées et les avions, véhicules des armes atomiques et sur lesquels le contrôle réciproque est encore possible aujourd'hui* ».

[3] Le « Comité des 18 » est le comité des Nations Unies sur le désarmement, créé en 1961 et siégeant à Genève. Il tire son nom du nombre de ses membres, répartis entre représentants des pays occidentaux, socialistes et non alignés ; il est co-présidé par les États-Unis et l'URSS. La France en fait partie, en principe, en tant que puissance nucléaire et membre permanent du Conseil de sécurité mais, en fait, elle n'occupe pas son siège, estimant vaines les activités du Comité tant que Soviétiques et Américains y maintiendront leur prééminence sans s'engager dans un véritable désarmement.

Le Ministre a répondu que, bien entendu, nous étions d'accord sur l'importance du problème du désarmement. Mais ceci dit, il fallait distinguer les apparences et les réalités. Pour l'instant, soit aux Nations Unies, soit à la conférence des 18, l'on s'était contenté d'apparences. Jamais les gouvernements véritablement responsables n'accepteraient de discuter vraiment dans un tel forum. D'autre part, lorsque l'on voulait parler de désarmement, il fallait tenir compte des conditions politiques. En 1960, lors de la conférence au sommet[1] qui n'avait pu se tenir à Paris, les conditions politiques n'étaient évidemment pas mûres. Le désarmement ne pouvait être discuté que dans une atmosphère de détente et de concessions réciproques. Or, la crise actuelle de l'Asie du Sud-Est ne permettait pas non plus une atmosphère favorable. Si cette crise était résolue, peut-être en irait-il autrement. Ceci dit, nous nous prêterions volontiers à des échanges de vues bilatéraux et nous étions heureux d'apprendre que les Russes n'avaient pas d'objection à une conférence réunissant les puissances nucléaires.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

202

M. KOENIG, AMBASSADEUR DE FRANCE À CONAKRY,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 261 à 262. *Conakry, 4 mai 1965.*

(*Reçu :* 17 h. 12).

Le président Sékou Touré m'a convoqué hier soir dans sa villa de banlieue.

Exceptionnellement détendu et souriant, il voulait simplement être mis au courant par moi de la préparation des travaux de la prochaine Commission mixte[2] et m'informer de son désir de rendre aussi agréable que possible le séjour des membres de la délégation française, qui seront

[1] Cette conférence au sommet des chefs d'État ou de gouvernement de France, des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'URSS se réunit à Paris du 14 au 18 mai 1960, pour y discuter des relations Est-Ouest et plus particulièrement des questions du désarmement et de l'Allemagne. En fait, elle tourne court en raison de l'incident dit de l'U-2, un avion d'observation américain abattu par un missile soviétique alors qu'il effectue le 9 mai une mission au centre de l'URSS. Comme M. Khrouchtchev n'obtient pas du président Eisenhower les excuses qu'il demande, il quitte Paris, ce qui entraîne la suspension de la conférence. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1960-I, n° 221.

[2] La réunion de la Commission mixte franco-guinéenne se tiendra du 14 au 22 mai 1965. La délégation française est conduite par M. de Courson de la Villeneuve, chef du service des Accords bilatéraux à la direction des Affaires économiques et financières au Département.

les hôtes du gouvernement guinéen et auxquels il souhaite faire visiter une ville de l'intérieur[1], si les horaires des conversations le permettent.

Sur les objectifs à atteindre par la Commission, il m'a déclaré qu'il n'ignorait pas qu'il y avait encore de nombreux problèmes techniques et financiers à régler, mais que pour lui l'essentiel était que les conversations qui vont se dérouler à Conakry aboutissent à la création d'un nouveau climat de compréhension permettant d'aborder une période de coopération amicale et confiante. Ce qui mettrait fin, a-t-il précisé, à la légende malheureusement répandue dans le monde selon laquelle la France et la Guinée ne pourront jamais s'entendre.

Je lui ai répondu que ces déclarations laissaient bien augurer des dispositions de la délégation guinéenne et que je pouvais lui affirmer une fois de plus que la France pour sa part ne pourrait qu'être satisfaite de voir enfin s'alléger le climat de nos relations, que certaines prises de positions guinéennes avaient trop longtemps alourdies.

(Direction Afrique-Levant, Guinée, 1965).

203

M. de Leusse de Syon, Ministre-Conseiller près l'ambassade de France à Washington,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2485 à 2487. *Washington, 4 mai 1965.*

(*Reçu :* 24 h. 00).

Les services du Département d'État reconnaissent que le mitraillage d'Anlong Tras[2], s'ajoutant au « déplorable » article de *Newsweek*[3], est sans doute la cause immédiate de la rupture des relations diplomatiques entre les États-Unis et le Cambodge[4]. Une enquête est d'ailleurs en cours, précisent nos interlocuteurs, qui font valoir, cependant, que le Cambodge a

[1] Cette ville sera Kindia, à cent cinquante kilomètres à l'intérieur des terres, au nord de Conakry.

[2] Sur le bombardement, le 29 avril 1965, par l'aviation sud-vietnamienne du village cambodgien d'Along Tras, voir le télégramme de Phnom Penh n° 457 du 29 avril 1965, non reproduit.

[3] Dans son numéro du 5 avril 1965, *Newsweek* publie un article du journaliste Bernard Krisher accusant la reine du Cambodge Kossamak Nearireath, mère du prince Sihanouk, d'être *« folle d'argent »* et d'être tenancière de nombreuses maisons closes à Phnom Penh. Sur ce sujet, voir le télégramme de Phnom Penh n°s 437 à 440 du 27 avril 1965, non reproduit.

[4] Sur la note cambodgienne du 3 mai 1965 justifiant la rupture des relations diplomatiques avec les États-Unis par la persistance des agressions contre le territoire cambodgien par *« les forces armées américano-sud-vietnamiennes »*, voir le télégramme de Phnom Penh n° 488 du 4 mai 1965, non reproduit.

obstinément refusé de prendre, avec le Vietnam, les mesures qui auraient pu éviter le retour de pareils incidents. De toute façon, se demandent-ils, cet incident a-t-il changé quelque chose ? Le prince Sihanouk, qui tient pour inéluctable une victoire communiste en Asie, s'inspire chaque jour des consignes venues de Pékin.

Aussi, le gouvernement américain n'est pas disposé à quémander le maintien à Phnom Penh d'une représentation consulaire dont l'existence dépendrait de l'humeur du Prince. Dans la réponse qu'il a fait remettre par son chargé d'Affaires[1], le 4 mai, il a suggéré au gouvernement khmer de lui faire tenir à ce sujet des propositions susceptibles de servir de base de discussion. Si une formule d'accord n'était pas trouvée, toute la mission américaine serait rappelée « dans les dix jours ».

Bien que le Département d'État ait marqué, le 3 mai, que la rupture des relations avec Phnom Penh ne modifiait pas sa position à l'égard d'une conférence sur le Cambodge, nos interlocuteurs considèrent que le projet n'aurait pas pu de toute façon aboutir en raison de l'impossibilité de résoudre le problème de la représentation du Vietnam du Sud[2] qui, selon les services, doit participer aux discussions.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978).

204

NOTE

I

L'affaire dominicaine devant le Conseil de sécurité
3 et 4 mai 1965

N. n° 53[3]. *Paris, 5 mai 1965.*

Les récents événements de Saint-Domingue ont amené successivement le 30 avril et le 1er mai les représentants cubain[4] et soviétique[5] auprès des Nations Unies à demander la convocation d'urgence du Conseil de

[1] M. Bergesen.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Phnom Penh nos 496 à 503 du 6 mai 1965.

[3] Cette note émanant de la direction des Nations Unies et Organismes internationaux au Département est destinée au Cabinet du Ministre. À compléter par deux notes de Paris, également pour le Cabinet du Ministre, nos 56 et 58, respectivement des 11 et 17 mai, relatant le déroulement des séances au Conseil de sécurité des 5, 6, 7 mai et 11, 13 et 14 mai 1965, non reproduites.

[4] M. Raùl Roa Garcia. Voir le télégramme de New York n° 1058 du 3 mai 1965, non retenu.

[5] M. Nikolaï T. Fedorenko.

sécurité, en vue « d'examiner la question de l'intervention armée des États-Unis dans les affaires de la République dominicaine ». Le délégué malais[1], qui assume la présidence pour le mois de mai et dont le désir de temporiser était d'ailleurs évident, n'a finalement réuni que le 3 mai[2] le Conseil de sécurité qui a siégé à nouveau le lendemain. Parallèlement, l'OEA se saisissait de l'affaire et convoquait à Washington, le 1er mai, une conférence des ministres des Affaires étrangères latino-américains[3].

Les délibérations du Conseil ont été jusqu'à présent marquées par une très vive polémique entre délégués américain[4], soviétique et cubain, qui n'ont pas hésité à déborder l'objet de la discussion pour évoquer des sujets du temps de la guerre froide[5]. Il faut remonter aux débats sur le Cambodge en juin 1964 pour pouvoir citer un exemple de controverse aussi acerbe entre ces orateurs. Il est à noter, d'autre part, que si le représentant de la Bolivie – comme du reste celui de la Grande-Bretagne – a soutenu à peu près complètement la thèse américaine, son collègue uruguayen s'est, en revanche, fait avec la plus grande fermeté l'avocat du principe de non-intervention, en rejetant la « doctrine Johnson » qui se dégageait des dernières déclarations du gouvernement américain.

Enfin M. Roger Seydoux a fait une brève intervention (ci-joint en annexe)[6] qui a suscité un intérêt considérable, notamment parmi les délégués du Tiers Monde. Tout en notant le rôle que la sécurité des ressortissants américains avait pu jouer dans la décision du gouvernement de Washington, notre représentant a marqué que si une opération de ce genre n'était pas limitée dans ses objectifs, sa durée et les moyens mis en œuvre, elle deviendrait une véritable intervention armée dont la nécessité n'apparaissait pas à l'évidence. De plus, il a exprimé le souhait que « la population dominicaine soit à même de choisir librement son gouvernement et qu'un terme soit mis rapidement à la présence dans l'île des troupes qui y sont débarquées ».

Le Conseil doit encore entendre les délégués africain et asiatiques (Côte-d'Ivoire, Jordanie, Malaisie) et les représentants de la Chine et des Pays-Bas, qui se prononceront sans doute dans le sens souhaité par Washington.

*
* *

[1] M. Ong Yoke Lin.

[2] La séance du 3 mai est rapportée dans le télégramme de New York n° 1044 du 3 mai 1965, non reproduit.

[3] Voir le télégramme de Washington nos 2445 à 2451 du 1er mai 1965, reproduit ci-dessus.

[4] M. Adlaï Ewing Stevenson.

[5] Se reporter au télégramme de New York n° 1044 du 3 mai 1965, non reproduit.

[6] Le texte de cette intervention lui est adressé de Paris par le télégramme nos 2198 à 2200 du 4 mai 1965, non retenu.

Durant les débats, M. Fedorenko, qui paraissait désireux d'exploiter la situation, a déclaré, en substance, que le Conseil se trouvait placé devant « une agression ouverte du colonialisme américain » et une ingérence dans les affaires intérieures du peuple dominicain en violation de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation des États américains. Les Américains, selon lui, étaient intervenus comme à l'accoutumée pour la défense de leurs intérêts à l'étranger. Après avoir affirmé avec force que le droit à l'autodétermination devait rester l'un des principes majeurs des relations internationales, le représentant de Moscou a exprimé l'avis que le Conseil devait condamner – comme le Chili, la Colombie et le Venezuela venaient de le faire devant l'OEA – l'agression américaine et exiger le départ immédiat des troupes débarquées à Saint Domingue.

Invité à venir s'asseoir à la table du Conseil, le délégué cubain[1] s'est élevé contre « l'un des actes les plus monstrueux du siècle ». Il a d'abord noté que l'intervention américaine avait eu lieu alors que la situation était restée normale après le renversement du gouvernement Reid Cabral et que le retour du président Bosch était partout réclamé. La sauvegarde des citoyens américains n'avait été qu'un prétexte futile. Il s'est ensuite attaqué à l'OEA qui était « ravalée » au rang d'un « ministère des Colonies » au service de Washington. Il a formellement rejeté tout ce qui tendait à limiter la compétence du Conseil, en exposant longuement que l'article 52 ne donnait « ni priorité », ni « exclusivité » aux organisations régionales et s'est rangé aux conclusions de M. Fedorenko.

C'est en donnant l'impression d'avoir conscience des faiblesses de son dossier que M. Stevenson[2] s'est efforcé de répondre à ces accusations. Il a souligné que la sécurité des résidents étrangers se trouvant compromise à Saint-Domingue, les États-Unis avaient envoyé des forces militaires et saisi l'OEA. Celle-ci avait aussitôt lancé un appel au cessez-le-feu et chargé une commission de cinq membres d'enquêter et d'offrir leurs bons offices aux protagonistes. Depuis lors, la situation s'améliorait. L'OEA, au surplus, avait à examiner un projet tendant à la constitution d'une force interaméricaine qui pourrait contribuer à la réussite de l'œuvre de la commission. Il convenait donc de laisser l'organisme régional américain mener à bien sa tâche. Le délégué de Washington n'a pas manqué également d'affirmer que l'intervention des dirigeants communistes était certaine et que les États-Unis considéraient, selon les propres paroles du président Johnson, que « l'instauration d'un nouveau régime communiste dans l'hémisphère était inacceptable ». Le gouvernement américain ne

[1] M. Tabio.

[2] La traduction en français du discours de M. Adlaï E. Stevenson sur la question de la République dominicaine est transmise par le service de Presse de l'ambassade américaine à Paris sous le n° 2177, du 7 mai 1965. M. Stevenson résume la position de son gouvernement comme étant *« une action d'urgence destinée à sauver des vies et à permettre à l'OEA d'intervenir dans des matières relevant de sa compétence ».* Se reporter également au télégramme de New York n° 1077 du 5 mai 1965, non retenu.

visait nullement à déterminer l'avenir de la République dominicaine, qui ne pouvait être défini que par des élections libres. Ses troupes étaient, au demeurant, prêtes à évacuer Saint-Domingue dès que l'OEA leur en aurait donné la possibilité.

Prenant ensuite la parole, le délégué de l'Uruguay[1] s'est élevé contre la « doctrine Johnson » contenue dans le discours du 2 mai du président américain. Si, à Punta del Este, le communisme avait été déclaré incompatible avec les principes interaméricains, rien ne pouvait justifier, par contre, une intervention dans les affaires intérieures d'un État membre. Il a estimé, en outre, qu'il n'y avait aucune compétence prioritaire de l'OEA et que la saisie du Conseil était toujours possible, quelle que fût l'activité de l'organisme régional. Le Conseil devait, à son sens, demander un cessez-le-feu, faire en sorte que le peuple dominicain dispose de son droit à l'autodétermination et aider l'OEA à agir avec efficacité.

En revanche, le délégué bolivien[2], suivi de lord Caradon, devait affirmer que la question dominicaine était essentiellement de la compétence de l'OEA.

*
* *

Il est encore, pour le moment, difficile de prévoir la conclusion des débats qui doivent reprendre le 5 mai après-midi. La délégation de l'URSS a, le 4 mai, donné connaissance d'un projet de résolution[3] qui « condamne l'intervention armée des États-Unis et demande le retrait immédiat de ses forces armées » du territoire dominicain. Il n'est d'ailleurs pas certain que celui-ci soit en définitive mis aux voix. Les Soviétiques s'opposeront de toute façon à la formule d'origine bolivienne, selon laquelle le président, dans une déclaration faite au nom du Conseil, « demanderait aux parties d'accepter un cessez-le-feu ; émettrait le vœu que la restauration de la légalité permette à la République dominicaine de résoudre pacifiquement ses problèmes et prierait le secrétaire général de l'OEA de tenir le Conseil informé des mesures prises par cet organisme ». Quant aux Américains, ils n'envisagent toujours pas de déposer un texte, leur objectif paraissant plutôt être l'ajournement du Conseil sans aucune conclusion.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

[1] M. Velasquez. Concernant la position de l'Uruguay, avocat du principe de la non-intervention en rejetant la doctrine Johnson, se reporter au télégramme de New York du 4 mai 1965, n°s 1061 à 1064, non reproduit. Dans sa déclaration du 2 mai, le président des États-Unis esquisse ce que l'on appelle la *doctrine Johnson*, issue de la *doctrine de Monroe* et du *corollaire Roosevelt* ; elle a un caractère strictement unilatéral et ne peut être confondue avec les principes interaméricains.

[2] M. Ortiz Sanz.

[3] Voir le télégramme de New York n° 1060, du 4 mai 1965, non retenu.

ANNEXE

II

Affaire dominicaine devant le Conseil de sécurité

Intervention de M. Roger Seydoux prononcée le 4 mai 1965

Même si une certaine obscurité subsiste encore quant à leur origine et leur développement, les événements qui se déroulent dans la capitale de la République dominicaine suscitent en France une grande inquiétude.

Il est bien compris de notre part qu'une situation de guerre civile s'étant instaurée et des combats meurtriers étant en cours, le gouvernement des États-Unis ait eu le souci de la sécurité de ses ressortissants et qu'il ait voulu pourvoir à leur évacuation.

Mais encore faudrait-il, comme ce fut le cas dans bien des affaires semblables, que de telles opérations fussent limitées dans leurs objectifs, dans leur durée, et quant à l'ampleur des moyens mis en œuvre. Sinon il faudrait bien admettre que du fait de l'envoi et du débarquement de troupes américaines considérables, nous nous trouvons en face d'une véritable intervention armée dont la nécessité n'apparaît pas à l'évidence.

À présent, faute d'avoir été pleinement instruits des raisons qui pourraient justifier le maintien de forces d'intervention en République dominicaine, nous ne pouvons qu'exprimer le souhait qu'une guerre fratricide soit arrêtée, que la population dominicaine soit mise à même de choisir librement son gouvernement et qu'un terme soit mis rapidement à la présence dans l'île des troupes qui y ont débarqué.

Cette position, qui est fondée sur notre attachement au principe de la non-intervention, nous paraît s'imposer d'autant plus qu'en cette occurrence l'intervention semble s'exercer à l'encontre de ceux qui se réclament de la légalité constitutionnelle.

205

M. Jacques Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 694 à 698. *Le Caire, 5 mai 1965, 10 h. 30.*

Réservé. Immédiat.

(*Reçu :* 13 h. 45).

Je me réfère à mes télégrammes 681[1] et 683[2].

L'ambassadeur du Liban[3] vient de me donner quelques indications supplémentaires sur la partie des conversations des présidents libanais et égyptien consacrée à la France.

Au cours de l'entretien du 3, le président Nasser a observé, sans cependant s'étendre sur le sujet, que la France fournissait « de nouveau » des armes à Israël. J'ai, a-t-il souligné, des renseignements précis à ce sujet. Concernant l'intention de M. Hélou d'exposer à Paris l'état des problèmes arabes, il s'est borné à lui souhaiter de réussir à faire comprendre les positions des uns et des autres.

Mon collègue m'a dit en outre que, comme prévu, le président Hélou avait reparlé le soir au président Nasser de l'avenir des relations franco-égyptiennes. Celui-ci a expliqué que l'aide française à Israël posait pour lui un problème délicat à long terme, mais que son souci le plus immédiat était la politique de la France en Afrique. L'influence de Paris sur la plupart des pays de l'ancienne Communauté est certaine, aurait-il noté. Or ceux-ci agissent en ce moment dans un sens qui contrarie les vues de la République arabe unie.

L'ambassadeur libanais ne m'en a pas dit davantage. Mais une brève conversation que j'ai eue quelques instants après avec le ministre égyptien des Affaires étrangères[4] me permet de penser que les préoccupations évoquées s'appliquent à trois questions précises :

[1] Le télégramme nos 681 à 682, en provenance du Caire, daté du 3 mai 1965, non reproduit, relate une conversation entre l'ambassadeur Jacques Roux et le président Charles Hélou, qui sort d'un long entretien avec le président Nasser. Le président Hélou dit à l'ambassadeur qu'il a informé le Raïs de son intention d'exposer au général de Gaulle les problèmes du monde arabe ; il ajoute qu'il souhaite faire préciser au Raïs sa vision des relations futures de la France avec les pays arabes ; l'entretien avec le président Nasser se termine par une demande de convocation rapide d'une nouvelle conférence arabe au sommet.

[2] Par le télégramme nos 683 à 684, en provenance du Caire, daté du 3 mai 1965, non reproduit, M. Jacques Roux rapporte que M. Philippe Takla est assez frappé de la modération des propos du président Nasser relatifs à la crise de la *Ligue arabe* et à la question palestinienne ; le Raïs se montre prêt à accueillir toute parole d'apaisement qui viendrait de Tunis où se réunit, depuis le 29 avril 1965, le Conseil des représentants des chefs d'État.

[3] M. Joseph Aboù Khater.

[4] M. Mahmoud Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères sous la tutelle du vice-Premier ministre chargé des Affaire étrangères, M. Mahmoud Fawzi.

1. Le refus des pays de l'Entente[1] de participer à la conférence afro-asiatique du 29 juin[2]. Le Togo, a ajouté M. Riad, va s'abstenir lui aussi. Le Sénégal est hésitant, et s'il se prononce pour la non-participation, il est vraisemblable que d'autres pays seront également absents de la réunion d'Alger.

2. L'insistance des mêmes États à demander que soit déplacé le siège de la prochaine conférence africaine au sommet, qui doit se tenir en principe à Accra le 1er septembre.

3. L'adhésion éventuelle du Congo de M. Tshombé à l'OCAM[3].

Je comprends qu'il a été prescrit à l'ambassadeur de la RAU[4] à Paris, qui regagne son poste aujourd'hui, après avoir été reçu par le président Nasser, d'entretenir le Département des points ci-dessus mentionnés.

(Afrique-Levant, République arabe unie, Relations avec la France, 1965).

206

M. Mattei, Chargé d'Affaires *a.i.* de France à Saigon,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 750 à 757. *Saigon, 5 mai 1965, 10 h. 40.*
Priorité. Réservé.
(*Reçu :* 14 h. 10).

Le gouvernement vietnamien est profondément peiné de l'attitude prise par la France vis-à-vis de l'OTASE[5]. Afin de prévenir des réactions hostiles de la part de l'opinion vietnamienne, qui ne comprendrait pas que les autorités de Saigon demeurassent sans réagir, le Conseil des ministres qui s'est tenu hier soir a décidé qu'un communiqué serait publié sur la question[6] et, qu'à titre d'avertissement, les émissions culturelles françaises diffusées sur les antennes vietnamiennes seraient arrêtées.

[1] Au sujet de l'*Entente*, voir : *D.D.F.*, 1961 I, n° 24.

[2] La conférence, prévue à Alger, est ajournée.

[3] L'OCAM : *Organisation commune africaine et malgache*, créée le 12 février 1965, est une nouvelle organisation de l'Afrique francophone.

[4] M. Abdel Moneim El Naggar.

[5] Sur la non-participation de la France à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTASE à Londres des 3 au 5 mai 1965, voir les télégrammes de Londres nos 1775 à 1779 du 1er mai et nos 1796 à 1803 du 3 mai 1965, non reproduits ; ainsi que le télégramme de Paris à Londres n° 7896 du 3 mai 1965, non reproduit.

[6] Communiqué cité *in extenso* dans le télégramme de Saigon n° 761 du 5 mai 1965, non reproduit.

Telle est la substance d'une communication que m'a faite ce matin M. Do, qui m'avait convoqué à cet effet. Je n'ai pas manqué de manifester au ministre des Affaires étrangères mon vif étonnement.

Je lui ai fait valoir que la décision prise par la France de n'envoyer qu'un observateur[1] au Conseil de l'OTASE était la conséquence logique de notre position sur la guerre du Vietnam. Elle la confirmait à un moment où l'extension de la guerre prouvait la justesse de nos craintes. Elle n'y ajoutait rien d'hostile envers le Vietnam, comme me le prétendait M. Tran Van Do au nom de son gouvernement. Au contraire, si nous désapprouvions la guerre, c'était parce que, notamment, nous pensions, contrairement à ce que prétendaient les États-Unis, que loin de servir ce pays elle le desservait. On pouvait contester notre point de vue ; on ne pouvait l'accuser d'être inamical. Bien des pays qui approuvaient de la voix les initiatives belliqueuses du moment n'apportaient pas au Vietnam l'ombre de l'assistance pacifique que nous lui procurions.

J'ajoutais que je n'avais pas le sentiment que l'opinion vietnamienne avait été particulièrement émue par la décision française. Je craignais, au contraire, que les mesures prises – le communiqué et l'arrêt des émissions culturelles – allaient ameuter les esprits et rallumer une campagne antifrançaise dont je savais gré aux autorités vietnamiennes d'avoir empêché les débordements possibles. J'aurais compris – encore que notre position fût bien connue – que le gouvernement vietnamien nous interrogeât sur la signification et sur la portée de notre décision concernant l'OTASE, mais je ne m'expliquais pas un geste dont je ressentais ce qu'il avait de désobligeant à notre égard sans comprendre ce qu'il pouvait avoir d'utile pour le gouvernement vietnamien.

M. Do, manifestement embarrassé par la démarche dont il avait été chargé, invoqua pour l'expliquer que, dans les circonstances selon lui particulièrement difficiles que traversait son gouvernement – la campagne menée autour du voyage de M. Tuyen[2] en était la preuve – des satisfactions devaient être données à certains éléments extrémistes qui, sans cela, iraient au pire, mais que, de toutes les mesures envisagées (banque, plantations, etc.), seule la plus bénigne avait été retenue dans l'espoir de gagner du temps et que les esprits se calment.

À ce point de vue, devait-il préciser pour conclure, une déclaration du gouvernement français qui rassurerait les esprits sur ses intentions à l'égard du Vietnam faciliterait la tâche du gouvernement vietnamien. J'ai fait comprendre à M. Do que la position française était bien connue et qu'en tout cas la manière de procéder du gouvernement vietnamien ne facilitait guère le dialogue.

[1] M. Achille Clarac, ambassadeur de France à Bangkok, représentant de la France à l'OTASE.

[2] Sur la mission d'information en Afrique et au Proche-Orient confiée au vice-président du gouvernement de Saigon, M. Tran Van Tuyen, en vue de la conférence afro-asiatique prévue à Alger en juin, voir le télégramme de Saigon n°s 484 à 493 du 30 mars 1965, non reproduit.

Là-dessus, nous nous sommes séparés et comme je termine ce télégramme, j'apprends que notification a été faite au bureau de l'ORTF de la suspension des émissions culturelles françaises. Je traite des problèmes que pose cette mesure par télégramme séparé[1].

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

207

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 88[2]. *Paris, 5 mai 1965, 18 h. 21.*

Réservé.

Au début de la réunion du 27 avril, M. Gromyko a fait savoir que son gouvernement venait d'être informé officiellement par Londres de son accord à la réunion d'une conférence sur le Cambodge. Dans ces conditions, le gouvernement soviétique préparait de concert avec le gouvernement britannique une formule d'invitation qui nous serait soumise. Il en a été pris note du côté français.

À la demande de *M. Gromyko*, l'entretien a porté ensuite sur les questions que les Russes appellent sécurité européenne et l'Allemagne. On attachait beaucoup d'intérêt, a-t-il dit, à Moscou, à se consulter à ce sujet avec les Français, bien que d'autres États fussent naturellement intéressés. L'exposé de M. Gromyko n'a rien apporté de nouveau. Il s'est borné à rappeler les thèses fondamentales du gouvernement soviétique telles qu'elles sont connues, au moins depuis la conférence de Genève de 1959[3], sans les accompagner toutefois de menace ou d'ultimatum. Le ministre soviétique a rappelé que le problème allemand devait être réglé par un ou deux traités de paix avec les deux États allemands. En ce qui concerne Berlin-Ouest, il proposait que la ville formât une unité politique indépendante et M. Gromyko ne considérait pas que la discussion était close sur ce sujet.

En partant de ces données fondamentales en ce qui concerne l'Allemagne, l'on pouvait passer au problème de la sécurité collective. Le gouvernement de l'URSS, tout d'abord, considérait qu'aucun des deux

[1] Télégramme de Saigon n°s 762 à 765 du 5 mai 1965, non reproduit.

[2] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[3] Sur la conférence de Genève de 1959, voir *D.D.F.*, 1959, Annexes, 11 mai-20 juin, 13 juillet-5 août 1959.

États allemands ne devait directement ou indirectement avoir accès à l'arme atomique. Sinon une situation dangereuse se trouverait créée en Europe. En ce qui concerne les frontières, le problème avait été résolu à Potsdam de façon définitive. Mais les Allemands ne l'entendaient pas ainsi. Ils préconisaient, à vrai dire, une révision pacifique de leurs frontières de l'Est. Mais, étant donné les leçons de l'histoire, le gouvernement de l'URSS ne pouvait se satisfaire de cette assurance. Bien entendu, étant donné les moyens dont il dispose, il ne craignait pas les armes allemandes en tant que telles, mais le désir de réarmement de l'Allemagne constituait néanmoins en soi une menace pour la paix. Le gouvernement de l'URSS était persuadé qu'il était d'accord avec le gouvernement français sur ce point et était prêt à discuter avec lui de toutes mesures éventuelles que pourraient prendre en commun la France et l'URSS sur le problème des frontières ou des armements.

Pour assurer de façon concrète ce dispositif de sécurité, le gouvernement de l'URSS avait présenté un certain nombre de mesures qu'il tenait à rappeler : conclusion d'un pacte de non-agression entre les deux Allemagne ; établissement de zones dénucléarisées, toutes mesures pouvant contribuer à améliorer les conditions d'accès à l'unité politique indépendante de Berlin-Ouest, etc.

Le gouvernement soviétique, d'autre part, s'opposait à tout projet du type de la force multilatérale[1]. L'adhésion de l'Allemagne à une telle force ne pouvait qu'encourager des projets d'agression. À cet égard, on appréciait la position du gouvernement français hostile à cette force, et l'on était prêt à étudier avec nous toutes mesures communes pour empêcher la réalisation de tels projets.

L'attitude du gouvernement de l'URSS envers la République fédérale découlait de ces considérations d'ordre objectif. L'on ne souhaitait pas à Moscou de mauvaises relations avec Bonn et l'on ne considérait pas tous les habitants de la République fédérale comme des hitlériens ou des criminels de guerre. Néanmoins, l'on devait bien admettre qu'en ce qui concerne la sécurité occidentale, l'URSS et la République fédérale représentaient des pôles entièrement opposés. Ceci n'empêchait d'ailleurs pas que l'on considérât à Moscou comme bonne en soi l'amitié actuelle entre la République fédérale et la France. Malheureusement, l'Allemagne n'avait pas compris les réactions du monde d'après-guerre. Elle n'admettait pas qu'il existât maintenant en Europe de nouvelles frontières et qu'il s'était créé deux États allemands à régime social entièrement différent. La réunification était une affaire à traiter par les Allemands entre eux. Les Alliés de la dernière guerre pouvaient tout au plus contribuer à encourager cette réunification, mais la responsabilité ne leur appartenait pas. L'on souhaitait, du côté russe, connaître les vues françaises aux fins d'une coopération éventuelle qui contribuerait au renforcement de la paix en Europe.

[1] À ce propos, voir *D.D.F.*, 1962-II, n°s 1, 209, 215, 216, 217, et *D.D.F.*, 1963-I, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 14, 21, 4153, 84, 144, 150.

M. Couve de Murville a répondu que la solution du problème allemand et de celui de la sécurité était évidemment un des problèmes fondamentaux qui se posait si l'on voulait établir la paix. Il importait de voir ce sur quoi nous pouvions être d'accord et ce sur quoi nous différions. Il fallait pour cela partir de la situation présente. Depuis Potsdam, l'Allemagne à l'intérieur de certaines frontières était divisée et une situation particulière existait à Berlin. De plus, à l'Ouest comme à l'Est, les Allemands avaient reconstitué leurs forces armées qui restaient néanmoins conventionnelles et non nucléaires.

En ce qui concerne les frontières, il était impensable de les modifier à l'Ouest, au Nord et au Sud. À l'Est, une situation avait été créée à Potsdam, sans que nous ayons eu, nous Français, une responsabilité quelconque à cet égard. Mais nous acceptions l'état de choses ainsi créé.

En ce qui concerne les armes, les accords de 1954[1], qui ont permis à l'Allemagne fédérale d'entrer dans l'Alliance atlantique, interdisent à celle-ci la possession des armes nucléaires. Nous nous en tenons à cet engagement. C'est là d'ailleurs une des raisons, mais non la seule, pour laquelle nous avions manifesté notre opposition à l'idée de force multilatérale, projet d'ailleurs, sinon abandonné, du moins mis de côté.

Ceci admis, des différences importantes apparaissaient entre les points de vue français et soviétique, principalement en ce qui concerne la division de l'Allemagne. Les Russes considéraient que l'Allemagne devait demeurer divisée et que la question de la réunification regardait les seuls Allemands, qui auraient à tenir compte de la différence de leurs régimes intérieurs. Nous ne considérions pas, du côté français, cette position comme raisonnable. Nous ne pensions pas qu'il soit bon de cristalliser par un traité la division permanente entre Allemands, en excluant par avance toute idée de réunification. La réunification était probablement une affaire à longue échéance, mais il n'y avait aucune raison pour autant de cristalliser la situation en enlevant aux Allemands tout espoir. C'était la meilleure manière, à coup sûr, de raviver les sentiments nationalistes et l'esprit de revanche.

La réunification de l'Allemagne ne pouvait se faire qu'au terme d'une évolution pacifique et en accord avec tous les pays intéressés. La réunification admise par tous assurerait la paix et la détente en Europe. Il fallait bien admettre en même temps que la détente en Europe était une condition de toute solution du problème allemand. Il y avait peut-être là une contradiction mais, il fallait l'accepter.

[1] Concernant les accords de Londres d'octobre 1954, voir *D.D.F.*, 1954 à la Table méthodique, la rubrique : « Conférence de Londres ».

En ce qui concerne les relations de la France et de la République fédérale, le gouvernement français avait choisi d'entretenir avec son voisin de bonnes relations, car il voulait mettre un terme à des conflits perpétuels. Cela ne représentait en rien une menace pour l'URSS.

En définitive, il existait entre les conceptions française et soviétique des points d'accord, en particulier sur les frontières et sur les armes atomiques. Il existait aussi un désaccord fondamental en ce qui concerne la cristallisation de la division de l'Allemagne. Il était possible de rester en contact, de continuer les discussions et d'observer les développements de la situation pour voir ce qu'il était possible de faire.

M. Gromyko a demandé alors quelles mesures il serait utile de prendre pour empêcher la réalisation du projet de force multilatérale.

M. Couve de Murville a rappelé que les discussions à ce sujet étaient actuellement interrompues, l'Allemagne et l'Angleterre n'étant pas d'accord sur les solutions proposées tandis que les Américains se bornaient à observer. Rien probablement ne serait décidé avant les élections allemandes. Si le problème réapparaissait ensuite, la France n'accepterait aucune des solutions proposées et aurait à en tirer, le cas échéant, les conséquences.

M. Gromyko ayant demandé comment pouvaient s'organiser les échanges de vues sur le problème allemand entre Français et Soviétiques, le Ministre a répondu qu'il pensait à des discussions plus fréquentes que par le passé. La question pourrait en tout cas être prise à Moscou lors du voyage du Ministre. De toutes façons, le problème était à longue échéance et l'on en parlerait souvent.

Dans la seconde partie de l'entretien a été abordée la question des Nations Unies.

M. Couve de Murville a rappelé que la position française était de revenir à une interprétation plus correcte de la Charte, principalement en ce qui concerne les attributions respectives du Conseil et de l'Assemblée. De graves entorses aux dispositions de la Charte avaient été apportées au cours des dernières années. Le problème était maintenant examiné à New York au sein d'une Commission dite des 33[1]. Cette commission devait étudier à la fois le passé, c'est-à-dire la liquidation du déficit et l'avenir, c'est-à-dire un meilleur fonctionnement de l'Organisation. Pour notre part, nous étions plus intéressés par les problèmes de l'avenir, qui devraient, à notre avis, être réglés les premiers, avant que l'on puisse songer à s'occuper des finances.

[1] Un « Comité des 33 » est désigné au sein de l'ONU pour étudier les problèmes de financement des opérations de paix ; il est présidé par M. Alex Quaison Sackey, Représentant permanent du Ghana à l'ONU de 1959 à août 1965, président de l'Assemblée générale de l'ONU.

M. Gromyko a répondu que son gouvernement attachait la plus grande importance au bon fonctionnement des Nations Unies. Il était, comme par le passé, hostile à toute réduction des attributions du Conseil de sécurité et à toute entreprise militaire qui n'aurait pas été décidée par le Conseil, et par lui seul. La crise financière provenait de l'intervention abusive que les Nations Unies avaient cru devoir faire au Congo, dans l'intérêt de certaines puissances. Le gouvernement soviétique n'abandonnait donc aucune de ces thèses. Il voulait bien accepter éventuellement le versement d'une contribution volontaire pour éponger le déficit, mais il ne prenait à cet égard aucun engagement et, de toute façon, sa contribution serait petite. M. Gromyko a enfin dit que l'URSS n'était pas hostile à l'idée d'une conférence au cours de laquelle les cinq puissances membres du Conseil de sécurité, ou qui devraient l'être[1], examineraient l'avenir des Nations Unies.

M. Couve de Murville a souligné que les vues françaises et soviétiques étaient dans l'ensemble parallèles. Il notait toutefois que les Russes acceptaient le principe d'une contribution volontaire, tandis que nous réservions notre position. Quant à la conférence à 5, elle était souhaitable, mais elle supposait que la Chine soit admise aux Nations Unies, ce qui ne constituerait d'ailleurs qu'un retour à la Charte.

L'entretien s'est terminé par un rapide échange de vues sur les problèmes bilatéraux. Il a été constaté que sur les plans économique, culturel et technique, y compris la télévision, des accords existaient et qu'il convenait de les appliquer.

M. Gromyko a enfin indiqué que la Russie acceptait maintenant l'idée d'une collaboration internationale au sujet du cancer et a mentionné la possibilité d'une convention consulaire.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

[1] À ce sujet, M. Gromyko fait référence aux cinq puissances membres permanents du Conseil de sécurité mais également au fait que, pour l'URSS, le siège de la Chine est indûment occupé par le représentant de Taïwan. M. Couve de Murville revient d'ailleurs sur ce point dans sa réponse.

208

M. DE LEUSSE DE SYON, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2512 à 2518. *Washington, 5 mai 1965.*

(*Reçu :* le 6, 1 h. 30).

Profitant de la surprise causée par le débarquement des *Marines* à Saint-Domingue, conscient de la susceptibilité nationale de ses concitoyens, le président Johnson exerce sur l'opinion intérieure une pression énergique et tenace, afin de l'amener à soutenir sa politique d'intervention. Il multiplie les déclarations publiques, les confidences aux journalistes, les conférences avec les *leaders* du Congrès. S'il fait valoir envers les uns et les autres son souci de ramener la paix au Vietnam ou sa volonté de permettre au peuple dominicain de choisir librement ses chefs, il insiste, dans le même temps, sur sa propre détermination, la puissance de ses armées et le devoir des États-Unis de défendre partout dans le monde la liberté contre le totalitarisme communiste. Il contribue par là à créer une atmosphère assez semblable à celle du tournant du siècle : c'est ainsi qu'hier devant un groupe de syndicalistes, qui dans ce pays ne sont pas les derniers à vibrer aux appels patriotiques, il a affirmé qu'il ne resterait pas les bras croisés dans son *rocking chair* (l'allusion à son prédécesseur était claire) pour attendre la prise de pouvoir par les communistes d'une des capitales de l'Amérique latine. Il a cité au contraire en exemple ce sénateur qui, il y a cinquante ans, évoquait au retour d'un de ses voyages l'émotion qui l'avait étreint à la vue de la bannière étoilée, déployée en terre étrangère.

D'un seul élan, il unit donc, pour renforcer le « consensus » qui lui est plus qu'à quiconque nécessaire, l'affaire des Caraïbes à celle du Sud-Est asiatique. Pour illustrer le sérieux du moment, il a demandé au Congrès 700 millions de crédits supplémentaires, dont il n'utilisera, cependant, pas le tiers au cours de l'année fiscale actuelle, qui se termine le 30 juin. Il a tenu ainsi à frapper les imaginations et à mobiliser les esprits en faveur de sa politique qui, répète-t-il à chaque instant, tend à barrer la route au communisme et à rétablir le prestige américain dans la « zone d'influence naturelle » de l'Amérique latine. En renouvelant ainsi par un vote unanime sa confiance à l'administration, le Congrès sera appelé à exprimer l'adhésion de tout le pays à une politique de vigueur.

Cette tactique semble être efficace puisque les libéraux des universités et de certaines salles de rédaction paraissent réduits au silence (cf. mon télégramme n° 2445)[1]. M. Lippman lui-même reconnaît aux États-Unis,

[1] Voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 2445 à 2451 du 1er mai 1965, qui rend compte des débats de la conférence des ministres des Affaires étrangères latino-américains.

dans sa critique du « globalisme », un certain droit d'intervention dans les Caraïbes.

À l'étranger, en revanche, cette politique suscite plus d'oppositions que d'approbations : à l'ONU, le réquisitoire du délégué uruguayen contre la « doctrine Johnson » a étonné par sa vigueur et blessé l'amour-propre national ; l'intervention du représentant français a irrité. À l'OEA, l'équivoque des déclarations américaines, les pressions « fantastiques », selon un diplomate latino-américain qui sont exercées sur la minorité, inquiètent et effraient. Malgré leur désir d'aboutir le plus vite possible à une conclusion utile pour les débats de New York, la délégation des États-Unis refuse, jusqu'à maintenant, de garantir, clairement, la neutralité politique des forces débarquées à Saint-Domingue : elle ne cache pas en particulier son aversion pour le colonel Caamaño auquel M. Harriman, dans une interview accordée à Rio, dénie tout titre à assumer une autorité dans l'île.

Bien que cette nuit l'accord sur la mission de la force interaméricaine[1] finira, sans doute, par se faire, ces tractations laisseront des traces durables dans la vie politique de l'Amérique latine dont les dirigeants, même favorables aux solutions autoritaires, craignent les réactions populaires à trop de complaisance envers Washington.

Mais le président ne parut guère sensible à ces vicissitudes : il a envoyé 4 000 hommes de plus à Saint-Domingue portant ainsi à 20 000 le chiffre du corps expéditionnaire, tandis que les premiers éléments des troupes aéroportées prennent position au Sud-Vietnam. Il espère, sans doute, que devant ce déploiement de force et ces témoignages répétés de détermination, le monde communiste se tiendra pour un temps sur la défensive.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Se reporter également au télégramme de Washington n°s 2537 à 2543 du 6 mai 1965, reproduit ci-après, relatif à la création par l'OEA d'une force interaméricaine d'intervention, ainsi qu'à la note du 5 mai 1965, reproduite ci-dessus, établie pour le Cabinet du Ministre, émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département, concernant l'affaire dominicaine devant le Conseil de sécurité des Nations Unies.

209

M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENTIANE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 721 à 725. *Vientiane, 6 mai 1965, 15 h. 00.*

Réservé.

(*Reçu :* 17 h. 14).

Les événements de février dernier[1], en écartant du pouvoir les généraux Phoumi et Siho, ont atténué les frictions entre l'armée et la police et l'antagonisme traditionnel opposant le clan Sananikone à l'ancien chef de la droite.

Un calme inhabituel s'en est suivi, qui s'apparente davantage au marasme qu'à une trêve profitable. Cependant, au cours de ces dernières semaines, quelques remous ont agité la vie politique laotienne. Quelques officiers phoumistes sont entrés en dissidence à Paksane et à Thakhek. Si ces mouvements ont été rapidement mâtés (un colonel rebelle et un commandant ont été tués en combat ces jours derniers par les forces assaillantes), un certain malaise demeure, d'autant que le gouvernement thaïlandais ne semble pas apporter beaucoup de zèle à la surveillance des partisans du général Phoumi. Certaines personnalités laotiennes confient volontiers que ces activités sont encouragées par Bangkok.

La fin de la législature et la perspective d'une nouvelle Assemblée, dont les députés seront élus par un corps de notables et désignés en dernier ressort par le Souverain[2], a provoqué par ailleurs une certaine agitation. Le ministre des Finances, M. Sisouk Na Champassak, s'efforce notamment d'organiser un nouveau parti « des jeunes », qui réunirait autour de lui l'ambassadeur à Moscou[3], certains membres du gouvernement et quelques hauts fonctionnaires.

Le vice-président du Conseil, M. Leuam Insixiengmay, me confiait hier que l'horizon laotien lui paraissait tout à fait fermé. Le gouvernement d'Union nationale avait pratiquement cessé d'exister, mais on s'efforcerait cependant, faute de mieux, de maintenir le prince Souvanna Phouma à sa tête. Quand celui-ci parle de se retirer, ses ministres ne le croient pas[4]. Les partis, à peine formés, disparaissaient parce qu'ils n'avaient aucune

[1] Sur la tentative de putsch du 31 janvier au 10 février 1965 et l'éviction des généraux Phoumi et Siho qui s'en est suivie, voir ci-dessus le télégramme circulaire du 13 février 1965.

[2] Sur la décision du prince Souvanna Phouma de renouveler l'Assemblée, voir le télégramme de Vientiane nos 45 à 46 du 10 janvier 1965, non reproduit.

[3] M. Khamphan Panya.

[4] Sur les menaces de démission du prince Souvanna Phouma, voir le télégramme de Vientiane nos 444 à 447 du 13 mars 1965, non reproduit.

audience et celui de Sisouk n'échapperait pas à la règle. Les forces Pathet Lao lui paraissaient moins soutenues qu'auparavant par les éléments Vietcong, dont certains auraient annoncé récemment dans les villages du sud qu'ils allaient regagner prochainement le Vietnam. En revanche, m'a-t-il affirmé, des infiltrations chinoises lui avaient été signalées dans le nord du Laos.

Dans l'impossibilité de modifier la conjoncture actuelle par les armes ou par la négociation, subissant de plus, sans pouvoir s'en défendre, l'emprise des États-Unis, le Laos et ses dirigeants végètent en attendant la solution du conflit vietnamien, avec parfois un certain degré de scepticisme et même de cynisme. C'est ainsi que, commentant hier soir l'interdiction des émissions en langue française de *Radio-Saigon*[1], le vice-président du Conseil m'a déclaré : « Les Sud-Vietnamiens écouteront désormais Hanoï et Phnom Penh. Est-ce là le but recherché à Saigon ? ».

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1965).

210

M. Argod, Ambassadeur de France à Phnom Penh,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 496 à 503. *Phnom Penh, 6 mai 1965, 15 h. 00.*

(*Reçu :* 17 h. 40).

J'ai été reçu ce matin par le prince Sihanouk. Il s'attendait visiblement aux questions que je lui ai posées (avec précaution, pour ne pas heurter sa susceptibilité) sur ses intentions à l'égard d'une éventuelle conférence sur le Cambodge[2].

Le chef de l'État s'est longuement efforcé de me démontrer qu'il n'y avait aucun « revirement » de sa part à propos de cette affaire, contrairement à ce qui s'écrivait un peu partout. On m'écoute toujours trop tard, m'a-t-il répondu. Comme dans le cas du Laos en 1962[3], les Américains se décident à accepter une conférence au moment où l'on ne peut plus en attendre de résultats convenables. La Chine et le Nord-Vietnam refusent aujourd'hui de siéger à côté du gouvernement de Saigon, qui ne représente rien d'ailleurs pour moi, a-t-il ajouté. Une conférence sur le Cambodge

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon, n°s 750 à 757 du 5 mai 1965.

[2] Le 25 avril 1965, le prince Sihanouk déclare que ce projet de conférence est dépassé et inutile ; sur ce sujet, voir la note n° 224/CLV du 27 avril 1965, non reproduite.

[3] Allusion à la conférence de Genève de 1961-1962 sur la neutralisation du Laos. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1962-I, à la Table méthodique, la rubrique « Laos ».

n'aurait aucun intérêt si elle devait se borner à garantir en termes généraux l'indépendance et la neutralité de mon pays. Je voudrais qu'elle reconnaisse, en les matérialisant sur une carte, les frontières khmères. Or, le gouvernement de Saigon n'a jamais cru devoir retirer ses revendications sur [omission][1]. En revanche, j'ai obtenu à cet égard toutes assurances voulues de Pékin, de Hanoï et des chefs du Front de libération[2], et toute conférence, m'a dit le chef de l'État, est donc aujourd'hui non seulement impossible mais complètement [omission]. Je ne veux pas, d'autre part, faciliter le jeu des Américains dans l'affaire du Vietnam. De toute façon, là aussi, il est trop tard.

Il ne reste aucun espoir, en dépit des déclarations de certains chefs du Front de libération, de voir s'établir un Sud-Vietnam réellement neutre[3].

Le prince Sihanouk n'a pas répondu à l'observation que je lui ai faite à propos de l'envoi, le 15 mars, au Sud-Vietnam comme aux autres participants de Genève de la [omission] de M. Koun Wick réclamant la réunion d'une nouvelle conférence[4]. Sur ce point, il est resté coi.

Comme je lui demandais aussi s'il ne pensait pas qu'à défaut de résultats concrets, totalement satisfaisants concernant son pays, une conférence pourrait provoquer une amélioration de la situation générale, qui serait heureuse également pour le Cambodge, il m'a rétorqué qu'il ne voyait pour sa part aucune urgence à cela. Il se réjouissait plutôt de tout ce qui contribuait à affaiblir le Vietnam, éternel ennemi du Cambodge. Sa seule préoccupation était d'éviter que les opérations ne débordent sur le territoire cambodgien. Les incidents dont il avait à souffrir étaient le fait des forces des États-Unis et du Sud-Vietnam et il serait facile à celles-ci de les éviter si elles le voulaient. Il ne comprenait d'ailleurs pas pourquoi les Américains s'acharnaient contre le Cambodge, alors qu'ils devraient reconnaître les avantages de la position khmère. Pour justifier le strict caractère de sa neutralité, le Prince s'est lancé dans une digression sur les manœuvres (dont j'ai eu l'occasion d'entretenir le Département lors de la conférence populaire indochinoise) de certains de ses ministres à l'égard des minorités vietnamiennes, manœuvres dirigées tout autant contre le Vietcong que contre l'autorité du gouvernement de Saigon[5].

[1] Par une note du 12 mars 1960, le gouvernement sud-vietnamien revendique les îles côtières proches du littoral du Cambodge, situées en face de la ville de Kep et qui sont sous administration cambodgienne. De plus, il tire argument de l'imprécision des cartes établies par le service géographique de l'ancienne Indochine française, pour réclamer de minimes rectifications de la frontière terrestre entre le Sud-Vietnam et le Cambodge. Sur ce sujet, voir le document S/5832 du 27 juillet 1964 du Conseil de sécurité des Nations Unies, non reproduit.

[2] C'est-à-dire le Front de libération national sud-vietnamien.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 308 à 317 du 13 mars 1965.

[4] Le télégramme d'État n° 21/DGP du 15 mars 1965 du ministère des Affaires étrangères du gouvernement royal du Cambodge, adressé aux ministres des Affaires étrangères des pays membres de la conférence de Genève de 1954, est une pièce jointe à la dépêche de Phnom Penh n° 509/AS.CLV du 16 mars 1965, non reproduite.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 308 à 317 du 13 mars 1965.

C'est à cause de l'aveuglement de Washington que j'ai rompu nos relations diplomatiques avec les États-Unis[1], a ajouté le Prince. Je demeure cependant décidé à les renouer aussitôt qu'ils changeront d'attitude à notre égard.

Je retiens de cette longue conversation l'embarras qu'éprouve le prince Sihanouk à exposer les raisons pour lesquelles il s'oppose aujourd'hui à la réunion d'une conférence sur le Cambodge. Tous les arguments qu'il a mis en avant pouvaient déjà l'être le 15 mars, avant l'envoi de la lettre du gouvernement royal aux participants de Genève de 1954. Il ne fait pas de doute qu'il faut rechercher les motifs de sa nouvelle orientation dans ses conversations de Djakarta avec M. Chou En-laï[2]. Le Prince, qui semble plus persuadé que jamais de l'échec final des Américains et de la communisation du Vietnam, n'entend pas déplaire aux Chinois, en lesquels il voit sa principale garantie pour l'avenir. Il est possible d'ailleurs que ceux-ci lui aient dès maintenant effectivement donné les assurances formelles qu'il affirme avoir reçues concernant le tracé de ses frontières.

J'ai cru toutefois discerner chez mon interlocuteur un certain regret car il tenait à sa conférence, et il y tient sans doute encore. Et il se voit contraint d'y renoncer au moment où les Américains lèvent un des principaux obstacles qui s'opposaient à sa convocation[3].

Tout dépend donc de Pékin. On ne saurait trop s'étonner si, le vent de Chine venant à changer, le Cambodge prenait sous son influence une autre direction.

(Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1965).

[1] Sur cette rupture, intervenue le 3 mai 1965, voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 2485 à 2487 du 4 mai 1965.

[2] Le prince Sihanouk se rend à Djakarta du 15 au 20 avril 1965, à l'occasion du dixième anniversaire de la conférence de Bandoeng.

[3] Le 25 avril 1965, Dean Rusk accepte le principe d'une conférence sur le Cambodge, alors que jusque-là le Département d'État y était hostile. Sur ce sujet, voir la note n° 224/CLV du 27 avril 1965, non reproduite.

211

M. Levasseur, Ambassadeur de France à Ouagadougou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 290. *Ouagadougou, 6 mai 1965.*

Strictement réservé. Diffusion restreinte.

(*Reçu :* 18 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme n° 285[1].

À sa demande, j'ai eu, hier soir, un long entretien avec le président Houphouët-Boigny, en présence du président Yaméogo[2].

Mon interlocuteur a traité cinq sujets principaux :

I. *Objectifs de l'Entente en Afrique*[3]

La réunion de l'OCAM aura lieu, quels que soient les obstacles à surmonter, c'est-à-dire, en bref, quelles que soient les réticences des présidents Moktar Ould Daddah[4] et Ahidjo[5].

[1] Le télégramme de Ouagadougou nos 285 à 286 du 6 mai 1965, non publié, traite de la rencontre entre les présidents Houphouët-Boigny et Modibo Keita à Zegoua, à la frontière ivoiro-malienne, ce même 6 mai, afin d'entretenir le président malien de la politique africaine de l'Entente, de la subversion chinoise en Afrique et du retour du Mali dans l'Union monétaire.

[2] Les quatre chefs d'État de l'Entente tiennent le 4 mai à Ouagadougou une importante réunion, en présence des membres du gouvernement, du bureau politique du Parti et de celui de l'Assemblée nationale. Le 5 mai, les présidents Hamani Diori et Sourou Migan Apithy repartent pour leurs capitales respectives, alors que le président Houphouët-Boigny se rend le 6 mai à Zegoua pour y rencontrer son homologue malien.

[3] L'Entente est créée sur une initiative du président ivoirien, Houphouët-Boigny, qui signe le 4 avril 1959 avec le président Yaméogo de Haute-Volta un protocole d'accord, première manifestation de l'Entente Sahel-Bénin. Le Niger y adhère le 7 avril 1959, le Dahomey s'y joint peu après. Le Conseil de l'Entente, groupant les Premiers ministres et les présidents des Assemblées législatives des quatre Républiques, se réunit pour la première fois à Abidjan les 29 et 30 mai 1959. Les objectifs de l'Entente sont la restauration de la paix en Afrique, la défense de la stabilité intérieure des États membres et en conséquence la condamnation du Ghana, terre d'accueil des agents de la subversion. Se reporter au télégramme de Ouagadougou n° 274 du 3 mai 1965, non reproduit, résumant la conférence de presse tenue à Ouagadougou par les quatre chefs d'État de l'Entente le 3 mai 1965.

[4] Les raisons pour lesquelles le président Moktar Ould Daddah se montre très réticent sur cette réunion de l'OCAM sont reprises dans le télégramme de Nouakchott nos 369 à 374 du 24 mai 1965, non reproduit. Les arrière-pensées ne manquent pas : crainte devant une politique d'hégémonie de la Côte-d'Ivoire et volonté d'affirmer son arabisme.

[5] Les raisons invoquées par le président camerounais sont exposées dans le télégramme de Yaoundé nos 421 à 424 du 9 mai 1965, non publié : des raisons de politique intérieure, la désignation du Premier ministre du Cameroun occidental, le remaniement ministériel et la préparation des élections pour le renouvellement des membres de l'Assemblée législative du Cameroun oriental. Ce ne sont là que des raisons de façade ; en réalité, le président Ahidjo est convaincu que les États-Unis sont derrière l'opération et que les modalités et le calendrier de cette réunion en ont été arrêtés lors du voyage du président Yaméogo à Washington. Des instructions sont envoyées de Paris pour l'ambassadeur de France à Yaoundé, afin de convaincre le président camerounais de se rendre à la conférence d'Abidjan le 25 mai. Se reporter au télégramme de Paris nos 334 à 336 du 12 mai 1965, non repris.

Le premier a accepté, à contrecœur, d'y participer et cherchera sans doute à atermoyer ; mais il faudra bien qu'il se rallie à la majorité en dépit de l'attirance que les pays arabes exercent sur lui et de son souci de ne pas se laisser « enfermer ».

L'attitude du président Ahidjo est « moins explicable ». Il avait accepté d'abord que la réunion de l'OCAM ait lieu vers le 20 mai et l'avait déclaré formellement aux présidents Yaméogo et Diori. Cependant, le 3 mai, il a demandé, dans un télégramme adressé au président Houphouët-Boigny, le report de la conférence au 15 juin, en prétendant que son emploi du temps était trop chargé pour qu'il puisse quitter Yaoundé avant cette date.

Le président ivoirien s'interroge sur les raisons de ce revirement : M. Lompolo Kone va partir pour la capitale camerounaise où il tentera de faire revenir le président Ahidjo à sa position première[1]. Il faut, en effet, que la réunion de l'OCAM ait lieu avant la fin du mois, car il convient maintenant d'aller vite en ce qui concerne l'administration du Congo-Léopoldville et les décisions à prendre pour lui venir en aide[2].

Le président Houphouët-Boigny a ajouté que la Côte-d'Ivoire, la Haute-Volta et le Niger étaient en mesure de faire face à l'assistance, militaire ou civile, que le Congo-Léopoldville pourrait demander. Il n'est nullement question de forcer les autres membres de l'OCAM à apporter leur contribution, étant entendu, toutefois, que celle-ci serait la très bien venue.

II. *Entrevue avec le président Modibo Keita*

Le président Houphouët-Boigny est fermement décidé à mettre son interlocuteur au pied du mur. Le moment est venu pour ce dernier de choisir une fois pour toutes ; ce choix ne saurait être qu'un retour à une politique « réaliste », conforme aussi bien aux intérêts du Mali qu'à ceux de toute l'Afrique de l'Ouest.

Si le président Modibo Keita continue à s'appuyer sur les Chinois, les Russes, etc., tant pis pour lui. La situation de son pays ne pourra aller qu'en se dégradant et, cette fois, sans rémission.

En tout cas, l'Entente n'est pas décidée à laisser se développer, sur ses flancs, un foyer de sédition : un proche parent du président Modibo Keita n'est-il pas venu récemment à Yamoussoukro pour supplier le président Houphouët-Boigny d'intervenir énergiquement !

[1] M. Lompolo Kone, ministre des Affaires étrangères de la Haute-Volta, se rend à Yaoundé du 16 au 18 mai 1965, porteur d'un message du Président Yaméogo pour le président Ahidjo.

[2] Il faut que la conférence OCAM se tienne avant la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OUA le 13 juin 1965 à Lagos.

Ce dernier, d'autre part, n'a pas manqué de me rappeler ses vues sur l'entrée éventuelle du Mali dans l'Union monétaire (mon télégramme n° 277)[1].

III. *L'Entente et la Guinée*

La situation n'est pas la même qu'à l'égard du Mali.

Depuis quelque temps, le président Sekou Touré se montre « plus flexible ». Il va être approché discrètement. Une réunion à quatre (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger et Guinée) pourrait avoir lieu à plus ou moins bref délai.

IV. *L'Entente et les pays arabes*[2]

Le groupe va tenter d'étendre sa croisade anti-communiste au Maroc et à la Tunisie, toujours en vue de « rendre à l'Afrique sa physionomie véritable ».

À l'égard de Rabat, les protestations éventuelles du président Moktar Ould Daddah n'empêcheront pas ces contacts. À Tunis, l'Entente envisage d'ouvrir une ambassade.

Cela ne signifie pas d'ailleurs qu'elle ait abandonné toute méfiance à l'égard des Arabes. Ceux-ci « ne sont pas des Africains » ; un fossé infranchissable les sépare des Noirs.

V. *Considérations générales*

Le président Houphouët-Boigny s'est longuement étendu sur le « raidissement » que l'on constate à travers le monde : la Chine s'est « raidie » aussi bien que le Nord-Vietnam, et refuse toute négociation ; les États-Unis font de même, qu'il s'agisse de l'Extrême-Orient ou des Caraïbes.

L'Entente ne saurait rester étrangère à cette tendance si elle veut faire preuve de réalisme. Il lui faut prendre carrément et nettement position. De là, l'offensive diplomatique qu'elle a lancée et qu'elle poursuivra coûte que coûte[3].

[1] Le télégramme de Ouagadougou nos 277 à 279 du 4 mai 1965, non reproduit, traite du rapprochement politique entre le Mali et la Côte-d'Ivoire et par conséquent avec l'Entente et de la difficile réintégration du Mali dans l'union monétaire. M. Jean-Marie Kone, ministre malien du Plan et de la Coopération économique et financière, se trouve à Yamoussoukro depuis quelques jours.

[2] Se reporter au télégramme d'Abidjan nos 478 à 479 du 24 mai 1965, non repris, traitant des missions diplomatiques envoyées dans les pays d'Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc et Libye.

[3] Sur l'offensive diplomatique lancée par l'Entente dans les États africains francophones, anglophones et arabes, se reporter aux télégrammes de Dakar nos 361 à 362, de Tananarive n° 214, de Niamey nos 205 à 206, des 16 et 17 avril, non reproduits, et même jusqu'au Malawi, voir la dépêche de Blantyre, n° 21/AL du 20 mai 1965, non publiée.

Dans le cas particulier, il y va de l'intérêt de l'Ouest car, si les Chinois s'installaient en Afrique, l'influence occidentale disparaîtrait rapidement. Les méthodes utilisées par les envoyés de Pékin sont particulièrement efficaces et dangereuses, infiniment plus, en tout cas, que celles des Russes, qui ne sont pas des Orientaux mais des Européens.

Le président Houphouët-Boigny croit à une Europe s'étendant de l'Atlantique à l'Oural : pour lui, il s'agit là d'un fait historique et économique inéluctable.

Mais, si l'Entente a le souci de lutter contre la pénétration chinoise en Afrique, ce n'est pas seulement parce qu'un bouleversement général se produirait sur le continent ; c'est aussi parce que celui-ci ne doit pas devenir un champ de bataille où l'Occident et l'Orient s'affronteraient. Les Américains n'hésiteraient pas à intervenir si le danger communiste se précisait. À l'évidence, ce ne serait pas l'intérêt de la France.

Le président ivoirien comprend parfaitement les prises de position du gouvernement français sur le plan international et ne peut que se féliciter de sa politique d'indépendance qui, par bien des aspects, est conforme aux aspirations de l'Entente. Cependant, il ne peut s'empêcher d'éprouver « certaines craintes » pour l'Afrique où il faut tenir compte d'une « situation particulière ».

Relevant cette allusion, j'ai rappelé à mon interlocuteur les considérations récemment exposées par le Département à ce sujet. Il m'a répondu qu'il avait pris note, avec satisfaction, de cette « mise au point » ; mais il ne m'en a pas moins laissé clairement entendre que lui-même et ses collègues espéraient que la France userait de toute son influence pour que cessent les ingérences étrangères sur le continent, « ses amis africains lui faisant, comme toujours, pleinement confiance ».

*
* *

De tout cela et surtout de ses préoccupations rapportées au 5e paragraphe, le président Houphouët-Boigny compte entretenir le général de Gaulle, lors de son prochain voyage à Paris, vers le 15 juin[1].

(Direction des Affaires africains et malgaches, Haute-Volta, 1965).

[1] Le président Houphouët-Boigny s'entretiendra avec le général de Gaulle à Paris les 26 et 28 juin 1965.

212

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. FOUCHET, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-DOMINGUE.

T. nos 45 à 48[1]. *Paris, 6 mai 1965, 19 h. 58.*

Je réponds à votre télégramme nos 102 à 105[2].

1. Ainsi que l'a exposé le représentant français au Conseil de sécurité des Nations Unies[3], le gouvernement désapprouve l'intervention des forces américaines à Saint-Domingue. Si le début de l'opération avait paru répondre à des fins humanitaires, en revanche l'envoi et le débarquement d'effectifs considérables ont pris l'aspect d'une intervention armée dont la nécessité n'apparaissait pas. C'est pourquoi M. Seydoux a marqué à New York, qu'au nom du principe de la non-intervention, la France souhaitait qu'un terme fût mis rapidement à la présence dans l'île des troupes américaines.

2. En ce qui concerne la reconnaissance[4], la pratique constante de la France est de considérer que les changements qui surviennent n'entraînent pas la nécessité d'une reconnaissance formelle d'un nouveau gouvernement. C'est le fait d'entretenir en pratique les relations qui doit être pris en considération. La dernière application de ce principe a été faite en Bolivie en novembre dernier[5].

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Du 5 mai 1965, non reproduit, par lequel l'ambassadeur de France rend compte de la situation dans la ville ancienne de Saint-Domingue, tenue par le colonel Caamaño, de la prestation de serment de ce dernier comme président de la République et de l'intention du colonel d'adresser son premier télégramme au général de Gaulle, pour lui annoncer la constitution de son gouvernement et solliciter de la France une attitude bienveillante. Une demande similaire est présentée à l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Le point de la situation en République dominicaine est présenté dans la note de la direction d'Amérique au Département n° 9/AM du 5 mai, non reproduite, ainsi que dans le télégramme de Saint-Domingue n° 99, du 6 mai 1965, non retenu.

[3] Se reporter au télégramme de Paris à New York nos 2198 à 2200 du 4 mai 1965, non retenu.

[4] Le mardi 4 mai 1965, à la suite d'une réunion extraordinaire de l'Assemble législative dominicaine, le colonel Francisco Caamaño, chef des insurgés, est élu président du gouvernement provisoire dominicain. Il demande à la Grande-Bretagne, à la France et aux pays de l'hémisphère occidental de le reconnaître. Le 6 mai, il constitue son gouvernement et en demande la reconnaissance par deux messages adressés l'un au général de Gaulle, l'autre au ministre français des Affaires étrangères.

[5] Coup d'État dirigé par les généraux René Barrientos Ortuño et Ovando.

3. Vous avez maintenant pris contact avec le colonel Caamaño. Vous maintiendrez ces contacts et les développerez. Il n'apparaît d'ailleurs pas que vous puissiez avoir, dans les circonstances présentes, d'autres interlocuteurs, le triumvirat ayant disparu et le général Wessin étant pratiquement hors du jeu[1].

L'établissement et le maintien de ces contacts équivaudront à la reconnaissance, à partir du moment où l'équipe dont il s'agit s'organisera et prendra les affaires en mains.

Si le colonel Caamaño désire envoyer un message au Président de la République, il peut le faire directement. Il peut aussi passer par votre intermédiaire, auquel cas vous accepterez de transmettre son message à Paris. La réponse serait, de toutes façons, envoyée par votre intermédiaire.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

213

M. de Leusse de Syon, Ministre-Conseiller près l'ambassade de France à Washington,

à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2526 à 2531. *Washington, 6 mai 1965.*

(*Reçu :* le 7, 00 h. 50).

On continue au Département d'État de faire montre de sérénité à propos de la situation au Congo-Léopoldville, ce qui ne veut pas dire que l'on s'en désintéresse, bien au contraire.

Première préoccupation, et non la moindre, la réunion de l'OCAM le 26 mai à Abidjan. On estime ici que quelles que soient les réticences, mauritaniennes ou brazzavilloises, le Congo-Léopoldville sera admis dans l'organisation[2]. Dans le même temps, on insiste sur le fait qu'il s'agit

[1] Le samedi 8 mai, la junte formée par le général Wessin y Wessin et dirigée par le colonel Benoit est dissoute. Elle est remplacée par un gouvernement de *reconstruction nationale*, à la tête duquel se trouve le général Antonio Imbert Barreras. Le 10 mai, l'ambassade de la République dominicaine à Paris remet une note au Département notifiant la formation de ce gouvernement. La composition et le programme du gouvernement Barreras sont inspirés par l'ambassade des États-Unis. Cette équipe se met entièrement sous le patronage de l'OEA. Voir le télégramme de Saint-Domingue du 8 mai 1965, n°s 120 à 124, non reproduit.

[2] Le 13 mars 1965, une demande officielle d'admission à l'OCAM est adressée par M. Tschombé à M. Mokhtar Ould Daddah, président en exercice de l'Organisation. Concernant les réticences de ce dernier sur l'admission éventuelle du Congo-Léopoldville, se reporter au télégramme de Nouakchott n°s 281 à 283 du 15 avril 1965, non retenu.

là d'une décision purement africaine et qu'à aucun moment, les États-Unis n'ont cherché, ni ne chercheront à faire pression sur les intéressés. Cela dit, les services compétents du Département d'État ajoutent que cette décision – si elle est prise – ne manquera pas de poser un certain nombre de problèmes dont deux entraîneront des difficultés immédiates : sous l'impulsion des pays de l'Entente[1], l'entrée du Congo-Léopoldville dans l'OCAM risque d'être présentée comme un défi à l'OUA considérée comme trop inféodée aux « pays révolutionnaires ».

L'événement, pour aussi désirable qu'il soit, ne facilitera pas, pour l'instant, le règlement des difficultés : le président Houphouët-Boigny a bien parlé aux uns et aux autres d'envoyer une force de maintien de l'ordre de 30 000 hommes, plus de nombreux techniciens ou experts. Il s'agit là d'un plan qui, à la connaissance du Département d'État, n'a pas fait l'objet de l'ombre d'une discussion avec les principaux intéressés, les dirigeants du Congo-Léopoldville. Or, on doute que ceux-ci, et notamment des nationalistes aussi sourcilleux que M. Kasavubu ou le général Mobutu, acceptent un tel programme, dont certains se demandent d'ailleurs s'il est effectivement réalisable.

Quoi qu'il en soit, Washington – bien que ne souhaitant pas être seul à faire les frais d'une telle opération – est toujours prêt à apporter son aide à toute action visant à opérer la relève des mercenaires (transport aérien et livraison d'équipements par exemple) et l'aurait discrètement rappelé à Ouagadougou et Abidjan.

Seconde préoccupation, l'opposition qui se précise entre MM. Kasavubu et Tshombé[2]. Certes, on n'attache ici qu'une importance relative aux communiqués et mises au point concernant la durée des pouvoirs du gouvernement de transition. Mais sous les apparences d'une interprétation d'un texte juridique transperce une rivalité qui va en s'amplifiant : or, que M. Tshombé le veuille ou non, M. Kasavubu peut très bien le remercier quant il le veut et appeler un autre « formateur », pour constituer le futur gouvernement de la prochaine législature. On ne le souhaite pas ici et on serait plutôt favorable à toute formule par laquelle le président Kasavubu accepterait de déléguer quelques-uns de ses pouvoirs à M. Tshombé, sous

[1] Sur l'Entente, se reporter à *D.D.F.*, 1960-I, n° 144 (note 3).

[2] Sur les dissensions croissantes entre le Premier ministre et le président de la République, de plus en plus enclin à suivre les conseils du groupe de Binza, notamment ceux de MM. Justin Bomboko et Joseph Iléo, se reporter au télégramme de Léopoldville du 14 avril 1965, n°s 741 à 744, non reproduit. Concernant la controverse née du message présidentiel du 1er mai et le communiqué du ministre de l'Intérieur, M. Godefroy Munongo, voir les télégrammes de Léopoldville n°s 887 à 889 et 927 à 930, respectivement des 1er et 5 mai 1965, non publiés.

réserve qu'en contrepartie celui-ci accepte d'accueillir dans son équipe des membres du groupe de Binza[1]. En revanche, Washington semble avoir abandonné pour l'instant l'idée d'encourager l'entrée d'éléments rebelles dans la future combinaison ministérielle : les contacts officieux pris avec M. Kanza[2], indique-t-on, ont démontré que celui-ci, trop engagé du côté des extrémistes, ne pourrait être d'aucune utilité à Léopoldville. Quant à M. Adoula[3], que l'on plaçait hier si haut, il a ici de moins en moins de partisans.

Si on reste conscient des incertitudes du Congo-Léopoldville, on ne peut cependant s'empêcher de marquer sa satisfaction des progrès accomplis depuis quelques mois et d'afficher par là-même un relatif optimisme.

(Congo-Léopoldville, USA, 1965).

214

M. Roger Seydoux, Représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1080[4]. *New York, 6 mai 1965.*

(*Reçu :* le 7, 1 h. 30).

Je vous communique ci-dessous le texte de l'intervention que j'ai prononcée ce matin au Conseil de sécurité sur la Rhodésie du Sud.

Citation

La position de ma délégation sur l'aspect juridique du problème de Rhodésie du Sud n'a pas varié. Nous considérons, comme je l'ai indiqué devant le Conseil le 12 septembre 1963, que ce pays n'est pas un territoire non autonome au sens de l'article 73 et qu'en vertu de la Charte, l'Organisation des Nations Unies n'a pas compétence pour statuer sur les questions que pose son évolution politique. C'est là qu'il faut trouver essentiellement la raison du vote d'abstention que je viens d'émettre.

[1] Groupe informel auquel participent notamment MM. Victor Nendaka, Évariste Kimba, Cléophas Kamitatu, Justin Bomboko, Stéphane Kandolo, Albert Ndele.

[2] Thomas Kanza, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du gouvernement rebelle de la République populaire du Congo de 1964 à mai 1966.

[3] Cyrille Adoula, Premier ministre du Congo-Léopoldville du 15 août 1961 au 30 juin 1964.

[4] Ce télégramme est intitulé : *Conseil de sécurité – Rhodésie du Sud.*

En revanche, si l'on examine le fond des choses, ai-je besoin de rappeler les conceptions de la France sur l'évolution qu'elle estime opportune dans des situations du genre de celle qui existe en Rhodésie du Sud. Mon gouvernement est persuadé – et il l'a montré par ses actes –, qu'aucune considération ne saurait prévaloir, en aucun pays, sur le droit de la population à se donner le statut international et le régime intérieur de son choix. Or, ce choix passe obligatoirement par des élections qui soient organisées sur une base aussi large que possible et qui ne comportent, en tout cas, aucune discrimination contre tel ou tel élément de la population, à plus forte raison contre celui qui en constitue l'immense majorité. Le représentant de la Côte-d'Ivoire[1] a cité une personnalité sud-rhodésienne[2], selon laquelle l'avènement d'un régime où la majorité ferait la loi pourrait être envisagé d'ici 50 ans[3] : si telle était bien la conception des dirigeants actuels de Salisbury, les débats de ce Conseil montreraient assez combien une telle conception est à la fois choquante pour les membres de cette organisation et dépourvue du plus simple bon sens.

Mon gouvernement partage pleinement l'inquiétude qui a été exprimée ici[4], en particulier par les ministres des Affaires étrangères du Sénégal[5] et de l'Algérie[6], devant les mesures prises et les intentions avouées à Salisbury. Nous différons sur la compétence de notre organisation, non pas sur la nécessité de mettre fin aux procédés dilatoires, aux faux-semblants, aux demi-mesures, qui ne peuvent que dissimuler le vrai problème : il s'agit, en fait, d'éviter, comme le gouvernement britannique le souhaite lui-même, que soit confirmé, en Rhodésie du Sud, un régime minoritaire condamnable et de permettre que, dans le délai le plus bref possible, un nouveau pays africain puisse prendre en main son propre destin et soit ainsi mis en mesure d'apporter à son tour, sa contribution à la communauté des Nations.

Fin de citation

(Afrique, Sud-Est africain britannique, Rhodésie, Débats à l'ONU, EAS-7-1[B]-ONU, 1965).

[1] M. Arsène Usher, représentant de la Côte-d'Ivoire au Conseil de sécurité de l'ONU, de 1961 à 1965 ; en 1966, il est nommé ministre des Affaires étrangères.

[2] Sir Edgar Whitehead, député au Parlement de la Rhodésie du Sud.

[3] Lors de la séance du Conseil de sécurité du 4 mai 1965, M. Usher déclare qu'*« il se souvenait que, selon ce qu'avait dit un jour M. Whitehead, les "mesures progressives", dont venait de parler lord Caradon, n'amèneraient un gouvernement africain qu'au bout de cinquante ans »* (télégramme de New York n° 1050 du 4 mai 1965). Par « mesures progressives », il faut entendre les mesures prises progressivement par opposition aux mesures décidées « de manière brutale » pour faciliter l'avènement de la règle de la majorité en Rhodésie.

[4] Lors de la séance du 30 avril 1965.

[5] M. Doudou Thiam, ministre sénégalais des Affaires étrangères.

[6] M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères.

215

M. DE LEUSSE DE SYON, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À WASHINGTON,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2537 à 2543. *Washington, 6 mai 1965.*

(*Reçu :* le 7, 02 h. 30).

La conférence ministérielle de l'OEA a adopté tôt ce matin 6 mai, par 14 voix contre 5 (Chili, Équateur, Pérou, Uruguay et Mexique) et une abstention (Venezuela), une résolution portant création d'une « force interaméricaine »[1].

Le vote étant acquis d'avance[2], la séance n'a donné lieu à aucune surprise. Les orateurs qui se sont prononcés en faveur du texte l'ont fait sans enthousiasme, satisfaits cependant d'avoir imposé, de la sorte, certaines limitations à l'action unilatérale des États-Unis. Comme au Conseil de sécurité, c'est le délégué uruguayen[3] qui a montré le plus de virulence dans ses critiques à l'adresse des États-Unis. Dans un long discours, il a rappelé, en l'opposant aux principes de la Charte de Bogota, la politique de Washington à l'égard de l'Amérique latine, depuis l'origine de la doctrine de Monroe jusqu'à la doctrine Johnson en passant par l'impérialisme de Théodore Roosevelt[4]. Dans un discours plus bref et plus convaincant, le délégué du Mexique s'est fait l'avocat du principe de non-intervention, sans répondre directement à ses censeurs. Le délégué des États-Unis, M. Bunker, dont la satisfaction éclatait, s'est félicité du nouvel exemple de solidarité que venait de donner l'hémisphère américain.

J'envoie au Département, par télégramme séparé, le texte complet de la résolution, dont j'indique ici les principales dispositions :

a) une force d'intervention est créée ; elle sera composée de contingents des divers pays membres de l'OEA qui auront « le désir et les moyens » d'envoyer des forces terrestres, navales et aériennes ;

[1] Le texte intégral, en anglais, de la résolution votée par la conférence ministérielle de l'OEA est communiqué par le télégramme de Washington n° 2544 du 6 mai, non reproduit.

[2] Concernant la grande activité diplomatique déployée par les États-Unis pour rallier à leurs vues les autres États américains, voir le télégramme de Washington nos 2492 à 2498 du 4 mai 1965, non retenu. Se reporter également à la note de la direction d'Amérique au Département du 27 mai, intitulée : *Réaction des pays latino-américains devant l'intervention américaine à Saint-Domingue*, non reproduite. Voir aussi le télégramme de Washington nos 2555 à 2561 du 7 mai 1965, non reproduit, présentant les impressions sur l'état présent de la crise dominicaine d'un représentant des pays qui, à l'OEA, ont voté contre le projet de force interaméricaine. Ce délégué analyse successivement *L'action de l'OEA* puis *La situation intérieure à Saint-Domingue*.

[3] M. Velasquez.

[4] À ce sujet, voir également la note n°53 (et notes), du 5 mai 1965, reproduite ci-dessus.

b) la force sera placée sous un commandement unifié, dont les commandants des divers contingents nationaux définiront la forme avec l'assistance de la conférence de l'OEA. Ces contingents nationaux « seront progressivement égalisés ». Mais en raison des lenteurs inhérentes à l'acheminement des troupes sud-américaines et de l'importance même des unités nord-américaines, l'opération demandera « un temps » ;

c) la force a pour mission, « dans un esprit d'impartialité démocratique [...], de contribuer à l'établissement d'une atmosphère de paix et de conciliation propre à assurer le fonctionnement des institutions démocratiques ». Cette dernière formule l'autorise en fait à intervenir en cas de menace de prise de pouvoir par les communistes.

Les États-Unis sont ainsi arrivés à peu près totalement à leurs fins : l'intervention de l'OEA donne une couverture interaméricaine à leur action passée, la procédure de l'égalisation « des forces » leur laisse toute liberté pour arrêter un calendrier de rapatriement de leurs unités. La définition très lâche de la mission de la force permettra, à qui en assurera, directement ou non, le commandement de l'utiliser à son gré.

Les Latino-Américains, pour leur part, même ceux qui ont voté contre, reconnaissent que la création d'une force d'intervention propre à l'OEA ouvre des possibilités nouvelles et pourrait faciliter la solution de certains différends entre les pays membres. En outre, certains gouvernements conservateurs ne sont pas fâchés de pouvoir compter sur le concours d'une force interaméricaine, qui pourrait beaucoup plus avantageusement qu'un contingent de *Marines* être appelée en renfort en cas de menace communiste. Mais ce sont là des problèmes lointains qui seront peut-être discutés à la conférence de Rio[1]. En attendant, des conversations actives se poursuivent à Washington et dans les capitales de l'hémisphère, pour déterminer les pays qui enverront des troupes à Saint-Domingue et préciser les conditions matérielles de leur utilisation. D'ores et déjà, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica et même ce qui paraît plus étonnant le Venezuela ont déclaré qu'ils étaient prêts à participer à la force interaméricaine.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

[1] Cette conférence qui doit se tenir le 20 mai 1965 sera reportée.

216

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 530 à 535[1]. *Bruxelles-Delfra, 7 mai 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* 14 h. 44).

Dans le cadre des entretiens que j'ai régulièrement avec lui en ma qualité de président en exercice du Comité des représentants permanents, j'ai vu hier M. Hallstein que j'ai trouvé affecté par notre décision de suspendre notre participation aux groupes chargés des questions d'information et d'annuler la visite que devait effectuer ici une délégation du Conseil d'État[2].

J'ai dit au président de la Commission que nous avions eu à nous plaindre, en plusieurs occasions, des conditions dans lesquelles les services de la Commission avaient organisé des visites à Bruxelles de groupes de personnalités françaises. Nous désirions qu'il soit mis fin à ces pratiques et que désormais la Commission informe la représentation permanente de ses projets, afin que je puisse en saisir le ministère des Affaires étrangères appelé à en connaître avant tout autre, comme cela est le cas pour tout ce qui se passe en dehors du territoire national. M. Hallstein a contesté que le siège de la Communauté puisse être considéré comme « l'étranger ». Je ne l'ai pas suivi sur ce terrain.

En ce qui concerne plus particulièrement le service d'information commun aux trois Communautés[3], j'ai indiqué à M. Hallstein que nous nous posions sérieusement la question de savoir s'il ne conviendrait pas que les États membres participent plus directement et plus efficacement à l'orientation de son action, dont l'esprit n'était pas toujours conforme à ce que nous souhaitions.

Enchaînant sur ce thème, j'ai dit enfin à M. Hallstein que la Commission devrait veiller, à notre avis, à ne pas présenter à l'opinion publique une image parfois quelque peu déformée de la manière dont la Communauté fonctionne et du rôle respectif des États membres et de la Commission. Je lui ai cité des exemples et j'ai conclu mon propos en

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean-Marc Boegner, représentant de la France auprès des Communautés européennes.

[2] Sur l'invitation d'une délégation du Conseil d'État par la Commission européenne, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra, nos 453 à 456 du 26 avril 1965, non reproduit.

[3] La CEE, la CECA et l'Euratom.

observant que, autant nous avions des raisons de nous féliciter du travail accompli par la Commission, autant nous avions des préventions contre les apparences qui ne correspondaient pas à la réalité.

Mon interlocuteur s'est borné à enregistrer ces remarques et n'a pas cherché à se défendre, ce qui lui eût été malaisé puisque c'est en grande partie sous son impulsion que la Commission a érigé la publicité en politique.

Tout ceci fait que la Commission, d'après les échos que je reçois, est, à notre égard, sur le qui-vive. Elle s'interroge sur la portée des coups de semonce qu'elle a reçus et s'inquiète de la suite. C'est là, me semble-t-il, un état d'esprit salutaire dont nous pourrons tirer parti, au cours des mois qui viennent, pour mettre un terme à certains errements et redresser certaines habitudes.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1965).

217

NOTE

Entretien avec le Conseiller de l'ambassade de Chine

N° 114/AS[1]. *Paris, 7 mai 1965.*

Le directeur d'Asie-Océanie a reçu le 5 mai le Premier conseiller de l'ambassade de Chine à la demande de ce dernier.

M. Sung a indiqué tout d'abord que le gouvernement chinois avait été mis au courant des questions posées par M. Manac'h le 27 avril[2]. L'ambassade venait de recevoir la réponse. Elle est en substance la suivante :

Au sujet de la conférence sur le Cambodge, le gouvernement de Pékin n'a pas modifié sa position officielle qu'il a exprimée en dernier lieu dans une déclaration du 2 mai[3], dont le texte a d'ailleurs été remis à M. Paye.

[1] Cette note, signée de M. Manac'h, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département, est rédigée par M. Brèthes, conseiller des Affaires étrangères, chef du service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] À ce propos, se reporter à la note de la direction d'Asie-Océanie en date du 28 avril 1965, non reproduite, relative à un entretien entre M. Sung et M. Manac'h au cours duquel ce dernier expose au conseiller de l'ambassade de Chine le point de vue français sur la situation en Asie du Sud-Est, dont M. Gromyko est informé lors de sa visite à Paris. Il demande à connaître, en retour, les positions de la Chine sur les mêmes sujets.

[3] Dans cette déclaration, le gouvernement chinois rappelle qu'il est favorable à une conférence sur le Cambodge mais sous certaines conditions. En fait, il appuie la position adoptée à ce sujet par le prince Sihanouk, le 24 avril 1965. Il insiste en particulier sur le fait que le Front national de libération du Sud-Vietnam peut seul légitimement représenter ce pays.

La poursuite et l'intensification de l'agression américaine au Sud et au Nord du Vietnam prouvent que les Américains veulent poursuivre la guerre. En conséquence, leur proposition de négociation est une supercherie destinée à amener le peuple vietnamien à capituler et légalisant la présence des troupes américaines au Vietnam.

Le gouvernement chinois a toujours estimé que les forces américaines doivent se retirer d'Indochine et laisser les peuples indochinois régler librement leur destin. Il appuie, en conséquence, la proposition en quatre points de M. Pham Van Dong[1] qui constitue la seule voie juste pour résoudre le problème vietnamien.

Pour en revenir à la conférence sur le Cambodge, le gouvernement chinois a toujours appuyé ce projet, de même que le gouvernement américain l'avait toujours combattu. Or, M. Johnson a subitement changé d'idée et il a pris position en faveur de la conférence.

En réalité, les Américains ne s'intéressent nullement à la neutralité du Cambodge et leur seul objectif est de se servir de cette conférence, afin de poursuivre leur supercherie aux dépens du peuple vietnamien.

Dans sa déclaration du 24 avril[2], le prince Sihanouk a défini très clairement les trois conditions d'une conférence sur le Cambodge et le gouvernement chinois a appuyé, le 2 mai, cette prise de position. Il estime, en particulier, que le FNL est le seul représentant légal du peuple sud-vietnamien, ainsi d'ailleurs que l'a souligné le communiqué soviéto-vietnamien du 19 avril.

« Certains amis français », a indiqué alors M. Sung, nous ont dit que les Américains avaient commis une grave erreur au Vietnam et que leur politique dans ce pays était vouée à l'échec. Aussi les Chinois espèrent-ils que ces « amis français » exerceront leur influence auprès du gouvernement de Washington, afin d'amener celui-ci à mettre un terme à son agression et à retirer ses forces armées du Vietnam.

M. Manac'h répond à M. Sung que la substance de ces indications sera portée à la connaissance du Ministre. Il précise à son interlocuteur, en soulignant qu'il ne parle qu'à titre personnel, que le problème de la conférence sur le Cambodge est sans doute plus clair aux yeux des Français dès lors que le chef de l'État khmer a pris nettement position à ce sujet.

[1] À propos de cette prise de position du chef du gouvernement du Nord-Vietnam le 8 avril 1965, voir ci-après la note n° 134/AS du 19 mai 1965 (et note).

[2] Le prince Sihanouk estime qu'une conférence sur le Cambodge ne peut être envisagée que sous trois conditions : s'inscrire dans le cadre des accords de Genève du 23 juillet 1964, concerner uniquement le Cambodge et faire du FNL le représentant du Sud-Vietnam. À défaut, une réunion serait *« dépassée et inutile »*. À ce propos, se reporter à la note n° 224/CLV du 27 avril 1965, non reproduite.

En ce qui concerne les deux premières conditions (cadre de 1954 et exclusion de tout problème étranger au Cambodge), nous enregistrons le point de vue du prince Sihanouk. Quant à la représentation du Sud-Vietnam par le FNL, c'est un problème complexe, qui ne concerne pas seulement le Cambodge. Aussi, ne pouvons-nous, pour l'instant, que prendre acte des positions prises par les gouvernements cambodgien, chinois et soviétique sur le Front.

M. Sung rappelle que le gouvernement chinois partage le point de vue français au sujet de « plusieurs aspects » du problème vietnamien et qu'il y a donc, dans ce domaine, la possibilité d'une coopération entre les deux pays. Quant aux Américains, il faut souligner que leur politique est pleine de contradictions. L'administration Johnson parle sans cesse du « retour aux accords de Genève ». Mais elle dit en même temps que le Sud-Vietnam doit rester « un État indépendant », ce qui est contraire à ces mêmes accords. Certains Américains, comme M. Lippmann, ont d'ailleurs souligné cette inconséquence. Tout en parlant de négociation, les États-Unis poursuivent et intensifient leurs opérations de guerre ; dans ces conditions, l'acceptation d'une négociation pour les patriotes vietnamiens équivaudrait à une capitulation. Ils ne peuvent pas l'accepter et leurs amis chinois ne peuvent pas leur conseiller d'accepter.

M. Manac'h, rappelant encore une fois qu'il parle à titre personnel, évoque à nouveau la troisième condition posée par le prince Sihanouk, c'est-à-dire la non-participation du gouvernement de Saigon à la conférence et souligne qu'il s'agit là d'un problème délicat. Il est sans doute difficile de le tenir pour résolu à l'avance. Si nous sommes d'accord pour penser que le gouvernement officiel ne représente pas toute la population du Sud-Vietnam, nous estimons qu'il en est de même du Front. D'ailleurs, il y a certainement une masse importante de Vietnamiens qui ne peut exprimer son opinion et qui, tout en étant favorable à la pacification du pays, n'est pas pour autant représentée par le Front. La question de la formation d'un gouvernement de coalition se posera sans doute un jour. En tout cas, le problème présente plusieurs aspects auxquels il convient de réfléchir. Sur le fond du problème, la position française est connue. Nous pensons qu'il convient de rechercher les moyens d'une solution politique, car nous ne croyons pas à la possibilité d'une solution militaire.

Au cours de l'échange de vues assez libres qui a suivi, M. Manac'h a saisi l'occasion de demander à M. Sung s'il pourrait lui donner son sentiment personnel ou celui de son gouvernement au sujet des deux questions suivantes :

1) À supposer que les bombardements américains prennent fin, cela rendrait-il l'atmosphère meilleure, aux yeux de Pékin, pour créer les conditions d'une négociation ?

2) Lorsque les Chinois soulignent la nécessité du départ des forces armées américaines, en font-ils une condition préalable à toute négociation ou y voient-ils seulement l'un des éléments organiques de la négociation ?

M. Sung répond que le point de vue chinois à ce sujet est clair. La présence des forces américaines constitue une agression contre le Sud et les bombardements une agression contre le Nord. L'arrêt des bombardements ne mettrait donc fin qu'à l'agression contre le Nord, en sorte que l'agression contre le Sud-Vietnam se poursuivrait. Le FNL est déterminé à poursuivre le combat « jusqu'au retrait du dernier soldat américain ». Le gouvernement chinois ne peut donc pas donner au peuple vietnamien des conseils qui équivaudraient à lui demander de capituler devant les États-Unis. En réalité, l'offre américaine de négociation n'est qu'un mensonge et les États-Unis ne songent pas un instant à retirer leurs troupes et à renoncer à dominer le Sud-Vietnam. Mais ils n'y réussiront pas, même s'ils devaient étendre leurs bombardements jusqu'à Hanoï et jusqu'à la Chine. Le peuple sud-vietnamien, de son côté, est résolu à chasser les Américains de son pays. En définitive, les conditions d'une négociation ne peuvent donc être réunies que si le retrait des troupes américaines est réalisé.

M. Sung ajoute que la Chine est en faveur d'un règlement pacifique, parce que la présence américaine est une menace pour la sécurité de la Chine, de même qu'elle porte préjudice aux intérêts du peuple vietnamien et de « certains autres pays ». Mais, compte tenu du désir de domination des États-Unis, ce n'est pas au moyen de négociations qu'il sera possible de les amener à se retirer. Il faudra les y contraindre.

M. Manac'h demande s'il n'y a donc, aux yeux de Pékin, d'autre solution que la guerre pour obtenir ce résultat.

M. Sung répond que cela ne veut pas dire que la Chine « souhaite la guerre ». S'il y a une guerre, en effet, c'est celle que les Américains font au peuple vietnamien. C'est celui-ci qui est victime d'une agression. Toute la question est là. D'ailleurs, les Américains commettent des interventions et des agressions partout. Hier, le Vietnam ; aujourd'hui, Saint-Domingue ; demain, un autre pays. Si on leur cédait, ils deviendraient de plus en plus arrogants. Au contraire, les réactions du peuple du Vietnam et du peuple de Saint-Domingue alertent l'opinion mondiale et les Américains se trouvent de plus en plus isolés.

M. Manac'h constate que les Chinois et les Français sont d'accord sur plusieurs points substantiels et notamment sur la nécessité d'appliquer les accords de Genève. Mais notre méthode d'aborder le problème présente certaines différences. Dans un souci de réalisme, nous souhaitons éliminer les jugements et les solutions préfabriqués et rechercher le moyen de résoudre les questions dans l'ordre naturel des difficultés. Il nous paraît qu'exiger le départ des Américains est un postulat peu réaliste dans la mesure où il suppose le problème essentiel résolu. Nous estimons, de notre côté, que si l'on arrivait seulement à obtenir l'arrêt des bombardements, ce serait un progrès appréciable. Lorsque les Français parlent de négociation, ils ne trahissent pas le peuple vietnamien. Au contraire, ils s'efforcent de lui venir en aide dans un esprit de bonne volonté, car après tout,

c'est lui, et non le peuple français ou le peuple chinois, qui endure les souffrances de la guerre.

M. Sung, évoquant à nouveau la crise de Saint-Domingue, se félicite de la position prise par la France à ce sujet et demande à M. Manac'h de lui fournir quelques renseignements au sujet des derniers développements de l'affaire. Quelques indications lui sont données à ce sujet.

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

218

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Propositions relatives à la modification des pouvoirs de l'Assemblée[1]

N.[2] *Paris, 10 mai 1965.*

En même temps qu'elle présentait ses propositions relatives au financement de la politique agricole commune et au remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres, la Commission a formulé une proposition tendant à modifier les pouvoirs que le traité[3] confère à l'Assemblée en ce qui concerne d'une part, la création de ressources propres (art. 201) et de l'autre, le vote du budget (art. 203)[4].

*
* *

L'article 201 dispose :

« La Commission étudiera dans quelles conditions les contributions financières des États membres prévues à l'article 200 pourraient être remplacées par des ressources propres, notamment par des recettes provenant du tarif douanier commun lorsque celui-ci aura été définitivement mis en place.

[1] L'Assemblée parlementaire européenne.

[2] Cette note est rédigée par M. Émile Cazimajou, conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département.

[3] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

[4] Sur la présentation de ses propositions par la Commission, voir ci-dessus la lettre du 26 mars 1965 de M. Couve de Murville à M. Hallstein (et notes).

À cet effet, la Commission présentera des propositions au Conseil.

Le Conseil statuant à l'unanimité pourra, après avoir consulté l'Assemblée sur ces propositions, arrêter les dispositions dont il recommandera l'adoption par les États membres, conformément à leurs règles constitutionnelles respectives ».

La Commission propose de modifier ce texte sur les deux points suivants :

– Dans le cas où l'Assemblée appuierait les propositions de la Commission à une forte majorité (deux tiers des voix et majorité de ses membres), le Conseil ne serait plus lié par la règle de l'unanimité ; il pourrait « prendre à la *majorité qualifiée* des dispositions » conformes à l'avis exprimé par l'Assemblée dans les conditions rappelées ci-dessus.

– Les dispositions arrêtées par le Conseil devraient être approuvées par les Parlements nationaux « tant que les membres de l'Assemblée ne seront pas désignés conformément aux dispositions prévues au troisième paragraphe de l'article 138 du traité », c'est-à-dire tant qu'ils n'auront pas été élus au suffrage universel direct.

La première de ces modifications aurait pour effet d'accroître les prérogatives de l'Assemblée et, par contrecoup, de la Commission de façon abusive. Cela reviendrait, comme nous le montrerons plus loin, à donner à l'Assemblée un pouvoir plus grand que celui dont disposent les Parlements nationaux de plusieurs États membres. En effet, en France, aux Pays-Bas et même dans la République fédérale, le pouvoir des Parlements est contenu dans des limites précises lorsqu'il s'agit de disposer des ressources publiques.

Quant à la seconde modification proposée, elle est inutile et déplacée, puisque la question de l'élection de l'Assemblée au suffrage universel fait déjà l'objet d'autres dispositions du Traité (art. 137 à 144).

*
* *

Les modifications que la Commission propose d'apporter à la rédaction de l'art. 203 sont de deux ordres :

a) Les premières concernent la procédure d'examen du budget ; actuellement, le Conseil est saisi par la Commission de l'avant-projet de budget ; il établit le projet de budget qu'il transmet ensuite à l'Assemblée et celle-ci a le droit de proposer au Conseil des modifications.

Suivant les nouvelles propositions de la Commission, les choses se passeraient ainsi : la Commission établirait le projet de budget ; elle en saisirait le Conseil et, *dans le même temps*, le transmettrait à l'Assemblée. Conseil et Assemblée seraient mis ainsi sur le même plan. D'autre part, l'Assemblée ne se contenterait plus de « proposer des modifications », mais « modifierait » le projet.

b) Les secondes modifications proposées par la Commission, de beaucoup les plus importantes, ont trait à la procédure de vote du budget.

– Partant de l'idée que les recettes du budget seraient communautaires, les dispositions particulières concernant la partie relative au Fonds social seraient supprimées.

– D'autre part, dans le cas où l'Assemblée déciderait d'amender le projet de budget du Conseil, la réglementation du vote serait profondément transformée.

Actuellement, si l'Assemblée propose des modifications, le Conseil en délibère avec la Commission et arrête définitivement le budget en statuant à la majorité qualifiée. En d'autres termes, le Conseil tient compte ou non des modifications proposées. C'est une application logique des dispositions du Traité qui font de l'Assemblée, seulement formée de délégués désignés par les Parlements nationaux, un organe consultatif et qui confèrent, dans une certaine mesure, le pouvoir législatif au Conseil. En effet, la fixation des prélèvements et niveau du tarif douanier commun sont de la compétence du Conseil. Créateur des ressources, le Conseil est donc normalement investi de la responsabilité des dépenses.

Le projet de la Commission bouleverserait complètement cet équilibre des pouvoirs dans les cas où l'Assemblée, la Commission et le Conseil seraient en désaccord.

La règle posée serait que toute modification apportée par l'Assemblée au projet de budget serait « réputée adoptée définitivement ».

Toutefois, le Conseil disposerait de vingt jours pour repousser éventuellement les modifications de l'Assemblée, mais sous réserve de règles de vote très strictes. En effet, pour prendre des dispositions qui s'écarteraient à la fois du point de vue de l'Assemblée et de celui de la Commission, le Conseil devrait statuer à la majorité de cinq membres. En revanche, pour statuer dans le sens proposé par la Commission, une majorité de quatre membres serait suffisante.

Le projet de la Commission viserait donc :

– à réduire les pouvoirs du Conseil en matière de vote du budget ;

– à accroître le rôle de l'Assemblée et, surtout, celui de la Commission qui deviendrait un arbitre dans le Conseil et l'Assemblée ;

– à abandonner l'équilibre établi par le Traité entre les États membres par le jeu de la pondération des voix et de la majorité qualifiée. Désormais chaque État membre aurait une vois équivalente.

Les critiques que l'on peut faire à ce projet sont les suivantes :

1. Il est fondé sur la recherche d'une solution à un problème qui n'existe pas.

Dans l'esprit de la Commission, il s'agirait d'étendre les prérogatives de l'Assemblée sous prétexte que le budget comprendrait désormais des ressources propres et non plus seulement des contributions financières des

États membres, mais il faut bien voir que le droit d'initiative en matière de recettes appartient seulement au Conseil. En effet, c'est lui qui fixe le montant des prélèvements et le niveau du tarif douanier commun. Vouloir, en dépit de cette évidence, étendre les prérogatives de l'Assemblée en matière budgétaire reviendrait en définitive à lui donner seulement plus de pouvoirs pour agir sur les dépenses de la Communauté. Sous prétexte de démocratie, l'on cèderait à la démagogie du gaspillage, dont il est superflu de rappeler qu'elle a toujours été, dans tous les pays, une tentation très forte pour les représentants du peuple.

« Le budget, monstre énorme, admirable poisson
Auquel de tout côté on jette l'hameçon », disait Victor Hugo[1].

S'ils sont particulièrement flagrants dans le cas particulier, les dangers du système préconisé par la Commission sont à la base du vieux conflit entre la tendance à étendre les prérogatives parlementaires pour des raisons politiques et la tendance à limiter ces prérogatives pour des motifs techniques.

En Grande-Bretagne, pays où la démocratie politique est née cependant, la Chambre des Communes, dès 1713, s'est fixée pour elle-même, dans une *standing order*, la règle suivante : « La Chambre ne prendra connaissance d'aucune proposition de dépenses afférentes à l'administration de l'État et ne donnera suite à aucun projet prévoyant allocations ou subsides aux dépens des deniers publics, que ceux-ci soient imputables ou au fonds consolidé ou aux fonds prévus par le Parlement, en dehors d'une recommandation de la Couronne ».

L'article 40 de la Constitution française stipule que « les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ».

Aux Pays-Bas, la coutume veut que la deuxième Chambre, qui seule a le droit d'amendement, ne peut voter un texte qui n'aurait pas l'approbation ministérielle.

Dans la République fédérale d'Allemagne, l'exercice du droit d'initiative parlementaire dans le cas de propositions ou d'amendements ayant des incidences financières est également soumis à certaines restrictions. Celles-ci résultent des dispositions de l'article 113 de la loi fondamentale d'une part et de l'article 96 du règlement intérieur du *Bundestag*, d'autre part.

Toutes ces dispositions procèdent d'un souci justifié auquel, pour sa part, la Commission n'a manifestement pas attaché une attention suffisante.

[1] *Note manuscrite marginale* : « J'en connais d'immortels qui sont de purs sanglots ».

2. Sous le couvert d'étendre les prérogatives de l'Assemblée, la Commission propose aussi d'augmenter les siennes et d'en modifier la nature. En effet, pour aller à la fois contre les vues de l'Assemblée et contre celles de la Commission, le Conseil devrait réunir une majorité de cinq membres sur six.

Si l'on rapproche cette disposition de l'*Overruling of the President's veto*[1] de la Constitution des États-Unis, l'on est tenté de penser que la Commission cherche à se faire consacrer dans le rôle d'« Exécutif » de la Communauté, bouleversant ainsi l'équilibre des pouvoirs institué par le Traité.

3. Il ne paraît pas utile de s'étendre longuement sur cet autre bouleversement que provoquerait sa proposition en ce qui concerne l'abandon de la pondération des voix des États membres. Cela reviendrait à remettre en cause bien d'autres dispositions du Traité, car l'on voit mal pourquoi, s'agissant du vote du budget, les États seraient à parité, alors que dans d'autres domaines une distinction serait maintenue entre les petits et les grands.

(DE-CEN 1961-1966).

219

NOTE DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Visite officielle du Président Hélou en France

N.[2] *Paris, 11 mai 1965.*

Le président de la République libanaise, M. Hélou, et sa femme se sont rendus en visite officielle en France du 4 au 7 mai. Le président libanais était accompagné du président du Conseil, M. Aoueïni (musulman), et du ministre des Affaires étrangères, M. Takla.

M. Hélou a eu des entretiens avec le général de Gaulle et M. Couve de Murville. Le communiqué publié à l'issue de la visite souligne que les deux gouvernements étaient pleinement d'accord sur les grands problèmes qui intéressent la paix du monde. Il fait état de la conviction commune

[1] Disposition qui oblige le Congrès des États-Unis, s'il veut passer outre au veto présidentiel sur une loi, à procéder à un nouveau vote du texte refusé, à la majorité des deux tiers dans chaque Chambre.

[2] Cette note est rédigée par M. Luc de La Barre de Nanteuil, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur pour le Levant à la Direction d'Afrique-Levant.

des deux gouvernements que « le maintien de la paix exige que soient respectées l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance des États, de façon que tous les peuples puissent participer librement à la nécessaire coopération entre tous ».

M. Hélou a évoqué la situation au Moyen-Orient ; il a fait allusion, sans trop y insister, aux menaces proférées par le gouvernement israélien de réagir militairement en cas de détournement des eaux du Jourdain[1]. Le général de Gaulle a rappelé que la France n'avait pas, à la différence des États-Unis et de l'URSS, contribué à la création de l'État d'Israël mais qu'elle considérait son existence comme un fait accompli. Il a exprimé le vœu qu'Israël et les pays arabes s'abstiennent de toute exagération dans l'affaire des eaux du Jourdain et ne se livrent à aucune agression. La France, pour sa part, souhaite le maintien de l'équilibre au Moyen-Orient.

Il a été constaté que, dans les relations politiques entre la France et le Liban, il n'existait aucune ombre. Le communiqué indique que les deux gouvernements sont convenus de se consulter fréquemment et de s'efforcer de concerter leurs attitudes pour que soit préservée dans le monde une paix fondée sur l'équité et la justice.

Les conversations ont porté en outre sur trois sujets techniques principaux : la fourniture de *Mirage* au Liban, le sort de la CLT[2] et l'assistance française aux plans libanais de développement[3].

M. Hélou a fait part du vif désir de son gouvernement de se procurer en France des *Mirage* (12 *Mirage III E* et 2 *Mirage III B*)[4], de façon à moderniser ses forces aériennes conformément aux exigences du commandement arabe unifié. Le général de Gaulle a assuré son interlocuteur que le gouvernement français était très désireux de son côté de fournir ces appareils au Liban : deux questions restent toutefois à régler ; celle du prix unitaire des appareils et celle des conditions de crédit ; le gouvernement libanais voudrait obtenir une réduction des prix qu'il juge trop élevés par rapport à ses moyens et aux offres de nos concurrents et il

[1] En janvier 1965, lors d'une conférence de presse, M. Levi Eshkol, Premier ministre d'Israël, déclare : « *L'eau est aussi précieuse que notre sang et nous agirons en conséquence* ». Quelques jours plus tard, à Tel-Aviv, au cours d'un déjeuner offert aux correspondants de presse étrangers, le Premier ministre ajoute : « *Toute tentative de priver Israël de la part qui lui revient dans les eaux du Jourdain, conformément au plan hydraulique unifié* [...] *sera considérée comme atteinte à nos frontières* ».

[2] CLT : Compagnie libanaise de télévision.

[3] Le 18 novembre 1965, le Parlement libanais approuve un programme d'investissements publics de deux cent soixante douze millions de livres libanaises ; ce programme peut être considéré comme une première tranche du plan de développement du pays, qui toutefois n'a pas encore été arrêté dans son ensemble (irrigation, barrages, enseignement professionnel et technique, équipement hospitalier, construction de deux centrales électriques, construction de la cité universitaire.)

[4] Le 18 décembre 1965 est paraphé à Beyrouth un projet de contrat relatif à la fourniture de *Mirage*, soit : la commande ferme de six appareils et une option jusqu'au 15 octobre 1966 pour six autres appareils.

souhaite que lui soient consenties des conditions de crédit plus favorables que les conditions normales de l'assurance-crédit. Enfin, il voudrait que le contrat soit passé de gouvernement à gouvernement.

La demande du gouvernement libanais s'explique par plusieurs raisons : il veut éviter de standardiser son armement sur le modèle égyptien, c'est-à-dire en fait sur le modèle soviétique, et éviter par-là même de tomber dans la dépendance militaire de la RAU et de l'URSS. Il ne souhaite pas non plus se tourner vers les États-Unis, de façon à ne pas provoquer de réactions hostiles de la part des pays arabes les plus extrémistes. En s'adressant à la France, il entend montrer à Israël qu'une intimité nouvelle s'est créée entre nos deux pays et il espère l'inciter ainsi à la modération. Il veut faire comprendre aux pays arabes qui cherchent à nouer de bonnes relations avec la France que le Liban bénéficie auprès de nous d'une position privilégiée.

M. Hélou a indiqué qu'il avait chargé un ancien ministre, M. Naccache, de trouver une solution conforme à nos intérêts au problème posé par la concurrence ruineuse que se font actuellement les deux compagnies de Télévision existant au Liban, la CLT contrôlée par des capitaux français et Télé-Orient contrôlée par des capitaux britanniques ; il a demandé qu'en attendant la mise sur pied d'une formule nouvelle, le gouvernement français continue à soutenir financièrement la CLT. M. Hélou envisage la création d'une société d'économie mixte à laquelle participeraient la CLT, Télé-Orient et l'État libanais. Les deux compagnies recevraient des parts égales du capital social et feraient apport de leurs moyens techniques tout en conservant une certaine autonomie de programmes ; l'État libanais recevrait, à titre gratuit, une part minoritaire du capital et serait appelé à exercer un rôle d'arbitrage et de contrôle.

Une telle formule aurait l'avantage de déjouer à l'avance les attaques, qui ne manqueraient pas de se produire un jour au Liban contre le contrôle par des intérêts étranges d'un moyen de diffusion généralement considéré comme un service national ; elle permettrait de sauvegarder dans la pratique l'influence politique et culturelle que la CLT assure jusqu'ici à la France ; elle pourrait même l'étendre si, comme paraît le souhaiter M. Hélou, un des objectifs de la réorganisation devrait être l'utilisation rationnelle de la télévision à des fins éducatives et scolaires où la culture française, étant donné sa place au Liban, trouverait largement son compte. Enfin, elle aurait l'avantage de conduire progressivement à la solution du problème de l'équilibre financier de la CLT, en éliminant les pratiques ruineuses de la concurrence.

Les différents aspects des relations économiques franco-libanaises ont été passés en revue : M. Hélou a insisté en faveur d'une participation française à la création d'une Banque de Développement chargée de faire des opérations de crédit à moyen terme. Le communiqué indique que le gouvernement français est disposé à envisager les facilités nécessaires aux entreprises françaises qui contribueraient à la réalisation de ce programme. Les facilités en question sont celles de l'assurance-crédit.

Quant aux relations culturelles, il a été constaté qu'elles se développaient de façon satisfaisante.

Le voyage de M. Hélou a été salué au Liban comme une manifestation d'amitié et de solidarité franco-libanaises ; les passages du communiqué relatifs à la préservation de l'intégrité, de la souveraineté et de l'indépendance des États ont été interprétés au Liban comme une promesse de soutien moral aussi bien face aux menaces israéliennes qu'aux pressions arabes ; ce même passage a satisfait Tel-Aviv puisqu'il implique que l'existence de l'État d'Israël ne doit pas être remise en cause. L'allusion du communiqué à l'utilisation des ressources naturelles a donné une satisfaction au Liban, tout en ne couvrant que le droit pour ce pays de prélever pour ses propres besoins la part qui lui revient dans une juste répartition des eaux des affluents du Jourdain. Enfin, la référence à une paix fondée sur la justice et l'équité, qui figurait déjà sous une forme analogue dans le communiqué publié en novembre dernier à l'issue de la visite du Roi de Jordanie[1], a permis de répondre au vœu du gouvernement libanais sans nous engager pour autant à prendre parti en faveur des thèses arabes sur Israël.

(Afrique-Levant, Liban, Politique intérieure, Dossier du Président, Voyage du Président Hélou en France, 1965).

220

NOTE DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

N. n° 10/AM[2]. *Paris, 11 mai 1965.*

La République dominicaine se trouve depuis samedi dernier, 8 mai, aux prises avec deux gouvernements : l'un présidé par le colonel Caamaño, chef des rebelles qui, le 24 avril, se sont soulevés contre le gouvernement du président Cabral ; l'autre, présidé par le général Imbert Barreras, qui a pris le pouvoir le 8 mai à la suite de la dissolution de la junte formée par le général Wessin et à la tête de laquelle était le colonel Benoit.

Le gouvernement du colonel Caamaño contrôle, en fait, toute l'ancienne ville dans laquelle il s'est retranché à la suite du débarquement des troupes américaines le 25 avril dernier. L'autre, celui du général Barreras, qui peut compter sur l'appui du général Wessin, paraît en mesure d'exercer son

[1] Hussein de Jordanie est reçu par le général de Gaulle les 17 et 19 novembre 1964. Voir les comptes rendus dans *D.D.F.*, 1964-II, n°s 187 et 192.

[2] Cette note est rédigée par M. Charles Jehannot de Bartillat, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Amérique au Département.

autorité sur l'ensemble du territoire de Saint-Domingue, l'ancienne ville exceptée ; les 26 gouverneurs de province reconnaissent son autorité.

Jusqu'à aujourd'hui, aucun de ces deux régimes n'a encore été reconnu par une puissance étrangère. Il est en effet extrêmement difficile de reconnaître à l'un ou à l'autre un caractère légal. Sans doute le colonel Caamaño dit-il avoir été régulièrement élu par une cinquantaine de députés et sénateurs issus de l'ancien Congrès dissous au lendemain de la chute du président Bosch, mais il faut bien reconnaître que, depuis cette dissolution, le triumvirat, présidé par M. Reid Cabral, a été reconnu par presque tous les pays latino-américains et les pays occidentaux : ce qui semble retirer leur caractère constitutionnel aux votes dont se prévaut le colonel Caamaño[1]. Sur le plan international, il apparaît que même dans les pays d'Amérique latine, qui ont été à l'OEA les plus hostiles à l'action américaine, ne sont pas prêts à reconnaître le colonel Caamaño, ainsi qu'il résulte par exemple de la communication faite par l'ambassadeur du Chili le 8 mai[2].

De son côté, le général Imbert Barreras[3] veut légitimer son gouvernement par le seul fait qu'il a prêté serment devant le président de la Cour suprême. Il prétend assurer la continuité avec le régime du triumvirat. Sur le plan international, il s'appuie sur le fait que l'ancien représentant de Saint-Domingue auprès de l'OEA, Bonilla, s'est vu en quelque sorte confirmé dans ses fonctions par l'assemblée de cette organisation. D'une façon générale, la présence d'une commission de l'OEA à Saint-Domingue et l'acceptation par l'OEA de la constitution d'une force interaméricaine pour Saint-Domingue[4] sont de nature à favoriser en fait Barreras contre Caamaño.

[1] La position politique du gouvernement Caamaño est présentée dans le télégramme de Saint Domingue nos 138 à 140 du 13 mai 1965, non reproduit.

[2] Le 8 mai 1965, M. Bernstein, ambassadeur du Chili à Paris, fait connaître à la direction d'Amérique que son gouvernement estime confuse la situation à Saint Domingue et n'a pas d'idées très arrêtées sur le colonel Caamaño. À l'heure actuelle, le Chili n'envisage pas de reconnaître le colonel Caamaño. Voir le télégramme de Santiago du Chili nos 107 à 110 du 8 mai 1965, non retenu. La position chilienne est rappelée dans le télégramme de Santiago nos 123 à 126 du 19 mai, non reproduit. À compléter par la note de la direction d'Amérique n° 47/AM, non retenue, du 17 mai 1965, transmettant des extraits du rapport rédigé par M. Magnet, représentant du Chili à l'OEA, que le Chili a envoyé comme représentant spécial à Saint-Domingue pour y étudier la situation. Le mouvement constitutionnaliste est populaire, nationaliste et démocratique.

[3] Le gouvernement présidé par le général Antonio Imbert Barreras est établi derrière les lignes nord-américaines. Les forces militaires nord-américaines et les imbertistes fraternisent à la base de San Isidro et dans d'autres points. Les Nord-Américains mènent une guerre psychologique contre Caamaño.

[4] La conférence ministérielle de l'OEA adopte le 6 mai 1965 par quatorze voix contre cinq (Chili, Équateur, Pérou, Uruguay, Mexique) et une abstention (Venezuela) une résolution portant création d'une force interaméricaine. Voir le télégramme de Washington nos 2537 à 2543 du 6 mai, non reproduit. Le texte en anglais de la résolution votée par la conférence est transmis par le télégramme de Washington n° 2544 du 6 mai, non retenu. Le 10 mai, la conférence adopte une résolution prolongeant le mandat du comité des Cinq dont elle a décidé la création au cours de sa première séance. Voir le télégramme de Washington nos 2618 à 2622 du 11 mai 1965, non retenu.

Les deux « gouvernements » ont tous deux fait appel à la France. Le colonel Caamaño a demandé à ce que nous le reconnaissions et même à ce que nous lui apportions notre aide[1]. De son côté, l'ambassadeur de la République dominicaine à Paris, M. Puig Ortiz, a notifié au gouvernement français la formation du « gouvernement de reconstruction nationale »[2].

Sur les tendances respectives des deux gouvernements, il est également difficile de se prononcer. L'un et l'autre se défendent évidemment d'être communistes, l'un et l'autre se déclarent partisans du cessez-le-feu mais chacun, conscient des atouts qu'il garde dans son jeu, ne semble guère disposé à un compromis. Il est clair que le gouvernement Barreras est entièrement soutenu par les Américains. Il est difficile d'apprécier à quel degré les troupes du colonel Caamaño sont contrôlées par des éléments communistes ou castristes sans lequel, à en croire les Américains (et maintenant le rapport de l'OEA) l'organisation et la stratégie consommées de ses *guerilleros* seraient inexplicables.

Le colonel Francisco Caamaño, appartenant à l'une des grandes familles dominicaines et lieutenant-colonel de carrière, a bénéficié de l'appui du président Bosch jusqu'au coup d'État qui a renversé ce dernier[3].

Le général Imbert Barreras est l'un des deux survivants du commando qui a assassiné le général Trujillo[4]. À propos de ses tendances, on peut noter qu'en 1962 notre représentant à Saint-Domingue[5] écrivait : « Peut-être Imbert Barreras ne craindrait-il pas de recourir à l'armée comme un seul moyen de s'opposer efficacement aux communistes ».

Quelle que soit, en tout cas, la valeur légale de chacun des deux « gouvernements », il apparaît qu'en fait la présence de l'énorme masse constituée par 30 000 soldats et 32 navires de guerre des États-Unis laisse peu de chances au colonel Caamaño. Reste à savoir si celui-ci optera pour la résistance à outrance ou pour un compromis auquel ont semblé l'inciter ses adversaires, en libérant son frère (précédemment emprisonné par le général Wessin) et en limogeant 8 officiers supérieurs réputés chefs des « ultras »[6].

(Amérique, République dominicaine, 1965).

[1] Le 6 mai. Voir le télégramme, en espagnol, référence 18962/1048/5822 FRPA, Santo Domingo, 6 mai 1965.

[2] Le 10 mai 1965.

[3] Le 25 septembre 1963, le gouvernement du Dr Juan Bosch (élu le 20 décembre 1962) est renversé par un coup d'État militaire appuyé par certains partis de droite. La Constitution démocratique est abrogée. Le président Juan Bosch, le vice-président Armando Gonzalez Tamayo et les membres du gouvernement sont arrêtés et contraints de démissionner. Un *Triumvirat* composé de MM. De Los Santos, Tapia Espinal et Tavarez Espaillat se substitue au président. Peu après, M. Donald Reid Cabral prend la présidence de ce Triumvirat.

[4] Le 31 mai 1961, le dictateur Rafael Leonidas Trujillo est assassiné par un groupe d'officiers. Les deux exécuteurs de Trujillo sont Amiama Tio et Imbert Barreras.

[5] M. Lafon de Lageneste.

[6] Voir le télégramme de Saint-Domingue nos 131 à 135, non retenu, du 11 mai 1965, annonçant le limogeage du général Wessin et de sept généraux. Toutefois, cinq seulement des huit officiers dont Caamaño exige le départ figurent sur cette liste.

221

LE GÉNÉRAL DE GAULLE,
À M. LEVI ESHKOL, PRÉSIDENT DU CONSEIL ISRAËLIEN.

L.[1]. *Paris, 14 mai 1965.*

Monsieur le Président,

Les nouvelles qui me parviennent d'Orient paraissent assez contradictoires. Certes, on y parle de préparatifs qui, s'ils étaient poussés à leur terme, pourraient conduire à des heurts violents. Mais il semble aussi que des deux côtés on demeure accessible à ce que commandent la raison et même, comme vous voulez bien le reconnaître, une sorte d'intérêt commun. Au cours de notre entretien du 28 juin 1964[2], dont j'ai gardé le meilleur souvenir, vous m'avez dit combien vous souhaitiez une paix sincère avec vos voisins. Laissez-moi vous dire que j'ai le sentiment d'avoir rencontré chez ceux de leurs chefs d'État, avec lesquels j'ai eu des contacts, des dispositions également favorables à la paix.

Je constate en outre que, malgré les difficultés et les incidents, Israël consolide ses relations dans le monde. Ce faisant, Israël répond à sa propre et large vocation, laquelle dépasse les conditions de sa situation régionale.

En tout état de cause, la France tient pour nécessaire que la paix demeure en Orient et qu'ainsi les peuples qui y vivent, notamment Israël, pussent mettre en valeur leurs ressources en vue de leur développement économique et social. Cela implique évidemment de la part de chacun d'entre eux le respect de l'intégrité et de l'indépendance de leurs voisins.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute et cordiale considération.

(Afrique-Levant, Israël, Relations politiques avec la France, 1965).

[1] Cette lettre répond à la lettre de M. Levi Eshkol du 3 mai 1965. Le chef du gouvernement israélien est de plus en plus inquiet de voir le gouvernement libanais, pressé par la RAU, entreprendre des travaux de détournement des eaux du Jourdain en violation du plan Johnston (voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 69, 86, 217, 227, 235). Il demande au Président français de dissuader le président Hélou, lors de sa visite à Paris prévue du 1er au 4 mai, *« d'entreprendre des actes susceptibles d'accroître la tension et de menacer la stabilité »*.

[2] Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 3.

222

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georgy, Ambassadeur de France à Cotonou.

T. nos 203 à 207[1]. *Paris, 14 mai 1965, 21 h. 37.*

Diffusion strictement réservée.

Je me réfère à vos télégrammes nos 151[2], 160[3], 162[4], 171[5], 175[6] et 183[7] ainsi qu'à votre dépêche 19/DAM du 30 avril[8].

Il paraît, à première vue, assez paradoxal que le général Soglo et ses partisans dans l'armée dahoméenne envisagent une action de force, qui aurait pour premier résultat d'écarter du pouvoir M. Ahomadegbe et de renforcer par-là même la position de M. Apithy. On peut se demander, dans ces conditions, si le général Soglo n'est pas l'instrument inconscient du président de la République dahoméenne.

Sur le plan plus général, nous devons garder présent à l'esprit que la politique du président Ahomadegbe, depuis qu'il a accédé au pouvoir[9], a eu pour résultat de rapprocher le Dahomey de ses partenaires de l'Entente[10].

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean-Pierre Cabouat, directeur-adjoint de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département.

[2] Le télégramme de Cotonou nos 151 à 159 du 1er mai 1965, non publié, reprend les déclarations du général Soglo confirmant et éclairant ses intentions : renverser le président Ahomadegbe. Ce télégramme est à rapprocher de celui parvenu d'Abidjan, portant les nos 411 à 413, daté du 30 avril 1965, faisant part de rumeurs sur l'imminence d'un coup d'État au Dahomey, dirigé par le général Soglo.

[3] Le télégramme de Cotonou nos 160 à 161 du 2 mai 1965, non reproduit, souligne l'atmosphère de complot et de crise qui règne à Cotonou et insiste à nouveau sur la détermination du général Soglo à éliminer le président du Conseil, Ahomadegbe.

[4] Le télégramme de Cotonou nos 162 à 166 du 3 mai 1965, non retenu, relate la crise de conscience du général Soglo, toujours convaincu de la nécessité d'agir, mais hésitant et inquiet devant la gravité du geste qu'il envisage d'entreprendre.

[5] Le télégramme nos 171 à 173 du 6 mai 1965, non publié, présente un président Apithy, décontracté, satisfait d'avoir rencontré à Ouagadougou ses amis et confrères des autres États de l'Entente et en particulier le président ivoirien Houphouët-Boigny, venus comme lui assister aux cérémonies marquant le retour du cardinal Zoungrana en Haute-Volta. À cette occasion, il assure de sa fidélité aux idéaux de l'OCAM et de l'Entente.

[6] Le télégramme nos 175 à 178 du 7 mai, non publié, brosse l'atmosphère d'attente que l'on ressent à Cotonou. Hypothèses et rumeurs incontrôlables vont bon train. La crise est latente.

[7] Le télégramme de Cotonou nos 183 à 187 du 12 mai 1965, non reproduit, dresse un schéma d'action pour renverser le gouvernement dahoméen : de l'opposition civile groupée autour de M. Valentin Djibodé Aplogan à une éventuelle intervention de l'armée, à la composition du gouvernement provisoire. Le complot s'élabore.

[8] La dépêche n° 19/DAM du 30 avril 1965 est reproduite ci-dessus.

[9] À la suite des élections présidentielles et législatives le 19 janvier 1964, M. Apithy est élu président de la République du Dahomey et M. Ahomadegbe, vice-président et chef du gouvernement.

[10] Le 18 janvier 1965 à Abidjan. Le Dahomey se réconcilie avec le Niger Les deux pays déclarent qu'ils mettront tout en œuvre pour effacer tous les malentendus qui ont, de novembre 1963 à 1964, brouillé leurs relations. Le 17 avril 1965, le président Ahomadegbe se rend à Abidjan.

Malgré ses tergiversations et ses erreurs, il a su contenir les initiatives de M. Apithy et donner à la politique étrangère du Dahomey une orientation modérée. D'autre part, sous son influence les relations franco-dahoméennes se sont améliorées[1].

Les événements qui se préparent au Dahomey ont donc tout lieu de nous inquiéter. Il est à redouter, d'autre part, que l'intervention dans la vie politique du pays n'accroisse l'instabilité et ne constitue un exemple contagieux pour les cadres militaires d'autres États africains.

Pour notre part, nous souhaitons que le Dahomey bénéficie d'un régime stable et populaire, condition de son développement et de l'utilisation efficace de l'aide amicale que nous lui apportons. Comme vous l'avez vous-même rappelé à vos interlocuteurs, nous ne pouvons prendre parti dans les conflits ou les rivalités de personnes qui opposent entre eux les dirigeants dahoméens. Nous ne saurions, en tout cas, cautionner et encore moins soutenir une action qui aurait pour première conséquence d'ouvrir au Dahomey une nouvelle et grave crise politique aux développements imprévisibles.

Vous pouvez vous inspirer des considérations qui précèdent dans les contacts personnels que vous serez amené à avoir au cours des prochains jours avec les principaux dirigeants dahoméens et, en particulier, avec le général Soglo.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Dahomey, 1965).

223

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 381/EU[2]. *Athènes, 14 mai 1965.*

(*Reçu :* le 18).

Par ma lettre n° 160/EU du 27 février 1964[3], j'avais montré comment, dès le début de l'actuelle crise de Chypre, notre pays était apparu aux yeux des Grecs comme le seul dont les thèses fussent favorables à la cause hellénique.

Les porte-parole du gouvernement français avaient en effet été les seuls à déclarer que les accords de Zurich et de Londres étaient inapplicables

[1] Le 29 février 1965 est signée la convention franco-dahoméenne de financement des opérations de modernisation rurale dans le nord-ouest du Dahomey ; le 22 mai, M. Raymond Triboulet, ministre délégué chargé de la Coopération, arrive à Cotonou venant de Niamey, soulignant l'excellence des relations franco-dahoméennes.

[2] Cette dépêche est intitulée : *La France et l'affaire chypriote selon Athènes.*

[3] Reproduite dans *D.D.F.*, 1964-I, n° 120.

et que le différend n'était pas de la compétence de l'Organisation du Pacte atlantique. Nous savons d'autre part que le Premier ministre grec s'était montré fort satisfait de l'entretien qu'il avait eu en juillet 1964 avec M. le Président de la République[1].

Depuis lors, les développements consécutifs aux bombardements turcs du mois d'août[2] ont conféré à l'URSS et aux États-Unis un rôle déterminant dans l'évolution de l'affaire. La politique française de non-immixtion dans une crise survenue dans une région où nous n'avons aucune responsabilité particulière, et qui est pour une bonne part la conséquence d'accords que nous n'avons pas signés, n'a pas toujours été bien comprise par l'opinion hellénique.

La déception d'Athènes fut à la mesure des espérances que nos déclarations officielles avaient fait naître, même si l'interprétation qu'on en avait faite ici avait été quelque peu abusive. Nous nous considérions manifestement comme les alliés des Turcs aussi bien que des Grecs, et nous n'avions pas de raison de donner notre préférence aux uns plutôt qu'aux autres. Les Grecs avaient cependant espéré, du fait qu'en principe nous approuvions leurs thèses, que nous hésiterions moins à nous engager dans cette affaire. De là chez eux une sorte de vague ressentiment ou de désaffection à notre égard, qui ne s'exprimait pas toujours ouvertement, mais qui n'en était pas moins réelle.

À la veille du Conseil des ministres de l'OTAN[3], qui devait être l'occasion d'une prise de contact entre les ministres des Affaires étrangères de Grèce[4] et de Turquie[5] à Londres, le journal gouvernemental *Ethnos* consacrait un article à la politique française dans l'affaire de Chypre, en mentionnant que son correspondant à Paris tirait ces informations « d'une source française autorisée ».

La France, y lit-on, désapprouve les pressions qui vont être exercées sur la Grèce pour que celle-ci accepte un règlement rapide du problème chypriote. Selon le point de vue français, la situation actuelle s'analyserait de la manière suivante :

1) Au point où en sont les choses, il est impossible de concevoir une solution du problème qui ne soit pas acceptable à la fois par la Grèce et par la Turquie. Certes, la solution peut être trouvée par les Chypriotes, mais en dernier ressort, elle devra être approuvée par Athènes et par Ankara.

[1] Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 289.

[2] Les 8-9 août 1964. Se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, n° 68.

[3] Les 11-12 mai 1965. Au sujet des entretiens de Londres, tenus en marge de la conférence de l'OTAN, le point de vue turc est exposé dans la dépêche d'Ankara, n° 740/EU du 17 mai 1965, non reproduite, dressant un premier bilan résultant de ces conversations ; le point de vue chypriote se trouve dans la dépêche de Nicosie n° 455/EU, non retenue. Nicosie estime que ce dialogue gréco-turc est voué à l'échec.

[4] M. Costopoulos est le ministre grec des Affaires étrangères depuis février 1964.

[5] M. Hasan Isik est le ministre turc des Affaires étrangères depuis avril 1965.

2) Dans les conditions actuelles, il est difficile d'aboutir rapidement à un règlement de l'affaire. Contrairement aux Anglo-Saxons, qui voudraient coûte que coûte parvenir à une solution, ou même l'imposer, les Français estiment que tout effort visant à rechercher des solutions hâtives ne peut que compliquer encore le problème et détériorer les relations gréco-turques. Le sort des bases britanniques et leur utilisation actuelle ne devraient pas être un argument susceptible d'influencer le débat.

Nous estimerions donc, selon la même source grecque, que la chose la plus importante est de gagner du temps, afin que les passions s'apaisent et que se créent les conditions nécessaires à une solution pacifique et réelle du problème chypriote, en évitant les pièges et les provocations qui sont préparés de divers côtés.

Décrivant ainsi à grands traits la position française à l'égard du problème chypriote, l'*Ethnos* en conclut qu'il ne faut pas s'attendre actuellement que la France essaie de jouer un rôle actif et de faire prévaloir ses vues. Il observe cependant que la position de notre pays se rapproche sur beaucoup de points de celle de la Grèce. Cette constatation, qui n'avait plus été faite dans la presse hellénique depuis plusieurs mois, mérite d'autant plus d'être signalée que les journaux d'Athènes se font par ailleurs très docilement l'écho des réactions américaines à l'égard de la politique étrangère française.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

224

M. de Souza, Premier conseiller près l'ambassade de France à Athènes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 541 à 544. *Athènes, 15 mai 1965.*

(*Reçu :* 14 h. 00).

En l'absence du ministre des Affaires étrangères[1], qui ne regagnera Athènes que demain soir, j'ai interrogé aujourd'hui le sous-secrétaire d'État permanent[2] sur les contacts gréco-turcs de Londres.

D'après M. Pappas, M. Costopoulos aurait obtenu de son collègue turc[3] des assurances selon lesquelles le patriarche œcuménique et la communauté grecque d'Istanbul ne seraient plus inquiétés. C'était là,

[1] M. Stavros Costopoulos.

[2] M. Pappas.

[3] M. Hasan Isik.

bien entendu, sur les plans des rapports gréco-turcs un point extrêmement important.

En ce qui concerne Chypre, M. Pappas assure que la conversation n'a pas été engagée sur le fond. Il s'indigne notamment des « spéculations » de la presse grecque, dont l'article de l'*Avghi*, mentionné par mon télégramme n°s 533/535[1], donne un bon exemple et fait état des préoccupations de M. Papandréou sur le même sujet. Tout cela, selon le sous-secrétaire d'État, n'est que fabulations.

À l'en croire, seules les questions de la procédure à suivre auraient été abordées, et notamment le point de savoir si les contacts auraient lieu aux Nations Unies et sous leur égide, comme le souhaitaient les Grecs, ou par la voie diplomatique ordinaire comme le voulaient les Turcs, « qui avaient excommunié Galo Plaza et U Thant ». M. Pappas assurait ne pas savoir encore si M. Costopoulos avait ou non accepté la seconde formule.

D'autre part, la délégation à Londres aurait rappelé sa volonté d'associer le gouvernement chypriote aux négociations sur lesquelles déboucheraient éventuellement les contacts bilatéraux, et les Turcs auraient une fois de plus manifesté leur répugnance à rencontrer Mgr Makarios.

Dans l'ensemble, les propos de M. Pappas rendaient un son passablement restrictif : c'est que l'homme est connu pour ses sentiments vivement turcophobes et favorables à l'Ethnarque. Comme je remarquais que toutes les dernières déclarations de Mgr Makarios[2] sur la nécessité de parvenir à l'*Enosis* sans la moindre concession de la part de Chypre semblaient être faites pour rendre les conversations gréco-turques plus difficiles, le sous-secrétaire d'État m'a répondu : « Notre point de vue est le même. Le gouvernement grec ne pourra jamais admettre aucune concession territoriale aux Turcs, ni à Chypre, ni naturellement ailleurs ». Si la position grecque est vraiment aussi intransigeante que le dit M. Pappas, il y a évidemment bien peu de chances pour que les contacts gréco-turcs puissent déboucher sur un arrangement.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

[1] Le télégramme d'Athènes n°s 533 à 535 du 14 mai 1965, non retenu, cite des extraits de l'article de l'*Avghi*, selon lequel la solution du problème chypriote serait en fait un quadruple partage sous le couvert de l'*Enosis*.

[2] Voir le télégramme d'Athènes n°s 538 à 540 du 14 mai 1965, non retenu.

225

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2698 à 2699. *Washington, 16 mai 1965.*

(*Reçu :* 17 h. 20).

L'explosion de la seconde bombe atomique chinoise[1], prévue ici depuis le mois de mars, a été qualifiée de « profondément regrettable » par le porte-parole du Département d'État, qui a déploré qu'elle ait été effectuée « en totale méconnaissance du traité sur l'interruption des expériences nucléaires »[2]. M. McCloskey a rappelé que la garantie donnée le 18 octobre 1964 par le président Johnson aux nations sans armes atomiques contre toute tentative de chantage nucléaire restait toujours valable[3]. Il a également indiqué que les États-Unis poursuivraient leurs efforts pour aboutir à un accord qui mettrait fin à toutes les expériences, réduirait la course aux armements et contribuerait au maintien de la paix dans le monde. Au même moment, la Commission de l'Énergie atomique annonçait qu'une explosion nucléaire, la 338e, venait d'avoir lieu dans le Nevada et la presse rendait publique les déclarations faites récemment, à huis clos, par M. McNamara devant une commission du Congrès évoquant la menace chinoise, M. McNamara avait envisagé de créer contre elle un système de défense anti-missiles *Nike X* dont il évaluait le coût à 8 ou 10 milliards de dollars. Si l'événement ne semble avoir guère affecté une opinion pour qui la supériorité militaire américaine est désormais un dogme, les journaux lui ont consacré de nombreux commentaires. Ceux-ci sont à peu près unanimes à souligner que l'explosion chinoise contribuera à rehausser le prestige de Pékin[4], à accroître son influence sur ses voisins et à transformer l'équilibre des forces dans le monde. Les commentateurs sont également d'accord pour prévoir que la politique américaine, exploitant le courant révélé par les travaux annuels de l'Assemblée de New York sur le désarmement et l'annonce de la prochaine réunion des pays non alignés à Alger[5], relancera ses efforts pour aboutir à un accord sur la

[1] Le 13 mai 1965, la République populaire de Chine fait exploser sa deuxième bombe atomique.

[2] Ce traité ou *Test ban Treaty* date du 5 août 1963. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 43.

[3] Cette garantie est donnée le 18 octobre 1964 par le président Johnson aux Nations non nucléaires lors d'une allocution télévisée du même jour, au cours de laquelle il commente les événements de la semaine écoulée, notamment la démission de M. Khrouchtchev et l'explosion de la première bombe atomique chinoise. Se reporter au télégramme de Washington nos 6259 à 6267 du 19 octobre 1964, non reproduit.

[4] Voir à ce propos le télégramme de Pékin nos 118 à 137 du 9 janvier 1965, reproduit ci-dessus.

[5] Il s'agit respectivement de l'Assemblée générale annuelle de l'ONU et du projet de réunion à Alger des pays non alignés, le 29 juin 1965.

non-prolifération nucléaire, qui permettrait de renforcer la sécurité et de souligner l'isolement du pays qui refuserait d'y souscrire.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

226

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, à M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 7460 à 7469[1]. *Paris, 17 mai 1965, 21 h. 00.*

Réservé.

M. Gromyko a invité le Ministre et plusieurs de ses collaborateurs à prendre avec lui le petit-déjeuner du 16 mai à l'ambassade russe à Vienne[2]. La plus grande partie de la conversation a porté sur des sujets d'ordre général. M. Gromyko et ses collègues ont tenu à se montrer particulièrement aimables vis-à-vis de leurs invités français.

Le Ministre a eu, après le repas, une conversation en tête-à-tête d'une demi-heure avec M. Gromyko. Les sujets abordés ont été les suivants :

1. *République dominicaine.*

Le ministre des Affaires étrangères de l'URSS a condamné en termes énergiques l'intervention des forces armées américaines en République dominicaine. Il lui a été répondu que, du côté français, comme nous l'avions dit au Conseil de sécurité, nous avions fait connaître clairement notre position. Il convenait de tenir compte, dans une certaine mesure, du fait que la République dominicaine est proche du territoire des États-Unis, et par conséquent dans leur zone de sécurité. M. Gromyko n'a pas relevé cette allusion à la Hongrie[3].

2. *Asie du Sud-Est.*

M. Gromyko a indiqué qu'il avait eu, à l'issue du déjeuner officiel du 15 mai, une brève conversation avec M. Rusk sur les problèmes du Vietnam. Il avait tenu à marquer à nouveau au secrétaire d'État des États-Unis la vive désapprobation du gouvernement soviétique pour les

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] MM. Couve de Murville et Gromyko se trouvent réunis à Vienne, ainsi que leurs homologues américain et britannique, pour commémorer le dixième anniversaire de la signature du traité d'État autrichien.

[3] Allusion à l'intervention soviétique en Hongrie en octobre et novembre 1956. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1956-III, nos 1, 14, 19, 22 à 24, 26, 27, 30, 31, 33, 34, 36 à 39, 41, 45, 48, 49, 53, 55, 57, 60, 66, 69, 73, 84, 89, etc.

bombardements du Nord-Vietnam et le débarquement accéléré des troupes américaines au Vietnam du Sud. Il n'avait pas eu la possibilité, ni d'ailleurs le désir, de poursuivre cette conversation, ayant été interrompu par des personnes étrangères.

Le Ministre lui a demandé quelle était la position actuelle de l'URSS au sujet d'une conférence concernant le Cambodge. M. Gromyko a répondu qu'à Paris[1], il avait en effet pris parti pour une conférence de ce genre à la suite d'une demande du prince Sihanouk, mais le chef d'État cambodgien avait depuis lors changé d'avis et le gouvernement de l'URSS était bien obligé d'en tenir compte. M. Couve de Murville a rappelé à M. Gromyko que c'était selon toute vraisemblance à la suite d'une conversation avec M. Chou En-laï à Djakarta que le prince Sihanouk avait formulé des exigences nouvelles[2]. À cette remarque, M. Gromyko s'est abstenu de répondre, comme chaque fois qu'il lui est parlé de la Chine.

3. *Allemagne*

M. Gromyko a parlé de la déclaration tripartite sur le problème allemand faite à Londres le 12 mai pendant la session de l'OTAN[3]. Le Ministre lui a rappelé qu'à Paris, il lui en avait signalé la possibilité. M. Gromyko s'en souvenait et s'est borné à déclarer que cette déclaration avait été visiblement demandée par les Allemands pour des raisons de pure politique électorale. Il était bien évident que le gouvernement de l'URSS n'avait pas changé d'avis et ne considérait pas une telle initiative comme réaliste.

Par contre, le ministre soviétique s'est inquiété à nouveau de la reprise des conversations qui avaient eu lieu à Paris au début du mois de mai entre certaines puissances européennes et les États-Unis sur le projet de force multilatérale. On continuait à Moscou à suivre ces conversations avec beaucoup d'inquiétude. M. Couve de Murville a demandé si cela expliquait la froideur actuelle des relations de l'URSS avec la République fédérale. M. Gromyko ne l'a pas contredit. Le Ministre a répété alors qu'il était douteux qu'un tel projet puisse se développer avant les élections allemandes. Quant à la position française, elle n'avait pas changé.

[1] Se reporter ci-dessus aux comptes rendus d'entretiens, lors de la visite à Paris de M. Gromyko du 25 au 30 avril 1965, entre le général de Gaulle et M. Gromyko le 27 avril et avec M. Pompidou le 28 avril 1965.

[2] Sur ce point, voir ci-dessus la note n° 114/AS du 7 mai 1965 (et notes).

[3] Cette déclaration annexée au communiqué final de la session du Conseil de l'Atlantique nord émane des gouvernements des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni ; elle traite de la réunification de l'Allemagne, qui doit être fondée sur le droit à l'autodétermination des habitants des deux parties de ce pays. À ce sujet, les trois Occidentaux proposent à Moscou de reprendre les négociations sur la question allemande. La version française de la déclaration est publiée *in* : *La Documentation française, Articles et Documents*, n°s 01692-93, 8-10 juin 1965.

4. *Turquie et Chypre*

M. Gromyko devait quitter Vienne le 17 pour Ankara. Il espère que ce voyage permettra de poursuivre la normalisation des relations entre la Turquie et l'URSS, afin de retrouver la confiance qui avait existé entre les deux pays du temps d'Atatürk.

En ce qui concerne Chypre, la position soviétique n'a pas changé. Le gouvernement de l'URSS est opposé à l'*Enosis*[1] (et ceci évidemment à cause de la base anglaise de Chypre)[2]. Il n'existe à son avis qu'une solution : le maintien de l'indépendance de l'île. Il lui a été dit, du côté français que, sans prendre parti sur cette question de l'*Enosis*, nous estimions qu'il n'y avait d'autre solution possible qu'un accord direct entre Grecs et Turcs. Les contacts entre les deux venaient d'ailleurs de commencer à Londres.

À la fin de l'entretien, M. Gromyko a de nouveau indiqué combien il souhaitait que les gouvernements français et soviétique restent en rapports étroits sur les problèmes d'actualité. Il était toujours prêt à recevoir M. Baudet pour toute conversation que nous jugerions utile et adresserait, de son côté, les instructions nécessaires à M. Zorine.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

227

M. Hardion, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 740/EU[3]. *Ankara, 17 mai 1965.*

(*Reçu :* le 22).

Bien que le centre de gravité de l'affaire chypriote se soit déplacé cette dernière semaine à Londres[4] et que l'on ait observé ici une assez grande discrétion sur le sujet, je ne voudrais pas laisser passer la présente valise sans tenter d'établir un premier bilan de la situation, telle qu'elle apparaît, vue d'ici, en fonction des informations, le plus souvent de seconde main, dont on dispose actuellement à Ankara. Je n'aurai pas, de toute façon, la possibilité d'interroger M. Hassan Isik avant plusieurs jours, car le ministre, qui est de retour depuis moins de quarante-huit heures,

[1] L'*Enosis* est le rattachement de Chypre à la Grèce.

[2] Depuis l'indépendance de Chypre, le Royaume-Uni conserve cependant deux bases dans l'île en toute souveraineté, Akrotiri dans le sud-ouest et Dekhelia dans le sud-est.

[3] Cette dépêche est intitulée : *Affaire de Chypre : après les contacts de Londres.*

[4] Les ministres des Affaires étrangères de Grèce et de Turquie se rencontrent à Londres en marge de la réunion du Conseil atlantique, qui s'est tenue les 11, 12 et 13 mai. Voir les télégrammes d'Ankara n° 680 du 17 mai et d'Athènes n°s 546 à 552 du 18 mai 1965, non retenus.

sera accaparé dès aujourd'hui et jusqu'au 22 mai par la visite officielle en Turquie de M. Gromyko.

Quels sont les résultats connus de cette dernière semaine ?

D'une part et pour la première fois depuis l'ouverture de la crise chypriote, des contacts directs ont été établis entre la Turquie et la Grèce. Ankara les réclamait en vain depuis plus d'un an. À cet égard, c'est un incontestable succès pour la Turquie d'autant qu'il semble bien que Mgr Makarios s'y soit opposé jusqu'à la dernière minute. Aussi bien l'Ethnarque, qui se trouvait à Athènes depuis le 6 mai[1], a-t-il finalement regagné Nicosie sans attendre le retour de Londres de M. Costopoulos.

Les alliés communs des deux parties, et en premier lieu les États-Unis, peuvent s'estimer satisfaits de ce que les deux entretiens successifs qu'ont eus les ministres des Affaires étrangères de Turquie et de Grèce aient eu lieu, sinon dans le cadre, du moins à l'ombre de l'OTAN. Ces entretiens se sont situés, en effet, la veille et le lendemain de la session ministérielle de l'Organisation atlantique et l'influence de celle-ci s'est trouvée soulignée par la médiation de fait de certains de ses membres, en particulier du ministre des Affaires étrangères canadien[2]. Aussi bien, le communiqué final de la session s'est-il plu à marquer que les contacts avaient eu lieu « à l'occasion » de la réunion ministérielle. De son côté, M. Brosio, dans sa conférence de presse du 13 mai, a estimé que la « première rencontre » de MM. Isik et Costopoulos, constituait « un des deux résultats positifs de la session », le second étant la déclaration tripartite sur l'Allemagne.

De même, la décision a-t-elle été prise à Londres de poursuivre, en leur donnant un caractère permanent, les contacts *directs*[3] établis entre la Turquie et la Grèce.

Ankara, semble-t-il, aurait souhaité que la tâche en fût confiée aux ambassadeurs des deux pays dans un tiers pays *neutre*[4] et que le comité formé à cet effet fût présidé par une personnalité étrangère jouissant de la confiance des deux gouvernements. Athènes, sans doute pour complaire à Mgr Makarios, aurait proposé, pour sa part, de placer les futures conversations sous l'égide des Nations Unies, ce que la Turquie, peut-être en raison du souvenir laissé par M. Galo Plaza, aurait « jugé inacceptable au stade actuel ».

La solution moyenne retenue – et qui a sans doute pour le grand public un caractère un peu décevant – est de poursuivre les contacts par la voie diplomatique normale, respectivement à Ankara et Athènes. M. Tuluy, ambassadeur de Turquie en Grèce, a été de ce fait appelé en consultation par son gouvernement.

[1] Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 436/EU du 11 mai, non reproduite, intitulée *Entretiens de Mgr Makarios avec les dirigeants hellènes*.

[2] M. Paul Martin.

[3] Mot souligné dans le texte.

[4] Mot souligné dans le texte.

Y a-t-il eu novation et, dans l'affirmative, de quel ordre dans l'affaire de Chypre ?

Il semble que ce qui a été essentiellement modifié ces derniers jours c'est un certain *climat*[1] des relations turco-grecques. Le souci de s'entendre s'est substitué à la tentation d'en découdre. L'engrenage des mesures et contre-mesures a été stoppé. Du côté turc, le silence s'est fait sur la situation des ressortissants hellènes et du patriarcat d'Istanbul et, à Londres même, la question des armements à Chypre, qui devait être soulevée devant le Conseil de l'OTAN, ne l'a finalement pas été[2]. Athènes tend « le rameau d'olivier » et on se déclare prêt à Ankara à le saisir. A M. Papandréou qui se félicitait que les « entretiens de Londres eussent amélioré l'atmosphère », M. Ürgüplü a fait écho en notant que ces entretiens avaient apporté un « soulagement ».

Mais, sur le fond, il n'y a apparemment rien de changé. Le 13 mai, M. Isik réaffirmait à Londres devant les journalistes que « la solution à atteindre devait préserver l'équilibre établi à Lausanne entre la Turquie et la Grèce » et que « pour résoudre le problème de Chypre, il fallait partir des traités de 1960 ». Le même jour, M. Costopoulos déclarait, de son côté, qu'il « n'acceptait pas la thèse turque selon laquelle l'union de Chypre à la Grèce détruirait l'équilibre de Lausanne » et que « les traités de Zurich et de Londres étaient devenus inopérants ». (Il est vrai qu'on peut précisément « partir » d'un traité « inopérant » pour le modifier).

À son retour en Turquie, M. Isik a fait des déclarations quelque peu contradictoires sur le contenu même de ses échanges avec son collègue grec. Alors qu'à Istanbul, il déclarait aux journalistes qu'« une solution du problème ne s'était pas dégagée de ses entretiens avec M. Costopoulos » (ce qui laissait supposer que ces entretiens avaient débordé le cadre de la simple procédure), il indiquait, quelques instants plus tard à Ankara, que « la substance du problème n'avait pas été abordée ».

À vrai dire, ce point est secondaire. L'important est de savoir sur quoi porteront les futures conversations *bilatérales*[3] gréco-turques. Or, il semble bien que l'accord réalisé à ce sujet marque un réel progrès et donne à Ankara un nouveau motif de satisfaction.

En effet, selon M. Costopoulos lui-même, il s'agit de rechercher « une solution définitive ». C'est donc que les Grecs admettent désormais qu'une telle recherche puisse être menée, au moins dans un premier stade, en dehors de la présence de Mgr Makarios ou d'un de ses représentants. Sans doute, le ministre des Affaires étrangères grec a-t-il souligné que « toute solution concernant l'avenir de l'île devra recueillir l'agrément du gouvernement de Chypre », mais il s'est contenté d'indiquer que « le

[1] Mot souligné dans le texte.

[2] Voir le télégramme d'Ankara n°s 406 à 410 du 18 mai 1965, non retenu, soulignant l'optimisme mesuré qui ressort des conversations gréco-turques de Londres.

[3] Mot souligné dans le texte.

gouvernement grec *serait*[1] favorable à une participation chypriote aux conversations avec la Turquie ». Il n'a rien exigé à ce sujet, s'en remettant même à l'appréciation d'Ankara (« si la Turquie n'y a pas d'objection »).

Il est hautement probable qu'Athènes, là encore, a passé outre aux objections de l'Ethnarque.

Quelles perspectives se trouvent désormais ouvertes ?

Ces perspectives résident essentiellement dans la suite des conversations gréco-turques. Celles-ci prennent le relais des médiations américaines et onusiennes successives et, comme elles, capitalisent aujourd'hui tous les espoirs, du moins dans les camps turc et grec sinon dans celui des Grecs chypriotes. Un nouvel échec relancerait sans doute la tension à un niveau supérieur.

Or, pour que le climat qui a présidé à la décision d'engager des conversations bilatérales se maintienne et pour que le contact permanent entre la Turquie et la Grèce, une fois établi, se prolonge le temps nécessaire, certaines conditions paraissent indispensables. Sans doute faudrait-il au minimum que, du côté hellène, l'on accepte de geler la situation à Chypre sinon de rétablir le *statu quo ante*. Les Turcs, de leur côté, devraient abandonner de façon durable leur politique de représailles.

Mais la situation dans l'île dépend autant de Mgr Makarios que du gouvernement d'Athènes et l'Ethnarque ne paraît pas spécialement disposé à favoriser un compromis direct entre la métropole grecque et Ankara.

En Turquie, le gouvernement de M. Ürgüplü est trop faible pour résister, moins d'un semestre avant les élections législatives, à une pression sérieuse de l'opinion. Toute nouvelle déception de celle-ci le conduirait vraisemblablement à durcir sa position. Le Premier ministre n'a-t-il pas tenu à déclarer le 13 mai devant le Sénat : « Nous sommes résolus à faire preuve de la plus grande énergie ». Le même jour, un crédit additionnel de deux cent cinquante millions de livres turques était voté pour renforcer le potentiel militaire du pays.

C'est dire que les résultats obtenus à Londres paraissent encore bien fragiles, sans compter que M. Gromyko peut s'employer à brouiller les cartes, durant les cinq jours de sa visite ici[2]. Le rapprochement gréco-turc et l'intérêt qu'y trouve l'OTAN ne sont évidemment pas de nature à satisfaire l'URSS.

On affecte, cependant, à l'ambassade soviétique à Ankara de considérer que l'*Enosis* ne se réalisera jamais, faute pour la Grèce de pouvoir offrir

[1] Mot souligné dans le texte.

[2] Voir la dépêche de Nicosie n° 486/EU du 27 mai 1965, non reproduite, commentant la visite de M. Gromyko en Turquie.

une compensation suffisante à la Turquie[1]. On estime donc que la solution de la crise de Chypre continue de passer par un aménagement du statut interne de l'île et on pense, dans ces conditions, que la position de l'URSS, telle qu'elle a été définie par M. Gromyko lui-même le 21 janvier dernier, conserve pour Ankara tout son attrait. En somme, l'ambassade soviétique espère l'échec des contacts bilatéraux turco-grecs.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

228

M. DE LEUSSE, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AU CONSEIL DE L'OTAN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 142[2]. *Repan, 18 mai 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 26).

M. Couve de Murville intervient dans ce débat[3], que la France n'a pas recherché, pour rappeler la position qui est celle de son pays, depuis quelques années déjà, dans cette affaire difficile. La France et les États-Unis poursuivent en effet un dialogue de sourds sur un sujet délicat, qu'il convient d'aborder aujourd'hui avec prudence, car maintenant il s'agit d'une guerre véritable et des hommes se font tuer.

Sur les origines de la crise vietnamienne, le jugement du gouvernement français est différent de celui qu'a proposé M. Rusk : il s'agit d'une guerre civile, qui a opposé, dès le début, une partie de la population du Sud-Vietnam au gouvernement de Saigon, celui de feu M. Diem. Sans doute, des interventions extérieures se sont-elles manifestées. Dès le début, le Vietnam-Nord a soutenu la rébellion. Mais ce ne fut pas la seule intervention. La question se pose de savoir qui est intervenu le premier. Mais elle n'a plus qu'un intérêt historique, car la guerre civile dure depuis dix ans.

S'agit-il d'une manifestation de ce que l'on appelle le communisme mondial ? Existe-t-il un plan de domination par le moyen de guerres de libération, suscitées de l'extérieur ? Une telle explication n'est ni complète, ni

[1] *Note du document :* À remarquer que M. Isik, à sa descente d'avion le 15 mai, a déclaré, d'après le *Milliyet*, que la question de Chypre ne pouvait être résolue par un échange de population et que les journaux de ce matin affirment que ce qu'il est nécessaire d'obtenir de M. Gromyko est l'engagement de soutenir plus à fond la solution fédérale à Chypre.

[2] Ce télégramme est intitulé : *Session ministérielle de l'OTAN n° 8*, qui se tient à Londres des 11 au 13 mai 1965.

[3] Le ministre français des Affaires étrangères répond ici, le 12 mai 1965, à l'intervention du secrétaire d'État américain sur le Vietnam, prononcée le même jour. Sur celle-ci, voir le télégramme de REPAN n° 141 du 17 mai 1965, non reproduit.

suffisante. Il y a, fondamentalement, un problème national du Vietnam-Sud. Y voir principalement l'effet d'un complot du communisme mondial, appelant en contrepartie une croisade de l'Occident, constitue une explication un peu simpliste. Les choses sont plus compliquées. Ce qui a été dit la veille au Conseil fait apparaître d'ailleurs une transformation fondamentale du monde communiste[1]. Les pays de l'Europe orientale s'ouvrent progressivement. L'attitude de l'Union soviétique n'est plus la même aujourd'hui que du temps de la guerre froide. Elle mesure les risques d'un conflit majeur. Lorsque, aujourd'hui, on pense à un conflit militaire majeur, on constate que le plus grand risque est celui d'un conflit entre la Russie et la Chine.

Dans le même esprit, il ne serait pas sage de la part du Conseil de jeter l'opprobre de façon systématique sur les guerres de libération ; cela conduirait à opposer l'Alliance atlantique à beaucoup de peuples qui leur doivent leur existence, et à donner l'impression que l'on considère ces mouvements comme étant nécessairement d'inspiration communiste. Le Ministre rappelle qu'il eût été commode pour la France, au moment de la guerre d'Algérie, de dire qu'elle luttait contre le communisme international. De fait, la rébellion était bien soutenue par l'URSS et par la Chine. Mais le risque alors aurait été que l'Algérie indépendante fût une Algérie communiste. De même, si la France avait jeté l'anathème contre le gouvernement de Ben Bella, celui-ci serait peut-être devenu communiste. De même en Asie, les Blancs n'ont pas intérêt à transformer la guerre actuelle en un conflit racial contre les Jaunes. C'est là une préoccupation qui, semble-t-il, répond à l'intérêt général de chacun des alliés.

Comment mettre un terme à cette guerre ? La France préconise depuis bien des années une négociation, car, pense-t-elle, une crise de ce type ne peut trouver une solution que politique. Le précédent du Laos auquel M. Rusk se réfère n'est sans doute pas très bon, dans la mesure où les accords de 1961-1962 n'ont pas été appliqués de façon satisfaisante[2]. Cependant, le résultat n'a pas été négligeable : d'une part, on a évité la crise majeure Chine–États-Unis qui se dessinait en 1961 ; d'autre part, le peuple laotien, qui menaçait de se trouver divisé, ne l'a pas été. Et de toutes façons, le Laos ne trouvera pas la paix tant que continuera la guerre au Vietnam.

La conférence proposée pour aboutir à la cessation des combats aurait été sans doute possible ces dernières années. La Chine et le Nord-Vietnam n'y étaient pas opposés et la représentativité du gouvernement de Saigon n'était pas contestée, comme elle l'est aujourd'hui. Il s'agissait dans l'esprit de la France de revenir aux accords de 1954[3] fondés sur l'indépendance et la souveraineté et la non-intervention des puissances extérieures.

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Londres n°s 1966 à 1975 du 11 mai 1965, non reproduit.

[2] Il s'agit des accords de Genève de juillet 1962 sur la neutralisation du Laos.

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

Aujourd'hui, on est contraint de constater que la situation a changé fondamentalement. La guerre civile s'est transformée en guerre pure et simple, avec l'intervention directe des forces américaines au Sud-Vietnam et les bombardements du Nord-Vietnam. Il en résulte que pour tout le monde se posent des problèmes nationaux, en particulier de prestige, et qu'il devient beaucoup plus difficile de parvenir à des accommodements. La situation intérieure du Sud-Vietnam complique également la recherche d'une solution négociée, car maintenant la Chine et le Vietnam demandent que le FNL représente le Vietnam du Sud.

On est donc conduit à craindre que le conflit se prolonge longtemps encore et que les États-Unis s'engagent de plus en plus dans un combat d'où il est peu probable que des solutions nettes puissent sortir, à supposer même que l'on soit maître du terrain. On peut conquérir un pays, mais on ne peut conquérir un peuple. C'est ce qu'enseigne à la France l'expérience qu'elle a eue de la décolonisation depuis quinze ans.

La guerre risque-t-elle de se transformer en un conflit majeur ? la crainte en existe sans doute, car la Chine et l'URSS sont en cause ; on peut faire confiance aux États-Unis pour chercher à éviter ces développements redoutables, mais dans une situation de guerre il est difficile de prévoir. Comment sortir de cette situation ? Depuis quelques mois, les négociations sont devenues plus difficiles, mais chacun les désire des deux côtés. Il s'agit donc de savoir quand et comment organiser une telle négociation. Celle-ci ne devrait s'assortir, de part ni d'autre, d'aucune condition. Quant à la procédure, on n'arrivera à rien en multipliant les déclarations publiques. Peut-être pourrait-on songer à en revenir au truchement toujours utile de la diplomatie.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

229

M. GILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À RABAT,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1917 à 1923. *Rabat, 18 mai 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* le 19, 1 h. 20).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

Citation

L'ambassade de France présente ses compliments au ministère des Affaires étrangères et a l'honneur d'appeler son attention sur les dispositions de l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Agriculture et du sous-secrétaire d'État aux Finances en date du 11 mai 1965, relatif aux parts sociales détenues dans les coopératives agricoles par les anciens propriétaires de lots de colonisation.

L'ambassade de France s'étonne qu'une telle décision ait pu être prise le 11 mai 1965 alors qu'il avait été convenu le 7 mai[2], au cours d'une réunion présidée par Son Excellence le ministre des Affaires étrangères et à laquelle assistaient Son Excellence le ministre de l'Agriculture ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires de leurs départements, que des conversations s'engageraient dans un bref délai avec l'ambassade, pour examiner d'un commun accord l'ensemble des problèmes posés aux coopérateurs français par les mesures de reprise des lots de colonisation.

S'agissant d'une nouvelle extension des mesures frappant des ressortissants français qui détenaient ou qui détiennent encore des lots de colonisation, l'ambassade de France constate qu'aucune disposition de ce document ne prévoit l'indemnisation au profit des intéressés. Elle relève d'autre part que, aux termes de l'arrêté en question, des ressortissants français détenteurs de lots de colonisation et également propriétaires de terres Melk[3] se voient, à défaut de décision contraire du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Agriculture et du sous-secrétaire d'État aux Finances,

[1] Le télégramme de Rabat nos 1913 à 1916 en date du 18 mai 1965, non reproduit, communique à Paris le texte de l'arrêté ministériel marocain du 11 mai, qui comprend un article unique : il transfère à l'État la propriété des parts sociales détenues dans les coopératives agricoles par les anciens propriétaires des exploitations visées par le Dahir du 26 septembre 1963. Après un entretien avec M. Benhima, ministre des Affaires étrangères, M. Gillet en retire l'impression que Rabat ne reviendra pas sur les dispositions envisagées depuis plus d'un an.

[2] Le 7 mai, l'ambassadeur de France est reçu par M. Benhima et le ministre de l'Agriculture, assistés de leurs experts, afin de discuter du sort des lots de colonisation (voir le télégramme de Rabat n° 1690 du 7 mai 1965, non reproduit). Des engagements sont pris par les autorités marocaines pour une reprise progressive des terres.

[3] À ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Rabat, nos 467 à 476 du 11 février 1965 (et notes).

dépossédés de la totalité des parts sociales qu'ils détiennent dans des coopératives agricoles à quelque titre que ce soit.

L'ambassade de France ne doute pas que le ministère des Affaires étrangères tiendra comme regrettables les conditions dans lesquelles ces décisions sont intervenues. Elle lui serait reconnaissante d'intervenir auprès des administrations compétentes pour qu'il ne soit pas procédé, aussi longtemps que les conversations prévues n'auront pas eu lieu entre les autorités marocaines et l'ambassade, à l'exécution de décisions qui risquent, au demeurant, de paralyser l'activité des coopératives agricoles.

L'ambassade de France saisit cette occasion, etc.

Fin de citation.

(Afrique du Nord, Maroc, Questions agricoles, 1965).

230

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2733 à 2737. *Washington, 18 mai 1965.*

(*Reçu :* le 19, 3 h. 00).

Les services du Département d'État s'inquiètent de la situation dans le sous-continent indien.

Les responsabilités dans l'affaire du Rann de Kutch[1] leur paraissent partagées. Cet incident banal sur une frontière contestée aurait pu prendre fin, pensent-ils, avec la venue de la mousson ; la dispute aurait pu même être résolue grâce à la médiation anglaise, s'il n'était survenu des complications imprévues : Delhi, atteint dans son amour propre, ne peut se satisfaire d'un retour au *statu quo* ou d'un compromis : il lui faut arracher à son voisin des concessions qui puissent être présentées comme une victoire diplomatique aux yeux de l'opinion indienne. Karachi, de son côté, à défaut d'un compromis équitable, pourrait alors saisir l'occasion pour relancer, une fois encore, le débat sur le Cachemire. Déjà l'Inde, désirant compenser la faiblesse de sa position stratégique dans le Rann de Kutch, a renforcé son dispositif au Pendjab et provoqué ainsi un mouvement analogue du côté pakistanais : malgré la trêve de fait au sud, la situation s'est détériorée au nord et l'on est partout à la merci d'un incident.

[1] Le Rann de Kutch est une vaste région côtière marécageuse à la frontière occidentale entre l'Inde et le Pakistan, objet et occasion d'incidents entre ces deux pays. Se reporter à ce sujet au compte rendu de l'entretien entre MM. Couve de Murville et Bhutto, ministre pakistanais des Affaires étrangères, le 2 mai 1965, reproduit ci-dessus.

Washington a tenté de peser sur cette évolution en exprimant aux deux parties – mais c'est Karachi qui, en l'espèce, était principalement visé – son opposition à l'utilisation dans le Rann de Kutch des armes fournies par les États-Unis. Si l'accord de 1962 avec l'Inde[1] stipule, en effet, que ces armes sont destinées uniquement à la protection de sa frontière septentrionale, le traité liant Washington à Karachi[2] ne permet au Pakistan de les utiliser que pour sa « légitime défense », ce qui n'est pas présentement le cas.

Bien que, de l'avis des services du Département d'État, le maintien de bonnes relations avec Delhi demeure un impératif de la politique soviétique dans le sous-continent, il ne faut pas s'attendre que M. Shastri puisse au cours de son séjour à Moscou obtenir, dans cette affaire, l'appui politique de l'Union soviétique.

L'URSS n'est d'ailleurs pas plus préparée à fournir à New Delhi la garantie souhaitée contre une menace nucléaire chinoise. Elle condamne de ce fait tout autre recours de l'Inde, qui ne veut pas « s'engager », auprès de la Grande-Bretagne et des États-Unis. M. Shastri, à son retour, résistera de plus en plus difficilement à ceux qui veulent lancer l'Inde dans la course aux armements atomiques.

Si Delhi optait d'ailleurs pour la bombe, déclarent nos interlocuteurs, non seulement l'économie du pays n'y résisterait pas, mais l'Inde perdrait toute autorité auprès des pays du Tiers Monde, sans pour autant pouvoir, et de loin, rivaliser avec la Chine, première puissance atomique d'Asie. Seule une amélioration des relations avec le Pakistan, estime-t-on, qui amènerait Pékin à relâcher, peut-être, dans une certaine mesure sa pression, permettrait à l'Inde de redresser la situation.

C'est pour le moment un cercle vicieux, concluent mélancoliquement nos interlocuteurs.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Du 14 novembre 1962. Se reporter à la dépêche de Washington n° 242/AS du 19 novembre 1962, non publiée, intitulée : *Aide militaire des États-Unis à l'Inde*, rappelant le texte des lettres échangées le 14 novembre 1962 entre le secrétaire d'État américain et l'ambassadeur de l'Inde à Washington afin de prendre acte de l'accord intervenu concernant l'utilisation du matériel livré à l'Inde par les États-Unis.

[2] Un accord de sécurité mutuelle est signé en 1954 entre le Pakistan et les États-Unis. Le 5 mars 1959, ces deux pays signent un accord de défense bilatéral et le 13 juillet 1961, un communiqué est publié à l'issue du séjour à Washington du maréchal Ayub Khan et de ses conversations avec le président Kennedy.

231

M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 829 à 832. *Saigon, 19 mai 1965, 9 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 22).

Les raids aériens sur le Nord-Vietnam, suspendus depuis cinq jours, ont repris hier après-midi.

Sans doute, leur interruption avait-elle été décidée pour permettre à Hanoï de réfléchir et de manifester le cas échéant un désir de négocier[1].

Le choix du moment, si j'en crois certains milieux américains, a toutefois semble-t-il été dicté par le fait qu'un palier avait été atteint dans l'escalade aérienne. Une première catégorie d'objectifs capitaux, les moyens de communication vers le Sud, avaient été épuisés sans que la détermination d'Hanoï ait été ébranlée.

Des objectifs de caractère encore plus vital devaient être désormais atteints et, de fait, l'aviation américaine semble devoir s'en prendre maintenant aux structures économiques du Nord et a commencé de le faire en bombardant les dépôts d'essence de Phu Qui.

On fait également remarquer ici que l'attaque de cette nouvelle catégorie d'objectifs, en général assez éloignés des bases américaines, va faire courir à l'aviation des États-Unis des risques plus grands. Au-delà d'une certaine distance, la couverture des vols par les radars de la VIIe flotte serait moins assurée alors qu'augmenterait l'efficacité des radars et de la DCA qui protègent Hanoï.

En bref, la reprise de l'action sur le Nord devrait se traduire par une aggravation de cet aspect du conflit. L'ambassade des États-Unis estimant en effet que les infiltrations et les approvisionnements en provenance de Hanoï ne cessent d'augmenter par terre comme par mer et pensant qu'à défaut de pouvoir les stopper il convient à tout prix de décourager le Nord de les poursuivre devant l'impasse diplomatique et l'agression sans cesse renaissante des rebelles, on s'en tient à ne voir d'autre issue à la guerre que la capitulation de Hanoï.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 134/AS du 19 mai 1965.

232

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE

Démarche du représentant du Nord-Vietnam

N. n° 134/AS[1]. *Paris, 19 mai 1965.*

Le représentant du Nord-Vietnam[2] a été reçu sur sa demande par le directeur d'Asie le 18 mai.

M. Mai Van Bo tenait à faire part d'urgence au Département de deux communications dont la seconde semble revêtir quelque importance :

1. – Dans un langage très courtois, le délégué du Vietnam-Nord a expliqué à M. Manac'h pour quelles raisons son pays ne pouvait donner son accord aux récentes propositions de l'Inde, relatives à une solution pacifique du problème du Vietnam[3]. Ces propositions s'analysent en substance comme suit :

– cessation des hostilités de part et d'autre du 17e parallèle ;

– surveillance des « frontières » des deux Vietnam par une force afro-asiatique ;

– maintien de la ligne de démarcation tant que les populations n'exprimeront pas le désir de la supprimer.

Les objections de la RDVN, a précisé M. Mai Van Bo, sont les suivantes :

– Comment peut-on se donner pour objectif d'établir un cessez-le-feu entre le Vietnam-Nord et le Vietnam-Sud alors que les opérations militaires mettent en conflit, non point les Vietnamiens les uns contre les autres, mais les Américains à la fois contre les Vietnamiens du Nord et les Vietnamiens du Sud ?

– Comment l'Inde peut-elle proposer l'institution d'une force internationale afro-asiatique sur le 17e parallèle ? L'Inde est bien placée pour savoir qu'il existe déjà une Commission internationale de contrôle[4]. Elle sait d'autre part que la seule instance normale pour traiter du Vietnam est la conférence de Genève de 1954, dont les conclusions stipulent l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité du Vietnam.

[1] Cette note est rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Département.

[2] M. Mai Van Bo est délégué commercial de la RDVN en France.

[3] Sur le refus par le gouvernement nord-vietnamien des propositions formulées le 24 avril 1965 par le président Radhakrishnan, voir la dépêche d'Hanoï n° 315/AS du 18 mai 1965, non reproduite.

[4] L'Inde est, avec le Canada et la Pologne, membre de la Commission internationale de contrôle mise en place par les accords de Genève du 20 juillet 1954.

– L'initiative de l'Inde, si elle se concrétisait, aboutirait à la consolidation de la division entre les deux parties du Vietnam. La réunification, au surplus, est l'affaire du seul peuple vietnamien.

Ainsi donc, l'Inde va à l'encontre des positions qu'elle a elle-même affirmées publiquement dans le passé.

2. – M. Mai Van Bo a tenu, avec une particulière insistance, à rappeler à M. Manac'h le sens qu'il convient de donner aux quatre points de la déclaration de M. Phan Van Dong du 8 avril dernier[1].

Il importe, a-t-il dit, de ne pas détacher l'analyse de ces quatre points, dont le premier postule le retrait des troupes américaines, la liquidation des bases militaires et l'abrogation de l'alliance militaire des États-Unis avec Saigon, du contexte même de la déclaration et du passage qui suit. Ce dernier comporte les mentions ci-après :

« Le gouvernement de la RDVN estime que la position exprimée ci-dessus constitue la meilleure base pour trouver la solution la plus juste au problème vietnamien. La reconnaissance de ces principes créerait des conditions favorables pour trouver une solution pacifique au problème vietnamien et ouvrirait la possibilité de réunir une conférence internationale du genre de celle de Genève de 1954 sur le Vietnam »[2].

M. Manac'h a posé à M. Mai Van Bo une question précise :

– Est-ce à dire que les positions de votre gouvernement sont les suivantes ? Vous formulez dès l'abord le principe[3] du retrait des forces américaines mais vous admettez que sa réalisation concrète sera liée aux conclusions d'une négociation ?

– Exactement.

– Est-ce votre explication personnelle des déclarations de M. Phan Van Dong ou est-ce la thèse de votre gouvernement ?

– C'est celle de mon gouvernement.

– Je puis donc présenter ainsi les choses à mon Ministre ?

– Certainement. Si nous sommes d'accord sur les « bases »[4], on trouvera les voies et les moyens[5] pour la mise en application des principes. En tout cas, une conférence internationale serait alors possible. Nous estimons qu'il convient de trouver une porte de sortie pour les États-Unis. La position que nous suggérons, de toute façon, n'humilie personne.

[1] Qui exigent : 1) le retrait de toutes les forces américaines et alliées du Vietnam ; 2) le respect, en attendant la réunification, des dispositions militaires des accords de Genève de 1954 ; 3) le règlement des affaires du Sud-Vietnam par son peuple suivant le programme politique du FNL ; 4) la réunification par « *accord pacifique entre les deux zones* » (et non par des élections).

[2] Passage souligné dans le texte.

[3] Souligné dans le texte.

[4] Souligné dans le texte.

[5] Souligné dans le texte.

*
* *

M. Manac'h a la conviction que M. Mai Van Bo avait été chargé d'urgence[1] par son gouvernement de faire la précédente démarche, pour saisir l'occasion de l'interruption des bombardements[2]. Il a laissé comprendre clairement qu'il donnait une grande importance à son initiative.

233

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de la France à Vienne, Bonn, washington, Londres, Moscou, Bruxelles, Bruxelles-Delfra, La Haye, Luxembourg, Rome, Budapest, Bucarest, Berne, Prague, Varsovie.

T. circulaire n° 105[3]. *Paris, 21 mai 1965, 16 h. 58.*

Réservé.

À l'occasion des cérémonies qui ont marqué à Vienne le dixième anniversaire de la signature du Traité d'État[4], le Ministre a eu dans l'après-midi du 15 mai un assez long entretien avec le chancelier Klaus.

1. La conversation a porté en premier lieu sur l'association de l'Autriche au Marché commun, plus particulièrement sur la position soviétique à l'égard de ce projet. Le Chancelier a fait remarquer que l'URSS multipliait ses avertissements auprès de personnalités autrichiennes sans toutefois préciser nettement ses intentions, ni élever de protestation officielle[5]. Il a demandé si cette question avait été évoquée lors de la visite de M. Gromyko à Paris[6] et si le Ministre croyait que Moscou, tout

[1] Souligné dans le texte.

[2] Au sujet de la suspension des bombardements américains sur le Nord-Vietnam, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 829 à 832 du 19 mai 1965.

[3] Ce télégramme est signé par M. François Puaux, chargé des Affaires d'Europe au Département.

[4] Le 15 mai 1955, rétablie dans ses frontières de 1938, l'Autriche redevient un pays indépendant, souverain et démocratique. Sur les négociations ayant conduit à la signature du traité d'État du 15 mai 1955, voir *D.D.F.*, 1955-I, sous la rubrique de la Table méthodique intitulée : « Questions européennes, statut de l'Autriche ».

[5] Sur le sujet, se reporter à la dépêche de Vienne n° 192/EU du 15 avril 1965, non reproduite, intitulée *La Russie et les négociations Vienne-Bruxelles*, soulignant le silence du Kremlin et la coalition momentanée du parti socialiste autrichien et des industriels.

[6] Du 26 au 30 avril 1965. M. Gromyko s'entretient successivement avec M. Couve de Murville et le général de Gaulle. Les principaux sujets abordés portent sur l'Asie du Sud-Est (Vietnam, Laos, Cambodge), le désarmement, la sécurité européenne, l'Allemagne, les Nations Unies.

en protestant, finirait par prendre son parti d'un arrangement entre l'Autriche et le Marché commun.

M. Couve de Murville a répondu que cette affaire n'avait pas été mentionnée au cours des entretiens avec M. Gromyko. Il tenait, quant à lui, pour vraisemblable qu'au cas où l'on aboutirait à la conclusion d'un accord raisonnable entre l'Autriche et le Marché commun – ce qui demanderait d'ailleurs un certain temps – les Russes se contenteraient de protester.

Le Chancelier a souligné que le gouvernement autrichien, connaissant l'extrême sensibilité des Soviétiques à l'égard des relations austro-allemandes, voulait éviter que le gouvernement de Bonn ne se présentât comme le défenseur des intérêts autrichiens. Le Ministre a rappelé que la France avait tenu compte de cette préoccupation en soutenant la requête autrichienne.

2. *Le Chancelier* lui ayant fait part des craintes que l'on nourrissait dans certains milieux à l'égard de l'évolution des relations franco-allemandes, M. Couve de Murville a répondu que la réconciliation franco-allemande devait être considérée comme définitive et que la France restait, pour sa part, profondément attachée, aussi bien dans son intérêt que dans celui de l'Europe, à une étroite coopération avec la République fédérale. Cela dit, il était indéniable que des difficultés s'étaient produites depuis un an dans les relations entre Paris et Bonn. Elles s'expliquent dans une large mesure par le sentiment d'insécurité auquel les Allemands sont en proie, du fait de la division de leur pays, et qui les pousse à s'aligner sans réserve sur les Américains dans la plupart des domaines : politique, économique et avant tout militaire ; c'est ainsi que l'armée allemande est complètement sous la coupe des États-Unis. D'autre part, depuis le départ du chancelier Adenauer[1], il est difficile de trouver à Bonn un interlocuteur.

3. *Le Chancelier* a posé diverses questions sur la visite de M. Gromyko à Paris. Le Ministre a répondu en rappelant les conséquences que la crise vietnamienne avait eues sur les relations russo-américaines, ainsi que les inquiétudes suscitées à Moscou par le plan américain de MLF[2]. C'est dans ce contexte que l'Union soviétique avait, depuis plusieurs mois, pris l'initiative de chercher à améliorer ses rapports avec la France.

Les entretiens avec M. Gromyko avaient fait ressortir, comme l'on s'y attendait, une convergence des vues françaises et soviétiques sur la situation dans le Sud-Est asiatique, sur la crise des Nations Unies, ainsi que sur

[1] Le chancelier Konrad Adenauer démissionne en octobre 1963 au profit de Ludwig Erhard, à la suite d'une fronde orchestrée par la CDU.

[2] MLF ou *Multilateral Force*, Force multilatérale.

le projet de Force nucléaire multilatérale. En revanche, et cela n'avait surpris personne, aucun rapprochement n'était apparu à propos de la question allemande. La France était opposée à la conception russe des deux États allemands et à la reconnaissance, sous une forme quelconque, de la RDA. On estimait à Paris qu'il ne convenait pas, dans l'intérêt d'une paix durable en Europe, de priver le peuple allemand de l'espoir d'obtenir sa réunification par des moyens pacifiques. La solution du problème allemand prendrait évidemment du temps. De toute façon, elle n'était concevable que dans le cadre d'une détente générale en Europe et d'un rapprochement progressif entre les pays de l'Est et de l'Ouest. A cet égard, le Ministre a fait allusion à la réussite que représentait le Traité d'État autrichien.

4. Enfin, *le Chancelier* a évoqué les problèmes relatifs à la coopération et à l'intégration européennes. M. Couve de Murville a rappelé la façon de voir au gouvernement français. Celui-ci jugeait peu réaliste de vouloir fonder l'union de l'Europe sur une limitation de la souveraineté nationale des divers États. Il était nécessaire de commencer par une coopération organisée, allant jusqu'à une confédération. Avant de passer à un système fédéral, il faudrait attendre encore bien longtemps.

Le Chancelier a marqué combien l'Autriche s'intéressait à la coopération économique et culturelle de l'Europe, même si ses engagements internationaux l'empêchaient d'y participer dans le domaine militaire ou politique. Il pensait qu'entre les conceptions de politique étrangère de la France et de l'Autriche, il y avait de très nombreux points communs, avant tout en ce qui concerne la sauvegarde de l'indépendance nationale de chacun des États européens et la volonté d'améliorer méthodiquement les relations avec les pays de l'Europe orientale.

M. Couve de Murville s'est déclaré d'accord sur les vues ainsi exposées et indiqué en conclusion qu'il avait conscience du rôle que l'Autriche, en raison de sa position géographique et de son expérience, pouvait jouer vis-à-vis des pays danubiens.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

234

NOTE POUR LE CABINET DU MINISTRE

Commission culturelle franco-italienne

N. n° 337 ACT/lg[1]. *Paris, 21 mai 1965.*

La XIIe session de la Commission mixte, qui s'est tenue à Rome les 17 et 18 mai, a permis de faire le point de manière approfondie et amicale de toutes les questions qui se posent entre les deux pays dans le domaine culturel.

D'une manière générale, les échanges se développent dans des conditions satisfaisantes. L'action de notre service culturel et de nos centres culturels s'est étendue à de nouveaux secteurs : celui de la formation des professeurs italiens de français notamment, grâce à des cours de perfectionnement et à des stages pédagogiques de plus en plus suivis[2]. Les échanges de jeunes, depuis la création récente d'un bureau spécialisé à notre ambassade, ont fait l'objet d'initiatives nombreuses qui ont déjà permis un net accroissement de cette forme d'activités, auxquelles est donné principalement un caractère social et éducatif.

Les aspects traditionnels des échanges : lecteurs et assistants, professeurs d'université et chercheurs, boursiers, de même que la coopération dans le domaine du livre, du cinéma et de la télévision, et dans le domaine artistique, ne présentent pas de difficultés sérieuses. La délégation italienne s'est montré très satisfaite du succès remporté par l'exposition sur Le Caravage (60 000 visiteurs) de même que de la participation française au VIIe centenaire de Dante[3] et de nos projets d'expositions pour le 3e centenaire de la fondation de la Villa Médicis, qui aura lieu en 1966.

Quatre problèmes plus délicats ont été abordés, soit au cours des réunions de la Commission, soit dans des entretiens particuliers.

1. *Enseignement du français en Italie*

Si l'enseignement de l'italien en France est en constant accroissement, il n'en est pas de même de l'enseignement du français en Italie qui connaît depuis plusieurs années un ralentissement, et même une régression

[1] Cette note est rédigée par M. Pierre de Menthon, conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique auprès de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département. Pour une vue plus complète, par pays et par grands secteurs de l'action culturelle française à l'Étranger, se reporter au *Rapport d'activité 1965* de cette même direction.

[2] Cinq stages groupant chacun une cinquantaine de participants ont lieu en Italie : trois à Rome, un à Florence, un à Milan. Des professeurs italiens suivent des stages en France, dont une session spéciale organisée à Besançon à l'intention des maîtres des écoles moyennes (enfants de 11 à 14 ans).

[3] L'Institut français de Florence organise au mois de mai une exposition *Dante et la France* à l'occasion du VIIe centenaire de la naissance de Dante.

sensible dans les établissements scientifiques et techniques où l'anglais a pris d'assez loin la première place. Nous avons souligné combien cette situation était regrettable et demandé à nos interlocuteurs que toutes mesures soient prises au moins sur le plan gouvernemental, par exemple lors de la création de nouvelles chaires de professeurs, pour remédier autant que possible à cet état de choses.

2. *Lycée Chateaubriand*[1]

La position du gouvernement français, en ce qui concerne la construction du lycée Chateaubriand dans le parc de la Villa Strohl-Fern, a été une nouvelle fois rappelée. Les représentants du ministère italien des Affaires étrangères, tout en promettant de continuer leurs efforts pour régler cette affaire, n'ont pas caché les difficultés qu'elle soulevait.

3. *École Saint Dominique de Rome et École française de Milan*[2]

Nous souhaitions que les élèves italiens de l'Institut Saint Dominique de Rome et ceux de l'École française de Milan puissent bénéficier des mêmes équivalences, après avoir passé leur baccalauréat français, que les élèves du lycée Chateaubriand.

La délégation italienne s'est montrée très réticente, invoquant le caractère restrictif des avantages qui avaient été accordés par la convention culturelle (annexe I de 1956) au seul lycée Chateaubriand. Elle a cependant proposé que l'équivalence soit accordée pour 1965 et 1966 aux élèves de l'Institut Saint Dominique (ce qui aurait permis de régler favorablement le cas de la petite fille de M. Pietro Nenni, élève de cet établissement), mais en se refusant à la reconnaître pour l'École de Milan. Cette discrimination entre les deux établissements et le caractère très provisoire de l'avantage reconnu à l'Institution Saint Dominique ne nous permettait pas d'accepter un tel compromis. Il a donc été décidé que l'affaire serait reprise dès que possible par la voie diplomatique.

[1] Le Lycée Chateaubriand à Rome groupe un millier d'élèves environ du jardin d'enfants à la classe terminale. L'enseignement est donné selon les programmes français, sanctionné par le baccalauréat français. L'exiguïté des locaux amène le Département à envisager depuis 1957 la construction d'un nouveau lycée sur le terrain de la villa Strohl-Fern, contiguë à la villa Borghese, léguée à la France en 1927 par le peintre alsacien Strohl-Fern. Toute construction sur ce terrain doit faire l'objet d'une dérogation préalable de la municipalité romaine, qui ne l'a toujours pas accordée, en dépit des interventions de l'ambassade. Voir une note de Rome à Paris, datée de janvier 1964, traitant du *Problème posé par l'utilisation de la villa Strohl-Fern à Rome*, non reproduite.

[2] Il s'agit de deux établissements d'enseignement privés, l'un religieux, relevant de la congrégation romaine de Saint Dominique, l'autre laïc, relevant de la Chambre de Commerce française de Milan. Tous deux dispensent l'enseignement primaire et secondaire selon les programmes français, sanctionné par le baccalauréat. Le sujet de discorde porte sur l'équivalence des diplômes. Dans le cas de l'école française de Milan, il serait en outre nécessaire que le gouvernement français puisse accorder une aide exceptionnelle pour la construction de nouveaux bâtiments et accroisse l'assistance au corps enseignant.

4. *Université européenne*[1]

La question n'était pas à l'ordre du jour de la commission mixte, mais M. Cattani avait exprimé le désir de s'en entretenir avec M. Basdevant qu'il a reçu dans le bureau qu'il conserve encore à la *Farnesina*. L'ancien secrétaire général a fait valoir qu'une bonne partie du chemin vers un accord avait été accomplie et qu'il fallait donc se réunir pour essayer de venir à bout de la négociation.

M. Basdevant lui a répondu qu'une nouvelle réunion n'aboutirait qu'à souligner publiquement les divergences – insurmontables dans les circonstances actuelles – qui subsistaient. Il était donc préférable de remettre la négociation à des temps meilleurs.

C'est à quoi finalement M. Cattani s'est résigné, après de longs mais fort courtois palabres.

(Europe, EU, Italie, 1965).

235

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2824 à 2849. *Washington, 21 mai 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* le 22, 2 h. 22, 2 h. 59).

Au cours de l'entretien que j'ai eu, ce matin 21 mai, avec le secrétaire d'État, nous avons abordé successivement les problèmes de Saint-Domingue, du Vietnam, de l'OTAN et de l'Europe.

I. *Problèmes de Saint-Domingue*

M. Rusk m'est apparu sûr de son fait : les États-Unis avaient eu toutes les raisons d'intervenir à Saint-Domingue. Non seulement les renseignements donnés par la CIA[2] et par l'ambassade des États-Unis dénonçaient, de façon concordante, l'imminence de la prise de pouvoir par les communistes, mais encore les déclarations des différents dirigeants du parti de M. Bosch, le PRD[3], constituaient autant d'appels à l'action américaine.

[1] Concernant le projet de l'Université européenne située à Florence, se reporter à *D.D.F.*, 1960-II, n° 250, 1961-II, n°s 30 et 47. Ce projet reste en sommeil jusqu'en 1967.

[2] CIA, sigle de *Central Intelligence Agency* (Agence centrale de renseignements). Créé en 1947 par le *National Security Act*, ce service américain est dirigé de 1953 à 1961 par Allen Welsh Dulles.

[3] PRD, sigle du Parti républicain dominicain, parti démocratique de centre gauche dont le fondateur et président est M. Juan Bosch. Concernant les partis politiques dominicains, se

C'est ainsi que, le 28 avril, le secrétaire général de ce parti[1] constatait que la situation lui échappait, il n'avait plus aucun moyen d'agir sur les événements et d'éviter l'explosion de violence qui se préparait : si aucune aide extérieure n'intervenait, la victoire de l'extrême-gauche était inévitable avec toutes ses conséquences humaines et politiques. De son côté, M. Ureña Molina[2], le président du gouvernement provisoire, prédisait le triomphe de la « populace » qu'appelait au combat la radio dominicaine, passée sous le contrôle des castristes. Tous les représentants diplomatiques de l'hémisphère, qui étaient en contact constant avec l'ambassadeur des États-Unis, confirmaient en outre l'imminence du danger. C'est pourquoi le président avait décidé d'engager les *Marines* afin, dans un premier temps, de sauver les vies américaines, puis d'empêcher la conquête de l'île par les révolutionnaires qui trouvaient leur inspiration idéologique à Cuba, à Moscou, voire même à Pékin et qui recrutaient leurs troupes de choc parmi les jeunes Dominicains désœuvrés, les « tigres » assoiffés de violence.

Résolue à ne pas tolérer un second Cuba, l'administration avait donc décidé d'occuper la capitale de Saint-Domingue, d'instaurer une zone de sécurité, d'assurer les communications de l'île avec le monde libre et de s'opposer par la force à toute invasion castriste. Peut-être les effectifs engagés pouvaient-ils paraître un peu trop importants, mais l'essentiel était que les objectifs aient été atteints.

Quant à la situation actuelle, il existait, selon le secrétaire d'État, de bonnes raisons d'espoir : de multiples médiations aboutiraient vraisemblablement, d'ici un ou deux jours, à la formation d'un gouvernement centriste qui exclurait tant les représentants de l'extrême-droite – et parmi eux notamment le général Imbert qui n'avait pris la tête des loyalistes que parce qu'il avait été repoussé par les « rebelles » – que les membres de l'extrême-gauche. Peut-être, M. Guzman[3] serait-il le futur président,

reporter à la dépêche de Saint-Domingue, n° 278/AM du 4 août 1965, non reproduite, intitulée : *Position des différents partis politiques*.

[1] M. Angel Miolan, secrétaire général du PRD.

[2] Le 25 avril 1965, l'ancien président Juan Bosch, exilé à Porto Rico, demande au Dr Rafael Molina Ureña d'assurer la direction du gouvernement à titre de président intérimaire. Celui-ci était président de la Chambre des députés, élue en 1962, avant le coup d'État qui renversa le président Bosch le 25 septembre 1963. Le 27 avril, devant l'évolution des événements, M. Molina Ureña et ses principaux collaborateurs estiment que sans l'appui des États-Unis la partie est perdue pour eux. Ils abandonnent le pouvoir et se réfugient à l'ambassade de Colombie. M. Juan Bosch recommande alors de remplacer M. Molina Ureña par le colonel Caamaño. Se reporter au télégramme de Saint-Domingue n° 99 du 6 mai 1965, non reproduit. Le 4 mai 1965, le colonel Francisco Caamaño, chef des insurgés, est élu président du gouvernement provisoire dominicain. Le 8 mai est formé un gouvernement dit de *Reconstruction nationale*, à la tête duquel se trouve le général Antonio Imbert Barreras. Deux gouvernements sont ainsi en place en République dominicaine.

[3] Dans la soirée du 22 mai 1965, une base d'accord serait trouvée entre le colonel Caamaño, Imbert et les représentants américains sur la formation d'un gouvernement neutre, dont le président serait Silvestre Antonio Guzman, ancien ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Juan Bosch et actuellement à Washington. Se reporter aux télégrammes de Saint-Domingue nos 154 à 157 et 160 à 162, respectivement des 17 et 18 mai 1965, non retenus.

mais ce qui était plus important, c'était qu'une équipe se constitue qui accepte, après 33 ans de dictature, de conduire le pays sur la voie longue et ardue de la démocratie retrouvée. Washington était en contact direct à ce sujet avec M. Bosch et M. Balaguer qui, certainement, ne participeront pas immédiatement au pouvoir, mais qui pourraient, à l'issue d'élections, jouer de nouveau un rôle politique. Quant au colonel Caamaño, il semblait être dépassé à la fois par les événements et par ses troupes. Il n'avait pas été capable de faire respecter le cessez-le-feu par les multiples factions dont se composait son camp ; il était douteux que demain il puisse assumer des responsabilités politiques de premier plan.

Répondant à une question que je lui posais, M. Rusk m'a indiqué que les troupes américaines se retireraient, petit à petit, dès qu'une force inter-américaine[1] se constituerait : déjà 3 à 400 hommes des Républiques d'Amérique centrale étaient sur place. On s'attendait à ce que les Brésiliens envoient prochainement de 1 000 à 1 200 hommes. La relève se ferait alors aussitôt et un commandement interaméricain serait organisé et placé probablement sous les ordres d'un général brésilien.

S'agissant de la situation dans l'hémisphère, M. Rusk déplorait les répercussions fâcheuses que les événements pourraient avoir sur les relations entre les pays latino-américains et les États-Unis, mais cet inconvénient n'était rien à côté des conséquences désastreuses qu'aurait pu avoir la conquête de l'île par les castristes. Sans doute, les communistes cherchaient-ils à en profiter au Guatemala ou en Colombie, mais, de toute façon, leur action était prévue dès 1964, et les bénéfices qu'ils pourraient en tirer seraient dorénavant inférieurs à leurs espérances.

À aucun moment, le secrétaire d'État, qui, tout au cours de la conversation, m'est apparu détendu et prévenant, n'a laissé apparaître les réserves qu'il éprouve, sans doute, à l'égard de certaines décisions prises à la Maison Blanche sous l'influence de M. George Bundy ou de M. Thomas Mann, sans que lui-même ait pu, semble-t-il, avoir une voix prépondérante.

J'ai rappelé, en conclusion, à mon interlocuteur notre position : nous comprenions que les États-Unis aient tenu à protéger leurs ressortissants, notamment, dans une zone importante pour la défense américaine. Nous n'en pensions pas moins qu'une intervention directe par la force ou l'insistance trop précise dans les conseils risquait de provoquer des effets contraires aux résultats attendus.

Je me réfère à mon télégramme 2824.

[1] La création d'une force interaméricaine est adoptée par la conférence ministérielle de l'OEA le 6 mai 1965. Se reporter au télégramme de Washington n°s 2537 à 2543 du 6 mai 1965, reproduit ci-dessus.

2. *Questions relatives au Sud-Est asiatique*

En ce qui concerne le Vietnam, le secrétaire d'État m'a indiqué que, malgré la reprise des bombardements contre le Nord[1], les États-Unis n'avaient nullement abandonné l'espoir d'apporter une solution politique au problème. Beaucoup de voies restaient ouvertes, en particulier, la conférence sur le Cambodge[2] pourrait offrir une occasion utile au cas où le prince Sihanouk changerait, une fois de plus, d'avis.

Juste avant l'arrêt des bombardements, Washington avait cherché à obtenir des Russes qu'ils en avertissent le Vietnam du Nord et en soulignent auprès de ses dirigeants la signification politique. Moscou avait refusé de jouer le rôle d'honnête courtier et Hanoï, saisi directement, avait fait également la sourde oreille (le secrétaire d'État ne m'a pas précisé le lieu de cette rencontre entre Américains et Nord-Vietnamiens, il ne serait pas impossible que ce fût Alger). Aussi, les opérations avaient-elles repris ; elles visaient encore pour le moment des objectifs militaires ou économiques. Aucun engagement n'avait été cependant pris de ne pas frapper les centres de population tels qu'Hanoï ou Haïphong. Tout dépendait de l'évolution de la guerre au Vietnam du Sud. En tout cas, m'a précisé le secrétaire d'État, les Américains, malgré leur souci de ne pas frapper les civils, n'avaient jamais, comme le prétendaient certains journaux, averti à l'avance les Russes de leurs plans.

Ces problèmes ne pouvaient d'ailleurs, a poursuivi M. Rusk, que causer des embarras croissants aux Soviétiques qui étaient placés devant un choix impossible. Ils devaient soit se désintéresser des événements au Vietnam aux dépens de leur influence dans le monde communiste, soit s'engager au Sud-Est asiatique à la suite d'Hanoï et de Pékin, qui gardaient la direction des opérations. Comme Washington ne désirait en aucune façon que son action en Asie conduise à une détérioration de ses relations avec Moscou, il en résultait que les *leaders* des deux camps opposés, aussi acquis les uns que les autres à la co-existence pacifique, cherchaient à se ménager. L'URSS avait envoyé, sans doute, des fusées et de l'artillerie anti-aérienne à Hanoï, mais elle n'avait adopté elle-même aucune mesure militaire qui pourrait laisser prévoir un engagement direct. M. Gromyko avait d'ailleurs indiqué à M. Rusk que les « dirigeants soviétiques n'entendaient pas se laisser entraîner dans une négociation relative au Sud-Est asiatique ». De son côté, Washington ne voyait aucune raison de chercher querelle aux Soviétiques dans cette partie du monde, aussi longtemps qu'ils n'aidaient pas directement une nation socialiste coupable d'agression.

[1] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Saigon n°s 407 à 411 du 16 mars 1965, reproduit ci-dessus.

[2] À ce propos, se reporter au télégramme de Phnom Penh n°s 171 à 178 du 13 février 1965, reproduit ci-dessus.

Il n'empêche, a constaté M. Rusk avec regret, que, malgré les précautions prises de part et d'autre, nos relations se sont récemment refroidies et que le président Johnson est personnellement attaqué dans la presse soviétique. Mais, le jour venu, il sera possible d'améliorer rapidement nos rapports.

S'agissant de la deuxième explosion atomique chinoise, M. Rusk m'a indiqué que ses services pensaient que la date prévue avait été fixée primitivement au 8 mai, mais des tempêtes de sable s'étaient élevées dans la province du Sin-Kiang qui auraient risqué d'accroître les retombées radioactives. L'expérience avait donc été remise au 14 mai. La bombe avait été transportée par avion. Elle avait été fabriquée avec de l'uranium 235 ; il semblait donc maintenant prouvé que les Chinois, comme on le pensait depuis la première explosion, possédaient une usine de séparation isotopique qui ne produisait d'ailleurs que des quantités assez réduites de matière fissile et à un coût exorbitant. Les autorités de Pékin, semblait-il, venaient d'annoncer, il y a deux jours, que leur prochaine expérimentation porterait sur une bombe à hydrogène. Jusqu'à plus ample informé, il ne semblait pas, cependant, que des sites de lancements aient été déjà préparés à cet effet.

Néanmoins, l'événement pouvait être considéré comme probable dans un avenir relativement prochain. Déjà, l'accession, ainsi confirmée, de la Chine à l'arme atomique modifiait de façon importante les données politiques de la région. Compte tenu du manque presque total de défense anti-aérienne des États asiatiques, il suffirait aux Chinois de pouvoir transporter, avec n'importe quel avion, un engin nucléaire pour exercer sur leurs voisins un chantage atomique insupportable.

Quoi qu'il en soit, a indiqué le secrétaire d'État, en liant les deux problèmes de la situation au Sud-Est asiatique et de l'accession de la Chine à l'âge atomique, les États-Unis n'ont en aucune façon l'intention de profiter des événements actuels pour organiser un raid contre des installations atomiques chinoises. D'autre part, ils refusent de prendre l'engagement de ne pas utiliser eux-mêmes l'arme atomique dans cette partie du monde. « Si en effet la lutte actuelle se transformait en un conflit du type coréen », m'a déclaré de façon nette le secrétaire d'État, « nous sommes décidés à ne pas recommencer les mêmes erreurs qu'en 1950. Nous ne risquerons pas la vie des recrues américaines dans un combat inégal avec 700 millions de Chinois ».

Je me réfère à mon télégramme n° 2834.

3. *Question concernant l'Otan et l'Europe*

Se référant aux récentes déclarations du Ministre devant la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le secrétaire d'État m'a demandé s'il fallait y voir l'annonce d'une initiative prochaine de la France concernant la réorganisation de l'OTAN. Les autorités américaines n'en

seraient pas fâchées. Tout en comprenant, en effet, qu'à l'évolution des événements depuis plus de quinze ans doivent correspondre certaines transformations dans les relations des pays du monde atlantique, elles regrettaient que nous nous contentions de souligner la nécessité d'opérer certains changements sans apporter d'autre lumière sur ce que nous nous proposions de faire. Il en résultait des incertitudes dommageables pour la solidité de l'Alliance. Si nous entendions faire connaître, à plus ou moins longue échéance, nos plans, il serait souhaitable, a poursuivi M. Rusk, que, tout en posant certains principes, nous ne nous refusions pas d'entrer dans les détails. Arrivée à un certain point, il était difficile en effet que l'Alliance se maintienne si elle ne trouvait pas son expression dans une certaine organisation. D'autre part, il était clair que les six divisions américaines stationnées en Allemagne nécessitaient, par leur seule présence, un minimum d'entente technique, ne serait-ce que pour connaître leur mission en cas de tension ou de conflit. Tout pouvait donc être discuté, à condition que la définition des principes et le souci des détails aillent de pair.

Élargissant la discussion, le secrétaire d'État a poursuivi, comme s'il pensait tout haut. Le meilleur moyen de résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent à nous sur le double plan militaire et politique, ce serait, bien entendu, d'aboutir à la réunification de l'Allemagne et à l'établissement d'un système de sécurité doublé de mesures pratiques de désarmement. Si par exemple, nous pouvions obtenir que les Soviétiques ramènent chez eux tout ou partie de leurs troupes stationnées en Allemagne de l'Est, nous pourrions, de notre côté, réduire notre présence militaire à un niveau tel qu'elle ne pose plus de problème politique. Tout cela, bien entendu, n'est aujourd'hui qu'un rêve, mais il serait peut-être possible, en tenant compte des réalités, d'arriver un jour entre les pays du Pacte de Varsovie et les membres de l'OTAN à une certaine entente, qui nous conduise sur le chemin de la solution.

Tout en prenant bonne note de ces propos, qui donnent peut-être à penser que les conversations récentes de M. Spaak[1] avec ses interlocuteurs polonais n'ont pas été organisées de son seul fait, je me suis contenté d'indiquer à M. Rusk que, le moment venu, nous lui ferions connaître nos idées. Il ne les ignorait d'ailleurs pas complètement. Tant que durerait la menace soviétique, la nécessité de l'Alliance s'imposait à nous tous. Des transformations profondes devraient certainement être opérées avant 1969 dans les relations à la fois politiques et militaires de nos pays. Sans doute aurons-nous à en reparler d'ici peu.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Allusion aux entretiens qui ont lieu à Bruxelles les 13, 15 et 16 février 1965 entre M. Spaak et M. Rapacki. Ces conversations portent, en dehors des relations bilatérales belgo-polonaises, sur les projets de conférence européenne, le problème allemand et la sécurité du continent européen. Se reporter au télégramme du représentant de la France auprès du Conseil de l'Atlantique nord, Paris, n° 63, en date du 17 février 1965, non retenu.

236

M. FINES, AMBASSADEUR DE FRANCE À KIGALI,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 847/AL[1]. *Kigali, 21 mai 1965.*

(*Reçu :* le 24).

J'ai l'honneur de faire tenir à Votre Excellence le résumé de l'audience que le président Kayibanda m'a accordée le 19 de ce mois.

Comme je lui annonçais que j'allais à Paris pour une courte mission, il m'a dit qu'une de ses préoccupations principales était l'admission de la République démocratique du Congo au sein de l'OCAM[2]. Il souhaite ardemment cette admission car, ainsi qu'il me l'avait fait entendre lors d'un précédent entretien, elle jetterait un pont entre les autres États francophones et le Rwanda, qui se sent isolé entre un Burundi dont on ne peut encore connaître les intentions et des pays anglophones dont la ligne politique s'écarte des tendances de Kigali. Selon le président, il faudrait convaincre Nouakchott[3] et Bangui de ne plus s'y opposer, et de ne pas s'encombrer d'arguments juridiques sous le prétexte que l'OCAM n'a pas encore de statuts ou que le gouvernement de M. Tshombé est encore provisoire. C'est peut-être aller vite en besogne et minimiser les obstacles, mais le président Kayibanda estime sans doute que notre pays exerce une influence telle sur les destinées de l'OCAM qu'il m'a présenté ses vues comme un message personnel pour le gouvernement français.

Dès ce début d'entretien, mon interlocuteur, qui a été plus encore que de coutume cordial et ouvert avec moi, a orienté sa pensée et ses déclarations vers une entente plus étroite entre son pays et le nôtre, et vers un élargissement de la place à faire à l'enseignement et à la technique française ; et, comme son ministre des Affaires étrangères[4] quelques jours plus tôt, il regrette que Kigali soit éloigné des circuits aériens français et si mal relié aux États francophones d'Afrique avec lesquels il est en sympathie.

Mais cet homme, qui souhaite si ouvertement une extension de l'OCAM vers l'Est, n'ira pas à la réunion extraordinaire des chefs d'État qui ont

[1] Cette dépêche est intitulée : *Audience du président Kayibanda.*

[2] L'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) est créée à Nouakchott le 12 février 1965, groupant les États africains modérés. Le communiqué final de la conférence condamne la politique de subversion menée par certains gouvernements, dont celui du Ghana, et décide d'apporter une aide au gouvernement légitime de la République démocratique du Congo (Congo-Léopoldville), celui de M. Tshombé. Le 13 mars 1965, une demande officielle d'admission à l'OCAM est adressée par le Premier ministre congolais à M. Moktar Ould Daddah, président en exercice de l'Organisation.

[3] La politique extérieure mauritanienne s'est nettement infléchie dans un sens à la fois pro-arabe et pro-socialiste, suivant la RAU et l'Algérie.

[4] M. Lazare Mpakaniye depuis le 13 septembre 1963, maintenu dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 6 janvier 1964.

adhéré à l'organisation[1]. Pour lui, accomplir cinq jours de voyage pour un seul de conférence et de discussions ne se conçoit pas et d'ailleurs, a-t-il ajouté en toute franchise, « je n'aime pas les assemblées ». Est-ce timidité ? Réaction d'un personnage dont les qualités sont plus intérieures qu'extérieures ? Il est vrai qu'à le voir tel qu'il était hier, avec son vêtement défraîchi et sa chemise de tricot framboise à col ouvert, on eût dit un modeste employé plutôt qu'un chef d'État.

Les autres questions abordées ont été d'ordre culturel et technique, ce qui était normal à quelques semaines de la commission mixte qui doit réviser notre programme d'aide et de coopération[2].

a) Le président a le souci d'améliorer les communications aériennes de son pays avec l'extérieur. Les travaux de l'aérodrome devant être terminés par les Belges en 1965, il m'a dit souhaiter qu'Air France y prenne pied[3]. Cette demande rejoint la lettre récente du ministre des Télécommunications (dont j'ai appris l'existence ces jours-ci seulement) sollicitant l'admission du Rwanda à l'ASECNA[4] et l'envoi éventuel d'un ingénieur de cet organisme à Kigali pour étudier les conditions de sécurité aérienne pour l'aérodrome[5]. Et comme je faisais remarquer au président Kayibanda que le gouvernement français pourrait hésiter à intervenir, même par l'entremise de l'ASECNA, sur un terrain de coopération qui semblait appartenir à la Belgique, il m'a répondu que son État était indépendant, que la construction de l'aéroport était une chose et son utilisation par telle ou telle compagnie était une autre. Sans doute ne se rend-il pas un compte exact du rôle de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne, mais son intention est bien nette, celle d'obtenir que des sociétés ou des organismes français d'aéronautique entrent en compétition avec la SABENA.

[1] Allusion à la conférence d'Abidjan tenue le 26 mai 1965, sur l'admission du Congo-Léopoldville à l'OCAM. Se reporter à l'envoi de Paris n° 31/DAM 1 du 1er juin 1965, portant sur *La Conférence d'Abidjan, 26 mai 1965*.

[2] L'essentiel de la présence française consiste en assistance technique distribuée dans le cadre de l'accord d'Amitié et de Coopération signé le 20 octobre 1962, finalisé par la signature des trois accords de Coopération économique, de Coopération culturelle et technique et de Coopération radiophonique, signés le 4 décembre 1962. La Commission mixte franco-rwandaise doit se réunir à Kigali du 26 au 29 juin 1965. Le procès-verbal, soulignant les difficultés rencontrées lors de ce dialogue, est rapporté par la dépêche de Kigali n° 1004/ACT du 7 juillet 1965, non reproduite.

[3] Se reporter à la dépêche de Kigali n° 631/AL du 10 octobre 1963, intitulée : *Construction de l'aérodrome de Kigali par la Belgique, droits aériens exigés en faveur de la SABENA*, non publiée.

[4] L'ASECNA : Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar, créée par la Convention de Saint-Louis (Sénégal) le 10 décembre 1959. La demande d'adhésion du Rwanda à cet organisme est transmise par l'OCAM. Se reporter à la dépêche de Kigali, n° 729/DEF du 4 mai 1965, non publiée.

[5] *Note manuscrite marginale* : « Faure : où en est cette affaire ? ».

b) Il voudrait aussi que la France s'intéresse à l'exploitation du gaz méthane contenu dans les eaux du lac Kivu et déjà partiellement utilisé par la Brasserie de Gisenyi. J'ai pu lui répondre qu'un expert français, envoyé par notre ministère de la Coopération, viendrait bientôt procéder à une étude générale ; quant à l'exploitation elle-même, elle soulevait d'autres problèmes, notamment de financement. Le président a formulé le vœu que nous ne nous en tenions pas seulement à une expertise.

c) Il souhaite que nous intensifiions notre action dans le domaine de l'animation rurale. Il estime que les deux agents du BDPA[1] qui sont installés, l'un dans le département de Gisenyi, et l'autre dans celui de Ruhengeri, accomplissent leur tâche avec zèle mais que leur nombre est insuffisant. « Ce sont là des expériences-pilotes, dit-il, qu'il convient d'accroître et d'étendre ». Je lui ai fait remarquer que, dans le premier de ces départements, la population ne semblait pas répondre avec le même intérêt que dans le second aux incitations de l'expert. Il en a convenu, sans retirer sa demande.

d) Passant aux questions d'enseignement, il a demandé un accroissement de notre aide à l'Université de Butare. Je lui ai répondu que nous ferions très vraisemblablement un effort plus important en 1965-1966, pour l'enseignement secondaire par rapport à l'actuelle campagne scolaire, mais que l'Université nous avait déçus par son défaut d'organisation, ses tâtonnements, le manque de cohésion du corps professoral. Nous comptions bien procurer à celle-ci quatre professeurs, dont deux « visiteurs », peut-être pourrions-nous aller jusqu'à cinq, ce chiffre serait un maximum.

e) Il a enfin abordé le problème délicat de Radio-Kigali. C'est la deuxième chaîne, dite internationale, qui le préoccupe le plus et où il souhaiterait voir coopérer experts français et allemands[2] ; il verrait même la construction d'une commission des programmes qui se réunirait périodiquement en vue de donner à cette nouvelle branche de la Radiodiffusion rwandaise efficacité et technicité. J'ai pu l'informer, en me basant sur la communication du Département en date du 13 de ce mois[3], des intentions

[1] BDPA : Bureau pour le développement de la production agricole. Sur ce sujet, se reporter à deux dépêches de Bujumbura n° 652/ACT et 714/ACT, respectivement des 5 et 15 juin 1964, intitulées : *Mission du BDPA* et *Développement rural BDPA*, non reproduites. MM. Meckenheim, installé à Gisenyi, et Tate, à Ruhengeri.

[2] Concernant la coopération allemande en matière de radiodiffusion, se reporter à la dépêche de Kigali n° 919/ACT du 15 juin 1965, non publiée, intitulée : *Installation de la « Voix de l'Allemagne »*, relais du poste de Cologne, la *Deutsche Welle*. Le poste radiophonique est installé au Mont Kinyima, à huit kilomètres de Kigali.

[3] Allusion à la lettre n° 21 304/DCT/CC/ID du 12 mai 1965, adressée par le ministre délégué chargé de la Coopération au Département. Voir également la note de Paris n° 1144/CT 3 du 12 juin 1965, destinée au Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Habib-Deloncle, traitant de *L'assistance technique à la Radio rwandaise*.

du gouvernement français et j'ai saisi cette occasion de lui faire part de nos inquiétudes quant à l'inaction où étaient laissés deux des trois experts que nous comptons à la première chaîne. Il ne m'a pas paru être très au fait de ces difficultés et j'ai eu l'impression que mon insistance et mes informations lui causaient quelque déplaisir. Cette baisse de ton n'a cependant pas altéré sa cordialité.

La plupart des demandes qui m'ont été ainsi présentées le seront sans doute au cours de la commission mixte à la fin du mois prochain. Elles témoignent des larges possibilités qui s'offrent à notre action au Rwanda et du succès que nos experts remportent dans leur ensemble. Il ne faudrait pas toutefois, au-delà d'une certaine sincérité que j'ai perçue à travers les propos de mon interlocuteur, croire que notre pays est le seul à qui le gouvernement rwandais compte s'adresser. Mon collègue allemand[1], et tout récemment notre compatriote M. P.M. Henry[2] des Nations Unies, m'ont dit être frappés par l'afflux des demandes de coopération qui leur avaient été exposées. Les mêmes affaires sont présentées à plusieurs aides étrangères, soit que l'une d'elles ait été repoussée, soit que la partie rwandaise cherche qui lui répondra de la façon la plus favorable.

En tout état de cause, il m'a paru utile de montrer au Département quels projets, parmi ceux qui nous seront soumis, ont retenu l'attention du chef de l'État rwandais.

(Direction Afrique-Levant, Rwanda, 1965).

237

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Pierre de Leusse, Représentant permanent de la France
au Conseil de l'OTAN et à MM. les Ambassadeurs de France
dans les quatorze pays membres de l'OTAN.

T. circulaire n° 107[3]. *Paris, 22 mai 1965, 21 h. 17.*
Réservé.

Le Ministre a été amené, en réponse à des questions, à préciser, le 20 mai, devant la Commission des Affaires étrangères les intentions du gouvernement français en ce qui concerne l'OTAN.

[1] M. Hans-Joachim Steinbach, précédemment chargé d'Affaires à Kigali, est ambassadeur de la RFA au Rwanda depuis le 23 septembre 1964.

[2] M. Paul-Marc Henry, conseiller des Affaires étrangères, détaché auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis janvier 1961.

[3] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

Il a fait remarquer qu'à la suite d'initiatives américaines et en particulier après une conférence de presse de M. George Ball à Londres pendant la conférence du Conseil atlantique[1], beaucoup de bruits avaient couru. Il y avait lieu d'en être surpris. En effet, depuis sept ans, nous avions eu souvent l'occasion d'indiquer que nous n'étions pas satisfaits de cette organisation lourde et coûteuse qui enlevait à l'autorité française une grande partie de sa liberté d'action et de son sens des responsabilités. Nous en avions tiré déjà pour nous-mêmes certaines conséquences par le retrait des flottes françaises de l'Atlantique[2] et de la Méditerranée du commandement OTAN[3], ainsi que par la réduction des troupes en Allemagne affectées à l'OTAN[4]. Il y a là une évolution qu'il conviendrait de mener à bien par la réforme du système. Nous disons que ceci doit être fait avant 1969, terme de la période de vingt ans prévue par le Traité Atlantique[5]. Il s'agira de procéder à une refonte complète de l'organisation actuelle.

Vous pourriez vous inspirer de ce qui est dit ci-dessus au cas où vous seriez interrogé à ce sujet par le gouvernement du pays de votre résidence.

(Pactes, OTAN, Réorganisation de l'OTAN, Dossier général, PAN-2, 1965).

[1] La trente-huitième session de la Conférence du Conseil atlantique se réunit à Londres du 11 au 13 mai 1965.

[2] Le retrait des forces françaises de l'Atlantique intervient le 21 juin 1963. Voir : *D.D.F.*, 1963-I, n°s 209, 217 et 218.

[3] Le retrait des forces de la Méditerranée est notifié au Conseil de l'OTAN le 6 mars 1959. Voir : *D.D.F.*, 1959-I, n°s 125 et 306 ; 1959-II, n°s 66, 175 et 220.

[4] Le 7 mars 1956, lors de la séance privée du Conseil, le représentant de la France informe le Conseil du transfert en Afrique du Nord de certaines unités prélevées sur les forces françaises OTAN d'Allemagne ou de métropole, affectées à SACEUR. Le Conseil atlantique du 27 mars 1956 donne son accord unanime à une résolution qui prend acte du transfert en Algérie de la plus grande partie des forces françaises OTAN, le Conseil reconnaissant l'importance pour l'Alliance de la sécurité en Algérie qui fait partie de la zone couverte par le traité de l'Atlantique Nord. Voir : *D.D.F.*, 1956-I, n° 206.

[5] L'article 13 du traité de l'Atlantique Nord prévoit : « *Après que le traité aura été en vigueur pendant vingt ans, toute partie pourra mettre fin au traité, en ce qui la concerne, un an après avoir avisé de sa dénonciation le gouvernement des États-Unis d'Amérique, qui informera les autres parties du dépôt de chaque instrument de dénonciation* ».

238

COMPTE RENDU

Entretien secret
Entre M. Le Président de la République fédérale allemande[1]
et M. le Ministre des Affaires étrangères de la République française
le 24 mai 1965, à 18 heures
au domicile privé du Président de la République

C.R.
Très secret.

Le président Lübke. – Je vous souhaite la bienvenue. J'espère que les conversations de la journée ont été fructueuses[2].

M. Couve de Murville. – Tout a bien marché. J'ai eu une longue conversation avec M. Schröder et mes collaborateurs ont également discuté avec les siens. Les dates des 11 et 12 juin sont maintenues. Nous avons parlé des ministres participant à cette rencontre. En dehors du général de Gaulle, du Premier ministre et de moi-même, il y aura les ministres de la Défense[3], de l'Économie et des Finances[4].

Le président Lübke. – Très souvent à l'étranger et en Allemagne, on émet l'idée que différents malentendus surviennent entre nous à la suite des discours du général de Gaulle, et que l'opinion publique est de plus en plus montée contre la France. Au cours des dernières semaines, dans des conférences de presse, j'ai été interrogé sur le conflit avec l'Est et sur les problèmes de politique étrangère. On m'a notamment demandé si, en Allemagne, nous croyons toujours à une véritable amitié franco-

[1] Dr Heinrich Lübke (CDU) élu président de la République fédérale d'Allemagne le 1er juillet 1959, réélu le 1er juillet 1964.

[2] Plusieurs réunions se tiennent dans la journée du 24 mai : entretien entre MM. Couve de Murville et Gerhard Schröder, le matin, de 10 h. 30 à 13 h. ; parmi les principaux sujets évoqués figurent les futures rencontres franco-allemandes des 11 et 12 juin 1965, la visite de M. Gromyko à Paris, les frontières, la déclaration des Trois puissances de juin 1964, la réunification de l'Allemagne. Entretien entre MM. Lucet et Carstens à 10 h. 30, au cours duquel sont passées en revue la situation au Moyen-Orient, les relations entre les pays arabes et la RFA, la situation en Tanzanie, l'évolution de la situation dans les pays de l'Est. Une réunion élargie a lieu en fin d'après-midi à 16 h. Enfin, des conversations entre MM. Wormser et Lahr se tiennent le matin et au début de l'après-midi. Les comptes rendus de ces diverses réunions, non reproduits, se trouvent dans les dossiers *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965*, et *Europe, République fédérale d'Allemagne, réunions des ministres des Affaires étrangères, 1965.* Les premiers commentaires allemands sur ces entretiens émanant du rédacteur diplomatique de l'agence de presse allemande *DPA* sont repris dans le télégramme de Bonn nos 3319 à 3323 du 25 mai 1965, non retenu.

[3] M. Pierre Messmer, ministre des Armées.

[4] M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques.

allemande. J'ai déclaré très nettement que, même s'il y avait des malentendus ou des déclarations désagréables, jamais les relations qui se sont établies entre la France et l'Allemagne ne seraient révoquées et j'ai prié toute la presse à veiller à maintenir cette amitié et à utiliser toute la documentation que je mettais à sa disposition. Il est impossible de penser à une Europe sans la France et l'amitié entre Français et Allemands, sans même parler de nos gouvernements, est si véritable et si profonde qu'un gouvernement qui minimiserait ici l'amitié franco-allemande se minimiserait lui-même. On ne m'a pas cru tout d'abord, mais mes arguments ont porté et la presse m'a promis de travailler dans le sens que je lui avais demandé. Je pense que le gouvernement et le Parlement allemand sont également prêts à défendre notre amitié ; même s'il y a des malentendus et même si, à Bruxelles, nos accords sont difficiles, notamment en ce qui concerne l'agriculture, cela ne doit pas constituer un obstacle pour nous. Le seul obstacle serait que le gouvernement français se désintéresse de notre amitié.

Je crois qu'il nous faut agir en commun sur ce plan et je pense que c'est là également la volonté du général de Gaulle. Les questions de sécurité, de traité, etc., devront être vues en commun et nous devons chercher une ligne commune.

Ce qui précède, je pense le dire au nom de tous. Maintenant, je vous donne un avis personnel, c'est que la probabilité d'une attaque de l'Est est actuellement très réduite. L'Est a assez de soucis par ailleurs. Si une telle attaque se produisait, elle aurait probablement lieu avec des armes conventionnelles, pour lesquelles les Russes nous sont bien supérieurs. Ceci présenterait un double avantage pour eux. Ils avanceraient plus rapidement et les autres éviteraient de répondre avec des armes nucléaires. Ils parviendraient peut-être très vite sur le Rhin, où ils seraient arrêtés. Je crois donc qu'il faut être très prudent dans les questions d'armes nucléaires. Si nous avions suivi les conseils américains et installé des armes tactiques atomiques pour attaquer les batteries nucléaires installées en Pologne, au premier ou au deuxième coup de feu, la réplique nucléaire se produirait et nous serions dans une guerre atomique totale. Cela n'est de l'intérêt de personne et notamment pas du nôtre, car notre population est absolument sans protection. Tous ceux, qui ont connu la dernière guerre et même l'avant-dernière guerre, doivent se dire que si l'on veut être raisonnable, il faut avoir en Allemagne une armée classique aussi forte que possible, pouvant notamment arrêter une avance de chars. Nos officiers ici me disent que toutes les troupes actuellement en Europe ne suffiraient pas à arrêter une telle avance de chars. C'est cela qu'il convient de changer. C'est là où nous devons coopérer et j'espère que cela sera possible. Les moyens à cet effet seront d'ailleurs bien moins coûteux que ceux d'un armement nucléaire.

Il y a quelques différences entre nous, car nous ne nous expliquons pas bien ce que le général de Gaulle comprend par l'européisation de la solution de la question allemande. Je crois que nous ne pouvons qu'en appeler aux quatre puissances et s'est bien assez pour nous. Si d'autres pays

européens devaient formuler des revendications, le problème serait beaucoup plus difficile pour l'Allemagne.

Si on souhaite une Europe, cela doit signifier une confédération, peut-être dans le genre de l'Allemagne actuelle, avec un peu plus de souplesse. Vous savez que les *Länder* ont de grandes compétences chez nous. L'Europe que l'on peut imaginer aurait certainement une direction au sommet, avec un certain partage de compétences : ceci est parfaitement imaginable.

De toutes façons, l'intégration se fera sur les plans économique et culturel et le reste finira bien par suivre. À mon avis, il ne faut pas trop attendre pour commencer.

Dans mon discours à la première soirée offerte à la Reine d'Angleterre[1], j'ai volontairement mentionné l'amitié franco-allemande. Je n'ai pas voulu donner l'impression que nous hésitions à en parler. Je l'ai d'ailleurs confirmé oralement à la Reine, au Prince et aux autres membres de la délégation britannique. Je n'ai rien dit sur l'amitié franco-anglaise, car je ne voulais pas donner l'impression que nous cherchions à nous imposer à qui que ce soit. Je me demande d'ailleurs s'il n'y a pas une possibilité de rencontre entre la CEE et l'AELE, s'il n'y a pas un moyen d'établir une liaison entre les deux. Tout le monde m'a répondu qu'il tenait beaucoup à vivre en paix avec la France. Il est très simple pour nous de parler de l'amitié franco-allemande aux Britanniques ; ceux-ci n'y sont pas opposés. Je tenais néanmoins dès les premières soirées à nettement dire les choses et ceci a beaucoup contribué à la netteté de la position allemande.

Je me demande si le rapprochement entre États européens n'est pas freiné par le fait que le général de Gaulle souligne toujours la question de nationalité. Si l'on veut une Europe, on ne peut pas toujours parler de nationalité. J'avoue que je ne le comprends pas et je me demande comment il conçoit cette Europe.

M. Couve de Murville. – Je vous remercie et je vous ai écouté avec attention et ai beaucoup apprécié ce que vous venez de me dire. Je crois qu'en ce qui concerne les relations et la coopération franco-allemandes, nos idées correspondent à celles que vous venez d'exprimer. Nous croyons que c'est une base de notre politique étrangère et que c'est un fondement de la politique européenne en général. Nous constatons tous comme vous que cela correspond tout à fait à l'opinion populaire. Les gens en France, et comme vous venez de le dire, aussi en Allemagne, sont tous partisans de cette coopération et de cette amitié et il est fort difficile aux gouvernements d'aller à l'encontre de tels sentiments. Dans cet esprit, nous avons appris avec beaucoup de plaisir ce que vous venez de dire de votre discours.

[1] La reine Élisabeth II d'Angleterre se rend en visite officielle en RFA du 18 au 28 mai 1965, dont le 27 à Berlin-Ouest.

Bien entendu, il arrive qu'il y ait des difficultés, et même des malentendus. C'est inévitable et encore plus inévitable dans la situation très difficile dans laquelle se trouve l'Allemagne actuellement, divisée et ayant à résoudre son grand problème national, celui de la réunification.

Vous avez à ce sujet fait allusion au problème dit de l'européisation du problème allemand. Ce slogan n'a jamais été utilisé du côté français, mais a paru dans la presse américaine et allemande. Il traduit fort mal notre pensée. Il y a quelques jours, à Londres, nous avons participé à la déclaration sur le problème allemand[1], dont le texte d'ailleurs a été préparé à Paris. Nous y parlons de la responsabilité des Quatre, c'est-à-dire des trois Occidentaux et des Russes et nous n'avons jamais dit que les choses seraient différentes à l'avenir. Ce que nous disons, c'est que pour régler le problème allemand, et même pour commencer à discuter avec les Russes, il faut que les conditions soient réunies qui permettront le règlement. À cet effet, la situation devra changer en Europe et une évolution prendre place. Cette évolution devra modifier les relations entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. Tout vient du rideau de fer qui coupe l'Europe et l'Allemagne en deux. Cela suppose naturellement que les choses changent dans les pays de l'Est dans le sens d'une plus grande libéralisation. D'autre part, l'Europe de l'Ouest doit s'organiser pour être plus forte et pour constituer un élément d'équilibre vis-à-vis de l'Est.

J'en viens à votre question sur les nationalités. Nous pensons que l'Europe occidentale doit s'organiser et se construire progressivement. Cette organisation et cette construction doivent être fondées sur ce qui existe, c'est-à-dire les différentes nations européennes, qu'on ne peut supprimer d'un trait de plume. C'est la seule base, car c'est la seule chose existante. Si cette organisation se fait peu à peu, un sentiment de solidarité et de communauté se manifestera. C'est là un aboutissement, cela ne peut être un point de départ.

Le président Lübke. – Je suis heureux d'entendre ce que vous dites sur les nationalités et l'européisation. Je sais que souvent la presse crée des malentendus et de l'incompréhension. Je retiens que la France n'a pas utilisé le mot d'européisation et que les journaux américains et allemands ont mal compris, ce qui a suscité de nouvelles craintes chez nous. Quant aux nationalités, nous sommes également d'accord, il faut les maintenir au départ, mais tenter progressivement de les intégrer. Si nous attendons, nous pourrons voir aussi comment se rapprocher de l'AELE, comment celle-ci pourra peut-être s'appuyer sur la CEE en réduisant les droits de douane et en simplifiant les réglementations réciproques, mais là il ne faut pas oublier les pays tiers. La France, comme nous, vend ses marchandises dans le monde entier et si tous ces pays ne peuvent plus exporter chez nous

[1] Déclaration tripartite relative à la réunification de l'Allemagne rendue publique le 12 mai à l'issue de la trente-huitième session ministérielle de l'OTAN à Londres, tenue du 11 au 13 mai 1965.

parce que nous voulons tout faire entre nous, ils ne nous achèteront plus non plus et le monde s'écartera de l'Europe. Il faut trouver une voie pour que nos relations économiques et nos politiques commerciales soient mises au point et je pense que dès à présent nous sommes arrivés beaucoup plus loin que ce qu'on aurait jamais imaginé. Cette avance va se poursuivre et je crois que les responsables doivent eux-mêmes intervenir et promouvoir notre amitié. Ceci vaut aussi bien pour les ministres des Affaires étrangères que pour le Chancelier et le général de Gaulle. Ils devraient créer un climat amical où tout sera plus facile plutôt que de déclencher de l'amertume à toute occasion. Après tant de souffrances et de difficultés économiques dues à l'égoïsme de nos pays qui se considéraient comme des concurrents, nous devons avoir suffisamment de bon sens pour comprendre qu'un pays vit d'autant mieux que ses voisins vivent bien. Plus nos voisins et plus les pays tiers seront bien, mieux nous nous porterons. C'est cela qui devrait être à la base de toute notre politique.

M. Couve de Murville. – Pour les problèmes économiques, les problèmes entre la CEE et l'AELE, il est très important en effet qu'il n'y ait pas d'obstacles au commerce intra-européen, mais la politique européenne ne peut tout subordonner à l'économie. Le Marché commun, qui est une entreprise économique et qui va bien, a malgré tout des objectifs politiques. Il vise à unir nos pays en Europe occidentale afin d'aboutir à ce meilleur équilibre que j'ai mentionné tout à l'heure.

Le président Lübke. – Je suis d'accord et il ne faut pas détruire ce que l'on veut construire, mais il faut établir les ponts économiques nécessaires ; sinon les autres pays européens et les pays tiers risqueraient de boycotter nos marchandises et nous ne pouvons pas vivre sur nous-mêmes seuls.

M. Couve de Murville. – Certes, mais personne n'y a jamais pensé et c'est d'ailleurs l'objet du *Kennedy Round* dans la conférence du GATT à Genève[1]. Tout ce que nous demandons, c'est que les mesures pour faciliter le commerce avec les pays non-membres du marché commun ne démolissent par le Marché commun, comme nous avons lieu de le craindre quelquefois.

Le président Lübke. – Dans ces conditions, nous ne sommes pas opposés. Nous devons être unis à Bruxelles et enfin achever ces négociations pour pouvoir penser à tête reposée au *Kennedy Round*.

M. Couve de Murville. – Il n'y a pas de problème insoluble à Bruxelles. Bien entendu, les questions agricoles sont difficiles. Elles le sont toujours et vous le savez mieux que quiconque.

[1] Le 17 mai 1965.

Le président Lübke. – Lorsque je m'occupais de la politique agricole[1], j'ai essayé de ne pas créer de difficulté à Bruxelles. Je me rappelle qu'à Stresa, les Six avaient fait du très bon travail.

L'agriculture allemande est beaucoup plus difficile que l'agriculture française. 40 000 exploitations sortent des statistiques tous les ans. Il s'agit de petites exploitations de 3 à 10 hectares. L'exode agricole a été d'un million et demi d'ouvriers depuis 15 ans et le nombre d'exploitations a diminué dans la même période de 400 000. La France a beaucoup plus de surface cultivable, des exploitations moyennes plus grandes et un travail agricole moins difficile.

La séance prend fin à 18 heures 45.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

239

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2862 à 2865. *Washington, 24 mai 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 25, 01 h. 11).

M. George Ball que j'ai vu le 24 mai m'a semblé fort optimiste quant à l'évolution de la situation à Saint-Domingue et quant aux conséquences que l'hémisphère occidental pourrait en tirer[2].

Aux yeux du sous-secrétaire d'État en effet, le principal avantage de l'opération aura été la formation d'une force inter-américaine. Elle ne devrait être limitée ni dans le temps ni dans l'espace hémisphérique. Il prévoit qu'au cours des prochaines séances de l'OEA, qui commencent jeudi prochain et auxquelles plusieurs ministres des Affaires étrangères des pays latino-américains participeront, cette question sera discutée[3].

[1] Le président Lübke fonde en 1926 la Fédération des fermiers allemands ; de 1947 à 1952, il est ministre du Ravitaillement, de l'Agriculture et des Forêts dans le gouvernement de Rhénanie-Westphalie, puis ministre fédéral de l'Agriculture et des Forêts du 20 septembre 1953 à son élection à la présidence de la RFA en 1959.

[2] Se reporter à la note de la direction d'Amérique au Département, n° 52/AM du 25 mai 1965, non reproduite, montrant la satisfaction de MM. Rusk et Ball fondée sur les deux éléments suivants : les États-Unis poursuivent leur effort pour constituer une équipe centriste qui serait dirigée par M. Guzman, ancien ministre de l'Agriculture du président Bosch et représentant l'aile modérée du parti boschiste ; des troupes sont envoyées à Saint-Domingue par le Honduras, le Costa-Rica, le Nicaragua et surtout le Brésil, permettant le retrait d'un certain nombre d'éléments américains. Le général brésilien Alvim est nommé commandant de l'ensemble des troupes, le général américain Palmer est son adjoint.

[3] Voir le télégramme de Washington nos 2964 à 2968 du 27 mai 1965, non retenu, faisant part de la conférence ministérielle de l'OEA qui étudie les problèmes pratiques résultant de la création

Une telle force pourrait être utilisée chaque fois qu'une action immédiate serait considérée comme nécessaire, pour s'opposer à la subversion communiste dans un pays quelconque de l'hémisphère. À cet égard, M. Ball m'a fait part de l'appréhension que suscitait à Washington la situation qui existe actuellement en Bolivie, en Colombie et au Guatemala[1]. Il a ajouté qu'au Venezuela c'était seulement grâce à l'appui américain qu'il avait été possible d'éviter un certain nombre de coups d'États castristes au cours des derniers mois. J'ai fait remarquer au sous-secrétaire d'État que ces interventions constantes risquaient de créer et de perpétuer bien des antagonismes, qu'elles avaient justement pour objet d'écarter, et qu'il faudrait sans doute une force très importante pour maintenir l'ordre établi.

À Saint-Domingue même, M. Ball estime qu'un gouvernement pourra être formé « d'ici deux semaines environ ». Il ne devra pas apparaître comme étant imposé de l'extérieur (mais qui le croira ?), il devra donc comprendre des démocrates non extrémistes et recevoir l'approbation de l'Assemblée dominicaine, conformément à la constitution de 1963.

Les troupes de l'OEA, et en particulier leur principal contingent, celui des États-Unis, commandées par un général brésilien, demeureront sur place pour assurer la stabilisation du pays.

Le sous-secrétaire d'État rattache l'ensemble de cette opération à la doctrine énoncée sur « l'ordre mondial » dans le discours de Baltimore[2], dont il se flatte d'avoir inspiré les principaux passages.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

de la force interaméricaine : financement, organisation du commandement, le drapeau. L'OEA est trop divisée pour qu'une majorité des deux tiers se dégage en faveur de la création d'une force interaméricaine permanente.

[1] Une grave crise politique et sociale secoue la Bolivie du 18 au 26 mai 1965. Le 18 mai, l'état de siège est proclamé sur toute l'étendue du territoire, les travailleurs sont réquisitionnés et les organismes syndicaux dissous. Le 26 mai, par décision des forces armées et de la Junte militaire, les généraux Barrientos et Ovando assument désormais conjointement les fonctions de président de la République ainsi que celles de commandant en chef des forces armées. La Colombie connaît également une crise aiguë ponctuée par des émeutes, des grèves et des combats entre les *bandoleros* et l'armée. Le 21 mai, le gouvernement décrète l'état de siège. Quant au Guatemala, activités terroristes et arrestations se succèdent et le 24 février 1965, le gouvernement décrète l'état de siège sur l'ensemble du territoire pour une durée illimitée.

[2] Discours prononcé le 7 avril 1965 à Baltimore. Voir le télégramme de Washington n°s 2024 à 2028 du 7 avril, non reproduit. À compléter par le télégramme de Washington n°s 3000 à 3004 du 1er juin, non retenu, donnant une brève analyse du discours prononcé par le président Johnson le 28 mai à l'université Baylor au Texas, ainsi que la déclaration du secrétaire d'État, M. Rusk, au cours d'une interview télévisée, le 30 mai 1965.

240

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Épinat, Ambassadeur de France à Accra.

T. circulaire n° 108[1]. *Paris, 24 mai 1965.*

(*Expédié :* 25 mai, 9 h. 51).

M. Kojo Botsio, ministre des Affaires étrangères du Ghana, accompagné de plusieurs hauts fonctionnaires, a séjourné à Paris du 15 au 20 mai. Il a été reçu par M. Couve de Murville qui l'a retenu à déjeuner[2]. Il s'est d'autre part, au cours de deux séances de travail, entretenu de façon approfondie avec M. Habib-Deloncle[3].

Le ministre ghanéen n'a pu, en revanche, être reçu par le général de Gaulle, bien qu'il ait manifesté avec insistance le désir de rencontrer le Président de la République pour lui remettre un message personnel du président N'Krumah. Les explications données à M. Kojo Botsio ont fait ressortir que, si le voyage du Président de la République en province rendait impossible l'audience demandée, les démêlés qui opposaient actuellement le Ghana à un certain nombre de pays africains francophones eussent en toute hypothèse rendu une telle visite inopportune. Aussi longtemps, en effet, que les rapports entre Accra et les capitales voisines n'auraient pas été normalisés, le développement des relations franco-ghanéennes demeurerait nécessairement limité et devrait rester cantonné dans le cadre et au niveau des contacts diplomatiques habituels. Quant aux litiges opposant le Ghana et l'OCAM[4], la France, qui s'interdisait toute intervention dans les problèmes africains, ne pouvait que laisser aux États intéressés le soin de les régler. M. Kojo Botsio a indiqué qu'il comprenait cette position.

Les discussions avec M. Habib Deloncle ont porté pour l'essentiel sur les sujets énumérés dans un aide-mémoire remis par la délégation ghanéenne à son arrivée à Paris[5] et dont je vous adresse copie par courrier. M. Kojo Botsio a longuement exposé les projets de M. N'Krumah relatifs à l'unité africaine. La création d'un « gouvernement d'union » était nécessaire ; mais les propositions ghanéennes à ce sujet avaient été mal comprises. Il ne s'agissait pas de mettre sur pied une structure unitaire, mais seulement

[1] Ce télégramme circulaire, adressé à trente-quatre autres postes diplomatiques, dont les postes d'Afrique, est signé de M. Jean François-Poncet, sous-directeur d'Afrique-Levant au Département.

[2] M. Kojo Botsio est reçu par M. Couve de Murville le 19 mai, à 12 h. 45, avant un déjeuner au Quai d'Orsay.

[3] M. Habib-Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, reçoit M. Kojo Botsio le 18 mai 1965.

[4] Voir plus haut le télégramme n° 115 de Paris à Accra, en date du 13 avril 1965 (et notes).

[5] L'aide-mémoire est remis le 15 mai 1965 par la délégation ghanéenne.

de déléguer au gouvernement d'union des compétences dans le domaine des Affaires étrangères, de la Défense et de la Planification économique. En réponse à certaines objections qui lui étaient faites, le ministre ghanéen a insisté sur le fait qu'il n'était pas question de porter atteinte à la souveraineté des États africains, mais de doter l'OUA de mécanismes politique, économique et militaire lui permettant d'intervenir avec efficacité là où cela était nécessaire et de veiller au maintien de l'ordre et de la paix. Si une telle structure avait existé, les événements n'auraient pas pris la tournure que l'on sait au Congo.

Tout en affirmant que le Ghana n'était pas hostile à l'OCAM, M. Kojo Botsio a cependant marqué les réserves que l'on formulait à Accra à l'encontre de regroupements soi-disant régionaux mais fondées en fait sur l'existence de liens linguistiques et culturels et ne s'étendant pas, de ce fait, à l'ensemble des pays compris dans une même zone.

Abordant le problème du développement économique de l'Afrique, M. Kojo Botsio a traité de la question des relations entre le Marché commun et les pays africains non associés. Il a notamment proposé que des rapports soient établis entre le futur « gouvernement d'union » et les Six par l'intermédiaire d'une commission comprenant la France, le Ghana et le Sénégal.

Au sujet du Congo, le ministre ghanéen a tenu à faire montre d'une certaine modération. Le Ghana, qui n'avait pas fermé son ambassade à Léopoldville, considérait M. Tshombé comme le Premier ministre du gouvernement légal du Congo. Il souhaitait une entente entre les différentes factions et déplorait aussi bien l'intransigeance du Premier ministre que celle des *leaders* de la rébellion.

M. Kojo Botsio a également abordé le problème de la décolonisation en Afrique. Les propos qu'il a tenus ont été dans l'ensemble empreints du manque de réalisme qui caractérise depuis longtemps la politique ghanéenne.

Le secrétaire d'État a, de son côté, rappelé les positions françaises sur les sujets évoqués par la délégation ghanéenne. La France était favorable au processus de la décolonisation, mais elle n'estimait pas souhaitable, quant à elle, d'exercer des pressions extérieures sur les pays coloniaux pour les contraindre à céder. De telles pressions iraient à l'encontre du but poursuivi. Il a marqué que la France suivait avec sympathie les efforts de rapprochement et de coopération des gouvernements africains. L'expérience de la France en ces matières la conduisait, cependant, à penser que des structures respectant la souveraineté des États étaient seules praticables. La Charte de l'OUA, telle que les chefs d'État l'avaient adoptée, paraissait en somme bien adaptée à la réalité africaine. Il allait sans dire, toutefois, que la France se refusait à intervenir dans ces questions qui ne concernaient que les Africains.

Au sujet de l'OCAM, M. Habib-Deloncle a souligné que cette organisation, fondée sur des liens réels, ne constituait nullement un obstacle à l'unité africaine. L'existence de l'OCAM n'excluait pas davantage

l'établissement de relations de coopération entre la France et les autres pays du continent.

M. Habib-Deloncle a rappelé les grandes lignes de la politique française à l'égard du Congo et des Nations Unies. Ces deux problèmes, ainsi que celui du Vietnam, ont été également examinés à l'occasion de l'audience accordée par M. Couve de Murville à M. Botsio. L'échange de vues sur le Vietnam a permis de constater que les Ghanéens avaient une position très voisine de celle de la France et qu'ils comptaient sur notre action pour hâter la cessation des hostilités et la recherche d'une solution du problème.

Les questions relatives à la coopération culturelle et technique ainsi qu'aux échanges commerciaux franco-ghanéens n'ont été abordées que brièvement et en termes très généraux. M. Kojo Botsio a précisé que son gouvernement avait l'intention d'envoyer prochainement à Paris deux missions, l'une culturelle, l'autre économique et financière, chargées d'aborder ces questions avec le gouvernement français.

(Afrique, Ghana, Relations avec la France, Visites officielles, 1965).

241

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Propositions de la Commission[1] *relatives au financement de la politique agricole commune*

N.[2] *Paris, 25 mai 1965.*

Il est rappelé que la Commission a formulé trois propositions relatives respectivement au financement de la politique agricole commune, aux ressources propres à la Communauté et aux pouvoirs de l'Assemblée[3].

Après les premières discussions, les positions en présence sont les suivantes :

1. *En ce qui concerne le règlement financier proprement dit*

De notre point de vue, un règlement satisfaisant devrait répondre aux conditions ci-après :

[1] Il s'agit de la Commission de la Communauté économique européenne.

[2] Cette note est rédigée par M. Émile Cazimajou, conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département.

[3] L'Assemblée parlementaire européenne.

a) Il devrait stipuler qu'à partir du moment où les prix uniques sont mis en vigueur pour un produit, les prélèvements perçus sur ce produit sont affectés à la Communauté. Ainsi en irait-il, dès le 1er juillet 1967, pour les prélèvements perçus sur les céréales dont les prix ont été fixés le 15 décembre dernier[1].

b) Les modalités relatives aux dépenses du Fonds d'orientation et de garantie agricole pour la fin de la période transitoire devraient procéder des principes posés par le Règlement n° 25 du 4 avril 1962. Le rythme de progression de la prise en charge des dépenses serait d'un sixième par an, de telle sorte que le 1er juillet 1967, le Fonds assume la totalité des dépenses.

c) Les contributions des États membres aux ressources du Fonds devraient continuer à être calculées en tenant compte notamment, de façon progressivement croissante, des importations en provenance des pays tiers.

Sur ces trois points, nos partenaires ont des positions différentes, qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement celles de la Commission.

a) Sans en remettre le principe en cause, ils estiment, à la différence de la Commission, que l'affectation des prélèvements de la Communauté doit intervenir seulement après la mise en vigueur des prix uniques pour tous les principaux produits soumis à organisation de marché. Ceci revient pratiquement à repousser l'affectation des prélèvements au 1er janvier 1970.

b) Contrairement aux vues de la Commission, nos partenaires, à l'exception des Hollandais, estiment que le rythme de progression de la prise en charge des dépenses par le Fonds doit être étalé sur toute la durée de la période de transition. En d'autres termes, il faudrait abandonner la règle du sixième posée dans le Règlement n° 25 puisque celle-ci conduirait à une prise en charge de toutes les dépenses dès le 1er juillet 1967. Sur ce point cependant, les Belges et les Allemands pourraient assouplir leur attitude actuelle.

c) Le désaccord est plus profond en ce qui concerne la clef de répartition des contributions financières des États au Fonds. À l'instar de la Commission, nos partenaires demandent pour la fin de la période de transition l'adoption de clefs forfaitaires ne pénalisant plus ceux qui continueraient à s'approvisionner en dehors du Marché commun. L'adoption d'un tel système aurait pour effet d'accroître notre propre contribution d'autant plus fortement que l'Allemagne voudrait limiter la sienne à 31 %.

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 225.

2. *En ce qui concerne les ressources propres et les pouvoirs de l'Assemblée*

Nos partenaires lient l'élaboration d'un règlement financier définitif, c'est-à-dire d'un règlement qui ne serait pas limité aux deux années à venir, aux réponses qui seront apportées aux questions de la dévolution des droits de douane et des pouvoirs de l'Assemblée. Pour eux, les trois propositions de la Commission forment un tout, ce qui n'implique d'ailleurs pas qu'ils soient d'accord avec leur contenu.

Cette volonté de lier les trois questions s'explique par des raisons politiques. L'affectation des prélèvements à la Communauté implique la ratification des Parlements nationaux et certains de ceux-ci ont des exigences à ce sujet. Le Parlement hollandais tient au renforcement des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg. À un degré moindre, le *Bundestag* a une préoccupation analogue ; il est en outre très attaché à une réalisation rapide de l'union douanière dans le domaine industriel.

S'ils doivent tenir compte de ces exigences, les gouvernements de nos partenaires ne semblent pourtant pas décidés à faire leur les propositions de la Commission, dont les implications financières ne les préoccupent pas moins que nous-mêmes. Ceci les conduit à prendre une position qui peut être résumée de la façon suivante :

Tout en exprimant un préjugé favorable à l'affectation des droits de douane à la Communauté, ils veulent éviter que celle-ci dispose de ressources supérieures à ses besoins. Par suite, les recettes douanières ne devraient pas lui être affectées avant que le besoin s'en fasse sentir, c'est-à-dire pas avant une époque encore éloignée. D'ici là, les dépenses de la Communauté resteraient couvertes par les prélèvements et par les contributions des États.

En ce qui concerne les pouvoirs de l'Assemblée, seuls les Hollandais se sont déclarés d'accord avec les propositions de la Commission. Les Allemands, en revanche, tout en marquant leur volonté de modifier le système actuel, semblent vouloir s'orienter dans une voie qui conduirait à un renforcement très mesuré du rôle de l'Assemblée. Italiens et Belges ont évité jusqu'ici de prendre parti nettement, les premiers par souci tactique, les seconds probablement en raison de l'imminence des élections.

*

* *

Face à la situation créée par les positions de nos partenaires, nous avons le choix entre deux objectifs :

a) nous contenter d'un règlement pour les deux années à venir. Dans ce cas, un accord peut sans doute être acquis d'ici le 30 juin prochain[1]. Un

[1] Date du prochain Conseil des ministres de la CEE.

tel règlement laisserait naturellement pendante la question de la date de l'affectation des prélèvements. Il est probable d'autre part que ses modalités, en ce qui concerne les contributions financières des États, reflèteraient moins nos préoccupations que celles de nos partenaires. En effet, ceux-ci disposent de deux arguments non négligeables pour soutenir l'adoption de clefs forfaitaires. D'une part, il a été décidé, le 15 décembre dernier, de plafonner les contributions italiennes au cours des deux années à venir, étant entendu que cette mesure ne devrait pas avoir d'effet sur les contributions de la Belgique et du Luxembourg. D'autre part, il n'est pas douteux qu'au cours des années passées, nous avons été les principaux bénéficiaires du Fonds. En revanche, il est permis de penser que, même dans cette hypothèse d'un règlement provisoire, nos partenaires finiraient par se rallier à notre manière de voir en ce qui concerne le rythme de prise en charge des dépenses par le Fonds.

b) vouloir un règlement définitif. Dans ce cas, la négociation sera difficile et il n'est pas certain qu'elle puisse aboutir d'ici le 30 juin. Elle impliquerait au surplus que, tout en demeurant très en retrait des vues de la Commission, nous soyons prêts à faire quelques concessions en ce qui concerne les droits de douane et les pouvoirs de l'Assemblée, ainsi probablement que sur la réalisation de l'union douanière dans le domaine industriel.

Nous pourrions alors obtenir plus facilement des modalités financières satisfaisantes pour la fin de la période de transition et le stade du marché unique. Nous devrions aussi nous mettre d'accord sans difficulté avec nos partenaires pour que, dans le système financier de la Communauté, les recettes soient adaptées aux dépenses et non l'inverse comme la Commission l'a proposé.

Il est également possible d'imaginer une formule intermédiaire qui consisterait, d'ici le 30 juin, à élaborer un règlement provisoire et à arrêter simultanément les principes du régime définitif étant entendu que ces principes seraient mis en œuvre dans les mois à venir.

Dans une telle hypothèse, les principes à retenir pourraient être les suivants :

– L'affectation des prélèvements à la Communauté deviendrait effective au fur et à mesure de la mise en vigueur des prix uniques et, au plus tard, le 1er janvier 1970.

– L'affectation des droits de douane serait repoussée à une date lointaine. Celle-ci pourrait être déterminée dès à présent ou, mieux, résulter d'un critère objectif, tel que celui proposé par les Allemands (le jour où les dépenses de la Communauté atteindraient un niveau équivalent à celui du montant cumulé des prélèvements et des droits de douane).

– D'ici là, les dépenses de la Communauté seraient couvertes par les prélèvements et par les contributions financières des États.

– À partir de la réalisation de l'union douanière et jusqu'au moment où elles seraient affectées à la Communauté, les recettes douanières feraient

l'objet d'une péréquation entre les États membres, selon des modalités à définir.

– Enfin, les dépenses à financer sur les recettes provenant du commerce extérieur seraient déterminées de façon limitative. Ainsi, en seraient exclues notamment les dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales, celles relatives à la recherche nucléaire qui continueraient d'être réglées par des contributions nationales selon les clefs prévues à cet effet par le Traité de Rome.

(Coopération économique, 1959-1966).

242

NOTE

Travaux de la Commission mixte franco-guinéenne

N.[1] *Paris, 25 mai 1965.*

La Commission mixte franco-guinéenne, prévue par l'arrangement sur le contentieux en date du 22 mai 1963, s'est réunie à Conakry du 14 au 22 mai 1965. Ses travaux se sont concrétisés par la signature d'un procès-verbal joint à la présente note et par celle d'un protocole d'application portant règlement des créances de la Caisse centrale de Coopération économique conclu entre la CCCE et le gouvernement guinéen.

Il convient, avant de passer en revue les résultats auxquels a abouti la Commission mixte, de signaler que si les conversations se sont déroulées dans une atmosphère toujours courtoise, les discussions sont demeurées très serrées et que ce n'est qu'à la fin du séjour de la délégation française que la partie guinéenne a accepté de faire, sur les points les plus importants, des concessions aux thèses françaises.

I. *Dettes de la Guinée à l'égard de la Caisse centrale de Coopération économique*

Le nouvel arrangement présente pour notre pays un intérêt indéniable à un triple point de vue :

1) Le gouvernement guinéen a reconnu sans restrictions ni réserves toutes ses dettes envers la Caisse centrale de Coopération économique,

[1] Cette note est rédigée par M. André Mistral, conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département. Ce document est à compléter par le procès-verbal qui relate intégralement le déroulement des séances de la Commission mixte franco-guinéenne, tenue à Conakry du 14 au 22 mai 1965, ainsi que par les télégrammes de Conakry nos 285 à 290, 303 à 305, 306, 307 à 312, 315 à 316, des 15, 19 et 21 mai, non reproduits.

qu'elles soient antérieures ou postérieures à la mise en application de la loi cadre. Le litige né à ce sujet en juillet 1963[1] et portant sur l'interprétation des accords du 22 mai 1963 est ainsi réglé conformément à nos vues.

2) Les avances remboursables en 40 annuités ont été remplacées par une avance à 30 ans. Les avances s'étendant entre 0 et 20 ans ont été transformées en un prêt unique à 15 ans.

3) Les anciennes avances étaient réglées en francs CFA[2] (ou spécifiées payables en monnaie locale) ; les nouvelles avances sont maintenant comptabilisées en francs français et payables à Paris. Il y a là pour le gouvernement français une garantie contre une éventuelle dévaluation du franc guinéen, dévaluation que la dépréciation actuelle de cette monnaie rendra quelque jour inévitable.

En revanche, il n'a pas été possible de faire accepter par le gouvernement guinéen la clause d'imputation automatique des échéances au compte du règlement entre les deux Trésors. Il a été convenu que cette question serait réexaminée lors de la réunion de la prochaine Commission mixte[3].

II. *Paiements à effectuer par la France et paiements à effectuer par la Guinée*

Le procès-verbal de la Commission mixte donne toutes les précisions nécessaires sur ces différents points.

1) Versement par la Guinée d'arriérés de transfert et de règlement concernant les créances privilégiées. On peut admettre, sous réserve de quelques mises au point de détail, que toutes les obligations mises à la charge de la Guinée par les accords du 22 mai 1963 se trouvent maintenant exécutées.

2) Autres arriérés de transfert relatifs à des paiements courants. Les Guinéens ont sur ce point largement rempli leurs obligations et se sont montrés disposés à étudier tous les problèmes de transfert sur lesquels la délégation française a appelé leur attention.

3) Pensions civiles et militaires. Les Guinéens ont soulevé différents problèmes de détail qui devront être examinés par les services financiers compétents.

[1] Se reporter à la dépêche n° 17/DE, Paris, 11 juillet 1963, non reproduite.

[2] Franc CFA : unité monétaire de la Communauté financière africaine, créée à la fin de 1945 pour les colonies françaises d'Afrique ainsi que pour Madagascar, la Réunion, les Comores et Saint-Pierre-et-Miquelon. Sa valeur, fixée à l'origine à 1, 70 FF (franc français) de l'époque, est portée à 2 FF en 1948. Cette parité de 50 pour 1 avec le franc français est restée inchangée jusqu'au 11 janvier 1994 pour les pays africains de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, et de l'Union douanière et économique des États de l'Afrique centrale.

[3] La prochaine Commission mixte franco-guinéenne doit se réunir en novembre 1965.

III. *Règlement du contentieux privé*[1]

Sur ce point également, il est équitable de reconnaître que la Guinée procède de façon appréciable à l'indemnisation des entreprises nationalisées ou saisies. Les indemnisations versées jusqu'ici ont intéressé principalement des entreprises industrielles et commerciales.

Une procédure de transmission et d'examen des dossiers faisant intervenir une commission mixte composée de représentants de l'ambassade de France et de représentants de services guinéens a été mise sur pied afin d'accélérer le règlement de ce contentieux. Cette procédure, si à l'usage elle se révèle fonctionner de façon correcte, paraît susceptible de rendre des services. Il apparaît cependant que des difficultés sont à prévoir lorsque sera abordé le cas des nationaux français ayant quitté la Guinée après 1958 dans des conditions mal définies, en délaissant purement et simplement les biens qu'ils détenaient sur place et qui ont été repris, soit par des administrations, soit par des personnes privées guinéennes ou qui ont été transformés en coopératives agricoles lorsqu'il s'agissait de plantations.

IV. *Utilisation du compte de la Banque centrale de la République de Guinée à la Banque de France*

La Commission mixte a défini de façon détaillée les opérations qui pouvaient être effectuées sur ce compte alimenté essentiellement par le versement de la contre-valeur des pensions dues aux anciens militaires guinéens.

Les opérations retenues rentrent strictement dans le cadre fixé par ses instructions à la délégation française. Toutes les opérations relatives à des paiements intéressant des personnes physiques ou morales étrangères, de même que des versements à des organismes internationaux demeurent soumises à un accord à intervenir entre les deux gouvernements.

La délégation guinéenne n'ayant manifesté aucun intérêt envers le système de déblocage automatique, à des dates prévues à l'avance, d'une partie des sommes figurant à ce compte, la délégation française n'a pas insisté pour faire admettre cette procédure qui constituait de notre part une concession dont la portée était mal comprise.

[1] Le contentieux privé avec la Guinée porte essentiellement sur l'indemnisation des biens appartenant à des nationaux français, dépossédés à la suite des mesures qui ont accompagné la création du franc guinéen en 1960 et sur le transfert des comptes bancaires. Se reporter à la note de M. Marcel Guillemant, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, du 17 novembre 1965, intitulée : *Contentieux privé avec la Guinée.*

V. *Divers*

La délégation guinéenne a uniquement souhaité au titre des affaires diverses la remise d'un certain nombre de dossiers de recherches et d'études (dossier du Konkouré[1], études du Bureau de recherches géologiques et minières, cartes). La délégation française s'est bornée à indiquer qu'elle soumettrait la question à son gouvernement.

VI. *Points non abordés lors des discussions*

1) Aide – La délégation guinéenne n'a pas soulevé les questions d'aide ou d'assistance technique. Lors d'une audience accordée à la délégation française, le président de la République a indiqué qu'il n'entrait pas dans les intentions actuelles du gouvernement guinéen de solliciter de la France une aide financière.

2) Accord commercial – Ce point n'a pas été abordé.

3) Reprise de la garantie COFACE sur la Guinée – La délégation guinéenne n'a rien demandé sur ce point. Toutefois, cette question fait l'objet des préoccupations d'un certain nombre de nos compatriotes encore installés en Guinée ou de certaines entreprises qui désirent y effectuer des travaux ou y vendre du matériel.

Tous les arriérés des dettes garanties par la COFACE étant maintenant apurés sous réserve de quelques arriérés de règlement portant sur le court terme pour lesquels la responsabilité du gouvernement guinéen ne paraît pas engagée, on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'accorder le bénéfice de la garantie COFACE aux affaires qui paraîtraient la mériter en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour les industriels et les exportateurs français, ceci dans une limite compatible avec les facultés de paiement du pays. La situation actuelle aboutit en effet à favoriser l'implantation en Guinée de nos concurrents ; non seulement les pays de l'Est en raison des conditions spéciales de crédit qu'ils ont consenties, mais également l'Amérique, l'Angleterre et la Belgique nous supplantent peu à peu dans ce pays en créant de nouvelles usines et en fournissant le matériel nécessaire aux administrations.

*
* *

En conclusion, les discussions qui se sont déroulées au sein de la Commission mixte ont fait apparaître, du côté guinéen, une volonté appréciable de régler le contentieux existant entre les deux pays dans le domaine économique et financier.

[1] Le projet de construction d'un barrage sur le fleuve Konkouré figure parmi les principales préoccupations du gouvernement guinéen.

Cette volonté, inspirée sans doute de motifs politiques, a conduit la Guinée à des concessions dont il convient de ne pas méconnaître l'importance. Dans la limite de ses facultés de paiement, ce pays a accepté d'effectuer des règlements et de prendre des engagements qui aboutissent dès à présent à liquider le contentieux public, à régler de façon progressive le contentieux privé, à faciliter une reprise des transferts, des paiements courants et des opérations commerciales entre les deux pays.

Les obstacles d'ordre économique et financier qui s'opposaient à une normalisation des rapports entre les deux pays peuvent dans une large mesure être considérés comme levés.

(Direction Afrique-Levant, Guinée, 1965).

243

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2888 à 2895[1]. *Washington, 25 mai 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* le 26, 2 h. 15).

Les négociations fiévreuses que mènent à Saint-Domingue les envoyés du président Johnson font apparaître au grand jour ce qui, en temps normal, demeure dans l'ombre : l'intervention permanente des États-Unis dans les affaires intérieures des États d'Amérique centrale et des Caraïbes.

Les États-Unis considèrent que la République dominicaine fait partie de leur zone de défense. Ils sont donc décidés à ne pas y tolérer d'atteinte à leurs intérêts militaires, politiques ou économiques. Dans le passé, ils ont encouragé, puis accepté la dictature de Trujillo aussi longtemps qu'elle garantissait la stabilité intérieure du pays et la possibilité d'affaires fructueuses pour les sociétés américaines. Ils ont abandonné l'homme quand ses méthodes autoritaires lui eurent aliéné l'ensemble des pays d'Amérique latine. Depuis son assassinat, Washington n'a cessé d'exercer, souvent sous le couvert de l'OEA[2], un véritable protectorat sur l'île. Une preuve de première main vient d'en être donnée par M. Martin, ancien ambassadeur du président Kennedy auprès de M. Bosch et actuel représentant personnel du président Johnson dans l'île, qui, au mépris des règles de la diplomatie et de la courtoisie, révèle dans le numéro de *Life* de cette semaine tous les détails de son activité passée et présente en République dominicaine. Dès le mois de mai 1961, au lendemain de la disparition de Trujillo,

[1] Ce télégramme est intitulé : *République dominicaine.*

[2] OEA : Organisation des États américains.

déclare M. Martin, il a été envoyé en mission spéciale à Saint-Domingue, afin d'éviter que l'anarchie ne s'installe dans le pays. Avec le concours de l'OEA, il a organisé les élections, qui portèrent au pouvoir M. Juan Bosch et tâché d'orienter dans un sens favorable à Washington l'action du nouveau gouvernement. Ses efforts cependant ne furent pas tous couronnés de succès. Sans qu'il le dise mais, comme on le fait par ailleurs, il ne réussit pas à empêcher l'augmentation du salaire minimum des ouvriers des plantations de sucre et l'insertion dans la constitution de 1963 de dispositions préalables à une réforme agraire, obligeant les grands propriétaires à vendre une partie de leurs terres et interdisant aux étrangers d'en acquérir de nouvelles. Ces précisions expliquent sans doute pour partie la passivité américaine au moment du coup d'État contre M. Bosch au mois d'octobre 1963 et la décision du triumvirat qui lui a succédé de revenir sur ces mesures.

Aujourd'hui même, alors que la crainte d'une mainmise communiste sur l'île demeure la justification du débarquement des *Marines*, les envoyés du président chercheraient, si l'on en croit la presse de Washington, à faire modifier la constitution de 1963 et à prévenir toute réforme agraire d'envergure ou toute mesure sociale contraire au principe du capitalisme libéral. Sous prétexte d'obtenir le ralliement de la bourgeoisie dominicaine au régime de 1963, on comble en fait les vœux des sociétés américaines installées à Saint-Domingue et en particulier de la *Central Ramona Corporation*, qui possède 3,5 millions d'hectares, et de la *South Puerto-Rico Sugar Company* qui produit un tiers de la récolte de sucre du pays.

Ces préoccupations ne sont, certes, ni nouvelles ni propres à Saint-Domingue. On se souvient des efforts faits pour amener le président Goulart à modifier la loi sur les transferts des bénéfices ou les interminables négociations américano-péruviennes sur le statut des sociétés pétrolières. Mais que Washington prenne le risque de prolonger, même d'un jour, une crise pour protéger des intérêts privés prouverait, si ces informations étaient vérifiées, que les États-Unis ont de la peine à comprendre la leçon de Cuba.

M. Martin affirme dans son article que, dorénavant, les communistes ne déclenchent plus les révolutions, ils préfèrent en recueillir l'héritage. Il risque d'avoir raison, sans qu'il s'en aperçoive dès maintenant, si demain il devient clair aux yeux de la majorité des Dominicains que l'intervention des *Marines*, décidée peut-être à l'origine pour des considérations politiques, a, parmi d'autres, comme conséquence pratique, un retour déguisé aux méthodes depuis longtemps éprouvées de la diplomatie du dollar.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

244

M. JEAN SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 980 à 993. *Tunis, 26 mai 1965.*

Urgent.

(*Reçu :* 2 h. 00).

J'ai vu ce matin assez longuement M. Habib Bourguiba junior.

Les questions suivantes ont été évoquées.

1. *Ligue arabe*

Contrairement à ce que pouvaient laisser croire les déclarations faites au Caire[1] par M. Bach Baouab, le message qu'a adressé le gouvernement tunisien à M. Hassouna ne revient pas sur les propositions de règlement négocié de l'affaire palestinienne lancées par le président Bourguiba.

Le ministre des Affaires étrangères a précisé qu'il s'agissait seulement d'une notification de la décision tunisienne de se tenir à l'écart des travaux de la Ligue, tant que se poursuivraient les attaques et les appels au meurtre lancés contre les dirigeants tunisiens par la presse et la radio du Caire et en attendant le rétablissement au sein de l'organisation des principes d'égalité et de respect de la souveraineté des États membres que ses statuts prévoient expressément.

Le gouvernement tunisien paraît d'autre part avoir voulu se soustraire à l'accusation de rupture de solidarité arabe, en confirmant les engagements qu'il a souscrits lors des deux sommets[2], en ce qui concerne le détournement des eaux du Jourdain. M. Habib Bourguiba junior n'a toutefois pas dissimulé que leur exécution restait liée à la restauration d'une solidarité véritable entre les pays arabes, c'est-à-dire au rejet de l'emprise nassérienne sur la Ligue.

C'est évidemment à propos de ce point que le journal *El Ahram* accuse de contradiction le document – qui est effectivement en retrait par rapport aux déclarations du président Bourguiba et sans doute aux intentions du gouvernement tunisien.

À une question relative à la participation tunisienne au prochain sommet arabe[3], il a été répondu que le point n'était pas mentionné. La

[1] Le Conseil des chefs de gouvernement arabes se réunit au Caire du 24 au 30 mai 1965.

[2] La première conférence des chefs d'État arabes (Ligue arabe) ou Sommet arabe se tient au Caire du 13 au 17 janvier 1964 ; le deuxième Sommet arabe a lieu à Alexandrie du 11 au 15 septembre 1964.

[3] Le troisième Sommet arabe est prévu à Casablanca pour le 13 septembre 1965.

présence du président Bourguiba ne pouvait être exclue *a priori*, à condition bien entendu que la réunion se tienne dans une autre ville que Le Caire et que les conditions posées par le message se trouvent remplies.

Il n'était pas interdit d'espérer que certains chefs d'États arabes, enhardis par l'exemple du Combattant suprême, montreraient plus de courage que précédemment à l'égard du Raïs.

Le ministre des Affaires étrangères s'est, à cet égard, déclaré encouragé par l'attitude de la Libye[1], sur laquelle les sabotages récents[2] paraissaient avoir produit un salutaire choc en retour. Après avoir fait mine de s'incliner devant la volonté du Caire, le gouvernement libyen donnait l'impression de revenir à sa position première. Cette évolution était considérée comme rassurante et de bon augure pour le maintien de l'indépendance libyenne, auquel la Tunisie attachait évidemment une importance essentielle. M. Habib Bourguiba junior a observé sur ce point qu'on pouvait se demander si le roi Idriss avait été sage de réclamer l'évacuation des bases anglaises et américaines, qui constituaient sa meilleure protection.

2. *Maghreb*

Le ministre s'est félicité de la sérénité des relations inter-maghrébines et s'est déclaré persuadé que l'établissement progressif de liens étroits de coopération économique ne serait pas affecté par la crise au sein de la Ligue arabe. Il a insisté sur le caractère étroit et intime des relations entre le Maroc et la Tunisie et sur l'importance de la visite que doit effectuer à Rabat ces prochains jours le président Bourguiba[3].

En ce qui concerne l'Algérie, s'il a d'abord voulu voir dans le « silence » du président Ben Bella la preuve de la volonté de l'Algérie de ne pas se laisser détourner de sa vocation maghrébine par les remous du Machreck[4], il a bien vite reconnu que l'absence de M. Boumaza à la conférence de Tripoli[5] et son remplacement par le ministre algérien des PTT[6] constituaient un indice préoccupant. « Je veux espérer, a-t-il ajouté, que la décision algérienne n'a pas été motivée par le désir de tenir compte des susceptibilités du Caire ».

[1] La Libye ne tient pas à resserrer les liens avec l'Union maghrébine car se pose pour elle le problème délicat de la coexistence avec l'Égypte ; en outre, la Libye, devenue pays riche, ne souhaite peut-être pas *« s'intégrer dans un ensemble où elle perdrait sûrement son argent et vraisemblablement sa personnalité »*. (D'après la dépêche de l'ambassadeur de France à Tripoli, M. Dufournier, n° 407 du 28 mai 1964, non publiée).

[2] Le 14 mai 1965 a lieu un sabotage sous forme d'explosion, à deux cent cinquante kilomètres de la frontière égyptienne, de cinq puits de pétrole (dont quatre prennent feu) de la concession 65 exploitée conjointement par les compagnies *British Petroleum* et *Nelson Hunt Bunker*. L'opinion générale est que l'opération n'a pu être faite que par un groupe venant d'Égypte.

[3] La visite à Rabat du président Bourguiba est prévue pour le 10 juin ; elle est ajournée en raison de la crise marocaine et a finalement lieu du 18 au 23 octobre 1965.

[4] Le Machreck : le Proche-Orient par opposition au Maghreb.

[5] La conférence économique des États du Maghreb se tient à Tripoli fin avril 1965.

[6] M. Abdelkader Zaibek.

3. *Questions africaines*

Le ministre des Affaires étrangères ne paraît s'être laissé convaincre ni par M. Sahnoun, ni par la mission des États de l'Entente qui viennent de passer à Tunis.

M. Habib Bourguiba junior n'aurait pas caché au premier, qui évoquait à la fois les problèmes budgétaires et les difficultés politiques de l'OUA, que le secrétaire général en était le premier responsable, pour avoir présenté trop tardivement son projet de budget et avoir contribué à accentuer l'affrontement entre Afrique révolutionnaire et Afrique modérée.

Tout en affirmant la sympathie tunisienne à l'égard de l'OCAM[1], organisation régionale du type de celle que le gouvernement tunisien souhaite constituer au Maghreb, le ministre n'a d'autre part pas ménagé ses critiques à l'égard de la réunion d'Abidjan[2] et surtout du projet d'adhésion du Congo-Léopoldville à l'OCAM, qui n'avait pas été contresigné par M. Kasavubu. Ses propos m'ont donné l'impression que la Tunisie souhaitait rester à l'écart de la querelle qui oppose les États de l'Entente au Ghana[3].

En ce qui concerne la conférence au sommet d'Accra[4], il souhaite personnellement que la suggestion formulée par certains États et tendant à lui substituer une conférence des ministres des Affaires étrangères soit retenue. Dans le cas contraire, la Tunisie se rendrait sans doute à Accra. Le gouvernement tunisien participerait également à la conférence afro-asiatique d'Alger[5]. À la différence de M. Houphouët-Boigny, il estimait en effet qu'à partir du moment où il s'était avéré impossible de provoquer des défections massives, il était préférable qu'un nombre aussi grand que possible d'États modérés participent à la réunion. La question de la présence du président Bourguiba lui-même n'était, à vrai dire, pas encore tranchée.

Sur l'affaire congolaise, M. Habib Bourguiba junior s'est montré très réservé et, en dépit du retour à Tunis de M. Adoula, a exclu nettement l'hypothèse d'une initiative tunisienne.

D'une manière générale, le ministre des Affaires étrangères a marqué que la Tunisie, consciente de la difficulté des problèmes africains et nonobstant les appels qui lui sont adressés de différents côtés, n'avait pas l'intention de se mettre en avant et restait décidée à pratiquer « la politique de ses moyens ».

(Collection des télégrammes, Tunis, 1965).

[1] OCAM : Organisation commune africaine, créée lors de la conférence de Nouakchott le 12 février 1965. Voir ci-dessous la note n° 225 / DAM du 25 juin 1965, intitulée : *De l'OCAM*.

[2] Les États de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Dahomey, Niger) se réunissent à Abidjan le 26 mai 1965.

[3] Les États de l'Entente reprochent au Ghana ses actions subversives contre M. Tshombé.

[4] Le Sommet de l'OUA est prévu à Accra du 21 au 26 octobre 1965. Les États de l'Entente refusent d'y participer.

[5] La conférence afro-asiatique, prévue à Alger le 29 juin 1965, est reportée en raison des événements d'Algérie (chute de Ben Bella et prise du pouvoir par le colonel Boumediene).

245

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires etrangères.

T. n°s 635 à 645. *Bruxelles-Delfra, 26 mai 1965.*

(*Reçu :* 20 h. 19).

Notre comité a examiné hier la proposition de la Commission concernant le renforcement des pouvoirs de l'Assemblée de Strasbourg en matière budgétaire[1].

La discussion a commencé par une analyse critique du texte qui nous était soumis.

Les six délégations se sont mises d'accord sans difficulté pour rejeter la première partie de la proposition, c'est-à-dire celle qui est relative à la modification des procédures prévues à l'article 201 du traité de Rome sur la création de ressources propres. Les dispositions nouvelles envisagées à cet égard par la Commission ont été unanimement considérées comme inutiles et mal conçues.

Le débat sur la deuxième partie de la proposition – celle qui concerne l'article 203 relatif à la procédure d'adoption du budget – a confirmé les points de vues déjà connus des uns et des autres et qui peuvent se résumer ainsi :

La délégation allemande, tout en approuvant l'esprit qui a inspiré le texte de la Commission, n'est pas favorable au dispositif qu'il prévoit. À mon avis, la Commission a eu tort de chercher à s'arroger des pouvoirs supplémentaires. D'autre part, il ne serait pas raisonnable de donner à l'Assemblée la liberté de dépasser le chiffre global arrêté par le Conseil. Enfin, la délégation allemande préférerait que, pour ce qui concerne la décision finale du Conseil, on en revienne à une proposition qu'elle avait faite antérieurement, à savoir que les amendements proposés par l'Assemblée ne pourraient être rejetés par le Conseil qu'à l'unanimité.

Mon collègue luxembourgeois[2] s'est rallié aux critiques formulées par M. Harkort.

La délégation italienne a déclaré qu'elle pourrait se rallier au texte présenté par la Commission si celui-ci était acceptable pour tout le monde, mais qu'elle se réservait de suggérer des améliorations tenant compte de la résolution adoptée par l'Assemblée elle-même.

[1] Qui est exposée dans la note du 10 mai 1965 : *Propositions relatives à la modification des pouvoirs de l'Assemblée*, non reproduite.

[2] Albert Borschette.

La délégation néerlandaise considère la proposition de la Commission comme insuffisante et accorde sa faveur aux modifications souhaitées par l'Assemblée. En outre, les Hollandais souhaitent que celle-ci reçoive le pouvoir d'approuver ou de rejeter toutes les décisions réglementaires du Conseil, en quelque matière que ce soit.

La délégation belge, tout en s'exprimant avec la prudence que commande la situation politique en Belgique[1], a rappelé qu'elle avait, à l'égard de la proposition de la Commission, un préjugé défavorable. Mais elle pense qu'il faudra bien trouver « quelque chose », sans savoir d'ailleurs quoi.

Quant à la délégation française, elle a réitéré ses objections à l'encontre de tout changement de l'équilibre institutionnel établi par le traité de Rome, changement dont elle conteste l'utilité et qui lui paraît, dans l'état actuel des choses, impraticable.

Ce désaccord fondamental une fois constaté, certains de mes collègues se sont demandé si la difficulté ne pourrait pas être tournée grâce à une solution transitoire des problèmes que pose le règlement financier et qui permettrait de recourir, pour l'Assemblée, à des formules beaucoup moins ambitieuses, en attendant mieux. À titre d'exemple, M. Harkort a exhumé une proposition belge que nous avions déjà écartée à l'époque, et selon laquelle le Conseil, en seconde lecture, se prononcerait sur les amendements présentés par l'Assemblée à une majorité qualifiée de dix voix au lieu de douze. La discussion sur ce sujet n'a pas été poussée plus avant.

À la fin de cet échange de vues, mes collègues néerlandais, italien et allemand m'ont adressé un appel pressant pour que le gouvernement français envisage d'assouplir sa position. Nous devions comprendre la situation dans laquelle se trouvaient leurs gouvernements, pressés par leurs parlements nationaux d'obtenir des satisfactions pour l'Assemblée de Strasbourg. Sinon, m'ont dit M. Spierenburg et M. Venturini, la Communauté va à la crise.

J'ai répondu que, si les choses devaient en venir là, ce ne serait certainement pas par notre faute. J'ai appelé la plus sérieuse attention de mes collègues sur le fait que l'adoption des règlements agricoles du 14 janvier 1962, dont le règlement financier, avait été liée par le gouvernement français, comme d'ailleurs par le gouvernement néerlandais, à son acceptation du passage à la seconde étape de la période de transition du traité de Rome. Or il n'était pas dit un mot, dans le règlement financier, du renforcement des pouvoirs de l'Assemblée. Si maintenant nos partenaires prétendaient soumettre l'achèvement de ce règlement et sa mise en œuvre, lors du Marché unique, à la satisfaction d'une condition nouvelle concernant les pouvoirs de l'Assemblée, ne serions-nous pas en droit de penser que nous avons été trompés ? L'argument tiré de la création de ressources propres autres que les prélèvements n'était pas de nature à nous convaincre, pour la raison que nous n'en acceptions pas le principe et que

[1] Sur les résultats des élections belges du 23 mai 1965, voir le télégramme de Bruxelles n°s 317 à 320 du 24 mai 1965, non reproduit.

nous nous refusions à confondre le projet d'affecter les droits de douane à la Communauté avec le problème, réel celui-là mais tout à fait différent, de la répartition de ces droits entre les six pays membres, une fois l'union douanière achevée.

Tout en reconnaissant que cette démonstration était difficilement contestable, mes collègues n'en ont pas moins répété qu'il s'agissait d'un problème politique qui revêtait, dans leurs parlements et dans leurs opinions publiques, une importance considérable.

Nous en sommes restés là.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1965).

246

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Application du traité franco-allemand du 22 janvier 1963

N.[1] *Paris, 26 mai 1965.*

Les relations franco-allemandes connaissent depuis un an de sérieuses difficultés. Celles-ci avaient paru s'estomper au lendemain des entretiens de janvier dernier entre le général de Gaulle et le chancelier Erhard[2], mais le répit n'a été que de courte durée. Au cours de ces derniers mois, les divergences qui séparent Bonn et Paris se sont à nouveau manifestées au grand jour tandis que le problème des rapports avec la France devenait, à l'approche des élections générales[3], un enjeu dans la lutte des partis en République fédérale.

C'est dans ce climat peu favorable que se poursuit l'exécution du traité de coopération du 22 janvier 1963.

On doit constater tout d'abord que, sur le plan des procédures, le traité continue à être correctement appliqué. Les rencontres entre ministres et hauts fonctionnaires se déroulent normalement ; on se montre attentif du côté allemand à respecter le calendrier prévu. Aux rencontres mentionnées par le Traité s'en sont d'ailleurs ajoutées d'autres, notamment dans le domaine de l'information[4] et dans celui de l'aide aux pays sous-

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale au Département.

[2] Allusion aux entretiens franco-allemands tenus à Rambouillet les 19 et 20 janvier 1965, dont un résumé succinct est présenté ci-dessus.

[3] Élections législatives du 19 septembre 1965.

[4] Se reporter au compte rendu, non reproduit, de la quatorzième réunion franco-allemande en matière d'Information tenue le 26 avril 1965 à Bonn ainsi qu'à la note de la direction des Services d'Information et de Presse au Département n° 63/IP du 26 mai, non retenue, présentant le bilan des conversations franco-allemandes, tenues en 1964 sur un rythme quadri-annuel, alternativement en France et en RFA les 13-14 janvier, 13 février, 5 juin et 19-20 octobre 1964.

développés. D'autre part, la Commission interministérielle allemande, dont l'existence était demeurée théorique, a commencé à se réunir à la fin d'avril[1] sous la présidence de M. Meyer-Lindenberg, nouveau directeur politique ; ces réunions seront désormais périodiques, comme celles de la Commission française correspondante.

Quels ont été les résultats de cette activité ?

Sur le plan diplomatique, le bilan des consultations ne peut pas être établi avec précision, mais l'on est bien obligé de noter que, sur de nombreux sujets importants, en particulier sur ceux qui ont été évoqués dans la conférence de presse du Président de la République du 23 juillet 1964[2], les positions française et allemande restent éloignées l'une de l'autre ; bien plus, la récente évolution des rapports franco-soviétiques[3] paraît avoir ajouté un nouvel élément de désaccord dans les relations entre les deux pays. Dans plusieurs cas, les consultations ont toutefois joué un rôle utile. Elles n'ont certainement pas été étrangères à l'heureux aboutissement de la négociation agricole de Bruxelles en décembre 1964[4]. On peut admettre aussi que, sans faire disparaître les divergences de doctrine entre les deux gouvernements, elles ont favorisé le rapprochement de leurs vues sur les modalités de la construction politique européenne.

De toute évidence, la coopération en matière de défense[5] n'a pas produit les résultats espérés. Dans le domaine de la stratégie, les politiques

[1] Le 29 avril 1965. Se reporter également aux comptes rendus, non reproduits, des réunions de la Commission interministérielle pour la coopération franco-allemande, qui se tiennent en 1965 les 5 et 25 janvier, 26 avril et 24 mai.

[2] Les principaux sujets évoqués ont porté sur l'Union européenne, la solidarité franco-allemande en matière de Défense, l'organisation nouvelle de l'Alliance atlantique, l'attitude et l'action à exercer vis-à-vis de l'Est, les frontières en Europe centrale et orientale, la reconnaissance de la Chine. Le général de Gaulle, dans sa conférence de presse reconnaît que « *Bonn n'a pas cru, jusqu'à présent, que cette politique devrait être européenne et indépendante. Si cet état de choses devait durer, il risquerait à la longue d'en résulter [...] de l'inquiétude, et chez leurs quatre partenaires du Marché commun, une propension à en rester là où l'on en est, en attendant, peut-être, qu'on se disperse* ».

[3] M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, se rend en visite officielle à Paris du 26 au 30 avril 1965. Il est reçu en audience par le général de Gaulle le 27 avril. Le 29, le communiqué franco-soviétique est publié.

[4] Allusion à l'accord sur le prix des céréales du 15 décembre 1964.

[5] La note du service des Pactes au Département du 8 janvier 1965 fait le point de la coopération franco-allemande en matière de Défense au cours de l'année 1964 : I – Réunions communes périodiques des ministres de la Défense et des États-Majors ; II – Armement (chars, avion à décollage vertical, engins, hélicoptères, recherches, expérimentations, achats) ; III – Exercices et manœuvres. Les ministres de la Défense, MM. Messmer et von Hassel se rencontrent à Bonn les 3 et 4 mai. Le texte du communiqué rédigé à l'issue de ces entretiens est repris dans le télégramme de Bonn n°s 2931 à 2934 du 4 mai 1965, non retenu. Le Cabinet militaire du ministre des Armées fait un compte rendu de ces réunions dans la fiche portant la date du 6 mai 1965, transmise au ministère des Affaires étrangères. Voir également la note du service des Pactes au Département, du 25 mai 1965, non reproduite, à compléter par le télégramme de Bonn n°s 3346 à 3347 du 26 mai, non retenu, faisant part de la suggestion de M. de Guttenberg portant sur la création d'un institut commun d'études stratégiques et d'une commission mixte pour la préparation des programmes d'armements.

des deux pays ne se sont guère rapprochées, leurs conceptions étant en fait trop différentes. Sur le plan de l'armement et de la logistique, la coopération est entravée par les liens extrêmement étroits qui existent entre le Pentagone et le ministère fédéral de la Défense. On observe cependant, en ce qui concerne la production en commun d'armements, quelques progrès dans les affaires secondaires : véhicules de servitude, engins sol-sol et sol-air, électronique. Mais l'abandon des projets concernant la fabrication en commun de l'avion à décollage vertical et à géométrie variable constitue un grave échec.

En ce qui concerne l'éducation[1], l'œuvre à accomplir est évidemment de longue haleine. Le point essentiel est pour nous le développement de l'enseignement du français dans les écoles allemandes. Il s'agit en l'occurrence de surmonter l'obstacle que constituent les accords conclus en 1955 entre les *Länder*, seuls compétents pour les questions d'enseignement, et qui assurent à la langue anglaise une place prééminente. Grâce à notre insistance, grâce aussi à l'aide efficace que nous a apportée M. Kiesinger, président du gouvernement de Bade-Wurtemberg et représentant du *Bund* pour l'application des clauses culturelles du Traité franco-allemand, il a été possible d'obtenir une première limitation des privilèges de l'anglais. Contrairement à ce qui était le cas jusqu'à présent, il sera désormais possible aux différents *Länder*, lorsque cela correspondra aux vœux des élèves et de leurs familles, de rehausser la place de notre langue dans les différentes catégories d'enseignement.

De son côté, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse poursuit ses activités. Bien qu'elle atteigne 50 millions de francs pour 1965, sa dotation ne suffit déjà plus pour répondre à toutes les demandes dont il est saisi. Au cours de l'an dernier, plus de 250 000 jeunes se sont rencontrés à l'occasion de 6 000 manifestations organisées ou subventionnées par l'Office. Sur ce terrain, la réussite de la coopération paraît indéniable.

L'aide aux pays en voie de développement[2] est l'un des domaines où l'on manifeste également, du côté allemand, beaucoup d'intérêt pour une coopération avec la France. Celle-ci donne de bons résultats sur le plan

[1] Se reporter à la note de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département du 26 mai 1965, non reproduite, traitant de la collaboration franco-allemande en matière culturelle.

[2] La coopération franco-allemande dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés s'exerce différemment selon qu'il s'agit de l'Afrique et du reste du monde. Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département n° 66/CE du 26 mars 1965, non reproduite, rendant compte de la *Sixième réunion franco-allemande sur l'aide aux pays sous-développés*, tenue à Bonn le 23 mars 1965, qui porte principalement sur les difficultés rencontrées par la RFA à Brazzaville, des échanges de vues sur la RAU et les pays arabes, l'évolution des aides françaises et allemandes en 1964. En ce qui concerne l'action de la RFA dans les États francophones d'Afrique noire, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département n° 38/DAM 1, du 25 juin 1965, non reproduite, analysant cette action sous ses diverses formes : I – les relations diplomatiques, II – l'aide économique (organismes d'assistance, modalités et montant de cette aide), III – action du secteur privé et IV – coopération franco-allemande.

de l'information mutuelle ; en revanche, l'on se heurte à de sérieuses difficultés pour mener des actions concertées, en raison notamment des différences qui existent entre les aides françaises et allemandes du point de vue tant de leurs modalités que de leur zone d'application géographique. La coordination des programmes n'en manque pas moins des progrès en Afrique où des premières réalisations communes sont enregistrées au Togo, au Tchad et au Cameroun. D'autre part, les études se poursuivent afin de déterminer les possibilités d'une collaboration en Amérique latine ; des discussions sont en cours afin de mettre sur pied un centre franco-allemand de formation professionnelle dans l'une des capitales sud-américaines.

Pour ce qui est de l'information, les contacts ont été nombreux, mais aucun progrès marquant n'a été accompli. Sur un sujet qui nous tient à cœur, celui de la télévision en couleurs, il s'est révélé jusqu'ici impossible de concilier les positions françaises et allemandes.

Après deux ans d'application du Traité, les succès que l'on peut porter à son actif sont donc assez modestes. Sur les questions essentielles, la France et l'Allemagne sont encore loin des objectifs qu'elles s'étaient assignées. On n'a guère avancé, en particulier, dans la voie d'une politique et d'une défense communes. La cause en est bien connue ; elle réside avant tout dans la position de l'Allemagne vis-à-vis des États-Unis et dans ses hésitations à se prononcer pour une politique vraiment européenne. Les divergences qui en sont résultées entre nos deux pays risquent d'exercer un effet paralysant sur le développement de la coopération dans la plupart des domaines couverts par le Traité.

(Europe, EU, RFA, Relations politiques avec la France, 1965).

247

NOTE

Situation au Congo

N.[1] *Paris, 26 mai 1965.*

La consolidation de la position de M. Tshombé est, au Congo, le fait essentiel des six derniers mois. Le Premier ministre a remporté sur le terrain, contre la rébellion ainsi que sur le plan électoral et diplomatique, des succès qui, sans avoir réglé au fond les principaux problèmes notamment économiques et administratifs que posent la pacification et le relèvement du Congo, ont inauguré une phase nouvelle et semble-t-il plus favorable dans l'histoire de ce pays depuis son accession à l'indépendance.

[1] Cette note émane de la direction d'Afrique-Levant au Département.

1. En dépit des déclarations optimistes des multiples porte-parole des insurgés, la rébellion a subi une incontestable défaite militaire et politique.

Les rebelles, qui avaient manifesté une certaine agressivité à la fin de 1964, n'opposent plus aux forces gouvernementales, depuis le mois d'avril, qu'une résistance sporadique. Simultanément, la population locale, lasse des excès commis par les révolutionnaires, paraît coopérer à nouveau avec les émissaires du gouvernement central. Tandis que semble se développer dans les rangs des insurgés, en province orientale notamment, un véritable processus de désagrégation, les divisions qui opposent les uns aux autres les chefs de la rébellion ont de leur côté tempéré le zèle des pays qui la soutiennent. Malgré la tenue au Caire, en avril dernier, d'une « conférence au sommet des forces révolutionnaires congolaises »[1], l'union n'est toujours pas faite entre l'ancien groupe de Brazzaville (Bocheley-Davidson, Yumbu) et celui qui paraît s'être installé au Soudan après la chute de Stanleyville[2] (Gbenye, Soumialot, Kanza).

Dès le mois d'avril, après avoir repris les centres urbains de la province orientale et dégagé les rives du Congo en aval de Stanleyville, les forces gouvernementales ont entrepris le bouclage de la frontière du Soudan et de l'Ouganda[3]. Le contrôle qu'elles exercent rend difficile dans l'immédiat un retour offensif des insurgés. Ces succès, toutefois, ne sont qu'en partie le fait des unités congolaises dont le comportement est demeuré assez médiocre. Hâtivement reconstituée après la débâcle de l'été dernier, composée d'éléments disparates dont la fusion s'avère délicate, l'armée nationale continue de manquer de cohésion, de discipline et d'agressivité. Elle se borne, en général, à occuper le terrain conquis par les mercenaires dont la présence, si elle ne laisse pas de compliquer les rapports de M. Tshombé avec le reste de l'Afrique, constitue toujours l'épine dorsale des forces gouvernementales.

La pacification du Congo n'est au demeurant pas terminée. Au nord-est comme au nord-ouest de Stanleyville subsistent de larges poches de résistance tandis qu'une forte implantation rebelle dans la zone montagneuse de Fizi, le long du Tanganyika, bénéficie toujours de l'aide de la Tanzanie.

[1] Du 8 au 21 avril 1965, suivie le 23 avril par la conférence de presse de M. Bocheley-Davidson, vice-président du MNC (Mouvement national congolais), déclarant refuser la négociation avec le Premier ministre Tshombé et, le 27 avril, le même Bocheley-Davidson annonce la création d'un Conseil suprême de la Révolution.

[2] Le 24 novembre 1964.

[3] Les opérations militaires des mois de mars, avril, mai et juin 1965 permettent à l'Armée nationale congolaise de couper l'Armée populaire de libération de ses éventuels approvisionnements du Soudan et de l'Ouganda. Les actions de l'ANC ouvrent la reprise des transports par le fleuve en partant de Stanleyville et par la voie ferrée.

2. Bien que les résultats des élections législatives qui se sont déroulées dans l'ensemble du Congo du 18 mars au 30 avril ne soient pas encore entièrement connus, il se confirme que le parti de M. Tshombé, la « convention nationale congolaise » (CONACO) l'a d'ores et déjà emporté.

Servi par sa popularité et bénéficiant tout à la fois d'une solide base ethnique grâce à ses liens avec l'une des plus grandes familles cheffales du pays et d'une assise nationale avec la CONACO, le Premier ministre abordait l'épreuve électorale dans des conditions particulièrement favorables. Affaiblie par ses divisions internes et désorganisée par l'emprisonnement de ses principaux *leaders*, l'opposition lumumbiste était réduite à l'impuissance. Seule l'ABAKO (Association des Bakongo) du président Kasavubu, solidement organisée dans la province du Congo-Central et dans le district autonome de Léopoldville, constituait un obstacle aux ambitions de M. Tshombé.

Au Katanga, fief du Premier ministre, le parti de M. Tshombé s'est adjugé la quasi-totalité des sièges. Il en est de même dans les zones récemment libérées où les électeurs n'ont eu, le plus souvent, d'autre choix qu'une liste unique de la CONACO. L'ABAKO l'emporte, en revanche, au Congo Central. À Léopoldville, toutefois, les listes patronnées par le chef de l'État n'obtiennent que trois des sept sièges offerts, tandis que le parti lumumbiste, dont l'audience reste grande auprès des jeunes et des étudiants, et la CONACO s'assurent respectivement un siège (les sièges restants reviennent à des groupements de défense d'intérêt locaux sans audience nationale). Dans les provinces qui n'ont été troublées que par des affrontements ethniques, ce sont généralement des partis locaux, associés parfois à la CONACO, qui se partagent les suffrages. À noter cependant un net succès des partisans de M. Tshombé à Coquilhatville, dans la Cuvette Centrale, où l'Unimo (Union des Mongo) de M. Bomboko, ancien collaborateur de M. Adoula, est totalement évincée.

Si l'on s'en tient aux chiffres, la CONACO, avec 88 sièges (l'Assemblée nationale en compte 166), paraît désormais assurée d'une confortable majorité. Il n'est pas certain toutefois que le rapport des forces politiques en présence soit exactement celui qui paraît découler des premiers résultats officiels. Au nombre des candidats qui, pour des raisons d'opportunité, ont adopté l'étiquette CONACO à la veille du scrutin, M. Tshombé pourrait bien compter quelques adversaires et rien ne permet d'assurer que le parti du Premier ministre ne se dissociera pas comme ce fut le cas pour le MNC/Lumumba lors de la première législature.

3. Parmi les incertitudes qui subsistent en dépit (ou peut-être à cause) des succès remportés récemment par M. Tshombé sur divers plans, la principale concerne ses rapports avec le président Kasavubu.

Ceux-ci avaient fait l'objet à plusieurs reprises dans le passé de commentaires pessimistes. M. Tshombé lui-même, lors de son dernier séjour à Paris, n'avait pas caché qu'il se méfiait du président Kasavubu. Les difficultés qui opposaient les deux hommes n'avaient pas cependant affleuré

dans leurs prises de position officielles, le président Kasavubu adoptant même à l'égard de la rébellion une attitude plus intransigeante que celle du chef du gouvernement. Toutefois, depuis la clôture du scrutin, la rivalité entre les deux hommes est devenue quasi publique. Elle porte officiellement sur le point de savoir si le mandat du gouvernement de « transition » de M. Tshombé prendra fin, comme le souhaite le président de la République, avec la proclamation du résultat des élections ou s'il se prolongera ainsi que le souhaite M. Tshombé jusqu'à l'investiture par le nouveau Parlement d'un gouvernement définitif. En fait, cette divergence quant à l'interprétation de la constitution reflète une rivalité de caractère politique. M. Kasavubu entend bien être reconduit dans ses fonctions présidentielles. Mais le renouvellement de son mandat dépend d'un vote du Parlement où les élus de la CONACO ont toutes chances d'être majoritaires. Aussi le président Kasavubu souhaite-t-il sinon écarter M. Tshombé du gouvernement, ce qui serait difficile, du moins installer auprès de lui des amis sûrs décidés à l'aider au moment du scrutin présidentiel. Tshombé de son côté peut être tenté de mettre à profit son succès électoral, reflet d'une popularité que soulignent tous les observateurs, pour écarter Kasavubu d'une fonction à laquelle la constitution confère des pouvoirs étendus qui tôt ou tard peuvent être utilisés contre lui.

Les deux hommes ne manquent pas cependant de raisons de s'entendre. Par son prestige auprès des masses congolaises, les leviers dont il dispose au Katanga, par son courage et sa force de travail, Tshombé reste le meilleur garant d'un ordre dont Kasavubu est le principal bénéficiaire ; à l'inverse, Kasavubu représente pour Tshombé vis-à-vis de l'Afrique une caution qui lui restera longtemps nécessaire. Il est donc difficile de prévoir dès à présent le cours que prendront les rapports entre le président et son Premier ministre. De ce que seront leurs relations dépendra, en tout cas, pour une large part, le destin du Congo dans un proche avenir.

4. Le renversement de tendance qui s'est manifesté sur la scène africaine relativement au problème congolais est dû à un ensemble de causes : réactions qu'ont fini par susciter les manœuvres des pays révolutionnaires ; divisions internes qui ont affaibli et déconsidéré la rébellion ; intervention résolue des pays francophones et plus particulièrement des pays membres de l'Entente.

C'est à la conférence de Nouakchott[1] que fut donné le signal de la contre-offensive des États modérés. En même temps que naissait l'OCAM, les douze pays qui en sont membres affirmaient en effet publiquement le caractère légal du gouvernement de Léopoldville et se déclaraient prêts à lui porter aide.

La cohésion et la vigueur dont firent preuve quelques semaines plus tard à Nairobi[2] les États francophones dans la défense de leurs thèses

[1] 10-12 février 1965.

[2] Du 26 février au 9 mars 1965.

modifièrent en faveur de M. Tshombé l'équilibre des forces de l'OUA. Bien que la résolution présentée par le Cameroun franchement favorable au gouvernement de Léopoldville ne pût être adoptée à une voix près, l'échec des « révolutionnaires » n'en fut pas moins patent.

Profitant du climat nouveau qui avait été ainsi créé au sein de l'Organisation panafricaine, les États de l'Entente incitèrent M. Tshombé à solliciter l'adhésion de son pays à l'OCAM. Cette adhésion, officiellement demandée le 13 mars dernier, doit permettre aux États francophones d'apporter au Congo-Léopoldville une aide notamment militaire. On songerait, en particulier à Abidjan, à une « force de sécurité » pouvant aller jusqu'à 30 000 hommes et destinée à permettre aux forces congolaises de se consacrer entièrement au bouclage des frontières. M. Tshombé serait ainsi en mesure de se passer des mercenaires blancs.

Si la majorité des membres de l'OCAM paraissent acquis à ces projets, certains d'entre eux, la Mauritanie, le Cameroun, le Congo-Brazzaville ont pour des motifs d'ailleurs différents exprimé des réserves. Celles-ci portent, semble-t-il, du moins en ce qui concerne les deux premiers pays, plus sur les modalités de l'opération jugée trop hâtive et prématurée que sur le principe même de l'adhésion du Congo-Léopoldville à l'OCAM.

Ces réticences ainsi que l'absence de plusieurs membres de l'OCAM n'ont pas empêché les États présents à la conférence d'Abidjan[1], auxquels M. Tshombé s'est lui-même joint dans la matinée de mercredi, de décider l'admission du Congo-Léopoldville à l'OCAM. Si les conditions dans lesquelles cette décision a été prise ne vont pas sans comporter certains risques pour la cohésion de l'OCAM, elles n'en confirment pas moins le rapprochement qui s'est opéré depuis quelque temps entre le Congo-Léopoldville et le reste de l'Afrique francophone.

Cette évolution ne saurait, cependant, faire oublier les réserves que la personnalité de M. Tshombé continue de susciter sur la scène africaine. Les préventions que nourrissent à l'égard de l'ancien chef de la sécession katangaise certains gouvernements modérés n'ont pas été complètement dissipées. Quant aux adversaires déclarés du régime de Léopoldville, l'Algérie, la RAU, la Guinée, le Ghana, la Tanzanie, etc., rien n'indique qu'ils aient renoncé à soutenir les rebelles. Si les autorités du Caire et d'Alger semblent avoir interrompu ou ralenti leur aide, il s'agit moins de leur part d'un ralliement au gouvernement de Léopoldville que d'une pression visant à contraindre les responsables de la rébellion à surmonter leurs querelles et à constituer un « front de libération » unifié. Mais apparaissent déjà en Algérie comme en Égypte les manifestations d'une certaine résignation et en tout cas d'une lassitude évidente.

*
* *

[1] Le 26 mai 1965.

Bien que la rébellion n'ait pas été définitivement éliminée et qu'elle conserve dans de vastes zones une implantation solide, les succès remportés depuis quelques mois par les forces gouvernementales inaugurent, semble-t-il, dans le destin du Congo une phase où les questions politiques et économiques devraient pouvoir à nouveau prendre le pas sur les problèmes militaires.

Cette évolution dont il y a lieu de se féliciter ne signifie pas, cependant, qu'une normalisation définitive de la situation soit nécessairement en vue. La rivalité qui paraît se développer entre le président de la République et son Premier ministre pourrait, en effet, si elle ne se résolvait pas par un compromis dont les deux hommes ont tout à gagner, relancer les troubles. À plus long terme, la reconstruction et la pacification du pays dépendent de la capacité du gouvernement central de forger un outil administratif capable d'éliminer les causes économiques et sociales qui ont été à l'origine du mouvement insurrectionnel.

(Congo-Léopoldville, Politique intérieure, 1965).

248

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
SERVICE CAMBODGE, LAOS, VIETNAM

Projet de conférence internationale sur le Cambodge[1]

N. n° 266[2]. *Paris, 26 mai 1965.*

Un mois après le rejet par le prince Sihanouk du projet de conférence internationale[3] dont son propre gouvernement avait élaboré la formule le 15 mars[4] et pour lequel un accord de principe de toutes les puissances intéressées avait été laborieusement obtenu[5], les perspectives de cette rencontre semblent plus éloignées que jamais.

Les motifs qui ont poussé le chef de l'État cambodgien à remettre brutalement en cause une réunion qu'il n'avait cessé d'appeler de ses vœux demeurent obscurs. Le plus vraisemblable toutefois est qu'en contrepartie de nouvelles assurances quant à la reconnaissance de ses frontières

[1] Cette note est rédigée par M. Philippe Baude, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires politiques (Cambodge, Laos, Vietnam) au Département.

[2] *Note manuscrite du texte* : Vu par M. Manac'h 28/5.

[3] Sur l'abandon par le prince Sihanouk de son projet de conférence sur le Cambodge, voir ci-dessus le télégramme de Phnom Penh n°s 496 à 503 du 6 mai 1965 (et note).

[4] Sur ce sujet, voir le télégramme de Paris à Phnom Penh n°s 281 à 287 du 20 mars 1965, non reproduit.

[5] Sur le ralliement des Chinois, Nord-Vietnamiens, Français, Soviétiques, Britanniques et Américains à l'idée d'une conférence sur le Cambodge, voir la note n° 224/CLV du 27 avril 1965, non reproduite.

avec le Vietnam, il aurait accepté, lors de ses entretiens à Djakarta[1] avec MM. Chou En-laï et Pham Van Dong, de s'associer à leur refus de siéger à une table de conférence aux côtés du gouvernement de Saigon et en l'absence du Front national de libération.

Un tel alignement sur les positions les plus extrêmes paraît toutefois avoir été accueilli avec réserve par certains des conseillers les plus écoutés du Prince, inquiets de voir la neutralité khmère prise dans l'engrenage d'une amitié avec Pékin tournant à la dépendance pure et simple. Ces craintes ne pouvaient que s'accroître au lendemain de la rupture avec Washington, décidée le 3 mai[2]. La volte-face cambodgienne risquait également de placer l'URSS dans une position embarrassante ; en tant que coprésidente, celle-ci s'était en effet montrée, par son initiative du 3 avril[3], disposée à engager sans tarder la procédure de convocation de la conférence. Il est de fait que, tandis que l'ambassadeur soviétique à Phnom Penh[4] recevait pour instruction d'insister auprès du Prince pour qu'il ne ferme pas la porte à un compromis éventuel[5], Moscou s'est tenu coi et a évité de donner suite à la réponse favorable qu'a faite le 26 avril le gouvernement britannique à la proposition russe du 3[6]. Une nouvelle démarche accomplie auprès du Kremlin par le *Foreign Office* le 18 mai pour suggérer encore une fois une initiative des coprésidents, tout en remettant à plus tard la question de la représentation du Vietnam du Sud, n'a pas eu plus de succès[7].

Ces réserves ont pu faire réfléchir le Prince. Toujours est-il qu'il a pris prétexte d'un message fort conciliant que lui a adressé le 11 mai M. Wilson[8] pour soumettre de nouvelles propositions. Le Premier britannique lui demandait, afin de hâter la procédure de convocation, de confirmer au coprésident soviétique que le Cambodge souhaitait toujours la réunion d'une conférence sur les bases définies le 15 mars par M. Koun Wick et le 3 avril par M. Gromyko.

Dans sa réponse à M. Wilson datée du 15 mai[9], le chef de l'État khmer ne mettait plus que deux conditions à une conférence. Il suffisait

[1] Le prince Sihanouk se rend à Djakarta du 15 au 20 avril 1965, à l'occasion du dixième anniversaire de la conférence de Bandoeng.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Washington n°s 2485 à 2487 du 4 mai 1965 (et note).

[3] Le 3 avril 1965, le gouvernement soviétique remet au *Foreign Office* un projet de message conjoint demandant la convocation d'une conférence internationale sur le Cambodge.

[4] Constantin Alexandrovitch Kroutikov.

[5] Sur ce sujet, voir le télégramme de Phnom Penh n°s 556 à 559 du 18 mai 1965, non reproduit.

[6] Sur ce sujet, voir le télégramme de Londres n°s 1681 à 1686 du 26 avril 1965, non reproduit.

[7] Sur ce sujet, voir le télégramme de Moscou n°s 1761 à 1763 du 20 mai 1965, non reproduit.

[8] Reproduit en pièce jointe à la dépêche de Phnom Penh n° 926/AS.CLV du 13 mai 1965, non reproduite.

[9] Citée dans le télégramme de Phnom Penh n°s 543 à 546 du 17 mai 1965, non reproduit.

désormais qu'il y soit uniquement débattu des problèmes cambodgiens et que le mode de représentation du Vietnam du Sud soit préalablement tranché par un accord entre les cinq grandes puissances : France, Royaume-Uni, États-Unis, Union soviétique et Chine, suivant un des termes suivants :

– non-participation du Vietnam du Sud
– participation du seul FNL
– participation du seul gouvernement de Saigon
– participation à égalité de l'un et de l'autre.

Phnom Penh, dont la préférence allait à la quatrième solution, faisait savoir toutefois qu'il se rallierait à la formule capable de faire l'accord entre les cinq.

Cette initiative marquait un progrès par rapport à la situation antérieure ; en laissant aux grandes puissances la responsabilité du choix, elle mettait à même la France et l'URSS de jouer de leur influence et de leur esprit de conciliation pour s'efforcer de rapprocher les points de vue sur une base commune. L'effort mérite peut-être toujours d'être tenté.

Un nouveau « virage » des Khmers risque toutefois de rendre caduque cette ouverture. Sans même attendre une réponse des coprésidents à sa lettre du 15, le prince Sihanouk a déclaré le 22 mai qu'il avait décidé de demander aux Puissances intéressées de reconnaître individuellement[1] la neutralité du Cambodge et de respecter son intégrité territoriale. Un message en ce sens, accompagné d'une « déclaration type », serait en cours de rédaction[2].

Cette dernière volte-face aurait été provoquée par la réaction brutalement défavorable de Pékin aux propositions du 15 mai.

Il semble qu'il règne aujourd'hui une certaine confusion à Phnom Penh et que, passant d'un projet à l'autre avant même d'en connaître l'effet sur leurs interlocuteurs, les dirigeants cambodgiens trahissent avant tout leur impuissance à sortir de l'impasse. M. Koun Wick n'a-t-il pas indiqué le 24 mai à notre ambassadeur[3] que sa faveur allait maintenant à la réunion d'une conférence élargie à laquelle seraient conviés, outre les États présents à Genève en 1954[4], le Canada, l'Inde et la Pologne ? De nouvelles propositions seraient en outre sur le point d'être soumises[5] ; elles ont toutes chances, comme les précédentes, de demeurer sans lendemain.

[1] Souligné dans le texte.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Phnom Penh nos 570 à 572 du 24 mai 1965, non reproduit.

[3] Sur cette conversation entre le ministre cambodgien des Affaires étrangères et M. Hubert Argod, voir le télégramme de Phnom Penh nos 580 à 583 du 25 mai 1965, non reproduit.

[4] C'est-à-dire : Cambodge, États-Unis, France, Laos, Nord-Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam et URSS.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 300/CLV du 17 juin 1965.

Il semble se dégager de cette politique, qui ressort plus du coup de tête que de la maturation réfléchie, que le chef de l'État cambodgien, si soucieux qu'il soit de sauvegarder son indépendance, n'ose plus rien entreprendre qui n'ait l'aval de Pékin. Pour avoir brûlé ses vaisseaux, peut-être trop tôt, avec Bangkok, Saigon, puis Washington, il se trouve, à mesure que se prolonge et s'aggrave le conflit au Vietnam, engagé dans un mécanisme qui l'assujettit de plus en plus à la Chine ; les graves difficultés de trésorerie que traverse son pays, le malaise économique qui en découle et les concessions toujours plus nombreuses que cette situation le contraint de faire à la gauche, le privent, vraisemblablement, de la liberté de manœuvre dont il aurait besoin pour sortir de l'engrenage.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978).

249

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 646 à 649. *Bruxelles-Delfra, 28 mai 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 50).

J'ai fait part au comité des représentants permanents des observations qu'appelait de notre part la récente réunion à Genève entre les représentants de la Commission et le secrétaire général de l'AELE[1]. J'ai exprimé nos réserves quant à l'utilité et à l'opportunité de cette rencontre.

Le représentant de la Commission a répondu que des contacts occasionnels existaient déjà depuis longtemps et qu'on avait estimé, des deux côtés, utile de leur donner une certaine régularité. Les sujets abordés étaient de caractère technique. Il avait en particulier été convenu de comparer et de rapprocher les méthodes statistiques, d'étudier les répercussions de la suppression des obstacles aux échanges sur les prix à la consommation, de faire des études en matière de normalisation et de standardisation industrielle. Un rapport écrit sur les résultats de ces entretiens nous sera adressé.

J'ai contesté que la Commission tienne du traité[2] le pouvoir d'organiser des contacts de ce genre – dont on ne sait pas où ils peuvent conduire en raison de sa propension naturelle à sortir des limites de ses compétences –

[1] Cette rencontre entre les représentants de la Commission de la CEE et Frank Edward Figgures a lieu le 25 mai 1965, en marge du Conseil des chefs de gouvernements de l'AELE.

[2] Il s'agit du Traité de Rome du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

sans y avoir été invitée par le Conseil. S'agissant plus particulièrement des rapports entre les deux groupements européens au sujet desquels le Conseil avait eu, en 1963, de longues discussions, il n'appartenait certainement pas à la Commission de prendre des initiatives.

Comme on pouvait s'y attendre, nos partenaires ont estimé que la Commission n'avait nullement outrepassé ses pouvoirs et qu'il était souhaitable que de telles rencontres aient lieu.

Il est à craindre que, malgré notre mise en garde, la Commission veuille maintenir et développer les contacts qui ont été pris à Genève. Je sais que d'autres réunions sont déjà prévues, à Bruxelles. Compte tenu des tendances qui se sont dégagées au récent Conseil de l'AELE, ainsi que de la possibilité d'un renforcement du secrétariat général de cette organisation, nous devons, me semble-t-il, suivre avec une attention particulière les développements de cette affaire.

(Collection des télégrammes, Bruxelles Delfra, 1965).

250

M. WINCKLER, MINISTRE-DÉLÉGUÉ, ADJOINT AU CHEF DU GOUVERNEMENT MILITAIRE FRANÇAIS À BERLIN,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 223/EU[1]. *Berlin, 28 mai 1965.*

(*Reçu :* le 31).

Depuis qu'était ouverte la question de Berlin, et particulièrement depuis 1958[2], l'Est s'était efforcé de placer les Occidentaux devant une situation ne comportant pas d'alternative. Il s'agissait d'obtenir à échéance, selon des modalités plus ou moins claires, le départ des troupes alliées et le changement du statut de la ville. Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire de l'ancienne capitale allemande, l'Est paraît admettre l'état de choses qui prévaut dans les secteurs occidentaux de Berlin et se résigner – sous certaines conditions – à la prolongation du *statu quo*.

Aussi surprenante que soit l'offre qui leur est ainsi faite, il semble qu'il y ait lieu pour les Alliés d'y prêter attention.

*
* *

[1] Cette dépêche est intitulée : *Infléchissement de la politique de Pankow à l'égard de Berlin.*

[2] Allusion à la note soviétique du 27 novembre 1958. Se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, n° 372.

I. *Pankow et le* statu quo *dans les secteurs occidentaux*

Les événements qui se sont déroulés à Berlin du 4 au 9 avril, lors de la réunion de la Diète dans l'ancienne capitale, ainsi que le discours prononcé à Berlin-Est par M. Ulbricht à l'occasion du vingtième anniversaire de la défaite nazie, semblent indiquer que Pankow accepte de reconnaître la situation qui règne actuellement à Berlin-Ouest (dépêches de ce poste n°s 179/EU du 14 avril[1], 181/EU du 15 avril[2] et 198/EU du 11 mai 1965)[3]. Sans revenir sur ce qui a été dit à ce propos, je soulignerai deux faits :

– Pour la première fois, et contrairement à tous les exemples précédents, une crise à Berlin n'a pas reflété à proprement parler un affrontement Est-Ouest. Le « petit blocus » d'avril dernier n'a été finalement qu'une réplique de Pankow aux entreprises de Bonn visant à incorporer la République fédérale dans les secteurs occidentaux, et les Alliés ne s'y sont trouvés impliqués que dans la mesure où ils avaient partie liée avec Bonn dans l'affaire de la réunion du *Bundestag*.

– Le 8 mai, pour la première fois également, M. Ulbricht dans un « manifeste au Peuple allemand et aux peuples et gouvernements du monde » a reconnu expressément à Berlin-Ouest le caractère d'une « entité particulière » dont le « développement politique autonome serait respecté » et dont la vie économique pourrait être assurée par la République fédérale.

Les observateurs allemands s'interrogent sur le sens et la portée de cette nouvelle politique.

Quelques-uns y voient une simple manœuvre d'Ulbricht, pour rassurer les esprits en Allemagne fédérale, à la veille des élections, et soutenir indirectement la cause du parti social-démocrate, mais la majorité d'entre eux y décèle plutôt le reflet de la politique de Moscou. Cette seconde explication n'a pas été contredite par le Premier conseiller à l'ambassade des Soviets à Berlin-Est[4], qui a confié à l'un de mes collaborateurs que du moment où la France proposait de régler le problème allemand dans le respect des frontières et des intérêts des états limitrophes de l'Allemagne, Ulbricht ne pouvait moins faire, en retour, que de prendre en considération une entité née elle aussi des suites du conflit : Berlin-Ouest. Selon cette explication, la reconnaissance du *statu quo* à Berlin s'inscrirait dans

[1] La dépêche de Berlin n° 179/EU du 14 avril 1965, non reproduite, est intitulée : *Les événements à Berlin du 4 au 10 avril 1965.*

[2] La dépêche de Berlin n° 181/EU du 15 avril 1965 est reproduite ci-dessus.

[3] La dépêche de Berlin n° 198/EU du 11 mai 1965, non reproduite, est intitulée : *Le Manifeste de la RDA à la nation allemande et aux peuples et gouvernements du monde entier.* Le ministre-délégué français transmet en annexe la traduction de ce manifeste et en fait une longue analyse. Ce document doit être complété par le discours prononcé le 5 mai par Walter Ulbricht. Ce discours ainsi que le *Manifeste*, adopté par la Chambre du Peuple est-allemande, expriment la politique officielle de la RDA. Se reporter également aux télégrammes de Berlin n°s 1007 à 1012 et 1027 à 1031, respectivement des 5 et 6 mai 1965, non retenus.

[4] Mikhaïl Ivanovitch Boronine.

le contexte plus général du respect de la « situation historique » créée en Europe par la Seconde Guerre mondiale, la « RDA » espérant obtenir par ce biais sa reconnaissance implicite.

Quoi qu'il en soit, aussi longtemps qu'elles n'auront pas été démenties par les faits, les déclarations de M. Ulbricht sont susceptibles d'être interprétées comme mettant un terme, au moins provisoirement, à la politique d'expansion réaffirmée par l'Est en 1958.

Ceci dit, la notion de *statu quo* paraît difficilement conciliable avec la dynamique communiste et dans la meilleure des hypothèses, il faut s'attendre à ce que l'Est en tire parti en cherchant à en donner pour Berlin une définition restrictive. Tout porte à croire que le point de départ du *statu quo* est le traité d'amitié et de coopération signé le 12 juin 1964 entre l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est[1]. Or, l'une des garanties essentielles accordées à Pankow par ce traité est celle de ses « frontières ». De ce fait, on pourrait s'attendre à des entreprises de l'Est tendant à accentuer progressivement l'isolement des secteurs occidentaux et la précarité des accès (création d'une frontière aérienne autour de Berlin-Ouest ; instauration de contrôles tracassiers pour les ressortissants de la RFA qui se rendent à Berlin, et en particulier pour les personnes ayant des attaches avec le gouvernement ou l'administration ; tentatives pour interdire temporairement ou ralentir la circulation sur l'*Autobahn* Berlin-Helmstedt sous des prétextes techniques – réparations, gel, inondations, etc.).

En outre, il est vraisemblable que dans la question capitale des liens entre Berlin et la République fédérale, l'Est ne s'en tiendra pas à contester le droit du *Bundestag* ou du *Bundesrat* de siéger à Berlin, mais cherchera à pousser ses avantages. On peut s'attendre à ce que les réunions des commissions ou l'installation à Berlin de certaines administrations fédérales, par exemple, soient bientôt considérées comme des provocations, voire les voyages du président de la République fédérale et du chancelier.

Pour répondre à ces éventuelles tentatives est-allemandes, il appartiendra aux Alliés de définir eux-mêmes le *statu quo* de la manière la plus conforme aux accords et à la sauvegarde des liens économiques, financiers et juridiques, indispensables entre la RFA et Berlin. Ce problème de la défense du statut contre les empiétements de l'Est n'est pas nouveau, mais il revêt une importance particulière du moment où Pankow prétend cristalliser et codifier l'état de choses existant.

II. *Bonn et le* statu quo

Dans le tableau de la situation brossé par les dirigeants de l'Est, on voit s'esquisser très clairement la menace d'une crise, au cas où les Alliés seraient amenés à garantir la politique d'incorporation de Berlin à la République fédérale.

[1] Se reporter à *D.D.F.*, 1964-I, n° 269.

Selon un diplomate soviétique, le maintien du *statu quo* dont se réclame M. Ulbricht serait incompatible avec de telles entreprises. Les accords de Potsdam[1] auraient prévu, non pas l'annexion, mais l'occupation par les Puissances victorieuses, à titre temporaire, du territoire allemand, en conséquence de quoi les Soviétiques auraient été amenés, pour leur part, à restituer à la RDA, sous certaines réserves, leur secteur d'occupation à Berlin. Si les Alliés entendaient se maintenir dans leurs secteurs respectifs, on ne pouvait leur en contester le droit, mais il était bien évident que s'ils acceptaient d'abandonner aux Allemands les prérogatives qui sont les leurs, le transfert des responsabilités ne pourrait se faire, selon l'esprit du traité de Potsdam, qu'au profit de la RDA sur le territoire de laquelle Berlin-Ouest se trouve situé.

Cette exégèse, pour contestable qu'elle soit, donne tout son sens au « petit blocus » du mois d'avril et complète les explications données par Ulbricht le 8 mai.

Si les Alliés n'entendent pas être impliqués dans une nouvelle crise, il leur appartient de donner eux-mêmes à ce *statu quo* des limites « maximum », au-delà desquelles ils refuseront d'accéder à des exigences du *Bund* susceptibles de provoquer une réaction de l'Est.

Dès septembre 1964 (communication n° 2214 de ce poste)[2], à la suite de la conclusion de l'accord sur les laissez-passer et de la réunion à Berlin du Cabinet fédéral, la question avait été posée de savoir dans quelle mesure les Alliés pourraient tolérer de nouvelles initiatives de Bonn (séances du *Bundestag*, extension automatique des lois fédérales, mode d'élection et droit de vote des représentants de Berlin au *Bundestag*, installation de ministères fédéraux, etc.), destinées à compenser par de nouveaux liens à l'Ouest les entreprises menées en direction de l'Est dans le cadre du « rapprochement pas à pas ». Mais le problème de la défense du statut de Berlin contre les Allemands de l'Ouest se posait alors en dehors de toute menace directe et sans espoir d'aucune contrepartie de la part de l'Est. Eu égard à l'opinion allemande, les Alliés pouvaient donc difficilement s'opposer à ce que s'établissent entre Berlin-Ouest et Bonn des liens calqués, dans une certaine mesure, sur ceux de Berlin-Est et de Pankow.

Il n'en est plus du tout de même maintenant que les Occidentaux sont placés par l'Est devant l'alternative du *statu quo* ou de la crise. Du moment en effet où les Soviétiques, de leur côté, infléchissent leur

[1] La conférence de Potsdam réunit du 17 juillet au 2 août 1945 les chefs de gouvernement américain, britannique et soviétique. Le statut de Berlin n'a rien à voir avec les décisions prises lors de cette conférence. En fait, ce sont deux accords entre Américains, Anglais et Soviétiques du 12 septembre et du 14 novembre 1944 qui conviennent de subdiviser *aux fins de l'occupation*, l'Allemagne à l'intérieur des frontières telles qu'elles existaient au 31 décembre 1937 et considèrent Berlin comme *une région spéciale, qui sera occupée conjointement par les trois puissances*. Se reporter à *D.D.F.*, 1958-II, n° 324 (note 2).

[2] Le télégramme de Berlin n°s 2214 à 2222 du 27 septembre 1964, non retenu, fait part de quelques réflexions sur l'accord signé le 24 septembre 1964 sur les laissez-passer, considéré comme un acte de caractère politique qui marque une date importante : celle de l'ouverture du dialogue allemand.

politique et amènent Pankow à limiter ses prétentions, il peut paraître légitime pour les Alliés de freiner en retour les exigences de Bonn, et ce dans l'intérêt même de la République fédérale.

III. *Les plans d'urgence alliés sont-ils adaptés à la situation nouvelle ?*

De ce qui précède, il ressort que, dans la conjoncture actuelle, une crise à Berlin pourrait revêtir, à l'instar de ce qui s'est produit au début du mois d'avril, un caractère très particulier. Il s'agirait, en quelque sorte, d'un affrontement entre les Allemands de Pankow et de Bonn dans lequel Soviétiques et Alliés ne seraient impliqués que par contrecoup.

Dans cette éventualité, les Américains qui considèrent, à juste titre, que le prestige des Alliés a souffert des événements d'avril dernier, s'interrogent actuellement sur les moyens d'améliorer notre position. L'étude qu'ils ont entreprise à Berlin, dans le cadre des plans d'urgence[1] déjà existants, me paraît pêcher essentiellement en ce qu'elle ne fait aucune différence entre les crises passées qui revêtaient le caractère d'une opposition Est-Ouest, et celles qui pourraient naître dans l'avenir d'une telle confrontation interallemande.

À mon sens, les répliques imaginées dans le cas des premières (plans d'urgence, BQD) ne sont pas nécessairement appropriées aux secondes. Les contre-mesures prévues pour faire face à une menace d'absorption des secteurs occidentaux revêtent un caractère militaire et, de ce fait, engagent directement les Alliés et les opposent physiquement aux Soviétiques et aux Est-Allemands, au risque de créer une escalade dans les moyens mis en œuvre.

Dans la mesure où les crises nouvelles pourraient trouver leur origine dans des exigences contestables de Bonn[2] et où, de ce fait, les Alliés ne seraient pas décidés à forcer la situation (comme cela a été le cas pour les accès terrestres en avril dernier), il paraîtrait plus indiqué d'imaginer des moyens de riposte moins rigides. Les actions militaires, en effet – telle la présentation de convois alliés aux points de contrôle de l'*Autobahn* Berlin-Helmstedt en période de fermeture de cet axe routier – ne font guère que souligner notre impuissance du moment où nous n'essayons pas de forcer le passage.

On pourrait, semble-t-il, faire appel largement à la voie diplomatique ou à des moyens de pressions économiques qui engagent directement l'Allemagne fédérale, par exemple la suspension *ipso facto* de l'application de l'accord de commerce interzone.

[1] Les mesures d'urgence pour Berlin sont conçues à partir de deux documents (document n° 1 et document n° 2), approuvés par les chefs de Gouvernement des États-Unis, de la France et de la Grande-Bretagne. Ces deux documents sont datés respectivement du 4 avril 1955 et du 18 mai 1960. Ces mesures sont de différente nature : diplomatique, administrative et économique, militaire. Se reporter à la note de la direction d'Europe au Département, du 26 juin 1961, non reproduite. Voir le télégramme de Bonn n°s 2693 à 2696 du 23 avril 1965, non retenu.

[2] *Note marginale :* Mais c'est aux Alliés à ne pas y aider.

*
* *

On peut se demander, en définitive, si le moment ne serait pas venu pour les Alliés de prendre du champ à l'égard d'un problème qui, dans les circonstances présentes, semble concerner au premier chef les Allemands eux-mêmes. Il est possible qu'en plaçant Bonn devant ses responsabilités et en lui demandant de ne pas laisser aux seuls Alliés le soin de cautionner les entreprises d'incorporation de Berlin à la RFA, nous puissions mettre un terme aux entreprises de cette nature.

Si en obtenant ainsi l'infléchissement de la politique de Bonn, les Alliés amenaient Pankow à reconnaître effectivement le *statu quo*, la situation à Berlin s'en trouverait certainement améliorée pour les Occidentaux.

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

251

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE[1]

Espagne et CEE

N. n° 109/CE. *Paris, 28 mai 1965.*

Le 9 février 1962, le gouvernement espagnol faisait parvenir une lettre au président du Conseil de la Communauté demandant « l'ouverture de négociations en vue d'examiner la possibilité d'établir des liens » entre l'Espagne et la CEE[2].

Cette lettre suscita un vif embarras dans certaines capitales des Six. Sans être lui-même l'adversaire le plus acharné du régime franquiste, M. Spaak devait compter avec les réactions de son propre parti. La gauche néerlandaise n'était pas mieux disposée à l'égard de l'Espagne que les socialistes belges. En Italie enfin, aux considérations politiques s'ajoutaient des préoccupations économiques motivées par la similitude des productions des deux pays.

[1] Cette note est rédigée par M. Émile Cazimajou, conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département.

[2] Le Conseil des ministres des Six du 6 mars 1962 débat de la réponse à apporter à cette lettre. Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 176 à 179 du 7 mars 1962, non reproduit.

Pour ces raisons, la Communauté borna sa réponse à un simple accusé de réception, sans exclure que les Six pourraient élaborer ultérieurement une réponse plus positive.

Le 14 février 1964, le gouvernement espagnol fit parvenir une seconde lettre au président du Conseil estimant « le moment propice pour entamer des conversations dont l'objet sera de préciser les engagements pouvant être pris de part et d'autre »[1].

La réponse de la Communauté se fit attendre jusqu'au 2 juin 1964[2], mais elle fut positive. Le Conseil fit savoir au gouvernement espagnol qu'il était « prêt à autoriser la Commission à entamer » avec lui « des conversations dont l'objet serait d'examiner les problèmes économiques posés à l'Espagne par le développement de la Communauté et de rechercher les solutions appropriées ».

Ces conversations ont commencé officiellement le 9 décembre dernier. En fait, elles n'ont duré qu'une journée, au cours de laquelle la délégation espagnole a fait une très longue déclaration[3] pour justifier les avantages que la Communauté tirerait d'une association de l'Espagne (marché en expansion, possibilités offertes aux investissements, réservoir de main-d'œuvre) et pour exposer les besoins propres de l'Espagne (capitaux, formation professionnelle, etc.).

En vue d'obtenir plus de précisions sur certains aspects de cette déclaration, la Commission a fait parvenir le 10 février un questionnaire détaillé à la délégation espagnole. Jusqu'ici, la Commission n'a reçu aucune réponse.

*
* *

Le tour curieux pris par ces « conversations exploratoires » appelle quelques explications. Il semble en vérité que le gouvernement espagnol soit assez embarrassé par sa demande de conclure un accord avec la CEE. Les milieux politiques sont en effet partagés sur l'opportunité d'une telle initiative. En gros, les Phalangistes y sont opposés. Plus libéraux, les Monarchistes y sont favorables, mais sont eux-mêmes divisés entre une tendance qui semble considérer le problème comme urgent, et une autre qui en voit la solution à plus long terme. Les mêmes oppositions se retrouvent au niveau des intérêts professionnels. Tous les secteurs de l'économie espagnole n'estiment pas avoir un intérêt égal à l'ouverture des frontières

[1] Sur les débats suscités par cette lettre lors du Conseil des ministres des Six du 25 mars 1964, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 153.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 672 à 674 du 2 juin 1964, non reproduit.

[3] Déclaration citée dans le document de la CEE, Commission I/G/489/64 du 14 décembre 1964, non reproduit.

en direction de la CEE. Certains mêmes en raison de leur faible productivité, due à une concentration technique suffisante, pensent ne pas y avoir intérêt du tout. Bref, de façon assez générale, la question semble posée de savoir si l'Espagne serait capable de supporter le « choc » que constituerait pour elle l'ouverture de ses frontières.

D'un autre côté, tous les milieux sentent la nécessité pour leur pays de sortir de son état de sous-développement. Or, la réalisation du plan prévu à cet effet implique des apports importants de capitaux étrangers que le gouvernement espère trouver notamment dans la CEE, dont il escompte au demeurant que le dynamisme sera communicatif.

Ces contradictions expliquent sans doute l'attitude du gouvernement de Madrid à l'égard de la Communauté, mélange d'insistance et de réticence destiné à ménager les apparences et à entretenir l'opinion dans l'impression que la procédure suit son cours normal.

*
* *

Il n'est pas exclu cependant que cette attitude évolue rapidement et que l'Espagne mette avant longtemps plus d'insistance à obtenir un arrangement avec les Six. Le facteur décisif de cette évolution pourrait être la mise en application des nouvelles dispositions de la réglementation communautaire des fruits et légumes[1]. Dès à présent, les mesures projetées provoquent une vive inquiétude chez les autorités et les producteurs espagnols. Les agrumes, les autres fruits et les légumes représentent en effet plus de 30 % des exportations espagnoles. La CEE a acheté au cours des années écoulées 75 % des agrumes, 69 % des olives, 67 % des abricots, 40 % des raisins espagnols. L'accès au marché des Six est donc vital pour les producteurs de la péninsule. L'on comprend dans ces conditions que ceux-ci attendent avec anxiété la fixation des prix de référence. L'on imagine aussi la pression qui pourrait en résulter sur le gouvernement de Madrid en vue de parvenir à un arrangement avec la Communauté.

(Coopération économique, 1961-1966).

[1] Sur l'application de l'article 11 du règlement n° 23 sur les fruits et légumes, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 251 à 253 du 4 mars 1965, non reproduit.

252

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Démarche de l'ambassade des États-Unis (Vietnam)

N. n° 164/AS[1]. *Paris, 29 mai 1965.*

Confidentiel.

Au cours d'un entretien en date du 26 mai, M. McBride, faisant allusion à la démarche faite par le délégué du Nord-Vietnam au Département le 18 mai[2], avait exprimé le souhait de connaître l'avis personnel du directeur d'Asie quant à ce qu'il conviendrait de faire pour donner suite à l'initiative de M. Mai Van Bo.

M. Manac'h avait répondu au conseiller de l'ambassade des États-Unis que nous n'avions guère d'avis sur la question, que nous nous étions bornés à mettre l'ambassade au courant de la démarche, que nous n'entendions en aucune façon jouer les médiateurs et qu'il appartenait au Département d'État de choisir ce qu'il avait à dire ou à faire. Tout au plus pourrions-nous, si notre Ministre en était d'accord et si les Américains nous en faisaient la demande, prendre sur nous de dire à M. Mai Van Bo que nous avions jugé opportun de tenir nos alliés au courant, sans naturellement que nous paraissions agir au nom de ces derniers.

L'ambassade des États-Unis a fait la liaison avec le Département d'État au sujet de la question et le nouveau conseiller de l'ambassade, M. Funkhouser, a demandé ce samedi 29 mai à être reçu par le directeur d'Asie. Il avait en main un message qui comportait les quatre points suivants :

1) on nous remerciait vivement, une fois de plus, des indications données ;

2) on nous saurait gré si nous acceptions de dire à M. Bo que nous avions informé les Américains du contenu de la conversation du 18 mai ;

3) au cas où M. Mai Van Bo chercherait à savoir si les Américains avaient formulé des commentaires, on souhaiterait que nous précisions qu'il n'y en avait pas pour le moment ;

4) on serait heureux cependant si nous pouvions donner à M. Bo, comme venant de notre part, l'impression que les États-Unis étudiaient la question sérieusement.

[1] Cette note, rédigée par M. Étienne Manac'h, directeur des Affaires d'Asie-Océanie au Département, a pour référence la note n° 134/AS du 19 mai (voir ci dessus), et la note n° 140/AS du 24 mai 1965, non reproduite.

[2] Sur cette démarche du délégué commercial de la RDVN en France, M. Mai Van Bo, voir ci-dessus la note n° 134/AS du 19 mai 1965.

Le directeur d'Asie, qui a rappelé une fois de plus à son interlocuteur qu'il n'avait fait de suggestion qu'à titre personnel, souhaiterait savoir s'il est autorisé à poursuivre ce double dialogue avec deux partenaires qui ne semblent guère réussir à se toucher, tout en jouant l'un et l'autre les sourds et les muets, que par notre entreprise.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

253

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux, Chef de la Mission permanente
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies.

T. n° 2791[1]. *Paris, 31 mai 1965.*

Je me réfère à votre télégramme 1377[2].

Afin d'éviter toute équivoque et pour bien marquer que notre position sur les problèmes du désarmement demeure la même, vous saisirez l'occasion du premier scrutin sur un projet de résolution pour indiquer avant le vote que la délégation s'abstiendra sur tous les textes qui seront soumis à la Commission.

Vous rappellerez brièvement, dans les termes qui vous paraîtront opportuns, que la France demeure favorable à l'ouverture de négociations sur un désarmement progressif, équilibré et contrôlé, qui devraient se dérouler dans un cadre approprié et s'attacher à trouver des solutions aux problèmes techniques qui se posent.

(Désarmement, l'ONU et le Désarmement, Débats, Commission du Désarmement, 1965).

[1] Ce télégramme, communiqué à Londres (n° 9654), Washington (n° 9798) et Ottawa (n° 612) et s'intitulant : *Commission du Désarmement*, est signé de M. Gastambide, ministre plénipotentiaire à la direction des Affaires politiques.

[2] Le télégramme n°s 1377 à 1381, émanant de New York, en date du 28 mai 1965, non reproduit, annonce que la délégation de l'URSS se propose de déposer deux projets de résolution devant la Commission du Désarmement : l'un tend à la suppression de bases militaires à l'étranger, l'autre lance un appel aux États pour la convocation en 1966 d'une conférence mondiale chargée d'établir une convention d'interdiction d'emploi des armes nucléaires.

254

M. Pierre de Leusse, Représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN,
à M. Couve de Murville, ministre des Affaires Étrangères.

T. n° 166. *Repan, 31 mai 1965.*

Diffusion réservée.

(*Reçu :* 20 h. 09).

Texte de l'intervention de M. Messmer le 31 mai, à la réunion des ministres de la Défense[1].

I. La thèse française sur la stratégie de l'Alliance est connue et si je la résume brièvement, c'est parce que nos représentants auront à s'y référer quand des cas concrets seront mis à l'étude.

– La France estime qu'il est capital d'arriver à une définition quantitative de l'« agression caractérisée » pour la différencier de ce qui n'est pas une agression véritable, c'est-à-dire un « incident de frontière » dû, soit à une erreur dans le déplacement d'une unité, soit à l'initiative d'un responsable subalterne local cherchant à déclencher la guerre par provocation, malgré son propre gouvernement.

– La France ne peut accepter la distinction entre agression majeure et agression limitée, car pour l'Europe, toute agression délibérée, même si elle ne met en œuvre que des moyens réduits, aurait des conséquences graves, au moins politiquement, et ne peut être tolérée.

– Il nous paraît impensable de contenir, par des moyens conventionnels, une attaque conventionnelle jusqu'au moment où l'affaire pourrait être négociée sur le plan politique ; ce serait s'engager dans une voie où l'Europe continentale serait perdante à tous coups, puisque négociation signifie compromis, qui permettrait à l'agresseur de conserver au moins une partie du gage dont il se serait emparé.

– Dès qu'une agression caractérisée aura été reconnue, sans aucun doute possible sur sa nature, la réaction nucléaire de l'Alliance doit être immédiate et totale, tactique et stratégique, car la dissuasion ne peut résulter que d'une menace de punir l'agresseur chez lui, au cœur même de son pays.

– Toute autre stratégie ne constitue pas une dissuasion suffisante : en aucun cas la réponse flexible, en particulier, ne peut être considérée comme valable contre une action soviétique en Europe occidentale, dont le théâtre manque trop de profondeur pour qu'elle puisse y être appliquée avec succès.

[1] La réunion des ministres de la Défense de l'OTAN se tient à Paris les 31 mai et 1er juin 1965.

Dans cette optique, la France estime que le niveau actuel des forces de l'OTAN est suffisant, mais il n'est suffisant que s'il se situe bien dans un concept stratégique de représailles massives. Toutefois, des améliorations peuvent être trouvées dans la modernisation des équipements et dans une meilleure organisation des forces implantées en Allemagne, dont le stationnement du temps de paix rendrait extrêmement difficiles les mouvements prévus dès le début des hostilités.

II. La France n'a jamais cru à l'utilité ni à l'efficacité du groupe de travail des plans de Défense[1] dont les travaux, s'ils ne traitent pas de stratégie, laquelle relève par excellence des gouvernements eux-mêmes, portent presque tous sur des matières de la compétence du Comité militaire/Groupe permanent. Ils ont fait souvent double emploi avec ceux de ces organismes, dont l'utilité est reconnue.

En conséquence, la France n'estime pas souhaitable de confier de nouveaux travaux au groupe de travail des plans de Défense, dont elle conteste l'utilité et, plus encore, l'efficacité.

En tout cas, nous demandons que le Comité des plans de Défense[2] ne devienne pas, en raison de la longueur de ses travaux, un organisme permanent supplémentaire mais que son existence soit strictement limitée dans le temps et, en tout cas, prenne fin en décembre de cette année 1965, comme je le vois qu'il en a été convenu.

III. En revanche, nous sommes d'accord pour confier aux autorités militaires de l'Alliance la mise au point définitive des objectifs de forces des grands commandements d'ici la fin de l'année 1965, étant entendu que ces objectifs devront être réalistes.

(Pactes, OTAN, Organismes de l'OTAN. Sessions ministérielles, 1965).

[1] Le groupe de travail du Comité des Plans de Défense est créé dès avril 1964 pour étudier les documents établis par les grands commandements, le Groupe permanent et le Comité militaire, et pour présenter le résultat de ses travaux au Comité des Plans de Défense.

[2] Le Comité des plans de Défense est créé à la suite de la décision prise à la session ministérielle tenue à Ottawa en mai 1963, qui charge le Conseil de *« poursuivre, avec le concours des autorités militaires de l'OTAN, l'étude des problèmes interdépendants de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour les satisfaire »*. Il assume pratiquement les mêmes fonctions et dispose des mêmes pouvoirs que le Conseil, à l'instar duquel il se réunit périodiquement au niveau des représentants permanents et deux fois par an en session ministérielle ; il est alors composé des ministres de la Défense.

255

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle
et du roi d'Afghanistan Mohammed Zaher Shah
à Paris, le 3 juin 1965.

C.R.[1].

Sont présents :

du côté français :
Général de Gaulle
M. Pompidou
M. Couve de Murville
M. Burin des Roziers
M. Charles Lucet
M. Georges Cattand
M. Jean Basdevant
M. Étienne Manac'h
M. de Saint-Légier

du côté afghan :
M. Mohammed Zaher Shah,
M. Ali Mohammad
M. le Dr Abdul Zaher
M. Abdullah Yaftali
M. Khalilillah Khalili
le Prince Zalmay Mahmud-Ghazi
M. Abdul Ghafour Rawan Fahradi

Le général de Gaulle tient, au moment où le séjour du Roi d'Afghanistan se termine, à répéter à quel point il a été heureux et honoré de sa visite[2]. Il est important qu'un contact direct ait pu être pris au sommet entre la France et l'Afghanistan. Il y avait beaucoup de raisons pour que cet événement se produise et c'est maintenant chose faite. Sans doute, de son côté, le Roi aura-t-il, ainsi que les personnalités qui l'entourent, une impression encore plus directe et plus profonde de la France. Le seul fait de nous être rapprochés nous a permis de nous mieux éclairer sur l'Afghanistan, sur ce qu'il est, ce qu'il veut et ce qu'il peut.

Cela étant, le général de Gaulle se félicite que de franches conversations aient eu lieu sur la situation des deux pays dans le monde. Pour ce qui est de l'Afghanistan, nous voyons encore mieux quelle est sa politique. Cette politique est évidemment l'affaire des Afghans, mais il était bon que nous la comprenions. L'Afghanistan a plusieurs voisins, l'Union soviétique, le Pakistan, l'Iran ; il est un peu voisin également de la Chine. Il s'agit là d'un voisinage très divers et très compliqué et qui met les Afghans dans une situation très délicate et souvent difficile. Aussi comprenons-nous fort

[1] Ce télégramme est rédigé par Étienne Manac'h, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département.

[2] Le roi d'Afghanistan Zaher Shah est reçu à Paris du 1er au 3 juin 1965.

bien leur politique de neutralité et que, pour être un pays indépendant, cette neutralité leur est nécessaire. Nous n'avons donc aucune objection d'aucune sorte à la neutralité afghane.

Le général de Gaulle retient de ses entretiens avec le Roi que certains problèmes se posent du fait des relations de voisinage de l'Afghanistan. Pour ce qui est de l'Union soviétique, il a pris note qu'il n'existe pas avec elle de problème du point de vue territorial. Les Russes sont naturellement forts et en contact permanent avec les Afghans ; ils s'intéressent assez activement à son économie et à son développement et nous le comprenons volontiers. Avec l'Iran, l'Afghanistan est en bons termes et il a avec ce pays des affinités. Nombreux sont de part et d'autre ceux qui parlent la même langue. Les deux États ont la même religion. Il est à noter qu'il n'y a pas de discussions ni de querelles entre Afghans et Iraniens. Nous nous en félicitons en France car nous avons de la considération pour l'Iran et notamment l'Iran actuel qui, sous la direction du Chah, mène un effort de modernisation qui réussit dans une certaine mesure. Il nous est donc agréable de constater que de bons rapports existent dans cette région de l'Asie entre deux États qui sont des éléments de stabilité.

Les Chinois sont à peine les voisins de l'Afghanistan du point de vue territorial, mais ils sont cependant des voisins par leur grande masse. Il ne semble pas, d'après les entretiens avec le Roi, que les Afghans aient des difficultés avec eux. Les rapports sont sans doute difficiles à cause des montagnes mais nous retenons que l'Afghanistan est en relation avec les Chinois et nous considérons que cela est naturel. Nous aussi, du reste, nous avons des rapports avec les Chinois, peut-être pas tout à fait pour les mêmes raisons, et cela nous porte à comprendre l'attitude des Afghans.

Quant au Pakistan, nous le connaissons peu, bien que notre Premier ministre et notre ministre des Affaires étrangères s'y soient rendus récemment en visite officielle[1], mais nous savons que le Pakistan est une réalité territoriale, ethnique, religieuse et aussi une réalité militaire et même déjà un peu une réalité économique. Le Général retient des entretiens qu'il y a quelques griefs entre l'Afghanistan et le Pakistan et notamment en ce qui concerne les Pouchtous[2]. Ces derniers, du temps des Anglais, avaient un statut spécial qui ne relevait pas des Indes mais de la couronne britannique. Les Anglais ont obtenu que les Pouchtous adhèrent au Pakistan mais les Afghans rappellent le statut particulier dont les Pouchtous bénéficiaient du temps des Anglais et qu'ils devraient retrouver. Bien que l'Afghanistan n'ait pas de revendication territoriale à l'encontre du Pakistan, nous prenons note de son souhait de voir reconnaître un certain statut aux Pouchtous. C'est à toutes fins utiles que le Roi a souhaité nous éclairer et il ne nous a rien demandé de particulier à cet égard. Il y a du reste

[1] La visite de MM. Pompidou et Couve de Murville a lieu du 5 au 7 février 1965.

[2] Les Pouchtouns (ou Pachtouns), dont on dénombre dix millions d'individus, vivent pour la moitié d'entre eux en Afghanistan, et au Pakistan. Voir ci-dessous le télégramme n°s 8383 à 8390 du 5 juin 1965 (et notes).

d'autres problèmes dans la région, celui du Cachemire et, paraît-il, celui du Baloutchistan où des escarmouches se produiraient. Mais nous comprenons que ce problème poutchou pourrait servir de prétexte à certaines puissances pour se mêler un jour de cette question régionale de l'Asie. Le Roi nous a fait connaître son point de vue et nous le retiendrons.

Le Général souhaiterait savoir si les vues qu'il vient d'exprimer correspondent bien à celles du Roi.

Le Roi Mohammed Zaher Shah a plaisir à dire combien la visite qu'il a faite en France s'est déroulée comme il la souhaitait. Il s'agit des premiers contacts importants et féconds entre les deux pays depuis qu'ils ont établi entre eux des relations diplomatiques. Il est très satisfait des sentiments d'amitié qu'il a trouvés en France pour l'Afghanistan mais aussi de notre très large compréhension pour la politique étrangère de son pays et son attitude de non-alignement. Les vues que le Général a exposées sont d'une précision admirable et le Roi les confirme.

L'entretien qu'il a eu avec le Président de la République le 1er juin lui a montré l'importance que le Général accordait à la question de l'établissement d'un équilibre dans le monde en vue d'assurer la paix. Le Roi souhaiterait préciser sa position sur ce problème. Il y a complète harmonie entre la manière de penser de la France et celle de l'Afghanistan sur cette question de l'équilibre mondial et de la paix et c'est avec le plus vif intérêt que le Roi a enregistré l'exposé des vues françaises – et ce sont aussi celles des Afghans – sur le respect des principes du droit des peuples à disposer dignement d'eux-mêmes, de l'indépendance des États et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Roi d'Afghanistan, avec l'assentiment du général de Gaulle, invite M. Fahradi, directeur général des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, à exposer brièvement quelles sont les lignes générales de la politique de l'Afghanistan.

M. Fahradi indique qu'il convient de tenir compte de certains aspects particuliers de l'attitude afghane de non-alignement. Celle-ci n'est pas chose nouvelle et ne résulte pas de la formation des blocs de puissances qui se sont constitués dans la période d'après-guerre. Les Afghans sont neutres depuis bien plus longtemps et c'est ainsi qu'ils sont restés en dehors du second conflit mondial. Le pays n'a pas été le théâtre de guerre et ne s'est rangé d'aucun côté. Il était neutre, par exemple, alors que l'Inde n'existait pas encore. C'est un premier point. Il y en a un autre : l'Afghanistan entend que sa neutralité soit reconnue comme une neutralité active. Cela signifie que les Afghans ne se désintéressent pas de ce qui se passe dans le monde. Ils ont leur position et leur jugement sur les choses et les événements et c'est ainsi qu'ils avaient leur propre appréciation sur ce qui se passait à l'époque des conflits. Ils portent librement leur jugement sur les problèmes mondiaux et définissent leur attitude sans s'aligner. Voilà les deux caractéristiques principales du comportement afghan.

Le général de Gaulle prend note de cet exposé et précise qu'il comprend la politique afghane.

Il demande si l'on est d'accord sur le projet de communiqué qui a été préparé.

Le Roi en a pris connaissance et lui donne son approbation.

Le général de Gaulle demande au Roi si lui-même ou l'un de ses ministres a quelque chose à ajouter à l'entretien.

Le Roi tient, en, conclusion des conversations, à dire à quel point les contacts avec la France lui ont paru utiles. Il souhaite que ces contacts soient poursuivis et se développent entre deux pays dont l'amitié est traditionnelle et qui, au surplus, s'accordent sur les principes politiques.

Le général de Gaulle exprime le même avis. Nous nous connaissons désormais mieux. Il est bon qu'il y ait entre nous des contacts diplomatiques plus étroits et que chacun se tienne ainsi mieux au courant de ce qui intéresse l'autre.

Le Roi remarque que, sur le plan des relations culturelles, il existe heureusement entre les deux pays une base de coopération vieille d'un demi-siècle. Il souhaite que ces relations soient encore élargies, pour permettre aux deux peuples de mieux se comprendre pour le plus grand bénéfice de l'Afghanistan.

Quant aux problèmes économiques, le Souverain ne voudrait pas trop s'y étendre, compte tenu du temps dont on dispose, mais il a enregistré avec plaisir que la France est disposée à assister l'Afghanistan dans son effort de développement économique. C'est là un élément important. Le ministre du Plan[1] est ici auprès du Roi. Si, du côté français, on a des idées un peu plus précises à exprimer, on serait heureux de les connaître, soit ici maintenant, soit au cours de contacts ultérieurs.

Le général de Gaulle sait que le ministre du Plan doit entrer en contact direct aujourd'hui même avec notre ministre des Finances et des Affaires économiques[2]. Le Premier ministre verra ensuite de près ce qui résultera de cet entretien.

Le Roi réaffirme sa joie, et celle de ceux qui l'ont accompagné, de voir sa visite se terminer de la manière la plus fructueuse. À son retour en Afghanistan, il pourra dire qu'il a trouvé une France toujours amie de son

[1] M. Abdullah Yaftali.

[2] M. Giscard d'Estaing.

pays et toujours disposée à le soutenir. Il pourra dire aussi que son voyage a été très utile à l'Afghanistan et à la paix du monde.

Le général de Gaulle tient de son côté le voyage du Roi pour très utile et pour une réussite. Ces contacts retentiront et resteront. Il a pour sa part été honoré de connaître le Souverain. Rien n'empêche que par la suite (le temps ne nous appartient pas mais nous pouvons l'utiliser tant qu'il est là) nous demeurions en relation pour poursuivre nos échanges de vues. Le Président répondra avec plaisir à toute correspondance éventuelle du Roi et, le cas échéant, prendra lui-même l'initiative de se mettre en contact avec lui.

Le Roi, se prévalant des sentiments d'amitié qui existent entre les deux pays, formule le vœu qu'un jour le peuple afghan ait la joie d'accueillir le Président de la République sur son territoire.

Le général de Gaulle est reconnaissant au Roi de cette invitation et remercie.

Le Roi sait bien quelles sont les lourdes charges qui pèsent sur le Président et lui laisse naturellement le soin de décider de l'époque où un tel projet pourrait être réalisé.

Le général de Gaulle se déclare sensible à l'attention du Roi.

(Il est entendu, après un rapide échange entre le général de Gaulle et le Roi, que le communiqué comportera mention de l'invitation).

(Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965).

256

M. Habib-Deloncle, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako.

T. nos 292 à 297[1]. *Paris, 3 juin 1965, 13 h. 02.*

Diffusion strictement réservée.

Le général de Gaulle a reçu samedi 29 mai Ousmane Ba qui était venu lui remettre un message du président Modibo Keita[2].

Le Président de la République a clairement indiqué à son interlocuteur que la position française définie par le mémorandum du 9 mai dernier demeurait inchangée[3]. L'union monétaire ouest-africaine était garantie par la France. Son fonctionnement avait jusqu'ici donné toute satisfaction. Nous ne pouvions par conséquent qu'en souhaiter le maintien sous sa forme actuelle. Si le Mali ne s'estimait pas en état d'accepter nos propositions pour l'instant, il lui était loisible d'y réfléchir et d'attendre que la situation ait évolué.

À la suite de cette entrevue, le secrétaire d'État a fait savoir à M. Ousmane Ba qu'il était à sa disposition pour examiner avec lui les conclusions que le ministre des Affaires étrangères du Mali se proposait d'en tirer. M. Ousmane Ba a rendu visite au secrétaire d'État, accompagné de son ambassadeur à Paris[4], le mardi 1er juin[5].

[1] Ce télégramme est signé par M. Jean Gueury, conseiller des Affaires étrangères, directeur du Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[2] La lettre du 16 mai 1965 adressée par le président Modibo Keita au général de Gaulle apporte la réponse du Mali au mémorandum français du 8 mai 1965.

[3] Le 8 mai, MM. Ousmane Ba et Kouyate, accompagnés de MM. Nègre et Ya Doumbia, sont reçus au Département par M. Couve de Murville en présence de MM. Triboulet et Habib-Deloncle. Le Ministre remet aux représentants maliens un mémorandum fixant la position française au sujet de l'adhésion éventuelle du Mali à l'Union monétaire ouest-africaine et les relations financières franco-maliennes. Les ministres maliens formulent, en particulier, des objections en ce qui concerne les paragraphes I et II (l'adhésion du Mali à cette union devrait intervenir dans les meilleurs délais et sans réserves ni restriction, dans le respect du traité du 12 mai 1962). Le texte du mémorandum figure dans le dossier. Il est complété par deux notes : l'une relative à l'application des dispositions du point V (Aide française au Mali), l'autre concerne les transferts de fonds par voie postale. Le 19 mai, la délégation malienne remet à M. Couve de Murville un mémorandum, apportant la réponse de son gouvernement.

[4] M. Ya Doumbia, ambassadeur du Mali à Paris depuis le 5 décembre 1964.

[5] Voir la note de M. Jean-Marie Soutou, directeur des Affaires africaines et malgaches au Département, destinée au secrétaire d'État, du 1er juin 1965, non publiée, soulignant que la position malienne est définie en des termes non équivoques et qui ne laissent apparaître aucune possibilité de compromis. L'exigence posée par la France implique, selon le Mali, le retour à une formule de coopération qui ne semble pas tenir compte des données objectives de la politique malienne. Les conversations ne sont pas officiellement rompues mais suspendues.

Assez contracté et cachant mal une certaine amertume, le ministre des Affaires étrangères malien a déclaré qu'il avait parfaitement compris la position française telle qu'elle avait été exprimée par le général de Gaulle et qu'il convenait de laisser désormais les choses en état en demeurant dans l'expectative. Il a exprimé à nouveau son regret de n'être parvenu à une telle conclusion qu'au bout de trois mois de négociations. « Nous avons été assez naïfs pour croire que la France était prête à une coopération sans condition », a-t-il dit. « Maintenant, les choses sont plus claires ».

Le secrétaire d'État a fait ressortir que cette clarification était en elle-même un bien. D'autre part, il n'était pas exact de penser que la France mettait à la coopération avec le Mali des conditions *a priori* quant à l'orientation politique ou économique de cet État. Mais une coopération dans le domaine économique et technique obéissait à des impératifs qu'il n'était pas en notre pouvoir de méconnaître. Les conditions que nous mettions à un accord avec le Mali relevaient de notre désir de voir fonctionner convenablement la coopération entre nous et nos partenaires. Mieux valait être clair dès le début que de conclure dans l'équivoque des accords dont le fonctionnement se révèlerait impossible. Au surplus, l'assistance technique en personnel de la France au Mali n'était pas en cause.

Le ministre des Affaires étrangères malien a semblé prendre acte de ce dernier point, non sans un certain scepticisme. Pour le reste, il s'est déclaré prêt à ménager l'avenir en se gardant de ne donner à l'interruption des négociations aucun caractère spectaculaire.

Monsieur Ousmane Ba sera reçu par le Ministre, en audience de congé, le jeudi 3 juin.

Ces indications vous seront communiquées pour votre information confidentielle. Je vous adresserai, d'autre part, dès que possible, le texte de la réponse de Monsieur le Président de la République[1] au message qui lui a été remis le 29 mai par M. Ousmane Ba, de la part de M. Modibo Keita. Je vous envoie le texte de ce message par la prochaine valise.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1965).

[1] La réponse du général de Gaulle au président Keita est datée du 3 juin 1965.

257

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

D. n° 4/DAM1[1]. *Paris, 4 juin 1965.*

Au cours d'une brève escale à Paris, le 2 juin, M. Mennen Williams a eu un entretien avec le directeur des Affaires africaines et malgaches.

Il s'est félicité des décisions prises en faveur du Congo-Léopoldville par la récente conférence d'Abidjan[2]. La position de M. Tshombé en était renforcée et la tâche du gouvernement des États-Unis facilitée. On n'estimait pas souhaitable à Washington la mise à la disposition du Congo de forces des pays de l'OCAM. D'une part, ces troupes n'apporteraient qu'une aide toute relative dans la lutte contre la rébellion. D'autre part, leur arrivée fournirait un prétexte supplémentaire aux extrémistes africains pour demander le départ des mercenaires blancs. Or ceux-ci restaient, jusqu'à nouvel ordre, indispensables.

M. Mennen Williams a redit avec insistance que les États-Unis souhaitaient ne pas contrarier notre politique en Afrique. Leur vœu[3] était que nous maintenions notre présence et que nous exercions notre influence partout où cela était possible. Ils n'entendaient pas se substituer à nous où que ce soit et nous seraient très reconnaissants au contraire d'alléger, par notre propre aide, les charges qu'ils ont été contraints d'assumer, notamment en Guinée et au Mali. Lourdement engagés dans d'autres parties du monde, ils n'entendaient pas prendre en Afrique des responsabilités qui pouvaient être laissées à d'autres. Notre présence leur paraissait bénéfique, puisqu'elle contribuait à faire prévaloir la modération et contrecarrait l'influence communiste.

Le sous-secrétaire d'État a demandé s'il serait possible de reprendre entre fonctionnaires français et américains les conversations régulières qui

[1] Cette dépêche intitulée : *Entretien avec M. Mennen Williams* (secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires africaines et malgaches) est signée par M. Jean-Marie Soutou, chargé des Affaires africaines et malgaches au Département. M. Mennen Williams revient d'Afrique où il a présidé deux réunions groupant tous les ambassadeurs des États-Unis sur ce continent, à l'exception de la RAU. Ces réunions se sont tenues à Addis Abeba du 22 au 26 mai 1965 et à Abidjan du 27 au 31 mai 1965. Sur les conclusions à tirer de la première de ces réunions, se reporter à la dépêche n° 497/AL d'Addis Abeba, datée du 31 mai 1965, non reproduite, intitulée : *Réunion de chefs de mission des États-Unis à Addis Abeba du 22 au 26 mai 1965.*

[2] Le 26 mai 1965. Cette réunion fait suite à la demande d'adhésion à l'OCAM adressée par le président et le Premier ministre de la République démocratique du Congo. Les neuf États représentés auxquels se sont joints le Rwanda et la République centrafricaine se prononcent à l'unanimité pour l'admission de la République démocratique du Congo à cette organisation.

[3] Se reporter à la dépêche de Washington n° 496/AL du 14 avril 1965, non publiée, intitulée : *La politique américaine en Afrique*, précisant les desseins et les objectifs de cette politique, fondée sur les cinq principes suivants : autodétermination, solution africaine des problèmes africains, aide et commerce, sécurité interne, limitation des armements.

avaient lieu autrefois sur l'Afrique[1]. Il lui a été répondu que cela ne paraissait pas possible pour le moment, mais qu'il serait utile qu'au cours d'un prochain passage à Paris, il s'entretienne des questions africaines avec M. Habib-Deloncle. Il a donné son accord à cette suggestion et sans se rendre expressément en France pour cela, il profitera d'un prochain passage à Paris pour demander audience au secrétaire d'État.

L'entretien a été, comme d'habitude, amical et confiant.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, 1959-1979, 1965).

258

M. D'HARCOURT, MINISTRE-CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À ROME,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 835 à 838. *Rome, 5 juin 1965.*

(*Reçu :* 13 h. 29).

Les égards dont M. Fanfani a été entouré à Paris suscitent à Rome beaucoup de satisfaction[2].

On se complaît ici à mettre en relief la cordialité de l'accueil réservé au ministre des Affaires étrangères[3], « la franchise de l'entretien qu'il a eu en tête-à-tête, pendant près d'une heure, avec le général de Gaulle », et la chaleur des sentiments exprimés par le chef de l'État français envers l'Italie, dans le toast prononcé à l'issue du repas qu'il offrait à son hôte. On souligne, d'autre part, que « l'empirisme et le réalisme » de M. Fanfani ont été utiles.

Il semble que la déception qu'avait fait naître l'échec du projet italien de conférence à Venise sont pour partie dissipée. La plupart des commentateurs de la presse gouvernementale estiment « qu'après la rencontre Fanfani-de Gaulle, les perspectives d'une relance européenne soit plus grandes », car « le gouvernement français s'est montré disposé à examiner

[1] En 1960, 1961 et 1962.

[2] M. Fanfani se rend en visite officielle à Paris les 3 et 4 juin 1965, après ses deux séjours à Washington et à Mexico. La préparation du dossier des entretiens franco-italiens ressort de deux télégrammes de Rome n°s 785 à 788 et 802 à 809 des 21 et 28 mai, non reproduits, soulignant, outre les questions contentieuses en suspens entre les deux pays, les principaux sujets de préoccupation du moment : la construction de l'Europe politique et la rigidité de la position adoptée par le président Johnson à l'égard de la France.

[3] M. Fanfani s'entretient avec M. Pompidou le 3 juin 1965, et le 4 juin avec M. Couve de Murville. Le compte rendu de ces entretiens figure dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, 1965* ; par contre, il n'y a aucun compte rendu de l'entretien avec le général de Gaulle. Le principal sujet abordé avec M. Pompidou est celui de l'Europe politique, avec M. Couve de Murville, celui de la politique agricole commune.

favorablement la proposition italienne d'une conférence à six ». Certains remarquent que « les événements du Vietnam et de Saint-Domingue ont sans doute convaincu les dirigeants français de la nécessité d'intensifier les consultations politiques entre les pays européens ». D'autres se demandent « si les Français ne se montrent pas moins raides, parce qu'ils connaissent les réticences des autres pays, notamment de la Belgique et de l'Allemagne fédérale ».

Pour les communistes cependant, « Fanfani a obtenu à Paris un compromis ambigu », « le non de Couve de Murville à la conférence des ministres des Affaires étrangères s'est transformé en un peut-être [...], afin d'obtenir des Italiens toutes garanties au sujet du fonds agricole commun[1], dont la réalisation est, pour la France, la condition *sine qua non* de toutes conversations politiques sur l'Europe ».

Quoi qu'il en soit, le ton, même s'il se veut prudent, est en général à l'optimisme. Et la conclusion unanime est qu'il convient maintenant d'attendre avec une certaine confiance l'entrevue du général de Gaulle et de M. Saragat, le 16 juillet prochain, lors de l'inauguration du tunnel du Mont Blanc.

(Europe, EU, Italie, 21-24-1, 1965).

259

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Seydoux, Représentant permanent de la France
aux Nations Unies.

T. nos 2920 à 2923[2]. *Paris, 5 juin 1965, 20 h. 13.*

Réservé. Urgent.

Je me réfère à mon télégramme no2890[3].

Il est vraisemblable que vous aurez à intervenir au Conseil de sécurité sur le fond dès le 7 juin. Vous aurez à rappeler notre position de principe, telle qu'elle a été affirmée dès le début de l'intervention des troupes

[1] Se reporter à la note de la direction des Affaires économiques et financières au Département, service de Coopération économique, intitulée : *Propositions de la Commission relatives au financement de la politique agricole commune*, qui doivent être examinées lors de la réunion du Conseil des ministres de la CEE le 30 juin 1965, analysant les réactions des divers partenaires, reproduite ci-dessus.

[2] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[3] Dans ce télégramme du 4 juin 1965, non repris, le Ministère des Affaires étrangères invite le représentant permanent de la France à l'ONU à l'informer de la façon dont les différents membres du Conseil de sécurité conçoivent la poursuite du débat sur l'affaire dominicaine et lui annonce des instructions sur la position à adopter pour le lendemain.

américaines à Saint-Domingue[1]. Notre désaccord porte sur le fait même d'une intervention militaire étrangère dans un État quelconque, de même d'ailleurs que sur toute ingérence dans les affaires intérieures de quiconque. Ceci vaut pour une action menée par un seul pays ou par plusieurs, fut-ce sous le couvert d'un organisme multilatéral. C'est donc le fait même de l'intervention que nous n'acceptons pas. Ces objections valent d'autant plus qu'il n'y a eu ni appel, ni accord d'un gouvernement local. Chacun sait en effet que la République dominicaine se trouve depuis six semaines sans gouvernement et qu'à défaut d'une autorité centrale, l'on n'a affaire qu'à des factions. Ce devrait être précisément l'un des objectifs essentiels de tous ceux qui cherchent une solution à la crise que de ne pas faire obstacle et même de faciliter la constitution à Saint-Domingue d'un gouvernement aussi représentatif que possible et de caractère démocratique, en attendant que le jeu de la Constitution lui-même soit rétabli. Toutes interventions du dehors ne peuvent que retarder le moment où les Dominicains seront à même de se prononcer eux-mêmes librement. De ce fait, la situation se dégrade, devient chaque jour plus précaire et mène à la situation grosse de périls que nous constatons actuellement.

En attendant, c'est un fait que de graves problèmes humanitaires se posent de façon immédiate et qu'il est admis par tout le monde que de graves abus se produisent. Il faut, pour y remédier, une action rapide. Pour obtenir les résultats souhaités, et à condition que les préoccupations politiques soient exclues, toutes les bonnes volontés qui se manifestent sont bien entendu les bienvenues, y compris l'action humanitaire qui peut être entreprise par la commission spécialisée de l'Organisation des États américains.

De son côté, le représentant[2] du secrétaire général doit être en mesure de faire un rapport au Conseil sur cet aspect de la crise. Si les moyens actuellement à sa disposition ne lui permettent pas de s'acquitter convenablement de cette tâche, le Conseil devrait autoriser le secrétaire général à lui fournir les moyens additionnels adéquats.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Concernant la réaction des États-Unis devant le coup d'État en République dominicaine survenu le 25 avril 1965, se reporter au télégramme de Washington du 29 avril 1965, n°s 2413 à 2416, reproduit ci-dessus. Quant à la position française, elle est rappelée dans la note n° 53 du 5 mai 1965, émanant de la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département et destinée au Cabinet du Ministre, intitulée : *L'affaire dominicaine devant le Conseil de sécurité, 3 et 4 mai 1965*, ainsi que dans le télégramme de Paris à l'ambassadeur de France à Saint-Domingue, n°s 45 à 48 du 6 mai 1965, tous deux également publiés ci-dessus.

[2] M. José Antonio Mayobre, nommé représentant de U Thant à Saint-Domingue en application de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 14 mai 1965. M. Mayobre est l'ancien ministre des Finances du Venezuela, ancien ambassadeur de ce pays à Washington, actuellement secrétaire de la Commission économique pour l'Amérique latine. Il est l'un des promoteurs du projet de Marché commun latino-américain.

260

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. SEYDOUX, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUX NATIONS UNIES.

T. nos 2924 à 2928[1]. *Paris, 5 juin 1965, 20 h. 15.*

Réservé.

L'ambassadeur de l'URSS est venu aujourd'hui entretenir le Ministre des préoccupations du gouvernement soviétique à propos de l'évolution de l'affaire dominicaine.

M. Zorine, après avoir donné lecture de la déclaration faite la veille devant le Conseil de sécurité par M. Fedorenko, a remarqué que les représentants à New York de l'URSS et de la France se tenaient en contact fréquent, presque constant, et défendaient des positions très semblables dans l'affaire dominicaine. Dans ces conditions, le gouvernement soviétique souhaitait savoir comment le gouvernement français concevait l'évolution de cette affaire[2]. Visiblement, l'OEA[3] n'était qu'un instrument des États-Unis et la substitution théorique de l'intervention de ses forces armées à celles des États-Unis ne changeait rien à la totale illégalité de l'opération au regard de la Charte des Nations Unies ou de celle de l'OEA. De plus, le projet de création d'une force permanente interaméricaine était particulièrement inquiétant. Il y avait là un plan fort dangereux non seulement pour la région latino-américaine, mais également pour les autres régions du monde à l'égard desquelles la force interaméricaine servirait de précédent.

Le Ministre a pris acte de la similitude des jugements que, pour l'essentiel, les deux pays portaient sur l'affaire dominicaine. La France désapprouvait l'intervention américaine à Saint-Domingue et considérait que l'action de l'OEA, visiblement dictée par les États-Unis, ne changeait rien au caractère de cette intervention en la rendant théoriquement collective.

En pratique, et compte tenu des possibilités d'action dans cette région, tout ce que l'on pouvait faire était de s'employer à obtenir que le Conseil de sécurité ne soit pas dessaisi. De ce point de vue, il n'était pas mauvais

[1] Ce télégramme est signé par M. Charles Lucet, directeur des Affaires politiques au Département.

[2] Concernant la position de la France dans l'affaire dominicaine, voir également ci-après le télégramme de Paris à New York nos 3039 à 3040, du 15 juin 1965.

[3] OEA : Organisation des États américains.

de charger M. Mayobre de faire rapport également sur les aspects humanitaires de la situation à Saint-Domingue.

De toutes manières, le gouvernement français et le gouvernement soviétique avaient intérêt à maintenir le contact tant à Paris qu'à New York.

M. Zorine a exprimé son accord, en particulier quant à l'intérêt de la continuation de l'examen de cette affaire par le Conseil et à l'utilité de maintenir des contacts entre les deux gouvernements. Il a exprimé le désir d'être informé de toute « idée nouvelle » qui pourrait venir à l'esprit du gouvernement français pour résoudre la crise.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

261

M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges Cattand, ambassadeur de France à Caboul.

T. nos 118 à 125[1]. *Paris, 5 juin 1965.*

(*Expédié :* le 6, 14 h. 46).

Le roi d'Afghanistan Mohammed Zaher Shah et la reine Homaira ont séjourné à Paris en visite officielle du 1er au 3 juin. La suite comprenait notamment M. Ali Mohammad, ministre de la Cour, le docteur Abdul Zaher, vice-Premier ministre, M. Abdullah Yaftali, ministre du Plan, ainsi que M. Fahradi, directeur général des Affaires politiques. Cette visite s'est déroulée dans une atmosphère de particulière amitié.

Des entretiens ont eu lieu entre le général de Gaulle et le Roi au cours des deux premières journées. Le Président de la République, assisté du Premier ministre, du Ministre et de hauts fonctionnaires, a reçu le Roi le 3 juin[2] au cours d'une audience qui a été consacrée à des échanges de vues sur les questions intéressant les deux pays, la situation internationale et notamment celle de la région limitrophe de l'Afghanistan. Le même jour M. Giscard d'Estaing a reçu M. Yaftali.

I. *Domaine culturel.*

L'examen des questions culturelles a donné lieu à des échanges particulièrement fructueux, notamment en ce qui concerne les relations entre les universités des deux pays, l'enseignement de la langue française et la coopération dans le domaine du droit, de la médecine et de la pharmacie.

[1] Ce télégramme est signé de M. Étienne Manac'h, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département.

[2] Voir le compte rendu de l'entretien du 3 juin, reproduit ci-dessus.

Les résultats obtenus par la Mission archéologique française[1] procurent la plus grande satisfaction. Il est entendu que les deux pays vont négocier très prochainement un accord culturel.

II. *Domaine économique.*

Le Roi a pris note avec intérêt du fait que la France était disposée à prêter son assistance à l'Afghanistan dans son effort de développement économique. Toutefois, des décisions pratiques à cet égard ne seront prises qu'en fonction d'un examen prudent des données et compte tenu de nos possibilités.

III. *Domaine politique.*

Le général de Gaulle et le Roi se sont félicités de la franchise de ce premier contact direct. La position de l'Afghanistan à proximité de l'URSS, de l'Iran, de la Chine et du Pakistan a donné lieu à un échange de vues particulier. Ce voisinage place le pays dans une situation délicate et parfois difficile. Sa neutralité apparaît ainsi comme une donnée nécessaire. Loin d'y faire objection, nous la comprenons et l'approuvons. Le général de Gaulle a pris note qu'aucun problème territorial ne se pose avec l'Union soviétique et que celle-ci participe efficacement au développement économique du royaume. Les relations avec l'Iran sont bonnes et nous ne pouvons que nous réjouir de l'existence de ce facteur de stabilité dans une région troublée. La Chine, bien qu'à peine limitrophe de l'Afghanistan, pèse évidemment d'un grand poids et nous comprenons fort bien que Caboul entretienne des relations normales avec Pékin. Quant au Pakistan, l'Afghanistan n'a à son encontre aucune revendication territoriale mais souhaiterait voir reconnaître un statut particulier aux populations pouchtoues[2]. La France en a pris note tout en précisant qu'elle porte intérêt à cette réalité que constitue le Pakistan sur le plan ethnique, militaire, voire économique. Il importe en tout cas que le problème poutchou ne fournisse pas prétexte à l'ingérence de grandes puissances dans la région.

Le roi Zaher Shah a tenu à marquer sa satisfaction de la complète harmonie de vues qui existe entre nos deux pays concernant les conditions d'un climat de paix fondée sur un équilibre mondial et sur le respect des principes des droits des peuples à disposer dignement d'eux-mêmes, de

[1] À la suite de sondages sur le site d'Aïn-Khanoum, au confluent de l'Oxus et de la Kokcha sur la frontière soviéto-afghane, la mission archéologique française conduite par MM. Schlumberger et Bernard fait en 1964 une importante découverte : une cité hellénistique, fondée à l'époque d'Alexandre et abandonnée vers 130 avant J.C., qui est ainsi la première ville grecque trouvée en Asie centrale. La mission commence à mettre à jour le quadrillage des rues, l'acropole et la ville basse où sont recueillis céramiques grecques et débris d'architecture de même inspiration.

[2] Pachtoun, Pachto ou Pathan, ces termes désignent un peuple vivant dans l'est et le sud de l'Afghanistan et le sud-ouest du Pakistan, qui représente l'ethnie la plus importante de l'Afghanistan (environ 16 millions).

l'indépendance et de la non-ingérence des puissances dans les affaires intérieures des États.

Répondant à une invitation du Roi à se rendre en visite officielle à Caboul, le général de Gaulle a remercié en se déclarant sensible à l'offre qui lui était faite.

La visite officielle du Roi a donné lieu à un communiqué conjoint.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

262

M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3568 à 3583. *Bonn, 7 juin 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* 2 h. 00).

Au moment où elle se situe, il est évident que, pour M. Erhard, la rencontre qu'il aura, le 11 et 12 juin, avec le général de Gaulle, revêt une très grande importance.

Demeuré, après M. Adenauer, l'homme le plus populaire de la République fédérale, il n'a pas réussi, jusqu'à maintenant, à s'imposer comme chef de gouvernement. Il a toujours à faire ses preuves, quoiqu'il bénéficie du privilège de pouvoir compter sur la faveur d'une opinion publique qui ne s'attend pas à le voir renouveler sur le terrain politique le miracle économique. Trois mois avant un scrutin, dont nul ne sait quelle sera l'issue, il se laisse guider par les circonstances, ce qui lui est sans doute d'autant plus aisé qu'il ne paraît pas avoir, sur les grands problèmes, des idées arrêtées. Habile jusqu'à un certain point, bon enfant, il est capable, ainsi qu'il l'a démontré dans la crise du Proche-Orient, de prendre une décision dont on reconnaît ensuite les côtés positifs. Bien que sa susceptibilité reste en éveil dans une chancellerie marquée par l'empreinte de M. Adenauer, et si troublé soit-il par l'activité que son illustre prédécesseur déploie à la tête de la CDU, il espère encore, par son zèle et par sa volonté, réduire la distance qui l'en séparera dans l'histoire. Aujourd'hui, son action est commandée par une seule pensée : l'emporter aux élections du 19 septembre.

Il sait que, pour y parvenir, il doit tenir le plus grand compte de la carte que représente le traité franco-allemand du 22 janvier 1963. C'est là le témoignage de la place que notre pays a su s'acquérir. À son retour de Rambouillet, au mois de janvier, il s'était enflé de fierté, se félicitant de la cordialité de l'accueil et se réjouissant d'inscrire à son actif un succès. On se souvient de quelle amertume fut suivie cette bouffée de satisfaction. Le Chancelier s'est ressaisi, il ne lui est pas permis de faire grise mine à la France. Des confidences multiples et spontanées me donnent à penser que la réunion, avant la fin de l'année, d'une conférence des chefs d'État et de

gouvernement lui tient toujours à cœur. Il s'est engagé devant le Congrès chrétien-démocrate de Düsseldorf[1]. Il ne voudrait pas, en face de ceux qui, dès le début, l'avaient mis en garde contre un optimisme excessif, reconnaître définitivement qu'il s'était trompé. Au moins, M. Westrick s'est-il exprimé, sur ce point, d'une façon qui ne prête à aucune équivoque[2]. Je sais bien que le ministre d'État souhaite, plus que quiconque, ne pas laisser se ternir l'image qu'il a conservée de l'entrevue du début de l'année. Peut-être se dit-il aussi que la délégation française se montrera aussi ferme que conséquente dans l'application qu'elle demandera des dispositions financières et agricoles de Marché commun et que, pour justifier un nouveau pas en avant, qui leur coûterait à tous égards, les Allemands devraient être à même de se targuer, en contrepartie, d'avoir gain de cause en obtenant la conférence souhaitée.

Cependant, M. Schröder observe, dans cette affaire, une réserve significative. Il n'a pas interprété les conversations de Rambouillet comme M. Erhard et ne serait pas fâché d'avoir décidément vu juste. Au surplus, il estime que, si le gouvernement de Bonn poursuit dans la voie où nous l'incitons à progresser avec ses cinq partenaires, ce n'est pas sur le terrain de la coopération politique qu'il lui faut rechercher des compensations, mais dans un domaine plus précis et plus directement avantageux pour les finances publiques comme sur le plan parlementaire[3]. Son sentiment, s'il n'est pas complètement partagé à la Chancellerie, ne sera pourtant pas négligé au cours des futurs entretiens. En évoquant la tournure qu'ils pourraient prendre, M. Westrick m'a dit récemment : « Le général de Gaulle n'est pas seulement un homme d'État, il est aussi un homme d'affaires ».

Les conceptions du ministre fédéral des Affaires étrangères sont maintenant connues[4]. Il n'est pas facile d'apprécier dans quelle mesure M. Erhard les a faites siennes, s'il subit l'influence de M. Schröder, si celui-ci, qui était impressionné par M. Adenauer, n'impressionne pas, à son tour, M. Erhard. Une voix très autorisée m'a confié que, quelle que soit la combinaison ministérielle future, M. Schröder n'y conserverait pas son poste, et cela d'une manière si catégorique qu'il est difficile d'imaginer pareille affirmation

[1] Le programme de politique étrangère de la CDU est exposé lors du congrès de Düsseldorf, qui se tient du 28 au 31 mars 1965. Le Chancelier fait de l'unité politique européenne l'essentiel de son programme. Se reporter à la dépêche n° 142 du consulat général de France à Düsseldorf du 3 avril 1965, non reproduite.

[2] Se reporter au télégramme de Bonn n°s 3324 à 3327 du 25 mai 1965, non retenu, soulignant que la question qui continue de préoccuper le gouvernement fédéral est celle de la tenue d'une éventuelle conférence des Six chefs d'État et de gouvernement.

[3] *Remarque marginale manuscrite :* De qui s'agit-il ?

[4] M. Schröder prend la parole le 9 mai à Solingen au congrès de la Jeunesse chrétienne-démocrate de Rhénanie, soulignant notamment que *« l'européanisation du problème allemand n'est pas souhaitable »*. Lors de la première séance du Cercle évangélique de la CDU/CSU tenu à Bonn le 28 mai, M. Schröder met l'accent sur les problèmes européens, énonçant en sept points les lignes directrices dont le gouvernement ne devrait pas s'écarter. Se reporter aux télégrammes de Bonn n°s 3059 à 3061 et 3377 à 3386, respectivement des 10 et 28 mai 1965, non reproduits.

sans qu'au préalable elle ait reçu la caution du Chancelier. Toutefois, le prestige du ministre est loin d'être en baisse. Les deux personnages que tout, la religion exceptée, éloigne l'un de l'autre, se sont rapprochés. Il n'est plus guère question de leurs dissentiments.

Tout en paraissant n'avoir pour son collègue qu'un goût modéré, M. Westrick m'a souvent tenu des propos qui témoignaient d'une inspiration analogue. S'il a constamment évité de se découvrir et de s'aventurer sur les terres de l'*Auswärtiges Amt*, ses allusions à notre détachement vis-à-vis de l'OTAN, à notre souci de ne pas nous désintéresser de la Pologne et de la Tchécoslovaquie lors d'un règlement de paix, à notre incompréhension de la politique anti-communiste des États-Unis à Saint-Domingue, au caractère limité des engagements de la République fédérale, au sujet de certaines catégories d'armements, m'ont semblé suffisamment éloquentes.

Il est significatif qu'au lendemain des déclarations faites aux journalistes, à Paris, par M. Gromyko[1], on nous ait reproché à Bonn de ne pas avoir relevé les passages qui portaient sur les frontières et sur le statut militaire de l'Allemagne.

Toute généralisation conduirait à l'erreur. Mais on doit constater que ces deux problèmes, une fois extraits du tiroir, donnent lieu ouvertement, ici, à discussion. Redoutée par quelques-uns, désirée par un grand nombre, la réunification apparaît à beaucoup comme une perspective inquiétante, si elle s'accompagne de dispositions qui interdiraient la récupération de territoires perdus et s'opposeraient à l'égalité des droits. La situation présente a ceci de bon, pense-t-on fréquemment, qu'en dépit des humiliations et des inconvénients de tous genres, elle ne ferme la porte à aucune illusion. Pourvu que « le devenir » subsiste. Si la République fédérale a vocation de parler au nom de l'Allemagne entière, elle entend bien profiter de l'état de choses actuel pour ne la lier en rien sur rien.

Aussi, le gouvernement de Bonn a-t-il tendance, après avoir été dépité par les rebuffades de l'URSS, à considérer qu'il n'aurait pas à gagner à une détente internationale, qui surviendrait trop tôt, sans qu'il ait eu la possibilité, en prévision d'une négociation entre l'Est et l'Ouest – ou entre Soviétiques et Allemands –, de s'y préparer au mieux. Il veut croire, dans sa majorité, que le temps travaille pour la République fédérale. De là, le soin extrême avec lequel on observe tout ce qui concerne la « République démocratique allemande »[2], l'inquiétude avec laquelle

[1] M. Gromyko se rend en visite officielle à Paris du 26 au 30 avril 1965. Le compte rendu succinct des entretiens franco-soviétiques est rapporté dans les deux télégrammes-circulaires de Paris n°s 87 et 88, des 3 et 5 mai 1965, non repris.

[2] Allusion à la visite officielle au Caire de M. Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la République démocratique allemande, du 21 février au 6 mars 1965. Se reporter aux dépêches de Moscou n° 289/EU du 3 mars 1965, intitulée : *La visite de M. Walter Ulbricht au Caire, vue de Moscou* ; de Berlin n° 137/EU du 15 mars 1965, sous-titrée *Rapports de la RDA et de la RAU – Le voyage en Égypte de M. Ulbricht, 21 février-6 mars 1965* ; de Varsovie n° 423/EU du 7 avril 1965, analysant ce voyage au Caire, vu de Varsovie, sous l'angle des *Relations Bonn-Tel-Aviv.* Ces documents ne sont pas reproduits.

on a suivi l'évolution de la crise du Proche-Orient. Les avances vis-à-vis d'un pays tel que la Roumanie ne doivent pas tromper sur les intentions qui les expliquent. Elles ne correspondent pas aux nôtres. Il s'agit, pour l'Allemagne occidentale, de n'être pas évincée d'une partie du continent où ses prétentions se manifestent de longue date, d'essayer de jouer Bucarest – et demain, d'autres capitales – contre Moscou, avec le vague espoir de l'en décrocher, d'entreprendre une manœuvre qui aboutirait à l'isolement de Pankow[1].

Comment s'étonner que, parmi nos interlocuteurs, il s'en trouve qui s'accommodent de la gravité des événements dont l'Extrême-Orient est le théâtre[2], pourvu que les positions américaines en Europe n'en subissent pas le contrecoup. La reconstitution d'un certain climat de guerre froide n'est pas pour leur déplaire. Il n'existe aucune autre conjoncture où la République fédérale soit à la fois plus utile à l'Alliance et plus assurée de la fidélité des États-Unis. Avertir l'opinion allemande que le péril communiste, qui est dépeint ici ou là comme décroissant, est toujours aussi redoutable, n'est-ce pas l'inviter, de la part de M. Erhard et de son équipe, à faire confiance au parti chrétien-démocrate ?

(Collection des télégrammes, Bonn, 1965).

[1] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département intitulée : *La République fédérale et l'Europe orientale* du 21 mai 1965, non reproduite, ainsi qu'au télégramme de Bonn n°s 3331 à 3335 du 25 mai, non retenu, dans lequel est suggéré un assouplissement éventuel de la doctrine Hallstein en vue de permettre l'établissement de relations diplomatiques avec les pays de l'Est.

[2] Allusion aux bombardements américains sur le Vietnam-Nord, au discours du président Johnson à Baltimore, le 7 avril, sur une négociation sans préalable au Vietnam-Nord et au rejet par la Chine, le Vietnam-Nord et le Vietcong des propositions américaines.

263

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES[1]

Règlement financier – Situation au 8 juin 1965[2]

N. *Paris, 8 juin 1965.*

1. *Période transitoire.*

Nous sommes prêts à compromettre :

a) sur la durée : nous acceptons l'échéance de 1970 sous réserve d'accélération ;

b) sur la clef de contribution aux recettes du FEOGA[3] : nous demandons simplement le maintien d'une clef déformante pour la section « garantie » du Fonds. Nous ne demandons plus l'affectation des prélèvements au budget de la Communauté dès que le prix unique est entré en vigueur ;

c) sur la prise en charge des dépenses : nous sommes prêts à accepter que, même après l'entrée en vigueur des prix uniques, seules les dépenses relatives aux exportations nettes soient financées par la Communauté.

Dans le cadre de notre système qui prévoit l'application de la clef du Fonds social, il ne peut naturellement plus être question de plafonner les contributions après le 1er juillet 1967.

2. *Période définitive.*

Nous sommes disposés à nous satisfaire de ce qui existe, c'est-à-dire l'article 2 du règlement 25[4].

[1] Cette note est destinée à MM. Michel de Pierredon, Émile Cazimajou, François Scheer et Philippe Peltier, de la 2e Section de la direction des Affaires économiques et financières (participation à la CEE, à la CECA, relations de ces communautés avec les pays associés et tiers).

[2] Sur les propositions de la Commission européenne relatives au financement de la politique agricole commune, voir ci-dessus la note du 25 mai 1965 de la direction des Affaires économiques et financières.

[3] Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

[4] Cet article prévoit que les prélèvements perçus sur les importations de produits agricoles en provenance de pays non membres de la CEE alimentent le budget communautaire, qui peut ainsi subventionner les exportations hors de la CEE de produits agricoles, ainsi que les interventions destinées à la régulation des marchés et d'autres actions communes.

3. *Dévolution des droits de douane.*

En proposant à nos partenaires que les droits de douane puissent être un jour (assez éloigné) affectés au budget de la Communauté, nous pouvons – c'est du moins ce que pense le ministère des Finances – obtenir une clef de contribution plus favorable pour la période transitoire. Nous pouvons aussi espérer faciliter la ratification par le *Bundestag* pendant la période transitoire de l'affectation des prélèvements au budget.

S'il n'est pas question de faire d'un accord sur la péréquation des droits une condition de notre accord sur les compléments à apporter au règlement 25, nous devrons pendant les prochaines semaines insister pour que cette question soit mise à l'étude et qu'on lui apporte une solution avant la réalisation de l'union douanière.

Ainsi dans la négociation qui s'ouvre, nous sommes prêts à tout subordonner à la mise au point d'une clef déformante qui marque un progrès vers l'affectation des prélèvements au budget de la Communauté.

Il n'est pas évident que pour obtenir ce résultat, nous ayons besoin des armes qui nous ont été données, à savoir l'affectation à terme éloigné des droits de douane à la Communauté et la possibilité de faire des concessions en ce qui concerne les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne.

(DE-CE, 1961-1966).

264

M. TRICORNOT DE ROSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 645/ACT[1]. *Lisbonne, 8 juin 1965.*

(*Reçu :* le 12).

Si au Portugal métropolitain, l'usage de la langue française est très répandu dans les milieux intellectuels, d'affaires et dans la bourgeoisie et, du fait du tourisme, chez de nombreux commerçants, il n'en va pas de même dans les provinces d'Afrique où les personnalités officielles que l'on est le plus souvent appelé à rencontrer sont des fonctionnaires ou des hommes d'affaires ayant fait toute leur carrière outre-mer. J'ai dû, la plupart du temps, recourir à mes connaissances rudimentaires de portugais

[1] Cette dépêche, intitulée : *Position de la France en Angola et Mozambique – Problèmes culturels*, est destinée à la Direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département. Elle est rédigée à l'issue d'une visite en Angola et au Mozambique, territoires portugais d'Afrique, de l'ambassadeur de France au Portugal, M. Tricornot de Rose, du 25 avril au 9 mai 1965.

pour m'entretenir avec mes hôtes. Toutefois, l'intérêt pour le français est manifeste et beaucoup de mes interlocuteurs qui préféraient s'exprimer dans leur langue étaient capables de comprendre et de lire la nôtre. Les importations de livres français l'emportent sur tous les autres et l'on en voit dans les librairies et bibliothèques publiques de toutes les agglomérations de quelque importance[1]. Nos livres sont appelés d'ailleurs à jouer un rôle encore plus important sur le plan pédagogique, du fait de la création des universités. Dans certaines disciplines, telle la médecine, ils constituent l'auxiliaire normal du travail de l'étudiant.

Une différence est à faire toutefois entre les deux provinces : l'Angola, plus près de la métropole, se trouvant au voisinage de l'Afrique francophone ayant reçu de beaucoup plus nombreux religieux et religieuses français, est nécessairement plus tourné vers le français que le Mozambique, complètement englobé dans une région anglophone et où la langue anglaise est le véhicule normal des communications vers l'extérieur. Or, il est intéressant de noter que c'est justement au Mozambique et en particulier à Lourenço Marquês que j'ai reçu les demandes les plus pressantes pour des initiatives de notre part dans le domaine culturel. Je crois que nous devons y voir la preuve que, pour ces Portugais entourés de toutes parts par des pays de langue anglaise, une présence française sur le plan culturel serait un très utile contrepoids. Le français est d'ailleurs première langue obligatoire dans l'enseignement secondaire.

Au Mozambique, comme partout dans « l'espace portugais », il est également enseigné dans des établissements de caractère professionnel et technique. Si l'on additionne les trois lycées, ces établissements d'enseignement technique, il y aurait une trentaine de professeurs de français dans la capitale de la province. Si donc le français est présent dans l'enseignement secondaire, il est absent dans les nouvelles universités de Mozambique et d'Angola, de création toute récente puisqu'elles ont été fondées en 1963. Elles n'enseignent pas encore toutes les disciplines et leur statut n'est pas encore pleinement l'équivalent de leurs aînées de la métropole. Mais leur accession au même statut est proche et leurs chefs possèdent officiellement le titre de recteur.

Or, le recteur de Lourenço Marquês, physicien jeune et dynamique, qui s'emploie avec fougue au développement de son université, désire beaucoup (bien qu'il soit lui-même de formation britannique, ayant travaillé plusieurs années en Grande-Bretagne) développer l'enseignement du français. Il m'a donc renouvelé la demande qu'il avait formulée auprès du consul général[2] de voir désigner un lecteur de français. Comme j'ai recueilli le même vœu de la part de professeurs de français de l'enseignement secondaire et l'expression de leur espoir de pouvoir entendre des

[1] Se reporter à une dépêche du consul de France à Luanda, n° 307/ACT du 28 mai 1964, traitant *Du livre français en Angola*, non reproduite. Une exposition du livre français à Luanda se tient du 9 au 21 juin 1965.

[2] M. Jacques Honoré, conseiller des Affaires étrangères, consul général à Lourenço-Marques depuis le 22 novembre 1964.

conférences en français, je serais reconnaissant au Département d'étudier la possibilité de nommer à Lourenço Marquês un lecteur de français. Cet universitaire devrait, à mon avis, être placé également à la tête d'une section d'Alliance française à créer. Le voisinage de Madagascar et de l'Afrique du Sud permettrait certainement d'envoyer au Mozambique certains des conférenciers qui se rendent dans cette région de l'Afrique. Lourenço Marquês est à moins de deux heures d'avion de Johannesburg. Je suis convaincu que ce programme rencontrerait beaucoup de succès à Lourenço Marquês. Il pourrait même être complété, de temps à autre, par des représentations théâtrales.

En Angola, la situation est à la fois mieux préparée du fait du voisinage de l'Afrique française et plus difficile par suite des entraves à la circulation entre Luanda et les capitales voisines. Une section de l'Alliance française existe à Luanda qui compte environ 70 élèves, dont beaucoup de jeunes. Le bureau est actuellement sans président, mais une réorganisation est en préparation et M. Galabru pense qu'elle verra le jour dans quelques mois. Là aussi, l'envoi de conférenciers serait très souhaitable. Cela ne devrait pas être impossible en liaison avec Léopoldville. Lorsque j'avais visité les locaux de l'Université à Luanda, le recteur était absent. À son retour, il a lui aussi adressé à notre consul général[1] une demande d'affectation d'un lecteur de français. Mais la faculté des Lettres de cette Université qui sera inaugurée le 17 octobre prochain ne fonctionnera pas à Luanda, mais à Sà da Bandeira, ville située dans le sud du pays, à 1 800 m d'altitude et jouissant d'un climat très agréable. J'ajoute que c'est à Sà da Bandeira que fonctionnera l'Institut d'études pédagogiques de l'Université, qui sera chargé de former les jeunes gens qui se destineront à la carrière enseignante. Il serait donc très intéressant de pouvoir donner suite à cette proposition. Le Département trouvera ci-jointe une fiche qui contient les conditions qui sont offertes à un éventuel candidat. Si, du point de vue du traitement, la rémunération proposée (12 000 escudos, soit environ 2 000 francs) est la même que celle offerte aux professeurs portugais, elle peut paraître insuffisante pour un Français. Il conviendrait de voir dans quelle mesure le Département pourrait la compléter. Même s'il était établi à Sà da Bandeira, ce professeur pourrait aussi développer son activité dans le cadre de l'Alliance française. Le recteur a fait savoir à M. Galabru qu'il espérait faire de la nouvelle faculté un des principaux centres d'intérêt pour l'étude du français, avec le concours des organisations spécialisées de notre pays. Je pense qu'une section d'Alliance française pourrait rapidement être créée dans cette ville, car l'intérêt pour notre culture n'est pas seulement limité à la capitale.

C'est ainsi qu'à Nova Lisboa j'ai reçu la visite de trois personnalités de la ville, dont le directeur de l'important Centre de recherche médicale, qui m'ont fait part de leur projet de créer une section d'Alliance française

[1] M. Jean Galabru, conseiller des Affaires étrangères, consul général à Luanda depuis janvier 1964.

et m'ont demandé de seconder leurs efforts. Je crois que ce projet doit être encouragé. Cette ville compte trois instituts de recherches (médecine, agronomie, pathologie vétérinaire) et les ateliers de réparation et d'entretien des chemins de fer de Benguela, comptant de nombreux ingénieurs et techniciens. Il est caractéristique pour la situation de cette province et le rôle de notre langue, que ce soit dans la ville où la proportion d'intellectuels est sans doute la plus élevée qu'une telle demande nous soit adressée.

À l'occasion du passage de M. Blancpain[1] à Lisbonne, j'ai pu lui faire part des observations que j'avais faites au cours de mon voyage. Je ne puis que laisser au Département le soin d'étudier dans quelle mesure l'action que je suggère et celle de l'Alliance française pourraient être conjuguées. Le secrétaire général de l'Alliance qui se rend en Afrique du Sud vers le mois d'octobre a bien voulu me dire qu'il en profiterait pour visiter Lourenço Marquês. Il lui serait certainement très utile de savoir si un lecteur de français doit prochainement arriver dans cette ville.

Enfin, pour appuyer ces propositions d'activité plus grande dans le domaine culturel, je crois nécessaire de dire un mot sur les natifs de ces provinces. Comme il ressort de mon rapport général, le principal effort de l'administration portugaise porte sur l'enseignement primaire. Il est clair que cet effort est relativement récent. Mais il annonce pour les prochaines années une augmentation sérieuse des effectifs des élèves noirs dans les établissements secondaires et, ultérieurement, supérieurs. Au cours du secondaire, ils apprendront le français et l'anglais. Pour des raisons évidentes, il s'en trouvera beaucoup qui, lorsqu'ils atteindront le supérieur, voudront continuer à approfondir leurs connaissances des deux grandes langues qui se parlent en Afrique et si, sur le plan politique, l'Afrique francophone joue le rôle que nous pouvons espérer, l'attrait de notre langue ne fera qu'augmenter. Dès maintenant, je puis témoigner que plusieurs des convives noirs, avec qui je me suis entretenu au cours des nombreux repas officiels donnés en mon honneur, m'ont spontanément exprimé leur admiration pour notre œuvre en Afrique. Cet intérêt doit être entretenu. Il me paraît au surplus aller exactement dans le sens de la politique que nous menons sur ce continent.

En conclusion, je pense que le développement de notre action culturelle dans ces deux provinces doit être activement poussé. Si le Département veut bien en approuver le principe, je lui serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer. Je devrais avant tout en entretenir le ministre de l'Outremer[2] et le ministre de l'Éducation nationale[3] qui se partagent les responsabilités administratives et pédagogiques à l'égard des deux jeunes Universités d'Afrique. Il conviendrait aussi de demander à nos consuls

[1] M. Marc Blancpain, secrétaire général de l'Alliance française depuis 1945.

[2] Dr Joaquim Moreira Da Silva Cunha, sous-secrétaire d'État portugais à l'Outre-Mer depuis le 3 décembre 1962, nommé ministre au même poste le 18 mars 1965.

[3] Dr Inocencio Galvao Teles, ministre portugais de l'Éducation nationale, depuis le 3 décembre 1962.

généraux d'en étudier les modalités de réalisation, en évaluant les moyens financiers qu'il serait nécessaire d'y consacrer.

(Direction Afrique-Levant, Angola, 1965).

265

COMPTE RENDU

entretien entre le général de Gaulle
et M. Banda, Premier ministre du Malawi,
le mercredi 9 juin 1965

C.R.

M. Banda[1] remercie très chaleureusement le général de Gaulle pour son accueil. C'est pour lui un très grand jour que celui où il rencontre un des plus grands hommes d'État et soldats de notre temps. Il s'est trouvé en Grande-Bretagne en 1940 et, ayant lu un peu d'histoire, il conçoit toute la tragédie de la France à l'époque et tout le courage qu'il a fallu pour rallier dans le péril extrême la France combattante et pour réorganiser l'Empire français en Afrique. De même, toute son admiration est allée au courage qu'a montré le général de Gaulle en 1958 lorsque la France se trouvait au bord de la guerre civile. C'est donc avec une émotion particulière qu'il voit cet homme maintenant devant lui et qu'il lui serre la main.

Le général de Gaulle. – Où est l'organisation politique, administrative et économique de votre nouvel État qui s'établit dans l'indépendance ?

M. Banda. – Du point de vue politique, les problèmes sont résolus. Des difficultés avaient été causées par certains ministres qui n'étaient pas d'accord avec moi ; c'est pourquoi j'ai dû en renvoyer trois, tandis que trois autres donnaient leur démission[2]. Contrairement à ce qu'ils croyaient, le pays est derrière moi. Néanmoins, nous éprouvons des difficultés dans l'administration du Malawi, car nous manquons de cadres, de docteurs, d'ingénieurs africains et nous devons recourir, d'un point de vue seulement technique, à du personnel européen. Nous souhaiterions qu'il fût aussi français et par seulement britannique. La grande question est celle

[1] M. Kamuzu Hastings Banda est en visite à Paris du 5 au 12 juin 1965.

[2] Le 7 septembre 1964, les services du Premier ministre annoncent le renvoi immédiat de M. Kanyama Chiume, ministre des Affaires étrangères, Orson Chirwa, ministre de la Justice, et Augutine Bwanausi, ministre du Développement. Les trois autres, démissionnaires, sont M. Ayatuta Chisiza, ministre des Affaires intérieures, John Msonthi, ministre des Transports, et Willie Chokani, ministre du Travail, sous la raison invoquée d'avoir demandé au gouvernement de reconnaître Pékin.

du développement économique, et d'abord dans le domaine agricole. Nos fermiers doivent recevoir l'éducation qui leur permette d'accroître la production de leurs champs. Il faut aussi des moyens de transport, des routes et des chemins de fer pour acheminer leurs produits vers les marchés et en assurer l'exportation. Outre quelques grands domaines appartenant surtout à des Britanniques et aussi à des Grecs ou à des Italiens, qui exportent thé et café, près de 90 % des terres sont sous le régime de la petite propriété.

Le général de Gaulle. – Avez-vous des coopératives et quelles sont les principales cultures ?

M. Banda. – J'ai organisé des coopératives d'achat et de vente, la production restant individuelle. Le maïs constitue la base de l'alimentation avec le riz, nous produisons aussi des féculents et des arachides, ainsi que du tabac pour l'exportation.

Le général de Gaulle. – Je comprends que pour développer votre production agricole vous avez aussi besoin d'assurer les transports. Avez-vous commencé à industrialiser le pays ?

M. Banda. – Nous en avons le projet. Nous sommes en train de construire une usine textile pour fabriquer nos propres tissus. En effet, nous produisons beaucoup de coton qui, jusqu'ici, est acheté par le Royaume-Uni, la Rhodésie et l'Union sud-africaine, auxquels nous sommes obligés de racheter les produits finis. Nous voudrions aussi construire une sucrerie, car nous avons beaucoup de canne à sucre.

Le général de Gaulle. – Avez-vous du pétrole, des minerais ?

M. Banda. – Nous n'en avons pas assez ni d'assez bonne qualité. Notre minerai de fer nous permettrait peut-être de faire de la fonte. Nous avons de riches gisements de bauxite et nous serions très heureux que des sociétés françaises puissent s'y intéresser.

Le général de Gaulle. – Est-ce que votre lac[1] représente une ressource économique ?

M. Banda. – Certes, mais il n'est pas assez exploité. Le poisson y abonde et pourrait servir à l'alimentation du pays, et même à l'exportation. Pour cela, il est indispensable de construire une route tout le long du lac.

[1] Le lac Malawi (lac Nyassa de son ancien nom) sépare le Malawi du Mozambique et de la Tanzanie. Sa surface est de 26 000 km².

Le général de Gaulle. – Quelle est la direction principale des routes dont vous disposez déjà et de celles que vous voudriez construire, en dehors de celle qui relie Blantyre au Mozambique ?

M. Banda. – Il est indispensable que nous construisions deux grandes routes parallèles vers le nord, en particulier le long du lac, vers la frontière du Tanganyika.

Le général de Gaulle. – Quelles sont vos relations avec vos voisins, le Mozambique, la Rhodésie du Nord et la Tanzanie ?

M. Banda. – Elles sont amicales avec le Mozambique et la Rhodésie : non pas que j'aime leur politique, mais je ne puis pas changer la géographie. Une des raisons pour lesquelles j'ai dû me séparer de trois de mes ministres, c'est qu'ils me reprochaient mes visites à ces deux pays et les contacts personnels que j'établissais avec leurs dirigeants. Avec la Tanzanie, nos relations ne sont pas bonnes, car elle nous reproche de ne pas boycotter le Portugal et la Rhodésie. Comment pourrais-je le faire alors que ma tribu est à cheval entre le Mozambique et le Malawi ? Il serait d'autant moins réaliste de ma part d'avoir de mauvaises relations avec mes voisins que le seul port commode auquel nous soyons reliés par voie ferrée est celui de Beira au Mozambique. Un certain nombre de dirigeants africains me disent que je ne suis pas patriote parce que je ne veux pas combattre certains de mes voisins. Je crois, quant à moi, à la vertu de la négociation et aux relations de bon voisinage.

Le général de Gaulle. – Avez-vous des idées dont vous voudriez me faire part sur l'ensemble de l'Afrique, sur son évolution et son organisation possible ; car ce sont des questions qui nous intéressent ? Vous avez d'ailleurs été à Addis-Abeba ?[1]

M. Banda. – Oui, et au Caire[2]. Il n'est pas facile de répondre à la question capitale que vous posez. Je crois que l'Afrique doit être organisée par les Africains et que c'est une unité véritablement africaine qui doit être établie sans ingérence extérieure, ni de l'Est ni de l'Ouest. De même que l'ont fait les Européens, il nous faut trouver nos propres moyens d'organisation. Certains chefs africains semblent agir pour le compte de puissances étrangères. L'Organisation de l'Union africaine ne doit pas être utilisée par d'autres puissances, telles que les États-Unis, l'Union soviétique ou la Chine. Les difficultés proviennent du fait que les Africains ne sont pas unanimes et que certains parlent de révolution sous prétexte qu'il y

[1] La première conférence africaine au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) se tient à Addis-Abeba du 22 au 25 mai 1963.

[2] La deuxième conférence africaine au sommet se réunit au Caire du 17 au 21 juillet 1964.

en a eu en Union soviétique et en Chine, alors que les époques et les circonstances ne sont pas les mêmes. C'est à cause de cela que l'Organisation de l'Union africaine ne fonctionne pas d'une façon aussi heureuse qu'elle le devrait. C'est pourquoi aussi d'autres organisations se créent, comme celle de la Coopération africaine et malgache. Il faut trouver nos solutions propres à nos problèmes et créer nous-mêmes notre unité. Voilà pourquoi un rapprochement est d'ailleurs souhaitable, et je m'y emploie, entre les pays francophones et anglophones. Aussi ai-je introduit le français dans le cycle des études secondaires, afin, par exemple, de permettre au peuple du Malawi de se comprendre avec ceux du Sénégal ou de la Côte-d'Ivoire.

Le général de Gaulle – Je voudrais vous dire pourquoi la France éprouve de la sympathie envers le Malawi. D'abord, c'est un État nouveau qui fait une impression de sérieux. En effet, dès l'indépendance, vous vous êtes préoccupé de ce qui à nos yeux est l'essentiel : organiser l'État dans les domaines politique, administratif, économique et social. Nous savons que, sous votre direction, le Malawi s'est attaché à ces tâches fondamentales. D'autre part, nous avons de la sympathie pour vous en tant qu'Africains. Bien qu'Européens, nous avons depuis longtemps de nombreux liens étroits et amicaux avec beaucoup de pays d'Afrique. Nous avons entièrement reconnu l'indépendance des États qui nous étaient précédemment attachés, nous avons avec presque tous les meilleurs rapports. C'est donc en général aussi bien que d'un point de vue particulier que nous considérons que l'Afrique est essentielle pour le monde, et que nous portons le plus grand intérêt à ce qui s'y passe. Or, votre pays existe en tant que tel et vous l'organisez.

Il représente un facteur d'équilibre dans cet énorme continent où de tels éléments d'équilibre nous paraissent être de première importance. Il en va de même pour certains autres pays d'Afrique que nous connaissons peut-être mieux que le vôtre et à l'égard desquels nous sommes très favorables. Vous avez parlé du Sénégal et de la Côte-d'Ivoire, il y a aussi le Tchad, la République centrafricaine, le Cameroun, le Gabon, le Dahomey, le Togo. Nous croyons qu'il en va de même maintenant pour le Nigeria et qu'un jour le Congo-Léopoldville deviendra un élément d'équilibre ; et aussi, progressivement, le Kenya. J'ai rencontré ici dernièrement le ministre des Affaires étrangères du Kenya[1], et j'ai été satisfait de ce qu'il a pu me dire à cet égard. Enfin, le Malawi a notre sympathie pour des raisons mondiales. À franchement parler, la situation mondiale n'est guère satisfaisante. Il y a de grandes puissances qui sont apparues en conséquence de la dernière guerre : les États-Unis, la Russie et même la Chine, qui n'est pas encore une grande puissance, mais qui représente une masse énorme qui

[1] Voir ci-dessus le compte rendu de l'entretien du 29 mars 1965 entre le général de Gaulle et M. Murumbi, ministre des Affaires étrangères du Kenya.

le deviendra certainement. Or, nous pensions que le monde ne doit pas être composé, et que ses activités et sa politique ne doivent pas être menées uniquement par ces grandes puissances. Nous avons de très bonnes relations avec chacune d'entre elles : nous avons été les amis des Américains depuis longtemps et nous le restons ; depuis longtemps, nous avons été les amis de la Russie et nous recommençons à établir avec elle des relations de plus en plus étroites ; enfin, nos relations avec la Chine sont amicales. Nous ne croyons pourtant pas que ces trois puissances représentent le monde entier. Il y en a beaucoup d'autres. Nous souhaitons que celles-ci se manifestent en tant que telles, avec leur personnalité, et même avec leur personnalité internationale. Puisque votre pays est l'un de ceux qui prennent progressivement une importance internationale, et vos propos viennent de confirmer cette impression, nous sommes en faveur du Malawi. C'est pourquoi nous souhaitons établir avec celui-ci des relations non seulement bonnes, mais encore, si possible, plus étendues et plus étroites.

M. Banda. – Je vous suis très reconnaissant de cette importante déclaration. Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que les États-Unis, l'Union soviétique et la Chine ne sont pas les seuls pays au monde. C'est bien pourquoi certaines activités de cette dernière m'inquiètent, car la Chine veut acquérir une grande influence en Afrique, qu'elle exercerait non seulement contre des pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, mais même contre l'Union soviétique. Elle cherche à se gagner la faveur des Africains pour en jouer contre l'Ouest aussi bien que contre l'URSS. Aussi, suis-je très partisan d'établir d'excellentes relations avec la France non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans celui de la culture, afin d'encourager toute espèce d'échanges. Je voudrais que le Malawi fût en mesure d'apprécier la culture française, et pas seulement, comme jusqu'ici, la culture britannique. Je me félicite de ce que nos relations aient pu se renforcer depuis juillet dernier et je serais très heureux que M. Langlais pût bientôt accéder au rang d'ambassadeur. Il est très au courant de notre situation et il prend la peine d'aller voir sur place ce qui se passe ; ce qui fait que ses rapports sont aussi complets qu'exacts.

Le général de Gaulle – Auriez-vous des propositions concrètes à faire pour atteindre les objectifs que vous me décrivez ?

M. Banda. – J'en ai beaucoup, car mon pays est en plein développement. J'aimerais que le gouvernement français pût encourager les industriels à s'intéresser à nos ressources, en particulier à la bauxite. Nous aimerions avoir votre aide et des prêts pour construire des routes et des voies ferrées. Nous voudrions que des professeurs viennent enseigner le français et répandre chez nous la culture française. Nous avons besoin de spécialistes en matière d'administration et de planification ; de médecins, dans le domaine de la santé. Tels sont quelques-uns des moyens que nous aimerions demander à la France.

Le général de Gaulle – J'ai été très heureux de rencontrer le Premier ministre du Malawi et j'espère que les contacts entre nos deux pays se développeront.

M. Banda. – Je vous remercie encore une fois de votre accueil auquel je suis extrêmement sensible. Je crois savoir que vous avez l'intention de vous rendre en Afrique l'année prochaine. Mon pays n'est pas grand, mais il serait très honoré et heureux de votre visite.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

266

M. DE ROSE, AMBASSADEUR DE FRANCE AU PORTUGAL,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 652/DE[1]. *Lisbonne, 9 juin 1965.*

(*Reçu :* le 12).

Une impression se dégage nettement au cours du voyage que je viens de faire dans les provinces portugaises d'Afrique[2]. La France occupe sur le plan culturel (et malgré son peu d'effort) une position avantageuse, qui, sur le plan politique, est le seul des grands pays occidentaux dont l'attitude a suscité la reconnaissance des Portugais d'Europe et d'Afrique, la France, dis-je, est loin de bénéficier, sur le plan économique, d'une position comparable.

Certes, l'on voit bien à Beira une entreprise française construire un bassin de radoub, après avoir collaboré à la construction du port minéralier de Lourenço Marquês ; les vannes du barrage du Limpopo ont été fournies par Neyrpic ; à Nova Lisboa, dans les ateliers des chemins de fer de Benguela, on m'a fait voir deux machines-outils, paraît-il, sans rivales, récemment arrivées de France ; les grues de la Société Applevage équipent le port de Lobito ; en Angola, on voit du matériel de génie civil de la Maison Richard Continental. Ces exemples ne sont évidemment pas les seuls. Mais l'impression d'ensemble, qu'il s'agisse des chemins de fer, des ports, des usines de conserve ou de congélation, des huileries, des ateliers où l'on travaille la jute, des cimenteries, sucreries, etc., est que la commande de matériels français est là-bas une rareté. Seules font exception les automobiles. Si Mercedes et Volkswagen disposent d'une prééminence incontestée, Peugeot, Citroën et Simca sont présentes.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Position de la France en Angola et Mozambique. Problèmes économiques.*

[2] M. François de Rose se rend à Luanda et à Lourenço-Marquez en avril et mai 1965.

Je ne saurais évidemment négliger l'avantage géographique, en Mozambique, de l'Afrique du Sud ou ceux dont a disposé la Grande-Bretagne à l'égard de certaines activités, tels les chemins de fer construits avec son concours financier puisqu'ils étaient destinés à assurer l'exportation des richesses de ses anciens territoires. Mais hormis ces cas, nos concurrents ne paraissent pas mieux placés que nous. Alors qu'en 1925 la France était le premier fournisseur de ces deux territoires, elle n'a fourni en 1964 que 1,5 % des importations du Mozambique et 3,2 % de celles de l'Angola. Elle a absorbé 2,7 % des exportations du premier et 2,5 % de celles du second.

Aussi voit-on moins de produits de l'industrie française que de la plupart des pays occidentaux, y compris la Suède et la Suisse.

Pour modifier une telle situation, il faut agir sur plusieurs fronts. Tout d'abord, je voudrais distinguer entre les ventes en fonction de gros marchés, qui sont en général assortie de conditions de crédit variées, et les ventes de produits courants qui sont le fait d'agents commerciaux actifs et entreprenants.

Sur le premier plan, un redressement s'amorce. Nous avons réussi au cours des dernières années certaines opérations intéressantes : pour l'Angola, fournitures pour diverses centrales électriques (Caxbambe, Biojio et Lomaun), fourniture de tracteurs Renault et de matériel agricole lourd et de génie civil Richard Continental. Pour le Mozambique : matériel de télécommunications, travaux portuaires à Lourenço Marquês et Beira ; usine de montage de bicyclettes. Les limites de cet effort seront toutefois évidentes si l'on rappelle que l'ensemble de ces opérations (conclues au cours des quatre ou cinq dernières années et dont les paiements seront pour certaines échelonnés jusqu'en 1970) s'élèvent à un total de 62 millions de francs. D'autres projets sont à l'étude. Certains sont en bonne voie. C'est ainsi qu'on vient d'apprendre la conclusion d'un marché pour une usine d'engrais et d'acide sulfurique avec la société française Sodiex. Alsthom est en course pour la fourniture de 40 locomotives Diesel électriques et Richard Continental cherche à emporter une commande de tracteurs qui pourrait porter sur 55 millions de francs. Les trois projets intéressent le Mozambique. En Angola, on parle toujours de la construction éventuelle par Péchiney d'une usine d'aluminium ; nous continuons à être sollicités pour l'établissement de la carte géologique, ce qui serait un contrat de près de 50 millions de francs. Pour cette dernière province, la conclusion du contrat-cadre de la *General Trade* devrait nous permettre, dans les prochaines années, de faire des fournitures intéressantes, dans le domaine du matériel de travaux publics, dans des travaux de génie civil et dans la fourniture d'équipement hospitalier. C'est sur ce dernier point que les choses paraissent aller le plus vite car le principal hôpital de Luanda est sur le point de passer commande (peut-être est-ce même déjà fait) de matériel de radio pour un montant de 10 millions de francs dans le cadre *General Trade*.

Mais ce sont là des projets et tous ne nous seront pas favorables. On comprendra au surplus qu'il soit nécessaire de s'entourer de sérieuses garanties pour le financement de ces opérations.

À tout prendre, la politique de crédits consentis par la COFACE s'est montrée assez large pour donner leur chance à nos entreprises désireuses de s'engager dans des opérations saines. On note pourtant un avantage très marqué pour l'Angola puisque les promesses de garantie vis-à-vis de cette province s'élèvent à 140 millions de francs (dont 110 millions pour *General Trade*), contre 25 millions au Mozambique. Un relèvement de ce dernier chiffre serait en principe concevable. J'ajouterai que, si des contrats cadres du genre de celui récemment conclu avec le groupe déjà cité créent une situation au départ favorable pour nos entreprises, puisqu'il assure à celles-ci l'avantage considérable de l'aval du ministre des Finances au nom du gouvernement portugais, la concurrence n'en joue pas moins et nos prix doivent être compétitifs. Il est nécessaire aussi que les entreprises françaises qui n'appartiendraient pas à ce groupe ne se désintéressent pas des affaires de ces provinces ou ne s'en croient pas écartées.

Si donc, sur le plan de ces grands marchés, dont la passation est toujours accompagnée de l'octroi de crédits, nous avons dans l'ensemble mis nos exportateurs en bonne situation, sauf pour eux à présenter des prix compétitifs, c'est dans les ventes de produits courants, ventes qui sont à bien des égards très intéressantes car elles sont faites au comptant, que notre position est particulièrement faible. Une visite à certains grands magasins des capitales ou aux magasins des villes plus modestes est à cet égard instructive.

Beaucoup des villes de ces provinces ont la physionomie de villes de pionniers et les magasins sont des sortes d'entrepôts ou l'administrateur et le colon des environs trouvent tout ce qu'il lui faut, depuis des pneus de tracteurs jusqu'au linge de corps en passant par les outils de travail, la vaisselle, le frigidaire, le transistor, l'horlogerie, les appareils photographiques, etc. Étant entré dans plusieurs d'entre eux et m'étant arrêté devant un plus grand nombre de vitrines, j'ai constaté que les articles français y sont à peu près inconnus. Mais les produits allemands, américains, britanniques, suédois sont au contraire fort abondamment représentés.

Cette carence est certainement due au manque d'intérêt de nos exportateurs. Seul un petit nombre d'hommes d'affaires se rendant à Brazzaville ou Léopoldville poursuivent leur voyage jusqu'à Luanda. Le Mozambique est encore moins visité, malgré la proximité des grands centres économiques de l'Afrique du Sud et celle, relative, de Madagascar où nos positions doivent rester assez fortes. Nos réseaux commerciaux sont, à quelques exceptions près, tout à fait insuffisants. Aussi suis-je d'avis que c'est sur le développement de cette catégorie d'exportation que devrait porter notre effort principal. Je ne sais comment il serait possible de stimuler le zèle de nos producteurs pour une prospection agressive de ces marchés. Ceci ne peut aller sans un appui administratif. Le dispositif qui va fonctionner à compter du mois d'octobre et qui va renforcer Luanda[1] sera certainement

[1] Il s'agit de l'affectation d'un attaché commercial à Luanda à compter d'octobre 1965.

mieux à même de servir le développement de nos exportations de marchandises courantes. Les titulaires des postes de secrétaires commerciaux sont des hommes actifs. Ils peuvent beaucoup s'ils disposent de moyens d'action suffisants. Or, sur ce plan, la situation laisse à désirer.

En ce qui concerne le personnel, chacun de nos deux secrétaires commerciaux devrait au moins disposer d'une secrétaire sténo-comptable, capable de rédiger le courrier courant et d'assurer la gestion comptable et la permanence du bureau et d'une dactylo. En ce qui concerne les locaux et le matériel, il faudrait des locaux plus vastes (voir sur ce point ma lettre n° 639/PL[1] du 8 juin 1965 au Service du Personnel, en ce qui concerne les bâtiments de nos consulats) et du matériel divers tel que machines à polycopier, machines à tirer, etc. Il leur faudrait aussi des liaisons plus aisées avec Lisbonne. Le conseiller commercial auprès de cette ambassade[2] peut faire chaque année un voyage dans chaque province. Je pense que c'est insuffisant et qu'il faudrait au moins doubler ses possibilités. Si le chef de poste ne peut effectuer lui-même ces déplacements, son adjoint pourrait faire l'un des deux voyages.

L'Angola et le Mozambique sont, pour le moment, sauf accident, des pays où l'ordre règne et où les transactions sont normales. À court terme, les opérations commerciales y sont sans danger et à long terme leurs richesses naturelles en feront, quoi qu'il arrive, des foyers importants de vie économique. Enfin, ils se trouvent des régions où nous faisons un effort particulier, lequel s'est traduit par la création de nombreux postes de conseillers commerciaux, dans des pays devenus récemment indépendants et qui ne l'emportent certainement pas sur ces provinces portugaises sur le chapitre des garanties ou des possibilités économiques. Point n'est besoin pour le moment d'envisager la création de tels postes. Je suis convaincu que les propositions que je fais ici, s'il est possible de leur donner suite, devraient avoir pour effet un développement sérieux de nos relations d'affaires avec ces provinces. Ce serait là un résultat dont l'intérêt ne serait pas seulement économique. Je disais au début de la présente dépêche que nos positions politiques et culturelles en Angola et au Mozambique sont bonnes, certainement les meilleures de toutes celles des puissances occidentales. C'est là un atout que nous devrions utiliser dans l'intérêt de nos exportations. Mais le développement de celles-ci viendrait à son tour renforcer une influence qui peut, un jour, sur le plan politique, nous donner une capacité d'action accrue dans les autres domaines où nos intérêts en Afrique sont en jeu.

(Direction Afrique-Levant, Angola, 1965).

[1] La dépêche n° 639/PL de M. de Rose du 8 juin 1965, non reproduite, expose les difficultés matérielles des postes consulaires en Angola et au Mozambique : rénovation des bâtiments, personnel en nombre insuffisant, frais de service, émoluments du personnel.

[2] M. Deroualle.

267

M. FRANÇOIS-PONCET, SOUS-DIRECTEUR D'AFRIQUE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. KOSCZIUSKO-MORIZET, AMBASSADEUR DE FRANCE à LÉOPOLDVILLE.

T. nos 1011 à 1018. *Paris, 10 juin 1965, 16 h. 42.*
Diffusion réservée.

Au cours du séjour qu'il vient d'effectuer à Paris du 27 au 31 mai, M. Tshombé a été reçu par le général de Gaulle. Il s'est également entretenu avec M. Pompidou, M. Couve de Murville, M. Triboulet et M. Habib-Deloncle. Un déjeuner a été donné en son honneur à l'Hôtel Matignon.

Le Premier ministre congolais a d'autre part participé le 29 mai au Quai d'Orsay à une réunion de travail sur les différents aspects de la coopération entre la France et le Congo, et il a signé, le 31 mai, un échange de lettres relatif à l'accord aérien franco-congolais[1].

À l'occasion des conversations auxquelles sa visite a donné lieu, M. Tshombé a souligné l'importance qu'il attache à l'admission du Congo à l'OCAM. Mais ces entretiens ont porté pour l'essentiel sur l'octroi par la France d'une aide financière au Congo ainsi que sur les divers problèmes que soulève la mise en œuvre de l'accord de coopération franco-congolais.

1. *Investissements publics*

Le Premier ministre ayant émis le vœu qu'un prêt financier et des facilités de crédit puissent être accordés à son pays, ces questions ont été examinées le 31 mai au cours d'une réunion d'experts.

La délégation congolaise[2] a souligné que le Congo dépendait essentiellement de l'aide étrangère pour la réalisation de ses investissements publics (150 millions de dollars au seul titre des investissements considérés comme prioritaires). 17 % de ses besoins étaient couverts par des prêts américain, allemand, anglais et belge. Il souhaitait obtenir de la France une participation comportant des crédits d'équipements à long terme (20 millions de dollars sur quarante ans) et des crédits à moyen terme

[1] Se reporter à la note de Paris, du 31 mai 1965, émanant de la section Transports de la direction des Affaires économiques et financières au Département, non reproduite, précisant les trois échanges de lettres modifiant, en les aménageant, les dispositions de l'accord aérien franco-congolais signé à Léopoldville le 10 janvier 1964.

[2] La composition de la délégation congolaise accompagnant M. Tshombé est présentée dans le télégramme de Léopoldville nos 1092 à 1094 du 26 mai 1965, non reproduit.

pour l'achat de matériel (15 millions de dollars), l'ensemble représentant 23 % du programme considéré. La délégation congolaise a précisé que cette demande ne concernait pas l'année en cours et le secteur public. Il était également envisagé de faire appel à notre assurance crédit pour des investissements privés[1].

Les experts congolais n'ont pas été en mesure de donner des précisions ni quant aux opérations à réaliser sur ces crédits, ni quant aux modalités de financement souhaitées. Ils se sont contentés de citer, à titre d'exemple, les contrats déjà négociés avec des firmes françaises (Simca industrie, Sud-Aviation) et de faire allusion à l'achat éventuel de *Caravelle*. Le financement d'un réseau de télécommunications par faisceaux hertziens et d'un émetteur de télévision à Léopoldville a été également évoqué.

La délégation française a pris note de la demande congolaise qui fera l'objet d'une étude approfondie dès que les précisions demandées auront été fournies. À ce stade, aucun engagement ne pouvait être pris à l'égard des autorités congolaises.

2. *Coopération culturelle et technique*

Exposant les besoins de son pays, M. Tshombé a précisé les secteurs qu'il considère comme prioritaires : réorganisation administrative, Banque de développement[2], enseignement.

M. Habib-Deloncle a rappelé les conceptions du gouvernement touchant la coopération culturelle et technique, et en particulier la nécessité de concentrer notre effort sur un nombre limité d'opérations. Celles en cours d'exécution étaient bien choisies, il convenait de les développer, en particulier dans les secteurs jugés prioritaires par les autorités congolaises.

À cet égard, il a été notamment convenu que la mission Lami[3] verrait son effectif complété et sa compétence étendue à la réorganisation

[1] Se reporter à la note rédigée par M. Marcel Guillemant, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département, datée du 1er juin 1965, analysant les *Demandes congolaises*, non reproduite, ainsi qu'à la note destinée au secrétariat d'État aux Affaires étrangères du 19 juillet 1965, non retenue, intitulée *Assurance-crédit au Congo-Léopoldville*, concernant l'installation d'un réseau de télévision à Léopoldville et l'achat de deux *Caravelle*.

[2] Concernant la Banque de développement du Congo, se reporter à la note du 10 juin 1965 de M. Jacques Gasseau, conseiller des Affaires étrangères, du service de Coopération technique au Département, pour le Cabinet du secrétaire d'État, n° 1124/CT3, intitulée : *Assistance technique à la Banque de développement du Congo-Léopoldville*, non reproduite, ainsi qu'à la lettre n° 284/SE du 14 juin 1964, non retenue, émanant du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, adressée à la direction du Trésor au ministère de l'Économie et des Finances, traitant du même sujet.

[3] Mission de M. Pierre Lami, ancien gouverneur de la France d'outre-mer, conseiller technique au Cabinet de M. Jean Foyer (secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté, janvier-mai 1961), en congé spécial depuis octobre 1961, chargé de mission au Congo-Léopoldville, en vue d'apporter des réformes dans la haute administration et de mettre sur pied le secrétariat général du gouvernement congolais.

de certains départements ministériels. Le secrétaire d'État a également précisé que les experts agronomes dont l'envoi avait été prévu lors de la récente commission mixte rejoindraient prochainement leur poste, qu'une candidature était en vue pour le poste de conseiller financier[1] et que des experts financiers allaient être recrutés à bref délai. Rappelant qu'une mission préliminaire chargée d'étudier les problèmes que pose la réorganisation des services de police[2] venait d'arriver à Léopoldville, M. Habib-Deloncle a indiqué que le personnel congolais pourrait être formé dans les écoles françaises spécialisées. Il a été convenu, d'autre part, qu'une assistance technique serait accordée à la future Banque de développement.

Après avoir exposé les difficultés que nous rencontrons dans le recrutement des professeurs, M. Habib-Deloncle a rappelé l'importance de la question du logement et émis le vœu que le gouvernement congolais fasse confiance aux autorités françaises en ce qui concerne le niveau des diplômes de nos enseignants. Il a ajouté que nous comptions faire appel plus largement à des jeunes gens détachés au titre du « service militaire adapté ». Ces enseignants seront affectés par priorité dans des établissements de formations de pédagogues. S'agissant de l'Institut pédagogique national et de l'Université d'Élisabethville, le secrétaire d'État a donné l'assurance que les professeurs demandés seraient mis en place pour la rentrée scolaire de 1965. Il a indiqué, d'autre part, que nos services se proposaient d'élaborer des manuels scolaires adaptés au besoin du Congo et de mettre à l'étude un programme d'enseignement du français par la radio et la télévision.

Pour ce qui touche à la formation des cadres de l'Armée nationale congolaise, M. Tshombé a exprimé le vœu que soit notablement accru le nombre des places offertes à son pays dans nos établissements d'enseignement militaire supérieur comme dans nos écoles d'application.

3. *Accord aérien*

M. Tshombé et M. Habib-Deloncle ont signé le 31 mai un échange de lettres complétant l'accord aérien franco-congolais du 10 janvier 1964. Les deux parties sont convenues de l'adjonction d'Élisabethville sur la route française et de l'adjonction sur la route congolaise d'une deuxième escale en France ainsi que d'une escale en Europe occidentale ; les quotas de trafic sont supprimés.

Le séjour à Paris de M. Tshombé et l'atmosphère de cordialité qui a présidé à sa visite ont confirmé et consolidé le caractère amical des

[1] M. Jean-Jacques Burgard, inspecteur des Finances.

[2] Concernant la réorganisation de la police congolaise, se reporter à la note du 12 mars 1965 n° 22/AL, non publiée, destinée au Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, rédigée par M. Jean Ribo, conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département, intitulée : *Participation éventuelle de la France à la réorganisation de la police congolaise et à la création d'un service de renseignements à Léopoldville.*

rapports qui existent désormais entre les deux pays et permettent d'envisager avec optimisme le développement de la coopération qui s'est établie entre eux.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1965).

268

NOTE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, DÉPENDANT DU PREMIER MINISTRE

Relations entre la CEE et l'AELE

N. n° CE/5817. *Paris, 10 juin 1965.*

Pendant les négociations d'adhésion du Royaume-Uni à la CEE comme après l'échec de celle-ci[1], le parti travailliste avait vigoureusement reproché au gouvernement conservateur d'avoir fait à la Communauté des concessions inacceptables aux dépens de l'agriculture britannique et du *Commonwealth*[2]. Selon le *Labour*, l'ajournement des négociations devait être l'occasion de réunir une vaste conférence atlantique au cours de laquelle les pays occidentaux examineraient les moyens de développer leurs échanges. La possibilité de créer une zone de libre-échange industrielle élargie aux dimensions de l'Europe, voire de la Communauté atlantique, ne devrait pas être exclue, non plus que celle de renforcer les structures de l'AELE.

Par la suite, les *leaders* travaillistes se gardèrent toutefois de préciser davantage leurs positions sur le problème des rapports de la Grande-Bretagne avec la CEE. Le problème de la construction européenne ne fut guère évoqué au cours de la campagne électorale. Et dans les mois qui suivirent la victoire travailliste[3], les déclarations officielles sur l'Europe demeurèrent rares, prudentes, parfois ambiguës. Jusqu'au mois d'avril 1965, en tout cas, le gouvernement de M. Wilson s'abstint d'exposer de façon cohérente la solution qu'il souhaitait apporter au problème des relations entre les Six et les Sept.

C'est à la fin du mois d'avril, alors que certains membres du parti conservateur lançaient une campagne en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, que M. Wilson fit part aux représentants de l'Internationale socialiste, réunis aux *Chequers*[4], de son intention de

[1] Ouvertes le 8 novembre 1961, elles sont suspendues le 18 janvier 1963.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1962-II, n° 105.

[3] Du 15 octobre 1964.

[4] Sur cette réunion de l'Internationale socialiste des 24 et 25 avril 1965, voir le télégramme de Londres n°s 1687 à 1691 du 26 avril 1965, non reproduit.

présenter un certain nombre de propositions susceptibles de servir de base à une négociation entre la CEE et l'AELE. Encore que peu de renseignements aient filtré alors sur la teneur des propos du Premier ministre, ces propositions devaient, semble-t-il, s'inspirer des idées suivantes : intensification des négociations tarifaires entre les Six et les Sept, accroissement de la coopération entre la CEE et l'AELE dans les domaines monétaires et techniques comme au sein de l'OCDE, voire négociation d'un arrangement aux termes duquel la CEE viendrait grossir les rangs de l'AELE.

Dans le même temps, M. Wilson précisait, au cours d'une conférence de presse[1], « qu'il ne pouvait être question d'une nouvelle demande britannique d'adhésion à la CEE, en raison de la nécessité de maintenir une totale liberté d'échange avec le Commonwealth », mais qu'il importait néanmoins de « chercher à établir, par des liens bilatéraux, un pont entre la CEE et l'AELE ».

Le gouvernement britannique était sans doute mû par deux considérations. Il ne pouvait, d'une part, continuer sans danger à ignorer les tendances « européennes » d'une partie de l'opinion publique britannique, ni paraître indifférent à l'égard d'une Communauté qui avait fait ses preuves en surmontant les effets de la rupture de janvier 1963 et en poursuivant son développement. Il pouvait, d'autre part, lui paraître avantageux de calmer le mécontentement des pays membres de l'AELE dont les attaques contre la surtaxe britannique ne désarmaient pas[2], en proposant à ceux-ci des perspectives nouvelles de coopération avec la CEE.

Le caractère équivoque de l'initiative britannique explique en tout cas que la manœuvre ait partiellement échoué. Réuni à Vienne à l'échelon des chefs de gouvernement, le Conseil de l'AELE[3] a remis à sa session d'octobre l'adoption éventuelle de toute décision relative aux propositions de rapprochement entre CEE et AELE. Le communiqué publié à l'issue de la réunion n'a retenu, en fait de propositions précises, que celle d'une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères ou les chefs de gouvernement des Six et des Sept. Il s'agit là de la reprise d'une idée que le gouvernement britannique s'est constamment efforcé de faire triompher, pour son compte personnel, après la rupture des négociations d'adhésion : établir avec les Six des « contacts institutionnalisés », à l'occasion desquels il serait possible d'influer sur la formation des décisions de la Communauté, d'accroître, si nécessaire, les divergences entre pays membres et de freiner ainsi la construction de la CEE.

Pour le reste, on doit noter que certains membres de l'AELE ont réclamé, avant toute nouvelle initiative, l'élimination de la surtaxe britannique.

[1] Tenue à Paris au terme de sa visite des 2 et 3 avril 1965.

[1] Au sujet de la surtaxe de 15 % sur les importations instituée en octobre 1964 par le gouvernement travailliste, voir la note n° 47/CE du 4 mars 1965, non reproduite.

[3] Sur cette réunion du 25 mai, voir la note du 16 juin 1965, *Projets de M. Wilson*, de la direction des Affaires politiques, non reproduite.

Aucun des éléments de l'initiative britannique ne paraît en définitive susceptible de modifier la position que nous avons constamment défendue, en réponse aux avances britanniques. Pour que s'instaure entre la CEE et les autres pays européens la coopération que paraît souhaiter le gouvernement britannique, il n'est d'autre voie que celle de négociations bilatérales entre la Communauté et chacun des pays de l'AELE, notamment dans le cadre de la négociation tarifaire du GATT[1]. Toute autre tentative ne peut être que manœuvre de diversion.

(Coopération économique, 1959-1966).

269

COMPTE RENDU

Premier tête-à-tête du général de Gaulle et du chancelier Erhard le 11 juin 1965, de 10 h. 45 à 11 h. 45

C.R.[2].

Secret.

Le chancelier Erhard remercie le général de Gaulle d'avoir bien voulu avancer la date de sa visite en Allemagne, ce qui permettra d'éliminer les doutes et les malentendus qui ont pu surgir, notamment dans l'opinion publique allemande, et d'œuvrer ainsi dans l'intérêt de l'entente entre les deux pays.

Il présente d'abord un bref aperçu de ses rencontres avec les dirigeants américains à Washington[3] et déclare : le président des États-Unis a de graves soucis, non seulement à cause de la guerre au Vietnam, mais également en raison des problèmes européens. Il se demande quelle sera la forme que l'Europe veut se donner, et plus particulièrement quel sera

[1] Sur les négociations du GATT, voir ci-dessous la note n° 125/CE du 23 juin 1965.

[2] Ce compte rendu est à compléter par ceux de la réunion des ministres des Affaires étrangères à Bonn, le 11 juin 1965, de 10 h. 45 à 12 h. 30, de la séance plénière du 11 juin à 16 h 30, de la séance plénière du 12 juin à 11 h. 40, des entretiens en tête-à-tête de M. Pompidou avec le chancelier Erhard le 11 juin, de M. Pompidou avec MM. Westrick, Krone et Heck du 11 juin, à la chancellerie fédérale, de M. Pompidou avec le Chancelier (en présence de M. Westrick), du 12 juin, de MM Pompidou et Giscard d'Estaing avec MM. Schmücker et Langer du 12 juin, non reproduits. Ces documents figurent dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965.*

[3] Les conversations germano-américaines Johnson – Rusk – Erhard – Schröder se tiennent le 4 juin 1965. Les principaux sujets abordés portent sur l'Asie du Sud-Est, la République dominicaine, le problème atlantique, la coopération politique européenne, la réunification de l'Allemagne, les relations avec les Pays de l'Est. Voir les télégrammes de Washington n°s 3087 à 3098 et 3133 à 3139, respectivement des 4 et 7 juin 1965, non retenus.

l'avenir de l'Alliance occidentale et de l'OTAN. Le plan McNamara[1] visant à créer un comité restreint de cinq à six ministres, s'occupant plus particulièrement des problèmes stratégiques et de l'évolution des forces militaires, n'a rien de commun avec les propositions antérieures sur la MLF et l'ANF. Les Américains ont éprouvé une certaine satisfaction du fait que la France soit prête à examiner ces suggestions. Aucune décision ne serait prise par ce comité. Cependant, les Américains aimeraient savoir comment l'OTAN serait réorganisée et reformée.

J'ai déclaré aux États-Unis que je ne faisais ni la politique de l'Amérique, ni celle de la France, mais que j'étais chargé de défendre les intérêts allemands en m'appuyant sur les amitiés dont je pouvais disposer. Je ne suis nullement chargé par le président Johnson d'un message au général de Gaulle, mais je serais personnellement intéressé à savoir, Monsieur le Président, quelles sont vos réactions à la suite de la proposition de M. McNamara.

Le général de Gaulle. – C'est d'une déclaration qu'il s'agit, et non pas d'une idée déterminée. Il paraît tout naturel que les pays associés à l'OTAN examinent les problèmes de la défense et si on veut un comité ministériel plus restreint pour se pencher sur les problèmes de la stratégie, cela ne nous choque nullement. Ce qui nous importe, c'est de savoir comment nous serons défendus en cas d'attaque. Pour ma part, j'estime que la défense nucléaire de l'Europe n'est pas résolue et que nous vivons dans l'indécision chronique et dans l'incertitude. Les 6 ministres peuvent se réunir, mais l'Alliance atlantique remet notre destin à la décision américaine, ce qui n'est pas une solution adéquate.

Le chancelier Erhard répète. – Je ne suis pas un intermédiaire entre l'Amérique et la France. Nous ne pousserons pas la MLF ou l'ANF, parce que nous ignorons les problèmes de la stratégie atomique et que nous estimons que l'une est inséparable de l'autre. J'ai déjà déclaré à Rambouillet et répète que nous écartons, pour cette année au moins, le problème de la MLF. Mais la politique américaine a changé. Les lacunes en Allemagne disparaissent progressivement. On est partisan maintenant de la défense avancée et le petit mouchoir qu'est l'Allemagne ne suffit pas pour une retraite militaire. Les Américains le savent parfaitement et disent qu'une attaque soviétique sur l'Allemagne déclencherait une riposte nucléaire dans les heures qui suivront.

[1] Proposition faite le 31 mai 1965 par M. McNamara dans le but de créer au sein de l'OTAN un comité nucléaire formé des cinq ministres de la Défense. Se reporter aux télégrammes du Repan (Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord) n°s 165 et 170 des 31 mai et 1er juin 1965, non retenus. Voir également la note pour le Ministre émanant du service des Pactes au Département du 31 mai 1965, intitulée : *Initiative de M. McNamara pour un comité nucléaire de cinq ministres de la Défense*, non reproduite. La position de la France est fixée par le général de Gaulle dans une note du 5 juillet 1965, non reproduite.

Le général de Gaulle demande. – De quelle riposte s'agit-il ? Quant à nous, nous l'ignorons. Si nous sommes attaqués, les Américains se serviront des armes tactiques, les Russes aussi et l'Europe occidentale sera détruite, de même que l'Allemagne de l'Est, la Pologne et la Tchécoslovaquie, mais pas la Russie, ni l'Amérique.

Il n'existe qu'une seule riposte possible : une action nucléaire des Américains qui frapperaient avec toute leur puissance l'agresseur lui-même, c'est-à-dire la Russie. Il faudrait donc que les Américains s'y engagent par une déclaration claire et nette faite devant le monde entier. Alors, nous n'aurions guère à courir de risque.

Le chancelier Erhard. – C'est un sujet très intéressant qui mérite toute notre attention. J'en ai parlé aux généraux allemands au moment de l'étude du problème de la MLF et je leur ai demandé ce qu'il adviendrait si les Russes utilisaient les fusées à moyenne portée et que nous nous servions de la MLF. Je n'ai pas compris de quelle façon la MLF déclencherait une guerre nucléaire complète. Je n'ai d'ailleurs toujours pas compris, mais nous devons poursuivre nos conversations avec les Américains et je crois savoir qu'ils seraient heureux de connaître l'avis de la France au sujet de ce problème.

Les Allemands entendent beaucoup de voix hostiles venant de l'Est et, de ce fait, sont attachés à la notion de défense que leur offre la présence de 400 000 Américains sur le sol allemand. Il faut, pour notre tranquillité, pouvoir nous fier à cet élément de la défense de notre sol, ce qui explique notre attitude dans le Sud-Est asiatique où les Américains combattent en raison de leurs engagements. S'ils devaient quitter cette région du globe, comment résisteraient-ils alors à une attaque sur Berlin, par exemple ? C'est ce qui m'a fait dire aux Américains qu'ils ne doivent pas abandonner le Sud-Vietnam, car cela aurait des répercussions sérieuses sur le moral de la population allemande.

Je pense comme vous que l'emploi par les Américains des armes atomiques tactiques déclencherait l'utilisation par les Russes de ces mêmes armes et que, partant, seule la partie occidentale de la Russie soviétique serait touchée. L'Amérique resterait indemne. Maintenant si c'était la force de frappe française qui intervenait, la guerre atomique serait encore limitée à l'Europe, avec peut-être quelques coups portés à Leningrad et à Moscou. Par conséquent, la raison d'être de l'arme atomique est la peur qu'elle engendre.

Le général de Gaulle. – Je comprends et partage en partie les soucis du Chancelier, car la France serait menacée presque en même temps que l'Allemagne. Mais ne comptez pas que sous n'importe quelle forme les Américains nous donneront la disposition de leurs armes. Car l'existence des armes nucléaires est un fait énorme et nouveau. Ceux qui en possèdent ne veulent pas que d'autres les aient et hésitent en même temps à les employer pour ne pas en subir les conséquences. Il n'y a donc que la

dissuasion complète qui puisse assurer notre sécurité. Si les Américains s'engagent à fond, nous ne serons pas attaqués.

L'Europe fabriquera quelques armes atomiques (en tous les cas, la France le fera). Elles ne seront sans doute pas équivalentes au total à celles dont disposent les Américains. Elles constitueront cependant un élément de dissuasion en Europe. Si les Russes savaient que l'arme atomique américaine serait tout de suite utilisée contre eux-mêmes, ils n'emploieraient pas les leurs et n'attaqueraient pas. Mais si nous étions réduits à une bataille conventionnelle, nous serions envahis, conquis, bolchévisés, malgré les 400 000 Américains.

Quand nous avons fait l'OTAN, les Américains étaient seuls à avoir la bombe atomique stratégique et la dissuasion était complète. Maintenant, les Russes en sont détenteurs et la dissuasion joue à double sens. Je ne suis donc pas certain que les Américains voudront mourir pour nous. Toute la question est là.

Le chancelier Erhard. – Ce sont là des questions au sujet desquelles on devrait s'entretenir à l'OTAN et ailleurs. Je suis de l'avis du Général quand il dit que les 400 000 soldats américains ne pourront pas défendre l'Europe dans une guerre conventionnelle, qui les opposerait à la grande masse des armées soviétiques. Cependant, ces 400 000 hommes ont une valeur symbolique, car les Américains ne permettront pas de les sacrifier, sans utiliser leurs armes nucléaires stratégiques. C'est logique !

Le général de Gaulle. – Je suis d'accord pour garder l'Alliance atlantique et pour que les Américains soient engagés au premier rang, tant qu'il y aura une menace à l'Est. Mais la question est de ne pas être livrés à la discrétion américaine dans notre avenir. L'OTAN a été créée pour une certaine durée, jusqu'en 1969, et nous ne toucherons pas à cette date. La suppression de l'OTAN se posera donc en 1969. Alors, nous garderons une alliance avec les Américains, avec les Allemands, avec les Italiens et avec d'autres peut-être, mais pas l'OTAN. Nous ne resterons pas dans une situation de subordination politique et stratégique vis-à-vis des Américains. Ils le savent d'ailleurs et nous ne les surprendrons pas de ce fait.

Le Chancelier a parlé du Sud-Vietnam. Nous regrettons beaucoup que les Américains se soient enfoncés et s'enfoncent toujours dans cette affaire[1]. Nous le leur avons toujours dit. C'est une guerre qu'on ne peut pas gagner avec des tanks, des avions, des hélicoptères, des sous-marins, même atomiques. Nous avons fait nous-mêmes des expériences. Il est impossible de forcer ainsi l'Asie. À l'époque, nous avions proposé aux Américains qu'on réunisse une conférence à laquelle, entre autres, la Chine et le Nord-Vietnam étaient prêts à participer. Les Américains n'en

[1] Le 8 mars 1965, trois mille cinq cents *Marines* débarquent à Danang. Au début d'avril 1965, vingt mille soldats supplémentaires sont envoyés au Sud-Vietnam. Le 7 juin, le général William Westmoreland réclame quarante-quatre bataillons supplémentaires.

voulaient pas alors. À un moment donné, ils se dégoûteront de l'entreprise vietnamienne et se replieront sur l'Amérique. Peut-être se retireront-ils aussi de l'Europe, non sans s'être mis d'accord avec les Russes sur le *statu quo* qui intéresse les Russes et les Américains au même degré.

Le chancelier Erhard. – Je vous ai dit combien le président Johnson était préoccupé, surtout par le Vietnam. Mais les Américains, et notamment M. Dean Rusk, m'ont exposé tout ce qu'ils ont déjà fait pour trouver là-bas une solution pacifique. Ils m'ont même fait parvenir un relevé de toutes leurs tentatives dans ce sens (il y en a d'après eux 15 ou 16) que je suis prêt à vous communiquer et ils sont toujours désireux de trouver la base d'une solution pacifique.

Le général de Gaulle estime, pour sa part, qu'il est malheureusement trop tard.

L'entretien se termine à 11 h 45.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

270

NOTE

Rédigée en séance à la Chancellerie fédérale, à Bonn, vendredi 11 juin, à 11 h. 15

N.[1]

J'ai vu les Hollandais. Ils m'ont tenu des propos encore plus extraordinaires que ceux rapportés par Crouÿ[2], comme s'ils cherchaient un éclat ou avaient perdu le sens des réalités.

1. Ils sont contre l'affectation des droits de douane et pour que l'Assemblée[3] étudie et propose un impôt. Ils sont hostiles à la péréquation.

2. Ils appuient – pour l'Assemblée – les propositions de la Commission[4] considérées comme un minimum[5].

[1] Cette note, rédigée par M. Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département, est destinée à M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères.

[2] M. Étienne de Crouÿ-Chanel, ambassadeur de France à La Haye.

[3] Il s'agit de l'Assemblée parlementaire européenne. Sur la demande néerlandaise d'un contrôle du budget de la CEE par cette Assemblée, voir ci-dessus le télégramme de Paris à La Haye nos 448 à 452 du 19 février 1965.

[4] Sur ces propositions, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 635 à 645 du 26 mai 1965.

[5] Mot souligné dans le texte.

Ils veulent lui donner, en outre, un pouvoir « législatif », par exemple : celui de modifier les règlements agricoles – (définition des dépenses éligibles) qui s'ajouterait au pouvoir « budgétaire ».

3. Ils sont, au gouvernement, poussés par les Européens du Parlement (États généraux) qui cherchent une revanche pour le 14 janvier 1963[1].

4. Il faudrait d'abord essayer de les isoler, pour que Joseph Luns puisse le dire aux Chambres, et ensuite bâtir une solution provisoire, car j'ai eu le sentiment qu'ils admettaient bien que, s'il n'y avait pas affectation définitive de ressources, le problème de l'Assemblée ne se poserait pas en termes aussi aigus.

Mais il ne faut pas, à mon avis, trop spéculer là-dessus, car le raisonnement hollandais est aussi[2] que si les décisions du Conseil de Bruxelles sont prises à la majorité à partir de 1966, un contrôle de l'Assemblée est nécessaire.

5. M. Hartog m'a dit que l'abandon de la « clef déformante »[3] pour les deux années à venir ne gênait pas la Hollande.

6. La date du 30 juin n'est pas impérative.

(Coopération économique, 1959-1966).

[1] Sur la demande d'ajournement des négociations de Bruxelles sur l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE, annoncée par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 14 janvier 1963, voir *D.D.F.*, 1963-I, n° 39 (et notes).

[2] Mot souligné dans le texte.

[3] Avec l'utilisation d'une clef budgétaire déformante, la contribution des États membres de la CEE au budget communautaire ne serait pas directement fonction de leurs importations effectuées en dehors du Marché commun. Ce système éviterait, notamment, que la France ne soit trop favorisée et la RFA trop pénalisée.

271

COMPTE RENDU

Deuxième tête-à-tête du général de Gaulle et du chancelier Erhard le 11 juin 1965, de 15 h. 25 à 16 h. 40

C.R.
Secret.

Le général de Gaulle rapporte d'abord les résultats de ses conversations avec le président Lübke[1] et se déclare d'accord sur les intentions de l'Allemagne qui, cependant, doivent maintenant se traduire en faits politiques et économiques.

Le chancelier Erhard. – J'ai eu une conversation avec M. Pompidou[2] où nous avons traité des questions économiques et je ne suis pas aussi pessimiste que l'on pouvait le croire, d'après les problèmes encore en suspens. Il existe certes des difficultés, mais elles peuvent être surmontées. Nous avons parlé des fonctions du Parlement européen, de celles du Conseil des ministres et de la Commission. Il faudrait donner quelque chose au Parlement, mais le pouvoir de décision devrait rester entre les mains du Conseil des ministres, qui est responsable devant les Parlements nationaux. Il s'agit de renforcer le Conseil des ministres, sinon la Commission s'arrogerait des droits toujours plus grands et deviendrait un organe de décision tout en n'ayant aucun mandat politique.

Je voudrais reprendre notre conversation de ce matin et vous demander de décrire dans les grandes lignes l'OTAN future, et de nous donner aussi votre avis sur l'Alliance occidentale tant que le danger persiste. Pour ce qui nous concerne, nous sommes pour l'OTAN, pas sous sa forme actuelle, mais pour des raisons stratégiques et politiques, nous ne voulons pas qu'il y ait une armée allemande puissante avec un grand État-Major et nous aimerions connaître vos désirs à ce sujet pour pouvoir donner plus de vie à l'avenir de l'Alliance atlantique.

Le général de Gaulle. – Nous tenons à garder l'Alliance tant qu'il y a un danger. Nous ne pensons pas que l'OTAN[3] doive être transformée avant

[1] Le général de Gaulle s'entretient avec le président Lübke le 11 juin à 11 h. 50. Il n'y a aucun compte rendu de cette conversation.

[2] Le 11 juin 1965. En voir le compte rendu dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965.* Cet entretien porte entièrement sur le Marché commun, l'exposé des conceptions française et allemande et la politique commune européenne.

[3] Se reporter au télégramme-circulaire de Paris n° 107 du 22 mai 1965, non reproduit, rappelant les intentions du gouvernement français en ce qui concerne l'OTAN et donnant comme

1969, et nous aurons tout le temps de vous entretenir de ce problème. Il n'y a rien à précipiter. Nous aboutirons à un système dans lequel il y aura pour nous une alliance avec l'Amérique, ce qui conduira les Américains à entrer dans la guerre si nous sommes attaqués et nous forcera à secourir l'Amérique si une attaque était lancée contre elle, une attaque venant de la Russie, mais pas de la Chine, ni des Viets. Nous aurons un traité avec vous, Allemagne, qui prévoira l'emploi en commun de nos forces. Un autre traité nous liera à l'Angleterre et, pour chacun de ces traités, il faudra un accord d'État-major pour savoir ce que chacun fera au début d'une guerre. Votre alliance avec les Américains revêt une autre forme : vous tenez à ce que les troupes américaines restent et nous comprenons vos raisons particulières à cet égard. Mais, en ce qui nous concerne, tout Américain sur territoire français devra se trouver sous les ordres du commandement français et ce, en temps de guerre et en temps de paix. L'accord avec vous sera différent. Il y aura une stratégie commune franco-allemande et ce ne sera pas celle d'une nouvelle OTAN. Il en sera de même avec les Anglais.

Le chancelier Erhard. – Si j'ai bien compris, l'OTAN ne disparaîtrait pas et il y aurait seulement des accords supplémentaires entre la France et certains de ses partenaires.

Le général de Gaulle. – L'Alliance ne disparaîtrait pas, mais l'Organisation connue sous le nom d'OTAN serait remplacée, pour ce qui nous concerne, par des traités bilatéraux entre la France, d'une part, l'Amérique, l'Angleterre et l'Allemagne, d'autre part.

Le chancelier Erhard. – Ce serait donc l'OTAN, sans la France, mais avec des accords spéciaux avec la France. Tous ces problèmes : la défense, notre position vis-à-vis des États-Unis, relèvent de la position des forces en Europe. Quant à celle-ci, nous comprenons fort bien la nécessité d'y inclure certains satellites. Mais comment procéder ? La CEE ne fait pas l'Europe politique. Cette Europe, de par son histoire, sa tradition, sa culture, et sans mouvement d'hostilité envers les États-Unis, ou l'URSS, doit trouver sa voie. Mon idée serait de réunir à côté de la CEE, et sans trop rechercher le perfectionnisme, les hommes d'État responsables pour cristalliser les problèmes. La zone de libre-échange devrait se rapprocher des Six pour qu'il n'y ait pas de scission de l'Europe économique et politique. Seriez-vous prêt à accepter, après les élections allemandes et

consigne de s'en tenir à ce que le Ministre a dit le 20 mai à ce sujet devant la commission des Affaires étrangères. Se reporter à la note de la direction des Affaires politiques au Département pour la délégation française auprès de l'OTAN du 30 juin 1965, non reproduite, analysant les changements intervenus dans la situation internationale (en liaison avec le problème de l'avenir de l'Alliance) selon le schéma suivant : I – Changements intervenus dans les rapports Est/Ouest sur le plan technique et militaire, II – Changements intervenus dans les rapports Est-Ouest sur le plan politique et III – Caractéristiques nouvelles du Tiers Monde.

françaises, une réunion des chefs de gouvernement, sans réunion préalable des ministres des Affaires étrangères, pour que nous puissions faire preuve d'un élan nouveau. La CEE s'occupe trop de détails et l'Europe n'y verra pas le jour. Tout au moins pas avec l'éclat que nous voudrions lui donner. Lorsque cette Europe sera créée et investie d'une autorité bien définie, cela modifiera considérablement ses relations avec les autres continents, mais notre dispersion actuelle en face des Grands et des Riches nous empêche d'atteindre l'équilibre qui nous est nécessaire.

Le général de Gaulle. – Je suis de votre avis. La CEE, c'est beaucoup, ce n'est pas tout. Ce n'est pas une organisation politique, bien qu'elle ait une portée politique et il faut que nous fassions quelque chose de politique en Europe. Nous sommes favorables à la réunion au bon moment des chefs de gouvernement ou d'État avec leurs ministres des Affaires étrangères (que cette réunion soit précédée ou non d'une conférence des ministres des Affaires étrangères), dès lors que nous aurons réglé nos affaires à Bruxelles à la fin de ce mois[1], et sous réserve qu'il n'y ait pas d'affrontement avec les Hollandais, par exemple, ce qui aurait des conséquences fâcheuses. La réunion des chefs de gouvernement pourrait se tenir après les élections allemandes en octobre ou novembre et, si vous vous le voulez, les ministres des Affaires étrangères pourraient, eux, se rencontrer avant ces élections, mais il ne faut pas qu'il y ait de scandale de la part de Luns, des Italiens ou des Belges. Je vous l'ai dit à Rambouillet et je vous le répète.

Le chancelier Erhard. – Les conditions préalables que vous posez à une telle réunion sont très complexes et je ne vois pas comment, avec la meilleure volonté du monde, nous pourrions tout régler avant la fin du mois de juin. Il reste encore en suspens cinq règlements de marchés et le règlement financier agricole. Je ferai tout ce que je pourrai pour arriver rapidement à un résultat et pour que le Marché commun agricole soit en vigueur le 1er juillet 1967. Il ne serait cependant pas réaliste d'envisager un accord complet avant le 30 juin de cette année. Il ne faudrait pas non plus que ces problèmes constituent une condition préalable à l'élan politique que nous désirons donner au problème européen, puisque cet élan peut faire progresser les problèmes économiques. Nos partenaires étaient d'accord sur une conférence des ministres des Affaires étrangères. Personnellement, j'y vois le danger du perfectionnisme avec un ordre du jour bien arrêté et des chefs de gouvernement qui ne pourraient plus qu'accepter ou refuser les résultats d'une telle négociation. Il vaudrait mieux que cet élan vienne des chefs de gouvernement eux-mêmes, assistés de leurs ministres des Affaires étrangères. Tout en étant d'accord, nos partenaires risquent de poser la question de l'Angleterre. Mais ce risque est minime, si l'Allemagne et la France sont d'accord et si elles ont la

[1] Les ministres des Six doivent se réunir du 28 au 30 juin 1965.

ferme intention d'aboutir à une voie européenne. De toute façon, nous n'y perdrons rien. Il ne faudrait pas fixer encore de date pour une telle réunion au sommet, mais ne pas non plus la faire dépendre de trop de conditions préalables. En liant les résultats des négociations du mois de juin à Bruxelles à la possibilité d'une telle rencontre au sommet, nous risquons de voir se déclencher une contre-offensive de la part de nos partenaires et une réaction de l'opinion publique allemande.

Le général de Gaulle. – Nous sommes favorables au principe d'une telle réunion. Mais la question se posera à l'opinion publique de savoir qui sera là pour y prendre part. C'est pourquoi, tout en étant d'accord sur le principe, nous pensons que la date ne doit pas être fixée *ne varietur* maintenant. Cependant, nous sommes aussi d'accord pour aboutir à un règlement financier agricole favorable à tous. Nous voulons donc quitter Bonn avec la certitude que la négociation économique sera menée à bonne fin. Alors, nous pourrons annoncer la réunion au sommet qui aura lieu après vos élections et avant la fin de l'année.

Le chancelier Erhard. – Je puis vous déclarer que nous avons la volonté d'aboutir à Bruxelles puisque nous devons aboutir, mais les difficultés ne sont pas éliminées pour autant. Cela paraît encore être la quadrature du cercle, mais même celle-ci doit être résolue.

À propos de l'Europe, je voudrais vous entretenir d'un autre sujet relatif à la réunification de l'Allemagne. Nous avons accepté la thèse que le rapprochement avec les pays de l'Est était utile et pouvait constituer un élément de réunification. Je l'ai d'ailleurs déjà dit à Rambouillet. Vous avez déclaré à la télévision que les pays européens devaient participer à un tel règlement. Actuellement, il y a un accord quadripartite et des obligations tripartites où chaque partenaire ne cherche pas à imposer sa volonté. Mais il ne faudrait pas qu'il y ait dans le problème allemand de nouvelles compétences et que les autres pays européens puissent, sur pied d'égalité, négocier avec les quatre Puissances. Vous avez d'ailleurs à ce sujet dissipé le malentendu qui a pu naître des déclarations faites par M. Gromyko à la suite de sa visite chez vous.

Le général de Gaulle. – En réalité, ce qui vous intéresse dans le rapprochement avec les pays de l'Est, c'est la possibilité de la réunification de l'Allemagne et je le comprends très bien. La responsabilité générale pour le problème allemand incombe aux États-Unis, au Royaume-Uni, à la France, à l'URSS et à l'Allemagne aussi. Mais comment exclure du règlement du problème allemand les autres pays européens, vos voisins, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Belgique, la Hollande ? Cela nous paraît impossible. La responsabilité principale reste entre les mains des quatre Puissances, mais ces pays, Pologne, Tchécoslovaquie, sont presque les principaux intéressés dans le règlement du problème allemand, car leur destin en dépend. Le destin des États-Unis et de l'URSS n'en dépend pas. Celui de la France et de l'Angleterre n'en dépend que dans

une certaine mesure. Mais celui de la Pologne et de la Tchécoslovaquie en relève complètement et ces pays ne consentiront jamais à un règlement dont ils seraient exclus, la Russie non plus, d'ailleurs, car c'est ainsi qu'elle les tient. Si la Russie voulait régler le problème allemand avec l'Amérique, la Grande-Bretagne et la France, alors la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, etc., tout communistes qu'ils soient, cesseraient d'être les satellites de l'URSS. Par conséquent, l'accord de ces pays sera nécessaire et la Russie elle-même ne pourra pas faire en sorte qu'un tel règlement en comité restreint paraisse préparer un nouveau partage de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

Les Allemands doivent envisager la réunification comme une affaire générale européenne nécessaire à l'établissement d'une paix permanente, pour autant qu'une telle chose puisse exister, et vous ne devez pas en exclure les pays qui ont un intérêt direct dans l'affaire. Le jour où les satellites auront cette assurance, ils prendront un peu plus de large par rapport à la Russie et, je le répète, en pratique et en justice, tous les voisins de l'Allemagne doivent y participer.

Le chancelier Erhard. – Je comprends bien ; mais il y aurait peut-être lieu d'établir une distinction entre les Puissances responsables, d'une part, et les pays européens intéressés, de l'autre. Je ne peux pas imaginer une solution avec la résistance ouverte des Polonais et des Tchécoslovaques, ou de certains pays occidentaux. Mais l'on ne doit pas, non plus, diminuer les responsabilités et c'est ainsi qu'il s'agirait de distinguer entre pays responsables et pays intéressés qui, tous, veulent la paix permanente. Nous ne sommes pas des rêveurs en Allemagne et nous savons que certains tabous doivent être touchés au cours de ces négociations. Mais, avant qu'une chance de réunification ne se présente, il ne faudrait pas faire de concessions en contradiction avec des traités existants. Il ne faudrait pas parler de frontières ou d'un statut militaire réduit pour nous avant la négociation. Avec la réunification, nous sommes prêts à parler de tout. Il ne s'agirait pas non plus de créer une espèce de Société des Nations pour traiter ce problème. Il appartiendra aux quatre Puissances responsables, en liaison avec les autres pays intéressés, de voir comment une solution peut intervenir.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

272

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 660 à 671.
Diffusion réservée.

Bamako, 11 juin 1965.

(*Reçu :* le 12, 15 h. 32).

Depuis le retour à Bamako de leurs négociateurs[1], les dirigeants maliens ont examiné le problème de leurs relations avec la France au cours de deux réunions, l'une au Bureau politique mercredi 9 juin[2], et l'autre en Conseil des ministres hier 10 juin. Aucune décision n'a été prise. Il pourrait difficilement en être autrement. Les événements sont trop récents et l'on en est encore à la période des explications.

Certains indices méritent cependant d'être relevés au présent stade.

Tout d'abord, il est évident que la discrétion a été prescrite en haut lieu. Il m'a été précisé que cette consigne a été donnée à M. Ousmane Ba lui-même, au moment de son arrivée, par les autres membres du gouvernement venus l'accueillir, et effectivement le ministre des Affaires étrangères s'est refusé à toute déclaration devant les journalistes. La radio s'est bornée, dans la journée du dimanche 6 juin, à annoncer, sans commentaire, le retour des ministres. Mais la presse de ces quatre derniers jours ne fait aucune mention de ce retour ni des négociations franco-maliennes.

On peut se demander combien de temps durera ce silence. Mais il est vrai que tout dépendra des décisions qui seront prises. En tout cas, plusieurs personnalités responsables m'ont assuré qu'il n'y aurait pas de campagne de récrimination contre la Frnce et cela signifie sans doute que certains dirigeants s'interrogent sur ce qui s'est passé et se demandent qui est vraiment responsable du tour pris par les négociations, des Français ou des Maliens.

Ce sont évidemment les Français qui sont à blâmer, aux yeux du petit groupe fermé que constituent les négociateurs et ceux qui leur ont donné des instructions. Ils sont amers et nous reprochent non seulement notre position, mais surtout le fait d'avoir attendu trop longtemps, selon eux, pour la préciser. Pour ce groupe, il ne saurait être question de reprendre les conversations.

En réalité, ce terme de « groupe » n'est pas tout à fait de mise, en ce sens que l'un des ministres envoyés à Paris, M. Kouyate, a tendance à se désolidariser de ses collègues, en soulignant qu'il est revenu à Bamako depuis

[1] M. Ousmane Ba, ministre malien des Affaires étrangères, chef de la délégation malienne aux conversations de Paris, est de retour à Bamako le 6 juin.

[2] La séance au Bureau politique aurait été particulièrement houleuse, la majorité du Bureau aurait demandé au président Modibo Keita d'accepter les conditions françaises.

un certain temps déjà et n'a donc pas participé aux dernières phases des négociations. C'est un fait connu que ses rapports avec M. Nègre sont mauvais et, de son côté, le gouverneur de la Banque déclare volontiers que le ministre du Développement s'est conduit « en amateur » au cours de la négociation.

Quant à la majorité des responsables du gouvernement et du Bureau politique[1], leurs réactions semblent loin d'être nettes ou catégoriques.

Si l'on s'en tient aux faits, il y a lieu de noter que ceux qu'il est convenu d'appeler les « modérés » manifestent une certaine tendance à se concerter. C'est ainsi que, dès le dimanche 6 juin au soir, M. Idrissa Diarra, secrétaire du Bureau politique, M. Jean-Marie Kone, ministre du Plan, et Hamacire N'Doure, ministre de la Coopération, se sont réunis pour arrêter une position commune et s'entendre sur les recommandations à faire au président.

D'après ce qu'ils m'ont dit séparément, par la suite, ces recommandations vont dans le sens de la prudence et de la modération et elles ont déjà porté leurs fruits, puisque, lorsqu'il a revu pour la première fois le président, lundi 7 juin, M. Ousmane Ba n'était pas seul, mais était accompagné de M. Jean-Marie Koné et de M. Idrissa Diarra.

Ce que font valoir maintenant ces personnages, en effet, c'est qu'il faut éviter à l'avenir de procéder, comme on vient de le faire, par « tractations secrètes ». Ils reprochent au président, à son entourage et aux négociateurs, comme l'ont déjà signalé les télégrammes de ce poste, de s'être emparés des négociations avec la France et d'en avoir fait leur chose. Alors que celles-ci intéressent le pays tout entier, un nombre trop limité de membres du Bureau politique et du gouvernement, disent-ils, était au courant des instructions données et du déroulement des négociations. Sans le maintien d'un tel secret, selon eux, il aurait été possible de redresser la situation en cours de route. En somme, il y a eu maldonne au départ. Il faudra donc recréer une atmosphère de confiance avec la France et recommencer à parler. Sur quelles bases ? On n'en est pas au point de préciser, car ces premières réactions sont encore superficielles et largement inspirées par des considérations subjectives, où se mêlent un sentiment d'incrédulité devant les difficultés qui retardent une normalisation des relations avec la France et une satisfaction non avouée devant l'échec de M. Nègre, qui n'est pas populaire, et de M. Ousmane Ba, dont c'était la première négociation et qui n'a pas su, fait-on remarquer, mesurer l'importance de l'attachement que l'on éprouve, à Paris et à Abidjan, pour l'union monétaire de l'Afrique occidentale, telle qu'elle est.

Il serait inexact cependant de penser qu'à leur retour les négociateurs maliens ont été désavoués. Ce n'est nullement le cas et ils ne semblent pas

[1] Se reporter à la dépêche de Bamako n° 70 du 28 avril 1965, non reproduite, dressant le tableau des personnalités maliennes, soulignant le rôle et l'influence de certaines d'entre elles au sein du Parti, du gouvernement et de l'Assemblée nationale.

menacés. Mais leur crédit a souffert, dans la mesure où la rigidité de leur attitude à Paris, qui aurait paru naturelle ici il y a quelques mois, ne correspond plus à l'atmosphère actuelle au Mali[1]. Au cours des semaines récentes, en effet, la situation a évolué à Bamako. Sur le plan économique et financier, elle s'est détériorée, comme on sait, et rend impératives des solutions immédiates. De plus, sous l'empire de la nécessité, le comportement politique des dirigeants paraît beaucoup moins inspiré par l'intransigeance.

C'est ainsi que, coup sur coup, le président resserre ses relations avec le président Senghor[2], s'abstient de toute réaction défavorable aux initiatives de l'OCAM sur le Congo, se prépare à rencontrer ensemble les chefs d'État de trois des pays de l'Entente[3], décide de pratiquer une politique de strict non-alignement au regard du différend sino-soviétique, affirme son détachement à l'égard de Pékin, accepte d'envoyer une mission aux États-Unis et met une sourdine aux attaques de la presse et de la radio contre l'Amérique. En d'autres termes, tout, depuis quelque temps, semble être à la modération.

Reste à savoir cependant si, en ce qui concerne les relations avec la France, les modérés sauront imposer leurs avis au président Modibo Keita et si celui-ci sera disposé à les entendre. Il serait prématuré de formuler un pronostic.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1965).

[1] Se reporter au télégramme de Bamako nos 683 à 689 du 14 juin 1965, non publié, retraçant l'évolution de l'attitude du Mali, qui se tourne vers la modération et l'Occident, recherchant, après avoir pris conscience de son isolement sur le plan régional et de ses échecs sur le plan international, la réconciliation avec les États voisins, prônant la non-ingérence en Afrique et orientant sa politique de non-alignement plus vers l'Ouest que vers l'Est.

[2] Les présidents Modibo Keita et Senghor se rencontrent à Kayes du 29 au 31 mai à l'occasion du jumelage de cette ville avec Saint-Louis du Sénégal.

[3] Les 12 et 13 juin 1965, le président du Mali se rend à Bouaké pour participer aux conversations avec les chefs d'État de la Côte-d'Ivoire, du Niger et de la Haute-Volta.

273

M. Lalouette, Chargé d'Affaires de France *a.i.* près l'ambassade de France à Brazzaville,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 233/DAM[1]. *Brazzaville, 11 juin 1965.*

Secret.

(*Reçu :* le 15).

L'établissement et le développement de relations entre la République du Congo et l'Union soviétique sont des faits récents, inséparables du changement de régime survenu à Brazzaville à la suite de la révolution d'août 1963.

Je rappelle toutefois qu'en dépit de son anti-communisme militant, l'abbé Youlou avait, au cours de l'année 1961, fait une timide avance en direction de l'URSS. Deux membres du gouvernement, M. Massemba-Debat et M. Sathoud, s'étaient rendus en août à Moscou. Ils y avaient eu des contacts avec les autorités soviétiques et avaient remis à M. Khrouchtchev un message personnel du président de la République du Congo[2]. On avait vu alors dans cette initiative une tentative de chantage des autorités congolaises à l'égard des pays occidentaux. Cette démarche n'avait cependant pas eu de suite.

Le principe de non-alignement en politique étrangère adopté en 1963 par le gouvernement provisoire devait amener celui-ci à prendre des contacts avec le monde communiste. Dans cette perspective, le ministre des Affaires étrangères effectuait, en mars 1964, une mission de « bonne volonté » dans plusieurs pays de l'Europe orientale[3]. C'est au cours de son séjour à Moscou que fut décidé l'établissement de relations diplomatiques entre l'URSS et la République du Congo, en même temps qu'était signé un accord de coopération culturelle et scientifique. Quelques semaines plus tard, une mission soviétique, dirigée par le directeur du département

[1] Cette dépêche est intitulée : *Des relations entre le Congo et l'Union soviétique.*

[2] Cette mission, conduite par M. Alphonse Massemba-Debat, se rend en URSS du 6 au 19 septembre 1961. Elle est reçue par M. Khrouchtchev le 19 septembre. Se reporter aux télégrammes de Moscou n°s 4918 à 4919, 5189, des 7 et 20 septembre 1961, non reproduits. Les messages du président Youlou sont transmis par la dépêche de Brazzaville n° 464 du 4 septembre 1961. Le compte rendu de cette mission fait devant le Conseil des ministres du 29 septembre 1961 par M. Massemba-Debat est repris dans la dépêche de Brazzaville n° 510 du 2 octobre 1961, non publiée.

[3] Du 14 au 26 mars 1964, une mission de bonne volonté conduite par M. David-Charles Ganao, ministre congolais des Affaires étrangères, se rend en URSS, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie. Voir les télégrammes de Moscou n°s 1337 et 1369 des 15 et 17 mars 1964, non retenus. Le texte du communiqué signé le 16 mars établissant des relations diplomatiques entre les deux pays est transmis par le télégramme de Moscou n° 1370 du 17 mars, non retenu. Le 19 mars 1964, un accord de coopération culturelle est signé entre l'URSS et le Congo-Brazzaville.

des Traités du ministère du Commerce extérieur, se rendait à son tour au Congo et concluait un accord commercial[1].

Durant plusieurs mois, l'activité soviétique au Congo sera relativement réduite. Elle se manifestera par l'ouverture d'une ambassade en juin 1964 et la visite de plusieurs missions d'experts chargés de déterminer avec précision les domaines dans lesquels pourra s'exercer la coopération technique entre les deux pays. Cette période est marquée par l'arrivée du premier ambassadeur soviétique à Brazzaville, M. Ivan Spitzky, en août 1964[2], la signature le mois suivant d'un accord aérien et d'une convention entre l'Aeroflot et la compagnie Air-Congo, enfin par la visite en URSS d'une délégation parlementaire congolaise dirigée par le président de l'Assemblée nationale, M. Léon Angor[3].

Ce n'est qu'à partir de la conclusion, le 14 décembre 1964, d'un accord de coopération économique[4] que l'action soviétique s'est sensiblement développée. Elle s'exerce à l'égard du Parti et de ses filiales et s'applique aux domaines culturel, militaire et économique[5].

Le personnel de l'ambassade de l'URSS à Brazzaville, qui compte officiellement neuf diplomates, entretient des relations suivies avec les membres du gouvernement, avec ceux du Bureau politique ainsi qu'avec les dirigeants des organisations parallèles. Le Mouvement national de la Révolution[6] a reçu du Parti communiste de l'URSS des dons d'une certaine importance : sept véhicules équipés pour la propagande, une imprimerie, des machines à écrire, des projecteurs de cinéma, une bibliothèque de plusieurs centaines d'ouvrages politiques et économiques. Une délégation du comité central conduite par le premier secrétaire du Bureau politique, M. Noumazalaye, effectue depuis le 28 avril une visite en Union soviétique. La JMNR[7], le syndicat unique et l'organisation féminine sont

[1] Le 26 mai 1964, un accord commercial est signé avec l'URSS.

[2] M. Ivan Stepanovitch Spitsky, premier ambassadeur de l'URSS au Congo, arrive à Brazzaville le 3 août 1964. Voir le télégramme de Brazzaville n°s 738 à 740 du 6 août 1964, non reproduit.

[3] Du 12 au 25 octobre 1964. Se reporter au télégramme de Moscou n° 5299 du 28 octobre 1964, non publié.

[4] Cet accord, conclu à Brazzaville, prévoit l'envoi au Congo d'experts et de techniciens soviétiques et octroie un crédit de huit millions de roubles portant 2,5 % d'intérêt par an pour une durée de douze ans. Les projets portent sur la construction d'une centrale hydroélectrique sur la M'Pama, la construction d'un hôtel de cent-vingt chambres à Brazzaville, la prospection géologique des phosphates et grès bitumineux de Pointe Noire et des travaux de prospection pour la recherche de l'or et des diamants.

[5] Le nombre de techniciens soviétiques détachés au Congo serait évalué à cent, celui des boursiers et stagiaires congolais en URSS à quatre cent cinquante, celui des étudiants à une centaine. Une vingtaine d'instructeurs militaires seraient présents au Congo.

[6] Le Mouvement national de la Révolution ou MNR est créé le 2 juillet 1964. Le secrétaire général en est M. Massemba-Debat, son Bureau est composé de cinquante-et-un membres, représentant les préfectures, les mouvements de jeunesse, les syndicats, les paysans, les anciens combattants et les associations féminines.

[7] JMNR : Jeunesse du Mouvement national de la Révolution, mouvement de jeunesse unique, filiale du parti. Le président en est M. André Hombessa, nommé ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications lors du remaniement ministériel du 6 avril 1965.

également l'objet d'attentions particulières. Le président de la JMNR et plusieurs membres du comité exécutif se sont rendus à Moscou en avril dernier sur l'invitation des Komsomols. Des instructeurs soviétiques participent, aux côtés de Chinois, d'Égyptiens et de Cubains, à l'organisation des stages de formation de la jeunesse du Parti. En mars, la Confédération syndicale congolaise a reçu la visite de trois envoyés du comité central des syndicats de l'URSS[1]. Enfin, des représentantes de l'organisation des Femmes soviétiques ont pris une part active au congrès constitutif de l'Union révolutionnaire des Femmes du Congo[2]. L'épouse de l'ambassadeur, Mme Spitzkaia, qui joue un rôle important au sein de l'ambassade, s'intéresse de près aux activités de ce dernier mouvement.

Dans le domaine culturel, la coopération soviétique n'en est, semble-t-il, qu'à ses débuts[3]. Elle s'est jusqu'ici manifestée par l'octroi de quelques dizaines de bourses d'études et la venue au Congo d'une équipe sportive et d'un groupe artistique. On annonce cependant l'affectation de professeurs soviétiques dans les établissements secondaires congolais à la prochaine rentrée scolaire. Il paraît acquis que le russe sera alors enseigné dans les trois lycées du pays. Un technicien de la radiodiffusion vient également d'arriver à Brazzaville où il étudie les possibilités d'accroître la puissance des émetteurs de *La voix de la Révolution*[4].

C'est sur le plan militaire que l'aide soviétique a été jusqu'ici relativement la plus importante. En janvier, le cargo *Wyru* a débarqué à Pointe-Noire environ 200 tonnes d'armements divers, comportant notamment des camions-radio, quelques mitrailleuses anti-aériennes et des fusils qui ont été pris en charge par l'Armée populaire nationale. Cet équipement a été complété en avril par une vingtaine de pièces d'artillerie (dont des obusiers d'un calibre se rapprochant du 105), dix véhicules blindés de transport de troupes, des camions puis par des engins et véhicules destinés à équiper une unité du génie. À la date du 15 mai, vingt et un instructeurs soviétiques – seize officiers dont deux colonels et cinq interprètes – familiarisaient les militaires congolais à l'emploi de ces matériels et armements. Par ailleurs, depuis le mois de mars, 45 militaires de l'armée de Terre et 54 de l'armée de l'Air suivent en URSS des stages de formation aux diverses spécialisations de l'artillerie, du génie, des transmissions et de l'aviation militaire.

[1] Une délégation syndicale soviétique séjourne à Brazzaville du 18 au 25 mars 1965.

[2] Le Congrès constitutif de l'Union démocratique des femmes congolaises se tient du 4 au 8 mars 1965, en présence des délégations féminines d'URSS, de Chine populaire et du Ghana. L'UDFC prend alors le nom d'Union révolutionnaire des femmes du Congo et se prononce pour la politique du *non-alignement* et le socialisme scientifique. Des conventions sont signées entre l'organisme soviétique *Technoexport* et le ministère congolais des Finances et du Plan, les 4, 13 et 20 mai 1965.

[3] Un accord de coopération culturelle entre le Congo et l'URSS est signé à Brazzaville le 23 janvier 1965.

[4] L'URSS offre un émetteur de cent cinquante kilowatts ondes moyennes, avec fourniture complémentaire d'assistance technique et proposition de formation de techniciens congolais.

L'accord du 14 décembre 1964 constitue la base de l'aide technique soviétique en matière de développement. Ce texte prévoit :

– la mise en place d'un système d'irrigation dans la région Koukouya avec la construction d'un barrage hydroélectrique d'une capacité de 1 500 à 2 000 Kwh ;

– l'édification à Brazzaville d'un hôtel de 120 chambres ;

– des travaux de prospection géologique des phosphates et des grès bitumeux de la région de Pointe-Noire ; des travaux d'évaluation des gisements de cuivre, zinc et plomb et de prospection de l'or et du diamant dans le Niari et le Mayombe.

Pour permettre la réalisation de ces projets, l'URSS doit accorder au Congo un crédit de 8 millions de roubles portant intérêt à 2,50 % l'an et amortissable en douze annuités égales.

L'ensemble de ces projets a donné lieu à la conclusion, le mois dernier, d'une série de contrats et de conventions avec l'organisation soviétique Technoexport de Moscou. Le programme des travaux est sur le point de démarrer. Le nombre total des techniciens soviétiques actuellement au Congo est d'environ 50, y compris les instructeurs militaires.

Je signale enfin, que dans le cadre de l'accord aérien qu'elle a signé avec le Congo, l'URSS avait décidé la création d'une ligne aérienne régulière Moscou-Brazzaville, *via* Le Caire et Khartoum. Un vol expérimental et deux liaisons commerciales ont été effectués en février et mars derniers[1]. L'exploitation de la ligne a toutefois été suspendue, en raison des difficultés qu'aurait éprouvées la compagnie Aéroflot avec les autorités soudanaises à propos de l'escale de Khartoum.

La contribution soviétique au développement du Congo demeure donc, pour le moment, relativement modeste. Les conditions du prêt octroyé en décembre 1964 ne sont pas particulièrement avantageuses. L'utilité des projets inscrits dans l'accord de coopération économique est, à certains égards, contestable.

L'aide militaire, de son côté, est limitée. Elle a cependant une signification particulière en raison des craintes qu'on éprouve ici, depuis le départ de l'armée française, d'une éventuelle attaque du Congo-Léopoldville.

Il est douteux que le « petit » Congo, réduit à ses seules dimensions, suscite à Moscou une sollicitude particulière. L'intérêt que lui portent les autorités soviétiques est sans doute lié à sa situation géographique. Il peut être utile à l'URSS de disposer d'un poste d'observation en Afrique centrale surtout après la fermeture de son ambassade à Léopoldville[2]. Mais il semble plutôt que ce soit la présence à Brazzaville d'une impor-

[1] L'URSS inaugure le 20 février 1965 une liaison aérienne Moscou-Brazzaville, *via* Le Caire et Khartoum.

[2] La rupture des relations diplomatiques entre l'URSS et le Congo-Léopoldville remonte à décembre 1964.

tante mission chinoise qui ait incité Moscou à prendre place ici et à faire un effort en faveur de notre ancien territoire. On peut donc penser que l'action de l'URSS au Congo demeurera politique et s'efforcera dans toute la mesure du possible d'orienter, à peu de frais, le pays vers le camp soviétique.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1965).

274

COMPTE RENDU

Troisième tête-à-tête du général de Gaulle et du chancelier Erhard le 12 juin 1965, de 9 h. à 10 h. 30

C.R.

Secret.

Le chancelier Erhard ne voudrait pas que tous les sujets de conversation de ces tête-à-tête avec le général de Gaulle fassent l'objet d'une communication à la séance plénière[1].

Le général de Gaulle. – Je reviens au dernier problème de notre conversation d'hier. La responsabilité principale dans le problème allemand appartient aux quatre Puissances, mais il n'y a pas moyen de régler un tel problème si tous les voisins de l'Allemagne n'y participent pas. C'est dans l'intérêt de la France et de l'Allemagne parce que nous sommes en Europe et, si on fait un jour un accord sur l'Allemagne, il faut que celui-ci soit européen, avec évidemment la participation américaine. Sinon, ce serait un accord virtuel entre les États-Unis et l'URSS qui ne serait ni solide, ni valable et qui, en quelque sorte, serait un nouveau Yalta[2]. L'Allemagne, située au cœur de l'Europe, doit faire l'objet d'un accord européen avec la participation américaine. Si cet accord semble exclure la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, etc., il ne constituera pas un règlement politique valable.

[1] Il y a deux séances plénières : le 11 juin à 16 h. 30 et le 12 juin à 11 h. 40. Les comptes rendus de ces réunions figurent dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965*.

[2] À Yalta, en Crimée, se tient du 4 au 11 février 1945 une conférence réunissant Churchill, Roosevelt et Staline. Ils procèdent à d'importants échanges de vue sur l'avenir du monde de l'après-guerre d'où la *Déclaration sur l'Europe libérée*, ensemble de déclarations d'intention des Trois Grands concernant l'avenir politique de l'Europe.

Vous avez tenu à ce que les trois Occidentaux fassent une déclaration. Nous l'avons faite[1]. Mais il fallait que cette déclaration mentionnât le droit des peuples européens. Elle l'a fait, en raison de l'insistance de la France. Un jour, lorsque les Américains seront rentrés chez eux, que le problème de l'Est sera abordé, une solution sera imaginable, ce ne sera pas de sitôt. Nous avons tout le temps. D'ici là, nous comprenons que vous soyez attachés à votre réunification et nous ferons des déclarations dans ce sens pour vous aider vous-mêmes, fut-ce dans l'ordre électoral. Mais il faudra un jour traiter le sujet avec les autres Puissances européennes et obtenir leur participation.

Le chancelier Erhard. – Tout dépendra de l'interprétation du terme « participation ». Nous savons qu'il n'y a pas de solution européenne résolvant la question allemande, mais ouvrant par-là même d'autres plaies. Le peuple allemand doit avoir l'assurance qu'il n'est pas seul. Nos relations avec les Russes sont mauvaises malgré notre invitation réitérée au chef du gouvernement soviétique de venir nous rendre visite en Allemagne. Depuis le changement à la tête de la Russie[2], l'attitude des Russes s'est durcie, ce qui n'est pas nécessairement l'expression de leur force.

Les relations entre la France et la Russie font l'objet de nombreux commentaires de la presse allemande. Quelle en sera l'évolution ? M. Gomulka a dit que, même si la ligne Oder-Neisse était définitive, il subsisterait toujours deux États allemands, et une déclaration analogue de M. Gromyko à Paris a été repoussée par vous. Quelles sont vos idées au sujet des relations de la Russie avec le monde occidental ?

Le général de Gaulle. – Il y a actuellement deux éléments dans la politique soviétique. D'une part, leur renonciation à dominer l'Europe occidentale, comme ils en avaient l'idée après la guerre et comme ils l'ont manifestée par la création du problème de Berlin. Progressivement, cette volonté s'est atténuée, sinon effacée, et je ne crois pas que les Russes pensent encore pouvoir dominer l'Europe occidentale. Alors, ils trouvent le *statu quo* satisfaisant pour eux, la situation à Berlin également, et ils voudraient un règlement du problème allemand qui le soit aussi et qui leur permette de maintenir leur emprise sur leurs satellites, notamment sur la Pologne et la Tchécoslovaquie. Cela explique leur politique.

D'autre part, vis-à-vis des Américains, c'est le *statu quo* que les Soviets réclameront lors d'un arrangement.

Nous, les Français, considérons que le *statu quo* ne peut pas être maintenu toujours. Nous avons du mérite à le penser, car l'unité allemande

[1] Allusion à la déclaration tripartite relative à la réunification de l'Allemagne rendue publique le 12 mai 1965, à l'issue de la trente-huitième session ministérielle de l'OTAN tenue à Londres du 11 au 13 mai 1965.

[2] Le 15 octobre 1964, chute de M. Khrouchtchev remplacé par MM. Brejnev et Kossyguine.

nous a coûté très cher. Le maintien du *statu quo* n'est pas éternellement possible et empêche la paix réelle en Europe. L'entente globale de l'Europe est, au surplus, importante vis-à-vis de la Chine, de l'Afrique, etc. C'est pourquoi nous disons aux Soviétiques : « Vous et vos satellites, devez vous arranger avec nous également sur l'unité allemande, sinon il n'y aura pas de paix véritable ». Mais jamais l'Est n'accepterait que les frontières allemandes ne soient changées et l'unité allemande ne sera jamais possible si l'Allemagne réapparaît comme puissance militaire ou devenait une puissance atomique. Ce serait s'interdire de parler de l'unité allemande.

Je ne sais pas ce qui se passera au siècle prochain. On considérera les choses peut-être d'une façon différente, mais tel que le monde est fait aujourd'hui, il n'y a pas d'accord possible sur l'Allemagne si les conditions citées ne sont pas remplies. Ou alors, il faudrait faire la guerre, que personne ne veut faire, et surtout pas les Américains. C'est dans ces conditions qu'il faut trouver un arrangement avec l'Est. Je vous l'ai dit à Rambouillet. J'ai également tenu ce même langage à M. Gromyko à Paris[1], en lui précisant que nous étions pour l'unité allemande et que la Russie devait, en fin de compte, l'accepter. Cela prendra du temps. M. Gromyko m'a répondu que jamais les Russes n'accepteraient une modification des frontières, ou une Allemagne devenue puissance atomique, ni autre chose que deux États allemands. Sur ce dernier point, je lui ai marqué que je n'étais pas d'accord, car il ne serait pas possible de maintenir à la longue deux Etats allemands, lesquels n'existent même pas réellement aujourd'hui.

Le chancelier Erhard. – Tout ceci est à long terme. Quant aux armes atomiques, nous n'avons jamais demandé d'en posséder, mais simplement d'être défendus par celles que détiennent nos amis, si nous étions attaqués. Je songe d'ailleurs avec terreur à la situation qui se présenterait si les petits pays venaient à posséder de telles armes. La sécurité du monde n'en serait pas renforcée, bien au contraire. Nous réfléchissons pour savoir comment traiter les satellites[2]. Si le monde se fait concurrence auprès des satellites, non pas seulement pour améliorer son commerce avec eux, mais aussi pour leur accorder des crédits à long terme, je crains fort que cela ne mine notre propre activité. Nous le voyons déjà chez Ulbricht. En accordant des crédits à long terme aux pays de derrière le rideau de fer, nous risquons une situation où, dans 5, 7 ou 8 ans, ces pays seraient incapables de rembourser leurs dettes, ce qui leur donnerait l'avantage par rapport à leurs créanciers. Il faudrait nous entendre sur la forme et les montants de

[1] M. Andreï Gromyko, ministre des Affaires étrangères de l'URSS, se rend en visite officielle à Paris du 26 au 30 avril. Se reporter aux télégrammes-circulaires de Paris n°s 87 et 88 des 3 et 5 mai 1965, non publiés, ainsi qu'au compte rendu de l'audience accordée par le général de Gaulle le 27 avril 1965, reproduit ci-dessus.

[2] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département intitulée : *La République fédérale et l'Europe orientale*, du 21 mai 1965, non reproduite.

ces crédits. Nous devons également établir une différence entre les pays de l'Est et la zone. Les Hongrois, les Roumains, qu'ils soient communistes ou non, resteront toujours les Hongrois et les Roumains. Mais la zone est une pure création fortuite.

Quant aux pays arabes, et notamment l'Égypte, Nasser est acculé. Ulbricht y a apporté un crédit de 350 millions de Deutsche marks et les Russes surenchérissent[1]. Il s'agirait de faire une étude pour savoir dans quelle mesure ce pays pourra un jour rembourser les crédits accordés et pour connaître les conséquences politiques de cette pratique.

Le général de Gaulle. – Il n'y a aucun rapport entre nos accords avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et les relations commerciales que nous pouvons nouer à la Foire de Leipzig. Pour ce qui est des accords déjà conclus avec la Russie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, et qui ne représentent pas grand-chose pour la France, ces pays ont, jusqu'à l'heure actuelle, remboursé ce qu'ils devaient. Mais il y a là un élément psychologique et politique et il n'est pas sans importance que le rideau de fer se soulève dans ce domaine au moins. Il faut procéder avec prudence, mais ce ne serait pas une bonne politique que de vouloir exclure ces rapports. Nous avons l'exemple de notre accord avec les Soviétiques sur la télévision en couleurs. Nous pensons y trouver notre compte, les Soviets aussi. Dans nos rapports avec l'Est, nous ne sommes pas fermés, ni hostiles, mais prudents, et nous considérons que le processus évolutif dans ce sens est engagé.

Le chancelier Erhard. – Nous faisons, nous aussi, du commerce avec les satellites de l'URSS. Cependant, il faudrait une meilleure coordination, notamment pour ce qui est des crédits à long terme accordés à des pays. Quant à la zone, le commerce avec elle n'a jamais été une affaire pour nous, car nous sommes obligés d'absorber des marchandises souvent inutilisables, mais nous maintenons ces relations pour ne pas isoler les Allemands de cette région. Nous leur fournissons du fer, de l'acier, des laminoirs, des usines chimiques. Ce sont là pour eux des éléments vitaux et il importe que le passage reste ouvert. Mais la zone se désintéresse maintenant de ce commerce, car elle trouve ces marchandises ailleurs et, de ce fait, les dirigeants de la zone s'éloignent davantage de toute idée de réunification.

Je voudrais maintenant vous expliquer notre attitude dans le Proche Orient. Les Russes ont fourni beaucoup de fonds à Nasser, à condition qu'il invite Ulbricht. La réception offerte par Nasser à Ulbricht a été grandiose, d'autant plus que ce dernier amenait dans ses bagages 350 millions de Deutsche marks, qui venaient s'ajouter aux 1,8 milliards de Deutsche

[1] Walter Ulbricht, président du Conseil d'État de la République démocratique allemande, se rend au Caire du 21 février au 6 mars 1965.

marks fournis par les Russes. Et la zone a ouvert un consulat général en Égypte. Nous ne pouvions pas nous y opposer. Pour ce qui est de la doctrine Hallstein, elle ne nous oblige pas à interrompre nos relations diplomatiques avec les pays qui établissent de telles relations avec la zone, mais simplement à les réviser. Par conséquent, nous n'avons pas tout arrêté, mais simplement réexaminé notre attitude vis-à-vis de Nasser. Notre première idée était de couper toute aide à l'Égypte et de ne plus participer à son plan quinquennal. Au fur et à mesure que l'Égypte faisait fête à Ulbricht, nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas purement rompre nos relations diplomatiques avec la RAU. C'est à ce moment-là que nous avons éprouvé certaines craintes, en raison des réactions des amis passionnés de Nasser, et dans la solitude d'un dimanche, je me suis penché tout seul sur ce problème. C'est alors que j'ai décidé de ne pas réagir contre les Arabes et d'établir plutôt des relations diplomatiques avec Israël[1], à condition que celui-ci renonçât aux fournitures d'armes provenant de la République fédérale d'Allemagne. J'ai hérité de cet accord sur la fourniture d'armes lorsque j'ai pris mes fonctions et je n'ai jamais pensé que c'était là une bonne chose pour l'Allemagne que de devenir un marchand de canons. Israël a accepté cette condition et nous étions préparés à la réaction arabe. En effet, dix pays arabes ont rompu leurs relations diplomatiques avec nous, mais ils n'ont pas pour autant ouvert de telles relations avec la zone. D'ailleurs, nous savons que certains de ces pays éprouvèrent de fortes réticences à se séparer diplomatiquement de nous. Ils se sont inclinés devant le déchaînement des passions et nous croyons que, progressivement, ils reviendront.

Je remercie, à ce propos, le Président de la République française d'avoir bien voulu accepter de représenter nos intérêts dans cinq de ces pays. Cela nous paraît très important pour l'évolution de nos relations futures avec eux.

Nous avons donné satisfaction aux Israéliens, en prolongeant la date d'expiration de la législation contre les nazis et en promulguant un règlement définitif sur le dédommagement des victimes du nazisme.

Le général de Gaulle. – Je pense que vous avez bien manœuvré et que vous vous en êtes tirés au meilleur compte. Nasser est beaucoup aidé par les Soviets. Or, il l'est par les Américains aussi, et il l'a été par vous. Pas par nous, après Suez. Maintenant nous avons repris quelques relations avec l'Égypte. Elles sont surtout d'ordre culturel. Nasser est très ambitieux. Il n'y a d'ailleurs pas de limites à ses ambitions dans ce monde arabe, où tout est un mythe. Mais il est aux prises avec des nécessités très dures : il doit faire vivre son pays. Il ne dispose pas de pétrole, ni de mines, ni de

[1] L'origine de l'aide militaire allemande à Israël remonte à un entretien Ben Gourion – Adenauer, pris à l'initiative d'Israël, le 14 mars 1960, à l'hôtel Waldorf-Astoria à New York. Les modalités de l'accord sont arrêtées lors d'une mission de M. Pérès à Bonn en 1960. Cette aide militaire devait porter sur un montant de deux cent quarante millions de deutschmarks. Le 12 mai 1965, le communiqué conjoint germano-israélien relatif à l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays est rendu public.

matières premières précieuses. Il n'a que son coton et il lui faut gouverner une masse misérable. Les Soviets en profitent. Ils lui fournissent des armes ; ils l'aident à construire le barrage d'Assouan. Ils ont ainsi barre sur lui. C'est dans ces conditions qu'ils lui ont demandé de recevoir Ulbricht. Mais il n'a pas établi de relations diplomatiques avec ce dernier. Je pense qu'il se créera entre vous et les pays arabes un *modus vivendi* pratique et économique et que vous retrouverez vos courants commerciaux en Orient. À notre sens, donc, vous avez limité les dégâts autant que possible.

Quant à Israël, c'est un fait accompli. Ce sont les Américains, les Anglais et aussi les Soviets qui l'ont fait. Lorsque nous étions engagés dans le problème algérien, la IVe République avait poussé Israël contre les Arabes et Nasser. Mais, à présent, nous sommes plus prudents vis-à-vis des Israéliens. Nous les calmons et leur disons qu'il ne faut pas exagérer. Vous dites que vous ne leur fournissez plus d'armes. Nous, nous le faisons encore. Mais l'on ne doit pas se laisser gagner par les Israéliens qui sont très malins, très habiles et qui exploitent les moindres gestes pour leur propagande vis-à-vis des Arabes. Il faut être prudent. Somme toute, dans l'affaire de l'Orient, je crois que les choses n'iront pas plus loin. Du point de vue diplomatique, l'avenir durera très longtemps et on verra bien.

Le chancelier Erhard. – Nous avons en Allemagne évidemment une optique un peu différente du problème israélien et juif et je suis heureux qu'il ait pu être ainsi réglé.

Il n'en subsiste pas moins un phénomène important : on soupçonne l'Allemagne d'une renaissance du nationalisme et j'ai été moi-même fort surpris qu'aucune mesure politique n'ait obtenu un écho aussi favorable que celle de la reprise de nos relations diplomatiques avec Israël.

J'aimerais vous redemander, sans trop insister, sans vouloir considérer cela comme un moyen de « marchandage », si nous ne devons pas annoncer cette réunion au sommet des chefs de gouvernement. Ce serait une possibilité de faire autre chose que de parler seulement de l'Europe.

Le général de Gaulle. – Il faut avant tout régler l'affaire de Bruxelles. La discussion va s'engager à la fin de ce mois et les Français et les Allemands doivent se mettre d'accord auparavant. Si nous arrivons aujourd'hui à cet accord afin d'en terminer à Bruxelles avant la fin du mois de juin, alors nous pourrons annoncer qu'il y aura une réunion des chefs de gouvernement avant la fin de l'année.

Le chancelier Erhard. – Je suis tout à fait d'accord sur ce principe, mais vous comprendrez qu'il m'est impossible de donner l'impression d'abandonner une position pour obtenir en échange la promesse d'une réunion au sommet.

La réunion s'est terminée à 10 h. 30.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

275

COMPTE RENDU

Entretien en tête à tête entre le général de Gaulle et le chancelier Adenauer le 12 juin 1965, de 10 h. 40 à 11 h. 35

C.R.
Secret.

Le chancelier Adenauer. – Nous sommes, en France et en Allemagne, en période pré-électorale[1]. Je souhaite de tout cœur que vous soyez réélu à une très forte majorité, car seul celui qui a vécu les années précédant votre arrivée au pouvoir, qui a assisté au rôle effacé et difficile joué par la France dans la politique internationale, en raison des changements fréquents qui intervenaient, peut mesurer ce que le monde et l'Europe vous doivent.

Les chances de notre parti ne sont pas aussi bonnes qu'auparavant pour les prochaines élections. Ceci n'est pas dû aux problèmes de politique étrangère, mais plutôt à notre politique intérieure. Je ne voudrais pas trop salir notre propre nid, mais je dois admettre qu'en politique intérieure nous avons mal travaillé. En face de nous se trouvent les sociaux-démocrates à qui je ne fais pas confiance. Ils disposent d'éléments agissant en coulisse et du chef des Syndicats allemands Brenner[2], qui sont opposés à notre politique, même à celle vis-à-vis de la France. Je ne pense pas qu'ils gouverneront. Il existe cependant un certain danger. Pour nous et pour notre parti, il est très important de dire que l'accord entre la France et l'Allemagne constitue un des piliers de notre politique.

Je ne cache pas non plus que je suis très peu satisfait de la politique de nos Affaires étrangères. J'ai d'ailleurs proposé à M. Couve de Murville de prendre chez lui, au Quai d'Orsay, la moitié de ceux qui font cette politique étrangère. Il n'a pas voulu. Je tiens cependant à vous affirmer que les dirigeants et les personnalités importantes de notre parti sont vos amis.

Le général de Gaulle. – Je remercie le Chancelier de cette déclaration et je sais que, de votre côté, les quelques modifications des relations franco-allemandes viennent d'une conjonction de certains intérêts plutôt que d'une véritable politique étrangère. Ce que nous avons fait, et ce dont vous, M. le Chancelier, fûtes un initiateur capital, je veux dire l'amitié franco-allemande, va rester. La preuve en est que nous sommes ici

[1] En République fédérale d'Allemagne, élections législatives le 19 septembre 1965 ; en France, élections présidentielles des 5 et 19 décembre 1965.

[2] M. Otto Brenner, président de l'Union des métallurgistes allemands.

aujourd'hui et ceci ne sera pas changé par la conjoncture. Évidemment, il y a une conjoncture politique.

Pour vos élections, nous pensons que vous allez gagner de peu, mais suffisamment pour continuer votre politique. Dans cette politique, il y a quelque chose que vous considérez comme un fait capital, et nous le comprenons très bien. C'est votre situation à l'égard de l'Amérique. Mais ce n'est pas essentiel, ce n'est pas définitif et ce n'est pas sur le même plan que l'entente, la compréhension, la coopération entre la France et l'Allemagne. C'est la nécessité du moment qui vous pousse à accepter une telle situation vis-à-vis des Américains parce que vous avez besoin de leur protection. Le jour viendra où cette nécessité sera moins évidente.

Quant à nous, nous ne voulons pas nous occuper des Américains. Mais, pour que notre association européenne ait une valeur, il faut que nous arrivions à une politique européenne et pas américano-européenne qui, elle, serait américaine, notamment dans nos relations avec les pays de l'Est. C'est ce que nous ne pouvons pas encore faire aujourd'hui, car nous avons besoin des Américains et l'Est n'est pas encore dans une situation où on pourrait faire quelque chose avec lui, par exemple en matière de réunification allemande. Dans l'immédiat, notre coopération doit donc servir à faire la communauté économique européenne et à créer entre les Six un commencement de coopération politique. Mais il s'agit aussi de créer entre la France et l'Allemagne la volonté commune de faire l'Europe avec toute l'Europe et pour la paix. Pour l'instant, nous sommes encore les parents pauvres qui vivent sous un « protectorat ». Je dis cela au Chancelier de manière qu'il ne s'exagère pas, comme les journaux le font, les raisons de l'attitude de la France vis-à-vis de l'Est. Pour nous, ce n'est encore qu'une ouverture pour un avenir, dans la mesure où il y a un avenir.

Le chancelier Adenauer. – À mes yeux, la présence des troupes américaines en Europe constitue la protection contre une attaque par les Russes. Cela m'est précieux, car cela oblige les Russes à la prudence s'ils ne veulent pas encaisser des ripostes nucléaires. Je sais que, lors de la dernière campagne électorale américaine, on envisageait le retrait de toutes les troupes. Le président Eisenhower m'a écrit une lettre à ce sujet. Le président Johnson, et je n'en suis pas très heureux, a dit à Barzel[1] : Nous laissons nos troupes en Europe à cause des Européens. Cela me paraît être la protection la plus efficace contre une attaque nucléaire. Mais c'est l'avenir qui me cause des soucis et, si j'étais riche, je n'investirais certainement pas mon argent en Amérique.

[1] Le Dr Rainer Barzel, président du groupe CDU/CSU au *Bundestag*, se rend aux États-Unis du 20 au 26 février 1965. Il est reçu par le président Johnson et s'entretient avec MM. Rusk et McNamara. Voir le télégramme de Washington nos 1270 à 1272 du 25 février 1965, non retenu. C'est à la suite du rapport fait par M. Barzel à son retour des États-Unis que le gouvernement fédéral prend la décision de reconnaître Israël.

Quant aux relations avec les pays de l'Est, je partage votre opinion. Avec beaucoup de patience et d'intelligence, nous devons essayer d'aider à l'évolution en Russie. J'ai toujours espéré que les Russes deviendraient plus sages sous la pression chinoise. Pourvu que les Américains ne gâtent pas l'affaire par leur guerre au Vietnam.

Le général de Gaulle. – Je suis très préoccupé de l'avenir des Américains. Ils ont beaucoup de puissance, mais pas une capacité politique à la mesure de ce qu'ils sont. Cela leur attire des ennemis extérieurs et intérieurs et les amènera un jour à se replier sur eux-mêmes. Le Vietnam, Saint-Domingue, l'Europe leur coûtent trop cher. Une crise économique et leurs difficultés intérieures (leur histoire des nègres) peuvent amener Johnson à se décourager et à tourner la page. Dans ce cas, ils ne se retireraient pas de l'Europe sans prendre de précautions, c'est-à-dire sans se mettre d'accord avec les Soviets qui s'y prêteraient volontiers. Je pense que les Américains et les Russes pourraient se mettre d'accord un jour sur le *statu quo*.

Le chancelier Adenauer. – Je suis tout à fait d'accord. Il existe en Europe d'autres éléments qui me préoccupent. À mon sens, il ne faudrait plus prendre d'égards pour les Pays-Bas qui s'engagent dans des décisions que je qualifierais de folles. Il y a évidemment derrière eux les Anglais, c'est-à-dire les adversaires de l'Europe.

Le général de Gaulle. – Nous verrons au cours des négociations de Bruxelles de ce mois-ci[1]. Je souhaiterais beaucoup qu'il y ait un arrangement entre nous à propos du règlement financier et ceci avant que nous, Français, ne repartions de Bonn. Cela obligerait les Hollandais à faire un choix définitif : ou bien ils s'en vont, ou bien ils acceptent. Si nous arrivons à nous mettre d'accord entre nous sur le règlement financier agricole, nous pourrons annoncer la réunion d'une conférence au sommet, comme celles de Paris et de Bonn, qui siégerait avant la fin de l'année pour examiner les problèmes politiques.

Le chancelier Adenauer. – Lorsque j'étais à Paris en novembre dernier[2], vous m'avez dit qu'en France l'agriculture représentait une plus grande partie de votre économie que l'industrie[3]. L'inverse est vrai pour l'Allemagne. À mon retour de France, j'ai souvent répété cela et j'ai dit que

[1] Du 14 au 16 juin a lieu à Bruxelles une triple session : celle des ministres de l'Euratom, celle des ministres de l'Agriculture et celle des ministres des Affaires étrangères des Six. Les négociations se poursuivent par les réunions des ministres des Six du 28 au 30 juin 1965.

[2] L'ancien chancelier Adenauer se rend à Paris les 9 et 10 novembre 1964. Au cours de ce séjour, il a deux entretiens avec le général de Gaulle, le 9 novembre 1964, de 12 h. à 12 h. 50 et le 10 novembre de 10 h. 15 à 11 h. 15. Le compte rendu de ces entretiens, non reproduit, figure dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1964.*

[3] *Note du document :* J'ai dit qu'en France, le poids économique de l'agriculture par rapport à l'industrie, était plus grand qu'en Allemagne. C.C.

les questions financières de Bruxelles devaient être examinées dans l'optique française. J'espère que, dans ces conditions, on arrivera à un accord, mais j'éprouve certains soucis à propos de la Commission de Bruxelles qui, à mon avis, est trop puissante en matière de politique économique.

Le général de Gaulle. – Je suis tout à fait de cet avis. Il y a avant tout la responsabilité de nos États, c'est-à-dire d'abord de l'Allemagne et de la France, et nous ne pouvons pas accepter que nos responsabilités soient déléguées à des organismes qui ne soient pas nos États. La preuve en est que malgré la valeur des hommes qui composent la Commission de Bruxelles (Hallstein, Mansholt, Marjolin), ils finissent par croire qu'ils sont responsables de l'Europe. En fait, ils ne sont responsables que des avis économiques qu'ils donnent. Si on les laisse faire, ils se donneront comme le gouvernement de l'Europe. Nos gouvernements doivent affirmer ensemble qu'ils sont, eux, responsables du sort de leur pays et que la Commission doit travailler sans sortir de ses attributions. On a d'ailleurs fait quelques progrès dans ce sens.

Le chancelier Adenauer. – C'était d'ailleurs une idée à l'origine de la CEE où on voulait que l'union politique vienne *pari passu* avec l'économique. Maintenant, ils essaient d'intégrer les législations sociales des six pays. « C'est de la folie ».

Le général de Gaulle. – C'était également notre intention au début de la CEE et ce n'est pas de notre faute si cela n'a pas continué ainsi.

Le chancelier Adenauer. – Il faudrait prendre moins d'égards.

Le général de Gaulle. – Je n'en prends pas beaucoup.

Le chancelier Adenauer. – Mais nous en prenons trop.

Vous avez bien voulu me dire à Paris que vous faisiez de bons progrès pour votre arme nucléaire. Est-ce vrai ?

Le général de Gaulle. – Hélas ! L'arme nucléaire n'est pas une bonne affaire pour le monde. Mais il est vrai que nous faisons des progrès.

Le chancelier Adenauer. – Je vous ai posé cette question parce que, au cours d'une conversation avec von Hassel sur les problèmes militaires, il m'a dit que l'on constatait que la France utilisait tous ses efforts financiers et intellectuels pour ses armes nucléaires et ses sous-marins.

Le général de Gaulle. – L'arme nucléaire coûte très cher en argent et en matière grise, mais les dépenses militaires de notre budget ne sont relativement pas plus fortes que celles des Anglais, des Allemands et

moins encore que celles des Américains qui, évidemment, sont les plus onéreuses.

Le chancelier Adenauer. – Un mot sur l'Angleterre. Je crains qu'elle soit sur une mauvaise pente. Je ne pense pas que ce pays ait encore un avenir. Il ne domine plus les mers qui maintenant sont dominées par les avions, et le Commonwealth s'en écarte toujours davantage. Ce qui équivaut à dire que l'Europe dépendra de plus en plus de la France et de l'Allemagne. L'Italie aussi d'ailleurs est sur une mauvaise pente.

Le général de Gaulle. – De toute façon, l'Italie est accessoire. L'Angleterre aurait pu ne pas l'être, mais, comme vous, je pense qu'elle est sur la pente qui descend. En définitive, c'est vous et nous qui sommes au cœur de tous ces problèmes. Plus nous en aurons conscience, plus nous le montrerons en pratique, mieux cela vaudra.

Le chancelier Adenauer. – Il faut un changement de nos Affaires étrangères. Il nous faut aussi une coopération toujours plus étroite avec la France. Nous comptons beaucoup sur vous.

Le général de Gaulle. – C'est là une excellente conclusion à nos entretiens et à notre voyage. Nous espérons que vous viendrez à Paris.

Le chancelier Adenauer. – À tout moment.

L'entretien s'est terminé à 11 h. 35.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

276

COMPTE RENDU

Réunion du 12 juin à Ernich[1]
après le déjeuner

Sont présents :

Du côté français :	Du côté allemand :
M Pompidou	M Schröder
M. Couve de Murville	M. Schmücker
M. Giscard d'Estaing	M. Dahlgrün
M. Wormser	M. Neef
M. Lahr	

Le document allemand en sept points[2] lu à la séance plénière est pris comme base pour la discussion.

Il est admis que sous réserve de modifications éventuelles de rédactions, il y a accord sur les cinq premiers points.

a) entrée en vigueur simultanée du Marché commun industriel et du Marché commun agricole,

b) suppression des frontières fiscales après harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires et autres impôts indirects,

c) mise en œuvre d'une politique commune de l'énergie et des transports,

d) recherche d'éléments de politique commerciale à l'égard des pays de l'Est, des pays à bas salaires et des pays sous-développés,

e) acceptation du principe de l'affectation des droits de douane si le niveau des dépenses le justifie et dans l'intervalle péréquation des droits entre les États membres.

M. Wormser expose les difficultés qui se sont élevées sur les points 6 et 7 (période transitoire et attributions de l'Assemblée)[3].

[1] Le général de Gaulle et M. Erhard assistent à la seconde partie de la réunion.

[2] Se reporter au compte rendu, non reproduit, de la séance plénière du 12 juin 1965 tenue à 11 h. 40, au cours de laquelle le chancelier Erhard donne lecture du document établi par ses collaborateurs et qui décrit la situation du point de vue allemand.

[3] Voir le compte rendu, non reproduit, de l'entretien entre MM. Wormser et Lahr à Bonn le 11 juin 1965, à partir de 15 h. 30, qui figure dans le dossier *Papiers Wormser, Allemagne 1953-1966.*

M. Schröder propose qu'on prenne d'abord le point 7 qui soulève le moins de difficultés.

L'accord se fait rapidement pour écrire que les deux gouvernements sont d'accord, pour aménager les attributions de l'Assemblée en matière budgétaire, pour donner plus de poids aux avis de l'Assemblée sans pour autant diminuer le pouvoir de décision finale qui appartient au Conseil.

M. Wormser indique à propos du paragraphe 6 que la difficulté essentielle est née du fait que le gouvernement allemand n'est pas d'accord pour que l'arrangement à intervenir le 30 juin 1965 à Bruxelles couvre la période transitoire quelle que soit sa durée et semble ne vouloir traiter que pour une année.

Il résume comme suit la demande française :

1) l'arrangement couvrira toute la période transitoire,

2) la clef de répartition des contributions au Fonds commun continuera de tenir compte de façon croissante des importations nettes en provenance des pays tiers. Il n'y aura pas de plafonds,

3) il sera fait en sorte que la contribution allemande représente un pourcentage voisin de celui prévu pour la République fédérale par la clef du fonds social.

M. Pompidou précise qu'il s'agit de 31 à 32 % plus les conséquences de l'« écrêtement » italien. La France remontera d'environ 25 % à 31 % tandis que l'Allemagne passera de 31 à 33 % environ.

M. Lahr centre la difficulté sur la période à couvrir par l'arrangement. Il invoque :

a) le fait qu'on est pris par le temps ;

b) le fait qu'il n'y a pas de raisons de se consacrer d'ici le 30 juin à cette affaire qui intéresse la France et à la résoudre, tandis que les questions qui intéressent l'Allemagne resteraient à résoudre.

M. Couve de Murville dit que M. Lahr est libre de penser ce qu'il veut, mais ce qu'il vient de dire démontre qu'il y a malentendu, car les positions du secrétaire d'État ne correspondent ni à ce qui a été dit entre M. Pompidou et M. Giscard d'Estaing et MM. Schmücker et Dahlgrün, ni à ce qui a été dit en séance plénière.

M. Schmücker[1] dit qu'il a laissé entendre le matin ce que vient de dire M. Lahr, mais qu'il ne l'a pas exposé nettement, sachant que les deux parties n'étaient pas d'accord.

[1] Se reporter au compte rendu, non reproduit, de l'entretien entre MM. Pompidou, Giscard d'Estaing, Schmücker et Langer, le 12 juin, au cours duquel sont examinées les questions des

Il s'ensuit une longue discussion à laquelle prennent part le général de Gaulle et M. Erhard, d'où il ressort :

1) que M. Erhard a été surpris par le soi-disant accord intervenu en séance plénière ;

2) qu'il va réfléchir à la difficulté et la soumettre à son Cabinet ;

3) qu'il enverra à Paris un secrétaire d'État pour en discuter à nouveau ;

4) qu'il ne désespère pas d'arranger les choses.

Quant au *général de Gaulle*, il se borne à indiquer que l'accord enregistré en séance plénière se trouve remis en cause, mais ne prend pas la difficulté au tragique.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

277

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État aux Affaires algériennes.

T. n°s 2689 à 2692. *Alger, 13 juin 1965.*
Réservé.
(*Reçu :* 22 h. 20).

La rumeur que je vous avais rapportée d'un désaccord persistant entre le président Ben Bella et son ministre des Affaires étrangères a pris consistance et l'on considère maintenant comme probable que M. Bouteflika va quitter le gouvernement[1]. L'on estime que sa démission forcée ne sera pas rendue officielle avant la conférence afro-asiatique[2]. Je vois mal, cependant, quelle autorité pourrait y prendre un ministre dont chacun saurait qu'il est condamné ; déjà son éloignement de la

relations bilatérales franco-allemandes, la coopération en matière de Commerce extérieur, notamment avec les pays de l'Est et les pays à bas prix de revient. Les comptes rendus de ces divers entretiens figurent dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965.*

[1] Le conflit entre M. Bouteflika et le président Ben Bella, qui est assez ancien, se ranime à propos de la rencontre de Saïdia, à la frontière algéro-marocaine, entre Hassan II et Ben Bella le 12 mai 1965, rencontre à laquelle M. Bouteflika s'est toujours montré hostile. Par ailleurs, M. Bouteflika est très attaqué au sein du bureau politique du FLN par l'équipe Aït El Hocine / Lebjaoui. Sur les conversations de Saïdia, se reporter au télégramme d'Alger n°s 2266 à 2280 du 16 mai 1965, non reproduit.

[2] Cette conférence doit se tenir à Alger le 29 juin 1965.

conférence de Lagos[1] a publié (*sic*) sa disgrâce. Seule une intervention très appuyée du colonel Boumediene pourrait encore amener le président de la République à modifier ses plans.

Il ne semble pas pour autant qu'il s'agisse ici d'un épisode des relations entre ministres civils et « militaires », encore que les vues du président et celles de M. Bouteflika aient pu diverger sur les rôles respectifs du parti et de l'État. On dit que M. Ben Bella s'est irrité d'avoir été tenu à l'écart de la conférence des ambassadeurs algériens, récemment convoquée par le ministre des Affaires étrangères.

Il ne s'agit pas davantage d'un désaccord profond sur l'orientation de la politique extérieure de l'Algérie. Ce sont principalement les méthodes de M. Bouteflika qui sont en cause : on leur imposerait la responsabilité de certains échecs[2]. Plus équitablement, M. Ben Bella pourrait-il reprocher à son ministre ses longues absences et son incapacité d'organiser son Département.

Mais quels que soient les griefs avancés, il faut chercher la véritable cause du changement, s'il vient à se produire, dans la volonté du président de prendre personnellement en main la direction de la politique étrangère. Aussi n'est-il pas question de donner à M. Bouteflika d'autre successeur qu'un secrétaire général, qui sera peut-être M. Cherif Guellal ou M. Maachou. Pour compenser, M. Ben Bella se dégagerait du ministère de l'Intérieur, qui serait reconstitué et pourrait être confié à M. Ben Abdallah, naguère candidat malheureux à l'ambassade de Paris.

Le président afficherait ainsi que les affaires intérieures, qui avaient requis son attention directe lorsque l'opposition paraissait florissante, ont désormais cédé le pas à la politique étrangère, qu'il entend marquer plus nettement de son empreinte.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

[1] Le Conseil des ministres de l'OUA se réunit en sa cinquième session extraordinaire à Lagos (Nigeria) du 10 au 13 juin 1965. C'est M. Layachi Yaker, directeur des Affaires économiques et culturelles au ministère algérien des Affaires étrangères, qui conduit la délégation algérienne à cette conférence, accompagné de M. Kassim Mouloud, directeur des Affaires politiques. Ainsi se confirme la mise à l'écart de M. Bouteflika. Se reporter au télégramme d'Alger n° 2621 du 9 juin 1965, non retenu.

[2] M. Bouteflika est critiqué par le bureau politique du FLN pour les maladresses de sa politique arabe et africaine. Voir le télégramme d'Alger du 3 juin 1965, n°s 2556 à 2557, non retenu.

278

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3279 à 3283.
Réservé. Secret.

Washington, 14 juin 1965.

(*Reçu :* le 15, 0 h. 49, 1 h. 00).

Mon collègue indien[1], qui a vu hier M. Shastri à Ottawa et repart avec lui ce soir pour Londres, a déjeuné aujourd'hui à l'ambassade. Il s'est exprimé avec beaucoup de liberté sur les sentiments que lui inspire la situation internationale telle qu'il peut l'évaluer de son poste à Washington.

1) Son Premier ministre et lui-même sont inquiets de voir la puissance américaine entre les mains de M. Johnson, dont la nature impulsive, l'orgueil, la méconnaissance des problèmes de politique étrangère et la volonté de ne pas écouter les critiques inspirent, me dit-il, de vives préoccupations. Au cours de son récent séjour à Moscou[2], les Russes auraient confié au Premier ministre indien qu'ils avaient perdu confiance dans les dirigeants des États-Unis depuis la mort de M. Kennedy. Les autorités soviétiques lui ont répété ce qu'elles ont dit à beaucoup d'autres – et que l'on se refuse à croire ici –, qu'elles se trouveraient contraintes d'apporter à « tout pays socialiste », qui en ferait la demande, l'aide militaire nécessaire.

2) Il n'en reste pas moins que l'Inde a besoin des États-Unis et de l'Occident qui lui procurent chaque année plus d'un milliard d'assistance économique, dont 700 millions environ proviennent des États-Unis. La contribution de l'URSS et de ses satellites n'atteint que 20 % de ce montant.

3) La Chine continue d'inspirer à l'Inde les plus grandes craintes. M. B.K. Nehru ne croit pas à une agression des frontières du Nord, mais plutôt à une action continue de dislocation, que Pékin exerce à travers le Pakistan et le parti communiste de tendance chinoise en Inde. L'économie indienne est fragile et la Chine souhaite profiter de ces circonstances.

4) En ce qui concerne le Vietnam, la position indienne est très proche de la nôtre. Elle vise à l'établissement d'un régime d'indépendance et de

[1] M. Braj Kumar Nehru, ambassadeur de l'Inde à Washington depuis 1961.

[2] Le Premier ministre indien, M. Shastri, se rend en URSS du 12 au 19 mai 1965. Se reporter aux télégrammes de Moscou nos 1700 à 1709 et 1745 à 1754 des 16 et 20 mai 1965, non reproduits. Les termes et l'analyse du communiqué soviéto-indien, publié à l'issue de cette visite, sont transmis par le télégramme de Moscou nos 1755 à 1760 du 20 mai 1965, non repris.

neutralité pour le Sud-Est asiatique. Des sondages ont été faits au cours de ces derniers mois par New Delhi auprès de Hanoï. M. B.K. Nehru assure qu'ils n'ont donné aucun résultat, les Vietnamiens du Nord demandant le retrait préalable de toutes les forces américains avant l'ouverture des négociations.

Dans ces conditions, l'ambassadeur de l'Inde croit à une « escalade » de la guerre. Il ne voit pas quelle initiative pourrait être prise, soit par son pays, soit par un autre (y compris la Russie ou la France) pour entraver le déroulement des événements tels qu'on peut les prévoir aujourd'hui.

Suite à mon télégramme n° 3279.

Au cours de notre conversation, M. B.K. Nehru m'a indiqué que M. Shastri ne comptait pas se rendre à la conférence afro-asiatique d'Alger. Il s'est plaint de « l'extrémisme » de M. Ben Bella.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

279

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères, à M. Seydoux de Clausonne, Représentant permanent de la France auprès des Nations Unies.

T. nos 3039 à 3040[1]. *Paris, 15 juin 1965, 18 h. 08.*

Réservé.

Je me réfère à votre télégramme n° 1498[2].

Il ne nous paraît pas opportun que le Conseil de sécurité tienne des séances à Saint-Domingue. Comme vous l'avez indiqué vous-même à titre personnel à M. Fedorenko, un tel déplacement risquerait de faire naître dans la population dominicaine des espoirs que l'incapacité du Conseil à s'entendre sur une solution de la crise ne manquerait pas de décevoir par la suite. De plus, le Conseil, qui peut normalement faire faire des enquêtes par d'autres organes, et notamment par le secrétariat, ne doit pas lui-même

[1] Ce télégramme, intitulé *République dominicaine*, est signé par M. Guy Ladreit de Lacharrière, directeur-adjoint du service des Organisations internationales puis, à partir de mars 1965, chargé du service des Nations Unies et des Organisations internationales au Département.

[2] Dans ce télégramme nos 1498 à 1502 du 14 juin 1965, non reproduit, le représentant permanent de la France indique qu'il s'est entretenu avec le représentant soviétique de l'intérêt qu'il y aurait à ne pas clore le débat au Conseil de sécurité sur Saint-Domingue, tant que la situation dans ce pays demeure aussi confuse. M. Fedorenko exprime un sentiment analogue mais laisse entendre que l'URSS serait favorable à ce que le Conseil tienne à l'avenir ses séances concernant cette affaire sur l'île même. M. Seydoux répond qu'à son avis cette formule aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

se charger de tâches de ce genre. Enfin, sur place, diverses difficultés pratiques gêneraient le déroulement normal des travaux, cependant que sa sécurité ne pourrait être assurée que grâce à la présence des troupes des États-Unis ou de l'OEA. En conséquence, si un vote intervenait sur la proposition soviétique, vous auriez à vous abstenir.

L'ambassade de l'URSS à Paris a été informée de notre position.

(Collection des télégrammes, New York, 1965).

280

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BAUDET, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. n°s 8781[1]. *Paris, 15 juin 1965, 19 h. 24.*

Je me réfère à votre télégramme n° 1949[2].

Veuillez faire savoir aux autorités soviétiques que le gouvernement français prend acte avec satisfaction de leur décision de participer aux activités du Centre international de recherche sur le cancer.

Le représentant de la France se prononcera en faveur de cette participation lorsque, conformément aux statuts adoptés par l'Assemblée générale de l'OMS, le conseil de direction sera saisi de la démarche du gouvernement de l'URSS.

J'ajoute que nous sommes intervenus tant auprès du docteur Candau que des autres États fondateurs, afin que la première réunion du conseil puisse se tenir avant la période des congés et statuer sur les candidatures de nouveaux membres.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

[1] Ce télégramme est signé par M. Gilbert Pineton de Chambrun, directeur des Conventions administratives et Affaires consulaires au Département.

[2] Dans ce télégramme n°s 1949 à 1955 du 12 juin 1965, non repris, l'ambassade de France à Moscou fait part de la décision des Soviétiques de participer aux activités du Centre international de recherche sur le cancer.

281

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Situation au Vietnam

N. n° 297[1]. *Paris, 15 juin 1965.*

Les épreuves subies au cours des derniers jours par le Vietnam du Sud, sur les champs de bataille comme dans la capitale, ont encore accentué la détérioration du précaire régime de Saigon ; les sanglants revers infligés par le Front national de libération aux troupes régulières et l'abandon par les dirigeants civils des responsabilités constitutionnelles et gouvernementales au profit d'un triumvirat de généraux contraignent désormais les États-Unis à participer directement et ouvertement au déroulement des opérations terrestres et ruinent leur espoir d'équilibrer leur intervention par un renforcement et une stabilisation parallèle des institutions saigonnaises.

Activités militaires

Les premiers jours de juin avaient compté pour l'armée gouvernementale parmi les plus lourds en pertes humaines et matérielles. La semaine qui vient de s'écouler a été plus coûteuse encore. La bataille de Dong Xoai, engagée par le Vietcong à 86 kilomètres de Saigon, à proximité de la frontière cambodgienne, lui a en effet permis d'anéantir cinq bataillons adverses, dont plusieurs appartenant à des corps d'élite. Des parachutistes américains, appelés en renfort, sont prêts pour la première fois à intervenir massivement dans la bataille.

On estime à l'heure actuelle que si la rébellion, dont les effectifs réguliers seraient passés en cinq mois de 30 000 à 60 000 hommes, poursuivait son offensive actuelle en s'attaquant simultanément à plusieurs objectifs dispersés, l'armée gouvernementale ne serait plus en mesure de lui tenir tête autrement qu'avec l'appui d'unités constituées américaines, ses propres réserves n'étant plus capables de fournir l'appoint nécessaire. Une telle perspective implique l'envoi par les États-Unis de troupes plus nombreuses au Vietnam.

Tandis que l'engagement américain au Sud prend ainsi un tour décisif, en dépit des mises au point évasives et embarrassées de Washington, les bombardements au Nord se poursuivent à leur rythme quotidien, sans pour autant que l'enjeu en ait été modifié par le choix de nouveaux objectifs ; ni Hanoï, ni les centres industriels n'ont en effet encore été visés[2].

[1] Cette note est rédigée par M. Philippe Baude, secrétaire des Affaires étrangères au service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Saigon n°s 829 à 832 du 19 mai 1965.

La crise gouvernementale

Le conflit opposant le chef de l'État au Premier ministre s'est conclu sur un abandon général des responsabilités du pouvoir par les dirigeants civils. Après avoir abrogé la charte constitutionnelle provisoire et s'être démis de leurs fonctions, MM. Pham Khac Suu et Pham Huy Quat se sont effacés le 12 juin au profit d'un triumvirat militaire présidé par le général catholique Nguyen Van Thieu, assisté des généraux Nguyen Cao Ky, chef du Conseil exécutif, et Nguyen Huu Co, responsable des affaires militaires. Le général Ky, bouillant commandant de l'aviation, devient donc en quelque sorte Premier ministre. Des consultations seraient en cours avec les représentants des principales tendances religieuses et des sectes pour leur exposer le programme de la nouvelle équipe dirigeante, qui aurait l'intention de s'orienter vers l'austérité et la réalisation prioritaire des buts de guerre.

Répercussions internationales

La tournure alarmante prise par les événements militaires au Vietnam du Sud et l'effondrement du pouvoir civil à Saigon, qui contredisent les pronostics optimistes émis les mois passés par les porte-parole de l'administration américaine, l'apparente inefficacité des bombardements au Nord et le processus inexorable d'engagement direct du « corps expéditionnaire » des États-Unis dans un pays d'Asie, suscitent une inquiétude accrue dans certains milieux politiques, intellectuels et universitaires américains, ainsi qu'à Ottawa et à Londres.

Tandis que le général Taylor annonçait, lors de son passage dans la capitale fédérale, de « durs combats » pour les mois à venir, plusieurs sénateurs et représentants posaient ouvertement la question de savoir si le président Johnson était habilité constitutionnellement à engager les troupes dans une guerre ouverte sans en demander l'autorisation aux Chambres. Au Canada, M. Paul Martin s'est prononcé le 11 juin en faveur d'un « cessez-le-feu et d'une négociation tenue n'importe où et n'importe quand ». Soulignant le danger qu'il y avait à « riposter à l'agression uniquement par la force », le ministre a indiqué que le Canada poursuivrait ses efforts en vue de concilier les conditions en quatre points émises par M. Pham Van Dong[1] avec les exigences des autres parties impliquées dans le conflit.

À Londres, où M. Stewart s'est prononcé le 3 juin aux Communes en faveur de la réunion d'une conférence pour mettre fin au conflit vietnamien, l'annonce de l'intervention directe des troupes américaines dans les combats a suscité une émotion qui se reflète dans la presse et chez de

[1] Sur les « quatre points » formulés par le Premier ministre nord-vietnamien le 8 avril 1965, voir ci-dessus la note n° 134/AS du 19 mai 1965 (et note).

nombreux parlementaires travaillistes, qui pressent le Premier ministre de mettre fin à l'appui inconditionnel donné par la Grande-Bretagne à la politique du président Johnson.

À l'Est, l'annonce de la décision du gouvernement américain d'autoriser ses forces à passer à l'offensive au Vietnam du Sud[1] a été accueillie sans surprise, comme une conséquence logique de l'« engrenage » où seraient engagés les États-Unis. Le Front national de libération a donc annoncé le 9 juin que « Washington s'arrogeant le droit d'ordonner la participation des troupes américaines aux combats », il s'arrogeait pour sa part celui de « faire appel, quand cela se révélera nécessaire, à des volontaires des armées du Vietnam du Nord et des pays amis pour venir à ses côtés répondre à l'agression des États-Unis ».

Tandis qu'Hanoï demeure prudent et avare de nouvelles déclarations, les dirigeants chinois s'empressent de parler pour deux en affirmant que la nouvelle attitude des États-Unis « donne davantage encore le droit au Vietnam du Nord d'appuyer le Sud par tous les moyens et à la Chine celui d'envoyer des volontaires si le FNL le demande ».

Affectant le mépris à l'égard des dirigeants de Washington qui seraient « en plein désarroi », Pékin s'en est pris le 14 juin à l'Union soviétique, dont le gouvernement divulguerait d'avance aux États-Unis les plans d'aide à la RDVN et s'emploierait, « à Washington, à Londres et à Paris », à élaborer une formule de négociation pour le retour à la paix qui ménagerait une issue honorable aux Américains.

Le Kremlin, toutefois, sans se départir de sa réserve, continue de se déclarer entièrement solidaire du Vietnam du Nord. La visite faite à Moscou par M. Le Thanh Nghi, vice-Premier ministre nord-vietnamien, du 4 au 10 juin, a donné l'occasion aux dirigeants soviétiques de confirmer leur offre d'aide, de condamner « l'agression » américaine et de réaffirmer leur accord aux propositions en quatre points de M. Pham Van Dong.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

[1] Intervenue le 8 juin ; sur ce sujet, voir le télégramme de Washington n°s 3197 à 3200 du 8 juin 1965, non reproduit.

282

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3293 à 3295. *Washington, 15 juin 1965.*
Réservé.

(*Reçu :* le 16, 2 h. 33).

Suite à mon télégramme nos 3284-3292[1].

M. Rusk m'a parlé avec quelque mélancolie de l'évolution de la situation à Saint-Domingue[2].

Celle-ci continuait à être confuse. Washington souhaitait qu'on puisse procéder à plus ou moins long terme à des élections dans l'ensemble du pays, mais comment procéder à leur organisation ?

Les partisans de Caamaño continuaient à réclamer le retour à la constitution de 1963[3], ceux d'Imbert l'application de la constitution de 1964[4]. Les États-Unis voulaient laisser aux Dominicains le soin de décider. Cependant, il fallait constater que le « danger communiste » n'était toujours pas éliminé. On pouvait redouter que certains éléments des quartiers tenus par les Caamañistes ne se laissent entraîner vers l'extrême-gauche. M. Rusk n'a pas paru attacher grande importance aux nouvelles concernant les troubles qui venaient de se produire à Saint-Domingue. Il est vrai qu'il ne connaissait pas encore les tout derniers incidents[5].

De toutes les façons, les États-Unis maintiendraient leurs troupes jusqu'à la formation d'un gouvernement national. Dès que la situation le

[1] Le télégramme nos 3284 à 3292 du même jour, 15 juin, relate les débuts de l'entretien entre le secrétaire d'État américain, M. Dean Rusk, et l'ambassadeur de France, qui porte sur la situation au Vietnam, au Cambodge et en Thaïlande.

[2] Se reporter à la dépêche de Saint-Domingue n° 211/AM du 7 juin 1965, non reproduite, intitulée : *Position américaine depuis l'intervention*, soulignant les changements d'orientation continuels de la politique américaine depuis le débarquement des *Marines* à Saint-Domingue le 28 avril 1965.

[3] Le 4 juin 1965, un premier contact exploratoire a lieu entre la commission de l'OEA, chargée de faciliter la formation d'un gouvernement démocratique de coalition, et les chefs constitutionnalistes qui exigent le retour à la constitution de 1963.

[4] Le 7 juin 1965, les contacts se multiplient entre cette même commission de l'OEA, Imbertistes et Caamañistes. Les deux partis restent sur leur position. Imbert Barreras réclame des élections organisées et contrôlées par l'OEA, la formation d'une assemblée composée de membres nommés par les partis politiques, les associations professionnelles et les syndicats, chargée de choisir une constitution qui serait soumise ensuite à référendum.

[5] Le 15 juin 1965, à huit heures du matin, à la suite d'échanges de coups de feu entre constitutionnalistes et éléments des forces de la 82e unité américaine à la limite sud du corridor séparant les opposants. Le commandement interaméricain décide de dégager les abords de ce dernier et occupe dans la journée une partie de la zone sous contrôle constitutionnaliste. M. Mayobre, délégué de U Thant, obtient l'accord de Caamaño pour un cessez-le-feu à 13 heures, l'accord américain n'étant acquis qu'à 19 h. 30. Une cinquantaine de coups de canon sont encore tirés sur la ville pendant la nuit du 15 au 16 juin.

permettrait, certaines unités seraient évacuées. Il ne fallait, d'ailleurs, pas oublier que Washington n'était pas seul et devait tenir compte des autres nations latino-américaines, dont la majorité souhaitait voir l'OEA jouer son rôle.

Une réunion du comité politique de l'OEA devait avoir lieu cet après-midi. La situation y serait de nouveau examinée.

Enfin, M. Rusk n'a pas nié que la prochaine conférence de Rio[1] aurait à étudier, le 4 août prochain, les procédures à mettre au point pour faire face en commun à des situations d'urgence dans l'hémisphère.

(Amérique, République dominicaine, 1965).

283

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 2739 à 2743. *Alger, 16 juin 1965.*

(*Reçu :* 16 h. 45).

La fin de la lutte armée en Kabylie a été annoncée hier soir par l'agence de presse algérienne et ce matin par les quotidiens de langue française d'une manière assez insolite. Publicité est en effet donnée à un communiqué émanant du FFS[2] et faisant état d'un accord conclu entre cette organisation et le FLN. Une telle présentation donne au FFS l'apparence d'avoir traité d'égal à égal avec le parti. Je note cependant que le journal en langue arabe ne publie pas le communiqué en question et se borne à des commentaires très vagues.

L'arrangement intervenu, quelle qu'en soit la nature, est à la fois le fruit de la mansuétude dont le président avait fait preuve envers M. Aït Ahmed[3], et le résultat de longues tractations menées en France et en Algérie avec les chefs du FFS. Depuis quelques jours déjà, l'ANP avait commencé de dégager les effectifs qu'elle maintenait en Kabylie[4], tandis

[1] Primitivement fixée au 20 mai 1965.

[2] FFS : Front des forces socialistes. L'accord FFS/FLN, publié le 15 juin 1965, prévoit l'entrée au gouvernement d'éléments agréés par l'opposition kabyle en vue d'une politique comportant l'abandon de tout arabisme comme de tout marxisme systématiques et l'adoption à l'extérieur d'un non-alignement véritable. Se reporter à la dépêche de Tizi-Ouzou n° 423/CG/DF du 23 juin 1965, non reproduite.

[3] Le procès de M. Aït Ahmed s'est ouvert à Alger le 7 avril 1965. Condamné à mort, ainsi que le commandant Si Moussa, les deux condamnés sont graciés par le président Ben Bella au soir de l'Aïd-el-Kébir.

[4] Voir la dépêche de Tizi-Ouzou n° 370/CG/CF du 11 juin 1965, non retenue, intitulée : *De l'allègement du dispositif de l'ANP (Armée nationale populaire) en Kabylie.*

que des émissaires du gouvernement visitaient le pénitencier de Lambèse où est détenu M. Aït Ahmed, qui aurait entériné l'accord. Si j'en crois certaines indications dont fait état notre consul à Tizi-Ouzou[1], cet accord comprendrait, en contrepartie de l'arrêt des combats, une certaine consécration du particularisme kabyle, notamment dans l'enseignement et la langue, ainsi que la promesse d'un effort accru d'équipement et des apaisements sur le sort des partisans du FFS.

Si le chef de l'État – au prix, dit-on, de sérieuses difficultés rencontrées au Bureau politique – a accepté de ménager les susceptibilités de ses adversaires, en leur reconnaissant la qualité d'interlocuteurs ainsi que la liberté de décider de leur propre mouvement l'arrêt des combats, il n'en obtient pas moins, avec la fin de la guérilla, un très appréciable succès.

En effet, sur le plan militaire, bien que les rebelles – après de nombreuses redditions dont celle de Si Lhafid[2], lieutenant d'Aït Ahmed – aient été réduits à ne mener que des actions isolées et sans envergure, leur seule existence immobilisait trente-neuf bataillons de l'ANP qui recouvrent désormais leur liberté de déplacement.

Dans le domaine politique venant après la libération de Ferhat Abbas et de ses amis, la décision du FFS, qui contestait avec le plus de violence la légitimité du pouvoir de M. Ben Bella, équivaut à un ralliement de nature à accroître le prestige du régime et à consacrer l'autorité du président, à la veille de la conférence afro-asiatique[3].

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

284

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE
SERVICE CAMBODGE, LAOS, VIETNAM

Nouvelles initiatives touchant la conférence sur le Cambodge

N. n° 300[4]. *Paris, 17 juin 1965.*

Modifiant à nouveau brusquement le cours de sa politique, le prince Sihanouk a révélé le 11 juin qu'il s'apprêtait à inviter les puissances intéressées à souscrire individuellement à une « déclaration-type » sur le respect de la neutralité et de l'intégrité territoriale du Cambodge et à parapher un jeu de cartes jointes à ce texte. Ces dernières seraient identiques

[1] M. Mathivet.

[2] Au début de juin 1965, Si Lhafid, compagnon d'Aït Ahmed, du secteur de Michelet, se rallie avec une trentaine d'hommes.

[3] Cette conférence doit se tenir le 29 juin 1965.

[4] Cette note est rédigée par M. Philippe Baude, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires politiques (Cambodge, Laos, Vietnam) au Département.

à celles qui figuraient déjà en annexe au projet de déclaration sur la neutralité élaboré en mars 1964[1].

Il va sans dire que l'intention du Prince, si elle est mise à exécution, risque de faire échouer les tentatives faites jusqu'alors pour dégager de l'impasse le projet de conférence internationale, y compris la dernière en date, formulée par le chef de l'État khmer lui-même dans sa lettre du 15 mai à M. Wilson[2].

L'idée de faire parapher les cartes par les parties en cause, qui revient en quelque sorte à leur forcer la main, ne peut qu'irriter les États-Unis et le Royaume-Uni acquis aujourd'hui non sans réticence à l'éventualité d'un examen du problème des frontières au cours d'une conférence, mais qui n'envisageront pas sans répugnance de mettre le Vietnam du Sud, la Thaïlande et même le Laos devant un fait accompli. Il y a fort à penser en outre que le Front national de libération et ses alliés nord-vietnamiens et chinois n'aimeront guère pour leur part s'engager sans discussion préalable sur un sujet dont l'étude s'était soldée par un échec en janvier dernier à Pékin[3].

La France enfin, qui a établi les cartes en question alors qu'elle occupait l'Indochine, serait placée dans une position fort délicate, ne pouvant ni désapprouver des documents dont elle est l'auteur ni s'isoler en les avalisant sans que les autres parties intéressées acceptent de se prononcer.

Il y aurait sans doute intérêt dans ces conditions à ce que nous nous efforcions de monter au Prince l'inconvénient d'une telle démarche et de l'encourager à chercher la solution au problème des frontières dans la voie précédemment choisie d'une conférence internationale, si difficiles, lents et décevants que puissent en être pour le moment les progrès.

La proposition contenue dans sa lettre du 15 mai au Premier britannique, qui laisse aux cinq grandes puissances le soin de décider de la représentation du Vietnam du Sud, peut en effet constituer un pas en avant, si toutefois l'Union soviétique répond autrement que par une dérobade aux questions posées le 10 juin à M. Doubinine par M. Manac'h[4].

Ni la Chine, ni la République populaire du Vietnam, ni l'URSS n'ayant jusqu'à présent tenté ouvertement de prendre au sujet du Cambodge une initiative contraire aux positions affirmées par le prince Sihanouk, il dépend donc pour une large part de sa détermination et de sa ténacité – et nos conseils pourraient l'orienter dans ce sens – que les quelques

[1] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 262.

[2] Citée dans le télégramme de Phnom Penh n°s 543 à 546 du 17 mai 1965, non reproduit.

[3] Sur la tentative du prince Sihanouk de faire reconnaître les frontières du Cambodge par le FNL sud-vietnamien et la RDVN, voir *D.D.F.*, 1964-II, n°s 106 et 241 ; sur l'abandon de ce projet, voir le télégramme de Phnom Penh n°s 5 à 8 du 6 janvier 1965, non reproduit.

[4] Lors de cet entretien entre le directeur d'Asie au Département et le ministre-conseiller de l'ambassade soviétique à Paris, ce dernier ne répond pas à la question qui lui est posée sur la représentation du Sud-Vietnam à une éventuelle conférence internationale sur le Cambodge. Sur ce sujet, voir la note n° 158/AS-CLV du 11 juin 1965, non reproduite.

progrès enregistrés ne soient pas réduits à néant, et que, la situation mûrissant encore, la réunion d'une conférence sur le Cambodge se révèle, pour l'Est comme pour l'Ouest, être la première étape raisonnable vers un règlement général.

(Asie, CLV, Cambodge, 1965-1978).

285

M. MATTEI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À SAIGON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1047 à 1052. *Saigon, 18 juin 1965, 11 h. 30.*

(*Reçu* : le 19, 13 h. 08).

Le SAC[1] est intervenu pour la première fois dans la guerre du Vietnam. Trente *B 52*[2] venant de Guam ont bombardé dans la région de Ben Cat, à une quarantaine de kilomètres au nord de Saigon, un secteur de la jungle où était censée se trouver une concentration Vietcong.

Sur le plan militaire, cette intervention, qui marque le franchissement d'un nouveau degré dans le développement de la guerre, contient un aveu et une menace : l'aveu que les moyens employés jusqu'à présent pour pilonner les zones Vietcong ne sont pas suffisants, la menace plusieurs fois exprimée par certains officiers américains que la technique de la destruction totale de certaines zones serait appliquée si elle s'avérait nécessaire.

Mais, en attendant de connaître les résultats de l'intervention, résultats sur l'importance desquels il est permis d'avoir des doutes, on s'applique du côté américain à souligner surtout la portée psychologique d'une intervention destinée à ébranler, dit-on, le moral des troupes Vietcong.

Mais s'il est vrai que des intentions psychologiques ont présidé à l'action de ce matin, on peut penser que ce fût entre autres celles de redresser le moral des troupes gouvernementales, alors que celles-ci, très désemparées après les pertes subies dans les différents combats de la province de Phuoc Long (750 tués ou disparus avoués officiellement pour la seule bataille de Dong Xoai)[3], peuvent être l'objet de nouvelles attaques aux abords de Saigon. Déjà l'installation le 15 juin d'un bataillon de parachutistes américains à Phuoc Vinh, non loin du secteur bombardé par le SAC, paraît avoir répondu surtout à cette préoccupation.

[1] *Strategic Air Command.*

[2] Bombardier subsonique à huit réacteurs, conçu à l'origine pour le transport d'armes atomiques.

[3] Sur cette bataille des 10 et 11 juin, voir le télégramme de Saigon n°s 1001 à 1015 du 14 juin 1965, non reproduit.

Cela dit, l'intervention dévastatrice de l'aviation américaine amplifie les effets de la guerre sur la population civile. Celle-ci n'avait pas encore connu les pertes massives (plusieurs centaines de victimes sur la plantation de Phu Rieng), la panique (à la suite du bombardement des plantations de Phu Rieng et de Thuan-Loi, des travailleurs d'autres plantations se sont enfuis)[1], le spectacle d'hôpitaux regorgeant de blessés. Sans doute, le SAC a-t-il bombardé ce matin un désert, mais on peut imaginer que sur les agglomérations voisines et qui sont nombreuses, l'effet psychologique produit par une intervention aérienne aux dimensions jusqu'ici inconnues n'a peut-être pas été celui recherché.

(Collection des télégrammes, Saigon, 1965).

286

M. DAUGE, MINISTRE DÉLÉGUÉ PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À ALGER, À M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 2814 à 2817. *Alger, 19 juin 1965.*

Urgent.

(*Reçu :* 16 h. 44).

Je me réfère à mon télégramme n° 2797[2].

La vie quotidienne a repris normalement ce matin à Alger. La population vaque avec indifférence et tranquillité à ses occupations. Les gardes aux carrefours et aux bâtiments publics n'ont pas été supprimées, mais allégées. Les commissariats de police demeurent cependant occupés par la gendarmerie, leur personnel habituel étant tenu à l'écart des râteliers d'armes. Personne ne semble se souvenir de la longue fusillade de la nuit à Hydra, lors de l'occupation du service régional de la police judiciaire.

D'après M. Cheriet, directeur pour les pays arabes au ministère des Affaires étrangères, convoqué dès l'aube par M. Bouteflika pour rédiger en « bon arabe » le communiqué du Conseil de la Révolution, les causes du coup d'État peuvent se résumer ainsi :

Il s'agirait d'une réaction collégiale dirigée par l'armée, avec l'assentiment de nombreux membres des organisations politiques contre le

[1] Sur les bombardements de ces deux plantations d'hévéas, appartenant à des sociétés françaises, durant la bataille de Dong Xoai, voir le télégramme de Saigon nos 1027 à 1028 du 15 juin 1965, non reproduit.

[2] Le télégramme d'Alger nos 2797 à 2798 du 19 juin, non reproduit, relate la prise de contrôle de la capitale par l'Armée nationale populaire et l'investissement de la résidence de M. Ben Bella, dans la nuit du 18 au 19 juin. À compléter par le télégramme d'Alger n° 2798bis du 19 juin, non retenu, rapportant l'incident violent qui s'est produit au service régional de la police judiciaire à Hydra, qui résiste pendant deux heures.

« pouvoir personnel ». En ce sens, on constate quelque analogie avec l'élimination de M. Khrouchtchev.

La mise à l'écart de M. Bouteflika aurait fourni le prétexte de l'opération, la cause étant la rancœur de l'armée chargée des tâches ingrates de la répression, tandis que M. Ben Bella cherchait à « garder les mains propres » et à se tailler un succès personnel en accordant des « pardons » au nom de l'Islam et de la révolution[1].

M. Ben Bella aurait tenté, *in extremis*, de déjouer l'entreprise des militaires en s'appuyant sur le colonel Tahar Zbiri[2] qu'il avait, contre le gré du ministre de la Défense, nommé il y a environ un an au poste de chef d'État-major général. Celui-ci, connaissant le monolithisme de l'ANP et l'ascendant sur elle du colonel Boumediene, aurait refusé de se désolidariser du corps des officiers.

D'après nos interlocuteurs, la popularité de M. Ben Bella avait un côté provoqué et artificiel. La masse ne se sentait pas solidaire du chef de l'État, qui était probablement le seul à penser qu'il l'« incarnait ». Depuis les désordres de l'été 1962[3], le peuple se sentait séparé du pouvoir qu'il jugeait tenu par une « équipe d'arrivistes ». Le remplacement de celle-ci ne pouvait donc l'émouvoir.

Telles sont les premières réactions enregistrées au ministère des Affaires étrangères[4]. Elles n'ont évidemment qu'une valeur relative.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

[1] Se reporter au télégramme d'Alger n°s 2614 à 2617 du 9 juin 1965, non retenu, annonçant l'élargissement de MM. Ferhat Abbas, Amar Bentoumi, Abderrahmane Fares, Brahim Mezoudi, Ben Redjem (ex-commandant Larbi), Boualem Oussedik.

[2] Par décret du 4 mars 1964, le colonel Zbiri est nommé chef d'État-major général de l'Armée nationale populaire, le 20 avril 1964, élu membre du comité central du FLN et, le 23 avril, membre du bureau politique. En le nommant chef d'État-major général de l'ANP, Ben Bella réussit à contrebalancer l'influence de Boumediene, mais Zbiri risque à son tour de devenir dangereux pour le chef de l'État algérien. En février 1965, Zbiri opère un choix définitif et se range aux côtés de Boumediene.

[3] Concernant les troubles de l'été 1962, voir *D.D.F.*, 1962-II, n°s 5, 33, 83, 196.

[4] Voir la déclaration de M. Bouteflika, ministre des Affaires étrangères, distribuée aux attachés de presse des missions diplomatiques, transmise par le télégramme n° 2813 du 19 juin 1965, non retenu.

287

M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nos 10922 à 10925[1]. *Paris, 19 juin 1965, 21 h. 01.*

Diffusion strictement réservée.

Immédiat.

Je vous transmets ci-dessous le télégramme nos 2808/2812 d'Alger.

Le ministre des Affaires étrangères m'a convoqué ce matin à 9 heures.

Dès le début de notre entretien, M. Bouteflika m'a spontanément donné l'assurance que les changements qui venaient d'intervenir dans le gouvernement de l'Algérie[2] ne modifiaient en rien la politique de coopération avec la France. Bien au contraire, cette politique à laquelle les deux pays trouvaient leur compte, se développera désormais dans une atmosphère clarifiée. « Le dialogue sera plus franc et plus loyal ». Les accords qui nous lient seront strictement respectés. Pour l'avenir, les liens entre nos deux pays seront renforcés « sur la base du respect mutuel, de la non-ingérence et de la morale internationale ».

Le ministre m'a également donné des assurances formelles touchant la sécurité des personnes et des biens des ressortissants français. Les coopérants, en particulier, continueront, m'a-t-il déclaré, d'être entourés d'estime et d'amitié.

Après ces assurances, dont j'ai pris acte, M. Bouteflika m'a précisé qu'il m'avait convoqué avant tout autre en ma double qualité de chargé d'Affaires de France et de représentant du doyen. Il se proposait de convoquer dans la journée d'autres chefs de mission.

Le ministre m'a donné ensuite « quelques explications » sur les événements qui venaient de se dérouler. Ces propos, dont je vous rends compte par télégramme séparé, n'ajoutent pas grand-chose au communiqué diffusé peu après notre conversation et dont il a dû être l'un des rédacteurs.

En conclusion de son exposé, M. Bouteflika m'a précisé que les pouvoirs du chef de l'État étaient désormais assumés par le Conseil de la Révolution[3]. Ce Conseil comprenait notamment les membres du Bureau

[1] Ce télégramme est signé par M. de Limairac, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département.

[2] Dans la nuit du 18 au 19 juin 1965, l'Armée nationale populaire prend le contrôle de la ville d'Alger et investit la résidence de Ben Bella. Ce dernier est contraint à la démission et le colonel Houari Boumediene prend le pouvoir. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 2814 à 2817, 2837 à 2847 et 3014 à 3026, respectivement des 19, 20 et 24 juin 1965, reproduits ci-dessus.

[3] Provisoirement, le Conseil national de la Révolution s'approprie les attributions autrefois dévolues au président de la République et au Comité central du FLN.
Le 5 juillet 1965, le colonel Boumediene annonce la composition du Conseil national de la Révolution et la politique qu'il entend mettre en œuvre.

politique, sauf six. Il m'a cité, parmi les exclus, MM. Hadj Ben Alla, Omar Ben Mahjoub et Nekkache. Le colonel Boumediene avait pris, « dans cette phase transitoire », la tête du gouvernement. La plupart des ministres restaient à leur place.

Tout en admettant que cet événement comportait des implications d'ordre juridique et constitutionnel, mon interlocuteur n'a pas paru s'en préoccuper autrement. Il n'a pas soulevé la question de la reconnaissance du nouveau gouvernement.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

288

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

L'Autriche et la CEE

N. n° 120/CE[1]. *Paris, 19 juin 1965.*

Alors que l'interruption des négociations entre la Communauté économique européenne et le Royaume-Uni[2] mettait un terme aux conversations que les Six avaient, dans le même temps, engagées avec la plupart des pays membres de l'Association européenne de libre-échange[3], l'Autriche seule demanda la poursuite des négociations amorcées.

D'accord pour accueillir favorablement la requête autrichienne, les pays membres de la Communauté cessèrent de l'être dès qu'il fût question de déterminer la nature et la portée de l'accord à conclure. C'est pourquoi il fallut près de deux années de débats pour que, le 2 mars 1965, le Conseil donne mandat à la délégation de la Communauté d'ouvrir les négociations en vue de rechercher s'il serait possible de conclure un accord qui comporterait notamment[4] :

– une véritable union douanière en ce qui concerne les produits industriels ;

– l'octroi de préférences réciproques pour les échanges de produits agricoles ;

[1] Cette note est rédigée par M. François Scheer, secrétaire des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département.

[2] Sur l'ajournement de ces négociations suite à la conférence de presse du général de Gaulle du 14 janvier 1963, voir *D.D.F.*, 1963-I, n°s 35 et 39.

[3] Qui regroupe, outre le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, le Liechtenstein, le Portugal, la Suède et la Suisse. Depuis 1961, la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[4] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra n° 232 du 3 mars 1965, non reproduit.

– une certaine harmonisation des politiques économiques de la Communauté et de l'Autriche en vue d'éviter que le libre jeu de la concurrence ne soit faussé.

*
* *

La négociation entre la Communauté et l'Autriche pose en tout premier lieu des problèmes politiques. Sur le plan économique, en effet, il est avantageux pour l'Autriche de se ménager des possibilités d'exportations accrues dans un marché avec lequel elle fait déjà la moitié de son commerce extérieur ; et pour la Communauté de resserrer ses liens avec ce petit pays prospère qui constitue un débouché non négligeable.

Les difficultés politiques auxquelles se heurtent les négociateurs sont les suivantes :

I. *La neutralité autrichienne*

La loi autrichienne du 26 octobre 1955 qui définit le statut de la neutralité autrichienne comporte un engagement politique et des stipulations militaires. De plus, le traité d'État du 15 mai de la même année[1] interdit à l'Autriche d'entrer en union économique avec la République fédérale d'Allemagne.

Dans ces conditions, il ne pouvait être question pour l'Autriche d'adhérer à la CEE et celle-ci lui a donc offert un régime d'association, régime qui d'une part offre à l'économie autrichienne des avantages économiques considérables, et d'autre part ne porte pas atteinte aux principes et aux objectifs du traité de Rome.

C'est à l'insistance de la France et de l'Allemagne que l'Autriche s'est vue proposer une solution voisine au point de vue économique de celle de l'adhésion, mais respectueuse au point de vue politique des impératifs de la neutralité. Nos autres partenaires dans la Communauté se seraient satisfaits d'un accord moins ambitieux. En contrepartie, nous attendons que Vienne ne tire pas prétexte de cette neutralité pour refuser, comme elle le fait encore à ce stade, à vrai dire peu avancé, des négociations, de prendre des engagements d'une réelle portée, notamment en matière de politique tarifaire et commerciale à l'égard des pays tiers.

À l'égard des pays de l'Est notamment, l'Autriche voudrait conserver sa liberté d'action en matière commerciale pour démontrer d'abord à l'URSS qu'au stade de la négociation, sa neutralité demeure intacte, pour éviter ensuite qu'après la conclusion de l'accord, les pays de l'Est ne saisissent le prétexte d'une diminution de leurs échanges avec l'Autriche pour

[1] Sur la négociation de ce traité, voir *D.D.F.*, 1955-I, à la Table méthodique, les rubriques « Questions européennes » et « Statut de l'Autriche ».

stigmatiser la perte de son indépendance et user à son encontre de représailles. La Communauté ne saurait accepter une telle liberté sans prendre le risque d'ouvrir une brèche importante dans sa protection extérieure : *via* l'Autriche, les produits soviétiques entreraient à bon compte dans le Marché commun.

II. *L'appartenance de l'Autriche à l'Association européenne de libre-échange*

L'Autriche a cru devoir en 1959, en particulier afin de ne pas se trouver isolée entre deux grandes entités commerciales, à caractère préférentiel, adhérer à l'AELE, organisme n'ayant aucun prolongement ou virtualité politique. Elle s'est ainsi engagée à laisser d'ici deux ans les produits industriels des pays de l'AELE entrer librement chez elle.

L'association à la CEE devrait entraîner pour l'Autriche la dénonciation de la Convention de Stockholm créant l'AELE, sinon les produits des pays membres de cette organisation pourraient également entrer librement dans la CEE. Ce serait pour les autres membres de l'AELE une façon d'entrer dans le Marché commun à peu de frais. Les Autrichiens en sont bien conscients, mais placés devant un choix qu'ils préféreraient éluder, ils n'ont pas encore pris nettement position. Ils savent, mais ne l'ont pas encore dit clairement, qu'ils devront quitter l'AELE ; c'est en tout cas pour nous une condition à la conclusion de l'accord.

*
* *

Les négociations entre la Communauté et l'Autriche sont en cours depuis deux mois ; elles seront certainement longues. Il est apparu au cours des dernières semaines que deux problèmes de caractère économique causaient des difficultés aux négociateurs, problèmes que le Chancelier pourrait aborder au cours de ses conversations à Paris[1].

Il s'agit tout d'abord de l'harmonisation des politiques agricoles. La Communauté ne l'estime pas, pour sa part, opportune dès l'entrée en vigueur de l'accord, notamment parce qu'une participation à l'élaboration de la politique agricole commune, déjà suffisamment complexe en soi, rendrait l'établissement de celle-ci plus malaisée encore. Elle propose donc simplement l'octroi de préférences – essentiellement douanières – réciproques.

La délégation autrichienne estime cette proposition insuffisante si elle n'est pas assortie d'un engagement de la Communauté de réaliser l'harmonisation des politiques agricoles à une échéance déterminée. Compte tenu de l'incertitude qui pèse sur l'achèvement de sa politique agricole,

[1] Elles ont lieu du 30 juin au 2 juillet 1965.

la Communauté ne peut prendre aucun engagement ferme dans ce domaine ; tout au plus peut-elle envisager de réexaminer ultérieurement ce problème.

Par ailleurs, l'Autriche demande à la Communauté d'abaisser ses droits de douane plus vite qu'elle ne le fera elle-même à l'égard de la Communauté. S'il n'est pas question de prendre cette demande en considération à ce stade des négociations, peut-être pourra-t-on le faire ultérieurement si l'Autriche, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, entre elle-même dans la voie des concessions.

*
* *

Nous avons tout au long des discussions qui ont eu lieu d'abord avec nos partenaires de la Communauté, puis depuis avril de cette année avec les Autrichiens eux-mêmes, fait preuve du désir de voir la Communauté conclure un accord très large avec l'Autriche. Nous n'avons cessé, aux côtés de l'Allemagne, de soutenir la candidature autrichienne. Les autorités de Vienne ne nous ont pas toujours facilité la tâche, les membres des deux partis du gouvernement de coalition[1] ayant pris, notamment en ce qui concerne l'appartenance de l'Autriche à l'AELE, des attitudes divergentes, voire contradictoires. Les avocats de l'Autriche à Bruxelles sont ainsi placés dans une situation souvent incommode.

(Coopération économique, 1959-1966).

289

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État aux Affaires algériennes.

T. nos 2837 à 2847. *Alger, 20 juin 1965.*
Priorité.

(*Reçu :* 6 h. 45).

Il était écrit que l'Algérie nouvelle verrait s'affronter les deux forces issues de sa révolution : Ben Bella[2], le militant devenu homme d'État dont l'habileté manœuvrière avait éliminé ses anciens compagnons mais qui, dans la solitude du pouvoir, prétendait garder – et gardait dans une large

[1] Le parti socialiste (*Sozialistische Partei Österreichs* : SPÖ) et le parti populiste (*Österreichische Volkspartei* : ÖVP).

[2] Se reporter au portrait de Ben Bella tracé par l'ambassadeur de France en Algérie, à l'époque M. Jeanneney, reproduit dans *D.D.F.*, 1962-II, n° 81. À compléter par la dépêche d'Alger n° 2654/AP du 24 avril 1963, non retenue, sous-titrée *Régime présidentiel*.

mesure – la confiance du peuple et, d'autre part, l'armée[1] qui, s'organisant sous l'autorité froide du colonel Boumediene, sentait ses ambitions croître à la mesure de ses moyens. Il était également probable que l'Algérie traverserait tôt ou tard, à l'image des pays du Proche-Orient, une phase militaire de plus ou moins longue durée. À plusieurs reprises et notamment lorsque l'an dernier le colonel Boumediene s'étant rendu indispensable en réprimant la rébellion du colonel Chaabani[2], on avait pu croire l'heure venue de cet affrontement. Plus récemment, il avait semblé au contraire que les rapports de la présidence et de l'armée se consolidaient et que la répugnance du colonel Boumediene à s'engager dans l'aventure politique l'emportait.

Aussi bien, si l'événement était prévisible, la date à laquelle il s'est produit a pu surprendre. Elle a surpris assurément la population : certains ont d'abord cru que le déploiement des blindés n'était que figuration dans le film actuellement tourné sur la bataille d'Alger[3]. Elle a surpris les fonctionnaires dont le désarroi est évident, les ambassades étrangères et les services spéciaux. Pour notre part, nous ne disposions d'autres indices que les dissensions sérieuses apparues au sein du comité central[4] et du bureau politique dont il vous a été rendu compte, et de ces rumeurs auxquelles il est facile après coup d'attribuer de l'importance mais dont le volume n'excédait pas celui que nous enregistrons périodiquement depuis trois ans. Les ambassades de l'URSS et de la RAU[5] déclarent avoir été pareillement prises au dépourvu par un événement qui semble les inquiéter, si j'en crois les confidences recueillies par un des mes collaborateurs. Le caractère improvisé du coup de force apparaît dans le premier comportement de l'équipe au pouvoir, par exemple, dans la lenteur de la rédaction du communiqué diffusé en fin de matinée.

C'est qu'en fait les militaires se sont vus contraints d'agir sous peine d'être éliminés des postes clefs qu'ils détenaient et noyés dans la vague de réconciliation nationale et les succès de prestige que Ben Bella s'apprêtait

[1] Concernant l'armée nationale populaire, sa montée en puissance, et le désaccord entre armée et pouvoir, se reporter à *D.D.F.*, 1964-I, n° 250.

[2] Le 30 juin 1964, le colonel Chaabani entre en rébellion ouverte contre le gouvernement de son fief de Biskra ; il est arrêté le 8 juillet et passé par les armes le 3 septembre 1964. Voir le télégramme d'Alger n°s 5447 à 5449 du 3 septembre 1964, non retenu.

[3] *La Bataille d'Alger*, co-production italo-algérienne, est une réalisation de Gillo Pontecorvo. Film tourné sur les lieux de l'action, il reconstitue la bataille d'Alger à travers l'histoire d'Ali La Pointe, chef FLN. Lion d'or au Festival de Venise en 1966, ce film est violemment critiqué par la droite française, qui l'accuse de parti pris pour le FLN.

[4] Se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 2696 à 2698 et 2726 à 2729, respectivement des 14 et 15 juin 1965, non reproduits.

[5] Les réactions de la République arabe unie (RAU), des États-Unis, du gouvernement marocain, sont rapportées dans les télégrammes d'Alger n°s 296 à 12964, 2981 à 2983, 2992 à 2995, respectivement des 22 et 23 juin 1965, non retenus. À compléter par les télégrammes de Washington n°s 3387 à 3393 et 3400 à 3401, des 21 et 22 juin, non reproduits. L'expectative témoignée par Moscou est soulignée dans les télégrammes n°s 2067, 2093 à 2095, 2109 à 2111, des 21, 24 et 26 juin 1965, non retenus.

à recueillir. M. Bouteflika ne l'a pas caché ce matin à M. Dauge[1] : c'est en réalité Ben Bella lui-même qui a donné le signal.

Deux récentes initiatives du président ont joué le rôle de catalyseurs : d'abord sa décision d'éliminer M. Bouteflika. En vous l'annonçant[2], j'indiquais que seule une puissante intervention du colonel Boumediene pouvait sauver le ministre des Affaires étrangères. Elle s'est produite en effet, d'une manière particulièrement pesante. Ensuite, l'offre faite au colonel Tahar Zbiri de prendre éventuellement la place du colonel Boumediene : on sait que le chef d'État-major s'empressa d'en informer son supérieur hiérarchique.

Dans quelle mesure des influences extérieures ont-elles pu précipiter les choses ? Comme je l'ai déjà indiqué, chacun proteste qu'il n'y est pour rien, mais les liens étroits établis entre l'armée algérienne et l'Union soviétique conduisent à poser la question[3]. Le style du communiqué rappelle de très près l'anathème lancé contre M. Khrouchtchev, et l'on peut penser que les Soviétiques, bien qu'ils s'en défendent, avaient quelque intérêt à brouiller les cartes à la veille de la conférence afro-asiatique. Je note cependant que certains éléments du bureau politique, connus pour leurs affinités avec le communisme, tels que Zahouane, Hadj Ben Alla et Omar Ben Mahjoub, ont été rejetés par le Conseil de la Révolution[4]. L'on a remarqué aussi que le quotidien communisant *Alger républicain* n'a pas paru ce matin. Cette semaine encore, l'un des proches collaborateurs du colonel Boumediene évoquait devant notre attaché militaire la possibilité d'échanger avec nous des renseignements sur les activités communistes. Je relève enfin, dans le communiqué du Conseil de la Révolution, l'hommage rendu à la tradition islamique, qui est en Algérie l'argument habituel des adversaires du marxisme. Quant aux Égyptiens, s'il est vrai que certaines prétentions de Ben Bella aient pu porter ombrage au colonel Nasser, je doute qu'ils aient eu la volonté et les moyens de jeter maintenant le trouble en Algérie. Au reste, leurs représentants à Alger rappellent que Nasser et Ben Bella étaient liés

[1] Voir le télégramme d'Alger n°s 2808 à 2812 du 19 juin, non publié. À compléter par le télégramme d'Alger n°s 2855 à 2865 du 20 juin 1965, non retenu, relatant l'audience accordée par M. Bouteflika à l'ambassadeur de France.

[2] Début juin, le président Ben Bella décide de procéder à un remaniement ministériel, qui éliminerait la plupart des ministres favorables au clan des militaires, dont M. Bouteflika. Voir ci-dessus le télégramme d'Alger n°s 2689 à 2692, du 13 juin 1965.

[3] Le colonel Boumediene se rend à Moscou le 23 avril 1965, à la tête d'une délégation gouvernementale dont font partie MM. Cherif Belkacem et Medeghri. À son arrivée à Moscou, il est accueilli par M. Cyril Mazourov et le maréchal Rodion Malinovski. Le 28 avril, il est reçu par Léonid Brejnev, Premier secrétaire du PCUS, en présence des généraux Sidorovitch, spécialiste des chars, et Dagaev, spécialiste de l'aviation. Le 10 mai, Boumediene signe avec le maréchal Malinovski un accord de coopération technique entre l'Algérie et l'URSS.

[4] Le Conseil national de la Révolution, au lendemain du coup d'État, comprend les membres du bureau politique du FLN sauf six. Dans cette phase transitoire, le colonel Boumediene prend la tête du gouvernement. La plupart des ministres restent en place. Le Conseil national de la Révolution n'est réellement constitué que le 5 juillet. Voir les télégrammes d'Alger n°s 2808 à 2812 et 3275 à 3277, respectivement des 19 juin et 5 juillet 1965, non publiés.

d'amitié et que la chaleur de l'accueil que Le Caire réservait habituellement au colonel Boumediene s'adressait au vice-président du gouvernement algérien.

Le nouveau régime est actuellement trop occupé à s'organiser lui-même pour que nous puissions prendre avec ses dirigeants d'utiles contacts. Notre attaché militaire s'y emploie néanmoins avec ses interlocuteurs habituels[1] : c'est à leur entremise qu'est dû le prompt rétablissement de notre liaison télégraphique.

Je demanderai dès demain audience à M. Bouteflika[2].

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

290

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2042 à 2054. *Moscou, 20 juin 1965.*

(*Reçu :* le 21, 11 h. 03).

L'attitude soviétique vis-à-vis des États-Unis, observée dans la perspective des six derniers mois, fait apparaître un contraste entre les prises de position officielles et la pratique quotidienne des relations.

1. La presse soviétique consacre une place chaque jour un peu plus large à dénoncer, sur un ton chaque jour un peu plus vif, les méfaits et les dangers de la politique américaine : agression au Vietnam avec ses bombardements « barbares », intervention à Saint-Domingue dont le peuple est livré à un véritable « génocide » de la part des éléments réactionnaires, complicité avec les « revanchards » allemands en Europe, avec les « impérialistes » britanniques en Malaisie comme au Proche-Orient, efforts en vue de faire obstacle à l'unité africaine, sabotage de toutes les négociations sur le désarmement, manœuvres en vue de paralyser l'ONU, etc.

Ces attaques se font progressivement plus précises : lancées d'abord cotre les éléments « ultras » et « bellicistes » des Etats-Unis, puis contre les « dirigeants américains » en général et ceux du Pentagone en particulier, elles visent aujourd'hui non seulement le « gouvernement américain » mais nommément les plus importants de ses membres – McNamara,

[1] Le colonel Pichon. Voir les télégrammes d'Alger nos 2968 à 2972 et 3027 à 3029 des 22 et 24 juin 1965, non retenus.

[2] Se reporter au télégramme d'Alger nos 2855 à 2865 du 20 juin 1965, non publié.

Rusk, … – et si le président Johnson lui-même reste encore assez rarement cité, la Maison Blanche est depuis quelque temps mise en cause avec une fréquence croissante.

En même temps, les dirigeants soviétiques tiennent publiquement à l'égard des États-Unis des propos très rudes, multiplient les avertissements suivant lesquels la coexistence pacifique est incompatible avec la présente politique de Washington, mentionnent en toutes occasion, sans d'ailleurs entrer dans les précisions, l'assistance soviétique au Nord-Vietnam et affirment leur détermination de donner à tout pays socialiste frère, qui serait attaqué par les Etats-Unis ou leurs alliés, toute l'aide dont celui-ci pourrait avoir besoin pour sa défense.

2. En dépit de ces manifestations convergentes d'hostilité, on ne voit guère ici, jusqu'à présent, de signes concrets d'une détérioration profonde des rapports de fait entre les deux pays, ni d'animosité réelle à l'égard des États-Unis.

Les échanges culturels se sont jusqu'à présent poursuivis au rythme assez élevé prévu par les accords bilatéraux et ce n'est que depuis peu qu'on note, m'a dit le chargé d'Affaires américain[1], une tendance, du côté soviétique, à réduire les déplacements à destination des USA, en dehors du cadre des échanges convenus. On constate que les artistes américains, en tournée ici, jouissent d'une grande faveur du public, et d'autre part, on semble désireux, non seulement d'entretenir, mais de développer les contacts techniques avec les milieux scientifiques et industriels d'Outre-Atlantique. Le vice-président du comité d'État soviétique pour les découvertes et inventions l'a confirmé en termes non équivoques il y a quelques jours au cours d'une conférence à New York.

D'une manière plus générale, les échanges commerciaux et rapports d'affaires, s'ils n'ont pas connu le développement que l'on avait naguère semblé souhaiter de part et d'autre, demeurent toujours nombreux, tout comme reste inchangé le bon accueil trouvé en URSS par les nombreux touristes américains.

Enfin, nos collègues américains déclarent ne pas rencontrer, sur le plan diplomatique, de difficultés particulières dans leurs rapports de routine avec leurs interlocuteurs soviétiques (mises à part les accusations d'espionnage récemment lancées contre certains membres de l'ambassade des États-Unis – mon télégramme n° 1676 et ma dépêche n° 800/EU – qui ne sont, semble-t-il, qu'incidentes)[2].

[1] M. Mc Bride.

[2] Dans le télégramme de Moscou n°s 1674 à 1676 du 16 mai 1965, non reproduit, l'ambassade signale l'expulsion d'un attaché culturel américain, accusé de diffuser de la propagande anti-soviétique auprès des étudiants africains à Moscou. Quant à la dépêche n° 800/EU, du 2 juin 1965, également non reprise, sur *Les attaques d'un journal soviétique contre des membres de l'ambassade des États-Unis*, elle fait état du dernier numéro de *Nedelya*, supplément hebdomadaire des *Izvestia*, qui contient un article exceptionnellement violent contre deux membres de l'ambassade des États-Unis à Moscou, soupçonnés d'exercer des activités dans les milieux afri-

Sans doute n'y a-t-il plus d'échanges de vues directs entre l'ambassadeur[1] et les hautes autorités soviétiques depuis plusieurs mois, mais il n'est pas interdit de penser que les contacts se poursuivent indirectement par l'intermédiaire de certaines personnalités américaines en voyage privé. (Je pense moins à M. Cyrus Eaton, qui n'a en aucune façon l'oreille du gouvernement de Washington, qu'à M. Salinger qui était à Moscou il y a quelques semaines, ou qu'à M. Kennan qui y est attendu incessamment).

Aussi cherche-t-on à la fois ici à se poser en adversaire déterminé de la politique américaine et à éviter de couper les ponts avec les Etats-Unis. Il apparaît cependant à divers signes – et le retour de M. Dobrynine à Moscou pour consultations suivies d'un long congé, signalé par M. Alphand en est un – que cette attitude devient chaque jour plus difficile à tenir, au fur et à mesure que Washington s'engage plus avant en Asie du Sud-Est et que Pékin, de son côté accentue ses attaques contre la « collusion » soviétique avec l'impérialisme américain.

Il est dans l'ordre des choses que la tendance hostile de la politique soviétique gagne du terrain sur le souci d'éviter un affrontement direct avec les États-Unis et l'on ne peut se défendre du sentiment que, dans les présentes circonstances, tout incident direct, même fortuit, dans les relations entre les deux pays pourrait avoir de graves conséquences.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

291

M. Baudet, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2055 à 2066. *Moscou, 21 juin 1965.*

(*Reçu :* 11 h. 29).

Je me réfère à mon télégramme n° 2033[2].

Ainsi, le PCUS s'est finalement décidé à sortir du silence que, depuis l'éviction de Khrouchtchev, il n'a cessé d'observer devant les diatribes de plus en plus violentes de Pékin (à deux exceptions près, presque furtives : cains de la capitale soviétique. L'attaque lancée contre le deuxième secrétaire apparaît comme la suite de l'affaire de l'attaché culturel. Concernant le conseiller politique, Malcolm Toon, les accusations le visant sont de peu d'importance car ce diplomate est sur le départ. En fait, il paraît s'agir d'une mesure de représailles à la suite de la décision du gouvernement américain de déclarer *persona non grata* son homologue à l'ambassade d'URSS à Washington.

[1] M. Foy D. Kohler, ambassadeur des États-Unis à Moscou depuis le 20 août 1962.

[2] Dans ce télégramme n°s 2033 à 2041 du 20 juin 1965, non reproduit, l'ambassade commente un long éditorial de la *Pravda* relatif aux divergences sino-soviétiques, critiquant l'attitude du parti communiste chinois et justifiant celle du parti communiste de l'Union soviétique.

à propos de la provocation des étudiants chinois vis-à-vis de la police moscovite au début de mars dernier et récemment du réquisitoire de Peng Chen à Djakarta). Il l'a fait par la voie autorisée de son organe officiel, en termes soigneusement mesurés, sans chercher, comme l'avait fait Khrouchtchev, à envenimer la querelle et à retourner les coups. Il l'a fait ouvertement, amplement, au nom des principes mêmes qu'invoque le PCC, c'est-à-dire de l'unité d'action des partis communistes et ouvriers pour la libération des peuples de l'emprise capitaliste, pour la défense commune contre l'impérialisme américain, pour le triomphe final du socialisme.

Ce nouvel appel à l'unité est à la fois large et souple. Ce n'est pas le claquement de fouet du maître irrité. Ce n'est pas non plus le sarcasme du rival. C'est plutôt le conseil de l'ancien, riche d'expérience et sûr de son œuvre qui, morigénant sans acrimonie le cercle de famille, est prêt à tolérer bien des pêchés de jeunesse et bien des écarts de conduite, pourvu que chacun se rende pour l'essentiel, à l'appel de la raison.

Le PCUS ne renie rien, bien entendu, du cheminement qu'il a suivi depuis le 20e congrès[1] jusqu'au plénum d'octobre dernier et à la conférence des partis du 15 décembre. Mais il évite d'accuser le PCC sur le plan doctrinaire et se contente de déplorer l'obstacle qu'il constitue à l'union des partis frères. Si Moscou daigne justifier ses comportements à propos du conflit du Vietnam, s'il donne sa ligne en exemple comme celle qui devrait être suivie par tous les États socialistes, c'est précisément pour exalter l'importance du soutien qui doit être apporté aux mouvements de libération nationale. À en croire l'éditorialiste de la *Pravda*, l'idéologie marxiste-léniniste est devenue si puissante de nos jours, elle inspire un ensemble d'États d'un potentiel humain, économique et militaire si élevé, elle jouit de telles sympathies dans le monde et jusque chez « l'ennemi », qu'il suffirait d'un accord entre tous ses éléments pour que sa marée submerge l'impérialisme américain, quelque menaçant qu'il se montre, sans qu'il soit besoin pour autant de déchaîner la guerre. Telle est la signification profonde qu'il donne du principe de la coexistence pacifique.

Une double question vient à l'esprit devant cet appel à l'union des forces communistes, plus particulièrement adressé, semble-t-il, à la Chine : pourquoi a-t-il été lancé et qu'en attend le PCUS ?

Il y a plusieurs réponses possibles, plus ou moins hypothétiques.

J'écarte la première qui vienne à l'esprit, celle qui voudrait que Moscou ait un quelconque espoir d'apaiser Pékin. Les dirigeants soviétiques ne sont pas si naïfs. Par contre, on peut penser qu'à la longue, il a paru nécessaire au Kremlin, vis-à-vis des partis frères et du Tiers Monde, de se justifier des accusations de plus en plus insultantes de déviationnisme et de trahison dirigées contre lui par Pékin, à un moment où la violence chinoise commence à indisposer bien des États non alignés de l'Asie, de l'Afrique et de

[1] Lors du XXe Congrès du PCUS en 1956, Nikita Khrouchtchev dénonce les abus et les erreurs de Staline.

l'Amérique latine. Les vues larges, confiantes, presque sereines qui tombent du haut de la puissance soviétique peuvent notamment rallier bien des sympathies dans ces pays. L'approche de la conférence afro-asiatique[1] (à supposer que les événements d'Alger ne la retardent pas) et la perspective d'une confrontation entre thèses chinoises et soviétiques tendrait à donner du corps à cette interprétation, de même que la présence ici du maréchal Tito[2], qui s'est montré très proche des vues soviétiques au cours de ses visites en Tchécoslovaquie et en DDR et sur l'influence de qui on compte certainement auprès des pays afro-asiatiques.

D'autre part, ce n'est certainement pas sans une grande inquiétude que l'on constate ici l'apparente assurance avec laquelle le gouvernement américain développe sa politique d'*endiguement* par la force des progrès du communisme dans le monde. Non pas qu'on craigne que cette politique ne réussisse. Mais on redoute qu'elle ne mène à une escalade fatale à la paix du monde. En affirmant hautement leur détermination de faire cause commune partout et toujours avec les mouvements de libération nationale – ce qui représente d'ailleurs un certain infléchissement vers les thèses chinoises – les dirigeants du PCUS entendent peut-être adresser, par-delà le monde communiste, un nouvel avertissement à Washington et lui signifier que, si attachés qu'ils soient à la paix, ils ne s'inclineront pas devant la force, dussent-ils eux-mêmes recourir à la force.

(Collection des télégrammes, Moscou, 1965).

292

M. Gorse, Ambassadeur de France à Alger,
à M. de Broglie, Secrétaire d'État aux Affaires algériennes.

T. n°s 2872 à 2877[3]. *Alger, 21 juin 1965.*

Priorité. Réservé.

(*Reçu :* 16 h. 07).

M. Boumaza m'a convoqué ce matin. Il tenait à me confirmer personnellement tout ce qui m'avait été dit par le ministre des Affaires étrangères sur la continuité de la politique algérienne en matière d'hydrocarbures. Les « options » de l'Algérie étaient inchangées[4]. La négociation qui arrivait à son terme « n'était pas l'œuvre d'un homme mais celle d'une

[1] La conférence des pays afro-asiatiques, normalement prévue à Alger en mars 1965, est finalement repoussée *sine die* par l'Algérie, après que cette dernière a demandé son report à la fin mai puis au 29 juin et enfin au 3 novembre.

[2] Le maréchal Tito effectue une visite en URSS du 18 juin au 1er juillet 1965.

[3] *Note marginale* : Communiquer : Finances, Industrie, M. Wormser.

[4] Se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 2808 à 2812, 2851, 2889 à 2890, des 19 et 20 et 21 juin 1965, non retenus.

équipe ». Elle continuerait à se dérouler sous l'autorité du ministre de l'Industrie, demeuré à son poste. Composée des mêmes hommes qu'auparavant, la délégation algérienne était animée du désir d'aboutir dans les délais les plus courts.

Le ministre m'a suggéré lui-même de le déclarer aux journalistes en quittant son bureau, afin de rassurer les milieux français qui auraient pu concevoir quelque inquiétude.

Mon interlocuteur m'a laissé entendre qu'il considère l'accord sur les hydrocarbures comme pratiquement conclu : il ne reste plus guère selon lui qu'a procéder « à la toilette des textes »[1].

J'ai profité de cette conversation pour interroger M. Boumaza sur l'évolution de la situation en Algérie.

Je n'avais guère besoin de beaucoup le solliciter pour qu'il m'expose à son tour les raisons de l'élimination de Ben Bella. Il l'a fait avec une passion presque comparable à celle de M. Bouteflika, mais peut-être d'autant plus vive qu'il lui faut se justifier, à ses propres yeux, d'avoir si spectaculairement « lâché » son ancien chef.

« On dit quelque fois dans la presse française, m'a dit M. Boumaza, que le général de Gaulle exerce un pouvoir personnel. Mais cela est tempéré en France par des institutions et par la haute moralité du chef de l'État. Nous n'avions ici rien de tel ». La coopération franco-algérienne ? Ce n'était pas l'œuvre de Ben Bella, car elle était voulue par l'Algérie toute entière. « Ben Bella la prônait un jour et le lendemain s'en détournait ». Aussi bien la France apprécierait-elle, à l'usage, les changements intervenus. Comme l'avait fait hier son collègue des Affaires étrangères, M. Boumaza a mis l'accent sur le caractère « sérieux » du nouveau régime.

Rappelant au ministre nos précédentes conversations et notamment celle du 10 mai[2], j'ai de nouveau marqué l'intérêt que nous portions à ce que fût plus clairement définie la politique économique de l'Algérie. Le texte même de la proclamation du Conseil de la Révolution me donnait un espoir[3].

M. Boumaza m'a répondu qu'il avait procédé, au sein du comité central, à une vive critique des « désordres de l'économie algérienne » et que cela avait contribué à la précipitation des événements. Je rappelle qu'en effet, lors de l'entretien auquel je me réfère (mon télégramme n° 2186)[4],

[1] Les négociations pétrolières reprennent à Alger le 23 juin. Voir le télégramme d'Alger n° 2878 du 21 juin 1965, non reproduit.

[2] Le télégramme n° 2183 du 11 mai 1965, non publié, fait part de l'entretien entre M. Boumaza, ministre de l'Économie nationale, et l'ambassadeur de France, portant sur la politique générale du gouvernement algérien à l'égard des entreprises françaises.

[3] Le colonel Boumediene publie le 19 juin une déclaration au nom du Conseil de la Révolution, dénonçant *« la mauvaise gestion du patrimoine national »*, assurant que *« les acquis de la révolution sont inaliénables »*.

[4] Le télégramme n°s 2186 à 2193 du 11 mai 1965, non retenu, porte sur la politique du gouvernement algérien dans le domaine industriel, notamment au sujet des nouvelles spoliations intervenues au cours des dernières semaines.

M. Boumaza, répondant à mes observations, m'avait fait part de son intention d'amener le parti à prendre clairement position sur les questions économiques.

J'ai aussitôt demandé à mon interlocuteur quelle mesure le nouveau gouvernement envisageait de prendre pour redresser la situation. Comme je m'y attendais un peu, M. Boumaza m'a demandé de lui laisser quelques délais.

Le souvenir des propos très semblables que m'avait tenus M. Boumaza lorsqu'il s'était installé, il y a de cela près de deux ans, au ministère de l'Économie nationale[1] m'amène à tempérer l'optimisme qu'autoriserait une telle conversation.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

293

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3384 à 3386. *Washington, 21 juin 1965.*

(*Reçu :* le 22, 1 h. 30).

La presse américaine donne une large publicité à l'audience que le général de Gaulle a accordée le 20 juin au vice-président des États-Unis[2]. Reprenant les déclarations de M. Humphrey à sa sortie du Palais de l'Élysée, elle relève la « grande cordialité » de la conversation et se félicite de cette « amélioration des relations franco-américaines ».

Sans doute, constatent les observateurs, M. Humphrey a-t-il souligné qu'il n'était pas venu à Paris pour négocier. Il n'aurait pas, par exemple, repris à son compte la suggestion du sénateur Mansfield de proposer au général de Gaulle de faire office de médiateur dans la guerre du Vietnam. Mais l'entretien, remarquent-ils, a duré plus de deux heures et il n'est pas possible que les problèmes qui divisent jusqu'à présent la France et les États-Unis n'aient pas été abordés.

Mais plus que le fond des choses, c'est le fait même que le général de Gaulle ait reçu M. Humphrey, malgré le caractère inopiné de sa visite, qui retient généralement l'attention de la presse. Elle y voit un geste de bonne volonté à l'égard des États-Unis, qui s'ajoute au

[1] Dans le gouvernement Ben Bella formé le 18 septembre 1963.

[2] Le compte rendu intégral de l'entretien entre le général de Gaulle et le vice-président des États-Unis, Hubert Humphrey, le dimanche 20 juin 1965, figure dans le dossier *Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1965.*

discours du Premier ministre au Parlement[1], au passage consacré par M. Couve de Murville à l'amitié franco-américaine dans son intervention à l'Assemblée nationale[2], aux déclarations faites par M. Giscard d'Estaing[3] à l'Institut d'études bancaires et financières sur l'insuffisance d'un retour à l'étalon or, ainsi qu'à l'annonce du remboursement anticipé d'une partie de la dette française envers les États-Unis.

Pour la première fois depuis bien longtemps, le ton de la presse est unanimement amical.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

294

M. JACQUES ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE AU CAIRE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 904 à 910. *Le Caire, 21 juin 1965, 11 h. 00.*
Réservé.

(*Reçu :* le 22, 8 h. 58).

Suite à mon télégramme n° 888[4].

De source proche du président de la RAU, des indications me parviennent, qui apportent un élément d'appréciation permettant de tirer quelques conclusions provisoires de l'analyse contenue dans mon télégramme précédent.

Les Égyptiens ont le sentiment d'avoir fait preuve, à propos des différents problèmes qui se sont posés à eux au cours des derniers mois, de modération. Sans doute, cette attitude s'explique-t-elle depuis quelque temps par les difficultés auxquelles ils se heurtent, les deux plus importantes étant les besoins du pays en produits alimentaires, en moyens

[1] Intervention de M. Pompidou, le jeudi 17 juin 1965, devant l'Assemblée nationale. Voir le *Journal officiel*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, n° 48 A.N., vendredi 18 juin 1965, pp. 2207, 2211 et 2212.

[2] Intervention du Ministre des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, le mercredi 16 juin 1965, devant l'Assemblée nationale. Se reporter au *Journal officiel*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, n° 47 A.N., jeudi 17 juin 1965, pp. 2164 à 2168.

[3] Conférence prononcée à la Chambre de Commerce internationale devant les participants à l'Institut d'études bancaires et financières, le mardi 15 juin1965.

[4] Le télégramme nos 888 à 901, en provenance du Caire, daté du 20 juin 1965, non reproduit, constitue une longue considération sur l'orientation nouvelle de la politique étrangère du président Nasser. La RAU essaie de regagner du prestige : visites d'hôtes de marque qui lui permettent de jouer un rôle dans la préparation de la conférence d'Alger (prévue pour le 29 juin). Si l'on relève une attitude contradictoire vis-à-vis d'Israël ou des réfugiés palestiniens, la modération doit l'emporter dans le conflit yéménite et dans ses rapports avec les pays d'Afrique, afin de s'opposer à la Chine et de favoriser les desseins de l'Union soviétique. Les relations sont plus difficiles avec les États-Unis : les enjeux, comme la fourniture des céréales, prennent toute leur importance.

de paiement et en crédits extérieurs d'une part, l'affaire du Yémen[1] et l'[hypothèque] qu'elle représente pour le régime de l'autre. Peut-être aussi s'agit-il de tactique et de tentative pour présenter une politique de façon attrayante à l'étranger.

Il n'en reste pas moins que le président Nasser paraît considérer que son attitude a été dans un passé récent, et est en ce moment, sur les plans inter-arabe, inter-africain et des non-alignés, plutôt mesurée et raisonnable. Il se croyait en droit d'attendre quelque compréhension.

Pour ce qui est plus spécialement de l'Occident, il n'a pas conscience d'avoir travaillé contre ses intérêts. Il escomptait des sympathies qui se manifesteraient de façon concrète. Sans doute a-t-il fait bon marché des répercussions de la crise germano-arabe, dont il regrette d'ailleurs le dénouement et s'efforce de limiter les effets – certains parlent de découragement. Le mot paraît excessif. Tout au moins peut-on dire qu'il y a désillusion généralisée à l'égard de plusieurs pays. En ce qui concerne l'Amérique, elle s'exprime de façon à peine voilée. De même pour la Grande-Bretagne, toujours soupçonnée de desseins hostiles dans de multiples secteurs de la région. Avec notre pays, les relations demeurent bonnes, il est vrai.

Les négociations pour le règlement de notre contentieux[2] se sont poursuivies, avec lenteur mais non sans progrès. Les pourparlers pour l'indemnisation des lycées de la mission laïque viennent de reprendre dans d'assez bonnes conditions. S'il subsiste à certains chapitres des difficultés d'ordre technique, il apparaît que nos partenaires sont désireux d'aboutir rapidement à un ensemble de solutions satisfaisantes pour les deux parties. Leur bon vouloir ne fait pas de doute.

Je n'ai, d'autre part, noté au cours des six mois écoulés aucun propos des dirigeants égyptiens, qui ne se soit référé à l'heureux état des rapports entre les deux pays. Les commentaires de presse défavorables à tel ou tel aspect de notre politique ont été rares. Les contacts de tous ont été amicaux et relativement aisés.

Plusieurs personnalités politiques françaises ont été reçues au Caire au cours de l'hiver. De hauts fonctionnaires, des professeurs, des artistes, des journalistes ont fait d'utiles séjours, tandis que s'y poursuivait de façon satisfaisante l'ensemble de l'action culturelle entreprise par le Département. Je rappelle pour mémoire le succès remporté par la Comédie française.

En matière d'échanges commerciaux, les progrès ont été moindres, bien que non négligeables. Les arrangements intervenus lors de la réunion de

[1] À la suite du coup d'État, qui en septembre 1962 renverse le régime monarchique de Sanaa, remplacé par le régime républicain du général Sallal, M. Nasser intervient dans le conflit yéménite et envoie des troupes soutenir le régime du général Sallal. Voir *D.D.F.*, 1962-II, n° 154.

[2] Il s'agit du contentieux relevant des accords de Zurich. Le 5 novembre 1964 est signé un accord sur les valeurs mobilières égyptianisées.

la commission mixte[1] ont été une étape positive et la visite de la mission des industriels[2], venus sous l'égide du patronat français, aura contribué à préparer les voies à une participation éventuelle de la France au plan de développement économique de l'Égypte.

Ici, cependant, nous ne devons pas nous le dissimuler, les résultats acquis à ce jour sont [loin] de correspondre aux espoirs formulés régulièrement et dont j'ai fait état à plusieurs reprises. Nos interlocuteurs attendaient des décisions plus favorables en matière de fournitures de blé, ainsi que de plus grandes facilités de crédit.

Les appréhensions que j'avais exprimées à Votre Excellence par mon télégramme 1648 du 9 novembre 1964[3], concernant la portée de ces derniers problèmes sur l'avenir de nos relations avec la RAU, risquent dès lors de se justifier. Quelques symptômes me font effectivement craindre que la déception du président Nasser et de son gouvernement s'étende à plus ou moins brève échéance à notre pays.

(Afrique-Levant, République arabe unie, Relations politiques avec la France, 1965).

295

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Relation entre la CEE et les organisations internationales

N. n° 179/CE[4]. *Paris, 22 juin 1965.*

Aux termes de l'article 229 du traité de Rome[5], « la Commission est chargée d'assurer toutes liaisons utiles avec les organes des Nations Unies, de leurs institutions spécialisées et de l'Accord général sur les Tarifs et le

[1] La commission mixte, dont la première réunion a lieu au Caire, est prévue dans l'accord commercial signé au Caire le 10 juillet 1964.

[2] La mission d'industriels français dirigée par M. Emmanuel Mayolle, vice-président du CNPF, est composée de quinze personnes. Elle se déroule du 19 au 28 février 1965 et a pour but d'examiner les programmes et projets de développement industriels figurant au plan quinquennal égyptien.

[3] Dans le télégramme n°s 1648 à 1657, en provenance du Caire, daté du 9 novembre 1964, non reproduit, l'ambassadeur de France expose les raisons pour lesquelles il estime le moment favorable pour répondre aux gestes du gouvernement égyptien et affirmer notre intérêt pour un pays dont le rôle est croissant et dans lequel nous avons beaucoup œuvré. La RAU multiplie les manifestations de bon vouloir (lors de la visite à Paris du président du Conseil israélien) ; dans le domaine culturel, de nombreux progrès sont réalisés (le centre culturel français, les demandes de professeurs français), sans oublier l'indemnisation des porteurs français d'actions des établissements nationalisés à la suite de la crise de Suez.

[4] Cette note, rédigée par M. André Jouanin, conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département, est destinée au service juridique du Département.

[5] Du 25 mars 1957, instituant la Communauté économique européenne.

Commerce. Elle assure en outre toutes les liaisons opportunes avec toutes les organisations internationales ».

S'appuyant sur ce texte, la Commission de la Communauté économique européenne estime qu'elle a reçu du traité, pour les relations à établir avec les organisations internationales, des responsabilités qui lui sont propres et qu'elle est fondée à apprécier seule l'opportunité des actions qu'elle entreprend dans ce domaine.

Dans la pratique, la Commission se comporte comme si elle détenait, en vertu du traité, un pouvoir de décision, en fonction duquel il lui serait possible de définir les modalités des relations de la CEE avec les organisations internationales et réciproquement.

En septembre 1964, par exemple, un échange de lettres a eu lieu entre M. Rey, membre de la Commission de Bruxelles, et le directeur général de l'UNESCO[1] au sujet des modalités de la coopération à établir entre la Commission et l'UNESCO, sans que le Conseil de la CEE ait été invité à fournir un avis, ni même informé des contacts pris entre la Commission et l'UNESCO.

Plus récemment, en avril 1965, la Commission, sans consultation préalable des États membres, a procédé à un échange de lettres avec le secrétaire général du traité d'Intégration économique centre-américaine[2] ayant trait à l'établissement de relations entre la Commission et cette organisation et a donné son accord à l'installation d'un bureau de liaison à Bruxelles par le secrétariat permanent du traité général de l'Intégration centre-américaine[3].

Les dangers de telles initiatives apparaissent lorsque, comme dans l'affaire évoquée ci-dessus, l'installation d'un bureau de liaison semble bien constituer la première étape vers l'instauration d'une mission diplomatique, ainsi qu'il ressort de la lettre du secrétariat permanent du traité général de l'Intégration centre-américaine. Car, en donnant son accord à la création de ce bureau et en s'engageant à appuyer la demande du chef de ce bureau auprès des autorités belges en vue d'obtenir les facilités réservées ordinairement aux missions diplomatiques, la Commission préjugeait déjà l'instauration d'une telle mission.

Ainsi, loin de se limiter aux tâches que lui a confiées le traité et qui ne peuvent se concevoir qu'en collaboration étroite avec le Conseil, la Commission agit de façon indépendante et exerce dans maintes

[1] René Maheu.

[2] En fait, cet échange de lettres entre la Commission et le Dr Pedro Abelardo Delgado a lieu le 21 août 1964 et le 11 février 1965. Ces missives figurent en annexe dans le document du Conseil de la CEE R/181/65 (COMER17), Bruxelles, 25 février 1965, non reproduit. C'est le 9 avril 1965 que le Comité des représentants permanents examine la question ; voir à ce sujet le télex de Bruxelles-Delfra COOPECO, n° 320, COMICECA n° 489 du 9 avril 1965, non reproduit.

[3] Le traité général d'intégration économique centraméricaine (SIECA) est signé à Managua le 13 décembre 1960 par le Guatemala, le Salvador, le Nicaragua et le Honduras.

circonstances un pouvoir de légation actif et passif qui paraîtrait normalement réservé au seul Conseil des ministres.

La répétition de tels faits, la passivité de nos partenaires vis-à-vis des initiatives de la Commission, ont amené notre représentation permanente à demander que soit étudié de manière approfondie le problème des relations de la CEE avec les organisations internationales. Il est cependant clair qu'un débat de ce genre ne peut être fructueux que si nos représentants disposent d'une étude juridique sérieuse des dispositions du traité de Rome en la matière et notamment de l'article 229.

C'est la raison pour laquelle le service de Coopération économique serait reconnaissant au service juridique des éléments qui pourraient lui être fournis en vue des discussions qui auront lieu à ce sujet à Bruxelles.

(DE-CE, 1961-1966).

296

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Les relations politiques franco-tchécoslovaques

N.[1] *Paris, 22 juin 1965.*

La Tchécoslovaquie a pris en 1964 la décision de détendre et d'améliorer ses rapports avec la France.

La fin de la guerre d'Algérie, l'apurement d'un contentieux qui hypothéquait assez lourdement la reprise des rapports (affaire du *Lidice* notamment), certaines prises de position françaises en matière de politique étrangère, l'intérêt marqué à l'égard de la France par d'autres démocraties populaires, l'évolution interne du régime tchécoslovaque et son désir de moderniser son économie, semblent avoir été parmi les principales raisons de ce changement d'attitude, qui s'est manifesté récemment de façon plus nette encore[2].

La visite de M. Joxe à Prague traduit l'amélioration observée dans les rapports entre la France et la Tchécoslovaquie, et marquée par la

[1] Cette note est rédigée à l'occasion du voyage officiel de M. Joxe, ministre d'État, en République tchécoslovaque du 28 au 30 juin 1965. À compléter par les deux notes émanant de la même sous-direction au Département, datées toutes deux du 16 juin 1965, intitulées : *La Tchécoslovaquie*, I – *Politique intérieure* et II – *Politique extérieure*.

[2] Le protocole concernant le règlement du contentieux financier franco-tchécoslovaque est signé à Paris le 16 janvier 1964. Les négociations commerciales entre la France et la Tchécoslovaquie s'ouvrent à Prague fin mai 1965 et l'accord de coopération scientifique et technique est paraphé le 14 juin 1965. Voir le télégramme de Prague n°s 475 à 478 du 29 mai 1965, ainsi que la note du 17 juin 1965 sur cet accord. Ces documents ne sont pas reproduits.

reprise d'échanges de visites de personnalités politiques, économiques ou culturelles[1].

*
* *

Plusieurs symptômes ont témoigné, au cours des deux dernières années, du désir de Prague de détendre les rapports avec la France et de reprendre des relations pratiquement interrompues depuis février 1948.

1) Depuis les mois d'avril et mai 1964 surtout, la presse semble avoir adopté une attitude différente à l'égard de la France. Sans encore faire preuve d'une réelle objectivité, elle a dans quelques articles approuvé certains aspects de la politique étrangère française. Elle a en tout cas perdu une part de sa malveillance systématique[2].

2) Les cérémonies commémorant le vingtième anniversaire du soulèvement national slovaque du 29 août 1944 ont été l'occasion pour les commentateurs, mais principalement pour la population slovaque elle-même, de souligner et de louer la participation des partisans français. Invité à cette occasion par le président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque[3], M. Baudis, député, président du Groupe d'amitié parlementaire France-Tchécoslovaquie, a été accueilli et traité avec une cordialité marquée[4].

3) Aussi bien la presse que de nombreuses personnalités politiques ont accueilli favorablement diverses initiatives du général de Gaulle, et

[1] La visite de M. Vaclav David, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, à Paris, les 26 et 27 novembre 1964. Voir le compte rendu des entretiens entre les deux ministres des Affaires étrangères dans *D.D.F.*, 1964-II, n° 203. M. Cisar, ministre tchécoslovaque de l'Éducation et de la Culture, se rend à Paris, puis à Bourges et à Dijon du 15 au 22 mars 1965. Séjour d'une semaine en Tchécoslovaquie, du 8 au 15 mai 1965, de M. Francis Perrin, haut-commissaire à l'Énergie atomique, sur l'invitation de M. Jan Neumann, président de la commission tchécoslovaque de l'Énergie atomique qui lui a rendu visite en juin 1964. Enfin, M. Jan Piller, vice-président du Conseil, accompagné de quatre hauts fonctionnaires, arrive en France où il doit séjourner jusqu'au début de juin et visiter des entreprises industrielles. M. Piller s'intéresse particulièrement aux questions énergétiques ; de plus, il préside la commission d'État pour les Investissements.

[2] Se reporter à la dépêche de Prague n° 1797/EU du 27 juillet 1964 analysant l'attitude de la presse tchécoslovaque à l'égard de la France, ainsi qu'à celle du 19 octobre 1964 n° 2384/EU faisant part du voyage du général de Gaulle en Amérique du Sud, enfin les analyses minutieuses faites de la conférence de presse du général de Gaulle tenue le 4 février 1965, rapportées par les télégrammes de Prague n°s 128, 134, 137, respectivement des 5, 6 et 7 février 1965. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] M. Bohuslav Lastovieka.

[4] La liste des ressortissants français ayant participé au soulèvement, établie selon les documents d'archives accessibles en Tchécoslovaquie, est transmise par la note de l'ambassade de la République socialiste de Tchécoslovaquie n°s 2330 à 2364, du 24 juillet 1964. Pour le récit de cette action, voir le *Bulletin de Presse et de Documentation* de l'ambassade tchécoslovaque à Paris, n° 149, du 10 août 1964. Le récit de cette commémoration est rapporté dans la dépêche de Prague n° 2082/EU du 9 septembre 1964, non reproduite.

notamment ses récentes déclarations sur l'Europe. Sur ce thème, M. Otto Klicka, vice-ministre des Affaires étrangères, a écrit le 1er mars un article approuvant la politique française[1].

*
* *

L'amélioration des rapports entre les deux pays s'est manifestée par plusieurs visites de personnalités et par la conclusion de divers accords.

1) Sur le plan *politique*[2], le voyage en septembre 1963 de M. Maurice-Bokanowski, ministre français de l'Industrie et du Commerce, en Tchécoslovaquie, sur l'invitation de son homologue tchèque, à l'occasion de la Foire de Brno[3], a marqué la reprise des relations au niveau ministériel.

D'autre part, une délégation du Conseil municipal de Paris a séjourné à Prague au mois d'octobre 1964[4] pour y étudier les problèmes techniques de l'habitat et de la construction. Elle y a été reçue avec de nombreux égards.

De son côté, le gouvernement tchécoslovaque a envoyé M. V. David, ministre des Affaires étrangères, qui fut reçu le 26 novembre 1964 par le Ministre avec lequel il eut des entretiens portant en particulier sur un élargissement des relations bilatérales[5].

Enfin, après la visite du ministre d'État qui signera un accord économique à long terme et un accord de coopération scientifique et technique, la France déléguera à Prague, du 11 au 15 juillet, une mission de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, conduite par son président, M. Maurice Schumann.

2) Sur le plan *économique*[6], la recherche de débouchés et de marchés occidentaux est actuellement l'une des préoccupations majeures du gouvernement tchécoslovaque, qui doit faire face à des difficultés économiques considérables. De nombreuses délégations de caractère technique

[1] Allusion à la conférence de presse du général de Gaulle du 4 février 1965. Article publié dans *Rude Pravo*, organe du parti, sous le titre « Quelle Europe ? ». Voir le télégramme de Prague nos 207 à 212 du 26 février 1965, non retenu. Le texte en anglais de cet article est transmis par la dépêche de Prague n° 411/EU du 26 février 1965.

[2] Mot souligné dans le texte.

[3] Ouverte le 6 septembre 1963. M. Michel Maurice-Bokanowski inaugure la journée française le 8 septembre 1963.

[4] Une délégation de la première commission du Conseil municipal de Paris, conduite par M. Cayeux, séjourne à Prague du 16 au 21 octobre 1964 pour étudier les questions de l'habitat. Se reporter à la dépêche de Prague n° 2416/EU du 22 octobre 1964, non retenue.

[5] Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 203.

[6] Mot souligné dans le texte.

se sont donc rendues en France l'an passé. Au mois d'octobre, une mission dirigée par M. Krejci, ministre de la Sidérurgie, a été invitée par le ministère de l'Industrie à étudier les possibilités offertes par notre industrie. Auparavant, une délégation de la Commission d'État pour la coordination de la Science et de la Technique (organisme pouvant être comparé au KNIR[1] soviétique) avait eu des entretiens avec diverses organisations professionnelles françaises. Elle était conduite par son vice-président, M. Mrazek, ayant rang de ministre. Du 21 au 31 mai, M. Piller, vice-président du Conseil tchécoslovaque, spécialiste des problèmes économiques et notamment de la chimie, a visité la France pour prendre connaissance de nos réalisations dans ce domaine. Il a été reçu en audience par le Ministre.

3) Enfin, sur le plan *culturel*[2], un protocole d'échanges, signé le 26 septembre dernier, a marqué la reprise officielle de relations interrompues par l'instauration du régime communiste à Prague. À ce protocole vient de s'ajouter un accord de coopération scientifique et technique paraphé le 14 juin à Paris[3].

Le désir de voir se développer les échanges entre les deux pays avait été souligné par MM. Cisar, ministre de l'Éducation nationale tchécoslovaque, et son homologue français, M. Fouchet, au cours des entretiens qu'ils avaient eus le 18 mars 1965, dans le cadre de la visite officielle en France de M. Cisar[4].

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1965).

[1] KNIR : Comité pour la Coordination de la Recherche scientifique et technique. Le vice-président est M. Gvichiani.

[2] Mot souligné dans le texte.

[3] En 1950-1951, l'Institut français, les Maisons de France, les lycées et l'Alliance française sont fermés. Le texte du protocole d'échanges culturels, scientifiques et techniques signé à Paris le 26 septembre 1964 par MM. Jean Basdevant, directeur général des Affaires culturelles et techniques au Département, et Josef Grohman, vice-ministre tchécoslovaque de l'Éducation et de la Culture, figure sous le n° 1872 ACT. Pour une analyse critique de ce protocole, se reporter à la note pour le secrétaire général, émanant de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département, portant la date du 5 octobre 1964, n° 1948 ACT.

[4] M. Cestmir Cisar, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture depuis le 21 septembre 1963, se rend en visite officielle en France du 15 au 22 mars 1965. Il séjourne d'abord à Paris puis à Bourges et à Dijon. Voir le télégramme de Prague n°s 277 à 279 du 23 mars 1965, non retenu.

297

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
et à M. Boegner, Représentant permanent de la France
auprès des Communautés européennes.

T. nos 4691 à 4704 ; 1136 à 1149[1]. *Paris, 23 juin 1965, 12 h. 40.*

Priorité. Réservé.

M. Lahr et M. Wormser se sont rencontrés à Paris, le 22 juin.

Des déclarations du secrétaire d'État allemand, il résulte que les positions de la République fédérale et de la France se sont sensiblement rapprochées[2].

1. Les Allemands sont d'accord pour que, le principe de l'affectation des droits de douane à la Communauté étant retenu, son application n'intervienne que lorsque le montant des dépenses de la Communauté sera d'une ampleur approximativement égale à celle des ressources que lui procurera cette affectation.

Ils demandent que l'accord réalisé sur ce point fasse dès maintenant l'objet d'une décision du Conseil de la CEE.

Ils renoncent à déterminer immédiatement le moment auquel la condition fixée sera réalisée et conviennent que la date de 1972, avancée à Bonn, était prématurée. Ils pensent qu'il faudrait en discuter à nouveau avant 1970.

La question de savoir si, à ce moment, il conviendra de répartir entre les pays membres le produit des droits de douane en vue d'un reversement à la caisse commune ou simplement un solde après paiement des dépenses communautaires a été laissée en suspens.

2. Les Allemands estiment que la répartition du produit des droits de douane entre les pays membres est une affaire qui doit être réglée très rapidement. Le secrétaire d'État demande en réalité qu'une décision soit prise sur cette question en même temps que sur le règlement financier agricole, étant entendu que la péréquation ne s'appliquerait que lorsque l'Union douanière serait complète.

[1] Ce télégramme est signé par M. Olivier Wormser, directeur des Affaires économiques et financières au Département.

[2] Sur les positions françaises et allemandes relatives aux propositions de la Commission de la CEE concernant le financement de la politique agricole commune, les ressources propres de la Communauté et les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire européenne, voir ci-dessus la note du 25 mai 1965 de la direction des Affaires économiques et financières.

En ce qui concerne la clef de répartition, ses préférences vont à un système fondé sur une période de référence (par exemple la moyenne des importations entre 1962 et 1967) plutôt qu'à une clef selon le revenu national ou la population, mais M. Lahr ajoute qu'il ne s'agirait que d'un mode de calcul, la solution retenue étant exprimée par un pourcentage.

3. Du point de vue du financement, on aboutirait ainsi à déterminer trois périodes :

a) une première période, allant jusqu'au 1er janvier 1970, et au cours de laquelle les recettes de la Communauté seraient uniquement composées des contributions des pays membres ;

b) une seconde période, à partir du 1er janvier 1970, où ces recettes seraient composées du produit des prélèvements auquel s'ajouteraient des contributions nationales ;

c) une troisième période, qui commencerait au moment où la déclaration d'affecter les droits de douane à la Communauté serait effective et à partir de laquelle les recettes communautaires propres couvriraient le total des dépenses.

4. En ce qui concerne l'Assemblée, les Allemands sont d'accord pour qu'en cas de modification du budget par l'Assemblée, le dernier mot reste au Conseil des ministres, mais demandent que le Conseil se prononce alors à une majorité particulière.

Dans leur esprit, cette majorité devrait être plus faible. Mais M. Lahr n'a pas opposé de réelle objection lorsque M. Wormser a suggéré que, pour montrer le cas fait de l'avis de l'Assemblée, le Conseil doive, en cas de modification du budget sans augmentation du montant total des dépenses, se prononcer sur la question à une majorité plus importante que celle des 12 voix sur 17 prévues actuellement et même éventuellement à l'unanimité.

Si les conditions de vote requises ne sont pas réunies, on aurait recours aux douzièmes provisoires.

Aucune décision n'a été prise et M. Wormser a promis de soumettre aux Allemands un projet précis.

M. Lahr, qui au passage indique que les suggestions de M. Werner ne peuvent être retenues, conclut que ce ne sera pas la République fédérale qui fera échouer le règlement des questions financières sur la question des attributions de l'Assemblée.

5. La question du règlement financier pour la période transitoire a été ensuite abordée.

M. Lahr a fait valoir que, si à Bonn les Allemands avaient proposé qu'une solution valable pour un an seulement soit adoptée, c'était pour faciliter les choses et qu'ils étaient tout disposés à traiter pour la totalité de la période transitoire. Ils ont cependant des doutes sur la possibilité

d'aboutir à un accord sur l'ensemble de la question avant le 30 juin 1965 et se demandent s'il ne conviendrait pas de se donner jusqu'à la fin de l'année (M. Lahr cite le 30 novembre).

M. Wormser ayant à nouveau expliqué la position française telle qu'elle a été exposée à Bruxelles le 15 juin[1], il est résulté de la conversation :

a) sur la prise en charge des dépenses agricoles :

Les Allemands sont d'accord pour que la charge résultant des exportations nettes soit assurée par la Communauté à raison d'une progression de 1/10e par an jusqu'en 1970.

Bien entendu, pour les produits pour lesquels un prix unique a été déterminé en décembre 1964, cette progression reste de 1/6e, la prise en charge totale des dépenses nettes étant ainsi assurée au 1er juillet 1967, comme il a été convenu.

Si des prix uniques peuvent être mis en vigueur pour d'autres produits agricoles avant le 1er janvier 1970 et même, comme la République fédérale le souhaite maintenant, au 1er juillet 1967, M. Lahr suggère que l'on passe du rythme de 1/10e par an au rythme de 1/6e pour arriver également à la prise en charge totale des dépenses nettes.

Enfin, ils confirment que le régime définitif, applicable à partir du 1er janvier 1970, comporte la prise en charge des dépenses résultant des exportations brutes et non plus des exportations nettes.

b) sur la contribution des États membres au FEOGA[2]

M. Lahr déclare, à la suite du rappel de nos positions, qu'après la conversation entre M. Hartig et M. de La Génière, il estime qu'il n'y a plus de problème en ce qui concerne la clef de répartition et sa déformation.

6. L'élément essentiel apporté par la conversation du 22 juin est la relation que les Allemands établissent entre la réalisation de l'union douanière dans le domaine industriel et celle de la politique agricole commune.

Faisant valoir que les accélérations réalisées dans le domaine industriel ne devaient pas être perdues, M. Lahr a noté les craintes nées en Allemagne à la suite des propositions faites par la France au cours de la dernière réunion de Bruxelles et a demandé que tous les efforts soient faits pour que l'union douanière industrielle soit complète le 1er juillet 1967. À cette date, la péréquation du produit des droits de douane devrait également être mise en application. Il serait prêt pour cela à faire un effort pour que *la plupart*[3] des règlements agricoles et des prix agricoles communs soient également mis en vigueur à la même date.

[1] Voir le compte rendu du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Six du 15 juin 1965 dans le télégramme de Bruxelles-Delfra, nos 711 à 735 du 16 juin 1965, non reproduit.

[2] Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

[3] Mot souligné dans le texte.

Il lui a été répondu que la France était la première à souhaiter la mise en œuvre la plus rapide possible de la politique agricole commune et que nous avions donné notre accord pour que le Marché commun agricole et l'union douanière fassent l'objet d'une réalisation *pari passu*.

M. Wormser a fait observer qu'un problème sur lequel il désirait réfléchir pourrait se poser si l'hypothèse énoncée par M. Lahr se vérifiait. D'un côté, le tarif commun extérieur serait appliqué et toute protection entre les Six dans le domaine industriel aurait disparu. Les droits de douane feraient l'objet d'une péréquation. Dans le domaine agricole, les dépenses calculées sur les exportations nettes et non pas sur les exportations brutes seraient financées par le Fonds et le produit des prélèvements resterait propriété des États.

Si l'aspect « prélèvement » des choses nous convenait indubitablement, la question était de savoir si l'équilibre requis entre marché industriel et marché agricole était bien acquis, si les dépenses calculées sur les exportations nettes étaient seules éligibles et ceci pendant la période qui séparait la constitution du marché unique industriel de la fin de la période transitoire en matière agricole.

La question a été laissée ouverte.

Les différentes questions à l'ordre du jour du prochain Conseil des ministres[1] pourraient être examinées dans l'ordre suivant :

1) principe de l'affectation des droits de douane ;

2) rôle de l'Assemblée ;

3) règlement financier agricole pour la période transitoire.

M. Lahr a rappelé l'intérêt que l'Allemagne fédérale porte à la politique commerciale commune, c'est-à-dire à la négociation tarifaire de Genève[2], à la politique à l'égard des pays de l'Est et plus particulièrement à l'égard de la DDR. Il souhaite qu'aucun crédit ne soit fait aux autorités de Pankow. Il a aussi mentionné les pays à salaire bas.

Le secrétaire d'État a donné à M. Wormser l'impression qu'on avait décidé à Bonn de s'aligner sur les positions françaises telles qu'elles ont été définies à Bruxelles le 15 juin, qu'ainsi le gouvernement fédéral considérait s'être acquitté de ses devoirs envers le gouvernement français et envers la Communauté économique européenne, mais qu'il appartenait maintenant au gouvernement français, avec l'appui du gouvernement fédéral, d'emporter la décision à Bruxelles, c'est-à-dire de convaincre nos quatre autres partenaires ou de monnayer leur ralliement.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1965).

[1] Qui se tient à Bruxelles du 29 au 30 juin 1965.

[2] Sur les négociations du GATT, voir ci-dessous la note n° 125/CE du 23 juin 1965.

298

M. JEAN SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
à M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1124 à 1131. *Tunis, 23 juin 1965.*

Réservé. Immédiat.

(*Reçu :* 16 h. 37).

Je me réfère à mon télégramme n° 1121[1].

M. Mestiri, que je viens d'interroger sur la dépêche AFP d'hier soir, d'après laquelle M.Mongi Slim – qui se rend cet après-midi à Alger à la tête d'une délégation très étoffée – proposerait le renvoi de la conférence afro-asiatique – vient de me préciser que la Tunisie, tout en estimant souhaitable l'ajournement, n'a l'intention de prendre aucune initiative et se rangera à l'avis de la majorité.

Les propos que m'a tenus hier soir M. Habib Bourguiba junior – au cours d'une soirée à l'ambassade – éclairent dans une certaine mesure la position du gouvernement tunisien qui, sans refuser sa caution au nouveau régime, paraît vouloir la marchander le plus cher possible.

Le ministre m'a en effet confié que le président Bourguiba avait évoqué avec M. Keramane la question de la borne 233[2] – indiquant que la non-exécution des promesses faites par M. Ben Bella avait été la raison essentielle qui l'avait empêché de rendre à l'Algérie la visite prévue de longue date (et qui devait précisément consacrer l'accord sur les limites sahariennes des deux pays – voir à ce sujet mes télégrammes nos 2641/20[3] et 2634/39[4] des 9 et 10 octobre 1964) – en ce qui concerne sa venue à Alger – la situation n'avait à cet égard pas changé. « Était-ce d'ailleurs parce que M. Ben Bella avait promis de donner satisfaction aux justes demandes

[1] Le télégramme n° 1121 du 23 juin 1965, non reproduit, résume les éditoriaux des journaux tunisiens *Al Amal* et *As Sabbah* sur la reconnaissance par la Tunisie du Conseil algérien de la révolution et sur la réunion (ou le report) de la conférence afro-asiatique prévue à Alger le 29 juin et reportée en raison de la chute de Ben Bella.

[2] La borne 233 est située à Garet el-Hamel aux confins sahariens de la Tunisie, de l'Algérie et de la Tripolitaine. Voir *D.D.F.*, 1960-I, n° 30 et la note 1 ; *D.D.F.*, 1963-II, n° 166 et la note 4.

[3] Le télégramme de Tunis nos 2614 à 2620 du 9 octobre 1964, non reproduit, montre que l'ambassadeur est enclin à penser que le président Bourguiba regretterait d'avoir donné l'impression de faire abandon des revendications tunisiennes sur le Sahara et chercherait à renouer les négociations avec l'Algérie ; ce serait la raison de l'annulation, annoncée le 6 octobre, de la visite de Hassan II prévue du 9 au 16 octobre à l'occasion des fêtes de Bizerte, la Tunisie ne voulant pas indisposer l'Algérie en se rapprochant du Maroc.

[4] Le télégramme de Tunis nos 2634 à 2639 du 10 octobre 1964, non reproduit, se fait l'écho de l'interprétation algérienne et notamment de celle de M. Lakdari, ambassadeur à Tunis : le Roi du Maroc ne veut pas se trouver à Bizerte de peur de rencontrer le président mauritanien. En réalité, de part et d'autre, à Rabat comme à Tunis, aucun effort n'est fait pour prendre contact ; Bourguiba préfère toujours épargner la sensibilité algérienne. On en vient à se demander si les revendications que pourrait émettre le président tunisien au sujet des frontières sahariennes ne sont pas symboliques.

tunisiennes que vous l'avez écarté », aurait demandé le chef de l'État à l'envoyé algérien. Celui-ci aurait évidemment multiplié les dénégations (non sans rappeler d'ailleurs que M. Ben Bella avait surtout été critiqué sur ce point pour avoir agi sans l'accord du Bureau politique) et insisté sur la volonté de construction maghrébine du colonel Boumediene.

M. Habib Bourguiba junior a noté à cet égard que les bonnes intentions du nouveau pouvoir algérien pouvaient difficilement faire oublier son origine et la gravité du précédent créé par un coup d'état militaire, qui introduisait au Maghreb les déplorables mœurs politiques et l'instabilité du Machreck. Il ne m'a pas caché qu'il lui paraissait – dans ces conditions – difficilement concevable que la conférence afro-asiatique se tienne à la date prévue et que les chefs d'État – tels l'Empereur d'Éthiopie – qui avait échappé de justesse il y a cinq ans à un coup de force militaire – et le président Bourguiba (dont il ne m'a pas rappelé qu'il s'était trouvé exactement dans la même situation il y a deux ans) acceptent de s'asseoir si rapidement aux côtés du colonel Boumediene – dont la légitimité (et d'ailleurs aussi la popularité) paraissaient pour le moins contestables.

Il fallait d'ailleurs reconnaître – a poursuivi le ministre – que rien ne permettait de préjuger l'orientation des nouveaux dirigeants algériens (qui n'étaient d'ailleurs eux-mêmes nullement assurés de n'être pas supplantés ultérieurement par d'autres militaires plus dynamiques – tant était grave le risque de réactions en chaîne créé par ce qui venait de se produire à Alger). Le colonel Boumediene était une énigme – son passé d'ex-zitounien – puis son passage par El Azhar – n'avaient rien de particulièrement rassurant pour les Destouriens. Quant à M. Bouteflika, ses dispositions peu favorables à la Tunisie et au président Bourguiba étaient connues.

En un mot, M. Habib Bourguiba junior s'est attaché à me donner l'impression que Tunis était loin de se réjouir sans réserve des événements d'Alger et de bâtir des espoirs exagérés sur le colonel Boumediene. Reste à savoir si ce langage reflète avant tout la volonté tunisienne de remettre sur le tapis la question de la borne 233 – et de subordonner à une satisfaction sur ce point la coopération avec le nouveau régime algérien. Si tel est le cas, on peut évidemment se demander si la Tunisie, par surestimation de ses atouts – et totale méconnaissance de la position probable du colonel Boumediene (qu'on sait particulièrement intransigeant sur les frontières) – ne s'expose pas à de sérieux mécomptes.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1965).

299

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES ET TECHNIQUES

Les relations culturelles franco-tchécoslovaques

N. n° ACT 2/PE. *Paris, 23 juin 1965.*

Les relations culturelles franco-tchécoslovaques ont été totalement interrompues en 1948[1] et n'ont officiellement repris qu'en 1964. Nos positions d'avant-guerre étaient fortes : l'Institut français de Prague, que dirigeait alors M. Beuve-Méry, symbolisait notre présence et notre action dans ce pays qui craignait et assure craindre encore le monde allemand environnant. Le coup d'État communiste mit fin à notre présence : l'Institut fut fermé dans des conditions brutales ; nos lecteurs cessèrent ensuite leur activité. Les Tchécoslovaques furent voués à l'étude du russe.

De 1956 à 1964, la Tchécoslovaquie se distingua des autres pays communistes par une réticence marquée à l'égard de toute relation culturelle officielle avec l'Occident. Le gouvernement de Prague a assisté sans réaction à la signature de nos premiers programmes d'échanges culturels avec l'URSS et les démocraties populaires. Il était, en 1964, le seul pays de l'Est européen avec lequel nous n'avions pas signé de protocole d'échanges[2], fut-il aussi modeste que celui qui nous lie à l'Albanie depuis 1960. Il est vrai que certaines relations tendaient à se nouer malgré l'absence de programme : quelques visites de personnalités françaises marquantes (le recteur Roche entre autres) eurent lieu en 1963 et dans les premiers mois de 1964.

La décision de négocier avec la France un programme officiel fut prise par Prague au milieu de l'année dernière sous l'influence de deux facteurs : l'isolement culturel de la Tchécoslovaquie devenait trop marqué d'une part ; une décision générale de « libéralisation » fut certainement prise d'autre part. Prague lui donna un caractère assez ostentatoire comme si l'on avait décidé d'atteindre d'un seul coup le palier de modernisme le plus élevé à l'Est, celui de la Yougoslavie ou de la Pologne : une profusion de peinture abstraite, de musiques sérielles ou post-sérielles et

[1] À la suite de la crise que connaît la Tchécoslovaquie du 13 au 25 février 1948, les communistes prennent le pouvoir.

[2] Avec l'Albanie, un programme d'échanges culturels est signé à Paris le 6 mars 1962, un arrangement culturel est signé à Tirana le 30 janvier 1963 ; voir *D.D.F.*, 1963-II, n° 69. Avec la Bulgarie, un protocole est conclu le 24 novembre 1964, faisant suite à ceux du 11 juillet 1961 et du 2 octobre 1962. Avec la Hongrie, un protocole est signé à Paris fin 1963, un nouveau protocole est signé à Budapest le 2 décembre 1964. Avec la Pologne, un nouveau protocole est signé à Varsovie le 26 février 1964, s'étendant sur deux années, faisant suite aux programmes d'échanges culturels signés le 4 mars 1961 et le 30 janvier 1962. Avec la Roumanie, un arrangement de coopération scientifique et technique est signé à Paris le 31 juillet 1964, succédant aux protocoles signés les 30 mars 1960, 7 juin 1961 et 26 octobre 1962. En ce qui concerne la Yougoslavie, un accord culturel est signé à Belgrade le 20 juin 1964. À ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 271.

de traductions d'écrivains du nouveau roman fit son apparition vers le milieu de 1964[1]. Cette orientation nouvelle se dénote dans l'activité que déploie le nouveau conseiller culturel de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris, M. Fleischmann, intellectuel encore jeune qui, après avoir occupé le même poste en 1948-49, au pire moment de la guerre froide, se fait maintenant l'apologiste de Kafka, de Boulez et d'un rapprochement franco-tchécoslovaque impétueux dans le domaine culturel.

Le programme d'échanges signé à Paris le 26 septembre 1964 s'étend sur les deux années 1965-1966. Il est assez modeste, comme il convient à un premier texte : un lecteur de part et d'autre, 50 mensualités de bourses, alors que la Pologne bénéficie de 500 mois, et la Yougoslavie de 250.

*
* *

Aussitôt après la conclusion de ce premier texte, trois problèmes ont été posés et ont commencé à être discutés par la voie diplomatique ou à l'occasion de rencontres ministérielles franco-tchécoslovaques (visites de M. David à Paris en novembre 1964[2] et de M. Cisar, ministre tchécoslovaque de la Culture en mars 1965)[3].

a) Le premier d'entre eux concernait nos échanges scientifiques et techniques avec la Tchécoslovaquie. Nos interlocuteurs ont, en janvier 1965, émis le vœu de signer un accord particulier dans le domaine. Le Département préférait conclure un texte unique d'accord culturel, scientifique et technique, mais a admis le point de vue tchèque lors de la visite de M. Cisar en France : c'est cette décision qui est à l'origine de l'accord négocié récemment.

La concession que nous avons faite à ce sujet n'est pas tout à fait négligeable ; les Tchèques sont demandeurs en matière scientifique et technique, alors que nous le sommes en matière culturelle. L'accord qui va être signé devra être suivi d'un plan d'échanges techniques dans lequel nous préciserons le nombre de bourses de coopération accordées à la Tchécoslovaquie. Pour l'instant, ces bourses sont de l'ordre d'une dizaine ; nous pourrions assez aisément aller beaucoup plus loin.

b) Le problème de la bibliothèque de notre ancien Institut a été abordé par les Tchèques en décembre, puis en février et mars. Le Palais Cernin

[1] Se reporter à la note n° 131 rédigée pour le Ministre par la sous-direction d'Europe orientale, datée de juillet 1964, intitulée *Situation de la Tchécoslovaquie et rapports franco-tchécoslovaques*, ainsi que le télégramme de Prague n°s 476 à 480 du 22 août 1964. Ces documents, non reproduits, marquent l'infléchissement de la politique tchécoslovaque.

[2] Se reporter au compte rendu des entretiens entre MM. David et Couve de Murville publié dans *D.D.F.*, 1964-II, n° 203.

[3] Du 15 au 22 mars 1965. Voir le télégramme de Prague n°s 277 à 279 du 23 mars 1965, non retenu.

nous proposait de transférer ce fonds de livres assez riche dans un local de deux pièces situé dans la vieille ville. La bibliothèque française serait une section de la bibliothèque d'État tchécoslovaque qui la recevrait en dépôt. Nous en resterions, en principe, propriétaires. Mais les règlements de la bibliothèque d'État s'appliqueraient à nos livres, qui seraient conservés et administrés par un employé tchécoslovaque.

Nous avons fait au début d'avril une contre-proposition aux termes de laquelle nos livres seraient partagés en deux lots : 4 ou 5 000 volumes (ouvrages d'études) seraient confiés à une section française de la bibliothèque d'État dans les conditions suggérées par les Tchèques. Le reste (10 à 15 000 volumes) serait le noyau d'une salle de lecture que nous ouvririons dans quelques pièces de notre ancien Institut et qui serait régulièrement alimentée ensuite en nouveautés et en livres de poche.

c) Nous posions, ce faisant, la question de l'usage qui pourra être fait de l'immeuble de notre ancien Institut. Notre intention n'est pas de rendre cet immeuble à sa destination première. Nous voudrions cependant l'utiliser en partie comme une sorte de centre culturel et profiter des deux atouts qu'il nous offre : sa bibliothèque d'une part ; une salle de spectacles de 400 places d'autre part. Il ne serait pas non plus impossible, semble-t-il, d'y installer le centre de documentation scientifique et technique mentionné dans l'accord négocié récemment. Nous n'avons cependant pas encore évoqué ce genre de solution ; nous nous sommes contentés d'écouter les Tchèques nous dire qu'il y aurait des problèmes de locaux pour un tel centre et qu'ils souhaiteraient insérer celui-ci dans leur réseau national de documentation technique. Les négociations sur ce point ne pourront en fait avoir lieu qu'à partir de septembre.

*
* *

Il est possible que les ministres tchèques demandent à ce que certaines manifestations de quelque éclat témoignent de la reprise des bonnes relations culturelles entre les deux pays. Nous sommes prêts à aller dans ce sens par l'envoi d'une importante troupe de théâtre en 1966 et l'invitation d'écrivains, musiciens, etc., tchécoslovaques. De façon générale, nos plans prévoient bien que la Tchécoslovaquie doit retrouver une place de choix dans l'ensemble de nos relations culturelles avec le monde extérieur et européen. Mais nous avons aussi des questions fort importantes à poser aux Tchécoslovaques :

– la situation de l'enseignement du français, qui vient en 4e position, assez loin derrière le russe, l'anglais et l'allemand ;

– le problème des ventes de livres français au public. Ces ventes sont nulles ou commencent à peine à être organisées en ce qui concerne les manuels d'enseignements.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1965).

300

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Négociations commerciales multilatérales du GATT

N. n° 125/CE[1]. *Paris, 23 juin 1965.*

La présente note dresse un bilan résumé des travaux en cours à Genève, à la fois dans le secteur des produits industriels et dans celui des produits agricoles.

I. *État des négociations dans le secteur des produits industriels*

Le 16 novembre dernier, cinq pays participant à la négociation ont déposé une liste des produits qu'ils désirent mettre « en exception »[2]. Depuis lors, ces listes ont été soumises à la procédure de « justification ». Cette procédure avait pour objet d'entendre successivement chacun des pays intéressés exposer les raisons « d'intérêt national supérieur » qui justifient la mise en exception d'un produit.

Ces mêmes pays sont ensuite convenus de prolonger leurs discussions sur un plan bilatéral, afin de permettre à chacun d'avoir une vue plus précise des offres de nos partenaires.

La Communauté économique européenne a mis à profit cette période pour déterminer progressivement, sur le plan interne, les taux des réductions qu'elle entend faire subir aux produits figurant sur la liste des exceptions partielles et pour procéder à un premier réexamen de sa liste de disparités en fonction des intérêts exportateurs des pays tiers européens.

Elle a, d'autre part, poursuivi ou entamé des conversations bilatérales avec la plupart de ses partenaires. Avec la Suisse, qui se trouve assez lourdement pénalisée par nos listes d'exceptions et de disparités, les contacts exploratoires qui avaient été pris l'année dernière par les services de la Commission ont été prolongés par des réunions auxquelles participaient les États membres. Un certain nombre de disparités ont pu être abandonnées ; des travaux techniques sont poursuivis en commun en vue de mieux individualiser dans les listes d'exceptions de la CEE les produits typiquement helvétiques et d'octroyer dans la mesure du possible à ces fabrications un régime de faveur. La délégation suisse, qui a déclaré qu'elle

[1] Cette note est rédigée par M. François Scheer, secrétaire des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département.

[2] C'est-à-dire soumis à des réductions tarifaires de moins de 50 %. Ont déposé des listes d'exceptions : la CEE, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la Finlande. Sur ce sujet, voir le document de la Communauté économique européenne S/786/64 (Cos 125), non reproduit.

était prête, pour sa part, à offrir une réduction de 50 % de son tarif sans exceptions, s'est inquiétée récemment de la faiblesse des concessions de la Communauté. Nous sommes disposés à accentuer nos efforts en sa faveur pour autant que les offres qu'elle a faites sur son tarif seront maintenues.

Avec chacun des pays scandinaves, qui n'ont pas non plus prévu de listes d'exceptions, des travaux analogues s'effectuent. Dans le secteur des pâtes à papier, papiers et cartons, la CEE a, en outre, pris l'initiative de faire établir en commun par les industriels des Six et leurs collègues des pays nordiques une étude du marché de la CEE au cours des années à venir. L'idée est ici d'organiser un partage préalable de ce marché entre les producteurs européens avant d'envisager l'octroi de concessions tarifaires.

Des conversations se déroulent également avec le Japon, les États-Unis et le Royaume-Uni. Elles ont pour objet essentiel un échange réciproque d'informations. La délégation anglaise s'efforce dans certains cas de coordonner les positions qu'elle prend vis-à-vis des États-Unis avec celles de la Communauté.

Plus récemment, le directeur général du GATT[1] a suggéré la constitution de groupes multilatéraux en vue de rechercher une solution aux difficultés qui semblent apparaître dans des secteurs industriels déterminés. Nous avons accepté la réunion d'un groupe dans le domaine des textiles de coton, produits pour lesquels l'octroi d'une baisse tarifaire de la part de la CEE est conditionné par le renouvellement de l'Accord international de Genève réglant le commerce de ces articles. Nous avons également admis la création d'un groupe sur les produits sidérurgiques, pour lesquels les États-Unis souhaitent une certaine harmonisation tarifaire entre pays développés. Par contre, nous avons repoussé à plus tard la constitution d'un groupe sur les produits chimiques, qui ne pourra, à notre sens, travailler utilement que lorsque les États-Unis auront accepté de discuter avec leurs partenaires le système dit de l'*American Selling Price*[2]. Nous avons également refusé la création d'un groupe sur les papiers dont les discussions pourraient interférer avec les travaux menés dès à présent avec les pays scandinaves, ainsi qu'un groupe sur les métaux non ferreux, étant donné qu'en ce qui concerne l'aluminium, la position de la Communauté n'a pas encore été entièrement déterminée.

II. *État des négociations dans le secteur des produits agricoles*

Dans le secteur agricole, faute de s'être entendus sur une méthode de négociation, les participants à la conférence se sont mis d'accord en mars dernier sur un calendrier et sur une procédure. Des offres concrètes sur l'ensemble des produits agricoles devront, en principe, être déposées

[1] E. Wyndham White, secrétaire exécutif du GATT.

[2] Règle utilisée par la douane américaine pour déterminer l'assiette des droits perçus à l'entrée des États-Unis de produits étrangers, textiles en particulier, qui aboutit à un relèvement sensible et donc à une protection accrue.

le 16 septembre prochain à Genève. Dans l'intervalle, un exercice de confrontation des politiques agricoles ayant pour objet l'identification des éléments sur lesquels pourraient porter les négociations pour les divers produits a débuté à Genève au début du mois de mai. Enfin, des propositions relatives à un arrangement mondial sur les céréales ont été remises le 17 mai dernier tant par la CEE[1] que par ses principaux partenaires ; elles sont examinées au GATT dans un groupe de négociation qui s'est réuni pour la première fois le 11 juin dernier[2].

Sur ce dernier point, on doit noter que les principaux pays exportateurs, tout en déclarant accepter l'idée que les politiques internes de soutien peuvent faire, dans une certaine mesure, l'objet d'engagements internationaux, insistent dans leurs projets d'arrangement sur les céréales pour que les pays importateurs limitent effectivement leur production par des contrôles directs ou un mécanisme de quantum financier ; la plupart d'entre eux souhaitent en outre que des garanties quantitatives d'accès leur soient octroyées.

La Grande-Bretagne estime, pour sa part, avoir déjà répondu à ces préoccupations par son plan de production agricole de 1963. Celui-ci prévoit en effet, d'une part, une diminution du montant des aides directes à la production, d'autre part, un système de consultations avec les pays fournisseurs, destinées à prévenir les fluctuations importantes des courants d'échanges.

Quant au projet d'arrangement mondial présenté par la Communauté, il doit être encore complété sur deux points essentiels, à savoir le niveau du prix de référence international et les modalités du financement de l'aide alimentaire multilatérale envisagée en faveur des pays moins développés. Ces deux points donneront lieu sans doute à des discussions assez vives au sein de la Communauté.

(Organismes internationaux et grandes questions internationales, 1961-1966).

[1] Sur les propositions de la CEE, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 579 à 583 du 17 mai 1965, non reproduit.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 688 à 689 du 11 juin 1965, non reproduit.

301

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3441 à 3448. *Washington, 23 juin 1965.*

Réservé. Confidentiel. Secret.

(*Reçu :* le 24, 1 h. 44).

J'apprends de très bonne source que M. Johnson, au cours d'une conversation confidentielle avec quelques journalistes, leur a exposé les idées suivantes.

I. *Rapports franco-américains*

La visite de M. Humphrey à Paris[1] s'était déroulée dans une atmosphère très cordiale et avait été d'une grande utilité, bien qu'aucun résultat concret n'en était sorti. Elle avait beaucoup contribué à « réchauffer » l'amitié traditionnelle entre la France et les États-Unis.

Le président n'a pas contesté qu'à certains moments, on avait essayé de le pousser à agir contre la France. Il s'y était refusé car il considérait qu'il n'y avait entre les deux pays aucune divergence qui ne puisse être aplanie, aucune question fondamentale à laquelle on ne puisse trouver de réponse.

Le maintien de liens étroits entre Paris et Washington lui paraissait une nécessité évidente. La France, dans les situations difficiles, avait toujours été aux côtés des Américains. On ne devait pas oublier ce fait et il fallait faire preuve de compréhension à l'égard des positions françaises. Le général de Gaulle avait fait beaucoup pour son pays. Les États-Unis ne souhaitaient pas diriger le monde. Il était normal que les Européens aient voix dominante au chapitre pour les affaires qui les concernaient tout comme les Asiatiques en Asie.

II. *Allemagne*

Le gouvernement allemand se montre préoccupé par l'avenir de l'Allemagne. Il parle de la sécurité de ce pays, de sa réunification. Washington est prêt à prendre en considération ses *desiderata*. Encore faut-il qu'il dise clairement ce qu'il veut.

Comme on l'interrogeait sur l'avenir de la force multilatérale, le président se contenta de répondre que les États-Unis, dans cette affaire, n'étaient pas seuls en cause. Ils ne pouvaient contraindre leurs partenaires

[1] Le 20 juin 1965. Voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 3384 à 3386 du 21 juin 1965.

à accepter une telle formule s'ils n'en voulaient pas. M. Johnson ajouta que l'Allemagne aurait peut-être intérêt à se montrer « plus souple ».

III. *Vietnam*

Les sénateurs Morse et Gruening suggèrent de recourir aux Nations Unies pour régler le problème du Vietnam. M. Johnson ne s'y oppose pas en principe. Mais encore faut-il préciser comment on peut saisir l'organisation et à quelle fin.

Dans l'immédiat, les États-Unis sont obligés de constater que la première pause opérée dans la conduite des opérations au Vietnam n'a guère donné de résultat, parce que le geste fait par les Américains n'a pas été suivi d'effet chez l'adversaire. À quoi bon une nouvelle pause, si aucun signe d'une volonté de négociation n'apparaît de son côté ?

Les États-Unis sont contraints de poursuivre les opérations par suite de la volonté de guerre de la partie adverse. Ils continueront les bombardements au Vietnam du Nord, mais se limiteront à des objectifs strictement militaires, afin d'épargner les vies humaines dans toute la mesure du possible.

Le président, donnant lecture d'un message du général Westmoreland, s'est efforcé de justifier l'action des bombardiers du SAC[1]. Les quadrillages effectués auraient permis de délimiter les points d'appui du Vietcong. Des quartiers souterrains aménagés par les rebelles auraient été repris, par la suite, par les soldats vietnamiens.

IV. *Aide aux pays en voie de développement*

Le président a exprimé l'avis qu'il fallait intensifier l'aide économique aux pays en voie de développement. Il regrette les réductions de 200 millions de dollars demandées par le Sénat et espère convaincre le Congrès de la nécessité de maintenir les prévisions de dépense de l'administration.

V. *Rapports américano-soviétiques*

Le président a insisté sur son intention de rechercher un rapprochement avec l'URSS, même si les circonstances du moment ne permettaient guère de progresser dans cette voie.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

[1] Sigle du commandement des forces aériennes stratégiques des États-Unis *(Strategic Air Command)*. Se reporter au télégramme de Saigon n°s 1047 à 1052 du 18 juin 1965, reproduit ci-dessus.

302

M. GORSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ALGER,
à M. DE BROGLIE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES ALGÉRIENNES.

T. nos 3014 à 3026. *Alger, 24 juin 1965.*

Diffusion réservée.

(*Reçu :* 17 h. 13).

Bien que six jours seulement se soient écoulés depuis que l'ANP a déposé l'ancien président et que la prudence s'impose dans toute appréciation sur une situation de ce genre, l'impression se confirme que ce qui s'est passé le 19 juin est irréversible. Les hommes qu'on croyait attachés à Ben Bella sont dans leur immense majorité restés à leurs postes au gouvernement et dans l'administration. Le parti apparaît dans cette épreuve aussi divisé et aussi inefficace qu'il a toujours été. Quant au peuple, l'ampleur des manifestations dans la capitale n'a jamais été considérable et tend à diminuer. On doit faire quelques réserves en ce qui concerne l'Oranais et l'est du pays. Mais il est peu vraisemblable que les mouvements enregistrés dans ces régions excentriques puissent mettre en danger le nouveau régime qui, s'il le fallait, saurait se défendre sans hésiter sur les moyens[1].

Plus que d'une crise de nature à engendrer la résistance, on peut parler d'une anxiété : même inefficace, le pouvoir civil inquiétait moins que le pouvoir militaire et la personnalité de Boumediene, d'ailleurs peu connue, n'est pas de nature à attirer la sympathie. Ce sentiment est toutefois compensé dans une large mesure par les grandes espérances que fait naître tout changement, surtout lorsqu'il s'agit d'un régime qui n'avait jamais obtenu l'adhésion profonde de la population et n'était vraiment soutenu que par ses profiteurs. Je mets à part la personne de Ben Bella qui était indéniablement populaire, mais pas au point qu'on se fasse tuer pour lui.

Qu'il s'agisse des fonctionnaires sans cesse menacés d'épuration (« un bon militant vaut dix techniciens »), des bourgeois et des propriétaires terriens pressurés et couverts d'opprobres, des petits possédants qui sont malgré tout nombreux, des salariés irrités récemment par la diminution des allocations familiales, de la masse des chômeurs, toutes les classes de la population aspirent à une vie meilleure et, avec plus ou moins d'illusions, se demandent si le coup d'État ne va pas en être l'occasion. Il va de soi que ceux que le précédent régime avait écartés sont prêts à se rallier, si on leur fait place.

[1] Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 2848 à 2850, 2870 à 2871, 2879 à 2883, 2903 à 2907, 2929 à 2931 des 20, 21 et 22 juin 1965, non reproduits. Concernant les événements de Bône et d'Oran, voir les télégrammes d'Alger n° 2954 du 22 juin, 2989 à 2991 du 23 juin, non publiés.

Vue sous cet angle, la situation n'est nullement « explosive », comme la présentent à tort certains journaux français[1]. Elle pourrait le devenir à plus ou moins long terme si les espoirs étaient déçus et si la nouvelle équipe ne parvenait pas à résoudre ses contradictions internes. S'il est possible qu'un coup de force en appelle un autre et qu'une ère de nouvelles péripéties s'est ouverte pour l'Algérie, les conditions d'une réaction ne sont pas remplies et tout concourt, au contraire, à faire prévoir pour le moment une accalmie, faite d'appréhension, d'expectatives et de ralliements.

La grande inconnue, c'est la politique. Quelles sont les intentions de l'équipe du colonel Boumediene. Quelle méthode de travail suivra-t-elle, sur quels hommes s'appuiera-t-elle ? Autant de points d'interrogation auxquels les communiqués et déclarations de ces jours derniers n'apportent qu'un commencement de réponse. Des informations contradictoires sont recueillies aux meilleures sources. On dit d'un côté qu'il faudra six mois de remise en ordre avant de songer à revenir, constitutionnellement, au pouvoir civil. On observe de l'autre une véritable épidémie de « contactite », comme si le colonel Boumediene était conscient du danger couru à conserver en place les ministres du « diabolique dictateur » et pressé de les remplacer[2].

Par quelles mesures dans le domaine économique la nouvelle équipe entend-elle démontrer son sérieux ? On remarque que l'autogestion est passée sous silence, à la grande tristesse notamment de nos collègues yougoslaves. Comment va-t-on remédier au désinvestissement et attirer les capitalistes étrangers, alors que la fidélité au socialisme est proclamée ?

En politique étrangère, les bases, nous dit-on, demeurent les mêmes, seules les méthodes vont changer. Mais au temps de Ben Bella, M. Bouteflika ne donnait pas l'impression de constituer un élément modérateur. Il passait au contraire pour plus radical et moins opportuniste que l'ancien président. Son obstination actuelle à vouloir tenir coûte que coûte la conférence afro-asiatique ne traduit pas cette attitude de repli que d'autres, parmi les militaires notamment, estiment souhaitable pour l'Algérie.

Les choses étant ce qu'elles sont, c'est-à-dire incertaines, il ne s'agit pas de jouer pour ou contre Boumediene mais de poursuivre, comme nous l'avons fait dès le début, nos rapports de coopération avec l'Algérie au-delà des personnes et des régimes. Il est vrai que M. Ben Bella avait cherché, non sans un certain succès, à s'identifier avec cette politique de coopération et à en tirer un surcroît de prestige. Il sentait habilement

[1] Voir le télégramme d'Alger nos 2927 à 2928 du 22 juin 1965, non retenu. Certains journaux français prêtent à la Chine un rôle déterminant dans le coup d'État.

[2] La liste des personnalités incarcérées à la suite de la prise du pouvoir par l'armée figure dans le télégramme d'Alger du 22 juin 1965, nos 2973 à 2974, non retenu. Quant aux réactions de divers groupes sociaux, allant de l'expectative de l'UGTA (Union générale des travailleurs algériens) à celle plutôt favorable des technocrates envers le nouveau régime, se reporter aux télégrammes d'Alger nos 2939 à 2945, 3046 des 22 et 25 juin, non reproduits. Le silence du Conseil de la Révolution, très discret sur sa composition, ressort du télégramme d'Alger nos 3121 à 3122 du 28 juin 1965, non publié.

qu'elle était voulue par la masse en même temps que nécessaire au pays. La presse française et sans doute aussi Ben Bella lui-même avaient contribué à accréditer la légende de relations privilégiées entre la Villa Joly et l'Élysée. On comprend que les nouveaux dirigeants s'inquiètent à l'idée qu'ils pourraient ne pas bénéficier du même préjugé favorable. Leur sensibilité à cet égard m'a été rapportée de divers côtés : je l'ai notamment constatée lorsque j'ai tenté de faire comprendre que M. Reda Malek pourrait difficilement présenter ses lettres de créance à la date d'abord fixée[1].

L'attentisme est compréhensible de la part de beaucoup d'Algériens et de certains gouvernements étrangers. Notre ligne est plus facile, puisqu'il s'agit d'une continuité. Comme l'a mis en évidence le communiqué publié hier à l'issue du Conseil des ministres, les constantes des rapports franco-algériens ne peuvent être affectées par la chute de Ben Bella. Et même si un jour son successeur actuel devait laisser la place à un autre, personne ici ne pourrait reprocher à la France d'avoir maintenu, sans marquer d'hésitation, ses relations étroites avec l'Algérie, et une coopération dont nul gouvernement algérien ne saurait actuellement se passer.

(Collection des télégrammes, Alger, 1965).

303

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3461 à 3462. *Washington, 24 juin 1965.*

Diffusion strictement réservée.

Urgent.

(*Reçu :* 18 h. 06).

Je me réfère à mon télégramme n° 3459[2].

Le secrétaire d'État m'a appelé au téléphone le 23 juin dans la soirée pour me confirmer personnellement les indications, qui avaient été données à mes collaborateurs le même jour. Il tenait à m'assurer que depuis des mois le gouvernement des États-Unis avait tenté de dissuader les autorités de Saigon de rompre les relations diplomatiques avec la France.

[1] Cette date était fixée au 26 juin 1965. Se reporter au télégramme d'Alger nos 2999 à 3000 du 24 juin, non publié.

[2] Dans ce télégramme du 23 juin 1965, non reproduit, l'ambassade signale être informée par le Département d'État de l'intention du gouvernement sud-vietnamien de rompre les relations diplomatiques avec la France, tout en conservant les relations économiques et consulaires. Cette décision à laquelle les Américains tentent de s'opposer, en faisant valoir qu'elle présente plus d'inconvénients que d'avantages pour Saigon, est néanmoins prise sous l'impulsion du général Nguyen Cao Ky. Sur le même sujet, se reporter également au télégramme nos 3474 à 3475 du 24 juin 1965, non repris, faisant état de déclarations du porte-parole du Département d'État.

Malgré la pression exercée par certains éléments vietnamiens, M. Quat s'était rangé aux recommandations de l'ambassade américaine. Le général Ky avait au contraire décidé de passer outre.

Si le porte-parole du Département d'État est interrogé à ce sujet, a ajouté M. Rusk, il répondra que le gouvernement des États-Unis « regrette » la décision prise à Saigon.

(Collection des télégrammes, Washington, 1965).

304

M. Lebocq, Consul de France à Danang,
à M. Mattei, Chargé d'Affaires *a.i.* de France à Saigon.

D. n° 595[1]. *Danang, 24 juin 1965.*

La situation dans cette circonscription consulaire n'a guère évolué au cours du dernier mois. Contrairement aux anticipations américaines, les bombardements aériens effectués au nord du 17e parallèle[2] n'ont ramené ni la confiance, ni l'optimisme et le sentiment anti-américain va croissant. Si quelques Vietnamiens favorisés profitent substantiellement de la présence américaine, la majorité de la population en voit bien plutôt les aspects défavorables que la propagande subversive ne manque pas de souligner. Davantage encore que les bombardements du Nord-Vietnam dont on ignore plus ou moins, ici, les résultats réels, les bombardements aériens ou navals qui se succèdent sur l'ensemble du territoire sud-vietnamien sont fort mal accueillis, en raison du nombre considérable des victimes civiles. Les rares survivants des villages incendiés par les hélicoptères, pour avoir abrité (peut-être même contre leur gré) des unités vietcong, ne manquent pas de crier leur rancune contre leurs agresseurs. Il est reproché, en général, aux combattants américains d'user de méthodes barbares et radicales qui, tout en minimisant leur risque personnel, frappent indistinctement amis et ennemis. Pour le Vietnamien en général, l'écrasante disproportion entre les moyens mis en œuvre par les uns et par les autres, et le peu de succès obtenus jusqu'ici constituent d'ores et déjà une perte de face que d'importants succès pourraient seuls peut-être effacer.

C'est avec une inquiétude profonde et souvent mal dissimulée que l'on attend ici la réaction contre les raids effectués au Nord ; il ne fait de doute pour personne que « quelque chose se prépare » et l'on ne fait guère davantage confiance aux Américains qu'aux forces de l'armée régulière.

[1] Cette dépêche est intitulée : *Situation au Centre-Vietnam.*

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes de Saigon nos 407 à 411 du 16 mars et nos 688 à 701 du 27 avril 1965.

Les embuscades et les accrochages qui se succèdent montrent trop souvent que les *Marines* sont mal préparés pour faire face utilement aux subtiles embuscades des guérilleros. C'est donc dans une ambiance d'inquiétude et de défaitisme que vit aujourd'hui le Vietnamien moyen. Les problèmes de la politique de Saigon ont cessé de l'intéresser le moins du monde. Chacun tient en effet pour établi que les équipes gouvernementales se succèdent pour permettre à tous les membres d'une clique de « se remplir les poches » et que « les uns ne valent pas mieux que les autres ». Cet état d'esprit n'est malheureusement pas limité aux seuls civils. Les militaires de l'armée régulière, piètrement et irrégulièrement payés, jalousent leurs camarades américains avec lesquels, hommes de troupe ou officiers, ils n'ont guère de contacts directs. La prudente sollicitude avec laquelle sont engagés les éléments américains, et la disproportion écrasante entre le nombre des tués et des blessés de chaque côté ne passent pas inaperçues. Dans ces conditions, il paraît bien difficile d'entretenir entre les combattants des relations cordiales et confiantes.

Cet état de chose apparaît clairement dans les jugements passés par les Américains sur les militaires vietnamiens. Les *G.I.* leur reprochent d'être des faibles ou des traîtres, et citent complaisamment le nombre de ceux qui, avant le combat, passent ouvertement à l'ennemi, abandonnant sans scrupules leurs « conseillers ». L'opinion américaine, ici tout au moins, semble être persuadée qu'à l'exception de quelques rares unités, peut-être, l'armée vietnamienne a perdu sa valeur et que la guerre devra être menée sans elle.

Depuis leur débarquement à Danang, les *Marines*[1] ont peu à peu étendu le périmètre de leur action. Il semble bien, aujourd'hui, qu'ils occupent plus ou moins solidement une zone s'étendant à une trentaine de kilomètres de la base. Cependant presque chaque nuit, des tirs d'artillerie ont lieu tout autour de la base. La présence des Vietcong aux alentours de Danang ne fait de doute pour personne et les sabotages et autres actes de la subversion se succèdent sans répit. Un attentat a eu lieu il y a quelques semaines au Col des Nuages. La route de Danang à Hué a été minée à plusieurs reprises. Au sud, dans la direction de Tam-Ky, Chu-Lai et Quang-Ngai, il n'est pas exagéré de dire que les routes sont devenues absolument inutilisables et les déplacements n'ont plus lieu que par hélicoptère.

Tel est dans son ensemble, je crois, le climat qui règne au Centre-Vietnam. Les mois qui viennent, et dont on redoute l'approche, montreront sans doute qu'une solution purement militaire est fort peu probable et que la solution du conflit qui oppose les États-Unis et les nations communistes dans le Sud-Est asiatique devra être trouvée ailleurs que sur les champs de bataille.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

[1] Intervenu le 8 mars 1965.

305

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

De l'OCAM

N. n° 255/DAM1. *Paris, 25 juin 1965.*

1. Il nous a toujours paru que le regroupement organique des États francophones d'Afrique noire et de Madagascar constituaient un facteur de stabilité et d'équilibre dans la mesure où :

– il fournit à ses membres le cadre d'une utile coopération dans les domaines économique et technique, et permet ainsi de compenser jusqu'à un certain point les conséquences du morcellement des anciens ensembles coloniaux ;

– il facilite des échanges de vues, voire le règlement de certains conflits ;

– il donne aux dirigeants de ces États la possibilité de mieux exercer sur le plan interafricain une influence qui joue généralement au bénéfice des thèses du réalisme et de la modération.

2. C'est pourquoi :

a) nous avons regretté l'affaiblissement de la solidarité et de la cohésion des membres de l'UAM[1] au cours de l'année 1964, marqué notamment par :

– la transformation de l'UAM en une nouvelle organisation, l'UAMCE, dépourvue des moyens d'assurer la coordination des politiques dans des domaines essentiels,

– la scission provoquée par cette mutation, un certain nombre de chefs d'État (ceux de l'Entente, en particulier) ayant refusé d'adhérer à l'UAMCE ;

[1] L'UAM (Union africaine et malgache) définit ses structures en organismes spécialisés, lors de la conférence tenue à Tananarive du 6 au 12 septembre 1961 : politique, l'UAM ; défensif ; économique, OAMCE (Organisation africaine et malgache de coopération économique). Après la conférence au sommet d'Addis Abeba (22-26 mai 1963), les chefs d'État de l'UAM prennent la résolution de transformer leur organisation en un groupement de nature purement technique, dépourvu de toute compétence politique, l'UAMCE (Union africaine et malgache de Coopération économique), limité aux domaines économique et technique, regroupant l'OAMCE, UAMPT (Union africaine et malgache des Postes et Télécommunications) et Air Afrique. Décidée lors de la conférence de Dakar (6-10 mars 1964), la charte de l'UAMCE est adoptée et paraphée à Nouakchott le 29 avril 1964. Se reporter à la dépêche de Nouakchott n° 61/DAM, du 5 mai 1964, sous-titrée : *Conférence des ministres des Affaires étrangères de l'UAMCE à Nouakchott (28-29 avril 1964).* La Côte-d'Ivoire, le Niger, le Dahomey refusent d'y adhérer.

– l'accentuation des divergences de vues entre plusieurs des membres de l'UAM,

b) et constaté sans surprise qu'à la dispersion des États africains francophones correspondait un flottement de leurs représentants dans les diverses instances, interafricaines, au préjudice, bien entendu, des thèses que le clan des modérés était, jusqu'alors, parvenu à faire prévaloir.

3. Aussi bien nous sommes-nous réjouis de la reconstitution, en février dernier, à Nouakchott[1], d'un nouveau regroupement – l'OCAM –, qui réunit tous les anciens membres de l'UAM en vue d'une coopération s'étendant à tous les domaines, y compris celui de la politique.

Il nous a semblé encourageant, en effet, qu'en dépit de leurs divergences, les dirigeants de ces États reprennent conscience de leur nécessaire solidarité et parviennent à se redonner les moyens d'une action commune, même si le cadre juridique de celle-ci reste encore à bâtir (une charte de l'OCAM est en cours d'élaboration, qui doit être soumise à l'approbation des chefs d'État en janvier prochain à Tananarive).

Nous avons, d'autre part, noté avec intérêt la fermeté avec laquelle a été exprimée, à Nouakchott, la volonté des membres de l'OCAM de faire respecter la charte de l'OUA et de mettre un terme aux agissements subversifs et aux tendances hégémoniques de certains États membres de l'Organisation panafricaine.

Il n'est pas douteux à cet égard que la conférence de Nouakchott, en dénonçant expressément le Ghana et ses alliés africains et extra-africains, a contribué à libérer les autres Africains modérés de leurs complexes et de leur timidité à l'égard des extrémistes.

4. De fait, une modification sensible du rapport des forces réformistes et révolutionnaires a pu être constatée très rapidement.

– À Nairobi (février-mars 1965)[2], la détermination retrouvée des francophones a largement contribué à la mise en échec des adversaires du gouvernement de M. Tshombé (qui avaient manœuvré en faveur des rebelles congolais) et d'une manière plus générale au renforcement des positions des réformistes.

Les relations entre les capitales des pays modérés francophones et anglophones s'en sont trouvées, du même coup, resserrées.

[1] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, affirme la nécessité de soutenir le gouvernement légal de la République démocratique du Congo (Léopoldville), dénonce les menées subversives du Ghana et la pénétration communiste par le biais de la République populaire de Chine.

[2] Le Conseil des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OUA tient sa quatrième session ordinaire à Nairobi (Kenya) du 26 février au 9 mars 1965. Dans sa résolution finale, le Conseil des ministres, ayant examiné le problème congolais dans son ensemble, décide de soumettre la question du Congo à l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, qui doit se tenir à Accra en septembre.

– La campagne lancée par les membres de l'Entente, avec le soutien d'une majorité de leurs collègues de l'OCAM, contre l'action subversive et la « course au *leadership* » de certains dirigeants africains a été vivement ressentie par les dirigeants de l'Afrique radicale.

– La menace de boycott de la conférence d'Accra par les États de l'Entente amenait en mars les présidents Modibo Keita, Sekou Touré, Ben Bella et N'Krumah à procéder, à Conakry et Bamako[1], à un examen de la situation.

– La fermeté des francophones, confirmée lors de la récente conférence d'Abidjan[2] (la résolution finale indique que les États participants ne seront pas représentés à Accra), a abouti à la réunion à Lagos[3] d'une conférence des ministres des Affaires étrangères, chargée de se prononcer sur le maintien à Accra des assises panafricaines de septembre.

5. a) Sans doute des incertitudes subsistent-elles quant à l'avenir de l'OCAM et à son efficacité :

– Des divergences de vues plus ou moins profondes existent entre ses membres sur divers problèmes de politique interafricaine et internationale.

– Relations avec le Congo-Léopoldville : on sait que le Cameroun a exprimé des réserves quant à l'admission du Congo-Léopoldville à l'OCAM, et que la Mauritanie et le Congo-Brazzaville l'ont désapprouvée.

– Attitude à l'égard du Ghana et de l'OUA : le Congo-Brazzaville s'est opposé à la condamnation de M. N'Krumah.

Plusieurs chefs d'État, tout en blâmant le président du Ghana, ne sont pas prêts, semble-t-il, à aller jusqu'à boycotter la prochaine conférence panafricaine.

[1] Les présidents Ben Bella, Sékou Touré, Modibo Keita et Nkrumah se réunissent le 14 mars 1965 à Bamako. L'initiative en revient au chef d'État ghanéen. Aucun communiqué n'est publié à l'issue de ces conversations. Nkrumah rentre à Accra alors que les trois autres présidents se rendent le 15 mars 1965 à Conakry. Les thèmes de la rencontre en sont la primauté de l'idéal de l'unité africaine et donc de l'OUA, la nécessité de faire échec à toutes les manifestations du colonialisme, du néo-colonialisme et de l'impérialisme. Se reporter à la note n° 122/DAM du 27 septembre 1965, établie par la direction des Affaires africaines et malgaches au Département, non reproduite, sondant les arrière-pensées des chefs d'État, considérés comme révolutionnaires, ayant motivé ces deux réunions.

[2] Le 26 mai 1965, la République démocratique du Congo (Léopoldville) est admise à l'OCAM.

[3] Le Conseil des ministres de l'OUA tient une session extraordinaire du 10 au 13 juin 1965 à Lagos sur proposition du chef du gouvernement du Nigeria. Cette réunion se situe dans un contexte de vive tension entre le Ghana et les dirigeants du Conseil de l'Entente (Côte-d'Ivoire, Niger, Dahomey, Haute-Volta), opposés à ce que la conférence des chefs d'État de l'OUA se tienne à Accra en septembre 1965 en raison des ingérences du Ghana dans leurs affaires intérieures.

– Relations avec la Chine : plusieurs États, qui ont établi les liens diplomatiques avec Pékin ou souhaiteraient en établir, ne partagent pas les sentiments de M. Houphouët-Boigny et de ses amis sur cette question.

– En ce qui concerne la conférence afro-asiatique, l'accord n'est pas davantage réalisé.

– Des risques de dissociation existent donc, et le retrait de l'OCAM de la Mauritanie[1] prouve qu'ils ne doivent pas être sous-estimés.

Il semble néanmoins qu'à une ou deux exceptions près, la cohésion du groupe ne soit pas gravement menacée.

Le rapprochement entre les présidents Houphouët-Boigny et Senghor constaté depuis la conférence de Nouakchott et confirmé à Abidjan est en tout cas un élément très encourageant et, sans aucun doute, de nature à renforcer la solidité et l'efficacité du groupe.

– Des contacts personnels entre chefs d'État sont d'ailleurs en cours pour aplanir les divergences qui se sont fait jour à Nouakchott. Nous les encouragerons, bien entendu, même si leurs premiers résultats ne sont pas entièrement satisfaisants.

6. En conclusions, nous considérons que :

– la reconstitution de l'OCAM constitue un élément positif, bien que le groupe ait encore à surmonter un certain nombre de difficultés avant de pouvoir trouver ses assises définitives et de parfaire son unité.

– Sa cohésion n'est pas gravement menacée en dépit du marginalisme, voire du séparatisme affiché par une faible minorité de ses membres.

– Son efficacité a été réelle, tant en ce qui concerne l'évolution du problème congolais (l'admission du Congo-Léopoldville à l'OCAM et le soutien que le gouvernement de M. Tshombé peut attendre de ses partenaires devraient faciliter le retour du Congo à une vie plus normale), que sur le plan des relations interafricaines. Quelle que soit l'attitude qu'adopteront, en définitive, les membres de l'OCAM à l'égard de la conférence d'Accra, on peut penser que la fermeté de leurs prises de positions, qui a rencontré une large compréhension dans de nombreux autres États modérés (notamment au Nigeria, en Éthiopie, au Kenya, …), devrait inciter les extrémistes à une conception des choses plus réaliste et plus conforme aux principes mêmes de la charte d'Addis-Abeba.

(Direction des Affaires africaines et malgaches, OCAM, 1965).

[1] Le 7 juillet 1965, décision prise par le gouvernement mauritanien de se retirer de l'OCAM.

306

M. BROUILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LE SAINT-SIÈGE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 138/EU[1]. *Rome, 25 juin 1965.*

(*Reçu :* le 29).

L'escale traditionnelle de Naples de notre escadre de Méditerranée est, chaque mois de mai ou juin, mise à profit par nos marins pour solliciter, à l'occasion d'un rapide voyage à Rome, la faveur d'une audience du Souverain pontife.

Le nombre des volontaires a été cette année particulièrement élevé et, encore que les exigences du service de garde aient contraint le commandement à ne faire droit aux demandes dont il était saisi que dans la proportion d'une sur deux, c'est une cohorte de 1 500 officiers, officiers-mariniers et marins, conduite par le contre-amiral Guérin, commandant la 3e Flottille d'escorteurs rapides, et le contre-amiral de Bazelaire, commandant la 1ère Flottille d'escorteurs d'escadre, qui s'est présentée lundi 14 juin pour bénéficier de la faveur de la Bénédiction apostolique. Eu égard à l'importance de cette délégation de notre Marine nationale, j'ai tenu à la présenter moi-même à Sa Sainteté le Pape Paul VI.

La vaste salle Clémentine, traditionnellement utilisée pour ce genre d'audience, étant en la circonstance trop petite, ceux de nos marins qui n'ont pu y trouver place ont été disposés dans la salle du Consistoire qui lui est immédiatement contiguë.

Accueilli à son arrivée avec une déférente ferveur, le Souverain pontife m'a dit sa joie de se trouver en présence d'un groupe aussi compact de jeunes appelés français. Je lui ai présenté alors les deux amiraux qu'accompagnaient Madame Guérin et Madame de Bazelaire, ainsi que les deux aumôniers de la *Jeanne d'Arc* et de l'escadre et une quinzaine d'officiers. Paul VI a eu une parole aimable pour chacun, tenant à offrir lui-même aux Amiraux une médaille commémorative de la deuxième année de son Pontificat, et à leur épouse un chapelet, faisant remettre par les aumôniers une image aux officiers et marins présents.

Le Pape a prononcé ensuite à l'adresse de la délégation l'allocution dont le Département voudra bien trouver le texte ci-joint[2], au cours de laquelle il s'est plu à déclarer notamment que « Nommer la marine française ce n'est pas seulement évoquer des heures de gloire et des figures de

[1] Cette dépêche est intitulée : *Audience de Sa Sainteté le pape Paul VI à une délégation d'officiers et marins de l'escadre de Méditerranée*.

[2] Ce texte ne figure pas au dossier.

premier plan dans l'histoire de votre pays, c'est encore et surtout rappeler une noble et longue tradition d'honneur, de foi, de discipline, de courage, d'esprit de sacrifice, en un mot de dévouement généreux au service de la Patrie ».

Après avoir serré quelques mains dans la salle Clémentine, le Souverain pontife est passé dans la salle du Consistoire, où il a de nouveau prononcé quelques paroles, s'arrêtant à différentes reprises pour poser des questions et interroger officiers ou marins se trouvant sur son passage. Après s'être prêté de bonne grâce aux rites de la photographie, il a regagné ses appartements, rayonnant de satisfaction et me répétant combien il avait été heureux de cette rencontre avec « ses jeunes fils de France ».

(Collection des télégrammes, Saint-Siège, 1965).

307

M. JEAN SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1160 à 1167. *Tunis, 26 juin 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 11).

En dépit de l'aide que lui apporte le Fonds monétaire international, la Tunisie continue à connaître les plus graves difficultés dans le domaine du commerce extérieur et la situation de ses réserves en devises devient de plus en plus critique.

Le déficit commercial de la Tunisie a atteint en 1964 un niveau record : le pourcentage de couverture des exportations par les importations, qui avait été de 65 % pour la période allant du 1er octobre 1963 au 31 mars 1964, est tombé à 45 % au cours des 6 mois qui ont suivi la dévaluation de septembre 1964.

Cette grave détérioration tient essentiellement à la suppression des préférences tarifaires entre la France et la Tunisie et du contingent français d'exportation de vins tunisiens. Du 1er octobre 1964 au 31 mars 1965[1], les exportations tunisiennes vers la France ont baissé de moitié, alors que celles vers les pays tiers ont augmenté d'un quart. Cette baisse n'est pas loin d'être catastrophique pour tous les produits agricoles et alimentaires, à l'exception de l'huile d'olive. Au total, la perte de recettes résultant pour la Tunisie des difficultés nouvelles qu'elle rencontre pour l'écoulement de ses produits sur le marché français est probablement de l'ordre de 70 millions de francs (soit l'équivalent de 14 millions de dollars).

[1] Voir ci-dessus la note de la sous-direction de Tunisie du 16 avril 1965 (et note).

Ces perturbations ont annulé les effets du plan de redressement[1], auquel le Fonds monétaire avait subordonné son concours et l'on assiste à une détérioration parallèle de la situation des finances extérieures. Malgré l'aide du Fonds monétaire, les avoirs en devises de la Banque centrale de Tunisie n'ont pratiquement pas cessé, en effet, de baisser au cours de ces derniers mois. Fin septembre, ils étaient d'environ 29 millions de dollars. À la suite du premier tirage sur le FMI (5 250 000 dollars) ils remontèrent à 35 millions, mais pour retomber à 25 millions début janvier. Le tirage de février (3 millions de dollars) les avait portés à 36 millions. Depuis cette date, et malgré le tirage du mois de mai (encore 3 millions de dollars), ils ont été en baisse à peu près constante. Au 10 juin dernier, ils étaient un peu inférieurs à 24 millions.

Face à cette situation, les autorités tunisiennes n'avaient pas jusqu'à présent réagi : les exportations françaises vers la Tunisie, parfois ralenties par des décisions générales de freinage du rythme de délivrance des autorisations de transfert, s'étaient dans l'ensemble maintenues à un niveau comparable à ce qu'elles étaient avant le 1er octobre 1964.

En matière de transferts financiers, la Banque centrale de Tunisie avait même adopté une politique sensiblement plus libérale que par le passé, et bon nombre de nos compatriotes rapatriés de Tunisie ont pu obtenir le transfert d'une partie de leurs avoirs bloqués.

Cette situation favorable ne pouvait se prolonger bien longtemps. On constate déjà, depuis quelques jours, dans les banques un ralentissement très net des transferts financiers. D'autre part, les banques se sont vu retirer le 22 juin la délégation qu'elles avaient reçue de la Banque centrale de Tunisie, pour viser les autorisations de transfert concernant le règlement d'un assez grand nombre de marchandises en provenance de la zone franc, lorsqu'un crédit d'une durée égale à 3 mois était consenti par le fournisseur. L'ensemble des positions tarifaires couvertes par ce régime représentait une part appréciable des importations de la zone franc.

Cette mesure annonce, sans aucun doute, de sérieuses restrictions à l'importation des marchandises françaises. La BCT dispose désormais de pouvoirs de contrôle dont le champ d'application s'étend à toutes les importations sans exception en provenance de la zone franc. Il est à craindre qu'elle n'en use au maximum.

Certes, la Tunisie vit depuis de longs mois au-dessus de ses moyens, et il est incontestable qu'une politique de plus grande austérité s'impose. D'après certaines rumeurs, le gouvernement tunisien serait décidé à faire de nouveau appel aux experts du Fonds monétaire. Ceux-ci engageront-ils la Tunisie dans les voies d'une nouvelle dévaluation, de restrictions de

[1] Le plan de redressement tunisien consiste dans l'amélioration de la situation économique du pays, notamment en intervenant sur la balance des comptes par la limitation des importations et l'augmentation des exportations et ainsi conduire vers la stabilisation interne et la réduction de l'endettement du Trésor.

crédits plus sévères, d'un réaménagement du tarif douanier, d'une réforme fiscale véritablement sérieuse ? Il faudra attendre, pour en juger, de connaître les conditions mises par le Fonds monétaire à un éventuel renouvellement de l'accord de *stand by*, qui arrive à expiration le 30 septembre prochain[1].

Jusque-là, la BCT va vraisemblablement en être réduite à régler au jour le jour, en fonction des rentrées de la veille, ses sorties de devises.

Dans la conjoncture actuelle, ce sont évidemment les intérêts français qui risquent de faire les frais d'une telle politique.

(Collection des télégrammes, Tunis, 1965).

308

COMPTE RENDU

entretien de M. Pompidou
avec M. Nyerere, président de la République de Tanzanie,
à l'hôtel Matignon, le 28 juin 1965

C.R.

M. Nyerere. – Je me réjouis d'être en France tout en regrettant la brièveté de ma visite. J'ai quitté la Tanzanie depuis le 9 juin[2] et il est maintenant temps de rentrer.

Les rapports entre la France et la Tanzanie sont satisfaisants ; ils ne soulèvent aucun problème particulier. Nous souhaiterions qu'ils se développent, notamment en matière culturelle. J'ai déjà évoqué ce problème avec les services compétents de votre ministère des Affaires étrangères. Je vous confirme que nous serions disposés à accueillir un plus grand nombre de professeurs français.

[1] L'accord de *stand-by* conclu en septembre 1964, entre la France et la Tunisie, porte sur 14,25 millions de dollars ; il arrive à expiration le 30 septembre 1965 et est entièrement utilisé à cette date. Le 10 novembre 1965, lors de la réunion du Conseil du FMI, un nouveau crédit de 5,6 millions de dollars est accordé à la Tunisie, « *pour soutenir le programme très complet de stabilisation élaboré par le Gouvernement tunisien en septembre 1964* ». La moitié de cette somme est disponible immédiatement et le reliquat au mois de mai 1966. Autorisés par le FMI, les accords *stand-by* permettent à un pays membre de dépasser la limite des 25 % des quotas prévus par des droits de tirage, sous réserve de conditions drastiques concernant la politique économique nationale.

[2] M. Julius Nyerere se rend successivement à Lagos, du 9 au 14 juin, puis à Londres le 15 juin. Il termine son périple par Paris, où il séjourne du 27 au 29 juin, pour regagner Dar es-Salaam le 1er juillet 1965.

M. Pompidou. – Croyez bien que s'il nous est possible, en matière culturelle, de faire davantage, nous le ferons. Nous nous félicitons, en effet, de tout ce qui est fait dans les pays d'Afrique anglophone pour y développer la connaissance de la langue française. Nous avons le sentiment d'apporter ainsi une contribution indirecte, mais importante, au développement et à l'amélioration des relations interafricaines.

M. Nyerere. – Les pays africains francophones – avec votre aide – font davantage pour développer l'enseignement de l'anglais que ne font les pays anglophones pour développer l'enseignement du français.

M. Pompidou. – C'est exact. Dans tous les pays qui ont été naguère dans notre mouvance, nous avons fait de sérieux efforts pour développer l'enseignement de l'anglais. Peut-être l'Angleterre s'est-elle montrée plus discrète en ce qui concerne l'enseignement du français dans les territoires qu'elle contrôlait.

M. Nyerere. – Ayant hérité des habitudes anglaises, nous avions tendance à estimer que la connaissance de l'anglais suffisait. Nous avons réalisé notre erreur et nous souhaitons que la connaissance du français se développe dans nos pays.

M. Pompidou. – Les relations économiques entre la Tanzanie et la France sont, à ma connaissance, bonnes, mais peu importantes encore.

M. Nyerere. – Nous savons que la France fait beaucoup dans ses anciens territoires africains, mais l'Afrique ne se compose pas seulement de pays francophones…

Sur le plan de l'assistance technique votre collaboration, bien que limitée, nous est précieuse. Le directeur de notre Plan de développement est un Français et il a auprès de lui deux assistants français. Les fluctuations du cours des matières premières, notamment, en ce qui concerne la Tanzanie du sisal, nous causent de sérieuses préoccupations.

M. Pompidou. – Vous connaissez les propositions que la France a présentées à Genève au sujet des cours des matières premières[1]. Selon nous, les pays consommateurs devraient s'entendre pour établir des cours stables et en même temps rémunérateurs pour les pays producteurs.

M. Nyerere. – Nous en sommes bien d'accord. Aussi longtemps que cet objectif n'aura pas été atteint, il nous sera difficile de faire une

[1] Il s'agit de la déclaration de M. Giscard d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques, le 24 mars 1964, au cours de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) qui se tient à Genève du 24 mars au 15 juin 1964.

planification économique sérieuse. Nous avions conçu notre plan de développement sur la base d'un prix moyen de 95 £ la tonne pour le sisal (à cette époque, le cours atteignait 148 £ la tonne). Depuis lors, le cours du sisal est tombé à 88 £ la tonne et se situe actuellement autour de 90 £.

M. Pompidou. – Cet exemple illustre bien notre thèse. La chute brutale des cours des matières premières annule bien souvent l'aide économique que les pays développés apportent aux pays en voie de développement. Il en résulte une aggravation, ou dans la meilleure hypothèse, une persistance des inégalités et aussi, il faut le dire, un grand désordre.

M. Nyerere. – Avez-vous le sentiment que l'on progresse dans le sens des propositions que la France a faites ?

M. Pompidou. – Je ne pense pas que l'on arrive prochainement à un accord. Un grand nombre de pays qui tirent profit de la situation actuelle sont très réticents. Cela dit, nous considérons que le fait d'avoir présenté des propositions est déjà important en soi. Il faudra bien un jour organiser les cours des matières premières à l'échelle mondiale, comme on a déjà commencé à le faire au sein de la zone franc et de la zone sterling.

M. Nyerere. – Je souhaite beaucoup que la France persévère dans la voie qu'elle a ouverte parce qu'aussi longtemps que la situation actuelle ne sera pas modifiée, tous les efforts que nous pouvons faire risquent d'être stérilisés.

M. Pompidou. – Comment se développe l'économie de votre pays ?

M. Nyerere. – La Tanzanie a d'indéniables possibilités de développement, mais elle rencontre en ce qui concerne l'agriculture de sérieuses difficultés climatiques, sans mentionner le problème des cours des matières premières que nous venons d'évoquer. Nous constatons une lente élévation du niveau de vie. N'ayant pas de problème démographique comme en ont les pays d'Asie, nous aurions la possibilité de réaliser des progrès rapides si les cours des matières premières pouvaient être stabilisés.

M. Pompidou. – Le renvoi de la conférence afro-asiatique d'Alger vous donnera-t-il quelque plaisir ?

M. Nyerere. – Il n'en sera rien. En tout cas, il aurait mieux valu que les événements d'Alger n'aient pas rendu inéluctable le renvoi de la conférence[1].

[1] La conférence afro-asiatique, prévue à Alger pour le 29 juin, est repoussée *sine die* en raison des événements en Algérie : le 19 juin, Ben Bella est renversé par le colonel Boumediene, qui prend le pouvoir.

M. Pompidou. – Ce qui vient de se passer en Algérie démontre combien il est difficile pour un jeune État de devenir indépendant surtout lorsque, comme c'est le cas pour l'Algérie, il a été pendant longtemps intégré administrativement et économiquement à une métropole européenne. Nous n'en conservons pas moins intacte notre confiance dans l'Algérie, dans les relations franco-algériennes et d'une manière générale dans les relations franco-africaines.

M. Nyerere. – Cette confiance est partagée.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

309

M. DE LA CHEVALERIE, PREMIER CONSEILLER PRÈS L'AMBASSADE DE FRANCE À RABAT,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2383 à 2389. *Rabat, 28 juin 1965.*

Réservé.

(*Reçu :* 22 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme n° 2354[1] et au télégramme n° 3098[2] de notre ambassade à Alger.

Y a-t-il une certaine évolution dans les dispositions des dirigeants marocains vis-à-vis de l'Algérie ? Si certaines conversations ou certaines indications témoignent que l'on éprouve toujours, ici, défiance et inquiétude, la préoccupation dominante du gouvernement royal paraît être la prudence, le désir d'observer les événements avec circonspection sans fixer d'une façon ou d'une autre la position du Maroc. Je note à ce sujet que la *Vigie marocaine*, qui avait publié le texte assez défavorable diffusé par la

[1] Le télégramme de Rabat nos 2354 à 2365 du 25 juin 1965, non reproduit, relate l'inquiétude et la circonspection des dirigeants marocains et de l'opinion à la suite du coup d'État en Algérie : il est difficile de porter un jugement sur le nouveau régime, qui semble précaire. Les dirigeants craignent que la confusion, l'instabilité, le désordre s'installent en Algérie. La personnalité de la nouvelle équipe dirigeante n'inspire pas confiance, en raison de leur attitude dans le conflit de 1963, tandis que M. Ben Bella donnait ces derniers temps des gages de modération. Quant à l'opinion, c'est à gauche que les réactions sont les plus vives, réprouvant « *le caractère régressif et antipopulaire* » du coup de force.

[2] Le télégramme d'Alger nos 3098 à 3104 du 26 juin 1965, communiqué à Rabat, non repris, relate un entretien du ministre délégué de l'ambassade de France avec M. Benhima, ministre marocain des Affaires étrangères, de passage à Alger. Ce dernier rapporte sa rencontre avec le colonel Boumediene et M. Bouteflika ; ses deux interlocuteurs tiennent à obtenir une attitude favorable du Maroc : M. Boumediene assure que le conflit de 1963 n'est pas son fait et se montre très modéré dans ses propos. Toutefois, il ne faut pas prendre ces bonnes paroles pour « argent comptant », d'autant que M. Bouteflika inspire des inquiétudes en raison de son attitude antérieure assez extrémiste. En attendant des gages de l'Algérie, M. Benhima se montre prudent.

RTM le 24 juin (mon télégramme précité), a reçu instruction de préciser qu'il ne s'agissait point d'un commentaire mais d'un article résumant des informations. Je relève également que, si l'on présente toujours assez volontiers M. Bouteflika comme un trublion, on met surtout l'accent sur l'aspect énigmatique de la personnalité du colonel Boumediene, non sans marquer qu'à la récente réunion au Caire des Premiers ministres arabes il aurait donné les preuves d'une relative modération.

C'est l'impression que m'ont laissée des propos assez nuancés tenus devant moi par M. Balafrej. D'autre part, il me revient que M. Benhima, à la suite des entretiens qu'il vient d'avoir à Alger avec diverses personnalités et avec le colonel Boumediene[1], serait peut-être moins prévenu contre celui-ci. Le ministre des Affaires étrangères aurait trouvé un interlocuteur très soucieux de multiplier les déclarations apaisantes au sujet du Maroc et aussi de marquer sa volonté « de replier l'Algérie sur elle-même », de l'engager moins sur la scène internationale. « L'Algérie, aurait-il déclaré, vivra quelque temps en circuit fermé ». Enfin, M. Benhima aurait été sensible à l'argument selon lequel M. Ben Bella, son prestige renforcé par la conférence afro-asiatique[2], eût été pour le Maroc un partenaire plus difficile que ses récentes manifestations de bonne volonté ne le laissaient prévoir.

Pour sa part, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères m'a indiqué aujourd'hui que le colonel Boumediene avait fait, au cours de son entrevue avec M. Benhima, des « avances sérieuses » au Maroc. Selon M. Chorfi, plusieurs problèmes avaient été abordés, notamment celui des camps où s'entraînent en Algérie des adversaires du régime marocain. Il faudra, m'a déclaré mon interlocuteur, voir quel « témoignage concret » nous sera donné des bonnes dispositions manifestées par le colonel Boumediene.

En somme, les Marocains paraissent très perplexes. Ils ont des raisons de craindre et de se méfier. Mais ce que leur disent les Algériens, et plus encore peut-être les réactions qu'ils enregistrent à l'étranger, notamment celles du Caire, ne laissent pas de les troubler. Un commentaire de l'agence *Map* fait aujourd'hui état de la rupture de « l'axe Alger-Le Caire » et n'hésite pas à parler des chances de renforcement de l'« axe Rabat-Alger-Tunis ». Mais, en même temps, on continue de s'interroger sur les développements possibles de la situation. On note que si le coup d'état d'Alger a été « techniquement » réussi, il s'est, jusqu'à présent, soldé par des échecs sur le plan politique : ajournement de la conférence afro-asiatique, impossibilité de mettre immédiatement sur pied un gouvernement. On continue de craindre de nouveaux soubresauts.

(Collection des télégrammes, Rabat, 1965).

[1] Voir la note ci-dessus, concernant le télégramme d'Alger n° 3098.

[2] La conférence afro-asiatique, prévue à Alger le 29 juin 1965, est reportée en raison de la chute de M. Ben Bella.

310

NOTE

Situation à Berlin

N.[1] *Paris, 28 juin 1965.*

Les inquiétudes qui se manifestent en Allemagne à propos de Berlin[2] ont été provoquées par un ensemble de faits de nature très différente : une agression contre la Mission de liaison à Potsdam (10 juin)[3], une fusillade le long du « mur » dont ont été victimes deux habitants des secteurs occidentaux (16 juin)[4], la dénonciation par les autorités est-allemandes, à dater du 1er juillet prochain, des accords tarifaires applicables au trafic ferroviaire interzone[5], ainsi que de l'accord relatif à la délivrance des permis de navigation utilisés pour le trafic par voie d'eau[6], l'échec des premières conversations relatives au renouvellement de l'accord sur les laissez-passer (21 juin)[7] ; il s'y est ajouté, pendant les trois premières semaines de juin, une multiplication des vols d'hélicoptères est-allemands dans la zone de contrôle de Berlin (Annexes)[8]. On ne rappellera que pour mémoire les informations de presse plus ou moins fantaisistes sur des grandes manœuvres soviéto-est-allemandes à l'ouest de Berlin (ces manœuvres n'ont en

[1] Cette note est rédigée par M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale au Département.

[2] Concernant les symptômes de détérioration de la situation à Berlin, voir les télégrammes de Berlin nos 1305 à 1315 du 21 juin, de Bonn nos 3883 à 3892 et 3928 à 3936, respectivement des 23 et 24 juin 1965, non reproduits.

[3] Le 1er juin, dans le cadre d'une campagne de sympathie organisée en faveur du Vietnam du Nord, des manifestants, dont le nombre est évalué à trois cents environ, s'attaquent à la mission militaire américaine à Potsdam. Sur ces incidents, se reporter au télégramme de Berlin nos 1160 à 1162 et 1212, des 2 et 10 juin 1965, non retenus.

[4] Se reporter à la note de M. Pierre Kauffmann, secrétaire adjoint des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale au Département, datée du 26 juin 1965, sous-titrée *Incidents devant le mur de Berlin*, non reproduite.

[5] Voir la note de M. Jean-Louis Toffin, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale au Département, du 25 juin 1965, non retenue, sous-titrée *Accord interallemand sur les tarifs ferroviaires*, rappelant la démarche suivie depuis le mois d'avril 1965, date à laquelle l'administration ferroviaire est-allemande *(Reichsbahn)* a dénoncé, à dater du 1er juillet 1965, les accords tarifaires passés avec les chemins de fer de la RFA *(Bundesbahn)*, établis sur la base des tarifs intérieurs, auxquels elle propose de substituer de nouveaux arrangements sur la base des tarifs internationaux. Les négociations se sont ouvertes le 4 juin, reprises le 10 juin à Berlin, les 14 et 15 juin 1965 à Francfort.

[6] Concernant le trafic interzone par voie d'eau, voir les télégrammes de Bonn nos 3702 à 3708, 3775 à 3784 des 10 et 18 juin 1965, non retenus. Par lettre en date du 2 juin, le ministre est-allemand des Transports a fait savoir à M. Seebohm qu'il convenait d'abolir les procédures concernant les permis de navigation délivrés aux péniches affectées au trafic interzone et de les remplacer par de nouveaux arrangements mieux adaptés à la situation actuelle. Les dispositions de l'accord du 5 juillet 1956 sont dénoncées.

[7] Voir le télégramme de Berlin nos 1316 à 1317 du 21 juin 1965, non retenu.

[8] Ces annexes ne sont pas jointes au document.

réalité aucun caractère exceptionnel), ainsi que les rumeurs relatives à la prochaine introduction de l'obligation du visa pour les voyageurs de la République fédérale se rendant dans la zone soviétique (qui n'ont pas été confirmées).

L'examen de ces différentes affaires donne lieu aux observations suivantes :

a) La mise à sac de la Mission américaine de Potsdam et la fusillade du 16 juin à Berlin sont des incidents regrettables mais d'un caractère particulier, qui ne traduisent aucun changement dans la situation politique.

b) Les autres faits signalés, tous également dus à l'initiative de Pankow, visent manifestement à renforcer la situation internationale de la RDA, soit en consacrant sa « souveraineté » dans le ciel de Berlin (hélicoptères) soit en la faisant reconnaître comme État indépendant dans les relations avec la République fédérale (accord concernant les tarifs des Chemins de fer – organisation de la navigation interzone) ou avec le Sénat de Berlin (accord sur les laissez-passer). De ce point de vue, les initiatives du régime de Pankow ne révèlent aucune orientation nouvelle ; elles traduisent pourtant une intensification de ses efforts pour imposer ses prétentions.

c) Il y a tout lieu de penser que ces initiatives sont prises avec l'approbation des Russes. Depuis la chute de Khrouchtchev[1], le crédit d'Ulbricht s'est manifestement renforcé à Moscou et il est possible que les Soviétiques lui laissent une plus grande liberté de manœuvre que précédemment. Il n'est pas exclu non plus que l'on ne soit pas fâché à Moscou de rappeler aux Américains, au moment où ceux-ci s'engagent de plus en plus au Vietnam, la vulnérabilité de leurs positions à Berlin. En tout cas, les indications recueillies par notre Mission dans l'ancienne capitale allemande semblent bien montrer que l'on ne veut pas du côté soviétique provoquer une véritable crise à propos de Berlin.

d) Considérées séparément, les différentes initiatives de Pankow ne devraient pas donner lieu, du moins dans l'immédiat, à de trop graves inquiétudes. Il est possible que si la République fédérale et ses Alliés maintiennent une attitude ferme, les dirigeants est-allemands se prêtent en fin de compte à des arrangements raisonnables, comme cela s'est produit à l'issue des longs pourparlers entre la *Bundesbahn* et la *Reichsbahn* à propos du trafic marchandises entre la République fédérale et Berlin. À certains égards, leur attitude laisse supposer qu'ils n'ont pas l'intention de pousser trop loin les choses. En ce qui concerne le trafic ferroviaire et la navigation fluviale, il apparaît en effet que Pankow n'envisage pas, à la date du 1er juillet, un arrêt du trafic entre la République fédérale et la zone soviétique. D'autre part, dans la question des laissez-passer, la négociation vient seulement de s'engager et on peut considérer que les autorités de Berlin-Est n'ont pas dit leur dernier mot. La question la plus difficile reste

[1] Le 15 octobre 1964.

celle des hélicoptères[1] : les Alliés vont adresser incessamment une protestation à Moscou et continuent à se consulter sur les contre-mesures qui pourraient être prises au cas où ces vols, interrompus depuis le 21 juin, reprendraient.

(Europe, EU, RFA, Berlin, 1965).

311

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Chypre

N. *Paris, 28 juin 1965.*

Depuis les graves incidents du 10 août 1964[2] au cours desquels l'aviation turque est intervenue pour soutenir les minoritaires attaqués à Kokkyna par les Chypriotes grecs, l'île n'a connu que très peu de troubles intercommunautaires graves. La Force des Nations Unies, stationnée à Chypre depuis le printemps 1964[3], a toujours réussi à empêcher les accrochages de dégénérer. Le 15 juin dernier, le Conseil de sécurité a prolongé d'une période supplémentaire de six mois sa présence dans l'île[4].

Sur le plan international par contre, la crise chypriote a connu de nombreux rebondissements. Le plus important d'entre eux fut produit par la publication à la fin du mois de mars 1965[5] du rapport du médiateur des Nations Unies préconisant une solution assez proche de celle de Mgr Makarios : renonciation provisoire à l'*Enosis* – renonciation définitive au système fédéral –, maintien de Chypre comme État unitaire et indépendant – garantie juridique des droits de la minorité. La Turquie a immédiatement fait savoir qu'elle rejetait la médiation. Dans ces conditions, la crise de Chypre restait dans l'impasse et le récent rapprochement entre la Grèce et la Turquie est précisément une tentative pour en sortir[6].

[1] Concernant les vols d'hélicoptères, se reporter au télégramme de Berlin n°s 1218 à 1219 du 10 juin 1965, non reproduit.

[2] Voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 68.

[3] Le 4 mars 1964, le Conseil de Sécurité de l'ONU recommande la création d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Le 16 mars 1964, arrivée dans l'île des premiers casques bleus de l'ONU.

[4] Le 15 juin 1965, le Conseil de Sécurité, sur rapport du secrétaire général, adopte à l'unanimité la résolution 206 prorogeant pour une période de six mois le mandat de la force des Nations Unies à Chypre. Se reporter à la note n° 072 de la direction des Nations Unies et des Organisations internationales au Département du 22 juin 1965, non reproduite.

[5] Rapport de M. Galo Plaza, médiateur des Nations Unies dans l'affaire de Chypre, rendu public le 30 mars 1965.

[6] Allusion aux conversations gréco-turques qui se tiennent en marge de la réunion du Conseil atlantique à Londres les 11, 12 et 13 mai 1965.

I. *La situation dans l'île*[1]

Peu de changements sont intervenus depuis l'année dernière. En dépit du calme général, la situation militaire reste tendue. Depuis quelques mois, on assiste à un nouveau renforcement des potentiels militaires, surtout chypriotes grecs. Ces derniers ont bénéficié, on le sait, d'armes soviétiques. Ils ont de plus demandé à l'URSS des fusées anti-aériennes. Moscou n'a, semble-t-il, pas refusé. Ces fusées ne sont apparemment pas encore installées dans l'île. Cette situation rend nécessaire le maintien de la Force des Nations Unies qui, bien que dépourvue de moyens d'intervention et de contrôle, joue un indiscutable rôle d'apaisement.

La situation économique de l'île n'est pas bonne. Privée des rentrées en devises procurées traditionnellement par le tourisme et entretenant sur un pied de guerre une importante armée, Chypre ne doit son salut économique qu'à l'aide financière de la Grande-Bretagne. C'est la communauté turque, qui de très loin, a subi les plus graves préjudices du fait du chômage et des pillages que les regroupements ont entraînés. Cependant, on assiste depuis quelque temps à une certaine détente et dans quelques secteurs de l'île à un retour à des conditions de vie presque normales.

Il est devenu progressivement très clair d'autre part que la communauté chypriote grecque est en proie à d'importantes divisions internes[2]. Les communistes de l'Akel et les partisans militaires ou civils du général Grivas et de l'*Enosis* se livrent une lutte acharnée. On en a vu le 17 juin un signe avec l'annonce de la démission du général Grivas[3]. L'information a été immédiatement démentie, mais elle reflète sans aucun doute les dissensions qui existent au sein même de l'armée chypriote grecque.

La Constitution de l'île de Chypre, qui fut à l'origine de la crise, est à peu près complètement tombée dans l'oubli. Le gouvernement de Nicosie la viole de manière systématique. Mgr Makarios a évoqué il y a quelque temps l'organisation de nouvelles élections à la présidence de la République et à la Chambre des Représentants sans respecter les règles constitutionnelles. Sous la pression du gouvernement grec, il a semble-t-il renoncé à cette ultime violation qui entraînerait certainement une violente réaction turque.

On constate ainsi que la situation dans l'île n'évolue pas. C'est en effet au plan international que le centre de gravité de la crise s'est déplacé.

[1] Voir la dépêche de Nicosie n° 543/EU du 17 juin 1965, analysant le rapport de M. Thant sur la situation à Chypre.

[2] Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 549/EU du 17 juin 1965, non retenue, faisant part d'activités clandestines au sein de la Garde nationale, c'est-à-dire de l'armée grecque-chypriote et de l'existence d'une organisation opposée à Mgr Makarios et favorable à la réalisation rapide de l'*Enosis*.

[3] Voir la dépêche de Nicosie n° 560/EU du 23 juin 1965, non reproduite, intitulée *Le général Grivas a-t-il voulu démissionner ?* Cette initiative remonterait au 15 juin, corrélative à la découverte, au sein de la Garde nationale chypriote-grecque, d'activités considérées comme subversives.

II. *Les rapports gréco-chypriotes*

Depuis le début de la crise, Athènes cherche à assurer son autorité sur le gouvernement de Nicosie. Mais Mgr Makarios, bien qu'il se déclare représentant de l'hellénisme et partisan du rattachement à la Grèce, a jusqu'alors rejeté cette emprise. Sans doute animé d'ambition personnelle, il a gêné considérablement l'aboutissement d'une solution.

Athènes, face à la détérioration constante des relations gréco-turques, voudrait en finir. Déjà au début de l'été 1964, sous la pression des États-Unis, la Grèce avait accepté de discuter avec la Turquie de l'affaire chypriote à Genève, en présence du médiateur, alors M. Tuomioja. Un projet de règlement inspiré par M. Acheson avait été évoqué. C'est pour faire échouer ce projet que Mgr Makarios avait déclenché les offensives du début du mois d'août 1964.

Après le rejet par Ankara de la médiation de M. Plaza, on a assisté au mois d'avril[1] dernier à une nouvelle détérioration des relations gréco-turques. Des menaces ont pesé sur le Patriarche d'Istanbul et les minorités d'origine grecque vivant en Turquie. De ce fait, le gouvernement grec a exercé une forte pression sur Mgr Makarios. Lors d'entrevues qui ont eu lieu à Athènes au mois d'avril, M. Papandréou a mis l'Archevêque au pied du mur et l'a obligé à admettre le principe d'une négociation directe entre la Grèce et la Turquie. Dès le mois de mai, à l'occasion du Conseil de l'OTAN à Londres[2], les ministres des Affaires étrangères des deux pays ont eu des entretiens qui se poursuivent au niveau des ambassades grecque et turque d'Athènes et d'Ankara.

Malgré l'accord initial de Mgr Makarios, Nicosie ne paraît pas apprécier ces pourparlers dont elle est tenue à l'écart. De plus en plus clairement, les réticences de l'Ethnarque et sa crainte que l'on aboutisse apparaissent au travers de déclarations ambiguës et quelquefois contradictoires. C'est ainsi qu'il a récemment réaffirmé à plusieurs reprises son désir de l'*Enosis* mais précisé ou fait savoir indirectement par la presse chypriote qu'il s'opposerait catégoriquement à l'octroi de toute compensation à la Turquie, alors que chacun sait parfaitement qu'une solution à la crise chypriote implique certaines concessions territoriales.

Mais il semble que l'influence d'Athènes sur la politique de Nicosie soit plus forte aujourd'hui que l'année dernière. On peut interpréter en ce sens le projet de plan de pacification du gouvernement chypriote et les retards apportés à l'installation de fusées soviétiques dans l'île. Cela ne signifie sans doute pas que Mgr Makarios ait désarmé. On peut craindre même que si une solution était en vue, il ne déclenche comme au mois d'août 1964 des incidents de nature à compromettre les contacts entre Grecs et Turcs.

[1] Le 19 avril 1965, le gouvernement turc annonce qu'il est résolu à expulser sans exception le reste des sujets grecs. Sur les douze mille cinq cents ressortissants hellènes habitant Istanbul avant la crise, il n'en reste plus que quatre mille cinq cents.

[2] Les 11, 12 et 13 mai 1965.

III. *Les entretiens gréco-turcs*

Dès le début de la crise, la Turquie a considéré que le problème chypriote était une affaire purement gréco-turque, mettant en cause l'équilibre en Méditerranée orientale, tel qu'il découle du traité de Lausanne[1]. Par conséquent, seules des négociations bilatérales directes pouvaient le régler. Le nouveau gouvernement de M. Ürgüplü a réaffirmé avec force cette position. En prévision des prochaines élections, il essaie en effet de résoudre une question qui pèse lourdement sur l'économie et la politique turque. Mais il ne peut sans risque de défaite lors du scrutin essuyer un échec dans le règlement de la crise et faire moins que ce qu'avait réussi M. Inönü.

L'acceptation par la Grèce de discussions directes est précisément un motif de satisfaction important pour Ankara et peut l'inciter, la face étant sauve, à des concessions.

Sur le fond du problème, la marge réelle de négociations est cependant réduite. À Londres, M. Costopoulos a nettement précisé que le problème de Chypre devait être réglé dans le cadre des Nations Unies. Il a ajouté que l'intervention de l'OTAN, souhaitée par les Turcs, était exclue. Toutefois le ministère des Affaires étrangères s'est ensuite déclaré disposé à collaborer avec la Turquie « pour l'application des décisions prises par le Conseil de sécurité ». À Athènes et à Ankara, les discussions ont repris en juin. Il semble qu'elles aient évoqué une solution de même nature que celle du plan Acheson qui comporte pour l'essentiel : rattachement de l'île à la Grèce ; compensation territoriale de la Grèce à la Turquie ; installation d'une base turque ou OTAN à Chypre[2].

Il est difficile à Athènes à cause de Mgr Makarios de reconnaître ouvertement que la Grèce est disposée à admettre une compensation territoriale. Ainsi, l'éventualité d'une rectification de frontière en Thrace, évoquée par certains, a-t-elle été nettement démentie par les autorités hellènes. Mais l'on soulignait dans l'entourage du ministre des Affaires étrangères de Grèce que le refus d'une compensation territoriale en échange de l'*Enosis* n'était qu'une position de principe. Ce qui laisse entendre que l'on pourrait peut-être trouver en ce domaine un terrain d'accord.

Les conversations au niveau des ambassadeurs de Grèce à Ankara et de Turquie à Athènes ont été fin juin provisoirement interrompues à l'occasion de la conférence d'Alger. On fait état de part et d'autre d'une excellente atmosphère de négociations et d'un assouplissement possible des positions adoptées.

[1] Du 24 juillet 1923.

[2] Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 527/EU du 12 juin, non retenue, intitulée *Dialogue gréco-turc*, ainsi que le télégramme d'Athènes n° 628 du 12 juin 1965, non reproduit, apportant un démenti aux bruits de la concession à la Turquie d'une des deux bases britanniques de Chypre en échange de l'*Enosis*.

IV. *Les développements internationaux*

Dans cette perspective, les manœuvres internationales des deux camps sont plus embarrassées.

– La visite de M. Gromyko à Ankara, qui s'est déroulée en mai[1], était attendue avec intérêt après la déclaration du ministre soviétique du 21 janvier, accordant un soutien ambigu à la thèse turque d'un système fédéral à Chypre.

Il semble que cette visite n'ait pas donné de grands résultats. Il importe en effet pour les Russes que l'*Enosis* ne se réalise pas dans la mesure où elle pourrait conduire à l'extension à Chypre de l'OTAN. Or, on l'a vu, la négociation gréco-turque évolue d'une manière ou d'une autre autour de l'idée d'*Enosis*.

Aussi la thèse fédérale n'a plus de valeur pour Ankara qu'en cas d'échec des pourparlers en cours. Le gouvernement turc a donc été gêné pour redemander à M. Gromyko une nouvelle déclaration en faveur de la fédération.

À l'issue des entretiens, le ministre soviétique s'est contenté de renvoyer les journalistes à sa déclaration du 21 janvier. Sans être un succès pour la Turquie, cette attitude a été interprétée comme un échec pour la Grèce. Certains Grecs, notamment la presse de droite, ont dénoncé avec violence la duplicité de la position soviétique. M. Papandréou a précisé à cette occasion que son voyage à Moscou, en réponse à une invitation qui lui avait été faite il y a quelque temps, était remis à une date ultérieure non précisée.

– Dans la perspective de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Turquie comme Chypre continuent à renforcer leur position diplomatique, en particulier dans le Tiers Monde. C'est ainsi qu'Ankara avait préparé avec beaucoup de soin la conférence d'Alger, où l'on espérait sinon remporter un franc succès, du moins empêcher Mgr Makarios de triompher.

Toujours à la recherche de nouveaux appuis, le gouvernement turc a évoqué, encore que de façon imprécise, une éventuelle reconnaissance de la Chine. De même s'apprête-t-il à renforcer, par l'envoi d'ambassadeurs, ses relations avec l'Égypte.

D'une façon générale, les Turcs veulent à tout prix éviter de se trouver complètement isolés dans l'affaire de Chypre comme ce fut le cas en 1964 : se sentant mal soutenus par leurs alliés de l'OTAN, ils étaient en proie à l'hostilité des pays afro-asiatiques séduits par le non-engagement de Mgr Makarios. La politique plus personnelle et plus autonome vis-à-vis des États-Unis qu'avait entamée M. Inönü n'a pas encore conduit la Turquie à de graves décisions, d'autant que le nouveau gouvernement est

[1] Du 17 au 22 mai 1965.

plus tourné vers la droite et plus sensible aux pressions américaines que le précédent. Mais Ankara essaie de faire pièce à chaque initiative de Mgr Makarios vis-à-vis des pays non engagés. Il n'est pas impossible que l'on s'oriente à terme et très progressivement vers une certaine neutralité. Les résultats des prochaines élections seront à cet égard décisifs. Il convient de ne pas exclure, en cas de victoire de la droite, une orientation plus marquée vers les pays arabes au nom de l'Islam et, en cas de victoire de la gauche, vers un relatif désengagement.

(Europe, EU, Chypre, 1965).

312

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Négociations commerciales franco-tchécoslovaques

N.[1] *Paris, 28 juin 1965.*

L'accord commercial franco-tchécoslovaque paraphé le 24 juin à Prague est valable du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1969. C'est la première fois qu'un accord de cinq ans est signé avec la Tchécoslovaquie. Dans un but de simplification, l'ancien accord et le protocole mécanique ont été fusionnés[2]. Deux États africains, le Gabon et la République Centrafricaine, avaient demandé à être associés à ces négociations : ils ont en ce qui les concerne leurs listes propres. En 1965, la progression des échanges reste relativement faible : elle est de 13 %. Dans les années suivantes, elle augmente assez sensiblement pour atteindre 30 % en 1969.

Les exportations françaises débutent à 154 millions de francs en 1965 et s'élèvent progressivement à 194 millions en 1969. Dans le domaine agricole, les contingents les plus importants sont ceux de la viande et des produits laitiers (8 millions de francs). D'autre part, les produits chimiques et les produits pharmaceutiques totalisent 9 millions, les produits sidérurgiques 10 millions, les textiles 5 millions. Les biens d'équipement sont fixés

[1] Cette note, rédigée par M. Jacques Fouchet, conseiller des Affaires étrangères à la Direction des Affaires économiques et financières au Département, est destinée au Ministre, au secrétaire général et à M. Wormser, directeur des Affaires économiques et financières. Cette note est à compléter par celle rédigée à l'occasion de la visite du ministre d'État, M. Louis Joxe, à Prague, datée du 24 juin 1965, émanant de la direction des Affaires politiques, non reproduite. Les difficultés rencontrées au cours de cette négociation, qui s'engage le 24 mai, sont retracées dans l'échange de télégrammes entre Prague et Paris durant les derniers jours de juin : télégrammes de Paris à Prague nos 555 à 560 du 17 juin, 420 à 424 du 18 juin, 428 à 431 du 22 juin, non reproduits ; de Prague à Paris nos 564, 570 à 573 des 18 et 19 juin 1965, non retenus.

[2] Le dernier accord commercial est conclu le 16 janvier 1964 pour les années 1964 et 1965. Un protocole spécial, valable pour 1963, 1964 et 1965, prévoit des échanges de produits mécaniques entre les deux pays.

pour les cinq années de l'accord à 370 millions de francs, auxquels il faut ajouter 63 millions de machines et de produits mécaniques. Nous bénéficions ainsi d'une augmentation des ventes de produits agricoles, du maintien des postes chimiques et textiles et d'une très forte progression sur les équipements et produits mécaniques.

Les exportations tchécoslovaques sont évaluées à 160 millions de francs en 1965 et pourront atteindre 190 millions en 1969. Les produits agricoles dont le montant s'élève à 20 millions de francs comprennent en particulier des chevaux de boucherie et du gibier vivant (6 millions). Le contingent relatif aux produits chimiques et aux produits pharmaceutiques, qui était dans l'ancien accord de 5 500 000 francs, n'a pu être augmenté. Pourtant du côté français, nous étions disposés à doubler ce poste (12 millions de francs) mais en demandant une clause de garantie sur les prix. Les Tchèques se sont refusés à admettre une telle clause qui selon eux était contraire à leur politique. Cette attitude rigoureuse leur a fait perdre une possibilité de 7 millions de francs chaque année.

Pour les bois sciés, la délégation française avait proposé de fixer le contingent annuel à 18 millions de francs. Sous le prétexte d'un risque de déboisement, les Tchèques demandèrent que le contingent actuel d'un montant de 14 millions ne soit pas dépassé. Là encore, nos partenaires ont perdu une possibilité importante.

D'autre part, la pâte à papier a été fixée à 7 millions de francs en 1965 et atteindra 8,5 en 1969. Pour les textiles, la crise du marché français n'a pas permis d'augmenter les anciens contingents. Les articles en verre et la bijouterie de fantaisie ont l'un et l'autre des contingents en augmentation, atteignant respectivement 4 millions et 4,5 millions de francs. Les machines outils connaissent une progression très importante puisque de 5 millions en 1965, elles atteignent 10 millions à la fin de l'accord. Malheureusement, les Tchèques n'ont pu accepter une augmentation pour le matériel de travaux publics dont nous pouvions leur acheter de plus grandes quantités. Par contre, les voitures automobiles partant de 7 millions pourront atteindre 10 millions en 1969, les camions 4 millions et les tracteurs 16 millions de francs. Sur ce dernier poste, il existait une liaison avec les ventes d'automobiles françaises. Les Tchèques ont tout essayé pour la supprimer mais finalement ils ont dû se contenter d'une pure satisfaction de forme avec le maintien de la lettre voitures tracteurs. Il convient enfin de signaler que les machines textiles figurent pour 6 millions chaque année et les pièces d'équipements pour 4 millions.

Comme il s'agit d'un accord de 5 ans, il convenait d'établir avec précision les pouvoirs de la Commission mixte qui se réunira annuellement pour surveiller la bonne exécution de l'accord. Invoquant le précédent roumain, la délégation française essaya de faire ressortir dans le texte réglementant cette commission que ses pouvoirs comportaient la faculté de majorer mais aussi de réduire les engagements pris dans les listes. Les Tchèques s'opposant à l'utilisation du mot réduction, il fallut faire appel à un compromis acceptable par les deux parties.

De sérieuses difficultés furent en outre créées par le problème des libérations[1]. Déclarant s'appuyer sur les conversations tenues l'hiver dernier[2] et sur les discussions qui ont eu lieu plus récemment entre MM. Wahl et Kohout, les Tchèques espéraient pouvoir disposer dès maintenant d'un grand nombre de libérations recouvrant au moins 5 % de l'accord. Du côté français, l'orientation en faveur des libérations étant inégalement suivie par les divers ministères, il avait été décidé que le ministère de l'Industrie étudierait avec la DREE[3] les produits à libérer et en adresserait la liste à la délégation française. Quinze produits furent retenus dont deux seulement intéressent l'exportation tchécoslovaque pour un montant de 500 000 francs. La déception de nos partenaires fut très grande. Afin de l'atténuer, il a été proposé d'échanger entre les présidents une lettre confirmant le désir des deux gouvernements de continuer à examiner en commun le problème des libérations. Cette prise de position ayant réussi à faire disparaître l'amertume des Tchèques, il devenait inopportun d'envisager dans l'immédiat la possibilité d'ajouter quelques produits à la liste proposée. Notre offre en la matière constituait un premier geste purement symbolique que des conversations ultérieures seraient pleinement en mesure d'exploiter.

Sur le plan financier, la délégation française s'est efforcée de faire admettre par les Tchèques l'équilibre des paiements. Mais ces derniers n'acceptaient cette offre qu'en formulant de nombreuses réserves. Ils estimaient en particulier que ce régime présentait le grave inconvénient de créer d'importantes échéances pour les années qui suivront l'accord, sans apporter sur ce point aucune garantie. Afin de diminuer les inconvénients de cette situation, la délégation française accepta de déséquilibrer les paiements de l'accord en faveur des Tchèques. Un solde de 120 millions de francs fut donc laissé à nos partenaires pour leur permettre de faire plus facilement face aux échéances postérieures à l'accord. Ce geste constituait une faveur indirecte dont les Tchèques ont été parfaitement conscients.

Pour les crédits, une simple lettre annexe confirma la politique du gouvernement français. Des crédits fournisseurs pourront être accordés avec la garantie COFACE lorsque la noblesse de l'équipement, sa valeur et la concurrence internationale le justifieront. Il est entendu toutefois que la limite de 5 ans reste la règle en ce domaine.

[1] Voir à ce sujet la dépêche de Prague n° 217/M du 1er juillet 1965, non retenue, de M. Jean Courtemanche, conseiller commercial près l'ambassade de France à Prague, concernant l'aide-mémoire remis à M. Joxe, ministre d'État, portant sur la question de la libéralisation des exportations tchécoslovaques en France.

[2] Les négociations préliminaires sont ouvertes à Paris le 22 février 1965. M. Vnoucek, directeur général adjoint au ministère tchécoslovaque du Commerce extérieur, se rend en France à cet effet.

[3] DREE : Direction des Relations économiques extérieures au ministère des Finances et des Affaires économiques.

Enfin, la catégorie 1 de la COFACE[1] a été verbalement promise aux Tchèques. Cette satisfaction surtout morale a grandement facilité le paraphe du projet négocié.

Tout en permettant le développement de notre politique, l'accord récemment paraphé présente sur le plan économique des avantages certains pour la partie française. En ce qui concerne la négociation proprement dite, elle s'est trouvée prolongée non par des discussions de contingents mais par la recherche sans fin de compromis sur les textes annexes qui constituent avec leurs liaisons, leurs clauses de sauvegarde et leurs exigences toute une série de mesures qui nous écartent quelque peu d'une politique libérale.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1965).

313

COMPTE RENDU

Visite officielle à Prague de M. Louis Joxe, Ministre d'État
28-30 juin 1965

C.R.
Confidentiel.

Invité officiellement par le gouvernement tchécoslovaque, M. Louis Joxe a séjourné à Prague du 28 au 30 juin 1965[2].

Le ministre d'État a signé au nom du gouvernement français l'accord commercial à long terme et l'accord de coopération scientifique et technique récemment conclus. Il a eu des entretiens avec M. Novotny, président de la République, M. Lenart, président du Conseil, M. Piller, vice-président du Conseil, M. David, ministre des Affaires étrangères, M. Cisar, ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, et M. Hamouz, ministre du Commerce extérieur. L'ensemble de ces conversations a montré le désir manifeste des autorités tchécoslovaques de resserrer leurs liens avec la France, pour une série de raisons complexes dont la convergence nous offre de réelles possibilités d'action sur le plan concret. La satisfaction exprimée par les interlocuteurs de M. Joxe devant sa visite – la première officielle à Prague depuis 1948 d'un ministre du gouvernement français, après la venue de M. Maurice-Bokanowski à la foire de Brno en 1963 –

[1] COFACE : Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur. La Tchécoslovaquie est admise dans la première catégorie de l'assurance-crédit, c'est-à-dire que les exportations françaises vers ce pays bénéficient du taux de prime le plus bas.

[2] Ce compte rendu est à compléter par les télégrammes de Prague n°s 613 à 619 et 630, respectivement des 29 juin et 1er juillet 1965, non reproduits, qui donnent davantage de détails sur les entretiens particuliers du ministre français avec les personnalités tchécoslovaques.

tient de toute évidence d'abord à des raisons psychologiques. Les événements de 1948 ont longtemps pesé d'un poids absolu sur le destin du pays et sur le comportement des dirigeants. Aujourd'hui, ceux-ci souhaitent tourner la page ; conservant le bénéfice de leur victoire, ils cherchent à se sentir à nouveau les membres acceptés et reconnus non plus seulement du camp socialiste, mais aussi de la communauté des nations européennes à laquelle ils se sentent aussi appartenir.

Sur le plan de la fierté nationale qui n'est pas morte, même si elle s'est coulée dans un moule nouveau, l'on voit ainsi jouer le désir d'être reconnu à nouveau par la France comme un interlocuteur possible.

Sur le plan de la politique étrangère, cette aspiration ne comporte aucune contradiction avec l'alignement complet sur la politique soviétique qui continue à caractériser la politique de Prague. Elle offre même la possibilité de se faire valoir aux yeux de Moscou comme apportant un renfort à l'URSS et comme développant sa politique en direction de Paris. Mais elle tient aussi au sentiment authentique d'inquiétude qui existe en Tchécoslovaquie devant certaines tendances qui se sont fait jour en République fédérale[1]. Qu'il s'agisse de revendications des réfugiés et de la proclamation du droit de retour au sol natal, ou des projets d'adhésion allemande à une force nucléaire multilatérale, la Tchécoslovaquie n'a nullement à se forcer pour éprouver des craintes parfaitement conformes aux enseignements de son histoire. Aujourd'hui encore elle considère que la position prise par le gouvernement français témoigne à l'égard de ces problèmes européens d'une perspicacité plus grande que celle des autres pays occidentaux. L'insistance avec laquelle le problème a été évoqué par les différents interlocuteurs de M. Joxe montre bien que le désir de rapprochement a de solides raisons politiques.

Sur le plan économique, d'autres raisons, très différentes, viennent militer dans le même sens. La Tchécoslovaquie est, depuis des années, dans une crise grave qui a finalement contraint ses dirigeants à envisager des réformes profondes. Il s'agit de sortir du marasme actuel en assouplissant les mécanismes internes et en modernisant les équipements. Cela suppose un développement des importations de biens d'équipement et une spécialisation plus grande dans les productions, qui seule permettra de développer les exportations vers l'Occident et d'obtenir ainsi les devises nécessaires pour financer les importations. La Tchécoslovaquie, contrairement à ce qu'elle a fait pendant de longues années, ne veut donc

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Prague n°s 87 à 90 du 25 janvier 1965, non retenu, énumérant les facteurs qui alourdissent l'atmosphère politique entre les deux pays. Sur la réunion des Allemands des Sudètes à Stuttgart les 6 et 7 juin 1965, Prague reprend les thèses habituelles au sujet des activités revanchardes dans la République fédérale ; se reporter au télégramme de Prague n°s 624 à 626 du 30 juin, non retenu, ainsi qu'aux deux dépêches de Prague, n°s 1443/EU et 1461/EU, des 1er et 6 juillet 1965, non reproduites, respectivement intitulées : *Déclaration du 30 juin du ministère des Affaires étrangères tchécoslovaque au sujet de la manifestation des Allemands des Sudètes à Stuttgart*, et les *Lignes directrices de la politique tchécoslovaque : le problème allemand*.

plus se contenter d'être l'une des puissances les plus industrialisées du bloc communiste ; elle veut de nouveau devenir le partenaire commercial de l'Occident. Nous avons tout intérêt à encourager une telle orientation, qui la met à nouveau en contact avec les pays dont elle a été coupée depuis 1948. Sur le plan de la coopération scientifique et technique, ainsi que des échanges culturels, la motivation essentielle du gouvernement tchécoslovaque paraît être le désir de former de nouveau aux techniques occidentales ses techniciens, qui ont pris un retard considérable, de manière à s'assurer le maniement compétent d'une économie rénovée. Cette aspiration est conforme à la tradition hautement industrialisée et techniquement très avancée du pays, notamment pendant l'entre-deux-guerres. Là encore, les gouvernants sont amenés à reprendre contact avec l'Occident. Dans le domaine strictement culturel, cette attitude se combine avec une méfiance encore grande à l'égard des influences libérales. Mais la vie intellectuelle et artistique a repris une activité beaucoup plus grande et le parti a dû l'accepter, notamment pour des raisons de politique intérieure : il s'agissait, dans une situation difficile, de ménager la jeunesse qui demandait avec une impatience croissante à être libérée de certaines contraintes.

Ici encore, l'on se tourne vers nous et il importe, tout en procédant avec prudence, de ne pas décourager les milieux nombreux qui attendent quelque chose de la France ; il faut notamment trouver le contact de la jeunesse, qui se sent occidentale et attend beaucoup de nous, mais ne nous connaît guère.

Dans ces différents domaines, économique, technique, d'autres pays occidentaux se sont jusqu'à présent montrés plus actifs que nous. Le commerce avec la Grande-Bretagne[1], la République fédérale, l'Italie est beaucoup plus important qu'avec la France. L'effort culturel anglais a été impressionnant, se traduisant par l'envoi d'expositions, d'orchestres, de compagnies théâtrales de haute qualité. Il se trouve qu'aujourd'hui l'occasion nous est donnée, pour des raisons politiques, de retrouver le premier rang. Le gouvernement tchécoslovaque le souhaite manifestement, pour toutes les raisons différentes qui ont été indiquées plus haut : si la majorité de ces raisons s'exerce également en direction des autres pays occidentaux, nous sommes actuellement seuls à bénéficier d'un préjuge favorable sur le plan politique. Ce facteur peut être précieux dans un régime où la politique commande tout le reste. Et les dirigeants avec lesquels M. Joxe s'est entretenu ne lui ont pas caché qu'ils sont gênés de voir la République fédérale occuper trop souvent, dans le domaine commercial comme dans

[1] Le développement des relations entre la Grande-Bretagne et la République socialiste de Tchécoslovaquie est souligné dans la dépêche de Prague n° 165/EU du 22 janvier 1965, mais surtout la visite en Tchécoslovaquie de M. Michael Stewart, ministre britannique des Affaires étrangères, du 22 au 25 avril 1965. Se reporter aux télégrammes de Prague n°s 367 à 372, 377 à 383, 384, des 22, 23 et 24 avril, non retenus, de Londres n°s 1712 à 1719, 1720 à 1725, tous deux du 29 avril, non reproduits, ainsi qu'à la dépêche de Prague n° 893/EU du 3 mai 1965, intitulée *Visite à Prague du Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne*, non publiée.

le domaine culturel, une place qu'ils préfèreraient voir revenir à la France. Le désir évident de nous appâter n'empêche pas ces propos d'être sincères, et cette sincérité s'est traduite par l'accueil particulièrement chaleureux fait au ministre d'État.

*
* *

Les suggestions concrètes faites au cours des conversations ont témoigné du désir tchécoslovaque de ne pas en rester là, et de pousser les rapports entre les deux pays.

L'entretien avec M. David a évidemment eu un caractère moins concret, mais le ministre des Affaires étrangères a exprimé le désir que les deux gouvernements continuent à s'exposer mutuellement leurs points de vue. Comme dans les entretiens avec le gouvernement soviétique, la position française sur des points importants – Asie du Sud-Est, Saint-Domingue, problèmes financiers des Nations Unies – a été notée avec satisfaction. La politique du gouvernement français en Europe est un sujet d'intérêt visible, et l'on se réjouit de voir Paris comprendre certaines des préoccupations de Prague, qui demeurent vives en ce qui concerne les frontières et la MLF. Pour le reste et notamment en ce qui concerne le traité de paix allemand, l'avenir de la RDA, la politique tchécoslovaque demeure totalement alignée sur celle de Moscou. Mais M. David n'a pas recherché la polémique. Il n'a pas paru pousser avec beaucoup de conviction la défense des projets polonais concernant des zones désatomisées ou d'une conférence sur la sécurité européenne. Visiblement, le gouvernement de Prague ne se fait pas d'illusions sur ce point.

C'est *dans le domaine commercial* que les remarques des interlocuteurs de M. Joxe ont eu le caractère le plus précis. Tout en se félicitant hautement du pas en avant que constituait l'accord commercial conclu pour une période de 5 ans allant de 1965 à 1969, ils n'ont pas caché leur déception de voir les précisions actuelles d'augmentation des échanges conserver un niveau assez modeste, qui nous laissera en 1969 loin derrière leurs autres grands partenaires européens. Ils ont donc exprimé l'espoir que le niveau actuellement atteint ne soit considéré que comme une première étape, destinée à être révisée en cours d'exécution ; l'accord en prévoit la possibilité en instituant une commission mixte qui doit se réunir annuellement.

Les demandes tchécoslovaques portent essentiellement sur deux points.

D'abord, on voudrait à Prague nous voir libéraliser davantage nos importations en France. C'est seulement de cette façon, dit-on, que la Tchécoslovaquie pourra, en accroissant ses exportations financer ses importations et nous acheter davantage de biens d'équipement. On nous en fait miroiter la possibilité, puisque le plan tchécoslovaque prévoit l'achat à l'étranger d'équipements industriels complets. C'est pourquoi

les interlocuteurs de M. Joxe ont déploré notre refus de libéraliser réellement au cours de la récente négociation commerciale ; ils ont considéré qu'une liste de quinze produits seulement, parmi lesquels figuraient les os travaillés, les cornes, les mannequins d'osier ou de cire et les rognures et déchets de cuir, ne représentait pas un effort sérieux de notre part. Ils font des comparaisons avec les mesures beaucoup plus vastes prises par la Grande-Bretagne qui ont grandement facilité l'essor des échanges, et ils s'en prennent, en fait, au protectionnisme français. Telle est la première revendication, qui vise notre politique commerciale d'ensemble.

La deuxième demande touche non plus les principes, mais nos méthodes administratives. L'on se plaint du côté tchécoslovaque de la lenteur et de la lourdeur de nos procédures quand il s'agit des importations en France en provenance des pays de l'Est. Sur ce point, également, l'on nous demande un examen nouveau de la situation qui, nous conservant les garanties actuelles, permettrait cependant une simplification et une accélération des formalités. Bien que des assurances écrites aient déjà été données aux Tchécoslovaques en cours de négociations au sujet d'une simplification de la procédure pour les produits industriels, elles n'en ont pas moins demandé que la question soit revue et précisée dans le sens d'un nouvel assouplissement. Faute de cette réforme, l'on craint à Prague que les importateurs français renoncent à acheter en Tchécoslovaquie, puisqu'il leur est plus facile et plus simple de traiter avec les pays occidentaux ; et alors le progrès prévu dans les échanges, qui suppose aussi un accroissement des ventes tchécoslovaques, resterait lettre morte.

Telles sont les deux demandes essentielles qui ont été présentées à M. Joxe, et qui feront l'objet d'un document que préparent les autorités de Prague.

Dans le domaine culturel, le ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, qui a gardé un bon souvenir de ses études au lycée de Dijon et de son voyage récent en France, est manifestement favorable à un accroissement des échanges. Il a demandé que soient envisagées dès cette année des mesures pratiques pour l'organiser, et il a suggéré la réunion à l'automne de la commission mixte prévue par le protocole culturel.

Les demandes qu'il présente à cet égard sont au demeurant relativement modestes, et il est visible que l'évolution des autorités tchécoslovaques dans ce domaine demeurera prudente. M. Cisar a suggéré un accroissement du nombre des lecteurs, de manière à ce que nous soyons représentés non seulement à Prague, mais à Brno et à Bratislava. Étant donné l'importance des particularismes nationaux en Tchécoslovaquie, et la vitalité de la vie intellectuelle non seulement en Bohême, mais en Moravie et en Slovaquie, cette augmentation paraît en effet souhaitable.

M. Cisar souhaite aussi voir se développer les stages en France, qui permettent aux professeurs tchécoslovaques de français de se familiariser mieux avec la pratique de notre langue, dont ils ont pendant longtemps été coupés. Il a évoqué la possibilité ultérieure de séjours en France de

lycéens tchécoslovaques. Il y a là une situation favorable, née de la rencontre d'une politique gouvernementale et d'un état d'esprit personnel. Il importe de ne pas laisser passer l'occasion. De même, M. Cisar, qui est très convaincu de la prééminence artistique de Paris, souhaite beaucoup que puisse y être effectivement organisée l'exposition de peinture moderne tchécoslovaque prévue pour 1966 ; des difficultés de choix de local paraissent actuellement en voie de compromettre ce projet, alors que Londres et Bruxelles doivent l'accueillir. M. Cisar a exprimé le désir que l'autorité de M. Malraux puisse écarter ces obstacles ; il a souligné l'espoir des artistes de son pays de reprendre contact avec la vie artistique française. Ici encore, nous avons, semble-t-il, intérêt à ne pas décevoir l'intérêt que l'on éprouve à notre égard.

De son côté, M. Joxe a marqué l'utilité qu'il y avait à perfectionner l'enseignement du français en Tchécoslovaquie : la radio de Prague diffuse maintenant des cours de français, mais la télévision, qui présente un programme d'enseignement en anglais, n'a pas encore suivi cet exemple. Cette extension est d'autant plus nécessaire que la place de l'anglais et de l'allemand est beaucoup plus importante que celle de notre langue.

Enfin, M. Cisar a annoncé l'ouverture à Prague cet automne d'un centre où seraient vendus des livres français, techniques, artistiques ou littéraires, à côté d'ouvrages en anglais ou en allemand. Il convient d'être circonspect et d'attendre la réalisation, mais il semble qu'il y ait là un premier progrès dans un secteur où le gouvernement tchécoslovaque a toujours été particulièrement réservé.

*
* *

Ainsi, un état d'esprit favorable se manifeste dans les relations bilatérales franco-tchécoslovaques. Cette évolution, qui remonte à environ un an, s'est traduite notamment par la visite de M. David à M. Couve de Murville en novembre 1964. Depuis lors, les perspectives se précisent. La France commence à nouveau à compter réellement aux yeux du gouvernement tchécoslovaque, et ce préjugé favorable est tout à fait partagé par la population. Une telle situation nous offre des possibilités concrètes d'action. Les interlocuteurs de M. Joxe, qui l'ont reçu avec des égards particulièrement marqués, et d'une façon plus ouverte et naturelle qu'il n'est de coutume dans les démocraties populaires, ont beaucoup insisté sur leur désir de développer les rapports entre les deux pays. Ils ont fait un certain nombre de suggestions précises à cet égard, qui méritent d'être examinées avec soin. Les conditions sont actuellement réunies qui doivent permettre à la France de retrouver en Tchécoslovaquie une place plus importante et plus conforme aux traditions des rapports entre les deux pays.

(Europe, EU, Tchécoslovaquie, 1965).

314

M. GARNIER DES GARETS, AMBASSADEUR DE FRANCE EN SOMALIE,
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 276/AL[1]. *Mogadiscio, 28 juin 1965.*

Confidentiel.

(*Reçu :* le 5 juillet).

J'ai eu le 24 juin une conversation d'une quarantaine de minutes avec le Premier ministre.

J'ai trouvé M. Abdirizak dans des dispositions sensiblement analogues à celles qui m'étaient apparues avant mon départ en congé. Il m'a réaffirmé son désir et celui de son gouvernement de maintenir avec la France des relations cordiales en dépit du problème de Djibouti[2], et a précisé que ce problème lui-même devait être envisagé avec calme et réalisme.

Le chef du gouvernement somalien maintient, bien entendu, sa position quant au fond : « Nous considérons pour des raisons historiques, économiques et ethniques que la Côte française des Somalis est liée à notre pays. Nous estimons que si un jour la France quittait Djibouti, le territoire devrait donc revenir à la Somalie ; c'est une question de justice ». « Mais », a-t-il ajouté, « nous sommes patients, nous comprenons l'intérêt que la France peut avoir à conserver temporairement ce territoire ; nous connaissons aussi les prétentions de l'Éthiopie, et nous savons que le problème ne pourra être utilement abordé qu'après qu'il aura mûri et du côté de la France et du côté de l'Éthiopie ».

Comme j'attirais l'attention du Premier ministre sur le fâcheux effet qu'avait eu à Paris la remise du mémorandum somali au Comité des 24[3], et comme je soulignais que dans ce texte la Somalie avait pris une position plus avancée que par le passé, puisqu'elle demandait le « départ » de la France, avant même une consultation populaire, M. Abdirizak m'a déclaré, sans la moindre gêne, qu'il fallait bien, lorsque le problème se trouvait évoqué devant des organismes internationaux, prendre une position pour ainsi dire de combat, mais que cette position ne correspondait pas nécessairement aux vues réelles du gouvernement.

Alors que j'insistais en demandant à mon interlocuteur si ce document pouvait laisser prévoir une modification de l'attitude de son pays à notre

[1] Cette dépêche est intitulée : *Entretien avec le Premier ministre.*

[2] Voir ci-dessus les télégrammes n° 63 du 26 janvier de Paris à Addis-Abeba, n° 62 du 27 janvier d'Addis-Abeba à Paris et n° 163 du 22 mars 1965 d'Addis-Abeba à Paris.

[3] Le gouvernement somalien remet le 7 juin 1965 un mémorandum au Comité de décolonisation de l'ONU (ou Comité des vingt-quatre), qui se réunit à Dar es-Salaam du 31 mai au 10 juin. Ce mémorandum demande aux Nations Unies d'inviter la France à accorder immédiatement l'indépendance à la Côte française des Somalis, d'assumer, en outre, pendant deux ans l'administration du territoire et, au terme de cette période, la population dudit territoire pourra décider de son propre sort sans ingérence extérieure et en pleine liberté.

égard, et comme je faisais allusion à certaines saisies récentes de grenades détenues par des Somalis en Côte française, M. Abdirizak m'a affirmé de la façon la plus formelle que son gouvernement était absolument opposé à toute action violente, soit à l'intérieur du territoire français, soit aux confins : « Cela ne ferait qu'envenimer inutilement les choses, et nous ne le voulons pas. Nous ne sommes pour rien dans cette affaire de grenades ». Sans être entièrement convaincu, j'ai pris, bien entendu, acte de ces assurances.

Le Premier ministre a eu soin également de se désolidariser des activités du « Front de Libération »[1] ; il m'a indiqué qu'il ne pouvait évidemment pas interdire cet organisme, mais qu'il était loin d'approuver toutes ses initiatives ; il a précisé que le Front ne touchait pas ses fonds du gouvernement somali mais qu'il les recevait directement du Comité de Dar es-Salaam.

Il y a dans tout ceci une part de vérité ; l'accord n'est pas complet entre les autorités somalies et le Front ; on sait, notamment, que celui-ci réclame l'indépendance complète de la Côte française et non son rattachement à la Grande Somalie. C'est là une différence notable d'objectif. Il n'en reste pas moins que le gouvernement de Mogadiscio, s'il ne patronne pas le Front, s'en sert et n'est sans doute pas tellement opposé à une agitation qui maintient la question ouverte devant l'opinion interne et devant l'opinion internationale.

Revenant au fond du problème, M. Abdirizak m'a exposé que son gouvernement était en réalité plus anxieux pour l'avenir que pour le présent : « Nous savons que la France ne veut pas quitter Djibouti ; elle a pour cela des raisons que nous pouvons comprendre ; mais il peut venir un jour, plus ou moins lointain, où les circonstances ayant changé, elle modifiera son attitude. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais dans cette hypothèse, nous sommes inquiets du sort qui serait réservé au territoire ; nous avons l'impression que la France pencherait alors plus volontiers vers l'Éthiopie que vers nous. Nous ne savons pas, peut-être parce que notre diplomatie à Paris n'est pas assez active, quelles sont les intentions profondes du gouvernement français. Nous souhaiterions être éclairés sur ce point. Nous ne demandons ni déclaration, ni assurance de la part de la France, mais nous serions heureux d'un geste qui, prenant place dans le cadre des relations amicales existant entre les deux pays, nous montrerait que la Somalie n'est pas tenue systématiquement à l'écart et sacrifiée à l'Éthiopie ».

« Je me suis demandé », a poursuivi M. Abdirizak, « s'il ne serait pas possible d'inviter le vice-président du gouvernement de Djibouti, M. Aref, à assister aux Fêtes du 1er juillet[2]. C'est maintenant un peu tard, mais il

[1] Le Front de libération de la Côte française des Somalis, créé le 29 juin 1953, fonctionne sous la présidence de M. Adoun ; il recrute essentiellement parmi les réfugiés de Djibouti en Somalie.

[2] Le 1er juillet est l'anniversaire de l'indépendance de la Somalie.

pourrait être invité à une autre occasion, par exemple lors de l'inauguration de la Foire de Mogadiscio en septembre. On pourrait penser aussi à développer les contacts techniques entre les autorités somalies du Nord et les autorités françaises de Djibouti. Après tout, nous sommes voisins et nous avons pas mal de problèmes pratiques à traiter ».

J'ai répondu au Premier ministre qu'il était bien évident que la France n'avait pas du tout prévu le cas d'une dévolution à quiconque du territoire de Djibouti, puisqu'elle entendait y demeurer, ce qui excluait l'hypothèse envisagée.

En ce qui concerne l'éventualité d'une invitation à M. Aref ou de contacts entre administrations techniques, je me suis montré fort réservé ; j'ai rappelé que j'avais pour instruction générale de ne pas entrer en discussion au sujet de la Côté française des Somalis, que je ne pouvais donc pas m'engager sur ce terrain, mais que, comme j'avais l'habitude de le faire, je rendrai compte à mon gouvernement, aussi fidèlement que possible, de notre entretien.

En définitive, à la lumière de cette conversation, la politique de la Somalie, qui ne manque pas d'habileté, me paraît la suivante :

Elle s'efforce, depuis longtemps déjà, de poser le problème de Djibouti sur le plan inter-africain et international ; toute occasion lui est bonne à cet égard et elle n'hésite pas, le cas échéant, à forcer la note. En outre, et quoiqu'en dise M. Abdirizak, le Front de libération lui sert de relais pour sensibiliser l'opinion et répandre les slogans faciles et payants du colonialisme, de l'impérialisme, des bases militaires « étrangères », etc.

Sur le plan bilatéral, le gouvernement somali prend une attitude beaucoup plus nuancée et amicale. Compte tenu de la position de la France dans le monde et en Afrique, il veut maintenir la fiction de bons rapports avec nous et espère, ce faisant, nous amener peu à peu à entr'ouvrir le dossier de Djibouti. Elle joue ainsi, d'une façon un peu contradictoire, sur deux tableaux.

Je crois qu'une visite à Mogadiscio de M. Aref, qui par ailleurs placerait celui-ci dans une situation des plus gênantes, aussi bien ici qu'à Djibouti même, constituerait un premier pas dangereux sur la voie dans laquelle les Somalis cherchent à nous entraîner.

Certaines relations techniques limitées entre les autorités frontalières respectives présenteraient beaucoup moins d'inconvénients. De tels échanges permettraient dans une certaine mesure d'adoucir l'impression de « mise en quarantaine » et le sentiment de jalousie à l'égard de l'Éthiopie dont souffrent indiscutablement les Somalis ; mais s'ils n'étaient pas menés avec prudence et dans la mesure même où ils pourraient apparaître comme un élément nouveau dans les relations franco-somalies, ils ne seraient pas non plus sans conséquences.

Je souhaiterais que le Département veuille bien me faire connaître sa façon de voir en la matière et m'indiquer, au cas où M. Abdirizak reviendrait sur la question, l'attitude que je devrais adopter.

J'ajoute que le général Abscir, chef de la Police somalie, que je viens de rencontrer au cours d'une réception, m'a dit qu'il envisageait d'inviter son homologue de Djibouti pour la Fête de la Police en décembre prochain. Selon mon interlocuteur, il s'agirait d'une « visite non politique, purement technique qui permettrait un échange de vues utile entre les deux responsables des forces de Police dont le but est le même : maintenir le calme sur la frontière ».

Je rappelle que le général Abscir est de tendance pro-occidentale. Je pense pouvoir dire aussi qu'il est un ami de notre pays et qu'il représente ici un élément modérateur dont le rôle n'est pas négligeable.

On pourrait donc être tenté d'accueillir favorablement sa suggestion. Il faut considérer cependant que le chef de la Police de Djibouti serait sans doute ici l'objet de questions assez gênantes, ce qui n'est peut-être pas très grave, mais surtout que le général Abscir pourrait escompter recevoir en retour une invitation à se rendre lui-même à Djibouti ; c'est peut-être cela qu'il vise ; cet échange de politesses revêtirait alors nécessairement, et quoi qu'il en dise, un aspect politique.

(Afrique, Somalie, Relations avec la France, 1965).

315

Compte Rendu

Entretien entre le général de Gaulle
et le président Nyerere de la Tanzanie,

le 29 juin 1965, à 12 heures 30

C. R.

Secret.

Le général de Gaulle. – Nous nous félicitons de vous recevoir, d'abord parce que vous êtes le président d'un pays nouveau, qui a accédé à l'indépendance ; ensuite parce que nous avons déjà correspondu[1] ; enfin, parce que votre personnalité commence à être connue en France[2].

[1] Échange de correspondance entre le président Nyerere et le général de Gaulle : lettre de M. Nyerere de juin 1963, adressée au lendemain de la conférence de l'OUA à Addis-Abeba, au sujet de l'attitude de la France vis-à-vis de l'Afrique ; le général de Gaulle y répond le 26 juillet. À nouveau, le 9 avril 1965, M. Nyerere écrit au général de Gaulle, pour l'entretenir de la situation des territoires portugais d'Afrique ; le Président français répond le 10 avril et évoque la prochaine venue de M. Nyerere à Paris.

[2] Une visite est prévue du 3 au 11 décembre 1963 et décommandée peu avant la date convenue pour des raisons matérielles de dernière minute.

Le président Nyerere. – C'est un très grand plaisir de me trouver ici. J'ai toujours eu l'ambition de vous rencontrer, d'abord à cause de la réputation que vous avez acquise pendant la guerre – et surtout à l'égard de nous autres, Africains ; et aussi parce que, depuis que vous êtes Président de la République, vous avez accompli une œuvre en Afrique qui vous a fait connaître et admirer de tous. Il me semble, enfin, que vous êtes homme à bien comprendre mes problèmes.

En Afrique, la question essentielle qui se pose est celle de la libération des pays qui ne sont pas encore libres. Cela est même vrai des pays qui sont indépendants, car ils ne se sentent pas toujours réellement libres, et il y a des parties d'Afrique qui ne le sont pas du tout. Ce n'est pas une formule politique à l'usage de la propagande, c'est une réalité, surtout dans le Sud, où nous nous trouvons en contact direct avec des pays qui n'ont pas encore été libérés ; ce qui ne manque pas de nous causer une grande inquiétude. Si je vous ai écrit à ce sujet, ce n'est pas seulement à cause du rôle que la France a joué, et qu'elle doit continuer à jouer, pour libérer l'ensemble du continent africain, c'est aussi à cause de votre propre influence et du fait que nul homme n'a eu en Afrique une action aussi directe et délibérée que vous.

Le problème de l'Union sud-africaine est très compliqué. En effet, l'on ne sait pas du tout quand les autorités de ce pays finiront par considérer les êtres humains en tant que tels. Nul ne sait donc ce qui peut, ni ce qui va s'y passer. En Rhodésie, je pense que si les Britanniques se montrent assez fermes, le problème pourra être résolu pacifiquement. Sinon, comme j'ai eu l'occasion de le dire, il y aura en Rhodésie une Algérie sans de Gaulle, et il ne sera pas facile d'y trouver une solution. Quant aux colonies portugaises, ainsi que je l'ai dit et écrit, j'estime que la France pourrait apporter une aide déterminante pour assurer l'indépendance de ces territoires dans la paix.

Le général de Gaulle. – Je voudrais répondre franchement aux questions auxquelles vous faites allusion. Notre sentiment en France, notre vocation et notre politique ont toujours été dans le passé, le sont encore aujourd'hui et le resteront demain, d'être favorables à la libération des peuples opprimés, dans la mesure où ils le sont. Certes, il y a eu quelquefois, de notre part, des entorses à cette conception, quelquefois provoquées sur le moment par certaines intentions plus ou moins impérialistes, mais aussi par la situation très mauvaise de certains pays d'Afrique où nous nous trouvions et où nous avons été amenés à faire de la colonisation, faute qu'on pût y faire autre chose. Cependant, dans l'ensemble et toujours, nous avons été pour la liberté des peuples et nous l'avons encore récemment prouvé. Nous estimons que c'est un objectif à atteindre. Reste à savoir comment et dans quelles conditions. Ce n'est pas assez de dire que tel pays doit être libéré pour qu'il le soit. Ce serait trop facile. Il y a deux moyens seulement pour libérer un pays, s'il est opprimé : le moyen de la guerre ou celui de la paix. En général, à la suite d'expériences et d'épreuves, nous pensons en France que le meilleur moyen de

libération est la paix et non la guerre. Pour ce qui est des exemples que vous avez cités : les Noirs de l'Union sud-africaine et les colonies portugaises, et surtout le Mozambique qui est votre voisin (la Rhodésie étant l'affaire des Britanniques et non pas la nôtre), nous estimons que la meilleure méthode est celle de la paix et qu'il n'est pas impossible par la paix d'aboutir à une situation nouvelle dans ces pays, et d'achever la libération de ceux qui ne sont pas encore libres. Notre exemple, et je parle de l'Afrique noire et non pas de l'Algérie, montre que l'on peut aboutir progressivement à l'indépendance par la paix. Une méthode analogue doit être préconisée et poursuivie pour libérer les pays qui veulent devenir indépendants et la suivre en conséquence. Quant à la guerre, c'est une question extrêmement grave. Si elle commence, on ne peut la limiter, ainsi qu'on le voit par exemple au Vietnam. Il nous faut donc être très prudents aujourd'hui, car la guerre ne résout aucun problème et ne fait qu'en poser de nouveaux, en amenant à une situation où il n'y a que des perdants. C'est pourquoi la France est pour la paix et non pas pour la guerre, en particulier en Afrique. Nous croyons que par la paix l'on peut résoudre toutes les questions qui restent pendantes. Ce qui ne nous empêche point d'avoir sur ces questions nos opinions et notre politique, mais ce n'est que dans la paix que l'on peut appliquer celle-ci. Nous pensons que, pour rendre service à certains pays qui ne sont pas encore libérés, le meilleur moyen pour les États indépendants d'Afrique consiste à réussir leur indépendance, c'est-à-dire à montrer qu'ils existent, qu'ils émergent en tant qu'États solides et sérieux, capables de s'administrer eux-mêmes, de bâtir une économie saine et d'établir des relations extérieures normales et régulières, sans parti pris. Voilà pourquoi ce que vous faites vous-même en Tanzanie nous paraît très important, non seulement pour votre pays, mais encore pour l'ensemble de l'Afrique.

Le président Nyerere. – Je ne voudrais pas vous donner l'impression que je préconise la guerre comme solution à la libération de certains pays du continent. En Tanzanie, j'ai travaillé très dur pour assurer notre indépendance dans la paix. Quand j'ai rencontré les chefs du Mouvement national de Rhodésie, qui voulaient suivre l'exemple de l'Algérie et créer chez nous un gouvernement en exil, je leur ai déclaré que ce n'était pas la bonne façon d'agir et que la position de la Rhodésie n'était pas comparable à celle de l'Algérie. Je crois en effet que l'on peut obtenir l'indépendance de ce pays par les Britanniques et dans la paix. Or, les chefs rhodésiens insistent pour constituer un gouvernement en exil et créer une armée de libération en Tanzanie. Je leur remontre, au contraire, qu'il leur faut rentrer dans leur pays et lutter sur son sol pour son indépendance. Je m'en tiens à cette position, même aujourd'hui, alors que la situation s'est compliquée, et j'essaie de convaincre l'opinion que, pour les colonies portugaises, il ne faut pas s'enfermer dans l'alternative : la paix ou la guerre. Si je le dis, c'est précisément pour permettre à ceux qui peuvent apporter une aide de le faire par des moyens pacifiques. Je suis sûr, comme vous le dites vous-mêmes, qu'il ne faut recourir qu'à ce moyen-là.

Le général de Gaulle. – Les choses sont si avancées dans le monde, pour ce qui est de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, que ce principe est presque partout admis et qu'il ne pourra manquer tôt ou tard de s'appliquer partout. Par la force des choses, dans des pays comme les colonies portugaises, la population trouvera un jour la possibilité de s'exprimer. Certes, s'il y a des insurrections, ce n'est pas la guerre que j'entends comme l'intervention d'autres pays. Ce qui se passe au sein d'un peuple est l'affaire de celui-ci et la France n'a pas l'intention de s'en mêler. Mais je répète que le mouvement général dans le monde est tel que le principe de la libre disposition triomphera. Je parle là de l'Afrique. En Asie, les choses sont plus compliquées. Avant tout, et à mon humble avis, pour que l'indépendance africaine réussisse, il faut que les pays devenus indépendants ne donnent pas le spectacle du désordre, de la division, de l'impuissance et qu'ils ne donnent pas l'impression d'être le champ de bataille d'influences extérieures opposées. Encore une fois, c'est la raison pour laquelle nous tenons pour très importante votre œuvre en Tanzanie.

Le président Nyerere. – Je tiens à vous dire que je suis profondément touché par vos paroles. Il faut en effet que notre indépendance devienne une réalité et qu'elle ne soit pas simplement l'apparence d'un droit. Il faut que nous prouvions que nous pouvons devenir un État moderne et ne pas occasionner le chaos. Que nous ne soyons pas vraiment indépendants ne serait pas d'un bon argument à l'égard des pays colonisés d'Afrique. Nous nous efforçons, quant à nous, d'en faire une réalité et une réussite, mais je vous avoue que ce n'est pas facile. Nous essayons de montrer que nous pouvons être nous-mêmes et que le peuple peut véritablement bénéficier de son indépendance. La chose reste très difficile.

Le général de Gaulle. – Je pense que, pour un nouvel État, la première nécessité pour être vraiment indépendant, s'organiser lui-même et créer sa personnalité nationale, consiste à se débarrasser de toute idéologie extérieure. S'il n'y arrive pas, s'il donne l'impression d'être mené de l'extérieur, il n'aura pas réussi. Tout en comprenant très bien les difficultés, nous estimons que c'est là l'essentiel. Nous y apportons notre aide, dans la mesure où nous le pouvons, sans chercher à imposer notre idéologie qui serait dirigée contre une autre. C'est ce que nous faisons à l'égard des pays d'Afrique avec lesquels nous coopérons, c'est ce que nous faisons en Algérie et nous sommes prêts à le faire à l'égard d'autres États qui voudraient que nous les aidions dans cette politique et dans cet état d'esprit.

Le président Nyerere. – C'est une des raisons pour lesquelles je me félicite d'avoir cet entretien avec vous. Je suis d'accord avec vous : quel est le sens de notre liberté ? Il s'agit pour nous de vivre comme nous l'entendons et de bâtir nos propres institutions. Il nous faut, certes, aussi apprendre auprès du reste du monde. Il serait fallacieux d'ignorer celui-ci. Nous avons été en contact avec l'Europe depuis assez longtemps. Nous aurions

pu nous refermer sur nous-mêmes et vivre comme sur notre propre planète. Mais il aurait été insensé d'entreprendre des œuvres artisanales et de créer des industries primitives, comme au Moyen-Âge, alors que le monde en est au vingtième siècle. Nous voulons apprendre d'expérience et bâtir nos propres institutions. Néanmoins, tous les pays ne sont pas comme la France, ni tous les hommes d'État comme vous. Il y en a beaucoup qui voudraient nous dicter ce que nous devrions faire, en déclarant que la race humaine a déjà créé les institutions ultimes, valables pour toutes les nations et que nous n'avons qu'à appliquer chez nous ce qui a été fait ailleurs. Or, il est essentiel pour nous d'accomplir l'effort nécessaire pour créer nos propres institutions. Ce ne sont pas toujours les idéologies qui rendent cette tâche difficile, ce sont parfois nos propres gens qui disent que le genre humain a découvert la meilleure façon de vivre et qu'il suffit de se tourner vers l'Est ou vers l'Ouest pour la trouver. Ils ne comprennent pas qu'il nous faut trouver nos propres racines et nous devons les convaincre qu'il est primordial de devenir nous-mêmes et d'avoir nos propres coutumes et institutions. Sinon, nous ne serons que de pâles imitateurs et nous n'apporterons aucune contribution au reste du monde. Il y a des pays qui ne le comprennent pas, contrairement à la France et à vous-même, et je vous assure qu'il n'y a rien de plus difficile que d'essayer d'être soi-même. C'est le sens de tous nos efforts.

Le général de Gaulle. – C'est bien pourquoi vous nous êtes si sympathique.

Le président Nyerere. – Le seul fait de savoir que vous nous comprenez nous est une aide précieuse.

Le général de Gaulle. – Vous savez, la France a mis cinq cents ans à devenir un État. Elle a été colonisée jadis par les Romains et, à la longue, elle a acquis son indépendance ; mais pour devenir un État, au sens réel du terme, il lui a fallu cinq cents ans et beaucoup de peines. Nous ne sommes donc pas surpris que les États africains éprouvent quelques difficultés à devenir des États doués d'une personnalité. Les choses vont néanmoins si vite à notre époque que vous y mettrez peut-être moins de temps que nous.

L'entretien s'est terminé à 13 h. 15.

(Cabinet du Ministre, Entretiens et Messages, 1965).

316

NOTE[1]

Entretien de M. Manac'h avec M. Sung Chih-kuang sur la question vietnamienne

N. n° 182/AS. *Paris, 29 juin 1965.*

M. Sung a été reçu sur sa demande par le directeur d'Asie-Océanie le 28 juin.

Après avoir évoqué quelques problèmes pratiques qui font l'objet de notes séparées, le conseiller de l'ambassade de Chine a exprimé le souhait de savoir dans quelles conditions est intervenue la récente rupture[2] des relations diplomatiques entre Paris et Saigon.

M. Manac'h a relaté brièvement les circonstances de cette rupture.

M. Sung a immédiatement posé la question de savoir si celle-ci n'avait pas été « un coup des Américains ».

Le directeur d'Asie a démenti et laissé entendre à son interlocuteur qu'au contraire les Anglais et les Américains, soucieux sans doute de voir augmenter les risques de l'isolement diplomatique de Saigon, s'étaient efforcés à Saigon, vainement, d'obtenir que la rupture n'eût pas lieu.

Alors, a dit *M. Sung*, vous pouvez désormais établir des relations diplomatiques avec la République démocratique du Vietnam.

M. Manac'h a répondu que la question ne se posait pas si simplement. Nous sommes signataires des accords de Genève de 1954, lesquels n'ont pas fait du 17e parallèle une « frontière » mais une ligne administrative provisoire en attendant des élections qui étaient prévues pour juillet 1956 en vue d'une réunification. Reconnaître diplomatiquement le Vietnam Nord équivaudrait à reconnaître la coupure entre le Nord et le Sud, c'est-à-dire à faire obstacle à la réunification elle-même. Celle-ci est avant tout, à nos yeux, l'affaire des Vietnamiens et nous sommes tout disposés, certainement, à reconnaître le jour venu un Vietnam unifié. Néanmoins, nos

[1] Cette note de M. Manac'h, directeur d'Asie-Océanie au Département, est annotée sur l'en-tête par M. Lucet, directeur des Affaires politiques, de la manière suivante : *Vu par le Ministre, pas le moment, paix au Vietnam, en fait repré*[sentations] *diplo*[matiques], *cartes diplo*[matiques].

[2] La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Sud-Vietnam est annoncée par le nouveau gouvernement de Saigon le 24 juin 1965. Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 319/CLV du 29 juin 1965.

relations avec la RDVN sont allées progressivement s'améliorant au cours de ces deux dernières années. Du reste, quel avantage la Chine verrait-elle à une reconnaissance par la France de la RDVN ?

M. Sung, esquivant une réponse directe, a souligné que, pour Pékin, le gouvernement du Vietnam-Sud ne représentait rien. Si la France avait à reconnaître un gouvernement vietnamien, c'est évidemment à celui du Nord-Vietnam qu'il pensait.

M. Manac'h a rappelé à son interlocuteur que le Vietnam connaissait actuellement la guerre et que les gestes devaient être choisis non pour accroître la difficulté des problèmes mais pour favoriser leur solution. Du reste, a-t-il répété, nous avons haussé pratiquement le niveau de nos relations avec le délégué du Nord-Vietnam à Paris.

M. Sung savait bien que ce dernier, qui n'avait autrefois de contacts qu'avec le Quai Branly, en avait depuis plusieurs mois avec les diverses directions du Département et, en particulier, avec la direction politique.

M. Sung a fait remarquer que ce statut de M. Mai Van Bo équivalait, à ses yeux, à celui du représentant britannique à Pékin, lequel est semi-diplomatique.

Comme le conseiller chinois manifestait quelque curiosité quant à l'intérêt que nous portions au Sud-Vietnam, le directeur d'Asie lui a rappelé qu'il existait, entre les populations vietnamiennes et françaises, une tradition d'amitié et un réel attachement mutuel et que nous avions (pour ne pas parler d'intérêts matériels qui, après tout, comptent moins) certains intérêts spirituels communs. Quelques chiffres lui furent donnés sur le nombre des étudiants vietnamiens de nos écoles, des boursiers, de nos professeurs au Vietnam, etc. Ce sont les Vietnamiens eux-mêmes qui manifestent leur attachement à notre culture. En revanche, dans le passé, le Nord a réduit délibérément ses liens intellectuels avec nous. Le lycée « français » d'Hanoï n'était plus guère qu'une façade. C'est Hanoï qui a naguère rompu les liens culturels avec nous, et non point nous avec Hanoï. Certes, nous sommes heureux de voir que la République du Nord apparaît aujourd'hui disposée à reprendre à cet égard certains contacts avec la France, mais ce mouvement, à vrai dire, est lent et timide. On comprendra que la comparaison entre Nord et Sud nous porte à réfléchir.

(Collection des télégrammes, Chine, 1956-1967).

317

NOTE DE LA DIRECTION D'ASIE-OCÉANIE CLV

Situation au Vietnam

N. n° 319[1]. *Paris, 29 juin 1965.*

Rupture des relations diplomatiques avec la France

Une des premières décisions du nouveau régime militaire installé le 19 juin à Saigon[2] a été de rompre les relations diplomatiques avec la France. Depuis le début de 1964, les milieux militaires et politiques les plus extrémistes réclamaient la rupture avec Paris dont la politique neutraliste était dénoncée comme une cause d'affaiblissement du potentiel de résistance du Sud-Vietnam à l'agression communiste. La prise du pouvoir par le général Nguyen Khanh le 30 janvier 1964[3] avait suivi la découverte d'un soi-disant « complot français », des mesures avaient été prises à la même époque pour limiter nos importations au Vietnam, des manifestations anti-françaises avaient eu lieu dans le courant de l'été[4], au cours desquelles notre ambassade avait été saccagée et notre monument aux morts profané. Sporadiquement, des articles paraissaient dans la presse pour dénoncer notre action politique. Utilisée surtout pour détourner l'attention des échecs et des difficultés gouvernementales, cette agitation anti-française revêtait en réalité un caractère artificiel et ne trouvait guère d'écho dans la population. La grande majorité de l'intelligentsia des milieux politiques modérés et la plupart des généraux eux-mêmes gardent d'ailleurs de nombreux liens avec la France, où leurs enfants font leurs études et où nombre d'entre eux ont leurs intérêts.

La nouvelle équipe militaire en place est dirigée par le général Thieu, de formation américaine, et lié aux milieux catholiques les plus extrémistes, et par le général Nguyen Cao Ky, aviateur de formation française mais impulsif et partisan de la guerre à outrance. Elle a pris le pouvoir à un moment où la situation militaire est plus alarmante que jamais. Son accession a suivi l'échec des combinaisons politiques successivement appuyées par les Américains depuis un an pour sauvegarder à Saigon les apparences d'un gouvernement représentatif. Le nouveau Directoire prétend imposer au Sud-Vietnam un régime d'exception permettant la mobilisation de toutes les énergies. Pour démontrer sa détermination, il a tout d'abord fait exécuter un prisonnier vietcong sur la place publique,

[1] Cette note est rédigée par M. Michel Cadol, conseiller des Affaires étrangères au service Cambodge, Laos, Vietnam au Département.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 297 du 15 juin 1965.

[3] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 59.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1964-II, n° 34.

puis a déclaré l'état de guerre, rétabli le couvre-feu à Saigon et suspendu trente-trois journaux, ne laissant paraître que deux quotidiens gouvernementaux.

La décision de rompre les relations avec la France a été annoncée le 24 juin[1], en même temps que ces mesures. La veille, le ministre des Affaires étrangères, M. Tran Van Do, avait prévenu notre chargé d'Affaires que, malgré ses efforts pour l'en dissuader, le gouvernement s'apprêtait à la rupture[2]. Avant l'annonce officielle, le général Ky reçut M. Mattei à qui il déclara qu'il gardait son attachement à la France mais qu'il s'agissait de donner satisfaction à l'opinion et qu'en tout état de cause la décision appartenait dans ce domaine au chef de l'État, le général Thieu[3]. La déclaration gouvernementale annonçant la rupture invoque « les intérêts supérieurs de la Nation et la lutte acharnée que nous menons à l'heure actuelle » ; elle indique que, « tant sur le plan théorique que dans des actions concrètes », le gouvernement français a « directement ou indirectement fait le jeu de l'ennemi, semé la confusion dans l'opinion publique et provoqué délibérément l'esprit de défaitisme dans notre armée et notre peuple ». En conséquence, le gouvernement vietnamien avait décidé de rompre les relations diplomatiques avec la France, les problèmes entre les deux pays devant être réglés désormais à l'échelon consulaire. Répondant à des journalistes, le ministre des Affaires étrangères précisa après la lecture de la déclaration que, dans l'esprit de son gouvernement, il ne devait y avoir aucun changement « dans les relations amicales entre les peuples français et vietnamien ni dans le domaine des relations culturelles et économiques ». Cette décision a été notifiée le lendemain à notre chargé d'Affaires par une lettre, précisant que les personnes et les biens des ressortissants français au Vietnam continueraient à bénéficier de la protection du gouvernement de la République du Vietnam.

M. Mattei a été rappelé aussitôt et est arrivé à Paris le 26 juin. Le chargé d'Affaires du Vietnam[4] quittera la capitale française dans quelques jours.

Notre consul général à Saigon[5], reçu le 28 juin par le ministre des Affaires étrangères, s'est vu assurer que les missions culturelle et économique pourraient continuer de fonctionner comme par le passé, sous l'égide du consulat qui bénéficierait des privilèges diplomatiques habituels : valise, chiffre, radio-communications.

Le gouvernement américain nous a fait savoir que, prévenu des intentions du gouvernement de Saigon, il s'était efforcé sans succès de le

[1] Par un communiqué cité *in extenso* dans le télégramme de Saigon n° 192 du 25 juin 1965, non reproduit.

[2] Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n°s 1075 à 1079 du 23 juin 1965, non reproduit.

[3] Sur ce sujet, voir le télégramme de Saigon n°s 1087 à 1079 du 23 juin 1965, non reproduit.

[4] Dinh Van Kieu.

[5] M. Joseph Lambroschini.

dissuader[1]. Un porte-parole du Département d'État a déclaré officiellement à Washington « qu'il regrettait cette décision »[2].

Après avoir « osé » ce geste spectaculaire, dont on voit mal cependant, même sur le plan de la politique interne, l'avantage qu'il en retirera, le gouvernement Ky cherche, semble-t-il, pour le moment à en limiter autant que possible les conséquences dans le domaine de nos relations avec le Sud-Vietnam. Mais le caractère impulsif des dirigeants actuels n'exclut pas cependant la possibilité de nouvelles mesures à notre encontre.

Situation militaire

L'installation de la mousson semble être favorable aux Vietcong, qui ont entrepris une série d'actions sur les hauts plateaux avec un certain succès. D'autre part, le terrorisme s'est manifesté de nouveau à Saigon où notamment un attentat contre un restaurant a fait de nombreuses victimes, dont deux ressortissants français. L'objectif de l'État-major américain semble être essentiellement de contenir la poussée vietcong jusqu'au retour de la saison sèche et d'éviter, pendant cette période, des succès trop spectaculaires de l'adversaire. Pour la première fois, une unité de parachutistes américains a été engagée directement dans la bataille à cinquante kilomètres au nord de Saigon[3]. Les raids aériens contre le Nord-Vietnam se poursuivent journellement. Nouveau progrès dans l'escalade, certains des objectifs atteints se sont situés au nord d'Hanoï, mais assez loin à l'ouest, dans les régions de Son-La et de Diên-Biên-Phû.

Développements internationaux

On semble avoir abandonné à Londres tout espoir de voir jouer un rôle à la mission de paix désignée par la conférence du *Commonwealth*[4] dont les objectifs avaient pourtant été modifiés, dans un communiqué en date du 24 juin[5], pour inclure d'éventuels contacts avec le Front national de libération. La presse anglaise a mentionné un moment la possibilité d'une rencontre avec des représentants du FNL dans une capitale européenne, mais une dépêche de l'agence *Chine Nouvelle* a fait état depuis lors de la position négative prise par le FNL à ce sujet.

[1] À ce sujet, voir les télégrammes de Washington n°s 3458 à 3460 du 23 juin, non reproduit et, ci-dessus, n°s 3461 à 3462 du 24 juin 1965.

[2] À ce sujet, voir le télégramme de Washington n°s 3474 à 3475 du 24 juin 1965, non reproduit.

[3] Le 28 juin 1965.

[4] Sur la création de cette mission, à Londres le 17 juin, voir le télégramme de Londres n°s 2450-2457 du 18 juin 1965, non reproduit.

[5] Sur ce sujet, voir le télégramme de Londres n°s 2553 à 2557 du 24 juin 1965, non reproduit.

La réponse d'Hanoï au projet de visite de la mission n'a été donnée, semble-t-il, que sous la forme d'une interview accordée au *Daily Worker* par Hô Chi-minh et publiée le 25 juin. Le président nord-vietnamien a déclaré, sans mentionner le *Commonwealth*, que M. Wilson ne pouvait entreprendre des négociations de paix parce qu'il avait lui-même soutenu la politique américaine d'agression et n'avait pas respecté ses obligations de coprésident de la conférence de Genève de 1954[1].

Le discours du président Johnson à San Francisco le 25 juin[2] n'a apporté aucun élément nouveau dans la position américaine à l'égard du problème vietnamien.

(Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976).

318

M. Kosczіusko-Morizet, Ambassadeur de France à Léopoldville, à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1311 à 1315[3]. *Léopoldville, 30 juin 1965.*

(*Reçu :* 18 h. 44).

Le cinquième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo a été marqué aujourd'hui 30 juin par un imposant défilé militaire et civil, qui s'est déroulé pendant plus de deux heures dans la principale artère de Léopoldville, en présence du président de la République, du Premier ministre et des ministres de son gouvernement, du commandant en chef de l'ANC[4], du corps diplomatique et de nombreux invités.

Bien avant la cérémonie, une foule nombreuse se pressait aux abords de l'itinéraire. Le président Kasavubu, arborant pour la première fois son somptueux uniforme bleu clair de commandant suprême de l'armée, est arrivé avec son escorte habituelle, debout en *jeep* suivi d'une autre *jeep* où avaient pris place côte à côte M. Tshombé et le général Mobutu.

Le défilé militaire, que présentait le commandant du 2e groupement, a débuté par un défilé motorisé où l'on pouvait remarquer une compagnie portée du bataillon de gendarmerie de Léopoldville, des éléments de la 2e compagnie de transport utilisant les nouveaux véhicules de l'aide

[1] Les coprésidents de la conférence de Genève de 1954 étant le Royaume-Uni et l'URSS.

[2] Sur ce discours, voir le télégramme de Washington n°s 3488 à 3491 du 25 juin 1965, non reproduit.

[3] Communiqué (*via* le Département) au ministère des Armées EMA/REN.

[4] Lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu.

américaine ou des *jeeps pusch* achetées en Autriche, 15 automitrailleuses Ferret d'origine anglaise débarquées il y a quelques jours à peine à Matadi, une section de canons anti-aériens de 40 Beaufort tractés, des éléments portés de la 2e compagnie de transmissions et quelques véhicules de levage du génie. Les troupes à pied de la garnison ont défilé ensuite. Elles étaient renforcées du 2e bataille de parachutistes, implanté à Thysville et du 1er bataillon d'infanterie destiné à Stanleyville et qui viennent tous deux de terminer leur instruction de base à Kitona.

La police de Léopoldville, entraînée par sa propre musique et comprenant des détachements des différents services, a défilé à son tour, précédant les mouvements de jeunesse aux nombreuses délégations féminines, scouts ou formations laïques, kibanguistes[1] bien encadrés et enfin les enfants des écoles. Les Kitawalistes[2] fermaient le cortège.

La manifestation survolée par des avions des forces aériennes congolaises s'est déroulée dans un ordre parfait et sans aucun incident. De sérieuses mesures de sécurité avaient été prises et le bataillon de gendarmerie demeurait consigné dans ses cantonnements.

Cette manifestation a été incontestablement un succès pour le régime qui, sous l'impulsion du triumvirat Kasavubu, Tshombé, Mobutu, a consolidé ses bases. Tous les observateurs étaient unanimes pour reconnaître le chemin parcouru depuis le 30 juin 1964, alors que la rébellion s'étendait, que les plasticages se multipliaient dans la capitale, condamnée au couvre-feu, et que toute commémoration avait dû être annulée faute de troupes suffisantes et dans la crainte de désordres. Le climat étant donc à la liesse et à l'optimisme, mais cette stabilité apparente est évidemment à la mesure de l'entente entre les trois grands du régime.

(Congo-Léopoldville, 1965).

[1] Kimbanguistes : adeptes de *l'Église de Jésus Christ sur la Terre par le prophète Simon Kimbangu*, mouvement religieux syncrétique christiano-africain, fondé en 1921 par Simon Kimbangu, ancien baptiste du Bas-Congo, qui s'étend au Congo-Brazzaville et à l'Angola. Ce mouvement messianique revêt une certaine importance dans la compétition électorale qui se joue dans le pays.

[2] Kitawalistes : adeptes du kitawala, mouvement messianique d'origine chrétienne, venu de Rhodésie. Le berceau de ce mouvement est la *Congrégation Watch-Tower* américaine dont les missionnaires se sont infiltrés en Afrique par la Rhodésie et le Nyassaland. Une branche a évolué pour devenir les *Témoins de Jehovah*. Sur ces mouvements religieux, se reporter à la dépêche de Léopoldville n° 379/AL du 5 avril 1965, non reproduite, intitulée : *Quelques aspects des relations entre les problèmes religieux et la situation politique au Congo*.

319

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE MÉRIDIONALE

Relations franco-turques

N.[1] *Paris, 30 juin 1965.*

Les relations d'amitié entre la France et la Turquie sont très anciennes puisque la première alliance remonte à François Ier et à Soliman le Magnifique[2]. En fait, à part la période 1914-1918, les deux pays se sont toujours trouvés alliés d'une manière ou d'une autre. Aujourd'hui encore, le traité anglo-franco-turc de 1939[3] est toujours en vigueur, bien qu'il n'ait plus beaucoup de portée.

Il n'y a pratiquement pas de contentieux franco-turc. Les seules revendications formulées dans les dernières années par la Turquie à l'égard de la France concernaient l'aide économique étrangère, dont la part française était jugée à Ankara un peu trop faible.

Rapports culturels

La France exerçait en Turquie il y a un demi-siècle une influence culturelle prépondérante. Cette situation privilégiée n'a pas survécu aux effets de deux guerres mondiales et de la révolution nationaliste d'Atatürk[4]. Cependant, un effort important de la part de la France a provoqué, à la demande même des Turcs, un mouvement de reprise important dans le cadre de l'accord culturel conclu entre les deux pays en 1953[5].

Les points d'appui de notre influence culturelle sont divers. Il faut d'abord citer l'Institut d'études françaises d'Ankara qui reçoit environ 2 000 inscriptions[6].

L'Université d'Ankara comporte une chaire de français, ainsi que les Universités d'Istanbul et d'Ezroum. Enfin, des professeurs français sont détachés dans les Instituts pédagogiques turcs.

À Istanbul, plusieurs établissements donnent leur enseignement en langue française. En premier lieu, le lycée Galata-Saray, établissement

[1] Cette note est rédigée par M. Jacques Leclerc, secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe méridionale au Département.

[2] En 1536, un envoyé de François 1er, La Forêt, négocie et conclut les deux premiers traités entre l'empire ottoman et la France. L'un est un traité de commerce ou de Capitulations, l'autre un traité d'alliance défensive et offensive.

[3] Traité d'alliance franco-anglo-turc du 19 octobre 1939.

[4] Mustafa Kemal dit Atatürk, président de la République turque du 29 octobre 1923 au 10 novembre 1938.

[5] Accord culturel du 17 juin 1952.

[6] L'Institut d'études françaises d'Ankara est inauguré le 1er février 1962.

turc, où enseignent en langue française près de la moitié des professeurs. Ce lycée a été un établissement prestigieux d'éducation turque. Après une éclipse passagère, il reprend peu à peu une place de premier rang.

À Istanbul et à Izmir se trouvent également les quatre plus importants établissements catholiques français d'enseignement, dispensant un enseignement bilingue.

Il faut enfin rappeler l'effort d'assistance technique fait par la France en faveur de la Turquie : bourses universitaires et bourses de coopération technique – experts français, surtout dans le domaine de l'administration et de la médecine.

Échanges commerciaux[1]

La France figure au 5e rang des clients et des fournisseurs de la Turquie, après les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne. Les produits français exportés en Turquie (produits pétroliers, acier, matériels mécaniques et électriques) sont admis dans la limite des contingents globaux ouverts par ce pays, alors que la plupart des produits turcs importés par nous (fruits, coton, chrome) bénéficient de libérations.

Ces échanges sont restés relativement stables jusqu'à 1964. Ils étaient largement en notre faveur : en 1963, nous exportions pour 174 millions de francs de produits vers la Turquie et importions moins de 100 millions. Toutefois, les ventes françaises, en progrès sensible ces dernières années, accusent actuellement une certaine contraction qui atténue sensiblement le déséquilibre des relations : pour les neuf premiers mois de 1964, nos importations se sont élevées à 60,5 millions de francs alors que nos exportations n'ont atteint que 74,2 millions de francs.

Le problème de l'exportation du tabac[2] est essentiel pour la Turquie. L'association de la Turquie avec la CEE (décembre 1964) a entraîné l'ouverture par les Six de contingents tarifaires à concurrence du montant du contingent, le tabac est importé sous un régime de préférence ou de franchise douanière. Mais il s'agit d'une simple facilité, non d'un engagement formel d'achat. De plus, les contingents accordés par nous à la Turquie n'ont pas actuellement de portée pratique et les achats français de tabac turc dépendent surtout des programmes du SEITA. Pour 1965, les achats français n'excèderont sans doute pas 1 500 tonnes (au maximum 1 700), étant donné les obligations d'achat que nous avons contractées avec la Grèce et la Bulgarie.

[1] Se reporter au *Rapport des conseillers commerciaux des pays de la CEE en Turquie (troisième rapport)*, Bruxelles, 18 mai 1965 (S/470/65), passant en revue la situation économique de ce pays en 1964. À compléter également par le *Rapport de fin de mission de M. Hardion*, communiqué par la Dépêche d'Ankara n° 883/CM du 8 juin 1965, non reproduit, faisant part des réflexions de l'ambassadeur de France sur ce pays et les relations franco-turques.

[2] Voir la dépêche d'Ankara n° 328/DE du 3 mars 1965, non retenue, intitulée *Mévente du tabac*.

Relations financières

La Turquie éprouve un besoin structurel d'aide étrangère. Son économie ne peut se développer que dans la mesure où un déficit élevé et permanent de sa balance des paiements se substitue aux insuffisances internes. Il faut de 2 à 300 millions de dollars par an d'aide étrangère à la Turquie. Pour 1965, ce besoin est estimé à 234 millions de dollars.

C'est pourquoi certains pays de l'OCDE, dont la France, ont décidé en juillet 1962 d'accorder leur aide par le moyen d'un consortium chargé de rassembler et de coordonner les crédits accordés à la Turquie[1].

En 1963, la France a mis à la disposition de la Turquie, dans le cadre de ce consortium, 123 millions de francs (dont 41 de prêts gouvernementaux et le reste sous forme de crédits fournisseurs).

En 1964, à l'occasion de l'association de la Turquie au Marché commun[2], les Six ont décidé de fournir par l'intermédiaire de la BEI (Banque européenne des investissements) une aide de 175 millions de dollars en cinq ans.

La France, quant à elle, estime que son apport au consortium de l'OCDE est essentiellement constitué par sa part de contribution au titre de l'association de la Turquie à la CEE (58 millions de dollars en 5 ans). Il y a deux ans la Turquie se plaignait de cette attitude qui conduisait à une réduction de notre participation au consortium. Elle semble maintenant avoir accepté notre point de vue.

En 1964, compte tenu de notre effort dans le cadre de l'association au Marché commun, nous n'avons accordé au consortium qu'un nouvel apport de 50 millions de francs (un tiers de prêts gouvernementaux)[3]. Cet apport a été réduit en 1965 à 24 millions de francs.

Cet effort supplémentaire dans le cadre du consortium est destiné à permettre à la Turquie de financer celles de ses dettes venant à échéance cette année[4].

Si l'on ajoute cette somme à la fraction de notre contribution à la BEI qui sera utilisée en 1965, ce sont donc 100 millions de francs (20 millions de dollars) qui seront effectivement accordés à la Turquie.

[1] Créés sous l'égide de l'OECE, les deux consortiums d'aide à la Grèce et à la Turquie procèdent de résolutions de l'OTAN de décembre 1960 et de mai 1962. Cette création n'est décidée que le 31 juillet 1962 et témoigne du désir des États-Unis d'être partiellement relevés du fardeau de l'aide économique massive qu'ils donnent depuis la guerre à chacun des deux pays. Participent au consortium d'aide à la Turquie les six pays de la CEE, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Suède, la BIRD et le FMI.

[2] Le 12 septembre 1963 est signé à Ankara l'accord d'association entre la CEE et la Turquie. Il entre en vigueur le 1er décembre 1964.

[3] Protocole financier franco-turc du 13 février 1964 et avenant du 13 octobre 1964.

[4] *Note du document :* Les Turcs, qui ont déjà obtenu plusieurs moratoires, essaient constamment d'obtenir un étalement de leur dette extérieure. Il semble difficile à la France de faire plus que ce qu'elle a déjà consenti.

Une partie de ces crédits pourra être affectée à l'important projet du barrage du Kéban[1]. Ce considérable ouvrage d'aménagement hydraulique sera financé par l'étranger pour 180 millions de dollars. La majorité de ce financement sera fournie par les États-Unis mais les Turcs aimeraient que les pays du consortium accordent une aide particulière.

Compte tenu de l'importance de la dette extérieure turque et des efforts déjà consentis, le gouvernement français s'est déclaré disposé à permettre à la Turquie d'utiliser à concurrence de 10 millions de dollars, les crédits qu'il a offerts dans le cadre du consortium.

(Europe, EU, Turquie, 1965).

[1] Barrage du Keban sur l'Euphrate. Se reporter à la note de M. Jacques Rouquette, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département portant sur la participation française au financement du barrage turc de Keban sur l'Euphrate, non reproduite, datée du 4 mai 1965.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1]

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABBAS (Ferhat), *ancien président de l'Assemblée algérienne, démissionnaire le 14 août 1963, emprisonné en juillet 1964, libéré en juin 1965*, 753

ABDIRIZAK (Hussein Hadji), *premier ministre somalien depuis le 28 septembre 1964*, 823 à 825

ABDUL RAZZAK (Saoud Abdul Aziz), *ancien président de l'Assemblée nationale koweitienne*, 52

ABELARDO DELGADO (Dr Pedro), *secrétaire général du Traité d'Intégration économique centre-américaine*, 771

ABSCIR (général), *chef de la Police somalie*, 826

ACHESON (Dean Gooderham), *ancien secrétaire d'État américain sous Harry Truman, conseiller spécial du président Kennedy pour les Affaires européennes et les questions de l'OTAN, puis au même poste sous la présidence Johnson*, 80, 246, 811

ADANDEDJAN (capitaine), *ex-commandant de la gendarmerie dahoméenne en 1963, mis en disponibilité pour un an en janvier 1964, versé dans l'armée en janvier 1965*, 521

ADENAUER (Konrad), *ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne (1949-1963)*, 35 et 36, 38 et 39, 57, 77, 104, 155, 160, 608, 685, 730, 732 à 736

ADJALI (Abdelhamid), *ambassadeur d'Algérie à Léopoldville et à Brazzaville*, 140

ADJOVI (Roger), *ministre dahoméen de l'Éducation et de la Culture*, 273

Adoula (Cyrille), *ancien premier ministre du Congo-Léopoldville (3 août 1961-6 juillet 1964) et ministre des Affaires étrangères (1963-juillet 1964)*, 7, 263 à 265, 267, 566, 644, 652

ADOUN, *président du Front de libération de la Côte française des Somalis*, 824

AHERDANE (Mahjoubi), *ministre marocain de l'Agriculture et de la Réforme agraire*, 258

AHIDJO (Ahmadou), *président du Cameroun depuis mai 1960*, 482 à 484, 559 et 560

AHO (lieutenant-colonel Philippe), *chef d'État-major adjoint des forces armées dahoméennes jusqu'au 29 novembre 1965*, 521

[1] Le ministre des Affaires étrangères (M. Couve de Murville), signataire ou destinataire de (presque) toute la correspondance, n'est mentionné que dans les cas où il est cité nommément dans un document.

AHOMADEGBE-TOMETIN (Justin), *vice-président du Dahomey et président du Conseil des Ministres (25 janvier 1964-1er décembre 1965)*, 114, 271, 273, 276, 484, 520 à 522, 586

AÏT AHMED (Dr Hocine), *ancien chef du FLN algérien, ancien chef du Front des forces socialistes de Kabylie de 1963 à 1964, entre en dissidence contre le gouvernement du président Ben Bella, arrêté et condamné à mort en avril 1965*, 466, 748 et 749

AÏT EL HOCINE (Mohand Ouidir), *membre du bureau politique du FLN algérien depuis le 23 avril 1964*, 739

AKBAR (Jalal ud-Din, Muhammad) (1542-1605), *empereur moghol des Indes*, 154

AKLILOU HABTE-WOLD (Tschafi Teezaz), *premier ministre éthiopien depuis 1963*, 333, 335

ALBERTZ (Heinrich), *maire-adjoint SPD de Berlin-Ouest et sénateur pour la Sécurité et l'Ordre public*, 373

ALLEY (commandant Alphonse Amadou), *ancien lieutenant de l'Armée française (1er octobre1960), regagne le Dahomey (18 novembre 1960), nommé commandant dans l'Armée dahoméenne (1er février 1964)*, 521

ALLIALI (Camille), *ministre délégué aux Affaires étrangères de Côte-d'Ivoire*, 485

ALPHAND (Hervé), *ambassadeur de France à Washington depuis le 7 juillet 1956*, 22, 28, 49, 59 et 60, 72, 77, 86, 88, 113, 135, 148, 155, 187, 195, 201, 204, 210, 227, 239, 256, 277, 280, 285 et 286, 293, 296, 316, 339, 342, 344, 359, 370, 383, 424, 427 et 428, 444, 470, 477, 509, 591, 602, 612, 628, 640, 678, 741, 747, 754, 763, 767, 788, 792

ALVIM PENASCO (général Hugo), *commandant brésilien des forces armées envoyées à Saint-Domingue par le Honduras, le Costa-Rica, le Nicaragua et le Brésil*, 628

AMEKO (K.), *ambassadeur du Ghana à Bujumbura depuis le 25 août 1964*, 65, 140

AMER (maréchal Mohamed Abdul Hakim), *premier vice-président égyptien et commandant en chef des forces arabes unies depuis 1964*, 279

AMIAMA TIO, *un des officiers dominicains qui ont exécuté le dictateur Rafael Leonidas Trujillo le 31 mai 1961*, 584

AMMAR (Ali, dit Ali La Pointe) (1930-1957), *chef FLN de la "Bataille d'Alger"*, 759

ANANY (Jérôme), *ancien ministre de la Défense du Congo-Léopoldville, président du parti démocrate africain, l'un des partis fondateurs du CDA (comité démocratique africain) constitué le 6 juin 1964*, 263

ANDRÉANI (Achille), *ancien consul général de France à Malte (1962-1964), puis chargé d'Affaires au même poste depuis le 21 septembre 1964*, 511

ANDROPOV (Youri Vladimirovich), *diplomate soviétique avec rang d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, directeur du Département pour la liaison avec les partis communistes des pays socialistes*, 137

ANGOR (Léon), *président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville*, 723

AOUEÏNI (Hussein), *président du Conseil libanais*, 579

APEDO Amah (Georges), *ministre togolais des Affaires étrangères depuis le 14 mai 1963*, 485

APITHY (Sourou Migan), *président du Dahomey depuis le 25 janvier 1964*, 270 à 276, 520, 522, 559, 586 et 587

APLOGAN (Valentin Djibodé), *président de la Cour suprême dahoméenne, arrêté le 23 mai 1965, relevé de ses fonctions le 1er juin 1965*, 521, 586

ARAM (Abbas), *ministre iranien des Affaires étrangères*, 184

ARBOUSSIER (Gabriel Marie d'), *avocat, ancien secrétaire général du Rassemblement démocratique africain (RDA), ancien ministre de la Justice du Sénégal (1960-1962) ancien ambassadeur de la République du Sénégal à Paris (1962-1964)*, 115

AREF BOURHAN (Ali), *Afar, vice-président du Conseil de gouvernement de la Côte française des Somalis depuis 1960*, 824 et 825

ARGOD (Hubert Aymard), *ambassadeur de France à Phnom Penh depuis janvier 1964*, 163, 230, 290, 556, 657

AROSEMENA MONROY (Carlos Julio), *ancien président de l'Équateur (8 novembre 1961-11 juillet 1963)*, 524

ATATÜRK (Mustapha Kemal, dit), *(1880-1938), général turc, dépose le sultan en 1922, proclame la république dont il devient le président jusqu'à sa mort*, 594, 838

ATTLEE (Clement Richard), *ancien premier ministre britannique et ancien premier Lord du Trésor, (1945-1951)*, 69

AUMALE (Christian d'), *premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis avril 1962*, 132

AW (Mamadou), *ministre malien des Travaux publics, des Télécommunications, de l'Habitat et des ressources énergétiques depuis le 20 janvier 1961 ainsi que des Transports depuis le 13 mai 1964*, 174

AYUB KHAN (maréchal Mohammed), *président du Pakistan et ministre de la Défense depuis le 28 octobre 1958, réélu en mars 1965*, 145 et 146, 529, 532 et 533

AZAHARE, *secrétaire général du ministère des Affaires étrangères pakistanais*, 44

AZIKIWE (Rt. Hon. Dr Nnamdi), *président du Nigeria*, 385

AZIZ (Ahmed), *secrétaire d'État pakistanais aux Affaires étrangères*, 145

B

BA (Ousmane), *ministre malien délégué à la présidence chargé des Affaires étrangères depuis septembre 1964*, 173 et 174, 336, 676 et 677, 719 et 720

BACH (Franz Joseph), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Téhéran depuis septembre 1964*, 186

BACHEV (Ivan Christov), *ministre bulgare des Affaires étrangères depuis 1962*, 215

BACH BAOUAB, *représentant tunisien au Conseil des chefs de gouvernement arabes réunis au Caire du 24 au 30 mai 1965*, 642

BACZONI (Jenö), *vice-ministre hongrois du Commerce extérieur depuis le 7 septembre 1961*, 48

BAEYENS (Jacques), *ambassadeur de France à Athènes depuis mars 1964*, 376, 587

BAHNINI (Hadj Ahmed), *premier ministre marocain*, 259

BAHR (Hans), *président de la Chambre du Commerce extérieur de Berlin-Est*, 32

BALAFREJ (Hadj Ahmed), *représentant personnel du roi du Maroc avec rang de ministre depuis novembre 1963*, 259, 806

BALAGUER (Joaquin), *ancien président de la République dominicaine (1960-1962)*, 614

BALL (George Wildman), *démocrate, sous-secrétaire d'État américain depuis le 29 novembre 1961*, 187 à 191, 195, 204, 229, 316 et 317, 413, 622, 628 et 629

BAMINA (Joseph), *président burundais de l'UPRONA (parti de l'Unité et du Progrès national)*, 63, 88, 140, 142, 426

BANDA (Hastings Kamuzu), *premier ministre du Nyassaland de 1963 à juillet 1964 puis à cette date du Malawi*, 694 à 696, 698 et 699

BARBOUR (Robert E.), *chef de bureau des Affaires françaises au Département d'État*, 228

BARBOUR (Walworth), *ambassadeur américain à Tel-Aviv depuis le 11 mai 1961*, 54

BARRERAS (général Antonio Imbert), *chef du gouvernement dominicain dit de Reconstruction nationale depuis le 8 mai 1965*, 582 à 584, 613

BARRIENTOS ORTUÑO (général René), *ancien vice-président de la Bolivie, puis président de la junte militaire qui renverse le président Estenssosro le 4 novembre 1964, et président de la République à dater du 26 mai 1965*, 523, 629

BARSIG (Franz), *porte-parole du parti socialiste (SPD) de la République fédérale d'Allemagne*, 133

BARZANI (général Mullah Mustapha), *chef des nationalistes kurdes, président du parti démocratique du Kurdistan (PDK)*, 53

BARZEL (Dr Rainer Candidus), *président du groupe CDU/CSU (démocratie chrétienne) au Bundestag*, 733

BASDEVANT (Jean), *directeur des Affaires culturelles et techniques au Département depuis octobre 1960*, 612, 671, 775

BATTLE (Lucius Durham), *ambassadeur américain auprès de la République arabe unie depuis 1964*, 50

BAUDE (Philippe), *secrétaire des Affaires étrangères au service Cambodge, Laos, Vietnam au Département depuis octobre 1964*, 250, 655, 744, 749

BAUDET (Philippe), *ambassadeur de France à Moscou depuis janvier 1964*, 9, 20, 34, 58, 61, 65, 69, 93, 136, 177, 179, 217, 232, 236, 242, 422, 433, 438, 496, 498, 534, 592, 594, 743, 761, 763

BAUDIS (Pierre), *député de Haute-Garonne (groupe du Centre démocratique), président du groupe d'amitié parlementaire France-Tchécoslovaquie*, 773

BAZELAIRE (contre-amiral Yves de), *commandant la 1e Flottille d'escorteurs d'escadre depuis juin 1964*, 799

BAZELAIRE (Madame de), *épouse du contre-amiral Yves de Bazelaire*, 799

BEAULIEUX (Amédée), *ambassadeur de France à Karachi depuis juin 1964*, 145

BEGOUGNE DE JUNIAC (Gontran), *ambassadeur de France à Addis Abeba depuis février 1960*, 110 et 111, 333

BELGHOULA (Bouasria), *directeur de la banque centrale d'Algérie depuis le 28 décembre 1962*, 91

BELKACEM (Cherif), *ministre algérien de l'Éducation (1964-1965) puis membre du Conseil national algérien de la révolution*, 760

BENGEMU, *président des Jeunesses nationalistes burundaises Rwagasore*, 140 et 141

BENHIMA (Ahmad Taibi), *ministre marocain des Affaires étrangères*, 71, 72, 151 à 153, 279, 294, 601, 805 et 806

BENOIT (colonel Pedro), *un des trois membres de la junte militaire formée le 28 avril à San Isidro (République dominicaine), représentant de l'Armée de l'Air, junte dissoute le 8 mai 1965*, 564, 582

BENSLIMANE (Yahia), *directeur du Cabinet royal marocain*, 258

BENTINCK (Baron Adolph), *ambassadeur des Pays-Bas à Paris depuis 1963*, 282

BENTOUMI (Amar), *avocat algérien, ancien ministre de la Justice (1962), arrêté et assigné à résidence en 1964, élargi en 1965, reprend son métier d'avocat*, 753

BEN ABDALLAH, 740

BEN ALLA (Hadj), *ancien président de la 1e Assemblée nationale algérienne sous le gouvernement de Ben Bella, arrêté le 19 juin 1965, mis en détention et en résidence surveillée à Biskra*, 755, 760

BEN BARKA (Mehdi) (1920-1965), *homme politique marocain, membre du Secrétariat général de l'Union nationale des Forces populaires (UNFP) et chef de l'opposition au roi du Maroc*, 279

BEN BELLA (président Ahmed), *premier président de la République algérienne (1962-1965), est destitué le 19 juin 1965 par le Conseil de la Révolution présidé par Houari Boumedienne, emprisonné puis assigné à résidence*, 89, 167 à 169, 198, 200, 262, 315, 344, 397 à 399, 465 à 468, 476 et 477, 528, 599, 643 et 644, 739 et 740, 742, 748 et 749, 752 et 753, 758 à 760, 766, 780, 790 à 792, 797, 804 à 806

BEN GOURION (David), *un des principaux chefs de la Haganah, proclame l'établissement de l'État d'Israël (1948), ancien premier ministre (1948-1953 puis 1955-1963), se retire du pouvoir et du parti Mapai, fonde le parti Rafi*, 155, 160, 730

BEN MAHJOUB (Omar), *avocat algérien, ancien membre du bureau politique du FLN (1964-1965)*, 755, 760

BEN REDJEM (ex-commandant Si Larbi), *entre en dissidence aux côtés de Aït Ahmed contre le gouvernement du président Ben Bella, est condamné lors du procès des 7-10 avril 1965, puis gracié par le président Ben Bella*, 753

BEN SALAH (Ahmed), *secrétaire d'État tunisien au Plan et à l'Économie*, 462

BÉRARD (Armand), *ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juin 1962*, 81, 348

BERGESEN (Alf Echols), *diplomate américain, chargé d'Affaires à Phnom Penh (1964-1965)*, 540

BERNARD, *un des archéologues français qui conduit la mission de fouilles en Afghanistan sur le site d'Aïn-Khanoum à la frontière soviéto-afghane*, 684

BERNARD (Philippe), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction du Levant au Département*, 289, 517

BERNSTEIN (Enrique), *ambassadeur du Chili à Paris*, 583

BERTHIAUX, *conseiller culturel près l'ambassade de France à Brazzaville*, 355

BEUVE-MÉRY (Hubert), *ancien directeur de la section juridique et économique de l'Institut français de Prague (1928-1939), directeur du journal* Le Monde *depuis 1944*, 782

BEVIN (Ernest), *homme d'État britannique, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le Cabinet Attlee (1945-1951), ancien Lord du Sceau Privé (1951)*, 452

BHABBA (Dr Homi Jehangir), *physicien indien, président de la Commission indienne de l'énergie atomique depuis 1947 et secrétaire gouvernemental du département de l'Énergie atomique depuis 1954*, 39, 41, 317 à 319

BHUTTO (Zufilcar Ali), *ministre pakistanais des Affaires extérieures depuis 1963*, 44, 145, 441, 525 à 534, 602

BICOUMAT (Germain), *ministre d'État chargé de l'Intérieur, de l'Office national du Kouilou et des postes et télécommunications (24 décembre 1963-7 avril 1965)*, 225, 227

BIDAULT (Georges), *ancien ministre des Affaires étrangères (janvier 1947-juillet 1948, janvier-mai 1953, juin 1953-juin 1954), ancien président du Conseil (octobre 1949-juin 1950), ancien député, ancien fondateur du mouvement Démocratie chrétienne de France (juin 1958)*, 452

BIGNIER (Michel), *chef des Affaires internationales au Centre national d'Études spatiales (CNES)*, 229

BINH (Mgr Nguyen Van), *archevêque de Saigon depuis 1960*, 144

BINOCHE (général François), *chef du gouvernement militaire français à Berlin*, 405

BLANCPAIN (Marc), *homme de Lettres, secrétaire général de l'Alliance française depuis 1945*, 693

BLOCH (Jules) (1880-1953), *indianiste français*, 119

BOCHELEY-DAVIDSON (Égide), *vice-président du Mouvement national congolais (MNC-Lumumba) du Congo-Léopoldville et à partir du 27 février 1964 président du Comité national de libération de Brazzaville*, 266, 651

BOCHET (Bernard), *conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département*, 259

BOEGNER (Jean-Marc), *représentant permanent de la France auprès des communautés européennes*, 123, 253, 255, 570, 645, 658, 776

BOHLEN (Charles Eustis), *ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 4 septembre 1962*, 187, 189, 190, 206

BOISGELIN (Gilles de), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Pactes et Affaires spatiales au Département depuis septembre 1962*, 515

BOLZ (Dr Lothar), *vice-président du Conseil est-allemand des ministres et ministre des Affaires étrangères de la RDA*, 156, 160, 373, 451

BOMBOKO (Justin), *homme politique du Congo-Léopoldville, ancien ministre de la Justice dans le gouvernement Adoula, député national UNIMO*, 267, 565 et 566, 652

BONILLA ATILES (José Antonio), *diplomate de la République dominicaine, ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1962-1963) ancien représentant de Saint-Domingue auprès de l'Organisation des États américains (OEA)*, 583

BORG-OLIVIER (George), *premier ministre maltais et ministre de l'Économie et des Finances depuis 1962*, 511 à 514

BORONINE (Mikhaïl Ivanovitch), *premier conseiller près l'ambassade soviétique à Berlin-Est*, 660

BORSCHETTE (Albert), *diplomate luxembourgeois, représentant permanent auprès des Communautés européennes depuis 1959*, 645

BOSCH (Juan), *homme politique et écrivain dominicain, ancien président de la République dominicaine, renversé le 25 septembre 1963*, 509, 523 et 524, 542, 583 et 584, 612 à 614, 628, 640 et 641

BOTSIO (Kojo), *ministre ghanéen des Affaires étrangères*, 440, 630 à 632

BOUDIAF (Mohammed), *ancien vice-président du GPRA, fondateur et chef du Parti de la Révolution socialiste (PRS), en exil au Maroc, condamné à mort par contumace à l'issue du procès des dissidents, opposés au gouvernement du président Ben Bella, le 7 avril 1965*, 466

BOUDISSA (Safi), *ministre algérien du Travail depuis septembre 1964*, 465

BOULEZ (Pierre), *compositeur et chef d'orchestre français*, 783

BOUMAZA (Bachir), *ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis décembre 1964*, 643, 765 à 767

BOUMEDIENE (colonel Houari), *ministre algérien de la Défense nationale et vice-président du Conseil de 1962 à 1965, organise le coup d'État qui, le 19 juin 1965, destitue Ben Bella*, 528, 644, 753 à 755, 759 et 760, 766, 781, 790 et 791, 804 à 806

BOUMENDJEL (Ahmed), *ministre algérien de la Construction*, 465

BOUN OUM NA CHAMPASSAK (prince), *ancien premier ministre du Laos de décembre 1960 à 1962, chef de la troisième tendance laotienne formée des éléments conservateurs et soutenue par les États-Unis*, 13

BOURDEILLETTE (Jean), *ambassadeur de France à Tel Aviv depuis octobre 1959*, 311

BOURGES (Yvon), *secrétaire d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis 1962*, 516

BOURGUIBA (Habib Ben Ali), *président de la République de Tunisie depuis 1957*, 274, 473, 642 et 643, 780 et 781

BOURGUIBA (Habib, Jr), *secrétaire d'État tunisien aux Affaires étrangères*, 642 à 644, 780 et 781

BOUROUX (Louis), *premier secrétaire près l'ambassade de France à Bujumbura depuis décembre 1963*, 138

BOUTEFLIKA (Abdelaziz), *ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963*, 71, 567, 739 et 740, 752 à 754, 760 et 761, 766, 781, 791, 805 et 806

BOVEY (John Alden, Jr), *conseiller près l'ambassade américaine à Paris depuis 1960*, 277

BRANDT (Willy), *maire de Berlin-Ouest depuis 1957 et président du Parti social-démocrate (SPD) depuis 1964*, 134, 161, 196, 372 et 373, 375, 450, 455

BREJNEV (Leonid Illitch), *premier secrétaire du Comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964*, 149, 430, 434, 436, 489, 727, 760

BRENNER (Otto), *président de l'Union des métallurgistes allemands*, 732

BRÈTHES (Jean), *chef du service Cambodge, Laos, Vietnam à la direction d'Asie-Océanie au Département*, 98, 101, 126, 165, 180, 571

BROGLIE (Jean de), *secrétaire d'État auprès du premier ministre chargé des Affaires algériennes depuis 1962*, 89, 167, 198, 315, 320, 397, 463, 476, 739, 748, 752, 758, 765

BROSIO (Manlio), *diplomate italien, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis 1964*, 595

BROWN (Rt. Hon. George Alfred), *homme politique britannique, Travailliste, membre du Parlement depuis 1945, premier secrétaire d'État et ministre des Affaires économiques depuis le 17 octobre 1964*, 362

BRUNET (Jean-Pierre), *chef du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et Financières au Département depuis janvier 1965*, 128

BUNDY (McGeorge), *assistant spécial du président des États-Unis en matière de sécurité nationale*, 207, 346, 614

BUNDY (William Putnam), *secrétaire d'État adjoint américain à la Défense pour les Affaires de sécurité internationale puis pour les Affaires d'Extrême-Orient*, 126 et 127, 143 et 144, 340, 344, 444

BUNKER (Ellsworth), *diplomate et homme d'affaires américain, représentant des États-Unis auprès de l'Organisation des États américains (OEA) depuis 1964*, 524, 533

BURASEKUYE (Marcien), *capitaine de l'Armée nationale du Burundi*, 142

BURGARD (Jean-Jacques), *inspecteur des Finances* depuis *1953, chef du service de la Coopération économique et financière au secrétariat d'État aux Affaires algériennes (1963-1964), chargé de mission auprès du préfet de la région du Nord (1965)*, 705

BURIN DES ROZIERS (Etienne), *secrétaire général de la présidence de la République depuis février 1962*, 671

BURNOUF (Eugène) (1801-1852), *indianiste français*, 119

BUZON (de), *voir* DASTUGUE DE SORÉAC DE BUZON

BWANAUSI (Augutine), *ancien ministre du Développement du Malawi révoqué le 7 septembre 1964*, 694

C

CAAMAÑO (colonel), *voir suivant*

CAAMAÑO DEÑO (colonel Francisco A.), *auteur du coup d'État survenu à Saint-Domingue (République dominicaine) le 24 avril 1965*, 509, 554, 563 et 564, 582 à 584, 613 et 614, 747

CABOUAT (Jean-Pierre), *conseiller des Affaires étrangères, directeur adjoint de la direction des Affaires africaines et malgaches au Département depuis février 1964*, 586

CABRAL (Donald Reid), *président du triumvirat qui gouverne la République dominicaine depuis septembre 1963, renversé par le coup d'État des 24-25 avril 1965*, 582 et 583

CABRERA SEVILLA (général Luis), *un des trois généraux équatoriens membre de la junte militaire qui renverse le président de l'Équateur Carlos Julio Araosemena le 11 juillet 1963*, 524

CADOL (Michel), *conseiller des Affaires étrangères au service Cambodge, Laos, Vietnam au Département depuis novembre 1964*, 201, 833

CAMUS (Albert) (1913-1960), *Écrivain français, prix Nobel de Littérature (1957)*, 120

CANDAU (Dr Marcelino Gomes), *médecin brésilien, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) depuis 1953*, 743

CARADON (Hugh Mackintosh Foot, lord), *ministre britannique des Affaires étrangères et représentant permanent du Royaume-Uni auprès des Nations Unies depuis octobre 1964*, 543

CARAMANLIS (Constantin), *homme politique grec, ancien premier ministre (octobre 1955-juin 1963)*, 106, 109

CARAVAGE (Michelangelo Merisi, dit le) (1571-1610), *peintre italien*, 610

CARBONNEL (Éric de), *secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 29 juillet 1959*, 44, 208, 211 et 212, 511

CARSTENS (Dr Karl), *juriste, diplomate Ouest-Allemand, secrétaire d'État à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1960*, 65, 421, 623

CASTELO BRANCO (général Humberto), *chef d'État-major de l'armée brésilienne, un des auteurs du coup d'État qui renverse le président Goulart le 1er avril 1964, président du Brésil depuis le 9 avril 1964*, 524

CASTRO JIJÓN (vice-amiral Ramón), *commandant en chef de la marine équatorienne, président de la junte militaire qui dépose le président de l'Équateur Carlos Julio Arosemena le 11 juillet 1963 et assume le pouvoir*, 524

CATTAND (Georges), *ambassadeur de France à Kaboul depuis janvier 1963*, 671, 683

CATTANI (Attilio), *secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères*, 351, 612

CAYEUX (Jean), *secrétaire général de l'Institut de recherches agronomiques tropicales, ancien député de la Seine, conseiller municipal de Paris, conseiller général de la Seine*, 774

CAZIMAJOU (Émile), *conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis avril 1960*, 575, 632, 664, 689

CHAABANI (colonel Mohamed), *ancien dirigeant des maquis du FLN algérien, opposant au président Ben Bella, entre en rébellion le 30 juin 1964, est arrêté le 8 juillet et passé par les armes le 3 septembre 1964*, 759

CHADI (Abou), *sous-secrétaire d'État égyptien aux Affaires étrangères*, 159

CHALMERS (René), *ministre des Affaires étrangères de Haïti*, 524

CHALON (René de, prince d'Orange) (1519-1544), 122

CHANG KAÏ-CHEK (1887-1975), *généralissime et homme politique chinois, président de la République de Chine (Taïwan) depuis 1949*, 310

CHARLES-ROUX (François), *ambassadeur de France à Damas depuis mai 1964*, 66, 146

CHATEAUBRIAND (François René de) (1768-1848), *écrivain français, ministre des Affaires étrangères (1823-1824), ambassadeur de France à Rome (1828-1829) sous le ministère Martignac*, 611

CHAYET (Claude), *premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis mai 1964*, 13

CHELEPINE (Alexandre Nicolaevich), *vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1962 et membre du Praesidium du Soviet suprême*, 158, 312

CHEN YI (maréchal), *membre du Conseil d'État, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine*, 13 à 15, 17 et 18, 298

CHERIET (Abderrahmane), *directeur pour les pays arabes au ministère algérien des Affaires étrangères*, 752

CHERKAOUI (Mohammed), *homme d'État et diplomate marocain, ministre de l'Économie nationale et des Finances (1964-1965) puis ministre du Développement (1965-1966)*, 153, 258

CHIRWA (Orson), *ancien ministre de la Justice du Malawi, révoqué le 7 septembre 1964*, 694

CHISIZA (Ayatuta), *ancien ministre des Affaires intérieures du Malawi démissionne le 7 septembre 1964*, 694

CHIUME (Kanyama), *ancien ministre des Affaires étrangères du Malawi, révoqué le 7 septembre 1964*, 694

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), *ambassadeur de France à Londres depuis mars 1962*, 3, 79, 359, 413

CHOKANI (Willie), *ancien ministre du Travail du Malawi démissionne le 7 septembre 1964*, 694

CHORFI (Abdallah), *sous-secrétaire d'État marocain aux Affaires étrangères*, 71, 294

CHOUKEIRI (Ahmed), *représentant de la Palestine au sein de la Ligue arabe (1964), premier président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) depuis juin 1964*, 312

CHOU EN-LAÏ (général), *premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1958*, 13, 16 et 17, 137, 230, 232, 240, 252, 256, 298, 300 à 303, 305 à 311, 346, 397, 399, 424, 433, 476 et 477, 529, 558, 593, 656

CHURCH (Frank), *sénateur américain de l'Idaho depuis 1957*, 316

CHURCHILL (sir Winston Spencer), *premier ministre britannique de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955*, 69, 310, 359, 726

CISAR (Cestmir), *ministre tchécoslovaque de l'Éducation et de la Culture*, 773, 775, 783, 817, 821 et 822

CISSÉ DIA (A.), *ministre sénégalais de l'Intérieur depuis le 18 mars 1965*, 484

CLARAC (Achille), *ambassadeur de France à Bangkok et représentant de la France à l'OTASE depuis avril 1959*, 441, 527, 547

CLARIZIO (Mgr Emmanuel), *nonce apostolique à Saint-Domingue (République dominicaine)*, 523

CLARK, *sénateur américain*, 525

CLAUZEL (Ghislain), *ambassadeur de France à Manille depuis octobre 1964*, 42

CLEVELAND (James Harlan), *secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires concernant les Organisations internationales depuis 1961*, 293

COLOMBO (Ricardo), *juriste et diplomate argentin, représentant de l'Argentine auprès de l'Organisation des États américains (OEA)*, 524

CONTARD (Germain), *chargé de mission à la délégation générale française au Nord-Vietnam depuis janvier 1963*, 176

COSTOPOULOS (Stavros), *ministre grec des Affaires étrangères*, 215, 588 à 590, 595 et 596, 812

COTTAM (Howard Rex), *ambassadeur américain au Koweït depuis 1963*, 52

COURCEL (de), *voir* CHODRON DE COURCEL

COURSON DE LA VILLENEUVE (Tanguy de), *chef du service des Accords bilatéraux à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis novembre 1963*, 31, 337, 538

COURTEMANCHE (Jean), *conseiller commercial près l'ambassade de France à Prague*, 816

COUSINS (Frank), *ministre britannique de la Technologie*, 360, 402

COUVE DE MURVILLE (Maurice), *ministre des Affaires étrangères depuis le 1er juin 1958*, 28, 42, 44 et 45, 47, 93, 97, 102, 111, 121, 145 et 146, 149, 153 et 154, 177, 187 à 191, 195 et 196, 201 à 204, 207, 209 et 210, 215, 229, 239, 242, 289, 298, 301, 305, 329, 336 et 337, 343, 348 à 352, 365, 385, 408, 413 à 416, 440 et 441, 474 et 475, 496 et 497, 500, 513, 517, 525 à 534, 550 à 552, 575, 579, 592 et 593, 598, 602, 607 à 609, 623, 625, 627, 630, 632, 671 et 672, 676, 679 et 680, 703, 712, 732, 737 et 738, 768, 783, 822

CROUŸ-CHANEL (Etienne de), *ambassadeur de France à La Haye depuis juillet 1961*, 197, 712

CYRANKIEWICZ (Jozef), *président du Conseil des ministres polonais*, 434

D

DACKO (David), *président de la République centrafricaine depuis 1960*, 483

DAGAEV (général), *général soviétique spécialiste de l'aviation*, 760

DAHLGRÜN (Dr Rolf), *ministre des Finances Ouest-Allemand depuis 1962*, 737 et 738

DALE (Edwin), *journaliste américain du* New York Times, 147

DANTE (Alighieri), *poète italien (1265-1321)*, 610

DASTUGUE DE SORÉAC DE BUZON (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères, chargé par interim des fonctions de délégué général au Nord-Vietnam depuis mai 1963*, 176, 412

DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE (Xavier), *premier conseiller à Rabat depuis juin 1963*, 258, 278, 294, 805

DAUGE (Louis), *ministre-délégué à Alger depuis mars 1964*, 752, 760

DAVID (Vaclav), *ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères*, 773 et 774, 783, 817, 820, 822

DEFFERRE (Gaston), *avocat, directeur de journal, maire de Marseille, député socialiste, président du groupe parlementaire socialiste (1962), plusieurs fois ministre*, 170

DEGUIGNES (ou de Guignes) (Joseph) (1721-1800), *orientaliste français*, 119

DEJEAN DE LA BÂTIE (Bernard), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis décembre 1959*, 197

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), *deuxième conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis janvier 1963*, 163, 514

DELPRAT (D.A.), *président de la Chambre de Commerce d'Amsterdam*, 282

DENISE (Auguste), *ministre d'Etat ivoirien depuis le 3 janvier 1963*, 485

DEROUALLE, *conseiller commercial près l'ambassade de France à Lisbonne*, 702

DE LOS SANTOS (Dr Emilio), *ancien président de la Commission électorale, président du gouvernement provisoire de la République dominicaine depuis le 25 septembre 1963*, 584

DIAGANA (Sidi-Mohammed), *ministre mauritanien de la Santé, du Travail et des Affaires sociales*, 323

DIALLO TELLI (Boubakar), *diplomate guinéen, secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine depuis juillet 1964*, 324, 326

DIARRA (Idrissa), *secrétaire du Bureau politique du RDA du Mali*, 174, 720

DIBA (Farah), *iranienne, épouse le Shah d'Iran, Mohammad Reza Pahlavi en octobre 1960*, 185

DIBELIUS (S.E. Otto), *évêque de l'Église évangélique de Berlin depuis 1945*, 452

DICKO (Hammadoun) (1924-1964), *homme politique du Soudan/Mali, plusieurs fois secrétaire d'État dans le gouvernement français*, 275

DIEBENKORN (Willy), *directeur de la délégation permanente de la Chambre de Commerce extérieur de Berlin-Est à Paris*, 32

DIEM, *voir* NGO DINH DIEM

DILLON (Douglas), *secrétaire américain au Trésor depuis 1960*, 22, 113

DINH Van Kieu, *chargé d'Affaires du Vietnam à Paris*, 834

DIORI (Hamani, El Hadj), *président de la République du Niger depuis le 9 novembre 1960*, 114 et 115, 276, 485, 559 et 560

DIRKSEN (Everett McKinley), *sénateur américain de l'Illinois depuis 1950, chef de la minorité républicaine*, 113

DIXON (sir Pierson John), *ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis le 15 octobre 1960*, 79

DJERMAKOYE (Issoufou Saïdou), *ministre de la Justice du Niger*, 484

DO (Tran Van), *ministre des Affaires étrangères du Vietnam*, 547

DOBRYNIN (Anatoly Fedorovitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Washington depuis janvier 1962*, 60 à 62, 280 et 281, 763

DODEV (Todor), *premier secrétaire de l'ambassade de Bulgarie à Paris*, 211

DOMMEL, *conseiller économique et financier et chef de la Mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger*, 198, 323

DORGET (Guy), *ambassadeur de France à Djakarta depuis novembre 1961*, 8

DOUBININE (Youri), *ministre-conseiller de l'ambassade soviétique à Paris*, 750

DOUGLAS (Paul Howard), *sénateur américain*113

DOUGLAS-HOME (Rt. Hon. Alexander Frederick), *homme politique britannique, chef de file des conservateurs écossais, battu lors des élections du 14 mars 1965*, 41, 361

DOUTEAU (Robert), *conseiller commercial près l'ambassade de France à Budapest*, 27

DRUTO (Jan), *ambassadeur polonais à Paris*, 12

DUFOURNIER (Bernard), *ambassadeur de France à Tripoli depuis février 1963*, 643

DULLES (Allen Welsh), *diplomate américain et directeur de la CIA (Central Intelligence Agency) (1953-1961)*, 612

DULLES (John Foster) (1888-1959), *secrétaire d'État américain (1953-1959)*, 37, 76, 240, 308, 345, 403 et 404

DUMONT (Donald Albert), *ambassadeur américain au Burundi depuis 1963*, 65

DUONG VAN MINH, *général sud-vietnamien*, 20

DUPLEIX (Joseph François) (1696-1763), *gouverneur général des Établissements français dans l'Inde (1742-1755)*, 119

DUVALIER (Dr François), *président de la République d'Haïti depuis le 22 octobre 1957*, 524

E

EATON (Cyrus Stephen Jr), *homme d'affaires américain*, 763

EGHBAL (Dr Manoutchehr), *président de la société nationale iranienne des Pétroles (NIOC)*, 186

EISENHOWER (général Dwight David), *ancien président des États-Unis (1953-1960)*, 76, 205, 304, 538, 733

EISLER (Gerhart), *journaliste Est-Allemand, propagandiste du SED (parti socialiste unifié de la République démocratique allemande)*, 372 et 373

ELETA (Fernando), *ministre panaméen des Affaires étrangères*, 524

EL GHORFI, *ancien sous-secrétaire d'État marocain à l'Agriculture*, 152

ÉLISABETH II, *reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, chef du Commonwealth, monte sur le trône en février 1952*, 421, 625

EL NAGGAR (Abdel Moneim), *ambassadeur de la République arabe unie (RAU) à Paris*, 546

ÉPINAT (Barthélemy), *ambassadeur de France à Accra depuis juillet 1964*, 440, 630

ERHARD (Ludwig), *chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis 1963*, 23, 35, 37 à 39, 56 et 57, 77, 83 à 85, 103 à 106, 133 et 134, 160, 195, 288 et 289, 313, 352, 364, 436, 449, 608, 647, 685 et 686, 688, 708 à 712, 714 à 718, 726 à 729, 731, 737, 739

ERKIN (Feridun Cemal), *ministre turc des Affaires étrangères depuis mars 1962*, 80, 247

ERLER (Fritz), *homme politique Ouest-Allemand, membre du Bundestag sous l'étiquette SPD (parti social-démocrate)*, 78

ESCUDERO MOSCOSO (Dr Gonzalo), *ministre équatorien des Affaires étrangères*, 524

ESHKOL (Lévi), *premier ministre et ministre de la Défense d'Israël depuis 1963*, 518, 580, 585

ESTABROOK (Robert Harley), *éditorialiste américain au* Washington Post, 135

EYTAN (Walter), *ambassadeur d'Israël à Paris*, 161, 517

F

FAHRADI (Abdul Ghafour Rawan), *directeur général des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères d'Afghanistan*, 671, 673

FAKHRY (Neguib), *chargé d'Affaires de la République arabe unie au Burundi depuis le 8 décembre 1964*, 140

FANFANI (Amintore), *homme politique italien, ancien premier ministre (1958-1959) (1960-1963), ministre des Affaires étrangères depuis le 4 mars 1965*, 348 à 352, 365, 679 et 680

FARES (Abderrahmane), *président de l'Exécutif provisoire algérien jusqu'au 27 septembre 1962, avocat, arrêté en juillet 1964, remis en liberté au début de juin 1965*, 753

FAURE (Paul), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis septembre 1963*, 5, 62

FAWZI (Dr Mahmoud), *ministre des Affaires étrangères de la République arabe unie (RAU)*, 156 et 157, 545

FAYAT (Henri), *avocat, homme politique belge, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères*, 254

FEDERER (Georg), *Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Caire*, 159 et 160

FEDORENKO (Nikolaï Trofimovitch), *représentant permanent de l'URSS auprès des Nations Unies depuis 1962*, 540, 542, 682, 742

FESQUET (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Asie méridionale-Océanie au Département depuis septembre 1960*, 33, 42

FIGGURES (Frank Edward), *secrétaire général britannique de l'AELE (Association européenne de libre-échange)*, 658

FINES (Jean), *ambassadeur de France à Kigali depuis mai 1964*, 618

FLÉCHET (Max), *sénateur de la Loire, républicain indépendant, président du comité France-Europe de l'Est*, 337

FLEISCHMANN (Ivo), *conseiller culturel de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris*, 783

FOCCART (Jacques), *secrétaire général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches auprès de la présidence de la République*, 336, 514

FONTAINE (Michel), *ministre-conseiller près l'ambassade de France à Moscou depuis novembre 1964*, 58

FOSTER (William Chapman), *directeur depuis octobre 1961 de l'Agence américaine pour le Désarmement*, 329

FOUCHET (Christian), *ministre de l'Éducation nationale*, 775

FOUCHET (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis mai 1962*, 23, 282, 338, 351, 366, 563, 814

FOYER (Jean), *ministre de la Justice, Garde des Sceaux*, 704

FRANCFORT (Pierre), *ambassadeur de France à Budapest depuis décembre 1963*, 45

FRANÇOIS-PONCET (Jean), *sous-directeur de la direction d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1963*, 4, 28, 110, 261, 630, 703

FRANÇOIS Ier (1494-1547), *roi de France (1515-1547)*, 838

FUNKHOUSER (Richard), *diplomate américain, conseiller pour les Affaires politiques près l'ambassade américaine à Paris depuis 1965*, 667

G

GALABRU (Jean), *conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Luanda depuis janvier 1964*, 692

GALIBA (Dr Bernard), *ministre d'État du Congo-Brazzaville, chargé de la Santé publique*, 225

GALVAO TELES (Dr Inocencio), *ministre portugais de l'Éducation nationale, depuis le 3 décembre 1962*, 693

GANAO (David-Charles), *ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le 15 août 1963*, 378 et 379, 722

GÁNDARA ENRIQUEZ (général Marcos), *général de division, un des trois généraux constituant la junte militaire qui renverse le président de l'Équateur, Carlos Julio Arosemena, le 11 juillet 1963*, 524

GARNIER (Jean-Paul), *ambassadeur de France à New Delhi depuis mars 1961*, 119, 149, 153

GARNIER DES GARETS (Jean de), *ambassadeur de France à Mogadiscio depuis mars 1964*, 823

GASSEAU (Jacques), *conseiller des Affaires étrangères, au service de Coopération technique de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département depuis juillet 1963*, 704

GASTAMBIDE (Raymond), *ministre plénipotentiaire, à la direction des Affaires politiques, Désarmement, depuis avril 1963*, 284, 668

GAUCHER (Georges), *conseiller technique au cabinet du premier ministre depuis octobre 1964*, 496

GAULLE (général Charles de), *président de la République depuis janvier 1959*, 16, 34 à 37, 44 et 45, 56 et 57, 77 et 78, 83 à 85, 92 à 95, 106, 110, 113, 115, 121, 132 à 136, 147, 150, 154, 163 et 164, 171, 177, 195, 206, 214, 217 à 219, 234, 237, 242, 251, 282 et 283, 287, 289, 298 à 305, 309 et 310, 312, 317, 334, 350, 355 à 359, 364 à 366, 377 et 378, 385 et 386, 388 et 389, 391, 393 et 394, 400 à 402, 407 et 408, 412, 417, 420, 431, 433, 440, 446, 472 et 473, 478, 480, 489 et 490, 493 à 497, 500 à 502, 511 à 515, 518, 537, 562 et 563, 579 et 580, 585, 593, 607, 624 et 625, 627, 630, 647 et 648, 671 à 677, 679 et 680, 683 à 686, 694 à 699, 703, 708 à 712, 714 à 717, 726 à 732, 734 à 737, 739, 755, 773 et 774, 788, 826 et 827, 829 et 830

GBENYE (Christophe, alias Tshadi), *un des chefs lumumbistes congolais de la rébellion contre le gouvernement central du Congo-Léopoldville, un des fondateurs du Comité national de libération, président de la République populaire du Congo créée à Stanleyville le 5 septembre 1964, réfugié au Soudan le 27 novembre 1964*, 142, 265 à 267, 356, 390, 651

GEHLEN (général Reinhard), *chef des Services secrets Ouest-Allemands*, 36

GEORGE V (1865-1936), *Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande et Empereur des Indes (1910-1936)*, 209

GEORGIADES (général), *général grec arrivé de Grèce en août 1964, placé sous le commandement du général Georgios Grivas, ancien chef de l'EOKA, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques*, 244

GEORGY (Guy), *ambassadeur de France à Cotonou depuis janvier 1964*, 270, 519, 586

GERSTENMAIER (Pr Dr Eugen), *président du Bundestag depuis 1954*, 157, 196, 448, 450, 452

GETSINGER (Norman Wilson), *chef du bureau des Affaires chinoises au Département d'État des États-Unis*, 257

GHEORGHIU-DEJ (Gheorge), *président du Conseil d'État et premier secrétaire du parti ouvrier roumain depuis 1961, décédé à Bucarest le 19 mars 1965*, 397

GIDE (André) (1869-1951), *écrivain français*, 120

GILLET (Robert), *ambassadeur de France à Rabat depuis février 1965*, 258, 327, 367 et 368, 601

GISCARD D'ESTAING (Valéry), *ministre des Finances et des Affaires économiques depuis 1962*, 23, 187, 336, 400, 474, 623, 683, 708, 737 et 738, 768, 803

GOLDSCHMIDT (Bertrand), *directeur au Commissariat à l'Énergie atomique depuis 1946 et chargé, depuis 1960, des programmes et des relations extérieures*, 183

GOMULKA (Wladyslaw), *premier secrétaire du comité central du parti ouvrier polonais (POUP) depuis octobre 1956*, 434, 727

GONZALEZ TAMAYO (Armando), *ancien vice-président du gouvernement du Dr Juan Bosch (élu le 20 décembre 1962) arrêté et contraint de démissionner le 25 septembre 1963*, 584

GORDON-WALKER (Rt. Hon. Patrick Chrestien), *secrétaire d'État au* Foreign Office *d'octobre 1964 à janvier 1965*, 52, 360, 363, 396, 405, 415, 471

GORSE (Georges), *ambassadeur et haut-représentant de la France à Alger depuis janvier 1963*, 89, 167, 198, 315, 320, 397, 476, 739, 748, 758, 765, 790

GOULART (Joao Belchior Marques), *président du Brésil du 7 septembre 1961 au 1er avril 1964 (destitué)*, 524

GREENWOOD (Rt. Hon. Anthony), *secrétaire d'État britannique aux Colonies*, 54

GRETCHKO (Andreï Antonovitch), *maréchal soviétique, commandant en chef des forces du Pacte de Varsovie, premier vice-ministre de la Défense de l'URSS*, 436

GRIVAS (général Georgios), *officier chypriote-grec, ancien chef de l'EOKA, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964 et conseiller militaire du gouvernement chypriote*, 244, 810

GROEPPER (Horst), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne depuis 1962*, 36, 66

GROHMAN (Josef), *vice-ministre tchécoslovaque de l'Éducation et de la Culture*, 775

GROMYKO (Andreï Andreïevitch), *ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957*, 9, 41, 58, 66, 78, 93, 107, 177 et 178, 247 et 248, 309, 329, 363, 387, 395 et 396, 415 et 416, 433 et 434, 474 et 475, 489 à 501, 506, 530, 534 à 537, 548, 551 et 552, 571, 592 à 595, 597 et 598, 607 et 608, 615, 623, 648, 656, 687, 727 et 728, 813

GROTEWOHL (Otto), *président du Conseil de la République démocratique allemande (RDA) depuis 1949*, 156

GROUSSET (René) (1885-1952), *historien orientaliste français*, 119

GRUENING, *sénateur américain, représentant de l'Alaska depuis 1958*, 789

GRUNITZKY (Nicolas), *président de la République du Togo et ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale depuis mai 1963*, 115, 272, 276, 481

GUELLAL (Cherif), *diplomate algérien, ambassadeur d'Algérie à Washington depuis 1963*, 740

GUÉRIN (contre-amiral), *commandant la 3e Flottille d'escorteurs rapides de la Méditerranée*, 799

GUÉRIN (Madame), *épouse du contre-amiral Guérin*, 799

GUEURY (Jean), *conseiller des Affaires étrangères, directeur du Cabinet du secrétaire d'État aux Affaires étrangères*, 676

GUEYE (Boubacar), *troisième vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal*, 484

GUILLABERT (André), *premier vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal*, 484

GUILLAUME Ier DE NASSAU (dit le Taciturne) (1533-1584), *Stathouder de Hollande (1559-1567, 1572-1584)*, 122

GUILLEMANT (Marcel), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département*, 263, 638, 704

GUNDEVIA (Yezdezard Dinshaw), *diplomate indien, secrétaire d'État aux Affaires étrangères 1964-1965*, 150

GUTTENBERG (Karl Theodor von und zu), *homme politique Ouest-Allemand, membre du Bundestag (CSU) depuis 1957*, 648

GUZMAN (Silvestre Antonio), *ancien ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Juan Bosch, représentant l'aile modérée du parti boschiste, exilé à Washington*, 613, 628

GVICHIANI (D.M.), *vice-président du Comité d'État soviétique pour la science et la technologie*, 20 et 21, 775

H

HABIB-DELONCLE (Michel), *secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis 1962*, 4, 111 et 112, 170, 216, 254, 336, 355, 358, 440, 620, 630 à 632, 676, 679, 703 à 705

HAFEZ (Ismaîl, Mohamed), *ambassadeur de la République arabe unie (RAU) à Londres depuis 1964*, 52

HAÏLÉ SÉLASSIÉ, *nom de règne du ras Tafari Makkonen, Empereur d'Éthiopie depuis 1930*, 110, 334

HALLSTEIN (Walter), *président allemand de la Commission exécutive de la CEE depuis 1958*, 104 et 105, 134, 156, 159 et 160, 253, 285, 343, 352, 570, 575, 688, 730, 735

HAMANI (Diori), *président de la République du Niger depuis 1960*, 481

HAMIDA (Ferhat Taïeb), *ambassadeur d'Algérie à Rabat*, 71

HAMOUZ (Frantisek), *ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur*, 817

HARCOURT (Emmanuel d'), *ministre-conseiller près l'ambassade de France à Rome (Quirinal) depuis septembre 1963*, 679

HARDION (Bernard), *ambassadeur de France à Ankara depuis février 1963*, 594, 839

HARKORT (Peter Günther), *diplomate Ouest-Allemand, représentant permanent de la RFA auprès de la CEE et de l'Euratom depuis 1961*, 645 et 646

HARRIMAN (William Averell), *sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques depuis 1963*, 4, 28 à 30, 313, 554

HARRISON (sir Geoffrey Wedgwood), *ambassadeur de Grande-Bretagne à Moscou depuis janvier 1965*, 66

HARTIG, *diplomate Ouest-Allemand*, 778

HARTOG, *diplomate néerlandais*, 713

HASE (Karl-Günther von), *secrétaire d'État Ouest-Allemand chargé de la Presse et de l'Information depuis 1962*, 55 et 56, 132 à 134, 500

HASLUCK (Paul Meernaa Caedwalla), *ministre australien des Affaires extérieures depuis avril 1964*, 532

HASSAN II (Moulay), *roi du Maroc depuis 1961, XVIIe souverain de la dynastie des Alaouites*, 151 et 152, 259, 278 et 279, 294, 327, 368 et 369, 739, 780

HASSEL (Kaï-Uwe von), *ministre Ouest-Allemand de la Défense depuis 1963*, 56, 648, 735

HASSOUNA (Mohammed Abdel Khaleg al), *diplomate égyptien, secrétaire général de la Ligue arabe depuis 1952*, 52, 642

HAYES (Leslie W.), *délégué des États-Unis et directeur du Bureau international du Congrès du comité consultatif international des radio-communications*, 343

HEALEY (Rt. Hon. Denis), *secrétaire d'État britannique à la Défense depuis le 16 octobre 1964*, 288, 393

HEATH (Rt. Hon. Edward Richard George), *homme politique britannique, leader du parti* conservateur, 361

HECK (Bruno), *ministre Ouest-Allemand de la Famille et de la Jeunesse depuis 1962*, 708

HÉLOU (Charles), *président du Liban depuis le 18 août 1964*, 312, 545, 579 à 582, 585

HENNIQUIAU (colonel Édouard), *ambassadeur de Belgique à Bujumbura*, 65, 139

HENRY (Paul Marc), *conseiller des Affaires étrangères, détaché auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis janvier 1961*, 621

HERRENSCHMIDT (Jean-Pierre), *conseiller commercial près l'ambassade de France à Bonn, chef des services d'Expansion économique en République fédérale d'Allemagne*, 32

HOHENZOLLERN (Victoria de) (1866-1929), *fille de l'empereur d'Allemagne Frédéric III et de Victoria von Sachs-Coburg und Gotha, sœur de Guillaume II, empereur d'Allemagne, épouse en 1890 Adolphe zu Schaumburg-Lippe puis en 1927 Alexandre Zoubkoff*, 104

HOLDEN (Roberto), *fondateur en 1957 du mouvement angolais de libération UPA (Union des peuples angolais), président du gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil (GRAE), réfugié au Congo-Léopoldville*, 326

HOMAIRA, *reine d'Afghanistan, épouse du roi Mohammed Zaher Shah*, 683

HOMBESSA (André), *ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications du Congo-Brazzaville depuis le 6 avril 1965 et président de la Jeunesse du Mouvement national de la Révolution (JMNR), mouvement de jeunesse unique, filiale du parti*, 723

HONORÉ (Jacques), *consul général de France à Lourenço Marques depuis novembre 1964*, 691

HOOD (lord Samuel), *représentant la Grande-Bretagne lors des entretiens de Genève (9 juillet 1964) relatifs à Chypre*, 80

HOPKINS (Johns) (1795-1873), *mécène américain fondateur de l'Université du même nom et du Johns Hopkins Hospital*, 435

HOUHOU (Djamal), *directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères*, 198 et 199, 316, 322

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), *président de la République de Côte d'Ivoire depuis 1960*, 114 à 116, 215, 264, 266, 383 et 384, 481 à 486, 522, 559 à 562, 565, 586, 644, 798

HOVEYDA (Amir Abba), *ministre iranien des Finances depuis mars 1964, nommé premier ministre depuis janvier 1965 tout en conservant le portefeuille des Finances*, 184 et 185

HÔ CHI MINH (Nguyen Ai Quôc, dit), *homme politique et poète vietnamien, fondateur de la République populaire du Vietnam, président du Nord-Vietnam depuis 1954*, 280, 304, 396, 413, 836

HSU YI-HSIN, *ambassadeur de la République populaire de Chine à Damas depuis le 31 mai 1962*, 147

HUANG CHEN (général), *vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine de juin 1961 à juin 1964 puis, à partir du 6 juin 1964, ambassadeur à Paris*, 102, 128, 180 à 182, 204

HUGO (Victor) (1802-1885), *écrivain français*, 119 et 120, 578

HUMPHREY (Hubert Horatio), *sénateur américain du Minnesota depuis janvier 1949, démocrate, vice-président des États-Unis, depuis novembre 1964*, 767, 788

HUONG (Tran Van), *premier ministre du Vietnam-Sud*, 20, 117 et 118

HUSSAIN (Zakir), *vice-président de la République indienne*, 154

HUSSEIN II (Ibn Talal), *roi de Jordanie depuis 1952, de la dynastie des Hachémites*, 313

HUYNH TAN PHAT, *un des théoriciens du Front national de libération sud-vietnamien (FNL)*, 291

I

IDRISS 1er (Mohammed el Senoussi), *roi de Libye depuis 1951*, 278

ILÉO (Joseph), *ancien premier ministre du Congo-Léopoldville de septembre 1960 à juillet 1961, ministre de l'Information et des Affaires culturelles dans le gouvernement Adoula (juillet 1961), ministre sans portefeuille chargé des Affaires du Katanga (1963-1964), président de la Commission constitutionnelle congolaise*, 565

ILKIN, *ancien ambassadeur de Turquie à Athènes*, 376

IMBERT BARRERAS (général Antonio), *président du gouvernement dominicain de reconstruction nationale qui remplace la junte formée par le général Wessin y Wessin et dirigée par le colonel Benoit dissoute le 8 mai 1965*, 564, 582 à 584, 613, 747

INÖNÜ (Ismet Pacha), *premier ministre de Turquie depuis 1961, démissionne le 13 février 1965*, 246 à 248, 250, 377, 812 et 813

IRIANI (Abdel Rahman El), *vice-président du gouvernement de la République du Yémen, démissionne le 6 janvier 1965, forme un nouveau gouvernement en mai 1965*, 51

IRIBARREN BORGES (Dr Ignacio), *ministre vénézuélien des Affaires étrangères*, 523

ISIK (Hasan), *ministre turc des Affaires étrangères dans le gouvernement de M. Ürgüplü formé le 16 février 1965*, 246, 506, 588 et 589, 594 à 596, 598

IZQUIERDO (Julio Phillipi), *ministre chilien des Affaires étrangères*, 523

J

JACQUET (Marc), *ministre des Travaux publics et des Transports depuis 1962*, 79

JACQUIN DE MARGERIE (Roland), *ambassadeur de France à Bonn (19 juillet 1962-5 février 1965)*, 35, 55, 103

JARGALSAIKHAN (Bayaryn), *ambassadeur de la République populaire de Mongolie à Paris*, 180

JEANNENEY (Jean-Marcel), *universitaire, ancien ministre, ambassadeur, haut-représentant de la France en Algérie (juillet 1962-janvier 1963)*, 758

JENKINS (Rt. Hon. Roy Harris), *ministre britannique de l'Aviation depuis octobre 1964*, 79

JHA (Chandra Shekkar), *secrétaire d'État indien pour les Affaires du Commonwealth*, 150, 398

JOHNSON (capitaine), *directeur de la gendarmerie dahoméenne*, 521

JOHNSON (Lyndon Baines), *36e président des États-Unis, succède au président Kennedy le 22 novembre 1963, élu le 3 novembre 1964*, 15, 35, 55, 60, 72 à 76, 86 et 87, 104, 113, 135, 137, 144, 201, 204 et 205, 207 à 209, 233, 239 et 240, 296 et 297, 304, 340 et 341, 359, 383 à 385, 424 et 425, 428 à 430, 432, 435, 438, 472, 488, 509 et 510, 525, 527, 529, 535, 541 à 543, 553 et 554, 568, 572 et 573, 591, 616, 629, 640, 679, 688, 733 et 734, 741, 745, 762, 788 et 789, 836

JOHNSTON (Eric), *représentant personnel du président Eisenhower au Moyen-Orient de 1953 à 1955, chargé d'un plan de partage des eaux du Jourdain*, 191, 312 et 313, 518

JONES (sir William) (1748-1794), *indianiste britannique*, 120

JOSHI, *représentant du ministère indien du Commerce*, 150

JOUANIN (André), *conseiller des Affaires étrangères au service de Coopération économique au Département depuis janvier 1962*, 770

JOXE (Louis), *ancien ambassadeur, ministre d'État chargé de la réforme administrative depuis le 6 décembre 1962*, 106, 161, 211 à 214, 772, 814, 816 à 822

JUNG (Nawab Ali Yavar Bahadur), *ambassadeur de l'Inde à Paris depuis le 1er mars 1961*, 34, 122

JUNIAC (de), *voir* BEGOÜGNE DE JUNIAC

K

KABIR (Humayun), *ministre indien du Pétrole et de l'Industrie*, 153

KABUGUBUGU, *ancien ministre de l'Éducation nationale du Burundi*, 65

KAFKA (Franz) (1883-1924), *écrivain tchèque d'expression allemande*, 783

KALONDJI (Albert Ditunga), *ancien roi (Mulopwé) du Sud-Kasaï (Congo-Léopoldville), en exil de 1962 à juin 1964*, 225

KAMEL (Dr Mustafa ou Mostapha), *ambassadeur de la République arabe unie à Washington depuis 1958*, 50, 59 et 60

KAMITATU (Cléophas), *ancien ministre du Plan et du Développement industriel du Congo-Léopoldville*, 267, 566

KANDOLO (Damien), *ancien chef de Cabinet du ministre de l'Intérieur Adoula dans le gouvernement Iléo puis secrétaire général du ministère de l'Intérieur dans le gouvernement Adoula, en exil*, 267

KANDOLO (Stéphane), *membre du groupe informel dit de Binza du nom d'un quartier de Léopoldville, réunissant un certain nombre de personnalités*, 566

KANZA (Thomas), *ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur du gouvernement rebelle de la République populaire du Congo de 1964 à mai 1966*, 266, 566, 651

KASAVUBU (Joseph), *président de la République du Congo-Léopoldville depuis le 24 juin 1960*, 5, 263 et 264, 267, 354, 565, 644, 652 et 653, 836 et 837

KATIKATI (Félix), *ministre de l'Intérieur du Burundi dans le gouvernement Ngendamduwe formé le 15 janvier 1965, puis au même poste dans le gouvernement Bamina formé le 24 janvier 1965 ainsi que dans le gouvernement Biha formé le 14 septembre 1965*, 65

KAUFFMANN (Pierre), *secrétaire adjoint des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe centrale au Département depuis août 1963*, 807

KAYIBANDA (Grégoire), *président et premier ministre du Rwanda depuis le 26 octobre 1961*, 618

KAZIENDE (Léopold), *ministre des Travaux publics de la République du Niger*, 485

KEITA (Modibo), *président de la République du Mali depuis le 23 septembre 1960, premier ministre, ministre de la Défense depuis janvier 1961 et ministre des Affaires étrangères de septembre 1962 à septembre 1964*, 170, 172, 174, 274 et 275, 559 et 560, 676 et 677, 719, 721, 797

KELLOU (Mohammad Massoud), *juriste et diplomate algérien, représentant du gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) au Pakistan (1961-1962), ambassadeur à Londres (1963-1964) puis en Tchécoslovaquie et en Hongrie (1964-1965)*, 43

KENNAN (George Frost), *diplomate et historien américain*, 240, 763

KENNEDY (John Fitzgerald) (1917-1963), *président des États-Unis 1961-1963*, 37, 72 et 73, 75 et 76, 87, 205, 304, 345, 603, 640, 741

KENYATTA (Jomo), *homme politique kenyan, chef du premier gouvernement du Kenya en 1963, président de la République en 1964*, 265 et 266, 326, 355 et 356, 358

KERAMANE (Abdelhafid Ben Ali), *chef de la mission diplomatique algérienne en Tunisie (1961-1963), premier ambassadeur d'Algérie à Bonn (9 février 1963-1965), rallie le CNR lors des événements du 19 juin 1965, arrive à Tunis le 21 juin, chargé de mission auprès du président Bourguiba*, 780

KHALIFA (Serr El Khatem), *premier ministre et ministre de la Défense du Soudan (Khartoum) dans un Cabinet civil de transition, formé le 30 octobre 1964*, 265

KHAMPHAN PANYA, *ambassadeur du Laos à Moscou*, 555

KHAN (amiral A.R.), *ministre pakistanais de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires cachemiri*, 268

KHAN (maréchal Mohammad Ayub), *président du Pakistan et commandant en chef des Forces armées pakistanaises depuis 1958, réélu en janvier 1965*, 42 à 44, 268, 603

KHANH (général), *voir* NGUYEN KHANH (général)

KHATER (Joseph Abou), *ambassadeur du Liban au Caire*, 545

KHIDER (Mohamed), *secrétaire général et trésorier du FLN algérien de 1962 au 5 juillet 1964, entré en dissidence contre le gouvernement du président Ben Bella, réfugié en Espagne, condamné à mort par contumace lors du procès des 7-10 avril 1965*, 466

KHIEM (général Tran Thien), *ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington depuis octobre 1964, impliqué dans la tentative de coup d'État du 19 février 1965*, 220

KHOMAN (Thanat), *ministre thaïlandais des Affaires étrangères depuis 1959*, 530, 532

KHOURI (Victor), *ambassadeur du Liban à Paris*, 517

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueïevitch), *premier secrétaire du PCUS de 153 à 1964 et président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964*, 10, 17, 28, 36, 137, 158, 233 et 234, 287, 304, 345, 398, 405 et 406, 435, 449, 454, 537 et 538, 591, 722, 727, 753, 760, 763 et 764, 808

KIESINGER (Kurt-Georg), *ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis 1958*, 104 à 106, 649

KIMBA (Évariste), *homme politique du Congo-Léopoldville, député* Balubakat *du Nord-Katanga, 566*

KIMBANGU (Simon), *ancien baptiste du Bas-Congo, fondateur, en 1921, du mouvement religieux syncrétique christiano-africain dénommé* l'Église de Jésus-Christ sur la Terre, 837

KIPLING (Rudyard) (1865-1936), *écrivain britannique, prix Nobel de littérature (1907)*, 120

KISHWE (Adolphe), *ministre des Mines du Congo-Léopoldville*, 323

KLAIBER (Dr Manfred), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris depuis 1963*, 364 à 366

KLAUS (Dr Josef), *Chancelier d'Autriche depuis 1964*, 607

KLICKA (Otto), *vice-ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie*, 774

KNAPPSTEIN (Dr Karl Heinrich), *ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Washington depuis 1962*, 285

KOENIG (Philippe), *ambassadeur de France à Conakry depuis janvier 1964*, 538

KOHLER (Foy David), *ambassadeur des États-Unis à Moscou depuis le 20 août 1962*, 66, 763

KOHOUT (Jaroslav), *vice-ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur depuis 1955*, 816

KONATE (Abdoulaye), *chef du Protocole à la présidence de la République de Haute-Volta*, 485

KONE (Jean-Marie), *ministre malien du Plan et de la Coopération économique et financière*, 174, 561, 720

KONE (Lompolo), *ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta*, 485, 560

KONG LE (général), *commandant en chef des forces neutralistes laotiennes*, 166

KOSCZIUSKO-MORIZET (Jacques), *ambassadeur de France à Léopoldville depuis le 24 octobre 1963*, 353, 419, 703, 836

KOSSAMAK NEARIREATH, *reine du Cambodge, mère du prince Sihanouk*, 539

KOSSYGUINE (Alexeï Nikolaïevitch), *premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS de 1960 à octobre 1964 et à partir de cette date président*, 9 et 10, 12, 18, 20 et 21, 58, 61, 65 et 66, 93, 95, 127, 136 et 137, 148 et 149, 177 et 178, 204, 208 et 209, 218, 232 et 233, 236 et 237, 252, 280, 298, 309, 394 et 395, 404, 433 et 434, 489, 495, 497, 727

KOUN WICK, *ministre cambodgien des Affaires étrangères*, 557, 656 et 657

KOUPRASITH (général Abhay), *chef d'État-major adjoint des forces armées royales laotiennes*, 165 et 166, 442

KOUYATE (Seydou Badiane), *ministre malien du Développement depuis 1962*, 174, 676, 719

KREISKY (Bruno), *ministre autrichien des Affaires étrangères depuis 1959*, 47

KREJCI, *ministre tchécoslovaque de la Sidérurgie*, 775

KRISHER (Bernard), *journaliste américain de* Newsweek, *539*

KRONE (Dr Heinrich), *président Ouest-Allemand du Conseil fédéral de Défense depuis 1964*, 56 et 57, 77, 708

KROUTIKOV (Constantin Alexandrovitch), *ambassadeur soviétique à Phnom Penh depuis 1961*, 656

KRUPP (Alfred) (1812-1887), *magnat de l'industrie lourde allemande*, 405

KY (général), *voir* NGUYEN CAO KY (général)

KYPRIANOU (Spyros), *ministre chypriote des Affaires étrangères depuis août 1960*, 246

L

LA BARRE DE NANTEUIL (Luc de), *sous-directeur d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1964*, 155

LABOULAYE (de), *voir* LEFEBVRE DE LABOULAYE

LA CHEVARDIÈRE DE LA GRANDVILLE (Jean de), *directeur du service des Pactes et des Affaires spatiales au Département depuis décembre 1961*, 480

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Guy), *directeur-adjoint du service des Organisation internationales puis, à partir de mars 1965, chargé du service des Nations Unies et des Organisations internationales au Département*, 742

LAFON DE LAGENESTE (Jean), *ambassadeur de France en République dominicaine (1961-1964)*, 584

LAHR (Dr Rolf), *secrétaire d'État Ouest-Allemand à l'*Auswärtiges Amt *depuis 1961*, 623, 737 et 738, 776 à 779

LAKDARI (Ali), *ambassadeur algérien à Tunis depuis le 23 juillet 1963*, 780

LALOUETTE (René), *premier conseiller près l'ambassade de France à Brazzaville depuis août 1963*, 378, 722

LAMARTINE (Alphonse de) (1790-1869), *poète et homme politique français*, 119 et 120

LAMBROSCHINI (Joseph), *consul général de France à Saigon depuis août 1964*, 834

LAMENNAIS (Félicité de) (1782-1854), *écrivain français*, 120

LAMI (Pierre), *ancien gouverneur de la France d'outre-mer, conseiller technique au Cabinet de M. Jean Foyer (secrétaire d'État aux Relations avec les États de la Communauté, janvier-mai 1961), chargé de mission au Congo-Léopoldville en vue de créer le secrétariat général du gouvernement congolais*, 704

LAMY (colonel François Joseph) (1858-1900), *officier et explorateur français*, 120

LANGER (Wolfram), *secrétaire d'État Ouest-Allemand à l'Économie*, 708, 738

LANGLAIS (Heenri), *chargé d'Affaires de France au Malawi depuis juillet 1964*, 698

LARRERA DE MOREL (Bertrand), *inspecteur des Finances, directeur du service « Promotion des exportations » à la direction des Relations Économiques extérieures du ministère des Finances et Affaires économiques*, 318

LASTOVIEKA (Bohuslav), *président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque*, 773

LA BARRE DE NANTEUIL (Luc de), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1964*, 289, 579

LA BOUILLERIE (de), *voir* ROULLET DE LA BOUILLERIE

LA CHEVALERIE (de), *voir* DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE

La Fayette (Motier, marquis de) (1757-1834), *général et homme politique français*, 308

La Forêt, *émissaire du roi de France François 1er envoyé en 1536 négocier et conclure les deux premiers traités entre l'empire ottoman et la France*, 838

La Génière (Renaud de), *inspecteur des Finances, adjoint au directeur de la Direction du Budget au ministère des Finances et des Affaires économiques*, 778

La Granville (Jean de), *voir* La Chevardière de la Grandville

Lebjaoui (Mohammed), *ancien chef de la Fédération de France du FLN, ancien membre du parti communiste algérien, membre du bureau politique du FLN*, 739

Lebocq (Serge), *consul de France à Tourane (Da nang) depuis août 1962*, 192, 380, 793

Leclerc (Jacques), *secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction d'Europe méridionale au Département*, 106, 244, 502, 838

Lefebvre de Laboulaye (François), *ambassadeur de France à Ottawa depuis mars 1965*, 439

Leitão da Cunha (Vasco), *ministre des Affaires étrangères du Brésil dans le gouvernement formé le 9 avril 1964 par le général Humberto Castelo Branco, à la suite de la destitution du président Goulart le 1er avril 1964*, 524

Lenart (Josef), *président du Conseil des ministres de Tchécoslovaquie*, 817

Leuam Insixiengmay, *vice-président du Conseil des ministres du Laos*, 555

Leusse (Pierre de), *ambassadeur de France à Rabat (1962-1965) puis, à dater de février 1965, représentant permanent de la France au Conseil de l'Otan*, 71, 151 et 152, 258 et 259, 598, 621, 669

Leusse de Syon (Bruno de), *ministre-conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis décembre 1962*, 344, 523, 539, 553, 564, 568

Levasseur (Francis), *ambassadeur de France à Ouagadougou (Haute-Volta) depuis mai 1963*, 114

Lévi (Sylvain) (1863-1935), *orientaliste français*, 119

Le Doan Kim, *dirigeant du « Mouvement neutraliste du Vietnam » basé au Cambodge*, 230

Le Thanh Nghi, *vice-premier ministre du Nord-Vietnam du 4 au 10 juin 1965*, 746

Le Van Kim, *général sud-vietnamien partisan du général Duong Van Minh*, 20

Limairac (Hubert de), *chargé des Affaires d'Afrique du Nord à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis décembre 1962*, 152, 754

Lincoln (Abraham)(1809-1865), *16e président des États-Unis (1861-1865)*, 87, 384

Lippmann (Walter), *écrivain et journaliste américain, correspondant du* New York Times *à Washington*, 240, 316, 339, 553, 573

Lisette (Gabriel), *un des membres fondateurs du Rassemblement démocratique africain (RDA) (octobre 1946), président du gouvernement de la république du Tchad (1958-1959), ministre-conseiller de la République française (1959-1960), représentant permanent de la France auprès de la Commission économique pour l'Amérique latine (1960)*, 115

Lissouba (Pascal), *premier ministre du Congo-Brazzaville depuis octobre 1964, chargé également de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture, des Eaux et Forêts*, 226

Liu Yu-Feng, *ambassadeur de la République populaire de Chine à Bujumbura de juin 1964 à février 1965*, 140, 142

Li Yun Chan, *ambassadeur de la République populaire de Chine au Dahomey*, 273

Lopez Bravo de Castro (Gregorio), *ministre espagnol de l'Industrie*, 182

Louvsanchultem (Nyamiyn), *ambassadeur de Mongolie à Moscou*, 179

LO KUEI-PO, *vice-ministre de la République populaire de Chine*, 17

LÜBKE (Dr Heinrich), *président de la République fédérale d'Allemagne depuis septembre 1959*, 371, 416, 458, 623, 626 à 628, 714

LUCET (Charles), *directeur des Affaires politiques au Département depuis avril 1959*, 1, 8 et 9, 31, 45, 65 et 66, 83, 98 à 102, 123, 179, 182, 208, 236 et 237, 242, 277, 285, 413, 417, 437, 511, 525, 534, 548, 563, 592, 621, 623, 671, 680, 682, 831

LUMUMBA (Patrice) (1925-1961), *premier ministre du Congo-Léopoldville de juin à décembre 1960, arrêté à cette date et assassiné le 13 février 1961 lors de son transfert au Katanga*, 390

LUNS (Joseph M.A.H.), *ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956*, 23, 197, 254, 351, 713

LY (Oumar), *gouverneur de la région de Bamako (juillet 1961-décembre 1968), directeur général de la société malienne d'import-export (somiex)*, 173

M

M'BA (Léon), *président de la République du Gabon*, 115, 276

MAACHOU (Abdelkader), *directeur du Bureau national des Biens vacants à Alger*, 169, 740

MACLEOD (Rt. Hon. Iain N.), *homme politique britannique, conservateur, ministre des Affaires économiques et financières dans le* Shadow Cabinet *formé le 4 août 1965*, 361

MAGA (Hubert), *président du Dahomey du 11 décembre 1960 à octobre 1963*, 270-271, 274 et 275, 522 et 523

MAGNET, *représentant du Chili auprès de l'Organisation des États américains (OEA)*, 583

MAHEU (René), *directeur général de l'UNESCO depuis septembre 1962*, 771

MAHMUD-GHAZI (prince Zalmay), *ministre-conseiller, chargé d'Affaires d'Afghanistan à Paris*, 671

MAHROUG (Ismaïl), *conseiller du président Ben Bella (1962-1965), directeur de la Caisse algérienne de Développement (1963-1964), directeur général des Finances depuis 1964*, 198 à 201, 322

MAI HUU XUAN, *général sud-vietnamien partisan du général Duong Van Minh, arrêté lors du coup d'État du 30 janvier 1964, assigné à résidence à Dalat à partir de juin 1964*, 20

MAI VAN BO, *délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France*, 605 à 607, 667, 832

MAJONICA (Ernst), *membre du Bundestag, fraction CDU/CSU (démocratie chrétienne)*, *502*

MAKARIOS III (Mikhaïl, Kristodhoulos Mouskos, en religion Mgr), *ethnarque, premier président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959*, 107, 245 et 246, 248, 250, 376, 503 à 505, 507 à 509, 590, 595 à 597, 809 à 814

MAKOSSO (Jean Aimé), *ancien président de la Cour de Justice, député du Congo-Brazzaville, déchu de son mandat le 24 novembre 1964*, 225

MALEK (Reda), *diplomate algérien, ambassadeur d'Algérie à Belgrade (1964-1965)*, 792

MALINOVSKI (maréchal Rodion), *ministre soviétique de la Défense depuis octobre 1957*, 760

MALRAUX (André), *écrivain français, ministre d'État chargé des Affaires culturelles depuis juillet 1959*, 119, 822

MANAC'H (Étienne), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960*, 98 à 102, 126 à 128, 146, 150, 208 à 210, 268, 441, 445, 571 à 575, 605 à 607, 655, 667, 671, 683, 750, 831 et 832

MANIRAKIZA (Marc), *ministre des Affaires étrangères du Burundi*, 142

MANKOU, *directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville*, 323

MANN (Thomas) (1875-1955), *écrivain allemand, prix Nobel de Littérature (1929)*, 614

MANSHOLT (Sicco Leendert), *vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne depuis 1958*, 735

MANSOUR (Hassar), *premier ministre d'Iran depuis le 7 mars 1964, mortellement blessé le 21 janvier 1965 par Mohammad Bokhardi*, 184

MAO TSÉ-TOUNG, *président de la République populaire de Chine de 1954 à 1959*, 257, 346

MARJOLIN (Robert), *vice-président français de la Commission de la Communauté économique européenne depuis 1958*, 735

MARSHALL (général George Catlett), *secrétaire d'État américain en 1947, créateur du plan d'assistance pour la reconstruction et le redressement financier de l'Europe (plan Marshall)*, 425, 452

MARTCHOUK (Ivan Ivanovitch), *ambassadeur soviétique à Bujumbura depuis le 25 août 1964*, 65, 139

MARTIN (Graham A.), *ancien ambassadeur du président Kennedy auprès de Juan Bosch et actuel représentant personnel du président Johnson en République dominicaine*, 640 et 641

MARTIN (Hon. Paul), *ministre canadien des Affaires étrangères depuis 1963*, 595, 745

MASMOUDI (Mohamed), *ambassadeur de Tunisie à Paris*, 472 et 473

MASSEMBA-DEBAT (Alphonse), *président de la République du Congo-Brazzaville et ministre des Forces armées depuis le 24 décembre 1963*, 225 et 226, 276, 354, 378, 722

MASUMBUKO (Pie), *ministre de la Santé publique du Burundi depuis le 6 avril 1964*, 63

MATHIVET (Jean), *consul général de France à Tizi-Ouzou depuis 1962*, 749

MATSOCOTA, *procureur de la République du Congo-Brazzaville, assassiné le 15 février 1965*, 225

MATSOUEME, *directeur de l'Agence congolaise d'Information, assassiné le 15 février 1965*, 225

MATTEI (André), *ministre-conseiller à Saigon depuis décembre 1964*, 118, 143, 192, 220, 295, 487, 546, 604, 751, 834

MAUDLING (Rt. Hon. Reginald), *homme politique britannique, secrétaire d'État aux Colonies (1961-1962), Chancelier de l'Échiquier, 1962-1964)*, 361

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), *ministre de l'Industrie depuis avril 1962*, 186, 211, 213, 337, 401, 774, 817

MAYAKI (Adamou), *ministre des Affaires étrangères du Niger depuis le 25 juin 1962*, 485

MAYOBRE (José Antonio), *ancien ministre des Finances du Venezuela, ancien ambassadeur du Venezuela à Washington, secrétaire de la Commission économique pour l'Amérique latine, représentant du secrétaire général de l'ONU, U Thant, en République dominicaine*, 681, 683, 747

MAYOLLE (Emmanuel), *industriel, vice-président du Conseil national du Patronat français (CNPF), membre du Conseil économique et social depuis 1959*, 770

MAZOUROV (Cyril Trofimovich), *membre du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS, premier secrétaire du comité central du parti communiste de Biélorussie*, 760

MAZOYER (Henri), *ambassadeur de France à Sofia depuis août 1964*, 211 et 212

MAZZILI (Ranieri), *président du Brésil par interim du 1er au 9 avril 1964, à la suite de la destitution du président Goulart*, 524

MBAZUMUTIMA (Joseph), *Tutsi, ancien ministre des Affaires étrangères du Burundi*, 65

MCBRIDE (Robert Henry), *ministre-conseiller près l'ambassade des Etats-Unis à Paris depuis le 13 septembre 1964*, 182 et 183, 667

MCCLOSKEY (Thomas A.), *conseiller du président Johnson*, 591

MCCONE (John Alexander), *directeur de la* Central Intelligence Agency *(CIA)*, 113

MCNAMARA (Robert Strange), *secrétaire d'État américain à la Défense depuis 1961*, 56, 340, 487, 510, 591, 709, 733, 761

MEANY (George), *syndicaliste américain, président de la Fédération américaine du Travail (AFL-CIO) depuis 1952*, 239

MECKENHEIM, *expert, membre de la mission du Bureau pour le développement de la production agricole au Burundi*, 620

MEDEGHRI (Ahmed), *ministre algérien de l'Intérieur depuis le 27 septembre 1962*, 760

MEHTA (Ashoka), *vice-président de la Commission du Plan de l'Inde*, 153

MEIR (Golda), *ministre israélien des Affaires étrangères depuis juin 1956*, 54, 311 à 314, 518

MENDE (Dr Erich), *vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne et ministre des Affaires interallemandes depuis 1963, président du parti libéral (FDP)*, 134, 449

MENDÈS-FRANCE (Pierre), *homme politique français, ancien député radical-socialiste, président du Conseil 1954-1955, mit fin à la guerre d'Indochine (accords de Genève)*, 307

MENTHON (Pierre de), *conseiller des Affaires étrangères, conseiller technique auprès de la direction des Affaires culturelles et techniques au Département depuis octobre 1964*, 610

MÉRILLON (Jean-Marie), *conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur, direction des Affaires africaines et malgaches au Département depuis juillet 1963*, 337

MESSMER (Pierre), *ministre des Armées depuis 1960*, 333, 335, 370, 393, 480, 623, 648, 669

MESTIRI (Ahmed), *ambassadeur tunisien à Alger*, 780

METSIATSEV (Nikolaï N.), *président du Comité d'État soviétique à la radio et à la télévision*, 20

MEYER-LINDENBERG (Dr Hermann), *directeur-adjoint du département des Affaires juridiques de l'*Auswärtiges Amt, 648

MEZOUDI (Brahim), *député de Bône (1962), membre du FLN algérien dès sa constitution, entre en dissidence contre le gouvernement du président Ben Bella, condamné lors du procès des 7-10 avril 1965 puis gracié*, 753

MICHAILIDIS (Hambis), *chypriote-grec, député et secrétaire général du syndicat agricole de gauche EKA, membre de la délégation chypriote-grecque qui se rend en URSS le 9 janvier 1965*, 81

MICHEL DE PIERREDON (Claude), *conseiller des Affaires étrangères, à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis mai 1957*, 689

MIKOYAN (Anastase Ivanovitch), *président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS depuis juillet 1964*, 430, 489

MILLET (Pierre), *ambassadeur de France à Vientiane depuis 1963*, 221, 223, 237, 442, 555

MINH (général Duong Van), *général sud-vietnamien, chef de la junte qui renverse le président Diem le 1er novembre 1963*, 20

MIOLAN (Angel), *secrétaire général du parti républicain de Saint-Domingue (PRD), dont le fondateur et président est M. Juan Bosch*, 613

MISTRAL (André), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juillet 1962*, 410, 636

MOBUTU (général Joseph-Désiré), *chef d'État-major de l'Armée nationale congolaise (ANC) (Congo-Léopoldville) depuis janvier 1961*, 565, 836 et 837

MODRZEWSKI (Franciszek), *vice-ministre du Commerce extérieur polonais*, 337 et 338

MOHAMMAD (Ali), *ministre de la Cour d'Afghanistan*, 671, 683

MOLOTOV (Viatcheslav Michaïlovitch Skriabine, dit), *homme politique soviétique, commissaire du Peuple aux Affaires étrangères (1939-1949 et 1953-1957), écarté du pouvoir en 1957 après avoir participé à la tentative d'élimination de Khrouchtchev*, 452

MONNET (Jean), *initiateur de la CECA qu'il préside de 1952 à 1955, un des principaux artisans de la construction européenne*, 317

MONROE (James) (1758-1831), *président des États-Unis (1817-1825)*, 543, 568

MOREIRA DA SILVA CUNHA (Dr Joaquim), *sous-secrétaire d'État portugais à l'Outre-Mer depuis le 3 décembre 1962, nommé ministre au même poste le 18 mars 1965*, 693

MORSE (Wayne Lyman), *sénateur américain depuis 1945*, 789

MOULOUD (Kassim), *directeur des Affaires politiques au ministère algérien des Affaires étrangères*, 740

MOUNTASSER (Mahmoud), *diplomate libyen, conseiller personnel du roi de Libye (1957-1958), ambassadeur à Rome (1958-1962), premier ministre de Libye (1964-1965), chef de la Maison royale depuis 1965*, 278

MPAKANIYE (Lazare), *ministre rwandais des Affaires étrangères depuis le 13 septembre 1963, maintenu dans ses fonctions lors du remaniement ministériel du 6 janvier 1964*, 618

MPONZENZI, *ministre rwandais de l'Intérieur*, 64

MRAZEK, *vice-président de la Commission d'État tchécoslovaque pour la coordination de la Science et de la Technique*, 775

MREIOUED (Hassan), *ministre syrien des Affaires étrangères (1964-1965)*, 146 et 147

MSONTHI (John), *ministre des Transports du Malawi*, 694

MUHIRWA (André), *gendre du roi du Burundi, premier ministre du Burundi (1960-1963), puis vice-premier ministre et ministre des Finances jusqu'en avril 1964, puis ministre d'État*, 62 à 64, 426

MUHIRWA (prince), *voir le précédent*

MUNONGO (Godefroy), *ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique du Congo-Léopoldville dans le gouvernement de Moïse Tshombe, à partir du 9 juillet 1964, élu le 28 juin 1965 gouverneur du Katanga oriental*, 354, 565

MURUMBI (Joseph), *ministre des Affaires étrangères du Kenya depuis le 10 décembre 1964*, 355 à 358, 440, 697

MUTAWAKKIL ALA REBI EL ALAMEIN (Yaya Al) (822-861), *imam, calife abbaside de 847 à 861, entreprend la restauration du sunnisme*, 51

MUYENDI (Gonzalves), *Rwandais d'origine tutsi, meurtrier du premier ministre du Burundi, Pierre Ngendamduwe*, 88, 139

MWAMBUTSA IV, *roi (mwami) du Burundi porté sur le trône en 1915 à l'âge de trois ans, règne depuis 1930, année de sa majorité*, 142, 426

N

N'DOURE (Hamacire), *ministre malien de la Coopération, ministre délégué à la Présidence, chargé de mission (1964-1966)*, 720

N'GOM (Ousman), *deuxième vice-président de l'Assemblée nationale du Sénégal*, 484

N'KRUMAH (Dr Kwamé), *président de la République ghanéenne depuis le 1er juillet 1960*, 262, 272, 274, 384, 390, 440, 520, 630, 797

NABI (B.), *directeur algérien de l'Énergie et des Carburants*, 91

NACCACHE (George), *ancien ministre libanais de l'Information et des Travaux publics dans le Cabinet formé par M. Hussein Oweini le 25 septembre 1964*, 581

NANTEUIL (Luc de), *voir* LA BARRE DE NANTEUIL

NASSER (colonel Gamal Abdel), *président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958*, 49 à 51, 54 et 55, 60, 147, 157 à 160, 184, 190 et 191, 262, 278 et 279, 285, 294, 309, 312 et 313, 327, 390, 397, 545 et 546, 729 à 731, 760, 768 et 769

NDELE (Albert), *gouverneur de la Banque nationale du Congo-Léopoldville*, 566

NDINGA (Dominique), *ministre des Finances du Congo-Léopoldville dans le gouvernement formé par Moïse Tshombe, le 9 juillet 1964*, 353 et 354

NEEF (Fritz), *secrétaire d'État au ministère fédéral à l'Économie et à l'Agriculture, président de la Fédération Ouest-Allemande de l'Industrie*, 737

NÈGRE (Louis), *gouverneur de la Banque de la République du Mali (1964-1966) et représentant de son pays à la Banque mondiale*, 173 à 175, 676, 720

NEHRU (Jawaharlal Pandit) (1889-1964), *premier ministre indien, ministre des Affaires extérieures et de l'Énergie atomique, de 1947 au 27 mai 1964*, 33, 119 et 120, 309

NEHRU (Braj Kumar), *ambassadeur de l'Inde à Washington depuis 1961*, 741 et 742

NEKKACHE (Mohammed Seghir), *ministre algérien des Affaires sociales de septembre 1963 à juin 1965, ancien membre du Comité central du FLN, il s'oppose au coup d'État du 19 juin 1965 et est arrêté en 1965*, 755

NENDAKA (Victor), *administrateur en chef de la police nationale du Congo-Léopoldville depuis septembre 1960 puis ministre de l'Intérieur à partir du 19 juillet 1965, opposant à Moïse Tshombe*, 566

NENNI (Pietro), *vice-premier ministre italien depuis décembre 1963, président du groupe parlementaire socialiste*, 25, 611

NETO (Antonio Agostinho), *homme politique angolais, médecin, fondateur en 1956 du Mouvement populaire de Libération de l'Angola (MPLA)* 326

NEUMANN (Alfred), *homme politique Est-Allemand, président du Comité d'État pour l'Éducation physique et les Sports*, 160

NEUMANN (Jan), *président de la Commission tchécoslovaque de l'Énergie atomique*, 773

NGENDANDUMWE (Pierre), *Hutu, premier ministre du Burundi (juin 1963-avril 1964), désigné le 7 janvier 1965 pour former un nouveau gouvernement, assassiné le 15 janvier 1965*, 62 à 65, 88, 138 à 140, 425 et 426

NGO DINH DIEM (1901-1963), *président de la République du Sud-Vietnam du 16 juin 1954 au 1er novembre 1963, date de son assassinat*, 220, 300, 598

NGUNZU (Pierre), *Tutsi, ancien ministre de la Justice du Burundi, ministre des Communications dans le gouvernement formé par Pierre Ngendanduwe le 15 janvier 1965, arrêté le 19 janvier à la suite de l'assassinat du premier ministre*, 65, 141

NGUYEN CAO KY, *général, commandant en chef des forces aériennes sud-vietnamiennes, premier ministre après le coup d'État du 11 juin 1965*, 118, 221, 745, 792 et 793, 833 à 835

NGUYEN CHANH THI, *général sud-vietnamien, commandant le 1er corps d'armée et* leader *de la révolte militaire de novembre 1960*, 250, 382 et 383

NGUYEN HUU CO, *général sud-vietnamien commandant du 2e corps d'armée*, 745

NGUYEN HUU THO, *avocat, un des principaux dirigeants du FNL sud-vietnamien*, 14

NGUYEN KHANH, *général sud-vietnamien au pouvoir à Saigon de janvier à octobre 1964 puis de janvier à février 1965*, 117 et 118, 144, 194, 220 et 221, 250 et 251, 833

NGUYEN VAN THIEU, *général sud-vietnamien, vice-premier ministre et ministre de la Défense du Sud-Vietnam dans le gouvernement formé le 16 février 1965 par le Dr Phan Huy Quat, puis président du Comité de gouvernement national à partir du 19 juin 1965*, 745, 833 et 834

NICAYENZI (Zénon), *directeur général du Cabinet du premier ministre du Burundi, arrêté le 19 janvier 1965, suite à l'assassinat de Pierre Ngendandumwe le 15 janvier*, 141

NKESHIMANA (Gaspard), *Tutsi, nommé ministre des Affaires sociales du Burundi le 15 janvier 1965, dans le gouvernement formé par Pierre Ngendandumwe*, 65

NO'MAN (Ahmed Mohammed), *vice-président du Conseil exécutif de la République du Yémen de février à avril 1964, puis vice-président du gouvernement démissionnaire en janvier 1965*, 51

NOUMAZALAYE (Ambroise), *membre du Bureau politique et premier secrétaire du Mouvement national de la Révolution du Congo-Brazzaville depuis juillet 1964 et directeur des Affaires économiques*, 723

NOVOTNY (Antonin), *président de la République de Tchécoslovaquie depuis le 19 novembre 1957, réélu le 12 novembre 1964 pour un mandat de cinq ans*, 817

NTAMAGARA (Augustin), *secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Burundi, arrêté le 19 janvier 1965*, 140 et 141

NYAMOYA (Albin), *ancien premier ministre du Burundi (6 avril 1964-7 janvier 1965)*, 63 à 65, 140 et 141, 426

NYERERE (Julius), *président de la Tanzanie, réélu en septembre 1965*, 265, 323, 802 à 805, 826 à 830

O

OANH, *vice-président du gouvernement du Sud-Vietnam*, 117 et 118

OCKIEMBA (Pascal), *ministre de la Justice, Garde des Sceaux du Congo-Brazzaville (24 décembre 1963-29 octobre 1964)*, 225

OFFROY (Raymond), *ambassadeur de France à Mexico (1962-1965)*, 284

OMRAN (général Mohammed), *vice-président du Conseil de la Présidence, démis de ses fonctions le 14 décembre 1964, est nommé ambassadeur de Syrie à Madrid*, 53

ONG YOKE LIN (Tan Sri), *délégué de la Malaisie auprès du Conseil de sécurité de l'ONU dans l'affaire de la République dominicaine*, 541

OPANGAULT (Jacques), *vice-président de la République du Congo-Brazzaville, ministre de la Justice, Garde des Sceaux (juin 1961-12 décembre 1962), ministre d'État de mai à août 1963, arrêté en août 1963, passé en jugement le 10 juin 1965 et acquitté*, 378

ORTIZ SANZ (Fernando), *délégué de la Bolivie auprès du Conseil de sécurité de l'ONU dans l'affaire de la République dominicaine*, 543

OUFKIR (général Mohammad), *ministre marocain de l'Intérieur*, 327, 369

OULD DADDAH (Moktar), *président de la République islamique de Mauritanie depuis 1960*, 115, 216, 482 à 484, 486, 559, 561, 564, 618

OULMANE (Braham), *trésorier général de l'Algérie depuis le 1er août 1963*, 198

OUSSEDIK (Boualem), *représentant du FLN algérien au Mali (1961), député du Grand Alger (1962), membre de la délégation parlementaire algérienne qui se rend en Yougoslavie (21 mars-4 avril 1963), arrêté le 2 octobre 1963 à Tizi Ouzou pour avoir apporté son soutien à Aït Ahmed en dissidence contre le gouvernement de Ben Bella*, 753

OVANDO CANDIA (général Alfredo), *un des deux généraux boliviens auteurs du coup d'État perpétré en Bolivie en novembre 1964, commandant en chef des forces armées boliviennes, nommé le 26 mai 1965 co-président de la junte militaire qui gouverne le pays depuis la destitution du président Paz Estenssoro*, 563, 629

P

PADLEY (Walter Ernest), *ministre d'État au* Foreign Office *depuis octobre 1964, membre du Comité exécutif national du parti travailliste depuis 1956 puis secrétaire général (1965-1966)*, 421

PAHLAVI (Muhammad Reza Shah), *shah d'Iran depuis 1941*, 186

PAKASSA (Vital), *colonel, membre du Conseil Suprême de la Révolution, en rébellion contre le gouvernement central du Congo-Léopoldville, assassiné au Caire le 2 septembre 1965*, 266

PALEWSKI (Gaston), *ministre d'État chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales (14 avril 1962-22 février 1965), président du Conseil constitutionnel depuis le 23 février 1965*, 182, 213

PALMER (Bruce), *général américain adjoint au général brésilien Alvim, commandant en chef de la force interaméricaine envoyée en République dominicaine en mai 1965*, 628

PAPAIOANNOU (Ezechiel), *chypriote-grec, député et secrétaire général du parti communiste chypriote (AKEL)*, 81

PAPANDRÉOU (Georges), *premier ministre de Grèce et ministre de l'Éducation depuis le 3 novembre 1963, leader de l'Union du Centre depuis 1961*, 80, 106, 244, 249, 508, 590, 596, 811, 813

PAPPAS (Dimitri), *ambassadeur de Grèce à Moscou (1963), nommé sous-secrétaire d'État permanent aux Affaires étrangères en février 1964*, 589 et 590

PAUL VI (Giovanni Battista Montini), *archevêque de Milan (1954), cardinal (1958), pape sous le nom de Paul VI depuis 1963*, 799

PAYE (Jean-Claude), *secrétaire des Affaires étrangères au service des Pactes et des Affaires spatiales au Département depuis juillet 1963*, 13, 125, 128, 180, 208, 298, 300, 310, 424, 433, 445, 571

PEARSON (Drew, Andrew Russell), *journaliste et écrivain américain*, 240

PECK (Edward Heywood), *sous-secrétaire d'État-adjoint au* Foreign Office *depuis* 1961, 3

PELEN (Pierre), *ambassadeur de France à Bamako depuis septembre 1964*, 170, 676, 719

PELTIER (Philippe), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1964*, 689

PENG CHEN, *membre du Bureau politique du parti communiste chinois, maire de Pékin*, 18, 764

PÉRÈS (Shimon), *homme politique israélien, en Palestine depuis 1934, rejoint la Haganah en 1947*, 155, 730

PEREZ (Shimon), *voir le précédent*

PERRIN (Dominique), *conseiller des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières depuis mai 1961*, 31

PERRIN (Francis), *haut-commissaire à l'Énergie atomique (avril 1951), membre de l'Institut (décembre 1953), professeur au Collège de France(depuis 1946), membre du Conseil scientifique du Centre européen pour la Recherche nucléaire (CERN) depuis 1960*, 317, 773

PERRUCHE (Georges), *premier conseiller à Saigon (1962-1964), chargé d'Affaires par interim (1963-1964)*, 18, 117

PETER (Janos), *ministre des Affaires étrangères de Hongrie depuis 1961*, 26, 45 à 48

PEYREFITTE (Alain), *ministre de l'Information depuis le 6 décembre 1962*, 20

PHAM KHAC SUU, *président de la République du Sud-Vietnam du 4 novembre 1964 au 11 juin 1965*, 20, 117, 745

PHAM VAN DONG, *premier ministre nord-vietnamien depuis 1955*, 412 et 413, 572, 656, 745 et 746, 606

PHAT (général Lam Van), *général sud-vietnamien expulsé après le putsch du 13 septembre 1964, impliqué dans la tentative de coup d'État du 19 février 1965*, 220 et 221, 291 et 292

PHENG PHONGSAVAN, *ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement d'Union nationale laotien, remanié le 15 mai 1964*, 165

PHOUMI NOSAVAN (général), *chef de la droite laotienne exilé après l'échec du putsch du 31 janvier 1965*, 14, 165

PHOUMI SANANIKONE, *chef de l'extrême-droite laotienne*, 166, 223, 306, 555

PHOUMI VONGVICHIT, *ministre laotien de l'Information, de la Propagande et du Tourisme et à partir de 1964 secrétaire général du Neo Lao Hak Sat parti politique, émanation du Pathet Lao*, 13 et 14

PICHON (colonel), *attaché militaire, naval et de l'air français à Alger*, 761

PIERREDON MICHEL (de), *voir* MICHEL DE PIERREDON

PILLER (Jan), *vice-premier ministre tchécoslovaque de février 1962 à novembre 1965, membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis décembre 1962*, 773, 775, 817

PINETON DE CHAMBRUN (Gilbert), *directeur des Conventions administratives et Affaires consulaires depuis mars 1965*, 743

PISANI (Edgard), *ministre de l'Agriculture depuis le 24 août 1961*, 337, 512

PLAZA Lasso (Galo), *président de l'Équateur de 1948 à 1952, représentant du secrétaire général de l'ONU à Chypre en 1964 puis médiateur de l'ONU à Chypre*, 245, 249, 502 à 505, 507 à 509, 590, 595, 809, 811

PODGORNY (Nikolaï Victorovitch), *membre du Praesidium du Soviet suprême depuis 1960, secrétaire du Comité central du PCUS depuis 1963*, 80 et 81

POMPIDOU (Georges), *premier ministre depuis le 14 avril 1962*, 42, 79, 121, 146, 149, 153 et 154, 172, 268, 336, 385, 392, 400, 402, 406, 419, 474 et 475, 496 à 500, 671 et 672, 679, 703, 708, 714, 737 et 738, 768, 802 à 805

PONTECORVO (Dott. Gillo), *cinéaste italien, réalisateur de la "Bataille d'Alger" (1966) pour lequel il obtient le Lion d'Or au Festival du Film de Venise en 1966*, 759

POUABOU, *président de la Cour suprême du Congo-Brazzaville, arrêté le 15 février 1965*, 225

PRIDI BANOMYONG, *homme politique thaïlandais, un des chefs de l'opposition thaïlandaise, exilé en Chine depuis 1949*, 16

PROKOS (Élias), *général grec, commandant de la garde nationale, envoyé à Chypre en août 1964*, 244

PUAUX (François), *ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis février 1964*, 177 et 178, 211, 511, 607

PUIG ORTIZ (José Augusto), *ambassadeur de la République dominicaine à Paris*, 584

Q

QADIR (Manzur), *ministre pakistanais des Affaires étrangères d'octobre 1958 à 1962*, 43

QUAISON SACKEY (Alexander), *représentant permanent du Ghana à l'ONU de 1959 à août 1965, président de l'Assemblée générale de l'ONU et ministre des Affaires étrangères depuis juin 1965*, 551

QUARLES VAN UFFORD (B.E.), *ministre-conseiller de l'ambassade des Pays-Bas à Paris*, 197 et 198

QUAT (Dr Phan Huy), *premier ministre sud-vietnamien du 16 février au 12 juin 1965*, 202, 220 et 221, 793

R

RADHAKRISHNAN (sir Sarvepalli), *ancien vice-président indien de 1952 à 1962*, 153

RAHIM (Jalaluddin, Abdur), *ambassadeur du Pakistan à Paris*, 268 à 270, 525, 528, 531, 533

RAKOTOMALALA (Louis), *ambassadeur de Madagascar à Washington et représentant permanent de ce pays à l'ONU*, 384

RAPACKI (Adam), *ministre polonais des Affaires étrangères depuis 1956*, 284, 331, 617

RASNER (Will), *député Ouest-Allemand CDU depuis 1953, leader de la fraction parlementaire CDU/CSU au* Bundestag *depuis* 1955, 161

REEB (James), *pasteur noir américain assassiné lors des manifestations à Selma (Alabama) en mars 1965*, 296

REID CABRAL (Donald), *président de la République dominicaine, démissionnaire le 25 avril 1965*, 509, 542, 584

REROLLE (Édouard), *directeur général de la société d'exploitation des hydrocarbures d'Hassi er R'Mel, président de la société commerciale du méthane saharien depuis 1960*, 91

RIAD (Mahmoud), *ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964*, 545 et 546

RIBEIRO (Miguel Augustus), *ambassadeur du Ghana à Washington depuis 1963*, 384

RIBO (Jean), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis janvier 1965*, 705

RICHER (Philippe), *conseiller des Affaires étrangères à Moscou (1963-1964), puis à Bucarest (août 1965)*, 180

ROA GARCIA (Raúl), *ministre cubain des Affaires étrangères depuis 1959*, 525, 540

ROLLAND (Romain) (1866-1944), *écrivain français, prix Nobel de Littérature (1916)*, 119

ROOSA (Robert Vincent), *sous-secrétaire américain au Trésor pour les affaires monétaires depuis 1961*, 113

ROOSEVELT (Franklin Delano) (1882-1945), *32e président des États-Unis de 1932 à 1945*, 72 et 73, 87, 188, 510, 726

ROOSEVELT (Theodore) (1858-1919), *président des États-Unis de 1901 à 1904, réélu en 1904*, 144, 510, 543, 568

ROSE (François de), *voir* TRICORNOT DE ROSE

ROSSARD (Jean), *ambassadeur de France à Brazzaville depuis juillet 1961*, 226

ROTSCHILD (Robert), *diplomate belge, ambassadeur de Belgique en Suisse depuis 1964, représentant personnel de M. Spaak auprès du président mauritanien*, 264

ROUDNEV (Konstantin Nikolaïevich), *vice-président du Conseil soviétique, président du Comité d'État à la coordination de la recherche scientifique et technique (KNIR) depuis 1961*, 20 et 21, 438 et 439

ROULLET DE LA BOUILLERIE (Pierre), *conseiller des Affaires étrangères à la direction d'Afrique-Levant au Département depuis juin 1963*, 184

ROUQUETTE (Jacques), *secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis juin 1961*, 26, 841

ROUX (Jacques), *ambassadeur de France au Caire depuis novembre 1963*, 159, 545, 768

RUBENSAM (Dr Erich), *vice-président de l'Académie Est-Allemande des Sciences agricoles à Berlin*, 160

RUEFF (Jacques), *inspecteur général des Finances, membre du Conseil économique et social au titre des personnalités qualifiées dans le domaine économique et social depuis mai 1962 et chancelier de l'Institut depuis avril 1964*, 400

RUFFIN (Henri), *conseiller au service des Pactes et Affaires spéciales au Département depuis mars 1961*, 37, 56

RUSK (Dean), *secrétaire d'État américain depuis 1961*, 15, 41, 75, 195 et 196, 201 à 204, 210, 237, 239 à 241, 251, 329, 339 et 340, 470 et 471, 506, 526, 536, 558, 592, 598 et 599, 612, 614 à 617, 628 et 629, 708, 733, 747 et 748, 762, 793

S

SABAH CHEICK ABDALLAH SALEM AL, *chef du gouvernement du Koweït*, 52

SAHNOUN (Muhammad), *secrétaire général adjoint de l'Organisation pour l'Unité africaine (OUA)*, 644

SAINT-LÉGIER (René de), *conseiller technique au Secrétariat général, présidence de la République, depuis avril 1964*, 671

SALINGER (Pierre Emil), *ancien chef du service de Presse à la Maison Blanche sous la présidence Kennedy*, 763

SALLAL (général Abdallah, El), *chef de l'État du Yémen depuis 1964*, 769

SALMAN (A. Ali), *directeur d'Europe au ministère pakistanais des Affaires étrangères*, 525, 532 et 533

SANANIKONE (Phoumi), *président du Rassemblement du peuple Lao depuis 1960*, 166

SARAGAT (Giuseppe), *président de la République italienne depuis 1964*, 254, 680

SARTRE (Jean-Paul), *philosophe, écrivain et critique français, prix Nobel de Littérature (octobre 1964) qu'il refuse*, 120

SATHOUD (Victor Justin), *ministre du Plan et de l'Équipement du Congo-Brazzaville de mai à août 1963*, 722

SATO (Eisaku), *premier ministre du Japon depuis le 1er novembre 1964*, 18

SAUVAGNARGUES (Jean), *ambassadeur de France à Tunis depuis août 1962*, 642, 780, 800

SAVANG Vatthana, *roi du Laos depuis octobre 1959*, 224

SAVVIDIS, *membre de la Chambre communale grecque*, 81

SCHEER (François), *deuxième secrétaire à la direction des Affaires économiques et financières depuis octobre 1964*, 689, 755, 785

SCHLUMBERGER (Daniel), *archéologue, membre de l'Institut*, 684

SCHMITTLEIN (Raymond), *vice-président de l'Assemblée nationale, député UNR de Belfort depuis 1958, inspecteur général honoraire de l'Enseignement français à l'Étranger*, 121

SCHMÜCKER (Kurt), *ministre fédéral des Affaires économiques de la RFA depuis 1963*, 134, 708, 737 et 738

SCHOLZ (Dr Ernst), *représentant du gouvernement de la RDA en République arabe unie (RAU)*, 160

SCHOAÏB, *ministre des Finances du Pakistan*, 145

SCHRÖDER (Dr Gerhard), *ministre de l'Intérieur de la RFA (1953-1961) puis ministre des Affaires étrangères depuis 1961*, 38, 77, 104 et 105, 195, 254, 373, 421, 623, 686, 708, 737 et 738

SCHUMANN (Maurice), *député du Nord (Centre démocratique) depuis 1958, président de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale depuis décembre 1962*, 774

SEABORG (Glenn Theodore), *président de la Commission américaine de l'Énergie atomique*, 183

SEEBOHM (Hans Christoph), *ministre des Transports de la RFA, président de l'Association fédérale des Allemands des Sudètes*, 807

SELIM (Mohamed), *expert hydraulicien de la République arabe unie (RAU)*, 52

SENGHOR (Léopold Sédar), *président de la République du Sénégal depuis le 5 septembre 1960*, 116, 170, 274, 482, 484, 721, 798

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), *représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN (Repan) de 1962 à 1965 puis ambassadeur à Bonn depuis février 1965*, 35, 160, 178, 287, 420, 458, 500, 685, 742, 776

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), *représentant permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU et chef de la mission permanente près les Nations Unies depuis juin 1962*, 2, 437, 541, 544, 563, 566, 668, 680, 682

SHAFII'I (Farhang), *ministre des Communications de l'Iran*, 185

SHALUNTALA, *héroïne indienne dont est inspirée une pièce du dramaturge Kalidasa (4e siècle)*, 120

SHASTRI (Lal Bahadur), *premier ministre du Congrès indien depuis 1964*, 120, 122, 150, 153 et 154, 603, 741 et 742

SHINWELL (Rt. Hon. Emmanuel), *président du groupe parlementaire travailliste britannique*, 395

SIDOROVITCH, *général soviétique, spécialiste des blindés*, 760

SIEBOLD (Klaus), *vice-président du Conseil économique de la RDA*, 160

SIHANOUK (prince Norodom), *roi du Cambodge de 1941 à 1955 puis chef de l'État cambodgien depuis 1960*, 16, 163, 230 et 231, 252, 256, 290 à 292, 309, 470 et 471, 529, 536 et 537, 539 et 540, 556 à 558, 572 et 573, 593, 615, 655 à 657, 749 et 750

SIHO (général), *ancien vice-président du Comité révolutionnaire laotien, ayant participé au coup d'État du 31 janvier 1965, réfugié en Thaïlande*, 165 et 166, 223, 442, 555

SIMON DE QUIRIELLE (François), *ambassadeur de France à Libreville (1964-1965)*, 227

SINDA (Emmanuel), *commissaire général à l'Information de la République démocratique du Congo-Léopoldville*, 226, 353, 354

SINGH (Bachittar), *maire de New Delhi*, 154

SINGH (Swaran), *ministre des Affaires extérieures de l'Inde*, 34, 121, 150, 153 et 154

SIRINELLI (Jean), *professeur de Faculté, chef du service de l'Enseignement et des Œuvres à la direction générale des Affaires culturelles et techniques au Département depuis 1962*, 81 et 82

SIRYUYUMUSI (Thaddée), *Tutsi, président de l'Assemblée nationale du Burundi*, 63

SISAVANG VONG (1885-1959), *roi de Luang Prabang (4 mars 1905-octobre 1945) (avril 1946-1947) puis roi du Laos de 1947 au 29 octobre 1959*, 224

SISOUK NA CHAMPASSAK, *ministre des Finances du Laos depuis février 1965*, 555

SISSOKO (Filly-Dabo), *ancien député du Soudan/Niger de 1945 à 1946 puis de 1956 à 1958*, 275

SIVAN (Jean), *ambassadeur de France à Téhéran depuis décembre 1961*, 184

SI LHAFID, *officier algérien, lieutenant d'Aït Ahmed, entré en dissidence contre le gouvernement de Ben Bella, se rallie en juin 1965*, 749

SI MOUSSA (commandant), *officier algérien, participe à la conjuration d'Aït Ahmed, condamné à mort puis gracié par Ben Bella en avril 1965*, 466, 748

SI SADOK (colonel), *officier algérien, conjuré du groupe Aït Ahmed, condamné à mort par contumace à Alger en avril 1965*, 466

SLATER (Joseph Elliott), *conseiller du Département d'État américain depuis 1961*, 405

SLIM (Mongi), *représentant personnel du président Bourguiba depuis 1964*, 780

SMAÏN (Hadj), *ministre algérien de la Reconstruction et de l'Habitat*, 169

SNOW (Edgar Parks), *journaliste et écrivain américain*, 257

SOEKARNO (Dr Ahmed), *président de l'Indonésie depuis 1945*, 8 et- 9, 301, 416, 443, 472

SOGLO (Christophe), *général de brigade dahoméen depuis 1964*, 276, 521 et 522, 586 et 587

SOLIMAN (dit le Magnifique) (1490-1566), *sultan ottoman (1520-1566)*, 838

SON SANN, *conseiller privé de Norodom Sihanouk, gouverneur de la Banque du Cambodge depuis 1954*, 230

SOUMIALOT (Gaston), *un des chefs congolais rebelles opposés au gouvernement légal de Léopoldville, premier ministre et ministre de la Défense du gouvernement révolutionnaire formé à Albertville en juillet 1964*, 5, 266, 356, 651

SOUPHANOUVONG (prince), *ministre du Plan et de l'Économie du Laos depuis 1962*, 13, 138, 203, 222, 237 et 238, 298, 306, 442

SOUTOU (Jean-Marie), *directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis octobre 1962*, 62, 215, 311, 323, 419, 440, 445, 676, 678

SOUVANNA PHOUMA (prince Tiao), *premier ministre du gouvernement d'Unité nationale laotien, ministre des Affaires étrangères, de la Défense, des Vétérans et de l'Agriculture depuis 1965*, 13 et 14, 165 et 166, 203, 221 à 224, 237 et 238, 298, 306, 442 et 443, 537, 555

SOUZA (Robert de), *premier conseiller près l'ambassade de France à Athènes depuis septembre 1964*, 80, 589

SPAAK (Paul-Henri), *vice-premier ministre belge, ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines du gouvernement de M. Théo Lefèvre, formé le 25 avril 1961*, 4, 24 et 25, 28, 30, 215 et 216, 264, 350, 617, 664

SPIERENBURG (Dirk), *représentant permanent des Pays-Bas auprès de la CEE et de l'Euratom depuis 1963*, 646

SPITZKAIA (Madame), *épouse de M. Spitzky*, 724

SPITZKY (Ivan), *ambassadeur soviétique à Brazzaville depuis août 1964*, 723

SPITZMULLER (Henry), *ambassadeur de France à Bruxelles depuis novembre 1963*, 4, 215

SPRINGER (Axel Cäsar), *magnat de la presse Ouest-Allemand*, 450

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djiougachvili, dit) (1879-1953), *secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique de 1922 à 1953*, 69, 454, 726

STEINBACH (Hans-Joachim), *ambassadeur de la république fédérale d'Allemagne au Rwanda*, 621

STENNIS (John Cornelius), *sénateur américain*, 525

STEVENSON (Adlaï Ewing), *délégué américain au Conseil de Sécurité de l'ONU depuis 1961*, 525, 541 et 542

STEWART (Michaël), *secrétaire d'État au* Foreign Office *depuis octobre* 1964, 287, 309, 339, 341, 360, 364, 386, 405, 408, 413 à 415, 745, 819

STINO (Kamal), *vice-premier ministre égyptien pour l'Approvisionnement (1964)*, 50

STOPH (Willy), *président du Conseil des ministres de la République démocratique allemande depuis 1964*, 373

STRAUSS (Franz Joseph), *ancien ministre fédéral, Ouest-Allemand, de la Défense, président CSU de la Bavière*, 104, 106, 155

STROHL-FERN, *peintre alsacien ayant légué à la France en 1927 un terrain situé à Rome*, 611

STRONG (Robert Campbell), *ambassadeur américain en Irak depuis 1963*, 53

SUHARTO, *général et homme politique indonésien, instigateur du coup d'État du 30 septembre 1965*, 301

SUNG CHIH-HUANG, *voir le suivant*

SUNG CHIH-KUANG, *conseiller près l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris*, 98 et 99 à 102, 126 à 128, 209, 445 à 447, 571 à 575, 831 et 832

SUU, *voir* PHAN KHAC SUU

SYMMES (Harrison Matthews), *sous-directeur du Moyen-Orient au Département d'État depuis juillet 1963*, 49 et 50, 53

T

TABIO, *délégué cubain au Conseil de Sécurité de l'ONU*, 542

TAFT (William Howard) (1857-1930), *président des États-Unis (Républicain) de 1909 à 1913*, 510

TAGORE (Rabindranath) (1861-1941), *poète, musicien et peintre indien, prix Nobel de Littérature (1913)*, 120

TAKLA (Philippe), *ministre des Affaires étrangères du Liban*, 191, 517, 545, 579

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles Maurice de) (1754-1838), *homme politique et diplomate français*, 123

TAMINI (Charles), *ministre de l'Éducation nationale de Haute-Volta depuis le 1er janvier 1965*, 484

TAMZIL SUTAN NARAJAU, *ambassadeur d'Indonésie à Paris depuis décembre 1960*, 8 et 9

TANEV (Georgi Hristov), *directeur du ministère des Affaires étrangères bulgare (1964-1965), puis ambassadeur en Égypte, Somalie, Yémen, Soudan (1965-1969)*, 211

TAPIA ESPINAL, *un des membres du triumvirat qui assume le pouvoir en République dominicaine à la suite du coup d'État militaire qui renverse le gouvernement du Dr Juan Bosch le 25 septembre 1963*, 584

TATE, *un des deux agents du BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole) en poste au Rwanda*, 620

TAVAREZ ESPAILLAT, *un des membres du triumvirat qui assume le pouvoir en République dominicaine à la suite du coup d'État militaire qui renverse le gouvernement du Dr Juan Bosch le 25 septembre 1963*, 584

TAYLOR (général Maxwell), *ambassadeur américain au Vietnam depuis 1964*, 117, 143, 221, 341, 380, 382, 745

TCHITCHELLE (Stéphane), *ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville sous la présidence de l'abbé Youlou du 13 août 1960 au 15 août 1963*, 378

THANT U, *diplomate birman, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies depuis novembre 1962*, 17, 245, 249, 437 et 438, 525, 531, 590, 681, 747

THAO (colonel Pham Ngoc), *attaché militaire sud-vietnamien à Washington, impliqué dans la tentative de coup d'État du 19 février 1965*, 220 et 221

THIAM (Doudou), *ministre sénégalais des Affaires étrangères depuis décembre 1963*, 325, 484, 567

THIEU, *voir* NGUYEN VAN THIEU

THOMPSON (Llwellyn), *ambassadeur américain itinérant depuis 1962 et sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques depuis juin 1964*, 148 et 149, 470

TITO (maréchal Josip Broz, dit), *président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953*, 396 à 398, 476 et 477, 765

TODOROV (Stanko Gueorguiev), *vice-président du Conseil de la République populaire de Bulgarie depuis 1959*, 211 à 214

TOFFIN (Jean-Louis), *conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale au Département depuis août 1962*, 84, 647, 807

TOMBALBAYE (François), *président de la République du Tchad depuis avril 1962 et ministre de l'Intérieur et de l'Information depuis janvier 1964*, 276

TON THAT DINH, *général, ancien ministre sud-vietnamien à la Sécurité, arrêté et mis en liberté surveillée en mai 1964*, 20

TOON (Malcolm), *conseiller près l'ambassade des États-Unis à Moscou depuis 1963*, 763

TOPENTCHAROV (Vladimir), *ambassadeur de la République populaire de Bulgarie à Paris depuis 1965*, 211

TOUGOUMA (Michel), *ministre de la Défense de Haute-Volta depuis mai 1962*, 485

TOURÉ (Sekou), *président de la République de Guinée depuis octobre 1958*, 274, 390, 411, 538, 561, 797

TRAN THIEN KHIEM (général), *ambassadeur sud-vietnamien à Washington puis à Taïpeh, joue un rôle dans le coup d'État avorté du colonel Thao en février 1965*, 240

TRAN VAN DO, *ministre des Affaires étrangères du Sud-Vietnam*, 340, 547, 834

TRAN VAN DON (général), *ancien ministre sud-vietnamien de la Défense nationale, arrêté lors du coup d'État du 30 janvier 1964, mis à la retraite en décembre 1964*, 20

TRAN VAN HUU, *chef du mouvement neutraliste sud-vietnamien*, 291 et 292

TRAN VAN TUYEN, *vice-président du Conseil sud-vietnamien chargé de la planification en février 1965 puis nommé ambassadeur à Londres (décembre 1965)*, 547

TRAVERT (André), *consul général de France à Kobé depuis mars 1965*, 98, 126

TRIBOULET (Raymond), *ministre-délégué chargé de la Coopération depuis 1963*, 336, 587, 676, 703

TRICORNOT DE ROSE (François de), *ambassadeur de France à Lisbonne depuis mai 1964*, 690, 699, 702

TRUJILLO Y MOLINA (général Rafael Leonidas) (1891-1961), *président de la République dominicaine (1930-1951), cède la présidence à son frère Hector mais garde la réalité du pouvoir jusqu'à son assassinat en mai 1961*, 584, 640

TRUMAN (Harry S.) (1884-1972), *vice-président des États-Unis (démocrate), succède au président F.D. Roosevelt à la mort de celui-ci en avril 1945, réélu en 1948*, 69, 76

TSHOMBÉ (Moïse Kapenda), *premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Plan, du Commerce extérieur et de l'Information du Congo-Léopoldville depuis juillet 1964*, 5, 7, 30, 50, 139, 141, 215 et 216, 225, 262 à 268, 323 à 326, 353 et 354, 356 et 357, 385, 414, 419, 482 et 483, 546, 564 et 565, 618, 631, 644, 650 à 654, 678, 703 à 705, 796, 798, 836 et 837

TSIRANANA (Philibert), *président de la République malgache depuis 1960*, 482

TULUY (Turane), *ambassadeur de Turquie à Athènes depuis mars 1965*, 376 et 377, 595

TUOMIOJA (Sakari Severi) (1911-1964), *ancien ambassadeur de Finlande à Stockholm et en 1964, médiateur des Nations Unies dans l'affaire de Chypre*, 80, 811

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de) (1611-1675), *maréchal de France (1660)*, 123

U

ULBRICHT (Walter), *président du Conseil d'État de la RDA (République démocratique allemande) depuis septembre 1960*, 157 à 161, 285, 312, 436, 449 à 453, 458, 660 à 662, 687, 728 à 731, 808

ULRICH (Maurice), *premier conseiller et représentant permanent adjoint de la France auprès des Communautés européennes depuis janvier 1965*, 83

UREÑA (Dr Rafael Molina), *président de la Chambre des députés de la République dominicaine en 1962, président intérimaire de la République du 25 au 27 avril 1965, abandonne le pouvoir, se réfugie à l'ambassade de Colombie à Saint-Domingue*, 613

ÜRGÜPLÜ (Suat Hayri), *premier ministre de Turquie depuis février 1965*, 246 à 248, 377, 509, 596 et 597, 812

USHER (Arsène), *représentant de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité des Nations Unies depuis 1961*, 567

V

VÁZQUEZ CARRIZOSA (Alfredo), *ambassadeur de Colombie, représente son pays à la conférence de l'Organisation des États américains réunie à propos de l'affaire dominicaine*, 524

VELASQUEZ, *délégué de l'Uruguay devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies*, 543, 568

VENTURINI (Antonio), *représentant de l'Italie auprès des Communautés européennes depuis 1961*, 646

VERCHININE (Konstantin Andreïvitch), *maréchal soviétique, vice-ministre de la Défense et commandant en chef des forces aériennes envoyé à Berlin-Est en avril 1965*, 436

VERNER (Paul), *premier secrétaire du SED (Sozialistische Einheitspartei Deutschlands) (parti socialiste de l'Allemagne de l'Est) pour le district de Berlin et membre du Politburo depuis juillet 1963*, 374

VERWAYEN (A.), *colonel belge, commandant de l'armée nationale du Burundi*, 140

VICTORIA, *voir* HOHENZOLLERN

VILLELUME (Gaspard de), *conseiller à la direction d'Asie-Océanie au Département depuis novembre 1961*, 33

VINOGRADOV (Sergueï Alexandrovitch), *ambassadeur d'Union soviétique à Paris de 1953 à 1965*, 92 à 95, 177 et 178, 218, 234, 236 et 237, 242, 251, 433, 475, 498

VNOUCEK, *directeur général adjoint au ministère tchécoslovaque du Commerce extérieur*, 816

W

WAHL (Jean), *chef du service de la politique commerciale au ministère des Finances et des Affaires économiques depuis 1963*, 816

WALLACE (George Corley), *gouverneur démocrate de l'État d'Alabama depuis 1963*, 296

WARBEY (William), *député travailliste britannique*, 413

WASHINGTON (George) (1732-1799), *premier président des États-Unis en 1789, réélu en 1792*, 308

WEISS (Gerhard), *vice-ministre du Commerce extérieur et intérieur de la RDA*, 160

WERNER (Pierre), *premier ministre luxembourgeois depuis 1959 et ministre des Affaires étrangères, du Trésor et de la Justice depuis 1964*, 254 et 255, 351, 777

WESSIN Y WESSIN (Elias), *général dominicain qui forme une junte installée au pouvoir en 1963, dissoute le 8 mai 1965, remplacée par un gouvernement de reconstruction nationale*, 509, 523, 564, 582, 584

WESTMORELAND (William Childs), *général américain, commandant l'assistance militaire au Sud-Vietnam depuis 1963 et en Thaïlande depuis 1964*, 144, 221, 711, 789

WESTRICK (Lutger), *chef des services de la Chancellerie de la RFA depuis 1963 et ministre des Missions spéciales depuis 1964*, 36, 38, 103 à 105, 686 et 687, 708

WHEELER (Earle Gilmore), *général américain, président du comité des Chefs d'État-major depuis 1964*, 342

WHITEHEAD (sir Edgar Cuthbert Freemantle), *homme politique sud-rhodésien, ancien premier ministre de 1958 à 1962 puis* leader *de l'opposition depuis cette date*, 567

WILLIAMS G. MENNEN, *gouverneur démocrate du Michigan depuis 1949 et secrétaire d'État pour les Affaires africaines depuis 1961*, 678

WILSON (Rt. Hon. James Harold), leader *du parti travailliste britannique depuis 1963 et premier ministre depuis le 17 octobre 1964*, 55, 61, 75, 79, 93 à 95, 136, 287 et 288, 309, 359 à 364, 385, 387 à 391, 393 à 396, 400 à 409, 417 et 418, 420 et 421, 472, 531, 656, 706 et 707, 750, 836

WILSON (Thomas Woodrow) (1856-1924), *président des États-Unis (1913-1921)*, 38

WINCKLER (Jean-Claude), *ministre délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français à Berlin depuis octobre 1963*, 161, 371, 435, 448, 458, 659

WINZER (Otto), *premier vice-ministre des Affaires étrangères de RDA, chargé des Affaires de Berlin*-Ouest, 451 et 452

WOLDE (Tarzaz Teffera Work Kidawe), *ministre de la Cour impériale d'Éthiopie*, 333

WOLFROM (Jean), *chargé du secrétariat des Conférences à la direction des Nations Unies et Organisations internationales au Département de 1957 à mars 1965, puis directeur du service des Archives*, 3

WORMSER (Olivier), *directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis décembre 1954*, 124, 197 et 198, 293, 315, 438, 511, 623, 712, 737 et 738, 765, 776 à 779, 814

WYNDHAM WHITE (Eric), *britannique, secrétaire exécutif du GATT depuis 1948*, 786

Y

YACÉ (Philippe), *président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire depuis novembre 1960*, 483 et 484

YAFTALI (Abdullah), *ministre du Plan d'Afghanistan*, 671, 683

YAKER (Layachi), *directeur des Affaires économiques et culturelles au ministère algérien des Affaires étrangères*, 740

YAMEOGO (Maurice), *président de la République de la Haute-Volta, depuis 1960, réélu en octobre 1965*, 114 et 115, 276, 359, 383 à 385, 481, 483 et 484, 559 et 560

YA DOUMBIA, *ambassadeur de la République du Mali à Paris depuis décembre 1964*, 676

YIFRU (Ato Ketama), *ministre d'État éthiopien, chargé des Affaires étrangères depuis 1961*, 111 et 112, 333

YOULOU (abbé Fulbert), *président de la République du Congo-Brazzaville de 1960 à 1963, arrêté à cette date, réfugié au Congo-Léopoldville*, 225, 353, 378 et 379, 419, 722

YUMBU (Gabriel), *vice-président général du parti solidaire africain (PSA)(Congo-Léopoldville), secrétaire général du Conseil national de la Libération (CNL) et du Conseil suprême de la Révolution, organe issu du CNL*, 651

Z

ZAHER (Dr Abdul), *vice-premier ministre d'Afghanistan*, 671, 683

ZAHER (Hsain), *directeur général de la Recherche scientifique et industrielle du laboratoire national de l'Inde*, 154

ZAHER SHAH (Mohammed), *roi d'Afghanistan depuis 1933*, 673, 683 et 684

ZAHOUANE (Hocine), *membre du Bureau politique du FLN algérien en 1964, s'oppose au coup d'État du 19 juin 1965, est emprisonné puis assigné à résidence dans le Sud de 1965 à 1971*, 760

ZAIBEK (Abdelkader), *ministre algérien des Postes et Télécommunications*, 643

ZBIRI (colonel Tahar), *chef d'État-major de l'Armée nationale populaire algérienne (ANP), participe au coup d'État du 19 juin 1965 qui renverse Ben Bella, membre du Conseil de la Révolution*, 753, 760

ZILLIACUS (Konni), *écrivain, journaliste, membre du parti travailliste britannique de 1945 à 1949, exclu du parti en mai 1949, puis réadmis en 1952*, 363

ZORINE (Valerian Alexandrovitch) *vice-ministre soviétique des Affaires étrangères (1947-1965), ambassadeur de l'URSS à Paris depuis 1965*, 9, 12, 65, 217 et 218, 474 et 475, 496, 498, 594, 682 et 683

ZOUNGRANA (Paul), *archevêque de Ouagadougou, nommé cardinal le 25 janvier 1965, premier cardinal africain*, 586

ZUBEIRI (cheik Mohammed Nahmoud El), *membre du Bureau politique de la République du Yémen (1964), assassiné en avril* 1965, 51

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet **www.peterlang.net.**

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Bibliothek »

« Die Deutsche Bibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique